UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedeluniversi18univ

739

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

6309. Soc. an. M. Weissenbruch, imprimeur du Roi, Bruxelles.

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

DIX-HUITIÈME ANNÉE

1912-1913

1325-21
29/4/14

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
64A, AVENUE LOUISE

1913

AS
242
B53
année 18

L'enseignement supérieur et le problème scolaire

Discours prononcé à l'ouverture solennelle des cours, le 14 octobre 1912

PAR

Dr Jean DEMOOR,

Recteur de l'Université libre.

I

Mesdames, Messieurs,

Le haut enseignement envisage toutes les questions qui préoccupent la pensée contemporaine, et aide à former des hommes capables de projeter dans l'avenir l'écho intensifié du labeur actuel.

Il est cependant essentiellement incomplet (je parle de l'université de mon pays, quoique l'observation s'adresse aussi, dans une certaine mesure, à celle de beaucoup d'autres nations), puisqu'il ignore le problème de l'éducation, l'un des plus importants de notre époque.

Tandis qu'il étudie, dans toute la complexité de leurs détails et dans l'entière ampleur de leurs généralisations, les sciences philosophiques, juridiques, naturelles, médicales, mathématiques et techniques, il oublie celle du développement de l'homme. Il en résulte que la science pédagogique reste inexistante pour beaucoup d'intellectuels, ou est considérée comme accessoire par un grand nombre de personnes très cultivées.

* * *

J'ai tort d'être aussi catégorique, car il est aisé, la loi et les règle-

ments en main, de ruiner mon affirmation. La faculté de philosophie possède un cours obligatoire de pédagogie, et les facultés de sciences et de philosophie enseignent régulièrement les méthodologies spéciales. Je connais l'importance attachée par la psychologie à certains des problèmes qui nous préoccupent. D'autre part, nombreuses sont les questions, discutées en droit et en médecine, qui se rapportent directement à l'évolution de l'enfant.

Néanmoins, je continue à déclarer, sans aucune hésitation, que l'Université belge ne remplit pas tout son devoir, et que son insouciance a des conséquences graves.

A ceux qui voudraient m'arrêter ici, à l'audition de ces premières paroles, imprudentes et téméraires, mais nécessaires puisqu'elles expriment exactement mon idée, je répondrais ceci :

N'est pas homme de loi, celui qui, pour avoir compulsé l'histoire des doctrines juridiques, connaît la pensée des logiciens et des philosophes qui ont dégagé la notion du droit, du conflit éternel des conceptions et des émotions humaines.

N'est pas naturaliste, l'encyclopédiste qui puise dans les écrits des grands observateurs, les arguments en faveur d'une théorie sur l'essence du monde et de la vie.

N'est pas médecin, le curieux qui suit, pas à pas, les progrès de la pathologie, et condense ses connaissances théoriques en quelques thèses générales sur la santé et la maladie.

A notre époque surtout, on ne se rend maître d'une discipline que par un long travail systématique et une expérimentation patiente et continue. La réalité scientifique apparaît, bienfaisante et captivante, à ceux-là seuls qui sont rompus aux difficultés de la technique et sont conscients des efforts accompagnant la genèse et l'épanouissement de la vérité.

Or, les études pédagogiques universitaires actuelles sont incomplètes, dissociées, dépourvues de base et de contrôle. En réalité, elles sont inexistantes. Peut-être vaut-il mieux être plus sévère encore, et affirmer que, quelles que faibles qu'elles soient, elles sont dangereuses parce qu'illusionnantes et trompeuses.

L'enseignement supérieur, jaloux de sa méthode, à ce point qu'il déclare souvent ne vouloir ancrer dans la jeunesse que l'esprit de méthode, est en désaccord avec lui-même. Il est dans l'erreur quand

il s'attribue une part quelconque dans la progressive constitution de la pédologie. Il abuse de ses adeptes quand il leur fait croire qu'ils pourront envisager plus tard ce domaine de la pensée. Enfin, il égare le pays, en assumant la charge de former les professeurs de l'enseignement moyen du degré supérieur.

* * *

Quelle est la cause de cette situation étrange?

Le problème de l'éducation préoccupe tout homme pensant; il trouve son application dans la vie journalière; et il fait partie intégrante de la question sociale, autour de laquelle se livrent les derniers efforts de tous. Pourquoi l'université le rejette-t-elle par-dessus bord, affaiblissant ainsi fortement son influence extérieure?

Je me trompe peut-être, mais voici comment je m'explique les choses.

La pédagogie fut longtemps une science spéculative.

Née parmi les *a priori*, qui, dans le cerveau, s'entre-choquent là où la connaissance est imparfaite ou défaillante, et en dehors d'une saine compréhension des droits de l'enfant, d'ailleurs méconnus ou contestés jusque dans ces derniers temps, elle fut victime de son origine soi-disant noble. Elle gravita dans l'orbite de la philosophie, et se trouva privée de l'autorité indiscutable que possède le vrai scientifique.

L'université devait confondre son étude avec celle de la conscience collective, qu'elle scrute avec attention et intérêt. C'est ce qu'elle fit, en abandonnant avant tout — et avec quel dédain — toutes les questions de la vraie pratique. En discutant l'histoire des systèmes éducatifs, elle a cru remplir ses engagements; elle pense encore de même aujourd'hui, quoiqu'il soit prouvé que la science ainsi traîtée n'en est pas une, et que l'activité déployée à son sujet, reste forcément stérile.

Tandis que l'enseignement classique supérieur s'égare depuis longtemps, la poussée incessante du savoir, que rien ne peut étouffer, a fait surgir des inspirations souvent géniales.

Faut-il rappeler ici :

Vittorino del Feltre, le poétique et compréhensif éducateur de la fin du moyen âge;

Rabelais, le hardi novateur, créateur de l'éducation intégrale;

Montaigne, le rationnaliste du XVIe siècle;

Comenius, que Michelet nomme le Galilée de la pédagogie moderne;

Locke, le psychologue érudit;

J.-J. Rousseau, le philosophe pénétrant, inspiré et sensible; le semeur d'idées;

Pestalozzi, le calme et positif méthodologiste;

Fröbel, l'admirable méthodologiste théoricien;

Herbart, le sociologue;

Spencer, le profond philosophe-biologiste;

Bain, le psycho-physiologiste;

Seguin, le médico-pédagogue.

Leurs conceptions, grandes et nobles, dignes de longues méditations, ont infusé à l'école moderne l'esprit de liberté qui la caractérise, et ont donné à la méthodologie générale le principe de l'intuition qui la domine. Leur résultante dernière, comme une brise fraîche et pénétrante, venant de loin, vivifie l'œuvre scolaire d'aujourd'hui.

Mais comment l'université pourrait-elle judicieusement analyser les idées de ces maîtres, quand elle a toujours voulu ignorer les données pratiques auxquelles elles se rapportent?

Nous devons nous abstenir, et laisser échapper à l'influence de nos études, l'ensemble colossal d'efforts déjà accomplis. C'est ainsi que le progrès entraîne très tard, dans sa sphère d'activité, l'école edifiée par nos ancêtres : il ne l'atteint qu'après mille détours, appauvri et anémié par la longue attente qu'il a à subir avant d'atteindre son but.

Et nous conservons cette attitude malheureuse parce que nous sommes ignorants, et que nous ne nous doutons pas de ce qui se passe à nos côtés. Les cadres de notre enseignement, vetustes mais solides encore, ont résisté jusqu'à présent; il faut pourtant qu'ils cèdent enfin, et permettent à une lumière, plus forte et plus vraie, de stimuler nos préoccupations. Notre indifférence éloigne la jeunesse studieuse d'une question complexe et angoissante, qui s'infiltre dans tous les domaines; notre devoir serait, au contraire, de l'amener à

la travailler avec passion, pour la connaître sous tous ses aspects et la débarrasser, définitivement, des erreurs résultant de son envahissement par la politique combative, et les philosophies ombrageuses.

* * *

Rompons avec la tradition, « repoussons tous les conseils du passé qui ne nous tournent pas vers l'avenir » (Maeterlinck).

L'école de jadis, faite pour quelques-uns, n'est pas comparable à l'actuelle, ouvrant ses portes à tous. La première inculquait à une minorité quelques notions de première importance ; la seconde, grâce aux conditions complexes de la vie contemporaine, doit forger l'homme, l'homme bien portant, bien pensant, sensible et énergique.

L'activité sociale se déroulait antérieurement, simple et concrète, dans nos cités et nos communes. L'enfant, connu de tous, était dirigé, fatalement et inconsciemment, par la communauté entière. Sa mentalité rudimentaire accumulait les joies et les douleurs de son entourage, et son souvenir enregistrait les exemples fournis par les associations simples auxquelles il appartenait. L'influence de la classe était relativement faible : le maître enseignait la lecture, l'écriture et le calcul, fournissait quelques idées générales et disciplinait le travail mental en voie de développement. Il n'apprenait pas à vivre.

Mais l'actuelle existence est tout autre chose. Les moindres villages rattachent leurs aspirations et leurs efforts à ceux des villes qui les avoisinent et les régissent. Le calme a disparu de toutes parts, et le souffle chaud des cités congestionnées passe, rongeur et dangereux, sur les hommes agités et fébriles. Nos organisations sont à ce point variées, que nous ne parvenons pas à les comprendre toutes. Elle nous prennent dans leurs mors puissants. Résignés, nous subissons leur contrainte. Comment l'adolescent pourrait-il deviner le mécanisme intime de notre existence ? Il vit, entraîné par le labeur qui nous conduit vers le mieux, perdu dans le complexe social comme dans une mer agitée, impuissant à s'orienter et à se guider, toujours passivement entraîné vers l'incompris qui reste pourtant l'aboutissement de ses efforts.

Dans ce monde nouveau, cahoté et mystérieux, l'école assume une fonction essentielle. Elle préside à la culture générale, physique, intel-

lectuelle et morale. Elle condense les nombreux facteurs jadis éparpillés. Elle est une miniature de la vie, simplifiée et schématisée, grâce à laquelle l'enfant peut espérer se faire une conception de la vie elle-même.

Elle est « l'École pour la vie ».

Que m'importent les conséquences qui peuvent être déduites de cette définition ?

Je pense en dehors de toute préoccupation politique ou philosophique. La science de l'éducation, comme toutes les autres, est et veut rester libre et indépendante. Elle trouve ses lois exclusivement dans l'observation et l'expérience.

Dans la maison de l'enfance ainsi comprise, germe l'avenir, avec son esprit public et son organisation. Là, naissent les problèmes variés que nos facultés universitaires dissocient et analysent, et s'intensifie l'intelligence humaine destinée à exagérer toujours notre soif de vérité et de beauté.

Pourquoi l'Université ne veut-elle pas la connaître? Quand donc cessera-t-elle de manquer de clairvoyance et de perspicacité?

Son erreur est d'autant plus coupable, que la pédagogie nouvelle est conforme à la pensée moderne, représente un ensemble d'une belle unité, possède une méthode sévère, et avance prudemment.

II

L'ère des grandes théories pédagogiques est close. La période positive est venue.

Les connaissances qui résultent des recherches des expérimentateurs, ont une allure physiologique bien évidente. Il appartient donc au professeur de physiologie de les présenter à l'enseignement supérieur, en lui demandant de les reconnaître et de les tonifier au contact de ses lumières, de son enthousiasme et de son idéal toujours en éveil.

* * *

Qu'est-ce que l'enfant à sa naissance et au cours de son évolution ?

Les philosophes discutent la valeur de son esprit et de sa moralité

et, naturellement, ne sont pas d'accord. Ne nous laissons plus guider par la spéculation, aux ailes puissantes, même quand elle est l'expression, sérieuse et attachante, de l'imagination philosophique la plus ferme et la plus pondérée. Abandonnons les discussions interminables d'un passé tenace et fautif, et tournons-nous, franchement, vers les clartés projetées par l'exploration des faits.

L'hérédité transmet les caractères des espèces et des races. Mais la reproduction s'accompagne de phénomènes intimes tels, que les multiples descendants des mêmes générateurs peuvent associer différemment les stigmates dominants ou récessifs qui leur sont octroyés, et ainsi se différencier l'un de l'autre. L'hérédité n'est d'ailleurs pas fatale, car ses facteurs paraissent se métamorphoser aussi, de temps en temps, sous l'influence de causes, dont la nature commence à être comprise. C'est ainsi que naissent, périodiquement, des types nouveaux, au cours de mutations, véritables bouleversements de l'équilibre organique. Ajoutons encore que les espèces ne sont pas aussi simples que nous le pensons habituellement ; souvent elles résultent de la juxtaposition étroite de plusieurs races, conservant, malgré l'allure commune des individus, une certaine autonomie.

Voilà ce que dit la biologie.

Il est certain qu'avant de pouvoir appliquer ces données à l'espèce humaine, il faudra encore accumuler énormément de faits, d'ailleurs difficiles à enregistrer. Mais les conclusions relatives à l'homme se dégageront fatalement un jour, et préciseront alors nos idées pédagogiques.

* * *

Jusqu'à présent, l'école est restée théorique en envisageant, arbitrairement, l'être moyen, et en se conformant aux exigences contestables de cette unité inexistante. De là, l'uniformité de ses programmes, la simplicité de son code de discipline, son besoin de sérier les élèves par des examens répétés.

Mais la réaction se manifeste déjà.

Les établissements de nombreuses villes ont approprié leurs classes aux besoins réels des multiples catégories d'enfants, et cela en réalisant des régimes particuliers pour chacune d'elles. Bruxelles fut la

première ville à s'engager franchement dans cette voie, en instaurant le polymorphisme scolaire connu, aujourd'hui, sous le nom de système de Mannheim.

Les institutions n'ont plus l'inflexibilité de jadis. Ce n'est plus une discipline draconienne qui maintient l'enfant dans une application normale. Si les concours existent toujours, illusoires en ce qui concerne le contrôle des résultats, fautifs et désastreux au point de vue de la formation de l'esprit et du caractère, ce n'est pas faute d'avoir été sérieusement critiqués, mais bien parce que l'inertie et la routine sont des puissances qu'une première attaque n'abat jamais.

Avançons par étapes, et nous arriverons sûrement à définir, dans chaque cas, le régime à préconiser pour guider les efforts de la jeunesse.

Guider, régir le développement!

Oui, il est aisé d'agir sur l'évolution.

La science, optimiste, ruine le découragement qui a envahi l'éducateur, il y a quelque vingt ans, quand l'anthropologie eût proclamé la puissance exclusive de l'hérédité. Elle avait dit que le passé, de tout le poids de son influence séculaire. écrase notre constitution, l'estampille définitivement, la rend l'esclave passive d'événements qui ne nous appartiennent plus, et l'insensibilise à la colossale et radieuse activité du présent laborieux. Et le maître, attristé par la présence de cet obstacle insurmontable chez le disciple qui progresse, restait navré, les bras croisés, devant le travail stérile qu'il avait à fournir.

La vérité scientifique est double.

Evidemment, nous sommes, dans une certaine mesure, prisonniers de l'hérédité. Mais, qui donc a dit : fasse que la chanson berceuse de notre jeune âge soit bonne! C'est que la matière vivante, variable et changeante, se laisse pétrir et modeler par les excitations fonctionnelles qui constamment l'atteignent et la manipulent.

Le repos tue, le labeur excite.

La vie, pour persister, doit être active. Complexe de réactions dépendant de l'allure du souffle qui les éveillent, et de la matière qui vibre, elle s'oriente dans la direction imprimée par son propre travail, lui-même régulateur de sa nutrition intime et de ses progrès. Les excitations fonctionnelles jouent un rôle immense en physiologie ; pour ne citer qu'un exemple, rappelons qu'elles sont le facteur

essentiel de la croissance normale des éléments nerveux, organes de notre pensée et de nos émotions, dans ce qu'elles ont, à la fois, de plus grave, de plus doux et de plus puissant.

Les pédagogues ont pratiquement démontré leur intervention dans la formation et le redressement de la moralité des jeunes sujets. Compulsez, en effet, les résultats donnés par les établissements de Londres, destinés à corriger la jeunesse coupable de l'immense cité, et vous serez édifiés.

Je me rappellerai toujours la forte impression ressentie, il y a vingt ans, quand je descendis du bateau-école de Green. C'était par une idéale journée de juillet. Un calme imposant planait sur la Tamise majestueuse, roulant ses eaux entre des prairies et des vergers violemment éclairés, et sous un ciel pur et haut. Le soleil se jouait sur le fleuve et la campagne, remplissait l'atmosphère de vibrations douces, et, à travers les cordages et les agrès, plaquait des tâches mobiles d'ombre sur le pont du navire. Les jeunes gens étaient rangés dans un ordre parfait : le chant de leur fanfare et le bruit de leur salut simple et franc accompagnaient notre départ.

Pendant une semaine nous avions visité, dans les quartiers les plus malheureux de la ville, les divers établissements où la pédagogie moderne, usant de procédés logiques, essaie de se rendre maître des mentalités et des caractères chancelants. Nous avions admiré les caractéristiques de chacun d'eux et les résultats obtenus.

Avec appréhension, nous étions enfin venus à Green, où sont envoyés, en dernier lieu, les cas difficiles, n'ayant pas trouvé jusque-là, le régime capable de les amender. Nous craignions de pénétrer dans une prison-école!

Et nous avions, au contraire, trouvé un internat de liberté, d'initiative et de self-développement. Nous étions émerveillés! Pendant plus d'une heure, nous avions consulté les registres de sortie, donnant l'histoire de plus de douze cents jeunes gens ayant vécu là trois ou quatre années. Le passé de l'élève y est détaillé et relate ses anormalités; la vie scolaire y est résumée et montre les changements survenus; l'état à la sortie y est décrit, permettant de prévoir le sort du jeune homme; l'histoire post-scolaire y est tenue au courant et fait juger exactement des résultats définitivement acquis.

Or, le déchet fourni par cette population spéciale de Green, après

une série déjà considérable d'années, n'est pas supérieur à celui donné par l'ensemble des élèves d'une école ordinaire. La jeunesse du bateau-école, jetée dans la vie pratique, y remplit son devoir, tout son devoir. Dans l'armée, dans la marine, dans les corps de métiers de Londres, elle est représentée par des unités utiles et normales.

Déjà, au cours de notre inspection, nous avions eu l'intuition qu'il devait en être ainsi. La lecture des documents avait dissipé nos derniers doutes; nous étions enthousiastes.

Aussi, quand nous quittâmes la passerelle, et répondîmes aux pupilles par un geste large, résumant les félicitations que nous aurions voulu adresser à chacun d'entre eux, et les vœux que nous formulions pour tous, nous étions troublés; je l'avoue sincèrement.

La notion de l'efficacité des méthodes éducatives nous pénétrait profondément, éveillant l'émotion salutaire que procurent au chercheur, la réussite d'une expérience compliquée et l'effort amenant un progrès.

Je vous en prie, ne proclamez jamais l'inanité de l'éducation, si vous n'avez pas visité des établissements analogues à celui que je viens de décrire. Vous commettriez une grande erreur. Vous prouveriez votre ignorance, et démontreriez l'étroitesse de votre conception de la justice et la faiblesse de vos sentiments charitables.

Pourquoi nombre d'hommes disent-ils cependant encore que le développement moral et intellectuel échappe à notre tutelle?

Le milieu remanie les individus. C'est prouvé. Mais il ne les modifie que dans les limites des possibilités résultant de leur composition intime, de cet X... à rechercher au delà de la structure cellulaire, dans les propriétés physico-chimiques de la matière. La variation opère sans identifier l'être avec son voisin, placé dans les mêmes conditions, et d'ailleurs assujetti à la même influence ancestrale. Il en est ainsi parce qu'à l'origine, le hasard groupe parmi toutes les propriétés présentes, celles qui domineront la structure et les fonctions de l'organisme naissant.

On trouve souvent étrange que les enfants, issus des mêmes parents et élevés ensemble, puissent penser, sentir et agir différemment. Et on affirme, en conséquence, que le milieu éducatif est inopérant. La

conclusion traîne dans de nombreux écrits, et caractérise beaucoup d'intelligences. Elle a l'allure de l'idée fixe, tenace, dominatrice et suggestionnante. Cependant elle est fautive et superficielle : elle représente une pétition de principes. — Tous les membres d'une même famille ont-ils même taille, même yeux et même port? Pourquoi auraient-ils donc même cerveau, même idées et même réceptivité. Et pourquoi, quand nous ne nions pas l'importance d'une éducation physique bien comprise, douterions-nous des effets de l'entraînement intellectuel et moral?

Ajoutons aussi que nos systèmes de dressage de l'enfant, empiriques et tâtonnants encore, ne font aucune différence entre les sujets auxquels ils s'appliquent. Leur uniformité, réalisant, à première vue, l'égalité pour tous, prépare, au contraire, l'inégalité : ainsi est illusoire la justice avec laquelle nous traitons les petits.

La méthode pédotechnique actuelle est-elle bonne? Je l'ignore. Elle est l'expression des hésitations et des essais nombreux, qui accompagnent fatalement une recherche toujours reprise et remaniée : il est probable qu'elle répond, dans une certaine mesure, aux exigences de cette humanité grandissante, tendant vers le progrès incessamment élargi, vers un avenir toujours plus ensoleillé. Mais nous ne pouvons pas proclamer davantage.

Qui, en effet, voudrait affirmer que la pratique aveugle et l'empirisme conduisent nécessairement à la solution la meilleure?

Le montagnard connaît depuis toujours la puissance du torrent, et il l'utilise. Cependant, il a fallu l'effort continu et logique de l'ingénieur, pour aller au delà de ce que les siècles ont apporté, pour rendre pratique le transport de la force à grande distance, et donner ainsi à l'homme le moyen d'exploiter ce que l'on a nommé la houille liquide. De même, il est probable que de nombreuses propriétés, vives ou latentes, vibrent et trépignent en nous, mais restent improductives. Une initiation mieux comprise n'amplifierait-elle pas énormément le labeur psychique, en libérant et fortifiant l'intelligence écrasée par la routine; en élargissant l'émotivité dénaturée, dans ses origines et ses expressions, par l'imagination tributaire du passé?

Nous sommes évidemment très loin, en ce moment, de ce qui est réalisé ou réalisable. Mais il n'est pas inutile de silhouetter, jusque

dans ses horizons les plus lointains, le programme de la science nouvelle, et de mettre en évidence, par des faits, la nécessité d'une pénétration continue de biologie dans toutes les questions eugéniques. « C'est par la chimie à un bout, par l'astronomie à un autre, c'est surtout par la physiologie générale, que nous tenons vraiment le secret de l'être, du monde, de Dieu, comme on voudra l'appeler », a dit Renan.

Nous méditons actuellement dans l'obscurité et le non défini d'une science en gestation.

Quand le brouillard remplit la vallée, le voyageur, sur la route rocailleuse, ne voit pas les forêts accrochées à la pierre, les massifs dénudés qui les surplombent et les cîmes neigeuses pointant, hardies, dans les airs. Au premier rayon de soleil filtrant à travers le manteau opaque, comme dans une féerie, surgissent, étranges et impressionnantes, dans la crudité de leurs coloris ou dans l'éclat de leur blancheur, les arbres, les roches et les neiges. Quand le voile se lève, le spectacle surgit aux yeux du touriste dans sa simple, réconfortante et grandiose réalité.

Le domaine de la pédagogie n'est encore que très vaguement estompé. Aucune de ses parties n'est totalement dégagée. Mais le connu est attachant et prometteur; les découvertes de demain dissiperont les erreurs et les préjugés, et mettront en évidence le vrai.

L'éducateur moderne s'adressera à l'enfant tel qu'il est.

L'empirisme, la méthode exclusive de hier, disparaîtra; l'œuvre scolaire, logiquement construite, apparaîtra efficace pour tous. La classe sera souple et s'adaptera au caractère de ceux qui la fréquentent; elle sera accueillante, car elle fournira à chacun, au nom de l'intérêt social, tout ce qui est nécessaire au développement et à la conservation de sa personnalité; elle sera douce et souriante et fera jaillir la joie et le bonheur, expressions dernières de l'harmonie fonctionnelle caractéristique de l'épopée vitale. — L'école scientifique n'est pas pédante. Ce n'est pas elle que connaissait Renan quand il écrivait — oh! combien injustement — : « ne les gênez pas pour les faire aller à l'école primaire, ils y perdraient, peut-être, quelque chose de leur qualité et n'acquerraient pas celles que donne la haute culture. »

Non, l'école, digne de son nom, n'écrase rien et personne; elle

n'étouffe pas la pensée créatrice, et n'alourdit pas le jugement coordinateur. Elle n'éteint pas le génie et n'affaiblit pas la volonté. Elle respecte « l'essor magnifique des hautes intelligences » et stimule l'envolée de la masse réfléchie.

On a pu croire qu'elle est guidée par la fantaisie, la charité, la pitié ou la bienveillance, quand elle organise des colonies, des classes dans la forêt, des voyages et des excursions; quand elle se préoccupe de l'alimentation et du vêtement; quand elle bouleverse ses classements et sa discipline; quand elle crée son quatrième degré et précise ses méthodes; quand elle lutte contre les maladies; en somme, quand elle tisse une toile aux mailles serrées, destinée à retenir l'enfance entière! Erreur profonde! Les mêmes expériences sont faites de tous les côtés, parce que le code du vrai, aux ordres formels, les commande partout, dans l'intérêt de tous.

* * *

Quoique se dessine ainsi, universellement, une évolution à signification absolument nette, nous doutons toujours en Belgique. Nous discutons même la question de l'instruction obligatoire!

Sans doute, la science a souvent des formules très simples pour résoudre des problèmes complexes. Son langage est laconique au point que d'aucuns le déclarent mesquin ou pédant. Elle ne connaît pas le mensonge conventionnel, et ignore les détours qui laissent se perdre la clarté.

J'ai l'impression que je serai critiqué tantôt. Peut-être sourira-t-on, ce qui est plus grave encore, car l'indulgence n'est accordée qu'aux faibles! Qu'importe. Il faut pourtant formuler franchement et nettement ce qui est, et ce que l'on pense.

Dans le cas présent, ce que j'ai à dire est bien simple.— La question de l'instruction obligatoire ne devrait pas être discutée, puisque, en réalité, elle est inexistante.

L'enfant a le droit de vivre et de se parfaire. Si, très souvent, sa faiblesse l'empêche de revendiquer ses droits, il ne les possède pas moins. Les parents et l'État, qui ont la charge des faibles et des mineurs, doivent les faire valoir. Ils ont donc l'obligation de veiller à ce que sur sa route, le jeune être trouve, à chaque étape, ce

qui est indispensable à sa marche en avant. Or, un organisme ne se forme et ne se constitue que sous l'influence de l'exercice et de la nutrition qui en découle. Il reste rudimentaire, s'atrophie et dégénère quand les excitations fonctionnelles ne surgissent pas normalement. L'instruction et l'éducation doivent donc intervenir obligatoirement. L'enfant a le droit de les recevoir; les parents et la société ont le devoir de les donner.

Aucun argument ne peut être opposé à cette conclusion dont la physiologie prend l'entière responsabilité. La casuistique, seule, peut essayer de la combattre, et, celle-là, nous ne pouvons pas la connaître.

III

L'école obligatoire doit indiquer, à tous, la voie la plus facile, la plus directe et la plus certaine.

La science doit dépister ce qu'il convient d'appliquer dans chaque cas. Certes, elle ne peut pas solutionner toutes les difficultés que l'on soulève à ce propos, mais elle est cependant déjà capable de fournir d'utiles documents.

Elle a fait voir comment le travail musculaire maîtrise la pensée. Elle a donc fait pénétrer dans les programmes, la gymnastique, le travail manuel et le jeu, en indiquant les méthodes à suivre pour faire collaborer cette activité à la formation physique et intellectuelle de la jeunesse.

Elle a défini le mécanisme de l'expression verbale et écrite des idées, et a bouleversé, par le fait, la technique suivie dans tout l'enseignement. Elle a infusé ainsi un sang nouveau aux procédés qui permettent de pénétrer dans le plus intime de l'entendement humain.

Elle a exploré les phénomènes essentiels de l'attention, de la préattention, de la mémoire et de l'imagination et discuté leur valeur relative dans la constitution de l'esprit. A la suite de ces études, elle a proposé l'intéressante méthode du centre d'intérêt, actuellement à l'essai. Elle a diminué fortement l'importance accordée à la mémorisation. Elle a ruiné aussi la signification du témoignage des

enfants et critiqué les procédés policiers, si souvent encore utilisés dans nombre d'établissements.

Elle a défini l'évolution des idées en montrant la superposition fatale des sensations particulières, des concepts généraux et des processus abstraits. Grâce à cela, elle a condamné l'absurde code disciplinaire avec ses punitions et ses récompenses grotesques, pour n'accepter que le régime véritablement éducateur des conséquences naturelles des actes.

Elle a déchiffré la valeur du jeu et de la joie, en donnant donc un lustre nouveau à l'œuvre, belle entre toutes, de Vittorino del Feltre, le pédagogue de la *Gioiosa* de Mantoue.

Elle a étudié le jeune âge dans ses manifestations nombreuses et variées, et montré combien est ridiculement dangereux le surmenage, ou mieux le malmenage, auquel nous soumettons souvent l'homme de demain. Il faut conserver à l'enfant sa curiosité naturelle, sa fraîcheur et sa liberté psychiques, sa clairvoyance naturelle dans le domaine de ses idées. Il est absurde de le bourrer de formules qu'il ne comprend pas en le trompant, en même temps, sur ce qu'est la vraie connaissance.

L'école a déjà perdu son cachet artificiel du passé. Les recherches modernes ont métamorphosé le milieu obscur, rigide et déprimant que nous avons connu, en un intérieur joli, calme, avenant, qui protège l'épanouissement de l'esprit, du cœur et de la volonté.

La *gioiosa*, à travers les temps, s'amplifie et se généralise.

IV

La physiologie prouve que les centres cérébraux antérieurs, dans lesquels éclosent les abstractions et les généralisations les plus complexes et les plus hautes, se développent tardivement pour n'être complets qu'à trente ou trente-cinq ans. Elle démontre ainsi que la morale est relative, et que le comportement varie avec l'âge et les circonstances qui interviennent.

* * *

J'entends dire que d'aucuns se refusent à trouver l'origine de la notion morale dans la physiologie de l'esprit. Cependant, malgré ces protestations, la science revendique le droit d'en faire l'étude. Elle analyse sa variabilité, décrit son lent épurement, explique sa progressive extension, montre sa splendeur et sa beauté, et définit son rôle régulateur dans l'humanité agissante.

La théorie du transformisme fut longtemps combattue par les moralistes, qui y découvraient je ne sais quelles laideurs et aberrations. Je ne suis pas philosophe et ne voudrais point, — car je ne suis pas batailleur —, me jeter dans la mêlée sans fin, résultant du choc des théories spéculatives se heurtant au moment où, richement drapées, elles se dégagent des imaginations qui les conçoivent. Je ne suis que biologiste, mais je le suis; et j'ai le devoir de défendre la thèse évolutionniste qui résume, en quelques formules franches, solides, amples et généreuses, l'ensemble des données accumulées par l'observation.

Quand on m'affirme que sa conception dernière, qui conteste, au moins partiellement, l'importance du libre arbitre; qui table sur le conflit aveugle des forces provoquant la lutte pour l'existence; qui acte, pour les intégrer, les conséquences de la sélection naturelle; quand on m'affirme, dis-je, que ce principe est immoral et dangereux, je reste douloureusement impressionné. Et je plains ceux qui parlent ainsi; car ils n'ont, en réalité, rien compris.

Ces principes, en effet, résument fidèlement les faits entrevus et enregistrés, témoins de la poussée générale entraînant l'univers et les humains vers le renouveau et l'éternel devenir.

Ils ne sont rien par eux-mêmes, — le cliquetis sonore des mots n'a aucune signification au point de vue de la connaissance —, ils définissent les facteurs de notre présente activité et prévoient notre futur labeur. Ils donnent de nos efforts une interprétation logique, et les auréolisent de la sereine clarté dégagée par les actes qu'ils provoquent. Ils expliquent les sentiments qui guident nos actions et éveillent nos énergies — et mènent le monde (Spencer).

Aussi longtemps que la paix et l'harmonie paraissaient régner autour de nous — les poètes seuls peuvent encore les chanter, car le rêve est leur domaine —, la douleur, la maladie, la dégénérescence et l'erreur apparaissaient comme des fautes, comme la mise en défaut

par l'homme, des lois régissant l'univers. Et la punition, avec le caractère monstrueux que lui donnait l'ancienne justice, était légitime. La pitié pour le souffrant et le troublé, conséquence de l'indulgence et de la charité, était un sentiment accessoire, que le devoir n'imposait pas et que, seule, la sensibilité tolérait. Pendant de longues périodes, le fou et le criminel ont voisiné dans la même cellule. L'école de discipline est encore souvent, aujourd'hui, l'antichambre de la prison, grâce au régime qu'elle institue. Dans notre pays, une loi fautive, indigne de notre temps, abandonne totalement l'enfance anormale, qui pourtant a le droit d'être soutenue et protégée.

Nous sommes dans la patrie de Quételet, le penseur qui scruta la société comme on analyse un organisme, démontra que la progression et la régression sont les deux aspects du même phénomène évolutif tendant vers un avenir plus imposant et plus serein, et prouva ainsi que la dégénérescence et la maladie accompagneront toujours le développement et la santé. Mais nous ignorons trop son œuvre.

La science, réconfortante et enthousiaste, malgré son apparente réserve, prouve la fatalité des maux sociaux que d'aucuns s'efforcent d'ignorer ou d'ensevelir sous le blâme. Elle explique les ruines organiques qui s'accumulent; elle fait surgir une nouvelle justice, une justice englobant la pitié et la charité d'hier; et elle définit le devoir dans son entièreté, sa complexité, sa vraie et humaine noblesse.

La morale, qui se dégage ainsi des faits, élargit et purifie les sentiments que nous éprouvons pour le malheureux qui nous côtoie : elle fait sourdre dans notre être de nouveaux dévouements, grands et simples parce que obligatoires et vrais.

Cette morale, privée de toute formule verbale conventionnelle et de toute attitude physique symbolique, imprégnera l'école, parlant et agissant au nom des seuls faits concrets enregistrés par les sens et interprètés par le cerveau. Elle agira sans cesse sur l'enfant, sans qu'il ait à l'étudier systématiquement. Elle laissera son intelligence ouverte aux vastes méditations, vers lesquelles pourront la pousser les abstractions ultérieures, quand la documentation psychique sera complète et que les émotions auront germé avec leur belle et draconienne puissance. Répondant au besoin d'idéal de l'adolescent,

elle jettera dans son âme, cette poésie vivifiante, plus puissante que celle donnée par le rêve, que Verhaeren a chantée dans des strophes dont le verbe lui-même est conforme à l'idée.

* * *

Je sais qu'une telle thèse fut critiquée.

Je sais que le système éducatif, qui l'adopte, fut bafoué par des hommes éminents, chez lesquels on s'attendait, d'ailleurs, à rencontrer plus de vraie justice.

Rien n'arrête la pensée en marche. Rien n'empêchera jamais l'homme de réfléchir, d'exprimer ses idées, de vouloir et d'agir.

Je laisse à ceux que des motifs extra-scientifiques aveuglent, la responsabilité de leur mauvaise action, et, plein de respect et d'admiration pour l'école ouverte à tous, j'émets l'espoir, qu'avec la collaboration de l'enseignement supérieur, elle existera bientôt partout, recevant toute la jeunesse, ne déformant personne; terre fertile faisant germer une société future, libre, généreuse et progressive parce que libre, généreuse et progressive dans chacune de ses unités.

ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS,

L'Université doit inscrire au programme de ses cours l'étude de la science de l'éducation.

En disant pourquoi elle doit se préoccuper des problèmes complexes relatifs à l'évolution individuelle de l'homme, si elle veut jouer, dans la société moderne, le rôle social qui lui incombe, j'ai défini aussi votre devoir.

Quand vous exercerez, avec joie et dévouement, la profession que vous avez choisie, vous ne serez pas simplement les spécialistes que vous devenez de par vos études supérieures, vous serez aussi, et surtout, des hommes auxquels la masse demande aide et conseil. Vous serez donc des éducateurs.

Sachez que le jugement, la franchise et la volonté; la bonté et le dévouement; la bonne humeur conduisent plus sûrement l'homme à travers le monde que les connaissances, et qu'ils lui donnent sa véritable valeur morale.

Or, ces qualités ne s'acquièrent pas dans nos auditoires; vous devez susciter leur apparition par l'exercice, l'étude personnelle et la discipline, librement acceptée.

Vous pouvez, et devez, à votre âge apprendre à vivre.

Pour cela, scrutez les faits; jugez, réfléchissez et critiquez; et formulez votre pensée entière sans détours aucun.

Aimez la franchise. N'en craignez pas les excès, qui n'existent jamais si votre vie mentale et sentimentale se déroule saine et généreuse. Fuyez le mensonge conventionnel. L'exploration scientifique vous enseigne à voir clairement et à définir avec méthode et honnêteté. Projetez cet acquis psychique dans tous les domaines; ainsi vous ne vous froisserez jamais vous-mêmes, et vous ne manquerez de respect à personne.

Habituez-vous aux corvées de demain; à l'existence complète, indépendante et altruiste que vous aurez à mener. Pour cela, vivez en société; et attachez à vos associations d'étudiants plus d'importance que vous ne leur accordez souvent.

Sans doute, votre soif d'indépendance s'accorde quelquefois mal avec les règlements que suppose, fatalement, une association quelconque d'hommes.

Si vos sociétés — comme les nôtres jadis — périodiquement naissent, meurent et renaissent, c'est que l'étudiant a de l'initiative et de l'entrain, qu'il supporte mal la tutelle et que, courageux et volontaire, il veut être et rester lui.

Je ne critique pas cette mentalité. Mais j'ajoute que l'union des hommes est indispensable, et que l'aide réciproque est nécessaire à la genèse des puissantes idées et des grands sentiments.

Faites que dans le plus profond de vous-mêmes, vous ressentiez les émotions enveloppantes qui éclosent au contact de cette amitié qui vous unit, *frères d'études.* Vous vous rangez tous derrière le même drapeau, celui du libre examen, que nous saluons parce que nous l'aimons, qu'il nous protège et que nous le défendons, qu'il est notre loi et notre guide.

Réunissez-vous au nom des principes qu'il représente; réalisez des groupements forts, dignes de vous et de l'Université. Ainsi s'établiront entre vous tous, des liens puissants, que rien ne dénouera jamais, et qui vous donneront la cohésion et l'énergie voulues, pour défendre, la grandeur et la beauté de la science indépendante.

Évolution et Durée dans la philosophie de Bergson

PAR

GEORGES DWELSHAUVERS,

Professeur à l'Université.

INTRODUCTION.

Il est indispensable, pour exposer l'œuvre d'un philosophe, de la penser à nouveau, de la porter en soi pendant longtemps, de l'éclairer sous ses différentes faces; car une telle œuvre, issue de la réflexion, doit parler à la réflexion. La direction d'esprit du philosophe est autre en cela que celle du spécialiste : ce dernier réunit des faits particuliers et cherche s'il est possible de trouver une loi parmi les phénomènes accessibles à une commune mesure ; le philosophe examine le sens que peuvent avoir les réalités découvertes soit par l'observation scientifique, soit à travers la vie, les sentiments, l'action, soit grâce aux intuitions de l'esprit ; il se demande comment ces aspects du réel, que l'expérience de la vie et le travail de l'observation scientifique présentent en si grand nombre et si divers, se rattachent les uns aux autres et répondent à un certain équilibre, à un système ; il se demande aussi quel est le rapport entre le système de la nature et la notation par laquelle la pensée humaine l'exprime ; il cherche la relation entre la vie éprouvée directement par l'homme et la vie qui pourrait exister chez les autres êtres.

Il n'y a, entre ces deux attitudes de la pensée que sont les

sciences et la philosophie, aucune contradiction. La contradiction n'existe que si des savants d'esprit borné et dogmatique prétendent ériger en lois universelles leurs formules restreintes, et si des philosophes entendent construire le monde au moyen de concepts aprioriques au lieu de se documenter sérieusement.

La collaboration de l'expérience scientifique et de la réflexion philosophique est indispensable pour constituer la connaissance. C'est ce qu'ont senti les savants véritables, ceux qui ne furent pas de simples ramasseurs de bouts de faits et ne s'imaginèrent pas, avec des observations obtenues dans un domaine particulier, décréter des lois pour toutes les formes possibles d'activité. Les véritables savants ont eu le sens de la complexité des choses et ont su s'élever au-dessus de leur spécialité pour réfléchir aux conditions du savoir et à la valeur des méthodes. Et réciproquement, les grands philosophes ont été informés des résultats des sciences particulières ; plusieurs même ont collaboré à l'avancement de celles-ci, comme ce fut le cas pour Descartes, qui inventa la géométrie analytique et introduisit en physiologie la notion de mouvement réflexe, pour Leibniz, l'un des créateurs du calcul infinitésimal, pour Kant, cité par Helmholtz comme précurseur de Laplace dans les théories actuelles sur la formation du système solaire.

Si les conceptions médiocres des petits savants prétentieux et dogmatiques et des pseudo-philosophes abstracteurs de quintessence ont pu s'imposer un instant, elles se sont rapidement éliminées ; et quelques grands courants d'idées subsistent seuls, absorbant tout le reste ; ils indiquent la direction et le mouvement de la pensée humaine.

Pour parler d'une œuvre sérieuse et profonde, il faut, disions-nous, refaire avec son auteur le travail de réflexion auquel il s'est soumis. Or, c'est chose impossible à réaliser, s'il est nécessaire de fournir d'une œuvre un compte rendu, pour en signaler la publication aux lecteurs ; les comptes rendus d'œuvres récentes sont indispensables, mais ils sont presque toujours superficiels. La grande production actuelle oblige les critiques à ne consacrer que très peu de temps à chaque ouvrage ; il en résulte qu'on se borne à détacher quelques phrases d'un livre et à indiquer les titres des

chapitres ; parfois on tâche de montrer la marche générale du raisonnement : il serait sévère d'exiger plus. Un travail d'observation est plus aisé à résumer ainsi, qu'un travail de réflexion ; là, il est possible d'indiquer les résultats expérimentaux ; mais ici, c'est la pensée vivante, la réflexion elle-même qui importe, et, en la résolvant en quelques propositions générales, on la défigure. La philosophie est à l'opposé de l'abstraction ; elle s'efforce de serrer le réel et de traduire ses mouvements, ses remous et ses nuances. C'est pourquoi l'on arrive avec peine à exposer dans toute sa richesse la pensée d'un philosophe. Aussi n'est-ce à faire qu'en s'ingéniant à retrouver le sens de cette pensée et en « l'éclairant de l'intérieur », comme on a très bien dit, au lieu de s'attacher à l'effort stérile de la reconstruire du dehors, par la juxtaposition de matériaux sans vie.

Telles sont les considérations pour lesquelles j'ai tant tardé à compléter, par une étude sur l'*Evolution créatrice*, l'exposé que j'avais publié antérieurement de la philosophie de Henri Bergson, sous le titre de *Raison et intuition* (*Belgique artistique et littéraire*, 1905 et 1906 ; *Revue des Cours et Conférences*, 1906-1907). Comme je l'avais fait pour les précédents écrits de ce grand penseur, j'ai voulu cette fois encore me donner le temps d'étudier de près ses théories, de les exposer à plusieurs reprises dans des cours et des conférences, devant des publics divers, et, enfin, de me faire une idée personnelle sur les questions essentielles qui y étaient traitées.

Me conformant aux méthodes de la critique philosophique, j'exposerai le plus impartialement possible, en restant simplement l'interprète de l'auteur et sans mêler de discussions à mon exposé, les idées directrices de son livre ; pour y arriver, la critique philosophique nous enseigne que nous ne devons pas servilement reproduire les raisonnements ni suivre l'ordre du texte, mais dégager les traits les plus lumineux et marquer avec netteté le dessin précis de la conception d'une œuvre.

Pour introduire cet exposé, et rattacher l'*Evolution créatrice* aux principes établis dans les œuvres antérieures de Bergson, j'indiquerai le plus synthétiquement possible les résultats les plus frappants qui me semblent se dégager de ces œuvres. Dans une

seconde partie, je passerai à l'examen des questions soulevées au cours de l'exposé, j'indiquerai les idées qu'elles suggèrent et je tâcherai de montrer ce que nous devons à la philosophie de Bergson.

PREMIÈRE PARTIE

L'évolution créatrice

dans ses rapports avec les idées directrices de la philosophie de Bergson.

De l'œuvre de Bergson dans son ensemble, depuis les *Données immédiates* jusqu'à l'*Evolution créatrice* en passant par *Matière et mémoire*, l'*Introduction à la métaphysique*, le *Rire* et en y comprenant les différents articles qui s'y rattachent, une vérité dominante se dégage : la seule réalité qui nous soit immédiatement accessible, bien plus, la seule réalité que nous puissions comprendre et ressentir à la fois, à laquelle nous participons et nous collaborons, n'est et ne peut être que l'existence vécue, éprouvée, avec ses qualités, ses nuances, son devenir, son sens intérieur, émotif : en un mot, la réalité psychologique. Aucune autre forme d'activité ne pourrait être aussi réelle ; car elle serait beaucoup plus indigente que la vie psychologique. Or, comment saurait-on, en combinant même une infinité de mécanismes matériels, figés et pauvres comme ils le sont, obtenir jamais ce renouvellement, ce progrès, cette véritable création que nous découvrons dans l'existence spirituelle et qui constitue le mouvement de la vie mentale ? Bien plus, quand nous essayons de concevoir les manifestations les plus variées de l'activité sous toutes ses formes, nous nous les représentons inévitablement en valeurs psychologiques, c'est-à-dire comme des tensions plus ou moins riches, plus ou moins complexes, depuis la tension d'ordre mécanique, que l'on saisira de manière presque adéquate en suivant son déroulement, jusqu'aux tendances profondes dont la pénétration mutuelle constitue le dynamisme complexe de l'esprit humain.

L'aspect mécanique des choses s'obtient par l'observation de leurs mouvements, considérés comme des déplacements dans

l'étendue; ces mouvements sont extérieurs les uns aux autres et censés se produire dans l'espace, milieu homogène, mesurable, mathématiquement divisible à l'infini. Il est indispensable sans doute d'étudier les corps à ce point de vue, et les sciences qui procèdent ainsi obéissent à un besoin de l'intelligence humaine ; celle-ci, en effet, pour agir sur les objets et les utiliser aussi bien pratiquement que théoriquement, doit déterminer leurs contours et le champ dans lequel ils se meuvent. Elle se détourne ainsi de la réalité intérieure qui vit sous les mouvements ; elle substitue au sentiment immédiat et ému de cette réalité, des abstractions sans vie, des concepts abstraits, nombre, mesure, quantité ; ces catégories logiques et scientifiques ne visent que l'expression spatiale des êtres qui constituent l'univers et non leur existence intégrale et véritable. Celle-ci ne peut se saisir par le procédé de l'analyse et de l'observation extérieure ; elle ne se révèle qu'à la vision « par le dedans », à la sympathie qui met notre personnalité profonde en communion avec les réalités vivantes ; la méthode du philosophe consistera donc à développer ce toucher spirituel et affiné, d'abord pour découvrir directement en lui-même la vie de la conscience, ensuite pour suivre, dans toutes les formes possibles d'activité, la tension qui les caractérise.

Pour cette vision qui sert à la fois le psychologue, le métaphysicien et l'artiste, et qui seule les met en contact intérieur, immédiat avec le réel vivant, *en train de se mouvoir et de se faire*, Henri Bergson a repris le terme classique d'*intuition ;* il l'entend donc dans un autre sens que Descartes, que Jacobi, que Fichte et que Schelling, qui chacun donnaient à ce terme une portée différente (voir *Bulletin de la Société française de philosophie*, 9e année, n° 8, août 1909, *vocabulaire philosophique*).

L'étude la plus complète des faits psychologiques, poursuivie au moyen de toutes les méthodes dont dispose aujourd'hui celui qui analyse la vie mentale, conduit à reconnaître qu'en décomposant cette activité en éléments, on n'obtient d'elle qu'une image artificielle et déformée. Il n'existe pas d'*éléments psychologiques;* la vie mentale n'a rien d'étalé, de spatial, de quantitatif ; elle est pénétration de toutes les tendances qui la composent, mouvement original, avec des nuances multiples, un prolongement du

passé dans le présent, une véritable *durée*, qui ne se jalonne pas le long d'un temps homogène, fantôme de l'espace, et par conséquent conserve une allure personnelle chez chaque individu et dans tous ses moments ; en un mot, elle est liberté, si l'on entend par là jaillissement spontané et personnel.

La vie mentale, ainsi posée, n'est pas une dérivation de quelque forme moins riche d'activité ; loin de là, elle dépasse et déborde l'activité organique dans laquelle elle s'insère ; c'est l'activité organique qui n'est qu'un dépôt, un résidu d'un genre d'activité plus riche ; le cerveau n'est que le résultat des anticipations de l'activité mentale ; il se compose de mécanismes montés, faits pour l'adaptation de l'être au milieu, mais ne produit ni idées, ni sentiments, ni volitions.

D'autre part, la vie mentale ne s'explique pourtant pas comme la fonction purement logique que supposent les intellectualistes, qui la définissent par l'intelligence établissant des rapports : elle est moins artificielle, plus proche du réel vivant : elle est essentiellement l'activité dynamique de tendances dont se constitue le psychique ; la conscience réfléchie et logique est peu de chose en comparaison de ces tendances ; l'intelligence qui raisonne s'applique à l'utile, elle aide à connaître les rapports entre le milieu ambiant et l'individu ; elle permet à celui-ci d'agir sur ce milieu ; mais elle ne définit aucunement la vie mentale dont elle n'est qu'un produit.

La vie mentale se saisit elle-même dans l'intuition, alors que l'intelligence est adaptée à ce qui est extérieur et spatial. C'est l'intuition qui fournira la méthode au psychologue et au philosophe. L'intelligence, mettant son acquis au service de l'intuition, permettra à celle-ci de s'exprimer, de se traduire. Elle doit cependant éviter de s'immobiliser en images schématiques et en concepts; car si le langage des concepts convient à la science des manifestations spatiales du mouvement, son emploi échoue dès qu'il s'agit de fixer le réel vivant.

C'est assez dire que la vie psychologique plonge, chez l'homme, dans des régions plus profondes que cette couche superficielle d'idées claires formant la conscience réfléchie ; l'étude des manifestations subconscientes et inconscientes préoccupe de plus en

plus le psychologue. Et c'est comprendre aussi que la vie mentale ne débute pas avec le raisonnement logique de l'homme, mais qu'elle a des racines infiniment plus profondes dans tout ce qui vit.

De cette manière, Henri Bergson a été amené à étudier la vie mentale à travers son développement. Ces recherches l'ont conduit à se demander le sens et la portée de l'évolution. Il les a exposées dans le livre dont nous essaierons maintenant de dégager les idées essentielles, l'*Evolution créatrice*.

Si l'on fait abstraction des divergences multiples entre les écoles, on peut affirmer que presque tous les savants admettent aujourd'hui qu'il y a, dans l'apparition des êtres vivants, une filiation logique ainsi qu'une succession chronologique entre les espèces (27 ; *les numéros que nous plaçons entre parenthèses indiquent les pages du livre)*. Or. c'est là un fait analogue à ce qu'observe le psychologue dans la vie mentale. Ici, exister consiste à se créer indéfiniment soi-même ; une conscience ne traverse jamais deux fois le même état. Chaque sentiment que nous éprouvons, chaque pensée, chaque acte, nous modifie et nous transforme : il existe pour la vie mentale une durée réelle, différente du temps abstrait et mesurable du mathématicien. De même l'être vivant a une continuité de changement, une durée vraie qui prolonge pour lui le passé dans le présent (6, 8 et 24). Enfin, pour l'évolution qui se poursuit à travers des séries d'êtres vivants, « *la vie apparaît comme un courant qui va d'un germe à* « *un germe par l'intermédiaire d'une organisme développé* (29) ». L'essentiel est ici la continuité du progrès indéfini. Et en cela, la vie se rapproche de la conscience, dans laquelle « le passé presse contre le présent » et produit « une forme nouvelle incommensurable avec ses antécédents (*ibid.*) ». On ne peut prévoir ce que la vie va produire, chaque moment de son évolution étant unique (30).

Voilà ce que nous constatons en réalité. Par conséquent, entre l'expérience et la métaphysique des mécanistes de toute espèce, il y a contradiction. « Le mécanisme radical implique une méta- « physique où la totalité du réel est posée en bloc, dans l'éternité, « et où la durée apparente des choses exprime simplement l'infir-

« mité d'un esprit qui ne peut pas connaître tout à la fois. Mais « la durée est bien autre chose que cela pour notre conscience, « c'est-à-dire pour ce qu'il y a de plus indiscutable dans notre « expérience. Nous percevons la durée comme un courant qu'on « ne saurait remonter. Elle est le fond de notre être et, nous le « sentons bien, la substance même des choses avec lesquelles « nous sommes en communication. En vain on fait briller à nos « yeux la perspective d'une mathématique universelle ; nous ne « pouvons sacrifier l'expérience aux exigences d'un système. « C'est pourquoi nous repoussons le mécanisme radical (42). »

En se fondant encore sur la notion de durée réelle, dégagée préalablement par ses recherches psychologiques, Bergson réfute le finalisme radical. Il lui paraît inacceptable pour la même raison que le mécanisme. Le finalisme « substitue l'attraction de l'avenir à l'impulsion du passé » (44) et soutient que les êtres réalisent un programme ; or, s'il n'y a ni invention ni création dans l'univers, la durée devient inutile et l'évolution perd toute signification. Dès que nous sortons des cadres étroits que mécanisme et finalisme imposent aux choses, « la réalité nous appa- « raît comme un jaillissement ininterrompu de nouveautés, dont « chacune n'a pas plus tôt surgi pour faire le présent qu'elle a « déjà reculé dans les passé » (51). Et pourtant, cette réalité mouvementée n'est pas capricieuse. On a de tout temps constaté, dans l'évolution de la vie, une harmonie. Mais on a tort de considérer cette harmonie comme l'application d'un principe idéaliste dont elle ne serait que la copie. Elle n'est pas faite d'avance, elle se fait graduellement, par « complémentarité » (55), ne relève pas d'un but, d'un modèle préexistant, d'un tout donné (*ibid.*). Les notions rationnelles qu'invente l'intelligence sont insuffisantes à l'expliquer. Car cette harmonie provient d'une « identité d'impulsion » et non d'une fin prévue d'avance (53, 55 et 56).

Nous touchons ici à l'une des idées fondamentales de l'*Evolution créatrice :* la réalité vivante, la vie, procède, sous toutes ses formes, d'un même élan premier, d'une poussée intérieure qui traverse et anime la création et, chez les êtres organisés, passe d'une génération de germes à la suivante par l'intermédiaire d'in-

dividus développés (57 et 95). Cet élan vital porte en lui toutes les possibilités d'existence ; sa richesse est inépuisable.

Il s'agit, cela posé, de prouver d'abord l'unité de l'élan vital et d'expliquer ensuite son inépuisable richesse, tout en montrant pourquoi sa création s'est en quelque sorte canalisée selon certaines lignes d'évolution. Son unité d'abord : elle ressort, selon Bergson, du fait que certaines identités de structure se rencontrent dans des organismes appartenant à des lignes diverses d'évolution et s'étant trouvés dans des milieux différents. Tout porterait à admettre qu'on ne rencontrât pas, dans ces cas, d'identité de structure, puisque les conditions physico-chimiques s'y opposent. Or, voici un exemple précis : l'analogie de structure de l'œil chez le mollusque connu sous le nom de Peigne et chez l'homme. Ni l'accumulation de petites variations, invoquée par les Darwiniens, ni les variations brusques n'expliquent ce fait. Il s'agit de milieux très peu semblables et de lignes d'évolution indépendantes : admettra-t-on que des causes accidentelles aient amené un même résultat (61) ? Osera-t-on dire que ce résultat soit voulu par l'être qui s'adapte ? Qu'il provienne d'un effort ? L'observation ne constate jamais rien de semblable. Ou, que dans deux lignes d'évolution différentes, les mêmes petites variations se soient accumulées dans le même ordre (83 à 85 et 68) ? Si l'on applique l'hypothèse de variations brusques, « comment toutes « les parties de l'appareil visuel, en se modifiant soudain, restent- « elles si bien coordonnées entre elles » dans des cas aussi distants que ceux de l'exemple choisi (71) ?

On peut trouver aussi des preuves, par l'embryologie, de l'impossibilité d'admettre une analogie qui soit explicable mécaniquement, entre l'œil du Peigne et celui de l'homme (82). Toutes ces questions sont discutées d'une manière approfondie par Bergson ; nous n'en indiquons ici que la conclusion. Selon notre auteur, nous nous laissons aisément aller à adopter des explications soit mécanistes, soit finalistes, parce qu'elles sont imitées du travail humain. A bien peser les meilleures interprétations, on s'arrêtera à celle d'un élan vital originaire qui se conserve sur les lignes d'évolution et cause les variations qui s'y transmettent. Les différenciations ne se font pas par association d'éléments, mais bien

par dissociation (97), les espèces divergent à mesure qu'elles évoluent, mais sur certains points définis, elles devront évoluer identiquement (95). Ce qui crée l'œil, ce n'est ni un mécanisme ni un finalisme, c'est la vision elle-même, c'est « la marche à la vision » (104). Selon qu'elle va plus ou moins loin, elle créera un œil plus ou moins parfait. La « marche à la vision » n'exige pas la représentation d'un but ; elle ne retombe pas dans le finalisme. « Elle s'effectue en vertu de l'élan originel de la vie (105). » C'est pourquoi on la retrouve sur des lignes d'évolution indépendantes. Cette action n'est pas prédéterminée, mais implique plusieurs possibilités, un rudiment de choix.

Il s'agit de comprendre, après avoir rattaché l'ensemble des manifestations de la vie à une seule et même impulsion, quelle est la richesse de cet élan originel et profond. Un exemple, directement emprunté à l'observation de nos actes, fera saisir de quoi il est question. Parmi les aptitudes multiples, les tendances nombreuses qui semblent se presser en nous, dès l'enfance, pour arriver à se produire, nous sommes obligés sans cesse de choisir les unes et d'abandonner les autres (109). Ce que nous constatons en petit chez l'homme, se produit en grand dans la nature ; si la vie se manifeste avec sa force et sa poussée, cela provient de toutes les tendances qui l'animent et de l'instabilité qui résulte de leurs mouvements. Mais au lieu de pouvoir les réaliser toutes, l'élan vital se heurte à la résistance de la matière, et il est obligé de s'insérer d'abord en elle pour l'entraîner avec lui (107-108). Il y a donc et dans la vie elle-même et dans la matière une raison à la divergence que nous avons précédemment constatée.

Qu'est-ce que la matière que nous rencontrons ici ? Quel est son rapport à l'élan vital ? Bergson s'est expliqué très nettement à ce sujet dans le troisième chapitre de son *Evolution créatrice* (260 et suivantes). Tout d'abord, pour bien comprendre la notion de matière, nous devons nous débarrasser des habitudes substantialistes qui nous la représentent comme une chose créée, toute faite, existant une fois pour toutes. Elle ne peut, au contraire, se concevoir nettement qu'en termes d'action. « Il n'y a pas de choses, il n'y a que des actions (270). » La vie est de l'action qui se fait, la matière est de l'action qui se défait. « La vie est un mouvement,

la matérialité est le mouvement inverse (271). » Ces deux courants sont contraires, et leur combinaison est l'organisation. La vie est création ; mais elle rencontre un mouvement inverse du sien, que l'on appelle nécessité ou matière. La vie est une accumulation d'énergie qui se répand par des voies diverses ; mais elle ne cesse d'accumuler de l'énergie en produisant ; elle se divise, présente des arrêts, des régressions, des reculs ; la part de la contingence est grande dans l'évolution (273-277).

L'évolution même est ce qui traduit l'élan originel ; la matérialisation, la fixation d'espèces est ce qui représente le mouvement en retour se produisant en sens inverse de la progression de la vie. Mais ce mouvement est indispensable. Il est nécessaire que beaucoup de choses meurent et s'immobilisent, puisqu'il s'en crée sans cesse de nouvelles (*note* de 268 et 269). Ce mouvement en retour qu'est la matière n'est pas suffisant à arrêter l'effort de la vie, qui est activité créatrice et qui lutte constamment pour s'affranchir des lois que veut lui imposer l'automatisation, la matérialisation (267). La vie est un mouvement ascendant contrarié par le mouvement descendant de la matière. Le courant est presque toujours converti par la matière en un « tourbillonnement sur place ». Mais il passe librement en un point : c'est l'humanité (291-294).

D'une part, besoin irrésistible d'expansion, d'autre part, matérialisation : telles sont les deux raisons qui font comprendre pourquoi l'élan vital a produit plusieurs lignes d'évolution et en même temps s'est endigué en des séries graduées d'êtres présentant une suite logique et chronologique.

Comment la différenciation s'est-elle produite ? Au début, les premiers organismes vivants ont sans doute oscillé entre ce qui est devenu le végétal et ce qui est devenu l'animal (122). Une première grande différenciation, celle du végétal et de l'animal, peut se caractériser en disant que « le même élan qui a porté « l'animal à se donner des nerfs et des centres nerveux a dû abou- « tir, dans la plante, à la fonction chlorophylienne » (124). Le genre de nourriture (116-117) et la mobilité séparent ces deux séries ; avec la mobilité apparaît la conscience. « L'organisme le plus humble est conscient dans la mesure où il se meut *libre-*

ment (121). » La conscience s'endort chez un animal qui a dégénéré en parasite immobile, comme l'est un genre de crustacé, le rhizocéphale, qui avait jadis une structure plus différenciée ; la fixité et le parasitisme ont provoqué quasi la disparition du système nerveux (122). Bergson affirme, d'après cela, que « la plante est généralement inconsciente » (121). Mais il est juste d'ajouter que, parmi les tendances qui n'ont pas trouvé leur développement dans une ligne d'évolution, il en est qui réapparaissent par moments, en poussées (129). Ce correctif trouvera spécialement son application dans les lignes divergentes de la série animale.

Le très grand intérêt et la nouveauté de la théorie de Bergson réside en ce que, pour lui, trois directions d'une même activité qui s'est scindée en grandissant, se distinguent dans la nature vivante (146-147) : 1° la *torpeur végétative*, qui caractérise les végétaux et deux des quatre grandes directions de la vie animale, formées par les Echinodermes et les Mollusques, directions aboutissant, en somme, à une impasse (141) ; 2° le développement de l'*instinct*, qui règne dans l'évolution des Arthropodes et atteint son point culminant avec l'insecte et en particulier avec les Hyménoptères (146) ; 3° l'*intelligence* qui triomphe chez les Vertébrés. Cette doctrine s'oppose à celle d'Aristote, qui voit dans la vie végétative, l'instinct et l'intelligence, trois degrés successifs d'une même tendance.

La question très importante qui dès lors se présente, est celle des différences entre instinct et intelligence. On admet souvent que l'instinct relève de l'intelligence ; dans ce cas, les actions qui se montrent à nous comme instinctives chez les animaux auraient exigé d'abord un raisonnement, puis se seraient fixées, en tant qu'acquisitions, pour déterminer des dispositions que certains admettent comme héréditaires. Bergson trouve qu'instinct et intelligence répondent à des processus opposés : l'instinct utilise et construit des organes ; l'intelligence fabrique des instruments ; les animaux supérieurs se servent des instruments artificiels qu'ils découvrent, ou du moins, s'ils n'en découvrent pas, ils reconnaissent ceux qu'on emploie pour eux ou contre eux ; cette tendance s'accentue chez l'homme, qui mériterait plus d'être

appelé *homo faber* que *homo sapiens* (151). On objectera que l'effort pour se servir de l'organisme et l'effort pour se servir d'instruments artificiels remonte à un même mouvement psychologique. Sans doute ! Mais nous avons vu que la vie est obligée, et par sa loi et par la matière, de scinder son effort. « Il faut qu'elle choisisse (154). » D'où la différenciation de ces deux directions de l'évolution, la ligne d'instinct, aboutissant aux Hyménoptères, et la ligne d'intelligence, aboutissant à l'homme. Et d'après cet autre principe déjà reconnu, que les tendances qui ne trouvent pas leur entier développement dans une ligne donnée d'évolution y font irruption par poussées, il faut compléter ce ce qui précède en disant que l'instinct des insectes s'accompagne de lueurs d'intelligence (par exemple dans leur adaptation à des conditions nouvelles), et que l'intelligence des vertébrés laisse à certains moments réapparaître l'instinct, comme on le constate chez l'homme, dans l'intuition.

Continuons à énumérer les différences entre instinct et intelligence. L'instinct, avons-nous vu, utilise un instrument naturel organisé ; pour lui, il y a coïncidence entre l'image d'une chose et l'action à exercer sur cette chose. Tandis que l'intelligence s'oriente vers les rapports entre les choses plutôt que vers les choses elles-mêmes, et qu'elle fait des essais divers d'action sur les choses, pour l'instinct il n'y a pas d'hésitation ; il ne tâtonne pas, n'expérimente pas, mais coïncide dans l'action avec l'objet qu'il vise, absolument comme si, entre son action et l'objet, il y avait une espèce de sympathie, d'accord non définissable en termes d'intelligence. Or, ce n'est là ni de l'intelligence déchue, ni du mécanisme pur (190-191). L'exemple des hyménoptères paralyseurs est typique : pour expliquer qu'ils agissent si exactement sur l'organisme des animaux dans lesquels ils doivent déposer leurs œufs, et piquent avec tant de précision les centres nerveux qui commandent aux mouvements qu'ils veulent paralyser, rien ne permet de supposer chez eux une connaissance scientifique comme celle de l'entomologiste, ni l'acquisition et la transmission de cette connaissance dans une espèce ; du reste, les différentes espèces de ces insectes procèdent différemment (186-187). L'instinct constitue donc une manière de conscience autre

que celle qui se développe dans l'intelligence. Dans l'instinct, il semble que la connaissance se traduise en actes précis, s'applique à un objet spécial et porte en soi une espèce d'intuition, tandis que l'intelligence élabore des cadres, s'applique aux rapports, à ce qui est formel, et aboutit chez l'homme à l'abstraction, aux concepts.

La distinction entre l'intelligence et l'instinct se poursuit jusque dans l'activité humaine. L'intelligence, qui s'est développée progressivement à travers la série des vertébrés, continue à évoluer chez l'homme dans le même sens ; mais l'instinct qui, selon le principe rappelé déjà, n'a pas disparu, et a tenté mainte fois de se faire jour dans cette série, se retrouve, lui aussi, dans la pensée de l'homme et même s'y découvre dans toute sa force en tant qu'intuition. Nous avons ici un instinct spiritualisé, qui a passé de l'action à la connaissance.

Comment se manifeste l'intelligence dans l'humanité ? Elle continue à fabriquer des moyens d'atteindre la matière, des instruments qui s'y appliquent. Mais il ne lui importe pas seulement d'agir immédiatement sur les choses matérialisées ; elle veut aussi les connaître, se les représenter. Or, elle ne se représente les choses que si ces dernières prennent des contours nets ; sans prise sur ce qui est fluide, elle se limite au « solide organisé » ; dans la mobilité universelle, elle découpe du discontinu (166-168). Au mouvement, elle substitue des immobilités juxtaposées (169). C'est ainsi qu'elle acquiert ses notions sur l'espace homogène, dans lequel se découpe la figure des objets ; la géométrie ou science des solides donne naissance à la science des idées claires et distinctes (174-175) et en même temps, au système de signes qu'est le langage (172). Tout ce qui vit, l'intelligence le transforme donc en états juxtaposés, discontinus ; de là à vouloir recomposer la réalité par la combinaison mécanique de ces états discontinus, il n'y a pas loin. Ainsi, en s'appliquant d'abord à des buts pratiques, l'intelligence acquiert la connaissance de ses actes et la maîtrise d'elle-même (198).

Les systèmes d'idées qu'elle invente et auxquels elle substitue ensuite d'autres systèmes d'idées, selon les besoins de l'action et des sciences mécaniques, nous montrent qu'il ne peut être

question en cela que de cadres dans lesquels on force le réel d'entrer, mais non du réel lui-même. Vis-à-vis de la réalité, l'intelligence procède arbitrairement ; elle la décompose selon n'importe quelle loi et, au moyen d'éléments discontinus, prétend recomposer le réel en n'importe quel système (170). De là, l'intelligence conçoit des systèmes qui combinent des éléments ; elle emprunte à sa propre facilité une conception mécaniste. Mais elle laisse échapper le *nouveau*, l'imprévisible, la création. Elle veut que « des antécédents déterminés amènent un conséquent déterminé » (177). S'il jaillit du nouveau, nous ne pouvons le *penser*, au sens étroit du mot ; il faut que nous le sentions en nous, ou le devinions par sympathie s'il se produit hors de nous (178). L'intelligence, « si habile à manipuler l'inerte, étale sa maladresse dès qu'elle touche au vivant ». Elle est caractérisée « par une incompréhension naturelle de la vie » (179).

Parlons maintenant de l'instinct : cette dernière pensée nous y conduit naturellement. L'instinct semble être une espèce de sentiment direct du réel. S'il pouvait prendre conscience, il nous livrerait « les secrets les plus intimes de la vie » (*ibid.*). Nous l'avons vu opérer chez les hyménoptères. Mais supposons qu'au lieu de coïncider avec l'action, il réfléchisse sur lui-même, étant tourné vers la vie, il nous donnera une connaissance profonde, directe, du réel. Or, c'est ce qui se produit chez l'homme, dans le genre particulier de vision de l'artiste (192). L'artiste se place, par sympathie, au cœur même de ce qu'il décrit et anime par son œuvre. Il saisit sur le vif, par une *intuition* intérieure, la vie de ce qu'il représente. On peut même prendre l'intuition du vivant comme critère de la vigueur et de la solidité d'une œuvre d'art. Le philosophe apprendra de l'artiste le chemin à suivre. En effet, on peut concevoir une recherche « orientée dans le même sens « que l'art et qui prendrait pour objet la vie en général » (192). L'intelligence servira d'éducatrice à l'intuition en ce sens qu'elle la conduira de l'individuel à ce qui est universel, mais inversement, l'universel en tant que vivant et réel, l'intelligence ne le découvrira jamais, car où il faut la vision pénétrante, elle n'emploie que des cadres, des catégories (193), tandis que l'intuition est « l'esprit même » et « la vie même » (290).

Dans cette création suprême qu'est la pensée philosophique, nous saisissons la synthèse de ces deux directions, instinct et intelligence, en lesquelles s'est différenciée la vie ; nous apercevons ce qu'est l'élan vital qui nous a aidés, en tant que symbole, à comprendre l'évolution ; nous nous représentons maintenant que l'élan vital, l'évolution, la poussée organique est, en fin de compte, conscience. « Tout se passe comme si un large courant « de conscience avait pénétré la matière, chargé, comme toute « conscience, d'une multiplicité énorme de virtualités qui s'inter- « pénétreraient (197). » Ce courant entraîne la matière à l'organisation, mais il est divisé et ralenti, par les raisons que nous avons étudiées au début de cet exposé. Son ralentissement ne diminue pourtant en rien l'élan de l'évolution ; il agit comme de « la conscience lancée à travers la matière » (*ibid.*) Si cette conscience fixe son attention sur son propre mouvement, nous avons l'intuition ; si elle la fixe sur la matière, nous avons l'intelligence.

La détermination de ces deux notions, intelligence et intuition, nous indique en même temps la différence entre le travail scientifique, dû à la première et le travail philosophique, qui relève de la seconde. L'inerte seul entre dans les cadres des sciences. C'est pourquoi elles traitent le vivant au moyen des principes mécaniques qui leur servent à mesurer l'inerte (216-217). Mathématiques et physique donnent le ton à l'ensemble des recherches scientifiques. « Toutes les opérations de notre intelligence tendent « à la géométrie (229). » L'intelligence, qui part de la pratique et aboutit aux sciences, se représente les choses sous forme spatiale, elle les décompose en mouvements se produisant dans l'espace. En procédant ainsi, elle s'adapte à la matière. Et à ce point de vue, la science positive, comme l'intelligence, portera « sur la réalité même, pourvu qu'elle ne sorte pas de son do- « maine propre, qui est la matière inerte » (226). Nous avons vu précédemment les rapports entre matière et vie ; nous avons compris de quelle inversion de la vie provenait la matière ; or, « c'est la même inversion du même mouvement qui crée à la fois « l'intellectualité de l'esprit et la matérialité des choses » (225), « ... intellectualité et matérialité étant de même nature et se « produisant de la même manière » (238). Les lois mathéma-

tiques indiquent « le sens dans lequel la matière retombe » (239).

Ce n'est pas là ce qui vit dans l'univers et l'anime ; la matérialité n'est, à tout prendre, qu'une interruption dans le vivant ; les sciences, en s'appliquant à la matière, s'efforcent de la décomposer en éléments et prétendent expliquer le réel par la combinaison de ces éléments qui ne sont, en vérité, que des abstractions, des schèmes de mouvements mesurables dans un espace homogène et vide. « La complication à l'infini des parties et leur « parfaite coordination entre elles sont créées du même coup par « une inversion qui est, au fond, une interruption, c'est-à-dire « une diminution de réalité positive (229). » Prétendre refaire le réel en se servant de mouvements, obtenus par abstraction et disposés par combinaison mathématique dans un espace homogène, c'est partir du vide pour en tirer l'existence dans toute sa plénitude : avouons-le, nous touchons du doigt « l'illusion fondamentale de notre entendement ». Bergson examine ici l'idée de néant qui correspond à cette illusion. L'erreur de toute métaphysique idéaliste provient de ce qu'on se détourne de l'être réel, tel que le présente soit la vie consciente, soit une conception exacte du mouvement dans la nature, et qu'on lui substitue un être purement logique, ayant ses racines non dans la réalité, mais dans le raisonnement abstrait. Une existence qui se développe dans la durée ne semble pas assez stable : on cherche à définir l'essence logique des choses et l'on croit bien faire en vidant au préalable la conscience de tout ce qu'elle contient. Ce genre de métaphysique abstraite, que Bergson trouve chez Spinoza comme chez Leibniz, procède incontestablement du mathématisme rationaliste de Platon et de Descartes, et c'est bien cette philosophie là à laquelle s'adresse la critique que nous exposons en ce moment.

L'idée de néant peut-elle se représenter en une image dans la conscience ? Vider la conscience de toute image réelle, afin de partir de la pensée pure, est, psychologiquement, une parfaite impossibilité. Je puis arriver à éliminer toute perception extérieure, mais alors ma conscience est occupée par une perception interne, un état affectif, une tension. Cette perception cédera bientôt sous la poussée de l'extérieur ; la perception externe réapparaîtra, si bien qu'en ce sens, l'idée de néant ne se traduit par

aucune image ; elle est simplement le saut perpétuel d'une perception interne à une perception externe (300-303).

L'idée de néant, injustifiable au point de vue de la perception, s'explique-t-elle mieux en tant que conception ? Je n'ai jamais la conception d'une absence d'objet pour la pensée ; si je supprime de ma pensée tout objet, je conserve toujours l'image de certains contours d'objets, ou encore, l'objet que je chasse de ma conscience laisse en moi un sentiment de manque, de regret, et un souvenir de ce qu'il était. En somme, je n'atteins pas l'état que je cherche, j'opère simplement une *substitution*, je remplace la pensée d'un objet par la pensée d'un autre objet, je m'imagine l'incompatibilité de l'objet que j'efface, avec l'ensemble du réel, et cette opération s'accompagne d'un sentiment (306-307). Bien plus ! En pensant un objet inexistant, je pense d'abord à cet objet doué d'existence, et je conçois ensuite des raisons pour l'en exclure, raisons que j'emprunte à la réalité.

De cette manière, le non-être, par rapport à un objet auquel je l'attribuerais, contient en somme plus encore que la conception d'un objet existant. Car il contient l'affirmation de l'objet et son exclusion par le reste du réel (310). Nier est donc uniquement écarter une affirmation possible ; mais cela suppose, de plus, une autre affirmation qu'on substitue à celle qu'on écarte. La négation provient donc des besoins en quelque sorte économiques de l'intelligence, qui retient ceci et exclut cela. Mais par son usage elle prend une valeur métaphysique qui ne lui revient pas. L'idée de néant, qui peut s'appliquer à chaque chose en particulier, finit par être prise en bloc, comme pouvant s'appliquer à tout. Et cette idée d'immobilité et de négation, ainsi utilisée, déteint sur l'idée d'Etre : le logicien conçoit un être statique, chez qui « tout paraît donné en une seule fois, dans l'éternité » (323).

Cette façon de penser l'absolu est purement abstraite. Elle relève de l'emploi de l'intelligence, mais elle est pauvre et vide. Nous en arrivons ainsi à conclure que, métaphysiquement, l'intellectualisme se contredit lui-même en prétendant construire les choses avec du non-être et s'appauvrit en plus, en voulant se passer de la réalité vivante. Et en second lieu, la même habitude de l'intelligence, acquise par son adaptation à la matière et par sa

manière de concevoir mathématiste et mécaniste, engendre une autre erreur qui dérive de la première : c'est de penser le mouvant par l'immobile. Nous détachons de la durée concrète, de ce qui se fait, les seuls moments qui nous intéressent pratiquement. Ensuite, quand nous spéculons sur la nature du réel, nous croyons pouvoir, théoriquement, reconstituer le mouvant en juxtaposant des états stables (295-296 et 323).

Pratiquement, l'intelligence conçoit ses buts, comme autant de points fixes vers lesquels elle se dirige, en passant par un certain nombre de positions, de points de repère ; elle remplace par eux ce qui est en train de se mouvoir. Elle se représente la matière comme des séries d'états ; elle réduit les corps à n'être que des états matériels qui se combinent mathématiquement. Elle prend, sur la vie nuancée infiniment et multiple du réel, des instantanés, puis elle les aligne le long d'un devenir abstrait (331) ; à ce jeu, le mouvement lui-même, concret et vivant, se transforme en une abstraction ; il devient quelque chose d'impersonnel, à savoir « le mouvement en général » (330). Or, dans le réel, un corps qui se meut crée d'un coup sa trajectoire ; il n'y a pas, d'abord, une trajectoire ou ligne géométrique que le mouvement suivra ; la mobilité est indivisible ; c'est l'intelligence et les sciences qui, par après coup, la divisent en parties pour la mesurer (334-337). Avec ces données extérieures, il est impossible de reconstituer du vivant. Zénon d'Elée a démontré que le mouvement, dans cette conception, est inexplicable. Il y a plus, dans le mouvement, que dans la série de positions d'un mobile (333 et 339).

La science moderne, en dépit de ses progrès, se place sur le même terrain que la science grecque ; il ne s'agit aucunement de lui en faire un reproche ; elle remplit son rôle, dont personne ne conteste l'utilité. La science antique note certains moments dans le changement ; la science moderne considère celui-ci à n'importe quel moment. Les anciens envisagent des périodes indivises dans le temps, les modernes décomposent indéfiniment le temps. La science ancienne est statique, la science moderne ajoute le temps à ses considérations, elle tend « à prendre le temps pour variable indépendante » (363). De plus, elle étend l'emploi de la mesure ; elle porte son attention sur les variations quantitatives

et ne se contente plus de descriptions qualitatives (362). Elle approfondit ainsi tout ce qui concerne le mécanisme. Où réside l'erreur, c'est dans les philosophies qui prétendent s'appuyer sur les sciences pour donner le sens de la réalité et étendre à la vie et à la conscience les procédés qui ne conviennent qu'à la matière. Or, les philosophies rationalistes sont toutes dans ce cas ; elles croient que l'intelligence donne la clé du réel, et que les hypothèses qu'elle invente, les artifices qu'elle emploie pour connaître la matière et agir sur elle, suffisent à faire connaître aussi l'esprit. L'intelligence, nous l'avons vu, est adaptée à la matière. Elle conserve toujours, de cette adaptation et de ses origines qui sont pratiques, le procédé qui consiste à découper le réel en éléments stables.

Ce qui nous est montré par l'expérience, et tout d'abord par l'expérience directe du psychologue, ensuite par l'étude de l'évolution, c'est la réalité du changement ; et il est impossible de rendre compte de cette réalité en combinant des éléments stables, car de cette combinaison jamais rien de nouveau ne peut sortir ; à ce point de vue, la nature se répéterait éternellement. Or, c'est là une parfaite erreur pour tout ce qui est vivant ; on aura beau ramener les éléments d'un être vivant à des actions physico-chimiques ; on laisse ainsi de côté l'essentiel, à savoir la vie elle-même. Le corps vivant change sans cesse ; malgré la tendance de l'intelligence à n'envisager que des éléments stables, nous sommes forcés de nous en apercevoir et nous concentrons alors, en un certain nombre de formes définies et caractéristiques, le changement qui véritablement est continu et graduel. En réalité, le corps change constamment. La forme que nous lui attribuons n'est que la moyenne d'une série d'images successives, de vues instantanées que nous en prenons (327). C'est un tort des sciences et de la philosophie depuis l'antiquité de s'attacher à l'immuable, au négatif, au néant, au lieu d'essayer de saisir le réel. Mais nous voyons la réalité vivante forcer les sciences à élargir leurs cadres.

La philosophie aussi doit abandonner ses positions. Il faut qu'elle se rende compte de la durée, c'est-à-dire d'une transformation qualitative, intraduisible en termes mathématiques, qui est la vie intérieure même de chaque être, l'ensemble de ses ten-

dances actives, se pénétrant mutuellement, prolongeant le passé dans le présent et préparant le nouveau, créant en quelque sorte l'avenir. « Le temps est invention ou il n'est rien du tout (369). » Mais les sciences mécaniques ne tiennent pas compte de ce temps-là; elles font abstraction de la nouveauté; elles déroulent les événements dans un temps homogène en toutes ses parties et indéfiniment divisible; la physique repose « sur une substitution du temps-longueur au temps-invention » (370). Les sciences, en se plaçant à ce point de vue, renoncent à connaître autre chose que la matière ; elles rendent donc indispensable la métaphysique ; celle-ci aura pour tâche de compléter le travail de l'intelligence par celui de l'intuition. Nous revenons ainsi aux idées bien connues de Bergson sur le travail du penseur. (Voir *Introduction à la Métaphysique*, Revue de Métaphysique et de Morale, janvier 1903.)

Le quatrième chapitre de l'*Evolution créatrice* contient à ce propos des pages de critique d'une très haute importance sur l'idéalisme de Platon, les rationalistes du XVIIe siècle, puis sur Kant et Spencer. Sans entrer dans cette discussion, nous remarquerons que le reproche collectif que Bergson adresse à ces penseurs est de supposer que la science soit une et que toute réalité coïncide avec elle. Or, cette science, dont il s'agit, n'est autre que le mécanisme, système intellectualiste valable pour la matière, mais incapable d'expliquer et les mouvements réels, et la vie, et l'évolution, et le nouveau, et la conscience avec toutes les formes d'activité qui dérivent d'elle. A Kant, Bergson reproche de n'avoir pas montré que l'objet de la connaissance dépasse l'intelligence, que celle-ci s'adapte uniquement aux manifestations mécaniques de la matière, mais qu'en traitant le vivant et le psychologique, son mécanisme n'a plus qu'une valeur symbolique (384-391). Il a accepté la définition du mécanisme pour le temps, il n'a pas vu ce qu'était « la durée concrète où s'opère sans cesse une refonte radicale du tout » (392). Bergson dénonce ensuite l'artifice de Spencer qui, annonçant une philosophie de l'évolution, ne l'a pas donnée, mais s'est attaché à reconstituer l'évolution avec les fragments matérialisés qu'elle sème sur sa route, la matière avec des éléments solides et matériels eux-mêmes, alors que les théories nouvelles de la physique montrent l'impossibilité de com-

prendre les propriétés de l'éther ou celles de l'électricité par des hypothèses aussi simplistes. Enfin, ni la réaction de l'organisme ni la vie consciente ne reçoivent ici leur explication (393-395). Encore une fois, il est indispensable de retrouver la durée réelle pour saisir la vie, la conscience et se rendre compte de l'évolution.

SECONDE PARTIE

Ce que nous devons à la philosophie de H. Bergson.

1. L'un des grands services que rend à l'humanité la critique philosophique est de détruire le prestige des mots en ruinant les idées dogmatiques qu'ils perpétuent. Kant nous en a donné l'immortel exemple. Continuons à le suivre. Peu de mots furent plus tyranniques, dans les cinquante dernières années, que le terme majestueux d'Evolution ; les déclamations les plus nulles se gonflent de son bruit. Quand on a dit : Evolution, on a tout expliqué, la nature et l'humanité, l'art, la science, la vie sociale. Ce fut, pour les empiristes sans réflexion, la clé de l'énigme universelle. Après l'avoir prononcé, ils s'arrêtaient, béats, et leur discours s'éteignait sur ce point d'orgue.

Ce dogmatisme pseudo-scientifique éclate surtout chez certains biologistes, à cause sans doute de leurs habitudes empiristes. Un physicien, qui a bénéficié d'une solide culture mathématique, un artiste, dont l'éducation affinée et sensible a ouvert l'esprit, échappent plus aisément, par le travail d'une réflexion avisée et subtile, à la stérilité d'une pensée occupée exclusivement à amasser de menus faits. Il est bien difficile de faire entendre raison à ceux chez qui l'habitude des concepts pseudo-scientifiques a remplacé la vie, et malheureusement physiologistes et médecins méritent souvent ce reproche. Aussi l'œuvre de Henri Bergson, ne fût-ce que par la critique à laquelle elle soumet les théories dont se contentent les biologistes, est-elle un bienfait : elle secoue ceux-ci de leur sommeil dogmatique. Même s'ils repoussent son interprétation, ils sont obligés de quitter leurs positions, devenues indéfendables.

Rien n'est aussi vague que ce terme d'Evolution. On réunit sous cette dénomination un grand nombre de faits et de lois qui ont trait à certains rapports entre des séries chronologiques d'êtres vivants. Or, parmi tous ces faits, il faut mettre de l'ordre, et ici un double problème se pose : le problème scientifique, qui se scinde en questions multiples et demande des lois particulières ; le problème philosophique, dont l'utilité sera de comprendre le lien commun des différentes manifestations dites évolutives et d'en saisir la vie, l'unité et le véritable mouvement.

Sur la première question se sont greffées les hypothèses les plus variées, et il n'est guère possible aujourd'hui, au moyen de l'analyse des aspects très divers que présentent les faits et à cause des découvertes nouvelles, de donner un sens précis au terme d'Evolution. On réunit sous ce nom les notions les plus variables. Il suffit de lire à ce sujet la discussion à laquelle prirent part, dans la séance de la Société française de philosophie du 6 avril 1905 (*Bulletin* de cette société, 5e année, n° 8, août 1905), les biologistes Giard et Houssay, les philosophes Lalande, Pécault et Raüh, objectant à la thèse que soutenait R. Berthelot : « Le darwinisme n'est pas l'évolutionnisme. » Ce dernier avait été même jusqu'à proposer un cuviérisme évolutionniste ! Sur ce terrain, nous assistons donc à une lutte sans résultat entre les hypothèses les plus contradictoires.

Force est bien au philosophe à ne pas s'en tenir aux hypothèses fondées sur des considérations limitées, à dépasser « le fait », à essayer de comprendre l'ensemble du problème. Le grand intérêt du dernier livre de Bergson réside précisément en ceci, qu'il essaie, loin des systèmes préconçus et à l'abri des préjugés mécanistes aussi bien que des constructions d'idées pures, de comprendre le sens et les caractères essentiels du mouvement graduel de la vie traduit par ce mot d'Evolution.

2. Une autre leçon que nous pouvons tirer des livres de Bergson, nous est donnée par la précision et l'élégance de l'exposé. Ces livres sont un modèle de style ; à la fois exacte et nouvelle, l'expression rend d'une manière adéquate une pensée qui se possède et qui est particulièrement riche en suggestions. A être traités

dans un beau langage, les problèmes scientifiques gagnent beaucoup en clarté, et les idées philosophiques ressortent avec une couleur et une vie singulières. Bergson nous prouve ainsi que le raisonnement du savant ne doit pas être nécessairement aride et ennuyeux et que la pensée du philosophe se dégage d'autant mieux qu'à l'obscurité et à la lourdeur elle préfère la beauté ; elle se fait à la fois plus lumineuse et plus ornée. Il est à espérer que savants et philosophes s'inspireront de cet exemple.

Au surplus, la forme est un indice de la valeur de la pensée. Il ne faut pas croire que la pensée gagne à la négligence de la forme, ou, comme on dit parfois, qu'il faille sacrifier celle-ci, qu'on proclame accessoire, à la plus haute importance de celle-là. Forme et pensée se complètent, se portent l'un l'autre. A une pensée pauvre correspond une forme indigente, morne et sans nuances. L'absence de valeur d'un travail peut toujours se juger à son manque de style. Il en est ainsi d'un travail scientifique comme d'une œuvre littéraire. Les grands savants, ceux dont la tâche fut autre que d'encombrer la connaissance au moyen de bouts de faits sans coordination entre eux, ceux qui véritablement cherchèrent à expliquer et à comprendre, un Laplace, un Claude Bernard, un Marcelin Berthelot avaient un style.

Il est bien entendu que j'entends par ce mot une langue originale et forte, faisant bloc avec l'idée et propre à l'écrivain qui en use. Par contre, quand un spécialiste, pour que l'on croie qu'il sait écrire, fait « de la littérature », accumule des comparaisons grandiloquentes et des images sans cohésion, il donne simplement la preuve de son mauvais goût et de son manque de tact. Le véritable style n'est jamais conventionnel. Il aide à mieux comprendre la pensée et n'égare pas l'attention. Il invente des expressions uniques, des formules synthétiques, qui frappent et subsistent. L'œuvre de Bergson est une œuvre de grand style.

3. Sa méthode et son but visent à nous suggérer *le réel concret*, en le dégageant des abstractions et des transpositions que lui imposent soit une philosophie trop intellectualiste, soit les adeptes d'une pseudo-science qui s'imagine expliquer les choses en les appauvrissant, en les immobilisant ; tandis que les physiciens

édifient une notion plus riche et plus dynamique de la matière, n'est-il pas curieux que les matérialistes en biologie et en sociologie veuillent réduire à des combinaisons simplistes d'éléments les processus les plus complexes, ceux dans lesquels se révèle une richesse extraordinaire de création et un puissant mouvement de vie ?

La philosophie intellectualiste et le matérialisme, bien que se combattant sans cesse, procèdent de la même manière. Ces deux inversions du sens de la réalité conduisent à la même faute. Ici comme là, on substitue au réel, à son mouvement infiniment nuancé, un système de notations abstraites. Et ce sont, d'un côté comme de l'autre, les mêmes notions : relations, figures, nombres, quantité. On substitue, pour la facilité qu'on en retire, à la multiplicité active des choses, certains éléments ; idées simples et atomes proviennent d'une illusion semblable. Ce genre de rationalisme substitue à ce qui vit, des combinaisons logiques de concepts et s'efforce de recomposer ainsi l'univers. Au jugement de Bergson, la métaphysique postkantienne en donne de célèbres exemples et, en cela, elle procède de Descartes chez les modernes et de Platon chez les anciens. Bergson est très méfiant vis-à-vis de leurs procédés. Il sait qu'avec des abstractions, aussi rationnelles qu'elles paraissent, on ne saurait composer la moindre réalité concrète. On se représente les choses d'une manière statique, on obtient de l'équilibre parmi de l'immobile ; on n'explique pas la vie et son instabilité. Il serait juste d'ajouter que cette critique n'atteint pas la notion même d'équilibre et d'harmonie, que certains rationalistes ont développée. Elle n'atteint pas non plus une conception plus active, plus « actualiste » de la raison, telle qu'elle résulte des parties les plus durables de l'œuvre de Kant et des commentaires de ses meilleurs interprètes, ni le mouvement que plusieurs philosophes contemporains introduisent dans la notion de rationnel.

Quoi qu'il en soit, l'attitude de Bergson dans cette question me semble de nature à déterminer d'importantes transformations dans la philosophie ; ces transformations sont dirigées exactement en sens inverse de celles qu'entreprirent Bacon et surtout Descartes au début des temps modernes. L'analyse très complète

de l'idée de néant, que nous avons rapportée dans la première partie de cet exposé, indique nettement les positions respectives de ces philosophes et de Bergson. Descartes supprimait au préalable le contenu *réel* de la pensée, pour s'attacher à l'exercice de celle-ci, livrée à elle-même ; seule, elle échappait au doute et l'on attendait qu'elle tirât de son propre fonds les principes de tout savoir, des choses matérielles aussi bien que des choses spirituelles et divines. On édifiait ainsi un mode d'idées pures, qu'on substituait à la réalité. Or, Bergson rétablit la réalité dans ses droits. Pour connaître, il faut dégager de toute interprétation adventice et de toute habitude d'esprit, les données immédiates, le contenu vivant de la conscience. Il y a là une réalité donnée qu'il est illusoire de vouloir nier. Supprimez-la, vous n'avez plus rien que des cadres vides. Le néant : telle est la véritable valeur des prétendues idées de raison, aussi bien quand elles servent de fondement à l'intellectualisme qu'au matérialisme.

4. De ce que tout objet relève des lois de notre représentation, l'intellectualisme induit que les objets et notre représentation expriment un ordre rationnel et que pour le connaître, il suffit de formuler ces lois, qui permettent ainsi de connaître l'ordre de l'univers. Suivant ce postulat, les sensations ne sont, en fin de compte, qu'apparence ; la vérité est à chercher dans la conception d'un ordre idéal. Sans doute Bergson conçoit aussi une correspondance entre l'évolution du monde et les caractères de la vie consciente ; l'*Evolution créatrice* est très explicite à ce propos. Mais la façon dont les idéalistes se débarrassent du monde sensible lui paraît injustifiée. La représentation, selon lui, loin de nous retirer de la vie sensible et de nous adresser au pur concept, nous met en contact avec ce qui se fait, ce qui se meut, ce qui vit et agit. La réalité, vue à travers les concepts, est défigurée, rendue grise et monotone ; au contraire, le sensible, avec ses nuances et les états affectifs qui le rattachent de si près à ce qui nous tient à cœur, constitue, sous sa forme perceptive, la seule réalité immédiate qui nous soit accesible, et dont en aucun moment nous ne pourrons nous abstraire. Le psychologue, pour se placer franchement en face de la réalité, devra au préalable dé-

barrasser sa vision de toutes les hypothèses dont les systèmes de la matière et de la raison l'ont obscurcie. On a mis entre la réflexion consciente et le réel une série d'écrans : ce sont les concepts, qui ne laissent passer du réel qu'une pâle clarté. Les sciences et les philosophies intellectualistes ont préféré, pour leur facilité, choisir le dessin sans couleur du concept et opérer sur des abstractions. Le rôle du psychologue est d'enlever les écrans et de se placer dans la vie, dans son mouvement continu aux mille courants et de tâcher de se retrouver au milieu de la réalité.

Ce sera moins facile sans doute. Car il ne faut pas s'imaginer que l'intuition ou sens de la réalité vivante offre un procédé commode à l'usage des gens de bonne volonté, qui les dispense de rien savoir. Aucunement. Rien n'est si peu fantaisiste que l'intuition ; elle doit pénétrer le réel concret et l'expliquer. Retrouver dans la vie psychologique ce réel concret, tel était le but des *Données immédiates*. Et à étudier ce livre, on verra quelle étendue de connaissances précises, quelle force de critique et en même temps quel pouvoir de construction il a exigé de son auteur. Il s'agissait alors de découvrir, en dépit de l'emploi abusif de notions mécanistes dans la vie de l'esprit, les caractères véritables de celle-ci. Bergson est arrivé à montrer qu'il était à tout jamais impossible d'écarter de la vie mentale le qualitatif, comme on essaie de le faire, autant que possible, pour l'étude des formes d'activité de type mécanique. Or, la conscience vit de qualitatif ; si, des sentiments et des sensations, de l'effort et de l'action vous enlevez la qualité, la nuance propre, l'originalité, vous excluez le psychologique et vous y substituez un fantôme mécanique. C'est dans les *Données immédiates* aussi que Bergson a exposé sa théorie, si essentielle, de la durée, et montré que la succession des états conscients ne se réduit pas à la forme mécanique du temps homogène et à une dimension, de ce temps indéfiniment divisible qui n'est qu'une application de l'espace et du nombre cardinal, mais que notre vie mentale présente une durée réelle, c'est-à-dire un retentissement de tout le passé dans le présent ; ce retentissement ne consiste pas en séries mécanisées d'idées, mais en une interpénétration de tendances, à l'état dynamique et le plus sou-

vent inconscient, qui demeurent actives en nous, comme la collaboration intime de nombreuses personnalités que nous fûmes et qui, tout en disparaissant dans la direction présente de nous-mêmes, ne se sont pas évanouies.

De la durée ainsi conçue provient la liberté qui n'est, selon Bergson, ni le libre arbitre des éclectiques, ni la liberté logique des rationalistes, mais l'expression de la personnalité profonde de chacun, se manifestant avec originalité et nouveauté dans certains actes, certains sentiments, certaines pensées, tandis que d'autres de nos pensées et de nos actions se sont automatisées et suivent le mécanisme des concepts, des habitudes ou des convenances sociales. Cette théorie contient une découverte géniale et aucun des arguments dirigés contre les anciennes théories de la liberté ne saurait l'atteindre.

Il n'y a pas de métaphysique plus lamentable que celle des mécanistes de tout genre et peu de systèmes sont aussi contraires que le leur à l'esprit des sciences. Alors que les progrès des connaissances particulières nous révèlent une inépuisable richesse dans les diverses formes d'activité de la nature, les mécanistes voudraient réduire toutes ces activités à des combinaisons d'éléments et ramener les plus développées des manifestations de la vie à quelques rouages de fonctionnement simpliste. Les ignorants, qui sont légion, s'imaginent alors qu'ils comprennent tout et peuvent parler de tout : c'est la principale cause du succès qu'obtint, à un certain moment, le matérialisme. Mais ce genre de succès est de courte durée et les bonnes gens s'irritent de s'être laissé tromper. Le mécanisme honteux avait finalement, pour essayer de surnager, imaginé la théorie paralléliste ou psychophysiologique. Ne pouvant plus, forcé qu'il était par les faits, nier l'activité mentale, il eut l'idée de soutenir qu'elle n'était que la traduction, en faits conscients, d'une forme de réalité qui se produisait en même temps dans le cerveau. On peut dire qu'à ce genre d'explications, Bergson a porté un coup mortel dans *Matière et mémoire*, et les recherches les plus récentes des anatomistes et des physiologistes lui ont donné raison.

La vieille théorie des images cérébrales s'est effondrée et seuls, quelques médecins de province y croient encore. Le fameux

schéma des centres du langage, déjà entamé par la critique de Bergson, est abandonné depuis les découvertes du Dr P. Marie et les travaux de ses élèves. L'on renonce à l'espoir de localiser n'importe quelle fonction mentale et les travaux de von Monakow, de Brodmann et des plus récents anatomistes, d'accord avec ceux de psychiâtres de haut mérite, comme le Dr Pierre Janet, effacent les derniers vestiges de localisations psycho-physiologiques. Voici, en résumé, la tendance actuelle dans cette question : il y a des localisations anatomiques encore plus détaillées qu'on ne l'avait admis jusqu'ici, peut-être des localisations fonctionnelles, bien que leur existence soit vivement contestée ; mais en tout cas, un acte mental, aussi simple qu'il soit, exigeant la collaboration de nombreux éléments situés dans des endroits très différents du système nerveux et joints par des systèmes très complexes de fibres d'association, il ne peut jamais être question de localisations psycho-physiologiques. En vérité, l'activité mentale ne double pas l'activité cérébrale, mais la devance ; elle établit des rapports entre des sensations nouvelles et un mécanisme acquis ; elle ne peut se borner à répéter celui-ci, mais crée des synergies cérébrales nouvelles. De plus, l'activité mentale a, au point de vue de l'idéation, un rôle bien distinct de l'activité cérébrale ; l'étude approfondie des voies de conduction a fait comprendre que le cerveau ne forme pas d'idées et n'en conserve pas ; il est un appareil moteur, sert à l'adaptation de l'individu, mais non à la production de ce qui est original et psychologique en nous.

5. Dans l'activité de l'esprit, Bergson distingue deux directions principales et comme antithétiques : l'intelligence et l'intuition. L'on ne peut assez répéter que l'intuition à laquelle Bergson fait appel pour la connaissance psychologique et philosophique n'est pas, en dépit de certaines interprétations d'adversaires prévenus (comme Benda, dans la *Phalange* de juillet 1912), une faculté de pure imagination ; il serait faux de croire qu'elle renouvelle sous une autre forme cette fameuse introspection des éclectiques, qui permettait de découvrir, en se regardant penser, les choses les plus inattendues. L'intuition n'est applicable qu'après une longue

préparation et, de plus, avec des dons tout particuliers. Son travail est difficile. Elle doit avoir été éduquée avant de se produire. Bergson lui-même prêche d'exemple à ce sujet. Il est si loin de demander à l'intuition un système tout fait, que chacun de ses livres a exigé une élaboration de dix ans. On pourrait le proposer comme modèle à tel biologiste dogmatique qui, parti d'une ou deux idées simplistes, écrit des volumes à tire-la-plume en se livrant à trente-six variations sur un thème trop connu.

Ce qu'il a nettement établi par sa théorie de l'intuition, c'est que les sciences et la philosophie ne peuvent faire double emploi ; elles répondent à deux directions de l'activité mentale. S'appliquant au détail des choses, les sciences se spécialisent chaque jour plus. Quelques hommes de génie, parmi les savants, s'élèvent à une synthèse, parce qu'ils sentent l'insuffisance de la spécialisation, et que, d'autre part, ils tâchent d'unifier les résultats expérimentaux afin de préparer en quelque sorte le plan de recherches futures. Mais aussi loin qu'ils aillent dans cette voie, leur tentative ne remplace pas la philosophie ; elle a un autre but, elle se place à un autre point de vue. L'unification du réel par les sciences ne peut se produire, parce qu'il y a, de plus en plus, *des sciences*, et qu'il n'y a jamais eu et qu'il peut de moins en moins y avoir *la* « *Science* ». La « Science » est une idole illusoire, un de ces mots vides de sens, qui traînent dans certaines écoles et ne répondent à rien de réel. On devrait supprimer, une fois pour toutes, ce genre d'expressions.

Par contre, la philosophie tend toujours à la synthèse non des lois abstraites relatives aux phénomènes, mais du réel. Elle emploie une autre méthode que les sciences et répond à un autre besoin de l'esprit humain. Les sciences n'envisagent du réel que certains aspects pour les mesurer, les analyser, les décomposer ; elles procèdent par abstraction en ne s'attachant qu'à certaines parties des choses ; et quand il s'agit de reconstruire leur objet, elles le font encore au moyen d'éléments et de signes abstraits. Le philosophe cherche le sens des choses, *leur valeur*, ce qu'elles représentent de spiritualité dans le monde, leur portée, leur vie intérieure. C'est l'esprit qu'il tâche de découvrir, l'esprit vivant, le mouvement en train de se produire, le progrès qui marche. On

doit s'approcher de cette pleine et riche réalité par une série d'études critiques, d'élucidations ; il s'agit de débarrasser l'esprit des abstractions qui, par habitude, se substituent à la vie dans notre langage. Mais cette critique doit être suivie d'un effort de synthèse qui consiste à se replacer dans le réel intégral, qui ne peut avoir dès lors que des caractères psychologiques et sera suggéré avec ses nuances et son mouvement. La philosophie naît donc du sens de la vie à laquelle nous participons immédiatement par notre conscience ; elle est ensuite une création de valeurs, nécessitée par le besoin d'agir.

6. L'intelligence s'applique à des états, c'est-à-dire à des objets bornés et purement spatiaux, considérés par abstraction de la réalité qui les enveloppe et du mouvement qui les emporte ; pour fixer les objets particuliers ainsi obtenus, l'intelligence se sert du concept. Or, le psychologue a été obligé, par l'observation même, de constater l'impossibilité de représenter, au moyen de concepts, ce qui est mouvant et vivant. Il étudie la réalité dans celles de ses manifestations qui nous sont directement accessibles. Après avoir été un certain temps influencé par les procédés des sciences mécaniques arrivées à un degré plus avancé de leur développement, et après avoir traité le mental comme le physique, le psychologue a dû reconnaître aujourd'hui l'insuffisance de cette méthode et s'appliquer à saisir le réel en tant qu'il est en activité et en tension. Bergson a su édifier, sur ces bases, une psychologie renouvelée. Que nous soyons là en présence d'une nécessité amenée par les progrès de l'observation, cela ressort nettement des tentatives analogues qui se sont manifestées ailleurs et des essais de psychologie actualiste, dont l'un des plus typiques est celui de W. James. Rien n'est plus instructif que le chapitre du *stream of thought* dans les *Principles of Psychology*. Les états transitoires, le rythme et le mouvement de la pensée y sont élevés à leur juste valeur.

On pourrait se demander comment l'on n'est pas venu plus tôt à envisager l'activité et le mouvement continu de la vie mentale. Il semble probable que la psychologie se soit laissée entraîner tout un temps à employer des méthodes qui paraissaient plus

aisées. Mais à présent qu'on a vu les résultats que peut donner une méthode nouvelle, il n'est plus possible de s'en tenir exclusivement à l'ancienne manière. Ce qui se passe, ce qui devient, ce qui est en train de se faire, voilà où le psychologue doit diriger le regard. Croirait-on, par exemple, avoir dégagé la portée psychologique de l'effort en décrivant le jeu des muscles, la durée de la transmission nerveuse, la fatigue ou même en essayant de fixer les rapports entre l'intention de se mouvoir et le mouvement accompli ? Nullement. Un intérêt plus vif se porte au contraire sur l'effort pendant qu'il se produit et passe par toutes les nuances, sur sa formation intérieure, sur les impressions qui l'accompagnent dans la conscience, sur son élan à s'objectiver, sur ce qu'il entraîne avec lui, les attitudes qui le traduisent, en un mot, sur ce courant continu allant du dedans vers le dehors et se colorant différemment selon les moments de son déploiement. Veut-on un autre exemple ? Prenons l'expression de la pensée, la phrase parlée. Si le logicien s'attache à l'analyse des rapports rationnels qui constituent la pensée, la tâche du psychologue sera bien différente ; il aura à montrer comment, ramassée sur elle-même d'abord et comme concentrée en une impression indistincte, qui contient à la fois des caractères intellectuels, volontaires, moteurs, esthétiques, mais plonge dans l'inconscient des tendances dynamiques, elle se déroule peu à peu, s'accroissant de ses propres forces et conservant à travers le déploiement des termes par lesquels elle s'insère dans les mécanismes moteurs, quelque chose de l'inconscient primitif, un rythme que nous entendrons et que nous pourrons noter ; elle se fait persuasive, elle donne de l'accent à certaines expressions, elle s'aide de l'image et de la musicalité, éveillant chez autrui, par mille notations qui échappent à la logique et n'empruntent pas leur vigueur aux lois du raisonnement, tantôt un courant sympathique, tantôt un sentiment de résistance selon les cas, transmettant ainsi plus loin qu'elle-même ce qu'elle porte de vivant, sa réalité psychologique. Et si ces exemples ne suffisent pas, l'on peut ajouter l'étude des états affectifs, depuis leur formation inconsciente déterminée par le rôle des mouvements et des rythmes corporels combiné avec les tendances individuelles, jusqu'à leur expansion active, avec

ses nuances raffinées et tous les moyens qu'un sentiment emploie pour convaincre et dominer.

Une pareille activité a sa durée dans les tendances qui constituent la personnalité. Elles forment en chacun de nous un dynamisme prêt à s'élancer au moindre déclic ; le réel psychologique n'a donc rien de mécanique ; il offre le spectacle d'un élan venu du dedans, d'un jaillissement continu, mais se répandant dans tous les sens, comme les rayons caloriques et lumineux qui émanent d'une masse en ignition.

Ainsi donc, aux conceptions médiocres et insuffisantes du mécanisme, une psychologie mieux informée oppose l'idée d'un dynamisme vivant ; ce n'est pas en combinant des éléments, inventés pour les besoins de l'abstraction scientifique, que l'on expliquera le mental, mais en se plaçant au centre même de la conscience, en suivant son élan intérieur et continu ; il n'est pas possible de réduire la conscience à n'être que la juxtaposition ou le groupement de représentations ; elle est active ; elle synthétise le nouveau et l'ancien, et tout ce qu'elle porte en elle se tient par une pénétration singulière. Enfin, si la pluralité de tendances qui forme le psychique constitue un équilibre, il ne faudrait pas croire qu'il se maintienne par un simple mécanisme associatif, extérieur à la vie mentale ; l'unité qui le soutient est spirituelle et active ; elle ne s'explique ni par l'automatisme mécanique, ni par un automatisme logique formé sur le modèle de celui-là ; le terme de *personnalité* a un sens, il désigne une réalité concrète, non une abstraction : aussi cette manière d'envisager le mental a-t-elle amené Bergson à reviser la théorie de la sensibilité et à nous donner une idée toute nouvelle de la durée et de la liberté. Les arguments qu'on opposait souvent, avec raison, à la liberté des spiritualistes éclectiques, n'atteignent sous aucun rapport la liberté comme l'entend Bergson. Il ne s'agit cette fois ni d'une liberté d'indifférence, ni d'un choix volontaire, ni d'une action émanant de la raison conçue comme intelligence claire et presque mathématique ; les défenseurs de la liberté conçue dans ce dernier sens étaient aisément déjà victorieux des arguments déterministes ; mais avec Bergson, la liberté devient inséparable de l'activité consciente en tant que dynamique ; elle est l'expression de ce qui

est propre à cette activité, c'est-à-dire de ce qui, en elle, est resté véritablement actif, personnel et a échappé à l'automatisation. Aussi, contrairement aux théories autrefois défendues par les spiritualistes, il n'est pas possible que tout acte de la vie consciente soit libre, ou du moins, un acte ne peut l'être que pour autant qu'il ne soit pas mécanisé. Un individu dont la vie s'automatise accomplira un nombre décroissant d'actes libres ; mais d'un esprit éveillé et capable de se renouveler, il en émanera fréquemment.

7. Une notion d'une importance primordiale et que l'on ne saurait assez mettre en lumière est la *durée*, telle que l'entend H. Bergson. Il ne faut pas confondre *durée* avec *temps*. Je me représente la genèse du temps comme ceci : le temps est un moyen mathématique de comparer des vitesses ; en réalité, il est une vitesse lui-même, c'est-à-dire une translation dans l'espace, mais il est une vitesse uniforme et régulière, c'est-à-dire une mesure pour toutes les autres. La genèse du temps est à chercher dans la régularité, l'uniformité et la simplicité du mouvement des astres ; dès que l'attention compara la régularité, l'uniformité et la simplicité apparentes de ces mouvements avec des mouvements plus complexes et dont la loi échappait d'abord, la notion du temps fut créée ; la régularité du mouvement uniforme permit de projeter ce mouvement sur une ligne homogène dans toutes ses parties et de le diviser à l'infini. Le mouvement uniforme étant conçu, des raisons pratiques amenèrent l'homme à construire des appareils permettant de l'appliquer n'importe où et n'importe quand : ce furent les cadrans solaires, les clepsydres et, enfin, les horloges de tout genre, depuis la plus commune jusqu'aux chronographes des laboratoires.

Le temps n'implique donc en soi aucun changement et les philosophes qui le définissent comme la forme de ce qui change introduisent dans leur définition une idée que la notion de temps ne comporte aucunement. Les mouvements mécaniques n'impliquent pas un changement, mais une translation mesurable obéissant à une loi mathématique ; chaque fois que le même corps se trouvera dans les mêmes conditions mécaniques, son mouve-

ment obéira à la même loi, et le temps ne sera pas autre chose que la mesure des translations dont se compose ce mouvement. Il sera donc plutôt la forme de ce qui se répète dans des conditions analogues que la forme de ce qui change. Et ainsi, il est une mesure de la translation dans l'espace et non des changements réels qui se produisent dans les choses et dont le retentissement se prolonge sans se perdre jamais.

Le changement véritable, qui consiste en tendances efficaces dont aucune ne se perd et qui sont véritablement agissantes, Bergson l'appelle *durée*. Le temps est, en somme, une mesure de la translation dans l'espace ; la durée est ce qui subsiste, se prolonge, constitue la vie intérieure du réel, s'épanouit dans le présent, crée enfin du nouveau. Aussi la notion de temps n'explique-t-elle en rien l'évolution ni dans la nature, ni dans l'homme ; celle-ci ne se comprend que par la durée. De la durée dépend le véritable *devenir*. Sans la durée, le devenir est ce qu'il était pour Héraclite, une oscillation, un balancement perpétuel, sans que jamais rien ne s'y puisse constituer. C'est là proclamer l'impuissance à s'organiser des choses qui se meuvent et recourir nécessairement à des principes éternels qui s'opposeraient aux objets sensibles. Et, en effet, la conception d'Héraclite a conduit la philosophie dans cette voie ; elle s'y est engagée avec Platon. On s'est dit que, puisque les choses soumises au temps sont en perpétuel devenir, elles ne s'élèvent jamais à la réalité par elles-mêmes, elles n'ont aucune stabilité ; ce qui change ayant donc paru illusoire, la réalité devait dépendre de ce qui est stable, c'est-à-dire d'idées, d'exemplaires éternels : tel est le point de départ de la métaphysique intellectualiste. Mais remplacez le devenir d'Héraclite, qui est une instabilité continuelle dans un temps sans efficacité, par un devenir évolutif que soutient la durée, c'est-à-dire par la persistance et l'action intérieure de tendances dynamiques, le problème en recevra une lumière soudaine, l'artifice platonicien tombera de lui-même et il ne faudra plus un prétendu monde des idées pour doubler le monde sensible. N'est-il pas extraordinaire que tant de siècles de philosophie se soient écoulés sans qu'on se soit aperçu de cette solution et que, faute de la connaître, on soit allé du sensualisme le plus naïf à l'intellectualisme dans

ses formes les plus abstraites ? C'est une découverte unique que fit Bergson le jour où il nous apporta une théorie de la durée ; et quand sa philosophie aura secoué loin d'elle les fantaisistes de tout genre qui s'imaginent tenir la clé de l'énigme universelle en répétant des formules et des mots (tels que tendance, intuition, élan vital), sans comprendre qu'ils supposent un travail considérable de recherche et de critique, on ne songera plus à faire de la polémique autour de ces cris de bataille,mais à pénétrer le sens de la doctrine de Bergson ; la philosophie comprendra, ce jour-là, l'enrichissement inespéré qu'elle aura reçu par la théorie de la durée.

Grâce à cette théorie, nous comprenons ce que signifie l'activité dans le monde. Sans la durée, au sens bergsonien du mot, il n'est pas possible de comprendre pourquoi il y a évolution, changement, progrès ; le mécanisme aurait dû l'emporter et les mouvements, se répéter à jamais et reproduire le mieux possible les modèles éternels des idéalistes, ou bien encore obéir sans variations aux lois absolues de la matière. Or, les choses ne se passent pas ainsi, et une observation mieux éclairée nous fait découvrir chaque jour que l'univers procède par l'inattendu autant et plus que par l'obéissance à des lois logiques ou mécaniques. Le génie de Nietzsche avait entrevu cette vérité et l'avait formulée dans ses idées sur le hasard et sur les explosions de la volonté de puissance. Nous admettons qu'il y a dans le développement de la vie et de l'humanité un progrès, une transformation intérieure, la production de quelque chose de nouveau. Seule une création immanente, une activité agissant du dedans vers le dehors explique ce que ni le mécanisme ni l'idéalisme ne savent expliquer. La théorie de la durée rend pleinement compte de ces faits et Bergson, après l'avoir étudiée dans ses manifestations psychologiques, l'a complétée, en biologie, par ce qu'il appelle en quelque sorte symboliquement, élan vital.

Cette manière de philosopher est un triomphe de l'activité sur la substance. La substance, depuis les matérialistes antiques, traîne à travers la philosophie, imposant à la pensée des problèmes insolubles. Car, selon l'ancienne métaphysique, la substance, soit matérielle, soit spirituelle, c'est la notion d'un être

immuable, impérissable, qui ne varie pas, n'acquiert et ne perd rien ; les mouvements réels sont des ondulations à sa surface ; mais la substance reste inaltérable. A ce compte-là, il ne se produit rien. En soi, le monde est une éternelle immobilité. Seule l'apparence varie. Les uns nomment cette substance matière, d'autres la rapportent à des âmes ou à un Dieu sans vie, purement conceptuel. Or, avec Bergson, nous voici en pleine activité. Il est peut-être le premier à ne plus rien conserver de l'ancienne substance ; c'est, avec lui, l'action qui triomphe et toute son œuvre recherche ce qui est pleinement actif ; de là ses idées sur l'élan vital en biologie, sur la durée et la liberté en psychologie, avec les rapports qu'il établit entre ces différents termes.

La réalité, dans ce qui vit et dans ce qui pense, est donc essentiellement psychologique. Les manifestations de la vie et de la pensée ne relèvent ni d'un substrat matériel, ni d'une combinaison de rapports abstraits. Bergson repousse et le matérialisme et l'intellectualisme. Mais si la réalité est psychologique, que faire du mécanisme ? La vie psychologique peut-elle l'expliquer ? Et jusqu'où s'étend celle-ci ? Voilà une question qui a préoccupé d'autres philosophes encore. Du moment qu'on se refuse à admettre que la vie psychologique n'apparaisse que comme la résultante de certaines combinaisons d'éléments et soit par conséquent restreinte et limitée, on doit se dire nécessairement qu'elle existe partout et en tout. C'est à cette conclusion que des méthodes aussi opposées que celle de Wundt et celle de Bergson nous conduisent. Wundt aussi recule la vie psychologique aussi loin qu'il est donné à l'homme de décomposer la nature, et le plus élémentaire des mouvements est, selon lui, l'expression d'un volonté. Bergson reconnaît que si l'on peut envisager n'importe quel mouvement d'un point de vue mécanique, ainsi que le font les sciences physiques, d'autre part il n'en est pas moins vrai qu'intérieurement, ce mouvement est une tension ; il y a une infinité de degrés ou, plus exactement, d'espèces différentes de tension ; les unes sont pauvres et leur déroulement dans l'espace est adéquat à ce qu'elles portent en elles-mêmes : c'est le cas d'un ressort, par exemple. D'autres sont riches et complexes, s'interpénètrent dans l'individu qui en est porteur et se traduisent au dehors par les attitudes et

les réactions les plus diverses : c'est le cas chez les organismes pluricellulaires. Mais dans le mouvement mécanique comme dans le mouvement vivant, il y a une intériorité, une activité qui présente les caractères psychologiques. Si elle est indigente, elle tombe aussitôt dans le mécanisme. Par contre, plus grande est sa richesse, mieux elle conserve une personnalité et plus elle garde intacte l'originalité de la vie mentale.

Il est à remarquer que cette conception est tout à fait éloignée de l'ancien spiritualisme et qu'il serait erroné de l'en rapprocher. Le spiritualisme admettait une âme, être immortel, immuable, n'acquérant rien, ne perdant rien ; Bergson nous parle exclusivement de formes d'activité ; l'activité psychologique et l'activité mécanique sont des directions et non des choses ou substances. Pour le comprendre, nous devons perdre l'habitude de « chosifier » (s'il est permis d'employer un néologisme de J. Lagneau) ce qui ne présente en rien les caractères d'une chose.

8. Le problème philosophique ainsi posé, le penseur ne croit aucunement pouvoir construire à priori la réalité, en prenant les rêves de son imagination pour les éléments du monde. Il est indispensable qu'il se tienne au courant des sciences physico-chimiques et biologiques et qu'il connaisse leurs méthodes. Jamais Bergson n'a soutenu que le philosophe dût déduire le monde de quelques idées admises une fois pour toutes. Mais il est juste de reconnaître à chaque discipline ce qu'elle peut donner, et aussi de déterminer les limites de son pouvoir. De plus en plus, les sciences se spécialisent ; découvrir des lois particulières, saisir chaque jour plus exactement le détail des choses et leur mécanisme jusqu'en ses plus petits mouvements, voilà bien leur tâche. Le philosophe, au contraire, fera effort pour se placer dans la réalité concrète et intégrale en train de se produire. Mais pour y parvenir, il fera bien de ne pas ignorer les travaux des savants. Son rôle sera non d'ajouter de nouvelles recherches spéciales à ces travaux, mais de comprendre le mouvement et de saisir l'unité intérieure du réel.

Or, cela ne peut se faire qu'en éclairant en quelque sorte du centre les avenues qui s'étendent dans toutes les directions. Se

placer dans l'une ou l'autre de ces avenues, en examiner les moindres aspects, c'est l'œuvre des spécialistes. La vue d'ensemble est l'œuvre du philosophe. Or, cette vue d'ensemble sera tout autre chose que la combinaison des vues particulières. Placez-vous dans une des avenues qui aboutissent à l'arc de triomphe de l'Etoile, examinez autour de vous ce qui est le plus près, un arbre, le détail d'une maison, une voiture, un étalage : vous limitez votre vision, vous détachez de l'ensemble quelques objets pour les étudier et, les étudiant séparément, vous rattacherez chacun d'eux à certaines causes : l'arbre aux conditions du sol, à l'arrosage, à l'air dont il dispose ; la maison aux matériaux, au but des habitants, au plan de l'architecte et ainsi de suite : vous obtiendrez de cette façon des séries particulières de causes régissant des séries particulières d'objets.

Mais il y a une autre position possible. On peut s'établir sur le rond-point et s'attacher non au détail des objets, mais aux remous de la foule, à la direction de ce qui passe, à ce qui se meut, à ce qui va, à ce qui se déverse dans les avenues, à ce qui en vient. On verra le grouillement des voitures et des gens qui se croisent, entrent dans les avenues, en sortent, s'entremêlent de la manière la plus complexe. Apercevoir ces mouvements, s'y plonger soi-même, sentir vibrer l'agitation de cette foule, éprouver son sentiment, être soi-même toute cette masse qui se rue et saisir d'un regard synthétique la vie même de la grande cité, voilà, par comparaison, ce que l'on demandera au philosophe.

Prenez ma comparaison pour ce qu'elle vaut et ne croyez pas que peut-être il s'agisse ici de recourir à l'intuition par laquelle les grands mystiques prétendaient se rapprocher de l'unité supérieure de l'univers. Quand Bergson parle de la sympathie intellectuelle par laquelle le philosophe doit se placer au cœur des êtres, des choses et surtout des mouvements et des existences, il ne propose pas au penseur de se faire, par une volonté mystérieuse ou par l'initiation bouddhique dont parle Schopenhauer, pierre, plante ou insecte. Son intention est de suggérer au philosophe une interprétation plus concrète, plus proche du réel ; le philosophe s'aidera de ce que les sciences lui auront appris ; mais sa tâche sera différente, car il faudra qu'il anime intérieurement les

combinaisons de mouvements que le savant décompose en éléments mathématiques et voit, si l'on peut dire, de l'extérieur. Or, la réalité concrète, il est nécessaire que nous lui attribuions une vie psychologique, car toute autre hypothèse serait un jeu conceptuel et rien de plus. On a dit que la raison abstraite ne livrait que des cadres et qu'il fallait chercher le tableau ailleurs. On ne bâtit pas du réel avec de l'abstrait : il serait bon de ne jamais l'oublier. Bergson tente, dans les *Données immédiates*, de retrouver la vie psychologique en dessous de l'automatisme que la société, les sciences et le langage imposent à notre pensée. Il a voulu ensuite poursuivre cette œuvre au delà des données psychologiques proprement dites ; ce qu'il affirme d'individus conscients, il tente aussi de le découvrir dans des courants, des ensembles de mouvements, comme ces mouvements progressifs qu'on réunit sous le titre d'Evolution.

Il est insuffisant, pour comprendre l'évolution, de se borner à l'explication soit mécaniste, soit finaliste des faits ; il faut connaître leur portée, leur valeur, et en cela, Bergson estime que les abstractions ne sont d'aucun secours. C'est ici le moment de saisir en quoi consiste la poussée créatrice qui se manifeste par des séries d'êtres, comme la série des vertébrés, dont on retrouve le rappel jusque dans le développement embryonnaire des plus élevés d'entre eux. Dire que seules des raisons mécaniques président à cette évolution, semble bien vague ; car on devrait supposer d'abord un mécanisme si infiniment complexe qu'il échapperait à tout effort pour le saisir ; ensuite on placerait dans le mécanisme même une impulsion première, on lui donnerait précisément une valeur psychologique sans oser l'avouer. Au surplus, l'histoire des idées nous montre des exemples frappants à ce sujet : les savants et les philosophes qui ont voulu expliquer le monde au moyen d'éléments, ont introduit dans ces éléments mêmes un facteur actif. Ainsi Epicure, se rendant compte de l'insuffisance du mécanisme, accorde aux atomes la propriété de dévier, qui est comme une semence de liberté. Plus récemment Condillac, dans l'hypothèse célèbre de la statue, quand il tente de faire sortir de la sensation toute la vie mentale, dote cette sensation d'un véritable pouvoir créateur. Affirmer que le mécanisme

physico-chimique explique l'évolution, revient à accorder à ce mécanisme une vertu créatrice qu'il serait plus simple, semble-t-il, et plus honnête de présenter pour ce qu'elle vaut, je veux dire pour une activité d'ordre psychologique. Or, n'est-ce pas là ce que Bergson nous montre ? Mais une fois cela admis, comme une activité psychologique est, selon lui, dynamique et qualitative, les formules abstraites du mécanisme ne l'expriment plus de manière adéquate. Aussi Bergson estime-t-il qu'il est préférable de suggérer, à propos de toute chose, l'idée que chacun peut s'en faire, en se rendant compte de son propre sentiment d'activité. Plus complexes seront les mouvements dont parlera le philosophe, plus riches et plus variées aussi devront être les images qu'il emploiera.

Naturellement, un tel langage est moins simple que le langage scientifique ; les idées qu'il se charge de traduire ne sont pas de celles que Descartes dénommait « idées claires et distinctes ». Le style du philosophe se rapprochera du style de l'artiste plus que de celui du savant. Il exigera du lecteur un effort particulier : celui-ci devra prêter une grande attention aux nuances ; mais avec un plus épais fouillis d'images, le lecteur éprouvera plus complètement aussi l'impression de la réalité, essentiellement multiple et complexe.

9. La philosophie nouvelle, telle que l'entend Bergson, a l'incontestable avantage de donner l'impression de la richesse et du mouvement de la vie. Le réel est multiple ; l'unité rationnelle et supra-sensible qu'ont essayé de trouver certains penseurs, ne court-elle pas le risque d'être une simple abstraction ? Que signifie ce terme d'unité ? S'agit-il de l'unité qui existe dans un système d'idées? Il est peu probable que l'unité du réel lui ressemble. Je comparerais plutôt cette dernière au courant d'un grand fleuve ; c'est une unité d'impulsion et de direction ; mais une pareille unité ne peut se rendre en idées abstraites. Car quelle abstraction pourrait vous suggérer tout ce qu'entraîne et contient le fleuve ? Depuis les remous de l'eau jusqu'à la volonté du batelier qui se propose un but et ne laissera pas son bateau aller à la dérive, quelle richesse inouïe d'êtres, de tensions diverses, d'ef-

forts et que de nuances dans tout cela ! N'est-il pas enfantin de vouloir réduire à quelques notions simples des formes d'activité si variées, si diverses ? Où la vanité des théories simplistes s'étale-t-elle plus que dans les hypothèses naïves auxquelles elles prétendent réduire les formes d'activité les plus complexes, telle que l'activité mentale ? Y a-t-il explication plus insuffisante de l'action humaine que la théorie des motifs, par exemple, et comparaison plus fausse que celle de la décision volontaire avec les plateaux d'une balance ?

Il ne faut pas perdre de vue qu'en simplifiant, on appauvrit. C'est ce que font les philosophies pseudo-scientifiques. Elles emploient les méthodes du pédagogue d'école primaire, alors qu'il s'agirait d'éveiller la pensée à la vie, et elles substituent à celle-ci d'indigentes abstractions.

L'on a pu dire avec raison que le procédé synthétique de l'artiste était bien plus capable de nous rapprocher du vivant que les combinaisons abstraites et purement conceptuelles d'un mécanisme borné. Au surplus, un grand artiste ne néglige aucunement les sciences ; il étudie les lois des mouvements aussi bien que le physicien et l'anatomie humaine avec plus de précision souvent qu'un médecin. Voyez plutôt Vinci ou Titien. Mais il ne se borne pas à un savoir fragmentaire. L'art consiste à créer une image synthétique et en quelque sorte intensifiée du vivant. Il est essentiel pour cela que l'artiste soit informé des résultats des sciences, mais son but est autre : il doit créer une œuvre qui suggère le sens des choses et fasse passer en nous l'émotion du réel. Il ne procédera pas en juxtaposant des notations ; son œuvre doit être architecturée ; il doit saisir les caractères les plus notoires des réalités dont il veut nous rapprocher, et pour cela, il synthétisera et concentrera dans son œuvre l'essence même et l'idée concrète de tout ce qui est.

L'œuvre du philosophe présente avec l'art beaucoup d'analogie. « On n'est jamais bon philosophe sans être artiste », me disait un jour Bergson. Et de fait, je connais des savants et des philosophes estimables, auxquels manque la qualité supérieure d'être des penseurs, précisément parce qu'ils n'éprouvent pas cette

émotion particulière de l'artiste, qui élève l'esprit à une intuition plus complète et plus profonde du réel vivant.

Il y a donc, dans la méthode et dans l'attitude, une ressemblance entre l'artiste et le philosophe. Mais tandis que l'art crée des images, des rythmes, des mouvements harmonieux, la philosophie veut expliquer et comprendre le sens des choses en trouvant l'accord des tendances qui animent le monde; elle cherche à comparer et à rapprocher les formes multiples d'activité qui composent l'univers et à deviner la part de spiritualité qui les soutient. Elle sympathisera ainsi avec la vie intérieure des choses et tâchera de nous donner la conception d'une réalité qui ne soit ni la combinaison abstraite d'éléments mécaniques, ni le jeu plus ou moins habile d'une pure dialectique.

Tel est le sens de la réforme philosophique que propose Henri Bergson. Quelle que soit, vis-à-vis de ses théories, l'attitude des écoles philosophiques, il reste incontesté que nous lui sommes redevables de réformes importantes, capables d'enrichir le savoir humain. Tout d'abord, en psychologie, il a complètement renouvelé la méthode introspective, à un moment où personne n'osait entreprendre cette tâche ; car la mode était alors à l'expérimentation ; il a réduit à leur emploi légitime les méthodes expérimentales appliquées à la psychologie ; il a montré qu'il était illusoire de vouloir expliquer la conscience en se plaçant en dehors d'elle, et il a nettement établi les caractères originaux de l'activité de l'esprit.

Il a soumis à une critique très sévère les notions mécaniques que l'on appliquait abusivement à l'ensemble des faits psychologiques; il a défini avec une grande clarté et une pénétration admirable les données irréductibles de la vie mentale. Il nous a fait connaître le moyen de s'en emparer et d'en obtenir une intuition directe.

Nous avons signalé sa théorie entièrement nouvelle de la durée, qui lui a permis de concevoir d'une manière plus vivante et plus concrète l'activité consciente et d'aller au delà de ce qui avait été fait jusqu'alors. Dans le même ordre d'idées, il a distingué, dans la conscience, l'automatisme et l'acte personnel, original ; il a donné, en partant de cette distinction et en combinant durée

et personnalité, une théorie entièrement neuve de la liberté psychologique.

Il a renouvelé par une étude approfondie la question des rapports entre cerveau et pensée et il a soumis à un examen minutieux les notions de psycho-physiologie dont beaucoup de psychologues se contentaient, en dénonçant les erreurs de l'image mentale, du cerveau comme générateur d'idées, de la mémoire en tant qu'activité mécanique ; avant les travaux du Dr P. Marie et de ses élèves, il a indiqué ce qu'il y avait d'inexact dans le schéma traditionnel du langage.

Nous avons parlé longuement des considérations qu'il a introduites dans la philosophie biologique. Nous nous dispenserons donc de reprendre encore une fois cette question. Le lecteur aura compris, par l'ensemble de ce qui précède, que Bergson s'était efforcé aussi d'orienter la métaphysique dans une nouvelle voie, en l'arrachant aux abstractions et en plaçant le philosophe en présence de la réalité, avec ses nuances, son mouvement et sa valeur essentiellement psychologique.

10. Deux manières fort semblables de procéder ont dominé, depuis Descartes ; la philosophie de Descartes les enveloppait toutes deux en un même système : l'intellectualisme et le mécanisme. Elles se sont séparées depuis, mais procèdent d'une même direction de la pensée ; elles sont nées de ce que la philosophie moderne a préféré envisager l'ordre des objets, en négligeant les sujets. Elle y fut conduite par le progrès des sciences mécaniques, qui considèrent tout mouvement au point de vue objectif, spatial et mesurable et décomposent les objets qu'elles étudient en phénomènes. Ce double travail d'objectivation et de « phénoménisation » (*sit venia verbo !*) a détourné l'attention de l'ordre des sujets, si bien que la tendance de l'idéalisme rationaliste comme celle du mécanisme porta ces systèmes à regarder l'individu comme un composé instable, sans personnalité, un lieu de rencontre de manifestations obéissant à des lois extérieures à l'individu. C'est ainsi que pour Descartes les organismes étaient des composés de mouvements purement mécaniques et que pour Spinoza les individus ne possédaient de réalité que

parce qu'ils appartenaient à la substance totale et unitaire de l'univers.

La théorie de la volonté chez Descartes, nécessitée par la considération de l'ordre subjectif, donne un rude accroc à l'ordonnance du système. Elle était inévitable et la réalité psychologique reprenait ses droits. Le génie de Leibniz, à son tour, réagit vivement contre ceux qui méconnaissaient le rôle des sujets et tenta de rétablir l'individu dans sa place. Mais les individus étaient pour lui des substances, et ce n'est qu'avec Kant qu'on voit apparaître la notion d'activité comme adéquate au sujet. Kant ne peut cependant éliminer tout à fait la substance, devenue inconnaissable sous le titre de chose en soi. Il ne développa que partiellement le système d'un ordre des sujets, par quelques indications psychologiques ainsi que dans sa morale. Il fallait avant tout abandonner la notion de substance et arriver à celle d'activité.

Cette transformation commence avec Fichte, mais elle ne s'achève pas après lui en ce sens que le sujet, au lieu d'être considéré comme vivant et personnel, est bientôt réduit au profit d'un ordre logique abstrait. De même qu'on le subordonnait, chez les classiques, à l'ordre ontologique des substances, voici qu'on le subordonne à l'ordre logique de la raison universelle. A ce compte, le sujet ne gagnait pas grand'chose. L'idéalisme rationaliste le suspendait à des lois logiques et annihilait son effort original ; le mécanisme, qui se poursuivait parallèlement aux classiques et à la philosophie postkantienne, le décomposait en éléments et prétendait le soumettre aux lois mécaniques qui régissent les phénomènes.

On peut dire que la philosophie de Bergson est une réaction énergique contre cette méconnaissance de l'ordre des sujets. Si l'objet est spatial et décomposable en éléments, le sujet ne l'est pas, car il est activité, essentiellement, et activité d'ordre psychologique, c'est-à-dire activité intérieure, inséparable de la manière dont elle est éprouvée. L'activité ainsi conçue est nécessairement dynamique ; elle se constitue de tendances et chaque individu est le porteur de tendances qui ne sont ni des mécanismes ni des idées, mais des poussées de vie, ayant, nous l'avons vu, à la fois élan et durée ; si, dans un individu, elles sont pauvres, en petit

nombre et se répètent, le mouvement inverse de la vie, le mécanisme, la matérialisation les immobilise vite ; où elles sont plus riches, plus fortes, plus complexes, elles font que jamais l'individu n'est complètement mécanisé et elles restent actives sous l'automatisme des mouvements quotidiens : de là, une théorie de la qualité et de la liberté.

Avec Bergson, la personnalité de l'individu est donc rétablie dans ses droits et expliquée aussi bien psychologiquement que biologiquement. En continuant dans cette voie, on pourrait, comme Bergson a commencé à le faire, établir une métaphysique nouvelle et une esthétique. Il serait à souhaiter que ce grand penseur voulût développer les notations qu'il a indiquées à ce propos dans son *Introduction à la métaphysique* et dans le *Rire*, et qu'il nous fît connaître les conséquences pratiques de ses recherches et leurs applications à la morale, en ce temps où celle-ci constate l'insuffisance des conceptions du matérialisme historique et du sociologisme, qui méconnaissent le rôle de la conscience individuelle, autant que les systèmes d'un intellectualisme sans contact avec la vie.

Variétés

—

Communications faites aux cours de M. le professeur E. Van der Rest

(Droit civil et Économie politique.)

M. SORNIN, 30 novembre 1911. SEEBOHM ROWNTREE : *Comment diminuer la misère. Etudes sur la Belgique.* Traduit par M. Hotermans, 1910.

L'œuvre dont il s'agit ici émane d'une individualité, mais a été réalisée dans des conditions tout à fait exceptionnelles. L'auteur a formé le projet d'étudier le paupérisme, et par cela même la situation économique générale, dans une série de pays, se réservant de conclure et d'indiquer les applications possibles à l'Angleterre. Il a constitué en Belgique un bureau d'enquête, a fait appel aux diverses administrations et à de nombreux spécialistes, et a séjourné à plusieurs reprises dans le pays. Après quatre années de recherches, il a abouti à une œuvre formant la description la plus riche et la plus condensée qui ait jamais été écrite de l'économie sociale belge.

Des pages substantielles sont consacrées à l'agriculture, à l'industrie, aux conditions générales de la production, au niveau du bien-être, au salaire, aux causes de son peu d'élévation, à notre organisation des voies de transport, à notre système financier, enfin à la bienfaisance publique et privée.

Si l'auteur propose la Belgique en exemple à l'Angleterre en matière agricole, s'il rend hommage à notre esprit d'épargne, s'il loue notre régime de voies de transport, etc., il ne cache pas les grandes défectuosités de notre organisation sociale ; on ne pourra

qu'adhérer à ses conclusions au sujet du niveau si bas de notre instruction primaire, du rendement inférieur de l'ouvrier belge comparé à celui de l'ouvrier anglais, du tort que l'alcoolisme cause à notre classe laborieuse, du caractère peu élevé des distractions de celle-ci, de l'insuffisance de l'association ouvrière, des conditions lamentables du logement de nombre de familles du peuple, enfin de l'organisation défectueuse de la bienfaisance.

M. PAUL BENOIDT, 14 décembre 1911. Espèce : disposition testamentaire ainsi conçue : « *Je laisse après moi tout ce que je possède à mes deux nièces, pour qu'elles en jouissent en pleine propriété ensemble pendant toute leur vie et que cela reste en entier à celle qui vivra la dernière.* »

Par décision du 9 août 1907, le tribunal de Nogent-le-Rotron a annulé la disposition comme constituant une substitution prohibée : par arrêt du 21 janvier 1909, la Cour d'appel de Paris a déclaré le testament valable, solution à laquelle se rallie M. Benoidt pour les considérations suivantes : Il est admis qu'il faut rechercher l'intention du testateur plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes, et lorsqu'une clause est réellement douteuse, on doit plutôt l'entendre dans le sens avec lequel elle peut avoir quelque effet. Si l'on s'arrête à certains termes employés par la testatrice, on peut sans doute soutenir que toutes les conditions voulues pour constituer une substitution sont réunies ; elle dit, en effet, qu'elle *laisse après elle tout ce qu'elle possède* à ses deux nièces, et cela pour qu'elles en jouissent en *pleine propriété*, et que cela *reste en entier à celle qui vivra la dernière ;* mais il y a lieu de prendre en considération les termes « *pour qu'elles en jouissent toute leur vie* » ; ici la testatrice exprime l'intention d'attribuer en partage aux deux légataires un droit d'usufruit ; ainsi interprétée, la disposition est correcte : il s'agit d'un legs conjoint de jouissance, accompagné d'un legs conditionnel, attribuant la propriété à celle des deux légataires qui survivra. S'il n'y a pas certitude, il y a tout au moins doute, et ce doute suffit pour qu'il faille adopter le sens donnant effet à la disposition.

M VAN DER BURGHT, 20 décembre 1911. *Le socialisme juridique.*

M. Van der Burght expose la doctrine du socialisme juridique d'après une étude due à M. Joseph Hittier. Pendant la seconde moitié du XIXme siècle, le socialisme, sous l'influence de K. Mar et d'Engels, s'appuyait exclusivement sur le facteur économique et soutenait qu'il y avait un abîme entre la société actuelle et la société future. D'après le néo-socialisme ou socialisme juridique, c'est sur

le droit que doivent être élevées les constructions nouvelles; la méthode consiste à saisir et à développer dans le droit bourgeois le germe du droit socialiste. Le changement peut s'opérer concurremment par la voie de la jurisprudence et par la voie de la législation, la jurisprudence transformant les lois par des interprétations de plus en plus larges, la législation partant de l'idée que le principe du droit est dans la collectivité et qu'aucune indemnité n'est due à ceux à qui un système nouveau enlève des droits acquis sous le régime antérieur. Le socialisme juridique répudie les moyens violents et se réclame de l'idée d'évolution pour réaliser le passage de la société capitaliste à la société collectiviste.

M. Van der Burght relève ce qu'il y a d'arbitraire dans cette théorie en tant qu'elle permettrait d'interpréter les lois dans un esprit diamétralement opposé à celui qui a présidé à leur élaboration. Il signale les différences entre le socialisme juridique et le système qualifié de socialisation du droit, qui ne vise pas à altérer l'esprit de nos lois, mais seulement à les interpréter d'une manière plus large, plus appropriée aux situations, plus soucieuse des droits et des intérêts légitimes des faibles, système qui, dans son application au Code civil, peut être justifié par les travaux préparatoires du Code lui-même.

M. ULLMANN, 18 janvier 1912. H. CHARRIAUT : *La Belgique moderne. Terre d'expériences, 1911.*

On trouve dans cet ouvrage des aperçus généraux sur la Belgique, mais l'auteur s'attache surtout à justifier la qualification de laboratoire social qu'il donne à notre pays. Dans le domaine de l'agriculture, il signale l'accroissement des petites et des grandes exploitation au détriment des moyennes, le recul du faire-valoir direct, les remarquables résultats de l'association et les divers modes d'intervention de l'Etat. Dans le domaine de l'industrie et du commerce, il relève les progrès de la très grande industrie et l'écrasement du petit commerce entre les grands magasins et les coopératives, en même temps que l'organisation défensive de la petite bourgeoisie avec l'appui des pouvoirs publics. Nos lois sociales lui paraissent un effort de conciliation entre la protection due aux uns et la liberté à respecter chez les autres, ce qui ne l'empêche pas d'en faire ressortir les défectuosités. Il accorde une attention toute particulière au mouvement socialiste et au mouvement coopératif, ainsi qu'aux rapports entre les deux; il estime que la part faite à la coopération par le socialisme belge a pour résultat de l'apprivoiser et de le commercialiser, la coopération absorbant et assagissant les diri-

geants, en même temps qu'elle transforme les Maisons du peuple en maisons de commerce. Parlant de l'ouvrier belge, il le présente comme laborieux, mais comme dénué d'initiative; sa misère morale est encore plus grande que sa misère matérielle; nous sommes le pays des maigres salaires et des journées longues. Cette part faite à la critique, M. Charriaut n'en conclut pas moins que l'essor économique de la Belgique atteste une admirable vitalité.

M. JULES DESCHAMPS, 15 février 1912. *Etat de la législation en Belgique.*

M. Deschamps expose l'état de la législation en Belgique en s'aidant d'articles parus en 1890 dans la « Belgique judiciaire » et dus à M. A. Levoz.

Les deux points essentiels relevés sont le chaos qui règne dans nos lois et les défauts et lacunes qu'elles présentent.

Chaos de notre législation. Ce chaos provient d'abord du nombre infini des lois auxquels nous sommes soumis et dont un certain nombre remontent à des époques où nous étions réunis à d'autres pays; une seconde cause réside en ce que les mêmes matières sont régies par des lois diverses sans que l'on sache toujours exactement quelles dispositions des lois antérieures sont abrogées. Le remède consiste dans l'unification ou codification.

Les arrêtés royaux, règlements provinciaux et communaux, circulaires et instructions ministérielles, offrent partout aussi ce manque d'harmonie, ce morcellement et cette confusion.

La littérature juridique révèle plus de souci du lucre que de la science, et la hâte de produire donne le jour à des œuvres bien négligées.

Enfin, les recueils de jurisprudence sont en nombre tout à fait excessif.

Vices et lacunes dans la législation. Notre législation pèche par défaut de clarté et de précision et n'est plus en harmonie avec les idées actuelles et avec les progrès accomplis. Le code civil, sans doute, a subi certaines modifications, mais maintes matières demandent encore à être revisées; M. Levoz signale spécialement la condition de la femme mariée, le régime matrimonial, les droits de succession entre époux, la puissance paternelle, les rapports entre patrons et ouvriers, la déconfiture civile, etc. M. Deschamps cite sommairement celles de ces matières sur lesquelles il a été légiféré depuis 1890.

Enfin, M. Levoz met en lumière les vices dans la façon de préparer, discuter et voter les lois; comme remèdes il propose de créer

un Conseil d'Etat et d'apporter des modifications radicales dans l'élaboration des lois.

M. MARCEL DE BAER, 7 mars 1912. EMILE VANDERVELDE : *Le régime socialiste*, 1906.

L'auteur expose d'abord les inconvénients et les abus du régime capitaliste : concentration industrielle, développement de l'anonymat, production sociale dirigée, non par les plus capables, mais par les plus riches en vertu des droits de naissance et d'hérédité, régime du salariat livrant aux détenteurs du capital social la plus-value produite par le travail des ouvriers, oisiveté de beaucoup de capitalistes ne fournissant aucun travail utile à la communauté en faisant faire pour eux des choses socialement inutiles, opposition d'intérêts entre producteurs et consommateurs.

Dans le régime socialiste, plus de distinction de classes, plus de propriétaires sans travail, plus de travailleurs sans propriété ; il n'est pas indispensable cependant que tous les moyens de travail deviennent propriété collective ; le lopin de terre du paysan et les entreprises individuelles de la petite industrie ne seront pas incorporés de force dans le domaine commun. La production sera dirigée par les travailleurs groupés en corporations publiques autonomes dont les membres, à la fois producteurs et consommateurs, donneront leur travail, intellectuel ou manuel, éliront, directement ou indirectement, leurs administrateurs ou chefs de service, et produiront toutes les utilités nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

Quant à la question de la répartition des produits du travail social, M. Vandervelde n'adhère ni à la formule communiste « à chacun selon ses besoins », ni à la formule individualiste « à chacun selon son travail », mais à une combinaison des deux formules, sans toutefois se prononcer d'une manière plus précise. Il déclare que le collectivisme n'implique pas nécessairement l'égalité complète des travailleurs, ces questions de répartition devant d'ailleurs perdre une grande partie de leur importance. Il conclut en disant que les théoriciens peuvent proposer des systèmes, mais que c'est aux travailleurs de demain qu'il appartiendra d'en faire des réalités.

M. HENRI MOTTIN : *De la production des lettres dans les instances en divorce ou en séparation de corps.*

Il est généralement admis que lorsqu'une lettre présente un caractère confidentiel, le destinataire ne peut pas en faire usage sans le consentement de l'expéditeur. Ce principe reçoit-il applica-

tion à la correspondance des époux dans les instances en divorce et en séparation de corps ? Il est unanimement admis qu'il n'est pas applicable aux lettres échangées entre les époux eux-mêmes. Mais que faut-il décider au sujet de la correspondance entre l'un des époux et des tiers ? Il y a lieu de relever ici dans la jurisprudence une évolution des plus intéressantes en ce qui concerne les droits respectifs des deux époux : le mari fut d'abord admis à produire en justice toute correspondance de sa femme, à la seule condition qu'il n'en eût pas acquis possession par un moyen constituant une infraction à la loi pénale ; la femme, au contraire, ne pouvait produire des lettres de son mari en justice que si elles se trouvaient entre ses mains par suite d'une circonstance normale, telle qu'une découverte fortuite. La jurisprudence, en concordance d'idées avec la doctrine, a successivement réduit les pouvoirs du mari et étendu ceux de la femme, en se réservant de rejeter les lettres produites, soit par l'un, soit par l'autre, si la possession en avait été acquise par des moyens illicites à apprécier par elle. Il ne faudrait pas croire que cette évolution de la jurisprudence ait abouti à une identité complète de situation entre les deux époux, le mari ayant sur les correspondance de la femme un droit de surveillance que la femme n'a assurément pas sur celle du mari, et cette différence de situation entre les époux pouvant amener les tribunaux à considérer comme licites de la part du mari des faits qui seraient considérés comme illicites de la part de la femme. M. Mottin qualifie cette évolution d'équitable, de féministe, mais formule des doutes quant à sa conformité avec le système du code civil.

M. FISTIÉ, 8 février 1912. *De l'abus du Droit.*

L'usage d'un droit peut-il constituer un abus et, en causant un dommage, fournir matière de réparation ?

L'adage romain : *Neminem lœdit qui suo jure utitur*, semble ne pas laisser prise à la question, mais la rigueur du principe était tempérée par l'application de cet autre adage : *Malitiis non est indulgendum*, et les textes latins fournissent plusieurs applications manifestes de l'idée de l'abus du Droit.

La doctrine et la jurisprudence modernes se prononcent dans le même sens. On estime que les droits ne sont pas absolus, qu'ils ne sont pas seulement limités par leur nature propre, mais que, même dans les limites légales, ils sont encore restreints par les règles dérivant de la morale sociale.

La grande difficulté consiste à déterminer le critréium qui permettra de distinguer l'*exercice abusif du droit*. On a proposé l'inten-

tion de nuire, ou bien l'exercice du droit, même sans intention de nuire, mais dans des conditions le détournant du but social ou économique qui lui sert de base, ou de manière a faire subir par un tiers une somme d'inconvénients plus grande que celle à laquelle il devait normalement s'attendre. Le premier critérium proposé est trop étroit et prête à des applications arbitraires; les deux autres répondent mieux à la diversité des circonstances.

C'est surtout dans le domaine de la propriété foncière que la jurisprudence fait des applications de la théorie de l'abus du droit. Il a été jugé qu'il y a abus de droit à forer sans utilité dans son fonds en vue de tarir la source du voisin, à construire une fausse cheminée coupant inutilement la vue du voisin, à transformer une maison de ville en asile de tuberculeux au détriment des conditions hygiéniques du voisinage.

La théorie de l'abus du droit a été consacrée législativement par le code civil allemand de 1896 et le code civil suisse de 1907.

M. NAUS, 1er mai 1912. JOHN RUSKIN et *l'économie politique.*

L'œuvre de Ruskin et sa personnalité sont si intimement unies qu'il y aurait risque d'incompréhension complète à les séparer l'une de l'autre. Il faut donc mettre en relief la tendance profonde de son esprit vers le concret, une sensibilité toujours en éveil fournissant d'amples sujets à une imagination puissante, un amour passionné de la nature et, par-dessus tout, le culte de la morale, point de départ de toutes ses œuvres, tant esthétiques qu'économiques.

Recherchant les causes de la laideur et de la misère, il accuse le libéralisme et les économistes classiques. De là des critiques violentes contre la théorie de l'homme-besoin, contre les lois de l'offre et de la demande, de la concurrence, dont il dénonce l'étroit matérialisme. Si ces critiques sont loin d'être décisives dans leur généralité, sur bien des points elles ont cependant été reconnues fondées dans ces derniers temps, et les économistes se préoccupent chaque jour davantage de la morale sociale.

Ruskin élabora le plan théorique et pratique d'une société meilleure, mais sa libre fantaisie, l'absence de méthode rigoureuse, devaient forcément le conduire à la contradiction et à l'échec. Citons à titre d'exemples sa conception de la valeur en soi, de la monnaie simple créance, la condamnation du capital, les lois minutieuses qu'il fait dérouler du rôle paternel de l'Etat, ses idées chimériques au sujet du machinisme.

Ce que Ruskin nous a laissé de plus beau, ce sont assurément ses idées morales et sa vie de désintéressement, de lutte pour l'idéal.

On ne peut que rendre un éclatant hommage aux pages qu'il consacre aux devoirs des privilégiés de l'intelligence et de la fortune, au rôle de la femme, à la haute mission de l'éducateur.

En somme, Ruskin raisonna médiocrement, mais sentit profondément juste. Il ne faut pas regretter en lui l'absence d'un esprit plus philosophique. Il fut le prophète de nombre d'idées que le courant social moderne s'attache à réaliser.

Sources : Jacques Bardoux : John Ruskin; R. Berthelot : Ruskin (*Grande encyclopédie*, v° Ruskin.)

Bibliographie

FÉLIX GOBLET D'ALVIELLA. — **L'Évolution du dogme catholique**. I. **Les origines (Première partie)**. Paris, Nourry, 1912; un vol. in-8° de 346 pages. Avec préface de M. Salomon Reinach.

« Ce premier volume comprend la période des origines qui s'étend depuis le moment où s'ouvre la carrière publique de Jésus, jusqu'à celui de la rédaction définitive du quatrième Évangile, et porte ainsi sur un espace d'une centaine d'années (25 à 125)... Le livre II, qui paraîtra plus tard, traitera de l'hellénisation et de la romanisation du christianisme et une place y sera réservée à l'étude du culte dans les premiers siècles... Nous avons donné à ce travail une tournure populaire. Il n'est pas une œuvre d'exégèse. Il n'est d'ailleurs pas autre chose que la rédaction d'une partie des conférences de vulgarisation que nous avons donnée pendant l'année 1911. » (*Introduction*, p. 7 et 8.)

Chapitre I (La vie de Jésus et) La morale religieuse de Jésus. — Ch. II, La Tradition et l'activité apostoliques. — Ch. III, L'Apôtre Paul et la pénétration du christianisme en terre païenne. — Ch. IV, La lutte entre l'universalisme et le particularisme. — Ch. V, Littérature chrétienne dépendant de Paul (L'Epître aux Hébreux; la première Epître de Pierre; l'Apocalypse). — Ch. VI, La Tradition synoptique. — Ch. VII, Le quatrième Evangile et ses origines. — Ch. VIII, La théologie du quatrième Evangile. — Conclusion.

Le jeune auteur a réalisé, pour son coup d'essai, une œuvre claire, judicieuse, consciencieuse. Il a de qui tenir.

Dans sa Préface, Mr Salomon Reinach relève pourtant « un semblant de contradiction » entre certains passages du livre. En effet, M. Félix Goblet d'Alviella se sert abondamment des commentaires de M. Loisy, lequel maintient comme suffisamment fondé, au point de vue historique, le fait que Jésus s'est cru le Messie, et d'autre part (p. 253, par exemple, à 255) il semble bien admettre que Jésus ne fut, historiquement, qu'un « prophète galiléen »; l'*interprétation* « messianique » aurait été l'œuvre de quelques-uns des premiers croyants, comme plus

tard l'*interprétation* « sotériologique » fut l'œuvre de Paul de Tarse. Je crois qu'en effet l'existence du « prophète galiléen » est l'élément historique le plus solide de tous ces récits, mais sa mort par ordre de l'autorité romaine semble bien supposer que ledit prophète eut des prétentions messianiques considérées comme dangereuses. Or, Paul et les synoptiques sont d'accord sur le fait de sa crucifixion (je ne parle pas de l'interprétation du fait).

M. Félix Goblet d'Alviella montre, d'ailleurs, que les visions de Jésus ressuscité auraient pu tout aussi bien se produire quand même ses disciples ne l'eussent considéré que comme prophète, non comme Messie. — Il est un texte du premier Evangile (Matth. XXVII, 51 à 53) que l'on ne devrait point, me semble-t-il, laisser dans l'ombre : Au moment de la mort de Jésus, « les sépulcres s'ouvrirent et plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent. Etant sortis des sépulcres, après la résurrection de Jésus, ils entrèrent dans la ville sainte et apparurent à un grand nombre de personnes. » Combien est-il de catholiques croyants qui oseraient, la main sur la conscience, accepter ce récit à la lettre? Or, au point de vue de l'orthodoxie, ces résurrections sont *de foi* tout comme celle de Jésus. Si l'on considère comme historique cette dernière seulement, pourquoi ainsi deux poids et deux mesures?

Les idées vont si vite à notre époque que, pendant que s'imprimait le livre de M. Félix Goblet d'Alviella, M. Loisy enrichissait son exégèse d'un certain nombre d'hypothèses suggérées par des travaux analogues à ceux de Reitzenstein : *Die hellenistischen Mysterienreligionen* (Leipzig, Teubner, 1910). Paul remplace l'idée de « Messie » par celle de « Sauveur », et cette idée, il l'a puisée non dans les traditions juives, mais dans les croyances de Mystères tels que ceux d'Osiris, Dionysos, etc., où l'homme s'assure le salut par la communion mystique avec un dieu souffrant, mourant et ressuscitant (1).

M. Félix Goblet d'Alviella fait (p. 32) une allusion à ces Mystères, mais il est certain que, s'il eût pu profiter des derniers travaux de M. Loisy, plusieurs de ses chapitres en auraient été considérablement modifiés.

Comme il doit traiter, dans le prochain volume, de « l'hellénisation » du christianisme, il lui sera facile de remettre les choses au point. Il y a près de dix ans déjà (*Eleusinia*, p. 126 et suiv. ; Paris, Leroux, 1903)

---

(1) Cfr. Loisy, *The christian Mystery* dans *Hibbert Lectures*, octobre 1911, et surtout l'Introduction de l'*Evangile selon Marc* (in-12 de 503 p. ; Paris, Nourry, 1912). J'ai rendu compte de ce dernier ouvrage dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, avril 1912. J'y ai exprimé quelques réserves que je compte bien développer un jour.

que son père écrivait, relativement à cette influence des Mystères sur le christianisme, des pages que je trouvais alors bien hardies. On a fait du chemin depuis !

MARCEL HÉBERT.

—

RENÉ VAN DE SANDE : **Vieux coins de Bruxelles** (Album d'art de douze eaux-fortes originales). Texte introductif de CHARLES PERGAMENI. Bruxelles, Rossignol et Van den Bril, 1912.

Au moment où Bruxelles se transforme en vue de l'adaptation de la vieille ville aux nécessités modernes, il est intéressant de reproduire quelques-uns de ses aspects les plus caractéristiques, de grouper en un ensemble relativement homogène les « vieux coins » que les démolitions entreprises font apparaître ; il importe de sauver de l'oubli la physionomie propre de ces impasses, de ces ruelles que M. Charles Pargemeni appelle les « vestiges d'une époque où Bruxelles vécut comme une petite ville provinciale, élevée tardivement au rang de grande capitale ». Avec elles disparaît l'âme ancienne de la cité. En parlant ainsi, M. Pergameni songe « aux venelles capricieuses aux allures de mystère, qui semblaient faites pour n'accueillir que les initiés ou pour dérouter les profanes, aux impasses dont la structure s'explique par le déroulement continu des âges et dont les moindres parcelles possèdent toute une généalogie, aux vieux coins perdus où vécurent tant de générations de petites gens, foule anonyme qui cimenta, de son labeur journalier et sans gloire, la grandeur de la cité entière ».

Les eaux-fortes de M. Van de Sande, exécutées avec sûreté et vigueur, sont évocatrices. Elles empruntent leurs sujets aux quartiers de la Putterie, de la rue de Flandre et de la rue Haute. Parmi elles, nous avons particulièrement remarqué la série d'arrière-pignons entrevue de la trouée où doit s'édifier la gare centrale; l'impasse Schuddeveld (dans la petite rue des Bouchers), si curieuse avec ses deux « perspectives pénétrantes » un peu déhanchées; l'impasse de la Perle-d'Amour, d'un rendu très fin; l'impasse Ververs, au fond de laquelle se profile la masse du Palais de justice ; la charmante maison espagnole de la rue Nuit-et-Jour.

L'œuvre probe et consciencieuse de M. Van de Sande arrive à son heure : elle plaira aux archéologues qui ne se cantonnent pas dans le domaine de la sèche érudition ; et les artistes l'accueilleront assurément avec plaisir.

Le texte introductif, dû à M. Ch. Pergameni, est moins une préface qu'un exposé substantiel et littéraire des idées qui ont présidé à l'élaboration de l'album.

L. L.

Chronique Universitaire

Université de Bruxelles. — Actes officiels. — Dans ses dernières séances, le Conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

M. Charles FOETTINGER a été nommé chef des travaux de topographie en remplacement de M. Autrique, dont la démission est acceptée.

M. Hector VAN DE WALLE, docteur en sciences chimiques, assistant au cours de chimie générale, laboratoire de candidature, est nommé aux mêmes fonctions au laboratoire de doctorat, en remplacement de M. Carl Lederer, dont la démission est acceptée.

M. Maurice DRAPIER, docteur en sciences chimiques, est nommé assistant au cours de chimie générale, laboratoire de candidature.

M. Victor HORTA qui a donné sa démission de professeur d'architecture, d'histoire de l'architecture, de dessin industriel et à main levée, et de technologie des professions élémentaires, est nommé professeur honoraire. Il est remplacé pour les deux premiers cours par M. Franz VAN VESTEL, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, avec le titre de chargé de cours; M. Charles FOETTINGER est chargé du cours de dessin industriel et à main levée, et M. Hector THILLY de celui de technologie des professions élémentaires.

M. Hector DENIS est admis à faire valoir ses droits à la retraite. A l'École polytechnique, le cours d'économie politique est confié à M. Emile WAXWEILER, professeur à l'École des sciences politiques et sociales, directeur de l'École de commerce, avec le titre de professeur; le cours de droit administratif et de législation minière et industrielle à M. Louis WODON, professeur à l'École des sciences politiques et sociales et à l'École de commerce, avec le titre de professeur. A la Faculté des sciences, le cours de psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte, est confié au docteur Auguste LEY avec le titre de chargé de cours; le cours de logique et de philosophie morale est confié à M. Eugène DUPRÉEL, professeur à la Faculté de philosophie.

A l'École des sciences politiques et sociales, le cours de sociologie générale, y compris la méthodologie des sciences sociales, est confié à M. le professeur Emile WAXWEILER ; le cours d'histoire des doctrines économiques est confié à M. le professeur Georges BIGWOOD.

M. Louis WODON est déchargé, à sa demande, du cours de droit naturel à la Faculté de philosophie et lettres.

M. William VAN DOORSLAER, ingénieur des constructions civiles est nommé assistant au cours de stabilité des constructions.

M. Auguste LEDOUX, ingénieur civil des mines, ingénieur géologue et ingénieur électricien de l'Université de Liége, a été chargé du cours de minéralogie à la Faculté des sciences appliquées et de notions de minéralogie à la Faculté des sciences, ainsi que des cours de cristallographie aux élèves des doctorats en sciences minérales et en sciences chimiques et de la candidature en sciences physiques et mathématiques.

M. le professeur Paul ERRERA a été déchargé, à sa demande, du cours de droit administratif comparé à l'École des sciences politiques et sociales, M. Maurice BOURQUIN a été chargé de ce cours.

M. le professeur Auguste LAMEERE a été déchargé, à sa demande, du cours de Biologie dans ses rapports avec les sciences sociales à l'École des sciences politiques et sociales ; M. Marc de SELYS LONGCHAMPS a été chargé de ce cours.

La démission de Melle IOTEYKO de chef des travaux de laboratoire de psycho-physique est acceptée.

Le mandat de M. Georges COSYNS comme assistant au cours de chimie générale est renouvelé.

M. le docteur Pol GÉRARD est nommé assistant au cours d'histologie, et M. le docteur Irénée VANDER GHYNST assistant au cours de Bactériologie.

—

L'Institut de sociologie a organisé une très curieuse « Semaine sociale », à l'intention des étudiants de nos diverses universités et des jeunes gens ayant terminé leurs études depuis deux ans au maximum.

Il s'agit d'une série de discussions et d'excursions dont voici le programme : lundi 7 octobre, causerie sur « l'attitude réaliste dans l'étude des questions sociales » ; débat sur « les possibilités respectives de développement des populations de la Flandre et de la Wallonie » et sur « le rôle de la langue dans le développement des populations » ; mardi 8, « Comment le français se maintient à la frontière linguistique de la Wallonie » ; excursion à Russeignies ; après-midi, la « Vie

sociale dans un village flamand » ; excursion à Ingoyghen. Mercredi 9, « La nécessité d'une haute éducation technique et économique de l'ouvrier belge ». Jeudi 10, visite à l'Université du travail de Charleroi ; après-midi, visite à l'école du 4e degré de Saint-Gilles. Vendredi 11, visite des organisations des ouvriers chrétiens de Gand et des installations du *Vooruit*. Samedi 12, la « Psychologie des partis politiques dans les démocraties ».

—

L'Extension de l'Université libre. — Elle a atteint, avec la fin de l'exercice 1911-1912, le terme de sa dix-huitième année d'existence. Pendant ce dernier exercice, son activité s'est encore accrue. Sept nouveaux comités locaux ont été institués, le nombre des cours a dépassé celui des années précédentes. Bornons-nous à donner ici les chiffres globaux qui mettent en relief la vitalité de l'Extension. Depuis 1894, 626 cours populaires d'enseignement supérieur ont été organisés par elle, dans 69 localités, avec la collaboration de 82 professeurs, chargés de cours, agrégés, docteurs spéciaux, docteurs et ingénieurs de l'Université. De ces cours, 158 se rattachent à la Faculté de philosophie et lettres, 82 au droit et aux sciences sociales, 251 aux sciences naturelles, physiques et mathématiques, appliquées, 125 à la Faculté de médecine. En outre, le cours, commun à plusieurs facultés, sur la « civilisation française contemporaine », a été demandé par dix comités locaux en ces deux dernières années. Le chiffre approximatif des auditeurs des 626 cours s'élève à 92,800. Les 139 « numéros » de la collection des syllabus ont été imprimés à 180,000 exemplaires. Une dizaine d'excursions scientifiques, groupant de nombreux participants sous la direction de M. le professeur J. Massart, ont eu pour but les principales régions de notre pays.

Pour l'année académique 1912-1913 le programme de l'Extension offre aux comités 125 cours (61 professeurs) dont 43 traitent des matières enseignées à la Faculté de philosophie et lettres, 12 relèvent de la Faculté de droit et de l'École des sciences sociales, 30 de la Faculté des sciences et de l'École polytechnique, 38 de la Faculté de médecine. Deux sont communs à plusieurs Facultés : celui de 7 leçons sur la « civilisation française contemporaine » (par MM. Leclère, Dwelshauvers, Chavanne, Bordet, Petrucci), et celui, de 7 leçons également, sur la « civilisation anglaise contemporaine », par MM. Huisman, Waxweiler, Dwelshauvers, Henriot, Lameere, de Reul, Petrucci.

Le secrétaire général de l'Extension, M. R. Ruttiens, avocat, 127, rue Masui, se tient à la disposition de ceux qui désireraient obtenir des renseignements ou des documents sur l'œuvre de l'Extension. La collection des syllabus et celle des comptes rendus des excursions scientifiques de l'Extension sont en vente à la librairie Lamertin, rue Coudenberg.

Les Cavaliers

Comédie d'Aristophane, jouée à Athènes, sous l'archontat de Stratoclès, aux Lénéennes (février) de 424.

PERSONNAGES :

DÊMOS (le Peuple athénien).
LE PAPHLAGONIEN, intendant de Dêmos (Cléon).
PREMIER ESCLAVE DE DÊMOS (Démosthène).
DEUXIÈME ESCLAVE DE DÊMOS (Nicias).
LE CHARCUTIER (Agoracrite).
CHŒUR DES CAVALIERS.
Personnages muets : un jeune garçon (porte-pliant), une hétaïre (la Trève).

Le lieu de la scène est à Athènes, devant la maison de Dêmos.

N. B. — Les parties chantées sont imprimées en italiques.

L'esclave DÉMOSTHÈNE, sortant de la maison, suivi de près par l'autre esclave (1).

Aïe! aïe! aïe! que de misères! Aïe! aïe! ce maudit Paphlagonien (2) acheté d'hier, que misérablement les dieux le fassent périr, avec ses projets! Depuis qu'à la male heure il est entré dans la maison, il ne cesse de procurer des coups aux serviteurs.

---

(1) Grâce aux masques, le public reconnaît à première vue dans ces deux esclaves les stratèges athéniens Démosthène et Nicias. Pour ne point dérouter le lecteur, il a fallu leur restituer leur vrai nom, qui n'est prononcé nulle part.

(2) Παφλαγών, nom d'esclave. Mais ici il tient de l'onomatopée, et vient du verbe παφλάζειν, *bouillonner, faire des bouillons* (v. 919), d'où *bouffer, se bouffir*.

L'esclave NICIAS.

Oui, le plus misérablement du monde, cette fleur des Paphlagoniens avec ses diffamations.

DÉMOSTHÈNE, se retournant.

Eh! malchanceux, comment vas-tu?

NICIAS.

Mal, tout comme toi.

DÉMOSTHÈNE.

Avance par ici, qu'en une synaulie (1) nous exhalions nos plaintes sur un nome d'Olympos.

DÉMOSTHÈNE et NICIAS.

Mumû mumû, mumû mumû, mumû mumû.

DÉMOSTHÈNE.

A quoi bon ces lamentations? Ne faudrait-il pas plutôt chercher quelque moyen de salut et cesser de pleurer?

NICIAS.

Quel serait ce moyen? Dis-le, toi.

DÉMOSTHÈNE.

Dis-le toi-même, que je n'aie point à contester.

NICIAS.

Non, par Apollon, pas moi. Mais parle hardiment, puis je m'expliquerai à mon tour.

DÉMOSTHÈNE.

« Hélas! Que ne dis-tu ce qu'il faut que je dise (2)? »

NICIAS.

C'est que « hardi! » n'est point dans mes cordes. Comment exprimer cela avec l'art d'un Euripide?

---

(1) En un duo de flûtes. — Olympos, originaire de Phrygie, passait pour le créateur des duos pour flûtes simples. On citait de lui de nombreux nomes funèbres. Cf. Gevaert, *Les problèmes musicaux d'Aristote*, p. 225.

(2) C'est le mot de Phèdre à sa nourrice, dans l'*Hippolyte* d'Euripide, v. 345.

DÉMOSTHÈNE.

Non pas, non pas, fais-moi grâce du scandix (1), mais imagine quelque pas rétrograde (2) qui nous éloigne du maître.

NICIAS.

Eh bien, prononce tout d'un trait, comme je fais : Sertons.

DÉMOSTHÈNE.

Soit, je dis : Sertons.

NICIAS.

Après sertons, prononce dé.

DÉMOSTHÈNE.

Dé.

NICIAS.

Très bien. Maintenant, comme si tu te grattais, commence par dire posément : sertons, puis dé, en accélérant le mouvement.

DÉMOSTHÈNE.

Sertons dé, sertons, désertons.

NICIAS.

Là, n'est-ce pas charmant ?

DÉMOSTHÈNE.

Si fait, par Zeus, n'était que j'appréhende ce présage pour ma peau.

NICIAS.

Comment cela ?

DÉMOSTHÈNE.

Quand on se gratte, la peau s'en va.

NICIAS.

Alors le mieux pour nous, au point où sont les choses, est d'aller nous prosterner devant quelque idole des dieux.

---

(1) On sait qu'Euripide passait pour être fils d'une vendeuse d'herbes. Le scandix, suivant Suidas, est le cerfeuil sauvage, ou persil d'âne.

(2) Littéralement : quelque Apokinos. Regnier aurait traduit : *un branle de sortie.* L'Apokinos était le nom d'une danse grotesque et licencieuse dansée par des femmes.

DÉMOSTHÈNE.

Une idole, plaît-il? Tu crois donc aux dieux?

NICIAS.

Sans doute.

DÉMOSTHÈNE.

Sur quoi te fondes-tu?

NICIAS.

Sur ce que les dieux me sont ennemis, n'est-ce pas conséquent?

DÉMOSTHÈNE.

Tu me convaincs pleinement. Mais il faut aviser ailleurs. Veux tu que j'expose le sujet (1) aux spectateurs?

NICIAS.

Ce ne serait pas si mal, mais faisons-leur une requête. C'est de nous témoigner par leur mine s'ils prennent plaisir à nos discours et à nos actes.

DÉMOSTHÈNE.

J'entre en matière. Nous avons un maître agreste d'humeur, grignoteur de fèves (2), prompt à s'échauffer, Dêmos du dème de Pnyx, petit vieillard bourru, à l'oreille dure. A la dernière nouvelle lune il acheta comme esclave un tanneur de Paphlagonie, le pire des intrigants et des diffamateurs. Quand il fut au fait du caractère du vieillard, le corropaphlagon, prodiguant les courbettes, se mit à enjôler, à aduler, à flagorner le maître, à l'amuser avec des bouts de rognures, lui parlant de cette sorte : « O Dêmos, prends ton bain, une fois que tu auras jugé une cause, gorge-toi, hume, grignote, voici un

---

(1) Πρᾶγμα, fable, sujet de la pièce, comme au v. 44 de la *Paix*, et au v. 1122 des *Grenouilles*. C'est aussi, suivant moi, le sens de ce mot dans le vers qui sert de conclusion à cinq des tragédies d'Euripide : τοιόνδ' ἀπέβη τόδε πρᾶγμα. « Ainsi s'est accompli ou dénoué ce drame. »

(2) Cette épithète offre un double sens : Grignoteur de fèves, c'est-à-dire de votes : on sait que les Athéniens se servaient de fèves, blanches ou colorées, pour donner leurs suffrages. D'autre part, les gens du peuple aimaient à grignoter des fèves crues, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours en Grèce (les κύαμοι s'appellent actuellement κουκκία). C'est à quoi le poète fait allusion en d'autres endroits, qu'on a eu tort de rapprocher de celui-ci. (*Lysist.*, 537 et 690.)

triobole (1). Veux-tu que je te serve à souper (2)? » Puis s'emparant de ce que l'un de nous a préparé, le Paphlagonien en fait cadeau au maître. L'autre jour encore, comme j'avais pétri à Pylos une galette laconienne, par je ne sais quelle fourbe insigne il me prévint, et l'ayant dérobée, mit sur table ce que j'avais pétri. Nous, il nous tient à distance, et ne souffre point qu'un autre donne ses soins au maître; debout, un chasse-mouche de cuir à la main (3), tandis que celui-ci dîne, il met en fuite les orateurs. Il chante des oracles et le vieillard ne rêve que Sibylles. Et quand il le voit bien hébété, il fait de cela métier et marchandise. Les gens de la maison, il les noircit en face; et nous recevons le fouet, pendant que le Paphlagonien, courant à la ronde après les serviteurs, sollicite, brouille, se fait la main, disant : « Vous voyez comme Hylas a été fouetté à cause de moi. Si vous ne gagnez mes bonnes grâces, vous mourrez aujourd'hui. » Et nous de donner, sans quoi le vieillard en nous piétinant nous fait évacuer huit fois davantage. Ainsi, mon brave, hâtons-nous d'examiner quelle voie nous devons prendre et vers qui nous tourner.

NICIAS.

La plus sûre, mon brave, est celle de tout à l'heure, la voie de Sertons.

DÉMOSTHÈNE.

Mais il ne se peut pas que rien échappe au Paphlagonien, car il a l'œil à tout. Une jambe à Pylos, l'autre à l'ecclésie, il s'est fendu d'un

---

(1) Il s'agit de la paie des juges instituée par Périclès, et que Cléon venait de faire élever à trois oboles. Il en sera souvent question dans la pièce. — Ce salaire se payant par séance, il importait à ceux qui en vivaient qu'on congédiât les tribunaux une fois un jugement rendu, afin de multiplier les vacations. Cf. aussi *Guêpes*, v. 594.

(2) Aux temps homériques, le repas principal, le δεῖπνον, avait lieu au milieu du jour; le soir, on prenait le δόρπον, ou souper. Plus tard cet ordre fut interverti. Les Athéniens dînaient le soir, après le soleil couché. Mais il faut croire que les campagnards et les artisans continuaient suivant l'ancienne mode à dîner à midi et souper le soir. Cela résulte pour moi du présent passage, et paraît en soi fort probable.

(3) Le chasse-mouche était une sorte de balai de myrte. Chez les Latins, on se servait d'une plume de paon, d'une queue de bœuf ou de cheval et aussi de myrte (Martial, III, 82) ou d'un rameau feuillu, comme à Athènes, puisque Pline appelle *muscarium* le feuillage chevelu de certaines plantes. Ici, la μυρσίνη est nommée βυρσίνη, de βύρσα, cuir, par allusion au métier de Cléon.

tel écart, que son derrière est bel et bien en Chaonie, ses mains chez les Étoliens et son esprit en Clopidie (1).

NICIAS.

Alors le mieux pour nous est de mourir (2). Or ça, avise à ce que nous mourions le plus virilement.

DÉMOSTHÈNE.

Comment donc, comment faire cela le plus virilement?

NICIAS.

Le meilleur serait pour nous de boire du sang de taureau. Oui, la mort de Thémistocle est la plus souhaitable.

DÉMOSTHÈNE.

Non, par Zeus, plutôt du vin pur à boire au bon génie (3). Peut-être concevrons-nous quelque heureux dessein.

NICIAS.

Bon, du vin pur! C'est donc de boire qu'il s'agit pour toi? Comment un homme ivre concevrait-il un heureux dessein?

DÉMOSTHÈNE.

Ah! par exemple, mon camarade, tu n'es qu'un débiteur de sornettes (4). Le vin, tu oses injurieusement lui refuser l'invention? Le vin, connais-tu rien de plus opératif? Vois-tu bien, quand ils boivent, les hommes sont riches, expédient leurs affaires, gagnent leurs procès, sont heureux, aident leurs amis. Ça, va me chercher sur l'heure un broc de vin, que j'arrose mon esprit et lance quelque propos piquant.

---

(1) Chaoniens, *béants*, allusion aux bardaches, χαυνόπρωκτοι, comme au v. 380; la Chaonie est une contrée de l'Épire. Étoliens, *quémandeurs*, de αἰτεῖν. Clopidiens, *voleurs*, de κλώψ; les Cropidiens, nom d'une dème de l'Attique.

(2) « Mourons, c'est le parti qui seul me reste à suivre. » Molière, *Psyché*, 4.

(3) Le coup du bon génie, le seul qu'on bût avec du vin pur, marquait la fin du dîner. Immédiatement après commençait le *symposium* (propr. partie de boire), que faute d'un terme particulier on traduit en français par banquet.

(4) Tel me paraît bien le sens de κρουνοχυτρολήραιος. Ce singulier composé tire évidemment son origine d'un dicton proverbial dont nous ignorons la formule (la fontaine et la marmite, au lieu de l'eau à boire et le fricot, ποτήρια αὔτ' οὐ τὸν οἶνον πιόμενοι, *Fr. Com. Gr.*, III, p. 538; cf. l'expression : s'amuser à la bagatelle). Il est remarquable que par deux fois Démosthène rapproche les deux mots κρήνας καὶ λήρους pour signifier des niaiseries (36, 17, et 175, 5).

NICIAS.

Miséricorde! que nous ménages-tu avec ta boisson?

DÉMOSTHÈNE.

Rien que de bon, apporte toujours; moi, je vais m'étendre. Car si je m'enivre, je ferai pleuvoir sur tout ceci (Montrant l'auditoire) une averse de petits plans, de petites sentences, de petites réflexions.

(Nicias entre dans la maison et revient aussitôt avec un broc de vin et une coupe d'argent.)

NICIAS.

Quelle chance que je n'aie pas été pris là-dedans à dérober le vin!

DÉMOSTHÈNE.

Dis-moi, le Paphlagonien que fait-il?

NICIAS.

Après avoir sucé des biscuits au sel confisqués (1), le diffamateur ronfle comme un ivrogne, couché à la renverse sur ses cuirs.

DÉMOSTHÈNE.

Alors verse-moi un bon coup de vin pur à faire libation.

NICIAS.

Tiens, et fais libation au bon génie.

DÉMOSTHÈNE, en portant la coupe à ses lèvres.

Hume, hume à longs traits la liqueur du génie de Pramnios (2). (Il boit et réfléchit, puis sous le coup d'une inspiration soudaine :) O bon génie, c'est ton dessein à toi, non le mien.

NICIAS.

Parle, je t'en conjure, qu'y a-t-il?

DÉMOSTHÈNE.

Cours vite là-dedans voler au Paphlagonien ses oracles, et apporte-les moi, pendant qu'il dort.

---

(1) Biscuits saupoudrés de sel que l'on suçait pour provoquer la soif. — Les biens confisqués étaient vendus publiquement par les πωληταί; un tantième du produit revenait au dénonciateur.

(2) Le Pramnios, suivant Athénée, était un vin épais et généreux.

NICIAS.

Entendu. Mais ton génie, je crains de trouver en lui un génie de malheur. (Il rentre.)

DÉMOSTHÈNE.

Voyons, portons nous-même le broc à nos lèvres. (Il boit à même du pot. — Une pause.)

NICIAS, revenant.

Comme bruyamment il pète et ronfle, le Paphlagonien! Aussi lui ai-je pris, sans qu'il s'en aperçût, l'oracle sacré qu'il gardait avec le plus de soin.

DÉMOSTHÈNE.

O l'habile homme! — Passe-le moi que je le lise. Toi, verse-moi à boire, un peu vite. Voyons, qu'y a-t-il là-dedans? (Pendant qu'il lit des yeux :) O ces oracles! (A Nicias :) Donne-moi, donne-moi vite la coupe.

NICIAS.

Tiens. (Pendant que Démosthène boit.) Que dit l'oracle?

DÉMOSTHÈNE.

Verse encore. (Il boit.)

NICIAS.

C'est-il dans les oracles : Verse encore?

DÉMOSTHÈNE.

O Bakis ! (1)

NICIAS.

Qu'est-ce?

DÉMOSTHÈNE.

Passe-moi vite la coupe. (Il boit.)

NICIAS.

Il en usait bien souvent de la coupe, Bakis.

---

(1) Les anciens discernaient trois Bakis, ce qui n'a rien d'étonnant si, comme on le dit, Bakis est un nom générique, dérivé de βάζειν, et signifie *diseur* (d'oracles). Celui dont il est question ici, et souvent dans Aristophane, passait pour né à Eléôn, en Béotie. Ses prédictions partout citées, et que Pausanias disait avoir lues, étaient tenues en même considération que les livres de la Sibylle à Rome.

DÉMOSTHÈNE, après avoir parcouru l'oracle.

Canaille de Paphlagonien! C'est donc pour cela que dès longtemps tu te précautionnais : l'oracle qui te concerne te faisait peur.

NICIAS.

Pourquoi?

DÉMOSTHÈNE.

Il y a là-dedans qu'il est perdu.

NICIAS.

Comment?

DÉMOSTHÈNE.

Comment? L'oracle dit nettement que d'abord apparaît un marchand d'étoupes (1) qui, le premier, aura l'administration de la cité.

NICIAS.

Voilà toujours un marchand. Et ensuite? parle.

DÉMOSTHÈNE.

Après lui, derechef, un second, un marchand de moutons (2).

NICIAS.

Voilà deux marchands. Et celui-ci que fera-t-il?

DÉMOSTHÈNE.

Il gouvernera, jusqu'à ce que surgisse un autre particulier, plus goujat que lui. Alors il est perdu, car après surgit un marchand de cuir, le Paphlagonien, rapace, braillard, doué d'une voix de Cyclobore (3).

NICIAS.

Il était donc arrêté que le marchand de moutons serait jeté à bas par un marchand de cuir?

DÉMOSTHÈNE.

Oui, par Zeus.

NICIAS.

Ah malheur! d'où surgira-t-il encore un marchand, un seul?

---

(1) Eucratès.
(2) Lysiclès.
(3) Torrent de l'Attique.

DÉMOSTHÈNE.

Il en est encore un, exerçant un métier phénoménal.

NICIAS.

Dis, je t'en supplie, qui cela?

DÉMOSTHÈNE.

Faut-il le dire?

NICIAS.

Oui, par Zeus.

DÉMOSTHÈNE.

C'est un marchand de boudins qui l'évincera.

NICIAS.

Un marchand de boudins? Poseidôn! ô ce métier! Voyons, où le trouverons-nous, cet homme?

DÉMOSTHÈNE.

Cherchons-le.

NICIAS.

Le voilà qui s'avance, comme par un coup du ciel, pour se rendre à l'agora.

(Le Charcutier apparaît à l'entrée de l'orchestre. Il tient des deux mains un étal portatif chargé de charcuteries, tripes, aulx, etc. A sa ceinture pendent coutelas, cuiller à pot et autres instruments de son métier.)

DÉMOSTHÈNE.

Bienheureux marchand de boudins, ici, monte ici, cher ami, toi qui nous apparus comme un sauveur pour l'État et nous deux.

LE CHARCUTIER.

Qu'est-ce? que me voulez-vous?

DÉMOSTHÈNE.

Viens ici apprendre ton bonheur et combien haute est ta fortune.

(Le Charcutier monte sur la scène.)

NICIAS.

Va, débarrasse-le de son étal, et expose-lui l'oracle du dieu dans sa teneur. Pour moi, je vais épier le Paphlagonien. (Il rentre.) (1)

---

(1) Et ne reparaîtra plus. C'est le même acteur qui remplira le rôle du Paphlagonien.

DÉMOSTHÈNE.

Voyons, toi, dépose d'abord ton attirail sur la place, puis adore la terre et les dieux.

LE CHARCUTIER.

C'est fait, de quoi s'agit-il?

DÉMOSTHÈNE.

O bienheureux, ô richard! O rien aujourd'hui, et demain démesurément grand! O chef de l'heureuse Athènes!

LE CHARCUTIER.

Eh! mon brave, que ne me laisses-tu laver mes tripes et débiter mes boudins, au lieu de te moquer de moi?

DÉMOSTHÈNE.

O le sot! foin, des tripes? Regarde par ici. (Montrant les spectateurs : Vois-tu ces files de peuple?

LE CHARCUTIER.

Je les vois.

DÉMOSTHÈNE.

De tous ceux-là tu seras seigneur et maître, et de l'agora, et des ports et du pnyx. Tu fouleras aux pieds la Boulè (1), tu materas les stratèges, tu les garrotteras, tu les emprisonneras et tu paillarderas (2) au Prytanée.

LE CHARCUTIER.

Moi ?

DÉMOSTHÈNE.

Sans doute, toi; et encore tu ne vois pas tout. Mais hisse-toi sur ton étal et regarde à la ronde toutes les îles.

LE CHARCUTIER.

Je regarde.

DÉMOSTHÈNE.

Quoi encore? les marchés et les bateaux de transport?

---

(1) Dans les énumérations rapides, l'article est parfois omis. Cf. v. 804, *Guêpes*, 1215, *Thesmoph.*, 142, *Ecclés.*, 507, etc.

(2) Au lieu de : tu dîneras.

LE CHARCUTIER.

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

Eh bien, ta fortune est-elle assez haute? Tourne maintenant ton œil vers la Carie, le droit, et l'autre vers Carthage (1).

LE CHARCUTIER.

Ma fortune sera de devenir bigle?

DÉMOSTHÈNE.

Non, mais c'est toi qui trafiques de tout cela, car tu deviens, comme dit l'oracle que voici, un très grand personnage.

LE CHARCUTIER, descendu de l'étal.

Dis-moi, comment moi, marchand de boudins, deviendrai-je un personnage?

DÉMOSTHÈNE.

Précisément, c'est pour cela même que tu deviens grand, parce que tu es un gueux, un voyou, un audacieux.

LE CHARCUTIER.

Je ne me crois pas homme à exercer un grand pouvoir.

DÉMOSTHÈNE.

Fi donc, qu'est-ce qui te fait dire que tu ne te crois pas tel? Tu m'as l'air d'avoir des sentiments. Serais-tu de bonne famille?

LE CHARCUTIER.

Non, par les dieux, purement issu de gueux.

DÉMOSTHÈNE.

L'enviable destin! Quel avantage pour les affaires!

LE CHARCUTIER.

Mais, mon brave, je ne sais pas même ce que l'on enseigne à l'école, excepté mes lettres, et encore, à dire vrai, très mal.

---

(1) « Quand on eut décidé l'expédition de Sicile, dit Plutarque, les jeunes gens, séduits par les plans d'Alcibiade, se grisaient d'espérances, tandis que les vieillards assis dans les gymnases et les hémicycles esquissaient la figure de la Sicile et sa position en face de l'Afrique et de Carthage » (*Vie d'Alcibiade*, 17). On voit que le rêve de faire de la Méditerranée un lac athénien datait de loin. Dès avant 424 il hantait l'imagination des démagogues, partisans d'une politique de guerre et de conquêtes. Cf. v. 1303.

DÉMOSTHÈNE.

Cela seul te fait tort que tu les saches, fût-ce très mal. Diriger le peuple n'est plus le fait d'un homme cultivé et de mœurs honnêtes, mais d'un ignorant et d'un goujat (1). Eh bien, ne dédaigne pas ce que les dieux t'offrent par leurs oracles.

LE CHARCUTIER.

Comment donc s'exprime-t-il l'oracle?

DÉMOSTHÈNE.

Bien, par les dieux, en termes un peu ambigus et doctement énigmatiques : « Mais quand de ses mandibules un aigle coriaire (2) aux serres crochues aura saisi un serpent benêt buveur de sang, dès lors c'en est fait de l'aillade des Paphlagoniens, et le dieu octroie une grande gloire aux marchands de tripailles, à moins qu'ils ne préfèrent vendre des boudins. »

LE CHARCUTIER.

Et comment cela se rapporte-t-il à moi? Apprends-moi cela.

DÉMOSTHÈNE.

L'aigle coriaire, c'est le fameux Paphlagonien.

LE CHARCUTIER.

Et pourquoi : aux serres crochues?

DÉMOSTHÈNE.

Le mot le dit assez, ce me semble : parce qu'il ravit et pille de ses mains crochues.

LE CHARCUTIER.

Et le serpent, que signifie-t-il?

DÉMOSTHÈNE.

C'est tout ce qu'il y a de plus clair. Le serpent est long, et long le

---

(1) « La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation. » Circulaire du ministre de l'instruction publique en France, du 6 mars 1848.

(2) Βυρσάετος, sur le modèle de γρυπάετος, aigle griffon, γυπάετος, aigle vautour, ἁλιάετος, aigle de mer, etc. — C'est sûrement dans l'*Iliade* (XII, 200 ss.) qu'Aristophane a pris l'idée de ce combat entre l'aigle et le serpent, combat dont ce dernier sort vainqueur.

boudin ; le boudin et le serpent sont buveurs de sang. Donc, est-il dit, le serpent va se rendre maître de l'aigle coriaire, à moins qu'il ne se laisse endormir par des mots.

LE CHARCUTIER.

L'oracle me séduit, mais il m'étonne que je sois en état de diriger le peuple.

DÉMOSTHÈNE.

Une besogne bien facile : continue à faire ce que tu fais; brouille et triture ensemble toutes les affaires d'État; ne laisse jamais de te concilier le peuple, en l'édulcorant par des boniments de cuisinier. Les autres dons du démagogue tu les possèdes de surcroît, voix crapuleuse, naissance vile, et tu es un voyou. Tu réunis tout ce qu'il faut pour le gouvernement. Et les prédictions conviennent, ainsi que l'oracle pythique (1). Or ça, mets une couronne, offre une libation au Benêt (2), et vois à tenir tête à l'homme.

LE CHARCUTIER.

Et qui sera mon allié? car les riches le redoutent, et aux pauvres il donne la venette.

DÉMOSTHÈNE.

Mais il y a mille braves cavaliers, qui le détestent et te prêteront secours, ainsi que l'élite des citoyens et ce qu'il y a d'intelligent parmi les spectateurs, et moi avec eux; et le dieu (3) fera pour toi. Ne crains rien : il n'est pas figuré au naturel, car, par l'effet de la peur, aucun des fabricants n'a consenti à faire son masque (4). Somme toute, pourtant, on le reconnaîtra; car le public est intelligent.

---

(1) Il n'y a là, quoi qu'on en ait dit, aucune contradiction dans les termes. L'oracle pythique est celui que Nicias vient de dérober à Cléon (vv. 116 et 152) et dont on a lu dans l'instant un fragment au Charcutier. La preuve s'en trouve au v. 1229. Les χρησμοί, qui, dans le langage courant, avaient le même sens que le terme λόγια, se disaient aussi des prédictions des devins (vv. 999 et 1002).

(2) Au génie de la Sottise, quelque chose comme Godichon ou Nigaudinos; ou même à celle que, dans son livre sur *La Révolution*, Edgar Quinet appelait « la Bêtise, divinité moderne » (t. I, p. 234).

(3) Apollon, auteur de l'oracle.

(4) Se fondant sur ce passage, le scholiaste en a tiré cette conclusion qu'Aristophane s'était chargé lui-même du rôle de Cléon, et faute de masque s'était barbouillé la figure de lie de vin. Ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'il se soit trouvé des savants, et non des premiers venus, pour donner autorité à cette burlesque légende. Cf. *Bull. de l'Acad. de Belg.*, sept. 1901, p. 17 du tiré à part.

LE CHARCUTIER.

Ah! malheureux, voilà le Paphlagonien qui sort. (Il recule.)

L'intendant CLÉON.

Non, par les douze dieux, vous n'aurez pas lieu de rire de la conspiration que depuis longtemps vous tramez contre Dêmos. (Montrant la coupe restée sur la scène :) Que fait ici cette coupe chalcidique? Nul doute que vous ne poussiez les Chalcidiens à la défection (1). Vous serez détruits, vous périrez, ô les pires des canailles!

DÉMOSTHÈNE, au Charcutier.

Eh! toi, pourquoi fuis-tu? Reste donc, généreux marchand de boudins; ne trahis pas notre cause. (Appelant :) Cavaliers, à l'aide! c'est le moment. Simon, Panétios (2), portez-vous à l'aile droite. (Au Charcutier :) Nos hommes sont proche; ça, tiens bon et fais demi-tour. Ce flot de poussière indique qu'ils menacent de près. Ça, tiens ferme, pousse, mets-le en fuite.

(LE CHŒUR, divisé en deux corps, entre au pas de course dans l'orchestre.)

LE CORYPHÉE.

Frappe, frappe le coquin, l'effareur du corps des Cavaliers, le maltôtier, le gouffre, la Charybde de rapines, le coquin, oui, le coquin, je le dirai maintes fois, car coquin il fut maintes fois chaque jour. Frappe, pousse, renverse, culbute, abhorre-le, comme nous faisons, et tombe sur lui à grands cris. Mais prends garde qu'il ne t'échappe, car il connaît les voies par où Eucratès fuyait droit dans le son (3).

(Cléon, poursuivi par Démosthène et le Charcutier (4), est rossé d'importance.)

---

(1) Les coupes chalcidiques étaient d'argent. Cet objet précieux aux mains des serviteurs de Dêmos constitue aux yeux de Cléon une preuve de vénalité (cf. *Guêpes*, v. 677).

(2) Les deux hipparques ou commandants de la cavalerie.

(3) Eucratès, le marchand d'étoupes qui avait succédé à Périclès dans la faveur populaire (v. 129), se serait retiré brusquement de la politique pour se consacrer à la meunerie. Telle est du moins, parmi les explications proposées, celle qui paraît la plus vraisemblable.

(4) Et non, comme certains le disent, par les Cavaliers, sinon le v. 266 n'aurait pas de sens.

CLÉON, aux spectateurs.

Vieillards héliastes, confrérie du triobole, vous que je sustente en vociférant à tort et à droit, au secours! je suis battu par des conspirateurs.

LE CORYPHÉE.

Et c'est justice, puisque tu dévores les biens de l'État avant leur allotement; que tu récoltes comme des figues les comptables publics (1), en les palpant pour connaître ceux d'entre eux qui sont verts, ou mûrs, ou en voie de mûrir; que parmi les citoyens tu guettes le mouton, riche, point méchant et appréhendant les affaires, et si dans le nombre tu reconnais un être inoffensif et bayeur, l'ayant fait venir de la Chersonèse, tu le saisis à fois de corps et lui passes la jambe; puis, lui écartant l'épaule (2), tu tombes sur lui de tout ton poids (3).

CLÉON.

Et vous aussi vous m'attaquez, moi qui suis battu à cause de vous, ô hommes, parce que je pensais ouvrir l'avis qu'il convient d'ériger dans l'Acropole un monument de votre vaillance (4).

LE CORYPHÉE.

Qu'il est hâbleur! Qu'il est souple! As-tu vu cette façon de nous surprendre comme des vieillards et de se jouer de nous?

CLÉON.

O cité, ô Dêmos, quelles malebêtes me frappent au ventre!

LE CORYPHÉE.

Et toi tu hurles, de cette même façon dont tu ne cesses de mater la cité.

---

(1) Pour les forcer à acheter un désistement de poursuites judiciaires.

(2) Afin qu'il s'étende sur le dos et non sur le flanc, ce qui lui permettrait de recommencer la lutte. Voir le v. 571, et la note sur le v. 126 des *Nuées*.

(3) Si l'étymologie du verbe ἐγκοληβάζειν est incertaine, le sens du moins ne paraît pas douteux. C'est un terme de palestre équivalant, ou à peu près, à λὰξ ἐπιβαίνειν. Voir l'épigramme de Méléagre, *Anth. Pal.*, XII, 48, avec l'excellente note de Boissonade. — De même ἀγκυρίζειν est très probablement synonyme de ἐμποδίζειν, dans Soph., *Philoct.*, 432.

(4) Pour le fait d'armes de Solygéia, célébré plus loin dans la parabase.

LE CHARCUTIER.

Mais si à cet égard il l'emporte, ce bras que voilà le frappera et s'il se coule pour fuir par ici, il cossera contre ma jambe.

CLÉON.

Mais par ces cris je te mettrai d'abord en fuite.

LE CORYPHÉE.

Eh bien, si tu l'emportes par tes cris, ténella, los à toi! Mais s'il te passe en impudence, à nous le gâteau (1)!

CLÉON, désignant le Charcutier.

Cet homme, je le dénonce et je soutiens qu'il exporte des bouillons de viande (2) pour les trières des Péloponésiens.

LE CHARCUTIER, désignant Cléon.

Bien, par Zeus, et moi, parce qu'il court au prytanée le ventre creux et s'en réchappe le ventre plein.

DÉMOSTHÈNE.

Oui, par Zeus, en exportant des denrées prohibées, pain de froment, viandes, darnes de poisson, faveur que jamais n'obtint Périclès (3).

CLÉON.

Vous périrez sur l'heure tous deux.

LE CHARCUTIER.

Je hurlerai trois fois plus que toi.

CLÉON.

Je couvrirai ta voix par mes cris.

---

(1) Le πυραμοῦς. Ce gâteau, fait de froment grillé et confit dans du miel, était proposé pour prix à ceux qui passaient à table toute la nuit. Le vainqueur était celui qui se tenait éveillé jusqu'au matin.

(2) Le scholiaste prétend que ζωμεύματα est mis pour ὑποζώματα, *ceintes* (gros câbles qui ceignaient horizontalement la carène des trières). Je ne comprends pas et je doute que les spectateurs comprissent le sel de cette pénible plaisanterie. Cléon ne doit guère avoir envie en pareil moment de faire des calembours. Il accuse son rival en tant que charcutier de faire passer des vivres, non des agrès, à l'ennemi.

(3) C'est-à-dire que Périclès lui-même ne fut jamais nourri au Prytanée aux frais de l'État.

LE CHARCUTIER.

Moi la tienne par mes beuglements.

CLÉON.

Je te diffamerai si tu deviens stratège.

LE CHARCUTIER.

Je t'échinerai de coups comme un chien.

CLÉON.

Je te harcelerai de hâbleries.

LE CHARCUTIER.

Je romprai sous main tes mesures.

CLÉON.

Regarde-moi en face sans ciller.

LE CHARCUTIER, le regardant sous le nez.

Moi aussi j'ai été élevé sur le marché.

CLÉON.

Je te mets en pièces si tu souffles.

LE CHARCUTIER.

Je te mets en vidanges si tu jases.

CLÉON.

J'avoue que je suis un voleur, toi tu le nies.

LE CHARCUTIER.

Certes, par Hermès Agoraios, et pris sur le fait je me parjure.

CLÉON.

Alors tu singes les pratiques d'autrui, et je te dénonce aux prytanes comme possédant, sans en avoir payé la dîme... des tripes (1) consacrées aux dieux.

---

(1) Κοιλίας, des tripes, pour οὐσίας, des biens. Mais nous ne savons pas au juste ce que sont ces biens dont on payait la dîme aux dieux.

LE CHŒUR.

Canaille, goujat, braillard, ton audace emplit toute la contrée, toute l'ecclésie, et les taxes et les greffes et les tribunaux. Remueur de fange, fauteur de désordres dans toute notre cité, toi qui assourdis notre Athènes, à force de crier et de guetter du haut des roches (1) *les tributs, comme on fait les thons.*

CLÉON.

Je sais où cette intrigue a été apprêtée (2) il y a longtemps.

LE CHARCUTIER.

Si tu ne te connais pas en apprêts, je n'entends rien aux hachis, toi qui taillais de biais, pour qu'elle parût épaisse, et vendais frauduleusement aux paysans la peau d'un bœuf malingre; ils ne l'avaient pas portée un jour qu'elle s'allongeait de deux palmes.

DÉMOSTHÈNE.

Moi aussi, par Zeus, il m'a joué ce tour-là, au point qu'il m'a rendu la risée de mes démotes et amis. Je n'étais pas à Pergase que je nageais dans mes souliers.

LE CHŒUR.

N'as-tu pas d'arrivée montré cette impudence qui seule régit les orateurs? C'est sur elle que tu te fondes, étant au premier rang, pour traire les étrangers opulents, tandis que fond à ce spectacle le fils d'Hippodamos (3). *Mais un homme a surgi, bien plus canaille que toi,*

---

(1) Les roches du Pnyx, cf. vv. 783 et 956. — On sait par divers témoignages que le guetteur de thons devait être doué d'une voix forte et retentissante, car c'était en criant qu'il annonçait au pêcheur l'arrivée du poisson. Elien, *Nat. Anim.*, XV, 5; Alciphron, I, 17; Philostr., *Imag.*, I, 13.

(2) Le verbe καττύειν, littér. *piquer* ou *coudre* (une semelle), se disait aussi pour *ourdir* (une intrigue). J'ai dû remplacer cette métaphore par une autre, également empruntée au métier du corroyeur.

(3) Archeptolemos, le partisan déterminé de la paix avec Sparte. Il sera cité plus loin, v. 794. Après le gouvernement des Quatre-Cents, il fut une des victimes de la réaction démagogique et but la ciguë avec Antiphon.

Λείβεται, pris absolument pour λείβεται δάκρυσιν, « se distille en pleurs », n'est nullement suspect. Mme de Sévigné a dit de même : « La petite fille a été enlevée dès le matin ; peut-être que présentement elle danse, mais depuis deux jours elle fondait. » La même ellipse existe avec μύρεσθαι.

dont je jubile, qui te dégotera et te surpassera, la chose est déjà claire, en audace et en jongleries. — Or ça, toi qui fus formé à l'école d'où sont sortis les personnages, tant qu'ils sont, d'aujourd'hui, montre-nous maintenant l'inanité d'une sage éducation.

LE CHARCUTIER.

Eh bien, apprenez quelle sorte de citoyen est l'homme que voilà.

CLÉON.

Veux-tu me laisser cette fois?

LE CHARCUTIER.

Non, par Zeus, je suis aussi gueux que toi.

DÉMOSTHÈNE (1).

Et s'il ne cède à cette raison, ajoute que tu es issu de gueux.

CLÉON.

Encore une fois veux-tu me laisser?

LE CHARCUTIER.

Non, par Zeus.

CLÉON.

Si, par Zeus.

LE CHARCUTIER.

Non, par Poseidôn, mais précisément (2) je marchanderai d'abord à qui parlera le premier.

CLÉON.

Ah! j'en crèverai.

LE CHARCUTIER.

Certes je ne te laisserai pas...

LE CORYPHÉE.

Laisse-le, au nom des dieux, laisse-le crever.

CLÉON.

Sur quelle assurance te crois-tu de taille à me tenir tête?

---

(1) Nous donnons ce trait à Démosthène sur la foi du v. 185.

(2) Le vers est excellent. Kock et Blaydes ont tort de prétendre que αὐτὸ n'a pas de sens : il est mis pour αὐτὸ τοῦτο, *ceci précisément* (v. 180). Voir les grammairiens, et ma note sur *Lysistr.*, v. 634. Il est à remarquer que le *Venetus* a rétabli d'après une glose la forme courante αὐτὸ τοῦτο περί, qui malheureusement rend le vers faux.

LE CHARCUTIER.

C'est que je m'entends à parler, moi aussi, et à faire une bonne sauce (1).

CLÉON.

Ah! oui, parler. Il ferait beau voir une affaire te tomber sous la main, toute crue et saignante. C'est toi qui en prendrais le soin et la manierais comme il faut! Sais-tu quelle est ton histoire, selon moi? c'est celle du grand nombre. Tu as sans doute plaidé avec succès quelque petit procès contre un étranger domicilié, à force d'en rabâcher la nuit, d'en discourir à part toi dans les rues, de boire de l'eau, de faire de l'étalage, d'importuner tes amis, et tu t'es cru de force à parler. O le sot! quelle folie!

LE CHARCUTIER.

Et toi qu'as-tu bu pour avoir réduit la cité, vaincue par ta faconde à toi seul, à garder le silence?

CLÉON.

Ainsi tu m'opposes un rival? Moi qui après avoir dévoré des rouelles de thon chaud, et bu par là-dessus un broc de vin pur, regoulerai les stratèges de Pylos.

LE CHARCUTIER.

Et moi, que j'ingurgite une caillette de bœuf et une panse de porc, et boive par là-dessus le bouillon, sans laver (2) j'engueulerai les orateurs et déconcerterai Nicias.

DÉMOSTHÈNE.

Ton langage me plaît, mais une chose ne me revient pas dans cette affaire, c'est que tu humes le bouillon à toi seul.

---

(1) « Le prédicateur reprit son discours avec tant de prospérité, que, mêlant sur la fin Philisbourg, Monseigneur, le bonheur du roi..., il fit de tout cela une si bonne sauce que tout le monde pleurait. » Mme de Sévigné, t. VIII, p. 240, éd. Regnier.

(2) Sans me nettoyer les mains. Même expression dans Regnier et dans les classiques.

CLÉON, au Charcutier.

Tu auras beau dévorer des loups de mer, tu ne tarabusteras pas les Milésiens (1).

LE CHARCUTIER.

Que je fripe des entre-côtes, j'affermerai des mines.

CLÉON.

Et moi je fondrai sur la Boulè, et la bouleverserai de force.

LE CHARCUTIER.

Et moi je te secouerai l'intestin comme une andouille.

CLÉON.

Et moi je te traînerai au dehors par les fesses, la tête en bas.

DÉMOSTHÈNE.

Oui, par Poseidôn, et tu m'en feras autant, si tu l'y traînes.

CLÉON.

Ah! que je te mettrai dans le cep! (2).

LE CHARCUTIER.

Je te poursuivrai pour couardise.

CLÉON.

Ton cuir, je le chevalerai.

---

(1) Ce vers fait allusion à un épisode de la carrière politique de Cléon, qu'on peut essayer d'éclaircir, car le poète s'en explique en termes plus précis aux vv. 931 et ss. On sait par les documents que Milet, la fidèle alliée d'Athènes, ne payait de 445 à 439 que cinq talents de tribut; pour des raisons que nous ignorons, sa redevance fut portée au double, et en 424, année de la représentation des *Cavaliers*, elle payait dix talents. M. Gilbert suppose que Cléon combattit cette augmentation. Cela paraît fort probable en effet; mais ce dont on ne peut douter, c'est qu'il s'était constitué à Athènes l'avocat de Milet, où dominait d'ailleurs le parti démocratique. Étant donnée la détestable réputation des orateurs, et de Cléon en particulier, on ne pouvait manquer d'attribuer à ce patronage un motif d'intérêt.

D'autre part, il est établi que les loups de mer de Milet étaient les plus appréciés sur le marché, d'où l'on peut déduire avec quelque vraisemblance que *loups de mer* était le sobriquet des Milésiens, comme *crabes* celui des Corinthiens (v. 608). Dès lors le trait d'Aristophane s'entend, le verbe κλονεῖν équivalant à peu près pour le sens à σείειν (*Paix*, v. 639).

(2) J'emploie l'ancien terme français. (Voir exemples dans le *Dictionnaire* de Godefroy.) C'est bien *le cep* qu'il faut dire (cf. ma note sur la *Paix*, v. 479) et non *les ceps*, lequel terme, par un singulier abus de langage, signifie chaînes ou liens.

LE CHARCUTIER.

Je te dépouillerai (1), qu'on fasse du tien un sac de voleur.

CLÉON.

Je te rétalerai à terre avec des chevilles.

LE CHARCUTIER.

De toi je ferai une fricassée.

CLÉON.

Je te dépilerai les paupières.

LE CHARCUTIER.

Je te retrancherai le jabot.

DÉMOSTHÈNE.

Et, par Zeus, mettons-lui culinairement un bâillon dans la bouche, puis retirons lui la langue (2). Quand il sera béant, nous lui examinerons bien et résolument... l'anus, et verrons s'il est ladre.

LE CHŒUR.

Il est donc des choses plus brûlantes que le feu (3) *et des propos dans cette cité plus impudents que l'impudence, et l'entreprise n'est donc pas si mince. Ça, presse, culbute, ne fais rien à demi, car le voilà pris à bras le corps.* — Si tu l'assouplis au premier choc, tu ne trouveras qu'un lâche, je connais sa complexion.

---

(1) Dépouiller un lièvre, un porc, un chien (v. 1399), etc., est l'ouvrage d'un tripier, non d'un tanneur. Ce vers est donc bien à sa place, et l'on ne conçoit guère que des éditeurs, entre autres M. de Wilamowitz, s'en soient autorisés pour bouleverser tout le passage. On dirait que Platon avait en vue les futurs éditeurs d'Aristophane, quand il fait dire à Socrate : « A qui convient-il d'égorger, de *dépouiller*, de hacher menu, de bouillir et de rôtir? — Au cuisinier. » (*Euthyd.*, p. 301 c.) Ainsi d'ailleurs avait compris l'un des scholiastes, dont la remarque a été confondue par erreur avec celle qui se rapporte au v. 376.

(2) C'est ce qu'on appelle *langueyer* un porc. Seulement le terme *béant* suggère au poète un jeu de mots : l'*anus* au lieu du *gosier*. Nouveau quolibet contre Cléon, qu'il fait passer pour χαυνόπρωκτος. Cf. le v. 78; *Acharn.*, 664, λακαταπύγων; *Guêpes*, 1035, πρωκτὸν καμήλου ἔχων.

(3) Plus brûlantes, c'est-à-dire plus osées. Ceci s'applique à Cléon, le feu étant à la fois, chez les Grecs, le fléau dévastateur par excellence et le symbole de la force indomptable (ἄμαχος). D'autre part, l'adjectif θερμός, par une déduction naturelle, se prenait souvent dans le sens de osé, audacieux, téméraire.

DÉMOSTHÈNE.

Et cependant, bien qu'il fût tel toute sa vie, il s'est fait passer pour un homme, en récoltant la moisson d'autrui. A présent ces épis qu'il a rapportés de là-bas et qu'il maintient par des entraves, il les dessèche (1) et veut les vendre.

CLÉON.

Je ne vous crains point, tant que la Boulè vit encore, et que Dêmos a ce masque hébété quand il siège (2).

LE CHŒUR

Il est éhonté en toutes choses et ne change point de couleur. (A Cléon :) *Si je ne te hais, je veux être peau de mouton chez Cratinos* (3) *et apprendre à chanter ma partie dans une tragédie de Morsimos. O toi qui à tous coups et dans toutes les affaires te poses sur les fleurs de la vénalité, puisses-tu regorger les bouchées aussi aisément que tu les attrapas. Alors seulement je chanterai : « Bois, bois pour l'heureux succès ! »* — Et j'imagine que le fils de Ioulios, le vieillard qui lorgne le froment (4), en criera d'aise : « Io, Péan », et entonnera le « Bacchus, Bacchus ! »

CLÉON.

Vous ne me vaincrez pas en impudence, non par Poseidôn, ou que jamais plus je ne participe aux viandes de Zeus Agoraios (5).

---

(1) Voir dans les *Nuées*, v. 186, une allusion pareille aux prisonniers de Pylos.

(2) La note de M. van Leeuwen contient une double méprise. D'abord, τὸ τοῦ Δήμου πρόσωπον est une quasi-périphrase pour ὁ Δῆμος (cf. *Bull. de l'Acad. de Belg.*, mai 1911, p. 30 du tiré à part). Ensuite, καθήμενον pris absolument ne prête nullement à l'équivoque : il signifie « siégeant à l'ecclésie » (aussi v. 750), comme dans les *Nuées*, v. 208, « siégeant au tribunal ». Xénophon a dit beaucoup plus hardiment : ἡμῶν καθημένων. (*Anab.*, 6, 2, 5; aussi 3, 1, 33.)

(3) Le poète Cratinos, on le verra dans la parabase, avait le défaut de boire. Ici on fait entendre qu'il était de ceux qui, dans l'ivresse, mouillent leur lit, *commingunt lectum poti*, comme parle Horace.

(4) Πυροπίπην, leçon du *Ravennas*. Il s'agit, en effet, d'un sitophylaque, c'est-à-dire d'un des dix fonctionnaires chargés de surveiller le commerce des céréales en Attique. La plupart des éditeurs préfèrent bien à tort la variante πυρροπίπην. « Lorgneur de blondins » serait une épithète infamante et irait directement contre l'intention du poète. Cf. *Bull. Acad. de Belg.*, nov. 1901, p. 33.

(5) A savoir aux sacrifices, dont les viandes étaient réparties entre les citoyens. (*Guêpes*, v. 654.)

LE CHARCUTIER.

Par les coups de poing et les estafilades que mainte et mainte fois je récoltai dès ma prime enfance, je compte bien te vaincre en cela, ou c'est en vain que je serai devenu le gaillard que tu vois à me nourrir de boulettes de mie (1).

CLÉON.

De boulettes, comme un chien? Triple gueux, comment nourri de la pâture d'un chien, veux-tu te mesurer avec un cynocéphale (2)?

LE CHARCUTIER.

Certes, par Zeus, mais aussi j'ai dans mon sac (3) des tours du temps de mon enfance. J'attrapais les cuisiniers en leur disant : « Regardez donc, garçons, ne voyez-vous pas? voici le printemps, une hirondelle ! » Eux de regarder, et tout d'un temps je dérobais un morceau de viande.

LE CORYPHÉE.

O l'habile masse de chair! la sage prévoyance! Comme les mangeurs d'orties tu rapinais avant les hirondelles (4).

---

(1) Les anciens mangeaient avec les doigts. Pour s'essuyer ils se servaient de mie, qu'on jetait ensuite aux chiens.

(2) Le cynocéphale est un singe (babouin ou tartarin), mais Cléon entend le mot au sens étymologique : un maître chien, un chien par excellence, ou pour dire comme Lucien, τὸ κεφάλαιον κυνῶν ἁπάντων.

(3) Νὴ τὸν Δί' ἀλλά γ' ἐστί est la vraie leçon, celle du *Ravennas* : le γε se rapporte non à ἀλλά, mais à νὴ Δία. Il en va de même dans les *Thesmoph.*, 34, μὰ τὸν Δί' οὔτοι γε, ou *ibid.*, 709, κοὔπω μέντοι γε, ou inversement *Caval.*, 698, οὔ τοι μὰ τὴν Δήμητρά γε (οὔ τοι γε), et souvent ailleurs. La variante καὶ νὴ Δί' ἄλλα γ' ἐστί, préférée par les éditeurs, est une pure absurdité. « Il y a de moi d'*autres* tours... », d'autres tours? lesquels? Car nulle part il n'a été fait mention d'un tour quelconque. (*Bull. Acad. de Belg.*, févr. 1899, p. 9.) L'amusant, c'est que M. van Leeuwen, qui rejette mon explication, en gardant pour soi ses raisons, écrit sans broncher, à propos du v. 709 des *Thesmophories : Vitium creparent particulæ* τοί γε *deinceps positæ, si revera cohærerent; sed jungenda sunt* καὶ γε atque adeo; déclarant ainsi correct dans cette pièce ce qu'il trouvait fautif dans les *Cavaliers*.

(4) « La propriété pungitive de l'ortie ne naît pas avec la plante elle-même, elle ne se développe qu'avec l'influence du soleil. L'ortie commence à pousser au printemps; c'est alors un aliment qui n'est pas désagréable. » Pline, XXI, 55, trad. de Littré. — L'usage de manger des orties au printemps existait également chez les Latins (Horace, *Ep.* I, 12, 8) et subsiste encore en Italie et en Écosse.

LE CHARCUTIER.

Et je le faisais sans qu'on s'en aperçût. Que si l'un d'eux le voyait, je cachais le morceau entre mes fesses et niais en jurant les dieux. Aussi un orateur dit-il, m'ayant vu faire : « Voilà un garçon qui ne peut manquer de gouverner le peuple. »

DÉMOSTHÈNE.

Et il a deviné juste; mais aussi l'on voit clairement d'où il tirait sa déduction : tu te parjurais après avoir volé, et ton fessier serrait de la viande.

CLÉON, à Démosthène.

Je réprimerai ton audace, ou plutôt, je m'assure, la vôtre, à tous deux. Car je m'éleverai et fondrai sur toi, impétueux et véhément, bouleversant à l'aventure et la terre et les flots.

LE CHARCUTIER.

Moi, je carguerai mes boudins, et me laissant aller au courant et aux vents propices, je te camperai là.

DÉMOSTHÈNE.

Et moi, crainte de quelque voie d'eau, je veillerai sur la sentine.

CLÉON, à Démosthène.

Par Démêter, tu ne l'échapperas pas, après avoir volé tant et plus de talents aux Athéniens.

LE CORYPHÉE.

Attention! largue l'écoute, car voilà que souffle un coup de bise, un vent de délation.

LE CHARCUTIER.

Je sais fort bien que tu as tiré dix talents de Potidée.

CLÉON.

Et après? veux-tu accepter un des talents et te taire?

LE CORYPHÉE.

Il le prendrait volontiers. (Au Charcutier :) Lâche les bras de vergue; le vent commence à mollir.

CLÉON.

Tu subiras quatre procès de cent talents chacun.

LE CHARCUTIER.

Et toi, vingt pour refus de service, et plus de mille pour vol.

CLÉON.

Je soutiens que tu es issu des criminels qui offensèrent la déesse (1).

LE CHARCUTIER.

Je soutiens que ton grand-père fut des porte-lance... (2).

CLÉON.

Eh bien? explique-toi.

LE CHARCUTIER.

... de Byrsina, femme d'Hippias (3).

CLÉON.

Tu es un bouffon.

LE CHARCUTIER.

Tu es un coquin. (Il le frappe.)

LE CORYPHÉE.

Frappe ferme.

CLÉON.

Iou! iou! les conspirateurs me battent.

LE CORYPHÉE.

Frappe-le résolument, donne-lui sur le ventre à coup de tripes et de boyaux, et vois à le châtier. — O noble pièce de chair, ô cœur intrépide entre tous, qui nous apparus en sauveur de l'Etat et de nous, les citoyens, avec quel art et quelle souplesse tu l'as entrepris par tes propos. Comment nos louanges atteindraient-elles à notre joie?

---

(1) Par le meurtre des complices de Cylon. Ce meurtre avait eu lieu en 612, mais la mémoire en était toujours vivante. Il n'y avait pas longtemps que ce sacrilège encore inexpié avait servi aux Spartiates de prétexte à la guerre. (Thucydide, I, 126.)

(2) Le doryphore est un satellite. Mais je crois, à cause de ce qui suit, qu'il faut s'en tenir au sens étymologique. Même équivoque dans un fragment d'Hermippos, à propos de Périclès, le βασιλεὺς Σατύρων δόρυ βαστάζων (*Fr. C. Gr.*, t. II, p. 395). A rappeler aussi l'application obscène faite par Diogène le Cynique du v. 95 du chant VIII de l'*Iliade* (Diog. Laer., VI, 53.)

(3) Elle s'appelait Myrrhina (Thucyd., VI, 55); ici, Byrsina, par allusion au métier de Cléon. Voir le v. 59.

CLÉON.

Par Démêter, cet assemblage d'intrigues n'était pas un secret pour moi ; j'en savais toutes les pièces chevillées ensemble et ajustées.

LE CHARCUTIER.

Ses pratiques en Argos ne sont pas un secret pour moi. Sous couleur de nous rendre amis les Argiens, il s'y rencontre pour son compte avec les Lacédémoniens (1).

LE CORYPHÉE.

Malheur ! tu ne dis rien, toi, dans l'idiome des charrons ?

LE CHARCUTIER.

Et je sais pourquoi les soufflets travaillent de concert : c'est par rapport aux captifs qu'on fait aller la forge.

LE CORYPHÉE.

Bravo, bravo ! sers-lui du forgeron, s'il fait le charpentier.

LE CHARCUTIER.

Et d'autres là-bas battent le fer avec toi. Quant à cela, ni argent, ni or, ni médiation de tes amis ne me dissuaderont de le dire aux Athéniens.

CLÉON.

Pour moi, je vais de ce pas à la Boulè, dénoncer vos complots à tous et vos conciliabules nocturnes dans la ville (2) et tout ce que vous manigancez avec les Mèdes et le grand Roi, et ce fromage que vous êtes en train de fabriquer chez les Béotiens (3).

---

(1) Argos était demeurée neutre entre Sparte et Athènes, cherchant, disaient les mauvaises langues, à manger à la fois aux deux rateliers. Cléon s'était rendu à Argos soi-disant pour gagner à Athènes un nouvel allié, mais en réalité, selon le comique, pour s'y rencontrer avec des délégués de Sparte, et trafiquer à son profit de l'élargissement des prisonniers de Pylos (voir plus haut le v. 394). Et c'est là ce que veut faire entendre le Charcutier, quand il parle des « soufflets travaillant de concert ».

(2) C'est la leçon du *Ravennas*. De bons mss. ont ἐπὶ τῇ πόλει, « au détriment de l'État », comme au v. 236 ; *Oiseaux*, v. 543, *et passim*.

(3) *Fabriquer du fromage* se disait en grec, comme *brasser* en français, pour *tramer*, *machiner*. En ce temps-là, au dire de Thucydide (IV, 76), les Béotiens de la faction démocratique complotaient d'opérer une révolution dans leur pays et d'y établir un gouvernement de leur choix, à l'imitation d'Athènes.

LE CHARCUTIER, railleur.

Combien donc se vend-il, le fromage, en Béotie?

CLÉON.

Par Héraclès, je te coucherai à plat. (Il part.)

LE CORYPHÉE.

Allons, toi, ce que sont tes raisons et tes vues, il s'en va temps que tu t'en expliques (1), s'il est vrai qu'un jour tu cachas la viande entre tes fesses, comme tu l'assures toi-même. Cours donc tout d'un train à la Boulè; car il va s'y précipiter et nous calomnier tous, et crier à tue-tête.

LE CHARCUTIER.

J'y vais, mais d'abord je veux incontinent (2) déposer ici ces tripes et ces couteaux.

DÉMOSTHÈNE, lui versant dans la coupe du vin de Pramnios.

Tiens, prends ceci, et lubrifie-t'en la gorge (3), que tu puisses en glissant échapper à ses calomnies.

LE CHARCUTIER.

C'est bien parlé, en maître de palestre.

---

(1) La leçon du *Ravennas* est parfaite, quoi qu'en disent les éditeurs : τίνα γνώμην ἔχεις νυνὶ διδάξεις trouve son explication dans une phrase parallèle de Thucydide : ὅ τε γνοὺς καὶ μὴ σαφῶς διδάξας ἐν ἴσῳ καὶ εἰ μὴ ἐνεθυμήθη (II, 60). — Διδάσκειν a également le sens de *exposer clairement, s'expliquer,* dans Alexis : ἆρα γε διδάσκω; (*Fr. Com. Gr.*, t. III, p. 434); aussi *Caval.*, 779; *Ois.*, 438; *Gren.*, 64; *Eccl.*, 662, etc. La leçon préférée par les éditeurs : τίνα ψυχὴν ἔχεις νυνί γε δείξεις, n'est qu'un lieu commun.

(2) Ὡς ἔχω, *confestim, sine ulla mora,* est fréquent, surtout dans Thucydide.

(3) De même que les athlètes s'oignaient le corps avec de l'huile. Ici la gorge suffit. — G. de Maupassant se sert d'un tour analogue, en nous dépeignant un personnage qui craint d'avoir à subir une semonce « sans avoir même un petit verre à laisser couler dans sa gorge pour faire glisser les remontrances » (*Une soirée*). — D'après le scholiaste, suivi par nombre d'interprètes, Démosthène passe au Charcutier, non du vin pur, pour être mieux à même d'engueuler son adversaire, mais de la graisse pour s'en oindre le cou. A quelle fin, grands dieux? Vous figurez-vous ce corps à corps, où les calomnies vont saisir l'homme au cou (pourquoi au cou?) au risque d'être empêchées par de la graisse de porc de maintenir leur prise? Quand il y a une sottise à dire, le scholiaste la manque rarement. Au défaut du bon sens, le composé ἐπέγκαψον qui suit aurait dû l'avertir. (Schol., ἐπίφαγε. Cf. v. 354, ἐπιπιών, etc.)

DÉMOSTHÈNE, prenant une gousse d'ail sur l'étal.

Tiens, prends, et avale ceci par-dessus.

LE CHARCUTIER.

Pourquoi faire?

DÉMOSTHÈNE.

Tu lutteras mieux, mon cher, après avoir goûté de l'ail. Hâte-toi vivement.

LE CHARCUTIER.

C'est ce que je fais.

DÉMOSTHÈNE.

Souviens-toi de mordre, de diffamer, de lui dévorer la crête, et ne reviens qu'après lui avoir mangé les barbes.

(Ils sortent.)

PARABASE.

LE CORYPHÉE.

Va donc et bonne chance, réussis au gré de mes vœux. Que Zeus Agoraios te protège et, vainqueur, puisses-tu nous revenir criblé de couronnes. (Aux spectateurs :) Maintenant prêtez votre attention à nos anapestes, ô vous qui dans un art, n'importe lequel, vous êtes essayés pour votre compte (1).

Si quelqu'un des vieux poètes comiques nous eût voulu astreindre à nous tourner vers l'auditoire pour débiter des vers, il ne l'aurait pas obtenu sans peine. Mais cette fois le poète en est digne, car il hait les mêmes gens que nous, il ose dire ce qui est juste, et marche généreusement contre Typhon et l'ouragan. Comme plusieurs d'entre vous, à ce qu'il dit, l'approchent pour lui marquer leur surprise et s'enquérir pourquoi dès longtemps il n'a pas demandé un chœur en son nom, il nous à chargés de l'expliquer. Il prétend qu'il n'agissait point par déraison en prenant son temps, mais qu'il estimait la

---

(1) Cet appel à l'intelligence et à l'initiative individuelle de l'élite des spectateurs brille à la fois par la précision et l'à-propos : καθ' ἑαυτούς correspond à καθ' ἑαυτόν du v. 513. (*Bull. de l'Acad. de Belg.*, nov. 1901, p. 36.) Mais les éditeurs ont défiguré à l'envi le texte. Il en va de même de plusieurs passages de cette parabase, où j'ai eu à rétablir la leçon unanime et correcte des manuscrits. Ne pouvant dans ces notes discuter en détail chaque cas, je me bornerai à renvoyer à mes précédents mémoires.

tâche du poète comique de toutes la plus ardue : beaucoup en ont tâté, à bien peu elle fut complaisante. C'est aussi qu'il a constaté dès longtemps que votre humeur varie d'une année à l'autre, et que vous sacrifiez vos poètes dès qu'ils commencent à vieillir. Il sait ce qui est arrivé à Magnès quand lui vinrent les cheveux blancs, encore qu'il eût érigé de nombreux trophées aux victoires remportées sur les chœurs de ses rivaux. Il eut beau faire jouer tous ses ressorts (1), toucher la lyre, trémousser de l'aile, faire le Lydien, jouer le cynips, se teindre en vert grenouille (2), il ne put se soutenir, mais à la fin, dans sa vieillesse, car jeune rien de pareil ne lui serait arrivé, il fut rebuté malgré son âge, le don de railler lui ayant fait défaut.

Puis il s'est souvenu de Cratinos, qui jadis regorgeant de louanges roulait à travers les plaines unies (3), déchaussant sur son passage chênes, platanes et adversaires, et les charriait avec leurs racines. On ne souffrait dans un banquet d'autre chant que « Doro aux sandales de figuier (4) » ou « Auteurs d'hymnes savamment charpentés », telle fut alors sa vogue. Et maintenant que vous le voyez divaguer, vous n'avez point pitié de lui, avec sa lyre dégarnie d'ornements, aux cordes lâches, aux joints béants. Vieillard, il erre à l'abandon, comme Connas (5), portant il est vrai une couronne flétrie

---

(1) *Nil inexpertum linquere*, tel est bien le sens de cette locution, comme le prouvent de nombreux passages : entre autres *Guêpes*, 562; Platon, *Euth.*, 293; Démost., 293, 12.

(2) Entre autres comédies, Magnès avait fait représenter : *les Joueurs de barbitos*, *les Oiseaux*, *les Lydiens*, *les Cynips*, *les Grenouilles*. Il est démontré aujourd'hui que Magnès fut couronné en même temps qu'Eschyle, en 472. Cf. A. Wilhelm, *Urkunden dramat. Aufführungen in Athen*, Vienne, 1906.

(3) Il n'y a pas dans Aristophane de passage plus clair et mieux établi que celui-ci, et pourtant les savants, pour avoir méconnu ou mis en oubli une des habitudes de style les plus chères aux écrivains attiques, se sont livrés à propos de ces deux vers à une orgie de conjectures (une vingtaine au moins), plus extravagantes les unes que les autres. (Voir dans la *Revue de l'Instr. publique*, Brux., 1903, l'article intitulé : *Du choix des mots chez les Attiques*.)

(4) Doro et Dexo, deux personnages inventés par Cratinos, pour personnifier la corruption (Celle qui donne et Celle qui reçoit); la chaussure de figuier (συκῆ) par allusion aux sycophantes.

(5) C'est-à-dire Connos (*as* en grec est une finale péjorative). Ce Connos, qui enseigna la musique à Socrate (Platon, *Euthyd.*, 272 c), avait remporté comme citharède et joueur de flûte de nombreuses couronnes dans les concours. Maintenant, devenu vieux, il vivait dans une profonde misère. Les comiques le prenaient pour plastron et aimaient

mais étranglant de soif, quand, pour prix de ses victoires passées, il devrait boire (1) dans le Prytanée et, au lieu de divaguer, s'asseoir resplendissant au théâtre, à côté de la statue de Dionysos.

Et Cratès, que de colères de votre part n'a-t-il pas essuyées et que d'avanies, lui qui d'un simple déjeuner vous renvoyait régalés à peu de frais, pétrissant d'une bouche des plus délicates les plus ingénieuses fictions. Encore est-il le seul qui ait tenu, tombant parfois, mais parfois non.

Ces appréhensions le faisaient constamment hésiter. En outre, il professait qu'il faut commencer par être rameur avant de mettre la main aux gouvernails, puis être gardien de l'avant et veiller au grain, puis qu'on commande pour son compte. En vertu de toutes ces raisons, s'il usa de retenue, au lieu de s'élancer étourdiment pour débiter des niaiseries, qu'un grand fracas s'élève en son honneur; envoyez-lui l'écho joyeux d'un vacarme lénéen à onze rames (2), afin qu'ayant réussi selon ses vœux, le poète s'en aille en joie, les traits épanouis et le front rayonnant.

à le montrer sans cesse en quête d'un repas. Cratinos l'avait dépeint « portant une couronne flétrie, mais mourant de soif ». Ce trait, Aristophane le retourne ici contre Cratinos lui-même.

(1) *Boire* est mis ici pour dîner, voir v. 167.

(2) Un vacarme lénéen, vu que la pièce était représentée aux Lénéennes. D'autre part, ἐφ' ἕνδεκα κώπαις n'étonnera guère ceux qui ont pris garde aux innombrables métaphores et proverbes que les Athéniens avaient empruntés au vocabulaire de la marine. Dix de ces avirons ne sont autre chose que les dix doigts, ce qui se prouve péremptoirement par des passages d'Eschyle et d'Euripide. Le onzième c'est la langue, comme en fait foi un texte d'Athénée (XV, 669 a); la langue, faut-il le dire? servant d'organe non à des chants, mais à des ὀλολύγματα (cf. v. 1327, *Paix*, 97; Esch., *Eumén.*, 1043, etc.). Quant à l'emploi spécial de ἐπί avec le datif, il se justifie par Soph., *Antig.*, 759; *El.*, 108; Eur., *Troy.*, 315. Comme le fait observer Jebb, cette construction diffère du datif instrumental, en ce qu'elle marque continuité, ici : un vacarme continu. L'exact équivalent de la locution grecque serait : au moyen des deux mains et de la langue, c'est à savoir de vos applaudissements et de vos cris. Ce que Théocrite exprime plus brièvement encore qu'Aristophane par ἰαχεῖν συμπλήγδην (XXIV, 55).

Tel est évidemment le sens, et l'on perdrait son temps à en chercher un autre (cf. *Bull. Acad. de Belg.*, févr. 1899, p. 13). Car personne, je suppose, ne prendra au sérieux le rapprochement imaginé par M. van Leeuwen entre les onze coups de rame soi-disant usités dans la marine athénienne et les vingt et un coups de canon tirés par salves en l'honneur de quelqu'un dans la marine actuelle.

DEMI-CHŒUR.

Seigneur hippien, Poseidôn (1), *toi que délecte le hennissement des chevaux et le fracas de leurs sabots d'airain, et les trières rapides à l'éperon sombre, prises à fret, et la joute des éphèbes, tout glorieux sur leurs quadriges en dépit des disgrâces du sort, viens ici dans notre chœur, ô porteur du trident d'or, modérateur des dauphins, invoqué à Sunium* (2), *dieu de Géreste* (3), *fils de Cronos, très cher à Phormion, et de tous les dieux le plus cher aux Athéniens à l'heure présente.*

Nous voulons glorifier nos pères, dignes qu'ils furent de ce pays et du péplos (4), eux qui partout vainqueurs dans les batailles sur terre et les campagnes navales, illustrèrent constamment cette cité. Jamais l'un d'eux, voyant les ennemis, n'en fit le compte, mais son ardeur était sur le champ en éveil. Que si d'aventure ils touchaient la terre de l'épaule dans un combat, ils s'essuyaient, puis, sans convenir de leur chute, retournaient à la charge. Jamais un stratège d'autrefois n'eût réclamé la subsistance, en s'adressant à Cléénetos (5), tandis que maintenant, s'ils n'obtiennent la proédrie (6) et le vivre, ils entendent ne point combattre. Pour nous, nous prétendons nous exposer généreusement gratis pour la cité et les dieux nationaux. D'ailleurs nous ne demandons rien, hormis cette petite faveur : si jamais la paix

---

(1) Poseidôn, dans cette strophe, est invoqué à divers titres, mais surtout : 1° comme présidant au concours de trières qui avait lieu tous les quatre ans au cap Sunium, à l'occasion des Grandes Panathénées ; l'État donnait en louage ses vaisseaux de guerre aux citoyens riches qui prenaient part à ce concours ; 2° comme patron des concours hippiques qui se célébraient lors des mêmes fêtes. Pour le détail, voir l'article intitulé : *Les régates à Athènes*, dans la *Revue de l'Instr. publique*, Brux., 1904.

(2) Des fouilles récentes ont prouvé que c'est bien à Poseidôn, non à Athêna, comme on le croyait, qu'était dédié le fameux temple du Sunium, dont il existe encore de belles ruines.

(3) Le bourg de Géreste, à la pointe méridionale de l'Eubée, avait également un sanctuaire de Poseidôn.

(4) Tous les quatre ans, à la fête des Panathénées, on portait en procession au temple d'Athêna Poliade, dans l'Acropole, un péplos brodé par des citoyennes d'Athènes. On y voyait la déesse sur son char, luttant contre les Géants, ennemis des dieux. Être digne du péplos, signifie simplement égaler les exploits figurés sur le péplos.

(5) Cléénetos était le père de Cléon (Thucyd., III, 36 ; IV, 21). Le poète fait de lui une sorte de ministre des grâces du fameux démagogue.

(6) La proédrie était le droit conféré par l'État à une place réservée dans les fêtes et représentations publiques.

revient et met un terme à nos fatigues, ne nous enviez point de porter de longs cheveux et de nous nettoyer avec le strigile (1).

DEMI-CHŒUR.

Gardienne de la citadelle, Pallas, toi qui règnes sur cette contrée très sainte, supérieure à toutes par la guerre, par les poètes, par la puissance, viens parmi nous, amenant avec toi notre alliée dans les expéditions et les batailles, Nikê (2), *qui s'associe à nos chants et prend parti avec nous contre nos adversaires. Apparais-nous ici, car il faut qu'à tout prix tu nous assures la victoire, aujourd'hui si jamais.*

Pour ce que nous savons de leur conduite, nous tenons à louer nos chevaux; et ils sont dignes d'être glorifiés, car en nombre d'affaires, soit incursions, soit batailles, ils furent de moitié avec nous. Mais leurs exploits sur la terre ferme, nous n'en sommes pas si émerveillés que lorsqu'ils sautèrent virilement dans les transports, après s'être nantis, les uns de cothons (3), les autres d'ail et d'oignons. Puis saisissant les avirons, comme nous, les humains, ils commencèrent la vogue en s'ébrouant : « Hippapai (4), qui va voguer? Souque sur la rame! A quoi pensons-nous? Tire avant, ô samphore (5) ! » Et ils s'élancèrent à terre en Corinthie. Les plus jeunes de leurs sabots creusèrent des lits, et se mirent en quête d'aliments (6). Au lieu de luzerne, ils mangèrent les crabes qui s'aventuraient au dehors, leur faisant la chasse jusqu'au fond de la mer. Si bien que Théoros prête

(1) M. van Leeuwen ne comprend pas que le populaire athénien fît un grief à ces jeunes gens d'user du strigile. Comme unique commentaire, citons ici le vers d'Horace (*Ep.*, I, 2, 29) :

In cute curanda plus æquo operata juventus.

(2) Souvent Athéna s'identifiait avec Nikê, la victoire (Cf. *Lysist.*, v. 317). Si le poète les distingue ici, c'est pour exprimer le vœu que la patronne d'Athènes accorde la victoire à son chœur, c'est-à-dire à sa pièce.

(3) Cothon, vase à boire, à col étroit et ventre large, à l'usage des soldats; l'équivalent de notre bidon.

(4) Hippapai (de ἵππος, cheval) mis ici pour Ryppapai, cri familier aux matelots. Voir *Grenouilles*, v. 1073.

(5) Samphore (marqué sur la hanche de la lettre σάν), nom de cheval. (Note sur le v. 23 des *Nuées*.)

(6) C'est la leçon du *Ravennas*. Je crois avoir prouvé qu'elle est indubitable (*Bull. de l'Acad. de Belg.*, nov. 1901). M. Paul Girard a repris après moi l'examen de ce passage, et sans avoir lu ma note est arrivé à la même conclusion (*Mélanges G. Perrot*, Paris, 1903), ce dont j'ai lieu de me féliciter.

ce mot à un crabe corinthien (1) : « Ah! qu'il est cruel, ô Poseidôn, de ne pouvoir, même dans l'abîme, ni sur terre ni sur mer, échapper aux Cavaliers!

(Le Charcutier rentre en scène triomphant.)

LE CORYPHÉE.

O le plus cher et le plus crâne des hommes, que ton absence nous a causé d'anxiétés! Maintenant que te voilà revenu sain et sauf, conte-nous comment tu as conduit l'affaire.

LE CHARCUTIER.

Que vous dirai-je, sinon que j'ai passé nicobule (2)?

LE CHŒUR.

C'est donc maintenant qu'il y a lieu pour tous de pousser une clameur de joie. O toi qui parles d'or, mais dont les actes ont surpassé de beaucoup les paroles, ah! narre-nous tout par le menu, car je ferais, ce me semble, un long voyage pour t'entendre. Aussi, cher ami, parle avec confiance, car nous sommes tous ravis à cause de toi.

LE CHARCUTIER.

En vérité, la chose vaut qu'on l'écoute. J'étais donc parti précipitamment d'ici, le suivant de près. Il était là-dedans qui se débordait avec force prestiges et lançait des traits fulminants contre les Cavaliers, entassant de grands mots et très persuasivement les traitant de conspirateurs (3). La Boulè tout entière, en l'écoutant, s'emplis-

---

(1) Le mot *crabe* était très probablement un sobriquet des Corinthiens. On voit la malice d'Aristophane, faisant colporter ce bon mot, si flatteur pour les Cavaliers, par Théoros, l'*alter ego* de Cléon, et comme lui leur ennemi juré. Cf. ma note sur les *Guêpes*, v. 42.

(2) Vainqueur de la Boulè.

(3) Les excès de la démocratie avaient eu pour effet de multiplier les associations secrètes. Les citoyens que leur fortune ou leur éducation désignaient aux sycophantes et aux soupçons de la multitude avaient constitué des confréries, ἑταιρίαι, dont les membres s'engageaient par serment à se prêter un mutuel appui, soit dans les candidatures aux fonctions publiques, soit devant les tribunaux. On appelait ces hétairies ξυνωμοσίαι ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς (Thucyd., VIII, 54, 4). Elles penchaient naturellement du côté de l'oligarchie. Les démagogues les redoutaient. Il n'était pas dans leur bouche d'accusation plus fréquente que celle de tremper dans une conspiration.

sait d'une arroche de mensonges; les mines sentaient la moutarde, et les sourcils se haussaient. Quand je connus que ses discours trouvaient crédit et qu'on se laissait prendre à ses impostures : « Allons, dis-je, démons de l'impudeur et de la fourbe, pasquins et turlupins (1), Effronterie, et toi, marché, où fut élevée mon enfance, prêtez-moi de l'audace, une langue prompte et une voix sans vergogne. » Comme je songeais ainsi, un ruffian pêta à ma droite; et moi d'adorer (2). Puis, cognant de mon derrière la claire-voie, je la fis sauter, et ouvrant une large bouche je m'écriai : « O Boulè, j'apporte d'heureuses nouvelles, et c'est à vous que je veux tout d'abord en faire part (3) : depuis que la guerre a éclaté, jamais je ne vis les aphyes (4) à plus bas prix. » Aussitôt les visages se rassérénèrent, et l'on me décerna une couronne pour la bonne nouvelle. Et moi je leur conseillai, sur la foi du secret (5), s'ils voulaient avoir quantité d'aphyes pour une obole, d'accaparer à l'instant les écuelles chez les fabricants. Eux d'applaudir vivement et de regarder vers moi, la bouche ouverte. Le Paphlagonien en prend ombrage, et sachant le langage qui plaît le mieux à la Boulè, ouvre cet avis : « Hommes, j'opine, au sujet de l'heureux événement qu'on nous annonce, d'immoler pour la bonne nouvelle cent bœufs à la déesse (6). » La Boulè de nouveau lui marque son approbation. Pour moi, quand je me vois ainsi vaincu par la bouse, je renchéris jusqu'à deux cents bœufs et conseille de vouer (7) mille chevrettes à la Chas-

(1) Je rends par des à peu près ces noms de démons qui sont de la création d'Aristophane.

(2) « A ce moment quelqu'un éternua, et les soldats, l'ayant entendu, d'un commun mouvement se prosternèrent tous pour adorer le dieu [Zeus] » (Xénophon, *Anab.*, III, 2, 9.)

(3) Leçon du *Ravennas*. D'après un bon manuscrit : « Je veux être le premier à vous en faire part. »

(4) Ainsi se nomme en grec la menuaille ou le fretin.

(5) Dans la règle, les séances de la Boulè étaient publiques; mais, quand les circonstances l'exigeaient, on délibérait à huis clos, ἐν ἀπορρήτῳ. Cf. *Eccles.*, v. 444.

(6) Athêna. — On verra par ma note sur la *Paix*, v. 894, pourquoi Cléon compte sur cette motion pour capter les suffrages de la Boulè (*Bull. de l'Acad. de Belg.*, déc. 1899).

(7) Lors de la première invasion médique, « les Athéniens avaient fait vœu de sacrifier à Artémis autant de chevrettes [dont la chair est mangeable] qu'ils tueraient d'ennemis, et comme ils n'en trouvaient pas assez, ils décrétèrent d'en immoler cinq cents tous les ans, et encore aujourd'hui ils s'acquittent de ce vœu » (Xénophon, *Anab.*, III, 2, 12). Donc aux yeux de la Boulè le bas prix du fretin est un bienfait des dieux qu'il faut reconnaître par un sacrifice double de celui de la victoire de Marathon.

seresse pour demain, si les trichides sont à une obole le cent. La Boulè me rend son attention. Lui, étourdi du coup, commence à patauger, et les prytanes et les archers se mettent en devoir de l'entraîner, tandis que les autres, debout, se démènent au sujet des aphyes. Cependant il les conjure d'attendre un moment : « Écoutez ce qu'a à vous dire le héraut envoyé de Lacédémone ; car il vient pour traiter de la paix (1). » Mais tous s'écrient d'une seule voix : « La paix maintenant ? Oui-da, camarade, depuis qu'ils ont appris que les aphyes sont à bon compte chez nous. Nous n'avons que faire de la paix ; que la guerre suive son cours ! » Et ils crient aux prytanes de lever la séance, puis sautent de tous côtés par-dessus la balustrade. Moi je courus en tapinois acheter tout ce qu'il y avait sur le marché (2) de coriandre et de poireau. Je le distribuai gratis à ceux qui en manquaient pour assaisonner leurs aphyes, et les en obligeai. Tous me chargèrent à outrance de louanges et de vivats. Si bien que j'ai conquis la Boulè entière pour une obole de coriandre, et me voici !

LE CHŒUR.

Tout te réussit, comme il sied au favori de la fortune. Le coquin a trouvé un rival bien mieux loti que lui d'insignes coquineries, de stratagèmes variés et de paroles adulatrices. Mais songe à poursuivre des mieux la lutte : Que tu as en nous de fidèles auxiliaires, tu le sais depuis longtemps.

LE CHARCUTIER.

Or ça, voici le Paphlagonien qui s'avance, poussant devant lui une lame sourde (3), renversant et culbutant tout, comme s'il pensait m'engloutir. Mâtin ! quelle audace !

CLÉON.

Si je ne t'extermine, pour peu qu'il me reste une ombre de mes menteries, que je m'effondre de toutes pièces !

---

(1) La correction de Porson, πάλιν pour λέγων est bien inutile. Cf. *Bull. de l'Acad. de Belg.*, mai 1911, p. 41 du tirage à part.

(2) Voisin du Bouleutérion.

(3) Κολόκυμα, propr. *lame écourtée* (le contraire de *lame liée*), très bien expliqué par *lame sourde* (κωφόν, Schol.). C'est la lame que pousse devant soi un vaisseau de haut bord qui avance rapidement.

LE CHARCUTIER.

Tes menaces me font aise, je me ris de tes vains foudres, je danse un mothon (1) et te chante goguette tout à l'entour.

CLÉON.

Non, par Démêter, si je ne délivre de toi le pays en te mangeant, je veux ne plus vivre un jour.

LE CHARCUTIER.

En me mangeant? Et moi en te lampant, dussé-je crever moi-même après t'avoir gobé.

CLÉON.

Je t'anéantirai, oui, par la proédrie que m'a value Pylos.

LE CHARCUTIER.

Voyez-vous ça, la proédrie? Que je te verrai, déchu de ta proédrie, au dernier rang des spectateurs!

CLÉON.

Je te mettrai dans le cep, oui, par le ciel.

LE CHARCUTIER.

Que tu es colérique! Voyons, que te donnerai-je à dévorer? quel condiment préfères-tu? Une bourse (2)?

CLÉON.

Je t'arracherai les tripes avec mes ongles.

LE CHARCUTIER.

Avec les miens, je te couperai les vivres au prytanée.

CLÉON.

Je te traînerai devant Dêmos pour que tu me fasses réparation.

LE CHARCUTIER.

Moi aussi je t'y traînerai, et te diffamerai encore plus fort.

---

(1) Regnier aurait dit : « Je danse les matassins. »

(2) Ce mot est moins bizarre qu'il ne paraît à première vue, la bourse d'un Athénien n'étant autre chose qu'une vessie de porc, κύστις ὑείά (fragm. des *Tagénistes* d'Aristophane, 425 D), comme de nos jours certaines blagues à tabac.

CLÉON.

Mais, drôle, il ne te croit en rien. Moi je me moque de lui autant que je veux.

LE CHARCUTIER.

Comme tu te tiens assuré que Dêmos est à toi !

CLÉON.

C'est que je sais de quelle sorte il faut l'appâter.

LE CHARCUTIER.

Et, comme les nourrices, tu l'alimentes mal : en mâchant les morceaux tu en mets un peu dans sa bouche, mais tu en avales trois fois plus que lui.

CLÉON.

Et, par Zeus, grâce à mon adresse je puis crisper Dêmos ou le faire se dilater.

LE CHARCUTIER.

Mon anus est tout aussi habile.

CLÉON.

On ne se doutera guère (1), mon brave, que tu m'aies vilipendé devant la Boulè. Allons trouver Dêmos.

LE CHARCUTIER.

Rien ne s'y oppose. Voyons, marche, que rien ne nous arrête.

CLÉON.

Dêmos, sors et viens ça. (Il heurte.)

LE CHARCUTIER.

Oui, par Zeus, sors, mon père. (Il heurte plus fort.)

CLÉON, à coups redoublés.

O mon petit Dêmos, ô très cher, sors et sache de quels outrages on m'accable.

DÊMOS, ouvrant.

Qui sont ces braillards ? Allez-vous-en de ma porte. Vous avez fait

---

(1) Δοκῶ. *reperior (befunden werden), existimor.*

tomber en pièces mon irésione (1). (Reconnaissant Cléon :) Qui donc te fait tort, Paphlagonien?

CLÉON.

C'est à cause de toi que je suis battu par celui que voilà et par ces petits jeunes gens.

DÊMOS.

Pourquoi?

CLÉON.

Parce que je t'aime, Dêmos, et que je suis épris de toi.

DÊMOS, au Charcutier.

Et toi, qui es-tu, je te prie?

LE CHARCUTIER.

Son rival en amour, un amoureux de la veille, et qui veut te rendre service; et c'est le cas de bien d'autres honnêtes gens. Mais nous ne sommes pas en lieu de le faire, à cause de celui-là. Car tu es pareil aux jeunes garçons qui ont des amants : les honnêtes gens tu ne les acceptes point, et tu te livres à des marchands de lanternes, à des savetiers, à des cordonniers, à des marchands de cuir.

CLÉON.

C'est que je suis officieux à Dêmos.

LE CHARCUTIER.

En quoi, dis-moi?

CLÉON.

En quoi? Comme les stratèges s'étaient dérobés de Pylos, j'ai pris la mer et ai ramené de là-bas les Laconiens (2).

---

(1) Aux Pyanepsies, peut-être à d'autres fêtes encore, une irésione chargée d'offrandes symbolisant les principaux produits de l'Attique, était portée en pompe par un chœur d'enfants aux temples de certains dieux. — Pareillement, on suspendait au-dessus de la porte de sa maison, où elle demeurait jusqu'à l'année suivante, une branche d'olivier, ornée de bandelettes de laine, à laquelle on avait attaché des fruits de sa récolte.

(2) Le texte est fautif. J'ai adopté la correction la plus simple : ὑποδραμόντων, au lieu de ὑποδραμὼν τῶν, qui donne un sens excellent et conforme au récit de Thucydide, IV, 27. Les stratèges en question, l'historien les appelle οἱ ἀφιγμένοι, et πλεύσας ἐκεῖσε c'est le πλεῖν ἐπὶ τοὺς ἄνδρας.

LE CHARCUTIER.

Et moi, en me promenant, j'ai dérobé dans une boutique la marmite qu'un autre faisait bouillir.

CLÉON.

Eh bien, Dêmos, tiens sur l'heure une ecclésie, afin de connaître qui de nous deux est le plus porté pour toi, puis décide. Celui-là tu l'aimeras.

LE CHARCUTIER.

Oui, oui, décide, pourvu que ce ne soit pas au pnyx.

DÊMOS.

Je ne saurais siéger ailleurs. Passez devant. Il importe d'être au pnyx.

LE CHARCUTIER.

Ah ! malheureux, je suis perdu. Car ce vieillard est chez lui le plus fin des hommes, mais dès qu'il siège sur cette roche il devient bayeur, comme s'il empilait des figues sèches (1). (Il reprend son étal et suit dans l'orchestre Dêmos et Cléon.)

LE CHŒUR.

C'est maintenant qu'il te faut mettre toutes voiles au vent, te ceindre d'une ardeur impétueuse et de raisons invincibles, qui te fassent l'emporter. Car il est madré l'homme, et dans les cas désespérés habile à trouver des biais. Ainsi déchaîne-toi contre lui, puissant et véhément, mais sois en garde et avant qu'il se rue sur toi, hisse d'abord tes dauphins (2) *et lance bord à bord ton navire.*

(Dêmos pendant ce chant s'est assis par terre.)

CLÉON.

A notre maîtresse Athêna, qui régit cette cité, je fais cette prière : Si pour le peuple des Athéniens je me suis montré le plus méritant des hommes après Lysiclès, Cynna et Salabakkho (3), puissé-je comme

---

(1) On empilait les figues une à une dans des châssis de bois en forme de briques, et on les débitait ainsi, en masses conglomérées, qu'on appelait παλάσια ou παλάθαι (*Paix*, 574). Voir *Bull. de l'Acad. de Belg.*, nov. 1901, p. 46.

(2) Lourdes masses de métal, en forme de dauphins, que pendant la bataille on laissait tomber du haut des vergues sur les vaisseaux ennemis pour les défoncer.

(3) Lysiclès, le marchand de moutons (v. 132), Cynna et Salabakkho, deux courtisanes. Entendez, par une sorte de paronymie de consonnances, Périclès, Cimon et Thémistocle.

maintenant, sans avoir rien fait, dîner dans le prytanée. (Se tournant vers Dêmos :) Mais si je te hais, si pour toi je ne combats point, tout seul à faire front, puissé-je périr, être scié par le milieu et découpé en sangles.

LE CHARCUTIER.

Et moi, Dêmos, si je ne t'aime et ne te chéris, puissé-je être découpé et cuit en fricassée. Et si tu n'a pas foi à mes paroles, qu'on me râpe sur cette table dans un muttotos avec du fromage (1), et qu'à l'aide du havet (2) on me traîne par les génitoires au Céramique.

CLÉON.

Le moyen que se trouve un citoyen qui t'aime plus que moi, Dêmos? D'abord, quand j'étais bouleute, j'ai fait rentrer de grosses sommes dans le trésor (3), en violentant les uns, suffoquant les autres, obsédant ailleurs, sans tenir compte d'aucun particulier, pourvu que je t'agréasse.

LE CHARCUTIER.

Ceci, Dêmos, n'a rien de merveilleux; j'en ferai autant pour toi, je ravirai le pain des autres pour te le servir. Mais il n'a pour toi ni amour ni bienveillance, — et c'est ce qu'avant tout je te ferai voir, — n'était précisément par le motif qu'il se chauffe à ta braise. Ainsi toi, qui pour le pays croisas le fer avec les Mèdes à Marathon, et dont la victoire nous fournit matière à tant de grandiloquence, il ne se soucie guère que tu sois ainsi durement assis sur ces roches. Non pas moi, qui ai fait coudre ce coussin et te l'apporte. (Il va chercher sur l'étal son propre coussin.) Allons, soulève-toi et sieds-toi mollement, crainte de froisser ce derrière qui fut à Salamine.

DÊMOS, ravi.

Homme, qui es-tu? Ne serais-tu pas issu d'un de ceux de la postérité d'Harmodios? En tout cas, voilà un procédé réellement généreux et démocratique.

---

(1) Sur l'espèce de purée à l'ail appelée muttotos, voir la note sur le v. 63 des *Guêpes*.

(2) La κρεάγρα était un instrument à dents recourbées, dont on se servait pour tirer la viande de la marmite. En français, un havet de cuisine.

(3) La Boulè avait la haute main sur les finances de la République et appliquait la contrainte par corps aux débiteurs de l'État. Cf. G. Perrot, *Droit public d'Athènes*, p. 32.

CLÉON, dédaigneux, à Dêmos.

Par quelles minces flatteries on capte ta bienveillance!

LE CHARCUTIER.

C'est que toi-même tu l'as pris par des appâts bien plus minces.

CLÉON.

Eh bien, si jamais il s'est rencontré un homme luttant davantage pour le peuple ou t'aimant plus que moi, j'y veux gager ma tête.

LE CHARCUTIER.

Comment, tu l'aimes? toi qui le vois habiter depuis sept ans (1) dans les jarres, les masures, les tourelles, sans pitié pour lui, et qui l'as enfermé dans une ruche afin de la châtrer. Et quand Archeptolemos nous apporte la paix, tu la disperses aux vents, et tu chasses de la ville, à coups de pied dans le derrière, les ambassadeurs qui nous offrent de traiter.

CLÉON.

C'est pour qu'il commande à tous les Hellènes. Car il y a dans les oracles qu'un jour celui-ci sera héliaste en Arcadie (2) à raison de cinq oboles, s'il persévère. En tout cas, je le nourrirai et prendrai soin de lui, car je trouverai à tort ou à droit de quoi lui servir le triobole.

LE CHARCUTIER.

Qu'il commande à l'Arcadie n'est point, par Zeus, ce qui t'inquiète, mais que tu puisses rapiner davantage et pressurer les villes; que Dêmos, à travers la guerre et la brouée (3), ne voie goutte dans tes friponneries, et que la nécessité à la fois et le besoin d'une solde (4) le fassent bayer après toi. Mais si jamais, de retour aux champs, il coule ses jours en paix, s'il se remonte à manger de l'orge en vert (5)

---

(1) Depuis le commencément de la guerre. Thucydide, II, 17 et 52.

(2) Quand il aura soumis tout le Péloponnèse dont cette contrée forme le centre. Comme le remarque Casaubon, on ne peut se dire maître de l'Arcadie qu'après avoir soumis les nations voisines.

(3) « Ils abusent de l'ignorance des hommes comme d'une brouée pour cacher leur impiété. » Calvin, *Instit.*, 23.

(4) Καὶ χρείας καὶ (et non τοῦ) μισθοῦ est une hendiadys. Je l'entends des campagnards réfugiés dans la ville, et tellement dénués de toutes choses qu'ils préfèrent encore la guerre, dont du moins ils tireront un salaire.

(5) Les χῖδρα, épis de froment ou (ce qui est plus conforme à l'étymologie) épis d'orge coupés en vert et mangés en bouillie. Peut-être la bouillie d'orge ou d'avoine, autrefois nommée gru.

et entre en propos avec du marc d'olive, il connaîtra de quels biens tu le frustrais au moyen de la solde militaire, et alors en campagnard revêche il viendra quêter le caillou à déposer contre toi. Ce que sachant, tu le dupes et lui débites des visions (1) sur son compte.

CLÉON.

N'est-ce pas trop fort? parler ainsi de moi et me diffamer devant les Athéniens et Dêmos, moi qui, par Démêter, ai déjà rendu bien plus de services à l'Etat que Thémistocle.

LE CHARCUTIER.

« Cité des Argiens, écoutez ce qu'il dit (2)! » Toi, te mesurer à Thémistocle, qui combla notre cité, trouvée par lui toute vide, qui, en outre, pendant qu'elle déjeunait, lui pétrit par surcroît le Pirée (3), et sans rien retrancher de ses poissons lui en servit de nouveaux. Alors que toi tu as visé à faire d'Athènes une petite ville, en élevant des murailles entre les citoyens (4) et en leur chantant des oracles, ô rival de Thémistocle! Et lui, on le bannit du pays, toi, tu te décrasses les doigts avec des fouaces (5).

CLÉON.

N'est-ce pas trop fort, Dêmos, d'entendre cet homme me traiter ainsi parce que je t'aime?

---

(1) Des visions, c'est-à-dire des oracles. Cf. les vv. 61 et 818, et surtout la scène comprise plus loin entre les vv. 1014 et 1054.

(2) Vers emprunté au *Télèphe* d'Euripide.

(3) Il le lui pétrit, comme on faisait la μᾶζα, *pendant* qu'elle déjeunait, c'est-à-dire pendant qu'elle était en voie de se refaire, en attendant le dîner. Cf. *Bull. de l'Acad. Belg.*, sept. 1903, p. 20 et suiv.

(4) Rien de plus clair : Cléon est accusé d'avoir jeté la division entre les citoyens, en élevant entre eux des murailles, *quasi parieta interjecta*, pour parler avec Pétrone (c. 131). On lui fera le même reproche dans les *Guêpes*, v. 41. Sur toute cette tirade, prise de travers par les éditeurs, voir *Bull. de l'Acad. de Belg.*, fév. 1899, p. 16 et suiv.

(5) Tandis que Thémistocle fut frappé d'ostracisme, toi tu t'engraisses au prytanée. Le texte porte : « Toi tu t'essuies les doigts non avec des mies de pain (v. 414), mais avec des achilléennes. » — On entendait par Ἀχίλλειοι κριθαί une orge très appréciée, comme étant à la fois plus grosse et plus substantielle que les autres, et par Ἀχίλλειοι μάζαι les galettes faites avec cette orge. On avait dénommé cette céréale d'après un laboureur de Brauron en Attique. C'est du moins ce que nous apprend Galien, le grand érudit, dans son glossaire d'Hippocrate.

DÊMOS, à Cléon.

Assez, toi! Trêve de turlupinades. Aussi bien, durant un fort long temps, j'ai méconnu tes déguisements.

LE CHARCUTIER.

Une insigne canaille, mon petit Dêmos, et qui pratique toutes les coquineries, dès que tu te prends à bâiller, qui dans les recherches de comptables détache des choux la pomme et l'ingurgite (1), et qui des deux mains puise à pleins croûtons dans le trésor public (2).

CLÉON.

Tu n'auras pas lieu de rire, je te convaincrai d'avoir volé trente mille drachmes.

LE CHARCUTIER.

A quoi bon battre l'eau et faire du pathos, quand on se montre coquin achevé envers le peuple athénien? Par Démêter, je prouverai, ou que je meure, que tu as soutiré plus de quarante mines de Mytilène.

LE CHŒUR.

« *Toi qui nous apparus, à nous tous les humains, comme un puissant confort* (3) », *je porte envie à ta faconde. Car, à t'y prendre ainsi, tu seras le plus grand des Hellènes : seul tu domineras sur la cité; aux alliés tu commanderas, un trident à la main, à l'aide duquel tu te créeras de grandes richesses, à force de secouer et de confondre.*— Mais ne lâche pas ton homme, puisqu'il t'a donné prise. Tu en viendras à bout aisément avec de tels poumons.

CLÉON.

Non, mes braves, les choses n'en sont pas là encore, par Poseidôn. Car j'ai fait une action assez glorieuse pour clore la bouche à mes ennemis tant qu'ils sont, aussi longtemps que subsistera quelque reste des boucliers pris à Pylos (4).

---

(1) Une image toute pareille dans Hérodote, III, 32. Seulement il s'agit là d'une laitue, θρίδακος καυλός, dans Epicharme. (Athénée, II, 68 f.)

(2) Un morceau de pain creusé servait de cuiller.

(3) Parodie du v. 613 du *Prométhée* d'Eschyle.

(4) Ces boucliers avaient été suspendus dans le Pœcile. Bien des siècles après, Pausanias les y retrouva, enduits de poix, afin que la rouille les épargnât (I, 15).

LE CHARCUTIER.

Les boucliers? je t'arrête là, car tu me donnes une prise. Il ne fallait pas, si tu aimes en effet Dêmos, les laisser dédier tout exprès avec leurs poignées. Mais ceci, ô Dêmos, est un stratagème, au cas que tu veuilles châtier cet homme, pour t'en ôter le moyen. Tu vois quel corps compact de jeunes tanneurs relève de lui; autour d'eux habitent des marchands de miel et des fromagers (1). Tout cela est ligué ensemble; en sorte que si tu venais à gronder ou faisais mine de jouer aux tessons (2), ils courraient décrocher de nuit les boucliers et occuper les abords du marché au blé (3).

DÊMOS.

Malheur! Quoi, les poignées y sont? Ah! drôle, combien de temps tu m'as frustré et fait mauvaise mesure!

CLÉON.

Diantre d'homme, ne sois donc pas à qui te parle, ni ne t'imagine trouver jamais meilleur ami que moi. Seul, je matai les conspirateurs, et pas un attroupement ne se fait dans la ville que je ne le sache et ne hurle à l'instant.

LE CHARCUTIER.

Oui, ton cas est pareil à celui des pêcheurs d'anguilles : quand la pièce d'eau est calme ils ne prennent rien; mais s'ils agitent la vase à tort et à travers, la pêche est bonne. Toi aussi tu fais des prises quand tu troubles l'État. Mais réponds-moi à cette simple question : tu vends tant de peaux, lui as-tu jamais baillé une semelle de ton fonds pour ses chaussures, toi qui prétends l'aimer?

DÊMOS.

Non certes, par Apollon.

---

(1) Tout ce monde occupait un quartier spécial, une sorte d'Aventin d'Athènes, situé hors ville et appelé Lépros. *Bull. de l'Acad. de Belg.*, février 1899, p. 22.

(2) De jouer de l'ostracisme. Voir Becq de Fouquières, *Les jeux des anciens*, Paris, 1869, p. 79, et la note de V. Cousin sur *Phèdre*, dans les *Œuvres de Platon*, t. VI, p. 34.

(3) Pour bien comprendre ce passage, il faut se rappeler que le Poecile, où étaient suspendus les boucliers de Pylos, était situé sur la place même du marché, de sorte que les conjurés n'auraient eu qu'un pas à faire pour couper les vivres à Dêmos.

LE CHARCUTIER, à Dêmos.

Connais-tu l'homme à présent? Eh bien, moi j'ai acheté cette paire de souliers (Il ôte ses chaussures), et te la donne pour ton usage.

DÊMOS, d'un ton de conviction.

Je t'estime, de tous ceux que je connais, l'homme le plus méritant envers le peuple et le plus porté pour la République et mes orteils.

CLÉON.

N'est-ce pas trop fort en vérité que des souliers aient ce pouvoir, et te rendent oublieux de tant de services que je t'ai rendus? Moi qui réprimai les prostitués, en éliminant Gryttos de la liste des citoyens.

LE CHARCUTIER.

N'est-ce pas trop fort en vérité que tu inspectes ainsi les fondements et réprimes les prostitués? Nul doute d'ailleurs, tu ne les as réprimés que par envie, de peur qu'ils ne devinssent des orateurs. Mais quand tu voyais Dêmos sans tunique à son âge (1), jamais tu ne le jugeas digne d'une tunique à manches, malgré l'hiver. Et bien, moi (Il ôte sa tunique), je lui donne celle-ci.

DÊMOS, au comble du ravissement.

Jamais Thémistocle n'imagina rien de pareil. Certes ce fut une heureuse idée aussi que le Pirée, mais nullement supérieure, selon mon avis, à l'invention de cette tunique.

CLÉON.

Ah! malheur, par quelles singeries tu me harcèles!

LE CHARCUTIER.

Nullement : je suis dans le cas du buveur, quand il est pris de colique. Je t'emprunte tes procédés comme je ferais tes chaussures (2).

CLÉON.

Mais tu ne me vaincras pas en flagorneries. Je vais lui passer ceci par dessus. (Il ôte son manteau.) Toi, drôle, enrage.

---

(1) Les Athéniens d'une humble condition, Socrate par exemple, étaient vêtus à cru d'un manteau, sans tunique. Cela s'appelait être ἀχίτων ἐν ἱματίῳ. (Dion Chrys., *Orat.* 72, p. 628.)

(2) Avant de prendre place sur les lits, les convives se faisaient déchausser par les esclaves. Horace fait également allusion à cet usage : *Et soleas poscit*, Sat. II, 8, 77.

DÊMOS, le repoussant.

Pouah! aux corbeaux! a la male heure! Tu pues abominablement le cuir.

LE CHARCUTIER.

Il t'enveloppait tout exprès là-dedans afin de t'étouffer. Et ce n'est pas la première trame qu'il ourdit contre toi. Te souvient-il de ces tiges de silphium (1) qui revenaient à si bas prix?

DÊMOS.

Certes, il m'en souvient.

LE CHARCUTIER.

C'est à dessein qu'il fit toutes les diligences pour qu'elles fussent à bon compte, afin de vous en faire acheter et manger, et qu'à l'Héliée les juges en vessant s'empoisonnassent les uns les autres.

DÊMOS.

Par Poseidôn, quelqu'un de Copros (2) m'a dit la même chose.

LE CHARCUTIER.

N'est-ce pas qu'empoisonnés de la sorte, vous finîtes par vous embrener?

DÊMOS.

Oui, par Zeus, et c'était bien là la manigance d'un Pyrrhandre (3).

CLÉON.

Coquin, à quelles bouffonneries tu recours pour me décontenancer.

LE CHARCUTIER.

C'est que la déesse m'a ordonné de te vaincre en hâbleries.

---

(1) Le *silphium* était une férule de la Cyrénaïque, dont on mangeait la tige, mais dont surtout l'on tirait une gomme résineuse dont les Grecs faisaient grand cas, car elle entrait dans quantité de préparations culinaires et médicinales. — Comme le faisait remarquer Casaubon, on peut induire de ce passage que Cléon, pour des raisons qu'on ignore, avait cherché à étendre le commerce d'Athènes avec la Cyrénaïque.

(2) Copros, dème de l'Attique. Le mot dans son acception ordinaire signifie excrément.

(3) S'embrener, en grec, c'est devenir πυρρός. De là ce jeu de mot : un Pyrrhandre, c'est en français un rousseau. Suivant la remarque de Droysen, le trait devient tout à fait piquant si, ce que nous ignorons, Cléon était roux.

CLÉON.

Mais tu ne me vaincras pas. Car je te promets, Dêmos, de te fournir, sans que tu aies rien à faire, une écuelle de salaire à humer (1).

LE CHARCUTIER.

Et moi, je te fais cadeau d'un petit pot d'onguent pour frotter les petites ulcères de tes tibias. (Il prend sur son étal une pyxide de graisse.)

CLÉON.

Et moi, en enlevant tes cheveux blancs je ferai de toi un jeune homme.

LE CHARCUTIER.

Tiens, prends une queue de lièvre pour essuyer tes yeux mignons.

CLÉON.

Quand tu te moucheras, Dêmos, essuie tes doigts à ma tête.

LE CHARCUTIER.

Non, à la mienne.

CLÉON.

Non, à la mienne. (Au Charcutier :) Moi, je te ferai nommer triérarque (2) et manger de ton bien, avec une vieille coque qui nécessitera des dépenses sans fin et des réparations, et je m'arrangerai pour que tu reçoives une voile pourrie.

LE CORYPHÉE.

Le voilà qui bout. Empêche, empêche qu'il déborde. Il n'est que de retirer un peu les tisons et d'écumer ses menaces avec ceci. (Il prend sur l'étal une cuiller à pot.)

---

(1) Une écuelle de salaire, comme ailleurs (*Acharn.*, 278) une écuelle de paix, ou de ptisane, ou de purée. — C'est mieux que les cinq oboles promises tout à l'heure (v. 798). La promesse faite ici à Dêmos de lui payer un salaire, même les jours où il n'aura rien à faire, deux démagogues, Cléophon puis Callicratès, l'acquitteront un peu plus tard. Ce sera l'indemnité connue sous le nom de *théoricon*. Voir *Bull. de l'Acad. de Belg.*, mai 1907, p. 17.

(2) La triérarchie (commandement d'une trière) était la plus onéreuse des prestations imposées aux citoyens riches. L'État livrait le bâtiment de guerre, avec ses agrès, et payait la solde des matelots. Le triérarque fournissait l'équipage et avait à sa charge toutes les réparations.

CLÉON.

Tu me le paieras avec usure, écrasé que tu seras par les taxes de guerre (1). Car j'aurai soin de te faire inscrire au nombre des riches.

LE CHARCUTIER.

Pour moi, je ne ferai point de menaces, mais voici ce que je te souhaite. Ta poêle de calmars est sur le feu et grésille. Toi, pensant faire une motion au sujet des Milésiens (2) et gagner un talent en cas de succès, tu as hâte de te bourrer de tes calmars pour être à temps à l'ecclésie. Avant le repas un quidam arrive te chercher, et toi, tenant à recevoir ton talent, tu t'étrangles en mangeant.

LE CORYPHÉE, solennellement.

Fameux, par Zeus, par Apollon, par Démêter (3)!

DÊMOS.

C'est aussi mon avis, et qu'au surplus il est manifestement un parfait citoyen, et tel que de longtemps il ne s'en montra de pareil pour le menu populaire (4). Tandis que toi, Paphlagonien, qui prétends m'aimer, tu m'as échauffé la bile. Partant, rends-moi mon anneau, tu ne seras plus mon intendant.

CLÉON.

Prends; sache seulement que si tu ne permets plus que j'administre, un autre apparaîtra, plus fripon que moi.

DÊMOS, recevant l'anneau des mains de Cléon.

Il ne se peut que cet anneau soit le mien. Aussi le cachet paraît-il différent. Serait-ce que je n'y vois pas (5)?

---

(1) Littéralement : écrasé par les εἰσφοραί, impôts extraordinaires, ne frappant que les citoyens riches, et qu'on avait levés pour la première fois quatre ans auparavant (428), lors de la révolte de Mitylène.

(2) Voir ci-dessus la note sur le v. 361.

(3) Cette ligne est en prose. C'est ici la formule la plus solennelle d'un serment athénien, Zeus, Apollon et Démêter étant par excellence les θεοὶ ὅρκιοι (Eschine, I, 114, et le schol.). Ainsi juraient les héliastes en prêtant serment comme juges (Pollux), les euthynes chargés de la vérification des comptes par l'assemblée d'un dème (*C. I. A.*, 578), etc.

(4) Textuellement « les beaucoup pour une obole », à une obole la grosse.

(5) Lisez ἀλλ' ἦ interrogatif, comme *Acharniens*, 1111 et 1112 ; *Guêpes*, 8 ; *Thesmoph.*, 97.

LE CHARCUTIER.

Fais voir, quel était ton cachet ?

DÊMOS.

Un thrion de gras-double bien rôti (1).

LE CHARCUTIER.

Ce n'est pas cela.

DÊMOS.

Pas le thrion? Alors qu'est-ce ?

LE CHARCUTIER.

Une mouette, le bec ouvert, haranguant sur un roc (2).

DÊMOS.

Ah ! malheur !

LE CHARCUTIER.

Qu'y a-t-il ?

DÊMOS.

Ote-le de ma vue; ce n'est pas le mien, c'est celui de Cléonyme. (Il retire un anneau de son doigt.) Reçois de moi celui-ci, et sois mon intendant.

CLÉON.

Non, pas encore, maître, je t'en conjure, pas avant que tu aies entendu mes oracles.

LE CHARCUTIER.

Et les miens alors.

CLÉON, désignant le Charcutier.

Si tu l'en crois, lui, il fera de toi une machine à traire (3).

---

(1) Le thrion était un plat très goûté des Athéniens. Il consistait en cervelle de porc assaisonnée, qu'on faisait rôtir après l'avoir roulée dans une feuille de figuier odorante (voir ma note sur le v. 1101 des *Acharniens*, dans le *Bull. de l'Acad. de Belg.*, sept. 1903, p. 32). Ici la cervelle est remplacée par du gras-double, δημός, qu'on prononçait δῆμος, peuple, pour faire entendre par un symbole que cette dupe de Dêmos engraissait de sa substance les démagogues.

(2) La mouette, c'est Cléon (aussi *Nuées*, 591); et le roc, le βῆμα ou tribune du pnyx.

(3) Les anciens étaient déjà incertains du sens de ce passage, et nous le sommes encore plus qu'eux. Les interprètes se sont mis en frais d'hypothèses, mais aucune ne mérite d'être citée, sauf peut-être celle de Brunck, lequel fait venir μολγός de ἀμέλγειν, *mulgere* (voir ci-dessus le v. 326 et comparer le mot ἱππημολγός), pris ici dans l'acception de λειχάζειν ou μυζᾶν.

LE CHARCUTIER, désignant Cléon.

Et lui, si tu l'en crois, te rebroussera le poil jusqu'au pubis (1).

CLÉON.

Toujours disent-ils, les miens, que tu commanderas à la terre entière, le front couronné de roses.

LE CHARCUTIER.

Et les miens ! ils disent qu'avec une robe de pourpre pailletée et une stéphané (2), tu poursuivras sur un quadrige d'or Smicythé et son époux.

DÊMOS.

Eh bien, va les chercher, que celui-ci (montrant Cléon) les entende.

LE CHARCUTIER.

Parfaitement.

DÊMOS, à Cléon.

Et toi, apporte les tiens.

CLÉON.

Fort bien.

LE CHARCUTIER.

Fort bien, par Zeus; rien ne s'y oppose. (Ils sortent tous deux.)

LE CHŒUR.

Bien douce sera la lumière du jour, pour nous et nos prochains visiteurs (3), *si Cléon se voit perdu. Toutefois j'ai entendu dans le Digma des procès* (4), *certains vieillards des plus quinteux objecter que, s'il*

---

(1) C'est-à-dire il te forcera à lui servir de giton. Le sens n'est pas douteux. Ce vers trouve son explication dans un passage analogue des *Acharniens*, v. 592.

(2) Paraît être un haut diadème. — A quoi ce passage fait allusion, nul ne le sait, et les conjectures ne servent de rien.

(3) Ces prochains visiteurs, Aristophane les appelle plus explicitement ailleurs : les délégués des villes, chargés d'acquitter les tributs (*Acharn.*, v. 643). Ils devaient arriver à Athènes deux mois plus tard, à l'occasion des Grandes Dionysiaques. Ce sont ceux-là même qu'on nommera plus loin « les étrangers que Cléon molestait » (v. 1408).

(4) Τὸ δεῖγμα, *la Montre*, était un portique du Pirée, ainsi nommé parce qu'on y étalait les échantillons des marchandises. Ce bazar contenait en outre de nombreux comptoirs de change, τράπεζαι, et servait de bourse aux marchands de tous les pays.

La plupart des tribunaux d'Athènes se trouvant dans le voisinage de l'agora, il est probable qu'un des portiques situés sur cette place faisait l'office d'une salle des pas perdus et était communément désigné sous le nom de Digma des procès.

n'était monté si haut dans l'État, il nous manquerait deux ustensiles utiles, un pilon et une cuiller à pot.

Mais ce trait encore je l'admire dans son éducation de pourceau (1) *: les enfants qui fréquentaient avec lui l'école, disent que fréquemment il n'accordaient sa lyre que sur le mode dorique* (2) *et refusait d'en apprendre d'autre; et le maître en colère le faisait emmener, disant : « Cet enfant n'est capable d'apprendre aucun mode, hormis le vénalo-dorique. »*

(Cléon et le Charcutier reviennent chargés d'un tas énorme de rouleaux de papyrus.)

CLÉON.

Tiens, regarde, et je ne les apporte pas tous.

LE CHARCUTIER.

Ouf! j'en ferai sous moi, et je ne les apporte pas tous.

DÊMOS.

Qu'est-ce que cela?

CLÉON.

Des oracles.

DÊMOS.

Tout cela?

CLÉON.

Tu t'étonnes? eh, par Zeus, j'en ai encore une caisse pleine.

LE CHARCUTIER.

Et moi, un étage et deux corps de logis.

DÊMOS.

Voyons, de qui sont-ils, ces oracles?

CLÉON

Les miens sont de Bakis.

DÊMOS, au Charcutier.

Et les tiens?

---

(1) Le porc chez les Grecs était le symbole, non de la saleté, mais de la grossièreté et de la lourderie. On disait un porc pour désigner un butor.

(2) Dorique peut signifier aussi : de cadeau. C'est, comme Doro dans la parabase, une allusion à la vénalité.

LE CHARCUTIER, en pince-sans-rire.

De Glanis, un frère aîné de Bakis.

DÈMOS, à Cléon.

Et de quoi traitent-ils?

CLÉON.

D'Athènes, de Pylos, de toi, de moi, de toutes choses.

DÈMOS, au Charcutier.

Et les tiens?

LE CHARCUTIER.

D'Athènes, de bouillie de lentilles, de Lacédémoniens, de maquereaux frais, de ceux qui débitent à fausse mesure la farine d'orge sur le marché, de toi, de moi. — (A part :) Qu'il se morde la verge (1).

DÈMOS.

Allons, vous allez m'en faire la lecture, sans oublier celui qui me concerne et fait ma joie, comme quoi je serai un aigle dans les nues (2).

CLÉON.

Écoute donc, et prête-moi ton attention : « Prends garde, fils d'Erechthée, à la marche des oracles que fit pour toi retentir Apollon du fond du sanctuaire, à travers les trépieds révérés. Il t'a ordonné d'assurer le chien sacré, aux dents aiguës (3), qui devant toi béant et faisant pour ton bien un vacarme terrible, te procurera ton salaire. Si tu ne le fais point (4), il succombera, car une foule de choucas, mus de haine, croassent furieusement contre lui. »

DÈMOS.

Par Démêter, je ne saisis pas ce que cela veut dire. Qu'est-ce qu'Erechthée a de commun avec des choucas et un chien?

---

(1) Au lieu de : Qu'il se morde la langue ou les lèvres de dépit ; τὴν γλῶσσαν, τὸ χεῖλος δακεῖν, deux expressions également usitées. Cf. Boissonade sur Nicetas, t. II, p. 123.

(2) Cet oracle de Bakis, auquel Aristophane fait de fréquentes allusions, nous a été conservé par le scholiaste : « Heureuse cité d'Athèna la Saccageuse, après avoir beaucoup vu, beaucoup souffert et beaucoup peiné, tu deviendras un aigle dans les nues pour la durée des jours. »

(3) Littéralement : aux dents serratées (en forme de scie).

(4) La conjecture de Hottibius, δρᾷς (pour δρᾷ), me paraît indiscutable. Cléon n'aura garde d'avouer qu'il n'agit que par intérêt personnel.

CLÉON.

Moi je suis le chien, car j'aboie pour ta défense. Or Phébus t'ordonne de m'assurer, moi, ton chien (1).

LE CHARCUTIER.

Il ne dit pas cela, l'oracle. Mais le chien que voilà, comme il ferait de ta porte, rogne des dents les oracles. Car je sais ce qui en est sur ce chien.

DÊMOS.

Alors parle. Mais d'abord je ramasserai une pierre, de peur que l'oracle au sujet du chien ne me morde (2).

LE CHARCUTIER.

« Prends garde, fils d'Erechthée, au chien Cerbère faiseur d'esclaves (3), qui te flattant de la queue et t'épiant durant ton dîner, dévorera ta pitance, dès que tu tourneras la tête en bâillant. Familier de ta cuisine, furtivement la nuit, en vrai chien, il lappera les plats et les îles (4). »

DÊMOS.

Par Poseidôn, voilà qui sonne bien mieux, ô Glanis.

CLÉON.

Ecoute, ô mon bon, puis tu jugeras : « Il est une femme, elle enfantera un lion dans Athènes la sainte, qui pour Dêmos luttera contre une foule de moucherons, comme s'il défendait ses

---

(1) *Chien du peuple* était un terme usuel et se prenait en bonne part. Démosthène l'emploie de la sorte, ainsi que Théophraste (*Caract.*, 29). Clytemnestre, dans Eschyle, se nomme « la chienne vigilante du palais d'Agamemnon ». (*Agam.*, v. 615.)

Étrange fortune des mots, *chien* en français est presque toujours un terme injurieux. Ainsi, un poète de l'*Anthologie* décrit toutes les beautés de sa maîtresse, puis, se ravisant, il ajoute : « Ne montrons pas des os aux chiens ; qu'il nous souvienne des roseaux de Midas » (V, 56). Le traducteur met : « Ne montrons pas une proie à des vautours », trouvant cela plus distingué. Le Français n'aime pas le chien, alors qu'il n'hésite pas à déclarer la plus noble conquête de l'homme un animal aussi stupide que le cheval. Le Grec appréciait le chien et ne dédaignait pas le coq, mais l'idée ne lui serait jamais venue de transformer en oiseau poétique le rapace immonde qui se nourrit de charognes.

(2) *Mordre*, en grec, se prend dans le même sens que *poindre* ou *navrer*.

(3) Allusion au rôle odieux de Cléon dans l'affaire de Mitylène. (Thucyd., III, 36, 2.)

(4) Les îles de la Symmachie athénienne.

petits. Garde-le, en élevant un mur de bois et des tours de fer (1). » Sais-tu ce que cela veut dire?

DÈMOS.

Non, par Apollon, pas moi!

CLÉON.

Le dieu t'avertit clairement de m'assurer. Car c'est moi qui te supplée le lion.

DÈMOS.

Et comment, à mon insu, es-tu devenu lion (2)?

LE CHARCUTIER.

Il est un point de l'oracle qu'à dessein il ne t'explique point : le mur de fer et ce bois où Loxias t'enjoint de le garder.

DÈMOS.

Comment donc l'entend-il, le dieu?

LE CHARCUTIER.

Il t'enjoint de le maintenir dans un bois percé de cinq trous (3).

DÈMOS.

Cet oracle me semble en train de s'accomplir.

CLÉON.

N'en crois rien : d'envieuses corneilles croassent contre moi. Mais aime d'une âme reconnaissante l'épervier (4) qui t'amena garrottés les petits corbeaux lacédémoniens.

---

(1) Un oracle dans Hérodote : « Une aigle a conçu, posée sur une roche, et elle enfantera un robuste lion affamé de chair... » (V, 92). — Les moucherons sont les orateurs, appelés aussi mouches au v. 60. — Quant au mur de bois, il fait allusion à l'oracle fameux rendu par la Pythie, avant Salamine, et si habilement interprété par Thémistocle. (Hérod., VII, 142.)

(2) Au lieu de lion, il y a dans le texte un jeu de mot intraduisible sur un personnage, inconnu d'ailleurs, nommé Antiléon (propr. qui tient lieu de lion).

(3) C'est-à-dire le cep garni de fer, dont il a été question plus haut (v. 367). C'était une pièce de bois percée de cinq trous, où on introduisait les pieds du prisonnier, en les écartant à proportion de la gravité de la peine. Ce point me paraît avoir été nettement élucidé par M. Pio Franchi de' Cavalieri. *Studi Ital. di filologia classica*, 1900, t. VIII, p. 99 et suiv.

(4) L'épervier, emblème de la rapacité. Voir *Oiseaux*, v. 516.

LE CHARCUTIER.

En tout cas il était ivre, le Paphlagonien, quand il risqua ce coup. Enfant malavisé de Cécrops, où prends-tu que ce soit là un grand exploit? « Même une femme peut transporter une charge, pourvu qu'un homme s'offre à la lui imposer (1), » mais combattre, non pas; elle ferait sous elle si elle combattait.

CLÉON.

Mais n'oublie pas Pylos devant Pylos, dont parle l'oracle : « Il y a Pylos devant Pylos (2). »

DÊMOS.

Qu'est-ce que cela veut dire : devant Pylos?

LE CHARCUTIER.

Cela signifie qu'il accaparera les baignoires au bain (3).

DÊMOS.

Et moi je ne pourrai pas me baigner aujourd'hui?

LE CHARCUTIER.

Non, car il s'est emparé de nos baignoires. Mais l'oracle que voici a trait à la flotte et réclame de ta part une entière attention.

DÊMOS.

J'écoute. Mais lis-moi comment au préalable on paiera la solde à mes matelots.

LE CHARCUTIER.

« Fils d'Egée, méfie-toi des ruses du chien renard à la dent traî-

---

(1) La *Petite Iliade* mettait en scène deux vierges troyennes discutant les exploits d'Ulysse et d'Ajax. L'une d'elles donnait la palme à celui-ci pour avoir chargé sur ses épaules le corps d'Achille, pendant qu'Ulysse tenait en respect les Troyens. A quoi l'autre répondait : « Même une femme peut porter un fardeau, quand un homme le lui impose, » faisant allusion à l'état d'une femme enceinte. C'est ce vers que reprend le rival de Cléon, et dont il fait l'application à l'affaire de Pylos. De plus, il le souligne par un jeu de mots intraduisible en français.

(2) Allusion à un vieux dicton, rapporté par Strabon : « Il y a Pylos devant Pylos, et encore une autre Pylos » (VIII, 7). Il existait, en effet, trois villes de ce nom.

(3) Le Charcutier joue sur la ressemblance de Πύλος et πύελος. En effet les deux mots se ressemblent si bien, qu'il a fallu restituer πυέλων dans un texte de saint Jean Chrysostome (t. VIII, 2, p. 287, éd. Montfaucon), où les manuscrits ont πυλῶν. Cf. *Mélanges* de Chardon de la Rochette, t. II, p. 344.

tresse, au pied rapide, du maître fripon, fourré de malice. » Sais-tu ce que c'est?

DÊMOS.

C'est Philostratos, le chien renard (1).

LE CHARCUTIER.

Ce n'est pas ce qu'il dit; mais les vaisseaux rapides qu'à tous coups celui-là demande pour lever des tributs (2), Loxias défend de les lui accorder.

DÊMOS.

Mais comment se fait-il qu'une trière soit un chien renard?

LE CHARCUTIER.

Comment? c'est que la trière est rapide, et aussi le chien.

DÊMOS.

Et d'où vient qu'au chien soit accolé un renard?

LE CHARCUTIER.

C'est qu'il assimile nos soldats à des renardeaux, parce qu'ils croquent des raisins dans les vignes.

DÊMOS.

Bon. Et la solde de ces renardeaux, qu'en est-il?

LE CHARCUTIER.

Je la fournirai, moi, et sous trois jours. Mais ouvre encore l'oreille à cet oracle, par lequel le fils de Léto te recommande de te garer de Cyllène et de ses embûches.

DÊMOS.

Cyllène? qu'est-ce à dire?

---

(1) Personnage bien connu à Athènes, où il tenait une maison de prostitution.

(2) Quand les soi-disant alliés tardaient à s'acquitter du tribut, ou quand aux heures de crise ils se voyaient imposer des taxes supplémentaires, on chargeait des percepteurs, ἐκλογεῖς, appuyés au besoin par la force armée, de hâter les versements ou de faire rentrer les contributions extraordinaires. Les vaisseaux commissionnés à cette fin s'appelaient νῆες ἀργυρολόγοι.

LE CHARCUTIER, montrant Cléon.

C'est la main de cet homme, dont il fait une Cyllène avec toute justesse, à cause de sa façon de dire : Verse dans Cyllé (1).

CLÉON.

Il explique à faux. Par Cyllène Phébus désigne avec justesse la main de Diopithe. Mais j'ai par devers moi un oracle aîlé qui te concerne, comme quoi tu deviens un aigle et règnes sur la terre entière.

LE CHARCUTIER.

Et moi donc ! Sur la terre et sur la mer Erythrée (2), et tu rendras la justice à Ecbatane en suçant des biscuits au sel.

CLÉON.

Mais moi j'ai fait un rêve, où il me semblait voir la déesse elle-même verser d'un seau de bain sur le peuple richesse et santé.

LE CHARCUTIER, à Dêmos.

Par Zeus, et moi donc ! il me semblait voir la déesse elle-même descendre de l'Acropole, avec une chouette perchée sur elle, et d'une large coupe elle répandait sur vos têtes, à toi de l'ambroisie, à lui de la saumure à l'ail.

DÊMOS.

Iou ! iou ! Il n'est décidément personne de plus docte que Glanis. Partant je me livre à toi, pour guider ma vieillesse et refaire mon éducation.

CLÉON.

Pas encore, je t'en prie, attends un peu, je te fournirai de l'orge pour ta subsistance journalière.

DÊMOS.

Je ne souffre pas qu'on me parle d'orge; trop souvent j'ai été dupé par toi et par Thouphanès.

---

(1) C'est-à-dire : Verse dans ma main crochue. Car tel est le sens de l'adjectif κυλλός, *dévié en dedans, contrefait, bot.* Le devin Diopithe était, paraît-il, estropié de la main. — Dans le dictionnaire d'argot, à la suite du poème de *Cartouche*, la main s'appelle *la louche* (cuiller à pot), parce qu'elle en fait l'office.

(2) La mer Érythrée comprenait à la fois la mer Rouge, le golfe Persique et l'océan Indien.

CLÉON.

Mais j'entends te pourvoir de farines toutes préparées.

LE CHARCUTIER.

Et moi de petites galettes pétries à fond, et les mets seront rôtis : tu n'auras qu'à manger.

DÊMOS.

Ne tardez donc pas à faire comme vous pensez. Celui de vous deux qui me traitera le mieux, je lui remettrai les rênes du pnyx.

CLÉON.

Je cours au logis, moi le premier. (Il entre dans la maison.)

LE CHARCUTIER.

Non pas, ce sera moi. (Il sort en courant.)

LE CHŒUR.

O Dêmos, ta puissance est grande, puisque tous te redoutent à l'égal d'un tyran. Mais tu es facile à fourvoyer, et te laisses volontiers aduler et duper. Le premier qui te parle, tu l'écoutes en béant, et tout présente ta raison court les champs.

DÊMOS.

De raison il n'en est guère dans vos cheveux longs, si vous croyez que je ne réfléchis point. C'est de dessein formé qu'ainsi je fais la bête. Moi-même je me délecte à crier jour à jour brou brou (1), *et je tiens à nourrir un ministre voleur. Quand il est replet, je lève le bras et frappe.*

LE CHŒUR.

Sur ce pied tu fais bien, et dans cette conduite il entre, tu l'as dit, un calcul très profond, si tu les nourris exprès dans le pnyx comme des victimes publiques, et qu'ensuite, lorsque la chère (2) *fait faute, tu immoles le plus gras d'entre eux et en fais ton dîner.*

---

(1) Comme un enfant qu'on appâte.

(2) Disons une fois pour toutes que le mot ὄψον est au sens primitif l'exact équivalent du français *viande*, pris dans sa première acception, telle qu'elle se lit dans un manuel de l'*Escuyer tranchant*, attribué au fameux Vatel : « Vous remarquerez que la viande est tout ce qui sert de nourriture au corps humain, outre le pain et le vin ; ainsi les animaux à quatre pieds, toute sorte de volaille, poisson, pastez et fruicts. » Note sur la *Gastronomie* de Berchoux, éd. F. Desvernay, Paris, 1876, p. 85.

DÊMOS.

Voyez si je m'entends à les attraper, ceux qui se flattent de réfléchir et de me faire au même. Toujours j'ai l'œil sur eux, sans avoir l'air d'y voir, quand ils volent; puis je les force à dégorger tout ce qu'ils ont volé, en leur fourrant comme une sonde un kêmos (1) *dans le gosier.*

(Pendant ce chant Cléon est sorti de la maison, avec des serviteurs portant un siège et une grande ciste, qu'ils déposent d'un côté de l'orchestre, vers l'entrée. Le Charcutier entre de l'autre côté, avec une ciste qu'il pose près de l'étal.

CLÉON, s'avançant vers Dêmos, au Charcutier.

Hors du chemin ! Va-t'en en Macarie (2).

LE CHARCUTIER (même jeu), à Cléon.

Vas-y toi-même, chenapan !

CLÉON.

Dêmos, il y a bien longtemps que je me tiens là tout prêt, ne demandant qu'à te servir.

LE CHARCUTIER.

Et moi, il y a dix fois, douze fois, mille fois longtemps, et plus que longtemps, longtemps, longtemps.

DÊMOS.

Et moi, qui vous attends depuis trente mille fois longtemps, je vous abomine, depuis plus que longtemps, longtemps, longtemps.

LE CHARCUTIER.

Sais-tu ce qu'il faut faire ?

DÊMOS.

Je le saurai, si tu me le dis.

LE CHARCUTIER.

Donne-nous à tous deux le signal du départ, comme au stade, afin que nous soyons dans les mêmes termes pour te servir.

---

(1) Le kêmos, entonnoir de jonc adapté à l'urne où l'on déposait les suffrages, désigne ici une enquête judiciaire.

(2) Euphémisme : Macarie est le séjour des bienheureux.

DÊMOS.

C'est ce qu'il faut faire. Éloignez-vous.

LE CHARCUTIER et CLÉON.

Là. (Ils se sont alignés près de la scène.)

DÊMOS, au fond de l'orchestre.

Courez.

LE CHARCUTIER, enlevant l'étal.

Je ne me laisserai pas couper.

DÊMOS.

Or ça, grande aujourd'hui sera ma félicité (1) du fait de mes adorateurs, ou, par Zeus, je serai bien dégoûté (2).

CLÉON, apportant un siège.

Tu vois, je suis le premier à t'apporter un siège.

---

(1) « Je dois faire aujourd'hui bonne chère ou jamais. »
La Fontaine, *Fables*, VIII, 9.

(2) Encore un passage corrigé sans raison de six ou sept manières. La conjonction ἤ répétée signifie *ou — ou bien*, et n'a rien à voir avec ἀλλά. Bornons-nous à citer *Thesmoph.*, 534, et Soph., *Philoct.*, 488. Si c'est qu'on trouve ἐγώ redondant, Blaydes a déjà allégué cet endroit des *Guêpes* : πρότερον ἢ 'γὼ πείσομαι (v. 763). Il aurait pu alléguer aussi ce vers : Βούλεσθε δῆτ' ἐγὼ φράσω τίς εἰμ' ἐγώ; (*Fr. Com. Gr.*, t. II, p. 859) et quelques centaines d'autres, qui mériteraient au même titre d'être suspectés.

La scène qui suit est curieuse, en ce qu'elle nous donne deux menus complets et dans l'ordre d'un dîner athénien :

CLÉON.	LE CHARCUTIER.
1er service.	
Purée de pois	Bouillon
(Le potage se mangeait au moyen de pain d'orge creusé en cuiller, v. 827.)	
Darne de poisson	Viande cuite dans son jus
	Tranche de charcuterie
	Tripes
2d service (δεύτεραι τράπεζαι).	
Tourte longue	Vin
Tarte au fromage	Tarte au fromage
	Lièvre

On remarquera que le lièvre, et de même les grives et la volaille, se servaient comme friandises au dessert. (Athénée, XIV, p. 641 f.)

Un autre menu, à peu près pareil, se lit dans les *Grenouilles* (vv. 504-511).

LE CHARCUTIER, apportant son étal.

Mais non une table; c'est moi le fin premier. (Dêmos s'asseoit.)

CLÉON.

Là, je t'apporte cette petite galette, pétrie avec les orges de Pylos (1).

LE CHARCUTIER.

Et moi, des croûtes que la déesse a creusées de sa main d'ivoire (2).

DÊMOS.

Que tu as donc le doigt long, ô maîtresse!

CLÉON, apportant une marmite.

Et moi, une purée de pois de belle couleur et de bon goût. Pallas, la guerrière Pyléenne (3), l'a écrasée elle-même.

LE CHARCUTIER, apportant une autre marmite.

O Dêmos, il est patent que la déesse te regarde avec faveur. Aussi étend-elle sur toi une pleine marmite de bouillon.

DÊMOS.

Au fait, crois-tu que cette ville tiendrait encore, si Elle n'étendait visiblement sur nous... la marmite (4).

CLÉON.

Cette darne de poisson t'est offerte par la Terreur des armées.

---

(1) Quand Sphactérie fut prise « il restait encore dans l'île du blé et d'autres aliments », circonstance qui dut faire sensation, puisque Thucydide a pris la peine de la consigner (IV, 29). M. van Leeuwen suppose avec beaucoup d'apparence que c'est à ces orges trouvées à Pylos que Cléon fait ici allusion.

(2) Il s'agit de l'Athêna du Parthénon, le colossal chef-d'œuvre en or et ivoire de Phidias.

(3) Allusion à Pylos, quoique l'épithète désigne proprement la colossale image de bronze, connue sous le nom d'Athêna Promachos, qui, du haut de l'Acropole, semblait garder les Propylées.

(4) Parodie de deux vers de Solon, tirés d'une élégie que cite Démosthène et que tout Athénien savait par cœur : « Car la gardienne magnanime, la vierge au père puissant (ὀβριμοπάτρη), Pallas Athêna étend sur elle (notre cité) les bras. »

LE CHARCUTIER.

La Vierge au père puissant (1) t'offre cette viande cuite dans son jus, avec une tranche de tripes, de caillette et de panse.

DÊMOS.

C'est très bien à elle de se souvenir du péplos.

CLÉON.

La déesse au cimier de Gorgone t'invite à manger de ce ramequin, afin que nous tirions la rame avec vigueur.

LE CHARCUTIER.

Prends encore ceci.

DÊMOS, au Charcutier.

Eh! que ferai-je de ces tripes?

LE CHARCUTIER.

C'est à dessein que la déesse te les envoie, pour la membrure de nos vaisseaux; car elle prend à notre flotte un intérêt manifeste. (Lui servant du vin :) Tiens, bois aussi ce mélange de trois-deux.

DÊMOS, buvant.

Qu'il est agréable, ô Zeus, et porte bien les trois mesures d'eau!

LE CHARCUTIER.

Dame, c'est Tritogénie qui a tiercé le coupage.

CLÉON.

Reçois de moi ce quartier de tarte au fromage.

LE CHARCUTIER.

Et de moi cette tarte-ci tout entière.

CLÉON, apportant un plat de lièvre.

Mais tu n'as pas de lièvre à lui offrir; moi bien.

LE CHARCUTIER, à part.

Malheur! du lièvre, où en trouver? O mon âme, c'est le moment d'imaginer quelque tour facétieux.

---

(1) La Vierge au père puissant, on le voit par la note qui précède et par la réponse de Dêmos, est l'Athêna au péplos, c'est-à-dire l'Athêna Polias, dont la statue se dressait dans l'Erechtheum.

CLÉON, lui montrant le plat.

Tu vois ceci, malchanceux?

LE CHARCUTIER.

Cela m'inquiète peu. (Montrant l'entrée de l'orchestre :) Voilà des gens qui viennent à moi.

CLÉON.

Qui cela?

LE CHARCUTIER.

Des ambassadeurs, avec des bourses pleines d'argent.

CLÉON.

Où cela, où?

LE CHARCUTIER, lui subtilisant le plat.

Que t'importe à toi? Laisse donc ces étrangers. — Mon petit Dêmos, vois-tu ce lièvre que je t'apporte?

CLÉON.

Malheur à moi! Tu m'as indignement soufflé mon bien.

LE CHARCUTIER.

Par Poseidôn, et toi donc avec les prisonniers de Pylos?

DÊMOS.

Dis-moi, de grâce, d'où t'est venue l'idée de ce vol?

LE CHARCUTIER.

L'idée est de la déesse, le vol est de mon cru. C'est moi qui risquai le coup.

CLÉON.

Mais c'est moi qui rôtis le morceau.

DÊMOS.

Va-t'en, il n'est de gré à savoir qu'à celui qui le servit.

CLÉON.

Misère de moi! je vais être vaincu en impudence.

LE CHARCUTIER.

Que ne décides-tu, Dêmos, lequel de nous deux est le plus méritant envers toi et ton ventre?

DÊMOS.

Mais de quelle preuve m'appuierai-je, pour que ma sentence paraisse judicieuse aux spectateurs?

LE CHARCUTIER.

Je vais te le dire. Va sans bruit saisir ma ciste à moi et en vérifier le contenu, puis celle du Paphlagonien, n'aie crainte, ta sentence sera juste.

DÊMOS, s'avançant vers la première ciste.

Voyons, que contient-elle?

LE CHARCUTIER, soulevant le couvercle.

Ne vois-tu pas qu'elle est vide, mon petit père? je t'ai tout passé.

DÊMOS.

Voilà certes une ciste bien intentionnée pour le peuple.

LE CHARCUTIER.

Viens maintenant de ce côté visiter celle du Paphlagonien. (Soulevant le couvercle.) Vois-tu cela?

DÊMOS.

Aïe! Ah! les bonnes choses dont elle est pleine! L'énorme portion de la tarte qu'il s'était réservée! A moi il en avait taillé pas plus gros que cela.

LE CHARCUTIER.

C'est pourtant de la sorte qu'il en usait avec toi ci-devant. Il t'accordait une minime portion de ce qu'il prenait, et à lui-même se servait la grosse part.

DÊMOS, à Cléon.

Ah! canaille, c'est ainsi qu'en volant tu me dupais. « Moi qui te couronnai, qui te comblai de dons (1). »

CLÉON.

Je volais, oui, pour le bien de l'Etat.

DÊMOS.

Dépose à l'instant ta couronne, que je la mette à celui-ci.

---

(1) Vers tiré d'un drame satyrique en dialecte dorien.

LE CHARCUTIER.

A l'instant, dépose-la, pendard.

CLÉON.

Non, en vérité, car je posséde un oracle pythique, désignant celui par qui seul je dois être vaincu.

LE CHARCUTIER.

Oui, désignant mon nom, et fort clairement.

CLÉON.

Eh bien, je veux par un indice m'assurer si tu as quelque rapport à l'oracle du dieu. Une simple question que je te poserai d'abord : Enfant, chez quel maître fréquentais-tu ?

LE CHARCUTIER.

Dans les fosses à flamber les cochons je fus formé à coups de poing.

CLÉON.

« Tu dis ? Ah ! j'ai le cœur traversé par l'oracle ». — Bon, et chez le pédotribe à quelle palestre t'exerçais-tu ?

LE CHARCUTIER.

A voler, nier par serment et à regarder en face.

CLÉON.

O Phébus ! « Apollon Lycien, que me ménages-tu ? » — Et quel métier fis-tu, en devenant homme ?

LE CHARCUTIER.

Je vendis des boudins, et à l'occasion servis de giton.

CLÉON.

« Malheur, c'est fait de moi. Bien fragile est l'espoir dont nous nous appuyons. » — Réponds à ceci encore : Est-ce sur l'agora que tu vendais tes boudins, je te prie, ou si c'est aux portes (1) ?

---

(1) Dans un article très neuf et très piquant de la *Mnemosyne*, 1900, p. 134 et suiv., M. S. Naber a fort bien démontré qu'il y avait aux portes d'Athènes (et il en était de même à Sparte et à Rome) une sorte de marché borgne, qu'on nommait πυλαία. Il était sûrement situé près du Dipylon ou porte du Céramique. On n'y débitait que des denrées falsifiées ou avariées, de la friperie, des marchandises de hasard ou de pacotille. Comme il va de soi, ce lieu était fréquenté par la lie de la populace, crocheteurs, recéleurs, bai-

LE CHARCUTIER.

Aux portes, où se débite la saline.

CLÉON.

« Las! il s'est accompli, cet oracle du dieu. Roulez, roulez dedans ce mortel déplorable. » — O couronne, adieu, laisse-moi, bien que je te lâche à contre-cœur (1). « Un autre va t'avoir, plus voleur certes non, mais plus heureux peut-être (2) ».

LE CHARCUTIER, élevant au ciel la couronne.

« Zeus hellénique, à toi le prix de la victoire! »

LE CORYPHÉE.

Salut, glorieux vainqueur. Qu'il te souvienne que tu me dois d'être devenu un personnage, et je ne demande qu'une bagatelle : d'être ton Phanos (3), ton secrétaire privé pour les procès.

DÊMOS, au Charcutier.

Dis-moi quel est ton nom?

LE CHARCUTIER.

Agoracrite, et en effet, tout vainqueur que je suis, j'ai été nourri sur l'agora (4).

DÊMOS.

Eh bien je me confie à Agoracrite, et lui livre ce Paphlagonien.

LE CHARCUTIER.

Et moi, Dêmos, je serai diligent à te servir, au point que tu

---

gneurs, filles publiques, etc. (v. 1398 et suiv.). De là le nom de πυλαϊστής, équivalent en français à celui de voyou, de polisson. Les définitions absurdes des dictionnaires doivent être corrigées en ce sens.

(1) Καί (= καίτοι) et non κεῖ. Cf. Sophocle, *Electre*, v. 597, et la note de Jebb.

(2) Parodie des adieux d'Alceste au lit nuptial : « Un autre va t'avoir, non pas plus chaste, mais peut-être plus heureuse ». (Eurip., *Alc.*, v. 179.)

(3) Ce Phanos, également cité dans les *Guêpes*, v. 1220, était, paraît-il, un des amis les plus familiers de Cléon.

(4) Le passage est clair. Κρίνειν, propr. *trier*, signifie *donner la palme*; celui qui l'obtenait était le κρινόμενος, et tel est précisément le cas du Charcutier. (*Ois.*, 1102; *Gren.*, 1416; *Eccl.*, 1155.) On rend d'ordinaire le mot par *litigande*, ce qui donne un sens faux. Ce n'est pas sur le marché que se vidaient ni les procès ni les contestations; et jamais κρίνεσθαι n'est synonyme de λοιδορεῖσθαι, *chamailler*, *invectiver* (v. 1400). On cite à tort *Nuées*, 66 : τέως ἐκρινόμεθα, où le verbe signifie, comme dans chacun des exemples cités par M. van Leeuwen : « Longtemps dura notre différend. »

conviendras n'avoir jamais vu d'homme plus précieux pour la cité des Gobeurs (1).

(Ils sortent tous.)

LE CHŒUR, s'adressant au public.

Est-il plus beau début ou plus beau dénouement, que de voir des « dompteurs de cavales rapides » épargner dans leurs chants Lysistratos, et ne point chagriner de gaieté de cœur Thymantis sans foyer (2), *car celui-ci aussi, ô cher Apollon, est toujours affamé et, versant des pleurs abondants, s'attache à ton carquois dans la divine Pytho, pour échapper à l'odieuse misère.*

Invectiver contre les dépravés n'a rien d'odieux : c'est un hommage rendu aux bons, pour qui raisonne bien. Si l'homme à qui il va falloir entendre bien des duretés, était connu par lui-même, je ne citerais pas le nom d'un ami. Ce qu'est en effet Arignotos, nul ne l'ignore, s'il connaît le blanc du noir ou le mode orthien (3). Or celui-ci a un frère qui ne lui est rien pour les mœurs, Ariphradès, un dépravé, mais qui à la vérité se pique de l'être. Et il n'est pas que dépravé, je n'y aurais pas seulement pris garde, mais il a trouvé à renchérir : il va dans les lupanars se livrer aux plus sales débauches, il compose dans le goût de Polymnestos (4) et converse avec Oionichos. Quiconque ne tient un tel homme en profonde aversion, jamais avec nous ne boira à la même coupe.

« *Bien des fois abîmé dans des pensers nocturnes* » *j'ai recherché*

---

(1) Gobeurs ou gobe-mouches forme un jeu de mots en grec : Κεχηναῖοι, Ἀθηναῖοι ; en anglais, *Gapenians*, *Athenians* ; en allemand, *Gaffenaier*, *Athenern*.

(2) Je suis la leçon des manuscrits, qui est excellente. Le Chœur, composé de Cavaliers, c'est-à-dire de citoyens riches, ne s'attaque qu'aux intrigants et aux vicieux, et laisse à d'autres les railleries faciles à l'adresse des besoigneux et des faméliques. Cf. *Bull. de l'Acad. de Belg.*, févr. 1899, p. 27 et suiv. — Cette interprétation, nouvelle à cette date, m'a été empruntée depuis sans façon, ce que je suis bien forcé de signaler, de crainte de passer moi-même pour le plagiaire.

(3) S'il sait distinguer le blanc du noir et reconnaître un allegro. (Mode orthien ou exalté, forme de composition musicale.)

(4) Polymnestos de Colophon, musicien et poète lyrique, florissait peu après Terpandre, et jouissait en son temps d'une grande réputation, car il est cité par Pindare et Alcman. Il avait composé, ou peut-être lui attribuait-on sans fondement, des poésies lascives.

comment Cléonyme trouve sans peine à se nourrir, car on dit que ci-devant (1) *faisant curée chez les riches, il ne bougeait du garde-manger, pendant qu'eux de concert le suppliaient : « Allons, seigneur, par tes genoux, retire-toi et fais grâce à la table* (2) ».

On raconte que les trières tinrent conférence et que l'une d'elles, la plus âgée, prit la parole : « Vous ne vous informez même pas, jeunes femmes, de ce qui se passe en ville? Quelqu'un, dit-on, demande cent d'entre nous contre Carthage, un mauvais citoyen, Hyperbolos-le-vin-suri. » Le fait leur parut violent et intolérable; et l'une d'elles qu'aucun homme n'avait approché, s'écria : « Dieu préservateur, jamais il ne dominera sur moi. Ah! plutôt, s'il est besoin, rongée par les tarets, je me consumerai de vieillesse en ce lieu. » — « Ni sur Nauphante, fille de Nauson, non, grands dieux, aussi vrai que je suis faite de pin et de charpente. Mais si les Athéniens goûtent ce projet, je propose de faire voile vers le Théseion ou vers le sanctuaire des déesses sévères (3) et de nous y asseoir en suppliantes. Non, en devenant notre stratège, il ne narguera pas la cité. Mais qu'il s'en aille naviguer à lui seul, aux corbeaux, s'il le veut, en mettant à l'eau les baquets où il vendait ses lanternes. »

(Agoracrite sort de la maison, couronne en tête et richement vêtu.)

LE CHARCUTIER.

Recueillez-vous et soyez bouche close; suspendez les dépositions de témoins, fermez les tribunaux, qui font la joie de cette ville, et qu'à l'occasion des prospérités nouvelles les spectateurs entonnent un péan.

LE CORYPHÉE.

Flambeau d'Athènes la sainte, protecteur de nos îles, quelles bonnes paroles nous apportes-tu, qui fassent s'emplir nos rues de la fumée des sacrifices?

---

(1) Il y a lieu de tenir compte de l'excellente restitution de M. van Leeuwen : φασὶ γάρ ποτ'. (Cf. v. 1268 des *Guêpes*. Le cas de Cléonyme est celui d'Amynias.)

(2) Le comique Mnésimachos mettait en scène un de ces Pharsaliens connus pour leur voracité, « arrivé ici pour dévorer jusqu'à nos tables » (*Fr. Com. Gr.*, t. III, p. 578). On sait le parti que Virgile a tiré pour son *Énéide* (VII, 107 et suiv.) d'une légende fondée sur ce dicton.

(3) Le sanctuaire de Thésée était le lieu d'asile des esclaves fugitifs qui cherchaient un nouveau maître. — Les déesses sévères sont les Euménides.

LE CHARCUTIER.

Je vous ai fait cuire Dêmos (1), et de laid je l'ai rendu beau.

LE CORYPHÉE.

Et maintenant où est-il? parle, ô inventeur de merveilleuses combinaisons.

LE CHARCUTIER.

Il habite la vieille Athènes couronnée de violettes.

LE CORYPHÉE.

Comment le voir? Quelle est sa mise? Quel homme est-il devenu?

LE CHARCUTIER.

Tel qu'autrefois, quand il prenait ses repas avec Aristide et Miltiade. Vous allez le voir, car voici un bruit indiquant que les Propylées s'ouvrent. (Ici le décor change et représente très probablement l'ancienne entrée de l'Acropole [le πρόπυλον d'Aristote, *Rep. Ath.*, 15,4], telle qu'on la voyait à l'époque de Miltiade. Les Propylées construits par Périclès n'existaient que depuis sept ans, 431.) — Saluez d'une clameur d'allégresse l'apparition de la vieille Athènes, la merveilleuse, la tant chantée, habitation du glorieux Dêmos.

LE CORYPHÉE.

O Athènes la splendide, au front ceint de violettes, Athènes la très enviée, montre-nous le souverain maître de l'Hellade et de ce pays.

(Dêmos brillant de jeunesse et de santé descend des Propylées, revêtu du riche costume d'avant Marathon. Il a une suite nombreuse.)

LE CHARCUTIER.

Le voilà qui apparaît, la cigale à la chevelure (2), dans tout l'éclat du costume antique, fleurant, non les coquilles (3), mais les libations de paix, et frotté avec de la myrrhe.

LE CORYPHÉE.

Salut, roi des Hellènes, nous prenons part à ta joie. Car ta présente fortune est digne de la cité et du trophée de Marathon.

---

(1) Comme le vieil Eson, père de Jason, dans la chaudière enchantée.

(2) « Les vieillards athéniens de la classe aisée portaient encore, il n'y a pas longtemps, des tuniques (longues) de lin, et piquaient des cigales d'or dans leurs cheveux, ramassés et noués sur le sommet de la tête. » (Thucydide, I, 6.)

(3) Ces coquilles, dont le vieux Philocléon, dans les *Guêpes*, alimentait une grève chez lui, pour être toujours à même de juger.

DÊMOS.

O le plus cher des hommes, approche, Agoracrite. Quel service tu m'as rendu, en me soumettant à cette cuisson.

LE CHARCUTIER.

Moi? Mais, mon bon, tu ne sais pas ce que tu étais naguère ni ce que tu faisais, ou tu me croirais un dieu.

DÊMOS.

Que faisais-je alors, dis-le moi, et quel homme étais-je?

LE CHARCUTIER.

D'abord lorsque quelqu'un disait à l'ecclésie : « O Dêmos, je suis épris de toi, je t'aime, tu es mon souci, et seul je veille à ton bien, » pour peu qu'il usât de ce préambule, tu battais des ailes et portais au vent.

DÊMOS.

Moi?

LE CHARCUTIER.

Mais en revanche, il avait tôt fait de te mettre dedans.

DÊMOS.

Que dis-tu? C'est ainsi qu'on me traitait, et je ne m'en apercevais point?

LE CHARCUTIER.

Et tes oreilles, par Zeus, s'ouvraient comme un parasol, puis se refermaient.

DÊMOS.

Etais-je devenu sot à ce point et sénile?

LE CHARCUTIER.

Et, par Zeus, si deux orateurs proposaient, l'un de construire des vaisseaux longs, l'autre de dépenser cette somme en salaires, celui qui tenait pour les salaires avait tôt fait de distancer son rival aux trières. Hé! pourquoi baisses-tu le front? Ne peux-tu pas tenir en place?

DÊMOS.

Je rougis de mes sottises passées.

LE CHARCUTIER.

Mais la faute n'en est pas à toi, ne sois pas en peine, mais à ceux qui te dupaient de la sorte. Maintenant réponds : si un de ces bateleurs de synégores venait dire : « Point de pitance pour vous, dicastes, si vous ne condamnez dans cette cause ; » que lui ferais-tu, dis, à ce synégore (1)?

DÊMOS.

Je l'enlèverais de terre et le lancerais dans le barathre, en lui pendant au cou Hyperbolos.

LE CHARCUTIER.

C'est bravement parlé, et avec sagesse. Mais, à part cela, comment régiras-tu? déclare-toi.

DÊMOS.

D'abord tous ceux qui rament sur les vaisseaux longs, une fois rentrés au port, toucheront intégralement la solde.

LE CHARCUTIER.

Ce dont une foule de petits culs-lisses (2) te sont fort obligés.

DÊMOS.

Ensuite nul hoplite porté sur un catalogue de levée ne pourra par la brigue changer de rang, mais il restera inscrit où il l'était d'abord.

LE CHARCUTIER.

Voilà qui est poignant pour le bouclier de Cléonyme.

DÊMOS.

Pas un imberbe ne badaudera sur l'agora.

LE CHARCUTIER.

Où donc badauderont Clisthènes et Straton?

DÊMOS.

J'entends ces beaux mignons assis dans le marché aux parfums

---

(1) « Rappelez-vous que de fois vous les avez entendus dire, quand ils voulaient perdre quelqu'un en dépit de la justice, que si vous ne votiez pas contre les accusés qu'ils vous désignaient, vous n'auriez plus votre salaire. » (Lysias, XXVII, 1.)

(2) Λισπόπυγοι ou ἀπόγλουτοι (en latin *depyges*), sobriquet des matelots athéniens, durement assis sur les bancs de bois de leurs trières. (Cf. ci-dessus le v. 785.)

pour y débiter (1) des fadaises de cette sorte (2): « Ah ! c'est un habile homme que Phæax (3), et sa dextérité lui a sauvé la tête; car il est serré et concluant, et sententieux et clair et vigoureux, et il s'entend à merveille à contenir les tapageurs. »

LE CHARCUTIER.

Et ne t'entends-tu pas, toi, à les embrocher, ces bavards ?

DÉMOS.

Non, par Zeus, mais je les forcerai tous à chasser (4), au lieu de rédiger des décrets.

LE CHARCUTIER.

Sous ces conditions reçois ce pliant, avec ce garçon bien emmanché (5) pour le porter; et si tant est que l'envie t'en prenne, tu te feras de lui un pliant (6).

---

(1) J'ai eu récemment l'occasion de montrer que de fois les éditeurs se sont mépris sur l'emploi du participe présent grec, tenant lieu du supin ou du participe futur des Latins (*Bull. de l'Acad. de Belg*, mai 1911, p. 40). Ici c'est l'inverse : depuis van Herwerden, ils s'accordent à remplacer par le présent la tournure στωμυλεῖται τοιαδί, que portent tous les manuscrits et qui est non moins correcte que dans ce passage des *Grenouilles*, v. 98 : ὡδὶ γόνιμον, ὅστις φθέγξεται. La nuance exprimée par ce futur est très appréciable, et l'on s'étonne qu'elle ait échappé à d'experts hellénistes. (Voir d'ailleurs Kühner-Gerth, § 387, 5 c.) Il ne faut pas se lasser de répéter, en parodiant un vers célèbre : « Qui nous délivrera du rudiment latin ? »

(2) Phérécrate le comique a joliment peint ce qu'Aristophane ne fait ici que signaler : « Faut-il qu'un homme s'avise de vendre des parfums, assis sur un siège à l'ombre d'un parasol, point de réunion tout préparé pour les beaux mignons qui passent la journée à bavarder » (*Fr. Com. Gr.*, t. II, p. 276.) Il aurait pu ajouter : « et à rédiger des décrets ».

(3) Ce Phæax qu'Eupolis nommait « le plus intarissable des bavards et le plus incapable de parler ».

(4) Il est à remarquer que Xénophon considère également la chasse comme le plus efficace des remèdes contre l'enseignement des sophistes. Lire à cet égard tout le dernier chapitre du *Traité de la chasse*.

(5) « Chez les barbares on employait à cette fin des eunuques. » (Schol.) — Le choix du pliant comme don n'est pas arbitraire. Héraclide du Pont (dans Athénée, l. XII, p. 512 c.), après avoir décrit le costume des anciens Athéniens, qui est celui de Démos, ajoute : « Des esclaves les suivaient, portant des sièges pliants, afin qu'ils n'eussent pas à s'asseoir à l'aventure. » Du temps d'Aristophane on n'y mettait plus tant de façon, on s'asseyait bravement par terre.

(6) Boissonade cite ici fort à propos l'expression de Juvénal, X, v. 224 : « *Quot discipulos inclinet Hamillus.* »

DÊMOS.

Quel bonheur d'avoir recouvré ma condition d'autrefois !

LE CHARCUTIER.

Ainsi diras-tu quand je t'aurai fait don de la Trève de trente ans. (Appelant à l'entrée des Propylées :) Arrive ici, Trève, et hâte-toi.

(La Trève, personnifiée par une des plus brillantes courtisanes d'Athènes, s'avance parée de ses atours de fête.)

DÊMOS.

O Zeus très vénéré, qu'elle est belle ! Au nom des dieux, est-il permis de la trentennaliser (1) ? Où te l'es-tu procurée de grâce ?

LE CHARCUTIER.

Est-ce que le Paphlagonien ne la tenait pas cachée léans, pour t'empêcher de l'avoir ? Or moi maintenant je te la livre, afin que tu ailles avec elle aux champs.

DÊMOS.

Et le Paphlagonien, qui s'est conduit de la sorte, dis-moi, quelle peine lui infligeras-tu ?

LE CHARCUTIER.

Rien de grave, si ce n'est qu'il exercera mon métier. Aux portes de la ville il débitera solitairement des boudins, mélange de viande de chien et de hachis d'âne (2). Soûl, il se chamaillera avec les prostituées, et boira l'eau sale des bains.

DÊMOS.

Bien trouvé, c'est ce qu'il mérite : faire assaut d'invectives avec des prostituées et des baigneurs. En retour, je t'invite à venir au prytanée, prendre le siège qu'occupait ce drôle. Reçois ce vêtement vert et suis-moi. Quant à lui, qu'on l'emmène, tout prêt pour son métier, afin qu'il soit un spectacle aux étrangers qu'il molestait (3).

---

(1) D'en passer ma fantaisie. Jeu de mots en grec. Figurée par une hétaïre, la Trève fait naître chez Dêmos les mêmes appétences qu'Opora chez Trygée, dans la *Paix*, v. 710.

(2) Ceci est une plaisanterie, mais non une hyperbole. Les Grecs mangeaient de l'âne et du chien. Hippocrate ne laisse même pas d'en recommander l'usage, au moins dans certaines occasions. D'ailleurs, en fait de cuisine athénienne, rien ne doit nous étonner.

(3) Et que devant sa porte, au lieu de Mardochée,
De mes peuples vengés il repaisse les yeux.
(Racine, *Esther*, III, sc. 6)

Variétés

La manifestation Hector Denis

Jeudi 17 octobre dernier a eu lieu au Palais des Académies, la manifestation organisée en l'honneur de M. Hector Denis, à l'occasion de la mise à la retraite du savant professeur de la Faculté des sciences et de l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université libre de Bruxelles.

L'initiative de cette manifestation avait été prise par un comité mixte composé de délégués de l'Association générale des étudiants et de l'Union des anciens étudiants.

Ce fut, pour beaucoup, l'occasion de témoigner publiquement du respect et de l'estime dans lesquels ils tiennent un homme de science et de cœur, dont toute la vie est un noble exemple du travail, de probité et de générosité.

Lorsqu'à 3 heures, M. Hector Denis, conduit par M. Paul Hymans, président du conseil d'administration de l'Université, fait son entrée dans la salle, une chaleureuse acclamation le salue et la symphonie des étudiants entonne une marche triomphale.

Autour de M. Denis viennent se grouper MM. Charles Buls, Ad. Max, comte Goblet d'Alviella, Dr J. Demoor, Prins, De Greef, J. Lameere, P. Errera, Vercamer, Waxweiler, les sénateurs Coppieters, Lafontaine, Speyer, les députés Destrée, Royer, Lorand et Persoons, les membres du corps professoral de l'Université, des membres de l'Académie, les membres du comité organisateur, etc...

C'est M. Paul Hymans, qui prend le premier la parole.

« Un seul sentiment, dit-il, nous unit tous, le sentiment commun de l'affection, de l'admiration et du respect. Mon rôle est sommaire : les effusions sincères sont souvent les plus brèves. Au nom du conseil d'administration de l'Université je m'associe tout entier à la manifestation dont Hector Denis est le héros. Denis a donné à l'Université une grande part de lui-même, de son labeur et l'on peut dire que sa vie est tout un enseignement. Il quitte l'Université ; il en souffre moins qu'elle, car elle perd en lui quelque chose de sa force et de sa gloire. J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, d'apporter au nom du

conseil d'administration de l'Université, un hommage unanime à l'œuvre, à la personnalité et aux talents d'Hector Denis. L'hommage fut bref sans doute, mais vous serez largement dédommagé, mon cher ami, par l'émouvante et solennelle apothéose d'aujourd'hui. » (Acclamations.)

M. Demoor, recteur de l'Université, rappelle la carrière professorale de M. Denis qui, depuis vingt-six ans, apporte à l'Université le meilleur de lui-même. Il montre la sincérité et la tolérance de son enseignement, qui parle à la fois à l'esprit et au cœur.

M. Bommer s'associe à ces paroles au nom de la Faculté de médecine Il insiste surtout sur la méthode évolutionniste qui, transposée du domaine des sciences naturelles dans celui de la science sociale, a inspiré à M. Hector Denis sa remarquable Histoire des doctrines économiques.

M. Descamps se fait l'interprète de l'Union des Anciens Etudiants, puis le comte Goblet d'Alviella évoque le rôle rempli par Hector Denis dans la création et le développement de l'Ecole des sciences sociales et politiques. Il fait allusion à l'œuvre de l'amélioration du sort du peuple poursuivie sans relâche par H. Denis. « Vous avez, dit-il, consacré votre carrière à l'amour de la science et à l'amour de vos proches. » (Longs applaudissements.)

Mlle Martia associe à la manifestation les élèves de l'Ecole normale des filles et remet au héros de la madifestation, au milieu des bravos, une gerbe de fleurs.

M. Hymans donne lecture de télégrammes adressés par MM. Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique, Ernest Solvay, Paul Frédericq, Eug. Hubert, Duray, président du conseil provincial.

Tous disent la part qu'ils prennent à la manifestation d'aujourd'hui.

M. Léonard apporte à Hector Denis le salut des étudiants. La réussite de cette manifestation, dit-il, la spontanéité avec laquelle elle fut organisée, montrent combien est grande la renommée du maître que nous vénérons. L'orateur insiste sur le dévoûment et le désintéressement dont Denis fait preuve dans tout ce qui touche à l'amélioration des classes populaires.

M. Léonard remet à M. Denis une médaille commémorative due au talent du sculpteur De Rudder. De longs applaudissements saluent le discours du délégué des étudiants, qui se termine par des paroles pleines d'un éloquent espoir dans un avenir de justice et d'émancipation répondant aux idées qui sont chères à Hector Denis et inspirèrent toute sa vie.

M. Hector Denis, en proie à une très vive émotion, prend ensuite la parole.

« De tous vos cœurs, dit-il, des rayons de sympathie sont venus vers moi; j'ai essayé de me préparer à cette manifestation réconfortante mais vous remuez en moi trop de souvenirs, trop de lointaines images.

« La grande satisfaction de ma carrière est d'avoir été associé à l'œuvre de l'Université Libre, à l'œuvre d'émancipation des esprits, à la vie de notre chère Université. »

M. Denis remercie tous ceux qui ont contribué à constituer la bourse d'études qui sera, en quelque sorte, la consécration utile de la présente manifestation.

Outre ces remercîments touchants aux orateurs précédents et aux groupes qu'ils représentaient, le discours de M. H. Denis constitue un aperçu synthétique des idées du penseur, véritable profession de foi renouvelée à la fin de sa noble carrière par un homme dont les convictions n'ont jamais ni varié, ni faibli.

Nous devons à l'obligeance aimable de M. Denis, de pouvoir publier ci-dessous, cette partie de son superbe discours, qui traite de

La philosophie positive et le libre examen.

« On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers, mais on emporte le culte de la patrie; l'Université est la patrie de l'esprit libre, du libre examen, et je voudrais, en vous quittant, vous demander quelques moments encore, pour marquer devant vous, comme la leçon suprême de mon expérience, l'influence du libre examen sur la philosophie que j'ai servie jusqu'au bout, la philosophie positive. Disciple et disciple fidèle d'Auguste Comte, qui semblait par la rigueur, la clarté et la puissance de son génie, devoir nous délivrer de la fascination de l'absolu, j'ai vu soumettre son enseignement au maître inflexible de tous les maîtres, au juge de toutes les conceptions théologiques et philosophiques, le libre examen.

« Auguste Comte se voyait transporté au milieu d'une crise révolutionnaire immense; un régime théologique, féodal et militaire achevait de se dissoudre, une recomposition sociale à la fois scientifique, industrielle et pacifique était beaucoup plus lente à venir. La pensée dominante du philosophie, dès sa jeunesse, fut de mettre un terme à cette anarchie grandissante; de la dissolution de l'ancien régime l'artisan inexorable, c'était l'esprit critique, le libre examen. Auguste Comte en admirait l'œuvre et la jugeait nécessaire, mais il aspirait ardemment à jeter les fondements d'un ordre nouveau spirituel et temporel,

à en assurer la stabilité; c'est ce qui l'amena à imaginer comme un antagonisme final contre cet esprit critique, universel et inlassable et l'esprit organique, ainsi qu'il l'appelait, et à subordonner celui-là à celui-ci. C'était faire un pas vers le dogmatisme, et Comte y glissa irrésistiblement. La trace s'en retrouve dans bien des parties de l'œuvre de celui dont Renouvier qui ne l'aimait pas, fit d'ailleurs trop cruellement, le penseur le plus dogmatique et le plus immodeste du siècle. On ne contient plus la liberté de l'esprit, et à septante ans d'intervalle, nous pouvons compter à peine les blessures que l'esprit critique a faites au Cours de philosophie positive, et cependant devant son œuvre mutilée, Comte devrait aujourd'hui reconnaître que c'est ce libre examen qui a consacré sa vraie grandeur dans l'histoire des idées; en dispersant au vent tout ce qu'il y a de faux, de téméraire, de dogmatique dans l'œuvre de Comte, le libre examen a de plus en plus nettement mis en lumière ce qui s'en incorpore au patrimoine philosophique du genre humain, et revélé par là une incomparable puissance organique que Comte a trop méconnue, et il suffit de quelques traits, dans ce temple de la Raison, pour fortifier notre foi commune dans cette ventilation perpétuelle et inflexible des idées, en permettant encore au disciple d'emporter avec fierté ce qui, dans l'œuvre du maître, reste et commande l'admiration.

« Ce qui reste, ce sont les lignes directrices d'une classification des sciences donnant une conception positive, dégagée de l'absolu, du monde, de l'homme, de l'Humanité. C'est la conception d'une science sociale couronnant l'édifice des connaissances, et celle d'une politique scientifique qui s'y relie. C'est enfin une morale de l'humanité soustraite à l'étreinte du surnaturel.

« Comte dressa la hiérarchie des sciences abstraites, c'est-à-dire de celles qui se partagent l'étude des propriétés de la matière; mais en haine des spéculations métaphysiques, il ne craignit pas d'imposer *a priori* des limites aux recherches scientifiques. C'est ainsi qu'il condamna sans merci toute application de la méthode d'introspection en psychologie, et qu'il rejeta dès lors cette science en partie dans la biologie, en partie dans la sociologie. C'est ainsi qu'il assigna à la biologie elle-même un champ d'investigation rigoureusement circonscrit, et que, à peu près au moment des travaux immortels de Schwann, il condamna les recherches qui devaient aboutir à la découverte de la cellule et à la biologie cellulaire; c'est ainsi qu'il nia la possibilité d'établir expérimentalement la corrélation des différents modes d'énergie, et que trois mois après la découverte de Mayer d'Heilbronn, son cours achevé en 1842 attribuait encore un caractère irréductible

aux propriétés physiques [1]. Fouillée a souri de ces bévues du génie; heureuses bévues, dirai-je, que les bévues du génie, puisqu'elles nous rappellent plus impérieusement à la modestie du savoir.

« En dépit de la condamnation de Comte, la psychologie a repris sa place dans la série des sciences, mais de la réaction excessive de Gall, de Broussais et de Comte il est resté une impulsion considérable aux recherches objectives, et l'abandon de toute vaine spéculation sur l'esprit *en soi*; et je rêve de voir encore le laboratoire psychologique se transporter dans la vie sociale, et se concentrer à l'Université un vaste ensemble de recherches dans les écoles, dans les ateliers, les établissements de bienfaisance, les asiles, les prisons, et donner un développement encore inconnu, dans la société tout entière, aux enquêtes psychologiques; où le génie du philosophe échappe à la critique, et ressaisit la grande voie de l'esprit humain, c'est dans les principes mêmes de classification des sciences, c'est-à-dire la généralité décroissante et la subordination croissante des phénomènes. On en retrouve la justification dans Ampère et Cournot, et dans la vaste entreprise contemporaine de philosophie scientifique à laquelle Poincaré a associé son nom, Rey, celui des savants qui a rassemblé les vérités générales des différentes sciences a, malgré les transformations profondes que les problèmes du nombre et de l'étendue, de la matière, et de l'énergie, de la vie, de l'esprit, de la société ont subies, maintenu l'enchaînement des sciences abstraites de Comte; il en de même pour l'Encyclopédie scientifique dirigée par le Dr Toulouse; mais ce n'est pas tout, les principes de classification ont passé des sciences des propriétés de la matière aux sciences concrètes des êtres, ou des agrégats de propriétés; ils dominent les travaux d'un Spencer ou d'un Haeckel; ils sont comme la clef de voûte ou l'ossature de la théorie de l'évolution; plus encore, celui des disciples de Comte qui a prolongé son œuvre avec le plus d'originalité et de profondeur, M. De Greef, a transporté dans la Sociologie même, dans la hiérarchie des sciences sociales spéciales, le principe fécond de son maître.

« Une vaste synthèse s'élabore embrassant tout le savoir relatif, dégagée des spéculations sur l'absolu et indéfiniment perfectible : les systèmes personnels des philosophes, après les dogmes immuables des

---

[1] Le cours de philosophie positive de Comte a été publié de 1838 à 1842. L'avertissement de l'auteur en tête du premier volume porte la date du 23 décembre 1838, et la préface personnelle qui précède les dernières leçons est du 19 juillet 1842. L'ouvrage fondamental de Schwann : *Microscop. Untersuchungen*, etc., est de 1838-1839, Berlin; la découverte de Mayer est de mai 1842.

théologiens, fléchiront de plus en plus devant une œuvre collective grandiose, vrai patrimoine de l'Humanité, et dont les lignes harmonieuses semblent définitivement conquises. Ainsi s'opère sans aucune contrainte dans le domaine du savoir expérimental, de la vérité relative, l'unité mentale de l'humanité; ainsi se dégage cette vérité suprême : *que le libre examen individuel et sans limite est la condition permanente de la positivité collective*, et l'effort à accomplir dans l'enseignement, dans l'enseignement supérieur surtout, c'est que cette unité spirituelle grandissante se réfléchisse dans tous les esprits individuels, et que chacun rattache toute vérité particulière à cette conception de l'ensemble phénoménal qui ne sera jamais qu'une approximation de la vérité absolue.

« La Sociologie couronne l'édifice de la philosophie naturelle de Comte : elle est basée sur l'étude directe de l'ensemble des faits sociaux : ses vérités ne se déduisent plus des données *a priori* de la métaphysique, ou de données empruntées à des sciences plus simples : la biologie, la psychologie. C'est une science indépendante, inductive. Voilà ce qui est impérissable dans l'œuvre de Comte. C'est sous la préoccupation impérieuse de la question sociale qu'il entreprit sa constitution : il suspendit pendant un quart de siècle toute élaboration d'une réorganisation sociale, pour la soumettre aux inflexibles méthodes de la science.

« De tous les phénomènes, les phénomènes sociaux sont les plus complexes, ils sont par là même les plus modifiables. C'est là qu'est la base inébranlable du progrès réfléchi, c'est sur cette modificabilité que, reposent les espérances rationnelles d'une réformation de l'humanité et selon le mot de Comte même, *nos destinées actives tout entières* : mais pour exercer cette action modificatrice, pour en mesurer l'efficacité et les limites, il fallait par dessus tout étendre au cours des phénomènes sociaux au moins un certain degré de prévision scientifique, prévoir avec une suffisante netteté et une suffisante rigueur non nécessairement les *événements*, mais les *tendances* diverses d'un état social donné, tel que le nôtre. C'est par là seulement que nous pourrons nous rapprocher d'un idéal de justice. Toute la pensée, toute l'œuvre, toute la vie de Comte se résumaient dans ses aphorismes familiers : la prévision est la base de l'action — ou bien : savoir pour prévoir afin de pourvoir.

« C'est que la prévision n'est possible que là où des relations uniformes et constantes ont été observées entre les faits. Il fallait donc en dernière analyse établir que la société, dans tout l'ensemble de ses aspects, est un phénomène soumis à des lois naturelles comme tous les

autres phénomènes. Tel est l'inflexible enchaînement. Une science sociale positive était la condition nécessaire d'une politique positive, et tout plan de réformation sociale se traduisait pour lui comme pour nous, par une sociologie idéale prolongeant la sociologie réelle. Cette vaste et sublime entreprise, pour avoir été retardée par Comte pendant un quart de siècle, apparaît encore à l'homme du xxe siècle comme hâtive.

« Ce que Comte put constituer, c'est une Sociologie abstraite destinée à exposer les lois communes à toutes les sociétés humaines, à toutes les sociétés possibles, en écartant toutes les diversités dérivant du climat, du milieu en général, de la race, des conditions politiques et historiques; privé des matériaux d'une vaste étude comparative, il inclina vers cette hypothèse d'un peuple unique évoluant dans une histoire abstraite qu'avait conçu Condorcet. Fasciné par la solidarité des parties de l'être social, il céda à un invincible besoin de systématisation, et condamna toute division actuelle dans la Sociologie, toute science sociale particulière, pour porter l'effort exclusivement sur une étude d'ensemble, sur une science unique, sur une conception organique dont les éléments étaient encore si imparfaitement analysés, mais bien plus encore, il eut l'étonnante présomption de déterminer *a priori* les limites de l'action réformatrice que la société peut exercer sur sa propre évolution. Jusqu'où pouvait s'étendre la prévision scientifique dans cette sociologie abstraite de Comte? Il nous l'a révélé par les plus éloquents exemples : à des tendances très générales que des causes perturbatrices sans nombre pouvaient anéantir. C'est ainsi qu'il annonçait en 1842 qu'avec l'ancien régime mercantile et colonial disparaissait le risque de guerre en Europe, et il saluait le triomphe pacifique de l'industrie. Ici encore l'arc courbé du côté du dogmatisme a été puissamment redressé par le libre examen, et l'œuvre la plus féconde à laquelle il a donné une impulsion formidable, c'est une œuvre d'analyse de plus en plus étendue et profonde des phénomènes sociaux. L'idée caressée par Comte d'une Sociologie résorbant les diverses sciences sociales a définitivement échoué, la Sociologie générale apparaît, au contraire, de plus en plus comme la résultante de la préalable et commune élaboration des sciences sociales spéciales : mais la part de triomphe que le libre examen a assurée au grand initiateur, c'est que les barrières que l'esprit métaphysique avait dressées et maintenues entre les différentes classes de phénomènes sociaux, ont été une à une renversées par l'esprit sociologique. Aucun phénomène économique, par exemple, ne sera plus isolé des facteurs intellectuels, moraux, juridiques, politiques qui l'ont influencé : Comte avait cédé à

la préoccupation de la solidarité des fonctions et des organes de la société. Cette solidarité reparaît plus vivante au point de vue de chaque classe de phénomènes, et d'illustres économistes contemporains, comme Marshall, apaiseront la mémoire de Comte en disant que, grâce à lui, méconnaître la solidarité des phénomènes est plus futile encore dans une science sociale que dans les sciences physiques.

« Quand l'Économie politique classique, isolée de la Sociologie, était suspendue à quelques concepts immuables et absolus, toute intervention dans les phénomènes sociaux était inflexiblement condamnée, le *laisser-faire* était un dogme. Avec les progrès de l'analyse, avec la relativité croissante des conceptions sociologiques, s'affermit dans des cadres plus étroits la prévision scientifique, et les conditions de l'évolution sociale apparaissent plus flexibles, plus modifiables.

« Notre école des Sciences sociales s'est adaptée à cette évolution spontanée des sciences sociales et de la Sociologie générale. Son programme en témoigne : peut-être lui conviendra-t-il, comme je le pense, de compléter l'œuvre en donnant aux fondements théoriques de la politique positive une place spéciale.

« Malgré la faiblesse de ses prévisions, Comte ne craignait pas de limiter rigoureusement l'action réformatrice de la société à des variations d'intensité et de vitesse dans ses phénomènes. Rien de plus. Elle ne pouvait, d'après lui, atteindre, et ceci est capital, lès fondements mêmes des arrangements sociaux. Dans la structure des sociétés industrielles, il maintenait la distinction des classes : le pouvoir temporel s'exerçait par les chefs d'industrie ; l'action du prolétariat était toute morale associée à celle du pouvoir spirituel ou scientifique. Les institutions juridiques de la propriété et de l'hérédité, fondement même de la division des classes, lui semblaient immuables. Seulement toute cette activité temporelle ou spirituelle était enveloppée d'une morale humaine qui tendait à rendre sociale dans ses fins la richesse sociale dans ses origines : par elle et par elle seule, s'exerçait l'action régulatrice,se contenaient les abus, se disciplinait l'égoïsme par l'altruisme.

« Comte faisait appel à la morale, là où les progrès de l'analyse sociologique permettront de faire de plus en plus appel au droit. Ces progrès nous révèlent déjà que les institutions de droit qui supportent tout son édifice social sont historiques, relatives, dès lors modifiables. Le droit dans ses adaptations aux fins économiques se meut avec la généralité de ces fins et avec les changements de la conscience collective, et le sentiment de la solidarité qui l'envahit projettera un idéal grandissant aussi bien dans l'institution de la propriété que dans les institutions industrielles. Nul ne pouvait limiter *a priori* les transfor-

mations de la propriété, ni même prévoir les formes nouvelles qu'elle revêtira ; nul ne pourrait limiter le devoir des plus modestes convictions collectives de travail, elles peuvent aboutir à la transformation radicale des rapports du capital et du travail. Le droit international économique, spécialement ouvrier, ébauche une ère de solidarité internationale et ses répercussions sur les économies nationales seront incalculables. Les destinées du socialisme s'attachent aux progrès de la sociologie économique et de la sociologie juridique. Le socialisme est par-dessus tout dans la constitution d'un droit économique et nouveau élisif des distinctions de classes. Au terme de ma vie, j'interroge l'avenir avec sérénité et j'ai déserté ici Auguste Comte avec ses déterminations *a priori* et arbitraires, pour revenir à Condorcet, son maître, et à la perfectibilité indéfinie de l'humanité.

« La conception de l'humanité fut le point central de toute l'œuvre de Comte : tout s'y ramène, tout en dérive. La synthèse des sciences elles-mêmes se résoud dans la science unique de l'humanité. Et la loi du devoir pour l'individu qui vit en elle et par elle est inscrite dans cette solidarité indéfectible qui étend ses anneaux jusque dans les profondeurs du passé ; elle projette devant nous un idéal collectif sublime, objet d'un culte nouveau, où s'humanise l'immortalité personnelle elle-même. Comte eut l'ivresse de l'humanité jusqu'à renouveler pour elle l'effusion mystique de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ :* Je t'aimerai plus que moi-même et je ne m'aimerai qu'à cause de toi. *Amem te plus quam me, nec me nisi propter te.*

« Là encore la critique inexorable a dissous le mysticisme et le culte nouveau de ce maître immortel, mais quelque chose est resté intangible, fondement de l'édifice d'une morale sociale purement humaine : la théorie de la solidarité. Nul ne l'a comprise avec plus de profondeur, nul n'a trouvé de formules plus saisissantes pour en exprimer les effets. Elle a cette portée décisive dans la refonte de la morale, c'est qu'elle est inhérente à la notion même de l'existence collective de l'humanité et que par là même elle ne peut impliquer désormais aucune intervention surnaturelle entre l'homme et l'homme. L'un des plus grands événements de l'avenir, le plus grand sans doute, ce sera la constitution définitive d'une pure morale de l'humanité. Avec l'affirmation de l'autonomie humaine, avec la prise de possession par l'humanité du gouvernement de ses destinées, s'ouvrira une ère nouvelle dans l'histoire du monde, et il sera glorieux pour vous qui me survivrez, de pouvoir dire comme Gœthe après Valmy : « Nous en avons été »

Bibliographie

J.-Paul BONCOUR : **Art et démocratie**. Paris, librairie Paul Ollendorff, 1912.

Les devoirs de l'Etat français vis-à-vis de l'art se définissent aisément si l'on comprend les tendances véritables d'une démocratie. Le droit de tous à gouverner se double d'un droit de tous à jouir des choses de l'art. Un gouvernement conscient et soucieux de sa mission veillera à ce que l'art ne soit point le patrimoine exclusif d'un petit nombre, mais l'éducateur et la propriété du peuple entier.

Cette conception d'un art social n'est pas si ancienne qu'on croit ; néanmoins, elle est devenue presque un axiome pour certains hommes politiques tels que M. J. Paul-Boncour.

Le problème ne se pose plus devant ce dernier que dans ses réalisations pratiques. L'Etat a des devoirs à remplir. Ses écoles d'art, ses musées, ses théâtres doivent renfermer un enseignement pour tous. Jusqu'à quel point l'art pénètre-t-il les masses ? L'effort de la démocratie française a-t-il été suffisant ? Et que peut-il être ? La solution et la réunion de ces diverses questions constituent un programme complet. C'est un peu sous cette forme que l'ancien ministre du Travail nous confie ses idées et sa foi.

La monarchie et l'empire ont légué à la République ces grandes institutions d'art qui veulent consacrer et symboliser le génie d'une nation.

Cependant, trop exclusivement aristocratiques et représentatives des goûts de la cour ou d'une coterie, elles ont été jusqu'au début du XIXe siècle de puissants sanctuaires où couvait, entretenu par quelques élus, l'art sacré. Retraites silencieuses où l'effort s'immobilise et perd toute hardiesse et non laboratoires actifs d'enseignement et d'éducation. Il appartient à ces hauts organismes de synthétiser l'activité artitistique de la nation, de former les jeunes artistes, de rendre accessibles à la foule entière et non seulement à une oligarchie de délicats, la beauté des œuvres d'art.

Avec une pénétration et un courage qui ne se démentent point, M. J. Paul-Boncour dévoile les erreurs de l'administration des beaux-arts ; il sait estimer à leur valeur les tentatives et les progrès ; mais, en politicien avisé, il ne se laisse point tromper par les mots sonores, par les réformes superficielles, par le vaste décor qui, depuis cent ans, ne veut masquer que délabrement et impuissance.

Il existe entre la libre et ardente jeunesse de France, qui essaye d'imprimer à l'art une direction neuve, et les cadres traditionnels et rigides de la vieille école des beaux-arts, un désaccord déjà ancien et toujours grandissant. Ne nous étonnons point : c'est l'éternel conflit entre l'individu hardi et novateur, et la société, vieillard trébuchant et fort de son passé. Les professeurs de l'école enseignent un art suranné ; les élèves n'ont point de choix entre une soumission servile au goût d'un jury que l'Institut a choisi une fois pour toutes, et une liberté de direction qui les isole et les entrave plus qu'elle ne les sert. La plupart n'hésitent pas à se conformer à un enseignement plein de promesses glorieuses. Ainsi, par la sanction des concours, l'école exerce une mainmise sur l'art français. La villa Medicis est aussi depuis quelque dix ans l'objet d'âpres critiques ; ses élèves se plaignent d'une réglementation trop formaliste. L'annalité des envois empêche l'éclosion d'une grande œuvre méditée et pétrie d'existence. L'imposition des sujets arrête l'inspiration dans ses sources même.

Enfin, on s'attaque à la raison d'être de la villa, qui est d'isoler et de plonger les jeunes gens dans une atmosphère de tradition classique.

Certes, un ensemble de réformes nettes et éclectiques s'impose : non le déplacement ou la suppression d'un Institut où tant d'artistes géniaux ont puisé la force créatrice, mais une conscience plus large des exigences des artistes et de leurs directions.

L'école des beaux-arts devrait créer ce que M. Dujardin-Beaumetz appelait « La proportionnelle de l'Art » ; toutes les tendances y seraient représentées ; l'enseignement gagnerait en amplitude et en autorité et répondrait aux secrètes attentes des élèves.

M. Paul-Boncour déplore enfin l'état précaire de l'art décoratif français. Le XVIe siècle a séparé les beaux-arts de l'art décoratif. Ce dernier s'est soutenu jusqu'à nos jours par le génie de quelques grands artisans. Mais rien ne remplace les corporations où se formaient les ouvriers d'élite ; il est urgent de faire revivre, par le moyen d'écoles théoriques et pratiques et la réglementation de l'apprentissage régional, ces générations de solides et probes travailleurs du bois, de la pierre et du fer qui savaient unir une science très profonde à une pensée d'art souvent très pure.

Avec une connaissance subtile des erreurs commises, et l'instinct délicat et sûr des progrès à accomplir, M. J. Paul-Boncour visite les manufactures de l'Etat, où il reconnaît d'ailleurs l'effort tenace et intelligent de MM. Geffroy et Bourgeois vers une renaissance de la tapisserie de haute lice et de la porcelaine. Mais c'est là un art inaccessible au peuple. M. Paul-Boncour le sait et se borne à réclamer, au nom des ouvriers de l'Etat, quelques avantages pratiques.

Les musées, les objets d'art nationaux, les monuments et les sites appartiennent au peuple français ; il a le droit d'en exiger la conservation et la jouissance. Les forêts de France ont été détruites : elles étaient belles et utiles. Le mobilier national est dispersé dans toutes les administrations. M. Ajalbert, à la Malmaison et M. de Nolhac, à Versailles, ont réussi, aux prix d'efforts héroïques, à déposséder quelques bureaux et à meubler les vieux palais qu'ils gouvernent — efforts superbes mais isolés.

Un dernier problème, de tous le plus brûlant, est celui des théâtres subventionnés. Ils ont un but : faire connaître des œuvres que des raisons financières écartent de la scène. La comédie française et l'Odéon jouent-ils ce rôle ? Dans une certaine mesure, assurément, ils maintiennent la tradition classique. Mais avec quelle mauvaise volonté ! La comédie devrait être un grand théâtre de consécration et représenter uniquement les œuvres classiques, anciennes ou modernes, depuis Eschyle et Sophocle jusqu'à Beaumarchais et Musset. L'Odéon s'attribuerait les œuvres nouvelles. Ni les acteurs ni les finances ne souffriraient d'une telle répartition. Les statistiques le prouvent. Le Théâtre français serait, suivant le mot de Waldeck-Rousseau, « comme un autre Louvre où se conservent aussi les chefs-d'œuvres du passé ». Il serait en même temps le « Luxembourg de l'Art moderne ». L'Odéon offrirait, avec d'autres théâtres de Paris, le caractère d'un salon d'art contemporain.

Divers essais ont été faits pour rendre les chefs-d'œuvre accessibles au peuple. Mais le peuple n'est pas venu et la bourgeoisie a profité de faveurs qui ne lui étaient pas destinées. Alors on eut l'idée d'aller trouver le peuple chez lui. On pensa à créer quatre théâtres dans les quartiers excentriques de Paris. Faute des douze millions qu'il fallait, le projet échoua. Et la question du théâtre populaire est restée sans solution. M. J. Paul-Boncour en trace les grandes lignes sur le modèle, de l'œuvre des « Trente ans de Théâtre » : représentations avec des troupes de scènes déjà existantes dans des salles louées et dans les arrondissements populaires de Paris. On réaliserait ainsi ce que tous attendent : *un théâtre national.*

Ce livre, d'une tenue très probe, riche de pensées logiques et hautes, n'a pas de conclusion. M. J. Paul-Boncour a cru avec raison

que le grand public conclurait sans peine à une action directe et sincère dans le sens qu'il indique. L'éducation du peuple entrera bientôt dans l'ère des réalisations ; un ministère moderne ne peut se dispenser d'étudier ce problème nouveau. Mais il faut que la foi dans le progrès intellectuel des masses anime les chefs. Y a-t-il d'ailleurs plus ample et plus saisissante leçon que cette pensée du peuple, constamment tendue vers un perfectionnement ? Les hommes qui, comme M. Paul-Boncour, osent interroger les humbles et vivre de leurs désirs, puisent dans cet effort un enthousiasme étrange. Le bel ouvrage, si franc et si optimiste de M. Paul-Boncour, nous promet de prochaines victoires.

Jean ROLIN.

—

F. PICAVET : **Quelques documents sur Roscelin de Compiègne**. Paris, Champion (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, 15 juillet 1912).

Dans cet opuscule, le savant professeur chargé, à la Sorbonne, du cours d'histoire des philosophies médiévales, ajoute d'intéressantes indications à ses précédentes études consacrées au vieux maître nominaliste du XIe siècle (1). Une lettre de Walter de Honnecourt à Roscelin et deux textes extraits du *Livre noir* de Bayeux lui permettent de préciser, par d'ingénieuses interprétations, certaines idées et certains actes de Roscelin, comme aussi certains caractères de l'activité intellectuelle de son temps.

Roscelin fut chanoine de Compiègne, puis de Bayeux, où il fut en relations avec Lanfranc et Anselme. Il enseigna successivement à Compiègne, à Bayeux, à Besançon, à Loches, à Tours, dans des contrées fort éloignées les unes des autres. Cependant, entre ces régions, « les relations étaient incessantes ; les maîtres étaient renseignés plus rapidement même que nous ne le sommes aujourd'hui sur ce qu'enseignent et sur ce que pensent ceux qui travaillent loin d'eux. » M. P. estime qu'il ne faut pas faire sortir la doctrine trinitaire de Roscelin de son nominalisme, mais en chercher l'origine dans l'emploi des catégories aristotéliciennes et du principe de contradiction pour le monde intelligible ; d'autre part, Roscelin emploie, pour les personnes

(1) *Roscelin, philosophe et théologien, d'après la légende*, 1896 ; *Roscelin, philosophe et théologien, d'après la légende et d'après l'histoire, sa place dans l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, 1911. (Voir notre compte rendu dans cette *Revue*, juin-juillet 1911, pp. 770-772.)

de la Trinité, la notion d'identité de sagesse comme celle d'identité de puissance et de volonté ; enfin, en se servant de comparaisons nouvelles en théologie, il ouvre la voie à Abélard. L. L.

—

Dr M. PHILIPPSON : **Neueste Geschichte des jüdischen Volkes**, 3 volumes de 400, 357 et 338 pages. — Leipzig, G. Fock, 1907, 1910, 1911.

Sous le patronage de la *Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judentums*, M. M. Philippson, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, vient d'achever la publication d'une très importante histoire contemporaine du peuple juif. Le premier volume expose l'histoire des juifs dans l'Europe centrale et occidentale de 1789 à 1875 environ, depuis leur émancipation par la Révolution française jusqu'au début du mouvement antisémitique. Il est divisé en quatre livres. Le premier est consacré à l'époque révolutionnaire et napoléonienne ; le second, à la Restauration ; le troisième, aux tendances réformatrices qui se firent jour au sein du judaïsme dans la première moitié du XIXe siècle ; le quatrième, enfin, à l'émancipation des juifs dans les pays de l'Europe centrale, et dans ceux de l'Occident où cette émancipation n'était pas encore accomplie.

Dans le deuxième voulume sont successivement étudiés : l'antisémitisme en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en France, etc., et les événements qui en furent les manifestations ; la situation du judaïsme européen et américain à la fin du XIXe siècle (nationalisme et sionisme, orthodoxie et libéralisme, conditions de vie intellectuelle et matérielle, émigration), et les communautés juives de l'Orient et de l'Extrême-Orient.

Enfin, le troisième volume tout entier traite de l'histoire contemporaine des juifs dans l'empire russe. Ce sujet, que le regretté Léo Errera avait abordé en 1893 dans un ouvrage à la fois précis et éloquent, a été étudié sous toutes ses faces par M. Philippson. Si l'on songe que des 11 à 12 millions d'israélites disséminés dans toutes les parties du monde plus de 5 millions — la moitié — sont des sujets du tsar, on comprendra aisément les raisons qui ont décidé l'auteur à consacrer le tiers de son œuvre au judaïsme polonais et russe. Régime de contrainte sous Nicolas Ier ; tendances libérales, puis retour à la réaction sous Alexandre II ; réapparition du système de Nicolas Ier, cantonnement des juifs dans le S.-O. de l'Empire, pogroms et troubles révolutionnaires sous les règnes d'Alexandre III et de Nicolas II — tout est décrit par M. Philippson avec un soin extrême,

sans qu'il isole jamais la question juive des autres problèmes qui, depuis rant d'années, agissent sur elle ou sont modifiés par elle.

C'est ce double caractère qui donne au livre de M. Philippson toute sa valeur qui est grande. D'une part, il est savant, complet, il ne laisse aucun point dans l'obscurité, il ne néglige aucun détail capable d'éclairer le lecteur. Qu'on lise par exemple les pages, disséminées dans les deux premiers tomes (1), qui se rapportent à l'histoire des juifs en Belgique. Rien n'y manque, ni la mention des refus opposés par la majorité cléricale du Sénat à des demandes de naturalisation émanant d'israélites, ni l'érection, par la communauté juive, d'un cimetière israélite...

D'autre part, M. Philippson ne se laisse jamais absorber par les détails. Il n'oublie pas que l'histoire des juifs doit être constamment mise en rapport avec l'histoire générale, politique, économique et sociale, du XIXe siècle. Cette méthode nous vaut maint rapprochement intéressant, mainte explication neuve. Enfin l'auteur ne perd jamais de vue son but. Il ne s'agit pas seulement pour lui de faire l'histoire des relations, bonnes ou mauvaises, heureuses ou malheureuses, que le judaïsme a entretenues depuis plus d'un siècle avec les gouvernements et avec les peuples. Il s'agit aussi de son histoire interne, des tendances diverses, religieuses et sociales, qui sont nées en lui. A ce point de vue, on lira avec grand intérêt le 3e livre (tome Ier) et les 3 premiers chapitres du 6e livre (tome II).

Comme il était naturel d'ailleurs à un historien possédant l'expérience de l'auteur de *Marie Stuart*, de la *Contre-révolution religieuse au* XVIe *siècle* et de tant d'autres livres excellents, M. Philippson a constamment allié, dans son dernier ouvrage, l'esprit d'analyse — d'une analyse pénétrante et minutieuse — à des vues larges et synthétiques. Ce qui achève enfin de faire de ce grand et patient travail un véritable *standard-book*, c'est son abondante et sûre documentation, sa remarquable bibliographie ; c'est aussi, malgré les légitimes sympathies, franchement manifestées, de l'auteur pour ses coreligionnaires, le souci qu'il montre partout d'être impartial, de ne pas faire œuvre de polémiste mais de savant. L. L.

—

A. VAN GENNEP, **Religions, mœurs et légendes**, 4e série. Paris, *Mercure de France*, 1912, 1 vol. in-12 de 269 pages.

M. Van Gennep poursuit la publication de ses intéressantes séries d'essais sur des questions d'ethnographie et de linguistique dans un quatrième volume, qui, de même que les précédents, contient des

(1) Pp. 63-7, 126-8 ; 119-20, 200-1.

matériaux assez variés. Après quelques *Remarques sur l'ethnographie* où il fait valoir les services que cette science, entendue et surtout équipée comme elle l'est aujourd'hui, peut rendre à l'anthropologie générale et à l'histoire, particulièrement à l'histoire des religions, il analyse la *Géographie humaine* de M. Brandès dont le thème, relatif à l'action que la terre exercerait sur la civilisation, lui apparaît, bien que conçu dans d'excellentes intentions, « un hybride monstrueux que même la puissance et l'ingéniosité d'un Ratzel n'ont pas réussi à faire admettre comme un produit normal ». — Nous avons retrouvé avec plaisir dans ce volume la conférence que M. Van Gennep a donnée, il y a deux ans, à l'Université de Bruxelles sur *La méthode dans l'étude des rites et des mythes*, étude dont les lecteurs de notre *Revue* n'ont pas perdu le souvenir. Il y fait naturellement l'apologie de la méthode comparative qui a, du reste, cause gagnée partout. Mais il reconnaît aussi qu'elle a ses limites dans la nécessité de prendre en considération, à côté des ressemblances intrinsèques, les différences de temps et de milieu. Il ne semble même pas éloigné de croire qu'elle a donné tout ce qu'elle pouvait et la partie la plus intéressante de son mémoire est celle où il recommande de désormais subdiviser les séries de faits en sous-groupements construits d'après les trois procédés suivants : 1° Méthode du fait naissant (c'est-à-dire les croyances, les rites, les institutions, surpris à leur point de départ) ; 2° la méthode éthologique ou du milieu naturel (observation des rapports entre un fait et les conditions de son milieu); 3° méthode des séquences (comparaison non plus seulement des rites isolés, mais des ensembles qui constituent une cérémonie); lui-même a déjà montré dans un traité suggestif, les *Rites de passage* (Paris, 1909), tout le parti qu'on peut tirer de ces séquences cérémonielles pour l'étude comparée des institutions religieuses.

Dans l'essai : *Qu'est-ce que le totémisme?* l'auteur repasse les définitions de cette bizarre institution dans laquelle une école ou même des écoles récentes ont cru retrouver la première forme de toutes les religions. Il fait observer que les premiers et les plus illustres avocats du totémisme primordial et universel ont dû successivement battre en retraite dans les détails du système qu'ils croyaient être communs à toutes les variétés de totémisme : la règle d'exogamie, les tabous alimentaires, les rites d'initiation, la communion totémique, l'aspect religieux de l'institution, la protection du totem sur le clan — pour ne plus conserver comme caractère général que la croyance à une relation de parenté entre un groupement humain et une espèce d'ani-

maux ou de plantes. Encore un pas, et ce ne sera plus qu'une variété de la zoolâtrie et de la dendrolâtrie. M. Van Gennep reprend à ce propos une de ses anciennes thèses. Il voudrait donner à chaque forme de totémisme ou de pseudo totémisme un nom particulier comme *sibokisme, suliaïsme, tennéisme*... et ainsi de suite « jusqu'à ce qu'on puisse y voir clair ». Est-ce bien le meilleur moyen d'y arriver que de multiplier ainsi les néologismes? A la vérité, j'ai moi-même quelque peu prêché d'exemple, lorsque, au Congrès d'Oxford en 1908, j'ai proposé de donner respectivement aux trois branches de la science des religions les dénominations de hiérographie, hiérologie et hiérosophie. Mais du moins ces termes étaient faciles à comprendre, offraient un certain parallélisme et répondaient à une subdivision logique. A force de hérisser leur jargon de termes et de tournures barbares, les psychologues ont réussi à se rendre inintelligibles pour ceux qui n'ont pas subi une préparation spéciale. Il serait désirable que les sociologues et les ethnologues ne suivent pas la même route. Hâtons-nous d'ajouter que, en général, M. Van Gennep ne tombe pas dans ce défaut.

Les autres travaux qu'il a réunis ici se recommandent surtout à l'attention des folk-loristes et des linguistes : *Dessins d'enfant et dessin préhistorique ; Glanes de Folk-lore savoyard ; Légendes populaires et chansons de geste en Savoie ; La disparition et la persistance des patois.* Ce dernier essai reproduit la réponse à une question ainsi posée par M. Désormeaux dans la *Revue savoisienne :* Trouvez-vous un avantage à ce que les divers parlers locaux ou patois continuent à subsister à côté du français? La question nous intéresse également en Belgique et M. Van Gennep y apporte de nouveaux arguments, entre autres cette affirmation assez curieuse que la facilité à apprendre des langues étrangères dépend directement du plus grand usage du patois à la maison et dans la vie courante. GOBLET D'ALVIELLA.

—

S. WIEWIOROWSKI : **Einfluss der deutschen Bankenkonzentration auf Krisenerscheinungen**. — Berlin, Puttkammer & Mühlbrecht, 1912, 134 pages, 2.80 marks.

Ce petit volume est une contribution assez intéressante à la littérature, déjà fort riche, il est vrai, des crises économiques.

On admet généralement que les crises trahissent un défaut d'organisation. Seulement l'on n'est point d'accord sur le degré de gravité qu'il présente. Si les optimistes et les conservateurs n'y voient que des accidents, dont il convient de ne pas exagérer l'importance

et qui ne troublent que d'une façon momentanée les « harmonies économiques », les pessimistes et les socialistes y voient de profondes perturbations et Hyndman va jusqu'à dire que « plus le travail dans les ateliers, la mine et la ferme s'organise complètement, plus l'anarchie et le désordre dominent complètement l'échange » (*Commercial crises of the nineteenth century*, p. 12).

Ce défaut d'organisation est-il destiné à se perpétuer ? Et quoi qu'en dise Hyndman, le phénomène si caractéristique de la concentration n'annonce-t-il pas, au contraire, un état de choses mieux ordonné, comportant une meilleure adaptation du développement de l'outillage à la progression incessante des besoins ?

Nous n'envisagerons pas ici ce problème dans toute son ampleur. Mais il importait de rappeler comment il se pose pour apprécier l'influence de la concentration réalisée dans le domaine spécial de la banque sur la prévention ou l'atténuation des crises.

M. Wiewiórowsky soutient cette thèse que la concentration des banques allemandes a produit, à ce double point de vue, des effets notables lors des crises de 1900-1901 et 1907.

Résumons brièvement cette thèse. Au cours de la phase d'essor précédant l'explosion de la crise, les grandes banques berlinoises ont donné au marché des avertissements sous forme de circulaires distribuées de temps à autre à la clientèle. Elles ont réduit les émissions de valeurs mobilières et augmenté quelque peu leurs disponibilités ; elles ont accru leur propre capacité de résistance en régularisant le plus possible le montant de leurs dividendes grâce à la modération des distributions faites pendant la prospérité et à la constitution de réserves occultes où l'on peut puiser pendant l'adversité.

Lorsque la crise a éclaté et s'est propagée, les grandes banques sont venues en aide à tous les clients sérieux momentanément embarassés ; elles n'ont pas craint de réduire leurs disponibilités, fortes de la confiance qu'elles inspiraient à leurs déposants et certaines de l'appui éventuel de la Banque centrale d'émission ; elles sont intervenues à la Bourse pour racheter les valeurs de bon aloi et empêcher les cours de celles-ci de s'effondrer complètement ; plus tard elles ont cherché, par des avis encourageants, à dissiper les sentiments de dépression qui avaient succédé aux émotions de la crise et à ranimer la confiance indispensable à la reprise des affaires.

Telle est la thèse. L'auteur y apporte lui-même quelques réserves. Il reconnaît (pp. 104-105) que les grandes banques ont accordé, sans aucun doute, des crédits qui ont favorisé la surproduction et l'excès de spéculation. Le fait est établi pour les émissions industrielles. Il doit être admis jusqu'à un certain point pour d'autres crédits. L'auteur concède encore que les grandes banques n'ont pas agi avec toute

l'énergie voulue pour modérer l'élan de leur clientèle spéculative, redoutant d'être abandonnées par celle-ci au profit des petits banquiers et des courtiers.

D'un autre côté, il rappelle certains faits dont on ne peut s'empêcher de déduire que les avertissements donnés par les banques n'ont pas toujours été fort efficaces. L'effet en a été, semble-t-il, plutôt momentané. En 1906, ils n'ont pas réussi à triompher de l'optimisme aveugle des dirigeants des *kartells* et des chambres de commerce (p. 111), ils n'ont pas réussi davantage à dissuader le Ministre des Finances de dresser un budget prometteur, ce qui est peut-être moins étonnant.

Enfin, objection plus profonde, les crises sont, en une certaine mesure, internationales : serait-il au pouvoir des banques de les conjurer complètement à l'intérieur des frontières ou, tout au moins, de les réduire à de simples répercussions des troubles extérieures ?

Ce qui est certain, c'est que, *sous le régime de concentration bancaire les crises ont une physionomie toute différente de celle qu'elles présentent sous le régime inverse.* Comparez les effets de la crise de 1907 aux Etats-Unis et en Allemagne. Cette comparaison est d'autant plus concluante qu'en 1907, la concentration *industrielle* existe aux Etats-Unis comme en Allemagne. La différence porte donc toute entière sur l'organisation financière. Or, que voyons-nous ? Aux Etats-Unis, les banques et *trusts companies* (qu'il ne faut pas confondre avec les trusts industriels) subissent des assauts violents de la part de leurs déposants, quelques-unes suspendent leurs paiements, les chèques sont même investis en fait d'une sorte de cours forcé et ne servent plus qu'aux compensations des *Clearing Houses*, le régime monétaire est désorganisé. En Allemagne, rien de pareil, et malgré une exceptionnelle tension du crédit due en partie, d'ailleurs, à l'exode de l'or vers l'Amérique, l'année s'achève sans qu'aucune banque sérieuse ait été touchée. Il est vrai de dire que les spéculateurs avaient fait preuve d'une témérité beaucoup plus folle en Amérique qu'en Allemagne ; encore peut-on admettre que l'action modératrice des banques de ce dernier pays y est pour quelque chose.

M. Wiewiórowsky le montre bien lorsqu'il rapproche les crises récentes de celles de 1857 et de 1873 qui éclatèrent sous un régime de banques non concentrées et produisirent de beaucoup plus terribles ravages.

Il convient d'ajouter que l'expérience des premières crises générales traversées par les puissants établissements berlinois leur servira d'enseignement pour l'avenir et leur permettra peut-être même de constituer une sorte de *routine* ou, si l'on veut, de *technique* indépendante des différences de tempérament ou de clairvoyance des chefs chargés de l'appliquer.

Seulement cette technique paraît, aujourd'hui encore, imparfaitement élaborée. Plus d'un auteur a montré que les banques allemandes ont une tendance à favoriser beaucoup trop la spéculation, ce qui crée un danger permanent. Cette tendance n'est, du reste, pas exclusivement allemande. On la rencontre aussi chez les grandes banques anglaises que la surabondance de leurs disponibilités amène de plus en plus à effectuer des prêts aux spéculateurs. Ajoutons que les grands instituts financiers de Berlin ne modèrent et ne régularisent pas autant qu'il conviendrait le développement de l'outillage industriel.

Les exagérations de cet ordre semblent d'autant moins évitables qu'elles paraissent en conformité avec l'intérêt pécuniaire des établissements qui s'y livrent. M. Wiewiórowsky assure qu'ils se guident d'après leur intérêt propre. On s'en doutait un peu et l'auteur avait-il réellement besoin, pour en convaincre ses lecteurs, d'invoquer (p. 131) le fait qu'Ad. Wagner, dans son traité d'économie politique, distingue quatre motifs égoïstes contre un seul « inégoïste » ?

En réalité, de telles pratiques ont surtout la concurrence pour origine et il n'est pas interdit de penser que si une intime union, sous forme de *kartell*, s'établissait entre les grandes banques allemandes, l'action modératrice et régulatrice qu'elles exercent serait beaucoup plus puissante. Toutefois, on ne peut se prononcer, en toute sécurité, sur de simples suppositions ; le raisonnement purement déductif est un guide périlleux et l'on n'en a pas d'autre quand il s'agit de dégager les conséquences probables d'un état de choses hypothétique. M. ANSIAUX.

—

Émile HUBLAND : **Le naturaliste hollandais Pierre Lyonet. Sa vie et ses œuvres (1706-1789) d'après des lettres inédites.** — Bruxelles, Lebègue, 1910.

L'auteur retrace ici la vie relativement peu connue d'un naturaliste éminent, né au début de 1700 dans nos provinces, à Maestricht.

Il s'agit de Pierre Lyonet. Fils de pasteur, il fut tout d'abord destiné au sacerdoce, mais peu enclin aux sciences purement spéculatives, et doué d'un esprit plus positif, il entreprit l'étude du droit. Il exerça la carrière d'avocat de façon brillante, occupa différents emplois en vue, mais, à la suite d'événements divers — et peut-être un peu poussé par son esprit puissant d'observation, — il se laissa absorber par l'étude des sciences naturelles, quitta le Barreau et fit de ses promenades entomologiques autour de La Haye une de ses occupations favorites. Pierre Lyonet fut, en effet, un entomologiste dans toute la force du terme, s'occupant non seulement de l'anatomie des In-

sectes, mais encore de cette partie très spéciale, très attachante, très biologique et très troublante même de l'entomologie : les mœurs des Insectes.

Ses œuvres lui attirèrent l'hommage des plus grandes académies européennes, l'attention de la presse périodique de l'époque et le commerce assidu des grands esprits de son temps, de Réaumur, de Trembley, de Haller, de Bonnet, de Spallanzani. Ainsi que l'écrit l'auteur, « tous le proclament un observateur sagace, un anatomiste d'une habileté incomparable ; tous louent sa patience, son discernement et son zèle pour la vérité, vantant son respect pour le public, et son exactitude à ne rien écrire que de conforme aux observations les plus scrupuleuses ».

Son œuvre scientifique est considérable ; il serait trop long d'énumérer ici la liste complète de ses œuvres. L'une d'entre elles fit époque dans la science zoologique, tant par son envergure, sa puissance d'observation et son originalité : c'est le Traité anatomique de la Chenille du Saule. C'est un mémoire complet d'anatomie descriptive de la chenille où aucun système n'est négligé : la description du système nerveux et des trachées est notamment restée classique. Cette œuvre fut en outre illustrée de main de maître par l'auteur lui-même, et aucun éloge plus flatteur n'eût pu lui être décerné que celui de Cuvier : « Ce livre — dit en effet le grand naturaliste français — est le chef-d'œuvre de l'anatomie et de la gravure. » Lyonet publia encore un Essai anatomique de la Chrysalide et de la Phalène, des Œuvres mêlées sur les Insectes ; et de Haan réunit en outre des articles inédits sous le titre de « Recherches sur l'anatomie et les métamorphoses de différentes espèces d'Insectes ». L'œuvre du grand naturaliste hollandais renferme donc un nombre d'observations et d'études considérables qui placeront à jamais Lyonet parmi les grands naturalistes du XVIIIe siècle.

Mais l'esprit de Lyonet n'a jamais perdu le souvenir de l'éducation religieuse reçue dans sa jeunesse : l'histoire a conservé en effet le souvenir de son attachement aux choses de la philosophie. Ses lettres et ses entretiens sur les théories cosmogoniques de Buffon, sur l'âme des bêtes, sur la théorie des animalcules et le péché originel, sur l'âme des polypes et sur la philosophie de Leibnitz prouvent péremptoirement que le grand naturaliste hollandais était par excellence un esprit de haute culture ; il laissa du reste parmi ses contemporains le souvenir d'une intelligence tout à fait supérieure.

M. Hubland a fait de la Biographie de Lyonet une œuvre très érudite, écrite à la fois avec élégance et beaucoup de charme. Ceux qui s'intéressent à l'Histoire des sciences et des penseurs lui en sauront infiniment gré. J. D. M.

La conception d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales

PAR

FRANÇOIS PICAVET,

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,
Directeur à l'École pratique des Hautes-Etudes (1).

I

Pour préciser ce qu'il convient d'entendre par l'histoire générale et comparée, telle qu'on en conçoit l'application, il faut la distinguer de ce que l'on désigne d'ordinaire par l'histoire générale et par la méthode comparative, puis expliquer comment elle peut s'appliquer aux diverses périodes de la civilisation médiévale.

---

(1) La *Revue de l'Université de Bruxelles* remercie M. F. Picavet de l'avoir autorisée à publier le troisième chapitre d'un ouvrage qu'il fera paraître bientôt sous ce titre : Essais sur l'histoire générale et comparée des philosophies et des théologies médiévales (Paris, Félix Alcan éditeur), L'auteur expose, dans les pages qu'on va lire, sa conception d'une histoire *générale* et *comparée* des philosophies du moyen âge, conception à laquelle l'ont mené l'ensemble de ses nombreuses recherches sur l'histoire des doctrines et des dogmes. Il a employé cette méthode dans son *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales* (1905. — 2e édit. 1907) dont un fragment a été publié dans notre *Revue* (avril 1904, 9e année, p. 489-508. Cf. compte rendu, 10e année, 1904-05, p. 439-441 et 12e année, 1906-07, p. 712-713) et il l'a constamment appliquée dans son enseignement à l'École des Hautes-Etudes et à la Faculté des Lettres comme dans ses travaux sur Roscelin de Compiègne, sur la Classification des mystiques, etc. (N. D. L. R.)

Au temps où l'homme croyait encore qu'il pouvait atteindre la science universelle, celle qui concerne les êtres et les phénomènes soumis à son observation, directe ou indirecte, comme leur origine et leur destinée, il estimait de même qu'il lui était permis de constituer une histoire universelle, s'appliquant à tous les phénomènes et à tous les êtres. Puis l'histoire universelle se limita aux hommes et on pourrait encore signaler au XIXe siècle des collections destinées à nous faire connaître le passé de toutes les réunions d'hommes qui ont laissé des témoignages de leur existence. A mesure que le domaine du savoir s'est étendu, on s'est aperçu qu'il importait de le diviser pour en poursuivre fructueusement l'acquisition. Même une science particulière comme la physique ou la chimie ne peut plus être la possession d'un seul individu. Plus lentement on est arrivé à reconnaître qu'il fallait diviser le domaine de l'histoire, science du passé, comme celui de la science dont les objets restent continuellement à la portée de notre observation. Ainsi on a eu l'histoire chronologique qui mentionne tous les faits dont l'humanité a conservé le souvenir, l'histoire politique relatant le passé des hommes groupés en états qui s'organisent et entretiennent des relations, l'histoire sociale qui s'occupe de toutes les associations, explicites ou tacites, que les hommes ont formées entre eux, famille, corporation, sectes religieuses ou systèmes politiques ; puis l'histoire de la civilisation avec ses divisions nombreuses qui portent sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, c'est-à-dire sur la vie économique et ses complexités infinies, sur les institutions privées et sur l'éducation ; sur les institutions politiques et religieuses et sur les sciences, les lettres et les arts, sur la philosophie.

Il ne peut plus aujourd'hui être question d'histoire universelle ou générale, au sens plein du mot, car d'un côté, nous n'avons pas encore réuni, expliqué et commenté tout ce que nos ancêtres nous ont laissé de documents propres à nous renseigner sur leur existence — et nous savons que notre connaissance aura toujours des lacunes que nous ne pourrons combler, même pour les hommes civilisés —; de l'autre, le domaine à explorer est tellement

étendu, il exige des compétences telles, pour les langues dont l'intelligence est nécessaire, pour les sciences dont il faut toujours connaître et parfois approfondir le développement actuel, qu'il est tout à fait impossible à un seul et même individu de suivre, de façon à se les assimiler, toutes les recherches auxquelles se livrent les spécialistes. Ce que l'on a pu appeler, par exemple, l'histoire générale des peuples civilisés, du Ier siècle de l'ère chrétienne à nos jours, c'est une œuvre où l'on a donné place aux principaux événements constatés dans le monde que nous appelons civilisé, avec des tableaux sommaires relatant ce que furent alors l'agriculture, l'industrie, le commerce, la vie privée et publique, la religion, les sciences, les lettres, les arts et même la philosophie. On la veut générale, à un double point de vue, par la compréhension qui comporte l'étude de tout ce qu'a fait, pensé, voulu et désiré l'humanité dans ce passé limité, par l'extension qui implique qu'elle tient compte de tous les hommes dont on a, pour cette époque déterminée, trouvé des traces de leur passage sur la terre. Ce double idéal — qui laisse sans en tenir compte un nombre si grand de générations antérieures ou mêmes contemporaines — est des plus difficiles à réaliser, parce que les spécialistes qui seraient capables d'explorer par eux-mêmes une partie de ce vaste domaine, ne peuvent en connaître que de seconde main toutes les autres.

Mais ce n'est même pas cette généralité que l'on veut atteindre. Il s'agit de prendre les philosophies médiévales, du Ier siècle au XVIIe, chez les peuples dont l'histoire politique a déjà été faite, où la civilisation a manifestement existé et a été déjà suffisamment étudiée dans ses parties diverses, en sachant fort bien qu'il a pu avoir et qu'il y a même eu civilisation, peut-être réflexion philosophique, chez d'autres peuples. On a fait ou l'on peut faire une histoire de la philosophie, chez les Grecs, chez les Latins, chez les Syriaques, chez les Arabes, les Juifs, chez les Byzantins, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne ; on a fait ou l'on peut faire une histoire du pythagorisme, du platonisme et du plotinisme, de l'épicurisme et du pyrrhonisme, du péripatétisme et du stoïcisme, de la philosophie

juive et de la philosophie chrétienne, de la philosophie musulmane, de la philosophie catholique et des philosophies protestantes. De même on conçoit une histoire de la logique, une histoire de la psychologie, une histoire de la morale et de la métaphysique, une histoire de la théologie, de la cosmogonie, de l'esthétique. C'est par opposition avec toutes ces histoires *spéciales*, soit pour le lieu, soit pour l'objet, que l'on conçoit l'histoire *générale* des philosophies médiévales.

On parle souvent, de nos jours, de la méthode *comparative* qui a été surtout employée pour l'étude des idées, des pratiques et des institutions religieuses. Ainsi M. Charles Michel nous dit que la « vieille religion grecque... s'éclaire singulièrement et s'explique d'une façon très simple, si nous la comparons aux cultes primitifs que les recherches récentes ont retrouvés un peu partout dans les sociétés antiques et chez les peuples arriérés, les non-civilisés que nous pouvons encore observer actuellement ». Et l'on a été fort loin dans cette voie, en rapprochant des choses qui présentent une certaine analogie, mais sans s'occuper ni de la date à laquelle elles font leur apparition, ni du milieu dans lequel elles se sont montrées. Qu'il s'agisse de comparaison avec les sauvages actuels ou avec les Egyptiens d'autrefois, il se peut qu'on éclaire les questions religieuses dont le milieu est différent et différente aussi l'époque, à condition sans doute que les observations aient été bien faites, que les témoignages viennent de personnes manifestement compétentes et strictement impartiales. Mais ce n'est pas de cette méthode que l'on veut faire usage : la comparaison à laquelle on entend faire appel est psychologique, scientifique et synchronique.

On sait que la *comparaison* est au point de départ de l'étude des êtres et de la formation des concepts. D'abord empirique, elle repose sur une vue superficielle. Puis elle implique l'examen de plus en plus complet des caractères, des ressemblances, mais aussi des différences ; ainsi s'établissent les classifications en genres et en espèces, ainsi se constitue l'idée générale. Le progrès scientifique consiste à mettre entre les êtres comparés une coordination et une subordination qui ont eu pour résultat, par

exemple, de montrer que le système nerveux est d'une importance capitale dans l'organisme animal, qu'il domine tous les autres caractères et permet de les coordonner pour établir ce que l'on a appelé une classification naturelle. Le savant s'habitue ainsi à trouver ce qui est essentiel derrière ce qui est apparent : en comparant les organes — si dissemblables pour le vulgaire, comme la main de l'homme, l'aile de l'oiseau, la nageoire du poisson — il crée l'anatomie comparée ; par le rapprochement des cellules, il établit l'histologie comparée. C'est en tenant compte ainsi tout à la fois des ressemblances et des différences, puis en essayant de déterminer quelles sont, des unes et des autres, celles qui sont essentielles et celles qui sont secondaires, que l'on a pu donner un *Essai de classification des mystiques*, où l'observation psychologique, imitant l'observation employée dans les sciences naturelles, a passé de la phase empirique à la période vraiment scientifique. Enfin la méthode comparée doit être *synchronique*. De bonne heure, on a rapproché et opposé les doctrines scientifiques et philosophiques ; mais il n'y eut guère, avant l'ère chrétienne, d'historien uniquement préoccupé de comprendre et d'exposer impartialement la pensée de ceux qu'il étudie, sans l'interpréter pour en constituer une partie intégrante de sa propre doctrine ou pour la faire entrer dans une conception dont il a déjà montré la fausseté. Plus d'une fois les modernes ont poursuivi et atteint l'exactitude en exposant les doctrines de leurs prédécesseurs. Souvent aussi ils ont pris le soin d'établir des comparaisons entre les systèmes de ceux qui se sont succédé dans l'ordre du temps : ils montrent ce qu'Aristote doit à Platon, ce en quoi il le combat, ce en quoi il le continue et le complète, ce qu'il a fourni lui-même à ses successeurs. On compare Descartes à Viète pour l'algèbre ; on se demande si Kant a répondu à Hume, ce que Spinoza doit à Descartes de ses doctrines. Et cela est excellent, car nous sommes ainsi mis à même de suivre, en partie du moins, la pensée humaine dans son développement continu et dans ses phases diverses. Mais ce que l'on veut faire en plus, c'est d'instituer des comparaisons synchroniques, à côté des comparaisons successives, c'est-à-dire

des comparaisons qui portent sur les contemporains et sur l'ensemble même des doctrines qui, à une même époque, se sont développées en différents pays, comme les historiens des littératures ont commencé à le faire pour les écrivains qui, à un même moment, utilisent des langues différentes.

II

Comment l'histoire des philosophies médiévales peut-elle être générale et comparée ?

Il faut partir, pour le montrer, de la division en époques, qui a servi de base aux recherches et à l'enseignement. Or, on peut admettre comme généralement accordé, semble-t-il, que la philosophie consiste essentiellement dans la réflexion sur ce qui est donné à la conscience humaine. Ce que l'individu trouve ainsi dans la connaissance de lui-même, au sens large et incontesté de la formule, c'est ce qui vient de la connaissance vulgaire de la nature ou des hommes, ce que lui apporte la science actuelle ou la science d'autrefois, ce qu'il tient des croyances anciennes ou présentes, ce qui lui a été transmis de la philosophie antérieure, c'est-à-dire du travail de la réflexion qui s'est exercée déjà sur les éléments autrefois saisis par la conscience. A quoi il faudrait joindre, dans l'hypothèse intuitionniste, ce que peut fournir l'étude approfondie du moi lui-même.

Comment peut-on appliquer la méthode générale et comparée, ainsi entendue, aux philosophies médiévales ?

Du Ier siècle avant l'ère chrétienne à la fermeture des écoles d'Athènes par Justinien, il y a une philosophie judéo-alexandrine, qui se résume dans Philon, il y a des néo-pythagoriciens, des platoniciens éclectiques et pythagorisants, des Epicuriens et des sceptiques, des Stoïciens éclectiques et pratiques, qui donnent au système un caractère plus théologique. Puis viennent Ammonius Saccas et Plotin qui font, d'un point de vue théologique et mystique, la synthèse de la pensée antique, déjà transformée par leurs prédécesseurs.

Mais il y a aussi une philosophie chrétienne, qui va de saint

Paul, par les Gnostiques et les Apologistes, à l'école d'Alexandrie, avec Pantène, saint Clément et Origène, aux Cappadociens, à saint Cyrille et à David d'Arménie ; par saint Ambroise, à saint Jérôme et à saint Augustin.

D'ordinaire on étudie, comme Zeller, surtout comme Ueberweg-Heinze, Philon et les philosophes latins et grecs jusqu'aux derniers successeurs de Plotin, dans la période consacrée à l'antiquité, dont la pensée est ainsi suivie dans tout son développement. Et l'on voit mieux ce que devient ainsi, à travers les siècles, la philosophie qui s'est constituée avec Thalès et les penseurs qui le suivirent. Par contre, tout occupé de la comparaison successive, on ne fait pas appel à la comparaison synchronique et complète qui porterait sur les chrétiens et relèverait, chez les uns et les autres, des éléments communs.

Inversement, mais en suivant les mêmes principes, Ritter, Ueberweg-Heinze étudient la philosophie chrétienne, sans exposer la philosophie hellénico-romaine, qui se développe à la même époque. Peut-être est-ce là une des raisons pour lesquelles nos contemporains, qui ont rompu avec le christianisme, ont une tendance à ne tenir aucun compte de la philosophie qui s'étend du Ier siècle au XVIIe, dans laquelle ils n'ont pas été accoutumés à reconnaître les éléments gréco-romains qui en sont une des caractéristiques, non plus que les éléments scientifiques et philosophiques dont la pensée moderne lui reste redevable.

Mais y a-t-il dans toutes ces philosophies des caractères communs qui en légitiment la comparaison ? On peut déjà le soupçonner en voyant les Chrétiens rapprocher Sénèque et saint Paul auxquels ils attribuent une correspondance longtemps considérée comme authentique ; les moines de la Thébaïde prendre le *Manuel* d'Epictète pour guide de la vie ascétique ; les partisans d'Apollonius de Tyane comparer leur maître au Christ, Celse, mettre à côté de Jésus mourant sur la croix Epictète dont Epaphrodite se serait amusé à briser la jambe, Constant Martha soutenir l'analogie de l'idéal que se sont formé Sénèque, Epictète, Marc-Aurèle et leurs contemporains et de celui que se propo-

sèrent, pour la perfection morale et l'union avec Dieu, les plus grands d'entre les chrétiens. Il faut se souvenir d'ailleurs — et l'on aura plus d'une fois l'occasion de le répéter — que toutes nos divisions chronologiques sont artificielles, que la vie humaine ne commence pas plus au moment où nous avons décidé de l'étudier qu'elle ne finit quand elle cesse de nous intéresser.

Mais il convient de recourir à un examen plus précis. D'abord il faut éviter une des plus fréquentes erreurs que l'on commet d'ordinaire lorsqu'on se prononce pour ou contre ces comparaisons. Sans doute, on admet bien parfois qu'il y a eu des modifications dans les doctrines du Portique, de Zénon à Sénèque, mais on a une tendance à les unifier en parlant du « système stoïcien », au lieu d'étudier chacun des représentants de l'Ecole pour se demander ensuite ce qui leur appartient en commun. On voit, avec raison, dans les Epicuriens des disciples fidèles du maître, dont ils mettent cependant au premier plan des doctrines qui, pour lui, étaient moins importantes. C'est encore avec raison qu'on voit dans les sceptiques des continuateurs de Pyrrhon. Mais on aurait complètement tort d'identifier avec Platon, avec Pythagore, avec Aristote, les platoniciens, les péripatéticiens, les pythagoriciens des premiers siècles de l'ère chrétienne. Tous les philosophes du temps sont partisans de l'autorité ; mais tous aussi recourent à l'interprétation allégorique qui leur permet de donner comme venant du maître ce qui, au fond, est leur pensée propre. Cela est manifeste pour les Platoniciens, parmi lesquels Sextus Empiricus, historien impartial, distingue cinq écoles ou Académies profondément différentes, l'ancienne avec Speusippe et Xénocrate, qui ne sont plus déjà des disciples fidèles de Platon — dont on pourrait d'ailleurs se demander s'il a vraiment donné un système —, la nouvelle, avec Arcésilas qui est presque pyrrhonien, celle de Carnéade, qui est probabiliste, celle de Philon qui voisine avec le Stoïcisme et celle d'Antiochus, qui fait entrer le Portique dans l'Académie. Sans compter Philon le Juif, qui retrouve dans Platon les doctrines bibliques. Les Pythagoriciens font plus et

mieux encore. Non seulement ils interprètent allégoriquement les doctrines des disciples anciens, sinon du maître ; mais ils multiplient les ouvrages apocryphes qu'ils attribuent à Pythagore ou à ses disciples immédiats. Les ouvrages de ce genre sont encore un des moyens par lesquels les hommes satisfont alors à la règle qui veut qu'on attribue l'autorité à ce qui est ancien, à l'imitation sans doute de ce que faisaient à Rome les jurisconsultes, peut-être aussi par cette pensée obscure, qu'en remontant ainsi dans le passé, on se rapproche du temps où l'homme, récemment produit par la Divinité, en recevait un enseignement immédiat. Mais ils conservent leur pensée propre ; ils en font certifier la valeur, pour ainsi dire, par ceux dont aucun de leurs contemporains ne saurait contester l'autorité. Aussi les apocryphes se multiplient-ils pendant toute cette période chez les Juifs et chez les chrétiens, chez les alchimistes, chez les philosophes. C'est Porphyre, peut-être après Longin, qui posera un des premiers la question d'authenticité à propos d'ouvrages attribués à Zoroastre, même à propos de livres juifs, en particulier du livre de Daniel. Mais il n'aura guère de successeur et l'on ne saurait dire si le nombre des ouvrages apocryphes, mis en circulation jusqu'au XIIIe siècle, n'est pas près d'égaler celui des livres authentiques ou plutôt si ce n'est pas dans les premiers plus que dans les seconds qu'on va chercher la véritable doctrine des philosophes, des théologiens et parfois même des savants.

C'est donc aux ouvrages des contemporains qu'il faut demander leurs doctrines, quelles que soient d'ailleurs les sources auxquelles ils les rapportent, à tort plus souvent qu'avec raison. Sans doute on doit noter les noms dont ils se réclament, mais il faut toujours se demander — et l'on est bien souvent obligé de répondre négativement — si l'attribution des doctrines est exacte. D'autant plus que, par l'éclectisme général à cette époque, on tend à ramener les doctrines à l'unité, par conséquent à enlever à chacune d'elles son caractère propre. C'est pour régler sa conduite, pour organiser la vie sociale, que l'on cherche des doctrines et, une fois qu'on pense les avoir trouvées,

on les fortifie par tous les moyens possibles. Ce n'est pas — sauf pour les sceptiques et encore n'est-ce chez eux qu'un but indirect — pour en faire l'histoire qu'on rapporte des doctrines religieuses ou philosophiques, c'est pour en vivre ; ce n'est pas pour rendre à chacun ce qui lui appartient qu'on invoque les noms de Pythagore, d'Aristote, de Platon, c'est pour donner plus de force aux idées que l'on a adoptées.

III

Du Ier siècle avant J.-C. aux Antonins, c'est l'époque où l'unité politique se fait dans le monde gréco-romain, qui comprend une grande partie de l'univers civilisé, la seule tout au moins sur laquelle nous ayons des renseignements suffisants. Ce qui vient des philosophes est la propriété commune de tous, ce qui ne veut pas dire que tous en usent, mais seulement que les penseurs ne font guère que s'approprier, en le modifiant, ce qui avait été l'œuvre de leurs prédécesseurs. Il en est de même de ce qui vient des savants, quoique, dans tous les ordres de sciences, mathématiques, physiques et morales, il y ait alors encore quelques acquisitions nouvelles. De même la connaissance vulgaire de la nature et de l'homme, reflet de la connaissance scientifique, tend à s'unifier, comme on le constate dans les formules de la langue commune que l'on trouve dans les inscriptions et dans les Evangiles. Quant aux croyances religieuses, il n'est pas difficile de signaler entre elles des différences. Mais les ressemblances sont significatives. Partout se retrouve la préoccupation du divin. Auguste, en construisant le Panthéon, et en prenant le titre de souverain pontife, indique bien que la religion est un des fondements de l'unité politique, administrative et sociale. Les Juifs et les Chrétiens mettent au premier plan leurs livres saints. Et les philosophes font du divin le centre de leurs spéculations. Philon unit le Dieu des Juifs au Logos, au Verbe des Platoniciens et des Stoïciens ; les néo-pythagoriciens veulent concilier la doctrine d'un Dieu transcendant avec celle de l'immanence. L'un d'eux, Apollonius de Tyane, passera pour un thaumaturge et sera adoré

comme un Dieu. Ceux qu'on appelle les Platoniciens éclectiques et pythagorisants travaillent à faire prévaloir le Dieu transcendant de Platon sur le Dieu immanent des Stoïciens ; l'épicurisme s'organise comme une Eglise; l'école sceptique subsiste dans des communautés analogues aux associations religieuses ; la théologie est déjà chez Cléanthe une partie essentielle du système, mais à Rome, le stoïcisme, éclectique et pratique, prend un caractère de plus en plus théologique ; il a ses martyrs comme le christianisme. Il y a accord ainsi pour le fond, entre les philosophies qui s'adressent aux esprits d'une haute culture et les croyances populaires qui, sous des formes diverses, font au divin une part de plus en plus grande. On pressent déjà que, si des philosophes comme Plutarque sont les prêtres des antiques religions, les Chrétiens pourront s'approprier une partie des philosophies théologiques et invoquer, comme saint Paul, des formules de Cléanthe ou d'Aratus.

Ainsi la comparaison pourra et devra se faire entre des philosophies dont la base est théologique et dont les éléments d'ordre scientifique ou philosophique sont puisés à une source commune.

Cela est tout aussi vrai du siècle des Antonins où domine le Stoïcisme, dont les principaux représentants, Epictète et Marc-Aurèle, recommandent avant tout la soumission à Dieu. Les Chrétiens ont leurs Evangiles; les Gnostiques tentent un premier essai de philosophie religieuse ; les Apologistes défendent le Christianisme et le comparent aux philosophies anciennes pour en montrer la supériorité ; l'école d'Alexandrie, avec Pantène, surtout avec Clément, unit la doctrine chrétienne et la doctrine grecque. Le néopythagorisme continue son œuvre philosophique et populaire : au début du IIIe siècle, la légende d'Apollonius est complètement formée. Les platoniciens éclectiques et pythagorisants ont pour représentants Plutarque de Chéronée, le prêtre d'Apollon ; Galien, l'un des maîtres pour la médecine, de la période ultérieure ; Celse qui combat les Chrétiens, Numénius qui veut ramener la philosophie grecque à la sagesse orientale, où il fait entrer le judaïsme et le gnosticisme ; d'autres, comme

Apulée et Alcinoüs, qui traitent de démonologie et de magie.

Au IIIe siècle se fait la synthèse plotinienne. Ammonius Saccas a été chrétien et, par Numénius, l'école s'assimile bon nombre des doctrines de Philon, en même temps qu'elle unit intimement les théories qui se réclament du platonisme, du pythagorisme, du stoïcisme et du péripatétisme, qu'elle s'assimile les données scientifiques jusque-là acquises, et augmentées, en ce qui concerne la psychologie, par Plotin lui-même. Plotin combat les gnostiques et s'en distingue de façon à paraître souvent en accord avec les chrétiens orthodoxes. D'ailleurs, il a été fort vraisemblablement le condisciple d'Origène à l'école d'Ammonius Saccas, dont on ne saurait suivre les destinees sans étudier ce que deviennent les successeurs de l'un et de l'autre. D'autant plus que, dans l'école même, un certain nombre de disciples de Plotin se rapprochent des chrétiens, en croyant se mettre avec eux en opposition complète. Ainsi Porphyre, l'adversaire des Chrétiens et leur maître futur, travaille déjà à joindre à Homère, à Hésiode, aux Orphiques pris comme sources de la théologie grecque, les recueils d'oracles, qu'on opposera comme livres saints, à l'Ancien et au Nouveau Testament des Juifs et des Chrétiens. D'autres après lui emploient la théurgie pour produire des actions merveilleuses qu'ils opposent aux miracles rapportés dans les Evangiles ; quelques-uns meurent comme les Chrétiens pour témoigner de leur foi en leurs croyances. Dès lors il y a plus que jamais place pour une histoire *générale* des philosophies, puisque toutes se rattachent à des religions qui se réclament de livres considérés comme revélés et qui usent également de l'autorité et de l'interprétation allégorique, puisque toutes puisent l'essentiel de leurs doctrines chez Plotin, puisque toutes reposent sur des connaissances positives qui sont identiques et qui ne s'accroissent guère.

Dans l'école plotinienne, il y a donc deux directions que l'on distingue par les affirmations religieuses — et encore y a-t-il, même pour saint Cyrille, de grandes analogies entre la Trinité chrétienne et les hypostases plotiniennes — mais qui se rejoignent par les affirmations philosophiques.

Le plotinisme se trouve en effet chez les Chrétiens grecs, chez saint Basile dont certaines homélies reproduisent littéralement Plotin, chez Synésius, disciple d'Hypatie et évêque de Cyrène, chez Jean Philopon, chez le Pseudo-Denys l'Aréopagite, même chez Eusèbe qui donne, sous leur forme exacte et complète, les principaux textes où Plotin démontre l'immortalité de l'âme, chez saint Cyrille d'Alexandrie qui, adversaire de la plotinienne Hypatie, combat Julien avec des citations de Plotin. Il en est de même des Latins, chez qui le Plotinien Macrobe reste attaché à l'antique religion, tandis que les chrétiens contemporains, Victorinus, saint Augustin, Chalcidius, utilisent Plotin tout autant que lui. Et l'on discute encore pour savoir si le plotinien Boèce fut chrétien.

Donc cette histoire ne peut être générale que si elle est comparée. Et on ne peut se rendre compte de la fortune des doctrines de Plotin et de son école, et par Plotin des doctrines antiques, que si l'on a vu ce qu'en prirent, en modifièrent et en transmirent les Chrétiens. Par contre, on ne comprendrait que fort incomplètement les croyances chrétiennes — de saint Paul à saint Augustin et à saint Cyrille — même celles qui furent formulées aux conciles de Nicée et de Chalcédoine, si l'on ignorait les doctrines philosophiques, récentes ou anciennes, auxquelles ils font des emprunts fréquents et considérables. Un même courant entraîne tous les hommes de cette époque : on ne le connaît bien que si l'on examine avec soin les eaux qui coulent sur les deux rives et qui incessamment se mêlent ; on ne connaît bien les doctrines des Chrétiens et celles de leurs adversaires qu'après les avoir étudiées et comparées dans leur apparition synchronique.

De 529 à la Renaissance carolingienne, il y a lieu de constater l'appauvrissement continu — théologique comme scientifique et philosophique — de l'Occident latin, le développement, à peu près parallèle, de la civilisation byzantine et de la civilisation syriaque.

Du IXe au XIIIe siècle, la comparaison est possible et elle est indispensable entre les philosophies chrétiennes, musulmanes

et juives, qui se développent — tout à la fois en Orient et en Occident. Elles sont unies à trois religions qui invoquent une révélation et des livres saints, qui font appel à l'autorité et à l'interprétation allégorique, qui sont monothéistes et admettent la Création, la Providence, l'immortalité de l'âme. Elles utilisent les mêmes éléments, d'ordre scientifique et d'ordre métaphysique, mais les Byzantins et surtout les Arabes augmentent les données positives qui leur avaient été transmises, pour les mathématiques et pour l'astronomie, pour l'alchimie, la médecine et les sciences naturelles, pour la psychologie et l'optique, pour l'histoire et la géographie. De cette première comparaison fort sommaire, mais générale, on conclut que les chrétiens d'Occident, qui emploient trois siècles à rentrer en possession des sources scientifiques, métaphysiques et même théologiques dont ils avaient désappris l'usage, sont manifestement inférieurs aux Byzantins qui n'ont jamais cessé d'augmenter le savoir humain, aux Arabes d'Orient et d'Occident qui, instruits par les Byzantins et les Syriaques, sont devenus supérieurs à leurs maîtres, aux Juifs dont le développement en toute direction se fit alors comme chez les Arabes.

Une comparaison détaillée et synchronique le montre mieux encore. Ainsi les Byzantins ont au IXe siècle Photius dont l'activité est prodigieuse en philosophie comme en théologie, les Arabes ont, en Orient, Alkendi, le mathématicien, l'astronome, le médecin et le philosophe († 870), les Juifs, Saadia († 942), poète et philosophe qui entreprend de montrer la conformité de la pensée rationnelle avec les croyances bibliques et postbibliques. Tous trois sont entourés de théologiens, de savants, de philosophes, qui, sans être leurs égaux, ne leur sont pas cependant trop inférieurs. En Occident, Jean Scot Erigène, peut-être d'ailleurs formé par des maîtres grecs, leur est comparable, mais il est infiniment supérieur à ses prédécesseurs et à ses successeurs. Au Xe siècle, les connaissances scientifiques d'un Gerbert paraissent tout à la fois dépasser celles des Latins qui viendront après lui et rester bien au-dessous de celles des Arabes qui, après s'être assimilé toute la science grecque, y apportent

des accroissements considérables. Les Frères de la Pureté travaillent à une Encyclopédie scientifique, philosophique et théologique ; Alfarabi est un savant, un logicien, un métaphysicien et un mystique, qui utilise l'Aristote commenté par les Plotiniens. Au XIe siècle, c'est Avicenne (980-1037), théologien, philosophe et métaphysicien, médecin et encyclopédiste, qui sera pendant plusieurs siècles l'un des maîtres les plus suivis de l'Occident latin ; c'est le physicien, astronome et psychologue Alhazen, dont l'influence s'exercera en Occident jusqu'au temps de Kepler. C'est aussi Algazel (1059-1111), le théologien mystique qui arrêtera en Orient le développement de la philosophie. Mais déjà, en Espagne, le juif Ibn Gebirol (1020-1070), poète, moraliste et philosophe, a composé la *Source de Vie*, toute plotinienne, dont l'action sera d'autant plus grande dans l'Occident qu'on le tiendra longtemps pour un Chrétien ou tout au moins pour un Arabe inclinant au christianisme. A Byzance, Jean Xiphilin, surtout Michel Psellos (1018-1096) continuent les maîtres antérieurs, pour la théologie, la philosophie et les sciences. En Occident, les Chrétiens citent Fulbert et Béranger de Tours, Lanfranc et Yves de Chartres, surtout saint Anselme qui est un grand métaphysicien et un grand mystique, mais qui n'a aucune connaissance scientifique, en dehors de celles qu'il a acquises en psychologie par la tradition et son observation personnelle.

Au XIIe siècle, les Arabes atteignent leur plein développement : Ibn Badja, mort en 1138, est un savant, médecin et physicien, un philosophe qui commente Aristote et un mystique qui montre en plotinien comment l'homme, par ses facultés naturelles, arrive à l'intuition de Dieu. Ibn Tofaïl, poète et mathématicien, médecin, philosophe et politique, affirme, dans un ouvrage original, le *Vivant, Fils du Vigilant*, que la philosophie et la religion enseignent les mêmes vérités, qu'elles conduisent toutes deux à l'union avec Dieu. D'Averroès, théologien et jurisconsulte, littérateur et poète, médecin, mathématicien et philosophe, on a des commentaires petits, moyens et grands, qui rejoignent Plotin, des œuvres spéculatives qui nourriront pen-

dant longtemps la pensée des Chrétiens d'Occident ; un nouveau fonds de doctrine rendra ainsi possibles les comparaisons entre toutes les philosophies qui, jusqu'au XVIIe siècle, se prononceront pour ou contre l'Averroïsme réel et l'Averroïsme légendaire, pour ou contre l'immortalité, pour la supériorité de la théologie ou pour celle de la philosophie.

Chez le Juif Maimonide, mort au début du XIIIe siècle, on retrouve avec l'héritage qu'il tient des philosophes de sa race, ce que les Arabes avaient réuni dans les sciences positives et la philosophie : toutes ses doctrines seront transmises aux Chrétiens occidentaux, qui y feront de fréquents emprunts et y apprendront comment l'homme est conduit à la connaissance et à la vision de Dieu, par la raison, les sciences et la philosophie comme par le révélation, la foi et la religion.

Chez les Byzantins, il y a aussi des noms marquants : Johannes Italus, devenu après Psellos le prince des philosophes, Eustrate, le théologien dont les Commentaires sur Aristote sont employés par Robert de Lincoln, Albert le Grand et saint Thomas; Nicolas de Méthone qui suit le Pseudo-Denys et combat Proclus comme un adversaire encore redoutable.

Pendant tout le XIIe siècle, les Musulmans, les Juifs, les Byzantins continuent à accroître le patrimoine commun, dont une bonne partie leur vient, pour les sciences, des Grecs et, pour la philosophie, des Plotiniens qui ont réalisé la synthèse de la pensée antique. Les Chrétiens d'Occident leur sont inférieurs : qu'il suffise de rappeler les noms de Roscelin, de Guillaume de Champeaux auquel se rattachent les mystiques saint Bernard, Hugues et Richard de Saint-Victor, Abélard, de qui relèvent les auteurs de *Sommes* et de *Sentences*, qui conduisent à Alexandre de Halès, à Albert le Grand, à saint Thomas ; l'école de Chartres, avec Thierry et Bernard, Guillaume de Couches, Gilbert de la Porée ; puis Raymond de Tolède et ses traducteurs, Gundissalinus, Jean d'Espagne, etc., qui vont enrichir le domaine où puiseront les théologiens et les philosophes : Adhélard de Bath, qui voyage pour acquérir les connaissances positives que possèdent les Byzantins, les Arabes et les Juifs ; Jean de Salisbury,

l'écrivain qu'on peut comparer aux humanistes de la Renaissance et qui se rattache en philosophie à Arcésilas et à Carnéade; Alain de Lille, le poète mystique, qui use, avant Spinoza, de la méthode géométrique et qui connaît déjà quelques-unes des œuvres dont vivra le XIIIe siècle.

IV

Au XIIIe siècle, Byzance est prise par les Chrétiens d'Occident. Mais l'empire, bientôt reconstitué en face de l'empire latin, compte encore des théologiens, des philosophes qu'on ne saurait ignorer, puisqu'on attribuera à leurs successeurs l'apparition de la Renaissance italienne du XVe siècle, dont ils ne sont pas seuls la cause. D'ailleurs ils vivent sur ce qui a été acquis par leurs prédécesseurs : le donné scientifique, théologique et philosophique est le même et c'est pourquoi il convient de les comparer à leurs prédécesseurs d'Orient et à leurs contemporains d'Occident.

Les Musulmans n'ont plus que des *motecallemin* occupés de théologie, ayant renoncé, ce semble, à ce qu'avaient acquis et transmis leurs savants et leurs philosophes. Pour cette raison, il ne serait pas inutile de les comparer aux Juifs et aux Occidentaux qui se substituent à eux. Et cela pourrait servir aussi à se rendre compte du chemin qu'auraient à parcourir leurs successeurs actuels pour se remettre au niveau de nos penseurs modernes.

Au contraire, les Juifs ont hérité non seulement de Maimonide et d'Ibn Gebirol, mais encore d'Avicenne et d'Averroès. Même les doctrines averroïstes, supprimées par les Musulmans, condamnées partiellement par les Chrétiens, persistent dans leurs écoles jusqu'au temps de Spinoza. Et ce serait un curieux travail de mettre en pleine lumière la succession ininterrompue des maîtres qui font survivre, de la spéculation musulmane, les doctrines qui avaient été éliminées par le monde chrétien.

Le XIIIe siècle est, pour les chrétiens d'Occident, l'époque où ils prennent, pour ne plus la perdre jusqu'à nos jours, la pre-

mière place dans l'histoire de la civilisation. On sait, qu'après une destruction partielle de la culture gréco-romaine, il y eut une première Renaissance au temps de Charlemagne et de Charles le Chauve : il y eut arrêt, parfois recul, mais, somme toute, les progrès furent assez marqués au XIIe siècle. Le XIIIe vit une seconde Renaissance : par l'Espagne, par Byzance, les Occidentaux entrèrent en possession de tout ce que n'avaient pas eu leurs prédécesseurs, de l'héritage des savants et des philosophes grecs. Ils y ajoutèrent ce qu'avaient trouvé les Arabes, les Byzantins et les Juifs, puis ils travaillèrent, savants ou alchimistes, à accroître ce qu'ils avaient ainsi réuni. La connaissance vulgaire s'augmente elle-même, comme on peut le voir par les littératures des langues nationales qui commencent à se constituer fortement.

L'histoire des philosophies du XIIIe siècle peut donc être *générale*, puisqu'on se trouve encore en présence d'un fonds commun dont la richesse s'est augmentée ; elle est *comparée*, non seulement parce qu'elle s'étend, en une certaine mesure, aux Musulmans, aux Byzantins, aux Juifs, comme aux chrétiens d'Occident, mais encore parce qu'elle a l'occasion de suivre, chez ceux-ci, des directions infiniment diverses. Il y a d'abord les utilisations hétérodoxes des acquisitions nouvelles par David de Dinant, Amaury de Bennes, par ceux qu'on appelle les Averroïstes latins ; puis des systématisations orthodoxes qui portent sur le donné ancien et nouveau, que l'on ne songe qu'à rassembler et non à accroître, avec Alexandre de Halès, Albert le Grand, Vincent de Beauvais et saint Thomas, Raymond Lulle et Duns Scot. Une systématisation qui porterait sur les acquisitions présentes et futures, auxquelles elle laisserait place, est tentée par Roger Bacon et elle suppose non seulement la comparaison avec les précédentes, mais encore le rapprochement de toutes les connaissances nouvelles que les mathématiciens, les alchimistes, les physiciens au sens très large du mot, s'occupent alors à rassembler. Il y a des mystiques, François d'Assise, saint Bonaventure, Albert le Grand — et aussi saint Thomas — dont les doctrines, développées en Allemagne et en Flandre, seront

absorbées par Luther ; il y a, à leurs débuts tout au moins, des philosophies nationales ; puis des philosophies séculières, qui fleurissent surtout dans les Universités et des philosophies qui se produisent dans les ordres religieux, spécialement chez les Dominicains et les Franciscains ; des philosophies politiques, qui présagent les grandes discussions des siècles suivants, comme elles rappellent les luttes antérieures du sacerdoce et de l'empire. Même on peut prévoir la troisième Renaissance, par l'apparition de traductions du *Phédon* de Platon, des *Hypotyposes* de Sextus Empiricus et par l'extension que prend l'étude du grec, comme on peut entrevoir l'apparition de la philosophie du XVIIe siècle, par ce que font Roger Bacon et les savants du temps. Toutes ces philosophies, aux directions différentes, se mêlent, se combattent, s'unissent ou s'opposent de mille façons ; elles accentuent leurs divergences, parfois cependant elles mettent au premier plan ce qui leur appartient en commun, mais toujours elles nous apparaissent singulièrement vivantes et semblent s'être proposé, toutes ensemble, de systématiser ce que fournit l'étude de l'homme et de la nature, de reprendre, au point de vue catholique, la grande construction plotinienne, dont la connaissance lui est venue par des sources multiples.

On rencontre au XIVe siècle des philosophes thomistes, scotistes, lullistes et occamistes qui ne sont pas à dédaigner. C'est aussi le temps où réalistes et nominalistes groupent autour de leurs doctrines toutes les réponses diverses aux questions que s'est posées le XIIIe siècle. Puis il y a des représentants de la Renaissance comme Dante, Barlaam, Pétrarque, Boccace qui continuent en ce sens le XIIIe siècle, mais qui donnent une attention plus grande à l'expression de leur pensée et indiquent ainsi quelle sera la préoccupation du siècle suivant. Les mystiques sont nombreux en Allemagne, en Flandre et en d'autres pays, car c'est l'époque de maître Eckhart, de Tauler, de Suso, de Ruysbroek, peut-être des auteurs de la *Deutsche Theologie* et de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Alors aussi des penseurs, qui ne sont pas toujours sans originalité, introduisent dans les littératures en langue vulgaire ce qui a été synthétisé d'abord dans des

œuvres latines. L'examen comparatif de chacun de ceux qui entrent dans une même série est important pour suivre toutes ces directions diverses, mais la comparaison synchronique des catégories différentes de philosophes est plus nécessaire encore, au XIVe comme au XVe siècle, pour qui veut se rendre compte de ce que furent réellement ces deux siècles dans l'histoire de la pensée humaine, afin de ne pas parler de leur pauvreté spéculative, comme l'ont fait, par exemple, Ueberweg et ceux qui l'ont suivi, après avoir reporté dans la philosophie moderne, Dante et bon nombre de ses successeurs ou de ses contemporains.

C'est au XVe siècle que se produit en Occident une troisième Renaissance qui continue la précédente, mais s'en distingue par des caractères essentiels. D'abord on tient beaucoup plus à la forme qu'au XIIIe siècle : il y a même des humanistes dont le souci capital est d'employer les mots et les tournures en usage chez ceux qu'ils prennent pour des modèles, à l'exclusion de tout ce qui avait pu paraître nécessaire pour l'expression des idées postérieures à l'époque classique. Puis il en est qui s'attachent surtout à rendre aux anciennes doctrines leur signification exacte et primitive, sans les transformer par une interprétation allégorique en vue de les adapter à des pensées modernes ou de les concilier avec des doctrines tirées d'autres sources. D'autres mêlent la pensée qu'ils ont voulu faire renaître à des idées qui ont fait leur apparition à la même époque ou dans le même pays, qui se sont produites dans d'autres régions ou dans d'autres temps, à des idées orientales et juives, musulmanes et chrétiennes. Il y a, en Italie surtout, des Platoniciens, des Péripatéticiens orthodoxes à la façon de saint Thomas, hérétiques comme les Averroïstes et les Alexandristes Padouans, des Plotiniens chrétiens et d'autres qui ne le sont guère, des Epicuriens et des Stoïciens qui se complètent les uns les autres, qui entrent tous en lutte entre eux ou avec les représentants de la scolastique des deux siècles précédents, qu'ils se réclament de saint Thomas ou d'Albert le Grand, de Duns Scot, de Raymond Lulle ou d'Occam, des réalistes ou des nominaux. On trouve enfin des

scolastiques considérables comme Pierre d'Ailly et Biel, des mystiques comme Jean Gerson et Raymond de Sebonde.

Ces groupements si complexes, il importe qu'on les étudie sans doute en eux-mêmes, mais aussi en les comparant entre eux et en comparant leurs divers représentants, car c'est la seule façon d'arriver à saisir la richesse, la complexité et l'évolution de la pensée, comme la transformation des questions qu'avait soulevées le XIVe siècle et que se posera le XVIe.

Au XVIe siècle, la comparaison doit être géographique et chronologique. C'est une des périodes où la pensée et l'action furent également puissantes et pour lesquelles il est presque impossible de comprendre isolément une des formes qui les ont manifestées. Si l'élément philosophique est parfois au premier plan pendant le XVe siècle, c'est l'élément religieux qui domine au XVIe. L'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, comme la France, ont des penseurs notables qui l'emportent peut-être par l'originalité sur un certain nombre de ceux du XVIIe siècle que nous avons pris l'habitude d'admirer. Ce sont d'abord les partisans de la Réforme, avec Luther, Calvin, Zwingle, etc., qui se rallient aux philosophies les plus diverses. Puis il y a les défenseurs du catholicisme, jésuites et dominicains, qui se réclament du thomisme dont l'Eglise se sert pour combattre les nouveaux hérétiques et qui, par cela même, constitue, en théologie, l'orthodoxie la plus pure, en philosophie, la doctrine la plus sûre, en attendant qu'elle soit au XIXe siècle mise à peu près sur le même plan que la théologie. Nombreux encore sont les humanistes, soucieux alors du fond au moins autant que de la forme, comme cela est évident pour Erasme, Vivès, Ramus, Montaigne et bien d'autres. Les savants constituent un groupe compact et bien armé : Léonard de Vinci conduira à Viète, Galilée, Kepler et Harvey, en passant par Copernic, Rabelais, Vesale, Huarte et Bernard Palissy. Mais il y a encore des Padouans averroïstes ; il y a des écrivains politiques, dont le nom se conservera et dont les doctrines demeureront agissantes, Machiavel, Thomas Morus et Bodin ; il y a des philosophes généralisateurs, comme Télésio et Giordano Bruno.

On sait que le traité de Vervins et l'édit de Nantes marquent également la diminution de l'influence exercée pendant toute la période antérieure par les idées théologiques et religieuses ; que la science avec Galilée, Harvey et tous les observateurs du XVIIe siècle, avec Descartes et les mathématiciens, ruine la scolastique, prépare l'avènement de philosophies nouvelles, pour lesquelles la raison et l'expérience seront seules guides dans l'explication de l'univers, dans la constitution des doctrines qui présenteront une éducation, une morale, une politique nouvelles. Mais l'étude comparée des philosophies et des découvertes ou des systèmes scientifiques est d'autant plus indispensable que l'on est trop souvent disposé à ne voir dans le XVIIe siècle que ce que l'on y a proclamé original. Sans doute l'élément scientifique est le plus important pour qui veut signaler l'évolution progressive de la civilisation ; sans doute il faut comparer le développement des sciences positives en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, unies ou non entre elles et à des systématisations philosophiques. Mais il reste beaucoup de thomistes, beaucoup de partisans des philosophies médiévales qui ne sauraient être mis complètement en oubli ; car ils ont plus d'une fois témoigné un goût fort vif pour les recherches positives. Des continuateurs de la Renaissance philosophique remettent en honneur le stoïcisme comme Juste Lipse et Gataker, le scepticisme, comme Charron, Sanchez, La Mothe le Vayer, précurseurs de Huet et de Bayle ; la Nouvelle Académie, comme l'abbé Foucher. D'autres mêlent ces doctrines antiques avec les découvertes scientifiques ou avec les doctrines religieuses et les conceptions philosophiques du moyen âge ; c'est ce que fait le chrétien Gassendi pour Epicure ; c'est ce que font en d'autres sens les Van Helmont, Campanella, Vanini, Jacob Böhme, Jansénius et ses disciples ; c'est ce que l'on trouve encore dans les *Dogmata theologica* où Thomassin fait une place si grande à Plotin, tandis que Richard Simon et Spinoza rejoignent et dépassent Roger Bacon pour l'exégèse biblique. Enfin viennent les penseurs que seuls nous avons faits classiques, Bacon, Hobbes et Locke ; Descartes, Pascal et Malebranche ; puis Geulincx et

Spinoza qui tous préparent Leibnitz. Sans doute il faut comparer ces derniers entre eux et avec les savants du temps. Mais il faut aussi les mettre en regard de tous leurs autres contemporains, d'abord pour reconnaître leur originalité ; puis pour constater ce qu'ils ont de commun avec les représentants des philosophies antérieures, par suite avec les penseurs grecs et latins, arabes et juifs, dont ils reproduisent les conceptions les plus solidement établies, sur lesquelles ils élèvent ensuite les constructions nouvelles où s'abritent encore aujourd'hui bon nombre d'entre nous.

Des comparaisons analogues s'imposent pour le XVIIIe et le XIXe siècles. On peut constater l'importance sans cesse grandissante de l'élément scientifique, la place de plus en plus grande qu'il tient dans les conceptions philosophiques et morales, dans celles qui ont rapport à l'éducation et à la politique. Mais les théories théologiques et philosophiques du moyen âge se sont maintenues presque à l'état de pureté chez les catholiques, surtout depuis l'Encyclique *Æterni patris* de Léon XIII, qui les oblige à y faire entrer les acquisitions scientifiques des trois derniers siècles. On entrevoit qu'il pourrait en être de même dans le monde musulman où l'on constate certaines tendances à reprendre la direction scientifique et philosophique d'autrefois, sans renoncer aux croyances religieuses; on édite les philosophes dont les œuvres furent brûlées à la fin du XIIe siècle ; on tâche d'acquérir les connaissances scientifiques qui se sont accrues d'une façon prodigieuse depuis le temps où les Musulmans travaillaient eux-mêmes à les augmenter. Ils se trouvent ainsi dans une position analogue à celle des thomistes catholiques, qui doivent assimiler à leur synthèse théologique et philosophique, les données positives des trois derniers siècles, avec cette double différence qu'ils ont renoncé pendant longtemps à la philosophie, mais qu'ils n'ont pas d'autorité chargée de se prononcer sur l'orthodoxie en matière religieuse.

* * *

Ainsi du Ier au VIIIe siècle, les systèmes médiévaux vivent des mêmes éléments scientifiques et philosophiques, qui proviennent des recherches faites par le monde hellénico-romain et qui sont réunis, dès le IIIe siècle, dans la synthèse plotinienne ; ils ont des croyances dont les ressemblances sont plus grandes que les différences, puisque les défenseurs de l'antique religion en arrivent à constituer des livres révélés qu'ils opposent à l'Ancien et au Nouveau Testament des Juifs et des Chrétiens.

Du IXe au XIIIe siècle, il y a accroissement, pour le monde byzantin, juif et surtout arabe, des données positives que l'on tire de l'observation, de l'expérience et du calcul ; mais les éléments philosophiques, combinés d'une façon nouvelle qui a pour résultat, par exemple, de présenter les doctrines plotiniennes sous des formules péripatéticiennes, restent en somme les mêmes et viennent surtout de la synthèse opérée par Plotin ; les doctrines religieuses sont analogues, parce que Juifs, Chrétiens et Musulmans admettent un seul Dieu, Créateur et Providence, des livres saints et révélés qu'on interprète allégoriquement, la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

Du XIIIe siècle au XVIIe, la philosophie se développe surtout en Occident, avec un fond commun, qui est constitué par les croyances chrétiennes, dont la diversité reste cependant assez grande pour qu'on en fasse l'histoire comparée, par les doctrines philosophiques qui comprennent à peu près toutes les spéculations grecques et romaines, prises en leur sens exact, interprétées allégoriquement, ou mêlées et combinées entre elles et avec les doctrines théologiques, de manière cependant à ce que le plotinisme fournisse presque toujours les questions et souvent les réponses ; enfin par les connaissances scientifiques qu'avaient acquises les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Arabes et qui ne s'augmentent que fort lentement, parce qu'on ne va pas dans une direction réfléchie et voulue.

A partir du XVIIe siècle, les recherches positives prennent la première place et, par cela même, la comparaison est possible entre les systèmes qui leur font exclusivement appel ; mais elle peut également se faire entre les systèmes à base rationnelle ou

théologique, qui sont obligés de les utiliser et qui sont ainsi appréciés en fonction de leur valeur scientifique ; tous sont donc rapprochés en raison de leur fondement commun. Mais la comparaison pourra être plus étendue, plus complète entre les systèmes théologiques — comme le thomisme religieux et philosophique ou l'islamisme reprenant ses directions philosophiques et scientifiques d'autrefois — et les systèmes rationnels ou mystiques comme ceux de Descartes, de Malebranche, de Leibnitz, de Kant, d'Auguste Comte et de Cournot, de Schelling et de Ravaisson, dans lesquels se trouvent des théories qui viennent des spéculations médiévales et qui même ont servi de fondement solide à leurs additions, de manière à provoquer une évolution et non une révolution dans la marche intellectuelle de l'humanité.

Ainsi l'histoire générale et comparée des philosophies médiévales suppose qu'on les prend chacune dans son ensemble, pour faire l'analyse des éléments scientifiques, philosophiques et religieux qui la constituent, pour relever la manière dont ces éléments sont groupés ; puis qu'on les compare entre elles à ce double point de vue, en les considérant chacune dans sa relation avec celles qui la précèdent ou la suivent, avec celles qui se sont élevées dans le même temps. Ainsi se fait l'histoire générale, qui relève dans le développement chronologique des systèmes ce qui leur appartient en commun, l'histoire comparée des éléments qu'ils utilisent en des proportions différentes et des synthèses qui en sont établies. Ainsi on étudie les philosophies médiévales en contact avec la civilisation gréco-romaine, avec les civilisations essentiellement théologiques qui se groupent autour du judaïsme, du christianisme et de l'islamisme, avec les civilisations auxquelles a donné naissance le progrès de la recherche scientifique. Ainsi l'on saisit la continuité dans la vie spéculative de l'humanité, en même temps qu'on la suit dans son développement successif et synchronique, dans les éléments qui la constituent et dans les systèmes qu'elle en forme.

Le Katanga septentrional

PAR

MAURICE ROBERT,

Chargé de cours à l'Université.

CHAPITRE I.

L'étude du milieu.

§ 1. — INTRODUCTION.

Adjoint, en qualité de géologue, à la mission envoyée au Katanga en 1910 par la " Société de Recherches minières du Bas-Katanga ", j'ai atteint Kikondja, sur le lac Kisale, après avoir remonté tout le fleuve Congo. Mes études, pendant dix-huit mois, se sont surtout concentrées dans les régions situées au sud-est du Bas-Katanga et mon retour en Europe s'est effectué par la voie du sud, via Elisabethville, Johannesburg, Kimberley et Cape Town.

Pendant la plus grande partie de mon séjour en Afrique j'ai eu comme compagnon de voyage M. E. Deladrier, docteur ès sciences. Nous avons effectué en commun nos travaux de recherches minières et de levés d'itinéraires. En dehors des études spéciales auxquelles il se livrait de son côté et qui feront l'objet de publications qui paraîtront incessamment, la contribution des observations personnelles de mon ami Deladrier, et la discussion de nos remarques communes m'ont été utiles en plus d'une occasion. Je saisis la présente occasion pour l'en remercier bien cordialement.

Le sud-est du Bas-Katanga, que nous avons couvert d'un réseau d'itinéraires, pourrait être approximativement délimité par une ligne

allant de Baudouinville (sur le Tanganika) à la haute Niemba (affluent de la Lukuga), de la Niemba à Kiambi (sur la Luvua), de Kiambi à Kikondja, de Kikondja à l'intersection de la Lufua (affluent de la Lufira) avec le parallèle de 9° 30', de ce point au lac Moëro en suivant le parallèle de 9° 30' (1).

La région ainsi délimitée appartient, tout comme le Haut-Katanga (2), à l'axe continental africain, axe qui, partant des côtes du Benguela, s'allonge jusqu'aux confins de la Mer Rouge en passant par la région des Grands Lacs et l'Abyssinie. La bande des hauts plateaux de l'axe continental forme une zone salubre, privilégiée, surtout dans la traversée des régions équatoriales ; elle contient les districts où les Européens peuvent s'établir et où se développeront les centres d'activité de l'avenir.

Quoique je place la géologie et la géographie physique du Katanga à la base de la présente étude, je ne puis songer à exposer ici les questions se rapportant à ces sciences et qui ont plus spécialement fait l'objet de mes recherches dans le Centre africain.

§ 2. — Les caractères du relief.

Tandis que le Katanga méridional est un plateau monotone aux lignes largement arrondies, le relief du Katanga septentrional présente une heureuse diversité. On y trouve de larges plaines alluviales, chaudes et humides, fertiles, à végétation exubérante et aux populations riches et souvent denses. Dans ces interminables plaines, où la rivière roule paresseusement ses eaux fangeuses et décrit de larges méandres, le voyageur, exaspéré par les tsés-tsés, sue sang et eau, glisse, trébuche dans l'étroit sentier, patauge dans les marais infâmes, sous un soleil de plomb et respire les exhalaisons âcres et malsaines de la terre noire et féconde. Le géologue, le regard vague, le marteau pendant lamentablement à la ceinture, dresse machinalement l'itinéraire ; il peut pester, sacrer, point de pierres ; partout et toujours le sol alluvial uniformément plat. Gavés de manioc et sûrs de trouver au prochain village des greniers pleins à déborder, les porteurs marchent joyeusement.

(1) La région ainsi délimitée fait partie du Katanga septentrional.

(2) Haut-Katanga ou Katanga méridional.

Entre les larges plaines alluviales s'intercalent heureusement des hauts plateaux.

Rude est l'ascension qui y conduit. Les ruisseaux, les rivières tombent à pic d'une grande hauteur, forment des torrents écumants, sculptent des cañons dans la falaise qui se dresse presque verticalement. Des roches à examiner; le marteau, le clinomètre, le baromètre s'en donnent à cœur joie. Ces falaises diffèrent évidemment d'aspect suivant qu'elles exposent les tranches de couches horizontales, schisteuses ou gréseuses comme dans le Kundelungu ou qu'elles mettent au jour les affleurements de terrains anciens plissés comme dans les Kibara. Partout et toujours cependant, elles ravissent le géologue qui recueille ici, en quelques heures, plus de documents et de renseignements qu'il n'a pu en accumuler durant de longues semaines en parcourant soit le plateau, soit la plaine alluviale.

La falaise escaladée, le plateau se déploie largement. Qu'il soit constitué par des terrains anciens et plissés comme les Kibara et les Mugila ou par des formations horizontales comme le Kundelungu, le plateau s'étend en déroulant ses lignes de relief arrondies, ses croupes surbaissées, aplaties, séparées par des vallées larges à peine encaissées et aux pentes douces. Point de heurt dans les lignes, l'érosion qui, lentement, a tout nivelé, a amené l'aplanissement et a sculpté la surface de cette pénéplaine ancienne. Tout prend un aspect ravissant sur ces plateaux privilégiés, une température agréable a succédé à la fournaise de la plaine, les ruisseaux aux eaux limpides, la savane aux herbes courtes toute parsemée de fleurs aux couleurs brillantes font rêver de vastes fermes aux riches pâturages émaillés de troupeaux.

Nous pourrons nous faire une idée assez nette des caractères du relief du Katanga septentrional au moyen de la coupe ci-contre tracée du lac Kisale au lac Moëro. Mais l'étude du relief d'une région n'est pas la simple *description* des formes du terrain, elle est surtout l'*explication* de ces formes. C'est à l'action combinée des influences structurales et sculpturales ayant agi pendant les époques géologiques antérieures et agissant encore aujourd'hui que sont dues les formes du modelé actuel.

Trop longs seront les développements que je devrai donner à une

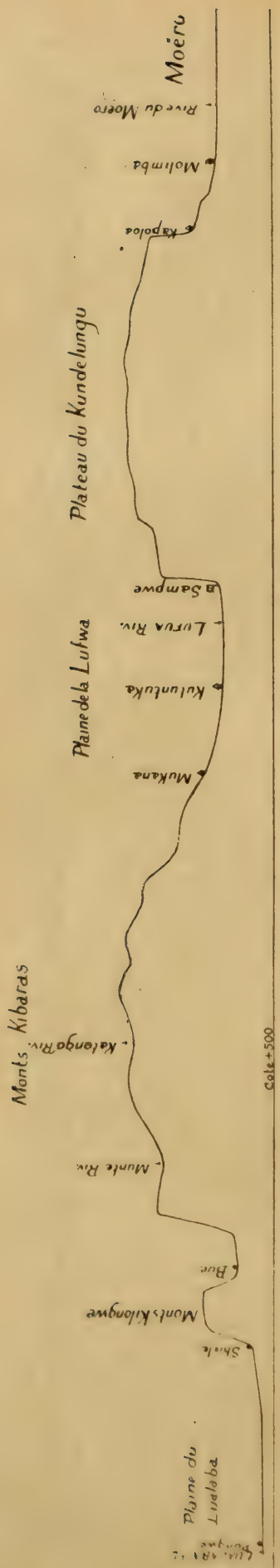

Coupe tracée entre le fleuve Lualaba et le lac Moëro.
Échelle des longueurs : 1/1400.000e. — Échelle des hauteurs : 1/70.000e.

pareille étude systématique pour que je puisse songer à la faire entrer dans le cadre de ce travail. Une esquisse tracée à grands traits et les quelques détails donnés dans les paragraphes suivants, suffiront à l'intelligence du présent exposé.

L'accomplissement d'un ancien cycle géographique avait aplani la région du Katanga, formant une immense pénéplaine qui n'a pas complètement disparu. Elle existe toujours, peu modifiée dans les zones les plus méridionales du Katanga et on la retrouve même à peu près intacte au Katanga septentrional, dans les parties centrales des plateaux du Kundelungu, de la Manika et des Kibara. En réunissant par un plan ces zones où l'on retrouve la pénéplaine ancienne, on reconstitue approximativement la surface de cette pénéplaine. Elle a une altitude voisine de 1,800 mètres à la latitude de Kilwa, tandis que dans le Katanga méridional son altitude oscille entre 1,500 et 1,600 mètres. Dans l'état actuel des choses, la pente de la pénéplaine ancienne serait donc nord-sud.

Au cycle géographique ayant amené anciennement la pénéplénation du Katanga, a succédé un nouveau cycle qui agit encore à l'heure actuelle. « Ce cycle est déjà parvenu dans la plus grande partie du Katanga à ramener la topographie à un état de jeunesse extrême. Par suite du creusement continu des vallées et de l'érosion

régressive, ce rajeunissement de la topographie, en même temps qu'il pénètre de plus en plus dans l'intérieur des hauts plateaux de la Manika et du Kundelungu, se propage graduellement vers le sud, entamant ce qui reste de l'ancienne pénéplaine (1) „.

Le rajeunissement du cycle géographique ancien a amené, notamment, le creusement par érosion des vallées de la Lufua et de la Lubule, érosion qui, attaquant les plateaux anciens, tend à propager son activité vers l'intérieur de ces plateaux et à faire entrer les surfaces de l'ancienne pénéplaine qui les surmonte dans le cycle géographique actuel. La vallée du Kamolondo est un " graben „ effondré à une époque relativement récente (2). La vallée du Moëro est un anticlinal affaissé.

§ 3. — A propos du climat.

L'heureuse succession des hauts plateaux et des plaines basses aura, comme bien on le pense, sa répercussion sur la valeur climatérique du Katanga septentrional. Des plaines basses, chaudes, humides, propices aux riches cultures tropicales et au développement du nègre, émergent les hauts plateaux sains qui se prêteront et à l'élevage et à l'occupation européenne.

Je ne donnerai pas ici le tableau des températures que j'ai observées, quelques chiffres nous renseigneront suffisamment.

Températures observées sur le plateau du Kundelungu. Altitude + 1,767.

	Heures.	Température.
Le 15 mai 1911 :	12	19 1/4
	14	18
	16	19
	18	16
	20 1/2	14 1/4
Le 16 mai 1911 :	6	11 1/4
	7	13

(1) J. Cornet, « Technique et morphologie du Katanga ». *Annales du Musée du Congo*, t. I, série II. Bruxelles 1908, p. 92.

(2) J. Cornet, « Technique et morphologie du Katanga ». *Annales du Musée du Congo*, t. I, série II. Bruxelles 1908, p. 93 et 94.

Le 16 mai 1911 :	8	14
	13	26 1/2
	14	23 1/2
	17	19
	18	16
	20	14 3/4
Le 17 mai 1911 :	6	11 1/4

Dans la plaine de la Dikulushi. Altitude + 1,150.

	Heures.	Température.
Le 29 mai 1911 :	12	28
	14	29
	16	27
	18	21
	20	18 1/2
Le 30 mai 1911 :	6	15 1/2

Le 21 mai 1911, nous campons sur un contrefort, qui s'avance dans la plaine de la Lufua. Notre camp se trouve à l'altitude + 1,493. tandis que le fond de la plaine est à l'altitude + 1,000.

Nous observons les températures suivantes :

	Heures.	Température.
Le 21 mai 1911 :	6	16
	8	19 3/4
	10	22 1/2
	12	25
	14	26 1/2
	16	27
	18	24
	20	21
Le 22 mai 1911 :	6	16 1/2

§ 4. — Les terrains superficiels du Katanga septentrional.

On aura évidemment à passer en revue dans l'étude des terrains superficiels : les formations alluviales, les formations éluviales et les formations dues aux altérations superficielles.

Si l'on veut se faire une idée de la fertilité de ces terrains et de leur valeur économique relative, il faudra examiner également la ques-

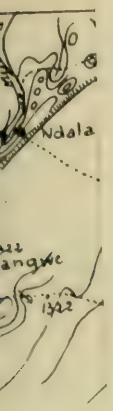
Wdala
1322

Shika
Mus

FRAGMENT DE LA CARTE DU KATANGA SEPTENTRIONAL

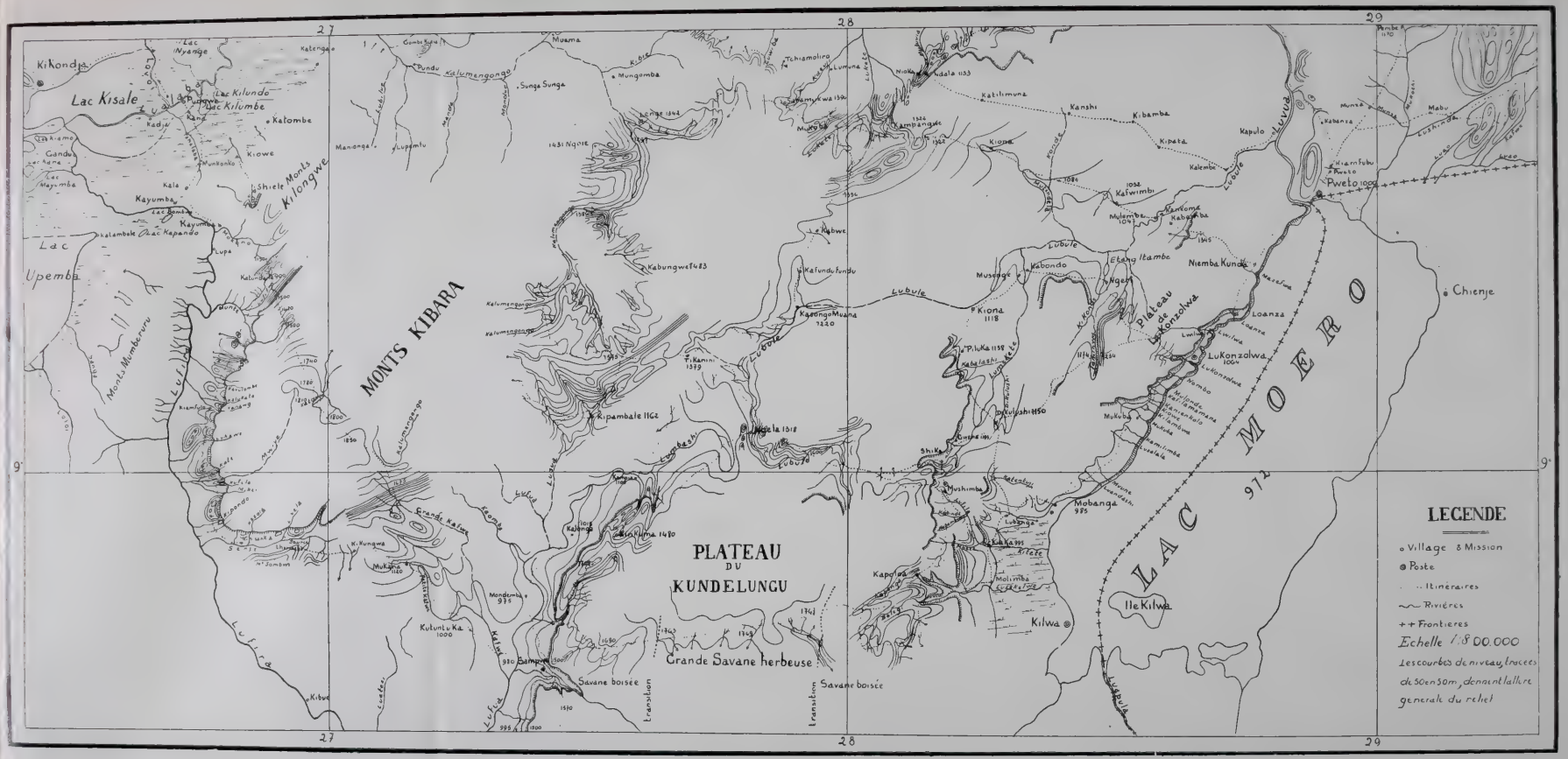
LEGENDE
Village
Mission
Poste
Itinéraires
Rivières
Frontières
Echelle 1/800.000
Les courbes de niveau tracées de 50 en 50 m, donnent l'allure générale du relief
MONTS KIBARA
PLATEAU DU KUNDELUNGU
LAC MOERO
Lac Kisale
Lac Upemba
Kikondja
Kiowe
Kayumba
Kalambete
Kapando
Kiona
Kabungwe
Kabondo
Musonge
Kapopo
Kapolwa
Kilwa
Ile Kilwa
Mobanga
Mushimbu
Kabamba
Kanshi
Kapulo
Pweto
Chienje
Loanza
LuKonzolwa
Plateau de LuKonzolwa
Nyembe Kunda
Etang Itambe
Kalwimbi
Kipeta
Kalembi
Kasenga
Kabunga
Kipambale
Kamina
Kabongo
Kalumengongo
Sunga Sunga
Mungomba
Kambangwe
Kalilimuna
Grande Kafue
Grande Savane herbeuse
Savane boisée
Bampoma
Kibue
Kutunu Ka
Mondemba
Mukana
Kungwa
Lubule
Luvua
Lufira
Lualaba
Kalumengongo
Kalumengongo
Kalumengongo

tion des nappes phréatiques et tenir compte de la situation géographique de chaque zone.

Parmi les formations alluviales, il y aura lieu de distinguer les alluvions anciennes et les alluvions récentes.

A. — Les alluvions récentes des grandes vallées.

Passons tout d'abord à l'étude des alluvions récentes des grandes vallées de l'Upemba, du Moëro-Luapula, de la Lufua et de la Lubule.

Les dépôts alluviaux présentent des caractères différents suivant que l'on a à faire aux vallées de l'Upemba et du Moëro-Luapula ou aux vallées de la Lufua et de la Lubule. Les vallées de l'Upemba et du Moëro-Luapula, larges de 30 à 45 kilomètres, sont des zones affaissées. Raccordées au réseau hydrographique actuel, ces dépressions d'origine structurale occupées par un lac, se comblent et tendent à amener leur fond à un niveau dont l'altitude est en rapport avec le niveau du fleuve régularisé au point considéré. Ces cuvettes se remplissent rapidement, grâce aux matériaux solides apportés de l'amont et des hauteurs voisines. Dans de pareilles dépressions qui se comblent pour amener la régularisation du réseau hydrographique, la couche d'alluvions s'étend largement et peut présenter de fortes épaisseurs.

Les vallées de la Lufua et de la Lubule ont des caractères tout autres. Ce sont des vallées d'érosion appartenant au cycle géographique actuel. Elles ont été sculptées, grâce à l'activité érosive intense des rivières actuelles dans la pénéplaine ancienne dont on retrouve des traces au sommet des plateaux du Katanga septentrional. La régularisation du cours de la rivière principale qui les parcourt, est à présent arrivée à un stade relativement avancé; ces rivières, en effet, alluvionnent. Les affluents latéraux en sont toujours cependant au stade torrentiel dans une partie de leur cours. La période d'alluvionnement dans ces vallées est courte et de date toute récente. Le dépôt alluvial n'aura pas ici l'importance des couches d'alluvions des grandes vallées structurales dont il a été question ci-dessus, l'allure du dépôt se présente d'ailleurs dans d'autres conditions.

Pendant la saison des pluies, à l'époque des hautes eaux, une grande partie de ces plaines alluviales est transformée en marécages. La nappe aquifère se relève alors jusque dans le voisinage immédiat de la surface du sol; aussi les grandes termitières sont-elles à peu près complètement absentes de ces régions.

a) *La vallée de l'Upemba.*

Entre les monts Hakansson et les monts Mitumba, sur une largeur de 30 à 45 kilomètres, des rapides de Konde au lac Kabamba, sur une longueur de 200 kilomètres, se déroule la grande dépression que M. J. Cornet considère comme étant un graben et dont le fond était occupé par un ancien lac à peu près complètement comblé actuellement par les alluvions. Le fond du graben encombré par de fortes épaisseurs d'alluvions à la surface desquelles le fleuve décrit paresseusement ses larges méandres, est encore occupé par tout un chapelet de lagunes peu profondes.

« Les lagunes m'ont paru en voie de comblement rapide sous l'influence des apports de sédiments limoneux déversés par le Lualaba lors des crues, ou amenés directement par les affluents.

« Une autre cause, de nature organique, tend à combler les lagunes, non moins rapidement peut-être que le dépôt de limon. Sur toute la périphérie de chacune d'elles, là où la profondeur est la plus faible, règne une large zone de *Papyrus*, constituant des roselières très denses. Les débris de ces plantes, s'accumulant sur le fond, y constituent un dépôt de terreau noir qui augmente sans cesse en épaisseur, tandis que la forêt de *Papyrus* envahit de plus en plus la nappe d'eau. La profondeur des lagunes est très faible et l'on voit, sur les hauts fonds, pousser des *Papyrus* qui, par l'accumulation de leurs débris, en arrivent bientôt à former des îlots qui activent encore l'envahissement de ces nappes d'eau. Tous ces débris de végétaux, mêlés au limon apporté par les rivières, tendent à constituer un sol ferme d'abord, mais qui acquiert de la consistance avec le temps (1). »

---

(1) J. Cornet, « Le Graben de l'Upemba ». *Ann. de la Soc. géol. de Belg.*, t. XXXII. Mémoires, p. 216.

Formé en grande partie de sédiments limoneux, mélangés à des matières organiques, le sol de toute cette région est excessivement fertile.

A l'époque des crues, le niveau des eaux dépasse de 3 mètres environ le niveau d'étiage. A cette époque, la plaine est occupée par de vastes marécages entre lesquels sont établis les villages et leurs vastes cultures. C'est en saison sèche que j'ai traversé la plaine; les marais subsistant étaient peu nombreux, l'abaissement de 3 mètres du plan d'eau étant suffisant pour amener l'asséchement de la région. La route que j'ai suivie (Kikondja, Kabanza, Pungwe, Kana, Kiowe... vers Sampwe) et qui passe au nord des itinéraires de J. Cornet et de P. Reichard, m'a fait traverser de nombreux et grands villages. Les populations sont denses et prospères, les cultures étendues, les greniers bondés de provisions, le nègre vit dans l'abondance. C'est du moins l'impression que me donnent les agglomérations de Kabanza, Pungwe, Kana. La remontée du fleuve de Mulongo à Kikondja m'avait, d'ailleurs, laissé la même impression. Mais plus en amont, la maladie du sommeil a anéanti à peu près complètement les populations et le terrible fléau commence à faire des ravages dans les régions situées en aval.

b) *La grande vallée du Moëro-Luapula.*

Large vallée, d'origine structurale, la région du Moëro-Luapula était très probablement occupée à une époque relativement récente par un vaste lac, dont le niveau oscillait entre les cotes + 1100 et + 1200, et qui vraisemblablement devait s'étendre jusque dans la région du Banguelo. Toute cette zone appartenait, suivant toute probabilité, au bassin du Zambèze. La capture du Moëro par la Luvua, affluent de la Lubule, a fait entrer la région dans le bassin du Congo; l'approfondissement de la gorge de la Luvua a amené la surface du lac au niveau actuel (1).

Les sondages effectués par le Dr Stappers avaient déjà permis, lors

(1) M. Robert, « A propos des traces laissées par d'anciennes populations le long de la bordure occidentale du Moëro ». *Bull. de la Soc. royale belge de géographie*, 1912.

de mon passage au Moëro à la fin de 1911, de déterminer l'allure du fond du lac.

Près de la sortie de la Luvua, la profondeur maximum est de 7 mètres. Dans toute la zone septentrionale du Moëro, on rencontre le plus souvent des profondeurs de 10 et de 12 mètres. Lorsqu'on fait une coupe transversale du lac en suivant à peu près le parallèle de Lukonzolwa, on trouve, depuis la rive jusqu'à une distance de 3 kilomètres au large, des profondeurs qui régulièrement vont croissant depuis 0 jusque 10 mètres. Plus loin s'étend un plafond absolument régulier; la sonde donne ici une profondeur à peu près constante voisine de 10 mètres. La régularité du fond se maintient au moins jusque 30 kilomètres au large de Lukonzolwa.

Des séries de sondages effectués suivant une route longitudinale permettent de lire des profondeurs qui régulièrement vont croissant depuis 3 mètres au sud jusque 10 et 12 mètres au nord. On trouve, notamment, des profondeurs de 3 mètres à l'ouest de l'île de Kilwa.

A l'ouest de Kilwa et au sud du Moëro, l'ancienne dépression lacustre est occupée par des alluvions qui font de la région une immense plaine marécageuse. Le comblement déjà effectué à l'extrême sud continue à se produire activement dans les parties méridionales, grâce aux apports alluviaux des rivières et surtout du Luapula. Il est intéressant de noter que, dans le Luapula, en amont de la barre qui se forme à son embouchure, on trouve 10 mètres et 10m50 de profondeur. Près des côtes de Lukonzolwa, notamment, le fond du lac est constitué par des sables plus ou moins grossiers, tandis qu'au large, où règne le plafond régulier dont j'ai parlé ci-dessus, on trouve des alluvions vaseuses avec diatomées, des boues sapropéliennes qui renferment de 27 à 39 p. c. de matières organiques.

J'ai eu l'occasion de parcourir les vastes plaines alluviales bordant le Moëro au sud-ouest et où l'on rencontre notamment les villages Kabeza, Kilwa, Molimba, Kiaka, etc. Toute cette région est extraordinairement fertile et les populations y vivent dans l'abondance.

Les indigènes de Molimba se livrent même à la culture du cotonnier. Aux ressources alimentaires qu'ils tirent de leurs cultures, les indigènes de ces régions ajoutent les produits de la pêche. Malgré l'ordonnance qui interdit aux indigènes de se livrer à la pêche dans

le Moëro, cette industrie est toujours prospère, puisque c'est avec la plus grande facilité que je suis parvenu à me procurer, dans l'un de ces villages, les quelque vingt paniers de poissons fumés qui m'étaient nécessaires pour entreprendre une expédition au travers des Kundelungu.

c) *La plaine alluviale de la Lubule.*

Nombreux sont les itinéraires que j'ai tracés dans la plaine alluviale de la Lubule, à laquelle viennent se souder les plaines alluviales de la Lumekete et de la Mutendele. En suivant la route de Pweto à la Kalumengongo, j'ai traversé la plaine en passant par les villages Kalemba, Kankoma, Mulembe, Dubié, Kikasu, Kafuimbi, etc. Je l'ai traversée ailleurs en passant par Kiona, Mussenge, Kabondo, N'Géri, et enfin, plus en amont en passant notamment à Kasongo-Mwana, ici cependant la Lubule n'est pas arrivée au stade d'alluvionnement, elle érode légèrement le fond de son lit.

Très fertile et relativement large, la plaine de la Lubule est exploitée par des populations denses, saines et intelligentes, notamment par les gens du chef Kiona. Partout de nombreuses cultures, partout des vivres en quantité. Jusque maintenant, la vallée de la Lubule a été épargnée par la maladie du sommeil.

Malheureusement, cette zone est exploitée par des marchands de caoutchouc anglais qui traitent la région en pays conquis; elle est souvent parcourue par les recruteurs venant du Haut-Katanga et souvent les hommes sont sollicités pour faire du portage.

Pour toutes ces raisons, nous disait le chef Kiona, " Bantu, möia na möia, a na kimbia na Kilima „ (1), où ils se réfugient. Ils y trouvent évidemment des conditions peu favorables, des terrains peu fertiles, mais ils ont... la paix !

d) *La vallée de la Lufua.*

Au nord du parallèle de Sampwe, les alluvions ne forment qu'une bande relativement peu large dans laquelle serpente la Lufua. La maladie du sommeil, commençant à faire des ravages dans la région,

(1) Les hommes, un à un, fuient dans la montagne.

les villages ont été sagement déplacés et reportés loin de la rivière dans le voisinage du plateau du Kundelungu, où le sol est évidemment moins riche.

Lors de mon passage dans ces régions, les populations étaient obligées de se nourrir de racines, de champignons, etc., trouvés dans la brousse, ce qui s'explique, car les nouvelles cultures ne produisaient encore rien, et les réserves que l'indigène avait pu accumuler avaient petit à petit été fournies au poste de Sampwe pour l'entretien des troupes.

B. — **Les terrains superficiels des hauts plateaux.**

Parmi les terrains superficiels des hauts plateaux, on rencontre des alluvions récentes, des alluvions anciennes, des formations dues aux altérations superficielles et au ruissellement telles que l'argile du fond des " dembos „ et le sable jaune rencontré sur le flanc des vallées, et enfin des formations dues aux altérations superficielles comme la latérite.

Comme je le disais plus haut, les parties les plus élevées des plateaux du Kundelungu et des Kibara représentent les restes de la surface prolongeant la pénéplaine du sud.

L'étude de ces hauts plateaux pourrait se rattacher à celle du Katanga méridional. Ces régions présenteront, comme on le conçoit, de nombreux caractères communs. Dans la pénéplaine ancienne que nous trouvons au sommet des plateaux comme dans la pénéplaine du Katanga méridional, les agents externes tendant à modifier la surface du sol ont perdu à peu près complètement leur activité, seuls le ruissellement et les altérations superficielles contribuent encore à modifier lentement les surfaces externes du modelé et leur composition, l'érosion, le véritable agent de la sculpture des surfaces n'a plus ici aucune action.

Les " dembos „. Arrêtons-nous tout d'abord à une formation importante qui relève uniquement du caractère de la pénéplaine ancienne, formation que l'on rencontrera tout aussi bien dans le Katanga méridional que sur les hauts plateaux du Katanga septentrional, là où l'activité érosive du cycle géographique actuel ne s'est pas encore développée ou n'a que légèrement entamé la péné-

plaine, c'est le " dembo „ des Afrikaanders. C'est au ruissellement et évidemment aussi à l'altération superficielle qu'il faut attribuer cette formation.

Obsédé par la monotonie de la savane boisée, toujours pareille à elle-même avec ses arbres rabougris aux lignes heurtées, avec ses termitières massives se succédant sans interruption, avec son sol couvert de plantes herbacées, dures, groupées en touffes, le voyageur, oppressé par l'horizon fermé qui l'encercle étroitement, pousse un soupir de soulagement quand, à ses yeux ravis, le rideau arboré se déchire soudain. L'espace se déploie et devant lui s'étale une large clairière lumineuse, au sol drapé d'une pelouse verte parsemée de fleurs aux couleurs brillantes. Parfois quelques bouquets d'arbres au feuillage sombre repèrent les points où jaillissent les sources, tandis qu'au loin, un lacet sinueux de végétation luxuriante souligne le cours capricieux du ruisselet qui s'éloigne lentement en cherchan la pente.

Ces " dembos „ parsèment la surface de l'ancienne pénéplaine du Katanga méridional et du plateau du Kundelungu. Ils occupent le fond des dépressions où les eaux de ruissellement ont apporté et accumulé lentement les particules ténues, les matériaux argileux. Le sol superficiel du " dembo „ est ainsi constitué par une argile grisâtre fortement chargée de matières végétales. Les tranchées creusées dans le sol du fond de ces dépressions peuvent par exemple montrer la coupe suivante :

Terre végétale . . . . . épaisseur.	$0^{m}50$
Argile grisâtre dans laquelle sont intercalées des bandes peu épaisses d'humus	$0^{m}50$

En dessous, l'argile grisâtre, de moins en moins chargée de matières humiques, passe à une argile rougeâtre qui repose sur la schiste argileux rouge.

Lorsque, quittant le fond de la dépression, on remonte les versants en pente très douce qui l'environnent, on constate que le sol superficiel devient logiquement de plus en plus sableux.

On ne rencontre point non plus dans les " dembos „ les grandes termitières si nombreuses dans la savane boisée. Celà est dû à la présence de la nappe aquifère dans le voisinage de la surface du sol.

La nappe phréatique, en général peu profonde, peut même affleurer dans le fond du " dembo „ et y former des émergences.

Les eaux, provenant de ces émergences ou apportées par le ruissellement, ne sont évacuées que lentement à cause de la faible accentuation des pentes, aussi le fond de ces dépressions est-il transformé en marécages à la saison des pluies. Drainés, ces " dembos „ pourraient être transformés en gras pâturages ou livrés à certaines cultures Dans l'état actuel des choses et sans qu'il soit nécessaire de se livrer à des travaux de drainage, des pâturages pourraient être établis sur une large bande entourant le fond des " dembos „.

Dans la savane boisée, la transition entre la clairière occupée par le " dembo „ et la zone arborée est faite par des essences caractéristiques; ce sont des arbustes rabougris, hauts de 2 à 4 mètres, dont la fleur, très protégée, rappelle, par son aspect extérieur, celle du rhododendron. L'une de ces essences a des feuilles très larges et est appelée *Mukumbia*, une autre à feuilles lancéolées porte le nom de *Kishioto mitchi*.

Les bouquets d'arbres qui repèrent les points d'émergence de la nappe aquifère dans les " dembos „ sont surtout constitués par une essence au fût droit, élancé, au feuillage sombre et couvert d'une cuticule épaisse. La feuille ressemble assez bien à celle du laurier. C'est le *Musukulobe*. On retrouve cet arbre le long des vallées de la savane boisée; ici, il atteint souvent une taille de 15 à 20 mètres.

a) *Le plateau du Kundelungu* (1).

Pour se faire une idée nette des caractères que présente le plateau du Kundelungu, il ne faut pas perdre de vue que nous avons à faire ici à une ancienne pénéplaine où l'activité du cycle géographique actuel tend à s'établir. Seules, les parties centrales que l'on trouve formant la bande de séparation des eaux entre le bassin de la Lufua et le bassin du Moëro ont conservé intact le caractère archaïque. Si, partant des limites de cette zone, on se dirige vers la périphérie du plateau on constate que les actions érosives du cycle géographique actuel agissent, et ont une activité qui va croissant du centre à la

(1) Maurice Robert, « Les caractères du relief du plateau du Kundelungu ». *Ann. de la Soc. géol. de Belg.*, 1912.

périphérie. L'érosion tend ainsi à modifier de plus en plus profondément l'aspect de la pénéplaine ancienne. Avant de différencier les zones que l'on peut distinguer à la surface du plateau, il est nécessaire de donner un aperçu succinct des caractères géologiques du Kundelungu (1).

On peut distinguer, de haut en bas, dans le système du Kundelungu, les horizons suivants :

V. *Les grès feldspathiques rouge brunâtre* plus ou moins micacés, généralement à grain fin et stratifiés en bancs épais (2). Vers le sommet de cet horizon, le grès peut devenir très grossier.

IV. *Les schistes rouge brunâtre* plus ou moins *gréseux*, plus ou moins feldspathiques et micacés.

Ces schistes renferment des lits de grès de quelques centimètres à un mètre d'épaisseur. Ce grès, rouge brunâtre ou rouge jaunâtre, est feldspatique et micacé, souvent à grain fin légèrement argileux et dur; il peut être parfois plus grossier et assez friable.

III. *Les schistes argileux rouges* plus ou moins foncés, parfois violacés, finement micacés. Les grès y font à peu près complètement défaut.

Chacun de ces trois horizons (V, IV et III) a une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

II. *L'horizon des calcaires* (3) et des schistes gréseux constitué par des calcaires siliceux, des calcaires, des calcschistes et des schistes

I. *Le conglomérat base.* Cette couche est constituée par une pâte schistoïde, généralement dure, brun rougeâtre, à grain grossier, surtout constituée par des débris de feldspath et de quartz, et souvent très micacée. Dans cette pâte schistoïde sont englobés des cailloux de toutes les dimensions, depuis 1 jusque 20 centimètres de diamètre. En certaines zones, les cailloux sont peu roulés.

Nous assimilons notre conglomérat base du Kundelungu au conglomérat de Dwyka de la formation du Karoo.

---

(1) Maurice Robert, « La stratigraphie du système du Kundelungu au Katanga ». *Ann. de la Soc. géol. de Belg.* (Publications relatives au Congo belge et aux régions voisines.) Année 1912, annexe au tome XXXIX des Annales, p. 5.

(2) Dans la région de la rivière Kapenga, le grès est gris-bleu.

(3) Près de Mukana, des grottes sont creusées dans ces calcaires.

Les horizons qui surmontent le conglomérat base ne sont pas nettement séparés, le passage de l'un à l'autre se fait graduellement.

Les lits de schiste argileux rouge et même de schiste gréseux ne font pas défaut dans l'horizon des calcaires. D'autre part, on trouve dans les schistes argileux (III) et même dans les schistes gréseux (IV), des bandes plus ou moins nombreuses, plus ou moins épaisses, de schistes calcareux gris avec lits de calcschiste et même de calcaire. En certaines régions, les schistes calcareux gris peuvent même prendre un grand développement à la zone inférieure de l'horizon des schistes argileux rouges.

Les schistes gréseux (IV) renferment des lits de schistes argileux rouges.

L'horizon des grès en bancs épais renferme des lits de schistes gréseux et même de nombreux lits de schistes argileux rouge.

Les horizons de II à V se présentent comme une série continue de dépôts, dans laquelle on passe successivement et graduellement des dépôts où dominent les calcaires, puis les argiles, aux dépôts où dominent les sables et même les sables grossiers. Il y a lieu également de remarquer que les bancs de grès, les lits de schistes gréseux et les bancs de calcaire ne forment pas des zones continues et semblables à elles-mêmes sur de grandes étendues; on peut voir, par exemple, les lits de schistes gréseux passer latéralement au schiste argileux d'une part et au grès d'autre part. Chacun des horizons a cependant une tendance à conserver son caractère d'ensemble.

Le système du Kundelungu est, dans ses grandes lignes, formé par des couches à peu près horizontales. Cependant les couches du plateau du Kundelungu forment un large synclinal très aplati. A l'ouest du plateau, les couches pendent de quelques degrés vers le S.-E.; près de la falaise orientale, elles ont un pendage de 15 à 20 degrés vers l'ouest. Ce synclinal peut être simple, comme à hauteur du parallèle de N'Géla. A hauteur du parallèle de 9° 30', il est complexe, un anticlinal secondaire se dessine dans la partie centrale et de part et d'autre apparaît un synclinal secondaire.

Pour cette raison, les zones périphériques, comme le sommet des falaises, sont occupées par les terrains gréseux, tandis que dans les zones centrales le sous-sol est surtout constitué par des schistes

argileux ou des schistes gréseux. Ce phénomène pourrait aussi être attribué en partie à une transformation latérale de l'horizon des grès supérieurs.

La constitution du sous-sol permet de distinguer à la surface du plateau deux grandes zones.

Une zone centrale I à sous-sol surtout formé de schistes argileux et schistes gréseux.

Une zone périphérique II à sous-sol plutôt gréseux.

Chacune de ces zones peut être subdivisée en deux régions : I*a* et I*b*, II*a* et II*b* en allant du centre du plateau vers la périphérie.

On peut rencontrer, dans l'une comme dans l'autre de ces régions, des bandes d'alluvions anciennes constituées par des sables argileux renfermant des cailloux roulés.

La région centrale Ia. C'est dans la région centrale que se dessine la ligne de séparation des eaux des bassins de la Lufua et du Moëro. Avec ses croupes fortement surbaissées et ses dépressions amples, larges, cette zone a conservé intacts les caractères archaïques de l'ancienne pénéplaine. Le sous-sol, constitué par les schistes argileux ou les schistes gréseux, n'est visible en aucun point. Seuls, l'altération superficielle et le ruissellement agissent encore dans ces régions.

Les croupes et les flancs en pente très douce, conduisant vers les dépressions sont occupés par une couche non interrompue de latérite. Sur les croupes, cette latérite peut affleurer en plages dénudées, elle se présente alors sous son faciès scoriacé. Parfois, elle dessine sur les sommets des cuvettes larges et peu profondes. Ces cuvettes, où l'eau séjourne, sont remplies d'une terre végétale noire feutrée provenant de la décomposition des plantes qui y croissent, ce sont les " éponges des hauts plateaux ".

Le plus souvent, le banc latéritique continu est recouvert par une couche superficielle, épaisse de $0^{m}50$ à $1^{m}50$ de sable jaunâtre, sable qui à la surface est chargé de matières végétales. Comme nous le savons déjà, ce sable jaunâtre passe latéralement à l'argile grise dans le fond des dépressions. Dans cette région centrale, la nappe phréatique, supportée par le banc latéritique, est toujours voisine de la surface du sol et affleure le plus souvent dans les dépressions.

La région Ib. Les caractères que présente la surface du sol dans cette région sont identiques à ceux rencontrés dans la zone précé-

dente, les mêmes croupes larges et surbaissées, séparées par des dépressions excessivement évasées. Mais cette pénéplaine est attaquée déjà par l'érosion du cycle géographique actuel. La sur-activité érosive des rivières de la périphérie s'est répercutée jusqu'ici, les ruisseaux creusent des vallées étroites, peu profondes d'abord, mais de plus en plus importantes au fur et à mesure que l'on s'avance vers la zone II.

Le réseau hydrographique est encore trop peu ramifié et les vallées qu'il creuse trop peu larges pour que cette région ait perdu son caractère d'ancienne pénéplaine. Les vallées jouent le rôle de drain et elles nous permettent d'autre part de voir des coupes du sous-sol.

Toutes les coupes des vallées que nous avons rencontrées dans la zone I*b*, peuvent se résumer au moyen de la figure suivante : La forme en V de toutes ces vallées est rendue plus aiguë par la présence, au sommet de la coupe, de la couche latéritique.

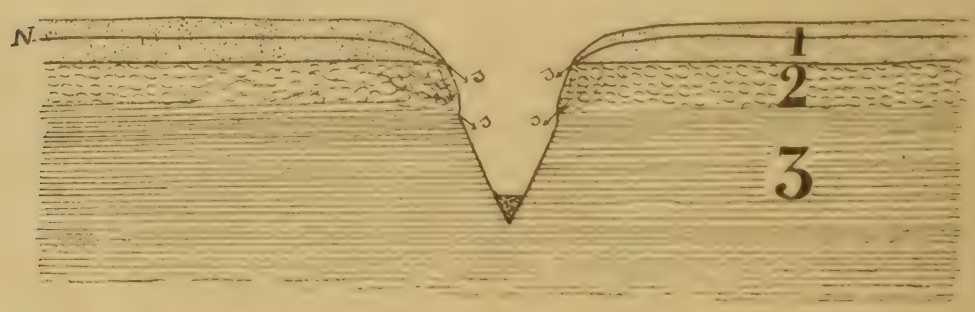

S. Sources.
N. Niveau de la nappe aquifère.
1. Sables superficiels.
2. Latérite.
3. Sous-sol { schistes argileux, schistes gréseux, ou alluvions anciennes.

Le long des flancs de chacune des vallées se dessine une bande continue de sources; ce sont les émergences de la nappe phréatique. Ces émergences ont une tendance à se localiser aux points où s'ébauchent des vallées secondaires.

Comme dans la région I*a*, le sol est constitué par un banc latéritique à peu près continu. Ce banc latéritique est surmonté par une couche superficielle de sable jaunâtre plus ou moins chargé de matières végétales. Dans le fond des dépressions, le sable superficiel est remplacé par une argile grisâtre, que nous connaissons et qui est apportée par les eaux de ruissellement.

Les caractères de toute la zone I nous font comprendre pourquoi toute cette région est dépourvue de grandes termitières, tandis que celles-ci sont très nombreuses dans la zone II.

L'aspect de la pénéplaine ancienne de la *zone IIa*, à sous-sol gréseux, est profondément modifié. Le système hydrographique, bien ramifié, possède une puissance érosive qui lui a permis de sculpter de profondes et larges vallées, vallées qui, le long de certains biefs délimités par des séries de cascades, sont entrées dans une phase temporaire d'alluvionnement.

Dans ces terrains gréseux, la nappe aquifère a pour niveau de base le plan d'eau du fond de la vallée. Le niveau aquifère est, dans cette région, rabattu à une profondeur plus grande sous la surface du sol que dans les deux zones précédentes. Dans la région II*a*, le sol superficiel est constitué, dans le fond des vallées larges, par des bandes de terrain fertile, terrain formé en partie par des alluvions et en partie apporté par le ruissellement. Le sol des croupes est sablonneux et peu fertile.

La région périphérique IIb. La falaise occidentale du plateau du Kundelungu est d'origine sculpturale, tandis que la falaise orientale, longeant le Moëro-Luafula, est le bord d'une région effondrée sculpté ensuite par l'érosion.

A l'ouest, la falaise tombe à pic, d'un seul jet, du plateau supérieur au niveau de la plaine de la Lufua. A l'est, le passage du plateau au plan du lac Moëro se fait par l'intermédiaire de terrasses distribuées à une altitude oscillant entre les cotes + 1,100 et + 1,200. Ces terrasses indiquent la hauteur de l'ancien niveau du Moëro à l'époque où celui-ci n'avait pas encore été capturé par la Luvua, affluent de la Lubule.

Les falaises du Kundelungu, qui se dressent verticalement jusqu'à des hauteurs de 400 à 500 mètres, sont constituées par les schistes argileux et les schistes gréseux surmontés par l'horizon des grès.

Aux points où les rivières descendent du plateau, la ligne de falaises décrit de larges incurvations évidées par l'érosion. Dans le fond de ces incurvations, les rivières creusent de profonds cañons dans la masse du plateau; les eaux, tombant des couches gréseuses du sommet sur les schistes argileux, du pied de la falaise qu'elles érodent, forment des chutes extraordinairement puissantes, hautes

de plusieurs centaines de mètres. Ces chutes, distribuees sur tout le pourtour, y constituent une colossale réserve d'énergie.

Toute la zone périphérique, ainsi soumise à une érosion intense, creusée de cañons profonds, est excessivement accidentée.

A propos de la végétation. La végétation présente, sur le plateau, deux faciès bien distincts. La savane herbeuse occupe la zone centrale I, tandis que la zone périphérique II est couverte par la savane boisée. La différence de faciès que l'on trouve dans la végétation de ces deux régions voisines, due en partie peut-être aux influences climatériques, doit être attribuée surtout aux caractères que présente le sol superficiel, caractères dont nous avons longuement parlé ci-dessus. On conçoit que la savane boisée aurait difficilement pu s'établir dans la région centrale où la nappe aquifère et le banc latéritique qui la supporte, se trouvent dans le voisinage de la surface du sol.

La savane boisée, qui recouvre la région périphérique, passe à la véritable forêt dans le fond des vallées. Dans le fond des cañons de la zone externe se développe la végétation exubérante des forêts tropicales.

A la lisière de la savane boisée, comme à la limite des " dembos ", on trouve les mêmes arbustes caractéristiques, le *Mukumbia* à feuilles larges et le *Kishioto mitchi* à feuilles lancéolées. On retrouve ces mêmes plantes parmi les arbustes petits et rabougris qui vivent dans la savane herbeuse, mais tandis que leur taille atteint 3 et 4 mètres à la lisière de la savane boisée, ils sont à peine hauts de $0^{m}50$ à $1^{m}50$ dans la savane herbeuse. C'est seulement quand on arrive au sud de Broken-Hill que l'on retrouve la savane herbeuse qui pourrait être comparée à celle qui occupe le Kundelungu central.

b) *Les Kibara.*

J'ai parcouru les Kibara en suivant la route de Kikondja à Sampwe via Bué, rivières Munte, Katongo et Kafwe.

Comme les Kundelungu, le sommet des Kibara, qui formait une ancienne pénéplaine prolongeant la pénéplaine du Katanga méridional, a conservé en partie ses caractères archaïques. La surface des

Kibara est un vaste plateau aux ondulations larges, où se déroule la savane herbeuse, les sources étant repérées par des bouquets d'arbres et les rivières longées par des bandes de forêts galeries.

Ici cependant les ruisseaux et les rivières sont relativement actifs.

Le plateau des Kibara est surtout constitué par des alternances de quartzites et de micaschistes. Ces couches primaires métamorphiques sont fortement plissées suivant une direction générale N. 50° E. Cette direction se répercute sur la direction des vallées qui se dessinent à la surface du plateau.

Nombreux sont les endroits où l'on retrouve les formations latéritiques identiques à celles rencontrées sur le Kundelungu. Seules sont fertiles les vallées où s'est fait l'alluvionnement ainsi que les dépressions où le ruissellement a accumulé les limons argileux chargés de matières végétales.

c) *La région des Mulumbe.*

Cette région n'est plus un plateau. Entrée depuis très longtemps dans le cycle géographique actuel, elle présente une succession de croupes et de larges vallées où agissent encore activement les forces érosives Elle est constituée en grande partie par des granites, des pegmatites et des couches à faciès archéen. Le sol superficiel en est formé par les produits de l'altération de ces roches.

Là où les croupes sont très larges, leur surface supérieure à peu près horizontale est recouverte d'une argile sableuse gris jaunâtre dans laquelle subsistent parfois des fragments non désagrégés de la roche sous-jacente, débris de granite, de quartz, etc. Ce sol superficiel est très fertile ; la savane boisée à herbe maigre et aux arbres souvent rabougris fait place ici à une végétation luxuriante, des herbes hautes, des arbres très grands, vigoureux, et de-ci de-là, souvent très rapprochés les uns des autres, des bouquets touffus rappelant la forêt tropicale.

Sur les pentes, le sol superficiel est constitué par une arène plus ou moins grossière, rosée, feldspathique, les éléments argileux ont été emportés et accumulés dans les vallées par les eaux de ruissellement.

Les fonds des vallées occupées par les alluvions et par les produits apportés par les eaux de ruissellement sont excessivement fertiles.

Cette région, comme celle qui borde à l'ouest les hauts plateaux voisins du Tanganika, est très riche. Elle n'est d'ailleurs point dépourvue de caoutchouc, et est appelée à jouer son rôle dans la mise en valeur du Katanga septentrional. Les éléphants y sont très nombreux.

d) *Les hauts plateaux bordant à l'ouest le lac Tanganika.*

J'ai traversé ces hauts plateaux un peu au nord du septième parallèle. Dans cette zone, le plateau est surtout constitué par des roches granitiques. Les alluvions des vallées que l'on rencontre sont très fertiles. La savane boisée qui recouvre le plateau est souvent interrompue par de larges plages de savane herbeuse.

§ 5. — La glossina morsitans.

Partout dans les plaines du Katanga septentrional on rencontre la *morsitans*; il n'en est pas de même heureusement sur les hauts plateaux. J'ai parcouru le Kundelungu en mars et mai 1911. A cette époque, la savane herbeuse du plateau était complètement dépourvue de tsé-tsé, tous les insectes d'ailleurs y étaient excessivement rares. Ce n'est pas à la rareté du gibier que l'on peut attribuer l'absence absolue de *morsitans* dans la savane herbeuse du Kundelungu, puisque j'y ai rencontré de nombreux troupeaux d'antilopes et de zèbres. J'ai pu notamment compter plus de quarante têtes dans l'un de ces troupeaux.

Dans la savane boisée du plateau, " la mouche " absente en général apparaît cependant parfois aux endroits très giboyeux, aux environs des centres habités ou le long des sentiers habituellement suivis par les caravanes. Je n'ai trouvé des *morsitans* sur le plateau que le long de la route de N'Gela à Mushimba, près de Mushimba.

Les parties centrales des Kibara et le plateau des Mugila étaient eux aussi dépourvus de *morsitans* lors de mon passage.

Il me semble qu'une carte du Katanga soigneusement dressée ferait apparaître dans le Katanga méridional et dans le Katanga septentrional toute une série de larges plages complètement exemptes de *morsitans*. Pour dresser une pareille carte, on ne devrait évidemment pas se borner à parcourir les plaines ni à suivre sur les

1. — La pénéplaine de la zone centrale I*a*.
Savane herbeuse à herbe courte. Affleurement du banc latéritique.

2. — La pénéplaine de la zone centrale I*a*.
Savane herbeuse à herbe courte. Bouquet d'arbre indiquant l'emplacement d'une source.

3. — Savane herbeuse, zone I*b*.
Arbustes rabougris. A droite le « Mukumbia ».

plateaux les routes de caravanes. Peut-être ces plages indemnes, qui occuperaient probablement des espaces plus grands qu'on ne le croit jusque maintenant, pourraient-elles être réunies entre elles par des zones artificielles dont l'établissement après une étude sérieuse n'apparaîtrait pas comme trop onéreuse. Peut-être même cet ensemble pourrait-il être assez facilement réuni à la région du Kivu ?

§ 6. — A propos de la culture et de l'élevage.

Il résulte de tout ce qui précède que les grandes vallées, les plaines basses du Katanga septentrional, extraordinairement fertiles et à populations denses, pourraient devenir des centres où les cultures tropicales prendraient un très grand développement. Dans l'état actuel des choses, l'élevage du gros bétail n'y pourrait pas réussir.

Les hauts plateaux sont excessivement sains, mais le sol y est trop peu fertile pour que l'on puisse songer à y fonder des établissements de grande culture. On pourrait pourtant, comme nous l'avons vu ci-dessus, créer de vastes et riches pâturages sur ces hauts plateaux et des stations d'élevages y rencontreraient toutes les conditions nécessaires à leur réussite. On trouverait les terrains propices à l'établissement des petites cultures nécessaires à la prospérité de pareilles stations.

Les centres d'élevage et les centres de cultures devront donc être des établissements distincts, les uns fixés sur les hauts plateaux, les autres établis dans les vallées fertiles.

Plus tard, lorsque les essais d'élevage, d'une part, et les essais de culture, d'autre part, auront réussi, l'heureuse disposition du relief, le voisinage des plateaux et des plaines fertiles, permettront à des colons établis sur le plateau d'exploiter à la fois l'élevage sur les hauteurs et les cultures tropicales dans les plaines qui les avoisinent.

§ 7. — La pêche.

Le Moëro est excessivement poissonneux. L'industrie de la pêche pourra fournir des ressources alimentaires qui sont appelées à jouer un rôle important dans le développement économique du Katanga septentrional.

§ 8. — Les gisements miniers.

Il serait prématuré de vouloir faire dès maintenant une évaluation des gîtes métallifères qui ont été reconnus dans le Katanga septentrional.

Il n'entre d'ailleurs point dans mes intentions d'entreprendre ici une étude, même rapide, de ces gisements.

On sait que de nombreux " pipes „ de kimberlite ont été trouvés dans le Kundelungu et que l'on y a découvert des diamants. J'estime que l'on est en droit de fonder les plus grands espoirs sur ces découvertes et que l'on devrait y attacher beaucoup plus d'attention qu'on ne l'a fait jusque maintenant.

D'intéressants gîtes d'étain ont été reconnus, notamment dans les environs de Kiambi. D'ailleurs, les caractères géologiques que présente la zone d'affleurement des terrains stannifères permettent d'envisager la possibilité de nouvelles découvertes.

Les affleurements de cuivre sont très abondants sur tout le pourtour du Moëro. Il ne pourra être question de l'évaluation de ces derniers gisements qu'après que des études plus longues et plus approfondies en auront été faites. Le charbon a été trouvé en plusieurs points.

Quoi qu'il en soit, sans vouloir rien préjuger de l'avenir, il est cependant permis d'entrevoir le rôle que pourrait être appelée à jouer la région privilégiée du Kundelungu et du Moëro.

CHAPITRE II.

L'indigène.

§ 1. — Généralités.

Pour acquérir toute sa signification, l'étude des conditions physiques, spéciales au Katanga septentrional, doit être évidemment rattachée à un aperçu général de la géographie physique du Congo, aperçu que nous avons l'occasion d'exposer ailleurs.

Il sera intéressant de voir comment le nègre placé dans ce milieu va tirer parti des conditions naturelles et s'y adapter. Plus intéressant encore sera de voir si par notre politique, nous amenons les

populations indigènes à se développer logiquement et à tirer un meilleur parti du milieu, et si, en continuant à appliquer nos méthodes actuelles, nous pouvons espérer tirer tout le profit possible de ces régions qui nous sont échues.

§ 2. — Répartition et densité de la population.

Ce sont les conditions physiques et plus spécialement les caractères du relief et la fertilité relative des différentes régions qui vont servir de clé à l'étude des occupations indigènes.

Essentiellement agricoles, comme toutes les populations du bassin du Congo, celles du Katanga septentrional vont se tasser dans les grandes vallées fertiles et riches où elles pourront vivre dans l'abondance. Les hauts plateaux, inhospitaliers pour l'indigène, sont complètement déserts.

Tous les voyageurs nous ont parlé de la remarquable densité de la population dans le fond du " graben „ de l'Upemba. Moi-même, en remontant le fleuve jusque Kikondja et en suivant la route de Kikondja à Sampwe, j'ai pu noter, dans cette région, l'existence de populations remarquablement nombreuses; c'est ainsi que les villages Kabanza, Pungwe, Kana, etc., forment une série d'importantes agglomérations. Malheureusement, la maladie du sommeil règne dans ces villages et déjà les populations de la zone méridionale de la région du graben ont été à peu près complètement anéanties. Les populations vivant le long de la basse Lufira sont cruellement attaquées. D'après le Dr Gerard, 54 p. c. des indigènes sont atteints de la maladie du sommeil.

Denses aussi, mais à un degré moindre, sont les populations de la vallée de la Lufua. Afin de soustraire les indigènes aux terribles ravages faits par la mouche tsé-tsé, les villages occupant la région de la basse Lufua ont été déplacés et reportés aux pieds des falaises du plateau du Kundelungu. Dans la zone de la haute Lufua, ainsi que dans la zone de la haute Lubule, la maladie du sommeil n'a point encore fait son apparition. Elle a aussi épargné jusqu'aujourd'hui les vallées de la Lubule et de ses affluents parsemées de villages nombreux et populeux.

Sur tout le pourtour du Moëro et en particulier dans les vastes plaines fertiles qui s'étendent au sud-ouest du lac, les villages nom-

breux abritent une population prospère. Pourtant, la maladie du sommeil y a déjà fait quelques victimes.

Dominant ces vastes plaines riches, s'étendent les plateaux froids et relativement peu fertiles; ils ont, comme on le conçoit, peu d'attrait pour l'indigène. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'ils soient déserts. Ces plateaux inhospitaliers jouent cependant leur rôle dans la vie des Bantu : simples territoires de chasse en temps normal, ils offrent des retraites sûres en période troublée. C'est là que viennent se réfugier les indigènes lorsqu'un fléau, ou ce qu'ils considèrent comme tel, les menace dans la plaine.

Il devient donc surprenant de constater qu'à l'heure actuelle les nègres des vallées paraissent manifester une tendance à l'exode vers les hauts plateaux.

Dans certains villages des plaines de la Lufua, de la Lubule et du Moëro s'esquisse un exode lent vers les hauteurs avoisinantes. Un à un, les indigènes, avec leur famille, abandonnent leur foyer et " fuient dans la montagne ". Les observations que j'ai pu noter montrent que le fait tend à devenir général sur tout le pourtour du Kundelungu. Certains villages, comme *Kiona Lubule*, ont vu, dans ces conditions, leur population réduite de moitié.

L'indigène qui quitte sa hutte et abandonne ses riches cultures de la plaine, choisit sur le plateau voisin un emplacement caché, éloigné, où le sol plus ou moins fertile lui permet d'établir ses nouvelles cultures. Mes pérégrinations m'ont ainsi fait découvrir sur le pourtour du plateau un grand nombre de ces retraites. L'établissement consiste en quelques misérables huttes entourées de maigres cultures récentes. Toujours, les habitants de ces établissements avaient fui à mon arrivée.

Multiples sont les raisons qui incitent le nègre à se soustraire à l'autorité du chef et à l'influence du blanc, il est surtout fatigué de nos incessantes réquisitions d'hommes pour le portage. Dans les régions que j'ai parcourues, l'indigène ne songe évidemment pas à nous résister ouvertement; trop faible pour lutter, à nous, comme au chef, il oppose la fuite.

Ce n'est d'ailleurs que depuis quelques années que ce mouvement se dessine, la plupart des établissements d'indépendants que j'ai rencontrés étaient très récents. Ce symptôme pourrait n'être autre que

la répétition d'une tactique employée déjà, d'une façon plus générale, à une époque antérieure, probablement lors de l'arrivée des Arabes dans la région du Moëro et de la Lubule.

Ce n'est pas sans surprise, en effet, qu'en fouillant la bordure orientale du plateau du Kundelungu, et plus spécialement la zone de Mushimba à la Kapenga, j'ai trouvé le pays littéralement sillonné de sentiers bien battus, mais aujourd'hui totalement abandonnés. Ces sentiers ont dû être créés et battus autrefois par une population suffisamment dense. D'ailleurs, on retrouve dans ces régions des traces assez nombreuses d'anciens villages aujourd'hui disparus. Comme je le disais ci-dessus, je m'arrête, pour expliquer ces occupations anciennes de la bordure du plateau à l'hypothèse d'un exode assez général des populations des plaines du Moëro, lors de l'arrivée des Arabes.

Le fléau passé, le nègre est redescendu dans la plaine, il est venu reprendre possession de ses anciens établissements, plus logiquement placés et surtout plus fertiles.

Le mouvement actuel qu'esquisse l'indigène est une répétition de cet exode ancien qui, sans doute, lui aura réussi autrefois.

C'est, me semble-t-il, au désir compréhensible de se soustraire au portage qu'il faut attribuer le déplacement des populations. Ce n'est cependant pas le portage lui-même que le nègre déteste, ce sont, dans l'état actuel des choses, les privations, le long des routes des caravanes, qu'il craint par-dessus tout.

§ 3. — La culture.

S'ils n'aiment pas le portage, travail excessivement pénible d'ailleurs, cela ne signifie nullement que les noirs aient horreur de tout travail; ils s'adonnent volontiers à leurs travaux de culture.

Tout le monde sait que le nègre du Katanga septentrional, comme celui de tout le bassin du Congo, est un agriculteur de tout premier ordre. Avec les faibles moyens dont il dispose, il est parfaitement à même de tirer grand parti du milieu.

Il serait évidemment oiseux de discourir longuement sur ce sujet d'ordre général; qu'il me soit cependant permis de dire que le noir n'épargne pas sa peine quand il s'agit de ses cultures. Le plus sou-

vent, il entoure celles-ci de haies élevées, bien construites, longues de centaines et de centaines de mètres. La somme de travail que l'érection de semblables barricades lui a demandée est véritablement surprenante.

Souvent, au milieu des cultures, s'élève un observatoire d'où l'indigène surveille ses champs. Ceci n'est-il pas le fait d'un cultivateur soigneux et attentif?

Les méthodes qu'il emploie, imparfaites peut-être, sont pourtant bien adaptées au milieu, et lorsque nous nous occuperons des cultures indigènes dans la région du Katanga septentrional, nous aurons tout intérêt à ne pas dédaigner la grande expérience acquise par les noirs et à appliquer tout d'abord intégralement ses méthodes, quitte à nous de les améliorer par la suite et de leur adapter les moyens perfectionnés dont nous pouvons disposer.

Toujours on critique violemment l'indigène qui, dans la savane boisée, pour créer de nouveaux champs fertiles, propices surtout à la culture du manioc, anéantit chaque année la végétation arborescente sur de larges espaces. Il a abandonné, pour ce faire, ses anciens champs qui, privés de leur manteau arboré, se dénudent complètement et deviennent de plus en plus stériles. Certes, la méthode semble barbare!

Mais avant de condamner l'indigène, sommes-nous bien certains de pouvoir appliquer d'autres modes de culture, le jour où nous voudrions mettre en valeur ces mêmes terrains?

En défrichant, l'indigène se condamne à l'accomplissement d'une tâche particulièrement longue et pénible. Il faut que des raisons majeures l'incitent à abandonner ainsi son champ pour qu'il entreprenne le dur, l'exténuant labeur d'un nouveau défrichement.

C'est que, dans ces régions, nombreux sont les facteurs qui contribuent à enlever au terrain qui vient d'être mis à découvert les éléments fertilisants; les termites dévorent l'humus avec une rapidité déconcertante; l'action solaire et les gaz atmosphériques apportés par les eaux de pluie contribuent puissamment, en oxydant les matières végétales, à appauvrir très rapidement la couche arable; les agents dissolvants sont très actifs. D'ailleurs, dans le fond des grandes vallées alluviales, l'indigène n'a généralement pas recours à ce procédé, ce qui me paraît bien logique.

Ici, en effet, le sol peut conserver plus longtemps sa fertilité. Le mouvement de la nappe aquifère, dont j'ai parlé plus haut, annule, en partie, l'influence des agents oxydants et dissolvants, tandis que les termites sont absentes ou rares.

Il me semble que c'est dans ces grandes vallées alluviales que nous pourrons réussir la grande culture.

Aux endroits où l'indigène anéantit la savane boisée pour se créer de nouveaux champs, son ancien champ étant devenu stérile, l'expérience nous apprendra très probablement que la méthode du nègre, quoique barbare, est au fond la seule qui puisse être appliquée. Je me représente le sourire sceptique du vieux chef nègre qui assiste aux débroussements effectués par le blanc et à qui on apprend que les champs ainsi établis conserveront pendant longtemps leur fertilité.

Je n'ai rien de bien spécial à noter quant aux cultures qui font l'objet des exploitations indigènes; on sait, en effet, que dans ces régions orientales du bassin du Congo, à côté des champs de manioc, de patates douces, d'ignames, le noir cultive des graminées telles que le maïs, le sorgho, l'éleusine, le millet.

Peut-être, cependant, est-il intéressant de signaler les cultures de canne à sucre que j'ai rencontrées dans la région de la Dikulushi (affluent de la Lumekete. La Lumekete est un affluent de la Lubule). Dans la région de Molimba (zone S.-W. du Moëro), j'ai rencontré une espèce de cotonnier cultivé et exploité par les indigènes. Le riz réussit très bien dans ces régions, et les vastes plaines alluviales, inondées en grande partie en saison des pluies, se prêtent admirablement à cette culture.

§ 4. — La pêche.

Agriculteur à l'intérieur, le nègre riverain du lac Moëro est un pêcheur expérimenté.

Dans le lac Moëro, l'indigène pêche au moyen du filet flottant. Là où la rive du lac présente une plage sableuse, il pêche au moyen de la senne; jamais il n'emploie l'hameçon pour pêcher dans le Moëro.

Chose remarquable, les expériences qui déjà avaient été faites lors de mon passage au Moëro, notamment par le docteur Stappers,

ont prouvé que seules les méthodes indigènes, et à l'exclusion de toute autre, peuvent donner des résultats.

Notre intervention devra tout simplement se borner à l'amélioration des engins employés par le pêcheur indigène.

Le filet flottant employé par le noir est fabriqué avec une corde beaucoup trop raide; les mailles du filet sont trop larges. Ce dernier défaut provient de ce que, pour fabriquer ses filets, l'indigène ne connaît pas l'emploi de la bobine. Procurons-lui de la corde souple, enseignons-lui l'usage de la bobine, il confectionnera des filets à mailles de diverses grandeurs. Muni de ces engins perfectionnés, il deviendra un pêcheur parfait.

§ 5. — L'industrie.

Je ne parlerai pas des industries, l'arrivée de notre civilisation et de nos produits les a logiquement à peu près anéanties.

Le seul endroit où j'aie rencontré une industrie florissante est la région de la haute Niemba, située immédiatement à l'ouest des Mugila et quelque peu au nord du 7e parallèle. Dans tous les villages bien peuplés que j'ai rencontrés dans cette zone, j'ai trouvé de très nombreux indigènes se livrant activement au travail du fer.

Aux ressources importantes et aux conditions avantageuses que nous rencontrons dans le Katanga septentrional, nous pouvons ajouter les avantages qu'il nous sera possible de retirer de l'existence dans cette zone de populations souvent denses. Ces populations nous fourniront en quantité des agriculteurs excellents et des pêcheurs expérimentés dans la zone du Moëro. Bien nourris, les hommes de ces régions nous fourniront la main-d'œuvre industrielle qu'il nous sera nécessaire de trouver dans l'avenir.

CHAPITRE III.

Notre politique. — Ses résultats.

§ 1. — Généralités.

Il paraît bien évident que, pour prendre son véritable développement, la race nègre devrait suivre sa propre voie dans son propre

pays; c'est ainsi seulement qu'elle pourrait mettre au jour et développer son génie personnel. Mis en contact avec une civilisation plus élevée, mais se rapprochant de sa mentalité, comme celle des Arabes, le noir a pu se développer suivant des lignes naturelles. Mis en contact avec notre civilisation, si étrangère pour lui, il tend plutôt à déployer des instincts d'imitation de nature faussée.

Notre occupation apportera un changement profond dans le milieu où vit le noir, surtout lorsque le Katanga septentrional sera livré à une exploitation systématique. Et ce changement profond du milieu l'éloignera encore davantage de ses voies naturelles de développement. Ce serait tomber dans un sentimentalisme éloigné de toute réalité que de regretter cet état de choses.

Il ne nous est possible, à nous Européens, de contribuer efficacement au développement de la civilisation chez les races congolaises qu'en améliorant tout d'abord les conditions matérielles de leur existence.

Aussi, l'amélioration des conditions matérielles de l'existence du nègre doit-elle être le but immédiat que nous devons poursuivre ; le développement et la prospérité de notre colonie, ainsi que nos intérêts économiques, y sont intimement liés.

§ 2. — L'amélioration de l'alimentation.

Et tout d'abord, avons-nous, par notre organisation, amélioré l'alimentation des Bantus?

L'influence arabe, si désastreuse à plus d'un point de vue, a du moins eu pour conséquence d'apporter à l'indigène des cultures nouvelles, des richesses alimentaires dont il a tiré profit.

Il faut bien le dire, notre intervention n'a point produit encore un semblable résultat, et même, le plus souvent, l'application de notre politique a obligé le nègre à revenir à un mode primitif d'alimentation. Les lignes qui vont suivre prouveront surabondamment ce fait.

a) *Le long des routes de caravanes.*

Suivons quelques routes de caravanes bien fréquentées. L'itinéraire qui joint les points extrêmes subit des modifications sensibles

dans un espace de temps restreint. Les habitants des villages situés le long de l'itinéraire habituel sont soumis à toute une série de vexations. Ils fournissent le vivre et le gîte aux porteurs; en outre, de par la force des choses, ils sont appelés à compléter les effectifs des caravanes qui parcourent la route. Les réquisitions de vivres auxquelles ces populations se soumettent, plus ou moins volontairement, ont pour conséquence de faire écouler en peu de temps les provisions qu'elles avaient pu accumuler. Les réserves épuisées, c'est la disette; l'indigène revient à une alimentation primitive; il se nourrit de racines, de fruits qu'il recueille dans la brousse. Pour échapper à ces misères, le noir abandonne et son village et ses cultures et va se réfugier à une certaine distance de la route; malheureusement, ses nouvelles cultures, notamment ses cultures de manioc, ne seront pas productives la première année. Les choses n'en restent pas là d'ailleurs, les porteurs n'aimant guère de parcourir une route qui ne traverse que des villages abandonnés, font volontiers un détour pour traverser les nouveaux établissements, et le misérable état de choses ancien est rétabli. C'est une situation semblable qui existe notamment sur la route de Kiambi à Baudouinville et sur la route de Kilwa à Elisabethville.

Nous plaçant à un autre point de vue, nous saisissons ici, sur le vif, le mécanisme suivant lequel le vide se produit le long de toutes les routes de caravanes.

b) *Le déplacement des villages.*

J'ai déjà dit que la maladie du sommeil commençant à faire des ravages dans la plaine de la basse Lufua, près de Sampwe, les villages, par une mesure sage, avaient été déplacés et reportés loin du fond de la vallée, dans le voisinage des falaises du plateau du Kundelungu. Malheureusement, les indigènes, pendant cette période critique, avaient continué à fournir le vivre aux soldats de Sampwe, aussi étaient-ils dans un dénuement complet lors de mon passage en mai 1911.

c) *L'exode vers les plateaux peu fertiles.*

J'ai parlé ci-dessus de l'exode d'une partie des populations des plaines riches vers la bordure du plateau du Kundelungu. Il est

certain qu'en agissant de la sorte, elles ont sacrifié une grande partie de leur bien-être matériel pour obtenir l'indépendance; le plateau, en effet, fournit au nègre une retraite sûre, mais ne permet que l'établissement de maigres cultures, qui ne pourraient pas être comparées à celles des grandes vallées.

d) *Les porteurs.*

Nous ne pouvons pas nous flatter de fournir toujours une nourriture suffisante aux porteurs que nous engageons dans nos caravanes. Certes, pendant la traversée des plaines fertiles, aux villages nombreux et florissants, les hommes peuvent copieusement se substanter, mais à ces jours gras succède le plus souvent l'interminable série des jours maigres.

e) *La réglementation de la pêche au Moëro.*

La pêche était une industrie en honneur chez les riverains du Moëro et le poisson contribuait largement à leur fournir une alimentation riche et substantielle. Toutes ces populations sont prospères, remarquablement robustes et intelligentes. L'alimentation exceptionnelle dont elles ont profité n'est pas sans avoir contribué grandement à leur développement. Malheureusement, pour empêcher la maladie du sommeil de faire des ravages dans la région du Moëro, nous avons cru devoir interdire complètement la pêche et ordonner la destruction des pirogues. Voilà certes une mesure radicale qui pourra contribuer à arrêter le développement du terrible fléau. Pourtant, eût-il été impossible d'éviter l'anéantissement des pêcheries et de priver les populations riveraines de la partie la plus substantielle de leur alimentation tout en organisant sérieusement la lutte contre la mouche tsé-tsé ? La question est suffisamment importante pour qu'on l'étudie d'un peu près.

Suivant toute probabilité, le danger provenant de la tsé-tsé serait écarté si chaque village, chaque établissement de pêcheurs avait son débarcadère largement débroussé. Cette mesure ne pourrait cependant devenir complètement efficace que si, par une police rigoureuse, nous parvenions à empêcher tout accostage de pirogue en des points non débroussés. Il faudrait nécessairement faire des frais pour effectuer le débroussement et organiser sérieusement la surveillance.

§ 3. — Le développement des cultures indigènes.

Contrairement à ce qui se passe en général, nous étions parvenus, en certains points privilégiés, à développer les cultures indigènes. On pourrait, à ce sujet, citer comme exemple la région de Lukonzolwa. A l'époque où cette station était un grand centre d'activité administrative, les cultures indigènes s'étaient extraordinairement développées dans tous les villages environnants. Grâce à ces vastes cultures, on parvenait très aisément à se procurer les vivres nécessaires à l'entretien des troupes en garnison à Lukonzolwa, troupes déplacées depuis. A l'heure actuelle, la population noire du poste étant très réduite, la demande de vivres est devenue presque nulle, aussi les cultures ont-elles perdu peu à peu de leur extension. Il eût cependant été désirable de maintenir, même artificiellement, l'activité ancienne dans cette région, il eût suffi pour cela d'acheter comme par le passé de grandes quantités de vivres et au prix d'autrefois évidemment. Ces vivres auraient pu être évacués vers des postes moins privilégiés ou, plus simplement encore, on les aurait emmagasinés au risque de les perdre. Les sommes ainsi sacrifiées nous auraient permis de conserver les résultats acquis antérieurement dans cette région. L'application d'une pareille méthode en de nombreux points du territoire produirait d'excellents résultats. En tous cas, elle permettrait à l'indigène de trouver les sommes nécessaires au paiement de l'impôt en se livrant à la culture.

Notre direction économique n'a guère contribué à améliorer les conditions d'alimentation du noir, ni à développer ses cultures; notre influence a été heureusement plus favorable aux autres facteurs de la vie matérielle. Grâce à notre surveillance, les villages et les habitations sont plus propres, plus hygiéniques; nos tissus nos couvertures permettent à l'indigène de mieux se protéger contre les éléments; la sécurité la plus grande règne d'ailleurs dans tout le pays.

§ 4. — Le portage.

Il nous sera possible, par l'application d'une série de mesures, d'amener rapidement un notable développement des cultures indigènes. Il nous sera moins aisé, mais non pas impossible, de corriger les effets désastreux produits par le portage.

Nous ne pouvons songer à supprimer ce triste moyen de transport, ni le cortège de misères qu'il entraîne à sa suite. Nous ne pouvons pas non plus espérer le voir disparaître ni même diminuer d'importance de si tôt. Tâchons qu'une bonne organisation nous permette de diminuer et même d'anéantir les misères qu'il occasionne.

C'est au portage, tel qu'il se fait actuellement, qu'il faut surtout attribuer le développement de la maladie du sommeil. Les caravanes parcourent le pays dans tous les sens, traversant successivement et les régions infestées et celles qui sont restées indemnes. Les hommes sains viennent ainsi se faire inoculer dans les foyers à *Glossina palpalis*. Autrefois séparées, complètement isolées les unes des autres, sans aucun rapport entre elles, sans aucune relation, les populations des différentes régions ont actuellement des relations nombreuses et constantes. Excessivement heureux, bienfaisant à tous les autres points de vue, cet état de choses a pour effet certain d'étendre peu à peu et invinciblement, par diffusion, l'aire de dispersion du terrible tripanosome.

Pour enrayer le mal, nous prenons, il est vrai, des mesures; sont-elles suffisantes, sont-elles absolument efficaces? Théoriquement, la solution du problème apparaît comme très simple, il suffirait de supprimer radicalement les relations entre les foyers à maladie du sommeil et les régions épargnées jusqu'à ce jour. On aperçoit les difficultés pratiques contre lesquelles on viendrait se heurter en agissant de la sorte. Il est peu probable que l'on recoure à des mesures aussi radicales. L'expérience a prouvé que la maladie du sommeil fait relativement peu de victimes parmi les populations bien nourries et vivant dans de bonnes conditions matérielles, c'est ainsi que le nombre de malades chez les travailleurs copieusement alimentés de la Compagnie du chemin de fer des Grands Lacs est assez minime. Lorsque nous aurons commencé la mise en valeur industrielle du Katanga septentrional, nous pourrons lutter victorieusement contre le fléau en fournissant à nos travailleurs une nourriture substantielle.

Comme on peut le voir, toutes les questions que nous pourrions traiter nous ramènent toujours à cette nécessité primordiale, à savoir : améliorer l'alimentation de l'indigène et les conditions matérielles de son existence. C'est, faut-il encore le dire, vers ce but que nous devons tendre avant de nous laisser influencer par toute autre considération.

Les porteurs de nos caravanes, aptes à contracter la maladie du sommeil, sont, d'ailleurs, exposés à d'autres misères; l'expérience m'a démontré qu'après cinq ou six semaines de portage effectif, les hommes sont éreintés et le nombre des malades s'accroît très rapidement. On conçoit dès lors que l'indigène montre assez peu d'enthousiasme pour ce genre de travail. Et cependant, le recrutement des porteurs n'offre, en général, pas de difficultés dans le Katanga septentrional durant la saison sèche. Il en va différemment au commencement de la saison des pluies; à cette époque, le nègre refuse de se livrer au portage. Dans des régions comme Pweto, Baudouinville, etc., où en temps normal on peut, sans trop de difficultés, recruter des centaines de porteurs, on ne parvient péniblement à trouver quelques rares indigènes qu'en offrant des prix excessivement élevés (1). C'est que, à cette époque, le noir établit les cultures qui vont lui assurer le vivre pendant toute l'année courante.

Ce travail est, naturellement pour l'indigène, de toute première importance; il fait preuve en l'accomplissant et en refusant à ce moment de l'année nos offres les plus alléchantes, d'une prévoyance que nous n'apprécions pas assez. Ce faisant, il obéit, d'ailleurs, aux lois qui lui sont enseignées dans sa tradition orale, lois que nous connaissons si peu et qui cependant règlent les moindres détails de la société nègre.

§ 5. — Le recrutement au profit du Katanga méridional.

Les recruteurs du Katanga méridional parcourent les riches plaines du Katanga septentrional et y trouvent de nombreux travailleurs qu'ils amènent dans le sud. Pour la plupart, ces hommes reviennent dans leur village au bout d'un certain temps chargés d'étoffes, de pagnes, etc., sans, pour cela, être enthousiastes de leur séjour dans le sud. Pour s'en rendre compte il suffit de les entendre chanter dans les villages " Kalugulugu, n'zala mingi „ (2). Il est vrai que pour ces gens habitués à se gaver de farine de manioc, de sorgho, etc., le maïs (Kiwayawaya) est une nourriture qu'ils n'estiment que très peu.

(1) Par exemple, 25 francs pour 9 jours de portage.

(2) A l'Étoile du Congo on souffre de la faim.

§ 6. — La connaissance de la mentalité du noir.

C'est avant tout, je le répète, sur l'amélioration des conditions matérielles de la vie de l'indigène que nous devons compter pour l'amener à un degré de développement supérieur. Pour atteindre ce but, il serait cependant désirable que nous nous préoccupions davantage de la connaissance de la mentalité du noir. Les chefs de poste sont chargés de la politique indigène, malheureusement, et ici je me rencontre avec M. H. Rolin (1), ces fonctionnaires ne sont pas, à quelques exceptions près, à la hauteur de cette mission délicate entre toutes. Le plus souvent, retiré dans sa tour d'ivoire, le chef de poste méprise le nègre et il arrive que... celui-ci le lui rend bien, car le noir est suffisamment intelligent et observateur pour pouvoir nous jauger !

Ce dédain inconsidéré du noir ne peut guère servir nos intérêts. Nous vivons côte à côte, au poste et au village indigène, mais entre nous existe ce fossé large et profond qui sépare notre vieille civilisation occidentale de l'état moral actuel du noir. Ce n'est pas à ces chefs de poste, hommes qui ont certes leur valeur, mais qui sont trop peu cultivés et ont des idées trop peu larges, qu'il faut demander de nous renseigner sur ce qui se passe dans l'âme du nègre et de remplir auprès de ces populations primitives le rôle d'éducateur, rôle extraordinairement difficile à remplir comme on le conçoit.

§ 7. — L'exploitation, par les étrangers, de la région des Mulumbé et de la zone bordant a l'ouest les monts Mugila.

Toute une zone, comportant surtout la région des Mulumbe, atteignant la Luvua et englobant la Kalumengongo et la Lubule, est complètement dépourvue de poste. Cette région est mise en coupe réglée par des commerçants venus de l'Afrique australe. Ces commerçants ont établi une série de centres, notamment à Katolo, N'Goïe (sur la Kalumengongo), Kasongo-Muana (sur la Lubule), Kalembwe, etc. En général, ces Afrikaanders font de brillantes affaires, ils possèdent des stores et " font du caoutchouc „. Dans chaque village, un

(1) Henri Rolin, « Les vices de l'Administration du Katanga. — Les remèdes ». *Revue de l'Université de Bruxelles*, p. 177, décembre 1911.

“ capita „ à leur solde fait le commerce et supplante le chef dans toutes ses attributions. Pour les indigènes de ces régions, le commerçant anglais représente la véritable autorité, tandis que “ Boula-Matari „ est tacitement rejeté à l'arrière-plan.

La quantité de caoutchouc que l'on recueille dans toute cette zone m'a semblé devoir être importante. Ce caoutchouc est en partie évacué par le sud, mais il est certain qu'il n'y a pas bien longtemps la plus grande partie de ces produits sortait encore du Congo en fraude, par le Lac Moëro.

Une autre région, bordant à l'ouest les monts Mugila, est exploitée par des nègres arabisés venant d'Udjidji (sur le Tanganika). J'ai rencontré de ces arabisés fixés dans tous les villages (1) que traverse le sentier conduisant du pic Kiwele (sur la Luvua, en face de l'embouchure de la Muluvia) à Moenge (sur la Lukulu). Ces gens, venus d'Udjidji, s'établissent dans les villages pendant trois ou quatre mois, ils exploitent le caoutchouc en coupant les lianes et prennent à leur service presque tous les nègres de la région. Le caoutchouc récolté est évacué, en fraude, par le Tanganika.

§ 8. — Nos établissements agricoles.

Je parlerai ci-dessous de l'agriculture dans le Katanga méridional, des établissements que l'on y crée, des méthodes employées et du programme que l'on se propose d'y développer dans l'avenir. Il me suffira pour le moment de jeter un coup d'œil sur ce que nous avons accompli à ce point de vue dans le Katanga septentrional.

On doit louer les Pères Blancs pour l'œuvre agricole qu'ils ont accomplie à Baudouinville et à Saint-Jacques de Lusaka. Ils se livrent à l'élevage, cultivent et font cultiver l'indigène. Leurs fermes sont des fermes modèles et les Pères ont acquis une expérience dont nous pourrions tirer grand profit. On pourrait cependant s'étonner de voir ces hommes expérimentés commettre la faute contre laquelle nous mettons en garde, confondre leur centre d'élevage avec leur centre de culture, alors que l'étude du milieu ordonne la séparation de ces deux genres d'exploitation. Avec leur centre de culture, le

(1) Pongo, Kabwala, Kilaba, Katundu.

4. — A droite, l'arbuste à feuilles lancéolées est le « Kishioto Mitchi ».

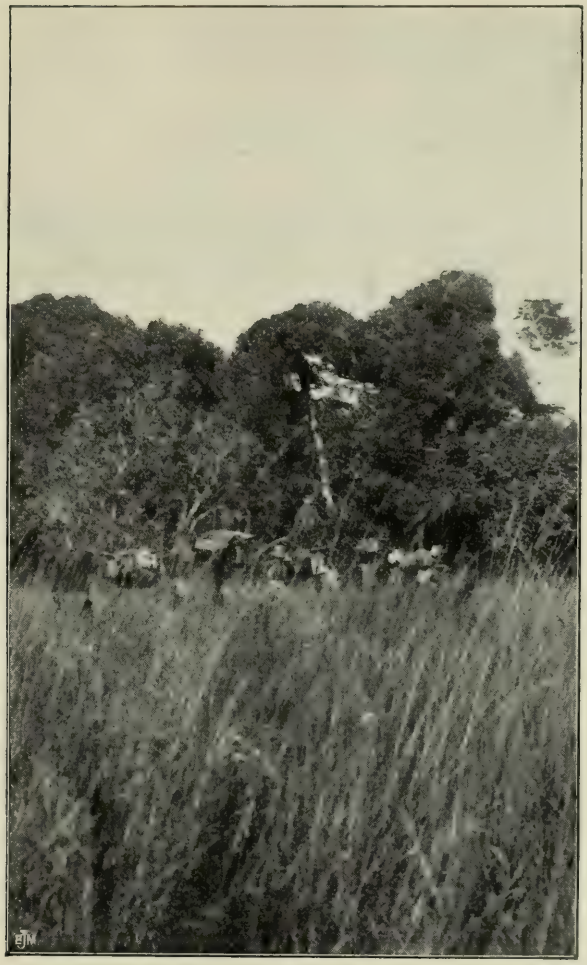

5. — Zone I*b*.
Une petite vallée avec sa forêt galerie.
Les arbres à feuillage sombre sont des « Musukolobe ».

6. — La savane herbeuse avec ses arbustes rabougris

centre d'élevage des Pères Blancs se trouve dans des régions relativement basses, où la *Glossina morsitans* peut être rencontrée et où le troupeau pourrait être décimé, alors que les hauts plateaux voisins offrent toutes les garanties nécessaires à cet égard. C'est que pour exercer leur ministère, les missionnaires se fixent dans des régions à population dense. D'ailleurs, lors de notre passage à Baudouinville, les Pères Blancs avaient à déplorer la perte d'un certain nombre de têtes de leur gros bétail, leur troupeau était attaqué par la maladie du sommeil. Pour sauver leur cheptel, les Pères avaient dû envoyer la moitié du troupeau sur les sommets des Marungu.

Le missionnaire anglais Crawford a établi sa ferme d'élevage à Loanza sur le Moëro, en obéissant aux considérations qui avaient guidé les Pères Blancs.

La station officielle de culture et d'élevage de Lukonzolwa se trouve dans les mêmes conditions que celle de Loanza. Il y a évidemment ici une erreur à relever, on a tout simplement suivi l'exemple donné par le R. P. Crawford et l'on n'a pas songé à profiter de l'enseignement qui nous est donné par l'étude du milieu.

La *Glossina morsitans* est, il est vrai, assez rare aux environs de Lukonzolwa, on l'y rencontre cependant. Le troupeau, quoique résistant relativement bien et se reproduisant normalement, a cependant à souffrir de la maladie du sommeil. Lors de mon dernier passage à Lukonzolwa, le fermier avait eu à noter la mort de trois bœufs dans l'espace d'une quinzaine de jours.

Il serait logique de transporter le centre d'élevage de Lukonzolwa à la lisière de la savane herbeuse du plateau du Kundelungu.

CHAPITRE IV.

L'œuvre à réaliser.

§ 1. — Généralités.

Résumons les données qui nous sont posées par le milieu en ne visant que les réalisations pratiques et voyons si, en appliquant des méthodes adéquates au milieu géographique, et ne nous souciant

que de la prospérité et du développement de l'indigène, si intimement liés à nos intérêts, nous pouvons tirer parti du Katanga septentrional.

§ 2. — La situation du Katanga septentrional.

La situation de cette région la fait entrer dans l'hinterland de notre base d'opération occidentale et les voies de communication que nous pourrons créer et améliorer successivement nous permettront de l'y maintenir. Dès à présent Kiambi est relié à Matadi par une ligne non interrompue de voies de communication (1). Il est nécessaire de rattacher le Moëro à Kiambi et au Lualaba par une voie ferrée, un tronçon additif partant du Moëro aboutira au Tanganika. Nous pouvons espérer que cette œuvre sera réalisée dans un avenir prochain. La voie qui reliera ainsi l'une des parties les plus intéressantes du Katanga à nos établissements côtiers ne sera pas des plus rapide, mais elle sera suffisamment économique. Il nous sera possible, le plus pressé étant fait, l'union étant accomplie, de corriger la longueur et la lenteur de cette voie en construisant un chemin de fer allant du Lualaba, à hauteur du parallèle de Kiambi, au tronçon Bukama-Pania-Mutombo, le Sankuru et le Kasaï réunissant Pania-Mutombo à Léopoldville. Un chemin de fer qui, partant du point de jonction avec le tronçon Bukama-Pania, irait se raccorder au chemin de fer du Bas-Congo, établirait, dans un avenir plus éloigné, une voie rapide de Matadi au Moëro et au Tanganika.

Dès maintenant, grâce au point d'attaque fourni par Kiambi, la région du Katanga septentrional se trouve placée dans l'hinterland de nos établissements côtiers de l'Atlantique. La liaison avec l'ouest que nous pourrons rendre plus intime par la construction des tronçons successifs, dont il est question ci-dessus, sera un fait acquis. Cette liaison sortira quand même ses effets si la voie orientale arrivant aux confins de ces régions et aboutissant au Tanganika pouvait présenter des avantages.

---

(1) De Kiambi à Kongolo, la Luvua et le Lualaba, le chemin de fer de Kongolo à Kindu, le Lualaba de Kindu à Ponthierville, le chemin de fer de Ponthierville à Stanleyville, de Stanleyville à Léopoldville le fleuve Congo et enfin le chemin de fer du Bas-Congo de Léopoldville à Matadi.

Si nous jetons un coup d'œil vers des réalisations qui se dessinent vaguement dans un avenir plus lointain, nous entrevoyons que cette région pourrait jouer un grand rôle dans ce centre d'activité européenne, qui doit se développer au cœur de l'Afrique.

§ 3. — Les hauts plateaux et les plaines.

L'existence des hauts plateaux, vastes et sains, permet de considérer ces régions comme des centres d'immigration. Grâce aux conditions favorables qu'ils présentent, ces hauts plateaux pourront devenir le siège d'entreprises d'élevage qui, je le pense, sont appelées à réussir.

Entre ces hauts plateaux, qui serviront d'habitat au blanc, et dans leur voisinage immédiat, l'existence de ces immenses plaines basses extraordinairement fertiles, à climat tropical, à population dense, intelligente, apte à la culture, nous permet d'entrevoir pour ces régions un avenir agricole. Le blanc, fixé sur le haut plateau dans d'excellentes conditions sanitaires et y entretenant des troupeaux, pourra diriger et exploiter dans le fond des vallées voisines des cultures vivrières pour indigènes. Peut-être y réussira-t-il des plantations tropicales qui pourraient lui procurer de notables bénéfices. Des essais devront être tentés en tous cas dans ce sens.

Il s'ensuit que, même en dehors des entreprises industrielles, le pays présente des conditions suffisamment favorables pour que de nombreux établissements agricoles puissent y prospérer.

§ 4. — Les centres d'activité.

Des entreprises minières sont appelées à se développer en plusieurs points, notamment dans la région de Kiambi, dans la zone du Moëro et, en particulier, dans les Kundelungu, un peu au sud du Moëro.

Du parcours des voies de communication, de la position des régions minières, de la distribution des plateaux sains et des plaines fertiles à population dense, ressort spontanément l'indication des emplacements des centres d'activité de l'avenir, chaque centre apparaissant nettement avec le genre d'activité qui lui sera propre. Ceci nous permettra de prévoir et de jeter dès à présent les bases d'une organisation.

Tout d'abord apparaissent les centres industriels.

Parmi ceux-ci, le centre de Kiambi avec son étain se pose avant tout à l'extrémité des voies de communication existant actuellement.

Le centre du Moëro avec son importante ceinture de cuivre devra attendre, pour se dessiner nettement, l'arrivée du rail venant de Kiambi.

L'existence des terrains diamantifères dans les Kundelungu a une importance considérable. Le centre minier qui se développera dans cette région sera de loin le plus important si les recherches et les études donnent les résultats pratiques que l'on est en droit d'en espérer. Ce centre minier sera facilement relié au Moëro.

En relation avec ces centres industriels de l'avenir apparaissent, d'une part, les centres de culture des plaines et, d'autre part, les stations d'élevage établies sur les plateaux.

Dans les centres de culture des plaines, les indigènes seuls ou placés sous la direction de colons, seront à même de fournir le vivre aux travailleurs industriels. Dans la région du Moëro, les riches plaines très peuplées voisines des gisements fourniront des vivres en quantité. Est-il nécessaire de citer la plaine du Moëro et les plaines de la Lubule et de la Lumekete ? D'ailleurs, les pêcheries que l'on ne manquera pas de créer pourront produire de très grandes quantités de poissons.

Autour du centre industriel de Kiambi pourront se développer les centres de culture.

Sans vouloir étudier la distribution des centres d'élevage que l'on pourrait créer au Katanga, il apparaît cependant dès maintenant que logiquement l'un de ces établissements devrait être fixé sur le haut plateau du Kundelungu, à la lisière de la savane herbeuse et de la savane boisée orientale et à peu près à hauteur du parallèle de Kilwa. Cet établissement pourrait être très aisément raccordé au Moëro et à la zone industrielle qui s'étendra à l'ouest de ce lac. Les premières têtes de bétail qui formeraient le troupeau de cette exploitation pourraient aisément être amenées de Lukonzolwa et de Loanza.

Un autre centre d'élevage, et celui-ci en rapport avec la région de Kiambi, a son emplacement tout indiqué sur les Mugila, peut-être un peu au nord de la droite réunissant Baudouinville à Kiambi.

Je ne mentionnerai que pour mémoire la région des Mulumbe, la

bande bordant les Mugila à l'ouest, zones exploitées présentement par les Afrikaanders et les Arabisés et où des coloniaux entreprenants, à la fois cultivateurs et commerçants, pourraient retirer de notables bénéfices, surtout lors de l'arrivée du rail.

§ 5. — A propos de l'agriculture.

C'est au Katanga septentrional que nous devions créer notre centre d'activité agricole.

C'est une erreur fondamentale d'avoir établi ce centre au Katanga méridional, et d'y concentrer toute notre attention comme nous l'avons fait dans ces derniers temps. Le Katanga méridional ne deviendra jamais un pays de culture. Il est peu fertile et ne diffère guère sous ce rapport des hauts plateaux du Katanga septentrional dont j'ai parlé longuement.

Les établissements agricoles que nous essayons d'y créer artificiellement seront d'ailleurs tout simplement appelés à fournir à la population industrielle les vivres frais qu'elle pourrait consommer. Intimement liées à la prospérité industrielle de la région, ces exploitations ne pourront jamais devenir bien nombreuses.

C'est en s'appuyant sur cette base méridionale que l'on a l'intention dans les sphères gouvernementales de développer l'agriculture dans tout le Katanga.

En plus de l'erreur fondamentale signalée ci-dessus, ce projet présente, à mon avis, plus d'un défaut grave. Il tendra à faire entrer le Katanga septentrional dans l'hinterland des zones méridionales et de l'Afrique australe, alors que tous nos efforts devraient tendre à imprimer à ces régions du Katanga septentrional notre cachet personnel et à les rattacher à notre base de l'Atlantique par un lien intime.

D'autre part, partant de cette base méridionale nous apporterons à l'intérieur et notamment dans le Katanga septentrional les principes d'exploitation qui nous ont le mieux réussi dans le sud et... notre apprentissage sera à recommencer, puisqu'ici les conditions de milieu sont différentes de celles que nous rencontrons dans le sud.

Notre programme devra subir de notables modifications.

L'élevage ne semble pas nous avoir préoccupé beaucoup jusque maintenant. C'est cependant un facteur des plus important sur

lequel nous devrions compter si nous voulons amener le développement économique du Katanga. Je ne puis évidemment pas prendre au sérieux les essais que l'on peut faire à la station de Lukonzolwa établie un peu à l'aveuglette.

Ce n'est qu'après avoir élaboré un programme d'ensemble que nous pourrons entreprendre des essais sérieux.

Tout d'abord, il est nécessaire de dresser une carte englobant le Katanga méridional, le Katanga septentrional, et se prolongeant même jusque dans le voisinage du Kivu. On indiquerait dans cette carte le relief, les caractères de la végétation; les zones où se développe la savane herbeuse y seraient mentionnées et les régions dépourvues de *Glossina morsitans* y seraient délimitées.

Suivant toute probabilité, un pareil document montrerait que les plages non infestées se développent sur des espaces considérables et que si elles ne dessinent pas des bandes continues entre le Katanga méridional et le Kivu, il serait possible de réunir ces plages artificiellement, il serait du moins facile de choisir les points par où le passage de l'une à l'autre pourrait aisément être effectué. Dans cet ensemble apparaîtrait l'emplacement logique des établissements d'élevage, emplacement qui serait fonction de la position des plages non infestées, de la position des voies de communication et des centres d'activité de l'avenir.

Plus tard nous aurions à étudier les moyens propres à agrandir l'aire des zones non infestées.

Nous devrions nous consacrer dès maintenant à ces essais d'élevage en ne perdant pas de vue l'enseignement qui nous est fourni par les conditions de milieu, et en séparant nettement ces stations d'expérience des exploitations agricoles qui devront se fixer dans les plaines fertiles.

La construction à bref délai du chemin de fer d'Ankoro au Moero et l'exploitation des gisements miniers du Katanga septentrional posent, dès maintenant, la question de l'alimentation des travailleurs.

J'ai suffisamment insisté ci-dessus sur la nécessité d'assurer au noir une alimentation copieuse pour qu'il soit utile de revenir sur ce sujet. On pourrait évidemment résoudre la question en important, par la voie du Congo, les vivres nécessaires, le riz, par exemple. On comprend que ces méthodes artificielles ne pourraient être qu'un pis-aller.

Organisons tout d'abord les pêcheries du Moëro. En même temps, créons dans les plaines fertiles, et en des points que l'on pourrait choisir sans difficulté, des postes essentiellement agricoles. Autour de ces centres agricoles développons la culture indigène en prenant des mesures à cet effet, par exemple, en achetant à bon prix tous les produits présentés par le noir. Le blanc placé dans ces postes parviendra peut-être à améliorer les méthodes indigènes, et d'autre part il pourra se livrer à des essais de cultures coloniales.

Plus tard, lorsque les essais d'élevage, d'une part, et les essais de culture, d'autre part, auront réussi, nous pourrons faire appel à des colons qui recueilleront les fruits de l'expérience acquise. Ces colons fixés sur les plateaux s'y livreront à l'élevage et dirigeront en même temps leurs exploitations de culture établies dans la plaine voisine.

Placées dans un milieu ainsi organisé, les entreprises industrielles trouveront toutes les conditions favorables à leur développement. Elles trouveront sur place et la main-d'œuvre nécessaire et les vivres indispensables.

§ 6. — A propos du portage.

La mise en valeur du Katanga septentrional et l'établissement des voies de communication rapides ne supprimeront point le portage dans ces régions. Mais se produisant suivant des voies déterminées, il se prêtera mieux à une organisation qui le rendra plus supportable en assurant aux porteurs le gîte et le vivre le long des principales routes de caravane.

ANNEXE

Les instruments dont je disposais au Katanga pour lever les itinéraires et observer la température et la pression étaient : une boussole, un podomètre, un chronographe, deux thermomètres, deux baromètres anéroïdes et un baromètre à mercure, le « Captain George's mercurial barometer ».

Je n'ai guère employé le podomètre pour lever mes itinéraires, j'ai obtenu de meilleurs résultats en faisant mes levés au chronographe.

Je n'ai eu qu'à me louer d'avoir choisi comme baromètre à mercure le « Captain George's mercurial barometer » recommandé d'ailleurs par J. Cornet et par Lemaire. Cet instrument, pratique et robuste, convient parfaitement pour les voyages d'exploration.

Déplaçant mon camp chaque jour, on conçoit qu'il m'eut été difficile de faire des séries complètes d'observations à chaque station.

A chacun de mes campements j'ai cependant rempli un tableau semblable à celui que l'on trouve ci-dessous :

Tableau des observations faites au village **Malembeka.**

DATES.	Heures.	Températures.	PRESSIONS			*Observations.*
			Bar. anéroïdes		Bar. George.	
			n° 1.	n° 2.		
29 août 1911.	12	33 1/2	664 1/2	674 1/4		Ciel clair. Pas de vent.
	14	34 1/2	663	672 1/2		Id. Id.
	16	33	662 1/4	672 1/5	698 1/2	Id. Id.
	18	31	663	672 1/2		Id. Id.
	20	23	664 1/2	673 1/3		Id. Id.
30 août 1911.	6	12	666 1/2	674		Ciel peu clair, gris. Id

Les observations que j'ai ainsi faites après chaque étape et celles plus complètes que j'ai pu prendre aux points où j'ai eu l'occasion de m'arrêter pendant plusieurs jours m'ont permis de vérifier l'allure de la marée barométrique diurne donnée par Lemaire. La courbe de la variation de la pression dessine un maximum vers 9 heures du matin et un minimum vers 4 heures de l'après-midi.

La pression moyenne apparaît aux environs de midi et de 8 heures du soir. L'amplitude de la variation diurne de la pression oscille entre 3 et 4 millimètres.

Je n'ai évidemment pas pu faire d'observations me permettant de tracer la courbe de la marée barométrique annuelle.

Les altitudes que j'ai déterminées au cours de mon voyage et basées sur des observations faites au baromètre à mercure et aux baromètres anéroïdes ne peuvent prétendre à une exactitude qui serait comparable à celle donnée par des nivellements géodésiques ou géométriques.

On pourra se faire une idée de l'erreur probable puisque l'on connait les séries d'observations sur lesquelles nous nous appuyons et que la méthode suivie pour nos calculs est exposée succintement ci-dessous.

Le diamètre intérieur du baromètre George étant de 5 millimètres, je prends une correction moyenne de + 1 millimètre qui correspond à peu près à une flèche du ménisque égale à 0.5 millimètre.

Nous ramenons les pressions barométriques observées à la pression barométrique annuelle en faisant usage du tableau des marées barométriques annuelles à Banane et à Daar-es-Salam données par le capitaine Lemaire (1).

Nous avons employé pour effectuer nos calculs la table de Delporte corrigée par Lemaire (2).

(1) Capitaine Lemaire, Publications de l'État Indépendant du Congo. Mission scientifique du Katanga. Observations altimétriques, 16e mémoire. p. 18.

(2) Idem, p. 47.

Exemple : *Détermination de l'altitude de Lukonzolwa.*

En mai 1911.

Pression barométrique moyenne observée	679.5
Correction instrumentale	+ 1.
Pression barométrique moyenne annuelle, au niveau de la mer, près de l'équateur, à la température de 0°.	761.6
Pression barométrique moyenne non ramenée à 0° , ...	680.5
Température moyenne	22.3

La pression moyenne pour le mois de mai, considérée à Banane et Dar-es-Salam est inférieure de 0.42 à la pression moyenne annuelle.

A Lukonzolwa, la pression moyenne annuelle doit être voisine de . 680.92

Entrons dans la table avec les arguments :

$$h = 680.92 \text{ et } t = 22.3$$

	Pour $t' = 20$.	Différence.	Pour $t' = 25$.	Différence.
Pour $h = 681$	1019,6	13,0	1027,9	13,1
$h = 680$	1032,6		1041,0	
$h = 680.92$	1020,64		1028,95	

Différence d'altitude pour 5° 8m31
Différence d'altitude pour 2°3 3m82
Altitude pour 22°3 = 1024m46

Altitude de Lukonzolwa au-dessus de la surface de comparaison de Delporte.	1024m46
Hauteur de la surface de comparaison de Delporte au-dessus du niveau de la mer	+ 41m76
Altitude du Lukonzolwa	1066m22
Lukonzolwa se trouve à + 92m00 au-dessus du niveau du Moëro . .	92m00
Altitude du Moëro	974m22

On sait que l'altitude du Moëro trouvée par Lemaire était 972 mètres.

Les observations que j'ai faites à Pweto ont donné pour l'altitude du Moëro 981 mètres.

Tableau des altitudes

STATIONS.	Altitudes en mètres au-dessus du niveau de la mer.
Pweto (borne Lemaire)	1011
Pweto (niveau lac Moero)	981
Lukonzolwa station	1066,22
» (niveau du lac Moëro)	974,22
N'Gela	1318
Camp de la Lubule	1607
Gwena	1193
Kakulwe	1133,50
Taminwa	1184
Camp du 27 juin 1911	1345
Mulembe	1047,50
Kafwimbi	1032
Camp du 30 juin 1911	1084
Kiona Mutendele	1149
Camp du 6 juillet 1911	1322,5
Kampangwe	1208,50
Kayeye	1266
Camp du 9 juillet 1911	1225,50
Sakamukwa	1396
Camp du 11 juillet 1911	1526,50
Mutumba	1411
Camp du 13 juillet 1911	8888
Lenge	1342
N'Goïe	1431,5
Camp de la Kalumengongo	1386
Kabungwe	1483
Camp du 20 juillet 1911	1575,5
Kipambale	1162
Camp de la Mufumaji	1360
Camp du 29 juillet 1911	1372
Camp du 31 juillet 1911	1491,5
Camp du 1er août 1911	1508,5
Camp du 2 août 1911	1609,5
Anc. village (Matongo)	1604
Tikanini	1379
Mukunkulu	1283
Kasongo Mwana	1220
Niveau de la Lubule	1202
Kabwe	1278
Camp du 16 août 1911	1336
Camp du 19 août 1911	1419

STATIONS.	Altitudes en mètres au-dessus du niveau de la mer.
Ndala	1133
Kala	1060
Kalembwe	1060
M'Paza	1185
Camp du 26 août 1911	1412
Kisola	950
Malembeka	830
Kazeba	799
Kafundu	892
Camp du 4 septembre 1911	1206
Camp du 7 septembre 1911	1316
Camp du 10 septembre 1911	1267
Kabwala	1098
Camp du 12 septembre 1911	906
Kilaba	866
Katundu	847
Moenge	824
Ngoïemutoka	954
Camp du 17 septembre 1911	986
Kimwanga	1329
Mulenga	1201
Camp du 1er octobre 1911	1289
Kikolwe	1579
Kankia	1343
Lusinga	1123
Kasumpa	1175
Kinsenge	1192
St François de N'Ganza	1200
Kapoloa	1319
Camp du 12 mai 1911	1336
Camp de la Kapenga	1638
Camp du 15 mai 1911	1767
Camp du 17 mai 1911	1769
Camp du 18 mai 1911	1763
Camp du 19 mai 1911	1690
Camp du 20 mai 1911 (Luika)	1493
Camp du 22 mai 1911	1612
Camp du 23 mai 1911	1708
Kinkuma	1480
Camp du 25 mai 1911	1451

Les altitudes des points situés entre deux campements ont été déterminées au moyen des anéroïdes. L'altitude de ces différents points et le croquis que nous prenions pendant les étapes nous ont permis de tracer sur nos itinéraires les courbes de niveau de 50 en 50 mètres. Ces courbes ont d'ailleurs été tracées après chaque étape.

On doit se garder de considérer ces courbes de niveau comme l'équivalent des courbes que l'on obtiendrait après un levé tachéométrique de la région, elles n'ont évidemment pas le degré d'exactitude de celles-ci. Elles donnent cependant une idée suffisamment nette du relief des régions que j'ai traversées.

Variétés

Le régime électoral belge jugé par un étranger

A propos d'un livre récent

PAR

PAUL ERRERA

M. J. Barthélemy, professeur à l'Université de Montpellier, vient de consacrer un volume de 768 pages à « l'Organisation du Suffrage et l'Expérience belge » (1).

« Entre la France et la Belgique, il n'y a jamais eu de Pyrénées. » Ce mot, que l'auteur a courtoisement mis dans son introduction (p. 6), est vrai surtout dans le domaine des sciences et des lettres. Le travail du professeur Barthélemy en est lui-même une preuve nouvelle, preuve d'autant plus précieuse qu'elle nous vaut, de la part d'un membre distingué de la jeune Université de France, le livre définitif sur l'histoire de l'électorat politique belge jusqu'à ce jour.

Qu'un étranger ait pu voir juste à ce point dans nos affaires et qu'il ait saisi notre mentalité, depuis les premiers jours de notre indépendance, qu'il en ait suivi l'évolution, c'est un phénomène assez rare pour être noté.

Nous recommandons à tous ceux qui, en Belgique, s'intéressent à la chose publique, la lecture de ces pages si claires, si attachantes et inspirées par un sentiment de scrupuleuse bonne foi scientifique. Ce n'est pas que toutes nous aient fait un égal plaisir, il en est même que nous n'avons parcourues qu'avec amertume (2). Mais n'importe! Il faut remercier ceux qui nous donnent leur opinion, alors qu'ils le font sans la moindre méchanceté, et en tirer profit, si pos-

(1) Paris, Giard et Brière, 1912.

(2) Nous nous rallions à certaines réserves si judicieuses de M. M. Vauthier, dans son compte-rendu de la *Revue de Droit international*, 1912, p. 564.

sible. D'ailleurs, la courtoise précision des jugements de M. B. ne condamne ou n'absout sommairement aucun homme, aucun groupe, aucun parti : il nous les montre tels qu'ils lui apparaissent, au point de vue particulier où il se place, avec leurs faiblesses et leurs qualités, leurs défaillances et leurs mérites. On comprend l'intérêt qu'offre pour nous un tel livre. On conçoit aussi que M. B., juge impartial et sympathique à l'égard de la Belgique, espère la réciproque pour son pays. Il nous le dit, à propos des fraudes électorales, qu'il signale, tout en ne faisant pas siens les gros mots de la polémique de partis. « Je voudrais, ajoute-t-il en note (p. 486), que les Belges nous rendent la pareille et ne nous jugent pas sur nos journaux. »

Il suffit d'un coup d'œil pour voir combien est riche la documentation de M. B. A côté des livres et des articles de toutes nos revues, ce sont les *Annales parlementaires* et les journaux qui sont à chaque instant cités. La façon dont l'auteur parle des gens de Belgique montre d'ailleurs qu'il les a fréquentés. Peut-être même s'est-il amusé à noter quelques expressions du terroir. Le mot « zwanze » est bien employé par notre collègue de Montpellier, sans explication et même sans guillemets, ce qui vaut un acte de naturalisation. L'atmosphère créée autour de la question électorale est bien belge dans le livre entier; celui-ci semble être le résultat d'une enquête autant que le fruit de sérieuses méditations.

Avant d'entrer dans certains détails de l'œuvre que nous analysons, nous croyons devoir en indiquer sommairement le plan.

* * *

La première partie est consacrée au suffrage censitaire, ce qui permet à M. B. d'étudier les travaux du Congrès sur cette question. Il nous plaît à constater tout d'abord que l'auteur a reconnu « l'élévation de pensée qui anime les débats de cette assemblée », en général (p. 17). Il se garde de tomber dans le travers trop commun de juger des gens et des choses d'une époque d'après les idées d'une autre; il revise même les jugements entachés de semblable erreur, lorsqu'il étudie, notamment, la solution donnée par le Congrès national à la question du droit de vote politique (p. 37). M. B. passe ensuite à l'examen de nos premières lois électorales, sans en exclure le vote pour la province et la commune, ce qui prouve chez l'auteur une juste compréhension des affaires belges. En effet, il est impossible d'isoler la question de l'électorat politique de celle que l'on qualifie parfois d'électorat administratif, appellation qui n'est exacte qu'en théorie.

La crise de 1848, où l'on vit les événements se succéder avec une incohérence apparente, mais avec une grande logique, au fond, est exposée, quant à l'abaissement subit du cens. Puis vient le mouvement démocratique, pendant le Second Empire, aboutissant à une extension de l'électorat local. Un suivant chapitre des plus curieux porte cet intitulé suggestif : « Les fraudes législatives contre les fraudes électorales (1871-1884) ». Chaque parti y reçoit ses reproches; ceux-ci prennent parfois une forme plaisante, ainsi quand ils visent « la chasse à la bête légendaire et cléricale des Flandres : le cheval mixte » (p. 146).

Les chapitres que nous venons d'indiquer se terminent par l'étude des événements contemporains du dernier gouvernement libéral, qui ne voulut pas de la revision, mais consentit à une certaine adjonction de la capacité au cens, dans l'électorat local.

Une vue d'ensemble sur le régime censitaire en Belgique forme la conclusion de cette portion du livre (p. 195). Elle est équitable et rend justice aux mérites des gouvernants d'alors.

La seconde partie est relative au suffrage universel plural. Elle débute en retraçant l'histoire de la revision de 1893. L'auteur analyse ensuite le texte nouveau, commentaire plutôt politique que juridique, qui donne occasion à M. B. de faire encore une fois preuve d'acuité dans ses jugements.

Deux chapitres successifs nous montrent l'application du système aux élections locales et les garanties apportées à la sincérité du vote : vote obligatoire et technique des opérations, dont la complexité constitue depuis longtemps une des caractéristiques de notre droit électoral.

La troisième partie traite de la représentation proportionnelle. A notre avis, elle dépasse les précédentes en intérêt, par la valeur de ses analyses juridiques. L'auteur signale que l'introduction de ce délicat mécanisme fut préparée par l'opinion publique, réalisée d'abord à la commune, puis aux Chambres. Il en expose l'agencement et en suit l'application depuis plus de dix ans. Ses bienfaits et ses inconvénients, les améliorations dont elle serait susceptible, sont analysés avec impartialité, mais toujours dans un esprit favorable à l'institution : M. B. est un proportionnaliste convaincu. Il ne recule pas devant la tâche ingrate de détailler les opérations de la R. P., plus compliquées à exposer qu'à effectuer. « Ces opérations ne peuvent paraître compliquées que parce que l'exposé abstrait d'une opération simple est parfois très difficile; que l'on songe, par exemple, à la difficulté qu'il y aurait à expliquer par écrit et sans figure la confection d'un nœud à un lacet de soulier! » (p. 586). Mais l'auteur ne se contente pas de décrire empiriquement le méca-

nisme de la R. P.; il donne aussi du système d'Hondt une démonstration très claire et très probante (pp. 589 et suiv.).

Nous recommandons à l'attention des spécialistes les critiques de M. B. sur les imperfections du régime belge. Elles apparurent plus que jamais au mois de juin dernier, lorsque les diviseurs électoraux varièrent de 9,850 à 19,164, suivant les arrondissements. Dans le Limbourg, 25,000 voix de minorité restèrent sans valeur, parce qu'elles forment des chiffres inférieurs aux diviseurs électoraux. A Bruges, les partis d'opposition dont les suffrages dépassent la moitié de ceux de la majorité, n'obtiennent qu'un siège sur quatre (1). Mais revenons à la dernière partie du Traité de M. B., qui se termine, à son tour, par des conclusions dont nous reparlerons.

Il est bien possible que le livre n'aurait point été écrit, si la politique française n'avait mis à l'ordre du jour la réforme du régime électoral, « l'organisation du suffrage», pour nous servir du titre même choisi par M. B. Mais nous n'en devons pas moins être reconnaissants à l'auteur d'avoir consacré son effort à notre pays, de s'être initié à nos institutions, d'avoir fait connaissance de nos hommes politiques, d'être entré jusque dans l'intimité de notre vie publique, au point d'en saisir les originalités et les défaillances, sans en méconnaître certains bons côtés.

* * *

La lecture de ce gros volume n'engendre aucune fatigue, parce que sa composition fait alterner, de façon très heureuse, le récit des événements avec les dissertations d'ordre politique et juridique.

Combien est vivante et précise la narration de M. B.; on le sent en lisant les passages les plus mouvementés de son livre, où l'on voit, par exemple — et Dieu sait si cela arrive souvent! — les événements être les vrais législateurs. Tel est le cas pour la narration de la crise de 1848 qui entraîna d'un coup l'abaissement du cens au minimum constitutionnel (pp. 70-77) et de l'adoption, le 18 avril 1893, du suffrage universel et du vote plural (pp. 295-317).

Dans son exposé des événements de cette période, M. B. nous semble omettre un point intéressant et même caractéristique. La Constitution (art. 131) fait de la dissolution un acte nécessaire de toute revision, acte essentiel, plus peut-être que le vote final à la double majorité des deux tiers dans chacune des Chambres. En effet, nous voyons là ce retour au Souverain légal, condition de toute

(1) Goblet d'Alviella : « Vaincus, qu'allons-nous faire? » *Revue de Belgique*, 1912, p. 539.

clause d'amendement vraiment démocratique. Or, les politiciens de 1892 ne semblent pas l'avoir compris; en tous cas, les partis politiques n'en ont pas tenu suffisamment compte, les électeurs encore moins. Au lieu de faire des différents systèmes en présence la plateforme électorale de leurs candidats, de grouper ceux-ci en partisans et adversaires du suffrage universel, de l'occupation, du capacitariat, etc., les associations politiques présentèrent des listes où se coudoyaient des hommes d'opinions assez divergentes ou douteuses, parfois inconciliables sur la question du droit de suffrage. Et les électeurs, fidèles à la discipline de parti qui caractérise la Belgique et qui explique seule certaines de ses institutions, les électeurs votèrent docilement pour ces listes hybrides, ce qui enlevait en partie toute efficacité à leur bulletin! Ce fut là une grave faute, dont les conséquences ne sont sans doute pas encore entièrement expiées. En tous cas, le corps électoral censitaire, en s'en rendant coupable, démontra sa propre inaptitude politique. Pouvait-on parler encore d'élite ou de classe dirigeante, alors que, par ceux qui étaient censés la former, la portée de la disposition constitutionnelle la plus importante était ainsi méconnue? Le pays légal avait eu la parole; il n'avait articulé que des phrases incohérentes, au mépris total du rôle exceptionnel qu'il avait à jouer en pareille circonstance. Voilà ce qui semble avoir échappé à l'attention de M. B. Espérons que la leçon de 1893 ne sera pas oubliée chez nous. Si les mêmes circonstances se répètent, les partis organisés et tous les citoyens qui participent désormais à la souveraineté sauront assumer la tâche que leur réserve la disposition constitutionnelle. Sinon, ce serait à désespérer de l'opinion publique et à se demander si le Congrès n'a pas trop présumé d'elle, en lui donnant son mot à dire, à l'occasion de la revision. Mais nous croyons que le passé éclairera le futur et que l'erreur d'il y a vingt ans ne sera plus commise. En tout cas, il serait souverainement injuste de prétendre que la R. P. ôte toute valeur à la dissolution, comme procédé parlementaire de consultation de l'opinion publique sur une question déterminée, puisqu'avec le régime majoritaire aussi, nous avons vu les catholiques voter pour des catholiques, les libéraux pour des libéraux, sans autrement se soucier de l'avis des candidats sur le problème à résoudre. Il y a là un argument de plus en faveur de la thèse défendue par l'auteur et contre l'objection élevée par ceux qui prétendent que la R. P. paralyse le droit de dissolution, en en faussant les résultats (pp. 667-669).

Après de très judicieuses remarques sur les conséquences du vote plural, quant aux partis et à leur force au Parlement (pp. 399 et suiv.), l'auteur distingue nettement les faits des simples inductions

ou appréciations et il conclut (p. 419) « que la pluralité entraîne pour le parti catholique un avantage probable, mais faible ». Il ajoute enfin : « Vu l'écart minime qui sépare la majorité de l'opposition (ceci est écrit avant les élections de juin 1912), il est possible que ce soit cet avantage, difficilement appréciable, qui assure le gouvernement aux catholiques. » On verra plus loin que, dans un jugement plus général, M. B. prédit au parti libéral que c'est lui qui pâtira de l'abolition du vote plural.

* * *

A plusieurs reprises, M. B. étudie l'attitude des partis et leur rôle, aux principaux moments de notre histoire politique. De ces tableaux résulte une image fidèle du caractère belge lui-même (pp. 251 et suiv., 331 et suiv., 609 et suiv.). « Il faut toujours, dit-il, apprécier le témoignage des Belges en tenant compte du coefficient d'exagération qui résulte de leur tempérament; il n'y a pas de peuple plus modéré dans le fond et plus exalté dans les paroles. Par manie comme par plaisir, il grossit les querelles, les divergences, les inimitiés pour alimenter les discussions interminables dans lesquelles il se complaît » (p. 503).

Cette violence de surface n'empêche pas, on le voit, une grande modération au fond du tempérament belge, qui répugne aux solutions extrêmes et s'arrête presque toujours aux demi-mesures. L'observation vaut autant pour la rapidité des transformations que pour ont été réalisées par des gouvernements catholiques » (p. 78). La plupart des réformes électorales réclamées par l'opposition libérale ont été réalisées par des gouvernements catholiques (p. 78). » La remarque est peut-être trop généralisée; mais elle doit quand même être retenue. Elle concorde avec ce que nous venons de dire : une réforme n'est souvent accomplie par le Parlement que lorsque les mœurs ont pris les devants. L'évolution législative affecte ainsi un caractère plutôt conservateur que progressiste; le parti catholique est donc tout qualifié pour l'accomplir. Ainsi en est-il certes pour les lois sociales des vingt-cinq dernières années, autant que pour les lois politiques.

Faut-il dire que M. B. aime le suffrage universel? Ce n'est sans doute pas chez lui une passion sans réserves, non certes. Mais il le comprend et l'admet comme une force désormais incompressible. A ses yeux, le suffrage universel est lui-même un but. « Il correspond à une telle idée de justice qu'il faudrait l'établir, alors même que la politique qui en résulterait ne serait pas meilleure » (p. 249). « On n'a pas besoin de le justifier, il est un axiome. A

quoi sert-il de rechercher s'il est bon ou mauvais, ou passable? Il n'est pas un « système » : il est une force de la nature. Et lui aussi peut dire : *Sum quia sum* » (p. 446). Ainsi s'exprime le professeur Barthélemy. Ce jugement réaliste, pragmatique, est à retenir. Certains juristes, certains techniciens oublient parfois la véritable portée de la question électorale, dans laquelle ils ne voient qu'une forme d'organisation du droit de suffrage, de même qu'il leur arrive de réduire dans des proportions analogues la question de la forme du Gouvernement. Non : suffrage universel ou suffrage restreint, monarchie ou république sont des problèmes plus élevés et de portée plus générale. Aussi M. B. a-t-il raison de dire « que dans les manifestations les plus variées de l'opinion, le problème du droit de suffrage se pose comme une question sociale et comme une question de classe » (p. 88).

Les sentiments de l'auteur à l'égard du vote plural ne sont pas douteux : il s'y intéresse, mais ne l'aime pas. « Le vote plural reste la tentative la plus curieuse, la plus attachante, la plus complète pour assurer, dans un régime de suffrage généralisé, la suprématie d'une élite. Elle a échoué. Loin de donner les bons résultats qu'on attendait, l'inéquivalence des suffrages n'a pas tardé à apparaître exactement comme une cause de malaise politique et social » (p. 749).

Le vote plural, tel qu'il est dans la Constitution, est la dernière barrière contre le suffrage universel pur et simple : y toucher, c'est l'abattre; on ne le modifie pas (p. 443). Puis M. B. ajoute ces lignes, écrites — qu'on ne l'oublie pas — il y a peu de mois seulement : « Il ne faut pas s'essayer au métier dangereux de prophète. Je crois cependant, à moins d'une révolution que rien ne fait prévoir, que nous ne sommes pas encore à la veille de l'avènement du suffrage égalitaire » (*ibidem*). L'auteur raisonnait alors dans l'hypothèse — qui semblait à tous la plus probable — où les élections de juin 1912 n'auraient pas tourné au profit du Gouvernement. Son opinion s'est-elle renforcée depuis? Nous ne le savons pas. En tout cas, personne n'oubliera ce qui s'est passé en 1893 : un Parlement, en majorité défavorable au suffrage universel, l'a pourtant adopté! Et ce fut là, malgré les réserves du vote plural, une évolution bien plus brusque, un changement bien plus radical que celui qu'entraînerait aujourd'hui l'abolition du vote plural, même avec un abaissement de l'âge électoral.

Si le vote plural ne trouve pas grâce devant M. B., encore moins le cens lui inspira-t-il de la sympathie. Il nous dit pourquoi. Cette pénétration réciproque du régime fiscal et du régime électoral est funeste aux deux : « Tandis que le système financier est altéré

dans sa justice, le système électoral est altéré dans sa sincérité » (p. 135). D'ailleurs, il semble superflu de revenir sur un régime qui, chez nous, a vécu.

A deux reprises, le langage de M. B. devient un peu moins modéré que de coutume : à propos du projet Vandenpeereboom et à propos de la loi électorale communale. Le premier était, à son avis, « scandaleusement partial » (p. 539); aussi, le parti catholique dut-il, après cette tentative, « se réhabiliter » (p. 546). Il le fit par le vote de la R. P., qui fut pour lui comme s'il s'était mis au régime, après une indigestion; régime d'autant plus nécessaire que la menace de la coalition libérale-socialiste était là pour l'y contraindre. « Le parti libéral ne doit donc pas de reconnaissance au parti clérical, pour avoir introduit la R. P. dans les élections législatives : le parti catholique a obéi à un instinct de conservation. Sans la probabilité de la « triple alliance » des radicaux, des doctrinaires et des socialistes, on serait peut-être passé par l'uninominal avant d'arriver au proportionnalisme. Ceci, d'ailleurs, ne diminue pas la portée de la réforme; elle demeure hardie, féconde, honorable pour la Belgique et, surtout, honnête... Il n'en reste pas moins aussi que les dirigeants du parti conservateur ont donné la preuve d'une profondeur rare dans l'esprit politique. Par deux fois, en 1893 et en 1899, alors qu'ils détenaient encore l'autorité, ils ont eu la sagesse de se donner le mérite de réaliser des réformes qui peut-être auraient été faites sans eux, contre eux, et peut-être aussi, tout au moins à raison des troubles qui les auraient accompagnées, contre l'intérêt général du pays. Pour leur refuser cet hommage minimum, il faut oublier tout ce que la possession du pouvoir et l'intérêt immédiat comportent, presque toujours, d'aveuglement et d'imprévoyance. Etre à la tête d'une majorité magnifique, et y renoncer, ce n'est pas de la politique mesquine » (pp. 548-549).

C'est encore le cartel qui va ouvrir les yeux des cléricaux — espérons-le du moins — sur l'impossibilité de maintenir l'actuelle loi électorale communale. Pour faire le procès de celle-ci, M. B. rappelle d'abord les opinions de nos constituants : Lebeau, de Brouckère, d'accord pour imposer à l'électorat local des conditions moins rigoureuses qu'à l'électorat général (pp. 42, 77, 100). Puis, il insiste à nouveau sur le lien étroit qui unit chez nous la vie politique locale à la vie politique nationale elle-même. L'importance de nos élections administratives ne pouvait échapper à M. B. : importance absolue et relative, à cause du rôle que jouent provinces et communes dans notre vie publique et à cause des répercussions que ces élections n'ont cessé d'avoir sur nos élections générales

(pp. 447 et suiv.). Tout cela est excellemment dit. La sobriété des jugements de M. B. sur nos deux lois électorales provinciale et locale n'empêche pas leur sévérité et l'on sent le peu de valeur qu'ont, aux yeux de l'auteur, les tentatives de justification, œuvre de « commentateurs officiels » (p. 455). Ceci est vrai surtout de « la loi des quatre infamies ». Faut-il le rappeler? « L'épouvante semée dans les classes conservatrices par la révélation soudaine (en 1894) de l'état de l'opinion dans le pays « réel » : voilà la raison d'être, l'esprit de la loi qui régit encore les élections à la commune » (p. 458). Le commentaire est à lire tout entier; il nous suggère cette remarque : nos lois les plus réactionnaires datent des années où le parti libéral se trouva exclu du Parlement, entre la revision et l'application de la R. P.; à cet égard, les socialistes, dont le talent et le nombre étaient déjà marquants à la Chambre, ne surent guère neutraliser ni même atténuer l'effet des exagérations réactionnaires. L'expérience a démontré depuis que la minorité libérale semble mieux adaptée à cette fin, et cela d'autant plus qu'avec elle les socialistes collaborent parfaitement à combattre l'intoxication. La chimie connaît ce genre de phénomènes; la thérapeutique aussi.

Lorsqu'il nous parle des trois ans de résidence exigés pour l'électorat communal, — la première des « quatre infamies », — M. B. oublie de remarquer que ces trois ans en deviennent quatre ou cinq, par les délais de confection et d'application des listes. Et, si les élections ont lieu pendant ces années-là, années où l'électeur ne peut, en fait, exercer son droit, il doit attendre davantage encore avant de participer à un scrutin communal. C'est absurde et dépasse toute mesure justifiable, même en se plaçant au point de vue le plus conservateur. Au surplus, la lecture des pages de ce livre consacrées au régime électoral local suffisent, dans leur force et leur précision, à juger celui-ci, c'est-à-dire à le condamner. « Ce brassage de la pâte électorale, est-il dit (pp. 465-466), intéresse par son ingéniosité et n'est pas sans choquer. » Mais M. B. trouve pourtant à la loi une justification téléologique : le parti socialiste n'était pas, en 1895, mûr pour le pouvoir; or, la loi l'a empêché de devenir d'emblée majorité dans nombre d'hôtels de ville importants; donc, cette loi a eu sa raison d'être (p. 473). Mais la loi doit être changée, et elle le sera (p. 474). Espérons-le. Puisse la refonte de notre régime électoral local ne plus trop tarder à s'accomplir! Vraiment, il ne semble pas que, pour cela, il soit nécessaire d'une nouvelle « nuit du 4 août », selon l'expression employée par M. B. pour caractériser le vote du 18 avril 1893.

* * *

Il est, dans l'excellent livre que nous analysons, des remarques de détail qui nous semblent appeler certaines réserves. Ainsi, l'auteur attribue à l'augmentation de la richesse publique l'augmentation du nombre des électeurs censitaires (p. 80, note 1). C'est une cause, certes, mais non la seule : il faut tenir compte aussi de l'augmentation de la population. Et, pour calculer ce nombre, il n'est pas possible d'additionner électeurs généraux, provinciaux et communaux (p. 144), car ce sont presque toujours les mêmes. Quand M. B. appelle « fonctionnaires du pouvoir central » nos magistrats d'appel, il choque nos sentiments. Lorsqu'il dit que le général Vandersmissen proclama l'état de siège dans le Borinage en 1886, il se trompe, au point de vue juridique, pareille proclamation n'étant pas légalement possible (1); mais nous reconnaissons qu'en fait il en a été ainsi et que les suites de la répression furent, comme en Angleterre, palliées par un bill d'indemnité voté par le Parlement. Peut-on considérer l'actuelle « cléricalisation de la magistrature » comme une riposte à sa « libéralisation » antérieure (p. 647)? N'oublions pas, avant de mettre en balance les deux situations, que jadis la bourgeoisie belge était libérale presque tout entière, et que les professions intellectuelles ne comptaient que peu de cléricaux. Se serait-on figuré, il y a cinquante ans, le barreau de Bruxelles composé autrement que d'éléments libéraux? Le contraire eût semblé une utopie comparable à celle d'un corps médical clérical. Et pourtant...! Nous ne souscrivons pas à la généralité du terme « bouleverser » (p. 725) l'ordre de présentation des candidats, appliqué aux effets possibles du vote de préférence : modifier oui; et plutôt encore intervertir deux ou trois noms tout au plus; mais bouleverser l'ordre des présentations, non! Nous sommes, comme notre collègue B., assez partisan de la R. P. pour n'en point dissimuler les inconvénients. Nous n'allons pas non plus lui attribuer, comme lui, le mérite d'avoir « ouvert » les Flandres aux idées libérales (p. 616) : rouvert, nous le voulons bien; mais n'oublions pas qu'au plus fort du régime censitaire, nombreux étaient les députés et sénateurs flamands appartenant à cette opinion (2).

(1) P. Errera, *Traité de Droit public belge*, Paris, 1908, p. 18.

(2) Outre ces remarques, nous nous permettons de signaler ici, d'abord avec l'auteur, quelques inexactitudes qui se sont glissées dans l'impression de son livre, qui fut quelque peu hâtive, paraît-il :

P. 14. — Le Collège philosophique (il n'y en avait qu'un) de Louvain.

P. 15. — Le signal des journées de septembre, au Théâtre de la Monnaie, fut non la barcarole, mais le duo de la Muette de Portici :

« Amour sacré de la patrie,
« Rends-nous l'audace et la fierté.
« A mon pays, je dois la vie,
« Il me devra la liberté. »

P. 45. — Depuis la loi du 6 août 1881, la naturalisation ordinaire ne

En examinant l'absentéisme électoral sous le régime censitaire, l'auteur omet peut-être un élément appréciable : nous voulons parler du principe majoritaire, seul en vigueur alors. Voici comment les deux choses se tiennent, à notre avis : sous le régime majoritaire, à quoi bon lutter, si l'on est certainement minorité et s'il n'y a que deux listes? A quoi bon lutter, même s'il y a plus de deux listes, si l'on n'a pas l'espoir d'arriver au ballottage? Les élections se faisaient surtout dans les associations politiques, dont les polls étaient

---

suffit, pas plus que par le passé, pour conférer l'électorat législatif : seules, les conditions pour obtenir la grande naturalisation sont devenues moins rigoureuses (cf. p. 143 et note).

P. 68. — Dumortier, homme politique catholique, non libéral.

P. 93, note. — Deux votes (*adde* supplémentaires) des capacitaires, car ils en ont trois.

P. 194. — La Belgique fut rebelle pendant plus de quatre lustres à l'exemple allemand du suffrage universel.

P. 282. — M. Crocq était membre du Sénat et M. Féron de la Chambre.

P. 320. — La grande naturalisation est nécessaire pour l'éligibilité et l'électorat provinciaux.

P. 360. — Banque Nationale et non Banque de Belgique.

P. 368. — Les 12,000 francs de revenus nécessaires à l'éligibilité sénatoriale ne comprennent que des revenus fonciers.

P. 381-382. — Le veuf avec enfants ne perd pas sa voix supplémentaire à la majorité de ceux-ci.

P. 388. — Une rente de 100 francs ne représente pas un capital de 4.000 francs, au taux actuel.

P. 401. — Le chiffre romain indiquant, sur les bulletins de convocation, le nombre de voix dont dispose l'électeur est placé en haut, au milieu, et non dans un angle.

P. 498. — Les bureaux de dépouillement, formés de trois présidents de bureaux de votes dépouillent toujours les votes reçus dans les sections présidées par les membres qui les composent. Un tiers de ces bulletins reste donc au local où ils furent déposés, les deux autres tiers sont apportés de bureaux désignés par le sort et ils sont mélangés avant d'être dépliés.

P. 552 et 706 *in fine*. — Les conseillers provinciaux sont élus par cantons de justice de paix, non au scrutin uninominal. Un tableau annexé à la loi indique leur nombre. Il peut n'y en avoir qu'un, mais il peut y en voir jusqu'à neuf dans le même canton.

P. 628. — Les Flamands n'occupent pas le sud du pays et les Wallons le nord (voir une carte linguistique). Cette remarque a déjà été faite par M. Vauthier, *Revue de Droit international*, 1912, p. 564.

P. 655. — M. Sam Wiener est sénateur de gauche, non d'extrême-gauche.

P. 711. — Le mandant législatif n'est pas incompatible avec celui d'échevin.

P. 721. — Pour déposer une liste de candidats, il faut 100 présentants mais non 100 représentants. Simple faute d'impression.

P. 737. — Le nombre des députés est fixé à raison de 1 par 40.000 habitants pour le pays entier; mais cette proportion n'est pas requise pour chaque arrondissement, ce qui donne une certaine latitude au Gouvernement dans l'attribution des nouveaux sièges.

souvent considérés comme décisifs, le vote n'étant plus qu'un entérinement. On ne se dérangeait pas. Aussi les élections sans luttes étaient-elles nombreuses alors. Tous ces facteurs sont importants; d'ailleurs, ajoutons-le, ils corroborent les conclusions auxquelles aboutit M. B.

Sur deux questions qui donnèrent lieu à discussion chez nous, il peut être intéressant de connaître l'opinion de M. B. La première a trait au « cas Elbers », élu sénateur alors qu'il lui manquait la condition de cens. Voici l'avis de l'auteur : « Lorsqu'une élection a été viciée par un parti, il faudrait théoriquement qu'elle soit recommencée pour l'ensemble des partis » (p. 708). D'autre part, il estime que, pour les suppléants, les conditions d'éligibilité doivent exister au moment où ils deviennent effectifs seulement, et non au moment de l'élection (*ibid.*).

* * *

Les pages les moins curieuses du livre ne sont certes pas celles où l'auteur étudie l'esprit proportionnaliste tel qu'il est né en Belgique et tel qu'il s'y développe. Celui-ci présuppose, d'abord, des partis fortement cohérents et organisés, ce qui est un bien pour le pays, « l'anarchie électorale engendrant l'anarchie législative » (p. 717). La thèse des antiproportionnalistes s'inspire, dit notre auteur, « de bien des préjugés et de vues théoriques injustifiées. Je ne suis aucunement persuadé, pour ma part, que l'idéal d'une nation politique soit une poussière d'électeurs, n'ayant entre eux aucun lien. Cet idéal est celui « d'un peuple de dieux ». On suppose que tous les électeurs parfaitement conscients, instruits des affaires publiques, choisissent les plus dignes d'entre eux pour les représenter; la perfection serait même qu'il n'y eût pas de « candidat » et que le choix de l'électeur fût tout spontané... Mais cette conception est hors de la vie; il faut que le candidat soit recommandé par quelqu'un à la confiance des électeurs, et alors on a le choix entre les procédés suivants : le candidat fait lui-même sa propre apologie; c'est un système qui manque de garanties; — ou bien, il est désigné à la confiance des électeurs par des « personnalités sans mandats », quelques intrigants qui s'improvisent directeurs de conscience du suffrage universel et qui, la plupart du temps, agissent dans une ombre propice aux ambitions mesquines, aux convoitises égoïstes, aux compétitions d'intérêts privés : c'est le régime « des comités et des sous-comités », qui a été sévèrement, mais justement apprécié; — ou bien, enfin, les candidats sont désignés à la confiance des électeurs par de vastes organisations, englobant le

plus grand nombre possible d'adhérents, et surtout agissant au grand jour : c'est le système que suppose la R. P. » (p. 716).

Peut-être cet esprit proportionnaliste préserve-t-il les partis de certaines palinodies, ordinaires en régime majoritaire et qui consistent à accepter et à repousser une même idée, selon que l'on est au pouvoir ou dans l'opposition. Ce qui dénote bien la valeur purement polémique de ces attitudes contradictoires, c'est ceci : le parti qui avait combattu une mesure avec le plus d'acharnement se gardait bien de la révoquer quand, devenu majorité, il en avait toutes les possibilités (pp. 35, 55, 58, 68, 69, 112 et 128; 146, 147, 159, 169, 314).

Actuellement, les choses ont changé d'aspect, puisque les minorités ont souvent apporté leur concours au Gouvernement, pour des réformes que, sans doute, elles lui avaient inspirées, sinon imposées.

Les conclusions du livre sont presque toutes tirées de l'étude de cet esprit proportionnaliste. En voici de bien suggestives quant au rôle probable du roi : « Il est très possible que la R. P. ait une autre répercussion à laquelle on n'avait pas pensé : c'est d'accentuer le rôle du chef de l'Etat comme arbitre des partis. Lorsque l'équilibre est à peu près rétabli à l'intérieur du Parlement, l'opinion extraparlementaire acquiert tout de suite une importance capitale. Or, l'organe constitutionnel de l'opinion en face du Parlement, c'est le chef de l'Etat. Il semble bien que le roi Albert ait conscience de la situation nouvelle qui lui a été créée par la réforme de 1899 » (p. 678). L'auteur rappelle ensuite les conditions dans lesquelles furent données (?) les démissions des ministres baron Descamps et Schollaert, en 1910 et 1911, ainsi que l'appel en consultation des ministres d'Etat, lors de ce dernier événement.

L'éventualité de ministères mixtes est à son tour envisagée : « Ceux qui ne pensent pas que le chef d'un Etat parlementaire soit fatalement voué à l'inertie ne regrettent pas que la R. P. provoque et facilite cette intervention souveraine en dehors et au-dessus des partis. Ira-t-on plus loin encore dans cette voie? La meilleure garantie que les droits de tous seront bien respectés, n'est-elle pas de pousser jusqu'à ses dernières conséquences le principe proportionnaliste et de l'appliquer à la composition des ministères? Verra-t-on la Belgique tout entière gouvernée suivant le principe qui a, pendant quelque temps, triomphé pour l'administration de la ville de Gand? Ce serait l'abandon du principe capital du régime parlementaire : aux minorités, le contrôle; à la majorité, le pouvoir!... C'est un besoin de notre époque réaliste, positive et pratique, de rapprocher de plus en plus l'administration du pays de celle des autres affaires. Un bon gouvernement résultera d'une représenta-

tion de tous, dans le grand conseil d'administration nationale » (pp. 678-679).

Le passage entier est à lire. Peut-être projette-t-il dans l'avenir des clartés auxquelles nos yeux ne sont pas faits encore. Nous pensons que, sauf en cas de péril national, alors qu'un même devoir appellerait tous les Belges à la défense du drapeau, un cabinet mixte est chose impossible avec les éléments dirigeants actuels; seuls, des hommes nouveaux pourraient accomplir une tâche qui, pour les vieux routiers de la politique de partis, semblerait inacceptable.

Voici une remarque judicieuse d'ordre général : « Il y a, dans la R. P., un esprit de gouvernement direct et de mandat impératif » (p. 551) ou, ce qui revient au même, elle rapproche l'élu de l'électeur. M. B. y voit une raison de l'appliquer à la commune d'abord, « parce que les questions qui y sont traitées sont de la compétence de tout le monde »; c'est aussi pourquoi « il n'éprouverait aucune répugnance insurmontable à admettre le referendum pour la solution des problèmes municipaux » (*ibidem*).

N'exagérons pas l'évolution accomplie par la R. P. La nature humaine est lente à se modifier et, pas plus qu'au temps de Montesquieu, on ne réforme aujourd'hui par les lois ce qui doit être réformé par les mœurs. « La R. P. n'est pas une baguette de fée; ce n'est qu'un outil de progrès; il faut que l'ouvrier consente à s'en servir » (p. 717); ajoutons même: à s'en servir honnêtement (p. 508).

Rendons donc hommage, avec M. B., à l'esprit proportionnaliste qui nous vaut sans doute moins d'injustices criantes, moins de coups de parti que nous eût réservé, toutes autres choses étant égales, l'esprit majoritaire. Mais n'allons pas jusqu'à nous figurer que ce souffle d'équité ait pénétré partout! Ecoutons, à cet égard, ce que racontent ceux qui, dans quelque localité écartée, forment une minorité parfois infime et qui pourtant se sentent le droit d'affirmer leur opinion : leur héroïsme n'est pas moindre aujourd'hui qu'il l'eût été il y a cinquante ans, au contraire. Dans les hautes sphères de l'Etat, les remarques de notre auteur sont justes : c'est déjà quelque chose pour nous et c'est assez pour inspirer à notre collègue français cette réflexion, d'une grande portée : Au Parlement, « une faible majorité disciplinée, maintenue dans la modération, mais aussi excitée dans l'action par une forte minorité (1) : je me demande si ce n'est pas là l'idéal du bon gouvernement » (p. 676).

On serait tenté de demander à M. B. son avis sur les événements prochains. Le rôle de prophète ne l'attire guère, il nous le dit souvent, et sa discrétion est extrême, dès qu'il s'agit de prédire l'avenir. Voici pourtant ce que lui suggère la campagne actuelle pour l'abo-

lition du vote plural : « Chacun des deux grands partis qui divisent la Belgique, le parti clérical et le parti anticlérical, possède un élément bourgeois à trois voix; mais, dans le parti anticlérical, cet élément bourgeois, c'est précisément le parti libéral; je crois donc que le vote plural favorise les libéraux par rapport aux socialistes; en s'alliant avec ces derniers pour réclamer le « pur et simple », ils obéissent à un idéal élevé de justice, ils cèdent à une impulsion irrésistible de l'évolution politique; je ne crois pas qu'ils servent leurs intérêts comme parti » (p. 411).

Nous en avons dit assez pour montrer l'attrait qu'offre pour le lecteur belge — juriste ou politicien ou non, peu importe! — le livre de M. B. Espérons qu'il sera lu par ceux qui détiennent les destinées de la Nation, afin qu'ils ne s'obstinent pas à maintenir des dispositions injustifiables, comme celles de nos lois électorales provinciale et surtout communale. Qu'ils méditent aussi les leçons du passé et ne laissent pas échapper le moment où la réforme constitutionnelle peut se faire encore en toute sérénité, sans que l'opinion publique ait recours à d'autres voies que celles de la plus stricte légalité et sans compromettre les intérêts économiques du pays.

---

(1) Le texte porte « majorité » : c'est une faute d'impression.

Bibliographie

ALBERT HOUTIN : **Histoire du modernisme catholique**. Paris, 1913. Chez l'auteur, 18, rue Cuvier, Paris, Ve. Un vol. in-12° de 458 pages.

Le *modernisme* se manifeste dans toutes les religions au moment où, grâce au progrès des méthodes d'étude, les hommes passent des « représentations collectives » chères à l'école de M. Durkheim aux croyances réfléchies, personnelles. C'est ainsi que l'on pourrait parler dn *modernisme* de Xénophane ou d'Euripide, de Socrate ou de Platon, du modernisme protestant, juif, musulman, bouddhiste (protestantisme libéral, judaïsme ou mahométisme libéral, néo-bouddhisme). Force est donc de se limiter. Albert Houtin trace l'histoire de la récente manifestation du modernisme catholique romain ; d'abord aux jours d'espérances et de nobles illusions, dans les dernières années du siècle dernier, alors que nous rêvions le rajeunissement de la vieille Eglise, et cela sous deux formes : admission franche comme légendes pieuses, comme mythes édifiants, de ceux des prétendus « faits » évangéliques et autres dont la critique historique démontre la non-authenticité, la non-historicité — subordination de la partie métaphysique ou rituelle de la religion à sa partie morale et sociale bien autrement essentielle (chapitres I à III).

Léon XIII s'aperçut de la fermentation qui travaillait les consciences, mais il temporisa, de manière à passer la solution de la difficulté à son successeur. Pie X engagea la bataille avec une incomparable énergie. A partir du chapitre IX, l'auteur raconte les phases successives de cette lutte, disons plutôt de cet écrasement des Loisy, Murri, Tyrrell, Schell, Fogazzaro, Dabry, Sangnier, etc., etc. Aucune discussion, en effet, n'est admise par Rome ; c'est par condamnations ou excommunications qu'elle procède.

Je reconnais, d'ailleurs, que Pie X est le pape logique par excellence,

conséquent avec lui-même et avec les fonctions dont il est titulaire. Le moderniste pouvait bien, en effet, imaginer une trinité qui ne fût que symbolique, ou encore une eucharistie symbolique, ou n'admettre le miracle que comme légende symbolique, mais il ne songeait pas qu'autorité symbolique, infaillibilité symbolique, cela n'a plus aucun sens. Celui qui tient du Concile du Vatican la « plénitude entière » de l'autorité, s'est donc bien gardé, en acceptant les interprétations modernistes, de consacrer sa propre déchéance. Et comme la légitimité d'une autorité réelle doit se fonder sur des faits réels, les modernistes eurent beau protester au nom de la critique historique et montrer tout ce qu'il y a de légendaire dans les récits évangéliques, Pie X trancha d'autorité la question. Les modernistes durent choisir entre leur titre de catholiques et les réclamations de leurs intelligences — celles aussi de leurs estomacs, car beaucoup ne pouvaient plus que très difficilement se refaire une vie et trouver des moyens d'existence. Après avoir établi l'inquisition des « Conseils de vigilance » (chap. XIII), Pie X soumit tous les prêtres en fonction au serment antimoderniste (chap. XX), et dès lors, grâce à la commode équivoque de l'accomplissement d'une formalité interprêtée comme démarche sincère et réelle croyance (colossable illusion !), l'ordre régna. . dans l'Église.

On ne compta guère qu'une quarantaine d'abstentions nettes. Mais Pie X dut reculer devant les déclarations allemandes et accorder dispense à certains professeurs. Deux autres prêtres furent même admis à prêter le serment « en réservant les droits de la critique historique » (p. 341). Ces seuls faits suffiraient à prouver combien tout cela est humain, humain, humain !...

Le livre se termine par un chapitre consacré à la récente mise à l'index de Mgr Duchesne (chap. XXI), un autre au lamentable procès Verdesi. Conclusions (chap. XXIII) et huit appendices (Turmel; Gibson; Cédoz; notes bibliographiques, etc.). M. Houtin, pour de très nobles motifs, portait encore l'habit ecclésiastique il y a quelques mois. Il a définitivement rompu avec l'Église. Rien donc ne l'empêche d'exprimer sa pensée avec une entière liberté. L'éloge n'est plus à faire de l'auteur de la *Crise du clergé*, de la *Question biblique au XIXe et au XXe siècle*, etc. Sa nouvelle œuvre est indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire contemporaine de l'Eglise catholique.

MARCEL HÉBERT.

—

A. SLUYS, V. DEVOGEL et N. SMELTEN : **La cité des orphelins** (rapport présenté au Conseil général des hospices et secours de la ville de Bruxelles). Bruxelles, Feron, 1912, 293 pages.

Au début de l'année 1911, le Conseil des hospices de Bruxelles chargea MM. Sluys, Devogel et Smelten d'étudier la réorganisation de l'orphelinat des filles de l'avenue de Cortenberg et l'organisation d'un orphelinat de garçons. Les résultats de l'enquête approfondie des trois commissaires sont consignés avec méthode dans le rapport dont on vient de lire le titre.

L'ouvrage, très documenté, est des plus intéressants. Il contient tout d'abord une étude complète de la condition des orphelins à Bruxelles sous l'ancien régime, à l'époque révolutionnaire et napoléonienne et au XIXe siècle ; il trace ensuite le plan détaillé de la future « Cité des orphelins », considérée à la fois au point de vue matériel, intellectuel, moral et technique ; il s'achève par des indications substantielles sur l'organisation des orphelinats belges, hollandais, français, allemands, suisses visités ou étudiés par les auteurs.

MM. Sluys, Devogel et Smelten ont abouti à des conclusions précises dont le Conseil des hospices s'inspirera sans nul doute. On peut les résumer en ces termes : Dans l'état actuel des mœurs, de l'instruction publique, de notre législation insuffisante et surannée en matière d'assistance, on ne peut pas espérer obtenir de bons résultats éducatifs par le placement des enfants orphelins dans des familles de « nourriciers » L'organisation d'établissements pour orphelins s'impose donc. Toutefois, il faut leur donner un caractère nouveau : certains orphelinats exercent une influence déplorable sur les enfants qui y sont soumis à une discipline irrationnelle. La commission propose de ne pas caserner des centaines d'enfants dans un vaste bâtiment, mais de construire une série de pavillons indépendants ; les enfants seraient répartis entre eux d'après leur âge, leur sexe, leur état physique et intellectuel, leur degré de culture. La « Cité des orphelins » serait un *home* familial agrandi. On n'y installerait ni les services d'instruction générale, ni ceux de préparation professionnelle. Les pupilles seraient envoyés journellement dans les établissements scolaires correspondant à leurs aptitudes et à leur âge. En ce qui concerne la présence simultanée dans la « Cité » d'orphelins des deux sexes, les rapporteurs formulent en le motivant un avis des plus judicieux. Dans la famille, base de la vie morale, les individus des deux sexes ne vivent pas séparés. L'école, qui doit être la famille agrandie, doit donc pratiquer

la coéducation. Toutefois, il ne faudrait pas l'établir d'une manière absolue : elle ne présente des avantages que pour les enfants normaux et jusqu'à l'âge de 12 ans. L. L.

—

JEAN CHALON, **Les arbres fétiches de la Belgique,** avec 4 phototypies hors texte et une image polychrome originale, 1 vol. in-8°, Anvers, Buschmann, 1912.

M. Jean Chalon vient de publier une intéressante étude de folk-lore, où il établit par des exemples tirés de nos traditions populaires la ténacité et la continuité des coutumes religieuses. Malgré plusieurs changements officiels de religion, malgré le passage des divinités latines et l'avènement du christianisme, malgré les édits des conciles et les capitulaires des Carolovingiens, malgré les persécutions de l'Église et les railleries des esprits forts, le vieux culte préromain rendu aux arbres, aux eaux, aux pierres, par les anciens habitants de nos provinces, s'est perpétué jusqu'à nos jours et se prolonge encore sous nos yeux. Peu importe que l'arbre disparaisse par l'âge ou la malechance; on lui aura vite trouvé dans le voisinage un successeur qui reprendra son rôle. Le fétiche est mort; vive le fétiche! De guerre lasse, l'Eglise s'est contentée de christianiser les antiques réceptacles de la vénération populaire par l'adjonction d'une croix, un icône, d'un oratoire ou d'une chapelle, et les fidèles ont continué à y pèleriner, à boire l'eau miraculeuse, à frotter la pierre thaumaturgique; s'il s'agit d'un arbre sacré, à planter des clous dans l'écorce, à garnir les branches de chiffons, à emporter des feuilles ou des fragments du bois.

En réalité, il s'agit là moins de culte que de magie, d'hommages que de conjurations. Ces pratiques remontent à l'âge où la religion et la magie formaient un tout indistinct, où le culte et la sorcellerie étaient, suivant l'expression d'un auteur anglais, comme les deux faces d'une même médaille. Elles sont une déduction forcée de l'état mental qui caractérisait nos ancêtres, peut-être dès avant les Celtes et les Germains, alors que les occupants de notre sol étaient encore dans la condition des sauvages actuels. Ainsi que l'auteur le fait remarquer, on a retrouvé dans toutes les parties du monde l'usage d'enfoncer des clous dans l'arbre-fétiche pour attirer son attention ou pour y transférer une maladie; de suspendre à ses branches, dans le même but, les linges des pansements; d'emporter des morceaux détachés de son

écorce, ou même, comme au platane de Trazegnies, une feuille de sa ramure, pour s'approprier ses vertus merveilleuses; enfin, de fabriquer avec son bois un icône qui jouira désormais des mêmes propriétés.

Les survivances que nous décrit M. Chalon ont été, les unes recueillies par lui *de visu*, les autres reproduites d'après les recueils de folklore ou les traditions de nos paroisses. Il aurait pu en trouver de plus nombreuses encore en feuilletant un volume *Les vierges miraculeuses de la Belgique*, publié, il y a une cinquantaine d'années, sous les initiales A. D. R. (De Renne?), avec le concours de plusieurs ecclésiastiques et l'approbation de l'autorité épiscopale. Nous y apprenons, par exemple, à propos de la Vierge de Montaigu, que l'image miraculeuse fut longtemps suspendue à un chêne, mais qu'en 1602 le chêne fut abattu, parce que les pélerins en détachaient sans cesse des parcelles, « par un pieux sentiment de vénération », et que la statuette fut alors transférée dans une chapelle de planches construite tout exprès dans le voisinage et aujourd'hui remplacée par une somptueuse basilique. Une partie du tronc servit à faire des images de Notre-Dame, lesquelles, dit le baron Reinsberg Duringsfeld, dans son *Calendrier belge*, « se vénèrent encore aujourd'hui dans plusieurs endroits de la Belgique ». Suivant le même auteur, un autre fragment du chêne fut remis tel quel à l'archiduc Albert. M. Chalon aurait pu ajouter, d'après A. D. R , ce détail piquant que le pieux archiduc attribua à la possession de cette précieuse amulette une partie de ses succès militaires et notamment la délivrance de Bois-le-Duc. Voilà bien un cas de fétichisme historique, comme le Congo actuel n'en offre point de mieux caractérisé!

A. D. R. nous rapporte un autre cas peut-être plus instructif encore : en 1637, deux enfants de Duffel, dans la province d'Anvers, découvrirent une image de la Madone placée sur la bifurcation d'un vieux saule (qui était probablement vénéré de longue date). « Une chose qui doit nous paraître étrange, constate à ce propos l'édifiant auteur des *Vierges miraculeuses*, c'est que plusieurs statues de la Vierge auxquelles on a attribué une vertu miraculeuse ont été trouvées sur des arbres. Il semble que le Tout-Puissant ait voulu ainsi prouver aux hommes qu'il avait pour agréable de voir adorer sa sainte mère dans les mêmes lieux où les païens adoraient leurs divinités. » Cette Vierge de Duffel reçut le nom de Notre-Dame de Bonne-Volonté (flam. *Goed Willig*), par suite d'un calembour qui eût fait la joie de Max Muller, en justifiant sa théorie, un peu démodée actuellement, que les dieux sont des substantifs ou des qualificatifs mal compris et que les mythes sont dus à

une méprise sur la signification primitive d'un mot (il paraît que *wilg*, *willighe*, veut dire saule en flamand). Et ce n'est pas tout : D. R. nous apprend que quand on reconstruisit l'oratoire bâti autour du saule, on fabriqua avec le bois de l'arbre des statuettes de la Vierge. Celles-ci furent exportées à Bruges, à Deynze, à Lierre, à Alost : « Notre-Dame, ajoute-t-il, leur donnait toujours une vertu qui était pour les croyants une source de consolation. »

Ouvrons maintenant Pausanias : nous y lisons (liv. II, chap. II, 7) que les Corinthiens vénéraient sur leur place publique deux statues de Bacchus en bois ; elles passaient pour taillées dans le bois d'un arbre qui avait reçu jadis des honneurs divins par ordre de Bacchus lui-même. Enfin, controlons l'usage et l'idée à l'aide de ce qui se passe chez les non-civilisés de notre temps. Le voyageur Castren rapporte que les Ostiaques rendaient un culte à un vieux mélèze, en suspendant à ses branches les dépouilles d'animaux tués à la chasse. Comme ces fourrures étaient de plus en plus dérobées par les voyageurs russes, ils taillèrent dans l'arbre un bloc qu'ils mirent en lieu sûr et auquel ils transférèrent leurs hommages. — C'est toujours la croyance que la chose matérielle est habitée par un esprit, qu'il la suit dans toutes ses transformations, qu'il peut même passer intégralement dans chacune de ses parcelles sans perdre son unité ni son individualité.

Le petit volume de M. Châlon est illustré de belles phototypies qui font ressortir jusque dans le détail les clous et les chiffons dont la superstition populaire a agrémenté certains de nos arbres-fétiches encore debout. L'un d'eux, le tilleul de Soleilmont, ne contiendrait pas, d'après les calculs de l'auteur, moins de 70,000 clous. « Pendant que je photographiais, raconte-t-il, une femme de 50 ans environ est venue. Après avoir marmotté quelques paroles, elle a tiré de sa poche un clou et un marteau, elle a vivement enfoncé le clou, puis elle a littéralement pris la fuite. Etait-ce par crainte que la maladie ainsi clouée ne la rattrapât? On dit que le passant, arrachant un de ces clous par désœuvrement ou incrédulité, prendrait certainement la fièvre correspondante. » Et l'auteur ajoute le vœu — auquel nous nous rallions avec empressement — que le jour où l'arbre sera condamné, un administrateur intelligent ou un amateur généreux le rachète en bloc pour le placer avec clous et chiffons dans notre musée de Folk-lore au Parc du Cinquantenaire.

GOBLET D'ALVIELLA.

—

LÉO VERRIEST : **Les travaux relatifs à l'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires belges** (extrait de la *Revue du Nord*, août 1912), 52 pages. Lille, Lefebvre-Ducrocq.

Voici un répertoire qui rendra les meilleurs services à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des institutions nationales. C'est une œuvre de patience, faite avec beaucoup de méthode et de précision. L'auteur a réparti la matière en cinq grandes divisions : ouvrages d'ensemble et droit public en général, institutions politiques et administratives, constitutions provinciales, constitutions urbaines. Elles comprennent au total 334 numéros, 334 titres d'ouvrages consacrés à l'ensemble ou à l'une de nos anciennes institutions politiques, administratives ou judiciaires du moyen âge ou des temps modernes. M. V. n'a pas fait figurer dans ses listes les ouvrages relatifs aux institutions antérieures à la fin de l'époque franque, non plus que ceux qui ont trait aux institutions contemporaines depuis 1789.

Son travail n'est pas seulement un relevé, aussi complet que possible, de tous les ouvrages parus sur la matière. C'est aussi, ce qui vaut mieux, une bibliographie critique. L'auteur apprécie les livres qu'il cite, il indique au passage quelles sont les œuvres qui ont vieilli, celles qui ont gardé de la valeur, celles enfin qui sont des guides de premier ordre. On pourra se faire une idée des plus favorables de l'étude de M. V. en parcourant, par exemple, le chapitre consacré aux constitutions urbaines. En quelques pages, il a réussi à mentionner, en les caractérisant, plus de soixante-dix volumes, articles ou mémoires qui forment assurément toute la partie intéressante et utilisable de la « littérature » du mouvement communal.

Les laborieuses recherches, si diligemment ordonnées, de M. V. l'ont conduit à une conclusion générale, à laquelle nous nous rallions entièrement. C'est que « de grandes institutions centrales et provinciales attendent encore une étude sérieuse ou complète; beaucoup d'organismes administratifs ou judiciaires sont encore inconnus ou n'ont été l'objet que de recherches insuffisantes; quant aux constitutions provinciales et urbaines, le champ à exploiter est encore extrêmement vaste. »

L. L.

—

ALBERT COUNSON : **La pensée romane. Essai sur l'esprit des littératures dans les nations latines.** Livre Ier. Louvain, Uystpruyst-Dieudonné.

En ce premier volume d'un ouvrage où le jeune et brillant professeur de littératures romanes de l'Université de Gand nous donne la sub

stance clarifiée de plusieurs années d'enseignement, on trouvera des principes de méthode une définition du domaine roman, des chapitres sur la chevalerie française, la courtoisie, l'esprit franciscain, la littérature du principat, étudiés à vol d'oiseau « d'après leur cause générale plutôt que d'après les idiomes qui ont servi à les exprimer ». Une énorme quantité de faits serrés en un petit espace et toujours si bien placés qu'on n'éprouve nul encombrement. Peu de livres d'histoire littéraire charment davantage par la combinaison de l'érudition la plus solide, avec je ne sais quoi d'entraînant, de verveux dans la façon d'exposer. Les essais de Marc Monnier sur la littérature moderne, bien moins savants, ne sont pas plus agréables. On goûte chez M. Counson l'absence de pédantisme, l'art de rajeunir et d'illustrer les choses médiévales par des exemples contemporains, le sens de la perspective et de la continuité littéraires, et la mémoire immense et ordonnée, où chaque fait nouveau provoque des précipités de rapprochements ingénieux répondant au désir du lecteur. Puis ce guide scrupuleux ne laisse rien dans le vague, met toujours et partout « les points sur les *i* ». S'il vous dit, par exemple, que le monde roman est en général catholique, et le monde germanique, protestant, il n'oubliera pas de signaler aussitôt les exceptions, toutes les exceptions : « Génevois, Roumains, Autrichiens et Bavarois, Flamands, Irlandais, Polonais ».

C'est pourtant au nom de la précision que je suis tenté de chercher une querelle à M. Counson, malgré le soin qu'il a mis à la prévenir. Son livre justifie-t-il ce titre : *La Pensée romane ?*

L'auteur nous dit en son introduction que « si l'acte de la pensée est toujours individuel, si l'inspiration de l'artiste reste le profond mystère de son âme, il n'en est pas moins légitime d'attribuer à une collectivité ecclésiastique ou civile ou linguistique l'idée générale des institutions choisies ou subies, des croyances reçues, des œuvres goûtées, des idiomes communs... » Une double préoccupation réunira les chapitres de son livre : « celle de l'unité romane et celle de la survivance des œuvres ». Mais au fond ne serait-ce pas la survivance des œuvres qui crée l'unité romane ? Y a-t-il autre chose de commun aux littératures française, provençale, castillane, etc., qu'une même *tradition*, une pensée latine ou romaine, plutôt que romane ? Quand elles s'émancipent, quand elles créent véritablement, ne voit-on pas que les littératures romanes diffèrent entre elles plutôt qu'elles ne se ressemblent ? Cervantès, par exemple, m'a toujours paru plus voisin de Shakspeare que d'aucun auteur français ou italien. Il n'en est pas

moins vrai que ces littératures ont un substratum commun et c'est ce fond que M. Counson se propose d'étudier. Il montre excellemment que la littérature est l'ensemble des œuvres qui traduisent avec art et avec succès un idéal collectif, que l'histoire littéraire doit tenir compte de quatre éléments essentiels : langue, idées générales, public et modèles ; qu'enfin « les idées générales ont été en grande partie fournies aux littératures romanes par l'Église romaine et par les œuvres grecques et latines ». Seulement la vie littéraire est si profondément catholique ou internationale au moyen âge qu'il n'y a peut-être pas intérêt à borner au monde roman la revue de certains types littéraires comme l'épopée courtoise. Le roman de chevalerie s'acclimate en Allemagne à l'époque des *Minnesänger* tout comme les légendes celtiques sont devenues françaises.

On dira qu'il s'agit d'un genre importé. Mais tout n'est pas « roman » dans la conception de l'amour courtois. On invoquait jadis les influences arabes. M. Counson, d'après M. Wechsler, y décèle un reflet des mœurs féodales et ces mœurs elles-mêmes pouvaient avoir des racines germaniques : « L'hommage de l'amoureux à sa maîtresse est conçu comme l'hommage de l'homme lige au maître de son fief, à son suzerain..., le poète se présente en vassal de sa dame... »

M. Counson nous paraît être sur un terrain plus véritablement « roman » quand il nous parle de la littérature du principat, d'œuvres comme le *Prince* de Machiavel, le *Cortegiano* de Castiglione qui naquirent lorsque des princes italiens et français, à l'époque moderne, protégèrent les artistes et les écrivains, comme jadis Auguste et Mécène. En résumé, l'auteur ne tire aucune conclusion prématurée, il ne fait lui-même aucune de ces « constatations générales que l'histoire littéraire romane peut enseigner aux esprits cultivés » (p. 7). Nous avons le sentiment que son titre promet plus qu'il ne saurait tenir. Mais nous ne sommes qu'au premier volume : puisse le second nous démentir.

P. DE R.

Chronique Universitaire

Mort de M. Alphonse WILLEMS

Alphonse Willems, professeur honoraire à la Faculté de philosophie et lettres, est décédé inopinément le 27 novembre 1912. L'Université libre perd en lui une de ses gloires. Le temps nous manque pour tracer de sa vie l'esquisse précise et complète qu'on réclame sans doute de cette *Revue* (1) : ce n'est pas en quelques heures qu'on peut achever une telle image, qui devrait satisfaire, ne l'oublions pas, de nombreux amis, d'innombrables élèves, passionnément, jalousement fidèles à son souvenir.

Alphonse Willems était un savant, mais non l'un de ceux dont la mémoire s'évoque en quelques dates, en quelques titres, — dont la biographie tient dans une bibliographie. M. Lonchay a dit, dans le discours qu'on lira plus loin, avec quelle conscience, avec quelle âme le professeur se donnait à son enseignement. Beaucoup parmi ses anciens auditeurs ont retenu, aiment à répéter, nous dirions presque, à mimer, des leçons entières de Willems. Nous les interrogerons : avec piété, nous tâcherons de recomposer cette ardente et mobile figure du maître. Il nous faudra aussi parler avec détail de sa grande œuvre. Un public beaucoup plus restreint qu'on ne le croit généralement, a connu, a goûté jusqu'ici, en Belgique et en France, ses exquises dissertations académiques sur des passages d'Aristophane. Beaucoup de philologues étrangers les ignorent toujours; et, soit dit en passant, plus d'une erreur qu'il croyait avoir tuée prouve, par sa persistance, que cette ignorance n'est pas sans danger. Nous avons le devoir *urgent* de réunir en deux ou trois volumes les *Notes sur Aristophane*, d'Alphonse Willems. Sa modestie l'avait empêché de publier lui-même ce recueil, qui deviendra, en naissant, célèbre et, ce qui vaut mieux, classique. Car le nom de Willems est destiné à grandir encore. Sa traduction, qu'il a longtemps défendue contre la publicité, jouira bientôt partout du renom qu'elle possède *chez nous* depuis vingt ans. Ces « précautions contre

(1) MM. Boisacq, Grégoire et Leclère se sont chargés de rédiger cette *Notice* détaillée pour l'un des prochains numéros de la *Revue*.

la gloire », cette sorte de crainte qu'il avait d'une notoriété trop grande, arrivant trop brusquement : n'est-ce point là un trait bien attique de ce noble et pur helléniste? Et le poète qu'il aimait le mieux après Aristophane n'a-t-il point écrit ces vers que Willems, comme les Grecs, entendait de tous les présents des Dieux :

ὑπὲρ μὲν ἄγαν
... οὐκ εὐδοξίαν
... παρέδωκαν
ἀνδράσιν εἰ δ'ἅλις ἔλθοι....

Au cours des funérailles, qui ont eu lieu le dimanche 1er décembre au milieu d'une grande affluence, en présence du monde universitaire et académique, les discours suivants ont été prononcés :

M. Paul Errera, prorecteur, parla en ces termes :

« Messieurs,

« Le recteur de l'Université, appelé à Liége par d'autres devoirs académiques, m'a chargé de le représenter à cette triste cérémonie et d'y prendre la parole au nom du corps professoral.

« Le deuil qui nous frappe est d'autant plus cruel qu'il est plus inattendu. Alphonse Willems semblait, bien qu'il fût né en 1839, devoir conserver longtemps encore l'intégrité de ses forces physiques comme de ses belles et hautes facultés intellectuelles. Il était de ceux qui atteignent la limite d'âge, mais que la limite d'âge n'atteint pas. Hier même, ne le voyions-nous pas occupé à l'impression d'une de ces admirables traductions d'Aristophane, dans lesquelles se délectait son esprit si fin, si attique? En confiant à la *Revue de l'Université* cette œuvre qu'il chérissait particulièrement et qui devait être sa dernière publication, Alphonse Willems est resté des nôtres jusqu'à la fin de ses jours. La séparation n'en est pour nous que plus douloureuse.

« Ayant fait ses études à notre Université, Alphonse Willems appartient au corps professoral depuis 1880. Il occupa la chaire de littérature flamande, d'abord; puis, il assuma successivement la lourde charge de l'enseignement de la langue et de la littérature grecques à la Faculté de philosophie. La sûreté de l'érudition s'alliait en lui à l'élégance de la forme : tout faisait de Willems un lettré, non moins qu'un savant : rencontre assez rare et heureuse surtout chez le professeur!

« Il avait du néerlandais une connaissance approfondie, comme en témoignent ses études, ses traductions et ses productions en cette langue.

« Mais c'est vers la littérature hellénique que devaient se porter ses prédilections. Il voua, peut-on dire, les vingt dernières années de sa vie, à son auteur favori : Aristophane.

« La traduction qu'il en fit, les études qu'il lui consacra resteront un monument durable de la philologie et de la littérature classiques. Puisse-t-elle voir bientôt le jour dans une édition complète qui manque jusqu'ici!

« Willems avait le culte des livres. Il les aimait pour ce qu'ils disent; il les aimait pour ce qu'ils sont. La belle typographie exerçait sur lui un attrait singulier. Dès 1880, il composait sur « Les Elzevier » une étude justement appréciée. Le goût des éditions rares, des précieuses reliures n'était d'ailleurs chez lui qu'un des aspects de son tempérament raffiné de connaisseur. Qui ne se souvient de la joie intime qu'il éprouvait en faisant les honneurs de son cabinet de travail ou de ses salons, de cet intérieur modeste et discret, où il gardait jalousement des trésors de bibliophilie et de peinture? Qu'un tel cadre sied bien à la figure originale et distinguée d'Alphonse Willems et quel vide laisse ici sa mort! Pour nous, qui avons connu le charme de sa conversation et la sûreté de ses relations, cette perte est cruelle entre toutes.

« L'Université gardera de cet homme éminent, qui lui dédia une si grande part de son existence et qui lui appartenait bien par son esprit large et indépendant, un souvenir ineffaçable, reconnaissant et ému.

« Nous présentons à la famille de notre collègue regretté les condoléances profondes du corps professoral. »

Au nom de la Faculté de philosophie et lettres, M. le professeur Lonchay prononça le discours suivant :

« La nouvelle du décès d'Alphonse Willems a été pour la Faculté de philosophie de l'Université de Bruxelles aussi douloureuse qu'inattendue. Nous savions que notre ancien collègue souffrait d'un mal qui ne pardonne pas, mais nous ne pouvions prévoir qu'il serait si brusquement enlevé à notre affection. Son départ avait causé les plus vifs regrets; sa mort nous laissera inconsolables et, comme Alphonse Willems se déroba toujours aux témoignages de gratitude que voulaient lui donner ses admirateurs, qu'il me soit permis, au moment où nous nous séparons de lui pour jamais, de retracer sa vie de savant et sa carrière professorale.

« Les débuts d'Alphonse Willems dans l'enseignement remontent au mois d'octobre 1880. Il fut chargé d'abord du cours de littérature flamande, puis, l'année suivante, de celui de littérature grecque en

candidature. En 1882, il fut nommé professeur ordinaire et, deux ans plus tard, il inaugura son cours de grec. Il avait abandonné, dès 1883, la chaire de littérature flamande, de sorte que, de 1884 jusqu'à sa mise à la retraite, en 1909, il se consacra exclusivement à l'enseignement qui devait être sa gloire.

« Alphonse Willems était préparé pour enseigner la langue d'Homère ou, pour mieux dire, il s'y était préparé. Car, à l'époque où notre collègue prit ses grades académiques, il n'existait pas en Belgique un enseignement scientifique de la philologie. C'est à peine si un docteur était en état de lire un auteur facile. Il n'avait aucune idée de la critique des textes, ignorait ce qu'était un manuscrit et, pour obtenir son diplôme, il n'avait à produire aucun travail personnel. Alphonse Willems dut combler les lacunes de son instruction universitaire. Il le fit d'une façon originale : en voyageant et en lisant. Voyager est une chose banale aujourd'hui. Mais, en 1860, ils étaient peu nombreux les Belges qui se déplaçaient pour aller étudier dans le pays même les monuments de la Grèce antique. Le voyage de Willems en Orient, son long séjour à Athènes eurent une influence décisive sur sa carrière. Avec Wagener, de Gand, il était un de nos rares compatriotes qui pût parler de l'Hellade pour y avoir résidé. Il avait vu l'Acropole, et son amour pour le grec s'en trouva renforcé.

« Les impressions que Willems avait rapportées de ce voyage furent entretenues par l'étude des textes et par des lectures variées. Car notre ami était un dévoreur de livres. Il possédait plusieurs littératures. Il connaissait le monde germanique aussi bien que la civilisation antique. On sait qu'il professait un véritable culte pour notre grand écrivain national, Marnix de Sainte-Aldegonde. La littérature française, d'autre part, n'avait aucun secret pour lui. Il possédait à fond les classiques; il les relisait souvent tout en se tenant au courant des productions contemporaines. Il aimait, en outre, les livres pour eux-mêmes. Il recherchait les romans de chevalerie, les pamphlets du XVIe siècle, les éditions et les reliures de luxe de la Renaissance, et il se fit ainsi une bibliothèque dont tous les connaisseurs ont admiré la richesse et l'arrangement judicieux. Mais Willems n'était pas un bibliophile égoïste. S'il aimait les livres, il voulait que tout le monde les aimât comme lui, et c'est pour encourager les études bibliographiques en même temps que pour faire connaître une des grandes maisons d'imprimerie du XVIIe siècle qu'il publia, en 1880, cette histoire des *Elzevier*, où le sens critique le plus délié s'allie à l'éruditon la plus solide et au goût le plus sûr.

« Cependant, se créer une bibliothèque ou une galerie de tableaux n'était qu'un plaisir, j'allais dire, un passe-temps pour Alphonse

Willems. Ce collectionneur, cet amateur, si l'on veut, de belles choses, comprenait la nécessité et la moralité du travail. Pour lui l'homme fortuné manquait à ses obligations, quand il bornait sa vie à satisfaire une simple curiosité de l'esprit. Il prétendait que nous avons tous une mission sociale qui est d'aider nos semblables dans la mesure de nos moyens. Willems me fit un jour sa profession de foi à cet égard, et je tiens à le rappeler ici, afin qu'on sache que, si notre collègue avait la passion du beau, il avait aussi la conception la plus élevée du devoir. Ses goûts le portaient vers le grec, et c'est pour inspirer l'amour de cette langue qu'il se fit professeur. En montant en chaire, il croyait remplir une mission.

« Vous savez tous, Messieurs, — je m'adresse ici aux anciens collègues et aux disciples du maître disparu, — de quelle manière Alphonse Willems s'acquittait de ses devoirs professoraux. Depuis sa leçon d'ouverture jusqu'au moment où il prit sa retraite, il ne cessa de perfectionner son enseignement. Ses cours avaient lieu généralement de 11 heures à midi. Il avait réglé ainsi son horaire, afin de disposer de la plus grande partie de la matinée et d'examiner mûrement le texte qu'il se proposait d'expliquer. Jusqu'à la fin de sa carrière, il prépara sa tâche quotidienne avec la même conscience. Il poussait le scrupule jusqu'à mettre par écrit la traduction des passages difficiles ou les citations d'auteurs, de crainte que sa mémoire ne le trahît au dernier moment. Et, quand la leçon terminée, il rentrait dans la salle des professeurs, — nous l'avons constaté souvent, — il était radieux. Il éprouvait la satisfaction que procure le devoir accompli.

« On comprend l'ascendant que Willems exerçait sur son auditoire. Son enseignement était aussi profond qu'original. Lui-même, si je veux le définir, était avant tout un humaniste. J'entends par là que Willems prisait surtout dans la littérature antique la beauté de la forme. Les questions d'exégèse ou de critique des textes ne le laissaient sans doute pas indifférent, mais elles ne valaient pas à ses yeux l'interprétation des auteurs et l'art de les rendre dans une langue étrangère. Il avait une préférence marquée pour les poètes, pour Euripide, Théocrite, Pindare, pour Aristophane, surtout. S'il ne commenta devant ses élèves que quelques-unes des œuvres du grand comique, il les traduisit toutes. Et, comme la traduction d'un écrivain aussi prime-sautier nécessitait des explications préalables ou la discussion de certains passages contestés, il rédigea une série de dissertations dont il donna la primeur à l'Académie, dissertations érudites, élégantes et d'une forme achevée, qui faisaient le régal des lettrés et des hellénistes. Pour mieux rendre le texte grec, il s'inspirait des auteurs classiques dont l'esprit se rappro-

chait le plus de celui du poète athénien, et, quand le vocabulaire actuel ne lui fournissait pas l'expression cherchée, il remontait jusqu'aux écrivains du XVIe siècle, voire jusqu'à ceux du moyen âge, appliquant ainsi, à sa façon, le précepte de Montaigne : « Que le gascon y aille, si le français n'y peut aller. » De cette traduction d'Aristophane, il ne publia qu'une partie, trois comédies, qu'il donna à la *Revue de l'Université*, attention touchante qui atteste que, même dans sa retraite, Alphonse Willems s'intéressait encore à la jeunesse studieuse et au corps enseignant. Il est à espérer que la partie inédite de cette œuvre importante verra le jour prochainement et que nous pourrons ainsi goûter avec toute sa saveur l'esprit d'un des plus grands poètes de l'antiquité.

« Comme on le voit, il y avait deux hommes dans Alphonse Willems : l'érudit et l'artiste. Cette union du sens critique et d'une grande culture littéraire est la marque de son esprit et elle en explique l'originalité. Mais Willems n'était pas seulement un professeur éminent, il était aussi un délicieux causeur. Nous, qui l'avons connu de près, nous avons senti, après son départ, combien il nous manquait. Il n'est plus là pour nous égayer, dans l'intervalle des cours, par ses saillies, ses anecdotes, sa verve intarissable. Et le regret que nous éprouvons est d'autant plus vif que Willems était le plus affectueux et le plus serviable des collègues. Nous l'aimions comme nous l'admirions, et c'est avec une émotion respectueuse que nous nous inclinons devant son cercueil pour lui dire un dernier adieu. »

M. Auguste Vermeylen prit ensuite la parole :

« Namens vele Vlamingen, die me daartoe verzochten, zij het me vergund den dierbaren overledere een laatsten groet te brengen.

« Wij kunnen niet nalaten met ontroerd gemoed te gedenken welke onschatbare diensten Alfons Willems aan de zaak van Vlaamsche taal en Vlaamsche beschaving bewees.

« Wij bewonderden en beminden het in hem, dat hij, de humanist in de edelste beteekenis van het woord, met die veelzijdige belangstelling die geen kultuurstrooming buitensloot, fijn kenner als hij was en hartstochtelijk liefhebber van Latijnsche schoonheid, er tevens toch trotsch op was, zijn eigen Vlaamsch wezen altijd getrouw te blijven.

« Wij zullen zijn beeld bewaren in onzen geest en in ons hart. »

—

Université libre de Bruxelles. — Cours d'hygiène. — Le Conseil d'administration de l'Université a proclamé la vacance à partir du 1er décembre 1913 du cours d'hygiène.

Les candidatures doivent être notifiées à M. le Président du Conseil, 14, rue des Sols.

École polytechnique. — Enregistrons le succès que viennent de remporter les élèves de notre Ecole polytechnique, à Liége, d'abord, où, des quatre élèves qui étaient entrés à l'Institut Montefiore en 1912, deux sont sortis avec grande distinction et deux avec distinction : le directeur de l'Institut a offert aux deux premiers les deux places d'assistant vacantes; ensuite, au concours pour le recrutement des ingénieurs du corps des Mines, où M. Alexandre Dupret a été classé premier avec 73.58 points, l'emportant sur ses quatre concurrents, deux de Louvain et deux de Liége, dont les plus favorisés n'obtiennent que 68.38 et 65.49 points.

La Semaine Sociale de l'Institut de sociologie Solvay. — Il existe des pays fortunés où l'instruction est à ce point répandue que l'on voit de simples paysans se retirer périodiquement dans des séminaires qui leur sont destinés, pour s'y consacrer pendant plusieurs mois à l'étude des principales branches de la culture générale.

Nous avons peine à concevoir un pareil développement, tant nous en sommes éloignés. Dans l'état où nous nous trouvons, ce serait vraiment avoir des ambitions exagérées que de souhaiter l'application de ces institutions paysannes, fût-ce même à notre enseignement universitaire. Il est toutefois permis, sans doute, de s'en inspirer lointainement et de réaliser leur principe dans une mesure modeste. C'est ce qu'a pensé M. Waxweiler, en organisant, à l'Institut de sociologie Solvay, une *Semaine Sociale*.

Cette *Semaine* visait un but précis : ce n'était pas d'enseigner des notions et de faire acquérir des connaissances nouvelles; c'est là une tâche que les cours des universités assument. Elle devait amener les esprits à envisager les problèmes sociaux sous un angle particulier et à adopter à leur égard une attitude rigoureusement réaliste.

Il y a un danger contre lequel on ne saurait assez mettre en garde, à n'étudier les faits que de loin, d'une façon simpliste, en les détachant de leurs contingences et en n'en prenant que l'apparence exté-

rieure. Ce danger est particulièrement urgent dans l'examen des questions sociales, car celles-ci sont issues du milieu dans lequel chacun vit; elles sont d'ordre banal et il est possible d'émettre à leur propos des appréciations sans en avoir fait au préalable une analyse minutieuse; il existe d'ailleurs, pour la plupart d'entre elles, des opinions courantes, parmi lesquelles chacun a la faculté de puiser.

Or, ces questions, loin de posséder la simplicité apparente qu'on leur attribue, sont au contraire d'une extrême complexité. Elles exigent des efforts sérieux pour les atteindre dans leur ensemble et pénétrer leur mécanisme intérieur. D'autre part, les interprétations usuelles dont elles sont l'objet s'interposent entre elles et l'observateur et suscitent les plus singulières illusions.

Ces illusions ne sont pas sans gravité, car les solutions des problèmes qui se posent, qu'elles inspireront, étant mal appropriées aux circonstances, seront forcément caduques et vaines. L'orientation tout entière de la politique sociale pourra en être viciée.

En Belgique, nous sommes menacés de ce danger. Les croyances les plus répandues sur notre situation économique, notre sécurité nationale, notre politique coloniale, démontrent que nous possédons à un degré tout particulier la faculté de nous illusionner.

Comment pouvait-on, avec des moyens modestes, réagir le plus efficacement possible contre cette dangereuse disposition des esprits? Telle est la question fondamentale qui s'est posée à l'origine de la *Semaine Sociale.*

Il existe une catégorie de citoyens dont dépend, en tout premier lieu, le développement d'un pays : ce sont les intellectuels, car c'est parmi eux, dans les conditions actuelles, que se recrutent plus particulièrement les hommes qui exercent une influence directrice sur les groupes auxquels ils se rattachent.

Pour ceux-là, il est d'une importance vitale que les réalités apparaissent avec exactitude, car les appréciations qu'ils portent se répandent et s'imposent autour d'eux. S'ils sont victimes d'une illusion, ils la propageront par suggestion à tous ceux qui subissent leur prestige, et les impulsions qu'ils communiqueront, les opinions, les attitudes, les décisions qu'ils inspireront seront maladroites, inefficaces ou inopportunes.

C'est donc aux intellectuels qu'il importait avant tout d'enseigner à voir les réalités; mais, pour obtenir dans ce sens des résultats appréciables, il convenait de les atteindre au moment où, ayant déjà acquis la plupart des notions nécessaires à remplir la fonction à laquelle ils se destinent, ils ne se sont cependant encore enfermés dans aucun parti pris et ne se sont liés, vis-à-vis de leur milieu, par aucun engagement malaisé à résilier.

Dès lors, on comprendra pourquoi le directeur de l'Institut de sociologie a fait appel aux étudiants des différentes universités du pays, et à eux seuls. Pour imprégner leur esprit de l'attitude réaliste, il s'est efforcé de retenir le plus complètement possible les participants dans l'atmosphère dont il voulait les pénétrer. Ceci explique pourquoi chaque journée était si copieusement remplie, pourquoi les discussions se prolongeaient pendant le déjeuner pris en commun ou pendant les réceptions intimes du soir, pourquoi les exposés et les échanges de vues n'étaient que des entrées en matière destinées à préparer les enquêtes collectives faites sur place.

Cette portée et cette signification de la *Semaine Sociale* furent définies par M. Waxweiler au cours d'un exposé introductif. « Nous nous efforcerons, dit-il, à propos de quelques grands problèmes essentiels qui pèsent sur la destinée de notre pays, d'habituer nos esprits, pendant ces quelques jours de vie en commun, à une discipline réaliste. » Il montra ensuite comment, dans l'organisation et l'orientation de ses recherches, l'Institut de sociologie s'est imposé cette discipline.

Le programme de la *Semaine* comportait trois points particuliers: le premier était consacré à l'examen de la question des langues en Belgique. M. De Raet, licencié en sciences économiques, qui l'aborda, en écarta dès l'exorde toute préoccupation sentimentale, en la transportant immédiatement au milieu des faits. Il rendit concrète à l'esprit la différence qui existe entre la situation économique des populations wallonnes et flamandes. Cette différence n'existait pas à l'origine; elle est le résultat de la révolution industrielle qui, pendant le deuxième quart du XIXe siècle, a bouleversé notre pays. Celle-ci, d'une part, en localisant les entreprises dans la proximité des mines de houille, répandait la prospérité; d'autre part, en ruinant par la concurrence du métier mécanique le filage et le tissage à la main, elle provoquait la misère.

La Wallonie possède le monopole des industries où les salaires sont les plus élevés et les journées de travail les plus courtes; la Flandre, celui des industries où les salaires sont les plus bas et les journées de travail les plus longues.

Si cette situation des provinces flamandes subsiste, si une partie de leurs habitants, par suite de l'exploitation insuffisante du sol par rapport à la densité de la population, est obligée d'émigrer temporairement ou sans esprit de retour, cela provient essentiellement du niveau peu élevé de l'éducation en général et en particulier des connaissances économiques et techniques. Les réformes que l'on pourrait introduire à cet égard rencontrent un obstacle redoutable, celui que crée la différence de langage qui existe entre la masse de la

population et les classes éclairées. Dès lors, le premier remède et le plus urgent que l'on puisse apporter à l'infériorité des populations flamandes consiste à supprimer cet obstacle.

M. Van Langenhove, secrétaire scientifique de l'Institut de sociologie, s'était chargé d'apporter à l'examen de cet aspect particulier de la question le fruit des observations qu'il avait recueillies au cours d'un voyage d'études entrepris en Autriche-Hongrie et en Turquie.

La langue est par excellence l'instrument des rapports sociaux; mais les possibilités qu'elle procure aux individus sont limitées par sa diversité. Celle-ci résulte essentiellement des conditions du milieu social.

Ni la race, ni l'unité nationale n'exigent une identité de langage. Mais il est nécessaire que cette identité règne entre les personnalités dirigeantes d'une population et la masse, car tout développement régulier est impossible sans un contact permanent entre ces deux éléments. Il est donc souhaitable qu'elle se réalise là où elle n'existe pas. On peut concevoir deux façons d'atteindre ce résultat : ou bien les classes populaires, de gré ou de force, adoptent le langage des personnes cultivées, ou bien — c'est ce qui s'accomplit en ce moment en Dalmatie — celles-ci retournent au langage de celles-là.

La première solution apparaît à première vue comme la plus souhaitable Elle présente cependant de graves inconvénients.

Il est illusoire de raisonner abstraitement sur la langue et de la concevoir comme un pur système de sons et de significations. Elle dépend intimement des individus qui la parlent; elle est le résultat d'une longue adaptation à leur vie sociale, à leur mentalité collective; elle garde les enseignements de leurs expériences communes; elle assure la continuité entre les générations.

A côté des conséquences fâcheuses qui en résulteraient pour les populations, les résistances les plus opiniâtres s'opposent à la substitution d'une langue à une autre. A l'époque actuelle, ces résistances semblent être devenues irréductibles, car les individus ont de plus en plus conscience de l'importance que constitue au point de vue de leur vie collective une façon uniforme de parler.

Ce double exposé souleva un long débat qui, malgré la divergence des opinions mises en présence, ne se départit pas un instant du ton le plus courtois et de l'esprit le plus conciliant. Cette première séance n'avait d'autre but que de préparer les esprits, en les orientant, suivant certains points de vue, à une enquête sur place en Wallonie et en pays flamand.

Les participants de la *Semaine Sociale* se transportèrent à Russeignies, petit village agricole situé au sud de la frontière linguistique.

Ils parcoururent la commune sous la conduite du bourgmestre qui répondit avec un esprit juste et un grand bon sens aux multiples questions dont il fut harcelé; ils furent aussi à l'école communale, où ils interrogèrent l'instituteur et les élèves. De Russeignies, ils se rendirent à Ingoyghem, en pleine Flandre. L'abbé Hugo Verriest, secondé par les deux instituteurs communaux, les documenta longuement. Il le fit avec une intuition poétique et un relief pittoresque qui leur apportaient, toute vivante, la réalité même.

Ces enquêtes révélèrent d'une façon frappante que la langue est une donnée irréductible du milieu social et qu'elle est un facteur nécessaire du développement des populations.

L'examen de la question linguistique avait dégagé en tout premier lieu, pour apporter un remède efficace à la situation inférieure des provinces flamandes, la nécessité de donner à l'ouvrier une solide instruction technique et économique. Ce point, envisagé d'une façon générale pour toute la classe ouvrière belge, fut mis spécialement à l'étude.

La discussion, conduite par MM. Waxweiler et De Leener, souligna l'importance de l'adaptation à chaque genre de travail qu'entraîne la généralisation de l'emploi des machines dans l'industrie. Mais, pour obtenir à cet égard des résultats appréciables, il est indispensable qu'une éducation convenable sélectionne au préalable les individus. Il ne suffit pas qu'un ouvrier sache faire marcher une machine, il faut qu'il puisse le faire dans les meilleures conditions possibles de rendement, qu'il soit capable de résoudre instantanément les difficultés et les anomalies qui surviennent dans l'accomplissement de sa tâche. Il ne doit donc pas être un automate exécutant aveuglément un genre déterminé de travail, mais un être réfléchissant et comprenant. Les procédés industriels ne sont pas immuables; au contraire, ils se perfectionnent sans cesse; l'ouvrier doit non seulement être accessible aux modifications dans l'exécution qui en résultent, mais il doit en être un agent; il faut, en effet, qu'il puisse suggérer les améliorations que lui enseigne la pratique et qu'il devienne un collaborateur précieux de l'ingénieur. La réduction de la journée de travail, la mobilité de la main-d'œuvre, qui rend celle-ci indépendante dans une certaine mesure des conjonctures économiques, exigent à un même degré une large capacité technique.

Quelle doit être la nature de cet enseignement? La fonction à laquelle il répond permet de l'établir. La spécialisation professionnelle doit s'appuyer sur une solide formation générale.

En dehors de ces connaissances techniques, il n'est pas moins nécessaire que l'ouvrier possède des notions économiques substan-

tielles et concrètes, qui en fassent un individu conscient, non seulement de l'importance de son rôle dans la production, mais aussi des nécessités propres de l'industrie à laquelle il appartient.

Les réalisations pratiques de l'enseignement professionnel furent étudiées en détail, dans une visite organisée à l'Université du travail de Charleroi et à l'école du quatrième degré de Saint-Gilles. Encore une fois, les participants de la *Semaine Sociale* se livrèrent sur place à une véritable enquête sur la portée et l'esprit de ces institutions; s'inspirant des notions théoriques qu'avaient précisées les discussions antérieures, ils en firent une sérieuse analyse critique.

La question de l'éducation économique fit l'objet d'une étude approfondie des organisations des syndicats chrétiens et des syndicats socialistes de Gand; les dirigeants et les secrétaires leur en tracèrent le cadre général, l'orientation, la portée, l'importance; et ils furent assaillis de questions, dans les discussions collectives aussi bien que dans les conversations particulières au cours de la visite des différentes œuvres, mutualités, écoles professionnelles, coopératives, usines... On en appela à leur expérience pour obtenir la vérification des thèses avancées au cours des exposés et des échanges de vues précédents. Un grand nombre de faits vécus vinrent ainsi mettre en relief les difficultés que rencontre la classe ouvrière à s'organiser par suite de son manque d'éducation; ses chefs eux-mêmes témoignèrent hautement de l'importance toute particulière qu'ils attachent à ce point.

Le dernier jour de la semaine était consacré à l'étude de la psychologie des partis politiques dans les démocraties. Cette question, bien que plus générale, restait dans la même direction réaliste que celles qui avaient été examinées précédemment.

M. Bourquin, dans un exposé introductif, montra comment les conditions nouvelles de notre temps mettent les partis dans l'obligation de s'adapter; il signala les crises qui en résultent. L'échange de vues qui suivit révéla trois attitudes essentielles des partis contraints de modifier et leurs programmes et leur organisation : ou bien ils sont incapables de se transformer, ils meurent; ou bien, rompant avec leurs traditions les plus fondamentales et ne gardant que leur cadre extérieur, ils élaborent de toute pièce une doctrine nouvelle inspirée des nécessités présentes; ou bien, enfin, ils consacrent leur organisation et leur technique à la réalisation de réformes précises et limitées.

Une étude comparée vint ensuite définir la nature particulière des partis politiques aux différentes époques de l'histoire. Bien qu'Athènes fût le centre par excellence des grands philosophes de l'antiquité et que

ceux-ci y aient beaucoup discuté des meilleures formes du gouvernement, le jeu des partis n'y a cependant pas soulevé, comme on serait tenté de le croire, des luttes d'idées et de doctrines, mais il s'est au contraire étroitement tenu sur le terrain des intérêts d'ordre économique. C'est ce que M. De Decker fit ressortir. M. Smets retraça dans ses grandes lignes les luttes politiques des communes flamandes du moyen âge. M. Leclère esquissa l'intéressante évolution des partis en Angleterre depuis l'ère industrielle. M. Dupréel, enfin, fixa l'attention sur la tendance qu'ont les partis politiques à établir des liens avec des groupes d'autre nature qui leur donnent, outre un surcroît de force, de la continuité dans le temps et surtout une fin supérieure à celle qui résulte d'une pure coordination d'intérêts parallèles. Les religions constituent à cet égard des organisations avec lesquelles l'alliance est particulièrement avantageuse.

La *Semaine Sociale* était arrivée à son terme. Prenant congé des participants, M. Waxweiler évoqua les révélations qu'avait apportées l'observation directe de la réalité; il dit toute l'intime cordialité qui était née spontanément entre tous ceux, — venus cependant des différents points du pays et appartenant à des opinions opposées, — qui avaient pendant quelques jours pensé et senti en commun.

M. J. Pirenne, au nom des étudiants, remercia M. Waxweiler et insista à son tour sur les enseignements de la *Semaine Sociale*. « Dans les cours universitaires, dit-il, nous ne voyons le plus souvent les choses que d'une façon fragmentaire. Vous nous avez appris, en nous portant sur les lieux, à saisir les contacts qu'elles ont entre elles dans la réalité. Vous nous avez fait sortir de cet esprit étroit dans lequel les problèmes politiques sont trop fréquemment envisagés. Nous avons été pris d'un enthousiasme égal au Vooruit et chez les Ouvriers chrétiens, à Russeignies et à Ingoyghem; plusieurs parmi nous ont eu leurs opinions sur la question des langues, complètement modifiées. Il y a des bonnes volontés partout; nous nous en sommes aperçus et nous avons abandonné beaucoup de préventions. »

En se quittant, on se donna rendez-vous à l'année prochaine.

---

137 A

Devant les collines de Russeignies.
Entretien avec M. le bourgmestre Capron.

Après la conférence de M. l'abbé H. Verriest à l'école d'Ingoyghem.

Le théâtre anglais contemporain

1893-1912

PAR

J. LHONEUX,

Docteur en philosophie et lettres.
Professeur à l'Athénée royal de Mons.

L'intérêt que présente une étude sur le théâtre anglais actuel tient presqu'autant aux efforts tentés depuis un quart de siècle pour le remettre dans la bonne voie qu'aux œuvres que cette longue suite de tentatives a fait naître. Le moment n'est pas venu encore de dire si ces œuvres sont parfaites ou durables, mais, tandis que l'on s'occupe partout de favoriser une renaissance du théâtre, il est bon d'insister sur ces longs et pénibles tâtonnements et de montrer à quelle tâche immense s'attellent ceux qui " veulent réformer le goût du public ".

Au théâtre, c'est le public qui est le maître, et son éducation — même entreprise par des esprits clairvoyants, même soutenue par l'aide financière de directeurs désintéressés et lettrés, même hâtée par l'adhésion des écrivains les plus personnels — et ces facteurs se trouvèrent réunis en Angleterre — n'en reste pas moins une œuvre de longue haleine, ingrate et décevante.

On peut dire que l'Angleterre recueille aujourd'hui quelques résultats encourageants de ses longs efforts. L'avenir n'est pas complètement éclairci, mais on a des raisons d'espérer. Il y aura encore des désillusions, sans doute, et tout enthousiasme paraîtrait excessif, mais il y a de grands noms déjà dans la littérature dramatique, il y a un intérêt tout nouveau du peuple anglais pour son théâtre, il y a une émulation bienfaisante entre Londres, Glasgow et Dublin, on a tra-

duit les pièces anglaises récentes dans trois ou quatre langues et toute une littérature est née déjà pour analyser et caractériser ce mouvement (1).

Seulement, qu'on ne l'oublie pas, le critique William Archer qui fut l'âme de toutes les réformes — une noble figure qui sut allier l'audace, le désintéressement et l'érudition — se dépense à cette œuvre depuis plus de trente ans, sans aucun souci de gloriole personnelle. Déjà en 1880, il faisait jouer les *Soutiens de la Société* d'Ibsen. En 1884 quand Jones donna *Les Saints et les Pécheurs*, on se crut sauvé, en 1893 quand Pinero fit représenter *La seconde femme de Tanqueray* on cria au chef-d'œuvre, pourtant les pièces de Shaw les mieux connues, écrites en 1893 ne purent être jouées — et grâce à l'initiative de Vedrenne-Barker —, que quatorze années après, en 1907, et, aujourd'hui encore, ce sont les farces et les vaudevilles qui attirent et retiennent le public.

Depuis l'époque de ses débuts (1879), Jones nous a donné une trentaine de pièces, Pinero, qui débuta même avant lui, une grosse vingtaine, c'est à peine si de cet ensemble, on peut en citer trois ou quatre qui méritent d'être retenues. La rénovation que nous constatons n'est donc pas l'œuvre d'un jour ni le résultat de quelques bonnes volontés éparses. Il a fallu, lentement, orienter vers le théâtre

---

(1) Depuis 1909, Henri Ruyssen rend compte, année par année, à la *Revue germanique*, des œuvres dramatiques anglaises représentées ou publiées; si dans sa *Literature of the Victorian Era*, Hugh Walker ne dit rien du théâtre, Leon Kellner dans son *Englische Literatur im Zeitalter der Königin Victoria* lui consacre 30 pages (646 à 672); Charles Cestre a publié *Bernard Shaw et son œuvre* (1912); Hale a donné une seconde édition (1906-1911) de ses *Dramatists of to-day*, et Clay Hamilton un troisième tirage de sa *Theory of the theatre* (1910). Il a paru en Hollande une excellente traduction (8 fascicules), les pièces les plus célèbres de G.-B. Shaw (My. voor Goede en Goedkoope Lectuur). L'œuvre capitale d'orientation (1820-1896) c'est le volume bien connu de Augustin Filon : *Le Théâtre Anglais* (1896). Cf. également : Edward Gordon Craig : *On the Art of the Theatre* (l'Art de la mise en scène), 1912, et John Palmer : *The Censor and the Theatre*, 1912. Retrouvé, après que ces notes étaient écrites; E. L. Stahl : *Das Englische Theaterjahr*, 1906-1907; Englische Studien, 38, 3. Le volume récent de Bernhard Fehr : *Streifzüge durch die neueste englische Literatur*, 1912, s'occupe à peu près exclusivement (sauf p. 120 à 128 consacrées à Shaw) de l'évolution du roman.

les aspirations d'un groupe important de la jeunesse d'un pays. Aujourd'hui ce pas est franchi. Dans plusieurs centres, à Glasgow, à Manchester, à Liverpool on assiste à de timides essais qui rappellent le *Théâtre Antoine* d'autrefois et on commence à percevoir généralement dans quelle décadence le théâtre anglais s'est trop longtemps maintenu. En effet, de 1820 à 1880, on a donné des pièces françaises plus ou moins heureusement remaniées et Scribe est resté longtemps ici le pourvoyeur obligé et le grand homme. C'étaient surtout des " manouvriers des lettres „ qui rédigeaient en anglais ces adaptations ; leur seul mérite était de savoir un peu de français (1).

Après 1865, on est rassasié de farces et Thomas William Robertson, lui-même fils d'acteur, puis maître d'anglais, à Utrecht, puis journaliste, puis souffleur et écrivain, devient célèbre en mettant en scène un coin de vie anglaise *(Society)*. Ce fut le temps de la comédie familière *(Cup-and-Saucer Comedy)* à laquelle devait succéder le mélodrame qui, avec les imitations des pièces à succès françaises ou allemandes alimenta le théâtre anglais et continue, sinon à l'élever, du moins à l'enrichir.

Seulement, le joug est rompu : les efforts de William Archer, de Jones, de Pinero, commencent à porter des fruits. Une jeune génération d'écrivains s'annonce : elle a atteint la renommée avec Shaw et Synge, la notoriété avec John Galsworthy et Granville Barker. Déjà des groupes d'amateurs jouent leurs œuvres à côté de Shakespeare et de Sheridan.

« Une raison pour laquelle on n'a rien fait pour organiser le théâtre anglais, disait Granville Barker (2), c'est que les pouvoirs publics ont été longtemps honteux de son existence. »

« Et la raison pour laquelle on ne fait rien aujourd'hui, c'est que les pouvoirs publics ont passé de la honte à la crainte. »

Il y a en effet une question de la censure dont on ne peut pas ne

---

(1) On compte parmi eux : John Oxenford, autodidacte, épris de théâtre, devenu critique théâtral au *Times*; il donna au théâtre 80 pièces ; Tom Taylor, fils d'un brasseur de Durham, enseigna la littérature à l'Université de Londres puis écrivit 75 pièces ; Henri James Byron, auteur de farces et de parodies.

(2) Granville Barker dans l'*English Review* de juillet 1910 : *The Theatre, The Next Phase.*

pas dire un mot rapide et qui a fait l'objet de deux enquêtes parlementaires, en 1902 et en 1909. Soutenue par les directeurs de théâtres, qu'elle met — en pratique, sinon légalement — à l'abri de toute intervention de la police locale, la censure a contre elle tous les esprits indépendants. Mais son procès, quoique instruit avec un luxe (1) énorme de détails, n'intéresse pas encore le public dont elle flatte plutôt qu'elle ne contrarie les habitudes. Elle a contribué à tenir le théâtre anglais en tutelle, elle a mis le dramaturge hors la loi, elle l'a astreint à une autorisation préalable qui n'est requise d'aucun écrivain, d'aucun artiste, d'aucun orateur, elle a surtout abaissé le théâtre à des marchandages et à des humiliations qui ont rebuté les meilleures volontés. Seulement, comme elle constitue une sorte le garantie pour l'exploitation commerciale des théâtres, comme elle permet l'organisation de " tournées „ en province, sans en référer aux autorités locales, comme elle ne blesse que les esprits novateurs et vit en bonne entente avec les auteurs à la mode, les directeurs qui font fortune et le public qui aime à se croire protégé, on peut croire que la censure subsistera longtemps encore.

Dans les moments de grande détresse, après chaque échec pour créer un public anglais qui exigerait un théâtre digne de lui, les novateurs se sont tournés vers l'Etat. Ils ont demandé l'érection d'un théâtre subventionné. Remède un peu paradoxal et qu'on ne justifie que par des arguments comme le suivant : " Shakespeare, dit-on, n'est pas seulement un héritage national, c'est une responsabilité nationale. „ Cette phraséologie française, pour défendre une idée d'interventionnisme à la française, ne semble vouée à aucun succès.

Entretemps, la lutte a continué. Tant d'efforts ont porté quelques fruits. Nous sommes trop en plein dans la bataille pour risquer des prophéties : va-t-il naître un drame *puritain* comme l'annonce Granville Barker, qui repassera au crible toutes nos idées morales; aurons-nous un théâtre — soit en dialecte, soit en anglais — d'esprit provincial à Glasgow (2), à Dublin et à Manchester; assisterons-nous

(1) Le volume entier *The Censor and the Theatre* de John Palmer, Londres, Fisher Univin, 1912, n'est qu'une longue analyse de l'enquête de 1909.

(2) Signalons l'initiative très heureuse de la maison Gowans de Glasgow, dont les *Art Books* ou petits albums sont connus partout, et qui publie, en volumes

à une renaissance du drame en vers, ou bien retomberons-nous dans le genre fructueux et médiocre de la farce et du mélodrame? Tout cela est incertain. Mais il est clair que le théâtre est la grande affaire aujourd'hui en littérature anglaise, c'est à lui que vont le plus d'espérances et le plus de sollicitude malgré les échecs répétés.

Il n'est pas l'enfant gâté de la bourgeoisie anglaise comme le roman, mais un peu l'orphelin d'une illustre famille momentanément dans la gêne et dont on attend la restauration dans ses titres et ses biens.

* * *

Nous l'avons dit, ce fut en septembre 1884 que le petit théâtre de Margate donna *Les Saints et les Pécheurs* de Henri-Arthur Jones.

En février 1892, fut créée, au *St-James Theatre*, la première comédie d'Oscar Wilde et le 27 mai 1893, au même théâtre, *La seconde femme de Tanqueray* d'Arthur W. Pinero.

Jones qui a débuté par le mélodrame populaire et y est volontiers revenu, n'est pas une figure absolument capitale à ce moment-ci. Mais on ne peut oublier ni son labeur, ni ses efforts, ni ses adaptations d'Ibsen, ni ses attaques de l'hypocrisie des dissidents.

Pendant les brèves années où son théâtre " fit fureur ", Wilde jouit d'une vogue considérable. Il a expié durement cet engouement inconsidéré, mais son influence a persisté plus qu'il ne paraît. Et Pinero a donné la première œuvre capitale et une des œuvres les plus importantes du nouveau théâtre anglais.

Jones, Pinero, Wilde, voilà les trois représentants du théâtre nouveau à ses débuts.

Jones avait, dès 1882, remanié *Nora* d'Ibsen; il avait, en 1884, flagellé les *Saints et les Pécheurs*; il ne resta pourtant pas au pinacle où ses admirateurs l'avaient hissé : renonçant plus ou moins à conduire son public, il se contenta d'en suivre les goûts. On peut donner

---

anologues et au même prix (6 pence), une collection *Repertory Plays*, œuvres ou œuvrettes originales créées au théâtre de Glasgow; six numéros ont paru jusqu'ici.

comme exemple honorable de son talent : *Les Menteurs* (1) (Liars) qui fut représenté en 1897. L'intrigue, assez simple, se borne à côtoyer une situation d'adultère et à persuader, en fin de compte aux amants que, leur amour fût-il grandiose et noble — ce qu'il n'est qu'à demi — il ne les en conduira pas moins aux humiliations, à la ruine, à l'exil désœuvré et lamentable.

C'est la conception de l'*Adversaire* sans la catastrophe finale, car maris et femmes semblent ici des ennemis nés, qu'un bon génie trop complaisant réconcilie.

Les maris sont, ou bien tatillons et méticuleux, ou bien maladroitement autoritaires, les femmes vaines, précieuses, roublardes, plus fines et plus habiles, mais honnêtes au fond.

Dans tous ses détails, cette peinture de la société est une satire parfaite : agréable, légère, sans touche trop accentuée. L'amour du héros (Falkner) est violent et complet. Jessica, que son mari ennuie, fière des hommages qu'elle recueille, les accepte à demi et est très près de se compromettre. Et dans une auberge près de la Tamise, Jessica et Falkner sont sur le point de passer une heure à table en soupant, quand le hasard amène presque tous les personnages de la pièce au même endroit. Nous sommes ici en plein vaudeville. Plus tard, le mari recevra de chacun des personnages des explications, qui toutes innocenteront sa femme, mais se contrediront mutuellement. Jusqu'à ce que Falkner intervenant, à la prière de Jessica, déclare tout haut la vérité.

La pièce serait dramatique sans un dénouement trop facile : Deering *persuade* à Gilbert Nepean de traiter sa femme avec plus d'égards et de la distraire davantage, il *persuade* à Jessica de retourner à son mari et à Falkner, il *persuade* de renoncer à sa folie.

Voici donc du théâtre à thèse traité moitié en vaudeville et moitié en sermon. Il y a ici une certaine disposition à poser un vaste problème et à le résoudre par une discussion, en recourant pour masquer

---

(1) *The Liars*, an original Comedy in four acts by Henri Arthur Jones (Criterion Theatre, 6th of Octobre 1897).

Voyez aussi comme étant de valeur égale et de tendances analogues :

The Hypocrites, a play in four acts by Henry Arthur Jones (Hudson Theatre, New-York, Aug. 30th 1906.)

Le théâtre de Jones est publié à Londres chez Samuel French.

les faiblesses de ce procédé, à tous les effets faciles qui peuvent être agréables au spectateur habituel.

Ce compromis est habile, mais il est d'un effet fâcheux.

« ... C'est à Arthur Pinero (1), disait Augustin Filon, en 1896, qu'il a été donné d'écrire l'œuvre la plus humaine du théâtre anglais contemporain. Celle qui approche le plus de la perfection. »

La critique récente a été plus sévère, je crois, injustement sévère. Elle a diminué Pinero en le comparant aux dramaturges français, allemands ou scandinaves, elle l'a souvent négligé, à cause des succès bruyants de la nouvelle génération d'écrivains.

Alors qu'Augustin Filon (Le Théâtre Anglais) consacrait dix pages à faire ressortir la perfection de *The second Mrs. Tanqueray,* le plus érudit des historiens actuels de la récente littérature anglaise, Léon Kellner, n'a besoin que de quinze lignes pour cette analyse. Hale (*Dramatists of to-day*) parle avec un grand détachement des pièces à thèses de Pinero (*Problem-Plays*) et il résume assez partialement la donnée de *La seconde femme de Tanqueray*, en disant qu'on cherche à y montrer " comment une femme avec un passé deviendrait une femme sans passé „. Question qu'il déclare insoluble par tous les moyens dont puisse disposer une scène.

Il y a plus là qu'une réaction contre certains excès de louanges, il y a une injustice absolue.

Pinero s'est toujours préoccupé plus du problème moral que du problème social et ceci a, peut-être, nui dernièrement à sa vogue, mais il est resté — ses toutes dernières pièces le prouvent — une des forces du théâtre anglais d'aujourd'hui.

La seconde femme de Tanqueray l'avait fait comparer à Ibsen.

« Ce n'est pas, dit Augustin Filon, le vieux, l'éternel sujet de la courtisane amoureuse, mais celui de la femme entretenue qui est élevée à la dignité de femme mariée. Une des habilités de M. Pinero est d'avoir mis en quelque sorte la pression hors cause. »

Nous croyons aussi que Pinero a renoncé ainsi à un sujet conventionnel et vieilli pour prendre un cas moral plus fréquent autour de lui, plus près de la vie ordinaire, plus éloigné du romantisme théâtral

(1) Le théâtre de Arthur Wing Pinero est publié à Londres chez Heinemann en volumes à 1/6.

et qui offre des ressources bien plus grandes et plus variées pour l'étude des caractères.

Avant tout d'ailleurs, la pièce est sobre, solidement bâtie, sans détours, sans complications.

Aubrey Tanqueray est veuf et il se résoud à épouser Mme Jarman, qui sans avoir été mariée a été successivement la compagne de plusieurs hommes. Aubrey Tanqueray a une fille Ellean qui devait devenir religieuse, mais qui vient vivre auprès de lui peu après qu'il est remarié. La *seconde madame Tanqueray*, Paula, s'ennuie à la campagne, isolée en face de son mari, très tendre, mais trop préoccupé de l'avenir de sa fille et de l'hostilité ou de mépris de tous les voisins. Tout pourrait s'arranger, car Ellean qui s'est brusquement éprise du capitaine Ardale, se sent prise de sympathie pour Paula. Hélas, le capitaine Ardale est un des anciens amants de Paula.

C'est la catastrophe, l'écroulement de tout rêve de bonheur, le réveil du passé. Paula prévient Aubrey, le capitaine Ardale se retire, mais entre Paula et Ellean a lieu une courte explication, si poignante, si cruelle, que Paula, malgré les consolations, que cherche à lui fournir son mari, se tue de désespoir. Elle sait qu'Aubrey lui pardonnera, elle croit qu'Ellean se consolera peut-être au couvent, mais la secousse a été trop forte et d'ailleurs, elle se sent vieillir, elle craint de ne pouvoir toujours subjuguer son mari, elle est si brisée que tout courage en elle-même l'abandonne.

La pièce, saluée — voici vingt ans — comme un chef-d'œuvre, demeure le drame le plus important et le plus caractéristique du nouveau théâtre anglais.

Mais si Jones et Pinero, que nous plaçons comme des pionniers à l'entrée de cette étude, caractérisent l'effort sincère et vaillant d'hommes qui se sont voués tout entiers au théâtre, Oscar Wilde (1) ne fut qu'un brillant amateur qui déversa des paradoxes plus qu'il ne créa de personnages.

Il n'en était pas moins destiné à faire école. Sans doute, pendant des années, on fit le silence sur son nom. Il avait traversé le ciel littéraire anglais, à la façon d'un météore, mais plus d'un en fut

(1) Le *Théâtre* de Oscar Wilde est publié en même temps que ses autres œuvres en volumes à 2 fr. chez Tauchnitz.

ébloui. Il n'y a peut-être rien de commun — sauf l'origine irlandaise — entre l'esthète Oscar Wilde et le réformateur socialiste et puritain Bernard Shaw, tous deux tâchent pourtant de sortir du conventionnel, tous deux ont des procédés de pensée et d'expression agressifs, outrés, volontiers choquants, tous deux enfin entremêlent le sérieux et le burlesque au point d'indigner ou d'amuser, de confondre ou de blesser le lecteur, mais de ne le laisser jamais indifférent.

Seulement, le procédé est dangereux et un peu illusoire, car de ce brillant feu d'artifice, il ne reste souvent dans l'esprit du lecteur qu'un peu de cendre et de fumée.

La conception individualiste d'Ibsen, le caractère sérieux de son apostolat, le symbolisme intellectuel de son œuvre pouvaient s'incorporer à la mentalité anglaise et plaire à certaines âmes. Wilde représente une réaction de l'esprit fantaisiste, plus libre, plus détaché, plus sceptique, plus rapproché du caractère français. Quand plus tard le socialisme sera entré dans la littérature, nous trouverons les trois éléments combinés chez Bernard Shaw.

Il est indifférent de choisir l'une ou l'autre comédie du théâtre de Wilde pour l'analyser : toutes se valent et aucune ne tient debout par l'intrigue. Trop bien doué, trop adulé, croyant réussir tout ce qu'il entreprenait, affectant de n'écrire que par désœuvrement, il s'était fait le prêtre et le héros de l'affectation.

L'intérêt de ses pièces est tout entier dans l'impertinence, le cynisme précieux, la " blague „ féroce ou ironique dont chacun des héros fait profession. C'est d'ailleurs toujours le même esprit, toujours l'un des personnages est un peu " le bourgeois „ et l'autre, le poseur, l'original, l'esthète qui effare le bourgeois. Mais c'est toujours Wilde qui parle devant la galerie et qui s'écoute développer ses paradoxes.

Dans ces luttes oratoires entre les personnages, il n'y a pas de vaincu : chacun reprend l'avantage à son tour. Mais le lecteur reste peiné d'assister à un tel gaspillage d'efforts, à un tel abus d'esprit, de satire et de finesse, sans autre but, sans autre raison que de faire parade et d'éblouir.

M. Augustin Filon a peut-être été fort dur en disant de Wilde :

« Son système dramatique est fondé sur le mépris qu'il professait pour le public... en même temps que sur le culte qu'il rendait à son propre génie... Que demandent les imbéciles qui remplissent une salle de spectacle ?... »

A coup sûr, Wilde ne prenait au sérieux, ni les caractères, ni les situations, ni l'intrigue, ni le bon sens, ni rien du tout. Mais on ne peut pas dire que sa " manière „ un peu agressive, ses impertinences voulues, son art réel de mettre en valeur une pensée, même banale, en lui donnant une forme inattendue, soient restés sans influence.

Il n'est pas question de rechercher ce que Chesterton ou Bernard Shaw, dans des camps opposés, doivent à Wilde : les filiations et les créances littéraires sont trop peu sûres pour cela. (Et d'ailleurs les *Pièces déplaisantes* de Shaw furent écrites en 1893 déjà.) Mais il est certain qu'à côté de Jones et de Pinero, Wilde doit être cité parmi les précurseurs du théâtre anglais d'aujourd'hui.

Jones et Pinero montrent — a-t-on dit — ce que ce théâtre au début peut supporter de réalisme. Wilde y joignit un élément de fantaisie et de paradoxe qui devait faire fortune à son tour.

Les revendications sociales n'allaient pas tarder à apparaître, tandis que les farces conservaient toute leur vogue et que le théâtre en vers lui-même accusait une renaissance inattendue.

* * *

Le drame en vers et contre lui l'opinion bien arrêtée du public et des critiques. Hale (*Dramatists of to-day*) s'exprime ainsi à son propos :

... « Je confesse que tout en étant très heureux de voir jouer les meilleures pièces possible, je ne me soucie pas du tout du drame poétique. »

Et il raille comme suit les défenseurs de cette forme littéraire :

« ...nous avons comme une notion vague qu'il devait y avoir de la poésie sur nos scènes, que le drame est la plus noble forme de la poésie et que c'est une honte (pour la langue anglaise) de n'avoir pas de théâtre en vers aussi bien que les Français et les Allemands... »

La raison de cette faiblesse est peut-être que la mise en scène, les costumes, la musique — le cadre de l'action et les accessoires — absorbent tant d'attention de la part du spectateur anglais, qu'il ne peut plus dispenser aucun intérêt sur la poésie.

La poésie, dit-on aussi, est devenue de plus en plus une effusion lyrique que l'on aime à partager en silence, chacun pour soi.

Malgré tout cependant, et à cause de la personnalité de Stephen

Phillips et à cause de toute une série d'œuvres récentes (1), une place doit être faite ici au drame en vers.

Car il constitue un événement heureux en ce qu'il marque l'anoblissement d'un genre littéraire longtemps dédaigné, et il a un intérêt tout spécial aux mains de Stephen Phillips, ancien acteur, qui connaît les planches et écrit pour la scène. Il s'agit d'ailleurs pour lui de créer en dehors des courants sociaux du théâtre à thèse un drame lettré et païen.

Nous détacherons de son œuvre les pièces données en 1904 à 1910 : *Le Péché de David, Néron, Faust* et *Pierre de Sienne.*

Le *Péché de David* (1904) nous ramène à un épisode des guerres de religion. Le général en chef des forces parlementaires, sir Hubert Lisle, devenu amoureux de la femme de son sous-ordre, le colonel Mardyke, confie à ce dernier une mission où la mort l'attend à coup sûr. Sir Hubert Lisle épouse la veuve, puis, à cinq ans d'intervalle, il doit lui-même conduire une expédition dangereuse, alors que son petit garçon, malade, est en danger de mort. Le général revient sain et sauf, mais son enfant meurt : le crime de David est puni sur son fils.

Le drame de Stephen Phillips est sobre, les effets sont concentrés, les personnages peu nombreux. L'action est toujours très dramatique, mais les répliques sont parfois d'une concision telle qu'on se demande si elles feront tout leur effet sur les spectateurs. Le vers est agréable, simple, clair, mélodieux, enveloppant des sentiments nobles dans le manteau d'apparat qui leur sied.

On ne peut s'empêcher de penser toujours un peu à *Monna Vanna*

---

(1) Le vétéran des lettres anglaises, THOMAS HARDY, a mis cinq ans à publier et dix ans à écrire (1897-1907) un drame en trois parties, dix-neuf actes et cent trente scènes, *The Dynast*, sur Napoléon Ier; Londres, Mac Milliam.

Un écrivain célèbre, mais bien plus jeune, ISRAËL ZANGWILL, fait de Bismarck le héros d'un drame poétique, *The War God*; 1911, Heinemann. NEWMAN HOWARD a publié *Savonarolla* (1904). ARTHUR SCOTT CRAVEN, *Le dernier des Anglais* (*The last of the English* (1910); Elkin Mathews. Ces trois pièces sont les plus remarquables dans leur genre à la suite de celle de STEPHEN PHILLIPS : *The Sin of David*, 1 vol., 77 p. (1904) MAC MILLIAM; *Nero*, 1 vol., 127 p., (1906) MAC MILLIAM; *Faust*, 1 vol. 142 p., (1908) MAC MILLIAM; *Pietro of Sienna*, 1 vol., 51 p. (1910).

de Maeterlinck, car les personnages de Stephen Phillips ont foi en la vie et en la beauté, ils sont plus des hommes de la Renaissance que des chrétiens austères; ils sont amoureux de soleil, de joie et de liberté!

Et ce sont des tirades lyriques exaltant cette joie de vivre qui sont les " morceaux „ les plus achevés de ces drames.

Je n'ai pas besoin, dit Poppée, dans *Néron*, du royaume des cieux après ma mort. Le soleil splendide, la pourpre et la couronne, voilà ce que la mort me ravit.

La tragédie *Néron* (1906), enchaînée aux évènements historiques et d'ailleurs d'une rhétorique plus froide, a été l'occasion de reconstitutions et de jeux de scène mémorables; ce n'est ni une bonne pièce ni un poème parfait. Le personnage de l'empereur histrion doit éveiller le dégoût ou l'horreur. Il n'est ici qu'un artiste raté à qui le hasard a livré la toute-puissance. On y a retrouvé, avec raison, beaucoup d'allusions au mouvement littéraire des " décadents „. Le drame reste simple, l'action rapide et les gradations dramatiques bien ordonnées, et pourtant le tout ne constitue qu'un pastiche de Racine assez faible; on dirait que l'œuvre manque d'âme.

En 1908, Stephen Phillips donna une adaptation du *Faust* de Goethe. Ce fut tout un évènement. Il avait pris comme collaborateur L. Comyns Carr et comme interprète le célèbre acteur sir Beerbohm Tree. Il paraît que les effets trop brillants de mise en scène et les merveilles des décors et des illusions scéniques firent à la pièce plus de mal que de bien. Le cas est d'ailleurs fréquent, nous l'avons dit, où l'attention du spectateur est sollicitée plus qu'il ne conviendrait par le cadre même de l'action. Au point de vue littéraire, cette adaptation est très précieuse; comme elle est faite en vue de la scène, elle simplifie un peu l'action, s'attache spécialement à l'histoire de Marguerite et raccourcit l'arrière-fond philosophique du drame allemand.

Enfin, en 1910, Stephen Phillips fit représenter *Pietro of Siena*, un petit épisode historique apparenté, — même comme sujet — à Monna Vanna, où il déploie tous les charmes de son art. La langue est plus riche encore, le vers plus clair et plus direct, l'action plus serrée.

Dans la lutte entre les Gonzaga et les Tornielli pour le pouvoir, à Sienne, Pietro Tornielli l'emporte et condamne à mort Luigi Gonzalva et sa sœur Gemma.

Puis, pour le prix d'un nuit d'amour avec Gemma, il fait grâce à la sœur d'abord, au frère ensuite.

Pietro Tornielli — comme d'autres héros de Stephen Phillips — est prêt à ruiner toute son existence pour une femme. Il vient de condamner Gemma à la mort. Dès qu'il l'aperçoit, il la désire au point de renoncer pour elle à toute vengeance.

Gemma refusa d'abord l'horrible marché, mais elle finit par céder. Car tous les personnages de Stephen Phillips cèdent ou à leur destin, ou à leur caprice et presque tous ses héros sont les victimes de la " folie du moment ".

Mais elle vient s'offrir avec un tel mépris pour le tyran, avec une colère si passionnée et un tel ressentiment de l'outrage qui lui est fait que Pietro refuse ce sacrifice. Il aime Gemma, il l'épousera et il délivrera librement Luigi Gonzalva.

Celui-ci, en prison, attend la mort, et ses adieux à la lumière du jour sont parmi les plus beaux vers que Stephen Phillips ait écrits.

Mais, sans vouloir porter trop vite un jugement d'ensemble, on sent que l'intérêt et la valeur de ces pièces ne résident ni dans l'action, ni dans les caractères. Le milieu historique est étudié avec soin; *Néron* est, à sa manière, un parodie du poète décadent — avec l'Empire en plus —; mais on pourrait faire une psychologie un peu simpliste, mais intéressante des autres héros : ils se ressemblent tous. Sur une trame grandiose, fournie par l'histoire ou la légende, ils agissent suivant leur passion, toujours dans le même sens. En justifiant l'admiration qu'éveille le talent d'un grand poète et avec un dévouement remarquable à une cause ingrate, Stephen Phillips crée des œuvres troublantes et profondes, mais qui sont plus des poèmes dramatiques ou dramatisés que de vrais drames.

On notera que dans le théâtre en vers les sujets sont empruntés au fond historique ou légendaire — ce qui l'oppose à l'autre théâtre, mais le rapproche du théâtre irlandais —, que l'élément comique y a rarement sa place, et que l'exaltation du héros patriotique parfois, mais le plus souvent du héros sentimental, est le principal foyer d'in-

térêt. Nous avons dit que son succès à la scène n'avait pas été très considérable.

* * *

C'est à ce drame que s'oppose le plus directement le théâtre irlandais, qui, comme lui cependant, se tient à l'écart du courant dramatique créé par Ibsen.

« Il ne faut pas, dit Synge, dans une de ses préfaces, aller au théâtre comme on va chez l'apothicaire ou chez le marchand de vin... »

Il ajoute :

« L'enfance et la décadence du théâtre l'inclinent à être didactique... »

Le théâtre irlandais dédaigne *Ibsen et les Allemands* et il se détourne ostensiblement de tout l'effort social tenté par le nouveau théâtre anglais. Son indépendance, son autonomie reposent ici sur la conscience de la supériorité irlandaise. C'est là un fait nouveau et récent.

L'Irlande a toujours fourni à l'Angleterre un contingent remarquable d'écrivains; de Goldsmith à Bernard Shaw en passant par Oscar Wilde, on pourrait énumérer toute une série de noms connus.

D'autre part, l'Europe s'est toujours intéressée au mouvement de l'Irlande et n'a jamais pardonné à l'Angleterre la demi-tyrannie qu'elle a fait peser sur l'Ile Verte.

Seulement, ce n'est que tout récemment que le patriotisme irlandais a pris une forme philologique ou littéraire. Les agitateurs, comme O'Connel, repoussaient tout élément celtique et voulaient libérer l'Irlande en l'anglicisant; la jeune génération se fait une gloire de mépriser la civilisation anglaise et d'exalter le passé celtique de l'Irlande.

Or, cette jeune génération compte des hommes si remarquables et a excité autour d'elle tant d'enthousiasme qu'il n'est plus permis de ne pas compter avec elle.

W. B. Yeats, John M. Synge, Lady Gregory et George Moore jouissent de notoriété et ont à leur actif autant d'œuvres réalisées que n'importe quel groupe littéraire actuel.

William Butler Yeats est le prophète de ce mouvement. Catholique et Irlandais celtisant, il ne veut voir ni l'appauvrissement

graduel de l'Irlande, ni l'exil annuel de 40,000 de ses habitants, ni son ignorance et la tyrannie de ses prêtres, tout cela lui semble de peu de poids. Il vit dans le passé, il anime ses rêves, il a la foi dans son pays et le culte de sa foi. Pour le surplus, il écrit des chefs-d'œuvre.

John M. Synge, mort récemment, avait une puissance tout à fait extraordinaire de fantaisie, d'évocation et un art spécial de saisir les types et les situations propres à sa race, il écrivait une langue fort simple, sans prétentions littéraires, mais d'un effet dramatique inégalé.

Lady Gregory, après avoir recueilli des contes populaires irlandais et traduit Molière en anglo-irlandais, a abordé le théâtre.

George Moore lui-même, l'ancien acolyte de Zola, l'ancien contempteur de sa patrie, lui est redevenu fidèle.

Et ces quatre talents se sont groupés vers 1902 pour fonder le Théâtre national irlandais *(The Irish National Theatre)*.

La première pièce jouée fut *La Comtesse Cathleen*, de Yeats. Le poème, car c'est avant tout une légende mystique, avait paru en 1892. Yeats a raconté depuis qu'il en avait lu le sujet dans un recueil de prétendus contes irlandais.

Le pays est ruiné par fa famine, la misère la plus affreuse règne partout, quand deux marchands offrent d'acheter fort cher les âmes des malheureux abandonnés. La comtesse Cathleen intervient et le commerce cesse. En effet, elle donne librement à chacun plus que le prix fixé. Les envoyés de Satan se concertent, ils dérobent à Cathleen son trésor et le funeste marchandage des âmes recommence. Cathleen a une inspiration horrible et sacrée. Elle vend sa propre âme, la plus pure de toutes, pour retrouver son trésor et fait distribuer l'argent pour sauver tous les pauvres.

La thème entier, c'est la lutte entre la foi et le scepticisme, entre la charité et les passions, entre l'humilité et l'esprit de révolte. Le réalisme n'est pas absent. Shemus, le paysan athée, est un portrait audacieux de négateur servile et lâche, sa femme Mary est une douce héroïne, croyante et pitoyable, leur fils Teig renchérit encore sur le nihilisme moral de son père. Or, ce sont les simples, les pauvres, les éprouvés qui ne désespèrent pas, qui triompheront à la fin. Dans sa douceur infinie, cette inspiration ne s'adresse qu'à des désespérés,

mais on ne peut nier que son idéal, chimérique ou non, ne soit à cent coudées au-dessus de la foi au bonheur dans l'amour de Stephen Philipps, ou dans la culture du surhomme de Bernard Shaw.

Elle plonge en tout cas dans les traditions de toute une race dont elle incarne tous les espoirs — et les seuls espoirs.

Et voici le passage capital, celui où les marchands maudits expliquent à Cathleen pourquoi les hommes ont vendu leur âme :

« Quelques-uns la vendirent parce que l'or brille et quelques-uns parce qu'ils avaient la terreur du tombeau,
Et quelques-uns parce qu'il y a une sorte de joie
A rejeter tout espoir, à renoncer à la joie,
A cesser toute résistance et enfin
En ouvrant ses bras aux flammes éternelles
A ouvrir tout entières ses voiles au vent. »

Deidre, également de W. B. Yeats, fut créée à Dublin en 1907.

C'est une légende rattachée un peu à celle de Tristan et Yseult. Le jeune roi Naisi a enlevé Deidre, la fiancée du vieux roi Conchubar (prononcer Conochar). Le vieux roi a pardonné, les fugitifs reviennent, mais Naisi est traitreusement mis à mort. Deidre se tue, elle aussi.

On voit à quelle distance nous sommes du théâtre anglais et de ses trois genres caractéristiques : les mélodrames de Sutro, les pièces subversives de Shaw et Galsworthy, le drame en vers, lettré et païen de Stephen Phillips.

C'est à la veine populaire qu'on veut en revenir, à un art plus près de nature, plus plein de santé. On recherche le grossissement poétique des légendes, le comique de tous les jours du peuple au marché, mais on y joint le mysticisme celtique, le sens des forces cachées et la simplicité d'une langue dépourvue de tout artifice littéraire.

Un art sans règle, des types inconnus jusqu'ici, un dialogue incohérent, pas d'action, voilà la première impression que font certaines pièces.

Le Mariage du Rétameur de Synge a son action située dans un fossé, au bord de la route. Le vieux rétameur Michael vit avec sa mère Mary Byrne et sa concubine Sarah. Un vieux prêtre participe à l'action, car tout se borne à une scène nocturne au bord de la route (quand le prêtre, un peu gris, rentre chez lui et que Sarah obtient d'être mariée pour la moitié du prix) et à la cérémonie du

lendemain. Dans *Ceux qui vont en mer (Riders to the Sea)*, nous n'avons rien d'autre que le dialogue haché qu'une pauvre femme dont le mari et les huit enfants ont été engloutis; dans *L'Ombre de la Vallée (The Shadow of the Glen)*, la simulation de la mort par un vieux fermier incertain de la fidélité de sa jeune femme.

Ce que rien ne saurait rendre, c'est l'atmosphère mystérieuse, l'arrière-plan poétique, l'angoisse, la misère ou la révolte cachée que la réplique la plus simple laisse ici entrevoir. On a souvent fait allusion à Maeterlinck, et, à coup sûr, l'esprit des légendes celtiques est à tout moment évoqué, mais les personnages irlandais mis en scène n'interprêtent pas ici une mentalité étrangère, ils ne font que révéler l'âme de leur race : ni leur simplicité, ni leur sens du mystère ne sont attitudes littéraires ou spécialités de chef d'école. Dans son étrangeté, ce théâtre reste vivant.

Des petites pièces de Lady Gregory (*Seven Short Plays*) une seule, je pense, a été jouée à Londres : *La nouvelle s'est répandue* (Spreading the News). On pourrait l'intituler *Les Commérages,* car il ne s'agit de rien d'autre que de faire arrêter en pleine foire un pauvre diable accusé d'assassinat. Un quiproquo fort innocent est le cause de tout le mal, mais le nouveau magistrat, la police, les marchandes et tous les types qui défilent sont savoureux, traités avec brio, sans cruauté, mais avec une nuance satirique très joviale et très saine.

Enfin l'*Apôtre* (*The Apostle*) de George Moore, nous narre comme quoi Jésus, sauvé de la mort et rentré au couvent dans le désert, retrouve saint Paul qui a prêché " la résurrection et le salut „. Ce n'est qu'un long scénario d'une pièce à écrire. La donnée est très originale : Jésus, modèle d'humilité, saint Paul, fier de son action et de sa doctrine et finissant par tuer le Sauveur pour ne pas renoncer à son œuvre de rédemption.

Par endroits la pièce rappelle le *Cloître* de Verhaeren.

Sa préface qui contient toute une analyse de la Bible et l'impression d'un " homme de lettres „ qui lit la Bible en entier pour la première fois, est toute pleine de détails piquants et de révélations : plaintes sur les prêtres trop nombreux, la misère régnante, l'ignorance, la superstition..... pendant des pages, c'est un tableau très sombre.

Mais cette inspiration n'a pas pénétré encore le théâtre irlandais.

Après cette préface digne d'un polémiste, George Moore a écrit un scénario pour drame biblique.

Ce qui domine dans ce théâtre irlandais, c'est — au fond — l'exaltation d'un autre idéal, où l'art, le mystère, les forces inconnues s'opposent au réalisme anglais (1).

Mais avant d'aborder l'étude du " nouveau théâtre „ il nous faut dire un mot de la " comédie à succès „.

* * *

En effet, s'il se dessine, dans le théâtre anglais d'aujourd'hui, des tendances qui intéressent tous les esprits curieux, malgré tout, pourtant, ce sont les farces et les mélos que le public des habitués réclame. Une pièce, pour réussir, doit contenir une idée aussi bouffonne que possible, ou conduire à une situation burlesque.

On la monte avec un soin inouï, on dépense une fortune en décors, truquages, accessoires et si l'on capte la vogue et si la pièce peut tenir l'affiche des mois ou des semaines, c'est la fortune assurée.

Au milieu de ce déploiement d'effets de scène et de tours de force les caractères littéraires d'une œuvre ne pèsent pas lourd. Peu à peu cependant, mais à la suite d'un long effort et de bien des tâtonnements, le goût du public se forme, l'art du comédien s'achève, le talent de l'écrivain s'ennoblit.

Voici trois petites piécettes toutes récentes, dont deux de la dernière saison (1911-1912) : *Le Cher disparu*, de Stanley Houghton; *Le Critique théâtral,* d'Alfred Sutro, et *L'Amoureux constant*, de Saint-John Hankin, une farce assez grossière, une comédie plus fine, un dialogue fantaisiste et subtil.

Le Cher disparu met face à face les époux Slater et les époux Jordan. Les deux femmes sont sœurs; leur père, Abel Merrywheather, vient de mourir. Il vivait chez une de ses filles, qui s'est empres-

(1) William Butler Yeats : *The Countess Cathleen*, *The Land of Heart's Desire*, *Deidre*, 3 vol. à 1, chez Fisher Unwin.

John M. Synge : *The Plays*, 4 vol. à 2/6.

Lady Gregory : *Seven Short Plays*, 1 vol. à 3/6.

George Moore : *The Apostle*, 1 vol. à 3/5. Ces trois derniers chez Maunsel & Cº, à Dublin.

sée déjà de s'attribuer le bureau, la pendule et jusqu'aux pantoufles du mort.

Les époux Jordan se dépêchent d'accourir et, déjà, on se mettait à la recherche du testament, quand le vieux père s'éveille. Il n'était pas mort ; il n'était qu'endormi. Tableau!

On devine tous les effets qu'une semblable situation peut ménager, mais la donnée même de la pièce est un contre-sens baroque.

Le Critique théâtral (*The Man in the Stalls*) a déjà d'autres qualités. Son auteur, Alfred Sutro, serait d'ailleurs un des maîtres du théâtre anglais, s'il ne cédait à un désir de popularité qui, parfois, diminue son mérite.

Hector Allen est critique théâtral et lecteur du *Duke's Theatre.* Le malheureux lit un millier de pièces par an et se moque surtout des adaptations du théâtre traditionnel français : Monsieur, Madame et Un ou Une troisième! Il quitte sa femme et son ami de confiance Walter pour aller assister à une première.

Or, Walter et sa femme sont amants depuis trois ans et il abrite sous son toit, sans le savoir, un cas du " récent théâtre français ".

Seulement, Walter est venu annoncer à Elizabeth qu'il est sur le point de se marier. Une scène fort pénible se produit, au cours de laquelle le mari fait une rentrée inopinée : la pièce, à laquelle il devait assister comme critique théâtral, a été remise.

Les coupables ne sont pas pris sur le fait et la dissimulation serait facile, mais la femme — par énervement, par crânerie, par esprit de vengeance — avoue à son mari ses relations avec Walter.

Une tempête formidable de colère éclate ; Hector force Walter à écrire sa faute au père de sa fiancée et va mettre à la porte sa femme et son amant : qu'ils vivent ensemble, qu'ils s'arrangent ensemble.

C'est alors qu'Elizabeth éclate de rire, feint d'avoir raconté une plaisanterie à son trop crédule époux, le rassure, le réconcilie avec Walter, mais se venge pourtant en rendant impossible le futur mariage de Walter, qui s'est montré fort lâche, qu'elle déteste, qu'elle abandonne, mais qu'elle ne veut pas voir heureux.

Comme certains romans d'Hewlett, Alfred Sutro a dosé habilement ici la part d'idées subversives que peut supporter le public anglais. L'adultère est introduit à la scène, mais l'amant finit par

être honni et le mari exalté; c'est un cas de " théâtre français ", mais avec un dénouement différent; c'est aussi un drame très vif, très rapide, qui se termine en un vaudeville ahurissant.

L'amoureux constant, de Saint-John Hankin, a été donné le 30 janvier dernier, après la mort de l'auteur et, sans doute, un peu par culte de son souvenir.

Ce n'est qu'un dialogue fantaisiste entre *Elle* et *Lui*. Elle, un peu romanesque; Lui, d'une philosophie décevante d'amoureux revenu de tout, sauf d'aimer platoniquement au jour le jour et pas longtemps la même jeune fille.

Ainsi : farces, vaudevilles, pochades sentimentales ou burlesques, voilà les trois genres à succès.

Parfois, le sujet emporte l'auteur un peu plus haut; en 1904, Alfred Sutro fit jouer *Les murailles de Jéricho*. C'est du théâtre apparenté presque, comme tendance, à celui d'Augier, tout plein d'esprit un peu recherché, mais de conclusions très puritaines.

Frobisher a fait fortune, a épousé une très noble dame, sauvé son beau-père de la ruine, dépensé l'or à flots pour contenter tout le monde; on le supporte, il est vrai, mais on le méprise et on s'en cache à peine. Tout à coup, il se relève, il secoue tous ces liens sociaux et renverse d'un seul coup les *Murailles de Jéricho*. Mais un autre " homme nouveau ", Hankey Bannister, aspirant, lui aussi, à être " reçu " partout, épousera Lucy, la belle-sœur de Frobisher.

Entre Frobisher, sa femme Alethea et le flirt de celle-ci, Dallas, se jouent deux ou trois scènes très rapides, très dramatiques, et qui décident Frobisher à reprendre sa situation d'homme libre et maître de soi. Il retournera au Queensland, où il a fait fortune. Mais comme tout doit bien finir, sa femme, qui n'a que les apparences contre elle, l'accompagnera dans son exil volontaire.

La pièce de Sutro, jouée en 1905 : *L'Amoureux parfait* (*The perfect lover*) finit moins bien pour la morale anglaise. Une jeune fille, mariée à un homme avare et brutal, finit par s'échapper au bras d'un amoureux d'enfance. L'intrigue est inutilement très compliquée, et il y a un peu beaucoup de dissertations morales; l'expédient est bien grossier qui pousse le mari à envoyer sa femme chez l'homme qu'il sait l'aimer, pour obtenir par son influence, à elle, une transaction commerciale très avantageuse. Ce mari est un phénomène de gouja-

terie tel qu'il en devient une monstruosité, et la conduite de sa femme n'est justifiée à son égard que par une accumulation de défauts invraisemblables.

En novembre 1909, Albert Sutro fit représenter *Le Bâtisseur de ponts*; c'est un mélodrame à succès, dans la note du *Maître de Forges :* une sœur se fait aimer d'un industriel pour obtenir qu'il rembourse une somme considérable que son frère a perdue au jeu. La jeune fille était fiancée, et son intention est de spéculer sur l'amour de ce nouveau venu pour sauver son frère, puis d'épouser néanmoins son ancien fiancé.

Mais elle est prise doublement au jeu; elle se met à aimer l'homme qu'elle voulait duper et celui-ci apprend, d'autre part. dans quel piège on a voulu le prendre. Tout se termine pour un mieux, parce que tous les caractères sont aussi héroïques que généreux. Et, d'une donnée aussi ingrate, Sutro a su tirer une pièce émouvante, dont l'intérêt ne faiblit pas un instant.

Si on y joint *Le Critique théâtral*, nous aurons tâché de caractérisé quatre pièces de Sutro, qui est le représentant le plus réputé et le plus consciencieux du genre " mélodrame ", et de montrer ses grandes qualités d'écrivain pour la scène : il va d'Augier à Georges Ohnet, mais ne s'aventure jamais en dehors des sentiers battus.

Toutes ces pièces et quinze autres moins importantes (1) que nous pourrions citer, sont du théâtre et non de la littérature; elles ne sont même publiées que dans des collections pour professionnels et amateurs, avec croquis de la scène, détail des accessoires, indications de l'éclairage.

---

(1) Signalons :

Monsieur Preedy et la comtesse, de R. C. Carton (1909);

Sir Anthony de l'Haddon Chambers (1908);

Un homme d'honneur (1903), *Lady Frederick* (1907); *Jack Straw* (1908), de Somerset Maugham;

La mère de Pierre, de Mme Henry de la Pasture;

Le patient du Dr Wake, de W. Gayer Mackay et Robert Ord (1906).

Toutes les pièces analysées ou citées dans ce chapitre sont éditées chez Samuel French, à Londres, sauf les œuvres de Somerset Maugham, parues chez Heinemann. Le prix habituel est 1/6, mais il y a chez French une grande série de pièces à 6 pence.

Chez toutes, ou peu s'en faut, la langue a beaucoup de laisser-aller, tous les effets faciles sont exploités, les allusions aux potins du jour sont nombreuses, et on ne cherche qu'à rendre avec le plus de fidélité possible la conversation de tous les jours. C'est ici du théâtre " vieux-jeu ", qui plaît au public, mais s'attire les remontrances de la critique.

* * *

Or, il y a un nouveau théâtre anglais, comme il est en train de naître une nouvelle mentalité anglaise; c'est à lui surtout que nous désirons consacrer cette étude. Et, force nous est de commencer par Bernard Shaw, son représentant le plus connu (1).

On s'étonne un peu en France de sa renommée et de son succès. On l'accuse de paradoxe voulu et presque de charlatanisme et de " bluff ". Et ce n'est pas sans quelque raison. Mais, outre les caractères spéciaux de son théâtre, plus rempli de conversation que d'action, on semble oublier qne la littérature anglaise d'aujourd'hui est souvent une *réaction contre la brutalité* (*décente ou hypocrite*) *de l'époque de Victoria.*

On va, comme toujours, trop loin daus cette voie, mais, au moins, un souffle nouveau pour l'Angleterre anime les esprits, un air plus vif secoue les torpeurs, et ce qui frappe le spectateur, parallèlement à l'évolution si rapide de l'Angleterre sociale, c'est l'afflux d'idées subversives que le théâtre, et un peu le roman, ont vulgarisées.

Mais, pour le lecteur français, cela sent un peu le " vieux neuf "; le Français semble rassasié de paradoxes et d'esprit de révolte, en sorte que les outrances de langage lui restent choquantes sans compensation. Il faut savoir tenir compte des différences de milieux.

Si on prend le *Manuel du Révolutionnaire*, où Shaw a tâché, plus ou moins heureusement, de condenser ses thèses, on y notera sur le vif ses procédés d'écrivain. Son humour calme et féroce, son dédain de tout élément sentimental, son hostilité contre tout ce qui est conventionnel.

(1) Les œuvres de Bernard Shaw sont publiées chez Constable, à Londres.

L'énoncé de ses thèses me semble la partie la plus faible de son œuvre, mais c'est à travers des exagérations certaines de langage qu'il a dit à ses concitoyens de bonnes et d'utiles vérités. Son point de vue est le suivant :

« Tout homme, dit-il, est révolutionnaire pour les choses qu'il connaît. Ainsi, par exemple, quiconque connaît sa profession la regarde avec scepticisme... Toute personne de moins de trente ans qui a la moindre notion de l'ordre régnant et n'est pas un révolutionnaire est un arriéré.

ET CEPENDANT,

les révolutions n'ont jamais allégé le poids de la tyrannie, elles l'ont simplement changé d'épaule. »

Selon Shaw, l'homme renonçant au secours de la divinité, ne doit compter que sur lui-même. S'il a su du loup sauvage faire un chien domestique, il saura bien changer en l'homme de l'avenir les deux aberrations humaines, qui constituent à son sens, le vagabond et le " gentleman ".

« Quelle espèce d'homme sera le surhomme ? Vous ne demandez pas que l'on change le « fruit sauvage des bois » en une « surpomme », mais vous cherchez à obtenir une « pomme mangeable ».

On voit que l'esprit pratique de l'Anglo-Saxon l'emporte ici sur la finesse de l'Irlandais et que, dans le règne de l'utopie, on tâche de choisir la solution la moins romantique.

Ce n'est, dit-on, ni les athlètes qui sauveront le monde, ni les gens bien sages et bien pieux.

Mais qui sera-ce alors ?

On ne peut ni se dérober à cette question, ni y répondre congrûment. Et c'est ici que l'embarras des réformateurs est à son comble.

Il est évident, dit Shaw, que la puissance et la complexité des problèmes posés dépassent les capacités politiques de l'homme et sa faculté de spéculation.

Il ne reste plus alors à faire qu'un acte de foi socialiste que le raisonnement étayera sans le justifier. La propriété apparaît comme l'obstacle essentiel au progrès. On la condamne et on explique que si elle a résisté jusqu'ici à toutes les révolutions, c'est que celles-ci

étaient entreprises en vue d'intérêts particuliers et dans un seul Etat.

A mesure que la répartition des richesses menacera de plus en plus l'avenir de la race et que la lutte entreprise contre l'ordre existant aura un caractère international, le sort de la propriété sera de plus en plus précaire.

Le mariage, lui aussi — qui contrarie la sélection naturelle — est destiné à disparaître pour le bien de l'espèce.

Tels sont les fondements de cette foi, qui sont l'âme d'une doctrine que l'on affirme sans hésiter.

Au théâtre, ces thèses restent à l'arrière-plan. Les trois seuls principes que l'on puisse dégager sont (d'après Léon Kellner) :

— Les enfants ne doivent à leurs parents ni respect spécial, ni ménagements.

— La lutte des sexes est pour l'homme l'occasion d'une perpétuelle duperie : il est la victime que la femme poursuit.

— Le héros, l'homme supérieur apparaît toujours comme un destructeur.

Dans son *Manuel du Révolutionnaire*, il tâche ainsi de concilier son socialisme et son culte du surhomme et en arrive à cet aveu : " La démocratie n'est pour lui qu'un pis aller, il lui faut, dit-il, " une démocratie de surhommes ".

Il ne semble donc pas qu'il y ait dans Shaw une doctrine générale qui mérite d'être retenue. Mais, personne, comme lui, n'a secoué et démoli l'orgueil britannique, personne n'a fait autant pour renier l'idéal mesquin et borné du " gentleman ", personne, enfin, n'a arraché aussi cruellement les œillères d'un peuple imbu de sa supériorité et qui refusait obstinément de voir ses hontes et ses faiblesses.

Il faudrait encore (si on le pouvait) analyser ses préfaces, où il retrace l'histoire de sa vie et l'origine de son œuvre, il faudrait donner de longues citations de ses jugements et des exemples de ses boutades, mais c'est son théâtre qui réclame ici notre attention.

Sa première pièce : *Maison de veufs* (*Widower's houses*), attaque les propriétaires des maisons de rapport que l'on loue " par chambre " dans les quartiers les plus misérables.

C'est le Dr Trench, fiancé à Blanche Sartorius, qui, apprenant d'où

son père, à elle, tire ses revenus, refuse d'accepter un sou de son beau-père. Hélas, toute la vie si noble du Dr Trench repose sur une rente hypothécaire et le capital est gagé par ces affreuses masures qu'il déteste (1). En fin de compte, le vieux Sartorius vit largement, il a élevé sa fille comme une " dame „; le Dr Trench peut se payer toutes les élégances morales parce que l'agent de Sartorius, Lickcheese, parvient à tirer jusqu'au dernier sou des malheureux affamés.

Entre Blanche et le Dr Trench, *d'après la formule de Shaw*, les relations sont les suivantes : Blanche *veut* se faire épouser et elle joue le double rôle d'être l'objet poursuivi, et le metteur en scène de la chasse. Comme les héroïnes de Shaw, elle n'est ni douce ni sentimale, mais grande, forte, violente et exaltée.

Froissée des scrupules de Trench, dont elle ignore les raisons, elle rompt avec lui.

Plus tard, quand il y aura intérêt pour lui (en vue d'une expropriation), Sartorius devant améliorer ses masures, consultera son créancier hypothécaire et une réconciliation générale s'ensuivra. Seulement, Trench sera devenu le comparse de Sartorius et la " victime „ de Blanche. Ainsi va le monde, semble dire Shaw.

Sa pièce suivante : *The Philanderer*, est presqu'une pièce de circonstance. Ecrite en 1893, au moment où les idées d'Ibsen pénétraient pour la première fois en Angleterre, elle est une satire de " la femme nouvelle „. Shaw, je suppose, n'aurait nulle envie de contester certains droits à la femme, mais il tient surtout à souligner l'importance du conflit des sexes et la part de comédie instinctive et presque inconsciente qu'il comporte.

La *Profession de Madame Warren*, écrite à la même époque et jouée depuis, en Amérique, en Allemagne, en Hollande et à Paris, fut interdite en Angleterre par la censure.

C'est la pièce la plus célèbre de Shaw, mais ce n'est peut-être pas la meilleure. Seulement, on lui a fait un succès de scandale.

Madame Warren s'est prodigieusement enrichie en tenant dans plusieurs capitales européennes des " maisons closes „. Et, répétant l'aventure de Sartorius dans *Widower's Houses*, elle a élevé sa fille

(1) Cette donnée a fait fortune et a été reprise dans *The Fountain* de George Calderon. Glasgow, *Repertory Theatre*, n° 2.

comme " une dame „ et sa fille la reniera à son tour (1). Madame Warren exposera à quelles alternatives est livrée une pauvre fille, et sa fille pardonnerait, si la mère, même prodigieusement riche, n'avait continué son industrie.

On a souligné, depuis, que toute la sympathie du lecteur va à Madame Warren et non à sa fille. Mais Shaw se soucie bien de sympathie. Madame Warren vit de l'exploitation du vice et c'est *l'exploitation des services de n'importe qui* que Shaw attaque. Volontairement, il a pris un exemple extrême pour défendre sa thèse dans son intégrité.

Quant à la fille de Madame Warren, elle se dépeint elle-même en disant (sans se vanter en rien) :

« J'aime à travailler et à être payée de mon travail. Quand je suis fatiguée de travailler, j'aime mon fauteuil, un cigare, un peu de whisky et un roman, avec une bonne histoire de détective. »

Elle a eu les " honneurs „ à Cambridge pour les mathématiques ; son but, c'est de s'installer comme actuaire pour les compagnies d'assurances et les banquiers, de se mettre au courant du droit et de s'établir comme agent de change. Elle ignore d'ailleurs tout de sa mère, qu'elle n'a vue que rarement. Mais à peine se sont-elles rencontrées qu'une explication orageuse a lieu.

La mère, vaincue d'abord, ne tarde pas à reprendre l'avantage. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait faire : ayant à choisir entre une usine à céruse, une place de servante ou la " profession honteuse „, elle a pris cette dernière et sa fille, elle-même, n'ose pas l'en blâmer.

La mère. — Ce ne peut être juste, ma fille, qu'une femme n'ait d'autre chance de salut.

Je tiens à cette idée ; c'est mauvais. Mais c'est ainsi. Juste ou injuste. Et une jeune fille doit en tirer parti. Bien sûr, cela ne s'applique pas aux dames. Vous seriez une sotte, si vous en veniez là, mais j'aurais été une sotte de faire autrement.

La fille. — Mais, supposez que nous soyons toutes deux aussi pauvres que vous

(1) Même attitude de la fille (Esther) envers son père, marchand juif prodigieusement enrichi, dans *De Violiers* de Willem Schürmann : *théâtre hollandais*, saison 1911-12.

l'étiez dans ces misérables jours. Êtes-vous bien sûre que vous ne me conseilleriez pas d'être servante, d'épouser un ouvrier, même d'aller à l'usine?

La mère (avec indignation). — Sûrement non. Pour quelle mère me prenez-vous? Comment garder sa dignité dans le besoin et l'esclavage?

. . . . . .

On voit à quelle extrémité Shaw ne craint pas d'arriver et avec quelle férocité il poursuit sa thèse jusqu'au bout.

Bernard Shaw ne pouvait pourtant s'en tenir à des pièces agressives comme *La profession de Mme Warren*. La censure d'abord les eut, en fait, supprimées, et elles n'eussent jamais gagné " l'oreille du public anglais „. En outre, Shaw est un humoriste, comme égaré parmi les Fabiens, et il se sent le mieux à l'aise quand il attaque le byronisme, les attitudes théâtrales, chevaleresques et grandiloquentes.

En 1894 donc, il donna les *Hommes de guerre* (*Arms of the Man*).

Un officier suisse au service de la Serbie est poursuivi par les Bulgares victorieux (guerre de 1885). Escaladant un balcon, il se trouve dans la chambre de Raina Petkoff, la fille d'un officier supérieur bulgare et la fiancée d'un chef de bataillon qui s'est battu comme un héros. L'officier suisse, le capitaine Bluntschli, fils d'un aubergiste, mercenaire de profession, emporte des dragées au lieu de cartouches, se sauve au lieu de se faire massacrer, a, sur tous les sujets possibles, les vues les plus *terre à terre*, mais domine et dirige toute l'intrigue, enlève Raina au major Servius, et surtout prouve à tous deux que leur comédie d'héroïsme, de noble amour, de grandeur et de poésie est une duperie " *cheap and vulgar* „ (mesquine et peu élevée).

A la fin de la pièce, le major Servius épousera la servante Louka; Bluntschli aura conquis tout le monde par ses qualités réelles d'homme pratique. Et de l'idéal romantique du beau cavalier chargeant parmi une grêle de balles et jurant à sa fiancée un amour éternel, il ne restera plus qu'un fat prétentieux acoquiné à une soubrette et qui a dû démissionner de l'armée parce qu'il croit que sa vocation est de risquer sottement la vie de ses hommes et la sienne. La pièce est écrite avec une verve, un brio, un sens comique incomparables; elle est vraiment " plaisante „ à lire et n'est un peu amère qu'après réflexion. Elle est en outre très claire, très bien ordonnée

autour d'une idée maîtresse : la mesquinerie et le vide de tout élément poétique ou romanesque.

Il faut regarder les faits et ne pas se payer de mots, telle semble être la devise dernière.

Raina surprise par la prudence du capitaine Bluntschli dira :

« Quelques soldats, je le sais, ont peur de la mort. »

Ce à quoi le fugitif répondra :

« Tous, chère madame, tous, tant qu'ils sont »

Et il en va de l'idéal d'amour, comme de l'idéal militaire. Servius fait la cour à Louka, la servante; Raina écoute aux portes, ménage ses effets, pose pour l'ingénue, se ment à elle-même et aux autres et donne son portrait à un officier ennemi rencontré par hasard. Seul, Bluntschli voit juste.

Comme toujours d'ailleurs, la raillerie de Shaw va trop loin, et une partie de son originalité consiste à dire tout haut ce que nous savons tous, mais ce qu'il est de bonne compagnie de taire.

Dans la pièce suivante : *Candide*, le personnage mis en scène sera un prêtre, loyal et généreux, travailleur et bienveillant, un pasteur socialiste ou socialisant, très occupé, très sûr de lui-même, très plein de son rôle et des responsabilités, très convaincu qu'il est un citoyen utile et un chrétien exemplaire. Il a comme assistant un " curate „ bien élevé, gobeur et paresseux, qui tâche de prendre les " tics „ de son patron et de répéter ses phrases. Il marche dans la vie, assuré de l'admiration des femmes, de l'estime des hommes, de l'appui de sa conscience, " au demeurant, un grand enfant, d'une vanité excusable et inconsciemment infatué de lui-même „. Il a recueilli chez lui Marchbanks, un jeune noble, un bohème précieux et timide, d'une sensibilité maladive et que le pasteur Morell affecte de protéger. Car, on l'a bien senti, le pasteur Morell est un ténor d'opéra " à sa manière „. Mais Marchbanks, le poète, l'adorateur fervent de la femme, l'aristocrate " oisif, inutile et égoïste „, représente, lui aussi, des notions discutées par Shaw. Or, le conflit éclate entre ces deux hommes, et à propos de l'amour et de la vie de Candide, et de son rôle de femme du pasteur.

Morell, bourgeois jusqu'aux ongles, voit en elle l'ange du foyer,

mais se croit son protecteur. Marchbanks a d'elle une vision éthérée : pieds nus sur un pic neigeux. Elle est une bonne et brave femme, une excellente ménagère, très maternelle aux imperfections des autres, qui aime son mari et lui est supérieure par l'intelligence et l'intuition. Elle pousse le dévouement jusqu'à écouter ses fadaises et respecter ses illusions sur lui-même, mais elle a conscience de la finesse de Marchbanks, de sa réelle tendresse, de son besoin d'affection. Pourtant elle n'abandonne pas son mari, car, des deux hommes, il est le plus faible et le plus dépendant.

Morell est vaincu, sans doute, mais Marchbanks, le poète, s'enfuit. Le bonheur au foyer n'est pas fait pour lui, ou bien il le méprise; en tout cas, il s'évade du drame *sans révéler son secret.*

La pièce a donné lieu à bien des commentaires. Marchbanks, a-t-on dit, est le poète, le visionnaire, celui qui découvre la vérité non encore révélée; Morell, c'est l'orateur, sans imagination pour rêver et sans patience pour penser (Hale), mais qui entre en contact avec les foules, les émeut et leur distribue la pâture intellectuelle ou la part d'émotion dont elles ont besoin.

Si l'on néglige *L'homme de la Destinée,* piécette sans importance sur Napoléon, on arrive à la comédie bien connue : *You never can tell* (on ne peut jamais savoir). C'est une de ses plus brillantes et de ses amusantes créations (1). Elle est sans intentions apparentes. Mais pourtant, les enfants y cultivent l'impertinence à l'égard de leur père, les amoureux se méfient de leur sentiment et se moquent d'eux-mêmes et de leur passion, et enfin la réconciliation d'une famille longtemps désunie s'obtient dans un bal masqué.

Comme toujours chez Bernard Shaw, le bourgeois est brutalement bousculé dans le cours de la pièce, et le dénouement est moins audacieux qu'on ne s'y attendrait.

Shaw, on l'a assez répété, ne fait que du théâtre de paradoxe; ses personnages sont un peu les " sarbacanes „ (Faguet) au moyen desquels il décoche des flèches à l'ordre établi; mais le paradoxe le plus brillant ne remplit pas plus d'une tirade, et l'action doit bien obéir à d'autres règles plus impérieuses.

* * *

(1) Nous n'analysons dans cette étude que les sept pièces de Shaw intitulées : *Plays Pleasant and Unpleasant.*

Au contraire, les dramaturges anglais les plus récents et les plus notoires ont tenu à clore leurs pièces sur une note plus amère.

Venus à la suite de Shaw, ils ont le plus souvent autant de griefs et moins d'humour, ils se rangent ainsi bénévolement parmi les " réformateurs de l'Angleterre actuelle ".

Et ce qui frappe chez Galsworthy, par exemple, c'est de voir un romancier si délicat devenir un dramaturge outré et excessif.

La première impression est fâcheuse. Mais, peu à peu, malgré les réserves qu'il faut bien faire, l'appréciation purement littéraire cède le pas au respect qu'imposent la sincérité et les convictions d'un homme.

En tout cas, l'impression d'achevé, de fini, d'art séduisant qui est celle des romans de Galsworthy est remplacée dans son théâtre par un sentiment profond et obstiné de faire justice.

Il débuta par *La boîte d'argent,* jouée la première fois le 25 septembre 1906.

Le jeune Jack Barthwick, fils d'un député influent, rentre d'une " noce "; il a emporté le réticule et la bourse d'une demi-mondaine; arrivé devant sa porte, incapable de faire jouer la serrure, il est aidé par un sans-travail Jones, auquel au lieu de pourboire, il offre une rasade de whisky.

Le jeune Jack Barthwick s'endort au salon, tandis que Jones s'échappe en emportant, outre le réticule et la bourse, une boîte à cigarettes en argent.

Cela lui vaudra finalement un mois de *hard labour,* mais toute l'intrigue consiste à ne pas laisser mentionner, ni pendant l'instruction, ni au tribunal, le réticule et la bourse, contenant de l'argent dérobé par le jeune Jack Barthwick lui-même.

Mais ce que ce résumé ne peut rendre, c'est la satire de la grande bourgeoisie dans la personne de Madame Barthwick, la mère de Jack; l'impuissance et le verbalisme inutile du député influent, la résignation complète ou la révolte crispée des misérables déchets de la société chez Jones et sa femme, et la déformation professionnelle des hommes de justice.

La thèse semble être que de deux êtres faibles, sans ressort ni volonté et qui glissent facilement vers certains abus, la société absout l'un et punit l'autre.

La réelle nouveauté — pour 1906 — c'était la mise à la scène d'un sans-travail, l'aveu que l'Angleterre ne sait que faire de ses déchets sociaux et l'attaque impitoyable de " l'ordre établi ".

L'année suivante (24 septembre 1907), Galsworthy donna au *Savoy Theatre* une pièce plus compliquée et plus délicate : *Joy*, mais qui n'obtint qu'un demi-succès : c'était du roman ou de l'épisode de roman à la scène, et la mère coupable, à laquelle la fille finit par pardonner, était plus un sujet d'analyse qu'une comédie.

Mais en 1909, c'est au drame social qu'il revint. La pièce *Strife*, c'est le conflit du capital et du travail, et sa pièce de 1910, *Justice*, s'attaque encore une fois au problème du crime et de sa répression.

Strife (le conflit), c'est la lutte pour la supériorité non pas idéalement entre le capital et le travail, mais entre le président du conseil des actionnaires John Anthony et l'agitateur David Roberts.

Le représentant des Trades-Unions Simon Harness intervient en conciliateur, mais, malgré son sang-froid et sa logique il n'est sympathique à aucun des deux partis en lutte. Et pourtant, c'est par la conciliation que tout s'achève, ce qui est une double défaite, et pour Anthony et pour Roberts, après des pertes considérables pour la société et des misères sans nom pour les familles d'ouvriers (1).

Anthony, c'est le chef convaincu et volontaire, qui ne veut à aucun prix céder. Roberts, c'est le révolté aigri qui sacrifie son temps, son argent, sa santé, la vie de sa femme à son besoin infernal de lutter contre Anthony.

On trouvera ici plus d'une note un peu outrée, mais voilà que dans un théâtre jeune le problème social est posé dans toute son ampleur.

---

(1) Dans le cœur de la pièce, le problème général : rapports du patron et des ouvriers, est envisagé sous toutes ses faces et voici sur quel ton :

Wilder (un des administrateurs). — Voyons, Harness, vous êtes un habile homme, vous ne croyez pas à tout ce fatras socialiste dont on parle aujourd'hui. Il n'y a aucune différence entre les intérêts des ouvriers et les nôtres.

Harness.— Il y a juste une petite question que je voudrais vous poser. Payerez-vous aux hommes un seul penny de plus qu'ils ne vous forceront à payer?

(Wilder se tait).

Wranklin (un autre administrateur). — Je croyais humblement que ne pas payer plus qu'il n'est nécessaire est l'A. B. C. du commerce.

Harness. — Oui, cela paraît l'A. B. C. du commerce, monsieur, et l'A. B. C. du commerce est entre vos intérêts et ceux des ouvriers.

Car, s'il y a autour d'Anthony des actionnaires qui craignent pour leurs dividendes, il y a aussi une touchante figure de femme, Enid, sa fille, qui vit près des ouvriers et compatit à leurs maux, qui connaît son père, honore sa droiture et regrette son obstination. Il y a autour de Roberts des dévouements obscurs et acharnés, des femmes du peuple qui meurent de faim par sa faute, le jugent avec cruauté, mais le défendent quand même. La puissance dramatique de certaines scènes est réellement grandiose. Au meeting où Harness combat contre Roberts, la foule oscille entre les orateurs, chacun défend sa cause avec frénésie et l'approbation va successivement au plus passionné. Roberts n'est interrompu que par l'annonce de la mort de sa femme; il n'est vaincu et renié qu'après son départ (1).

Justice fut joué la première fois le 21 février 1910. Quoique la pièce soit rapide et claire, et le thème tout menu, la thèse est très vaste; il s'agit à la fois d'attaquer la justice anglaise, de demander " une loi du pardon „ et de plaider la cause du divorce : Un jeune commis falsifie un chèque en y changeant deux lettres (nine-nine*ty*), et est sur le point de partir et de sauver la vie à une malheureuse que son mari martyrise. Arrêté et jugé, il fait trois ans de prison. Relâché après sa peine subie, il ne trouve du travail qu'au moyen d'un faux certificat.

Poursuivi de nouveau et apprenant que la femme qu'il aime a " mal tourné „ par misère, il se tue. Drame un peu trop sombre, mais habilement présenté, sans invraisemblances choquantes, et où, comme il convient, la pitié l'emporte à la fin sur la justice.

La machine judiciaire anglaise a régulièrement marché, et elle a, en dernière analyse, mis en pièces un malheureux, parce que son avocat a fait de la littérature au lieu de chicane, parce que le formidable appareil de cette justice est aux mains de gens pressés d'aller dîner et indifférents ou hostiles à tout ce qui est épave humaine, parce que surtout tout est prévu pour la répression et rien pour le relèvement. Mais il est juste d'ajouter que — comme toujours — l'exemple choisi pour soutenir cette thèse l'a été avec une certaine

---

(1) *Plays* : vol. I, by John Galsworthy (*The Silver Box*, *Joy*, *Strife*, London Duckworth & C°, 1911.

partialité et que le drame est moins concluant à la réflexion qu'à première lecture (1).

* * *

Je placerai volontiers St John Hankin, Granville Barker, Mrs. Clifford un peu au-dessous de John Galsworthy, mais également dans le sillage de Bernard Shaw.

Le Retour du Prodigue, de St John Hankin, a été créé le 25 septembre 1905, *Le Second Mariage de Hamilton*, de Mrs. Clifford, en octobre 1907, et *L'Héritage de Voysey*, de Granville Barker, en novembre de la même année.

Tous trois font du " théâtre d'idée ", mais qui soit du théâtre avant tout; tous trois bousculent un peu l'idéal paisible et durable du placide bourgeois anglais; tous trois s'inquiètent d'éviter tous les effets de burlesque, toutes les " ficelles " de l'habituelle comédie anglaise et d'instaurer le respect d'un genre littéraire corrompu et avili.

St John Hankin, mort trop tôt, avait un talent précieux de satiriste. Sans y toucher presque, il piquait au vif. Sa gaieté, un peu en surface, cachait un certain fond de désespoir : ses attaques visaient plus la nature humaine que la société.

Le Retour du Prodigue (2), c'est ici le retour truqué, arrangé, dramatisé d'un mauvais sujet qui simule un accident, se fait soigner, dorloter, rhabiller à neuf, est près d'enlever la fiancée de son frère, mais consent à se remettre en route en échange d'un chèque important. Seulement, Eustache Jackson n'a pu vaincre sa famille que par ses propres faiblesses à elle. Jackson père, candidat-député, Jackson Henry, fiancé à Stella Faringford, une maison prospère, des affaires d'or, la crainte de tout scandale, le besoin de courtiser le clergé, le peuple, la noblesse et tout le reste, en un mot : *la brillante situation bourgeoise* des Jackson, voilà ce qu'Eustache exploite et ce qui lui fournit des armes contre les siens. Mais Jackson père et Jackson

(1) La comparaison avec la pièce à succès de Heijermans : *Glück Auf !* (24 déc. 1911) est à l'avantage de la pièce anglaise.

(2) St John Hankin : *The Return of the Prodigal*, 1 s. 6 p. ; *The Constant Lover*, 6 pence, chez Samuel French, à Londres.

Henry sont des *snobs*, et leur couardise foncière les empêche de braver un ridicule. L'auteur ne pousse rien au tragique ; il est, au fond, attendri sur le sort de ses personnages. Il se rattache un peu à la philosophie des *Carols*, de Dickens, en ceci que le problème des sans-travail, la loi du divorce, l'utilisation des déchets sociaux ne sont envisagés que comme des épisodes dans la vie sentimentale des héros. Le thème est du pur roman picaresque. La tendance, c'est de condamner ou d'accuser le côté pratique et habile *(clever)* du caractère anglais. Enfin, ce théâtre fait rire plus qu'il ne fait penser. L'élément un peu neuf, c'est l'exaltation aux dépens du bourgeois anglais bien renté, du " bohème „ vagabond, habile et sans scrupule.

Encore que l'auteur insiste à peine, ne morigène personne et s'attaque plus aux petits travers qu'aux grandes injustices.

* * *

On pourrait croire que *Le Second Mariage de Hamilton* va poser ouvertement la question du divorce. En effet, Hamilton, marié une première fois à une jeune fille de quinze ans, l'a emmenée aux Indes; puis, plus préoccupé de ses travaux que sa jeune femme, il n'a pas su la sauver de certaines tentations. Il obtient le divorve en sa faveur, rentre en Angleterre et y vit à l'écart douze longues année. Enfin, il est sur le point de se marier une seconde fois, mais on l'a cru veuf et non divorcé et, aux yeux des parents de la jeune fille comme à ses yeux à elle-même, ce divorce semble un obstacle absolu.

Les objections tombent pourtant peu à peu et le mariage est sur le point de se faire, quand la femme du premier mariage réapparaît.

C'est ici que l'auteur, qui est femme, se laisse — semble-t-il — emporter par son cœur.

La jeune fiancée renonce à épouser Hamilton. Elle se fiancera d'ailleurs assez vite à un de ses cousins qui l'adore depuis toujours et, après huit mois d'absence, des péripéties et des explications, Hamilton se réconcilie avec sa femme. Ce dénouement inattendu est habilement amené; il respecte les convenances et sauve la morale, mais il est le point faible de toute la pièce.

En réalité, le problème, fort bien posé, était, comme il arrive, sans issue. On comprend et on admire les répugnances de Sylvia à épouser un homme dont la première femme est vivante — bien plus,

est connue de Sylvia même, sous un faux nom, est aimée et admirée de celle-ci —, mais la réconciliation entre Hamilton et Juliet, sa première femme, malgré toutes les habiletés et toutes les charmeries de l'auteur, apparaît comme insensée.

Et, si le spectateur est ému par une si belle fin qui remet tout en place, personne ne doute que cette conclusion artificielle et purement littéraire n'ait contre elle la vérité et la vie (1).

* * *

Granville Barker, acteur, directeur de théâtre, autant au moins qu'écrivain, est avec Galsworthy, le talent nouveau le plus considérable de ces derniers temps. Sa pièce, *L'Héritage de Voysey*, l'a mis en vedette, mais il a plus d'un succès à son actif.

C'est le monde des banquiers anglais qui est ici mis en scène, mais ce serait, ailleurs, un autre groupe social, car Granville Barker n'a de respect spécial ni pour la banque, ni pour l'armée, ni pour l'Eglise anglicane. Il en veut à quiconque a des idées étroites ou commet des actions mesquines, à tous ceux qui " vivent sans fenêtre vers le ciel ".

Seulement, de la complexité des choses, il déduit l'erreur des principes, puis — car il faut bien se raccrocher à quelque chose — il a besoin de confiance en la vie et en soi, et il garde le culte de l'effort. Par ce dernier trait, on le sent, il est anglais avant tout. Quoique sa satire soit parfois cruelle, il ne s'érige pas en accusateur. S'il dénonce les travers de la vie anglaise, il ne la condamne pas en bloc. Ce qu'il attaque, c'est la suffisance anglo-saxonne; il résume toutes ses haines en un mot : *a prig*, ce que le français du XVIIIe siècle eût appelé *un sot*. Puis, il se laisse même attendrir et pardonne à la sottise repentante quand elle a été suffisamment mise à l'épreuve.

Au premier acte, Voysey explique à son fils qu'une partie du capital de la banque est engloutie et qu'il se borne à sauver les apparences en payant les intérêts dus sur les dépôts. Le jeune Edward est atterré et refuse d'être le complice de son père. Or, voici des

(1) *Plays* (*Hamilton's Second Marriage, Thomas and the Princess, The Modern Way*), by Mrs. W. K. Clifford, London, Duckworth & Co, 1 vol., 1909.

années et des années que la situation est telle. Et la banque Voysey jouit d'un tel renom, le père Voysey est si bon-vivant, si généreux, si considéré, qu'aucun danger, pour longtemps, n'est à craindre. Au deuxième acte, nous assistons au souper chez les Voysey, tandis que son fils, le major, défend la conscription, que sa fille Ethel obtient un chèque considérable, que sa femme entretient l'abbé Colpus sur la parenté de Cromwell, que sa fille aînée, Honor, se dévoue obscurément pour tout le monde, et que Béatrice, sa bru, discute son prochain divorce, le plus vieil ami du banquier le charge, presque à son corps défendant, de gérer le reste de sa fortune. Et Voysey prouve, par-dessus le marché, à son fils, qu'il n'y a aucune autre issue possible que de continuer à tromper tout le monde.

A l'acte suivant, le père Voysey est mort, et Edward doit, à la fois, expliquer la situation aux co-héritiers et se mettre à la tête de la firme. Et, d'abord, Edward trouve toute la famille liguée contre ses désirs de restitution. Les propriétés de la mère ont un curateur spécial, le major a reçu un don important et le garde, un fils déshérité n'est pas en cause, les autres insistent pour que rien ne soit révélé et qu'on tâche d'équilibrer tout petit à petit.

« Il est étrange de constater, dit Edward, combien il y a des gens qui croient qu'on peut faire le bien par des moyens qu'ils savent être mauvais. »

Edward veut jouer, en conscience, son rôle de justicier, mais il doit s'arrêter à un moyen terme : il équilibrera les comptes les plus petits pour sauver de la faim quelques pauvres diables et le jour de la débâcle, les plus gros « écoperont ». Entretemps, fidèle à ses principes, il reprend, au caissier, une gratification spéciale qui achetait son silence, mais quand un des plus gros clients veut retirer son dépôt il doit lui expliquer la situation de la firme : n'ayant rien que son dévouement il est inattaquable.

S'ils avaient été pauvres, tous ces Voysey, peut-être le major fût-il devenu autre chose qu'un émetteur de phrases, peut-être Hugh eût-il dû travailler et non poser à l'artiste, peut-être Edward n'eût-il pas été la victime de cet *héritage*. Et voici le genre de satire répandu partout dans la pièce :

« (Les enfants) oui..., ils grandiront et deviendront de braves hommes et de braves femmes. Et un ira à l'armée, un à la marine, un à l'église..., et peut-être un au diable ou aux colonies.

« Ils serviront leur pays, le gouvernement, l'aideront à se garder contre eux-mêmes..., lugubres et respectables, tristement bourgeois.

« Le génie et la pauvreté peuvent exister en Angleterre à condition de ne pas se montrer. Et pour les jours de fête, nous avons notre aristocratie. Mais n'oublions pas, messieurs, que c'est la solide classe bourgeoise..... »

C'est, en fin de compte, l'amour d'Alice qui sauve Edward en obtenant qu'il transige avec un gros créancier, qu'il se dévoue avec plus de joie intime, qu'il n'abandonne aucun droit au bonheur (1).

Tandis que Mrs. Clifford cède à son émotion et suit les traces de Pinero, en posant un cas, " psychologique „, St-John Hankin et Granville Barker, sans aller aussi loin dans leur accusation que Galsworthy, font la satire de la société anglaise. Ils se rattachent ainsi à une orientation plus générale que nous avons déjà vue s'accuser dans le roman anglais contemporain (2).

* * *

Cette rénovation en théâtre anglais a déjà une telle puissance d'attraction que les " sociétés d'amateurs „ ont pris un caractère très différent de ce qu'on en attendrait. Elles sont devenues des écoles de goût et d'initiative, des pépinières de talents hardis et nouveaux.

« Les sociétés d'amateurs, dit Granville Barker dans l'article de l'*English Review* auquel j'ai plusieurs fois fait allusion, sont quelquefois des réunions de désœuvrés du dimanche et de gens qui trouvent que fumer la cigarette et écouter une conférence est plus agréablement soporifique que d'aller au culte. Je crois cependant que sur l'ensemble, ces sociétés prennent leur activité au sérieux... On imagine (et c'est souvent le cas) qu'une représentation d'amateur est l'exploitation de la vanité, sous le couvert de la charité. Mais, de plus en plus, ces groupements deviennent des antres de l'étude sérieuse du drame ».

Cette opinion a une valeur considérable, comme venant d'une véritable autorité en matière de théâtre (3).

---

(1) *Three Plays*, by Granville Barker (*The Marrying of Ann Leete, The Voysey Inheritance, Waste*). London, Sidgwick and Jackson, 1909, 1 vol., 5/.

(2) Cf. *Revue de l'Instruction publique :* 1912, I-II : « Le Roman anglais d'aujourd'hui », p. 54 à 76.

(3) A titre d'exemple je note que la *Stockport Garrick Society* pour sa onzième année d'existence a donné pendant la dernière saison (1911-12) : *Intérieur* de Maeterlinck ; *L'homme du Destin* de Shaw ; *Strife* (le Conflit) de

C'est dans le même ordre d'idées qu'un théâtre indépendant est né à Glasgow. Le besoin de s'affirmer est tel que la " province " veut se délivrer de la tutelle de Londres, créer et jouer ses propres pièces.

Ce fut entre janvier et avril 1909 que fut fondé *The Scottish Repertory Theatre* qui, en trois ans a non seulement joué les meilleures pièces de Granville Barker et de Galsworthy, mais encore a fait éclore toute une série de talents nouveaux (1) et a complété son œuvre en publiant en splendides petits volumes à 6 pence les meilleures pièces originales qu'il avait représentées.

On nous permettra d'insister sur cet effort, qui ne marque à aucun point de vue un apogée, mais qui a bien son intérêt.

Une pièce de W. B. Maxwell ouvre cette série, *Le dernier Client* (*The Last Man in*); elle date du 14 mars 1910 et nous fait assister à une scène effrayante; un marin revenu chez ses parents, après avoir assassiné un de ses camarades de bord, confesse involontairement son crime et meurt dans un accès de folie furieuse.

Le même thème, sous forme plus légère, se retrouve dans *Auguste à la recherche de son père* (*Augustus in search of a father*) de Harold Chapin. Un vieux garde de nuit est reconnu par son fils; seulement le jeune vagabond, qui était avant son départ aux États-Unis un petit jeune homme modèle et qui a " mal tourné " ne se trahit pas.

Une scène réaliste intitulée *Le Prix du Charbon* (*The price of coal*) de Harold Brighthouse, comprend surtout des dialogues de vieilles femmes que l'habitude de vivre au bord de la mine, et les cata-

---

Galsworthy et plusieurs œuvres nouvelles. Les membres d'honneur de cette société sont : H. Granville Barker, William Archer, Miss A. E. F. Horniman et John Galsworthy. Cf. : *Stockport Garrick Society*, Annual Report, eleventh year 1911-12. La liste des pièces jouées par ces « amateurs » depuis 1901 est extrêmement suggestive et est une des meilleures preuves du réveil de l'intérêt pour le théâtre : Shakspeare, Shaw, Ibsen, Pinero, Yeats, Maeterlinck et Hauptmann, entre autres, y figurent.

(1) Première saison 1909 : le *Repertory Theatre* donna neuf pièces dont trois créations, y compris *Strife* (Le Conflit) de Galsworthy. Deuxième saison 1910 : treize pièces jouées, y compris l'*Héritage de Voysey* et *La Mouette* de Tchekhof, saison d'été 1910 : *Justice* de Galsworthy et une tragédie de Masefield, plusieurs pièces entièrement nouvelles. Ce sont là à coup sûr plus que des symptômes, ce sont déjà des résultats précieux.

strophes vécues et les morts pleurés et les cadavres défigurés entrevus ont résignées à l'horrible — à tout jamais.

Le drame consiste pour les deux vieilles à empêcher une jeune fille étrangère, leur nièce, de sortir de chez elle, d'aller à la recherche de son amoureux, d'être témoin du spectacle effrayant qui a empoisonné leur vie autrefois et dont le souvenir hante leurs nuits.

Trois autres pièces ont plus d'ampleur : *La Fontaine* (*The Fountain*) de George Calderon, est bien — quoique son auteur s'en défende — une pièce construite sur le modèle du théâtre de paradoxe de Shaw. Il s'agit de montrer que la charité publique ou privée est un effort inutile et déraisonnable, que la lutte entre les pauvres et les riches en est plutôt accrue qu'atténuée, et que l'argent prélevé comme dîme par la charité provient d'un supplément de charges imposé aux pauvres eux-mêmes. La pièce n'est pas sans mérite, mais elle semble viser plus haut qu'elle ne peut atteindre.

Une Navette de Tisserand (*A weaver's shuttle*), d'Anthony Rowley, laisse également une impression incertaine. La pièce met en scène l'éternel conflit du capital et du travail et rappelle par endroit *Le Conflit* (*Strife*) de Galsworthy, mais se termine par des mariages et à la satisfaction générale, selon le type trop connu des comédies de Sutro.

Enfin, *Le Candidat* (*The Probationer*) du même auteur, œuvre plus complète et plus importante, nous montre un jeune candidat-pasteur, esthète vicieux et sans conviction, un théologien arriviste et disert, une noble figure de prêtre convaincu et héroïque. Le jeune John Logan a perdu la foi, c'est lui qui vole chez le libraire Murray les livres rares et précieux et qui, quoique fiancé à Ailie Dinning, fait la cour à la fille du pasteur à la mode, le Dr Cameron. Il est d'ailleurs plus faible que méchant et accepte de s'en aller pendant deux ans comme missionnaire, aux colonies, pour affermir son âme. Par vénération pour son père, on lui épargnera la honte des poursuites.

La pièce a plus d'une invraisemblance et plus d'un détail inutile et compliqué; elle plaît pourtant par sa vivacité, son entrain, sa générosité d'intention.

Si on le compare au nouveau théâtre irlandais, le drame écossais actuel manque de profondeur, de poésie, d'originalité foncière; comparé au nouveau théâtre anglais, dont il épouse hardiment

toutes les tendances, il lui est inférieur en humour et en audace dans les conclusions.

Tel qu'il est, cependant, il constitue un effort louable et — à tout le moins — une preuve et un élément de vitalité.

* * *

Nous n'avons pu que caractériser hâtivement et incomplètement les courants intellectuels ou littéraires et les figures dominantes du théâtre anglais actuel. Parti de l'imitation du théâtre français de Scribe, puis d'Augier et de Dumas fils, il a subi l'influence d'Ibsen et a tâché de se mettre à l'école du géant norvégien.

Le public n'a semblé le suivre qu'avec une certaine répugnance et le mélodrame à la mode est resté une pièce finissant bien.

L'attention de la critique est partagée aujourd'hui entre le drame populaire ou mystique de la scène irlandaise, le théâtre de paradoxe de Bernard Shaw, les pièces subversives de Galsworthy et de Granville Barker, les évocations historiques de Stephen Phillips, tandis que les œuvres récentes de Pinero sont aussi remarquables que celles qui firent sa gloire, et que l'on relit Wilde avec attention, et que les scènes provinciales montent, à Glasgow, tout au moins, des pièces originales et intéressantes.

Cette rénovation du théâtre anglais — si longtemps attendue et si lente à se montrer — nous semble, avec l'orientation sociale prise par le roman anglais contemporain, un des événements les plus considérables que puissent enregistrer ceux qui suivent avec intérêt le cours actuel de la pensée anglaise.

Wilhelm Dilthey

PAR

STÉPHANIE CHANDLER.

I

Il y eut un an, le 1er octobre 1912, que disparut l'une des figures les plus attachantes de la philosophie allemande contemporaine, Wilhelm Dilthey (1833-1911). Il fut professeur à Bâle, à Kiel, à Breslau, et finalement à Berlin, où il succéda à l'illustre Hermann Lotze, l'auteur de la *Medizinische Psychologie* et du *Mikrokosmus*, et l'un des chefs du spiritualisme au XIXe siècle ; l'action de ce dernier fut profonde et dans sa patrie, et dans les pays anglo-saxons. Lotze exerçait un grand ascendant sur ses auditeurs, et l'influence de Dilthey ne fut pas moindre que celle de son prédécesseur. Il suffit de lire les articles nécrologiques qui lui furent consacrés dans les revues et les journaux d'Outre-Rhin pour se rendre compte du culte que lui avaient voué ses élèves.

La parole du maître était particulièrement riche en suggestions. Dilthey n'avait rien de dogmatique ; l'esprit de système ne prédominait pas dans son enseignement ; ce qui frappe chez lui, ce sont les aperçus synthétiques, les tableaux animés qu'il donne de la vie et des idées d'une époque, la réflexion originale avec laquelle il sait pénétrer le sens de l'existence d'un artiste ou des efforts d'un penseur, enfin les vues nouvelles qui se dégagent de ce travail complexe et donnent l'impression de quelque chose d'animé, qui retient et attache.

Dilthey était à la fois historien, artiste et philosophe ; il serait légitime d'ajouter même qu'il avait commencé par être théologien. Aucun aspect des problèmes moraux ne lui échappe ; il les traverse du regard, perçoit leur développement et leurs luttes, la psychologie

de ceux qui les ont élaborés, leur action dans l'histoire des peuples, leur beauté et leur puissance créatrice. Rien en lui d'exclusif et de borné. Il est le type de l'intelligence compréhensive et sensitive tout à la fois. Mais en même temps, il est hostile à ce qui affaiblit la pensée et à ce qui l'endigue.

Rien d'étonnant, chez un homme d'activité aussi multiple et capable de s'intéresser à tant de grandes questions, qu'il n'ait pas créé un système de philosophie proprement dit, et qu'il n'ait pas obtenu à l'étranger la célébrité d'un chef d'école, tel que l'est, par exemple, Wundt. L'influence de ces deux races de penseurs que représentent un Wundt et un Dilthey, est aussi différente que leur caractère. Avec les uns, on apprend la recherche patiente, méthodique, l'enchaînement strict des faits et des concepts, on acquiert l'esprit de système. Les autres ont une vision plus chatoyante des choses; ils éveillent notre attention à l'admirable complexité de ce qui existe, ils nous intéressent à la vie; nous prenons parti, les choses s'animent à nos regards, elles vivent, comme nous-mêmes; à cette catégorie de philosophes appartient sans conteste Dilthey. Il est indispensable, pour pénétrer avec l'acuité qui le distingue, la portée et la valeur du monde, d'avoir le sens artiste. Aussi n'est-il pas rare que les penseurs de cette trempe aient étendu leur activité à des problèmes d'esthétique; ils apportent dans toutes les questions une manière de voir beaucoup moins abstraite que les autres; ils ne décolorent pas la réalité.

Il suffit de lire une ou deux pages d'un auteur comme Dilthey pour éprouver un grand contentement à l'originalité et au rythme tout particulier de son style. Ce n'est pas ce langage impersonnel et quasi mathématique qui rend si aride et parfois si pauvre l'exposé du spécialiste; au contraire, la phrase est riche en suggestions, elle éveille au passage dans notre conscience mille pensées endormies qui retrouvent tout-à-coup le mouvement, comme les habitants du château enchanté quand sonne l'appel du héros prédestiné à régner sur eux. Aussi n'est-il pas possible de réduire à quelques propositions l'œuvre d'un Dilthey; l'intéressant, c'est sa pensée même, sa façon de raisonner, sa réflexion avec tout ce qu'elle ramasse en chemin. Puis, un esprit de cette qualité et de cette hauteur de vues se passionne pour les manifestations les plus variées de la nature et de

l'humanité, et il faudrait pouvoir le suivre dans ses préoccupations diverses pour présenter un tableau complet de sa sphère d'action Chez Dilthey, cette difficulté se double d'une autre encore; ses grands travaux, comme la *Vie de Schleiermacher* (*Das Leben Schleiermachers*), et l'*Introduction aux sciences de l'esprit* (*Einleitung in die Geisteswissenschaften*) sont restés inachevés; il existe, dans les papiers du philosophe, des œuvres considérables que ses disciples espèrent pouvoir publier et qui formeront le complément indispensable à l'*Introduction* aussi bien qu'à ses travaux antérieurs. Sans doute, une œuvre de la portée de l'*Introduction aux sciences de l'esprit* forme-t-elle un tout en elle-même, mais dans la pensée de son auteur, elle était la préparation à de nouvelles investigations et comme le point de départ d'une réflexion prolongée.

Et pourtant, les écrits que Dilthey a livrés au public constituent déjà un ensemble des plus importants.

Dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie* publié par L. Stein, vol. 25, 2e livraison, 15 janvier 1912, M. H. Zeeck a pris la peine de réunir leurs titres, ce qui n'était pas commode. Dilthey en effet a écrit non seulement sous son nom, mais aussi sous des pseudonymes. Des pages importantes ont paru dans des publications les plus diverses; ses œuvres, à part quelques exceptions, sont très dispersées; plusieurs de ses livres sont devenus très rares; c'est le cas de la *Vie de Schleiermacher (Das Leben Schleiermachers,* Berlin, Reimer, 1870, un seul volume paru) que nous avons pu consulter au British Museum, et de l'ouvrage le plus considérable, contenant ses idées personnelles, l'*Introduction aux sciences de l'esprit* (*Einleitung in die Geisteswissenschaften,* Leipzig, Duncker et Humblot, 1883). D'autres de ses livres sont plus faciles à trouver et nous signalerons particulièrement, pour la critique littéraire, dans laquelle Dilthey est considéré comme un maître, *Vie et Poésie (Das Erlebnis und die Dichtung)* dont plusieurs éditions se sont rapidement suivies depuis 1906; on y trouvera les études de Dilthey sur *Lessing*, sur *Goethe et l'Imagination poétique,* sur *Novalis,* sur *Hölderlin.* Comme œuvre philosophique, l'une de ses dernières, publiée en 1907, résume très nettement ses tendances et synthétise les résultats auxquels le penseur est arrivé. Elle se trouve en tête de l'ouvrage collectif, intitulé *Systematische Philosophie,* volume faisant partie de

la publication considérable entreprise par la maison Teubner de Leipzig, sous la direction de Paul Hinneberg, et qui porte le titre général de *Kultur der Gegenwart*, la culture du temps présent. Dilthey y a écrit soixante-douze pages fort belles de précision et souvent d'éloquence sur l'essence de la philosophie, *das Wesen der Philosophie*. Le volume collectif intitulé *Weltanschauung*, et publié par l'éditeur Reichl, Berlin 1911, s'ouvre par un écrit de Dilthey sur les *Types de la conception du monde*.

En résumé, le relevé de M. H. Zeeck signale une centaine de numéros d'œuvres, en y comprenant livres et articles publiés par Dilthey à différentes époques de sa vie.

Outre les livres déjà nommés, nous nous bornerons à citer quelques écrits :

1° sur la philosophie : Hamann; Schopenhauer; Uberweg; Voltaire; Schelling; Stuart Mill; Kant; Carlyle; G. Bruno et Spinoza; la philosophie depuis Kant (nombreux comptes-rendus sur divers auteurs), Hegel; Zeller;

2° sur des questions d'art et de littérature : Satan dans la poésie chrétienne; nouveaux travaux littéraires sur les classiques allemands; Uhland; la littérature des Pays-Bas; Alfieri; Bürger; Wagner; Balzac; lettres sur la littérature; Heine; nouvelles japonaises; Dickens; Georges Sand;

3° sur l'histoire et la politique : Niebuhr; Schlosser; Gibbon; Grote; Ribbeck; les réorganisateurs de l'Etat prussien : Stein, Hardenberg, W. von Humboldt, Gneisenau, Scharnhorst; sur la Révolution française.

II

Le but du présent travail est d'abord d'indiquer le point de vue auquel s'est placé Dilthey, ce qu'il entend par philosophie, l'extension qu'il donne à ce terme, les liens qu'il établit entre la réflexion du penseur et l'ensemble de la société dont il fait partie. Il est essentiel de déterminer le sens qu'il attribue à la philosophie pour comprendre le devoir qu'il a accepté de remplir comme philosophe.

Nous n'hésiterons pas à laisser parler Dilthey lui-même quand il

le faudra et à traduire des fragments importants de ses œuvres, qui sont malheureusement très peu connues du lecteur français.

Que visait Dilthey dans son effort philosophique? Rien moins que de trouver dans la philosophie un fondement solide à cet ensemble de sciences qu'on appelle sciences de l'esprit ou sciences morales, et qui comprennent l'histoire, le droit, l'esthétique, l'éthique, l'étude de l'évolution des idées à travers les différentes formes de société, les croyances, soit religieuses, soit idéalistes, en un mot tout ce qui constitue la vie véritable de l'humanité ou, pour employer la belle expression de notre auteur (Préface à *Das Leben Schleiermachers*, p. XII), ces questions qui " sont éternelles comme le cœur de l'homme lui-même et comme l'élan des idées à dominer le monde ". La tâche à laquelle Dilthey se consacra méritait les efforts d'un noble esprit comme le sien. Il s'agissait des connaissances les plus hautes et des formes d'action les plus belles parmi les manifestations de l'esprit humain. Sans une critique approfondie des idées sur lesquelles les sciences morales reposent, ne devait-on pas craindre que leur travail fût stérile? Où serait la cohésion entre ces sciences? Où chercher un appui assez solide pour étayer la structure de l'idéal?

Historiquement parlant, Dilthey arrivait à un moment où les conceptions étriquées du positivisme et du matérialisme devenaient menaçantes; elles semblaient favorisées par les progrès des sciences mécaniques d'un côté, et de l'autre, par les systèmes fantaisistes qu'un certain spiritualisme de commande prétendait édifier sur une connaissance superficielle de l'âme humaine. Les philosophies pseudo-scientifiques avaient une apparence de précision, mais en réalité elles cachaient la pire des métaphysiques, réduisaient les idées à un jeu de combinaisons mécaniques, et niaient, par le fait même, le rôle des créations les plus vivantes de notre société. C'était un appauvrissement du savoir, un affaiblissement des méthodes de connaissance, une diminution du patrimoine moral des hommes. Aussi les protestations les plus vives s'élevèrent-elles de toutes parts. Mais les sarcasmes des uns et l'éloquence des autres ne suffisaient pas à la philosophie. Celle-ci avait une tâche autrement importante à remplir : il lui fallait assurer les procédés de recherche des sciences de l'esprit et leur donner définitivement leur indépendance. En Allemagne des penseurs aussi différents que Wundt et

Dilthey s'y attachèrent. Wundt, dans son étude sur la *Classification des Sciences* et dans sa *Logique*, dénonce l'erreur des positivistes et de Spencer, qui, par un système de fausses analogies, prétendaient retrouver dans la société une forme organisée qui semble continuer les êtres vivants étudiés par les biologistes; il montre l'illusion d'une sociologie calquée sur le type des sciences de la nature; il revendique pour les manifestations de l'esprit humain une place indépendante du mécanisme des phénomènes; enfin, il base sur la psychologie l'étude des sciences morales.

Dilthey s'élève de son côté contre ceux qui n'admettent qu'un type de sciences, les sciences mécaniques. L'ensemble des sciences historiques et sociales forme pour lui un groupement propre, les sciences de l'esprit, die *Geisteswissenschaften*. Les limites entre le mécanisme et la vie spirituelle sont indiquées dans les faits eux-mêmes: le déplacement dans l'espace et les lois des mouvements des corps ne peuvent expliquer volonté, sentiment et raison. Vouloir et se contenter d'obéir à la loi de gravitation sont, en vérité, antithétiques. Ce sont là deux espèces différentes de faits et l'on a tort de les confondre (*Einl.*, p. 1-17). Le contenu des sciences de l'esprit est très nettement défini : c'est la réalité historique et sociale. « Depuis le temps où, réunis autour du feu, dans leur campement, compagnons de guerre et hommes d'une même tribu se racontèrent les actions glorieuses de leurs héros et l'origine divine de leur race, s'est éveillé dans la société un vif intérêt à sauver du courant confus de la vie quotidienne certains faits et à les conserver. Et l'intérêt des époques subséquentes ainsi que le destin historique ont décidé lesquels de ces faits devaient parvenir jusqu'à nous... Il faut y ajouter ceci : la société actuelle vit pour ainsi dire sur les couches et les débris du passé; le travail de la culture s'est déposé dans la langue et la superstition, dans les mœurs et le droit comme aussi dans des transformations matérielles qui échappent à toute notation: c'est là une tradition qui nous apporte d'inappréciables documents ». (*Einl.*, p. 31).

L'effort des sciences de l'esprit a condensé les faits en trois groupes: l'un contient le réel tel qu'il est perçu, le fait proprement dit; le second applique à ces faits les théorèmes; le troisième embrasse les jugements de valeur et les maximes qui en résultent;

ce dernier est indépendant des deux autres, et l'on ne demandera pas d'un idéal politique s'il est vrai ou faux, comme on le demande de la connaissance d'un fait, mais s'il est juste ou injuste. (*Einl.*, p. 31-34.)

Contrairement aux intellectualistes, Dilthey soutient que le but des sciences de l'esprit n'est pas la généralisation et l'abstraction; ce ne sont là que des moyens de classer les faits; mais ceux-ci sont essentiellement *individuels*. Les éléments du réel sont les individus. L'individu n'est pas le point de rencontre de courants, le composé d'éléments étrangers les uns aux autres; il est lui-même l'élément dernier. L'importance de cette idée et les contestations qu'elle ne peut manquer de soulever exigent que nous nous reportions aux pages que Dilthey consacre à ce probième : " L'analyse trouve dans les unités vivantes, dans les individus psycho-physiques, les éléments qui constituent et la société et l'histoire ; l'étude de ces unités vivantes forme le groupe de loin le plus important des sciences de l'esprit. Pour les sciences physiques, l'apparence de corps de grandeur différente qui se meuvent dans l'espace, s'étendent ou se confondent et sont le lieu de transformation pour leurs propriétés, est donnée comme point de départ de leurs recherches. Ce n'est que lentement que ces sciences se sont rapprochées de vues plus exactes sur la constitution de la matière. Sous ce rapport, l'intelligence est dans une situation beaucoup plus favorable vis-à-vis de la réalité historique et sociale. L'intelligence, en effet, perçoit en elle-même l'unité de cette réalité, l'individu qui est l'élément dans la formation complexe de la société, tandis que cet élément échappe aux sciences de la nature. Les sujets auxquels la pensée attribue, en vertu d'une loi inéluctable, les prédicats qui seuls rendent possible la connaissance, ces sujets, dans les sciences de la nature, sont des éléments qu'on n'atteint qu'hypothétiquement, en divisant la réalité extérieure, en la découpant, en l'émiettant; mais dans les sciences de l'esprit, ce sont des unités réelles, données comme faits à l'expérience intérieure. Les sciences de la nature construisent la matière au moyen de particules élémentaires petites, incapables d'une existence propre, concevables seulement comme parties intégrantes des molécules; les unités qui agissent les unes sur les autres dans l'ensemble étonnamment enchevêtré de l'histoire et de la

société, sont des individus, des touts psycho-physiques, dont chacun diffère du voisin et dont chacun est un monde. Et le monde lui-même n'existe nulle part ailleurs que dans la représentation que s'en fait un tel individu... (*Einl.*, p. 35-36.)

... La théorie de ces unités vivantes est " l'anthropologie et la psychologie ". (*Ibid.*)

Toute l'expérience spirituelle est psychologique. Mais la psychologie ne renferme pas seule tous les faits qui appartiennent aux sciences de l'esprit. Ce qu'elle étudie est considéré par abstraction de l'ensemble de la réalité historique et sociale. Sans doute, seul l'individu conçoit un but, qu'il atteindra par sa volonté ; il n'attache de valeur qu'à ce qu'il éprouve, ne considère comme certain que ce qui est évident pour sa conscience. Mais, d'autre part, il faut considérer ses rapports à l'ensemble de la réalité historique et sociale, ce qu'il reçoit du dehors. On ne considère plus aujourd'hui, comme dans l'ancien droit naturel, les individus comme des éléments antérieurs à la société, et celle-ci comme l'addition de ceux-là. Le problème qui se présente au psychologue est la connaissance analytique de l'homme social.

" Ainsi conçus, anthropologie et psychologie sont les fondements de toute connaissance de la vie historique, comme de toute règle de direction et de progrès social. Elles ne sont pas seulement la réflexion approfondie de l'homme sur soi-même. Un type d'homme se lève toujours entre l'historien et les documents dont il peut éveiller les personnages au rythme de la vie; il se lève aussi entre le politicien qui pense et la réalité sociale, pour laquelle il imagine des maximes de progrès. A ce type subjectif, notre science veut donner précision et fécondité. Elle veut développer des thèses générales qui auront pour sujet cet individu et dont les attributs seront les affirmations qui le concernent, et qui pourront devenir utiles à l'intelligence de la société et de l'histoire. Telle est la tâche de la psychologie et de l'anthropologie, et elle entraîne une extension de leur emploi. On ne se contentera plus, comme par le passé, de l'étude des similitudes de la vie mentale; on s'attachera à connaître ses variétés typiques, on décrira et analysera l'imagination de l'artiste, le caractère de l'homme d'action ; on complètera l'étude des formes de la vie mentale par la description de son évolution et de son contenu. Ainsi l'on

comblera la lacune qui existe dans les systématisations antérieures de la réalité historique et sociale, entre la psychologie, d'une part, et, d'autre part, l'esthétique et l'éthique, les sciences politiques et historiques : jusqu'ici cette place a été occupée par des généralisations inexactes de l'expérience, des créations poétiques, des descriptions de caractères et de destinées, vérités générales imprécises, que l'historien incorpore dans son récit. „ (*Einl.*, p. 39-40.)

Ce sera donc à une psychologie non abstraite, mais évocatrice de la vie de l'homme, qu'incombera la tâche d'assurer les fondements des sciences sociales. Dilthey donne un aperçu vraiment très animé de l'organisation de la société et de ses aspects divers, obligation morale, vie collective, droit. Il tâche de montrer l'action réciproque de l'individu et de l'ensemble. Pour donner un exemple de ses analyses, nous traduisons ce qu'il écrit de la fonction du poète : " Y a-t-il ", se demande Dilthey, " une connaissance d'ensemble de la réalité historique et sociale? L'étude scientifique des faits conduit le savant à y reconnaître plusieurs ensembles, dont il ne peut ni découvrir, ni lier les bouts. C'est ce que je veux éclairer par l'exemple de l'étude des œuvres poétiques. Le monde multiple des poèmes, dans la suite de ses manifestations, ne peut se comprendre d'abord que dans et par l'ensemble d'un état de culture. Car le canevas, les motifs, les caractères d'une grande œuvre poétique sont conditionnés par l'idéal de la vie et la conception philosophique comme par la réalité sociale de l'époque qui la produit, et, en remontant, ils le sont encore par la tradition historique et l'évolution de la matière poétique des motifs et des caractères de la poésie. — D'autre part, l'analyse d'une œuvre poétique et de ses effets conduit aux lois générales, qui servent de base à cette partie du système de culture contenue dans l'art. Car les concepts essentiels qui font reconnaître une œuvre poétique, les lois qui président à sa réalisation, sont fondés dans l'imagination du poète et son attitude vis-à-vis de l'expérience et ne peuvent s'obtenir que par l'analyse de cette faculté. Or, l'imagination, qui nous apparaît de prime abord comme un miracle, un phénomène tout à fait distinct de la vie quotidienne des hommes, n'est à l'analyse que l'organisation plus puissante de certains hommes, fondée sur l'intensité exceptionnelle de certains processus. La vie spirituelle, dans de telles organisations

puissantes, s'élève, d'après ses propres lois générales, à un tout de forme et de réalisation, différant complètement de la nature de l'homme moyen et pourtant fondé sur les mêmes lois... Ainsi, l'étude de l'histoire des œuvres poétiques et des littératures nationales dépend de deux conditions de la vie spirituelle : d'abord de la connaissance de la réalité historique et sociale dans son ensemble..., ensuite de la nature de l'activité spirituelle qui a produit ces créations et obéit à des lois qui sont celles mêmes de la vie de l'esprit ". (*Einl.*, p. 110-111.)

Dilthey a appliqué ailleurs encore cette méthode de recherche, entre autres dans une étude sur l'imagination poétique et la folie (*Dichterische Einbildungskraft und Wahnsinn*, 1886) qui contient une analyse très profonde des caractères du génie : " Le génie présente des traits qui le différencient de l'homme moyen : énergie et facilité extraordinaires dans les manifestations de l'esprit, liberté et sincérité dans la manière de concevoir et de créer sa propre existence. Il faut ajouter chez le génie poétique d'autres conditions d'organisation qui se rapprochent d'états d'âme anormaux : il crée des images qui dépassent l'expérience, Prométhée, Antigone, Don Quichotte, Hamlet, Faust, — ou encore Falstaff, Sancho Pança, Pickwick.

" En opposition à la manière bourgeoise des honnêtes ouvriers de la poésie, les recherches biographiques nous montrent dans des natures inspirées comme Rousseau, Goethe, Byron, Alfieri, Dickens, une belle puissance de la sensibilité, une activité si irrésistible de l'imagination, que leur âme nous apparaît presque mystérieuse, étrange, et nous fait penser au rêve et à la folie... Mais le génie n'est pas une manifestation pathologique, il est l'homme sain par excellence et complet. L'imagination géniale nous offre une libre expansion des images et de leurs associations, jaillissant avec une singulière énergie dans l'ensemble de l'esprit, et une intensité extraordinaire d'impressions, de sentiments, de produits de la fantaisie. Dante et Milton, pour dépeindre les flammes de l'enfer, n'avaient pour modèle que le feu qu'on voit dans tous les fourneaux. „

On se rend compte, par ces passages, des préoccupations de Dilthey : assurer au groupe des sciences de l'esprit un fondement solide et à tout épreuve, enlever ces sciences aux prétentions croissantes des biologistes aussi bien qu'à la domination d'une méta-

physique intellectualiste; les baser sur une psychologie intégrale, comprenant et l'analyse individuelle et la description des transformations produites en chacun de nous par l'action du milieu social; enfin, à la place d'une sociologie neutre et mécanisée, arriver à une vision animée des forces humaines; transformer en ce sens l'histoire et la biographie. Dilthey nous a donné lui-même des modèles du genre; nous renvoyons aux quatre études qui constituent le volume *Das Erlebnis und die Dichtung.* — Dans son *Essence de la Philosophie* (Hinneberg's Kultur der Gegenwart, Systematische Philosophie, p. 31) il répète : " Les traits que nous livre l'histoire, nous ne les comprenons jamais que par la vie intérieure, la vie de l'âme. La science qui décrit et analyse la vie intérieure, c'est la psychologie descriptive. Elle jugera toutes les manifestations de la vie mentale, aussi bien que la philosophie et sa fonction, et en déterminera le rôle par rapport aux formes d'activité qui s'en rapprochent... Toutes les créations humaines jaillissent de la vie de l'âme et de ses relations au monde extérieur. „

La psychologie est ainsi établie à la base des sciences de l'esprit. Et elle a deux genres de faits à envisager : d'abord les formes d'activité mentale, telles qu'on les rencontre partout et chez tous : association d'idées, mémoire, aperception;... ensuite, la vie vécue, l'action du milieu et la réaction de l'individu, les transformations de ses sentiments, la formation de valeurs morales en lui, ses instincts, ses buts, ses besoins. " *Das ist menschliches Leben.* „

En résumé, Dilthey s'applique à comprendre les faits humains, ceux de la vie sociale, politique, morale, artistique. Il dénie aux méthodes imitées des sciences chimiques ou biologiques toute valeur dans l'étude de ces faits; il n'est pas possible de les expliquer par des combinaisons d'éléments mécaniques. Les individus qui composent l'humanité ne sont pas des éléments mécaniques sans personnalité aucune, obéissant à des lois sans en avoir aucune conscience, ils sont des êtres doués de conscience et de sensibilité, ils ont une personnalité réelle, ils se déterminent de l'intérieur, en connaissance de cause. Mais la psychologie ne doit pas se contenter de déterminer les modes d'action des individus; elle doit les prendre dans la vie, dans les échanges avec le milieu; elle se complètera donc par la vision historique. Ce qui importe, c'est le vivant. Il n'est pas légitime de l'expli-

quer de façon purement intellectualiste. La psychologie ne peut s ramener uniquement, comme le voulaient Locke, Hume et Kant, aux fonctions logiques de l'esprit. Il faut prendre en considération la *vie* de l'esprit tout entière. A cette condition, la psychologie pourra servir de fondement aux sciences morales et sociales.

Mais il ne suffit pas, pour ces sciences, de proclamer leur indépendance par rapport aux sciences de la nature. Il faut aussi qu'elles se dégagent de toute conception métaphysique. C'est aux idées de Dilthey sur la métaphysique que nous consacrerons le paragraphe qui suit.

III

La majeure partie de l'*Introduction aux sciences de l'esprit* est consacrée à l'examen des métaphysiques, d'abord dans l'histoire, ensuite dans leurs idées directrices. Il faut bien dire : *les* métaphysiques, car pour Dilthey *une* métaphysique unique et dominante est impossible. Les faits ne sont pas soumis à une seule nécessité logique. Si l'on pouvait affirmer une telle thèse, sans doute la métaphysique serait possible en tant que philosophie unifiée. Mais il y a autant de métaphysiques que d'états de culture caractéristiques; et l'on doit ajouter à cela qu'à l'intérieur de chacune de ces métaphysiques, il existe des conceptions individuelles.

L'attitude de Dilthey vis-à-vis de la métaphysique se rapproche de celle qu'avait adoptée Guyau. Pour Dilthey, les métaphysiques sont éminemment intéressantes comme conceptions du monde, mais il est essentiel de ne pas y voir la vérité absolue. La métaphysique garde sa valeur entière, en tant que réflexion de l'individu sur l'ensemble des impressions, des actes et des idées qui constituent sa vie et qui proviennent de sa réaction vis-à-vis du milieu naturel et social. Si par contre, on y cherche l'absolu, on se trompe. Guyau aussi aime l'effort métaphysique de l'humanité et il se complait à le suivre en y puisant l'aliment pour un sens tout autre que celui du raisonnement; ce sens, on le comparerait volontiers au plaisir esthétique ou encore à l'élévation du sentiment religieux.

La métaphysique est, selon Dilthey, le produit de la réaction de toute la nature, et ne peut absolument pas inventer des idées ni créer

du savoir. Il serait bon d'affirmer, pour plus de clarté, que cette thèse est à l'opposé de la théorie des idées de Platon. Pour Dilthey, les idées ne peuvent se soutenir réciproquement ni se déduire les unes des autres; elles ne donnent rien en se combinant; elles sont, prises en soi, improductives et vides. La métaphysique ne peut, en vérité, dépasser l'expérience soit extérieure, soit interne. Seule l'expérience en détermine le contenu. Pour en donner un exemple, la métaphysique moderne a adopté l'idée de loi, d'ordre; les découvertes importantes des lois mathématiques et physiques l'ont conduite à la notion d'un ordre universel, et c'est le concept de loi qui le gouverne. Elle s'efforce de trouver même un arrangement parfait, expression de la loi idéale. Or, à une époque qui n'est pas bien loin de nous, dans l'antiquité, il n'en était pas de même; avant que les recherches scientifiques eussent rempli de leur idée de loi les cadres de la métaphysique, celle-ci avait adopté une tout autre image de l'univers. On peut parfaitement concevoir au surplus un univers dont l'essence même serait un concert de puissances divines ou encore un ensemble de volontés. Les variations des métaphysiques excluent la croyance à une métaphysique unique, à une seule forme de vérité logique. La teneur et la direction des idées générales varient en fonction de l'expérience externe.

Ce n'est pas tout. La métaphysique ne dépasse pas non plus l'expérience interne, la *subjectivité de la vie de l'âme*..... " Une représentation unitaire du sujet de la vie universelle ne se forme que par l'intermédiaire de ce qu'y introduit la vie de l'âme. Mais celle-ci est en continuelle évolution; ses développements ultérieurs ne peuvent être calculés; en chaque instant elle est historiquement relative, limitée et par conséquent incapable de lier les concepts derniers des sciences particulières d'une manière objective et définitive.

" En effet, que signifie la possibilité de *se représenter* ou de *concevoir* ces éléments derniers que recherchent les sciences particulières et que la métaphysique s'efforce de saisir? Si la métaphysique veut réunir ces faits en une représentation saisissable, elle a d'abord à sa disposition pour ce but le principe de contradiction. (Dilthey veut dire que sa première occupation est qu'il y ait accord entre ses éléments). Mais si entre deux conditions du système de l'expérience une contradiction se maintient, il lui faut alors un principe positif qui lui per-

mette de trancher le différend. Or, quand un métaphysicien soutient que le principe de contradiction lui suffit pour relier et rendre concevables à l'esprit les faits derniers auxquels les sciences parviennent, on peut toujours découvrir des motifs empruntés à l'expérience qui guident sous-main sa décision. Concevabilité signifie donc bien plus ici qu'absence de contradiction. De fait, les systèmes métaphysiques fondent leur cohésion par des moyens autrement puissants. " Etre concevable par la pensée „, voilà une expression abstraite pour " possibilité de se représenter „, et cela ne veut pas dire autre chose que ceci : la *pensée*, quand elle *quitte* le sol ferme du *réel* et de l'analyse, continue à *être guidée par des résidus laissés en elle par l'analyse du réel.* Dans cette sphère de représentations admissibles, les choses contradictoires apparaissent souvent comme également possibles ; elles forcent même notre raison. On connait le mot de Leibniz : " Les monades n'ont pas de fenêtres „. Lotze y répond avec justesse : " Je ne serais pas étonné si Leibniz avait enseigné, pour garder son expression imagée, que les monades ont des fenêtres, grâce auxquelles elles se communiquent leurs états intérieurs, et cette proposition aurait eu environ autant de fondement et peut-être un meilleur fondement que celle qu'il adopta. „ Parmi les métaphysiciens, les uns considèrent leurs particules matérielles, prises chacune en soi, comme capables d'agir et de subir une action ; les autres croient que les actions réciproques et leur loi commune ne peuvent être conçues que dans une conscience universelle englobant tous les êtres particuliers. Là, comme ailleurs, la métaphysique, reine d'un royaume d'ombres, n'a jamais à faire qu'avec les ombres de vérités antérieures ; les unes lui interdisent certaines idées, les autres au contraire, les lui imposent. Ces ombres d'essences qui, inconsciemment, guident la représentation et la rendent possible, sont ou des images empruntées à la matière qui frappe nos sens, ou des représentations prises dans la vie psychologique telle que la donne l'expérience interne. Les premières ont été démasquées par les sciences modernes ; leur caractère de phénomènes les a trahies ; c'est pourquoi la métaphysique matérialiste, comme telle, est tombée dans le discrédit. Mais où il s'agit vraiment du sujet de la nature et non plus de déterminations prédicatives comme en présentent le mouvement et les qualités des sens, les représentations de la vie mentale décident le plus souvent, con-

sciemment ou non, sur ce que la métaphysique considérera comme concevable ou non. Que l'on admette avec Hegel la raison universelle comme sujet de la nature, ou avec Schopenhauer une volonté aveugle, avec Leibniz des monades douées de représentation, ou avec Lotze une conscience qui englobe et rend possible le système des actions ou des réactions, ou enfin qu'avec les plus récents monistes, on transporte la vie psychique jusque dans le moindre atome, ce sont là, partout et toujours, des reflets de notre *moi,* des images empruntées à la vie psychologique, qui ont guidé le métaphysicien, lorsqu'il se prononça sur ce qui est concevable par la pensée; c'est leur puissance active qui fit du monde une projection démesurée et fantasmagorique de notre propre moi. Et voici la fin de l'illusion métaphysique : l'esprit se voit lui-même agrandi comme si dans une vision fantastique il *avait une double vue*, il apercevait son double. „ (*Einl.,* p. 514-516.)

Dilthey en conclut que la métaphysique se rencontre ainsi finalement avec la critique de la connaissance; mais celle-ci est fondée entièrement, selon lui, sur la psychologie. La logique ne lui paraît pas, comme à certains rationalistes, exprimer des rapports indépendants de la vie psychologique et dont celle-ci ne serait qu'une des multiples combinaisons. Au contraire, il en est pour Dilthey comme pour Hume et pour Stuart Mill : les rapports rationnels dépendent de l'activité mentale. C'est l'esprit qui s'y reflète d'une certaine manière. Aussi, contrairement au rationalisme, ces rapports n'expriment-ils ni tout l'esprit ni tout le réel. “ Tout système métaphysique est représentatif de la situation d'une âme en tant qu'elle considère l'énigme du monde. „ (*Ibid.* p. 517.) Et encore ces quelques lignes exquises : “ Novalis nous conte l'histoire d'un jeune homme que saisit la passion de pénétrer les secrets de la nature; il abandonne celle qu'il aime et parcourt de nombreuses contrées pour découvrir la grande déesse Isis et pour contempler son visage admirable. Enfin il arrive en présence de la déesse de la nature, il lève le voile léger et étincelant . . . . . et il aperçoit son aimée qui se précipite dans ses bras. — Quand l'âme croit avoir réussi à contempler le sujet de l'univers dépouillé de tout ce qui le voile et l'enveloppe, ce qu'elle trouve finalement en lui, c'est elle-même. „ (*Einl.*, p. 516-517.)

Or, ce sujet, cette âme n'est pas une substance immuable; elle se

transforme, elle vit, et la conception du monde change avec elle. " Les Grecs du temps de Platon ou d'Aristote s'attachaient à une certaine représentation des causes premières; la conception chrétienne se développa, elle renversa un écran derrière lequel apparut une image nouvelle de la cause première de l'univers. Pour la pensée médiévale, la connaissance des choses divines et humaines forme, dans ses principes, un système bien achevé, et personne en Europe au XIe siècle, n'avait l'idée qu'un jour une science fondée sur l'expérience, devait transformer la notion du monde; puis arriva ce que nul homme n'aurait pu soupçonner, et les sciences expérimentales modernes naquirent. Et nous aussi, nous devons nous dire que nous ne savons pas ce qui se trouve derrière l'écran qui nous borne la vue aujourd'hui. La vie de l'âme elle-même se modifie dans l'histoire de l'humanité; ce n'est pas seulement telle ou telle représentation qui se modifie. Et cette conscience des limites de notre connaissance telle qu'elle résulte du développement historique de la vie spirituelle est toute différente et plus profonde que ne pouvaient le penser Kant à son époque, car pour l'esprit du XVIIIe siècle, la conscience métaphysique ne comportait pas encore d'évolution. „ (*Einl.* p. 517-518.)

Comme exemple des vains efforts de la métaphysique pour déterminer les idées, Dilthey prend les notions de *substance* et de *causalité* et insiste sur les transformations de ces notions à travers l'histoire de la pensée humaine et sur les tentatives inutiles pour y apporter un peu de clarté. " Déjà notre représentation de *chose* ne peut être tirée au clair. Comment distinguer une chose en tant qu'unité au milieu des propriétés des états, des actions et des passions innombrables et comment définir cette unité? Sera-ce ce qui subsiste de tous ces changements? Comment alors établir quand un changement a lieu et à quel moment il cesse de se produire? Comment puis-je isoler en une chose ce qui reste de ce qui se modifie? Comment enfin cette unité stable peut-elle être située quelque part dans l'espace où chaque partie est extérieure aux autres? Tout ce qui est spatial est divisible, ne contient donc nulle part une unité inséparable et cohérente, et d'autre part, quand je fais abstraction de l'espace, avec lui disparaissent toutes les qualités sensibles d'une chose. Pourtant l'unité ne peut s'expliquer par la simple coïncidence d'impressions différentes (dans la perception et l'association); car c'est précisément

par contraste avec les impressions qu'on parle d'une unification intérieure.

" Le *concept de substance* est né sous la pression de ces difficultés. — Il est né du besoin de saisir par la pensée le stable que nous admettons subsister en chaque chose comme unité durable et de l'utiliser pour résoudre la tâche de rapporter les impressions changeantes à quelque chose de fixe auquel elles sont attachées. Mais la substance n'est rien d'autre que le travail scientifique opéré sur la représentation d'objet; cela compris, les difficultés n'en ressortent que mieux. Même le génie métaphysique d'un Aristote a lutté en vain pour les résoudre. Et il est tout aussi vain de vouloir réduire la substance à l'*atome*. Car les contradictions inhérentes à la substance se retrouvent dans cet élément spatial indivisible, dans cet objet en petit, et les sciences de la nature doivent se contenter, pour autant qu'elles forment le concept de quelque chose qui ne peut plus être décomposé, de renoncer à résoudre les difficultés inhérentes à ce concept. Ainsi le concept métaphysique d'atome descend à n'être plus qu'une hypothèse auxiliaire de l'expérience. „ (*Einl.*, p. 507-508).

Une critique analogue s'adresse à la causalité. Si pour y échapper, on considère avec Kant causalité et substance comme des catégories, c'est-à-dire des lois de l'entendement, des formes *à priori* de l'intelligence, il est extraordinaire que précisément substance et causalité donnent lieu à tant de discussions et d'interprétations différentes; il y a des formes de l'intelligence sur lesquelles on s'entend, parce qu'elles sont claires, par exemple le rapport du tout et des parties, la notion d'égalité et de différence. Mais les concepts de causalité et de substance par contre " ont une origine obscure et proviennent d'une réalité qui ne se résout ni en éléments sensibles ni en termes d'entendement „. (*Einl.*, p.510.)

D'où viennent alors ces concepts? C'est " dans la totalité de nos facultés de l'âme et dans la plénitude vivante de notre conscience intime, éprouvant l'action d'autrui „ que nous devons en chercher l'origine. Et ce n'est pas seulement, soutient Dilthey, la vie spirituelle en laquelle se résume cette totalité, mais le monde extérieur nous est donné tout aussi directement dans notre représentation que dans notre action. Il est donc inutile de supposer, comme on le fait souvent, d'abord la vie spirituelle, puis le transfert au monde extérieur de la

vie que nous éprouvons en nous. La réalité extérieure ne vient pas après la réalité individuelle; elle est aussi primordiale que le moi.

" Ce qui est ainsi donné par la totalité des facultés de l'âme, ne pourra jamais être tout à fait éclairé par l'intelligence. A mesure que la science progresse, la connaissance se différencie; faisant usage de l'abstraction, il lui est possible de négliger de plus en plus la multiplicité vivante; néanmoins elle en conservera le noyau, qu'aucune abstraction ne peut détruire. Ainsi s'expliquent toutes les qualités que les concepts de substance et de causalité ont montrées au cours de la métaphysique et on devra admettre que dans l'avenir aussi, n'importe quel artifice de l'intelligence reste impuissant en face d'elles. Aussi les sciences de la nature traiteront-elles ces concepts uniquement comme des signes à la place d'un x, dont elles auraient besoin pour établir leurs calculs. Ce procédé s'achèvera par l'analyse de la conscience, qui énumèrera la valeur initiale de ces symboles ainsi que les motifs de leur emploi dans le calcul scientifique.

Le rapport des sciences de l'esprit avec ces concepts différera sensiblement de celui des sciences physiques; les sciences de l'esprit n'en conserveront que ce qui a été livré par la conscience et l'expérience intérieure, en éliminant tout ce qui provient de l'adaptation au monde externe; elles s'interdiront d'en faire un usage direct pour dénommer leurs objets; cet usage leur fut souvent préjudiciable et ne leur a jamais été utile en rien; jamais ces concepts abstraits n'ont pu révéler plus à l'examen que ce qu'ils avaient reçu de la conscience intime dont ils étaient sortis. Et même s'il était possible d'appliquer le concept de substance à l'âme, ce concept ne saurait, au point de vue religieux, servir à fonder " l'immortalité ". (*Einl.*, p. 511.)

L'importance de ce passage ne peut échapper à personne. Dilthey y démontre que c'est de la vie mentale dans sa totalité en y englobant les échanges avec le monde extérieur, que naissent certaines notions fondamentales. Elles ne proviennent donc pas d'idées claires, elles ne relèvent pas exclusivement de l'intelligence, mais de cette activité que l'on appelle la conscience vivante. Ces concepts ne peuvent donc rien nous enseigner sur l'essence des choses; et leur origine même fait qu'ils se dérobent à la rationalité. Mais ils ont leur emploi. Les sciences physiques se servent de la notion de substance comme auxiliaire utile pour désigner l'unité systématique de certains

groupes de phénomènes; elles se servent de la notion de causalité pour envisager leur enchaînement.

Le phénoménisme de Hume a certes influencé Dilthey dans cette critique. Mais il l'a influencé autrement qu'il n'influença Kant. Pour celui-ci, substance et causalité sont, avec d'autres concepts, des catégories ou liens logiques nécessairement appliqués par la pensée aux faits; les faits nous apparaissent inséparables d'un système de relations, et ces relations relèvent de l'entendement; elles sont les lois de l'expérience. Dilthey considère cette explication comme trop intellectualiste; son interprétation est essentiellement psychologique; celle de Hume l'était sans doute aussi. Mais les lois d'association de ce dernier nous suggèrent l'image d'une conscience composée d'une multiplicité d'idées, semblable à des atomes psychiques, et les lois qui les régissent rappellent de trop près les principes de coordination d'une logique particulièrement intellectualiste. Avec Dilthey nous rencontrons une conception qui se retrouve chez la plupart des psychologues de notre temps; plus dynamique, elle ne considère pas que l'intellectuel donne la clé de la mentalité; elle va au vivant, à l'action.

Une autre particularité de l'œuvre de Dilthey, signalée précédemment déjà, le rapproche de l'école psychologique anglaise : la logique ne se soutient pas par elle-même; elle est une abstraction tirée de la réalité psychologique. Le réel n'est pas composé de rapports ou promenades logiques de la pensée, pendant lesquelles celle-ci jetterait des idées à travers le monde comme une araignée jette les fils qui soutiendront sa toile. Le réel est vivant, il est éprouvé, il est individuel et non abstrait, il prend corps. La psychologie sera donc à la base de toute connaissance de la vie spirituelle et des idées; mais il ne faut pas qu'elle se limite à l'étude des processus que l'on retrouve dans toute expression de l'idée; elle doit décrire la transformation intérieure des individus dans l'évolution qu'ils accomplissent sous l'action du milieu où ils vivent. A cette condition, la psychologie ne reste pas isolée, elle aide l'historien et elle fournit une large base à la connaissance de la vie spirituelle dans toute son étendue; l'étude des manifestations sociales de cette vie, l'étude des idées, des œuvres et des actions humaines qui est pour Dilthey la véritable sociologie, trouvera ses méthodes dans une psychologie élargie et vivante.

IV

Nous donnerons intégralement quelques pages de la préface que Dilthey a écrite pour son *Introduction aux Sciences de l'Esprit* (1883); il y explique comment il est arrivé à sa conception des sciences morales et sociales, les rapports qu'elle soutient avec la conception classique de l'homme abstrait, avec l'école historique et avec le positivisme. Tout auteur qui traite de la méthodologie des sciences sociales devrait les connaître. On en appréciera la largeur de vues et la richesse d'aperçus.

« A la fin du Moyen Age commença l'émancipation des sciences particulières. Toutefois celles qui se rapportent à la société et à l'histoire restèrent longtemps encore — jusque vers le milieu du XVIIIe siècle — asservies à la métaphysique. La puissance croissante de la connaissance de la nature eut pour suite un nouvel assujettissement qui ne leur pesa pas moins lourdement que le précédent. Ce fut l'école historique, — entendue dans le sens le plus large, — qui acheva l'émancipation de la conception et de la science de l'histoire. Vers la même époque, en France, la Révolution tira des conséquences pratiques du système des idées sociales, qui s'était développé au XVIIe et au XVIIIe siècle sous forme de droit naturel, de religion naturelle, de politique abstraite, d'économie politique abstraite; les armées de la Révolution occupèrent et détruisirent le vieil édifice de l'empire allemand, cet édifice singulièrement mal bâti et sur lequel mille ans d'événements avaient passé : or, dans cette Allemagne s'était formée une conception du développement historique en tant que processus donnant naissance à tous les faits d'ordre spirituel; cette conception dénonçait l'erreur de tout le système classique d'idées sociales. Elle alla, de Winkelmann et Herder, à travers l'école romantique jusqu'à Niebuhr, Jakob Grimm, Savigny et Böckh. Elle fut favorisée par la réaction qui s'éleva contre la Révolution. Elle s'étendit en Angleterre avec Burke, en France avec Guizot et Tocqueville. Partout elle entra en conflit avec les idées du XVIIIe siècle dans les luttes de la société européenne, qu'il s'agisse de droit, de politique ou de religion.

« Un genre d'observation purement empirique était habituel dans

cette école, ainsi qu'une prédilection à approfondir les détails du processus historique, un esprit d'universelle explication historique, qui prétendait motiver la valeur du fait particulier par ses relations avec l'ensemble, et un esprit historique, au point de vue social, qui cherchera le sens et la règle de la vie présente dans l'étude du passé et pour lequel, en dernier ressort, la vie de l'esprit est prise, en chaque moment, au point de vue historique. C'est d'elle qu'un fleuve d'idées nouvelles s'est répandu, par d'innombrables canaux, vers toutes les sciences particulières.

" Cependant l'école historique n'est pas encore parvenue aujourd'hui à renverser les barrières qui arrêtent et son développement et son influence sur la vie. Il manquait à ses études et à l'utilisation qu'elle voulait faire des événements, leur enchaînement avec l'analyse des faits conscients, c'est-à-dire, en dernière instance, le seul fondement certain du savoir, bref, une base philosophique. Il fallait établir leur rapport exact à la théorie de la connaissance et à la psychologie. Aussi n'arriva-t-elle pas à une méthode explicative, et cependant la vision historique et les procédés de comparaison ne parviennent pas seuls à élaborer un ensemble cohérent des sciences de l'esprit, ni à gagner de l'influence sur la vie. Lorsque Comte, Stuart Mill et Buckle essayèrent à nouveau de résoudre l'énigme du monde historique en y appliquant les principes et les méthodes des sciences physiques, on en resta à l'inefficace protestation d'une conception plus vivante et plus profonde, qui ne parvenait ni à se développer ni à se consolider, contre une conception pauvre et inférieure, mais qui savait se servir de l'analyse. L'opposition que firent à la science exacte un Carlyle et d'autres grands esprits pleins de vie, démontre bien l'état des choses, autant par la violence de leur haine que par la contrainte de leur langage.

" Une telle incertitude quant aux bases des sciences de l'esprit, força les chercheurs à en rester à la simple description ou bien à se contenter d'une conception subjective et spirituelle, ou encore ils se jetèrent dans les bras d'une métaphysique qui promet à celui qui a confiance, des formules capables de transformer la vie pratique.

" Le sentiment de cet état des sciences de l'esprit fit naître en moi la tentation de fonder sur la philosophie le principe de l'école historique et le travail des sciences particulières, influencées par elle, et

d'arriver ainsi à aplanir le conflit entre cette école historique et les théories abstraites.

« Durant mes travaux, je fus obsédé des mêmes questions qui troublent sans doute tout historien, juriste, ou politicien capable de réflexion; c'est ainsi que grandirent naturellement en moi le besoin et le plan d'un fondement des sciences de l'esprit.

« Quel est l'ensemble des propositions qui rendent possible à la fois le jugement de l'historien, les conclusions de l'économiste, les concepts du juriste, et qui permettent de les déterminer avec sûreté? Ce rapport prend-il ses racines dans la métaphysique? Existerait-il une philosophie de l'histoire ou un droit naturel soutenu par des concepts métaphysiques? Et s'il n'en est rien, où trouver un soutien pour l'ensemble des propositions qui donne aux sciences particulières cohésion et certitude?

« Il me sembla que les réponses de Comte et des positivistes, de Stuart Mill et des empiristes mutilaient la vérité historique pour l'accommoder aux concepts et aux méthodes des sciences physiques. La réaction contre eux, représentée de façon magistrale par le *Microcosmus* de Lotze, me semblait sacrifier l'indépendance des sciences particulières, la fécondité de leurs méthodes expérimentales et la solidité de leurs fondements, à une tendance sentimentale qui réclama avec passion l'apaisement du cœur, troublé par les conceptions scientifiques. Je n'ai trouvé une attache solide pour ma pensée que dans l'observation interne, dans les données de la conscience; j'ai bon espoir qu'aucun lecteur ne se refusera de me suivre dans ma démonstration.

« Toute science vient de l'expérience, mais toute expérience a son origine, sa cohésion et sa valeur dans les conditions de notre conscience, dans laquelle elle se manifeste, c'est-à-dire dans l'ensemble de notre nature. A notre point de vue, il est impossible de remonter au delà de ces conditions; ce serait tenter de regarder sans avoir des yeux ou chercher la marche du rayon lumineux derrière la rétine. Nous avons donc recours à la théorie de la connaissance. La science moderne ne peut admettre une autre position du problème. — Je constatai ensuite que l'indépendance des sciences de l'esprit à ce point de vue, trouve précisément la base que réclame l'école historique : si nous envisageons l'image que nous nous faisons de la

nature, elle nous apparaît comme une ombre projetée par une réalité qui se dérobe à nous; par contre, la réalité telle qu'elle est, nous ne la possédons que dans les faits conscients donnés dans l'observation interne. L'analyse de ces faits est au centre des sciences de l'esprit; ainsi, conformément au sens même de l'école historique, la connaissance des principes du monde spirituel reste dans le domaine de celui-ci et les sciences de l'esprit forment un système indépendant ayant son fondement en lui-même.

« Si, en beaucoup de questions, je me trouvai d'accord avec les théories de Locke, Hume et Kant, sur la théorie de la connaissance, pourtant, je me vis obligé de concevoir autrement que ne l'a fait cette école, l'ensemble des faits de conscience, qui forment pour ces penseurs comme pour moi le fondement de la philosophie.

« Fait-on abstraction de quelques plans non développés, de quelques idées accessoires, chez Herder et chez Wilhelm von Humboldt, on reconnaîtra que jusqu'ici la théorie de la connaissance, celle des empiristes comme celle de Kant, explique l'expérience et la connaissance pour un ensemble de faits empruntés uniquement à la représentation.

« Dans les veines du sujet connaissant, tel que les construisent Locke, Hume et Kant, ce n'est pas du vrai sang qui coule, mais le liquide dilué de la raison ou de la pensée pure. Mais, ayant étudié au point de vue historique et psychologique l'homme total et vivant, j'utilisai celui-ci dans la multiplicité de ses forces, — comme être voulant, sentant, pensant, pour comprendre la connaissance et ses concepts : monde extérieur, temps, substance, cause. Peu m'importait que la connaissance semblât tirer ses notions de la perception, de la représentation et de la pensée.

« Voici la méthode que j'adopte : chaque élément de la pensée abstraite et scientifique, je le rattache à la totalité de la nature humaine, telle que me la présente l'expérience, l'étude du langage et l'histoire, et je recherche comment celle là se rapporte à ceci. Résultat : les éléments essentiels de notre connaissance et de notre image de la réalité, tels que l'unité personnelle de la vie, le monde extérieur, les individus hors de nous, leur existence dans le temps et leur influence réciproque, tous ils peuvent être expliqués par la nature humaine dans sa totalité; volonté, sentiment, représentation, ne sont que des aspects d'un seul et même processus vivant.

« Nous trouvons la réponse aux questions que tous nous posons à la philosophie, non point dans la supposition d'une faculté de connaître immuable et fixée à priori, mais bien dans une évolution qui traduit la totalité de notre être.

« Et ici paraît se résoudre la plus difficile de toutes les énigmes philosophiques; la question de l'origine et du bien-fondé de notre croyance à la réalité du monde extérieur reste toujours un phénomène, tandis que dans notre être total avec sa volonté, son sentiment et sa représentation, il nous est donné en même temps que notre être même et avec autant de certitude que lui, une réalité extérieure, c'est-à-dire quelque chose d'autre que nous, indépendant de nous, abstraction faite de ses déterminations spatiales; cet être nous est par conséquent donné comme un individu vivant et non pas comme une simple représentation. Notre connaissance du monde extérieur ne provient pas d'un raisonnement remontant de l'effet à la cause, ou de quelque processus correspondant à ce raisonnement; au contraire, les notions de cause et d'effet ne sont que des abstractions tirées de la vie de notre volonté. Ainsi s'élargit l'horizon de l'expérience, qui de prime abord ne semblait nous instruire que sur nos propres états intérieurs; avec l'unité de notre activité vivante nous sont donnés un monde extérieur et d'autres individus vivants comme nous... »

V

Il nous reste à dire quelques mots de la manière dont Dilthey traite l'histoire des idées et expose la pensée des philosophes et des artistes. Le choix que nous avons fait dans la liste de ses œuvres donne un aperçu de son activité. Aussi ne songeons-nous pas à prolonger cette étude en livrant un résumé des principaux travaux historiques et esthétiques de notre auteur. Nous tâcherons de caractériser le plus brièvement possible sa manière et nous terminerons par une appréciation de sa philosophie.

Les publications qu'il consacra à Schleiermacher demeureront parmi les plus importantes qui aient été écrites sur ce philosophe. Outre la publication de sa correspondance et des opuscules et articles dans les revues, Dilthey a consacré à Schleiermacher un livre bio-

graphique, dont seul le premier volume a paru. L'esprit le plus large préside à cette reconstitution d'une grande vie. Dilthey doit s'être senti attiré vers Schleiermacher et par la conception du penseur, qui s'efforce de synthétiser la connaissance du monde extérieur et les conditions psychologiques de cette connaissance, et par la hauteur de son sentiment moral, et par la tolérance de sa conception religieuse, enfin par le caractère même de son œuvre qui n'a pas la sévérité systématique ni le dogmatisme d'autres philosophes contemporains, mais s'intéresse d'une façon vivante aux problèmes actuels. On a souvent cité ces paroles de Zeller : « Schleiermacher n'était pas seulement le plus grand théologien que l'Eglise protestante eût possédé depuis la Réforme, le grand croyant dont les belles idées sur l'union des confessions protestantes, sur plus de liberté dans la constitution de l'Eglise, sur les droits de la science et de l'individualité en matière de religion finiront par triompher en dépit des résistances et ont commencé à reprendre vigueur après avoir été éclipsées ; il n'était pas seulement le prédicateur plein d'esprit, l'éducateur de qui les dons généreux agissaient si fortement, et qui élevait le cœur par la pensée et la pensée par le cœur, — Schleiermacher était aussi un philosophe qui, sans adopter de système fermé, a répandu les semences spirituelles les plus fécondes, un connaisseur de l'antiquité, dont les œuvres font époque dans l'histoire de la philosophie grecque, un homme enfin, qui a honnêtement travaillé à la rénovation de la Prusse et de l'Allemagne ; qui, dans ses entretiens particuliers a agi sur une grande quantité d'individus en les émouvant et en les instruisant, qui enfin a su éveiller de nombreux hommes à une vie de l'esprit toute nouvelle. »

Ce que nous savons de Dilthey, devait lui rendre sympathiques les tendances de Schleiermacher. Etant donnés le caractère et le genre d'activité de celui-ci, Dilthey ne se contentera pas d'en faire un exposé abstrait. Ce qu'il veut, c'est animer cette grande figure et la rattacher à l'esprit allemand, aussi bien politique, moral et artistique que philosophique. Et c'est ici que la culture ambiante et que les idées qui se dégagent de la vie d'un peuple et d'une époque sont importantes à signaler. Aussi la lecture des écrits historiques de Dilthey est-elle particulièrement attachante.

Sa conception de l'histoire se retrouve dans les études réunies sous

le titre *das Erlebnis und die Dichtung.* Il est intéressant de voir comment Dilthey reconstitue la totalité de la vie consciente du penseur qu'il étudie. Lessing n'est pas seulement pour lui l'écrivain et le dramaturge, mais il nous le montre préoccupé du problème religieux. " Lessing est le premier en Allemagne qui se soit livré à des recherches de grande portée sur le sens et l'origine du Christianisme. Car le premier, il réunit les deux conditions de ce genre d'études, l'histoire et la philologie. Mais il ne fut qu'un initiateur. Il peut être comparé à un assaillant qui, tandis qu'il établit les premiers retranchements d'après toutes les règles de l'art et avec toutes les ressources du génie, est frappé traîtreusement par une balle ,, (*ouvr. cité*, p. 97).

Les hommes que Lessing rencontra et qui entrèrent dans sa sphère d'activité sont, eux aussi, caractérisés et c'est tout un milieu intellectuel qui se reconstitue aux yeux du lecteur.

Finalement, de l'ensemble se dégagent quelques idées directrices, de la multiplicité vivante naît graduellement la conception de l'artiste; on découvre les idées qu'il a acquises par l'expérience du réel et qui, peu à peu, ont régné sur son esprit et pris corps dans son œuvre. Voilà de la grande critique et l'on a eu raison de placer Dilthey parmi les maîtres du genre.

Il a établi la théorie dont son œuvre nous donne tant d'exemples, dans un écrit considérable sur l'Imagination du poète (*die Einbildungskraft des Dichters ; Bausteine für eine Poetik*), lequel fait partie du livre offert à Edouard Zeller par ses amis, et parut en 1887. Dilthey y combine l'évolution du sentiment esthétique avec l'analyse psychologique. Ces pages sont suggestives par l'érudition autant que par le goût. A côté de remarques reprises des grands poètes et des théoriciens, nous trouvons, admirablement caractérisés, les traits essentiels des différentes époques. " Des natures qui donnent tout ce qu'elles portent en elles et se montrent telles qu'elles sont : voilà, l'idéal du XVIIIe siècle; un art représentatif, ennoblissant les situations, devait en être l'expression; à présent notre ideal n'est plus dans la forme, mais dans la vigueur qui nous parle à travers formes et mouvements... L'artiste et le poète sentent aujourd'hui qu'un art vrai et grand du temps actuel devrait exprimer le contenu et le mystère de ce temps aussi puissamment que ce qui nous regarde

chez les madones et les figures de Raphaël, et que ce qui nous parle par la voix d'Iphigénie. „

Toute œuvre d'art jaillit de la combinaison des caractères de la réalité et des facultés de l'artiste. La part de l'artiste est de grandir certains aspects et certaines propriétés qui lui sont présentés par l'observation des choses; ce travail, selon Dilthey, ne sera compris que par l'effort combiné de l'histoire et de la psychologie.

Le poète se distingue par l'intensité des perceptions, leur nombre, leur richesse et l'intérêt qu'il leur porte. Il apporte la clarté dans la représentation et l'énergie dans la faculté de reproduction des images et des souvenirs, mais il se signale plus encore par la vigueur dans la peinture des états d'âme, des événements et des caractères, et dans le sentiment qui pénètre tout ce qu'il se représente.

Dilthey aboutit ainsi en pleine psychologie et donne une analyse des formes de l'activité mentale, des rapports entre sentiment et art, pour arriver aux lois de la technique poétique. Il a une idée très juste de la cohésion de la vie spirituelle : ici, toute séparation en éléments est arbitraire. Car, en réalité, tout processus psychologique procède de la totalité de la vie mentale (*ouvr. cité*, p. 385). C'est la thèse que nous avons rencontrée à plusieurs reprises déjà. L'activité de l'esprit dépend de ce que l'individu a acquis, et cet acquis ne se compose pas seulement de représentations, mais de sentiments, de buts conçus, de jugements de valeur, de liaisons entre deux contenus de conscience.

“ Le monde extérieur nous envoie une variété d'excitations, qui se traduisent dans la vie de l'âme en sensations, perceptions et représentations; les modifications qui naissent ainsi sont éprouvées et appréciées d'après leur valeur pour l'individu, dans la multiplicité des sentiments; puis les sentiments donnent le déclic à des tendances, à des désirs, à des volitions; ou bien la réalité est appropriée à la vie individuelle et influencée de cette manière par l'homme pensant, ou bien la vie individuelle s'adapte à la réalité dure et rèche. De cette manière s'établit une action réciproque entre l'individu et le milieu extérieur dans lequel il se trouve et cette action réciproque constitue notre vie. La réalité des perceptions, la vérité des représentations est impliquée dans un système de valeurs

que les sentiments vivants étendent à la réalité tout entière; ces mêmes sentiments donnent l'impulsion à l'énergie et à la précision des actions volontaires qui forment le système des buts et des moyens.

" Aussi compliquée que soit cette interpénétration dans la vie de l'âme, *elle agit comme un tout* sur chaque représentation et chaque état qui passe au point de fixation de l'attention; ses éléments ne peuvent être isolés ni pensés à part avec clarté; leurs rapports échappent à la conscience nette, et pourtant l'interpénétration est là qui agit, oriente le contenu de la conscience, le délimite, le détermine et le fonde „ (356-357).

Nous revenons ainsi à la vision déjà connue que Dilthey nous présente de la vie mentale. Il serait difficile de ne pas se laisser gagner par une conviction aussi vivace de la réalité psychologique.

* * *

Il nous reste à apprécier l'œuvre de Dilthey; nous parlerons d'abord de sa conception de la métaphysique et nous formulerons d'emblée quelques critiques qu'on pourrait lui opposer.

Dilthey, semblable aux positivistes, a une méfiance complète vis-à-vis de la métaphysique. Mais ce qu'il appelle métaphysique n'est, à proprement parler, qu'une métaphysique particulière. On sait que Comte professait la même méfiance envers les métaphysiques; tous deux donnent de la métaphysique une définition insuffisante; ce dernier appelle métaphysique tout système admettant que derrière les faits apparents règnent des causes occultes, des substances, des entités ayant hérité du rôle des dieux; Dilthey, par contre, entend par métaphysique toute tentation de construire la réalité par une combinaison d'idées abstraites, au lieu de chercher à expliquer les données de l'expérience. Cette définition répond nettement au genre de métaphysique des rationalistes, depuis Platon jusque Hegel. Ce qui répugne à Dilthey, ce sont ces culbutes de concepts, ces tours de passe-passe dialectiques par lesquels certains métaphysiciens ont prétendu déduire le monde de combinaisons d'idées, sans voir que, s'il y avait quelque réalité dans ces idées, cette réalité était emprun-

tée à l'observation, et que pour le reste, leurs systèmes n'étaient qu'habiles jeux d'esprit, sans rien d'utile.

Il y a incontestablement du vrai dans ce jugement, mais où est l'erreur, c'est dans la négation de la métaphysique en général. Personne n'est plus métaphysicien que Comte et que Dilthey. Personne ne s'intéresse plus qu'eux aux problèmes métaphysiques, mais le premier s'y intéresse autrement que les substantialistes et le deuxième s'y intéresse autrement que les rationalistes. Il n'en est pas moins vrai qu'ils abordent l'un et l'autre la métaphysique, voire qu'ils s'y jettent à corps perdu. Affirmer avec Comte qu'il n'y a que faits et lois; que les lois se groupent en systèmes scientifiques subordonnés les uns aux autres ; qu'il y a entre ces systèmes une hiérarchie; que la sociologie est à la fois aboutissement et justification des sciences antérieures, ou, objectivement, que tous les phénomènes physiques, chimiques et biologiques ne prennent leur valeur pleine que dans la société humaine; qu'enfin l'esprit humain suit une loi intérieure de développement : c'est là affirmer des thèses qui ne sont ni purement scientifiques, ni psychologiques, ni empruntées à la logique ou théorie de la connaissance, ni venues de la morale ; ce sont, carrément, des thèses métaphysiques.

Et lorsque Dilthey nous apprend qu'il n'y a pas une seule causalité connue possible, mais plusieurs; qu'à la notion de substance ne répond rien, objectivement, dans la nature et moins encore dans la vie mentale; que causalité et substance sont les projections de l'ensemble de nos réactions conscientes, ne sont-ce pas là des thèses qui concernent le sens et la portée du réel total, de l'ensemble de ce qui existe, c'est-à-dire des thèses métaphysiques?

En effet, dès qu'on affirme, d'une façon générale, que telle chose est, que telle autre chose n'est pas, et que l'on discute les idées appliquées par nous à l'ensemble des faits possibles, c'est-à-dire à toute l'expérience possible, on fait de la métaphysique, qu'on l'avoue ou non. Pour éviter la métaphysique et se cantonner dans le domaine de la logique ou théorie de la connaissance, il faudrait se limiter à chercher l'usage des signes, symboles et notions usités dans la pensée humaine, sans se demander leur portée, ou encore étudier les formes de raisonnement depuis la syllogistique d'Aristote jusqu'aux notions contemporaines de la logistique, ou enfin soumettre à l'exa-

men l'emploi des méthodes utilisées par les différentes sciences. Mais du moment que l'on quitte ce terrain pour passer à l'investigation des principes du réel, il importe peu que l'on nie ceux-ci ou qu'on les rapporte à un Dieu ou à des idées éternelles, à une raison universelle ou qu'on les attribue à des existences psychologiques comme la nôtre, dans un cas comme dans l'autre on fait de la métaphysique.

Dire que substance et causalité n'ont pas de sens, qu'il n'y a pas de chose en soi, mais seulement des phénomènes, et que ces phénomènes ne sont connus que par notre représentation, ce n'est pas nier la métaphysique, c'est s'occuper de problèmes métaphysiques, les résoudre par un scepticisme objectif et ramener finalement tout savoir à certaines combinaisons psychologiques. — Affirmer que le mécanisme a une valeur indépendante et les sciences morales de leur côté un fondement propre, et qu'il existe parallèlement une vie mécanique et une vie spirituelle, c'est professer un dualisme et poser la série de problèmes qu'entraîne l'accord entre le monde physique et le monde moral. Il est possible aussi, avec les idéalistes, de considérer le mécanisme en fonction de l'activité spirituelle et de ne pas lui accorder de réalité propre; ou encore de prendre l'attitude contraire, adoptée par les matérialistes; et il en résulte toujours une métaphysique. En d'autres termes, les problèmes métaphysiques sont inévitables, et contrairement à Dilthey, ils ne se réduisent jamais à des questions de théorie de la connaissance. Car autre chose est d'établir les termes et les lois de la connaissance, et autre chose d'envisager les problèmes que suggère la vie réelle.

Où Dilthey pourrait avoir raison, c'est dans l'affirmation qu'il est impossible pour la métaphysique d'arriver à une solution unique. Mais ce n'est pas là un défaut particulier à la métaphysique; cela est vrai pour toute science humaine. N'y a-t-il pas plusieurs géométries possibles? Plusieurs hypothèses possibles pour expliquer la lumière et l'électricité? Plusieurs grandes écoles biologiques? Et si l'on passe aux sciences plus complexes, à la psychologie ou à l'histoire, qui, elles aussi, sont précises, étudient des faits, combien d'interprétations ne rencontrons-nous pas? Il nous semble même que, sous ce rapport, la métaphysique soit mieux partagée que les autres branches du savoir, car au moins les problèmes fondamentaux ont été définis dès l'origine et restent les mêmes; mais les méta-

physiques acquièrent de plus en plus le sens de la complexité des choses et de la multiplicité des points de vue. Il devient de plus en plus possible de comparer ces points de vue divers et de découvrir un accord entre les systèmes, si, par la critique, on en élimine l'exclusivisme et la marque de l'époque qui les a vu naître, pour n'en conserver que l'essentiel, l'affirmation.

Quand Dilthey reproche au rationalisme de croire que tout est intellectuel et s'explique par l'intelligence et de ne pas reconnaître assez que l'intelligence n'est qu'une manifestation limitée de la vie totale, il est loin de supprimer toute métaphysique; au contraire, il se déclare pour une métaphysique d'ordre psychologique, pour un psychologisme, c'est-à-dire pour une théorie qui considère comme insuffisant de construire le monde au moyen d'idées et reconnaît la nécessité d'affirmer l'existence d'individus réels, n'empruntant pas leur valeur à des combinaisons d'idées, mais étant eux-mêmes porteurs d'une activité authentique et primordiale. Ainsi, au fond, Dilthey proclame une métaphysique, mais sa métaphysique est finalement une psychologie et un individualisme comme l'était celle de Leibniz, comme l'est celle de Wundt, et comme l'est aussi celle de Bergson, si du moins l'on se contente d'indiquer une direction générale, tout en respectant les différences considérables entre les auteurs.

Et pour mieux se prononcer sur cette question, Dilthey aurait dû soumettre à une critique approfondie les méthodes de la métaphysique; sa forme d'esprit le lui a interdit. Il répand les idées comme elles se présentent à lui, souvent accidentellement et à propos d'autre chose. Il juge plutôt par sentiment, par attraction et répulsion, des questions métaphysiques. La métaphysique est un peu, pour lui, une personne mythologique qui vient distraire le philosophe en lui contant de belles légendes et dont il essaie de se débarrasser. Le philosophe qui se représente ainsi la métaphysique construit en réalité une figure de carton pour pouvoir s'amuser ensuite à la démolir.

Dilthey est donc métaphysicien malgré lui; et nous allons en trouver une confirmation nouvelle. Les problèmes métaphysiques, dit-il, aboutissent finalement à n'être que des problèmes de logique. Les notions de substance et de causalité croulent sous la critique

qui démontre leur insuffisance et elles deviennent des idées auxiliaires pour la connaissance des faits. Substance et causalité sont des noms pour certains groupements de phénomènes, rien de plus. Nous avons déjà montré la thèse métaphysique contenue dans cette proposition : nous l'avons désignée du nom de scepticisme objectif. Mais Dilthey ne s'arrête pas là. Sa pensée est trop profonde pour croire que l'homme invente sans raison plausible telle ou telle idée, ne fût-elle utile que comme auxiliaire de la connaissance exacte. Il faut que la conscience humaine ait éprouvé en elle-même le besoin de créer une idée ; chaque idée est issue de sa réaction totale. Le problème logique ne tient pas tout seul. La théorie de la connaissance n'apprend rien, en vérité. Elle n'est pour Dilthey qu'une transition. Où chercher l'explication des concepts ? Dans leur genèse psychologique. En cela, Dilthey se rapproche des associationnistes anglais et s'éloigne, une fois de plus, des rationalistes. Certains parmi ces derniers imaginent qu'il suffit de définir des rapports pour saisir la réalité. Or, il faut que ces rapports existent entre des termes. Les termes sont-ils encore des rapports ? On n'en finirait jamais dans cette voie et ce qu'on veut saisir glisserait entre les doigts comme du sable. Dire que la réalité est constituée de rapports logiques, c'est là, selon Dilthey, une illusion intellectualiste. Ces rapports restent nécessairement des abstractions. Or, la réalité se compose d'individus; la vie psychologique de l'individu donne même la seule vue immédiate et certaine que nous ayons du réel; c'est la seule réalité qui ne puisse pas être illusoire ; mais on en ferait une illusion si on admettait qu'elle dépendît de relations abstraites ou se composât uniquement de celles-ci.

Individuum est ineffabile ; son noyau ne se décomposera pas en idées de raison; il est impénétrable à l'arbitraire de l'intelligible; il est simplement vivant, il est donc autre chose et plus que ne peuvent en dire toutes les déterminations raisonnables.

Aussi il est compréhensible que pour Dithey la métaphysique soit une " *Weltanschauung* ", une conception du monde, et qu'il mette sur le même rang un philosophe, un poète ou un moraliste religieux. Ce qui importe, c'est que la métaphysique soit non un système, un produit de l'intelligence pure, mais l'expression d'une personnalité tout entière, sentiment et volonté autant que raison. Sous ce rapport,

nous devons donner droit à Dilthey. Mais nous pensons précisément que dans ce libre développement, dans cet effort intégral pour *vivre* le réel plutôt que de le limiter dans des définitions incomplètes, réside le fondement d'un accord entre les hommes qui réfléchissent. Et encore ici, ce serait une raison pour avoir confiance dans l'action éducatrice de la métaphysique.

Mais toute métaphysique repose finalement sur une psychologie. C'est donc la psychologie intégrale qui sera au centre de toutes les sciences de l'esprit et non la science des combinaisons rationnelles d'idées. Dilthey semble exclusivement s'être préoccupé de ce groupe de sciences, car on ne voit pas clairement en quoi, selon lui, consiste la nature mécanique ni quel accord il y a entre cette nature et la vie morale. Au surplus, étant donné qu'il n'a pas réalisé de système à proprement parler, mais développé dans les écrits les plus divers, une conception du monde spirituel tel qu'on l'observe dans l'histoire des idées interprétée par la psychologie, il ne faut pas lui demander ce qu'on exige de l'auteur d'un système de la nature.

Il a eu raison de revendiquer pour les sciences de l'esprit une place indépendante et des méthodes particulières; en cela, il a tenu tête énergiquement à la classification des sciences proposée par les positivistes; et il est intéressant de constater que des penseurs venus des sciences physiques et dégagés au point de vue philosophique de tout enseignement d'école, ont parlé comme lui. Nous avons déjà cité Wundt à ce propos. L'histoire et la psychologie s'entr'aideront pour expliquer la vie idéale, volonté des hommes d'action aussi bien que création poétique et qu'élévation morale de la personnalité.

Rien, dans l'histoire telle que Dilthey l'entend, ne ressemble aux tendances économistes qui ont prévalu dans cette science depuis quelques années. L'histoire garde pour lui quelque chose d'héroïque dans son allure et ce qu'elle nous transmet, ce qu'elle constitue comme patrimoine humain, ce sont des idées. Or, les idées sont indépendantes des choses matérielles et variables et si elles évoluent ce n'est pas en fonction de facteurs matériels, mais en fonction de réactions psychologiques et individuelles.

De cette manière nous sommes naturellement conduits à recourir à la psychologie, à l'expérience interne. Dilthey, nous l'avons vu, élargit les cadres de cette science et évite qu'elle ne se resserre dans

la seule étude des formes de la pensée ou de la représentation. En étudiant le sentiment et la volonté, elle ne se contentera pas de les traduire en termes intellectuels, mais tâchera de leur conserver leur nature primesautière et totale; enfin, elle se gardera d'opposer le monde extérieur et la conscience individuelle, mais montrera leurs échanges, l'activité de la conscience réagissant sur les impressions du dehors et celles-ci retentissant dans le sentiment humain, comme si elles en faisaient partie intégrante.

La science de la société enfin, telle que la voudrait Dilthey, ne ressemble guère à la sociologie issue du positivisme; Dilthey s'en est complètement éloigné et attend son impulsion de l'histoire et de la psychologie. Il est curieux de constater les difficultés extrêmes d'une science sociale à se constituer; elle serait bien caduque, une sociologie qui négligerait l'étude de la conscience vivante. Les plus intéressantes recherches sur les collectivités émanent de penseurs pour qui la psychologie n'est pas lettre morte : il suffira de citer Tarde, Simmel, Wundt.

A peine est-il nécessaire, pour terminer cette étude, d'insister encore sur le sens artiste de Dilthey, sur la beauté si variée de sa prose, sur le mouvement du style et de la pensée. Le lecteur aura compris qu'il est en présence d'un de ces hommes qui ne sacrifient pas à la mode, mais conservent le sens de la vie philosophique et savent qu'une conception exige chez celui qui la porte, le don de soi et le respect de la pensée; de tels hommes s'élèvent au-dessus des courants passagers et des fantaisies du moment pour maintenir, en face de tout ce qui voudrait arrêter l'élan de l'esprit, les droits de l'idéal et la hauteur de vues du penseur.

Variétés

L'évolution des idées et de la forme poétique dans l'œuvre d'Émile Verhaeren [1]

(EXTRAITS)

PAR

René GOLSTEIN,

CHAPITRE I

Les années de formation. Les Flamandes. Les Moines.

Une œuvre considérable, souvent étrange et souvent inégale, mais parfois tellement troublante et puissante, et presque toujours tellement adéquate à l'esprit de notre temps, tellement synthétique de cet esprit que peut-être elle sera la seule à donner le témoignage ardent de notre activité, de nos efforts et de nos espoirs.

Et, par suite, aucun poète actuel n'eût plus enthousiastes biographes, plus vindicatifs détracteurs, ces derniers défendant un principe d'art que Verhaeren, à un moment donné de son évolution, condamna ; les premiers faisant de lui le porte-drapeau d'une école, le chef incontesté, parce qu'il fut à peu près le seul à atteindre à une maîtrise.

Certes, après les études nombreuses et méritoires souvent, celle du pieux Stephan Zweig, très complète, mais trop générale et trop uniquement panégyrique, celle de Mockel, si pénétrante, celle de Bazalgette, fort documentée, celle de M. Buisseret, intéressante, mais bien trop sommaire, celle de M. Gauchez, assez superficielle, avec

(1) Mémoire couronné au concours universitaire (1910-1912).

pourtant quelques aperçus originaux, celles particulières ou succinctes des Ramaekers, des Remy de Gourmont, des Horrent, pour n'en citer que quelques-unes, après toutes ces études, notre tâche était particulièrement difficile. Nous nous sommes appliqué surtout à donner — ce que plusieurs de ces critiques ne font pas — un aperçu complet de l'œuvre, tant au point de vue de la forme que des idées; nous avons cherché à montrer l'évolution incessante — et combien intéressante — de Verhaeren.

Bazalgette nous a révélé de très nombreux détails biographiques sur le poète, mais il ne faut pénétrer dans la vie privée des artistes qu'en tant que cela est nécessaire à la compréhension de leurs travaux...

Verhaeren est né en 1855, à Saint-Amand, près de l'Escaut, en pleine campagne flamande; c'est là qu'il passa toute son enfance, enfance heureuse, libre et déchaînée. Son père vivait à Saint-Amand en rentier de village. Sa mère était d'origne française. D'ailleurs, quoique en plein pays flamand, Verhaeren ne parla que le français.

Il alla à l'école communale du village, jusqu'à l'époque de sa première communion, fit ses études moyennes, d'abord au Collège Saint-Louis à Bruxelles, ensuite à Sainte-Barbe à Gand, où passèrent plusieurs de nos gloires littéraires : Rodenbach en même temps que lui, Maeterlinck, Van Lerberghe, un peu plus tard. C'est là sans doute qu'il apprit à discipliner son esprit, c'est là qu'il fut poussé aux études classiques; c'est dans ce milieu de piété austère qu'il ébaucha ses premières rimes, que naquit son amour pour les lettres...

On destinait Verhaeren à la direction de la fabrique de son oncle, mais il avait arrêté d'autres projets. Il obtint de terminer ses études à l'Université de Louvain.

Verhaeren, indécis sans doute, se sentant attiré par la poésie, et voulant cependant s'assurer un avenir, opta pour le droit, comme Maeterlinck, comme Rodenbach, comme tant d'autres qui se préparèrent ainsi à la carrière littéraire...

Heureusement, il va se trouver au milieu d'une jeunesse ardente comme lui, brûlant de tout rénover. Ceux qui vont créer le mouvement admirable et unique dans notre pays, de *La Jeune Belgique* font presque tous, à cette époque, leurs études à Louvain. Des cénacles se forment, des revuettes paraissent; on collabore notamment à *La Semaine*, une feuille estudiantine. Le mouvement de réaction contre la littérature et l'art poncifs de la Belgique éclate parmi ces enthousiastes; Verhaeren va être un des plus fougueux adversaires de la « vieille génération ».

En 1881, il est inscrit au barreau de Bruxelles et devient stagiaire

chez Picard, mais le droit le rebute, car il a, dès lors, la passion de la poésie; il travaille à un recueil de vers qu'il lira à Picard et à Lemonnier, qui lui conseilleront d'abandonner définitivement le barreau.

Années d'exubérance, années de folie, de beuveries, quelquefois même d'orgie.

Verhaeren se lie avec Dario de Regoyos, Willy Schlobach, Théo van Rijsselberghe surtout, et ces artistes mènent une vie désordonnée et insouciante, qui permettait au poète des *Flamandes* de donner libre cours à son tempérament fougueux de campagnard indompté.

Nous étions alors en plein mouvement Jeune-Belgique. Verhaeren ne fut pas parmi les fondateurs de la fameuse revue; il y entra en 1883.

On bataillait, avec une fougue toute juvénile, contre les usés de la littérature officielle, on plaidait au nom de l'Art pour l'Art, frappant tantôt avec une arme impitoyable, tantôt avec le stylet de la plus mordante ironie.

Verhaeren fut enrôlé : outre plusieurs poèmes, il publia des chroniques artistiques, faisant la critique régulière des salons d'art. Ceux-ci ont exercé sur sa manière de voir et de comprendre une influence profonde : comme la poésie, la peinture et la sculpture étaient également, chez nous, le domaine du conventionnel et du rabâchage, où pontifiaient les peintres de genre et d'histoire, où l'on faisait ce que Verhaeren a appelé la peinture photographique.

Rien de tel pour orienter un poète, pour le détourner du décalque littéraire de ces artistes, c'est-à-dire du style terne et froid, de la description banale.

Attaques fougueuses, où toute la passion de l'auteur des *Flamandes* transparaît, plaidoyers virulents aussi en faveur de tous les jeunes, pourvu qu'ils fussent épris d'originalité, de nouveauté, même si la « gaffe » ou le mauvais goût en résultaient !

C'est ce qui fit de lui le défenseur ardent des expositions annuelles des XX, de l'*Essor*, de ce groupe personnel, et exclu ou volontairement éloigné des expositions officielles, qui nous révéla les talents singuliers et solides des Ensor, Dario de Regoyos, Khnopff, Van Rijsselberghe..., de beaucoup d'artistes aujourd'hui admirés.

Et dans ces critiques tout en nerfs, sans ménagements, comme sans respect, nous retrouvons les conceptions artistiques du poète, poète fougueux, habitué à contempler la nature et la campagne, et les voyant d'un œil enthousiaste dans toute leur beauté, subissant en même temps l'influence de son époque, voulant le « neuf », voulant l'originalité, mais trop sensuel encore dans ses visions, pour obéir à ce qu'l appelait alors, avec assez de sévérité, la « manie humanitaire », le « démocratisme artistique ».

Ce sont ces conceptions qui avaient donné naissance à son premier recueil de vers : *Les Flamandes*, paru en 1883, où nous trouvons appliquées toutes les théories artistiques si fréquemment et si ardemment défendues.

Picard et Lemonnier, nous l'avons dit, avaient eu la primeur de cette œuvre encore inédite de jeune ; ils n'avaient ménagé ni leur enthousiasme très grand, ni leurs restrictions.

Quand l'ouvrage parut, ce furent surtout les faiblesses et les outrances que l'on se plut à distinguer et nos aristarques vieux-jeu y allèrent de leurs expressions sentencieuses : « M. Verhaeren a percé comme un abcès dans la littérature » ou bien « Verhaeren est le Raphaël de la crotte »... Laissant ces expressions aussi triviales que ridicules et faciles, nous nous attacherons à analyser cette œuvre de début qui témoignait d'une âme ardente, d'un tempérament passionné et extraordinaire.

Sans doute, y trouverons-nous à côté du déploiement fougeux d'une personnalité violente, la marque des influences littéraires du moment... L'école naturaliste est, sinon à son apogée, du moins à la belle période du succès : *le Mort* et *le Mâle* de Lemonnier, pour prendre des influences directes, sont de 1881. Aussi le fond est-il réaliste et volontairement outré, la forme tantôt assez classique, tantôt généralement romantique, grâce à des maîtres aimés, Banville, Gautier, Baudelaire et surtout Hugo, à qui, comme nous le verrons, Verhaeren emprunte souvent la technique du vers.

Donc rien de définitif, ni dans la forme, ni dans les idées, la forme n'étant que le résultat brillant, d'ailleurs, d'une longue préparation et d'une forte admiration littéraires, mais où nous ne trouvons pas l'affranchissement des idoles, nécessaire à l'acquisition d'un talent original.

Et c'est ce qui nous fera apprécier toute la distance qui sépare les *Flamandes* de *Toute la Flandre*, parue vingt ans après, et dont le sujet est pour ainsi dire le même : la glorification du pays natal ; tout le chemin parcouru déjà entre les *Flamandes* et la trilogie sociale.

Car Verhaeren nous fera de la campagne trois descriptions à trois périodes tout à fait différentes de sa vie : sa plume, au début, fut orientée naturellement vers le pays natal, qu'il n'avait pas quitté et qui lui avait insufflé une vie et un tempérament intenses, et nous eûmes les *Flamandes*, livre qui ne pouvait être qu'objectif en partie, descriptif et sensuel, parce que, nous l'avons vu, la jeunesse campagnarde du poète, ses années d'étudiant, l'avaient conduit à un besoin d'expansion, d'amour, de déchaînement des instincts, tandis qu'il avait gardé les yeux imprégnés de la terre flamande... Evidemment, alors, la vie et la fougue étaient trop abondantes,

trop intensifiées, pour autoriser les pensées philosophiques ou sociales; ce ne sera qu'après une crise, dont le poète d'ailleurs sortira vainqueur, mais transformé, mûri par l'âge, qu'après des amitiés influentes, des luttes sociales auxquelles il se laissera entraîner, que Verhaeren de peintre purement *pictural* deviendra peintre social, comme son frère en art, Laermans, plus que lui peut-être. Alors le cadre de la campagne sera rétréci : on ne célébrera plus toute la clarté, toute la splendeur et tout le réalisme, mais douloureux, on ne verra plus que la misère et la désolation, peintre humanitaire, on voudra que la description ait un but, une portée sociale.

Et quand le poète, à l'apogée de son talent, se sera définitivement apaisé, il reviendra à *Toute la Flandre*, et ce sera cette fois-ci un tableau simple, exact, dont la violence, mais pas l'amour, sera exclue ; le poète apparaîtra contemplant presque immobile, mais le cœur impétueux encore, sur une sorte de piédestal dressé par la gloire, sa terre natale à laquelle il sera venu apporter ses hommages et la consécration de sa vie.

Nous l'avons dit, dans les *Flamandes*, Verhaeren obéissait à sa prodigieuse expansibilité, à ce besoin de crier, de clamer orgueilleusement sa force, de s'imposer, de heurter des poings tout ce qui est préjugé ordinaire. Et pour dégager en fin de compte, l'essence même, le leitmotif du poème, nous établirons que Verhaeren s'est appliqué à chanter, ou plutôt a chanté, naturellement, selon ses termes : « l'Idéal charnel » que concentrent en elles et pour lui les plantureuses Flamandes.

C'est cette sensualité glorifiée qui est la base de toute cette œuvre, cette sensualité que toute la riche peinture flamande lui avait infusée et dont il héritait, c'est cet hymne à la chair que l'on n'a pas assez remarqué, ce qui a fait aborder aux critiques les plus influents des jugements un peu trop absolus comme ceux-ci : Verhaeren était déjà un peintre inspiré, mais pas encore le poète; il a commencé par être essentiellement objectif (1).

Si c'est être objectif, que ne pas commenter avec gravité ce que l'on contemple, ne pas laisser pénétrer en soi la pitié philosophique ou sociale, oui, Verhaeren est un objectif ; mais il s'enthousiasme pour l'art flamand, pour les femmes flamandes; toutes ses fibres, tous ses nerfs se tendent pour imposer la beauté de la vie saine et déchaînée, et ce subjectivisme, à côté de pages purement descriptives, indique le débordement fougueux d'une nature flamande encore tout imprégnée d'elle-même. Et le prélude annonce merveilleusement la symphonie : on nous plonge dans une atmosphère

(1) Stephan Sweig.

ardente, au milieu d'une orgie et d'une beuverie de vieux maîtres flamands, des Craesbeke, Brakenbourgh, Teniers, Brauwers, tous ceux dont l'art réaliste fut un « déchaînement d'instincts et d'appétits », et cette scène traitée d'une manière épique et prodigieusement puissante, belle, malgré quelques détails imparfaits, est d'autant plus caractéristique qu'elle nous donne exactement le ton général du livre : malgré les passions et les déportements, on peut être grand, pourvu que l'on ait la volonté et qu'on ne s'affadisse pas, puisque, malgré tout, ces maîtres :

« Campaient gaillardement leurs chevalets flamands,
Et faisaient des chefs-d'œuvre entre deux soûleries.»

Les *Flamandes* forment en somme un diptyque : d'un côté, nous rangerons les pures descriptions de fermes, de bêtes, les marines — généralement des sonnets — parce que l'impersonnalité nette du poète permet ici d'enchâsser les vers dans un cadre fixe et invariable; de l'autre, les scènes flamandes, beaucoup plus amples et puissantes.

Ici la Flandre passée est évoquée avec sa vie ardente et toute sa splendeur de couleurs vives, avec ses habitants, leur geste brusque, leur ample amour de l'existence. Certes, on ne s'étonne pas ici, que certains aient dit, sans paradoxe, que les véritables maîtres d'Emile Verhaeren, ce furent les *Maîtres Flamands* (1). Souvent l'on est en présence d'un commentaire d'un tableau de l'art flamand de la grande époque, Teniers ou Brauwers, Steen ou Jordaens, tandis que pour les *Campagnes hallucinées* nous songerons aux modernes, Laermans, par exemple, et à leurs douloureuses préoccupations.

La jeunesse et la santé transparaissent uniquement à travers ces pages, cris de volupté, ruts flamboyants, instincts déchaînés, horreur de la mièvrerie et du raffinement, luttes et festins de chair dans la nature complice et sensuelle aussi, tout rappelle, tout exige l'admiration unique de l'ancien art flamand, du tempérament jeune et inaltéré de ces maîtres :

« Art flamand, tu les connus, toi,
Et tu les aimas bien, les gouges,
Au torse épais, aux tétons rouges,
Tes plus fiers chefs-d'œuvre en font foi. »

Il semble que quand le poète a écrit quelques sonnets, peint quelques calmes paysages, tout son sang bouillonne et lui monte à la

(1) Notamment Médéric Dufour.

tête, tous ses nerfs se crispent d'impatience, et alors, d'un trait énorme, avec frénésie, il nous étale les truandailles, les amours rouges :

« Dites, jadis, ripaillait-on
Dans les bouges et dans les fermes.
Les gars avaient les reins plus fermes,
Et les garces plus beau téton.
. . . . . .
Chacun avait, à droite, à gauche,
Chair de femelle à savourer,
Chair grasse, prête à se cabrer
En des ruades de débauche. »

Mauvais goût peut-être en certains endroits, trop de crudité sans doute et pas de grâce, mais quelle puissance, quel amour total des gens et des bêtes, quelle confusion magnifique des hommes et de la nature ! Tout se mêle; il n'y a qu'une seule unité, c'est la nature elle-même, grasse, voluptueuse, et cette nature est identique, qu'elle se déploie en gens, en bêtes ou en décors, tous vivent semblablement :

— Bien que Mars *ait craché ses poumons* en rafale.
— La terre *sent l'assaut du rut* monter en elle.
— Les sapins isolés *sont coupés au jarret.*
— On eût dit que *le cœur de la ferme battait.*

Cueillies au hasard, au milieu de tant d'autres, aussi belles, aussi frappantes, ces images n'indiquent-elles pas cette adoration toujours égale pour toutes les choses ?

La couleur aussi est jetée à grands traits : elle est claire, le poète la voit toujours telle : c'est le rouge qu'il préfère, étincelant; ce sont de « rouges bouquets de chairs », ce sont de « rouges violences ».

Sans doute, la forme laisse souvent à désirer, exagération, mot impropre, phrase boiteuse, mais comme nous le verrons, elle est beaucoup plus correcte que celle des *Moines*, parce que le sujet est plus simple, plus spontané, plus facile.

Les descriptions sont nettes, parfois tout à fait originales, les verbes généralement à l'imparfait, pour donner peut-être l'idée d'une évocation du passé.

Cependant, certains poèmes semblent démentir notre préalable affirmation que Verhaeren n'a vu la campagne que dans la splendeur, méconnaissant ou négligeant la misère et les sombres tableaux.

Nous trouvons dans les *Flamandes* des descriptions de l'hiver, des plaines et des villages en cette saison, mais, même alors, ce n'est pas l'impression de désolation qui domine, c'est celle d'apaisement : la

nature se repose et se prépare à un nouvel assaut. Quant aux paysans, certes, en quelques passages, ils sont étudiés et dépeints tels qu'ils sont, c'est-à-dire « noirs, grossiers, bestiaux », avec la volonté de gruger le prochain, avec leur dédain pour la patrie, leur haine et leur esprit de stagnation, mais nous ne pouvons cependant établir aucun point de contact avec les descriptions *tendancieuses* des *Campagnes hallucinées*, Verhaeren, dans les *Flamandes*, ne s'est détourné que par hasard de sa fougue habituelle; c'est presque sans y prendre garde, qu'il a étalé des tableaux de laideur; la misère ne l'épouvante pas; l'abrutissement des paysans ne l'indigne pas, parce qu'il n'a pas de pitié encore, étant trop jeune et voyant d'un œil trop sain toute chose, et aussi parce que, comme l'a dit Stpehan Zweig : « Il a le DÉSIR de la Flandre telle qu'il la voit vivre dans les ardents tableaux de Rubens, de Jordaens, de Breughel ».

Et aux kermesses, tous les paysans, même les plus misérables, accourent; les ripailles se terminent par un rut déchaîné dans toute la nature ; on songe, tant est grande la violence, à la kermesse de Lemonnier dans *Un Mâle*; tandis que dans les *Campagnes hallucinées*, même pour les grandes cérémonies campagnardes, ce sera le vide dans les cabarets et le vent de la mort dans les plaines.

La distance, on le voit, est énorme. Il était utile de faire remarquer que ce qui dans les *Flamandes* n'est que vaguement ébauché, sans but déterminé, deviendra l'objet d'un développement énorme et douloureux, après de nombreuses années de transformation et de médiations chez le poète.

* * *

C'est en 1886, donc trois ans après les *Flamandes*, que parurent les *Moines*.

De prime abord, le Verhaeren de ce recueil peut paraître totalement différent ou transformé et incarner, selon l'avis de certains critiques, ce second reflet de l'âme flamande, le mysticisme à côté de la bien nette sensualité. C'est trop considérer l'aspect extérieur des choses. Sans doute, en ces trois années, aucun événement vraiment saillant n'avait surgi ; aucun de ces phénomènes brusques qui modifient une vie et une œuvre, ou en détournent le cours, mais plutôt une sorte de revirement, une nouvelle orientation et peut-être le début d'une crise qui éclatera dans la trilogie funèbre des *Soirs*, des *Débâcles*, des *Flambeaux noirs*.

Evidemment, les *Moines* forment en un certain sens un pendant aux *Flamandes*, présentent un autre aspect de l'âme des Flandres, comme à côté des Rubens, des Teniers, des Jordaens et des Steens, il y a les Memline et les Van Eyck; à côté des Lemonnier et des

Eeckoudt, les Ruysbroeck, les Van Lerberghe, les Maeterlinck, les Elskamp, chez certains d'entre eux, même, les deux tendances réunies, mais ce n'est pas le besoin de mysticisme seul qui a entièrement inspiré ce recueil.

Verhaeren, nous l'avons dit, avait eu une éducation religieuse, non pas rigide, mais telle qu'on la donne généralement dans les milieux bourgeois, tradition plutôt que conviction solidement enracinée. Et comme presque tous les enfants, Verhaeren avait eu une foi profonde et naïve, foi qui le conduisit à sa première communion, qu'il a rapportée en termes si émus dans les *Tendresses premières*, entourage catholique toujours, au collège à Bruxelles, à Gand, à l'Université de Louvain. Mais, d'autre part, Verhaeren était entraîné par la poussée de libre pensée qui s'affirmait alors, et pris entre les deux doctrines, sa réflexion devait profondément être troublée. Et l'on comprend qu'alors il ait voulu se retremper dans une atmosphère absolument catholique, d'autant plus qu'il était probablement accablé par sa vie toute de dépense et de folie, d'enthousiasme et de liberté. Un besoin de s'oublier et de se renfermer en soi-même, en plus du désir de connaître plus intimement des mœurs ésotériques, des êtres différents et en bien des cas supérieurs, peut-être encore l'espoir de raffermir une foi branlante, le poussèrent à faire une retraite de trois semaines au monastère fort accueillant de Forges, près de Chimay. Verhaeren, d'ailleurs, avait encore, vivant, le souvenir de ce cloître de Bernardins, situé à une lieue de Saint-Amand, à Bornhem, où son père, maintes fois, l'emmena.

Ce que fut cette séquestration volontaire, nous ne pouvons que l'imaginer, mais avec vérité sans doute : exaltation grandissante devant cette existence si particulière, si repliée sur elle-même, si évocatoire d'un immense passé glorieux en face d'un présent terni, exaltation égale, certes, au désir d'enfermer, ne fût-ce que quelques jours et comme en son linceul, toute son exubérance.

Profondément attiré, Verhaeren dut certainement remplir avec un très grand zèle, une solide ferveur, tous les offices, toutes les tâches imposées.

Et lorsqu'après trois semaines, il partit, ce dut être l'esprit profondément imprégné de ce milieu exétique, avec une foule de pensées angoissantes, lancinantes, la foi non raffermie, les sens non apaisés, mais du moins avec la volonté de concentrer ses impressions et de bâtir une œuvre d'art.

Il nous est possible, à présent, d'établir les principes et les idées qui ont servi de base à ce pieux édifice.

En réalité, cette œuvre marque le début d'une crise de pessimisme ; après quelques années de folle ivresse, le doute a surgi; la vanité de

ce réalisme est apparue, réaction d'autant plus vive que fut folle l'exubérance. Et les moines se sont présentés comme pouvant le mieux revêtir les sentiments opposés se heurtant chez le poète.

Le monde, aux yeux du Verhaeren d'alors, et il est important de le noter, le monde va vers l'athéisme; la société actuelle abandonne les conceptions primitives des choses, cette idéalité parfois enfantine, mais si délicieuse, pour se confiner dans un matérialisme vide et plat. Rien ne subsiste de l'ancienne et profonde foi chrétienne. Le doute ou la négation sont tout-puissants.

Quant au poète, il semble regretter les convictions solides, parce que rien de stable ni de grand à ses yeux n'est venu les remplacer. Il médite et ses méditations sont tristes : l'art est hésitant :

« Toute œuvre se disjoint, toute gloire s'efface d'ailleurs ! »;

la science dont on veut fare l'orgueuil et la gloire de notre siècle est dangereuse pour le penseur :

« Toute science enferme au fond d'elle le doute ».

Pris entre deux doctrines, il n'ose encore ni avancer, ni reculer, comme ces soldats qui dans la mêlée ne veulent pas lâcher pied tout en craignant d'affronter le danger. Bientôt l'équilibre sera rompu : de l'hésitation, le poète tombera dans le doute et la négation.

Aujourd'hui, du moins :

« Loin du monde, roulant, sans idéal, sans Dieu »,

il veut invoquer des êtres magnifiques, dont la ténacité fut séculaire, indomptable, dont la vie fut d'orgueil ou de violence, et qui, à cette époque aussi, sont désemparés et peut-être disparaîtront. Peu importe ! avant la suprême agonie, il veut les évoquer dans leur splendeur, et faire défiler, tel un cortège majestueux des fastes médiévaux, où sont confondus prêtres et soldats, nobles et manants, mais tous, pleins d'idéal héroïque ou saint, ceux qui furent « la voix, le cœur et le cerveau du monde ».

Et quand il s'enthousiasme, quand son cœur vibre comme vibrait celui des moines ardents du moyen âge, il redevient lyrique et fort, comme au beau temps des *Flamandes*; sa fougue, momentanée, se retrouve toute, en quelques pages d'épopée étalant une grande richesse d'images et une grande puissance d'expression !

Alors apparaissent toutes les rages et toutes les luttes du passé, et tous les moines qui répondirent comme à grands coups d'ostensoir leur savoir et leur zèle. Ils sont tous là : c'est le moine hérésiarque, qui s'est heurté aux idées admises, le moine sauvage avec toute sa primitive violence, les moines féodaux « fils de barons et de princes

royaux », les moines dont la vie fut une fête de la chair, une ivresse perpétuelle et qui, pour l'expier, volontairement, n'ont maintenu ferme que la volonté de s'isoler, tous sont tragiquement beaux, douloureusement simples; leurs gestes sont d'autorité et leur puissance surnaturelle. Verhaeren les décrit fougueusement, parce qu'il les comprend profondément et que, comme eux, il fut fort et aima la vie tout d'une pièce.

Description épique aussi que celle des fêtes monacales, transcription pour ainsi dire, car on ne peut nier qu'ici aussi la peinture n'ait grandement inspiré Verhaeren, transcription d'un tableau de luttes et de fêtes, d'un festin, représentation de la prise de Jérusalem, tout cela en un emmêlement grandiose qui rappelle les *Flamandes*.

Et n'oublions pas que Verhaeren garde ses impressions indéfiniment, qu'il ne les traduit pas immédiatement à l'extérieur par une ébauche reflétant la sensation, mais que tout se fixe en lui et se transforme. C'est ainsi que nous trouvons déjà maintenant tous les personnages qui constitueront, plus tard, son œuvre dramatique : *le Cloître*. Ils ont tous apparu, nettement dessinés. L'auteur de la *Multiple Splendeur* reprend ainsi toujours des thèmes développés déjà; mais ils sont modifiés selon le temps et renouvelés par la forme et par l'idée; il les amplifie et leur donne une nouvelle vigueur : et ce qui, ici, n'était que peinture de caractère, va permettre une action concise, développant un terrible conflit psychologique, tant la vie claustrale lui avait paru troublante !

Mais comme nous l'avons montré, selon un procédé qui lui est fréquent, Verhaeren alterne les scènes et portraits et les descriptions de nature, pour donner une véritable atmosphère à l'ouvrage qu'il publie. C'est ce qui fait que dans les *Moines*, à côté de ces pages rappelant un passé héroïque et brillant, parfois aussi, le présent plus terne, à côté aussi de héros mystiques, nous avons des méditations et des croquis de cloître, des peintures de « Soir Religieux », et ce sont ces derniers qui nous fixent définitivement sur l'état d'âme du poète : ce n'est en général plus l'exubérance primesautière des *Flamandes*, ce n'est pas encore le pessimisme des *Soirs*.

Les teintes rappellent celles de la pénombre, imprécision, mystère, mais pas le soir angoissant et oppresseur où tout inquiète, où le moindre bruit semble l'indice d'une force occulte et hostile. La campagne est recueillie, collaboratrice, en quelque sorte, des moines dont elle a l'humilité et le silence; l'ascète fuit l'éclat du soleil ou plutôt ne le ressent pas, absorbé qu'il est dans les prières. Pareil à lui est Verhaeren.

Mais que vienne le crépuscule; alors son âme est au diapason du

calme de la nature; elle s'y retrempe ou mieux y vibre du même sentiment d'apaisement. Parfois la note est plus douloureuse, tout est stagnant, le silence est « souffrant », des cris se font entendre, mais en général ce n'est pas un esprit vraiment inquiet qui s'agite. Au fond, les descriptions indiquent l'imprécision dans les idées du poète, ses tâtonnements, ses regrets de ce que sa tranquillité est morte, le cri deux fois répété :

« Heureux ceux-là, Seigneur, qui demeurent en toi »,

et l'hommage à la mort chrétienne, tout marque bien un trouble profond, que les critiques n'ont pas assez fait ressortir; le début en partie inconscient, d'une crise intense, que le séjour chez les moines a peut-être contribué à faire éclater.

Les *Moines* indiquent la tendance moyenne; ils renferment encore un grand déploiement de santé, mais aussi une lourde lassitude qui se trahit en maints endroits. C'est par là, la continuation des *Flamandes* et la préparation aux *Soirs*.

En tous cas, le poète a conservé de ce séjour chez les moines, chez ces « hommes poètes », un fier dédain du monde et l'orgueil de l'isolement. La conception de son art en a été rehaussée : puisque le cloître n'a pas réussi à le retenir, à l'accaparer, puisque les poètes sont venus trop tard pour être prêtres, comme ces derniers, du moins, il vivra « seul, ainsi, tout seul », avec son art et le dressera au-dessus de la banalité humaine, comme les prêtres lèvent bien haut, au-dessus de la foule, leur Christ, qui résume pour eux l'absolu de la foi.

Sans doute, il y a des ombres au tableau et souvent l'expression faiblit devant l'exigence de la pensée. Quand il s'agissait de traduire des impressions spontanées, la forme, généralement, était belle et satisfaisante, mais ici les sentiments et les objets étant plus complexes, la difficulté était plus grande: les images s'offrent au poète; il les saisit trop aisément et souvent aboutit à des contre-sens, des phrases baroques.

A ce point de vue les *Moines* constituent un recul sur les *Flamandes*; longue est la liste de ces barbarismes, atteintes à la grammaire, constructions flamandes, bizarreries, mots incorrectement accouplés; cette liste, nous avions songé un moment à la dresser ou tout au moins à donner des exemples frappants.

Nous nous sommes dit que dans une étude comme celle-ci, cette nomenclature eût pour le moins été déplacée : les fautes de détail peuvent être relevées dans des études particulières sur tel ou tel volume, mais doivent disparaître devant l'analyse de l'ensemble.

En tous cas, nous ne pouvions nous dispenser de noter que les beautés et les qualités les plus originales ne servent pas à racheter des erreurs souvent considérables.

CHAPITRE II.

La Crise. *La trilogie des Soirs, des Débâcles, des Flambeaux noirs.*

Dès ce moment, Verhaeren tend un voile sur les évocations du passé; il va renoncer à la description objective comme à l'enthousiasme et nous donner des poèmes personnels, issus d'un même état d'âme.

C'est la rupture avec les traditions; l'artiste, trop absorbé par lui-même, penché sur ses rêveries et ses nostalgies, rejettera loin de lui les fastes des temps révolus, pour disséquer son cœur douloureux.

Cette évolution de l'œuvre ne va pas sans une métamorphose profonde de l'homme. Nous en avons vu les premiers symptômes après les *Flamandes* : une vie trop fiévreuse entraîne une dépression perceptible déjà à certains signes, à certaines préférences; une claustration suscite des pensées abstraites et tourmentées. Pour déchaîner une véritable défaillance, il faut aussi que le poète s'aperçoive que tout ce qu'il avait patiemment érigé en dogme de vérité, tout ce qu'il avait cru absolu, dans la spontanéité et la candeur des vingt ans, est, sinon faux, du moins illusoire et vain : la religion agonise, l'art est bafoué ou terni; les artistes eux-mêmes souvent le méconnaissent .

Neurasthénie sans doute, nerfs surexcités, ne supportant plus la vie accoutumée, yeux n'ayant plus une saine vision des choses, ouïe affinée et exacerbée par les bruits ordinaires.

Crise essentiellement morale dans son essence, venant de l'hésitation et du doute, mais qui devait se compliquer et s'augmenter d'une défaillance physique. La vie fiévreuse et les angoisses n'eussent peut-être pas anéanti tout à fait le poète : un mal nerveux d'estomac consacra sa défaite.

On a beaucoup parlé de cette maladie, on a rappelé quelques cas identiques, notamment celui de Carlyle, pour en déduire l'influence puissante, supérieure, du corps sur l'âme et les pensées. Très vraie en d'autres cas, cette affirmation, ici, est au moins trop catégorique.

D'abord, ce n'est pas cette souffrance physique qui a déchaîné le pessimisme moral; celui-ci était annoncé depuis longtemps par des symptômes indubitables; la « débâcle » eût peut-être été moins rapide, moins complète, mais certainement eût éclaté avec d'autres particularités.

De même nous croyons, quoi qu'en pensent certains critiques, que cette douleur d'estomac a été postérieure à la meurtrissure de l'âme, qu'elle est venue l'augmenter, comme chez certains malades, un

malaise passager devient, par une circonstance extérieure, une affection grave.

Cependant, au-dessus de toutes ces causes, il en est une qui les domine toutes et qui a dirigé Verhaeren dans une voie difficile et dangereuse, qui l'a désorienté pour quelque temps et laissé comme perdu au milieu du monde.

En 1886, Verhaeren avait interrompu ses chroniques artistiques à la *Jeune Belgique*, cédant la plume à Jules Destrée : il avait besoin de changer d'atmosphère, il voulait voyager, pour se transformer, pour ne plus voir les crispants horizons journaliers, pour fuir tout ce qui alimentait sa neurasthénie.

Il se mit à parcourir divers pays, à séjourner dans diverses villes, Paris, des cités importantes d'Allemagne, Londres surtout.

Signalons, entre autres, que c'est en 1886 également, que Verhaeren découvrit Grünewald, à Cassel, où se trouvaient alors deux de ses plus célèbres toiles, aujourd'hui à Taubenbischofsheim.

Certes, nous reparlerons plus loin de l'influence que l'art allemand, spécialement celui de Kranach, Dürer et Grünewald, exerça sur les conceptions et le style du poète — mais il nous faut signaler combien ces influences sont marquantes dans nombre de poèmes de cette époque — et ne faut-il pas relever certains contrastes, certains enchevêtrements, le paroxysme de douleur et l'atmosphère tragique, qui apparaissent si nettement dans plusieurs tableaux de Grünewald ?

Verhaeren aurait pu trouver dans la suprême distraction, dans la nouveauté, dans le mouvement intense et inconnu pour lui des grands centres, le changement salutaire et la transformation d'idées qu'il recherchait.

Plus tard il en sera ainsi, parce qu'il sera plus fort, mais aujourd'hui, il est simplement effaré par cette vie qu'il soupçonnait, mais dont il ignorait le tumulte angoissant, par cette rage d'action qui le replie d'autant sur lui-même, lui, l'exubérant adolescent qui avait fui, parce qu'il n'avait plus la foi.

Et comme s'il eût fallu renforcer l'inquiétude et blesser plus encore la douleur, Verhaeren perd, en mars 1888, à Saint-Amand, son père: quelques mois plus tard, c'est sa mère qui meurt.

Dès lors, on comprend que Londres l'ait surtout retenu à cette époque, non parce que la ville du mouvement, de l'animation et du commerce formidables et modernes, Paris l'eût emporté dans ce cas, mais parce que souvent terne et embrumée comme l'âme du poète, parce qu'on pouvait y errer comme en un séjour d'ombres.

Telle fut la situation de 1888 jusqu'au milieu de 1891. Tel l'état d'âme général dont nous allons maintenant étudier les phases successives et douloureuses.

Evidemment, il ne faut pas croire que le poète tomba immédiatement au plus bas de la désespérance humaine, de la négation destructive; son âme ne s'écroula pas d'un bloc, mais petit à petit s'imprégna de rancœur; c'est ainsi que dans les *Soirs*, la première œuvre de cette série, on ne peut prévoir que le dénoûment sera si totalement désespéré; en somme, la lumière et les ténèbres se disputent leur proie; bien que les ténèbres soient les plus fortes, la lumière semble n'avoir pas encore caché tous ses rayons.

Bientôt, nous le verrons, ce sera la nuit, la nuit complète; en ce moment, la crise nous paraît trop littéraire, trop analysée en bien des endroits pour être absolue.

Et de fait, Verhaeren s'annonce surtout paysagiste, bien entendu, non pas, comme précédemment, dans la splendeur des soleils sur la patrie flamande, mais au milieu d'un monde lui appartenant en quelque sorte et qui serait adéquat à son troublant état d'âme. Ce sont des « décors liminaires » qu'il nous donne, c'est là le sous-titre du livre, là sa vraie signification. De même que certains êtres exceptionnels cherchent ou conçoivent parfois, pour s'y déployer, des pays issus de leur imagination, où, croient-ils, ils vivront en accord harmonieux avec leurs pensées, de même Verhaeren a besoin de savoir autour de lui, l'ambiance complice en quelque sorte de ses cogitations, d'établir une nature de la couleur et de l'atmopshère de tout son être. Mais pour cela, il n'a pas eu besoin d'inventer une terre septentrionale de brume; il a pris des paysages déjà vus, des contrées déjà célébrées, seulement il les a regardés à un autre moment et avec d'autres yeux, des yeux que la lumière a trop éblouis, que la philosophie a ternis et que la maladie a assombris. Et souvent, ce sont les campagnes flamandes, avec les fermes et le moulin, et les vieux chênes qui reparaissent, les campagnes, jadis si richement décrites, ce sont bien elles, mais méconnaissables, non parce qu'elles se sont transformées, mais parce que le poète les perçoit comme à travers un brouillard; car la lumière blesse les malades; ils laissent l'obscurité s'appesantir et ne s'éveillent que pour regarder

« Le soir se faire dans leur chambre ».

C'est alors que commence pour eux la vie. Et, naturellement, disparus les splendeurs des plaines et le formidable concert de la plantureuse Flandre; plus rien qu'un silence lourd, un calme pesant, où les choses perdent leur aspect habituel et présentent une imprécision qui permet toutes les interprétations.

« Le grand soleil d'été qui fait les orges mûres »

a fait place à

« L'éternellement pâle et lointaine, la lune »

qui surplombe et fixe toutes les scènes; au lieu du rouge et du clair, c'est le noir qui domine et la pâleur et les couleurs atténuées. La terre elle-même semble souffrir en même temps que « l'âme des soirs » du poète, parce que toujours celui-ci a conçu la nature animée et que toujours il lui donne des aspects, je serais tenté de dire, des sentiments humains.

C'est pourquoi les métairies ont un air douloureux et misérable, comme toute chose d'ailleurs, comme les vieux arbres si centenaires, comme les cris d'oiseaux, comme les complaintes qu'on va chantant par la grand'route

« Avec les vieux refrains de banal désespoir ».

Ainsi nous voyons que si le pays, tout le paysage, sont restés immuablement beaux et sereins, c'est la façon de voir et de comprendre de l'artiste, qui s'est transformée.

De ses errances blêmes à travers les grandes villes, à travers Londres spécialement, il a rapporté des poèmes, les premiers poèmes qui décrivent le monde moderne. Est-il besoin de le dire, aucune analogie avec la colossale glorification future, aucune ressemblance entre ces douloureuses peintures des villes, de ce Londres de fonte et de bronze, de ses spleens infinis et les représentations que plus tard nous en aurons, avec la vision de l'éternelle vie, de l'avenir et non de la mort et de la misère .

Qu'importe cette énorme différence, puisque du moins cette nouvelle forme d'inspiration vient de naître; atténuée encore, bientôt elle surgira avec netteté, comme un paysage surgit du brouillard qui l'avait trop longtemps enveloppé.

Verhaeren a vu pour la première fois les villes; il n'a pas encore compris l'œuvre d'art qu'on pouvait en extraire; il n'en a vu qu'un côté, et naturellement que le côté douloureux; bientôt il en découvrira la suprême majesté et même la beauté.

En ce moment, le poète est encore écrasé par la vie; il redoute l'avenir et la crise n'est qu'au début. Il ne veut rien voir que le mal. Loin de tout célébrer glorieusement, il appréhende une stagnation des choses.

« Et la crainte saisit d'un immortel hiver
Et d'un Dieu soudain glacial et splendide »

et au milieu de cet effroi, il voit le détraquement de sa personnalité, les premiers appels de la folie, il a la volonté de souffrir,

d'être martyrisé; ce sont ces douleurs et ces tortures qui vont être décrites dans le prochain recueil.

* * *

Après ces décors liminaires, après cette déformation du paysage, Verhaeren devait nous indiquer dans les *Débâcles*, la « déformation morale », comme il nous l'annonce; donc, il se rend compte de son évolution, il ne craint pas de nous la signaler.

Maintenant, il se replie sur lui-même; il devient en quelque sorte sujet d'expérience; opérateur impitoyable, il n'hésite pas à faire hurler sa rage et à atteindre sa rancœur jusque dans ses fibres les plus profondes.

C'est lui et toujours lui qui est en cause; il devient uniquement subjectif; il nie et refuse tout intérêt à autre chose qu'à sa propre personne. Son art s'est donc totalement rétréci, jusqu'à être devenu, comme chez tant de poètes lyriques modernes, l'expression de l'égotisme le plus absolu et d'un dédain baudelairien.

Ayant renoncé à l'activité, à la joie, il se complait en un isolement absolu, hors de la vie des hommes, puisque

« Le monde entier est du monde la dupe ».

Alors il vit avec son âme, c'est-à-dire avec toute la souffrance, toute l'agonie, mais du moins avec l'orgueil, la haine des autres, la joie démoniaque de « se replier toujours sur soi-même, si morne ».

Et Verhaeren, arrivé à ce degré de renoncement, à cette crispation exacerbée, de plus en plus s'enveloppe, comme dans une tour inaccessible, de ses funestes doctrines. Sans doute, il ne crée pas encore de système philosophique bien net, mais de ces pages émane une irrémédiable affirmation : celle de l'inutilité absolue de tout effort et de toute activité.

A quoi bon vivre, à quoi bon lutter, puisque rien n'est au bout de l'effort, puisque tout est vain, à quoi bon se ruer avec les poings à la conquête de l'idéal, puisque toujours on est repoussé vers la rive et que si l'on frappe et arrive c'est « sans savoir pourquoi »?

Verhaeren commence donc par condamner la société où l'on agit « gratuitement et sans remords », société où la haine et en plus la souffrance sont la base et la nécessité de toute existence; la souffrance saigne aux quatre coins du monde; elle s'impose et sans compensations; ceux qui espèrent, quand même, il faut les railler et les maudire, car ils n'ont pas compris que tout est universellement vain.

D'ailleurs, qu'importent pour lui les autres hommes et les autres

malheureux ; quand on souffre, soi-même on est toute l'humanité, l'on croit concentrer en soi toute la douleur du monde.

Le poète est atteint dans sa dignité d'artiste, parce qu'il n'a plus la sereine confiance en son œuvre et que la déception s'aggriffe à lui :

« Hommes tristes, ceux-là, qui croient à leur génie,
Et fous, et qui peinent sereins de vanité ».

Meurtrissure encore parce que

« L'avenir ne sera qu'un regret du passé ».

Aussi pour être finalement vainqueur de quelque chose, il veut triompher de son mal, non pas en le répudiant, en le dominant, mais en se heurtant à lui, en se meurtrissant davantage, pour dire que c'est de par sa propre volonté que l'on est anéanti :

« Cet héroïsme intime et bizarre m'attire :
Se préparer sa peine et provoquer son mal,
Avec acharnement ».

Chrétien, il ne l'a jamais été autant qu'en ce moment, non par la foi ardente (il doute), mais par les mortifications, mais par le cilice qu'il impose à son âme

« Comme jadis les grands chrétiens mordus de foi »

comme les moines, dont il a gardé la grande vision. Il y a dans son cas, pour citer un homme et une création humaine, du Pascal et du Faust.

Du Faust, car la science, loin de lui avoir donné l'apaisement, l'a laissé plus tourmenté qu'avant, plus ignorant; il a, comme lui, cherché la vérité et s'est retrouvé amoindri, faible et lâche; son ange gardien s'est mis à lui parler de l'autrefois, mais l'absurdité et l'inutilité ne l'écrasent pas moins.

Il fait aussi songer à Pascal (sans vouloir ni oser comparer à aucun point de vue l'œuvre des deux écrivains) puisqu'il veut être son propre bourreau, n'abandonner à personne, jamais, l'amour de se martyriser, il a besoin de ployer sous les souffrances, pour bien se rendre compte qu'il vit encore, le besoin de se flageller, à cause de son impuissance, de son doute, de son trouble; de se dire : j'ai la joie de souffrir davantage, parce que je le veux. Chez le grand penseur dominait l'idée d'humiliation, de rapetissement; chez Verhaeren, c'est surtout la volonté dernière de marquer son hostilité,

sa haine, de s'enfoncer les ongles dans la chair, pour s'imposer à soi-même et être

« Vainqueur de quelque chose enfin et moins languide,
Et moins banalement en extase du vide ».

Car si le poète est crispé, c'est parce qu'il ne peut plus aimer la vie, c'est parce que, malgré son désir d'une existence claire et forte, il est écrasé, et sa rage éclate de ne pouvoir ressaisir la vie et la dominer à nouveau.

C'est ce qui fait, qu'aussi affaissé soit-il, il a encore un peu en lui de ce tempérament rouge de Flamand, de ce caractère primordial, qui implorent de temps en temps l'action, non pas banale, ni simple, mais, s'il le faut, l'action homicide : il rêve d'un crime qu'il pourrait commettre avec passion, pour renouveler un peu son être usé d'inquiétude, pour avoir la joie du remords; désir vertigineux où perce l'incohérence :

« Je sens planer en moi l'œil blanc de la folie ».

C'est tout ce qu'il reste de ce tempérament solide de Flamand, aujourd'hui abattu.

Blasphèmes, clameurs, sanglots, tout défile avec une puissance, une grandeur rarement atteintes; nous entendons sonner le glas. L'horreur domine. Jamais Verhaeren n'aura étalé plus complètement et plus douloureusement son âme; jamais il n'a atteint ce paroxysme — lui, qui pourtant a été appelé le poète du paroxysme — cette puissance dans la négation, puissance et mouvement qui hissent les *Débâcles* à la hauteur presque de ses meilleurs livres, parce que des plus personnels et des plus vibrants, toutefois avec l'esprit du mal.

* * *

Verhaeren a cependant encore le courage de continuer son calvaire et de le décrire; il nous éclaire encore sur cette route fatale, deux ans plus tard; lui-même porte « les flambeaux noirs » qui répandent des lueurs vagues et sans éclat sur la vie extérieure. Son âme « énormément désorbitée », lassée de cette torture intérieure, avec effort s'est dégagée; le poète a réussi à se tourner à nouveau vers le monde. Cependant, ce n'est pas une victoire, ce n'est pas un triomphe de sa volonté si longtemps chavirée.

Le monde, plus que jamais, n'est pour lui qu'une hantise, qu'une cause d'impressions vaines et parfois de divagations.

Divagations non entièrement dépourvues de raison, certes, car plus de synthèse apparaît par endroits, plus de concentration, un effort pour moins s'abstraire en de vaines pensées.

La ville est à nouveau décrite; cette fois, non plus dans ses

silences, mais dans ce qu'elle a de neuf absolument. Toute sa nouveauté en est saisie : ateliers, machines, édifices gigantesques, tout ce qui maintenant semble affreux au poète, parce qu'il n'en extrait pas l'avenir qui se forme, la création de tous les jours. Ses nerfs s'imprègnent intensément de ce spectacle, qui lui donne des nausées et qui, un peu plus tard, le fera crier d'admiration. Le principal, c'est qu'il ait vu qu'il y avait dans le moderne des villes, un gisement précieux à exploiter : d'abord on n'en extrait que des matières inutiles, que les gangues; bientôt on amène au jour toute la beauté qui y était infuse. C'est ainsi que nous sommes heureux de cette vision nouvelle des villes, même avec ce qui en fait l'horreur et la sinistre puissance

« Soif du lucre, combat du troc, ardeur de bourse »

avec les révoltes et les tueries, où du moins « de la vie bouge » où du sang fermente, où l'on peut « tuer, être tué », en tous cas, vibrer.

Aussi nous le comprenons, l'isolement baudelairien de Verhaeren lui est de plus en plus odieux; il est contre nature, quand on a eu cette exubérance saine et excessive de vouloir « croire en la démence ainsi qu'en une foi », de souhaiter un détraquement total, pour ne plus devoir subir l'assaut des idées lancinantes. Car Verhaeren nous le dit, il a de plus en plus profondément scruté les causes et les causes, pour se libérer et se créer une foi; il a étudié et peut-être pour la première fois en toute leur profondeur, tous les systèmes philosophiques; il a invoqué tous les maîtres de la pensée et du mystère métaphysique : Elée et Platon, Epicure et Jésus-Christ, et Descartes, et Kant, et les théories plus récentes, mais tous il les a reniés, parce que ne lui apportant pas l'apaisement absolu; tous l'ont laissé hagard et morne. Et Verhaeren est donc après une lutte épouvantable, après des efforts désespérés, des sanglots et des implorations, toujours vaincu; il n'a pas retrouvé le calme, il a assisté petit à petit à l'effondrement de toutes ses croyances et de toute sa force.

Il nous symbolise dans la finale du recueil sa défaite :

« En sa robe couleur de fiel et de poison,
Le cadavre de ma raison
Traîne sur la Tamise ».

. . . . . .

« Elle (sa raison) est morte de trop savoir,
De trop vouloir sculpter les causes
Dans le socle de granit noir
De chaque être et de chaque chose ».

Heureusement, Verhaeren n'était pas de ceux que l'on terrasse à

tout jamais; nous avons constaté qu'il lui restait, et notamment dans ce recueil, des aspirations vers la clarté, un besoin d'agir nettement; nous le verrons se redresser bientôt.

D'ailleurs, cette crise ne lui a pas été infructueuse : il lui doit sans doute la perte de la foi de sa jeunesse, mais aussi des recherches, jusqu'ici vaines, qui aboutiront à une reconstruction métaphysique des plus optimistes; il lui doit d'avoir été pris dans le tourbillon des villes; enfin, sa personnalité s'est accrue; et poussé par la nécessité d'adapter à sa pensée une forme plus souple, il s'est orienté vers le vers libre qu'il a audacieusement étalé déjà dans les « Flambeaux noirs » et que dans la suite nous analyserons.

A la même époque, Verhaeren a publié les « Bords de la Route », mais cet ouvrage n'a dans l'ensemble qu'une importance assez minime, importance s'atténuant encore quand on s'applique, comme nous, à étudier les phases successives de l'œuvre du grand poète.

« Les Bords de la Route » sont une réunion de poèmes écrits de 1882 à 1890, donc sous des inspirations totalement différentes, avec des conceptions d'art parfois nettement opposées.

Point d'idée directrice, point d'atmosphère générale nous apportant de nouvelles considérations sur la personnalité de l'auteur.

Qu'il nous suffise donc de noter que Verhaeren y apparaît sous tous les aspects que nous avons relevés jusqu'ici, et cela, selon l'époque où les poèmes furent écrits : dans l'hommage et les cantiques à Katto (1882), il magnifie encore en un hymne exalté la beauté riche de la femme flamande; plus loin, dans certains sonnets, il en arrive à des « décors tristes », à des « paroles mornes »; il a ainsi résumé en quelque sorte son évolution, dont il nous donne une nouvelle preuve. Point d'aperçus nouveaux, parfois des poèmes inférieurs, mais une confirmation de la crise, mais une attestation de sa profondeur et de sa sincérité. Et cette attestation nous était particulièrement précieuse.

Enfin, Verhaeren nous est apparu ici plus nettement poète du Nord, comme l'ont appelé quelques-uns.

Inconsciemment peut-être, il a réuni des poèmes plus particulièrement empreints de ce froid scandinave, de cette imprécision et de ce trouble que la littérature du Nord connaît si bien et qui en font parfois la caractéristique. Ce n'est pas de la douleur absolue, ce n'est pas de la sérénité, c'est l'impression que l'on ressent dans une chambre froide et obscure où l'on finit par éprouver un malaise persistant.

Peut-être est-ce là la caractéristique des « Bords de la Route »; peut-être, là, trouvons-nous une légère différenciation avec les autres descriptions, mais comme nous ne sommes pas en présence d'un acheminement net et nouveau du poète vers d'autres tendances, qu'il ne s'agit que d'une œuvre formée de feuillets épars et sans apparent rapport, nous ne nous y attarderons pas davantage.

Bibliographie

M.-A. KUGENER, professeur à l'Université de Bruxelles, et FRANZ CUMONT, membre de l'Académie royale de Belgique : **Recherches sur le manichéisme,** fascicule II-III. Bruxelles, Lamertin, 1912. Prix : 5 francs.

M. Cumont vient de publier, en collaboration avec M. Kugener, un nouveau fascicule de ses *Recherches sur le Manichéisme* (1).

La plus grande partie de ce fascicule est consacrée à la publication et au commentaire d'un extrait d'une homélie de Sévère, patriarche d'Antioche de 512 à 518, homélie qui nous fait connaître certains côtés du système de Mâni, soit par des citations de passages de ses œuvres, soit par la nature des objections par lesquelles l'auteur cherche à le démolir. Nous ne possédons malheureusement plus l'original grec de ce sermon. Le monophysisme que défendait Sévère a été persécuté par l'intolérance byzantine avec autant de rigueur que le manichéisme ; des œuvres ayant été condamnées par le Synode de Constantinople en 536, Justinien, dans la novelle 42, ordonna à tous ceux qui en possédaient, de les brûler, s'ils ne voulaient « s'exposer au péril » et menaça de l'amputation de la main ceux qui les recopieraient à l'avenir. Ces sermons de Sévère ne nous sont connus que par des versions syriaques dues à des monophysistes. L'une de ces versions est certainement du VIe siècle et paraît bien avoir été exécutée vers 528 par Paul de Callinice. L'autre est une revision qui en a été faite d'après l'original grec par Jacques d'Edesse en 700 ou 701. En ce qui concerne l'homélie 123, la première version a été publiée en 1909 par Mgr Rahmani, avec une traduction latine, et la seconde est publiée par M. Kugener, dans le fascicule qui fait l'objet de cette note, de même qu'une traduction française littérale où M. Kugener mentionne les variantes de la version de Paul dans les cas où celles-ci peuvent tirer à conséquence.

L'intérêt de cette publication de M. Kugener est précisé par

(1) Sur le premier fascicule, voir la note que je lui ai consacrée dans cette *Revue*, t. XIV (1908-1909), p. 239.

M. Cumont dans un beau commentaire. Il y constate d'abord que les citations de Mâni par Sévère concordent parfaitement avec l'analyse des idées de Mâni par Théodoret dans son traité sur les hérésies, traité écrit entre 451 et 458, et avec celle de Titus de Bostra, laquelle a été écrite vers 370, d'où cette conséquence que tous trois ont utilisé un même ouvrage écrit, soit par Mâni lui-même, soit par un de ses partisans, soit par un adversaire ayant fait, avant 370, un exposé de sa doctrine. Dans le cas, et c'est d'ailleurs le cas le plus probable, où il s'agirait d'un livre de Mâni lui-même, ce livre ne serait certainement pas son *Livre des Mystères*, ainsi que de Beausobre l'a supposé par erreur, et il faudrait plutôt penser à son *Livre des Géants*.

La seconde partie du commentaire de M. Cumont porte sur les citations de Mâni, où la lutte entre les deux principes incréés, la Lumière et l'Obscurité, — lutte d'où, par un mélange de ces principes, doit résulter le monde actuel, — est présentée comme une opposition entre deux arbres immenses, l'Arbre de Vie et l'Arbre de Mort. Ici, comme d'ailleurs pour la plupart des points de son système, Mâni semble bien s'être borné à reprendre une conception assez ancienne pour avoir déjà pu pénétrer sous une de ses variantes dans le gnosticisme chrétien. Les textes relatifs à cette conception étant assez obscurs, il est impossible de la restituer avec certitude dans tous ses détails, et afin de contribuer quelque peu à la solution des difficultés qu'ils soulèvent, je crois devoir continuer ce compte-rendu par quelques interprétations.

L'idée de placer dans le monde de la Lumière un arbre de Vie, symbolisant le Bien et dans le monde de l'Obscurité un arbre de Mort symbolisant le Mal me paraît devoir être considérée comme un inévitable dédoublement, exigé par le dualisme, de la vieille théorie de l'arbre cosmique (1).

L'accord entre des textes du gnosticisme chrétien et un traité manichéen récemment traduit du chinois (voir p. 164, n° 3), doit faire considérer comme assez antérieure à Mâni une conception assez différente de celle des deux arbres, celle de deux groupes de cinq arbres, d'une part les cinq arbres de Mort, et d'autre part les cinq arbres de Lumière, d'où, chez l'homme, — microcosme de l'univers, — les vices et les vertus, telles des greffes provenant, les unes du démon, les autres du « messager de la lumière ». A en juger par une ligne de

(1) Sur cette théorie, voir E. H. Meyer, *Eddische Cosmogonie*, 63-64, qui la signale chez Phérécyde (Cf Clém. d'Alex. *Strom*, 6, 6) et chez Philon (*De plantatione*, 1 s.). Le fait que, dès saint Augustin, la croix du Christ a été assimilée à cet arbre cosmiqne — V. Meyer, *Ibidem* — établit que la théorie a joui de plus de faveur qu'on ne pourrait penser à première vue.

Sevère, page 117 : *L'arbre de mort est divisé en un grand nombre d'arbres* (ainsi que supplée M. Kugener), Mani semble avoir hybridé les deux conceptions en se figurant chacun de ses deux grands arbres, ou bien comme un espalier à cinq branches, ou bien comme une pyramide avec quatre grosses branches. On pourrait se demander toutefois si le système des deux groupes de cinq arbres ne dériverait pas précisément d'un système de deux arbres à cinq branches, système dont notre texte aurait alors conservé une formule obscure. J'estime qu'on devrait répondre par la négative, et cela pour le motif suivant : il ne peut pas ne pas exister un certain rapport entre les « cinq arbres du trésor de la lumière » et les cinq arbres du paradis du dieu hindou Indra, dont notamment l'arbre *Kalpa*, appelé aussi *Santâna* et *Santânaka*. Quant à la nature de ce rapport, je suis tenté de la concevoir sous la forme suivante : par développement de la donnée des deux arbres paradisiaques, donnée bien connue par l'adaptation juive de la cosmogonie chaldéenne, il serait ne, sur les rives de l'Euphrate ou bien du Tigre, un mythe où il était question de cinq arbres divins. Ce mythe aurait passé dans l'Inde, en même temps que bien d'autres, — la légende du déluge, par exemple, — assez vraisemblablement à l'époque des conquêtes orientales des Achéménides. La forme indigène du mythe aurait été ensuite modifiée d'après le système dualiste, d'où deux groupes de cinq arbres, un pendant à la distinction magdéenne entre les cinq bonnes choses et les cinq mauvaises (*Yasha* 10-16).

Le fascicule se termine par une courte étude de M. Cumont sur une inscription trouvée dans les ruines de Salone (Dalmatie). Ce texte — un débris d'épitaphe ou de consécration — nous donne le nom d'une Vierge appelée Bassa, originaire de Lydie et de religion manichéenne (Βάσσα Παρθένος Λυδία Μανιχέα....). A en juger par les caractères, il daterait de la fin du IIIe ou du début du IVe siècle, époque où justement une profession publique de foi manichéenne ne pouvait encore constituer un danger. La vierge Bassa était vraisemblablement l'une de ces ascètes qui, sous le nom d'*Elucs*, parcouraient le monde en prêchant la doctrine de Mani. Sa nationalité et l'emploi du grec dans l'inscription tendent à faire croire que le manichéisme a été importé en Dalmatie, de même que le mithriacisme, grâce aux rapports directs entre les ports de l'Adriatique et ceux du Levant. Il me paraît permis de conjecturer que l'iranisme christianisé des Manichéens a dû surtout réussir là où l'iranisme des Mithriastes avait créé des foyers favorables, et le rôle que la nouvelle forme du gnosticisme iranisant permettait à la femme de jouer, a pu contribuer au succès.

EUGÈNE MONSELET.

Chronique Universitaire

Eugène MONSEUR

La Faculté de philosophie et lettres de notre Université vient encore d'être éprouvée cruellement par la perte d'un de ses membres les plus distingués : M. Eugène Monseur, qui professa les cours de sanscrit, grammaire comparée des langues aryennes, histoire comparée de littératures modernes, idées et mœurs de la préhistoire européenne.

L'excessive modestie du défunt, sa grande simplicité semblent nous interdire de nous étendre aussi longuement que nous le voudrions sur sa vie laborieuse et sur ses qualités éminentes. Qu'il nous soit cependant permis de résumer brièvement sa carrière, brisée en plein épanouissement par une mort imprévue, et de dire combien ce caractère si généreux laissera de regrets à ceux qui l'ont connu.

Né à Liége, le 17 septembre 1860, Eugène Monseur fit ses études à l'Université de Liége, à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris et à l'Université de Berlin. Après avoir obtenu ses diplômes de docteur en philosophie et lettres et de docteur en droit, il fut nommé chargé de cours à l'Université de Bruxelles le 10 novembre 1888. Il y devint professeur ordinaire le 28 juillet 1900.

D'un esprit très actif, curieux de toutes choses, Monseur a abordé des sujets d'études fort variés. Il avait ce don précieux, qui s'évanouit généralement avec la jeunesse, de s'enthousiasmer pour une question et de la traiter avec toute son âme. De plus, sa générosité naturelle, secondée par un tempérament combatif, l'a porté à prendre parti dans mainte cause où c'étaient la liberté et la justice qu'il s'agissait de défendre.

Et qu'on ne croie pas que cette ardeur juvénile et cette fièvre de dévoûment l'aient privé de la profondeur consciencieuse que requièrent les études scientifiques. Monseur se faisait de la mission du savant une idée des plus hautes. Il ne lui suffisait pas d'aimer une science et de la cultiver : il tenait à la pénétrer de toute l'acuité de son esprit, et à y apporter ce souci continuel de perfection qui caractérise les âmes supérieures. Il n'était jamais satisfait de ses œuvres, et les remaniait constamment, sans pouvoir se résoudre à les considérer comme définitives.

Peut-être faut-il voir dans cette tendance la raison pour laquelle sa

carrière n'a pas eu la suite et l'harmonie de certaines autres. Mais il meurt à un âge où nous devions encore lui faire crédit. Nous appartient-il de porter un jugement d'ensemble sur une œuvre aussi prématurément interrompue?

Parmi les productions d'Eugène Monseur, nous citerons : son cours à l'Extension de l'Université, sur les *Eléments de l'histoire religieuse* ; une étude très précieuse sur le *Folklore wallon* ; *Les Moines et les Saints de Gand* ; *Nos Universités et nos lois* ; *La Réforme de l'orthographe française*. Signalons enfin le remarquable article qu'il publia dans cette Revue, sur *l'Inde et l'Occident* (1). Et combien devons-nous regretter que tant d'œuvres, pour lesquelles il avait réuni d'innombrables documents, n'aient pu voir le jour!

Mais ce serait mal juger Monseur de n'envisager que ses écrits. Il faudrait parler aussi de ses cours, dont ses anciens élèves se souviennent avec tant de complaisance. Ces cours savants, professés en doctorat, portaient la marque d'intense personnalité que Monseur savait imprimer à tout ce qu'il faisait. Rien de plus éloigné de la science livresque et académique.

La vie et l'originalité, telles auront été les qualités essentielles de Monseur comme homme de science. Il les poussait si loin qu'on en a parfois pu méconnaître ses mérites. Ce Wallon primesautier, éveillé à tant d'activités de la pensée, a pu paraître paradoxal à certains esprits plus rassis et plus dociles. Ceux qui l'ont connu de près, cependant, ne s'y trompèrent pas.

Il nous reste à rendre hommage aux exquises qualités de son cœur, à sa générosité, à ce désintéressement qu'il poussait presque jusqu'à la naïveté. Sa grande joie était de découvrir chez ses élèves des capacités qu'il pût développer, d'encourager et de soutenir les débuts toujours difficiles d'une carrière. Pour ses collègues, enfin, il était d'une affabilité et d'une obligeance qui lui avaient conquis l'affection de tous.

L'Université de Bruxelles conservera fidèlement la mémoire de cette grande intelligence et de ce grand cœur.

A l'Union des Anciens Etudiants

Assemblée générale statutaire. — L'assemblée annuelle de l'Union des anciens Etudiants de l'Université Libre a eu lieu le 15 décembre dernier à l'Université.

L'assistance, très nombreuse, était présidée par M. l'avocat Jean Van Langenhove, conseiller provincial.

---

(1) Voy. *Revue*, t. III, p. 659, 747.

Au début de la séance, M. Georges Herlant, secrétaire, a donné lecture du rapport annuel sur les travaux de l'Association :

Messieurs,

Le rapport que je suis appelé à vous faire sur la situation morale de l'Union atteste sa vitalité et sa prospérité.

Le nombre de ses membres s'est accru; nous avons pu, grâce à des ressources constantes, assurer la distribution des bourses d'études, dont bénéficient de nombreux jeunes gens, qui, presque tous, ont justifié par leurs études brillantes, la confiance que nous avions placée en eux. Il vous intéressera d'apprendre que, sur trente-huit récipiendaires qui s'étaient présentés à l'épreuve de l'examen, deux seulement ont échoué, neuf ont obtenu la distinction, quatre la grande distinction et quatre la plus grande distinction.

Bien qu'il m'en coûte d'apporter une ombre à ce tableau séduisant de l'état où se trouve l'Union et des progrès qu'elle a accomplis depuis les longues années que compte son existence, par l'accroissement du nombre de ses membres et la majoration notable des ressources dont elle dispose en vue de l'œuvre si utile des bourses d'études, je crois de mon devoir de signaler l'insuffisance du recrutement de ses adhérents.

Cette préoccupation n'a pas échappé à son comité. A maintes reprises, ses dirigeants ont recherché quels moyens seraient à employer pour activer la propagande et lui procurer les concours qui lui font défaut. Nous avons fait des essais; ils ont nécessité un travail de bureau et des frais relativement considérables pour ne donner que des résultats médiocres.

Il importe pourtant d'aboutir.

Il faut que notre Association se perpétue dans le flux des générations nouvelles, que chaque année l'Université jette dans la vie pratique, marquées du sceau indélébile de la philosophie de son enseignement.

C'est pour l'Université une réserve d'assistance sur laquelle elle peut être quelque jour appelée à compter. Nous n'avons pas à prévoir des éventualités dont la crainte peut paraître chimérique, mais des œuvres qui, comme elle, ne sont bâties que sur une idée, réclament la garde vigilante et incessante de tous ceux qui ont le souci de lui voir conserver en même temps que ce qu'on peut appeler sa santé matérielle, l'intégrité de ses forces morales et la pureté du principe qui éclaire toute son activité scientifique.

L'Université libre de Bruxelles est le seul établissement d'enseignement supérieur demeuré debout dans le pays, dont le corps professoral, recruté sans autre préoccupation que le choix des mérites et

de la valeur personnelle, n'a pas à subir d'injonctions et enseigne dans l'indépendance absolue de ses convictions.

Et jamais peut-être il n'a été plus opportun de s'en souvenir.

On ne peut songer à mettre en doute les talents, le haut savoir et la loyauté de caractère d'un grand nombre de professeurs appartenant aux deux écoles supérieures de l'Etat. Mais depuis longtemps, la passion politique y préside aux nominations et nous n'avons pas à rappeler les incidents retentissants qu'ont provoqués, à plusieurs reprises, les choix qu'elle dicta.

Il ne nous appartient pas de prendre le ton d'une association politique, mais jamais l'Université ne s'est désintéressée du sort que les affaires publiques font à la liberté de pensée, dont elle demeurera, parce que c'est sa raison d'être, une vivante et agissante incarnation. Un des siens disait jadis qu'elle constituait la philosophie du libéralisme. C'était, il est vrai, à une époque où le libéralisme détenait le monopole de la résistance des idées à la sujétion de l'Eglise. Plus d'un demi-siècle a passé depuis; d'autres partis sont nés, ont grandi; la définition serait aujourd'hui trop étroite, mais la mission qu'elle assignait à l'Université est demeurée ce qu'elle était, de maintenir un foyer fervent de forces intellectuelles libres et d'indépendance philosophique.

L'Union des anciens Etudiants est le lien traditionnel entre l'Université et ceux sur l'appui de qui elle doit compter avant tous autres.

C'est à nous de garder qu'il ne faiblisse et de le raffermir au contraire en serrant les rangs toujours plus nombreux.

Nous ne croyons pas devoir insister davantage sur l'importance qu'il y a, dans les diverses occupations qui nous dispersent, comme dans les diverses localités où nous sommes venus reprendre pied sur le sol natal, à reconnaître et à faire reconnaître par les nôtres cette parenté qui nous unit tous dans le titre d'anciens de l'Université.

Il faudrait que mécaniquement, pour ainsi dire, on ne sorte de l'Université que pour entrer dans l'Union. La chose n'est pratiquement pas réalisable. Suppléons-y en faisant immédiatement la propagande nécessaire autour de nous.

C'est pour vous faciliter cette tâche, que nous avons dressé une liste de nos membres classés suivant les différents arrondissements du pays. Certaines de ces pages accusent des vides considérables; vous vous joindrez à nous pour demander aux amis que nous comptons dans ces régions de les remplir.

* * *

Atteint par la limite d'âge, M. le professeur Denis a dû quitter une

chaire qu'il occupa pendant 35 ans et illustra par un enseignement dont il est superflu de vous rappeler la valeur et la réputation. Un comité s'étant formé pour lui exprimer les sentiments de vénération et de sympathie profonde qui le suivent dans la retraite, l'Union y revendiqua sa place, et l'un des nôtres, M. Descamps, prit la parole en son nom dans cette réunion émouvante par la sincérité de l'hommage apporté à l'homme dont le savoir, le cœur généreux et la carrière intègre resteront l'une des gloires les plus pures de notre Université.

Hector Denis avait débuté assez tard dans le haut enseignement. Il avait 36 ans quand on l'appela à donner à la Faculté des sciences appliquées le cours d'économie politique. Mais son nom était connu déjà pour la part brillante que sa jeunesse avait donnée dans la lutte des idées, au service de la philosophie positive, notamment, se vouant à la propagation de ses doctrines avec tout le zèle et l'ardeur d'un apostolat. Le mot d'apôtre nous vient, en effet, tout naturellement aux lèvres à l'évocation de son nom. Les apôtres ne convainquent pas toujours, mais, qui peut se défendre de la séduction qu'exerce infailliblement sur les autres hommes, celui qui s'est donné tout entier à une cause désintéressée et dont la vie reflète sans une défaillance la conception sévère d'une morale élevée ?

Je voudrais parler aussi de l'homme privé, d'une culture si vaste, d'une bonté si délicate, mais je craindrais de briser par la force ou la banalité du trait le charme exquis que dégage cette fine et noble figure. Sa modestie m'en ferait d'ailleurs un reproche véhément... Elle ne peut cependant nous empêcher de lui dire toute la gratitude que nous lui devons pour les grands services qu'il a rendus à l'Université, l'attachement loyal qu'il lui voua et dont les heures critiques nous ont laissé l'éloquent témoignage.

* * *

Dans un précédent rapport, nous avons noté l'intérêt avec lequel l'Union suit la question du déplacement des locaux universitaires. Nous aurions voulu avoir la satisfaction de vous annoncer que la solution de ce problème, si important pour l'activité et la marche régulière des études, était arrêtée. Des difficultés sans nombre sont venues en contrecarrer la réalisation. Mais il ne pourrait y avoir lieu d'en éprouver des inquiétudes sérieuses, car nous avons tous la confiance que la sollicitude et la générosité que la Ville de Bruxelles a toujours témoignées à l'Université, le dévouement et le zèle des administrateurs de notre Alma-Mater, sauront y mettre fin et la pourvoir d'installations en rapport avec ses besoins et les progrès de son enseignement.

* * *

Notre Association a été éprouvée cette année encore par les vides que la mort a fait dans ses rangs.

Léon Mersman est décédé le 17 octobre 1912. Il s'était consacré tout entier au barreau qui l'entourait d'une estime particulière. A deux reprises, il l'avait élevé aux honneurs du bâtonnat et pendant plus de 25 ans il lui renouvela, sans une interruption, le mandat de membre du conseil de son ordre. Léon Mersman laisse le grand exemple d'un praticien de talent, épris de la noblesse de sa profession, étroitement respectueux des devoirs qu'elle implique. Nous conservons aussi de lui le souvenir d'un galant homme, bienveillant pour les jeunes, accueillant à tous.

Alphonse Willems a été enlevé presque inopinément. Arrivé, il y a quelques années, à la limite d'âge, il dût abandonner le cours de philologie grecque, qu'il professait depuis 1880. L'Université tirait légitimement orgueil de sa vaste érudition et de la valeur d'un enseignement qui a formé tant de disciples brillants. Sa réputation, fondée dans une science qui ne s'ouvre qu'à un petit nombre d'adeptes, s'était étendue au monde profane par les travaux où il s'était attaché à vulgariser, s'il est permis d'appliquer cette expression à pareilles choses, l'œuvre de grands maîtres de l'antiquité. Ses traductions d'Aristophane demeureront un modèle du genre. La culture hellénique avait dû le marquer de sa forte empreinte. C'était en même temps qu'un savant de grand mérite, un artiste épris de toute manifestation d'art et de beauté. Il aimait les beaux livres, les beaux tableaux. Ce furent les témoins fastueux d'une existence qui dédaignait les agitations du dehors et dans le cours paisible de laquelle semblent se mirer les traits d'une âme antique.

* * *

Un dernier nom s'impose à notre souvenir.

Il y a quelques jours, l'Université était frappée par la mort inattendue d'un de ses professeurs, dont l'âge lui permettait d'espérer encore de longs services.

Eugène Monseur n'avait que 52 ans. L'Université l'avait chargé en 1888 du cours de sanscrit. Il enseigna depuis la grammaire comparée des langues aryennes, les idées et mœurs de la préhistoire européenne. Il n'est pas possible de séparer de la personnalité du savant professeur, celle de l'homme qui la doublait. Elle se signala par un esprit curieux et inventif. Mais surtout, par la jeunesse persistante d'un enthousiasme toujours prêt à vibrer, à agir par la plume et la parole, dans les grandes causes qui mirent l'humanité aux prises pour la défense d'un idéal de justice et de vérité.

* * *

M. le notaire Poelaert, trésorier, a ensuite exposé la situation financière, florissante, de l'Union.

L'assemblée fut alors appelée, selon l'ordre du jour, à procéder à la nomination de son comité pour l'année 1912-1913.

M. Van Langenhove a été réélu, par acclamation, président, et MM. G. Herlant, secrétaire; Albert Poelaert, trésorier; René Verhoogen, Van Engelen, Devèze, Paul-Emile Janson, Descamps, président de l'Association des ingénieurs sortis de l'Ecole Polytechnique de Bruxelles, Péchère, M. Vauthier, membres sortants, ont également été renommés.

En remplacement de MM. le Dr Van Hassel, Dr Cantineau, et Lecourt, avocat, sortants et non rééligibles, ont été élus : MM. les docteurs Dustin, de Saint-Gilles, Lecocq, de Wasmes, et M. Ghémar, conseiller provincial.

M. Van Langenhove, en excellents termes, a remercié l'assemblée de la nouvelle marque de confiance qu'elle venait d'accorder aux membres sortants et il a souhaité une cordiale bienvenue aux nouveaux élus.

Conférence de M. Emile Waxweiler. — A l'issue de l'assemblée générale, M. Emile Waxweiler, le savant professeur d'économie politique à l'Université, et directeur de l'Institut de sociologie, a fait une conférence du plus haut intérêt, développant ce sujet : « Le conflit des doctrines et des faits dans la politique sociale ».

Cette conférence, très documentée, abondante en faits convaincants, a obtenu un grand succès.

M. le président Van Langenhove, interprète de l'assemblée, a vivement remercié et félicité M. Waxweiler, qui a été très applaudi.

Le banquet de l'Union. — A 7 heures du soir, les « Anciens » se retrouvaient à la Taverne de la Monnaie autour de tables abondamment fleuries. C'est que l'assemblée générale annuelle est aussi traditionnellement suivie d'un banquet que l'usage veut très cordial et très intéressant par ses convives et ses toasts.

M. Van Langenhove présidait; il avait à sa droite M. l'échevin Jacqmain, représentant la ville de Bruxelles, et à sa gauche, M. le recteur De Moor. Notons encore à la table d'honneur : MM. A. Poelaert, sénateur; Hector Denis, député; le professeur Waxweiler; Rouffart, Pierre Graux, Herlant, Vauthier, Descamps. Dans la salle, des médecins, des ingénieurs, des avocats, des notaires, des professeurs, etc.

A l'heure des toasts, le président lève son verre à la ville de Bruxelles et à l'Université libre; à la ville de Bruxelles qui apporte à l'Université et aux « Anciens », le concours de sa toute-puissance. Il se réjouit de constater que bientôt l'Université occupera des locaux

dignes d'elle, « grâce surtout, dit-il malicieusement, à la fine et adroite diplomatie du bourgmestre de Bruxelles. Et, ajouta-t-il, voilà comment le souhait de M. Buls se réalisera : le parc Léopold sera le parc de la Science ».

Le sympathique président rend ensuite un éclatant hommage à M. Hector Denis, qu'on acclame chaleureusement. Et il termine par une péroraison aussi émouvante qu'heureuse :

« Plusieurs de nos camarades, dit-il, sont loin de nous; ce sont des médecins de talent, ou des jeunes gens à peine sortis de l'Université, qui sont partis bravement pour les Balkans où ils apportent le concours de leur art au soulagement des victimes de la guerre; à tous j'adresse le cordial et fraternel salut des anciens étudiants, en même temps que le tribut de leur admiration. »

Ces paroles sont couvertes de longues acclamations.

On entend ensuite un très beau discours de M. l'échevin Jacqmain, apportant aux « Anciens » le salut de la ville de Bruxelles et excusant l'absence de M. le bourgmestre Max. Il assure l'Union et l'Université de l'inaltérable dévouement du premier magistrat de la capitale. Avec infiniment d'à-propos, l'honorable échevin de l'instruction publique rappelle ses années passées à l'Université. Il rend aussi hommage à M. Buls, et a des paroles très élogieuses pour le président, M. Van Langenhove. Ce discours, fréquemment interrompu par les applaudissements, vaut une chaleureuse ovation à M. Jacqmain.

Toast de M. le recteur De Moor, qui remercie les deux premiers orateurs des paroles aimables adressées à l'Université. Il rend hommage à l'Union et évoque les principes du Libre-Examen, auxquels chacun lève son verre.

M. Pierre Graux congratule la presse, dans le plus charmant des discours.

M. Hector Denis, en termes que l'émotion rend plus prenants et plus beaux, remercie les orateurs et souhaite l'union, toujours plus ardente, des forces démocratiques. Ses paroles sont chaudement acclamées.

On entendit encore MM. De Paepe, qui parla au nom de l'Association générale des Etudiants, et M. Bernier, qui exprima les remerciements de la presse.

Les convives se séparèrent fort tard, chacun sentant au fond de soi-même cette vibration intime qu'on emporte toujours d'une réunion d'hommes de cœur et de foi énergique. Une fête aussi cordiale et aussi enthousiaste a laissé à tous le souvenir le plus réconfortant.

—

Les examens écrits à la Faculté de Droit. — Comme nous l'avons annoncé l'an dernier (1), les examens de Droit à l'Université comprennent désormais, outre les épreuves orales dont l'organisation n'est pas changée, des épreuves écrites.

Il nous a paru intéressant de reproduire ici les questions qui ont été posées lors des sessions de juillet et d'octobre derniers. Rappelons que les récipiendaires avaient à en résoudre deux sur cinq, à leur choix, dans chaque branche, et n'étaient admis à consulter que les codes.

I. — Candidature.

DROIT CIVIL

a) *Session de juillet.*

1. — Pierre est fermier de Robert. Le bien loué est une métairie de chétive importance. Pierre profite de l'insouciance de Robert pour ne point payer le fermage et il se gère en réalité comme un propriétaire. Cette situation se prolonge pendant trente et un ans. Dans ces circonstances, Pierre vient à mourir et transmet la métairie (avec ses autres biens) à son légataire universel Charles. Robert finissant par découvrir la vérité, revendique le bien contre Charles. Le peut-il ?

2. — Charles vend à Joseph un objet valant mille francs. Joseph ne paie pas le prix à l'échéance, Charles, par bienveillance, consent à lui faire remise du prix. Mais, à ce moment, il est lui-même débiteur de Paul par suite d'un prêt. Il ne rembourse pas et se trouve d'ailleurs hors d'état de rembourser ce prêt. Paul a-t-il une action contre Joseph ?

3. — Avant de contracter mariage, Louis et Joséphine font une convention sous seing privé, dans laquelle ils stipulent que chacun des époux pourra disposer librement des biens mobiliers qu'il recueillera par succession.

Joséphine recueille quelques joyaux dans la succession de sa mère. Elle les vend. Mais Louis vend les mêmes bijoux à une autre personne. Les objets ne sont pas encore livrés. La livraison peut-elle être exigée par l'un ou l'autre des acheteurs ?

4. — Ernest s'est marié valablement en Angleterre. Un fils est né de cette union. Revenu en Belgique, Ernest, bien que sa femme vive encore, se marie avec Pauline qui ignore la situation. Par son contrat de mariage il institue Pauline donataire de tous ses biens. Aucun enfant ne naît de ce mariage. Ernest meurt (après le décès de sa première femme). Pauline pourra-t-elle recueillir une partie de sa succession et quelle sera cette partie ?

---

(1) V. *Revue de l'Université*, t. XVII, p. 446.

5. — Nestor avait une fortune de 30,000 francs. Son passif atteint 30,000 francs. Il avait trois héritiers, Pierre, Paul et Jacques. De son vivant il a donné 10,000 francs à Jacques sans dispense de rapport. Pierre et Paul acceptent la succession purement et simplement. Jacques l'accepte sous bénéfice d'inventaire. Les créanciers de Nestor peuvent-ils exiger que Jacques rapporte la somme de 10,000 francs ?

b) *Session d'octobre.*

1. — Julien se prétendant fils naturel de François cherche à établir judiciairement sa filiation en se fondant sur la possession d'état. L'action, destinée à établir les droits successoraux de Julien, est dirigée contre les frères de François, lesquels soutiennent que la possession d'état ne saurait être établie, puisque l'existence de Julien non seulement était ignorée de la famille de François, mais lui a même été cachée. Que vaut ce moyen ?

2. — Prosper, qui réside dans un Etat de l'Amérique du Sud, y vit en concubinage avec une femme. Trois enfants naissent de cette union. Prosper a toujours dissimulé soigneusement cette liaison à son père et à sa mère. Au moment de mourir, il reconnaît ses enfants et épouse sa concubine. Ce mariage, d'après la loi du pays où il est célébré (d'accord en cela avec le code civil), emporte légitimation des enfants. La concubine croyait que Prosper n'avait plus ses parents. Le père de Prosper décède. Les enfants de Prosper ont-ils des droits dans la succession du défunt ?

3. — Michel et Raphaël, photographes l'un et l'autre, occupent des maisons contiguës. Léon, à qui l'un de ses amis a vivement recommandé Michel, entre par erreur chez Raphaël (qu'il suppose être Michel) et pose pour son portrait. En recevant l'épreuve il constate sa méprise. Il renvoie l'épreuve (d'ailleurs satisfaisante) à Raphaël, en lui disant qu'il y a erreur et que ce qui a eu lieu doit être considéré comme non avenu.

Raphaël est-il fondé à protester et quelle pourrait être la base juridique de sa réclamation ?

4. — Paul est héritier de François. Il accepte la succession sous bénéfice d'inventaire. Toutefois, ayant besoin d'argent, il emprunte une somme de 1,000 francs et remet en nantissement un tableau faisant partie de la succession. Trois jours après, il rembourse la somme qu'il a empruntée et retire le gage. Joseph, créancier de François, soutient que Paul doit être réputé héritier pur et simple. A-t-il raison ?

5. — Albéric et Victorine sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Victorine est propriétaire (pour en avoir

hérité) d'un meuble précieux. A l'insu de Victorine, Albéric vend ce meuble à Georges.

Après la mort d'Albéric, Victorine pourra-t-elle revendiquer ce meuble entre les mains de Georges, soit que celui-ci ait ignoré ou qu'il ait connu au moment de son achat, la véritable situation ?

D'autre part, quels sont les droits que Victorine pourra faire valoir à l'occasion de la liquidation ayant existé entre elle et son mari, même si elle renonce à cette communauté ?

DROIT PUBLIC

a) *Session de juillet.*

1. — Une loi valide la concession d'un chemin de fer. Un procès met en question l'interprétation de cette loi. Un pourvoi en cassation est-il recevable contre l'arrêt qui tranche ce différend ? Justifiez votre réponse.

2. — M. X..., ministre du culte catholique, mais non salarié par l'Etat, peut-il bénir une union contractée devant l'officier de l'état civil ? Le peut-il si le culte auquel il se rattache n'est pas un de ceux que la loi reconnaît ? Qui a compétence pour reconnaître si une personne est ou non ministre du culte et si l'acte est ou non une bénédiction nuptiale ?

3. — De combien de voix dispose, aux élections politiques, un droguiste veuf sans enfant, âgé de 36 ans, titulaire de 200 francs de rentes en Rente Belge nominative ? et s'il est en même temps pharmacien ? et s'il a des enfants légitimes ?

4. — Divers individus s'associent pour frauder le fisc et introduire des soieries en Belgique au moyen d'une automobile à double plancher. Qui a compétence pour dissoudre pareille association ? Si elle ne peut être dissoute, quelles mesures peuvent être prises contre ses membres ?

5. — Le général R..., Ministre de la guerre, est mis en accusation par la Chambre; ses collègues peuvent-ils prendre part au vote sur la mise en accusation ? Le Ministre de la guerre le peut-il lui-même ? Si le délit consiste en un article injurieux pour l'un de ses prédécesseurs, article publié dans un journal, quelle sera la juridiction compétente pour connaître de l'affaire ?

b) *Session d'octobre.*

1. — Le renouvellement des Chambres est-il toujours partiel ? Quelle diposition constitutionnelle faudrait-il modifier pour qu'il ne le soit plus jamais ?

2. — Estimez-vous qu'une loi introduisant le referendum communal

sur certaines questions d'administration locale (la régie du gaz, par exemple) serait constitutionnelle ?

3. — Un député peut-il être déclaré en faillite par le tribunal de commerce ? Quelle influence le jugement a-t-il sur l'exercice de son mandat ? S'il y a banqueroute, à quelle condition la juridiction répressive peut-elle être saisie de l'affaire ?

4. — Un individu récite un poème obscène en public et en fait vendre le texte imprimé par ses soins à la porte du local. Devant quelle juridiction pourra-t-il être poursuivi ?

5. — Une réunion en un lieu ouvert mais de propriété privée (exemple : champ non clôturé) peut-elle être interdite préventivement par arrêté du bourgmestre ?

II. — **Premier doctorat.**

DROIT CIVIL

a) *Session de juillet.*

1. — Victor épouse Marguerite. Trois ans plus tard il reconnaît en qualité d'enfant naturel Frédéric, né d'une concubine 175 jours après la célébration du mariage avec Marguerite, Victor meurt intestat, laissant, outre sa veuve, deux cousins germains (un dans chaque ligne). Dans quelles conditions va se transmettre sa fortune personnelle ?

2. — Dominique lègue une maison en nue propriété à Emile et en usufruit à Charles. La toiture de cette maison étant en fort mauvais état, Charles demande vainement à Emile de la réparer. Emile demeure inactif. Charles se résout à faire exécuter le travail lui-même. Il décède. Ses héritiers demandent à Emile le remboursement des frais de restauration du toit, soutenant que sans cela, il s'enrichirait injustement à leur détriment. Leur prétention est-elle fondée?

3. — Blaise vend un terrain à Nicolas. Il est stipulé dans l'acte que Nicolas sera tenu à souffrir qu'un passage, sur une largeur de dix mètres, s'exerce à travers le terrain jusqu'à la propriété de Blaise. Il est stipulé, en outre, que Nicolas devra entretenir cette avenue en bon état, en arracher les mauvaises herbes, la balayer régulièrement, et l'acte ajoute que tout cela est établi tant à titre d'engagement personnel qu'à titre de servitude au profit de la propriété de Blaise. Nicolas décède, laissant comme héritier son fils Jacques et léguant à Sulpice une partie du terrain traversé par l'avenue. Blaise peut-il exiger de Jacques et de Sulpice l'exécution du contrat souscrit par Nicolas ?

4. — Le *de cujus* laisse trois fils. L'un des trois est débiteur de la succession d'une somme de 12,000 francs, du chef d'un emprunt qu'il

a fait à son père. La succession, outre cette créance de 12,000 francs, comprend un actif de 24,000 francs. Comment la situation doit-elle être réglée entre les trois frères ? Montrer l'intérêt de la solution.

5. — Le *de cujus* laisse trois fils. La succession comprend quatre immeubles, grevés d'une dette de 30,000 francs. Le défunt a légué un des immeubles à un tiers. Chacun des trois héritiers légaux reçoit un des immeubles dans son lot. Qui, et dans quelle mesure, le créancier peut-il poursuivre en payement, et quel est le recours de celui qui a été poursuivi contre les autres ?

b) *Session d'octobre.*

1. — Par contrat de mariage entre A et B, les futurs époux ont adopté le régime de la communauté, et B, la future épouse, a fait donation d'un immeuble à A.

Au moment du mariage, A, le mari, a des immeubles propres d'une valeur de 50,000 francs, et B, la femme, des meubles d'une valeur de 100,000 francs.

La situation pécuniaire n'ayant pas changé au cours de la communauté, comment faut-il régler les droits et intérêts pécuniaires des époux :

a) en cas de divorce prononcé contre le mari ;

b) en cas de séparation de corps prononcée contre le mari ;

c) en cas de divorce par consentement mutuel ?

2. — Le propriétaire d'une terre, avec récoltes encore pendantes, vend, le 1er janvier 1912, les récoltes pendantes à A, et le 1er février 1912, la terre avec les récoltes pendantes à B; celui-ci fait transcrire son acte d'achat le 8 février. Quel est le caractère (mobilier ou immobilier) des deux ventes, et auquel des deux acquéreurs les récoltes reviennent-elles ?

3. — Le *de cujus* laisse un enfant légitime, un enfant naturel reconnu, et trois enfants légitimes nés d'un enfant naturel reconnu, prédécédé. La succession comprend un actif de 90,000 francs. Comment les 90,000 francs doivent-ils être partagés ?

4. — Le *de cujus* laisse un actif de 45,000 francs et un passif global de 60,000 francs, consistant en trois dettes chirographaires, chacune de 20,000 francs. L'héritier a un actif de 15,000 francs et un passif global de 60,000 francs, consistant en trois dettes chirographaires, chacune de 20,000 francs. L'héritier accepte purement et simplement.

Comment le passif de la succession et celui de l'héritier se payent-ils :

a) lorsqu'aucun des créanciers du défunt ne demande la séparation des patrimoines ;

b) lorsque les trois créanciers du défunt demandent la séparation des patrimoines ;

c) lorsqu'un seul des trois créanciers du défunt demande la séparation des patrimoines ?

5. — Dans un partage de succession entre trois frères, chacun d'eux a reçu un lot composé uniquement d'un immeuble évalué à 100,000 francs lors du partage. L'un des trois héritiers est évincé par un tiers de l'immeuble mis dans son lot. Au moment de l'éviction, l'immeuble, qui n'a subi aucun changement matériel, vaut 90,000 fr. Comment l'héritier évincé peut-il agir ?

S'il a le choix entre deux solutions, indiquez les différences entre les deux solutions.

(*A suivre.*)

Revue de l'Enseignement médical à l'Université de Bruxelles. — Sous ce titre vient de paraître le premier numéro d'une nouvelle revue, publiée avec l'approbation de la Faculté de Médecine. Organe officiel du Cercle de Médecine, inauguré le 25 octobre dernier et qui fait preuve d'une belle vitalité, cette publication en complète le programme. Elle veut créer, nous dit un article liminaire, un lien constant entre les étudiants et ceux qui ne le sont plus, empêcher ces derniers de devenir, dès leur sortie de l'Université, étrangers aux progrès de leur science et à la prospérité de la Faculté de Médecine.

Pour arriver à ce but, et donner une idée exacte des progrès de l'enseignement à l'Université, les rédacteurs ont pensé que ce qui convient le mieux est la publication intégrale des leçons et des chapitres les plus marquants de chaque cours. Ils se sont adressés à différents professeurs, et annoncent dès à présent la publication de leçons de MM. Verhoogen, Lameere, Massart, Brachet, Bordet, Demoor, Cocq, Sand. Le premier numéro en contient une de M. le professeur Stiénon, sur le *syndrome de Stokes-Adams*.

La « Revue de l'Enseignement médical à l'Université de Bruxelles » formera ainsi, à la fin de chaque année, un recueil du plus haut intérêt. Ajoutons qu'outre ces leçons, elle compte demander aux professeurs des études critiques sur l'enseignement de la médecine, et consacrer une rubrique spéciale à l'activité du Cercle dont elle est l'organe.

Nous présentons à la nouvelle revue nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Meubles et immeubles[1]

PAR

MAURICE VAUTHIER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

« Tous les biens sont meubles ou immeubles. » C'est par ces mots que s'ouvre le deuxième livre de notre Code civil. La distinction embrasse, sans aucune exception, toutes les choses qui tombent sous la prise du droit. Elle apparaît aux juristes comme fondamentale et comme étant, en quelque façon, naturelle et nécessaire. Et pourtant à peine a-t-on fait quelques pas dans l'étude du Code civil que l'on ne peut s'empêcher d'être surpris du caractère artificiel de l'opposition qui vient d'être signalée. On ne manque pas de reconnaître qu'elle ne répond que très imparfaitement à la réalité, telle que la conçoivent les personnes non initiées à la science du droit. Pour un profane, un immeuble est incontestablement un objet que l'on ne saurait déplacer (par exemple un champ, une maison, à la rigueur un arbre ou une plante tant qu'ils demeurent attachés au sol). Un meuble est, au contraire, un objet susceptible d'être transporté ailleurs. Il est inutile de dire qu'une telle manière de voir est largement autorisée par l'étymologie de ces deux termes. Les lecteurs du Code ne tardent pas à apprendre qu'il convient de ranger parmi les immeubles des ustensiles aratoires, des pigeons et des lapins. Ils apprennent également que les droits, c'est-à-dire les prérogatives, les facultés dont l'homme est investi, sont distribués, malgré leur nature immatérielle, soit dans la classe des immeubles, soit dans celle des meubles. Enfin, dans certains

(1) Lecture faite à la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, dans la séance du 15 avril 1902.

cas, il paraît dépendre uniquement de la volonté des intéressés de convertir un immeuble en meuble, et réciproquement. Lorsque les futurs époux définissent d'avance, par un contrat de mariage, le régime de leurs biens, ils peuvent stipuler qu'un immeuble sera « ameubli », c'est-à-dire assimilé à un meuble (art. 1505-1509). A l'inverse, ils sont libres de convenir qu'un meuble sera assimilé à un immeuble, tout au moins en ce qui concerne le régime auquel il doit être soumis. C'est ce que les juristes appellent une « clause de réalisation ». (Art. 1500-1504.)

Ces quelques faits nous conduisent presque inévitablement à cette conclusion que l'antithèse entre meubles et immeubles n'est pas simplement la traduction dans la langue du droit de phénomènes appartenant au monde matériel et sensible; qu'elle est également un produit de la volonté humaine, créatrice de fictions.

Le terme qui dans l'article 516 du Code civil apparaît comme un peu énigmatique est incontestablement le mot « tous ». Pourquoi toutes les choses sans exception, quels que soient leurs autres attributs, doivent-elles être rangées dans la classe des meubles ou dans celle des immeubles? Et à cette question, déjà passablement obscure, il s'en rattache immédiatement une autre : Pour quel motif et sous l'empire de quelles circonstances la loi a-t-elle cru nécessaire de soumettre à des régimes différents les biens qu'elle a fait entrer, avec un certain arbitraire, dans les deux catégories fondamentales qu'elle a établies?

* * *

Si l'on recherche les origines historiques de l'opposition entre meubles et immeubles (1), on constate que l'influence

(1) Ce nous est un devoir de signaler l'ouvrage de M. Georges Goury, *Origine et développement de la distinction des biens en meubles et immeubles* (Nancy, 1897). Ajoutons toutefois que nous n'avons eu connaissance de cet excellent livre qu'après que notre travail était achevé. Bien que nous ayons pu faire au livre de M. Goury d'utiles emprunts, les conclusions auxquelles nous avons abouti n'en ont pas été modifiées.

exercée en cette matière par le droit romain fut extrêmement faible. Ce qui nous interdit d'affirmer que cette influence a été nulle, c'est que le droit romain, alors même qu'il est demeuré étranger à l'élaboration de notions plus récentes, nous a cependant légué son vocabulaire; et ce vocabulaire, dont l'ascendant ne fut jamais détruit, a permis aux juristes du moyen âge d'enfermer dans des formes qui paraissaient anciennes et traditionnelles des idées à la formation desquelles le droit romain ne contribua en aucune façon.

Ce que nous apprend le droit romain, c'est que la distinction entre meubles et immeubles n'avait pas échappé à l'attention des légistes; qu'elle s'appliquait exclusivement aux choses corporelles; qu'elle n'offrait qu'un intérêt assez mince; que, vers la fin surtout, la nature mobilière ou immobilière d'une chose n'affectait que très faiblement sa constitution juridique.

Ce dernier point est celui qui mérite avant tout d'être signalé. Qu'en fait on remarque une différence matérielle entre des choses qui se déplacent et des choses qui ne se déplacent pas (1), entre le sol et ce qui n'est pas le sol (2), c'est ce qui ne saurait nous étonner. Et l'on comprend sans peine qu'une telle distinction puisse entraîner dans certains cas (par exemple en matière de possession) des effets d'ordre pratique (3). Toutefois, l'intérêt de la distinction restera en somme assez peu sensible si les choses qui se déplacent et les choses qui demeurent au même lieu sont ordinairement soumises à des règles semblables. Or, le droit romain n'a jamais établi entre meubles et immeubles un contraste radical. Sans doute, il semble bien que la loi des XII tables ait consacré, en ce qui concerne la prescription acquisitive, une différence entre les fonds de terre et les autres choses : les fonds de terre se prescrivaient par deux ans, les

---

(1) *Moventium idem mobilium appellatione idem significamus.* (L. 93. D. 50. 16.)

(2) L. 1 § 1. D. 6. 1; L. 1 pr. D. 21. 1.

(3) L. 3 § 13. D. 41. 2; L. 30 § 4. D. 41. 2.

autres choses par un an (1). Plus tard, certaines distinctions apparaissent relativement aux conditions de l'aliénation et de l'usucapion (2). Sous Justinien, la prescription des meubles s'opérait par trois ans, tandis que celle des immeubles exigeait de dix à vingt ans. Les origines de ces contrastes nous transporteraient vraisemblablement au sein d'une civilisation rurale, où la propriété de la terre semble devoir être entourée de garanties exceptionnelles (3). Il est d'ailleurs certain que cette protection persista dans des hypothèses déterminées, et notamment en matière de saisies (4). On constate aussi que la dot immobilière de la femme ne pouvait être aliénée sans le consentement de celle-ci (5). En dépit de ces faits, on peut affirmer que la distinction entre meubles et immeubles n'offrit jamais à Rome qu'une valeur assez secondaire, que son intérêt ne cessa pas de s'atténuer (6) et qu'elle aboutit enfin à n'être plus qu'à peu près nominale. C'est ainsi que les *Institutes* de Justinien n'en font aucune mention et que certains textes du Code, s'ils parlent encore de meubles et d'immeubles, ne rappellent cette différence que pour affirmer que son importance juridique est nulle (7).

* * *

En doit-on conclure que la distinction entre meubles et immeubles, avec le caractère d'opposition fondamentale que

---

(1) Cicéron, *Topiques*, 4. 3; Gaius, II, 42.

(2) *Ulpiani Fragmenta*, XIX, 6; Gaius, II, 50.

(3) F. Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, 4e édition, p. 308.

(4) L. 15 § 2. D. 42, 1.

(5) Gaius, II, 63; Paul Sentences, *de Dotibus*, XXI (B.), 2; L. 4. D. 23.5.

(6) Cela est surtout sensible en matière d'interdits possessoires. L'interdit *Utrubi* protégeait originairement la possession d'un esclave et, semble-t-il, par extension, la possession des choses mobilières. En fait, il finit par se confondre avec l'interdit *Uti possidetis* qui, au début, ne protégeait que la possession des immeubles. (Gaii, *Instit.*, IV, 148-150, 160.)

(7) L. 30, C. 5, 12; L. 7, C. 6, 41; L. 2, C. 7, 36.

nous avons coutume de lui attribuer, est une création du droit germanique? C'est ce qu'enseignent des auteurs allemands d'un renom mérité et ils ne semblent pas éloignés de croire qu'il y a là une preuve de la fécondité inventive des hommes de leur race (1).

Que l'on nous permette de ne pas souscrire à cette opinion. Nous ne voulons pas nier que les anciens Germains aient su discerner un contraste entre les meubles et les immeubles, ni surtout qu'ils aient soumis à des règles spéciales la possession et la propriété du sol. Le droit romain, surtout sous sa forme primitive, en avait fait autant. Il est assez probable que des phénomènes du même ordre pourraient être relevés dans le droit de toute population qui cherche à réaliser un type de civilisation agricole. Mais ce n'est pas cela qui importe. Nous cherchons les origines historiques et les causes de cette antithèse qui voit dans les meubles et les immeubles deux catégories de choses soumises, en quelque sorte par leur nature même, à des régimes différents. Il est avéré que cette antithèse a existé et que, moins marquée et moins profonde qu'autrefois, elle n'a pas disparu à notre époque. Eh bien! c'est précisément cette antithèse que nous nous refusons à considérer comme un produit du génie créateur des Germains. Elle est, en réalité, plus récente qu'on ne le croit communément. Elle est le fruit des circonstances, le résultat d'une évolution, où des influences diverses, et notamment des influences économiques, ont joué un rôle important. Enfin, si elle subsiste encore actuellement,

---

(1) Voy. notamment Gierke, *Deutsches Privatrecht*, §§ 100 et 101 (t. II) : « Diese Einteilung bedeutete für das ältere deutsche Recht einen tief eingelegten Gegensatz der das Sachenrecht vom Fundamente bis zum Giebel spaltete und in das Vertragsrecht, Familienrecht, Erbrecht und Prozessrecht hinübergriff. » (§ 101.)

Dans le même sens A. Heusler, *Institutionen des deutschen Privatrechts*, t. I, p. 332 : « Das deutsche Recht im Gegentheil (par contraste avec le droit romain) hat diesen Unterschied zu einem juristischen von allergrösster Bedeutung erhoben. »

sa prépondérance a sensiblement décru, et cela parce que les circonstances qui justifièrent son ascendant se sont modifiées.

C'est ce que nous allons essayer de montrer.

* * *

Parmi les textes qui datent de la période franque, il s'en trouve, en assez grand nombre, qui parlent de meubles et d'immeubles. Ces termes se lisent fréquemment dans les formules qui sont relatives à des concessions de terre et à des libéralités. Il n'existe pas, croyons-nous, un seul document d'où l'on puisse induire que meubles et immeubles sont, à raison de leur nature, fondamentalement opposés les uns aux autres. Cela ne veut pas dire que toutes les choses fussent, à cette époque, traitées, en toutes circonstances, de la même façon. Nous apprenons, par exemple, que lorsque la fortune d'un défunt ou d'une défunte se partageait entre ses enfants, les parures et les joyaux allaient aux filles, tandis que les enfants mâles s'attribuaient les armes (1). Mais des contrastes de ce genre n'ont rien de commun avec une distinction radicale entre meubles et immeubles.

Peut-être alléguera-t-on les textes fameux des *Leges Barbarorum* disant que la terre est transmise aux héritiers mâles à l'exclusion des femmes, ou du moins de préférence aux femmes. Ces textes déclarent assurément qu'un bien d'une extrême importance, à savoir la terre patrimoniale, la *terra salica*, la *terra aviatica*, doit être recueilli à titre de succession par les

---

(1) *Lex Thuring.* (Pertz), 31, 32 : « Ad quemcumque terra pervenerit, ad illam vestis bellica, id est lorica... debet pertinere. Mater morieus filio terram, mancipia, pecuniam dimittat, filiae vero spolia colli, id est... vel quidquid ornamenti proprii videbatur habuisse. » *Lex Burg.*, tit. 51, § 3 (Klimrath, *Travaux sur l'histoire du droit français*, t. I, pp. 388-389). Voy. aussi Schröder, *Deutsche Rechtsgeschichte*, pp. 305-306.

héritiers mâles plutôt que par les femmes (1). Mais ce précepte du droit successoral vaut en quelque sorte par lui-même et ne saurait être considéré comme une application particulière d'une division plus générale.

* * *

Si l'opposition entre meubles et immeubles n'apparaît pas dans l'ancien droit germanique, non plus d'ailleurs que dans le droit romain, avec le caractère d'une division fondamentale, il est au contraire une distinction dont l'ancienneté semble indéfinie et qui touche à ce qu'il y a d'essentiel dans l'organisation sociale, et spécialement dans l'organisation de la famille. Cette distinction est celle qui existe entre le patrimoine héréditaire d'un individu et les choses qu'il a acquises par son fait personnel. Une telle distinction se retrouve aujourd'hui encore dans notre régime matrimonial, lequel, nul ne l'ignore, implique la possibilité de « propres » et d' « acquêts ». Son importance est considérable, même sous l'empire du Code civil. Originairement, son intérêt était capital, et le mot « originairement » désigne ici le plus ancien état social qui, au point de vue du droit français, soit accessible à nos recherches; il s'applique par conséquent à la période franque. Des textes nombreux et précis nous apprennent que l'on distinguait, à cette époque, entre le bien qu'un homme possède parce qu'il lui a été transmis par ses ancêtres ou par d'autres parents, et le bien qu'il a acquis. Le premier est

(1) « De terra vero salica, in mulierem nulla portio hæreditatis transit, sed hoc virilis sexus acquirit. » (Lex Salica, LXII, 6.) — « Sed dum virilis sexus extiterit, femina in hereditatem aviaticam non succedat. » (Lex Rib., LVI, 6.) — « Hereditatem defuncti filius non filia suscipiat. Si filium non habuit qui defunctus est, ad filiam pecunia et mancipia, terra vero ad proximum paternæ generationis consanguineum pertineat. » A défaut de fils, de fille, de sœur, de mère, « proximus qui fuerit paternæ generationis heres ex toto succedat, tam in pecunia atque in mancipiis quam in terra ». (Lex Thur. (Pertz) 26-27.) Sur la portée du texte de la loi salique relatif à l'exclusion des femmes, voyez G. Goury, nos 53-55 et 91-93.

fréquemment qualifié d'*hereditas*, d'*alodis* (1); l'autre prend la dénomination de *bonum comparatum* (2).

Cette dualité ne se ramène nullement à une opposition entre immeubles et meubles. Sans doute, le bien héréditaire est régulièrement une terre. Mais les biens acquis, les « acquêts » (conservons-leur cette appellation que le droit moderne a sanctionnée) sont également des immeubles (3). Quant aux meubles, — car on les mentionne fréquemment, — on ne les oppose pas d'une manière systématique aux immeubles. Ils sont compris, comme les immeubles, dans la catégorie des biens héréditaires ou dans celle des acquisitions (4). Au surplus, dans un âge où l'état social est essentiellement agricole, les meubles les plus importants, à savoir les esclaves, les serfs, le bétail, sont réputés faire corps avec l'exploitation à laquelle ils sont attachés.

L'opposition entre les biens héréditaires et les acquêts est liée étroitement à la constitution de la famille. Dans les civilisations primitives, la notion de la propriété individuelle se conçoit moins aisément que la notion de la propriété familiale (5). Il ne serait pas difficile de montrer que la conception de la propriété familiale, en dépit des apparences, est loin d'avoir disparu de la conscience juridique des peuples modernes. Dans l'ancien droit

---

(1) Le mot « alodis » est d'ailleurs un terme dont la signification a évolué. Dans les *leges Barbarorum*, il semble difficile de ne pas lui attribuer le sens de succession. De là ont pu dériver l'acception de terre héréditaire, puis l'acception de terre possédée en pleine propriété, par opposition au bénéfice. Par exemple, on trouve dans un capitulaire de 860 l'expression suivante : « Alodes de hereditate et de conquisitu. »

(2) A titre d'exemple, voyez la formule de Marculfe (Eug. de Rozière, II, 12) : Un testateur qui entend protester contre la règle selon laquelle les femmes sont exclues de la succession de la « terra paterna » appelle sa fille (dulcissima filia mea) à succéder, conjointement avec ses frères, à tous les biens de l'hérédité (tam de alode paterna quam de comparatum vel mancipia).

(3) Heusler, t. II, p. 316.

(4) Eug. de Rozière, *Recueil de formules* : CCXIX, CCXX, CCXXI, CCXXIII, CCL.

(5) Pollock et Maitland, *History of English Law*, t. II, pp. 248-251.

germanique, l'individu est incontestablement propriétaire, et seul propriétaire, des biens qui lui appartiennent. Mais s'il a reçu ces biens soit de ses ancêtres, soit de parents collatéraux, il ne peut les laisser à son tour qu'à ses propres enfants ou à des collatéraux de la même ligne. Par contre, il peut disposer librement, soit par testament, soit par acte entre vifs, des biens qu'il a acquis de son vivant, au prix d'un effort personnel. En fait, et par la force des choses, le bien héréditaire sera très ordinairement une terre, un immeuble, parce que, dans une civilisation agricole, la terre est la richesse par excellence, la richesse visible et durable où s'attachent les intérêts et les affections d'une famille, communauté persistante, dont le propriétaire actuel est, en quelque façon, le représentant temporaire.

* * *

Si l'opposition entre le bien héréditaire et le bien acquis, entre le « propre » et l' « acquêt » est fondamentale, il importe de voir dans quelles circonstances elle aura l'occasion de se manifester. Ce ne sera qu'assez rarement durant la vie du propriétaire (1). Qu'il ait recueilli le bien dans l'héritage de ses parents, ou qu'il l'ait acquis de ses deniers, il l'exploitera vraisemblablement par les mêmes procédés. C'est après son décès que le contraste s'accusera. Les biens propres seront attribués à certaines personnes. Les acquêts pourront être attribués à d'autres personnes. A l'égard des biens héréditaires, le propriétaire n'a que des droits de disposition limités et qui ne sauraient anéantir entièrement les droits de la famille. A l'égard des acquêts, il jouit d'un pouvoir de disposition beaucoup plus étendu, sans pourtant que, la plupart du temps, ce pouvoir soit l'équivalent d'une liberté ab-

(1) Pourtant, en certaines régions, les droits des héritiers se manifestaient dès avant la mort du propriétaire. D'après le *Sachsenspiegel* (I, 52), un homme ne pouvait aliéner son bien propre et ses serfs, si ce n'est avec l'autorisation de ses héritiers — et seulement en justice.

solue (1). Même en ce qui concerne les acquêts, la notion de la propriété purement individuelle ne s'est pas dégagée dans toute sa plénitude. Ici encore, on voit se dessiner la conception d'une propriété appartenant à un groupe. Seulement ce groupe est composé d'autres éléments que l'ancien groupe familial, bien que (et cela va sans dire) certaines personnes, et spécialement les enfants, figurassent dans l'une et l'autre collectivité. La distinction s'est maintenue jusqu'à la fin de l'ancien régime et, aujourd'hui encore, persiste dans le droit anglais.

La collectivité familiale qui a des droits sur les acquêts est constituée principalement par le propriétaire, par sa femme, par les enfants issus de leur union. Ce qui, mieux que tout autre trait, la caractérise, c'est la communauté qui s'est formée entre l'époux et l'épouse. Durant le mariage, c'est à peine si l'existence d'une association se décèle. Le mari, le père de famille exerce seul les prérogatives du groupe dont il est le chef. Mais à son décès, les autres membres de l'association, et spécialement la femme, auront des droits à faire valoir (2). Et ces droits se différencieront des droits de l'ancien groupe familial, auquel le défunt se rattachait par les liens du sang (3).

* * *

On a beaucoup discuté sur les origines de la communauté conjugale. Ce qu'il paraît le plus sûr d'admettre, c'est qu'elle est d'origine germanique, qu'elle se limitait primitivement aux

---

(1) Klimrath, *Travaux sur l'histoire du droit français*, t. I, pp. 380-383.

(2) Beaumanoir (édition Am. Salmon), 930. Il constate que dans le cas de forfaiture du mari, les meubles sont confisqués et que la femme n'en recueillera rien. « Et par ce apert il que tuit li meuble sont à l'homme le mariage durant, car après la mort de l'un ou de l'autre partissent li oir aussi bien devers la femme comme par devers l'homme. »

(3) Les « communautés taisibles », dont parle Beaumanoir (625, 626) et qui ont subsisté si longtemps dans certaines régions, notamment dans le Nivernais, procèdent d'idées analogues. La communauté taisible est constituée par des personnes qui vivent en commun, et spécialement par le père, la mère, leurs enfants, beaux-enfants, petits-enfants. Elle survit au décès du père de famille.

acquêts (1), que dans son principe elle avait moins pour caractère d'engendrer une véritable association que d'assurer des avantages à la femme survivante (2). La communauté universelle (que l'on rencontre, dès le moyen âge, dans certaines villes allemandes) n'est qu'une extension de la communauté d'acquêts (3).

Si la possession commune de biens acquis durant le mariage

---

(1) Heusler, t. II, p. 305 : « Dagegen wird die gütergemeinschaftliche Bildung wesentlich befordert da, wo diese Gebundenheit der Familienvermögen und das Warte- und Einspruchsrecht der Erben zurücktritt; das geschieht vielfach unter dem Einflusse, den die Errungenschaft übt : wo die Vermögen durch eigene Thätigkeit und Arbeit des Einzelnen sich bilden, umgestalten, vergrössern, wird die Vermischung des Frauenvermögens mit dem Gut des Mannes wesentlich erleichtert, und besonders hilft zu gütergemeinschaftlicher Ausgestaltung das Einwohnergemisch in den Städten. » C'est avec raison que Heusler attribue à la communauté des origines d'ordre économique et qu'il aperçoit un contraste entre sa formation et l'antique organisation de la famille. Mais il se trompe, pensons-nous, en cherchant chez elle les traces d'un mélange *(Vermischung)* qui se serait opéré entre les biens personnels des époux.

(2) Lex Rib., tit. 37, ch. 2 : « Si *(vir)* autem per seriem scripturarum ei *(id est mulieri)* nihil contulerit, si virum supervixerit, quinquagenta solidos in dotem recipiat et tertiam partem de omni re, quam simul conlaboraverint sibi studeat evindicare, vel quidquid ei in morgangeba traditum fuerat, similiter faciat. » — Lex Saxon. (Pertz) 48 : « De eo quod vir et mulier simul conquisirint, mulier mediam portionem accipiat : hoc apud Westfalaos. Apud Ostfalaos et Angrarios nihil accipiat, sed contenta sit dote sua. »

Eug. de Rozière, CCLXVIII (Marc, II, 7) : Les époux qui n'ont pas d'enfants se font réciproquement donation de leurs biens parmi lesquels figure *quod pariter in conjugium positi laboravimus.* Pour ces biens gagnés en commun, — et pour ces biens seulement, — il existait entre les époux une véritable communauté. Pour le surplus, les époux sont respectivement propriétaires de leurs biens *(tam de alode aut de comparatum vel de quolibet adtractu)* et sans aucune distinction, remarquons-le, entre meubles et immeubles.

Capit. de 821, art. 9 (Anseg. Capit., IV, 9) : « Volumus ut uxores defunctorum post obitum maritorum tertiam partem collaborationis quam simul in beneficio conlaboraverunt, accipiant. »

Heusler écrit que l'existence de la communauté d'acquêts est attestée dès les premiers Mérovingiens et spécialement sous le règne de Dagobert. (T. II, p. 310.)

(3) Heusler, *Institutionen*, t. II, pp. 339-340; Schroeder, *Rechtsgeschichte*, p. 720.

est un fait qui remonte à une haute antiquité (il faut désespérer probablement d'en retrouver jamais les origines premières), c'est aussi un fait qui, suivant les lieux et les époques, a présenté de notables variantes. Dans certaines contrées soumises à l'empire des coutumes germaniques, les droits de la femme dans le patrimoine commun sont à ce point atténués qu'ils n'arrivent pas à prendre une consistance suffisante et qu'en somme ils s'évanouissent devant les prérogatives et l'omnipotence du mari. Ce fut le cas notamment pour le droit saxon (1), pour le droit normand, pour le droit anglais (2). Ailleurs, les droits de la femme, mieux protégés, sont cependant dominés et, en quelque façon, paralysés par ceux du mari tant que subsiste le mariage (3). Ils ne se révèlent qu'au décès du mari, ce qui fait qu'ils ne se différencient guère d'un droit de succession. L'idée d'une communauté initiale était virtuellement impliquée dans un semblable régime. Toutefois, elle ne se dégagea avec une clarté suffisante qu'à compter du jour où il fut admis que le défunt, quel qu'il fût, mari ou femme, partagerait les biens de l'association avec les héritiers du prédécédé (4). Tantôt le petit groupe familial se désagrège par suite du décès d'un des époux; tantôt, au contraire, il subsiste entre l'époux survivant et les enfants. Ce n'est pas le moment de s'attacher à l'analyse de ces modalités. Le seul point qui doive retenir notre attention est celui-ci : c'est que les biens de la communauté sont exclusivement des acquêts, auxquels sont assimilés les meubles possédés par les époux même avant le mariage (5). C'est à ce titre qu'ils

---

(1) *Sachsenspiegel*, I, 31.

(2) Pollock et Maitland, t. II, p. 402. Voy. aussi p. 404 : « Our law institutes no community even of movables between husband and wife. » Et pourtant les auteurs reconnaissent que l'on découvre dans l'ancien droit anglais l'idée latente d'une communauté entre mari et femme (notamment la femme survivante a droit à une portion — un tiers ou une moitié, selon les cas — des meubles délaissés par son mari, pp. 350, 405, 428 et 433).

(3) Beaumanoir (édition Am. Salmon), 622, 930, 931.

(4) *Coutumes d'Anjou et du Maine* (édition Beautemps-Beaupré), 146. (*Etablissements de saint Louis*, livre I, CXL, CXLIII.)

(5) *Coutumes d'Anjou et du Maine*, 149; *Olim*, t. III, p. 1156, LXIV (1317).

s'opposent aux biens patrimoniaux, aux biens que l'on a depuis qualifiés de propres (1).

* * *

Les biens patrimoniaux étaient traditionnellement de nature immobilière. Ils étaient constitués par la terre et par ce qui s'y incorpore (constructions et plantations), comme aussi par ce qui est directement affecté à son exploitation. Quant aux acquêts, rien n'empêchait qu'ils ne fussent également des immeubles, et, en fait, ce caractère leur appartenait fréquemment. Pour les meubles (il y en eut toujours), il furent inévitablement et très logiquement rangés dans la catégorie des acquêts, et cela, non point à raison de leur nature intrinsèque, mais simplement parce que (sauf dans le cas où ils étaient indissolublement attachés à l'exploitation du sol) ils avaient en réalité été acquis, gagnés, épargnés par ceux qui les possédaient.

On ne croit plus guère aujourd'hui au prétendu dédain des hommes du moyen âge pour les choses mobilières. Les troupeaux furent l'un des principaux éléments de la richesse de

---

(1) Charte de Laon (1128), art. XIII : « Si vero nec vir nec mulier hereditatis habuerint sed de mercimoniis questum facientes, substantia fuerint ampliati et heredes non habuerint, altero eorum mortuo, alteri tota sustantia remanebit. Si autem propinquos non habuerint, duo partes substantie pro animabus eorum in elemosinam dabunt, tertia vero ad muros civitatis edificandos expendetur. » (*Recueil du Louvre*, t. XI, p. 186.)

Assises de Jérusalem, Cour des Bourgeois (édition Beugnot), chap. CLXXXIII: « S'il avient que un home et sa feme ont ensemble conquis vignes ou terres, ou maisons ou jardins, le dreit dit que la feme doit aver la moitié de tout, par dreit et par l'assise du réaume de Jérusalem...

« Et puis que le mari de la feme est mort, la feme peut puis faire de sa part sa volonté, par ce qu'ele la conquis ensemble o *(avec)* luy. Mais la raison commande que tant come le baron vive, la feme n'a nul poier de donner sa part a autruy, par dreit ni par l'assise. » Le chapitre CLXXXVII nous apprend que, dans le cas de prédécès de la femme, le mari ne peut priver les enfants de la part de leur mère, à moins que ce ne soit « par famine ».

Le livre de Jostice et de Plet (XIIIe siècle), livre XII, 24, § 5 : « Et si home conquiert, lui et sa feme, et muere, sa feme sera heir en la moitie, par la reson de la compoignie. »

maint particulier (1). L'or et l'argent firent toujours l'objet de vives convoitises et l'on n'aurait pu s'en passer dans les transactions. Enfin, est-il besoin de rappeler cette vérité élémentaire que les choses dont se nourrissaient les hommes et au moyen desquelles ils se vêtissaient n'étaient pas de nature immobilière? Ces points concédés, il n'en demeure pas moins certain que, dans une civilisation de type agricole, où les transactions sont rares, où les fruits de la terre sont ordinairement consommés par ceux qui les produisent, où le luxe est peu répandu, le sol avec ce qui s'y incorpore représente la richesse par excellence, et surtout la seule qui puisse être considérée comme étant la chose, le bien d'une famille (2). Cette richesse, grâce à sa permanence, à son indestructibilité, est susceptible d'être protégée par un ensemble de règles juridiques à la fois stables et circonstanciées. Le meuble, au contraire, a quelque chose de transitoire et de fugitif. Il paraît et disparaît. Il ne reste pas indéfiniment sous les yeux de ceux auxquels importe son existence. La loi le protégera avec une sollicitude moins jalouse. Le droit — parce que les circonstances ne l'y contraignent point — ne l'envisagera pas en lui-même et, en quelque façon, dans son individualité. Il ne l'apercevra qu'en tant qu'élément d'un ensemble de choses, d'un patrimoine. Et comme le meuble, en réalité, aura été conquis par celui qui le possède, bien plus souvent qu'il ne lui aura été transmis par ses aïeux, il sera naturellement placé dans la catégorie des acquêts et assimilé à ceux-ci (3).

* * *

Avec le temps, et dans l'Europe entière, l'état social se transforma; il cessa d'être essentiellement agricole. L'agriculture con-

---

(1) Voyez à cet égard les judicieuses observations de Pollock et Maitland, *History of English Law* (seconde édition, t. II, p. 149).

(2) Heusler, t. II, p. 8.

(3) L'assimilation des meubles aux acquêts persiste dans le droit français depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. Voyez le très ancien coutumier de Normandie (édition E.-J. Tardif), Pars prima, cap. 5 (De dotalicis) : 4. Si aliquis nullam habeat hereditatem et uxori sue argentum vel aurum pro-

serva une situation importante, et même prépondérante. Mais à côté de cette source de richesse il s'en ouvrit d'autres. Le rôle de l'industrie et du commerce alla grandissant. Le régime de l'argent monnayé tendit à se substituer au régime de « l'économie naturelle ». On accumula l'or et l'argent afin de tirer parti de leur emploi. Le capitalisme se constitua.

Ces différents faits durent inévitablement accroître l'importance des meubles par rapport à celle des immeubles et, par voie de conséquence, l'importance des acquêts par rapport à celle des biens propres.

Il est vraisemblable que, dans la période franque, le patri-

---

miserit in dotem, de communi catallo ad obitum viri sui dos sua capiatur, et illud expendere poterit. 5. Si vero vidua partem suam propriam de catallo habere voluerit et aliam portionem viri sui defuncti in dotem voluerit habere, eam habebit in hunc modum, quod portio illa reservabitur in manibus legitimorum hominum, donec terra et redditus inde emantur, de quorum exitu vidua vivat et terram et redditus habeat in dotem que terra et redditus post decessum mulieris veniat ad heredem. » Il résulte de ce texte que la veuve peut prélever son douaire sur le *commune catallum*, c'est-à-dire sur les meubles acquis en commun. Mais elle peut aussi, après avoir pris sa part dans le *commune catallum* (il semble que les époux ne possèdent pas autre chose), exiger que la part de son mari dans la communauté soit employée à acheter un immeuble dont, en vertu de son douaire, elle aura l'usufruit. Ce texte atteste incontestablement l'existence d'une communauté entre époux. Il montre également un cas où les acquêts s'identifient aux meubles.

Coutumes de Nivernais, ch. XII, art. 2 : « Homme et femme conjoints par mariage sont communs sans autre convenance, incontinent après la consommation dudit mariage, en tous meubles, dettes et crédits, et aussi ès conquêts faits par eux ensemble, ou l'un d'eux, constant leur mariage : en manière que si l'un des dits mariez décède, les dits meubles, dettes, crédits et conquêts se partent par moitié entre le survivant et les héritiers du décédé et se peut le dit survivant se dire saisi de la moitié des dits meubles, crédits et conquêts, sans autre appréhension de fait : s'il n'y a paction ou convenance au contraire »

Ant. Loysel, *Institutes coutumières*, livre II, tit. V, art. XXIII. « Entre nobles, le survivant sans enfants gagne quasi partout les meubles » (parce qu'ils constituent la communauté). — Livre III, tit. III, art. VIII. « Mari et femme sont communs en tous biens, meubles et conquêts immeubles, au lieu que jadis elle n'y prenoit qu'un tiers. »

moine héréditaire était régulièrement d'une valeur supérieure à celle des biens acquis. Grâce au développement des richesses mobilières, il n'en fut plus ainsi. En premier lieu, parce que ces richesses se multipliaient. Ensuite, parce que les immeubles eux-mêmes étaient plus fréquemment entraînés dans le mouvement des échanges et qu'il y en eut davantage qui devinrent l'objet d'acquisitions à titre onéreux.

A compter du moment où les objets mobiliers apparurent comme un élément notable, parfois même comme un élément prépondérant de la fortune acquise, l'opposition entre immeubles et meubles tendit inévitablement à revêtir une importance égale à l'opposition traditionnelle entre biens héréditaires et biens acquis, et même, jusqu'à un certain point, à se confondre avec celle-ci.

* * *

La présence de deux patrimoines, dépendant de deux collectivités familiales distinctes, tel est le fait dont les documents du passé nous révèlent l'existence. Ces deux collectivités ne sont point séparées par un fossé profond. Il leur arrive d'avoir des intérêts communs. Elles entrent en contact l'une avec l'autre, quelquefois en conflit. Il sera nécessaire alors de déterminer leurs droits respectifs. A l'occasion d'une semblable détermination, il y aura lieu d'insister sur le caractère juridique des biens — propres ou acquêts — à la possession desquels ces collectivités prétendent. Cette analyse conduira inévitablement à discerner des particularités, des nuances auxquelles on ne songeait guère auparavant. C'est précisément cette étude qui obligea les juristes à remarquer, à approfondir et, somme toute, à créer une opposition radicale entre les immeubles et les meubles.

Il vaut la peine de discerner les circonstances à l'occasion desquelles l'opposition se manifesta.

Ce fut principalement — et c'est tout naturel — à l'occasion de la transmission héréditaire des biens d'un défunt.

A compter du XIIIe siècle (mais la règle est peut-être plus

ancienne), la dualité des patrimoines s'accuse nettement tant en matière de successions *ab intestat* qu'en matière de successions testamentaires. Les héritiers des acquêts peuvent être autres que les héritiers des propres. Il existe un patrimoine composé d'immeubles patrimoniaux (et à l'égard duquel le testateur ne dispose que de droits limités) et, d'autre part, un patrimoine composé de conquêts et de meubles (et à l'égard desquels les droits du testateur sont beaucoup plus étendus) (1).

A aucun moment du développement du droit français, le testament n'a été proscrit, pas même pour les immeubles (sur ce point il en fut tout autrement en Angleterre). De son côté, l'Eglise ne manqua point d'exhorter les fidèles à faire des libéralités qui devaient recevoir leur exécution après leur décès. Ces libéralités devaient aller aux œuvres que patronnait l'Eglise. Elles parurent à ce point nécessaires au salut de l'âme, qu'une espèce de discrédit moral s'attacha à ceux qui négligeaient de se mettre en règle à cet égard. L'expression « mourir déconfès » désigne celui qui meurt sans avoir fait de testament (2). Il ne vaut guère mieux que celui qui meurt sans confession. La confession et le testament semblent ne faire qu'une seule et même chose (3).

L'Eglise, en cherchant à bénéficier de la fortune des mourants, n'alla cependant pas jusqu'à étendre la main sur les immeubles héréditaires. Ceux-ci étaient considérés comme le bien d'une antique collectivité familiale, aux droits de laquelle l'autorité ecclésiastique ne désirait pas porter atteinte. Les meubles, au contraire, tenaient plus intimement à la personne du défunt; ils avaient été acquis par lui; la collectivité juridique dont ils dépendaient était en somme moins ancienne et, par suite, moins soli-

---

(1) Le livre de Justice et de Plet. Livre XII, III, §§ 1, 3, 4; BEAUMANOIR, 365, 366, 382, 383, 493-497.

(2) Assises de Jérusalem (Cour des Bourgeois), chap. CLXXXIX.

(3) *Coutumes d'Anjou et du Maine*, 98 : « Si aucuns homme ou aucune feme avet geu malade VII jors, et il ne se vousist estre confessé, et il morist desconfès, tos les mobles seroint au baron. Et s'il mourcit de mort subite desconfès, la justice n'y auret riens. » — Voyez aussi POLLOCK et MAITLAND, t. II, pp. 356-360.

dement constituée. Quoi qu'il en soit, les libéralités testamentaires dont l'Eglise conseilla et favorisa l'usage furent des dispositions portant essentiellement sur les meubles de la succession. Elle alla même jusqu'à prétendre à un droit de succession aux meubles de ceux qui mouraient intestats (1). Elle s'appliqua spécialement à réserver au juge ecclésiastique la connaissance des litiges qui, à l'occasion de la liquidation d'une succession, auraient des meubles pour objet (2). Il semble même que l'Eglise ait songé à s'attribuer une juridiction exclusive en matière de contestations portant sur des meubles (3). Cette tendance n'aboutit pas, du moins en France (4). Il vaut néanmoins la peine de relever que l'Eglise fut probablement la première à discerner la valeur économique qu'allaient revêtir les choses mobilières (5). Dès lors, elle contribua à la détermination de leur caractère juridique, par opposition à celui des immeubles.

* * *

Une autre circonstance qui tendit également à accentuer cette opposition, à isoler le patrimoine mobilier du patrimoine immo-

(1) G. Goury, *Origine et développement historique de la distinction des biens en meubles et immeubles*, p. 55 et note 3; p. 75 : « En 1285, le doyen de Sainte-Croix, à Orléans, cède pour cinq mille livres aux habitants de cette ville son droit aux successions mobilières des intestats. »

(2) Exemple intéressant mentionné par les Assises de Jerusalem (Cour des Bourgeois, chap. CXXXV). Ce texte suppose qu'un conflit a éclaté entre une veuve et le légataire du mari. Si le legs est d'une maison, il y a lieu de recourir au combat judiciaire. « Mais en la chose meuble n'en det aveir point de bataille en la devise, puisqu'il a le prestre et le clerc et deux home lais, si come est dit desus. »

(3) Le très ancien coutumier de Normandie (édition E.-F. Tardif) Pars altera. Cap. LXXIX (De dotibus). « Et questiones de mobili dato in dotalicium pertinet ad forum ecclesiasticum, de immobili vero ad solum regem. » Cap. CXXX. « Quando aliquid datur ex parte mulieris viro suo quod vulgo dicitur maritagium, si inde oriatur questio, de mobili cognoscit et judicat curia ecclesiastica, de immobili vero curia regis. »

(4) Elle aboutit, au contraire, en Angleterre. Voy. Pollock et Maitland, t. II, pp. 332-334.

(5) Exemples dans Pollock et Maitland, t. II, pp. 324-326.

bilier, c'est l'usage du crédit. Aussitôt que les hommes parviennent à un état social qui n'est pas essentiellement agricole, qu'ils négocient, qu'ils opèrent des transactions, la créance et la dette, et, par suite, le crédit, font leur apparition ou, du moins, gagnent rapidement en importance. Forcément un créancier se trouve amené à faire valoir ses droits sur les biens de son débiteur. Sur tous ses biens sans exception? C'est ce qui paraît rationnel et ce que réclament les intérêts du commerce. Mais on n'est pas arrivé tout de suite à cette conclusion. Aux yeux de ceux qui font partie avec le débiteur d'une même tribu familiale, aux yeux de ceux qui ont une espèce de droit de propriété virtuel sur les immeubles héréditaires, sur les biens propres, le créancier est l'intrus, pour ne pas dire l'adversaire. On cherche à l'écarter ou, du moins, à lui mesurer sa part. Il ne touchera pas aux immeubles patrimoniaux, ou, s'il y touche, ce ne sera que subsidiairement. En revanche, on lui abandonnera les acquêts et spécialement les meubles (1). La collectivité à laquelle sont destinés les acquêts et les meubles — au rebours de la vieille collectivité familiale — ne jouit d'aucune immunité à l'endroit de l'action des créanciers. La femme qui a possédé avec son mari les biens acquis durant le mariage répond des dettes (2) jusqu'à concurrence de la moitié, à moins que, profitant d'une faveur qui lui est accordée, elle ne s'affranchisse du passif en abandonnant l'actif (3). Et il en est de même pour les enfants (4). Cette antithèse entre propres et acquêts, et, par voie de conséquence, entre les immeubles et les meubles à l'égard du passif, a persisté longtemps. Lorsque les immeubles cessèrent d'échapper entièrement à l'action des créanciers, ils bénéficièrent cependant d'une immunité relative. Ils ne pou-

(1) Beaumanoir (édition Am. Salmon), 368; *Coutumes d'Anjou et du Maine*, 1; *Olim*, t. II, p. 255, IX (1286). — Pour l'Allemagne, voy. *Sachsenspiegel*, I, 6.

(2) Assises de Jérusalem (Cour des Bourgeois), CXCI; *Coutumes d'Anjou et du Maine*, 143 (*Etablissements de saint Louis*, livre I, CXXXVII); *Olim*, t. III, p. 262, LI (1307).

(3) Beaumanoir, 440, 441, 456-458; *Etablissements de saint Louis*, livre I, XVII; Bouteiller, livre I, 107.

(4) *Etablissements de saint Louis*, livre I, X. (Coutumes d'Anjou et du Maine, § Ier.)

vaient être saisis que si la saisie des meubles avait donné des résultats insuffisants (1). Cette situation privilégiée des immeubles ne disparut en somme qu'au XVIe siècle (2) et elle n'est pas sans avoir laissé certains vestiges jusque dans le Code civil (art. 826 et 827).

* * *

Le contraste entre immeubles et meubles se rattachait, dans le droit du moyen âge, à une opposition entre propres et

---

(1) Raisons et articles envoyés par les échevins de la commune de Saint-Dizier aux échevins de la ville d'Ypres. (*Olim*, t. II, pp. 718, 809, 839.)

(2) On sait que la coutume de Nivernais présente un vif intérêt à raison du caractère archaïque de ses dispositions. L'article IV du chapitre XXIV met encore les dettes à la charge exclusive des meubles et des conquêts, et Guy Coquille fait observer que « cet article a été accordé du temps que l'opinion commune ès Palais et Auditoires du païs coutumier de France était que l'héritier des meubles devait payer les dettes mobiliaires du défunt et anciennes coutumes disent ainsi... Depuis, avec grande raison, on a reçu l'autre opinion que les dettes doivent être payées par toutes sortes d'héritiers selon la valeur des biens que chacun héritier prend... L'inclination commune à cette opinion a été en l'an 1550 en une cause entre le Procureur général du Roy, prenant la cause pour les pauvres et Michel Bouchard. »

Voy. aussi Guy Coquille, *Institution au droit français Des exécutions des biens, etc.)* : « Auparavant l'ordonnance de l'an 1539, le créancier ne pouvait faire vendre les immeubles de son detteur, sinon après avoir discuté ses meubles, au moins sans avoir fait perquisition desdits meubles, pour connaître si, par la vente d'iceux, il pourrait être satisfait... Mais par ladite ordonnance cette cérémonie est abrogée. Et encore plus par l'Edit de Moulins de l'an 1566, par lequel il est permis de cumuler plusieurs sortes de contraintes. »

Guy Coquille, *Questions et réponses sur les articles des coutumes*, CCXXV : « ... autrefois a été tenue l'opinion que l'héritier des meubles devait païer toutes les dettes mobiliaires; et quelquefois le Palais en a ainsi jugé; et de là est que par aucunes coutumes l'héritier des meubles doit païer les dettes mobiliaires. Mais à bien examiner la raison, cet avis n'était bien proportionné... Pourquoi à bonne raison l'autre opinion a été reçue comme plus équitable : quand il y a diverses sortes d'héritiers, qu'ils paient les dettes *pro modo emolumenti*... »

Ant. Loysel, *Institutes coutumières*, liv. II, tit. V, art. XIII. « Et lors les dettes se paient au fur de ce que chacun en amende, si ce n'est ès lieux où celui qui prend les meubles et acquêts paie les dettes : les propres (ou du moins les deux tiers ou quatre quints d'iceux) demeurant francs et quittes aux parents lignagers, qui était l'ancienne coutume de la plupart du royaume. »

acquêts, c'est-à-dire à une opposition entre patrimoines distincts. Si cette antithèse entre patrimoines offre un intérêt prépondérant, est-il permis de s'en tenir là? Les meubles et les immeubles, indépendamment de leurs relations avec tel ou tel ensemble de biens, ne doivent-ils pas être envisagés isolément, et, dans ce cas, les règles juridiques qui leur sont applicables ne diffèrent-elles pas entre elles? Une distinction de ce genre n'est que très faiblement indiquée dans le droit romain et nous ne pensons pas qu'elle fût très nettement accusée dans le droit de la période franque. Mais elle aurait pu se dessiner par la suite, et il y a lieu d'admettre qu'elle s'est effectivement produite, surtout après que le développement de la société eut amené les juristes à accorder plus d'attention aux choses mobilières.

Déjà sous le régime féodal, on voit, dans certaines occasions, les meubles apparaître avec des caractères qui leur sont propres. On les qualifie de *catalla*, de *catels* (1). Ils font l'objet de redevances (spécialement au profit des seigneurs), et ils sont susceptibles de confiscation, préférablement aux immeubles (2). Mais pour apercevoir une différence de régime entre les immeubles

---

(1) Aujourd'hui encore le terme « chattels » signifie meubles dans le droit anglais. Originairement, les termes *catalla*, *catels* (du latin *capitale)* désignaient les troupeaux, c'est-à-dire les biens meubles par excellence. L'ancienne étymologie apparaît encore dans le mot « cheptel » s'appliquant au bétail et dans le mot anglais « cattle ». Citons à ce propos une phrase de Pollock et Maitland : « The typical chattel is a beast. The usage which has differentiated *chattel* from cattle is not very ancient. » (T. II, p. 151.)

(2) Le très ancien coutumier de Normandie (Pars prima, cap. II) : « Misericordia excommunicati et emendatio est versus episcopum : catalla que habet usque ad novem libras, preter victum suum et domus sue, non vendetur nec invadiabitur pro satisfactione excommunicationis. Militi vero absoluto arma et equi sui, cum predictis victualibus remanebunt. » On remarquera que la maison était rangée parmi les meubles. Voy. aussi Pars prima, cap. XVII (les « catalla » sont confisqués au profit du duc). — *Coutumes d'Anjou et du Maine*, nos 58, 94-97. — *Etablissements de saint Louis*, livre I. LVIII, XC-XCIII, CXXXIII (car tout li mueble au juif sont au baron). — *Olim*, t. II, p. 418, V (1248); t. II, p. 316. XVII (1290).

et les meubles, il importe de creuser un peu plus profondément.

Le droit ne se constitue pas sous l'empire de conceptions abstraites. Cela est particulièrement vrai d'un état social où l'on n'a pas encore pris l'habitude de subtiliser sur les idées. Les droits, les personnes, les choses n'intéressent pas comme tels les légistes primitifs; ils ne suscitent pas de notions bien nettes dans leur intelligence et demeurent, pour ainsi dire, en dehors de leur champ de vision. L'attention de ces légistes s'attache presque exclusivement à des actes ou, mieux encore, à des actions judiciaires, en d'autres termes, aux procédés par lesquels un individu cherche à établir devant un tribunal qu'il peut exiger quelque chose d'un autre individu. C'est là ce qui fait comprendre que dans les textes juridiques d'un caractère archaïque, les règles de procédure occupent une place prépondérante.

Quant aux actions, elles se créent, presque irrésistiblement, au fur et à mesure des besoins.

On n'a pas commencé par définir la notion d'immeuble et la notion de meuble, afin de déduire de cette définition que le propriétaire d'un bien pourrait, en cas de lésion infligée à son droit, exercer tel ou tel mode de recours. Tout au contraire, on a commencé par spécifier les cas dans lesquels une personne qui possédait un bien aurait la faculté de s'adresser à la justice pour obtenir la réparation du préjudice qu'elle avait subi. Comme les choses mobilières, à raison de leur valeur inférieure et de leurs fréquents déplacements, paraissaient à la fois moins dignes d'intérêt que les immeubles et plus difficiles à protéger efficacement, on ne les entoura que d'une protection assez imparfaite. Cette différence de traitement contribua à former une opposition d'ordre juridique entre les immeubles et les meubles; ce n'est point cette opposition qui rend compte d'une différence de traitement.

Le droit du moyen âge ne s'éleva pas à la notion d'une action judiciaire, dont, en toute circonstance, aurait pu se prévaloir le propriétaire d'un meuble. Il n'accorda à celui-ci que certaines actions, ne pouvant s'exercer que dans des hypothèses limi-

tées (1). Le prêteur ou le déposant peut exiger que l'emprunteur ou le dépositaire restitue l'objet qui lui a été confié. Le débiteur peut exiger que la chose remise en gage rentre en sa possession (2). Le volé peut naturellement exiger que le voleur ne conserve pas le produit de son crime (3). Enfin, le légataire est libre de réclamer la délivrance de son legs (4). Mais, hormis dans le cas où un devoir positif de restitution pèse sur des personnes déterminées, le propriétaire est désarmé. En règle générale, lorsqu'un objet sort des mains de son possesseur, celui-ci perd tout droit sur cet objet. Il ne peut le revendiquer entre les mains d'un tiers détenteur, si ce n'est — et même alors avec de notables restrictions — dans l'hypothèse d'une perte ou d'un vol (5). C'est incontestablement de ces idées que procède, dans le vocabulaire du droit anglais, la locution de

---

(1) HEUSLER, t. II, pp. 7, 10-12.

(2) SCHRŒDER, p. 270.

(3) *Etablissements de saint Louis*, I, XCV (*Coutumes d'Anjou*, 100).

(4) BEAUMANOIR, 198, 213, 214, 280, 379.

(5) KLIMRATH, *Travaux sur l'histoire du droit français*, t. I, pp. 358-360 (et spécialement les textes cités en note). — HEUSLER, t. II, pp. 209-215. — SCHRŒDER (3e édition), 698. Cette opinion, qui est celle de la plupart des auteurs et qui, selon nous, est justifiée, a cependant été combattue par M. Goury (nos 74-90 et 169-178). Cet auteur enseigne que l'ancien droit germanique et le droit du moyen âge admettaient la revendication mobilière. Mais les textes qu'il invoque (notamment en ce qui concerne le droit de la période féodale) sont assez peu probants. L'étude du droit anglais — où certains principes du droit germanique se sont conservés avec une pureté singulière — est instructive à cet égard. On y voit clairement que le propriétaire d'objets mobiliers n'a bénéficié que d'actions spéciales et qui lui furent accordées en vue d'hypothèses déterminées. En principe, et sauf le cas de vol, la revendication mobilière lui était refusée. Voyez à ce sujet POLLOCK et MAITLAND, *History of English Law*, t. II, pp. 157-183. Il y a lieu toutefois de constater que, sous l'ancien droit, certaines coutumes avaient emprunté au droit romain la notion de la prescription mobilière. (P. VIOLLET, *Histoire du droit civil français*, 2e édition, pp. 574-576.) Mais, à notre avis, le fameux adage : « En fait de meubles possession vaut titre », emprunté par le Code civil à Bourjon, porte nettement l'empreinte de l'ancien droit germanique, encore bien qu'il ait été utilisé par la suite — et qu'il soit encore utilisé aujourd'hui — pour la sauvegarde d'intérêts dont l'ancien droit germanique ne soupçonnait guère l'importance.

personal property appliquée à la propriété mobilière, celle-ci ne donnant lieu qu'à des actions personnelles, et non pas à des actions réelles en revendication (1). Et ce sont ces idées qui, aujourd'hui encore, trouvent leur expression dans l'adage fameux du Code civil qu'en fait de meubles la possession vaut titre (2). On n'ignore point qu'à l'époque de la promulgation du Code, et à plus forte raison depuis cette date, des raisons d'ordre économique, et notamment le désir d'accroître la facilité et la sécurité des transactions, ont été invoquées à l'appui de la règle énoncée par l'article 2279. Ces raisons sont sérieuses et presque impératives. Elles ne sauraient nous faire oublier que, par ses origines lointaines, l'article 2279 se rattache à un état social où la propriété des choses mobilières ne bénéficiait que d'une protection restreinte.

* * *

L'opposition entre meubles et immeubles, en tant qu'on les considère comme se rattachant à deux patrimoines distincts, prend corps au XIIIe siècle. Dans les dernières années de ce siècle, elle est parfaitement tranchée. Elle a subsisté jusqu'à la fin de l'ancien régime, et elle se manifeste éminemment dans la règle que la succession mobilière se distingue de la succession aux immeubles (3). Avant le milieu du XIIIe siècle, lorsque les

---

(1) La même idée se rencontre dans l'ancien droit français et spécialement chez Beaumanoir, 204, 221, 228-232. La question offrait de l'importance au point de vue de la compétence judiciaire. Une action relative à un immeuble était de la compétence du seigneur dont l'immeuble mouvait. Une action relative à un meuble était de la compétence du seigneur sur le territoire duquel était domicilié le défendeur. C'est là sans doute le sens originaire de l'adage si fréquemment cité : *mobilia sequuntur personam*. G. Goury, n°s 106-108.

(2) Paul Viollet, Introduction à l'édition des *Etablissements de saint Louis*, t. I, p. 116. — Le Même, *Histoire du droit civil français* (2e édition), pp. 574-576, 616-621.

(3) Beaumanoir, 1482. — « Or ès provinces coutumières de France peuvent être plusieurs patrimoines et plusieurs hereditez d'une seule personne; l'une des meubles, l'autre des conquests, l'autre des propres paternels, l'autre des

sources mentionnent les meubles et les immeubles, il s'agit bien, d'une part, de choses mobilières, c'est-à-dire de choses qui se déplacent, d'autre part, du sol et de ses dépendances. La distinction, conforme aux enseignements du droit romain, ne concernait que les objets corporels. A compter du milieu du XIIIe siècle, et, plus encore, à dater du XIVe siècle, la simplicité de ces idées se troubla singulièrement. A côté des immeubles et des meubles en nature, on vit apparaître des immeubles et des meubles fictifs (1).

Cette espèce de crise est due à plusieurs causes : en partie aux conditions dans lesquelles se trouvait constitué le patrimoine familial; mais aussi, mais surtout à des circonstances où se révèle le caractère de l'évolution économique de ce temps.

Certains objets mobiliers furent considérés comme dépendant étroitement du patrimoine héréditaire d'une famille, comme devant avoir la nature de propres. Dès lors, il parut naturel de les rapprocher des biens qui composaient ce patrimoine, en d'autres termes, de les assimiler à des immeubles, d'en faire des immeubles. Tel fut le cas pour les armes, pour les chevaux de guerre du chevalier, pour les reliques et les joyaux, pour les cygnes de l'étang seigneurial (2).

Les circonstances d'ordre économique qui paraissent ici prédominantes, c'est une plus grande mobilité dans la richesse,

---

propres maternels... » (Guy Coquille, *Commentaire sur l'article IV du chapitre XXXIV de la Coutume de Nivernais.*)

« ... car selon les Romains tout le patrimoine d'une personne était réputé une même université composée de plusieurs espèces, mais en la France coutumière d'une même personne sont divers patrimoines et l'un ne se gouverne pas comme l'autre, soit en successions, en communautez, en testaments, en retraits lignagers et par autres effets. » (Guy Coquille, *Institution au droit français. Quelles choses sont meubles, etc.*)

(1) Le livre de Justice et de Plet, seizième livre, XXVIII, §§ 1, 2, 3.

(2) Jean Bouteiller, *Somme rurale*, livre I, 74. — Ant. Loysel, livre II, tit. 1, article XI : « Sont tenus pour immeubles, les principales bagues et joyaux, reliques et livres des maisons des princes et hauts barons »; livre III, tit. V, art. XXIII : « Retrait n'a lieu en usufruit, ni en meubles, s'ils ne sont fort précieux et des grandes maisons. »

même immobilière; c'est le rôle toujours plus accentué du capital et, par suite, du crédit. Il arrivera de plus en plus fréquemment qu'un propriétaire aliène son immeuble. Vu la rareté du numéraire, il lui sera impossible d'en obtenir au comptant la pleine valeur. Dès lors, il stipulera le payement d'une rente pourvue de garanties immobilières (et ce sera la rente foncière). Quant au capital, c'est, à cette époque, essentiellement l'argent monnayé, l'argent s'employant non pas à acquitter des dépenses journalières ou à payer des redevances, mais, au contraire, à la constitution de valeurs durables. Une valeur de ce genre, alors comme aujourd'hui, et d'ailleurs comme en tout temps, se confond avec le pouvoir qui appartient au créancier sur la personne, sur le bien de son débiteur, sur le produit de son activité. Actuellement, un tel pouvoir a pour origine, sous une forme ou sous une autre, l'avance faite par le créancier au débiteur. Mais au moyen âge, le prêt à intérêt était prohibé. Le capital devait chercher d'autres modes d'utilisation. La constitution de rente lui en procura le moyen. On sait en quoi cette combinaison consiste. Le créancier qui remet un capital au débiteur est réputé acheter le droit de réclamer périodiquement des arrérages, dont le payement sera ordinairement garanti par la concession de sûretés immobilières.

Qu'il s'agisse de rente foncière ou de rente constituée, quelle sera la nature du droit du crédi-rentier ? Pour mieux dire, ce droit sera-t-il un meuble ou un immeuble? Question dont les juristes romains n'eussent pas saisi l'utilité, ni même compris la signification. Il leur eût paru inconcevable que l'on attribuât le caractère de meuble ou d'immeuble à un droit, expression d'un rapport abstrait. Mais, aux yeux des légistes du moyen âge, la question se posait dans des conditions bien différentes. Pour eux, un droit était une valeur, et cette valeur devait nécessairement être placée dans l'un des patrimoines dont la constitution de la famille impliquait l'existence. Telle collectivité familiale s'attribuait des droits sur les immeubles héréditaires. Telle autre collectivité considérait comme siens, dans une certaine mesure, les acquêts et les meubles. Pour que la première pût revendiquer efficacement une créance, signe d'un capital, il était

indispensable que cette créance fût assimilée à un immeuble, qu'elle devînt un immeuble. Les textes nous apprennent qu'au cours du XIIIe siècle ce résultat se réalisa. C'est bien de cette époque que datent les immeubles fictifs, qui ont occupé une si grande place dans l'ancien droit français (1). Et par immeubles fictifs il faut entendre, non pas seulement les objets mobiliers qui sont l'accessoire presque nécessaire d'un fonds, tels que sont, par exemple, les poissons d'un étang et l'outillage agricole d'une métairie, objets que nos lois qualifient encore d'immeubles par destination, mais également des droits ou des fonctions publiques, simples abstractions conçues par la pensée, ou, pour mieux dire, expressions de « rapports » sociaux, où se révèle le pouvoir dont une personne est investie. C'est à cette conclusion que les juristes avaient notamment abouti en ce qui concerne la rente. Conclusion qui, en somme, est justifiable lorsqu'il s'agit de la rente foncière, prix de l'aliénation d'un immeuble et substitut de celui-ci dans le patrimoine du vendeur. Conclusion d'une correction plus douteuse lorsqu'il s'agit de la rente constituée, contre-valeur de l'avance consentie par un capitaliste. Conclusion qui, dans cette hypothèse, aurait pu ne pas se produire, qui, d'ailleurs, ne prévalut pas sans peine et qui ne cessa pas d'être contestée (2).

---

(1) Beaumanoir, 670, 679-687, 775-777. Les jurisconsultes « romanistes » du moyen âge ont contribué à cette évolution et ont considéré comme immeubles ou comme meubles des *jura*, des *actiones*, des *nomina*. (G. Goury, n°s 109-112.) Leurs conceptions ont subsisté jusque dans nos codes (Code civil, art. 526, 527, 529). Mais elles ne faisaient que revêtir d'un vêtement pseudo-romain les notions élaborées par le droit coutumier.

(2) Guy Coquille, *Les Coutumes du Nivernais*, Commentaire sur l'article IX du chapitre XII : « Car les canonistes par leurs lois trop rigoureuses sur le fait des usures et profits illicites, avaient quasi aboly le trafic et l'aide qu'un homme peut espérer de l'autre en son affaire : et telles rentes ont été tolérées comme un expédient de faire profiter deniers, en sorte toutefois que le créancier ne puisse répéter le sort principal : mais qu'il soit allienné perpétuellement. Cette perpétuité a fait que l'on a jugé telles rentes être immeubles... » Guy Coquille ajoute que la rente est considérée comme meuble par rapport au débiteur. Il ajoute un peu plus loin : « Ces rentes constituées à prix d'argent

C'est au XIIIe siècle que se dessina la notion des immeubles fictifs et que, par suite, s'élabora le principe, inconnu du droit romain, qui veut que tous les biens, sans exception, soient rangés dans la catégorie des immeubles ou dans celle des meubles. Les textes nous font voir que le principe ne triompha qu'à la suite de tâtonnements et d'hésitations. Il semble bien qu'à compter du XVe siècle il ne soit plus mis en question (1). Cela ne

---

sont réputées immeubles, selon la commune opinion du Palais, et ainsi disent les coutumes de Paris, art. 194. Sens, art. 123. Auxerre, art. 120. Berry des Mariages, art. 25. Orléans, art. 191 et 351. Touraine, art. 228. Melun, art. 264. Mais Troyes, art. 66, les font meubles et Senlis, art. 201, quand elles ne sont inféodées ni ensaisinées. »

Voy. aussi Guy Coquille, *Institution au droit français (Quelles choses sont meubles, conquêts ou propres)* : « Rentes constituées à prix d'argent sont immeubles jusqu'à ce qu'elles soient rachetées et, après le rachat, les deniers qui en procèdent sont meubles. Aussi Paris, art. 94, etc.... Mais les autres coutumes simplement les reputent meubles tant que le temps du rachat dure. Ainsi disent Troyes, art. 66, etc. »

Ant. Loysel (*Institutes coutumières*, livre II, titre premier, art. II) : Immeubles sont biens aleux, amortis, féodaux, roturiers, tenus à droitures, cens et rentes foncières et constituées, baux d'héritage à emphyteose et longues années, ou à faculté de rachat, usufruit, douaire et autres choses qui rendent revenu légitime. »

« Deniers destinés pour achat ou provenant de vente d'héritage ou de rachat de rentes et remployables, sont réputés immeubles, mêmement en faveur des femmes contre leurs maris et du mineur contre leurs tuteurs. » (*Ibid.*, art. IV. — « Les rentes sont réelles et immobiliaires; les arrérages personnels et mobiliaires. » (Ant. Loysel, liv. IV, tit. I, art. II.)

Coutumes de la Prévôté et Vicomté de Paris, XCIII : « Somme de deniers donnée par père, mère, ayeul ou ayeule, ou autres ascendants, à leurs enfans, en contemplation de mariage, pour estre employée en achapt d'héritage, encore qu'elle n'ait esté employée, est réputée immeuble à cause de la destination »; XCIV. « Rentes constituées à prix d'argent sont réputées immeubles, jusques à ce qu'elles soient rachetées. » — Voy. aussi G. Goury, n°s 143-156.

(1) Grand Coutumier, livre II, ch. XII (édit. Ed. Laboulaye et R. Dareste, p. 207). « Biens immeubles sont doubles, car les uns sont corporels et les autres incorporels. » — Masuer, *Practique*, t. XXX, p. 424, n° 23; Loyseau, *Traité des Offices*, liv. III, chap. IV, n° 4 (textes cités par G. Goury, pp. 141-142). — « Tous biens sont meubles ou immeubles. » (Ant. Loysel, livre II, titre Ier, art. I.)

signifie pas que toutes discussions aient désormais pris fin. Le débat portait non point sur la nécessité, mais simplement sur les circonstances de la répartition. Telle chose (par exemple les fruits d'une terre) devait-elle être considérée comme meuble ou comme immeuble? Par suite, en cas de décès de l'un des époux, devait-elle être attribuée, tout au moins pour partie, au conjoint survivant? Ou devenait-elle la propriété exclusive des héritiers du conjoint prédécédé? Les anciens arrêts, les coutumiers, les ouvrages des vieux auteurs abondent dans ce domaine en dissertations et en solutions (1). Ce n'est pas notre rôle de nous engager dans ces controverses (2). Bornons-nous à mentionner que le droit français, zélé protecteur, ici comme en d'autres occasions, du patrimoine familial et héréditaire, inclinait à faire une large part aux immeubles fictifs, en d'autres termes, à considérer comme étant immeubles des choses qui, à raison de leur nature intrinsèque, eussent dû être classées de préférence parmi les meubles. C'est ainsi — pour ne citer qu'un ou deux exemples — que d'après la coutume de Nivernais, laquelle en cela n'avait rien d'exceptionnel, les deniers dotaux étaient censés immeubles et héritages pour la femme, ses héritiers ou ayants cause (3), et que, suivant la même coutume, une chose mobilière,

---

(1) A titre d'exemple, voyez *Olim*, t. III, p. 870, XLV (1313). — Assises de Jérusalem (Cour des Bourgeois), CXXXV. — *Coutumes du Pays de Liége* (Li Paweilhars), t. I, p. 107, et note, p. 176.

(2) Bouteiller, dans la *Somme rural* (I, 74), propose de diviser les choses en héritages, meubles et immeubles (les deux dernières classes de biens étant réunies sous la dénomination de cateuls). Dans sa pensée, il fallait entendre par immeubles les choses incorporelles (les rentes). Cette terminologie assez bizarre ne prévalut point. Charondas fait observer, dans ses annotations, que « des cateuls on ne parle plus en France, où il n'y a que deux sortes et espèces de biens, à savoir meubles et immeubles ».

(3) *Coutumes de Nivernais*, chap. XXIII, art. 171. Il vaut la peine de noter les motifs donnés par Guy Coquille à l'appui de la règle : « Dont la raison peut dire qu'ès traités de mariage, les ascendants établissent et règlent leurs maisons pour l'avenir. S'ils ont gagné et épargné quelques deniers, au lieu de les employer en achat d'héritages, ils les mettent en réserve pour doter leurs filles, qui plus facilement trouveront party avec deniers comptans qu'avec héritage (ce qui est même remarqué par le droit romain l. *sive generalis ff. de*

léguée ou donnée « par contemplation du donataire », était réputée héritage. Il en était de même pour l'or et pour l'argent provenant de vente d'héritage ou mis en dépôt en vue de réparer l'héritage (1).

* * *

Vint le Code civil. Fidèle à la tradition, respectueux du texte de la coutume de Paris, il déclara, à son tour, que « tous les biens sont meubles ou immeubles » (art. 516). Et pourtant, à ce même moment, l'antique distinction allait perdre une grande partie de son importance. Le titre des successions devait affirmer que « la loi ne considère ni la nature ni l'origine des biens pour en régler la succession » (art. 732). Désormais, il n'y eut plus de transmission successorale qui s'appliquât spécialement soit aux immeubles patrimoniaux, soit aux meubles et aux acquêts. Toutefois, si, en matière de successions *ab intestat*, le Code civil répudiait les idées du droit coutumier, il les consacrait, au contraire, en matière de régime matrimonial. Dans ce domaine, la distinction entre meubles et immeubles garda son importance d'autrefois.

L'origine des biens, circonstance qui, en fait d'hérédité, paraissait négligeable, conserva son intérêt pour le règlement des rapports pécuniaires entre époux. Ici le Code sanctionna la différence entre propres et acquêts, attribuant le caractère de propres aux immeubles patrimoniaux et héréditaires, considérant comme étant communs tous les autres biens possédés par les époux et

---

jure dotis; et toutefois leur intention est que bonne partie de ces deniers soit asseurée pour leurs maisons à l'avenir et n'être en péril de fondre en maisons étrangères. » Les mêmes idées sont énoncées par Guy Coquille dans son *Institution au droit français* (Des droits de mariez) : « Ordinairement, quand la dot d'une femme est constituée en deniers seulement, il est convenu qu'une partie demeurera en nature de meubles, pour être mêlée et entrer en la communauté du mari. L'autre partie est destinée pour sortir nature d'héritage propre pour la femme. » Voy. aussi la dissertation de Coquille dans les *Questions et réponses sur les articles des coutumes*.

(1) Bouteiller, *Somme rural*, I, 74. Voir dans le même sens les observations de Charondas.

particulièrement ceux qu'ils avaient acquis à titre onéreux pendant leur union. Au début du XIXe siècle, comme déjà au XIIIe siècle et comme aussi, sans doute, à l'époque de la loi salique et de la loi des Ripuaires, on pensait que les membres de la famille de chaque époux doivent, notamment en l'absence de descendants, être préférés à quiconque en ce qui concerne la succession aux immeubles patrimoniaux, la société formée par les époux n'étant propriétaire que des acquêts et des meubles (1).

Et, du reste, aujourd'hui encore, plus d'un siècle après la promulgation du Code, la conception selon laquelle la collectivité familiale possède des droits, ou du moins de légitimes espérances, est loin d'avoir entièrement disparu. Elle a survécu à la profonde transformation qui s'est accomplie à la fois dans la nature juridique des biens et dans la valeur relative des divers ordres de richesses. Les rentes, d'immeubles fictifs qu'elles étaient autrefois, devinrent des meubles. Mais ce phénomène n'est qu'un épisode assez secondaire au sein du prodigieux accroissement de la fortune mobilière. Cette évolution économique devait inévitablement avoir son retentissement sur le régime des biens entre époux. A l'époque où fut promulgué le Code civil, le législateur considérait que les biens propres, les biens patrimoniaux étaient essentiellement des immeubles. L'expérience ne tarda pas à montrer qu'il se crée un grand nombre de patrimoines mobiliers, dont la valeur est comparable, sinon supérieure, à celle des vieilles fortunes terriennes. Le désir de conserver les biens dans la famille, cet instinct qui jadis se manifestait à l'occasion des immeubles patrimoniaux et des richesses qu'on leur assimilait (spécialement des rentes), se révéla avec la même énergie relativement aux fortunes mobilières dont le XIXe siècle vit la multiplication. On sait par quel procédé un tel désir trouva à se satisfaire. Ce procédé, c'est la communauté d'acquêts établie par contrat de mariage. Il était

---

(1) Ce n'est qu'à une date relativement récente que la loi, modifiant le Code civil, a, tant en France qu'en Belgique, fortifié les droits successoraux de l'époux survivant.

déjà prévu par le Code civil, et, en organisant cette institution, le Code tenait compte évidemment d'une tendance qui s'accusait sous l'ancien régime. Mais ses rédacteurs soupçonnaient-ils que la communauté d'acquêts allait devenir le régime normal de tous ceux qui, souvent dans une mesure assez faible, possèdent ou attendent des biens héréditaires? En vertu du contrat de mariage, les époux ne possèdent en commun que ce qu'ils ont soit acquis à titre onéreux, soit économisé au cours de leur union. Le surplus de leurs biens, qu'il s'agisse de meubles ou d'immeubles, leur demeure propre, appartiendra, à leur décès, spécialement s'ils n'ont pas d'enfants et qu'ils n'aient pas pris de dispositions à titre gratuit, aux membres de leurs familles respectives.

La conception dont s'inspire un semblable système ne diffère pas en substance de celle dont était pénétré l'esprit de nos vieux juristes coutumiers et qui peut-être agissait obscurément sur la pensée des rédacteurs anonymes des *Leges Barbarorum*.

Une telle constatation tendrait à démontrer que, dans nos sociétés européennes, certaines idées essentielles, qui se sont incorporées dans notre manière de sentir et de raisonner, n'ont qu'assez peu changé, malgré d'innombrables métamorphoses d'ordre politique et d'ordre social. Aujourd'hui comme autrefois, la différence subsiste entre les propres et les acquêts, l'antithèse entre les immeubles et les meubles n'ayant eu que le caractère d'un épisode au sein de cette opposition fondamentale.

* * *

La relative indifférence de l'ancien droit français à l'égard des meubles s'explique par leur moindre valeur économique et aussi par ce fait que des richesses, qui de leur nature sont mobilières, étaient assimilées à des immeubles. Si déjà, pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime, cette considération inférieure accordée aux meubles se défendait mal, il est inutile de dire qu'au cours du XIXe siècle, et dans un âge d'industrialisme triomphant, elle ne se justifiait plus du tout.

L'importance des meubles est allée toujours croissant. Et cela non pas seulement parce que des richesses mobilières ont été créées, dont autrefois on n'eût pas pressenti l'existence, mais aussi, mais surtout, parce que des richesses qui, à les considérer en elles-mêmes, eussent dû être rangées parmi les immeubles, ont été mobilisées grâce aux titres qui les représentaient. Une mine de charbon est un immeuble. Une ligne de chemin de fer a le même caractère; et ce caractère s'étend assez naturellement au matériel d'exploitation qui en dépend. Mais la valeur qu'implique soit une mine, soit une ligne de chemin de fer, est représentée par des titres de diverse nature, les uns qui se trouvent entre les mains des concessionnaires ou de leurs ayants cause, les autres que possèdent leurs créanciers. D'autre part, les incessants appels au crédit que pratiquent ces grandes collectivités que l'on appelle les Etats et les communes, ont multiplié, presque à l'infini, les papiers publics, créances qui ont en général pour unique garantie les revenus dont lesdites collectivités disposeront à l'avenir. Dans certaines contrées, la terre elle-même a été en quelque sorte mobilisée, étant représentée par des titres aisément négociables.

S'il est vrai que le droit français soit demeuré fidèle à la conception traditionnelle, suivant laquelle tous les biens se répartissent nécessairement en meubles et en immeubles, on remarquera cependant que les phénomènes qui viennent d'être décrits aboutissent à développer, dans une proportion que l'on ne soupçonnait pas jadis, la catégorie des meubles. Un tel événement a retenti, nous l'avons vu, sur l'antique opposition des propres et des acquêts. Par la rédaction généralement adoptée pour les contrats de mariage, la catégorie des biens propres et patrimoniaux — catégorie qui jadis ne comprenait guère que des immeubles — a embrassé des richesses mobilières.

Ce procédé lui-même, grâce auquel des meubles sont « réalisés », ne pourrait-il nous induire à penser que la classique antithèse entre meubles et immeubles est devenue aujourd'hui quelque peu surannée, qu'elle ne répond plus à la vérité des choses?

Evidemment, elle est consacrée par le droit moderne. Et, dans

certains cas, ce qu'elle offre d'archaïque et, en somme, de démodé, se révèle à un premier examen. Par exemple, c'est uniquement l'empire de la tradition qui rend compte de la prescription aux termes de laquelle le tuteur et le mari peuvent intenter seuls les actions mobilières du pupille et de la femme, et non pas leurs actions immobilières (Code civil, art. 464 et 1428). Dans d'autres cas, au contraire, l'antithèse a conservé une valeur pratique indéniable.

Cette importance se rattache au souci qu'a le droit moderne de procurer aux transactions un maximum de sécurité, notamment lorsqu'elles font appel au crédit. Avec raison on considère comme essentiel qu'aucune incertitude ne règne sur la personnalité du propriétaire d'une chose. Celui qui désire acquérir un bien ou qui, en raison de la valeur de ce bien, consent à faire crédit à une personne, doit avoir l'assurance qu'il ne subira aucun mécompte et que la chose appartient effectivement à celui qui s'en déclare propriétaire.

A cet égard, le sol, avec tout ce qui en dépend matériellement, offre de singuliers avantages. On est sûr de le retrouver et il ne cesse point d'être visible. Il importe que le propriétaire soit visible, lui aussi, et facile également à retrouver. Souhait qui n'a rien d'irréalisable. Il suffit que le nom du propriétaire soit inscrit sur un registre aisé à consulter; que tout intéressé ait le droit de considérer comme propriétaire, à l'exclusion de quiconque, le titulaire d'une semblable inscription. On sait qu'un tel régime de publicité a été institué dans la plupart des États, grâce à la création de livres fonciers, dont le mode de formation offre des variantes qu'il n'y a pas lieu d'examiner pour le moment.

Quant aux objets autres que le sol et ses dépendances, il est extrêmement difficile, sinon impossible, d'établir, en ce qui les concerne, un régime de publicité semblable à celui dont bénéficièrent les immeubles. Leur nombre immense, la rapidité et la multiplicité des transactions auxquelles ils donnent naissance, doivent faire considérer comme chimériques la confection et la constante mise à jour d'un tableau où seraient mentionnés les noms de propriétaires successifs. Et pourtant les nécessités du

crédit, la sûreté des relations économiques veulent impérieusement que ces propriétaires soient connus. Pour donner satisfaction à ces exigences, on a été réduit, dans la plupart des cas, au procédé empirique d'une présomption. Celui qui est matériellement le maître d'une chose en est réputé propriétaire, et toute personne a la faculté, en principe, de considérer cette vraisemblance comme une certitude. Les dérogations à une telle présomption sont extrêmement rares, surtout dans le droit français.

*
* *

Au point de vue de la publicité des droits dont les choses sont susceptibles, la distinction entre meubles et immeubles offre encore une réelle importance.

C'est, croyons-nous, le seul domaine où cette importance se manifeste. D'ailleurs, on aura observé que la distinction n'atteint pas l'essence des rapports juridiques, qu'elle est uniquement relative aux procédés par lesquels l'existence d'un droit est attestée. On remarquera également que, même de ce point de vue restreint, les seules choses mobilières qu'intéresse la distinction sont les meubles corporels. C'est pour eux exclusivement que vaut la règle qui enseigne que le possesseur d'un objet en est réputé propriétaire. Mais, on ne l'ignore point, il y a des choses incorporelles, des choses que nos sens ne perçoivent pas et qui ne sont conçues que par l'intelligence. C'est ce qu'avaient déjà démêlé les juristes de l'ancienne Rome, lesquels avaient rangé parmi les choses incorporelles les droits, c'est-à-dire les facultés, les pouvoirs dont les hommes peuvent être investis. Ils n'avaient fait d'exception que pour le droit de propriété qu'ils avaient identifié avec la chose qui en est l'objet. Identification que des critiques modernes leur ont reprochée, mais qui, en somme, s'inspire d'une intuition assez exacte de la réalité.

Les juristes romains s'étaient bien gardés d'attribuer aux droits le caractère de meubles et d'immeubles, caractère qui ne convient qu'à des objets matériels. Nous avons signalé les rai-

sons pour lesquelles, au moyen âge, les droits ont été compris dans cette distinction fondamentale. Il est permis de se demander si ces raisons existent encore actuellement.

Il serait peut-être téméraire d'affirmer trop résolument qu'à notre époque le droit s'est spiritualisé, qu'il est devenu plus immatériel qu'autrefois. Et pourtant, si l'on s'en tient à la terminologie romaine, on est bien obligé de convenir que les « choses incorporelles » ont vu grandir leur importance par rapport à celle des choses corporelles. D'innombrables droits sont la manifestation de relations auxquelles on ne songeait pas sous l'ancien régime. Sans doute, ces droits se rattachent au type traditionnel du droit de créance, du droit personnel. Leurs titulaires n'ont pas un pouvoir immédiat et direct sur une chose (ce qui est le propre du droit de propriété et de ses dérivés). Ils ont la faculté de réclamer des prestations, des actes. Et cette notion est fort ancienne, puisque le droit romain l'a parfaitement mise en lumière. L'une des particularités du droit moderne est d'avoir introduit en bien des matières un subtil esprit d'analyse et d'avoir, en quelque sorte, décomposé des relations qui, primitivement, paraissaient plus simples et plus homogènes. Grâce à cette décomposition, le droit a réussi à s'adapter plus exactement aux mille exigences de la vie économique et morale des hommes de notre temps. Est-il besoin de rappeler que, dans les sociétés par actions, le droit de copropriété s'est métamorphosé en droit de créance? Faut-il ajouter — simplement à titre d'exemple — que, dans le connaissement et la lettre de voiture, le droit de propriété s'est détaché de la possession matérielle de l'objet pour se fixer dans un titre qui, s'il n'est pas entièrement assimilable à une créance, se transmet cependant par des procédés semblables. Enfin le titre au porteur, dont la simplicité apparente dissimule une savante complexité, ne réalise-t-il pas la fusion, anciennement inconnue, du droit de créance et du droit réel? Par conséquent, il se rencontre actuellement une énorme quantité de valeurs qui attestent l'existence de droits, c'est-à-dire de prérogatives, de pouvoirs, ces droits se ramenant en dernière analyse à des créances, c'est-à-dire à la faculté d'exiger des prestations déterminées.

Ces droits sont-ils meubles ou immeubles? Pour la législation française ou belge, la réponse ne saurait être douteuse : ces droits sont meubles. Logiquement la question est dénuée de sens, et les juristes romains ne l'eussent pas entendue. Ces droits, étant choses incorporelles, ne sont en réalité ni meubles ni immeubles. Aussi les législations les plus modernes — le Code civil allemand aussi bien que le Code civil suisse — ont-ils eu soin de laisser les créances en dehors de la distinction traditionnelle (1). Seuls, les titres au porteur, qui, malgré leur qualité de créances, sont toutefois susceptibles d'une véritable propriété, doivent être forcément considérés comme étant des meubles. Encore est-il bon d'ajouter que, en ce qui les concerne, le vieux précepte du moyen âge, à savoir que la possession confère au possesseur une situation presque inexpugnable, a dû finalement fléchir devant des considérations d'ordre pratique et d'équité, et cette fois dans l'intérêt de la loyauté des transactions économiques (1).

* * *

Si nous avons mentionné ces quelques faits, c'est parce qu'ils laissent pressentir la conclusion qui semble pouvoir être tirée de l'étude que nous avons poursuivie. Le Code civil range, un peu tyranniquement, toutes choses et valeurs quelconques dans la double catégorie des meubles et des immeubles. Quelle est la cause de cette distinction fondamentale? En recherchant ses origines historiques, nous avons cru discerner qu'elle se ramenait à une opposition entre deux patrimoines, opposition qui elle-même est liée à la constitution de la famille. Envisagé sous

---

(1) Le Code civil suisse limite aux choses corporelles la distinction entre meubles et immeubles. Le Code civil allemand a conservé, en matière de régime matrimonial, la notion des immeubles incorporels (art. 1551). Voy. K. Cosack, *Lehrbuch des deutschen bürgerlichen Rechte*, t. I, § 49.

(2) Loi (française) du 15 juin 1872 relative aux titres au porteur et donnant au propriétaire dépossédé le moyen d'échapper aux conséquences préjudiciables de cette dépossession. — Code civil allemand, art. 799, 800. — Code fédéral suisse des obligations du 13 mars 1911, art. 849-856.

cet aspect, le contraste traditionnel entre meubles et immeubles a perdu la plus grande partie de son importance, alors qu'au contraire l'antithèse entre biens héréditaires et biens acquis a conservé à peu de chose près son antique énergie.

Appliquée aux choses en tant qu'on les considère, non plus comme éléments d'un patrimoine, mais comme objets isolés, la distinction entre meubles et immeubles a gardé un intérêt véritable, mais cet intérêt n'existe que pour les objets corporels. L'opposition n'a pas de raison d'être en ce qui concerne les choses incorporelles, et spécialement en ce qui concerne les créances, les droits d'auteur et droits analogues, toutes valeurs dont le rôle, dans le vaste domaine des relations économiques et juridiques, n'a pas cessé de grandir.

De l'assistance que se doivent mutuellement dans l'hiérologie la méthode historique et la méthode comparative[1]

PAR

le Cte GOBLET D'ALVIELLA,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

On peut dire, en un certain sens, que la méthode historique étudie les faits dans le temps; la méthode comparative, dans l'espace. Il semblerait donc qu'elles ne peuvent se heurter et qu'elles doivent au contraire se compléter l'une l'autre. Cependant, constituées originairement dans des disciplines différentes, l'une au service des sciences naguère intitulées morales et politiques, l'autre au service des sciences naturelles, elles ont eu quelque peine à s'ajuster, le jour où elles se sont rencontrées dans la prétention de fournir un tableau plus ou moins général de l'évolution humaine, la première par voie de juxtaposition, la seconde par voie de généralisation.

A entendre les historiens, on ne pouvait guère connaître le passé que dans les limites où l'on possède des documents précis, directs et datés, textes et monuments; toute autre voie ne conduirait qu'à des châteaux en l'air. D'autre part, il est inutile de rappeler combien sociologues et ethnologues tenaient généralement l'histoire en médiocre estime : impuissante, de son propre aveu, à résoudre les questions d'origine, elle n'était pas même capable de retracer d'une

(1) Mémoire présenté au quatrième Congrès international de l'histoire des Religions tenu à Leyde en septembre 1912.

façon continue l'évolution des coutumes ou des institutions quelque peu anciennes; elle ne pouvait jamais fournir que des renseignements locaux et partiels. Le seul moyen de décrire d'une façon complète le développement du type humain, c'était d'en grouper les manifestations, non d'après leurs attaches historiques, mais d'après leurs ressemblances et leurs dissemblances intrinsèques. — C'est surtout dans l'histoire générale des religions que, pour des raisons faciles à comprendre, cet antagonisme s'est produit avec une certaine acuité.

Peu à peu, cependant, des idées plus conciliantes se sont fait jour. Les historiens ont fini par admettre que là où la critique documentaire fait défaut, la comparaison entre sociétés ou religions parallèles peut susciter des hypothèses fécondes pour combler des lacunes, mais sous réserve de leur conserver leur caractère d'hypothèse et pourvu que les faits mis en rapport se présentent dans des conditions similaires. De leur côté, les sociologues ont dû reconnaître que la fonction de l'histoire n'est pas seulement de fournir des matériaux isolés pour boucher les trous de leurs constructions logiques et les ethnologues, qu'on ne peut transposer un fait d'une série historique dans une autre sans tenir compte de toutes les circonstances qui le caractérisent dans son milieu originaire (2).

Ici, toutefois, a surgi un nouveau conflit : suivant la plupart des historiens, ce parallélisme des conditions ne peut se rencontrer que parmi des groupes ethniques ou nationaux placés au même niveau de culture. Non seulement la comparaison doit donc se maintenir dans la sphère des cultes historiques, mais encore on ne peut pas se servir d'un rite propre aux non-civilisés pour attribuer le caractère de survivance à un rite analogue d'une religion plus avancée; — ce qui tend à condamner en bloc les travaux comme ceux de Mannhardt, Frazer, Herbert Spencer, Jevons, Durkheim, Salomon Reinach, G. Schmidt, etc. — Les partisans des méthodes anthropo-

---

(1) J. Toutain dans la *Revue de l'histoire des Religions*, t. 57 (1908), p. 341 et suiv.

(2) Voir à ce propos les suggestions de H. Van Gennep dans l'intéressante conférence qu'il a donnée à l'Université de Bruxelles sur la *Méthode dans l'étude des Rites et des Mythes*.

logiques ou sociologiques ont répliqué qu'aucune science n'est complète, si elle n'embrasse tous les phénomènes du même ordre; qu'il n'y a aucune raison de ne pas comprendre dans le champ de la comparaison les croyances, les rites et les institutions des non-civilisés aussi bien que des civilisés; enfin que le concours de l'ethnologie est indispensable pour suppléer l'histoire, soit qu'il s'agisse d'atteindre les formes les plus rudimentaires du sentiment religieux, soit qu'il s'agisse de statuer les lois générales de l'évolution religieuse. Il y a même des écoles sociologiques qui entendent réduire l'histoire à un rôle ancillaire. M. Durkheim écrivait en tête du premier volume de son *Année sociologique :* " L'histoire ne peut être une science que dans la mesure où elle explique et l'on ne peut expliquer qu'en comparant... Or, dès qu'elle compare, l'histoire devient indistincte de la sociologie „ (1). — Et un autre disciple de la même école, M. Henri Hubert ajoutait, pour marquer la subordination de l'histoire à la logique : " L'histoire n'a pas le droit d'être absurde „(2). Hélas! les hommes ne le sont que trop souvent et l'histoire ne doit-elle pas se présenter avant tout comme une photographie?

Cependant, dans les derniers temps, quelques tentatives pratiques ont été faites pour rapprocher ces points de vue. En Angleterre, le brillant historien qui a renouvelé l'étude des cultes helléniques, M. L. R. Farnell, a fait remarquer que si l'on peut retrouver chez les non-civilisés les antécédents des rites et des croyances propres aux civilisés, ceux-ci offrent cependant des éléments et des combinaisons qui ne rentrent point dans cette explication; en second lieu, que les divers groupes de non-civilisés présentent, à côté de traits communs, trop de différences pour offrir un tableau complet de la religion primitive; enfin, qu'avant de chercher un peu partout les moyens de suppléer aux lacunes dans notre connaissance d'une religion historique, il convient de s'adresser d'abord aux ancêtres, aux parents, voire aux voisins immédiats du peuple où cette religion se rencontre. C'est ce qu'il appelle l'*adjacent anthropology* : " Celui qui étudie la religion et la mythologie des Hellènes peut avoir finalement à vagabonder dans

(1) *Année sociologique*, 1898, p. II.

(2) Introduction à la traduction française du *Manuel* de M. Chantepie de la Saussaye, 1904, p. XXIII.

l'Australie centrale et parmi les sentiers perdus de l'Amérique, mais il doit préalablement explorer les religions méditerranéennes et les pays de l'Asie antérieure „ (1). Il préconise donc une étude de l'évolution religieuse qui utiliserait assurément les croyances des non-civilisés, mais plutôt comme complément et comme contrôle, les cadres étant fournis par les phases successives d'une ou de deux grandes religions historiques. C'est, du reste, le plan que nous lui avons vu adopter dans sa magistrale *History of the Cultus of the Greek States.*

Un savant français qui s'est fait un nom dans l'égyptologie, M. Georges Foucart, a, de son côté, développé des idées analogues, en creusant davantage la question des rapports entre les méthodes de l'histoire et de l'ethnologie. Je voudrais examiner ici d'un peu près ce qu'il offre lui-même comme un traité de paix et d'alliance entre les deux disciplines.

Il y a quatre ans déjà, il avait soutenu dans un premier volume sur le sujet que, pour reconstituer sinon les origines de la religion, du moins ses phases rudimentaires et ses développements ultérieurs, on devait s'adresser de préférence non pas, comme le veulent les ethnologues, aux races non civilisées de notre temps, mais à l'un ou l'autre des grands cultes qui remontent le plus loin; il ajoutait que seule la religion de l'ancienne Egypte était à même de remplir ce rôle (2).

Cette dernière thèse parut hardie et ne fut pas sans provoquer maintes réserves. Voici qu'il y revient dans une nouvelle édition remaniée et considérablement augmentée. Elle débute par une introduction de 164 pages qui est un véritable manifeste, en ce sens que l'auteur y rencontre les critiques dirigées contre sa thèse et expose tout un programme de recherches comparatives, en vue d'établir quelles lumières la religion égyptienne peut répandre sur quelques-uns des problèmes les plus complexes de l'hiérologie (2).

Mon appréciation de la première édition avait été un peu sévère.

---

(1) L. R. Farnell, *The Evolution of Religion*. Londres, 1905, p. 17. — Voir aussi ses *Wilde Lectures in natural and comparative Religion, 1909*.

(2) Georges Foucart, *Histoire des religions et Méthode comparative*, 1re édition 1908. 2e édition, Paris, Picard, 1912.

Je n'avais pas contesté le droit de donner pour base à une étude générale de l'évolution religieuse, l'Egypte plutôt que la Chaldée, l'Inde, la Grèce, la Chine, etc. Mais j'avais revendiqué le droit d'en appeler également à l'ethnographie, aidée de l'archéologie et du folklore (1) :

" Avec une réserve expresse pour le folklore, explique l'auteur au cours de sa nouvelle Introduction, il n'y a rien de si légitime que la revendication de M. Goblet d'Alviella. Il n'est rien qui s'accorde mieux avec l'esprit dans lequel j'ai conçu cette méthode et avec la place très large que j'ai entendu y réserver aux témoignages des non-civilisés... Qu'il soit seulement bien entendu avant tout que l'ethnologie, ou plutôt une certaine école de l'ethnologie, renonce à la prétention de tirer uniquement de son fonds ou de ses ressources accrues de la contribution de l'anthropologie, du folklore, de la sociologie, ou des rapprochements trop sommaires avec les religions classiques, la matières de ses reconstructions et le droit à détenir le monopole d'un enseignement d'une prétendue religion primitive de l'humanité. Il sera aisé de s'accorder sur le reste et de répartir, pour le plus grand bien, les tâches respectives „.

On ne pourrait mieux penser. Cependant l'auteur, tout en proclamant que " l'ethnologie peut et doit être un des facteurs les plus considérables de l'histoire des religions „ et qu'il ne croit plus possible de traiter de la religion égyptienne sans posséder de sérieuses connaissances sur les sociétés des non-civilisés „, n'en dresse pas moins contre cette même ethnologie — sans doute, par application de l'adage : qui aime bien châtie bien — un véritable acte d'accusation. A l'entendre, elle ne possède pas même un nom qui lui appartienne du consentement universel. Il y a autant d'ethnologies que de savants voués à ces études; sa documentation est insuffisante; sa critique n'est pas sérieuse; ses chronologies n'offrent aucune sécurité et elle est trop disposée à prendre ses hypothèses pour des réalités. Encore un peu il lui refuserait tout caractère scientifique.

Au fond, il y a peut-être là beaucoup de malentendu et, comme l'auteur cherche sincèrement un terrain de conciliation, nous pouvons

(1) *Revue de l'histoire des religions*, vol. LIX (1909), p. 82.

négliger ces griefs qui visent seulement certains abus, pour nous en tenir à l'examen des conditions qu'il propose : 1° Il faudrait que l'ethnologie se confine dans la tâche de contrôler et de compléter certains points de l'histoire, en laissant à celle-ci le soin d'établir le cadre de l'évolution religieuse ; 2° qu'elle renonce à chercher chez les non-civilisés le tableau de la religion primitive ; 3° qu'elle abandonne la prétention d'expliquer avec ses seules ressources la suite du développement religieux et de formuler les lois générales de ce développement.

M. Foucart nous expose sa méthode en termes qu'on peut résumer de la sorte :

Ayant choisi comme point de départ une des religions historiques qui remontent le plus haut dans le passé, étudier un à un les phénomènes religieux dans l'ordre le plus rationnel, en partant des manifestations les plus simples, d'abord dans la religion adoptée comme type, ensuite dans les cultes qui, historiquement, s'en rapprochent le plus. Quant aux faits recueillis chez les non-civilisés, ils ne viendraient pas plus en dernière qu'en première ligne. On se contentera de les " raccorder „ à la masse compacte et homogène des séries égyptiennes où ils fourniront le moyen de combler certaines lacunes. Réciproquement ce seront des rapprochements avec ce qu'on sait de la vieille Egypte qui expliqueront, par exemple, au Congo, " les raisons du rituel de la fondation d'un village avec la plantation d'un pieu, la chasse aux esprits, etc., alors que les indigènes et leurs traducteurs n'en dégagent aucun rapprochement, aucune preuve d'une loi générale „.

Cette méthode peut produire d'utiles résultats ; mais, avant de conclure s'il faut s'y tenir exclusivement, il est bon d'examiner ce que l'auteur nous représente comme les débuts de la religion chez les anciens Egyptiens. Je n'entends pas discuter ici s'il a eu tort ou raison de choisir cette religion comme type et comme cadre. Les motifs qu'il allègue dans une argumentation très séduisante ont beaucoup de poids : antiquité extrême, continuité de développement, longue durée, résistance à toute infiltration étrangère, abondances de textes et de monuments datés ou datables, enfin découverte de documents archéologiques remontant jusqu'en plein âge de la pierre. Suivons-le donc dans son exposé.

Aux yeux des premiers Egyptiens, il n'y avait rien dans la nature qui ne fut doué de vie, même les objets que nous qualifions d'inanimés. Chacune de ces entités se composait de deux séries de substances : l'une était représentée par le corps, l'enveloppe matérielle; l'autre comprenait, sous l'apparence de l'ombre, du double, du fantôme, du souffle, du nom même pris comme une entité, un certain nombre d'éléments plus subtils, mais également matériels ou semi-matériels. Tous les êtres ainsi compris ne différaient entre eux que par leur qualité et leur pouvoir. Les plus puissants sont les esprits, les génies; " on dit un jour : les dieux „. Ceux-ci se révèlent partout où l'homme se heurte à une force supérieure. Par eux-mêmes ils sont bons ou mauvais, mais fréquemment l'un et l'autre, dans la mesure où leur action est favorable ou nuisible. On suppose qu'ils résident là où se manifeste leur activité et qu'ils sont les maîtres de toute la région qu'elle embrasse. On recherche les mieux disposés ou les mieux doués d'entre eux pour s'en faire des alliés contre ceux dont on redoute particulièrement l'intervention. Leur concours s'obtient soit par les procédés de la magie " déductions fausses tirées d'une apparence trompeuse ou d'un fait réel „, soit par des prières, des hommages, des offrandes. " Magie, religion, science rudimentaire sont nées en même temps et l'homme les a employées toutes à la fois pour mettre la main sur la nature et en tirer les ressources nécessaires aux besoins pratiques de la vie. „ On s'imagine que le meilleur moyen d'attirer invinciblement un esprit c'est de fabriquer une effigie se rapprochant de la physionomie qu'on lui attribue. L'homme ne commence point par prêter aux dieux ses propres traits. Il croit qu'ils doivent s'incarner sous une forme plus puissante et plus mystérieuse. D'où la zoolâtrie que nous révèlent déjà les plus anciennes palettes de l'époque préhistorique. Quand on a ainsi réussi à assurer la présence du dieu dans une image à sa ressemblance, il faut le loger, l'habiller, le laver et surtout le nourrir, car les êtres surhumains sont insatiables de nourriture. Peu à peu cependant on admit que l'offrande du simulacre équivaut à celle de la réalité. — Les intermédiaires dans les rapports tant magiques que cultuels avec les esprits étaient naturellement leurs descendants et en premier lieu le chef ou souverain local. En effet dans chaque district ou royaume indépendant la famille royale était censée descendre du dieu pri-

mitif. Toutefois, comme le Pharaon se trouvait dans l'impossibilité d'exécuter partout et toujours ses fonctions sacerdotales, il les déléguait à un certain nombre de prêtres. — Les purifications ne manquaient pas, non plus que les interdictions rituéliques.

Des conceptions analogues se rencontrent dans les relations avec les défunts. De même que les autres êtres inférieurs ou supérieurs, l'homme, d'après les Egyptiens, est doué de plusieurs âmes, sans qu'aucune d'elles ne s'identifie exactement avec la personnalité. Ces âmes multiples peuvent se détacher du corps, s'incarner dans d'autres enveloppes, survivre au trépas. On éprouve à leur égard deux espèces de sentiments : d'une part le crainte des revenants et le désir de les écarter; d'autre part un sentiment d'affection pour les proches ou les amis qu'on a perdus et le désir de leur assurer des moyens de subsistance dans la vie posthume. On essayera même de leur fournir un corps pour leurs retours intermittents. D'où les procédés pour retenir le défunt dans son tombeau, pour conserver indéfiniment son enveloppe matérielle; ensuite la multiplication des effigies à son image, enfin l'offrande, sur sa tombe, des êtres et des choses qui peuvent lui être utiles ou dont il a joui durant la vie. Ces offrandes furent d'abord en nature; peu à peu on y appliqua également l'idée que la représentation figurée et même écrite est l'équivalent de la réalité.

Cette religion fut longtemps étrangère à toute préoccupation morale. Les dieux ne punissent que leurs offenses personnelles. Tout au plus les vivants admettent-ils l'utilité de faire le bien afin de s'attirer après leur mort les offrandes de la postérité reconnaissante. C'est plus tard, quand les dieux furent devenus les protecteurs de l'ordre moral, comme ils l'étaient déjà de l'ordre cosmique, que l'idée de rémunération posthume se fit une place chez les Egyptiens, à côté des recettes magiques pour combattre les monstres de l'Enfer.

Qu'est-ce à dire? Voici près d'un demi-siècle que E. B. Tylor nous a fourni une description presque identique des religions des non-civilisés, en employant exclusivement les methodes ethnologiques, et cela à une époque où nous étions bien moins documentés qu'aujourd'hui sur les croyances tant des non-civilisés que des civi-

lisés, y compris les Égyptiens. — On peut presque en dire autant à propos du traité publié en 1883 par Albert Réville sur *Les religions des peuples non civilisés*.

Le non-civilisé met des esprits partout où nous mettons des forces. Il attribue à ces esprits les phénomènes de la nature aussi bien que les évènements de sa destinée, mais particulièrement tout ce qui revêt un caractère extraordinaire ou au moins insolite. Les esprits sont en général invisibles; cependant ils peuvent se matérialiser de diverses façons. On leur assigne un corps qui, formé d'une matière plus fluide, plus subtile, n'en revêt pas moins la physionomie d'un animal, d'un homme, d'un monstre. Ils peuvent s'incarner dans des corps vivants (phénomènes de possession, d'inspiration et de maladie) ou dans des objets (fétichisme). Quand on donne au fétiche la forme attribuée à l'esprit qui est censé y résider ou qu'on désire y attirer, on a une idole.

Le non-civilisé procède, comme nous, du connu à l'inconnu; toutefois, il est enclin à confondre la succession avec la causalité, à prendre le simulacre pour la réalité et à assimiler la partie au tout. Pour lui, pas de barrières entre les espèces, les règnes, les ordres de la nature; il croit que tous les êtres réels ou imaginaires peuvent non seulement s'unir et s'engendrer les uns les autres, mais encore se transmuter les uns dans les autres, avec autant de facilité qu'il en trouve lui-même à changer de vêtements. Il admet la réalité de ses rêves et de ses hallucinations. C'est son âme ou l'une de ses âmes, son double, qui a couru les aventures, pendant que le corps était endormi. A la mort, l'âme ne rentre plus; là est la différence. De même qu'il conçoit qu'un même corps peut renfermer plusieurs âmes, il admet que plusieurs corps peuvent avoir une même âme. Il s'imagine d'ailleurs que l'existence posthume est la continuation de l'existence présente, soit dans la tombe, soit dans un séjour spécial, d'où le défunt peut se remettre en communication avec les vivants et même se mêler à leur vie, soit pour se venger de ses ennemis, soit pour favoriser ses descendants.

A ces conceptions correspondent une double gamme de sentiments qui rentrent, les uns dans l'anxiété, les autres dans la confiance. Ces nuances se retrouvent en effet, comme l'a très bien fait ressortir M. Marett dans le sentiment d'émoi (*awe*) que suscitent

toute cause cachée, tout agent mystérieux (1). De là une double tendance, d'une part à éviter le contact avec les êtres surhumains, de l'autre à rechercher leur concours. Diverses voies sont ouvertes à cet effet : l'homme cherchera soit à se concilier par des hommages ou des présents les esprits dont il espère ou redoute l'intervention, soit à se les asservir ou simplement à s'emparer de leur puissance, en employant les procédés que lui suggère son expérience ou son imagination. Ces procédés deviennent une véritable science dont les dépositaires sont des prêtres, quand il s'agit de propitiation et des sorciers, quand il s'agit de conjuration, sauf que les deux fonctions sont souvent réunies.

C'est cette mentalité religieuse qui se traduit par les mythes, les rites, les institutions dont Tylor a retracé la genèse et l'enchaînement. Sans doute il y aurait lieu de retoucher quelque peu les cadres de sa *Civilisation primitive;* de préciser certains points où les renseignements lui faisaient défaut; de compléter ses conclusions, en recourant à ce qu'il y a de fondé dans des théories dont on doit dénoncer l'exagération, quand leurs auteurs veulent en déduire la forme originaire et universelle des religions, mais qui, restreintes aux faits de certains milieux, peuvent fournir des explications nouvelles et justifiées; par exemple, les observations recentes sur les cultes agraires, les rapports du sacré et du profane, le sacrifice communiel, le caractère social des rites, le parallelisme des séquences cérémonielles, les relations de la magie avec la religion. En attendant, on doit reconnaître que les données de l'illustre anthropologue d'Oxford, en tant qu'exposé de l'animisme, ont résisté aux découvertes comme aux critiques et le tableau que M. Foucart nous trace de l'ancienne religion égyptienne ne peut que les confirmer une fois de plus dans leurs grandes lignes. Or, s'il en est ainsi, n'est-ce pas l'ethnographie qui a pris les devants et l'égyptologie ne se borne-t-elle pas à en ratifier fort heureusement les conclusions depuis longtemps formulées ?

Je veux bien que les constatations de l'histoire peuvent se targuer d'une autorité plus grande, quand elles reposent sur des textes authentiques ou des faits etablis et non sur des déductions ou des

(1) Marett, *The Treshold of Religion*, p. 13.

généralisations. Mais, c'est à condition que les faits et les textes, ainsi que leur interprétation, soient admis par la généralité des spécialistes compétents. Or, je ne suis pas certain que la belle ordonnance de l'édifice construit par M. Foucart avec les matériaux historiques et archéologiques empruntés à la vallée du Nil, agréée intégralement à tous ses confrères en égyptologie. Il n'y a pas plus de quatre ans que M. Flinders Petrie disait au Congrès d'Oxford : « Le sentiment qui s'affirme devant ce sujet c'est celui d'un entassement colossal de croyances hétérogènes jetées dans un pays pendant des milliers d'années, agissant et réagissant les unes sur les autres de toutes les manières et dans toute la mesure possible, masse altérée et confuse où quelques courants principaux de la pensée paraissent bien se dessiner avec une certaine constance, mais à tel point déviés par de nouvelles influence qu'il est difficile de dire si un seul élément est resté ce qu'il était » (1). — Il convient d'ajouter que ces doléances de M. Petrie portaient non sur les commencements de la religion égyptienne, mais sur toute la suite de son développement. Quoi qu'il en soit, on voit que si M. Foucart a le droit d'inaugurer ses tableaux comparatifs par la religion de l'Egypte, d'autres sont tout aussi fondés à commencer par celle des non-civilisés.

Il y aurait toutefois à faire une distinction. Tylor s'en était tenu à l'animisme comme point le départ. Dans le but très légitime de remonter au-delà, des savants, s'en référant également à l'ethnographie, ont essayé, depuis une trentaine d'années, de greffer sur l'animisme ou plutôt de lui assigner comme antécédent, un dynamisme qui place à l'origine de la religion, non une projection de la personnalité individuelle dans le monde ambiant, mais la conception d'une force mystérieuse et impersonnelle, le *mana*, attribuée indifféremment aux êtres et aux choses (M. Durckheim en fait la conscience encore confuse de la pression et de la solidarité sociales). Le domaine de cette force était le sacré, l'interdit. La grande préoccupation était donc de la tenir à l'écart par les *tabous* ou de la capter par la *magie*. Suivant M. Frazer, quand on reconnut que la magie était impuissante à realiser les résultats attendus, on attribua tous

(1) *Transactions of the 3rd International Congress of the History of Religions. Oxford* (1908). t. I, p. 185.

les événements à la volonté d'êtres personnels et capricieux, qu'il fallait soit asservir par des procédés magiques et en premier ordre par le sacrifice de communion, soit concilier par les pratiques en usage vis-à-vis des puissants. Suivant M. Salomon Reinach, les dieux naquirent le jour où l'homme attribua à des personnalités imaginaires l'origine des tabous qui limitaient l'activité individuelle et sociale. En tout cas, d'après la plupart de ces théories, la notion de l'âme individuelle a dû être précédée par la croyance à une sorte d'âme impersonnelle disséminée dans une espèce animale dont chaque clan croyait descendre (totémisme). Plus tard, l'homme admit que cette puissance pouvait également s'incarner d'une façon temporaire dans les êtres et les choses : Le roi était un magicien qui la possédait à forte dose et qui devait l'employer au bien de la communauté; quand il perdait cette capacité par suite de l'âge ou de quelque malechance, on le mettait à mort pour transmettre son pouvoir intact à son successeur (Frazer).

C'est contre les plus systématiques de ces vues, souvent exposées avec un talent entraînant, que M. Foucart dirige des traits acérés, en contestant leur prétention de reproduire la religion primitive de l'humanité ou même un stade général et nécessaire de l'évolution religieuse. Il affirme, sous son autorité comme égyptologue, que les Egyptiens, pour avoir largement pratiqué le zoolâtrie, n'en ont pas moins ignoré le totémisme, en ce sens que là où une certaine espèce d'animal ou de plante avait fourni un dieu à la nation et un ancêtre au roi, les autres membres de cette espèce n'étaient regardés que comme des animaux ordinaires, parfois sacrés, mais non divins.

Jamais, non plus, affirme-t-il les Egyptiens n'ont mangé l'animal dieu dans une sorte de sacrifice communiel. Il y a eu sans doute chez eux, comme ailleurs, des tragédies sanglantes dans la transmission du trône, mais leur histoire n'offre aucune trace d'un régicide inspiré par la préoccupation de transmettre à un nouveau chef une âme qui commençait à s'affaiblir. — Nous aurions peut-être quelques réserves à faire, quand l'auteur, s'appuyant sur les caractères des interdictions rituelles en Egypte, combat l'importance primitive des tabous avec la même intransigeance que d'autres mettent à l'exagérer. Je n'ose trop le contredire, quand il s'agit de l'Egypte. Mais le danger d'envahir le domaine des puissances surhumaines me paraît expliquer, mieux

qu'aucune autre hypothèse, la plus grande partie des prohibitions à la fois religieuses et sociales qui datent des temps préhistoriques. D'autre part, la confusion originaire de l'impur et du sacré est une explication fortement appuyée par les faits. Ici, encore, c'est seulement de la généralisation que nous devons nous défier.

Ce n'est pas seulement l'animisme dont Tylor a tracé les linéaments avec une compréhension magistrale, qui sort intact de cette confrontation avec la religion égyptienne à ses débuts; c'est encore le naturisme qu'a esquissé Albert Réville, en appliquant avec non moins de rigueur les méthodes de l'anthropologie. La psychologie religieuse ou plus simplement la logique, qui, quoi qu'on ait prétendu, a son mot à dire dans la question, laisse supposer qu'avant de concevoir des entités spirituelles, indépendantes du corps, l'homme a attribué tous les phénomènes et les événements, dont il avait conscience de n'être pas l'auteur, à des personnalités taillées sur la sienne, mais l'emportant par la diversité et l'intensité de leurs pouvoirs, sans qu'il songeât à distinguer, encore moins à opposer entre eux, le corps et l'âme. Qu'on dénomme cette phase animisme, soit; mais n'est-il pas préférable de réserver la qualification d'animisme à la période seconde où cette opposition a suscité la catégorie des « esprits » séparés ou séparables du corps ? On peut alors appliquer à la période antérieure, avec Albert Réville, le terme du *naturisme*. Toutefois, nous pouvons laisser hors du débat cette question du pré-animisme. Il nous suffit de prendre comme point de départ général l'état religieux, directement observable, que Tiele a qualifié « religions de tribus, polydémonistes et magiques » (1), quitte à compléter le tableau à l'aide des observations recueillies au cours des dernières années.

II. — Animisme ou polydémonisme, naturisme ou totémisme, la première forme de religion se retrouve-t-elle encore aujourd'hui chez les non-civilisés? En d'autres termes, la religion actuelle des sauvages nous permet-elle de reconstituer la religion primitive de l'humanité? Le premier point à trancher est de savoir s'il y a une religion de sauvages et non pas autant de religions que de races et

(1) *Manuel de l'histoire des religions* (trad. Vernes). Paris, 2 éd. 1880-p. 8.

même de tribus. Le second, si les non-civilisés en général représentent des retardataires ou des dégénérés.

Ils est certain qu'ils offrent de nombreuses diversités dans une partie de leurs rites et de leurs mythes. On peut constater chez quelques-uns, même en des temps récents, des changements brusques, en matière de coutumes et de croyances. Dans quel groupe choisira-t-on la religion type? D'autre part est-il admissible que leur religion n'ait subi aucune modification au cours des milliers d'années qui nous séparent de sa condition première? Enfin il y a le rayonnement au moins indirect des civilisations et des religions qui ont surgi dans l'intervalle au sein des divers continents. Je ne crois pas devoir reprendre ici une controverse où presque tout a été discuté; je voudrais cependant dire quelques mots des arguments sur lesquels insiste M. Foucart.

Il est très certain que les non-civilisés ont derrière eux un passe aussi long que les civilisés. Au cours de ce passé, ils ont eu des hauts et des bas, mais il n'y a guère d'indices qu'ils aient connu une véritable civilisation. Ils ont eu parfois des commencements de développement dans certaines directions, fécondes ou non. Ainsi s'expliquent les variations de groupe à groupe et les interpénétrations des « cycles culturels » que le Père Schmidt a essayé de retracer à la suite de Ratzel, en prenant pour guide l'aire de distribution de certains outils ou autres vestiges matériels (1).

Mais, à côté de ces différences, ils possèdent des traits communs qui permettent d'établir le type du sauvage, non pas un type abstrait et irréel, mais un type caractérisé par l'existence et le fonctionnement d'une mentalité analogue dans toutes les races et sous toutes les latitudes.

Comme le dit Albert Réville (2), « absurdement grossière ou déjà poétiquement développée, la religion du non-civilisé est partout la même : naturisme, animisme, sorcellerie, fétichisme, idolâtrie, offrandes alimentaires, prévision de la continuation de l'existence après la mort, perpétuation des formes et des conditions actuelles, funérailles célébrées et soins pris des trépassés conformément à cette croyance, voilà ce que nous avons vu partout » (2).

(1) G. Schmidt, dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, t. V.

(2) Réville, *Religions des peuples non civilisés*, t. II, p. 221.

Ces similitudes représenteraient-elles un héritage commun? M. Foucart lui-même nous met en garde, à propos de l'Egypte ancienne et de l'Afrique équatoriale contemporaire contre la tendance à conclure de la similitude à la filiation : « L'identité des moyens employés, résultant des concepts et des conditions du milieu similaire, est une explication meilleure et peut-être tout aussi intéressante au point de vue de la philosophie et de l'histoire des religions! » — Il n'est pas jusqu'à la croyance commune aux premiers Egyptiens et à certaines peuplades de l'Afrique moderne en un Dieu suprême, imprécis et impersonnel, qu'il ne croit pouvoir expliquer par l'animisme, contrairement à l'opinion d'Andrew Lang et de la plupart des ethnographes orthodoxes qui veulent y voir le dernier écho d'un monothéisme primitif.

Qu'importe du reste que des non-civilisés aient connu des jours meilleurs, si partout où ils ont été rejetés hors de la civilisation, ils se retrouvent dans l'état mental qui caractérise l'animisme. L'essentiel, c'est moins encore l'identité des croyances et des rites que la mentalité dont sont issues ces manifestations. Or, cette mentalité, engendrant des phénomènes analogues, s'affirme de plus en plus à mesure qu'on remonte dans l'histoire des religions les plus anciennes, comme M. Foucart le démontre à propos de l'Égypte et elle persiste encore, à l'état de survivance, dans les couches inférieures des populations civilisées. On peut ajouter qu'elle est la seule dont l'archéologie nous révèle la trace aux âges préhistoriques. Dès lors il devient indifférent que nous ayons devant nous des populations restées ou retombées dans la sauvagerie primordiale et on peut conclure que toutes les religions ont traversé une phase analogue, si, à un moment quelconque du passé, leurs adeptes ont dû figurer parmi les populations non-civilisées; ce qui, je crois, ne sera contesté par personne. Pour ma part, je suis prêt à échanger le titre d'ailleurs trop ambitieux de religion primitive pour celui de religion préhistorique et même à jeter par-dessus bord l'assimilation des sauvages aux " primitifs ", mais à condition qu'on m'accorde le droit de les tenir pour des atrophiés, c'est-a-dire des primitifs qui ont subi un arrêt de développement, à une distance plus ou moins faible de leur point de départ.

III. — Voilà donc ce que l'ethnologie constate partout chez les non-civilisés et elle ne peut qu'être reconnaissante à l'histoire, quand celle-ci lui montre la même situation se présentant dans la vallée du Nil, il y a huit ou dix mille ans. Sans doute, là encore comme ailleurs, nous apercevons déjà certains différenciations qui iront en accentuant, à mesure que les Égyptiens s'élèveront à un niveau supérieur de la culture intellectuelle et morale. Cependant ces variations ne contredisent en rien l'unité du départ. C'est quand il s'agit de décrire les formations religieuses subséquentes que l'ethnologie devient insuffisante avec ses seules ressources, et sur ce point je suis absolument d'accord avec M. Foucart. Mais celui-ci prend à partie un des fondateurs de la science des religions, J. C. Tiele, pour avoir écrit que la théologie et la mythologie des peuples civilisés se retrouvent presque entièrement dans les traditions et les idées des peuples sauvages " sans ordre et sans arrangement, il est vrai, mais sous une forme plutôt originelle et non développée que dégénérée „ (1).

L'éminent professeur de Leyde, comme on peut s'en convaincre par ses *Gifford Lectures* de 1897 (2), n'a jamais entendu attribuer aux non-civilisés plus que les rudiments de la mythologie et de la théologie en cours chez les civilisés. En religion, comme en toute chose, il n'y a rien dans les conséquents qui ne soit dans les antécédents; mais ceux-ci ne sont point forcément tous du même âge ni de la même source; ils ont des origines diverses et complexes (y compris l'intervention du génie individuel, de plus en plus marquée à mesure qu'on s'élève sur l'échelle); ils forment des combinaisons nouvelles et celles-ci à leur tour deviennent des facteurs de changement et de progrès chez les peuples prédisposés à un meilleur avenir.

Cependant M. Foucart n'a pas seulement à compter avec l'école ethnologique mais encore avec l'école sociologique qui, elle aussi et à bon droit, se sert de la méthode comparative. Aussi ne peut-on qu'être surpris du dédain injustifié avec lequel il proclame que " l'his-

---

(1) *Manuel*, p. 15.

(2) C. P. Tiele, *Elements of the Science of Religions*. I. *Morphological Religion*, Blackwood, London, 1897.

toire des religions n'a rien à espérer de la méthode sociologique; celle-ci a revêtu l'appareil de la philosophie; elle n'en a pas l'esprit „. Et cependant M. Durkheim porte tant soit peu d'eau au moulin de M. Foucart, lorsque, dans son récent ouvrage sur les *Formes élémentaires de la vie religieuse*, il critique " tant de généralisations sommaires qui, en essayant d'atteindre d'un coup l'essence de la religion en particulier, risquent fort de se perdre dans le vide „ et il estime en conséquence qu'il faut " au lieu de dispenser notre recherche sur toutes les sociétés possibles, la concentrer sur un type nettement déterminé „ (1). Il est vrai que la religion particulière dans laquelle M. Durkheim entend chercher son critérium, c'est celle des totémistes australiens chez qui il déclare retrouver toutes les grandes idées et les principales attitudes rituelles qui sont à la base des religions même les plus avancées : distinction des choses en sacrées et profanes, notion d'âme, d'esprit, de personnalité mythique, de divinité nationale et même internationale; culte négatif avec les pratiques ascétiques qui en sont la forme exaspérée; rites d'oblation et de communion, rites imitatifs, rites piaculaires, etc.. Or, M. Foucart pense qu'on ne pouvait plus mal choisir que " ces misérables débris agonisants de peuplades déjà presque inexistantes „. — Ce n'est pas le moment d'entrer dans cette controverse ni même d'examiner jusqu'à quel point l'école sociologique a avancé notre compréhension de l'évolution religieuse. Je me bornerai à faire observer que la religion est un phénomène social autant qu'individuel et qu'à ce titre elle relève de la sociologie aussi bien que de l'histoire et de l'ethnologie. C'est ce qu'a compris M. Marett, dans son " Essai sur une conception sociologique de la religion „, où il montre comment, à côté de la psychologie individuelle, il convient d'utiliser les conclusions de l'ethnopsychologie non moins que de la morphologie sociale (2).

En résumé, la méthode historique et la méthode comparative ont toutes deux leur fonction à remplir dans la science des religions. J'ai proposé naguère d'attribuer aux trois branches de cette science

(1) Page 134.

(2) *A sociological view of Comparative Religion* dans *Treshold of Religion*. 1 vol. Londres, Methuen, 1909.

les dénominations d'hiérographie, d'hiérologie, et d'hiérosophie. Evidemment, le choix des méthodes ou plutôt la proportion dans laquelle elles seront respectivement utilisées doit différer suivant que le sujet rentre dans l'une ou l'autre de ces trois classifications. Mais, même dans l'hiérographie ou histoire des religions particulières, la méthode comparative a son rôle à jouer. La méthode historique est partout le guide le plus sûr, quand elle peut parler avec autorité; mais elle ne possède qu'un champ d'action limité. Ses lacunes dans la reconstitution d'une religion déterminée peuvent occasionnellement être comblées par des explications trouvées dans l'étude d'autres religions même inférieures. Réciproquement certains faits qui se rencontrent dans les religions historiques serviront à expliquer des faits analogues dans les religions des non-civilisés.

D'autre part, la méthode comparative — et c'est presque un truisme de le rappeler — peut seule nous éclairer sur les lois générales de l'évolution religieuse et cela à condition de prendre en considération les croyances des non-civilisés aussi bien que des civilisés. En effet, les premiers seuls nous renseignent, avec le concours de l'archéologie et du folk-lore, sur la phase préhistorique des religions; ils peuvent, en outre, nous rendre compte des survivances qui se rencontrent tant dans les rituels de cultes plus avancés que dans les superstitions populaires. Bien entendu pour qu'on puisse qualifier de " survivance „ une croyance ou une coutume, il faut qu'elle réunisse cette double condition : d'une part, se trouver en désaccord avec son milieu actuel, d'autre part, s'harmoniser avec l'état mental et religieux d'une société inférieure.

La méthode comparative qui est la méthode par excellence de l'hiérologie, embrasse donc un domaine plus vaste. Toutefois elle reste un instrument délicat. Il ne faut jamais perdre de vue, dans son emploi, les circonstances de temps et de milieu, en d'autres termes ne point se contenter de grouper les faits d'après une analogie superficielle; on doit les étudier, comme le demande l'école sociologique, dans leur ambiance et leur fonction sociales, autant que dans leur forme et leur structure religieuses. Enfin, cette méthode ne peut jamais nous donner que de la plausibilité; mais une plausibilité qui dans certains cas peut s'élever jusqu'à des quasi-certitudes par la généralité et la logique des conclusions, surtout si celles-ci s'en-

cadrent dans une série d'explications également probantes. Qu'il me soit permis à ce propos de reproduire, en terminant, quelques lignes de la conférence que j'ai donnée en 1911, au Musée Guimet : " La méthode critique, telle que je la conçois dans la science des religions, consiste à distinguer ce qui est certain, ce qui est vraisemblable et ce qui est simplement hypothétique avec les nuances entre ces trois catégories. Si un fait comporte plusieurs explications également plausibles, il faut les ranger côte à côte; mais cela n'implique point l'absence de certaines lois psychologiques qui les embrassent et les dominent également „ (1).

C'est ce que comprennent de plus en plus ceux qui, sans s'inféoder à aucune école, veulent traiter l'histoire de la religion à coté de l'histoire des religions. Comme manifestations de cet esprit nouveau, il me suffira de citer, à la suite des travaux d'ensemble laissés par Tiele et les deux Réville, ceux de MM. Jastrow, Jordan, Loisy et d'autres encore qui occupent ou ont occupé avec distinction des chaires d'hiérologie comparée (2). Tous préconisent et pratiquent de plus en plus ce que Jean Réville a qualifié de méthode éclectique, non pas dans l'acception naguère donnée à ce terme par les philosophes, mais en ce sens que toutes les méthodes sont à essayer et à recommander sans parti pris, dans la mesure où chacune d'elles peut nous rapprocher de la vérité.

---

(1) Conférences du Musée Guimet en 1911-12.

(2) Voir aussi quelques intéressants essais sur l'emploi de la méthode comparative par des écrivains, qui tout en se réclamant de l'orthodoxie, ont consenti à faire la part du feu : MM. Fréderic Bouvier, *Recherches de science religieuse* t. I, 1911); Bros et Hubert, *Annales de philosophie chrétienne* (août 1909); J. Bricout, *Revue du clergé français*, 1910; A. Le Roy, *Religion des primitifs* 1909, 1 vol.; P. W. Schmidt, *Anthropos* 1908, t III); Paul Reuter, *Introduction à l'histoire comparée des religions* (broch. Luxembourg, 1912) et surtout H. Pinard, *Quelques précisions sur la méthode comparative* (extrait *d'Anthropos*, 1910).

Variétés

A propos d'un livre récent de Georges Eekhoud

PAR

GEORGES DWELSHAUVERS,
Professeur à l'Université.

Georges Eekhoud vient de nous donner un livre unique dans notre littérature : *Les Libertins d'Anvers*. Il y tente la reconstitution d'un milieu social, la vie anversoise aux premiers temps du protestantisme, et il nous intéresse à une secte qu'il considère comme l'émanation la plus vraie des sentiments caractéristiques d'Anvers, les adeptes d'Eloi Pruystinck, surnommé Loïet le Couvreur; cette secte diffère des protestants aussi bien que des catholiques; elle est essentiellement païenne, dans le sens de l'affirmation de la vie sous toutes ses manifestations, passion autant que bonté, joie du corps aussi bien qu'idées largement humaines. L'auteur retrouve dans ces traits une tradition païenne qui s'était, de façon particulièrement vivace, perpétuée à Anvers et dont mainte croyance, légende et hérésie antérieure prouve l'existence et la continuité.

C'est au paganisme anversois dans ses différentes époques que sont consacrés les trois premiers chapitres du livre. « Anvers fut « de tout temps la ville païenne de la Cocagne belge. Son catholicisme « de décor n'a guère plus de fond que celui de son illustre inter- « prète, le grand Pierre-Paul Rubens, qui peignit les drames du « Golgotha, hanté par les splendeurs de l'Olympe... » (page 7).

Cette ville « ne cessa de fomenter les hétérodoxies. Son histoire « nous déroule une chaîne presque continue d'agitateurs, d'héré- « siarques et de prêtres hors des rangs, prêchant les libertés de la « chair en même temps que celles de l'esprit, la reconciliation des

« corps et des âmes, la croisade contre les préjugés et les épouvan-
« tails bibliques. Aucun historien n'a encore, que je sache, entrepris
« l'étude de cette succession de prophètes libertins; les pages sui-
« vantes tenteront de les mettre en lumière et de les situer dans
« leur milieu » (7-8).

Dès l'origine, la légende de Druon Antigon a le genre de saveur des légendes païennes; Eekhoud nous rappelle ce conte et nous assistons à la sortie du géant et au défilé pittoresque de « l'Ommegang ». Puis c'est la curieuse origine du « Semini God », dont le culte reparaît, comme un leitmotiv, en plusieurs endroits du livre. De belles pages nous décrivent ensuite l'hérésie de Tanchelin (vers 1100), et Eekhoud rivalise avec Bernard van Orley dans le portrait qu'il nous en trace (p. 28). Il nous initie ensuite à la vie de l'abbaye Saint-Michel. « A son histoire se rattache intimement celle de la
« ville qu'elle enrichit et qu'elle illustra. Durant une succession de
« près de huit siècles, elle en représente le centre intellectuel et artis-
« tique, elle en incarne le faste, l'esprit hospitalier et prodigue, elle
« en flatte même les goûts sensuels, l'exubérance décorative, le catho-
« licisme païen » (35-36). Les artistes qui l'ornèrent dans la suite des temps ne se recommandaient guère par leur orthodoxie. « Quand
« elle disparut, l'abbaye présentait l'aspect d'une véritable petite
« ville, d'un Versailles moins étendu, moins imposant, mais certes
« plus affable et plus coquet; où la profusion, parfois un peu puérile
« et exagérée, des fioritures, témoignait de goûts délicats et raffinés,
« poussés jusqu'à la gageure et la manie » (48). Il faut lire les pages consacrées au *Prinsenhof* et aux réceptions somptueuses que les moines, se faisant « aubergistes des princes », réservaient aux monarques, jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle, où Bonaparte y fit construire un arsenal et des chantiers maritimes et y logea six cents forçats. « L'auberge des rois logeait la racaille.
« Les refrains patibulaires résonnaient à l'endroit où s'exhalaient
« les hymnes sacrés et où les humanistes se récitaient les vers de
« Virgile et les dialogues de Platon » (55-56).

Le chapitre qui suit fait défiler devant nous une série d'hérésies nouvelles, dont la plupart se caractérisent par un paganisme effréné. Rien n'est frappant comme la doctrine des Kloeffers, qui nous est exposée page 67 et suivantes. Nous voyons le sentiment païen et un communisme étrangement hardi se fusionner en une conception violente de la vie. Eekhoud estime que l'état économique d'Anvers avait son importance dans cette éclosion de paganisme, et qu'une ville où affluaient des gens de tout pays, avec les coutumes et les produits des contrées les plus diverses, devait créer une agitation multiforme, capable de mettre en déroute l'austérité qui ne conve-

nait guère, du reste, à la nature originaire des Anversois. Cette idée lui permet d'introduire un chapitre épique sur le duel d'Anvers et de Bruges et le triomphe de la première de ces deux villes (81-131). « Vers la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, « Anvers aurait pu s'appeler la Florence du Nord. Les plus grandes « familles de la cité des Médicis y envoyaient leurs fils ou de leurs « parents... » (126-7). A la même époque, « il n'est pas un monarque « européen qui ne dépende d'un bailleur de fonds anversois ou du « moins établi sur la place d'Anvers » (128), et son commerce y attire les Anglais, puis les Allemands, qui y élèvent des palais rivalisant d'élégance avec ceux des patriciens anversois.

C'est à ce moment que se place l'histoire de Loïet le Couvreur ou Eloi Pruystinck, qui devait devenir le chef des Libertins d'Anvers. Eekhoud dépeint le ménage de ses parents et le métier de couvreur; il nous montre Eloi errant dans la ville, si riche en suggestions de tout genre, et c'est avec un art parfait que l'agitation de la cité nous est retracée. Chaque notation éveille une impression mouvementée et nous comprenons qu'Eloi, doué d'une nature sensible et artiste, ait éprouvé une joie intérieure, profonde, à aimer la beauté de la vie. Son bon cœur s'affirme par sa solidarité avec les humbles et les opprimés, son amour de la vie se traduit par la folie de la beauté. Eekhoud imagine que ce fut lui qui eut l'idée de célébrer l'achèvement de la tour de Notre-Dame par un bal dans les airs, au sommet de cette tour (167-8).

Le manque de documents sur la jeunesse de Loïet permet à Eekhoud d'essayer une reconstitution en se figurant l'être émotif qu'est son héros dans son milieu social et en recourant à la légende et à la tradition populaire. Le sixième chapitre nous le montre en présence des spectacles brutaux recherchés par beaucoup de jeunes ouvriers de sa classe. Mais il ne partage pas le goût sanguinaire de son camarade Peer de Breeder, « l'apprenti cordonnier qui rageait « de ne devenir boucher, le métier paternel lui étant trop sédentaire, « et qui se dédommageait des heures où il lui fallait demeurer « immobile à tirer l'alène, en profitant de ses loisirs pour hanter « les abattoirs au moment des hécatombes et des saignées » (178). Entre la tendresse de Loïet et ce « galopin sanguinaire », le contraste est frappant. Ce dernier exerça sur Loïet une attraction inconsciente et parvint à le conduire non seulement au supplice des animaux à l'abattoir, mais à une exécution capitale au Galgeveld: on en trouvera la dramatique description dans le même sixième chapitre (pages 182 et suivantes); elle se termine par une scène pleine de sombres pressentiments entre Loïet et le bourreau Gislain Géry.

L'atrocité de ce spectacle et de cette entrevue macabre avec le

bourreau portèrent l'esprit de Loïet plus vivement encore vers la conception d'une vie de charme et d'affection. Au contraire des réformateurs, qui cherchent dans la Bible un Dieu terrible et farouche, Loïet en retenait « les idylles orientales, la sensualité, « les douceurs et les tendresses, la poésie répandue sur les faiblesses « et les écarts de la chair, les ardeurs du cantique des cantiques, « Ruth et Booz, les filles de Loth, David et Jonathan, Jésus, Jean « l'Evangéliste et la Madeleine » (249). Mais l'époque ne sera guère propice à une religion de ce genre et Loïet se heurtera aux réformés aussi bien qu'aux catholiques. Ceux-ci, indifférents d'abord, vont en arriver peu à peu à un regain d'intolérance et de cruauté. L'entrée de Charles-Quint à Anvers mettra déjà aux prises l'esprit païen de la grande ville et le sombre cléricalisme de l'empereur. Loïet y assiste. Dürer est venu de Nürnberg pour la circonstance; le cortège, dans lequel s'étale tout le débordement de la vie luxuriante d'Anvers, enthousiasme l'artiste, mais le monarque l'accueille avec froideur et d'une âme morose. Et nous voyons apparaître ici dans toute sa beauté un personnage de femme, Dillette, qu'aime Loïet le Couvreur et dont la destinée sera désormais jointe à la sienne.

Le protestantisme envahit de plus en plus l'Europe. Les Augustins d'Anvers soutiennent la lutte pour la nouvelle doctrine; mais un caractère essentiel manque à la réforme pour que Loïet sympathise avec elle : c'est le sens de la vie dans toute sa beauté, en un mot ce que l'on est convenu d'appeler le sentiment païen. Tout illettré qu'il fût, Loïet a réfléchi à ces problèmes, directement, par l'expérience de ses émotions et de ses préférences; ses convictions, profondes et enthousiastes, lui attirent des disciples. « C'est vers sa « vingt-et-unième année qu'il commença sans doute à recruter ses « disciples, parmi lesquels ceux impliqués dans le premier procès « intenté contre lui, en février 1526, pour crime d'hérésie » (251).

Afin de mieux faire ressortir l'opposition entre Luther et Loïet, Eekhoud reconstitue l'entrevue entre ces deux hérésiarques : pages très fortes, très solidement pensées et écrites, très simplement aussi, avec des détails des plus intéressants sur le voyage d'Anvers à Wittenberg, qu'entreprit Loïet. Un très beau passage sur une œuvre du Sodoma évoque, à travers la figure de Saint-Sébastien, que le peintre avait conçu comme « une sorte de Dionysos chrétien, aussi « beau qu'un Dieu et plus touchant qu'un ange », l'image d'Eloi le Couvreur, dont la religion devait paraître aussi incompréhensible aux luthériens qu'aux catholiques.

L'histoire de son premier procès fait l'objet du chapitre qui suit. Mais son châtiment, cette fois, ne fut pas sévère. Cependant, sa liberté ne sera pas longue. Par réaction contre les hérésies, l'Eglise

se fait de plus en plus dure, sous la fanatique régence de Marie de Hongrie. En même temps, le Loïsme réalise des progrès constants, parallèlement à d'autres sectes, en dépit des édits impériaux condamnant à mort tous les hérétiques. Eekhoud reconstitue la vie troublée d'Anvers à cette époque. Dans cette agitation, la secte du Couvreur apparaît comme une affirmation de la vie sous toutes ses formes. « A chacun de réaliser de son mieux le paradis sur la « terre, sous la seule réserve de ne pas empiéter sur la liberté du « prochain » (325). Loïet s'était fait aussi une philosophie. « Il « prêchait encore que l'être entier, impérissable, retourne à la « nature, au grand Tout, que les religions bibliques appellent Dieu « et dont émane chaque créature. La mort nous replonge dans « l'éternel creuset d'où sortent toutes les formes et toutes les pen- « sées. Une seule chose importe : vivre avec gratitude, avec ardeur, « mais avec lucidité, se réjouir en la plus extrême bonté de la beauté « et de l'excellence de la création; jouir de la chair et des fleurs, des « livres et des fruits, de l'art et de la lumière, de l'esprit et du soleil, « de Tout !... Ainsi prêchait Loïet le Couvreur » (325-6).

Les partisans de Loïet, recrutés dans les classes les plus diverses de la société, pratiquaient l'égalité, la communauté des biens, la fraternité. Le symbole en était typique : au cours de la cérémonie d'initiation, le gentilhomme et le gueux échangeaient leurs vêtements et « les nobles troquaient leurs noms historiques contre les sobri- « quets des enfants trouvés » (322). Des bruits calomnieux se répandirent bientôt et « tout ce que peut inventer la malveillance d'une « population grossière, crédule, dépourvue de goût et de culture, « fut attribué à ces originaux » (329). Eekhoud nous les rapporte, puis il nous raconte par quelle intrigue Loïet fut pris et supplicié. Le roman d'amour de Loïet et de Dillette joue ici un rôle et amène des épisodes émouvants. Le dernier chapitre du livre nous fait connaître les documents relatifs au supplice d'Eloi le Couvreur et de ses disciples.

* * *

Les *Libertins d'Anvers* occupent une place très spéciale non seulement dans notre littérature, mais aussi dans l'œuvre de Georges Eekhoud. Comment caractériser ce livre? Il veut être la reconstitution d'un milieu social dans lequel se meuvent certains personnages dont l'écrivain évoque les sentiments et les actes. Tandis que l'historien s'efforce d'expliquer les faits, les mœurs, les lois, en dégageant leurs causes de la complexité des documents dont il dispose, l'artiste tâche de se représenter un état social avec sa coloration, son mouve-

ment; le dramatique de la vie, les caractères des hommes, les situations pittoresques surgiront dans sa vision. Il lui arrivera, par cette divination particulière à celui dont le regard pénétrant aperçoit l'animation intérieure des êtres et des choses, de mieux comprendre un courant d'idées ou les actes d'un héros, que ne pourrait le faire, en accumulant des faits, le plus consciencieux des historiens. Aussi bien, sa tâche est différente et l'imagination suppléera à ce que la documentation ne donne pas. Alfred de Vigny a fourni de ce genre d'immortels exemples dans *Servitude et Grandeur militaires*, ainsi que dans *Cinq-Mars*.

Georges Eekhoud pourtant, dans ses *Libertins*, confond souvent sa tâche avec celle de l'historien. Il lui arrive de discuter des opinions ou d'analyser des pièces authentiques; nous trouvons ici un mélange d'érudition et de reconstitution qui différencie fortement son œuvre de ce qu'on a appelé, en général, le roman historique. Eekhoud est, en cette matière, bien servi par l'habitude de l'historien des littératures. On sait qu'il est professeur d'histoire des littératures aux Ecoles normales de Bruxelles, à l'Académie royale des Beaux-Arts, ainsi que dans des cours du soir organisés par plusieurs grands faubourgs de Bruxelles. Ainsi les méthodes et le travail de l'historien lui sont familiers. Il étend donc son observation aux faits du passé aussi bien qu'aux spectacles actuels de la vie, et là comme ici, il s'efforce d'en pénétrer le sens, de les animer, de se les représenter dans des consciences, avec leur valeur psychologique et leur animation particulière.

Est-il besoin d'ajouter que les qualités que nous nous plaisons à admirer dans les autres romans de Georges Eekhoud, depuis *Kees Doorik* jusqu'à l'*Autre Vue*, en passant par les *Kermesses*, la *Nouvelle Carthage*, les *Fusillés de Malines*, *Mes Communions*, pour ne citer que ces livres-là parmi d'autres aussi connus et aussi appréciés, ainsi que dans son Théâtre, nous les retrouvons ici? Il est donc nécessaire de compléter l'analyse des *Libertins d'Anvers* par une appréciation d'ensemble sur l'œuvre d'Eekhoud : je vais transcrire ici les paroles que j'eus le plaisir de prononcer, à propos d'Eekhoud, dans une conférence faite à La Haye, au courant de l'hiver dernier, sur le mouvement littéraire en Belgique.

* * *

« En entrant dans son œuvre, on est frappé d'abord de la manière dont les choses sont dépeintes; à l'opposé du classicisme qui construit, architecture et modère, Eekhoud n'hésite pas à montrer les choses directement, comme sa sensibilité les éprouve, sans styliser et par-

fois même avec les heurts de coloris, la surcharge et l'exubérance motrice qu'elles présentent dans leur vie incohérente.

« On croirait se trouver à l'opposé de la culture classique traditionnelle. Sa phrase n'a aucune ressemblance avec la syntaxe subtile des raffinés du style; elle ramasse en chemin ce qu'elle rencontre, et tant pis pour les traditionalistes, si elle s'en va avec des néologismes ou des constructions inattendues.

« Et, telle qu'elle est, comme elle traduit bien la vision de l'artiste ! Nous le comprendrons en pénétrant de l'enveloppe à l'intérieur de l'œuvre. Nous y rencontrons des types concrets dans leur milieu naturel, ce qui est très rare, tout en paraissant très simple... Et ici, il faut éviter une erreur que plusieurs critiques ont commise en parlant d'Eekhoud. On a dit de lui qu'il a choisi des types *locaux*, ceux de son pays de Flandre, dans leur milieu *local*. Cette appréciation me paraît rapetisser étrangement les sentiments humains, si vibrants dans l'œuvre d'Eekhoud. Ce qui est vrai, c'est que ses types et ses personnages sont *concrets* : cela signifie tout autre chose que locaux. Concret désigne ce qui n'est pas construit artificiellement, au moyen d'éléments rationnels, selon le système classique, ni au moyen de notes fragmentaires prises de l'extérieur, selon le système naturaliste. Ils vivent, leur émotion est éprouvée par le romancier et traduite de l'intérieur. En ce sens, on a eu raison de signaler une certaine analogie entre les grands romanciers russes, les plus humains certes du dix-neuvième siècle, et Georges Eekhoud. Car Eekhoud, comme ceux-là, aime et comprend ses personnages. Il épouse leur cause presque. Ce qui est artificiel lui est étranger.

« Mais allons plus loin. Si nous suivons les personnages d'Eekhoud et les scènes auxquelles ils sont mêlés, ce qui émeut, c'est la liberté et la franchise de la passion. Ils sont bien à l'opposé de l'intellectualisme, ils expriment leur caractère, leur nature, parfois avec débandade et furie, mais si pleinement ! Et l'artiste ne recule devant aucun genre de passion. Toute passion, franche, sincère, adéquate au caractère, est, pour lui, légitime. Rien ici ne sent le prêche.

« Une fois cela compris, on saisira aisément un autre aspect encore de l'œuvre d'Eekhoud : son dramatisme. Les passions, livrées à leur débordement, se répandent en lutte et en conflit, ou en enthousiasme et en amour. Ses personnages concrets, situés dans leur décor familier, ne sont plus locaux, mais humains. Ne sont-ils pas plus humains se mouvant dans un Anvers réel, à Malines, en Campine, dans les Flandres, que s'ils se mouvaient dans on ne sait quel décor de carton, n'importe où ?

« Les types les plus caractéristiques d'Eekhoud sont pris au

peuple : c'est dans le peuple que l'artiste trouve l'expression de l'*instinct* et l'expression de la *force*. Instinct et force donnent, autant que faire se peut, le résumé des tendances d'Eekhoud.

« Par là, Eekhoud se rattache aux préoccupations les plus idéales de notre temps, au romantisme dans ses tendances les plus ardentes, je veux dire à cette conviction que ce qui importe n'est pas, pour l'humanité, telle ou telle abstraction, mais la vie. Si l'on peut, de toute œuvre, extraire une philosophie, telle est la philosophie de l'œuvre d'Eekhoud. Par cette philosophie, il est apparenté aux élans lyriques les plus emportés de Verhaeren; il l'est au vouloir vivre instinctif du Siegfried de Wagner; et il est lyrique, lui aussi : car, en dépit du réalisme des tableaux et des personnages, il passe chez Eekhoud un souffle puissant.

« Il était impossible qu'un dramatisme aussi vibrant ne se sentît pas porté vers le théâtre. Aussi Eekhoud écrivit-il des pièces qui, comme facture, appartiennent à ce noble internationalisme romantique, qui prend à la fois des Anglais, des Espagnols et des Allemands le décor et le mouvement. Mais combien sa création est personnelle ! On s'en convaincra en suivant le personnage de Perkin Warbeck, son instinct, ses audaces, sa passion primesautière et hardie, son héroïsme fou et son amour; il se place au-dessus des convenances, des conventions, de l'appareil des petitesses et des futilités; le voilà qui bondit, projeté par le tremplin intérieur de sa puissance vitale; peu importent les moyens; il vit et s'affirme.

« Nous serions incomplet, si nous ne parlions d'Eekhoud comme critique. Ses préférences vont aux époques de claire renaissance et d'énergie, au siècle de Shakspeare par exemple; elles vont aux œuvres que l'on appellerait volontiers païennes, si ce mot n'était encore trop conventionnel. Faudrait-il les nommer rouges et de feu ?

L'homme enfin : Eekhoud appartient aux artistes restés indépendants. Pour sauvegarder cette indépendance, il n'hésita pas à se refaire une situation, à l'époque où d'autres tombent dans le repos. Il est juste de rendre hommage, en terminant, à la ville de Bruxelles ainsi qu'aux communes de Saint-Gilles et de Schaerbeek, qui ont reconnu la haute valeur de l'œuvre et le caractère de l'homme, en créant à Georges Eekhoud une place des plus honorable dans l'enseignement des lettres. Avec une grande largeur de vue, il initie ses auditeurs aux œuvres dominatrices des littératures européennes depuis l'Antiquité, ainsi qu'à l'intense mouvement d'art qui s'est manifesté en Belgique depuis trente ans et dont il est un des représentants les plus autorisés.

Bibliographie

EUGÈNE DUPRÉEL, professeur à l'Université de Bruxelles. — **Le rapport social. Essai sur l'objet et la méthode de la sociologie.** Paris, Félix Alcan, 1912.

Le mot sociologie est assurément l'un des termes scientifiques dont on fait le plus fréquent usage à notre époque. Nous sommes tous — ou du moins nous nous croyons tous — quelque peu sociologues. Mais s'il s'agit de définir la sociologie, de tracer les limites de la discipline intellectuelle que ce mot désigne, notre embarras commence. La morale, le droit, la religion, la politique, l'économie politique, la psychologie, la biologie, la physique, la géographie confinent à la sociologie et même se confondent jusqu'à un certain point avec elle. Et toutefois la sociologie est encore autre chose. Dès lors, il semble nécessaire de dégager le caractère essentiel qui permettra de délimiter cette science avec précision et de déterminer son objet.

C'est ce qu'a essayé de faire M. Eugène Dupréel. A ses yeux, ce qu'il y a de commun dans les innombrables phénomènes qui relèvent de la sociologie, c'est qu'ils impliquent la notion d'un « rapport social », c'est-à-dire d'une relation entre individus, relation affectant plus ou moins profondément l'existence de ceux qu'elle unit. Ainsi que le déclare l'auteur, « deux individus étant donnés, il y a un rapport social entre eux dès que l'existence ou l'attitude de l'un entraîne chez l'autre des sentiments et des actions. Cette définition étant posée, nous avançons la proposition suivante où l'on peut voir, si l'on y tient, une simple hypothèse ou même une convention : *La sociologie ou science des sociétés consiste en tout ou en partie dans l'étude des rapports sociaux* » (p. 35). Par conséquent, « définir une société, ce sera dire de quelle espèce elle est essentiellement constituée » (p. 40).

Voilà certes une idée d'une incontestable justesse. Peut-être même sera-t-on enclin à trouver qu'elle ne pèche que par un excès d'évi-

dence. Qu'on veuille bien le remarquer toutefois : la notion du rapport social est avant tout un critérium, un procédé d'investigation qui permettra de mesurer avec exactitude et de classer avec sûreté la plupart des phénomènes où s'atteste l'existence collective des êtres humains. Afin de le montrer, M. Dupréel s'est livré à une analyse très perspicace de quelques-unes des notions où s'expriment et se résument les résultats de cette existence collective. Mentionnons, à titre d'exemple, sa définition de la valeur : « On voit par là que la notion de valeur économique se ramène à une notion plus générale qu'on peut définir au moyen du rapport social, à la notion *d'avantage social* ou, si l'on veut, de *puissance*. Pas plus que la valeur sociale du travail n'est inhérente à sa nature, la valeur d'une chose matérielle n'est inhérente à cette chose même. Elle n'est pas non plus un simple rapport de la chose à un individu tel que son possesseur, ce rapport ne définirait que son utilité ; la valeur de la chose exprime le rapport du possesseur à un autre individu, comme la valeur du travail exprime l'avantage acquis sur autrui par le travailleur ; et ce rapport ou cet avantage se ramènent au pouvoir de déterminer chez autrui des actions et des états d'âme » (p. 63).

On ne s'étonnera point que l'auteur s'efforce de ramener sous la conception du rapport social les manifestations de la vie religieuse, les phénomènes qui relèvent de la morale et jusqu'au sentiment du beau. Bien que l'on puisse signaler dans sa démonstration un bon nombre de réflexions judicieuses, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il va quelquefois un peu loin. La notion du rapport social n'est pas indéfiniment extensible. Nous ne voulons pas dire que M. Dupréel l'étend et l'étire jusqu'à ce qu'elle se brise. Mais il approche du point de rupture.

Dans une première partie, — celle dont nous avons parlé jusqu'ici, — M. Dupréel s'occupe de l'objet de la sociologie. Dans une seconde partie, il étudie la méthode en sociologie. Il reconnaît — et il ne pouvait faire autrement — que la méthode expérimentale, si féconde dans le domaine des sciences naturelles, est presque inapplicable aux sciences sociales. Mais à l'en croire, ce n'est point pour ces sciences une cause d'infériorité. Dans quelques pages extrêmement fines, il s'attache à montrer que la méthode d'observation, là où elle est praticable, — et précisément elle l'est en matière de sociologie, — fournit en somme des garanties plus complètes que ne le peut faire l'expérimentation. « Qu'est-ce d'ailleurs que l'expérimentation scientifique, sinon un tâtonnement méthodique ? L'homme doué de la vue observe sa route, l'aveugle l'expérimente. L'expérimentation ne devient une méthode importante que dans les sciences où l'observation est difficile et insuffisante, et elle a pour but d'obvier dans une certaine mesure à cette insuffisance. En sociologie, la fécondité de

l'observation rend l'expérimentation systématique superflue » (p. 127). « En réalité, il n'y a pas, en matière sociale, cet abîme qui sépare, dans les autres branches du savoir, l'opinion vulgaire et la science positive. Il n'y a pas hétérogénéité entre ces deux ordres de connaissance, et c'est par une gradation continue, par une épuration et une systématisation croissantes qu'on passe d'une expression vulgaire à une expression scientifique de la vérité sociologique » (p. 129).

Le but suprême auquel aspirera forcément le sociologue, c'est de formuler des lois, puisque « les rapports sociaux sont en fin de compte des expressions des lois sociologiques » (p. 133). M. Dupréel s'est attaché à formuler quelques-unes de ces lois, et particulièrement les les lois en vertu desquelles des rapports d'égalité et d'inégalité s'établissent, se consolident ou s'atténuent entre membres d'une même société.

Si l'emploi de la méthode d'observation contribue largement à la détermination des lois sociologiques, elle ne suffit pas. Elle a besoin d'un complément, et c'est ce complément que l'auteur qualifie de *critique sociologique*. Cette critique est constituée par l'analyse des notions principales de la sociologie.

En d'autres termes, il s'agira d'apprécier la valeur de certaines idées. Comment mesurer cette valeur? C'est ici que M. Dupréel introduit une distinction, qui lui paraît capitale, entre les *idées claires* et les *idées confuses*. Ce qui fait la force des idées claires et ce qui détermine leur adoption, c'est leur valeur logique. Ce qui, au contraire, est la cause principale de la diffusion des idées confuses, c'est leur utilité pratique. Or « les idées confuses sont, pour le dire tout de suite, l'énorme majorité des idées pratiques, morales, religieuses, juridiques, économiques, artistiques, qui servent dans la vie courante sans être le résultat inaltéré d'une élaboration scientifique rigoureuse » (p. 215). Voilà une doctrine qui, tout au moins dans les limites de la sociologie, semble bien respirer l'esprit du pragmatisme. Continuons cependant. Si certaines notions sont confuses, c'est parce qu'elles « ont pour siège une multiplicité de consciences » (p. 226). C'est évidemment le cas pour les idées dites sociales. Elles vont s'élaborer et se propager selon des lois qui ne relèvent pas de la logique pure. « Ce que la logique pure est pour les idées claires, la sociologie l'est pour les idées confuses » (p. 227). Nous serions tenté de dire que M. Dupréel, logicien de profession, adepte convaincu des méthodes rigoureuses qui conduisent à la certitude, se résigne à faire au pragmatisme sa part : il lui abandonne la sociologie.

Cette locution d'idées confuses n'enveloppe, du reste, aucun sens défavorable. Ce n'est pas nécessairement une infirmité pour une idée que d'impliquer certaines contradictions ou de se dérober à l'empire

de la logique pure. Ce pourrait être un motif pour que la fécondité sociale de son rôle s'en accroisse.

Ainsi que le constate l'auteur, « la confusion est une quantité variable, à partir d'une complète obscurité et jusqu'à la clarté parfaite, s'il y en a » (p. 245). Dès lors, il y a lieu d'admettre qu'une idée confuse peut dépouiller ce caractère et, si l'on ose ainsi parler, évoluer vers la clarté. Une telle évolution n'est pas toujours possible et pourra même aboutir, si elle se produit, à la destruction de l'idée elle-même (témoin la notion de responsabilité). S'il y a moyen de vivre — et même de vivre avec satisfaction — dans la pénombre, il convient de ne pas dédaigner l'aspiration vers la lumière. Aussi M. Dupréel n'a-t-il garde d'en médire. Fût-ce en matière de sociologie, il rend hommage « à la connaissance claire, identique dans les esprits différents et suivie d'accord » (p. 250). Il reconnaît — et en cela il s'éloigne du pragmatisme intransigeant — que la vérité a une valeur qui lui est propre. Et ce qu'il entend par vérité, c'est la « connaissance dont la nature est telle qu'elle puisse être dans tous les esprits exactement ce qu'elle est dans un seul » (p. 252). « Par le jeu naturel des forces sociales, la logique pure est la limite vers laquelle tend la logique sociale » (p. 253).

L'évolution qui fait passer l'esprit humain de l'empire de l'inconscient et de la tradition au règne de la raison et de la réflexion est l'un des aspects essentiels de l'histoire des sociétés. En signalant son importance, on n'avance rien qui soit très nouveau. L'originalité de M. Dupréel est d'avoir cherché à montrer que ce développement graduel suppose un contraste, une espèce d'antithèse dans les idées qu'élabore l'intelligence humaine et dans les procédés de cette élaboration. Procédés qui eurent tous leur raison d'être et des titres à notre confiance. La « clarté », dans les cas où elle peut être obtenue, n'est souvent réalisable qu'à la longue, cette clarté qui n'est pas autre chose que la manifestation de la logique pure, en d'autres termes, une mise en œuvre des lois constitutives de notre esprit.

Nous sommes loin d'affirmer que les doctrines de M. Dupréel échappent à la critique, puisque, au contraire, elles nous semblent appeler, sur plus d'un point, des objections sérieuses. Mais on ne saurait refuser à l'auteur du *Rapport social* la vigueur de la pensée en même temps que le mérite d'avoir su enfermer cette pensée dans le contour d'une forme à la fois élégante et sévère.

MAURICE VAUTHIER.

—

OUVRAGES SIGNALÉS :

Inventaires des archives de la Belgique, publiés par ordre du Gouvernement sous la direction de l'Administration des archives générales du Royaume. — ALPHONSE VERKOOREN : **Inventaires des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse.** Première partie, tomes I, II et III, 3 vol. de 472, 620 et 493 pages. Bruxelles, Hayez, 1910, 1911, 1912.

Publications du Ministère de l'industrie et du travail. Industries de la construction mécanique. Tome III, fascicules A et B. Bruxelles, Office de Publicité et Société belge de Librairie, 1912.

GEORGES HOTTENGER : **Le pays de Briey, hier et aujourd'hui.** Bibliothèque du Musée social. Paris, Berger-Levrault, 1 vol. XIX-250 pages, 1912.

Dr M.-A. LEGRAND : **La thérapeutique du Paludisme chronique.** Paris, Maloine, brochure de 32 pages, 1912.

La couronne de Xanthippe, vers socratiques à l'usage de quelques épouses et pour l'agrément de nombreux maris, traduits en vers français par MARTIN PETITCLERC. Paris, Stock, plaq. VIII-46 pages 1912.

D. CARLOS DE LA PLAZA Y SALAZAR : **La Reforma del Calendario acomodada a les fiertes y solemnidades de la Iglesia.** Bilbao, 1 vol. 184 pages, 1911.

R. RUTTIENS : **A propos de F. Oloriz y Aguilera. Notice bibliographique.** Communication faite à la société d'anthropologie de Bruxelles dans la séance du 29 mai 1912. (*Extrait du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*), t. XXXI, 1912, 1 broch. 15 pages.

Ministère de l'industrie et du travail. — Office du Travail. — La dentelle belge, par PIERRE VERHAEGEN. Bruxelles, 1912, 1 vol. 304 pages. Office de Publicité.

Institut SOLVAY : **Actualités sociales. Missions dans le Katanga : II. L'agriculture au Katanga. Possibilités et réalités,** par A. HOCK. Bruxelles, Misch et Thron, 1912.

C. GURLITT : **Conservation du cœur d'anciennes villes;** note de Charles Buls sur la conservation du cœur de Bruxelles. Bruxelles, édition de la Revue Tekhné.

Institut international de physique Solvay : Statuts.

A. ZOCCO-ROSA : **I risultati d'una nuova palingenesia delle Istituzioni di Giustiniano** (Extrait des mélanges P.-F. GIRARD. Paris, Arthur Rousseau, 1912.

Professeur CESARE BERTOLINI : **Bibliografia** : 1895-99; **Diritto romano,** Libri. 1900-06; **Diritto greco e Diritto romano.** Libri. periodici

Chronique Universitaire

Université de Bruxelles. Actes officiels. — Dans ses dernières séances, le Conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

Par suite de la maladie de M. H. Pergameni : M. Michel Huisman a été chargé provisoirement du cours d'histoire politique moderne ; M. Guillaume Des Marez a été chargé provisoirement du cours de l'histoire politique interne de la Belgique aux temps modernes ; M. Gustave Charlier, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Liége, a été chargé provisoirement du cours d'histoire de la littérature française, ainsi que des exercices sur la langue et la littérature françaises. Les notions sur les principales littératures modernes, détachées de ce cours, ont été confiées à M. P. de Reul.

Par suite du décès de M. Eugène Monseur : M. Gustave Charlier a été chargé du cours d'histoire des littératures modernes ; M. Emile Boisacq, du cours de grammaire comparée, et spécialement grammaire comparée du grec et du latin.

La subdivision du cours d'encyclopédie de la philologie classique en partie philologique et partie archéologique ayant été supprimée, M. Boisacq a été chargé du cours d'encyclopédie de la philosophie classique, qui a été confié à M. M.-A. Kugener, et chargé du cours d'archéologie classique.

M. Maurice Bourquin a été chargé du cours de droit naturel.

M. Charles Nicaise a été nommé assistant au cours de physique.

MM. Mineur, professeur, et Edouard Bogaert remplacent M. Anspach, professeur à la Faculté des sciences appliquées, en congé pour cause de santé.

Le mandat de M. André Dautzenberg comme assistant au cours d'architecture a été renouvelé pour un terme de deux ans.

M. Gaston Jochmans, ingénieur civil des mines, a été nommé assistant au cours d'électrotechnie.

* * *

Nous apprenons que M. Charles Pergameni, agrégé à la Faculté de philosophie et lettres, a été chargé par la ville de Bruxelles du nouveau cours public de géographie.

Les examens écrits à la Faculté de Droit (*suite et fin*).

III. — Second doctorat.

a) *Session de juillet.*

DROIT COMMERCIAL

I. — Le tiré d'un effet accepté n'ayant pas les fonds nécessaires pour le payer et sachant que le protêt paraîtra dans les journaux spéciaux répond à l'huissier : cet effet constitue un faux et un abus de confiance. Le tireur réclame des dommages et intérêts du chef de cette réponse qui est de nature à lui faire tort. Devant quel tribunal doit-il assigner?

2. — La loi interdit en matière de société coopérative la cession de parts à des tiers. Faut-il décider, d'après les raisons de cette prohibition, que les héritiers des associés ne peuvent pas leur succéder dans la société comme titulaires de parts?

3. — Un agent de change se suicide parce que le Parquet ouvre une instruction à sa charge. Il laisse un passif considérable.

Il a payé ses créanciers jusqu'à sa mort, mais depuis un certain temps il ne possédait plus les fonds nécessaires et ne se les procurait que par des actes frauduleux, notamment en détournant les dépôts qui lui avaient été confiés. Un créancier demande sa faillite. Doit-il réussir ou non?

4. — Une société en nom collectif a fait le commerce sans que l'acte constitutif ait été publié. Elle se dissout. Un des associés fait une commande à un tiers qui, pour en obtenir payement, assigne la société en nom collectif. On lui objecte qu'elle est dissoute. Il répond qu'il a le droit de l'ignorer, que la dissolution n'a pas été publiée. Son moyen est-il fondé?

5. — Pierre doit du chef d'une fourniture 1,000 francs à Paul au 15 juillet, et est son créancier de 1,200 francs à la même date. Néanmoins Piere autorise, le 15 avril, Paul à tirer sur lui une lettre de change de 1,000 francs payable à la date du 15 juillet.

Le 30 avril, Pierre fait à Paul une fourniture nouvelle, payable le 15 juillet aussi, et s'élevant à 2,000 francs.

Le 15 juillet, la traite est présentée.

Pierre oppose la compensation pour prétendre qu'il ne doit pas la payer. Le peut-il?

PROCÉDURE CIVILE

1. — Rédiger un exploit d'ajournement devant un tribunal de 1re instance en revendication d'un immeuble.

2. — Paul entend obtenir de Pierre, seul héritier de Jean, une somme de 3,000 francs que Jean a léguée à Paul.

Pierre refuse, parce qu'il soutient que le prétendu testament de Jean n'émane pas de celui-ci.

Quelle action intentera Paul ?

Quel sera le tribunal compétent?

Quels incidents fera naître le système de défense de Pierre, suivant que le testament est authentique ou olographe?

Qui sera demandeur sur les incidents?

3. — Quels sont les tribunaux qui peuvent être compétents *ratione materiae* pour connaître :

a) d'une action en revendication d'un immeuble;

b) d'une action négatoire de servitude; et quelles sont les conditions de leur compétence respective?

4. — Paul, armurier à Bruxelles, a offert en vente par correspondance à Pierre, à Arlon, un fusil. Pierre a accepté l'offre et le fusil a été délivré à Arlon. Pierre se servant du fusil à Marche, l'arme éclate et le tue. Ses trois héritiers entendent rendre Paul responsable de l'accident. Quels sont les tribunaux compétents? Quand le jugement définitif rendu sur cette action sera-t-il en premier ressort?

5. Paul, domicilié à Paris, a fait à Pierre, domicilié à Anvers, un procès devant le tribunal de commerce de Bruxelles; chacune des parties a fait l'élection de domicile prescrite par l'art. 422 alinéa 1 du code de procédure civile.

Pierre entend interjeter appel du jugement intervenu.

Quel acte de procédure doit-il faire?

Comment se fera la signification de cet acte? Indiquer les formalités à accomplir.

DROIT CIVIL

Questions pour la première épreuve.

1. — Le *de cujus*, laissant un enfant à son décès, a fait, le 1er janvier 1910, à un tiers, donation d'un immeuble valant 100,000 francs au moment de la donation, et 120,000 francs au moment du décès à raison des travaux effectués par le donataire. Le 1er janvier 1911, il a fait à un autre tiers donation d'un immeuble valant 100,000 francs

au moment de la donation, et 120,000 francs au moment du décès par suite de cas fortuit. Le *de cujus* laisse à son décès un actif de 100,000 francs et un passif de 80,000 francs. Quel est le montant de la réserve revenant à l'enfant et comment recevra-t-il sa réserve?

2. — Le *de cujus*, laissant un enfant, a fait à un tiers une donation de 6,000 francs; à son décès, il laisse un actif de 6,000 francs et un passif de 8,000 francs. Comment réglez-vous la situation respective du réservataire et du donataire?

Comment justifiez-vous votre solution?

3. — Pierre et Jean se sont rencontrés à une table de restaurant. Jean part le premier après avoir réglé son écot au garçon. Mais peu après Pierre, resté à table, constate que Jean a laissé tomber sur le sol deux billets de banque de vingt francs; il les ramasse et se rend chez Jean pour les lui remettre. Chemin faisant, il perd un billet Doit-il une indemnité à Jean?

4. — Pierre achète un billet de loterie en présence d'un ami et lui dit qu'il veut tenter la chance pour sa sœur et pour lui-même. Mais Pierre n'en dit rien à sa sœur.

Ce billet gagne un lot. La sœur, à laquelle l'ami a relaté l'entretien qu'il avait eu avec Pierre, peut-elle réclamer de celui-ci la moitié du lot, en offrant de payer la moitié du billet?

5. — Une femme mariée sous le régime de la communauté d'acquêts, est victime d'un accident qui la rend incapable de travailler.

L'indemnité par elle obtenue tombe-t-elle en communauté ou constitue-t-elle un bien propre?

Questions pour la deuxième épreuve.

1. — A. décède laissant :

— Comme actif : des meubles, valant . . . . fr.	1,000
un immeuble, valant	10,000
— Comme passif : frais de dernière maladie pour un an avant le décès	1,200
dette garantie par l'hypothèque	9,000
dette chirographaire	1,000

L'immeuble est adjugé au prix de 10,000 francs.

Comment faut-il répartir les fonds entre les 3 créanciers?

2. — A. vend un immeuble à B. pour le prix de 20,000 francs, ne reçoit payement que de 10,000 francs et dispense le conservateur des hypothèques de l'inscription du privilège pour la partie du prix non

payée. L'acte de vente est transcrit le 1er janvier 1912; le 1er février 1912 est inscrite une hypothèque consentie par l'acheteur du bien pour un emprunt de 12,000 francs. A., constatant qu'il n'est pas payé du restant du prix, prend une inscription à la date du 15 février 1912. L'immeuble est adjugé au prix de 20,000 francs. A qui revient le prix ?

3. — A., titulaire d'une créance hypothécaire de 20,000 francs à charge de B., cède cette créance à C., par un acte notarié du 1er janvier 1912, et à D. par un acte notarié du 10 janvier 1912. C. fait signifier la cession à B. le 12 janvier 1912, mais sans faire mentionner la cession en marge de l'inscription. D. fait mentionner, en date du 10 janvier 1912, la cession en sa faveur en marge de l'inscription, mais sans faire de signification au débiteur. A qui celui-ci doit-il payer, et comment faut-il régler la situation entre les deux concessionnaires?

4. — Pierre donne une villa meublée, située sur la plage, en location à Jean pour le mois d'août et à Paul pour le mois de septembre.

L'un et l'autre paient à Pierre 300 francs à valoir sur le loyer.

A la fin d'août, une maladie contagieuse atteint un enfant de Jean. Celui-ci quitte néanmoins la villa avec sa famille le 31 août.

Pierre fait désinfecter sa maison, ce qui dure 6 jours, et met ensuite la villa à la disposition de Paul qui refuse d'entrer et réclame de Pierre la restitution des 300 francs versés à valoir et 300 francs de dommages et intérêts, résultant des frais d'hôtel.

Pierre se retourne contre Jean.

Qui l'emportera?

5. — La vente d'un meuble de fabrication moderne peut-elle être annulée à la requête de l'acheteur qui a voulu et cru recevoir un meuble ancien, alors que le vendeur ignorait l'origine moderne du meuble litigieux et qu'aucune clause du contrat ne portait garantie de l'authenticité du meuble?

b) *Session d'octobre.*

EPREUVE UNIQUE ET DEUXIÈME EPREUVE

Les récipiendaires pour l'épreuve unique doivent répondre à 2 questions de chacune des branches suivantes :

De droit civil (pour M. Van der Rest).

De droit civil (pour M. Hanssens).

De droit commercial.

De procédure civile.

Les récipiendaires pour la 2e épreuve doivent répondre à 2 questions de chacune des branches suivantes :

De droit civil (pour M. Van der Rest).

De droit civil (pour M. Hanssens).

De droit commercial.

DROIT CIVIL

Partie de M. Van der Rest.

1. — Un débiteur a 4 créanciers hypothécaires, la créance de chacun d'eux étant de 60,000 francs.

Le créancier A. a une hypothèque inscrite le 1er janvier 1908 et portant sur 3 immeubles situés dans le même arrondissement : immeuble I, immeuble II et immeuble III.

Le créancier B. a une hypothèque inscrite le 1er janvier 1909 et portant sur l'immeuble I ;

Le créancier C. a une hypothèque inscrite le 1er janvier 1910 et portant sur l'immeuble II ;

Le créancier D. a une hypothèque inscrite le 1er janvier 1911 et portant sur l'immeuble III.

Chacun des immeubles est adjugé au prix de 60,000 francs ; le créancier A. ne demande pas à être colloqué sur le prix de tel immeuble plutôt que de tel autre. Comment le produit de la vente doit-il être réparti entre les 4 créanciers hypothécaires ?

2. — Un débiteur a consenti hypothèque sur ses immeubles :

En faveur de A. : pour un prêt de 100,000 francs, au taux d'intérêt de 5 p. c. ; l'inscription hypothécaire est du 1er janvier 1897 ; la vente des biens a lieu le 1er février 1912 ; il y a 3 années d'intérêts en retard à ce jour ;

En faveur de B. : pour un prêt de 100,000 francs au taux d'intérêt de 5 p. c. ; l'inscription hypothécaire est du 1er juin 1897 ; il y a 3 années d'intérêts en retard au jour de la vente ;

En faveur de C. : pour un prêt de 100,000 francs au taux d'intérêt de 5 p. c. ; l'inscription est du 1er janvier 1898 ; il y a 6 années d'intérêts en retard au jour de la vente.

Le débiteur a, en outre, une dette chirographaire de 75,000 francs sans intérêts en retard.

La vente des biens produit 300,000 francs ; l'ordre est réglé le 15 juin 1912. Comment les fonds doivent-ils être répartis entre les 4 créanciers ?

3. — Comment le cessionnaire d'une valeur hypothécaire peut-il se protéger contre les dangers suivants :

a) Achat d'une créance ayant fait l'objet d'une cession antérieure;

b) Achat d'une créance remboursée;

c) Payement par le débiteur entre les mains du créancier originaire;

d) Existence d'un privilège agricole sur les récoltes et sur les objets garnissant une ferme comprise dans l'hypothèque?

4. — Le *de cujus* laisse un enfant légitime, il laisse un actif de 80,000 francs; il a institué un légataire particulier pour la somme de 10,000 francs, un légataire à titre universel d'un quart, et un légataire universel. Comment les 80,000 francs doivent-ils être répartis entre les ayants droit?

5. — Le défunt a fait une donation de 20,000 francs par acte du 1er janvier 1911. Il a fait une seconde donation de 20,000 francs à une autre personne par acte du 1er janvier 1912. A son décès, il laisse un actif égal au passif. Le second donataire est insolvable. L'unique enfant laissé par le *de cujus* peut-il attaquer la donation la plus ancienne? S'il le peut, dans quelle mesure peut-il le faire?

DROIT CIVIL

Partie de M. Hanssens.

1. — Pierre a emprunté à Jean 1,000 francs et pour en garantir le remboursement, il a institué régulièrement un gage, sur un titre de rente belge, au profit de Jean.

La créance étant devenue exigible, et Jean réclamant le paiement, Paul, ami de Pierre, paie Jean, qui lui donne quittance et lui remet le titre de rente.

Paul peut-il retenir ce titre, comme créancier gagiste?

2. — Un ouvrier peintre, travaillant pour le compte de son patron chez un particulier, emprunte à celui-ci une échelle, afin d'exécuter l'ouvrage entrepris. Pendant cette exécution, l'échelle se brise et le peintre est grièvement blessé.

Est-il fondé à réclamer une indemnité : 1° à son patron, 2° au maître de l'ouvrage? Eventuellement quelle preuve doit-il faire, et dans quelle mesure le préjudice par lui subi sera-t-il réparé?

Le patron et le maître de l'ouvrage peuvent-ils être tous deux deux déclarés responsables? L'un d'eux aurait-il un recours contre l'autre, et comment ce recours s'exercera-t-il?

3. — Un mari, marié sous le régime de la communauté légale, vend immeuble.

La communauté est dissoute et avant qu'elle ait été liquidée, la femme contracte un second mariage, sous le régime de la communauté légale.

La femme ayant accepté la première communauté peut-elle revendiquer l'immeuble propre aliéné par son premier mari ; et éventuellement dans quelle mesure ?

Si la femme ne revendique pas, a-t-elle droit à une récompense à charge de la communauté ? et si en paiement de cette récompense, il lui est attribué l'immeuble acquis avec le prix de l'immeuble propre aliéné, cet immeuble constituera-t-il, à l'égard de la seconde communauté, un bien commun ou un bien propre ?

4. — Les membres d'une congrégation religieuse qui mettent leur avoir en commun à l'effet de poursuivre ensemble des travaux d'ordre théologique, forment-ils entre eux une société valable ?

Leur engagement de faire apport des successions qu'ils pourront recueillir ultérieurement, est-il efficace ?

6. — A. a emprunté à B. une somme de 100,000 francs par acte passé devant notaire. Mais des fonds ont été laissés aux mains du notaire qui détourne et est insolvable. Qui doit supporter la perte ?

DROIT COMMERCIAL

1. — Une personne se propose de commencer un commerce et, en vue de cette éventualité, embauche un employé et fait avec lui un contrat pour 5 ans. Le commerce est ouvert 3 mois plus tard. Le patron, au bout de peu de temps, congédie brusquement l'employé. Celui-ci l'assigne devant le tribunal de commerce. Le patron répond que, lors de la conclusion du contrat, il n'était pas commerçant. Que devra décider le tribunal ?

2. A. est créancier de B. de 5,000 francs pour dette de jeu. De ce chef, A. tire sur B. un effet que B. accepte.

A. endosse l'effet à X. qui ignore d'ailleurs la cause réelle de l'opération.

L'effet est protesté par X. à l'échéance. Y. le paye par intervention ; il sait que l'effet a été tiré en payement d'une dette de jeu.

Il réclame remboursement à A. Celui-ci agit en garantie contre B.

Le tribunal reconnaît l'existence des éléments de fait ci-dessus énoncés. Que devra-t-il décider en ce qui concerne l'action de Y. contre A. et l'action de A. contre B ?

3. — Un immeuble brûle. Le propriétaire est complètement indemnisé par son assureur. En outre, comme l'auteur responsable de l'incendie est connu, le propriétaire agit contre lui. Réussira-t-il ?

4. — Une institution privée d'enseignement a été constituée sous la forme d'une société anonyme. La société périclite; elle cesse ses payements; son crédit est ébranlé. Un créancier l'assigne en déclaration de faillite. Réussira-t-il?

5. — Une personne ne peut plus payer ses créanciers. Elle les réunit et obtient d'eux un arrangement unanime d'après lequel elle pourra se libérer par payements partiels et mensuels de manière à s'acquitter intégralement en 2 ans. Quelques mois après, l'un des créanciers parties à ce contrat demande la faillite du débiteur en invoquant comme preuve du fondement de sa demande la convention même passée entre le débiteur et ses créanciers.

Réussira-t-il?

PROCEDURE CIVILE

1. — Contrat d'engagement entre un directeur de théâtre et un artiste dramatique. Refus de l'artiste de jouer un rôle distribué par le directeur. Le directeur assigne l'artiste en résiliation du contrat et à 5,000 francs de dommages et intérêts.

Quels sont les tribunaux compétents *ratione materiæ* et *ratione loci*?

L'artiste assigne le directeur en résiliation de contrat et à 3,000 fr. de dommages et intérêts.

Quels sont les tribunaux *ratione materiæ* et *ratione loci*?

Quelles modifications subiront ces règles de compétence si à la demande du directeur, l'artiste oppose la sienne par voie reconventionnelle?

2. — Procès en revendication d'un immeuble. Rédigez l'exploit d'ajournement devant le tribunal de 1re instance de Bruxelles.

3. — Procès en revendication d'un immeuble.

Quels sont les tribunaux compétents *ratione materiæ* et *ratione loci*?

Au cours de ce procès, le demandeur se fonde sur la prescription et offre la preuve de certains faits; le défendeur soutient que ces faits n'établiront pas une possession ayant le caractère requis pour servir de base à l'acquisition de la propriété par prescription. Jugement qui admet le demandeur à la preuve par lui sollicitée?

Quand ce jugement sera-t-il en premier ressort?

Le défendeur peut-il appeler avant le jugement définitif?
Quand sera-t-il forclos du droit de former appel?

4. — Action de partage d'une succession comportant 3,000 francs d'actif et 1,000 francs de passif.
Un des cohéritiers soutient qu'un autre doit un rapport de 5,000 fr.
Le tribunal statuant sur cette prétention le repousse.
Quand le jugement sera-t-il en dernier ressort?

5. — Quel est le tribunal compétent pour connaître du procès né de l'abordage de deux navires dans l'Escaut en aval d'Anvers, dans les eaux territoriales belges, le procès étant fait par l'armateur du navire abordé à l'armateur du navire abordeur?

La Grande Charte d'Angleterre

PAR

LÉON LECLÈRE,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

La signature, par le roi Jean sans Terre, de la Charte qu'il dut accorder à ses barons, le 15 juin 1215, à Runnymead, a été presque universellement considérée, jusqu'en ces derniers temps, comme un des "moments„ les plus décisifs de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre ou, pour mieux dire, de l'Europe. La plupart des nombreux commentateurs de cet acte célèbre ont fait ressortir à l'envi son exceptionnelle importance. Substituant des engagements précis à des promesses générales, la Grande Charte, d'après eux, jeta les bases des institutions modernes de la Grande-Bretagne. Elle limita l'étendue du pouvoir royal, elle garantit la liberté individuelle, elle proclama le principe du consentement à l'impôt, elle donna naissance au Parlement issu du " commun conseil „ mentionné dans un de ses articles ; et elle définit si bien les conditions du progrès politique de la nation qu'il a suffi, après 1215, au peuple anglais de maintenir et de développer les idées qu'elle avait exprimées.

Cette interprétation classique, traditionnelle, est depuis peu l'objet de vives critiques : plusieurs historiens lui opposent une explication nouvelle, très restrictive, qui réduit sensiblement la portée de la Grande Charte et ne veut plus y voir qu'une série de concessions à la grande noblesse, une sorte de code de droit féodal.

On s'est en premier lieu proposé, dans les pages qui suivent, de passer en revue les commentaires qui se réclament de l'une ou de l'autre de ces deux opinions ; on a cherché ensuite à en

apprécier la valeur ; on a tâché enfin de déterminer le caractère exact de cette *Magna Charta* que lord Chatham, au XVIIIe siècle, appelait "la Bible de la Constitution anglaise".

I

C'est au lord Chief Justice Edward Coke, un des plus savants jurisconsultes anglais de la première moitié du XVIIe siècle, que l'on doit le plus ancien commentaire de la Grande Charte ; c'est lui qui, le premier, formula l'interprétation "traditionnelle" dans la deuxième partie de ses *Institutes*. Achevée dès 1628, elle fut publiée en 1641 en vertu d'une décision du Long Parlement. Le commentaire de Coke était en effet éminemment favorable à la politique de cette assemblée, puisqu'il s'attachait à justifier les revendications des parlementaires en lutte avec Charles Ier, en les appuyant sur le texte de la Grande Charte qu'on n'avait plus invoquée ni confirmée depuis la chute de la maison de Lancastre ; pour sir Edw. Coke, l'acte de 1215 avait une portée générale ; applicable aux vilains comme aux barons, il avait assuré la liberté individuelle à tous les Anglais et introduit le principe de l'impôt consenti ; il était la source de toute la législation britannique (1).

L'auteur de la première édition critique de la charte de Jean sans Terre, sir William Blackstone, se refusa explicitement à commenter le document dont, au jugement de M. Bémont, il a établi le texte avec une conscience et une précision qui n'ont pas été dépassées. Mais peu de temps après la publication de l'œuvre de Blackstone (2), David Hume, dans son *History of England*, fit sienne l'opinion de Coke. Pour lui la Grande Charte avait accordé "des privilèges à chaque ordre d'habitants du royaume : clergé, baron, peuple... Toutes les mesures que les barons ont été obligés de demander dans leur propre intérêt, afin d'introduire de l'équité dans l'administration de la

(1) Edw. Coke : *Second Institute*, 1641. Un résumé des commentaires de Coke a été publié en 1680 par Ed. Cooke : *Magna Charta made in the ninth year of king Henry III..., with some short, but necessary, observations from the lord Chief Justice Coke's comments upon it*. Le texte reproduit par Cooke est celui de la *Confirmation* de 1225, qui diffère sur plusieurs points importants de celui de 1215.

(2) *The great Charter and charter of the Forest*. 1759.

justice, tendaient directement au bien de la communauté tout entière„ (1).

Nombreux sont, au XIXe siècle, les historiens qui ont adopté les appréciations de Coke et de Hume.

Hallam donne à son étude sur la Grande Charte cette conclusion expressive : " Ce qui constitue sa beauté toute particulière, c'est l'égale distribution des droits civils à toutes les classes des hommes libres... Si toutes les lois postérieures disparaissaient tout à coup, elle nous conserverait encore ces traits hardis qui distinguent une monarchie libre d'un gouvernement despotique „. Aux rédacteurs de l'acte de 1215 l'Angleterre doit deux grands bienfaits : " l'établissement de la liberté civile sur une base immuable et le maintien de l'indépendance nationale sous une dynastie légitime (2)„. Mackintosh s'écrie : " Avoir produit, maintenu, développé la Grande Charte constitue le titre immortel de l'Angleterre à l'estime du genre humain (3) „. Creasy cite les paroles prononcées par lord Chatham le 9 janvier 1770 à la Chambre des lords : " Les barons de 1215 ont étendu les bienfaits de la Grande Charte au peuple entier „; et il en accentue la signification. Pour lui, la Charte du roi Jean a donné et garanti une protection complète des biens et de la personne de "tous les êtres humains qui respirent l'air de l'Angleterre (4) „.

L'illustre auteur de l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre,* W. Stubbs, emploie des termes moins emphatiques ; mais sa soigneuse analyse du texte de la charte l'amène à des conclusions analogues. Pour le savant évêque d'Oxford, " les barons maintenaient et défendaient le droit du peuple entier contre eux-mêmes, aussi bien que contre leur maître..., dans leurs demandes, ils n'avaient pas la préoccupation égoïste d'exiger des privilèges pour eux seuls ; le peuple, pour qui ils agissaient, était de leur côté... La Grande Charte est l'œuvre de la nation entière, de l'Eglise, des barons et des communes agissant parfaitement d'accord pour la première fois ; elle est le premier effort d'une nation parvenue à la pleine conscience de son

(1) I, p. 387-389. 1762.
(2) *View of the State of Europe during the middle Ages*, II, p. 447. 1837.
(3) *History of England*, I, p. 218. 1853.
(4) *Progress of the English Constitution*, p. 151 1874.

unité, résolue à prendre elle-même le soin de ses intérêts et capable d'exécuter sa résolution. Elle est le premier grand acte public de la nation depuis le moment où elle prit conscience de sa personnalité propre „(1). Ailleurs Stubbs émet l'avis que si la charte de 1215 contient peu de dispositions visant explicitement les vilains, c'est parce que ceux-ci avaient moins de griefs que les autres classes à faire valoir contre le roi ; et aussi parce qu'ils bénéficiaient logiquement de toutes les concessions faites en termes généraux et qui ne les excluaient pas expressément (2).

J.-R. Green ne s'exprime guère autrement dans sa *Short history of the english people*. De cette plume colorée qui sut rendre la vie à tant de choses et à tant d'hommes du passé et opérer pour eux cette " résurrection „ dont parlait éloquemment Michelet, il a écrit ces lignes : " On conserve au Musée britannique un exemplaire sur parchemin de la Grande Charte, racorni et roussi par le temps et les flammes, où pend encore un sceau royal. Il est impossible de ne pas se sentir pénétré d'un profond respect en regardant cet antique monument des libertés anglaises ; on peut voir de ses yeux, palper de ses propres mains la charte, cette Grande Charte qui a servi, de siècle en siècle, aux revendications de tous les patriotes anglais et qui est le fondement inébranlable de l'indépendance politique de l'Angleterre „. Après un bref résumé du texte, il ajoute : " Les réformes ne profitaient pas seulement à la noblesse qui en avait pris l'initiative, mais à la nation tout entière. Les sous-tenanciers et les fermiers se trouvaient protégés contre les violences de leur seigneur au même titre que les barons contre les exactions de la couronne „ (3).

Une des plus récentes études qui aient commenté dans ce sens la Grande Charte de 1215 est, à notre connaissance, celle du Dr H. Taylor. Il a répété, presque mot pour mot, les phrases de Stubbs et de Green : " le grand acte de Runnymede fut, dans l'acception la plus complète

---

(1) *The constitutional history of England in its origin and development*. 1874-8. Nous citons d'après la traduction française de G. Lefèvre, I, p. 636 à 652. 1907.

(2) Préface au *Memoriale* de W. de Coventry, II, LXXIII. Rolls Series. 1872.

(3) La 1re édition de l'ouvrage de Green parut en 1876. Nous citons d'après la traduction française d'Aug. Monod, I, p. 147 à 149. 1888.

du terme, un acte national et non pas seulement un acte des barons concernant leurs propres privilèges„ (1).

En France, en Allemagne, les historiens des institutions britanniques ont, pour la plupart, adopté l'opinion qu'une longue série de commentateurs — dont on n'a cité ici que le moindre nombre — a rendue courante en Angleterre, du moins jusqu'en ces dix dernières années.

Dans son *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre* (2), Glasson estime qu'en 1215 "les barons furent les représentants de la nation entière. La charte du roi Jean s'adresse à tous „. Il en est de même du comte de Franqueville (3) : " C'est le pays représenté par ses barons qui exige du souverain le respect de ses droits. Tout ce qui a été obtenu depuis la Grande Charte n'en est guère que le commentaire ou la confirmation„. Dans le beau livre, si fortement pensé, que Boutmy consacra au *Développement de la Constitution et de la société politique en Angleterre* (4), c'est la même thèse qui est présentée : " les grands ont stipulé en faveur des humbles et des petits„. Et ce n'est pas autrement que s'exprime M. Bémont, dans l'introduction de son excellente édition des *Chartes des libertés anglaises* (5) : " Toutes les classes qui comptaient alors dans la société avaient souffert de la politique angevine; à toutes la Grande Charte offrit des réparations. C'était la nation entière, et non telle ou telle classe privilégiée, qui prenait ses garanties contre la royauté. La Grande Charte de 1215 a en somme créé un droit nouveau, le droit de la nation qui veut imposer des limites au droit absolu de la royauté„. M. Bémont porte la même appréciation dans son étude sur la : *Formation de la nation anglaise* : " La Grande Charte ouvre une ère nouvelle dans l'histoire intérieure de l'Angleterre ; au XIIe siècle, on invoquait sans cesse les usages plus ou moins vagues, suivis par Edouard le Confesseur ou par Henri Ier ; au XIIIe siècle, on combattit pour le maintien et pour l'extension d'un acte très précis et très détaillé. En outre, la Grande

(1) *The origin and growth of the English Constitution*. 1898, I, p. 380.
(2) T. III, p. 6. 1882.
(3) *Le Gouvernement et le Parlement britanniques*, I, p. 151. 1887.
(4) P. 57. 1887.
(5) P. XXII, XXIII, LXIX. 1892.

Charte intéressait toutes les classes de la nation qui à leur tour s'unirent pour la défendre ; la lutte dura un siècle, mais elle acheva l'unité morale et fonda la liberté politique de l'Angleterre (1) „.

L'éminent juriste et historien allemand R. Gneist appuie aussi du poids de sa grande autorité l'interprétation classique : " La Grande Charte fut un gage de réconciliation entre toutes les classes. Son existence et sa ratification maintinrent pour des siècles la notion de droits fondamentaux applicables à toutes les classes ; on eut conscience qu'aucune liberté ne pourrait être acquise par les classes snpérieures sans garanties de libertés analogues pour les humbles. Une séparation juridique entre les nobles, les bourgeois, les paysans n'était plus possible dorénavant. Grâce à la charte du roi Jean, l'histoire d'Angleterre a pris une direction nouvelle : la liberté constitutionnelle a été assurée par la loi administrative (2) „.

* * *

C'est contre cette théorie qui semblait consacrée par un consentement presque unanime depuis deux siècles et demi que des historiens ont récemment dirigé de pénétrantes critiques. A la vérité, ils ont eu quelques devanciers. Dès 1685, Robert Brady, l'archiviste de la Tour de Londres, s'efforça de prouver que la Grande Charte n'était pas le fondement principal des lois d'Angleterre, qu'elle avait été faite dans l'intérêt d'un petit nombre de barons et de prélats (3) ; Hallam, d'autre part, constate à l'endroit précité qu'à son époque, " il était de mode de diminuer la valeur de la Grande Charte qui serait l'œuvre de l'ambition particulière de quelques barons égoïstes et redresserait seulement quelques abus féodaux „. Mais il n'y avait là que des voix isolées, des protestations, d'ailleurs peu motivées. Tout au contraire, depuis une vingtaine d'années, ont paru des

(1) *In : Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, II, p. 639. 1893.

(2) Voir les traductions anglaises par A. H. Keane et par P. A. Ashworth des deux ouvrages de R. Gneist : *The english Parliament in its transformation through a thousand years*, p. 103, 1887 ; et *The history of the english Constitution*, p. 253, 1891.

(3) Introduction au tome Ier (le seul paru) du livre : *A complete history of England*.

études documentées qui s'attachent à prouver la caducité des jugements traditionnels sur la Grande Charte et la nécessité de leur substituer une opinion plus conforme à la réalité. Dès 1894, M. Petit-Dutaillis, étudiant la vie du roi de France Louis VIII, appréciait en ces termes l'œuvre des barons de 1215 : " Ils ne se doutaient pas qu'on les appellerait un jour les fondateurs des libertés anglaises. Le patriotisme des historiens d'outre-Manche a dénaturé le caractère de cette crise : ils exaltent *la noble simplicité* avec laquelle le peuple soutenait ses droits. Mais les auteurs de la Grande Charte n'avaient point de théories ni d'idées générales. Ils étaient guidés par une foule de petits motifs très pratiques quand ils imposèrent à Jean sans Terre cet acte de garantie (1) „. En 1907, cet auteur est revenu sur cette question dans une très intéressante étude annexée à la traduction du premier volume de Stubbs. Nous aurons à nous y reporter à plusieurs reprises. Bornons-nous ici à noter ses conclusions : " Avec quelque respect qu'il faille considérer l'œuvre de l'éminent érudit (Stubbs), nous ne pouvons plus professer en tous points la même opinion que lui..., il a été dupe de bien des illusions ; et les historiens de sa génération ont eu peine à se défendre contre les légendes créées par l'exaltation du patriotisme et les luttes politiques. Que la Grande Charte ait été faite pour le baronnage et non point pour la nation tout entière, c'est ce qui ressort des documents que Stubbs n'a pas utilisés, des chroniques dont il s'est servi et enfin de la charte elle-même. Loin d'être une œuvre nationale, elle a été manifestement conçue dans un intérêt de classe. On y a découvert, dans la suite des siècles, toutes sortes de principes auxquels ses auteurs ne songeaient nullement (2) „.

Soit avec mesure, soit en poussant leur attaque à fond, les plus récents des historiens qui se sont occupés de l'acte de 1215 ont rompu avec l'orthodoxie de Hume et de Stubbs pour proposer une interprétation qui voisine ou se confond avec celle de M. Petit-Dutaillis. C'est le cas, par exemple, de MM. Pollock et Maitland, de Miss Norgate, de M. Jenks, de M. Mac Kechnie.

---

(1) *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*, pp. 57-58.

(2) *La Grande Charte* (dans l'édition française, citée plus haut, de l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, pp. 879-895).

Les auteurs de l'histoire de l'*English Law* sont, il est vrai, prudents dans leurs appréciations critiques; et leur commentaire est très bref. Ils estiment toutefois que la Grande Charte n'est pas le point de départ d'une époque nouvelle : elle a restauré la loi violée par le roi Jean; ses dispositions, parfois vagues ou prématurées, ne constituent pas toujours un progrès, mais en plusieurs cas un véritable recul (1).

Pour Miss Norgate, l'ensemble de la noblesse était incapable de concevoir l'idée d'un contrat entre le roi et toutes les classes libres de la nation; elle n'a pu, à plus forte raison, élaborer un statut fondamental, des principes de droit public (2).

M. Jenks a dirigé contre la Grande Charte " les traits de sa verve iconoclaste „ (3). Rien de plus humouristique que l'article publié par lui dans l'*Independant Review,* sous ce titre ironique : *The Myth of Magna Charta* (4). Pour lui, ce document fameux ne fut pas l'œuvre de la nation ou du peuple; il ne marqua pas une étape décisive dans le développement de la constitution britannique. Il fut une nuisance. Si la charte de 1215 est grande, c'est à la façon d'un géant de foire, et non pas à la manière d'un Napoléon ou d'un Gœthe. A Runnymede, une conspiration de barons égoïstes a arraché à un monarque indigne des privilèges féodaux que ce roi n'a jamais eu un seul instant l'intention de respecter. Il est temps de ne plus croire à un mythe dont l'auteur responsable est sir Edw. Coke, guidé par des raisons plus politiques qu'historiques (5).

Nous devons à M. Mac Kechnie une étude approfondie sur la Grande Charte (6). Dans une copieuse introduction historique, il fait le récit des événements qui ont précédé l'acte de 1215; il commente

(1) *The History of English Law before the time of Edward I*, pp. 171-173. 1895.

(2) *John Lackland*, pp. 219, 234, 236. 1902.

(3) Petit-Dutaillis, p. 881.

(4) Novembre 1904, pp. 260-273.

(5) Cf. A. F. Pollard : *Henry VIII*, pp. 33 et suiv.. 1905. Pour lui aussi, la Grande Charte n'est devenue la Bible de la Constitution, le palladium des libertés anglaises qu'au xviie siècle, pour les besoins de l'opposition anti-monarchique.

(6) *Magna Carta : a commentary of the great charter of king John, with an historical introduction*. 1905. 607 pages.

minutieusement, article par article, presque mot par mot, les soixante-trois " numéros „ du texte; une biographie " choisie „, mais cependant presque complète, fournit toutes les références nécessaires ou utiles; l'auteur examine tour à tour le fond de la charte, sa forme, sa nature juridique, ses caractéristiques; il passe en revue les rééditions et les confirmations, les manuscrits, les éditions et les commentaires antérieurs à son travail. Ces investigations méthodiques et consciencieuses, où rien de ce qui touche à la question n'a été omis, donnent au jugement que porte l'auteur une valeur assurément toute spéciale. A son avis, " il est impossible de prouver que l'égalité de toutes les classes ou l'égale participation de toutes à la jouissance des privilèges de la Grande Charte était l'idéal, conscient ou inconscient, des chefs de la révolte des barons contre le roi Jean... On ne peut pas dire qu'une nation unifiée ait existé en 1215; les chefs du mouvement n'ont certainement pas donné de droits politiques aux vilains méprisés par les nobles; et les droits civils de ces vilains étaient entièrement passés sous silence dans les dispositions de la charte. Elle a certainement marqué une étape, une étape importante dans la marche de l'Angleterre vers la formation de sa nationalité. Mais cette étape ne fut ni la première ni la dernière. Sa grandeur réside moins dans ce qu'elle fut pour ses auteurs de 1215 qu'en ce qu'elle devint ultérieurement pour les hommes politiques, les juges, les hommes de loi et pour la masse du peuple anglais des derniers siècles (1) „.

II

Pour apprécier à leur exacte valeur les deux thèses dont on vient de rendre compte, celle de Stubbs et de Green, celle de Mac Kechnie et de Petit-Dutaillis, il convient de rappeler d'abord les circonstances historiques qui entourèrent l'acte de 1215, d'examiner ensuite les documents contemporains qui se rattachent à la Grande Charte et, surtout, d'analyser le texte de cette charte même.

Trois conflits ont rempli, de 1199 à 1215, le règne mouvementé de Jean sans Terre : le roi anglo-angevin lutta contre Philippe-Auguste,

(1) Pages 133 à 158, *passim*.

contre Innocent III et contre les barons (1). Après six ans de contestations et de guerres, le grand Capétien parvint à enlever au Plantagenet une moitié de la partie continentale du vaste empire édifié par Henri II : la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, une partie du Poitou. A peine avait-il éprouvé cette défaite que le fils de Henri II en vint aux prises avec un adversaire plus redoutable encore : Innocent III. Comme il avait refusé de reconnaître l'élection — faite par le chapitre de la cathédrale de Canterbury, et approuvée par Rome — de l'archevêque Etienne Langton, le Pape voulut le contraindre à cette ratification. Pendant six années, Jean résista, confisquant les biens de l'Église d'Angleterre, emprisonnant plusieurs de ses évêques. Innocent III, de son côté, lança l'excommunication contre le roi, il mit son royaume sous interdit. En 1213 seulement, le souverain se déclara vaincu, sous la menace d'une invasion des troupes de Philippe-Auguste, sollicité par le Pape. L'humiliation fut complète.

Le 20 juillet, à Winchester, le roi fut relevé de l'excommunication prononcée contre lui; mais il dut jurer devant l'archevêque Langton, de " rétablir les bonnes lois de ses prédécesseurs et surtout celles du roi Edouard (le Confesseur) (2) „, de " juger tous ses hommes selon la justice et de rendre à chacun son droit „. Le 13 octobre, cette fois devant le légat d'Innocent III, il dut s'avouer le vassal du Saint-Siège pour les royaumes d'Angleterre et d'Irlande; il s'engagea à payer à Rome un tribut annuel de mille marcs d'argent.

La promesse faite sous serment à Winchester fut la cause déterminante de la crise politique de deux années qui se termina par l'octroi de la Grande Charte.

A peine réconcilié — à quel prix! — avec l'Église, Jean voulut rouvrir les hostilités contre le roi de France. Mais lorsqu'il " semonça „

---

(1) Pour le résumé de ces événements et de ceux qui les ont précédés et préparés, voir mon *Histoire du moyen âge*, pp. 158 à 161. Cf. le livre déjà cité de Miss Norgate ; Ramsay : *The Angevin Empire* (1154-1216), 1903 ; et Davis : *England under the Normans and Angevins* (1066-1272), 1905 (dans la collection Oman).

(2) C'est-à-dire les coutumes antérieures à la conquête normande, coutumes caractérisées par la limitation du pouvoir royal et la force des pouvoirs locaux.

les barons du nord de son royaume, et qu'il projeta de les emmener au delà de la Manche pour reconquérir le Poitou, ces " magnats „ déclarèrent que leurs obligations féodales ne les contraignaient pas à ce devoir; ils refusèrent même de payer une taxe de remplacement, un écuage, pour racheter le service militaire qui leur était demandé par le roi. Jean, rassemblant ses mercenaires, se mit en route pour châtier les barons récalcitrants. Pendant cette expédition, Etienne Langton convoqua à Saint-Paul de Londres des évêques, des abbés, des prieurs, des doyens et aussi quelques membres de la grande noblesse laïque du sud. Il s'agissait en apparence d'aviser aux moyens de faire lever l'interdit religieux qui pesait encore sur le royaume. En réalité, Etienne et ses compagnons s'occupèrent de questions politiques. L'archevêque rappela aux prélats et aux seigneurs que l'absolution pontificale avait été accordée au roi parce que Jean avait promis, par le serment de Winchester, d'établir dans ses possessions un " bon gouvernement „. Mais que fallait-il entendre par un " bon gouvernement ? „

L'archevêque fit lire publiquement le texte de la *Charte des libertés*, rédigée en l'an 1100, sous Henri Ier (1). Tous les assistants jurèrent de lutter jusqu'à la mort, s'il le fallait, pour obtenir les libertés stipulées dans ce document. L'habile manœuvre d'Etienne Langton " devait être décisive; car maintenant les ennemis du despotisme royal savaient ce qu'ils devaient demander; ils apparaissaient comme les défenseurs des lois du royaume contre le roi lui-même (2) „. L'archevêque promit son appui à l'entente qui fut conclue entre les membres de l'assemblée. Toutefois les choses ne furent pas immédiatement poussées à l'extrême. A l'intervention d'Etienne, Jean sans Terre renonça à son expédition dans le Nord, il se borna à traduire les barons devant la cour du Roi, pour manquement à leurs obligations vassaliques.

Puis, croyant le danger intérieur dissipé, il quitta l'Angleterre

---

(1) Texte dans Bémont : *Charte des libertés anglaises*, pp. 1 à 7. Cette charte « premier feuillet de la Constitution anglaise », accordait au clergé la liberté des élections ecclésiastiques; à la noblesse, la transmission héréditaire des domaines; au peuple anglo-saxon, l'application des « lois d'Edouard », etc.

(2) Bémont : *Ibidem*, pp. XVIII-XIX.

(février 1214) pour attaquer, avec ses mercenaires, son vieil ennemi Philippe-Auguste. Tandis qu'il opérait dans le Poitou, une armée coalisée formée de contingents allemands, flamands et anglais et commandée par l'empereur guelfe Otton IV de Brunswick et par le comte de Flandre, Ferrand de Portugal, attaqua le domaine capétien par le nord. On sait quelle fut l'issue de cette double campagne. Jean fut vaincu par le fils aîné de Philippe-Auguste à la Roche-au-Moine, Otton et Ferrand furent défaits à Bouvines, le 27 juillet, par le roi de France lui-même. Jean sans Terre dut signer une trève de cinq ans, payer 60,000 marcs à son heureux rival et suzerain, abandonner tout espoir de recouvrer ses fiefs continentaux conquis en 1205 par les Français. Il rentra en Angleterre vaincu, ruiné, ayant définitivement perdu tout prestige.

Les barons anglais qui, pendant l'absence du roi, avaient resserré les liens de l'accord ébauché l'année précédente à Saint-Paul, jugèrent avec raison que l'heure de l'action avait sonné pour eux, que jamais occasion plus favorable ne se présenterait pour obtenir du roi, réduit à leur merci, les concessions les plus larges.

Le 4 novembre 1214, le souverain eut une entrevue avec les barons à Bury-Saint-Edmund's : il ne parvint pas à s'entendre avec eux; ses vassaux se refusèrent à accorder l'écuage, exceptionnellement lourd, réclamé par le monarque. Après que Jean sans Terre eut quitté l'abbaye de Saint-Edmund, les barons se concertèrent; la charte de Henri Ier leur fut lue de nouveau; ils jurèrent unanimement de combattre le roi, d'abjurer la fidelité qu'ils lui devaient s'il refusait de leur concéder les lois et libertés promises par cette charte. Ils décidèrent enfin de se rendre à Londres peu après Noël pour exposer collectivement leurs griefs au souverain. Le 6 janvier 1215, le roi reçut dans sa capitale une délégation des barons; elle exigea la confirmation et l'application des lois d'Edouard et de la charte de Henri Ier. Jean sans Terre obtint un répit; il promit aux grands de leur accorder satisfaction à Pâques. La trève étant expirée sans que le roi eût rien concédé, les barons du Nord reprirent les armes et se mirent en marche. A Brackley, près de Northampton, ils rencontrèrent l'archevêque de Canterbury et Guillaume le Maréchal, dépêchés vers eux par Jean. Langton et Guillaume reçurent et transmirent au roi une cédule rédigée par les barons. Elle contenait

l'énumération de " la plupart des lois et coutumes antiques du royaume „. En la confiant à l'archevêque, les barons lui déclarèrent que s'il n'y était pas fait droit, ils prendraient les châteaux du roi, ses terres, ses domaines et le contraindraient par la force à leur accorder ce qu'ils voulaient (27 avril). Dès le 15 janvier Jean avait octroyé à l'Église une charte de privilèges et de garanties ; il agit de même le 9 mai pour la ville de Londres. Il espérait par là obtenir l'appui du clergé et des habitants de la cité contre la noblesse révoltée. Le monarque ayant repoussé toutes leurs demandes, les barons entrèrent à Londres le 17 mai sous le commandement de Robert Fitz-Walter qui s'intitulait : " maréchal de l'armée de Dieu et de la Sainte Église „. En vain Jean sans Terre, aux abois, chercha-t-il à faire intervenir le Pape, son suzerain, en lui adressant un pressant appel (29 mai). Il n'en fut pas moins forcé de céder. De Windsor, il fit savoir le 10 juin aux barons qu'il était prêt à traiter avec eux. Le 15, les barons et le roi eurent une première entrevue dans " la Prairie de la Conférence „ (Runnymead), entre Windsor et Staines. Les plaintes et les revendications de la noblesse furent mises par écrit ce jour-là. Les 16, 17 et 18 juin se passèrent en négociations de détails; ces journées furent employées aussi à la besogne de rédaction de la charte. La seconde entrevue eut lieu le 19. C'est à cette date que le texte de la charte (bien qu'il porte la date du 15) fut vraiment achevé, muni du grand sceau de la couronne et distribué à plusieurs exemplaires (1).

III

C'est en face de ce texte qu'il faut maintenant nous placer pour en apprécier le sens et la portée, en oubliant le plus possible les interprétations qui en ont été fournies, en le débarrassant de tous les commentaires dont il a été l'objet depuis près de trois siècles. Mais l'analyse de la Grande Charte ne peut être isolée. Elle ne peut être séparée de la lecture des textes contemporains qui l'entourent et qui l'éclairent. Ces documents sont de deux genres : au premier groupe

(1) Sur la crise de 1213-1215, et sur les incidents qui ont accompagné à Runnymead la signature de la Grande Charte, voir Mac Kechnie, p. 33-50.

appartiennent les renseignements dus aux chroniqueurs du XIIIe siècle; au second, les " travaux préparatoires „ de la Grande Charte et aussi la *Confirmation* qui fut accordée par Henri III, fils et successeur du roi Jean, le 11 février 1225 :

1° Nous possédons quatre récits principaux des événements de 1215 ceux de Roger de Wendover (1), de Raoul de Coggeshall (2), du chanoine de Barnwell (3), de l'auteur de l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (4). Tout en notant que les riches citoyens de Londres appuyèrent les barons : *favebant enim baronibus divites civitatis* (5), et qu'il y eut une entente générale des chevaliers et des hommes libres : *fit generalis juratio a singulis tam militibus quam liberis hominibus* (6), ils présentent tous le soulèvement comme de nature essentiellement féodale. C'est la noblesse anglaise qui se rassembla à Runnymead : *tota Angliæ nobilitas regni* (5) ; la charte de 1215 fut une paix entre le roi et les barons : *quasi pax inter regem et barones* (6). Le ménestrel qui écrivit vers 1220 l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* appartient, comme son maître, Robert de Béthune, au parti royal. Il n'est pas favorable aux barons : " li moustroient-ils tel orguel que tous li mons en deust avoir pitié „. La Grande Charte fut, à son témoignage, arrachée au roi par les barons dans leur intérêt exclusif : " Il voloient que il (le roi) moult bien lor tenist chou que en couvent lor avoit ; *mais chou que il avoient en covent à lor homes ne voloient-il tenir*. „ Il ne mentionne que les dispositions de la Charte particulièrement avantageuses pour les seigneurs, sans cacher, toutefois, que son résumé est incomplet : " Mainte autre chose lor requisent u assés et de raison que je ne vous sai pas nommer „.

---

(1) Dans les *Chronica majora* de Mathieu de Paris, t. II, pp. 582 et suiv. (*Rerum britannicarum medii aevi scriptores*, t. LVII, éd. Luard) avec le texte de la Grande Charte.

(2) *Chronicon anglicanum*, pp. 170-173 (même collection, t. LXVI, éd. Stevenson).

(3) Dans les *Historical collections of Walter of Coventry*, t. II, pp. 207-221 (même collection, t. LXVIII, éd. Stubbs).

(4) Éd. Fr. Michel, Société de l'*Histoire de France*, pp. 145 à 150.

(5) Wendover.

(6) Coggeshall.

Quant à l'auteur de la biographie en vers de Guillaume le Maréchal, il ne mentionne pas l'octroi de la Grande Charte, mais il raconte en ces termes les circonstances dans lesquelles elle fut accordée :

> ... li baron por lor franchises
> Vindrent al rei si li requistrent.
> Il lor escondist; e il distrent
> Li plus de cels qui i estoient
> Que, se lor franchises n'avoient,
> Ce seüst il tot a devise
> Qu'ils guerpiroient son servise... (1)

2° Aux indications fournies par les chroniques et par les annales du temps, il faut ajouter celles qui sont contenues dans trois documents étroitement unis à la Grande Charte : la *Pétition des barons* au roi Jean (*Articuli baronum*); l'acte (de provenance encore discutée) qui a reçu le nom inexact de *Charte inconnue des libertés*; enfin, la *Confirmation* de 1225, rééditant avec des variantes celles de 1216 à 1217 (2).

Les deux premiers textes sont étroitement apparentés : la *Charte inconnue* est certainement antérieure aux *Articuli*; elle en est comme le résumé assez informe et très bref (12 articles au lieu de 49). Faut-il l'assimiler, comme le suggère M. Mac Kechnie, à la cédule préparatoire proposée par les barons le 27 avril 1215? Faut-il voir dans la *Pétition*, rédigée six semaines plus tard, le développement plus complet, plus précis de cette cédule (3)? Faut-il plutôt, avec M. Petit-Dutaillis, considérer la *Charte inconnue* comme un compte-rendu des revendications des barons, rédigée par un agent français au service de Philippe-Auguste (4)? Faut-il enfin, selon l'hypothèse plus com-

---

(1) Vers 15031 à 15065, pp 177-178 de l'éd. Paul Meyer, t. II.

(2) Voir ces textes dans Bémont : *op. cit.*, pp. 15 à 23 (*Pétition des barons*); 45 à 63 (*Confirmation* de 1225); et dans Mac-Kechnie : *op. cit.*, pp. 569-570 (*Charte inconnue des libertés*). Ce dernier texte a été publié par M. Round (*English historical review*, 1893, p. 288 et suiv.) qui lui a donné le nom sous lequel il est généralement connu. L'original repose aux Archives nationales de Paris.

(3) Mac-Kechnie, *op. cit.*, pp. 40, 44, 202-205.

(4) Petit-Dutaillis, *op. cit.*, pp. 869-878.

pliquée de M. Riess, la faire émaner du roi Jean lui-même, au temps où il se trouvait en Poitou : interceptée par des agents français, elle aurait été communiquée par le roi de France aux barons anglais qui l'utilisèrent pour la rédaction de leur *Pétition* (1) ? Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la valeur relative de ces conjectures, non plus que les opinions formulées sur ce document mystérieux par les historiens anglais Round, Prothero, Hall, Davis; il ne nous intéresse pas par lui-même, mais pour les indications qu'il peut nous fournir sur les idées des barons, sur la nature des requêtes qui ont précédé et produit la Grande Charte. A ce titre, une comparaison entre la pseudo-*Charte inconnue*, la *Pétition* des barons, la *Grande Charte*, sa *Confirmation* de 1225 peut être féconde, au point de vue où nous nous sommes placés. Les omissions ou les additions constatées ici ou là par le rapprochement de ces quatre textes précisent, en effet, en plusieurs cas, le caractère de l'Acte de 1215.

IV

Venons-en maintenant à l'étude de ce texte célèbre (2). Une première question se pose : A qui est adressée la charte? La mention de ses destinataires ne suffit pas assurément, par elle seule, à en indiquer la portée; mais elle peut aider à éclaircir le problème. L'article 1er et l'article 60 doivent, à ce point de vue, être rapprochés (3). L'un concède les libertés inscrites dans la charte à tous les hommes libres d'Angleterre : *omnibus liberis hominibus regni nostri*; l'autre dispose que toutes les libertés concédées par le roi à ses hommes, *erga suos*, seront observées par tous ceux de son royaume, tant clercs que laïcs, envers leurs hommes : *omnes de regno nostro, tam clerici quam laici erga suos*. Que faut-il donc entendre en 1215 par *liber homo* (*freeman*)? Assurément pas tous les habitants du royaume. Il est clair que les vilains ou serfs n'étaient pas compris parmi les

(1) *Historische Vierteljahrschrift*, 1910, n° 4.

(2) Bémont, *op. cit.*, pp. 24-40. L'auteur de cette excellente édition a fait imprimer en italique les mots, phrases et articles qui ne se trouvent pas dans la rédaction définitive de 1225.

(3) Textes et commentaires dans Mac Kechnie, pp. 222, 543. *Confirmation* de 1225, art. 1er, 37.

liberi homines. Mais les limites précises entre les *freemen* et ceux qui ne peuvent pas porter ce titre ne sont pas rigoureusement établies; la question est encore ouverte. Les frontières sont d'autant plus flottantes que le terme n'a pas exactement le même sens dans tous les articles où il apparaît (1). On se rapprochera cependant de la vérité en incorporant parmi les *liberi homines* : 1° toute la noblesse, grande et petite, le clergé, les détenteurs de terre; 2° les bourgeois et les marchands (*trading classes*). Parmi ceux qui tiennent leurs terres du roi, les uns lui sont rattachés directement, les autres médiatement : cette seconde catégorie est celle des francs-tenanciers, qui comprend d'abord les *freeholders* ayant un fief militaire et en second lieu les paysans socagers. Y a-t-il des raisons pertinentes pour refuser à ces derniers la qualification de *freemen*? M. Petit-Dutaillis le croit, sans toutefois justifier son affirmation (2). Même en réservant cette question, on voit dès l'abord que la Grande Charte s'adresse à d'autres catégories sociales que la classe des barons et des prélats.

Ajoutons que le texte confirmatif de 1225 est tout ensemble très précis et très large. Son préambule concède les libertés aux prélats, comtes, barons " et à tous ceux de notre royaume : *omnibus de regno nostro* „. Après quoi son article 1er répète l'expression : *liberi homines*, du texte correspondant de 1215. N'oublions pas d'ailleurs de remarquer que les destinataires, expressément mentionnés, d'un document ne sont pas nécessairement les seules personnes qui doivent tirer avantage de ses dispositions.

Les éditeurs de la charte de 1215, depuis Blackstone, ont adopté un système de numérotation qui la divise en 63 articles. Nous n'avons pas à les soumettre tous à l'analyse; beaucoup — dont le sens n'est contesté par personne — n'ont aucun rapport avec le problème qu'il s'agit de résoudre ici; et c'est seulement des clauses qui ont reçu deux interprétations que nous avons à nous occuper. Elles sont, au maximum, au nombre de 27. Des 63 articles, en effet, 14 sont incontesta-

(1) Art. 1er, 34, 15, 20, 27, 30, 39.

(2) P. 890. Les socagers sont des paysans libres (dans la généralité des cas) qui sont liés au roi par un serment d'allégeance mais qui sont voisins des vilains non libres, des serfs, par leur condition économique.

blement des dispositions de circonstance ou d'exécution (1); 2 concernent le clergé (2); 20 traitent des garanties que le roi accorde *spécialement* à la noblesse pour qu'elle n'ait plus à souffrir des abus de pouvoir commis par son suzerain (3). Ces 36 articles n'ont donc pas à être examinés ici.

Ceux qui requièrent notre attention sont épars dans toute l'étendue du texte de la charte qui a été rédigée sans méthode ni classement. Ils peuvent, toutefois, être rassemblés logiquement en cinq groupes : les uns ont trait à la justice royale; d'autres, aux exactions des officiers royaux, aux réquisitions; quelques-uns au régime des forêts; plusieurs visent les commerçants et les bourgeois de Londres; quatre, enfin, contiennent l'énoncé des dispositions les plus célèbres et les plus diversement appréciées de la charte. Les commentateurs fidèles à la tradition établie par Coke y trouvent une proclamation des principes essentiels des sociétés politiques modernes, la garantie de la liberté individuelle, le consentement à l'impôt; les autres les considèrent comme de simples mesures de circonstance, dictées par l'intérêt des barons.

* * *

Le premier groupe comprend les dix articles : 17, 18, 19, 20, 24, 36, 38, 40, 45 et 54 (4). Nous nous bornerons — comme pour les autres séries — à l'étude de ceux de ces articles qui se prêtent à des divergences d'interprétation. Sans les analyser dans toutes leurs dispositions, nous aurons à nous poser, à l'occasion de chacun d'eux, cette question : stipulent-ils en faveur des barons seuls? Étendent-ils, au contraire, leur action à d'autres classes de la société anglaise et en particulier aux classes populaires?

Aux termes de l'article 17, les " plaids communs " ne doivent plus suivre la cour du roi; ils auront lieu dans un endroit déterminé (5).

---

(1) Art. 49-53, 55-59, 60-63.

(2) Art. 1er, 22.

(3) Art. 2-11, 16, 21, 26-27, 29, 32, 34, 37, 43, 46.

(4) Voir les textes commentés dans Mac Kechnie, pp. 308, 317, 331, 334, 358, 417, 430, 459, 502, 527.

(5) « Communia placita non sequantur curiam nostram sed teneantur in aliquo loco certo ». *Pétition des barons*, art. 8; *Confirmation de Henri III*, art. 11.

Cette disposition remédiait à un réel inconvénient. Les causes ressortissant à la justice royale étaient portées devant la Cour du roi et, depuis 1178, devant une des sections de cette cour : le Banc du roi, composé de cinq juges : deux clercs et trois laïcs. Comme la Cour et ses sections siègeaient à l'endroit où se trouvait le souverain et que les Plantagenets, possesseurs de vastes domaines continentaux, faisaient dans leurs fiefs français des séjours fréquents et prolongés (1), il en résultait pour les plaideurs cités à comparaître devant la Cour du roi des voyages souvent coûteux. Un certain Richard d'Anstey ou d'Ansty, par exemple, erra pendant *cinq* ans, de 1158 à 1163, en Angleterre, en Normandie, en Aquitaine, en Anjou avant de se faire rendre justice par le Banc du roi Henri II. Le compte des dépenses qu'il eût à faire a été dressé par lui. Il est édifiant.

Que la fixation (à Londres) de la Cour des plaids communs ait été considérée comme avantageuse par les barons, rédacteurs de la charte, rien n'est plus évident. Mais il n'est pas moins certain que cette disposition pouvait aussi être très utile aux petits plaideurs qui avaient affaire au Banc du Roi : ils étaient moins capables que les membres de la noblesse de faire les frais de voyages et d'ajournements onéreux. En réclamant pour eux-mêmes, les barons rendaient donc service à d'autres catégories de plaideurs : bourgeois, francs-tenanciers, etc. Nous n'insisterons pas davantage sur ces points, puisque M. Petit-Dutaillis, dont on connaît l'opinion générale sur la Grande Charte, reconnaît lui-même que cet article " paraît fait par les petits plaideurs „. Il se borne à ajouter : " mais il n'a pas d'importance que pour eux „ (2). D'accord. Personne ne peut contester, en effet, l'intérêt qu'il présentait pour les barons eux-mêmes.

Les articles 18 et 19 prescrivent que les enquêtes en cas de *novel disseisin,* de *mort d'ancester* et de *darrein presentment* doivent avoir lieu périodiquement dans les cours de comté, devant deux juges et

(1) Pendant un règne de trente-cinq ans, Henri II en passa treize seulement en Angleterre : trois fois seulement, il y resta deux ans de suite. Pendant dix ans de règne, Richard Cœur de Lion séjourna deux fois en Angleterre : durant quelques mois, après son couronnement ; durant quelques semaines, après sa captivité.

(2) P. 867, note 2.

devant quatre chevaliers choisis par la cour de comté à cet effet (1).

Ces dispositions nous intéressent à deux points de vue : à côté des chevaliers (*milites*), un rôle est attribué, par l'article 19, aux francs-tenanciers pour la tenue de ces cours (2) : " *et si... assise predicte capi non possint, tot milites et libere tenentes remaneant ; per quos possint judicia sufficienter fieri* „. Les stipulations de l'article 18 favorisent d'une manière si peu exclusive les barons qu'elles " marquent en réalité un triomphe de la cour royale sur les tribunaux des magnats féodaux „ (3).

L'article 20 est d'une importance plus grande : il mérite d'être étudié de près. Il vise trois catégories d'habitants non nobles : l'homme libre (c'est à dire le franc tenancier et le bourgeois), le marchand, le vilain ou serf. Les amendes qui pourront leur être infligées seront proportionnées à la gravité du délit commis par eux, elles ne seront pas arbitraires. Pour en percevoir le montant, les agents royaux ne pourront toucher ni à la tenure (*contenementum*) de l'homme libre, ni à la marchandise du commerçant ni au " gaignage „ (*waynagium*) (4) du vilain; les condamnations à l'amende ne pourront d'ailleurs être prononcées que sur le témoignage assermenté de voisins honnêtes, *per sacramentum proborum hominum de visneto* (5). L'article 20 protège donc, au point de vue fiscal, les membres de trois groupes sociaux en dehors de la classe des barons : il veut éviter que l'amende amène leur ruine totale. Le texte est précis, détaillé, le *liber homo*, le *mercator*, le *villanus* sont explicitement mentionnés. On comprend donc que Stubbs ait pu écrire en commentant cet article : " Les droits communs du peuple sont garantis aussi bien que les droits des nobles; l'intérêt du franc-tenancier est associé partout à celui des barons et des chevaliers; la marchandise du marchand,

---

(1) *Pétition*, art. 8; *Confirmation*, art. 12, 13 (avec des omissions et des additions). Pour l'explication des trois termes soulignés, Mac Kechnie, p. 323.

(2) Les francs tenanciers ayant un fief militaire et, peut être aussi, les paysans socagers.

(3) Mac Kechnie, pp. 328-329.

(4) D'après Tait (*English historical review*, octobre 1912), le gaignage n'est pas — comme il est admis généralement — formé par les bêtes de labour, les outils de l'ouvrier des champs, mais par les terres cultivées, par leur récolte.

(5) *Pétition*, art. 9; *Confirmation*, art. 14.

les instruments, les bêtes du serf sont soustraits à l'amende arbitraire aussi bien que le domaine foncier du comte et du baron „ (1). En ce qui concerne le *liber homo* et le *mercator*, nous nous rallions entièrement à son appréciation. Mais il est certain que le savant historien se trompait lorsqu'il croyait le *villanus* protégé d'une manière identique à l'homme libre et au marchand. La garantie est ici plus restreinte; le "gaignage„ d'un serf, relevant d'un seigneur, qui est cité devant la justice royale, *in misericordiam nostram*, ne sera pas confisqué. Rien de plus. La garantie est donc accordée autant aux seigneurs des serfs qu'aux serfs mêmes, puisque leur " gaignage „ est le bien de leur seigneur. Il n'y a pas dans la Grande Charte de disposition protégeant les serfs contre les amendes que peuvent leur infliger les tribunaux seigneuriaux ; il n'y en a pas davantage qui s'adressent aux serfs du domaine royal (2). En résumé, l'article 20 accorde une garantie *générale* à deux des classes non nobles, *partielle* à la troisième. Partielle, mais toutefois réelle et bienfaisante. Que le seigneur ait intérêt à ce que les agents du roi ne confisquent pas le " gaignage „ de ses serfs, personne ne le niera. Le principal intéressé cependant, c'est le serf lui-même qui profite de la concession accordée à son seigneur.

Les articles 24, 36, 38, 45, 54 ne contiennent pas de dispositions caractéristiques pour la question qui nous occcupe. Par contre, l'article 40 doit nous arrêter un instant : " Nous ne vendrons, nous ne refuserons à personne le droit et la justice; nous les accorderons sans délai „ (3). Il tend à prévenir la continuation de certains abus commis par le roi et ses officiers dans l'exercice de la justice royale : perception de droits excessifs, refus de délivrer des *writs*, arrêt de la procédure, ajournements indéterminés et arbitraires (4). Ce que nous devons relever ici, c'est l'expression générale dont, par trois fois, se

(1) P. 638.

(2) Mac Kechnie, p. 343 ; Petit-Dutaillis, p. 889.

(3) *Pétition*, article 30. *Confirmation*, article 29. *Pseudo-Charte*, article 1er.

(4) « By *nulli vendemus* were excluded the excessively high fines ; by *nulli negabimus*, the stopping of suits or proceedings, the denial of writs ; by *nulli differemus*, such delays as were before wont to be occasioned by the counterfine of dependants by the prince's will ». Madox : *History and Antiquities of the Exchequer of the Kings of England*, I, p. 455.

sont servis les rédacteurs de la charte : *Nulli*. Ce terme doit-il s'entendre des barons seuls? Nous ne le pensons pas. S'adresse-t-il à tous les habitants du royaume? Il serait peut-être excessif d'en étendre le bénéfice aux serfs, bien qu'ils pussent être atteints par la justice royale, comme on l'a vu par le texte de l'article 20. L'interprétation la plus satisfaisante nous paraît celle qui met en rapport l'article 40 et l'article 1er, accordant les libertés de la charte *omnibus liberis hominibus regni nostri et heredibus suis*, c'est-à-dire à la noblesse, au clergé, aux francs-tenanciers, aux bourgeois. C'est à ces catégories de personnes — au moins — que le roi doit une justice prompte et peu coûteuse, et non pas seulement à ses barons.

* * *

Une seconde série d'articles : 23, 25, 28, 30, 31, 33, groupe les dispositions qui mettent un terme aux exactions des sheriffs, aux réquisitions abusives, etc. Quatre d'entre eux méritent l'attention (1). D'après l'article 23 (2), le roi ne peut obliger ni les *villæ* ni les *homines* de construire des ponts à l'exception de ceux qu'ils doivent édifier et entretenir d'après leurs obligations légales et anciennes. Il faut entendre par *homo*, le *liber homo ;* et par *villa*, non seulement le manoir, mais aussi la communauté villageoise et même la ville à charte (3). L'article 25 défend d'accroître les sommes annuelles payées au roi par les comtés et leurs subdivisions *(hundreds, wapentakes, thrithings)* d'après l'ancien système des *firmæ comitatus*. Jean les avait majorées arbitrairement et à plusieurs reprises (4). L'article 28 fait défense aux constables, aux baillis d'enlever par voie de réquisition du grain ou d'autres provisions à n'importe quelle personne *(alicujus)*, si ce n'est en payant immédiatement la valeur des objets ou en obtenant du vendeur la permission de s'acquitter plus tard. Il faut entendre ici par *alicujus*, les classes de la population qui bénéficient des libertes de la Grande Charte, aux termes de son

(1) Textes et commentaires dans Mac Kechnie, pp. 352, 372, 385, 392. Les deux autres sont de peu d'intérêt pour nous : l'article 31 vise les réquisitions de bois; l'article 33, les barrages (*kydelli*) placés dans la Tamise, la Medway, etc.

(2) *Confirmation*, article 15.

(3) Mac Kechnie, p. 352 (note).

(4) *Pétition*, article 14.

premier article (1). Pareillement la réquisition des chevaux et des charrettes des hommes libres *(alicujus liberi hominis)* est interdite, par l'article 30, aux shériffs et aux baillis, sans le consentement exprès du propriétaire (2).

On voit que ces quatre articles étendent leur action bien au delà des limites du baronnage. Au surplus, même si les textes étaient moins précis, même s'ils ne parlaient ni des *villæ*, ni des *homines*, ni des *liberi homines*, nous devrions aboutir à la même conclusion. En effet, le poids des travaux, des impôts, des réquisitions de toute espèce que le roi pouvait réclamer des membres de la noblesse ou du clergé retombait en définitive sur la masse des tenanciers libres et des vilains serfs. Alléger ou fixer les obligations des classes supérieures, c'était du même coup — que les rédacteurs de la charte l'aient voulu ou non — rendre plus stable, moins soumise à l'arbitraire la condition du paysan, puisque le seigneur exploitait ses hommes dans la mesure, au moins, où lui-même était l'objet des exactions royales. C'est avec raison que M. Petit-Dutaillis, appréciant dans leur ensemble les articles relatifs à la justice royale, aux réquisitions, etc., en un mot, les deux groupes de textes qui viennent d'être mentionnés, s'exprime en ces termes : " C'est à eux-mêmes que les barons ont pensé en exigeant ces garanties qui toutes, sans exception, ont pour eux, directement ou indirectement, un intérêt puissant „, *mais* " le bénéfice n'en pouvait pas être restreint à la seule noblesse (3) „. Nous accentuerions volontiers cette dernière constatation, en ajoutant que ce bénéfice devait être, pour les non-nobles, appréciable et, dans certains cas, très important puisqu'il diminuait, avec le fardeau de l'exploitation royale, cetui de l'exploitation seigneuriale (4).

* * *

Une impression analogue se dégage de la lecture des trois articles 44, 47 et 48, consacrés au régime forestier (5). On sait l'extension que

(1) *Pétition*, article 18. *Confirmation*, article 19.

(2) *Pétition*, article 20. *Confirmation*, article 21 (avec une addition).

(3) Page 887.

(4) Voir, par exemple, les articles 20, 25, 28, 30, 40.

(5) *Pétition*, articles 39, 47. *Pseudo-Charte*, articles 9, 10, 12. Textes et commentaires dans Mac Kechnie, pp. 482, 507, 511.

les rois normands et angevins, grands tueurs de gibier, avaient donnée aux territoires de chasse, réservés à leur plaisir personnel. La forêt royale comprenait non seulement des bois vastes et nombreux, mais des marais, des bruyères, des landes, des dunes, voire des vallées fertiles, des champs cultivés, des hameaux, des villages. La " forêt „ était soumise à des règles toutes différentes de la *common law* qui régissait les habitants du pays; elle était, en une large mesure, placée, avec ceux qui demeuraient à l'intérieur de ses limites, sous le pouvoir discrétionnaire de la couronne. On juge par là des abus que pouvait faire naître un pareil régime d'exception : " Il gênait et irritait les barons; il était dur surtout aux pauvres gens „, libres ou serfs (1). Les mesures édictées par la Grande Charte cherchaient à limiter ces abus, les plus lourds de tous ceux qui pesaient sur la masse populaire des districts forestiers. Les cours des forêts ne devaient plus exiger la présence de quiconque n'était pas directement soumis à la juridiction forestière; toutes les extensions données pendant le règne de Jean aux territoires forestiers étaient " désafforestées „, supprimées; une enquête devait être faite par douze chevaliers pour rechercher et pour détruire toutes les " mauvaises coutumes „ *(malæ consuetudines)* relatives aux forêts.

* * *

Les clauses de la Grande Charte qui, à la différence de celles qui viennent d'être analysées, s'adressent directement et *exclusivement* aux classes populaires, sont au nombre de trois. Les articles 35 et 41 concernent les marchands; l'article 13 vise les bourgeois de la cité de Londres (2). L'article 35 prescrit l'emploi, dans tout le royaume, d'un système unique de poids et de mesures pour le vin, la bière, le blé, les étoffes : *Una mensura vini sit per totum regnum nostrum et una mensura cervisie et una mensura bladi et una latitudo pannorum; de ponderibus autem sit ut de mensuris* (3). Nous admettons volon-

(1) Petit-Dutaillis, p. 887.

(2) Textes et commentaires dans Mac Kechnie, pp. 284, 414, 463. Il ne faut pas oublier, en outre, que les marchands et les vilains sont explicitement les bénéficiaires des dispositions de l'article 20 déjà mentionné.

(3) *Pétition*, article 2. *Confirmation*, article 25.

tiers que cette " réforme, bien propre à déjouer les fraudes des marchands „, n'était pas faite dans l'intérêt de cette catégorie d'habitants. Mais s'ensuit-il qu'elle était faite dans le seul intérêt des barons? Cette opinion nous paraît beaucoup trop étroite. Il nous suffira, pour la réfuter, de dire avec M. Petit-Dutaillis lui-même : " L'unité des poids et mesures n'était désirée que par les consommateurs „ (1); elle leur était, en effet, très avantageuse. Mais par : consommateurs, que faut-il entendre? Assurément les membres des classes urbaines et populaires, comme ceux de la noblesse et du clergé. Donner aux consommateurs la garantie d'un système de poids et de mesures, c'était, en somme, rendre service à *tous* les habitants. Cette disposition est peut-être celle qui s'applique au plus grand nombre d'hommes, avec le texte de l'article 42, qui permet à tout homme *(unicuique)* de sortir du royaume et d'y pénétrer, sauf en certains cas nettement spécifiés (2).

Aux termes de l'article 41, les marchands peuvent librement venir en Angleterre, y séjourner, en sortir, pour acheter et pour vendre, sous la protection des anciennes coutumes. En cas de guerre avec un pays étranger, les marchands originaires de ce pays sont traités par le roi d'Angleterre comme les marchands anglais le sont dans l'État en lutte avec l'Angleterre (3). Il s'agit ici évidemment de marchands *étrangers*. Les faveurs qui leur sont accordées ne durent pas être appréciées favorablement par les marchands indigènes. Nous savons, en effet, que ceux-ci détestaient ceux-là, à cause de la concurrence faite sur le marché intérieur par ces étrangers. Mais encore une fois, cette mesure n'est pas prise au seul profit des barons. Tout acheteur, noble, bourgeois, ou même vilain, pouvait avoir intérêt à se fournir, tant pour l'espèce que pour le prix des marchandises, près des marchands étrangers, de ces colporteurs qui parcouraient le pays pour la plus grande commodité des acheteurs.

Les Londoniens obtenaient, par l'article 13, la récompense de l'aide fournie par eux aux barons révoltés contre Jean. Malgré l'octroi de la charte royale du 9 mai, ils avaient ouvert à la noblesse les

(1) Page 889.

(2) Mac Kechnie, p. 473.

(3) *Pétition*, article 31. *Confirmation*, article 30.

portes de leur cité. Les barons n'avaient pas oublié ce concours. Dans leur *Pétition*, ils avaient demandé, à l'article 32, que la cité de Londres gardât " toutes ses antiques libertés et libres coutumes tant sur terre que sur eau „. La Grande Charte reproduit cette disposition presque littéralement; mais en y ajoutant une stipulation analogue en faveur des autres cités, bourgs, villes et ports (1). Il ne faut pas, à coup sûr, exagérer la valeur de cette clause dont la rédaction, faite en termes généraux, manque assurément de précision. Il y a cependant une reconnaissance des privilèges urbains qui ne laisse pas d'être importante, à cause de son extension. Les villes autres que Londres n'avaient pas participé au conflit entre Jean et les barons pour appuyer ceux-ci. Elles obtinrent cependant une certaine garantie. Est-ce, comme on l'a supposé, pour affaiblir la valeur des promesses faites aux Londoniens que les barons les ont étendues aux autres centres urbains? Nous ne le pensons pas. C'est bien plutôt pour se concilier l'appui éventuel de tous ces groupes de population. Que les bourgeois provinciaux aient ou n'aient pas tiré de bénéfice réel de la disposition inscrite en leur faveur dans la Charte, la question est secondaire. Un fait est essentiel : le texte mentionne avec les libertés londoniennes celles des autres cités, villes, bourgs et ports du royaume. L'énumération a été maintenue dans la Confirmation de 1225 (2), avec une addition relative aux barons des " cinq ports „.

Il est aussi fait mention de la cité de Londres dans la phrase finale de l'article 12 de la Grande Charte, non reproduit par cette *Confirmation*. La comparaison de cette phrase et de l'article 32 de la *Pétition des barons* est intéressante : elle prouve que ceux-ci voulaient sérieusement protéger contre les abus du fisc royal la capitale et les villes qui possédaient les mêmes libertés que Londres. Avant le 9 mai 1215, les Londoniens avaient, dans leur requête au roi, demandé des garanties contre les mesures fiscales arbitraires : *De omnibus taillagiis delendis nisi per communem assensum regni et*

(1) « Et civitas London habeat omnes antiquas libertates, liberas consuetudines suas, tam per terras quam per aquas. Preterea volumus et concedimus quod omnes alie civitatis et burgi et villæ et portus habeant omnes libertates et liberas consuetudines suas. »

(2) Article 9.

civitatis. Jean n'avait pas acquiescé à cette demande dans la charte octroyée à Londres. Les barons, alliés des Londoniens, reprirent à leur compte la revendication des bourgeois. Après avoir subordonné à l'assentiment du commun conseil du royaume la levée par le roi de l'écuage et de l'aide, l'article 32 de leur *Pétition* ajoute ces mots : *Simili modo fiat de taillagiis et auxiliis* (1) *de civitate London et de aliis civitatibus que inde habent libertates.* Il est à remarquer que dans le texte de la Grande Charte il n'est plus question des cités autres que Londres, ni de la taille : il ne s'agit plus que de l'aide pour Londres seulement : *simili modo fiat de auxiliis de civitate London.*

Les barons ont donc dû composer avec la résistance royale. Il n'en faut pas moins mettre à leur actif leur demande, plus étendue à deux points de vue. En rapprochant les articles 12 et 13 de la charte, de l'article 32 de la *Pétition des barons*, il est impossible de ne pas reconnaître que la grande noblesse réclama des garanties notables au profit des bourgeois (2).

* * *

Il nous reste à examiner les articles qui furent jusqu'en ces derniers temps considérés comme les plus importants, les plus généraux, les plus féconds en conséquences heureuses, ceux qui, d'après la majorité des commentateurs, ont jeté les bases des institutions libres et représentatives, ceux qui prouvent enfin la largeur de vues et le désintéressement des barons qui les ont rédigés. Faut-il adopter en ce qui les concerne, l'avis des auteurs plus récents et en limiter étroitement la portée ? C'est à leur propos que la question posée au début de cette étude devient particulièrement intéressante.

D'après l'article 12 le roi ne lèvera : " aucun écuage, aucune aide

---

(1) D'après Mac Kechnie, p. 277-278, il faut entendre par *auxilium* (aide) tout subside à la Couronne émanant des bourgeois comme du clergé et des barons, pourvu qu'il puisse être en quelque manière considéré comme un don volontaire, en théorie sinon toujours en fait. — La *taille* était une taxe levée par le suzerain sur les hommes qui dépendaient de lui, libres ou serfs, et que les taillables n'avaient pas le droit de refuser.

(2) Pour le sens de la dernière phrase de l'article 12, voir Petit-Dutaillis, pp. 888, 855, 857 et Mac-Kechnie, pp. 277-280.

dans notre royaume sans l'assentiment du commun conseil de ce royaume, sauf en trois cas : pour le paiement de notre rançon, pour l'entrée de notre fils aîné dans la chevalerie, pour le premier mariage de notre fille aînée. Dans ces trois cas nous ne pourrons lever qu'une aide raisonnable, *racionabile auxilium* (1) „. Suit la phrase, relevée plus haut, sur les aides de la Cité de Londres.

L'article 14, inséparable de l'article 12, stipule que le " commun conseil „ se composera des prélats, comtes et grands barons convoqués individuellement par lettre royale et des tenants-en-chef (*qui de nobis tenent in capite*) convoqués par un *writ* général adressé aux shériffs et baillis des comtés (2).

Stubbs a brièvement, mais exactement, résumé l'opinion de tous les interprètes de la Grande Charte, depuis Coke jusqu'à lui-même, en écrivant ces lignes : " Le douzième article et les trois suivants sont ceux qui présentent le plus d'intérêt constitutionnel, car ils admettent le droit de la nation à consentir l'impôt et ils définissent la manière suivant laquelle ce consentement sera donné. „ Il expose le mécanisme de la convocation et de la composition du commun conseil; puis il ajoute : " Cette très importante disposition peut être considérée comme résumant l'histoire du Parlement... Elle n'exprime probablement rien de plus que ce qui, depuis longtemps, faisait partie, en théorie, de la constitution : les rois avaient déjà consulté leur conseil sur l'impôt, ce conseil comprenait les éléments qui sont indiqués ici; et il était convoqué d'une manière analogue à celle qui est énoncée à l'article 14. Mais le droit n'avait jamais été établi sous une forme si nette; et l'énoncé qui en fut fait semble avoir effrayé les

---

(1) « Nullum scutagium vel auxilium ponatur in regno nostro nisi per commune consilium regni nostri... » *Pétition des barons*, article 32. L'article 12 ne figure pas dans la *Confirmation* de 1225. Cf. *Pseudo-charte*, article 8.

(2) L'article 15 applique aux vassaux du roi les dispositions d'ordre financier prévues par l'art. 12. Les francs-tenanciers ne seront tenus à payer une aide raisonnable à leurs seigneurs que dans les trois cas visés par l'art. 12. Le roi s'engage à n'accorder à personne le droit de lever en d'autres circonstances une aide sur les dits francs-tenanciers. Cette disposition constitue donc pour ceux-ci une garantie; et pour les barons, somme toute, une entrave. Elle tend, comme d'autres, à prouver que les barons n'ont pas toujours songé à leur intérêt exclusif. (Cf. *Pétition des barons*, art. 6.)

barons eux-mêmes; ils n'avaient pas osé le réclamer; et ils semblent avoir, dans les confirmations subséquentes de la Grande Charte, reculé devant la répétition des clauses qui l'exprimaient (1). L'acquisition de ce droit fut l'objet des luttes du règne de Henri III et son application n'eut lieu que sous son successeur. Néanmoins la nation avait obtenu une définition relativement claire du droit sur lequel devait se fonder son futur pouvoir politique (2) „.

Le principe du consentement de la nation à l'impôt, fondement des institutions représentatives; l'entrée en scène du Parlement que devaient rendre viable et développer les règnes de Henri III et d'Edouard Ier, telles sont donc, d'après l'interprétation " classique „ les deux grandes mesures contenues dans la première phrase de l'article 12. Cette opinion a été combattue par les derniers commentateurs.

Pour admettre que les barons de 1215 aient proclamé le principe du consentement à l'impôt, il faudrait admettre aussi, écrit M. Mac Kechnie, que l'idée abstraite de la taxation, de l'impôt en général fût courante au XIIIe siècle. Il n'en était rien. Le roi vivait alors, en temps normal du moins, comme les autres propriétaires, des revenus de ses domaines; il n'y avait pas de système régulier d'impôts; à des intervalles variables, le souverain percevait un écuage, un charruage, des tailles, etc. Pourquoi donc les Anglais de 1215 auraient-ils voulu abolir quelque chose qui, strictement, n'existait pas? L'article 12 ne traite pas, *in abstracto*, de la taxation mais, pratiquement, des écuages et des aides. D'autre part, il ne confère pas des droits à tous les Anglais, il veille surtout aux intérêts de ceux qui détiennent des tenures concédées par la couronne (barons, *freeholders*). Les termes sont précis et stricts. Le consentement du commun conseil est obligatoire : pour les écuages, pour les aides extraordinaires demandés aux possesseurs féodaux, pour les aides à prélever sur les Londoniens. L'article 15 règle de même les obligations financières des *under-tenants* vis-à-vis de leurs seigneurs. Ici et là, il s'agit non pas d'impôts nationaux mais de taxes inhérentes au régime féodal. Le roi continuait

(1) La *Pétition des barons* ne contient rien en effet qui annonce l'art. 14, non reproduit en 1225.

(2) Pages 641-642.

à exercer le droit de percevoir des taxes douanières, des tonlieux, des tailles sur les étrangers, les juifs, les tenanciers de son domaine, les bourgeois de Londres et des autres villes. La composition aristocratique du " commun conseil ", d'où sont exclues les classes populaires, corrobore d'ailleurs cette interprétation restrictive : loin de formuler le principe de l'impôt national consenti (*national doctrine of self-taxation*), l'article 12 n'avait d'autre but que de garantir les tenanciers de la couronne contre la levée de taxes perçues par le roi en sa qualité de lord féodal et non pas de souverain (1).

L'analyse du texte conduit M. Petit-Dutaillis aux mêmes conclusions : Les auteurs du pacte ne connaissent point l'impôt en général ; ils ne s'occupent que de l'écuage ou aide féodale. Ils rapprochent et confondent l'*auxilium* dû au suzerain, en vertu du contrat féodal, et le *scutagium*, la taxe levée en compensation du service militaire. La preuve en est que dans les confirmations de 1217 et de 1225 il n'est plus fait mention que de l'écuage (2). Comme d'autre part les *Confirmations* ne parlent plus du " commun conseil ", on est fondé à conclure que les barons n'avaient aucune idée du régime représentatif. Ils souhaitaient seulement d'être garantis d'une manière quelconque contre le retour trop fréquent et l'élévation du taux de l'écuage : Jean sans Terre avait, presque chaque année, réclamé un écuage que Henri II avait demandé sept fois seulement en trente-cinq ans de règne. La revendication des barons s'explique par ces circonstances. Quant à l'article 14, relatif à la composition et à la convocation du commun conseil, son omission, dans la *Pétition des barons* comme dans les *Confirmations*, n'a pas les causes que lui assigne Stubbs : on peut croire que c'est sur le désir du roi, et non des barons, que l'article a été introduit dans la Grande Charte. Jean prit ses précautions contre ceux qui prétendaient ne payer la taxe que s'ils y avaient personnellement consenti; les derniers mots de l'article spécifient que le consentement des membres présents liera les absents (3); et l'insertion de cette règle est sans doute le motif principal qui a

(1) Mac-Kechnie, pp. 281-283, 291-293.

(2) « Scutagium de cetero capiatur sicut capi solebat tempore regis Henrici avi nostri » (1225, art. 37).

(3) « Et facta summonicione negocium ad diem assignatum procedat secundum consilium illorum qui presentes fuerint quamvis non omnes summoniti venerint. »

dicté la rédaction de l'article. Celui-ci au reste n'innovait en rien. Il remettait en vigueur, comme le constate Stubbs lui-même, des usages antérieurs (1).

La démonstration nous paraît péremptoire. Nous croyons avec MM. Mac Kechnie et Petit-Dutaillis que l'article 12 a une portée beaucoup moins large que celle qui lui était communément attribuée. Il ne s'agit pas ici, soit du consentement de la nation à l'impôt, soit de l'impôt en général, il s'agit d'une assemblée sans caractère représentatif (2), d'essence toute aristocratique; il s'agit d'impôts très nettement spécifiés, exigibles de certaines personnes seulement. Ajoutons aux arguments qui viennent d'être résumés une autre considération : l'article 12 n'aurait pas, dans sa dernière phrase, mentionné les *auxilia* des bourgeois de Londres si, dans la première, il eût été question de l'impôt *in globo*. L'énoncé du tout eût rendu évidemment inutile celui de la partie.

Est-ce à dire que Stubbs et ses prédécesseurs se soient entièrement trompés? Nous ne le pensons pas et nous nous séparons ici de l'opinion, trop absolue à notre sens, des critiques les plus récents Que l'auteur de l'*Histoire constitutionnelle*, adoptant les vues consacrées, se soit laissé aller à des exagérations, c'est certain. Mais son interprétation n'en a pas moins un fondement solide. Restreignez autant qu'il vous plaîra la portée du texte litigieux, analysez-le, décomposez-le de toutes les manières, il reste cependant ce fait essentiel : *ceux qui sont soumis à une taxe la paieront si la majorité d'entre eux y consent.* Peu importe qu'il soit question d'*un* impôt et non de *l'*impôt; peu importe que le groupe de ceux qui y sont soumis soit une minorité dans l'ensemble de la nation; peu importe enfin que l'article 14 de la charte de 1215 soit l'œuvre de Jean ou des barons, peu importe que le " commun conseil „ soit une institution traditionnelle, antérieure au règne du troisième roi angevin et non un *Parlement. Pour la première fois*, un texte précis met en rapport, unit d'une manière explicite la taxation et le consentement. Aucune

(1) Petit-Dutaillis, pp. 891-893.

(2) C'est en 1265 seulement que le Parlement convoqué par Simon de Montfort aura partiellement le caractère d'une assemblée de représentants du pays, à cause de la présence de chevaliers élus et de députés des villes et bourgs.

formule, jusque-là, n'avait rien proclamé d'analogue. La portée de la clause est limitée; son caractère n'en est pas moins significatif. Au XVIIe siècle, on voulut lire, entre ses lignes, trop de choses assurément; n'en diminuons pas cependant la valeur par une excessive réaction. Distinguons pour l'apprécier entre son " principe ", capable de se prêter à de vastes généralisations, et les bornes étroites qui limitèrent, en 1215, l'application de ce principe.

La polémique s'est engagée avec moins de vivacité autour du texte de l'article 39. Il stipule des garanties d'ordre juridique : " Aucun homme libre ne sera arrêté, détenu en prison, dépouillé de sa tenure, mis hors la loi, banni, molesté, sans un jugement de ses pairs, légal et conforme à la loi du pays. Nous ne l'attaquerons pas et nous ne le ferons pas attaquer " (1). D'après les commentateurs qui ont adopté les opinions de Coke et de Blackstone, ce texte s'applique à la masse du peuple anglais, il garantit à tous la liberté, la vie, la propriété, à moins que le jugement de leurs égaux, d'un jury en ait décidé autrement. Il énonce ainsi des principes célèbres et précieux. Le *judicium parium* n'était pas, à la vérité, une nouveauté; il est à la base de toutes les lois germaniques; mais ce n'était pas un succès médiocre que de le faire reconnaître par un roi qui, en faisant cette promesse, confessait qu'antérieurement il avait mal gouverné (2). Les conclusions de MM. Mac-Kechnie et Petit-Dutaillis sont toutes différentes. Non pas qu'ils dénient aux clauses de l'article 39 une réelle importance, mais ils estiment qu'elle a été fort exagérée. D'abord, l'article s'applique aux seuls *liberi homines*, à des catégories sociales déterminées, et pas au reste du peuple. Ensuite, il ne s'agit pas ici, non plus qu'à l'article 12, de principes généraux et abstraits mais de réformes visant des abus spéciaux et limités. Jean ne pourra plus, comme il l'avait fait parfois, punir même des coupables sans un jugement; ce jugement devra être l'œuvre des égaux de l'accusé, ce qui tendait à restaurer l'ancienne coutume et à restreindre la com-

(1) « Nullus liber homo capiatur, vel imprisonetur aut disseisiatur aut utlagetur aut exuletur aut aliquo modo destruatur, nec super eum ibimus nec super eum mittemus, nisi per legale judicium parium suorum vel per legem terre ». *Pétition*, art. 29; *Confirmation*, art. 29; *Pseudo-Charte*, art. 1er.

(2) STUBBS, p. 646.

pétence de la justice royale au profit de la justice seigneuriale (1); en troisième lieu, les punitions éventuelles doivent être conformes à la *lex terræ*, c'est-à-dire à la coutume générale du royaume (2). Appliqué à la lettre, l'article 39 aurait amené la ruine de la justice royale et arrêté les progrès juridiques datant de Henri II; si l'on se place au point de vue de l' " organisation „ judiciaire, il faut reconnaître que cet article, qui y portait atteinte, n'est rien moins que " réactionnaire „. D'autre part, l'article 39 n'a pas mis un terme aux actes d'emprisonnement arbitraire commis par les agents royaux. Chaque souverain anglais, de Jean sans Terre à Charles Ier, a revendiqué et exercé la prérogative d'envoyer en prison " sans autre forme de procès „ tous ceux qui étaient suspects de mauvais desseins contre la couronne ou contre l'État. En résumé, l'article 39 fut partiellement inefficace, partiellement destructeur de l'organisation judiciaire édifiée par Henri II, et seulement applicable à une minorité du peuple anglais (3).

Ces conclusions suggèrent des remarques qui, peut-être, contribueront à les " mettre au point „. La non-exécution (relative) de l'article 39 ne prouve pas que celui-ci ne fût pas bienfaisant. Que de lois utiles n'ont pas, ou n'ont que tardivement, donné tous leurs fruits! L'atteinte portée au mécanisme de la justice royale, à la centralisation judiciaire n'était pas une œuvre progressive, soit; elle se comprend toutefois aisément, puisque les circonstances confondaient la centralisation et l'arbitraire. La réaction est ici de même nature que celle, par exemple, qui se manifesta dans nos provinces en 1477, lors de la rédaction du Grand Privilège de Marie de Bourgogne. Enfin, le nombre limité des bénéficiaires de l'article 39 (qui comprenaient toutefois, nous le savons, beaucoup d'autres individus que les barons), a pu en rendre les applications moins fréquentes que

---

(1) Le *judicium parium* ne doit être en aucune façon confondu avec le verdict d'un jury. Voir sur ce point les démonstrations de Gneist et surtout de Pollock et Maitland, II, pp. 622-623.

(2) Cette opinion de M. Petit-Dutaillis nous paraît plus acceptable que l'hypothèse de M. Mac Kechnie qui voit dans la *lex terræ* la procédure par bataille, et ordalie.

(3) Mac Kechnie, pp. 436-459; Petit-Dutaillis, p. 887.

Stubbs et d'autres l'ont cru ; il n'en change pas cependant le caractère : il atteste le besoin profondément ressenti de *garantir contre les abus, contre l'arbitraire du pouvoir royal la liberté individuelle;* et il traduit ce désir en une formule admirablement précise. C'est tout, c'est assez. On trouvera plus tard dans ce texte fameux l'expression de plusieurs principes étrangers aux conceptions des barons du XIIIe siècle; cela ne nous paraît cependant pas une raison pour lui enlever même ce qu'il contient à toute évidence.

V

Des observations qu'on vient de lire, une conclusion nous paraît se dégager : entre les interprétations opposées de la Grande Charte, entre l'opinion de Stubbs et celle de M. Petit-Dutaillis qui représentent assez complètement les deux thèses en présence, le choix n'est pas forcé. Il y a place, nous semble-t-il, pour des jugements moins absolus. L'acte de 1215 ne fut pas l'œuvre d'une nation, mais elle ne fut pas non plus la manifestation de l'égoïsme exclusif d'une caste sociale. Si nous osions faire une citation classique, nous dirions volontiers que la charte du roi Jean n'a mérité " ni cet excès d'honneur ni cette indignité ".

Assurément, le texte du document montre clairement que les barons réunis à Runnymead n'ont pas montré un entier désintéressement. Ils n'ont pas fait abstraction de leurs intérêts propres. A la vérité, il serait surprenant qu'il en eût été autrement, que les *Articuli baronum*, que la charte elle-même eussent seulement contenu des garanties pour les classes populaires, mais aucune pour la noblesse qui avait brisé la résistance royale. Pareil altruisme n'a jamais été de mise en politique, ni avant 1215 ni depuis! Il faut donc modérer le ton des hommages enthousiastes que les partisans de la tradition ont rendus aux auteurs de la *Magna Charta*.

Cela dit, n'oublions pas le résultat de notre analyse : des soixante-trois articles de la charte, vingt-deux seulement (la moitié environ, si l'on décompte les clauses de circonstance ou d'exécution) visent *exclusivement* le clergé ou la grande noblesse laïque. Une quinzaine, nous croyons l'avoir montré, ont un caractère mixte; ils s'appliquent à la fois aux barons et, implicitement ou explicitement, à d'autres

catégories sociales. *Implicitement :* c'est le cas pour les articles relatifs aux plaids communs, aux enquêtes, à l'exercice de la justice royale, aux réquisitions, aux forêts, à la libre circulation, à l'impôt (nos 17, 18, 40, 23, 25, 28, 30, 44, 47, 48, 42, 15). Leur texte ne spécifie pas les bénéficiaires de ces clauses; mais nous avons constaté que leur action devait se faire sentir bien au delà du cercle de la noblesse et du clergé. *Explicitement :* c'est le cas pour tous les articles qui désignent les *liberi homines*, les *mercatores*, les *villani* et, notamment, pour ceux qui ont trait aux enquêtes, aux amendes, à la construction des ponts, etc. (nos 19, 20, 23). Si l'on joint à ces articles ceux qui sont *uniquement* destinés aux classes populaires, aux consommateurs, aux marchands, aux Londoniens (nos 35, 41, 13), il faut reconnaître que la charte renferme nombre de dispositions, plus ou moins importantes, plus ou moins précises, dont l'application pouvait être bienfaisante, directement ou indirectement, pour les bourgeois et même pour les paysans. Nous ne croyons donc pas qu'il suffise de dire qu' " au passage et *accessoirement*, elle énonce en faveur des villes à charte, des marchands, des vilains seigneuriaux, certaines promesses „ (1). Cet *accessoire* occupe une grande place, et sa valeur est sérieuse (2).

Ce n'est pas tout. A côté des dispositions positives qui intéressent, tacitement ou expressément, les non-nobles, il en est, on le sait, d'autres qui, sinon par le fond, du moins par le caractère général des formules employées, étaient bien faites pour recevoir des applications de plus en plus larges (il en est ainsi des nos 12, 14, 39).

En tenant compte de ces divers groupes d'articles, on peut affirmer que la Grande Charte, imposée au roi par les barons, a été faite à la fois *pour* eux et *pour* d'autres catégories du peuple anglais. Témoi-

---

(1) Petit-Dutaillis, p. 894.

(2) Nous n'oublions pas que les récits des chroniqueurs semblent restreindre la portée de la charte, qu'ils ne parlent pas de garanties accordées aux classes populaires. Mais nous avouons que l'argument tiré de leur silence ne nous paraît pas très convaincant; ces récits sont brefs, ils s'attachent plutôt à narrer les faits extérieurs. L'origine de leurs auteurs les portait à insister sur le rôle joué par la noblesse. Comme l'avoue, d'ailleurs, l'auteur du poème sur Guillaume le Maréchal, leurs résumés sont incomplets. Combien pourrait-on citer d'exemples d'annalistes médiévaux qui ont mal compris ou ignoré le sens des événements dont ils furent les contemporains !

gnage incontestable de la victoire remportée par la grande noblesse sur la royauté, elle tendit aussi, partiellement, à améliorer la condition de beaucoup d'hommes qui n'appartenaient pas aux classes privilégiées. Si, pour l'apprécier avec mesure, il ne faut pas trop prêter aux textes, comme on l'a fait jadis, il ne faut pas non plus s'y attacher trop étroitement.

L'importance de la Grande Charte n'est donc pas due seulement " à son abondance, à sa compréhension, à la variété des problèmes qu'elle prétend résoudre „, elle est due aussi à l'existence des articles nombreux, utiles aux classes populaires : " la part faite ici aux libertés urbaines est un fait nouveau et frappant „ (1). Certes, mais nous croyons aussi que les autres mesures édictées par la charte de 1215 en faveur du " peuple „ ne sont pas moins dignes d'intérêt.

Au surplus, quand bien même il serait loisible de discuter sur le sens, large ou restreint, de toutes les lignes de l'acte de Runnymead, n'est-il pas permis de penser que le " mythe „ pour employer l'expression de M. Jenks, possède aussi une valeur historique? Il en est de l'acte de 1215 comme de beaucoup d'autres documents ou événements. Il faut tenir compte et, de ce qu'ils furent réellement, et de ce qu'ils parurent être aux yeux de la postérité. Si " les articles de la Grande Charte ont peu d'importance comme dispositions impératives et pratiques, ils en ont beaucoup comme signes et emblèmes d'une action collective. Leur grande force procède d'un effet d'imagination. La légende n'est pas une image fidèle de la réalité qu'elle traduit, mais elle est pour son compte une réalité „ (2).

---

(1) Petit-Dutaillis, p. 894.
(2) Boutmy, *op. cit.*, pp. 58 à 60.

Leçon d'ouverture du cours de psychologie

Professé à l'Université libre de Bruxelles

PAR

le Dr Aug. LEY.

Mesdemoiselles, Messieurs, ce n'est point sans émotion que je commence aujourd'hui, devant vous, ce cours de psychologie. Mon esprit se reporte en effet à vingt années en arrière, et je me revois, jeune étudiant, arrivant pour la première fois à l'Université de Bruxelles. C'était dans cette même salle, où rien n'a changé, et le premier professeur que je vis monter à cette chaire, c'était Hector Denis. Il était alors dans la pleine maturité de son âge et je me remémore en ce moment son fin profil de médaille, son air à la fois doux et énergique; j'entends sa voix un peu voilée nous esquisser les grands problèmes de la philosophie et de la morale dont il aimait entretenir ses élèves en ouvrant son cours. Il nous avait immédiatement conquis; nous étions sous le charme et, jusqu'à sa dernière leçon, nous devions ressentir en une réconfortante émotion le souffle d'humanité qui jaillissait constamment à travers ses paroles. Il savait le langage de l'enthousiasme et connaissait l'art de parler aux jeunes.

C'était un professeur incomparable. Il appartenait à ce type romantique dont parle Ostwald; il aimait à faire son cours et y mettait toute son ardeur; toute son âme généreuse passait dans son enseignement. Il avait sur ses élèves une influence profonde et l'on peut citer bon nombre d'entre eux, ayant subi antérieurement l'ac-

tion d'idées dogmatiques, qui virent, grâce à lui, se faire en leur esprit une véritable révolution morale et philosophique.

D'autres vous diront demain ce que fut le penseur, l'économiste, le sociologue. Je ne voudrais point anticiper sur l'hommage qui se prépare. J'ai tenu simplement, en commençant ce cours, à rappeler tout ce que je dois dans ma formation intellectuelle à M. Hector Denis et à lui adresser ici le souvenir ému et reconnaissant de son ancien élève.

Je remercie M. le recteur des paroles aimables par lesquelles il m'a souhaité la bienvenue; je ne puis que l'assurer de mon dévouement à l'Université et à son enseignement. Je remercie vivement aussi ceux de mes anciens maîtres, de mes collègues et de mes amis qui ont tenu à assister à cette première leçon; leur présence est pour moi un honneur et un encouragement précieux.

* * *

La psychologie, jadis dénommée science de l'âme, et c'est là l'étymologie du mot, est considérée plutôt actuellement comme la science des phénomènes psychiques, de ces processus qui se passen dans le système nerveux et en particulier dans le cerveau.

Vous pourriez peut-être vous demander pourquoi cette faveur faite au système nerveux, pourquoi l'on tient à ce que vous connaissiez le détail des fonctions psychiques, alors qu'on ne vous parle point actuellement des fonctions des autres systèmes de l'organisme, respiration, digestion, circulation? C'est qu'il existe parmi les fonctions organiques une hiérarchie dont le système nerveux occupe le sommet; c'est aussi parce que nous sommes habitués à considérer les fonctions psychiques comme plus nobles que les autres. Mais une raison beaucoup plus importante encore de cette priorité, c'est le fait que la plupart des grands problèmes philosophiques, moraux et religieux qui divisent l'humanité, se rattachent intimement à la conception que les hommes se font de la nature et des fonctions de l'esprit ou de l' " âme ".

Connaître ces problèmes, et les données scientifiques actuelles qui contribuent à leur solution, constitue une étude indispensable à toute culture supérieure intégrale.

Auguste Comte, le chef de l'école positiviste, a distingué trois périodes dans le développement de l'esprit humain : la période *théologique*, la période *métaphysique* et la période *scientifique*. Dans la première, l'homme personnifie et divinise les forces de la nature; dans la seconde, il s'efforce d'en pénétrer l'essence intime, la fin et la nature, il cherche à s'élever à l'absolu; dans la troisième, il se contente d'observer les phénomènes, les faits, et d'en dégager les lois.

Lorsque M. Denis nous parlait de ces " trois états ", il aimait à nous dire que si ces périodes se succèdent dans le temps, on les observe coexistantes dans l'espace et qu'on trouve encore dans l'humanité moderne des esprits fixés à chacune d'elles.

On retrouve ces périodes lorsqu'on étudie les conceptions philosophiques et religieuses qui se rattachent aux rapports de l'esprit et du " corps ", pour employer un vieux langage. L'humanité semble devoir vaincre bien des difficultés avant de se dégager des préjugés et des anciennes conceptions philosophico-religieuses à cet égard. Le mystère qui a longtemps entouré les phénomènes de la pensée et dont l'intimité ultime n'est point éclaircie, a permis à toute une série de conceptions de se faire jour; elles furent la base de philosophies puissantes, elles eurent le pouvoir d'exercer à l'infini les facultés d'abstraction et d'analyse d'illustres penseurs.

C'est d'abord le *dualisme* des anciens; le corps et l'esprit sont séparés; ce sont deux substances matérielles; l'esprit est seulement plus subtil (Ψυχη), et sa vie matérielle se poursuit après la mort. Nous trouvons cette idée dualiste chez les Grecs, les Romains et chez les peuples primitifs.

Le *spiritualisme* nous offre la conception d'une âme immatérielle, dégagée et séparée du corps matériel. L'âme est le siège de la vie et des fonctions psychiques.

Cette doctrine, née avec Platon et Aristote, est adaptée, au XIIIe siècle, à la philosophie de l'Église par saint Thomas d'Aquin et se précise, au XVIIe siècle, avec Descartes, qu'on a pu nommer le chef du spiritualisme moderne. Descartes localise l'âme dans la glande pinéale.

Au XIXe siècle naît le *matérialisme*. C'est une réaction fondamentale et violente contre la doctrine de l'âme immatérielle. Cabanis, en 1802, dans son traité des " Rapports du physique et du moral de

l'homme „, assimile les fonctions psychiques à toutes les autres fonctions organiques. “ Comme le foie secrète la bile, dit-il, le cerveau secrète la pensée „; et Carl Vogt, reprenant la même idée, disait quelques années plus tard : “ Comme la contraction est la fonction du muscle, comme le rein secrète l'urine, le cerveau secrète la pensée, le sentiment, la volonté. „

En opposition avec cette conception d'assimilation fonctionnelle de la pensée aux organes qui la produisent, se dresse au XIXe siècle la doctrine idéaliste.

L'*idéalisme*, dont les représentants principaux sont Fichte, Hegel, Schelling et Kant, considère que c'est seulement par le *moi*, par les phénomènes de conscience, que nous avons la connaissance du monde extérieur et des phénomènes physiques.

Le moi, les *idées* venant de moi, la pensée sont pour eux le centre du monde. Celui-ci n'existe que comme une projection du moi. Les idées seules valent, les corps, les organes, n'en sont que le soutien passager. Les idées seules restent.

Il y a dans le système idéaliste un côté extraordinairement attachant, poétique et sentimental, qui explique l'enthousiasme avec lequel cette théorie fut adoptée et défendue par bon nombre de philosophes.

Le *monisme*, qui vit le jour au XIXe siècle, fut proposé par Hæckel, le grand biologiste, pour concilier les discussions au sujet de la matière et de l'esprit. Le système du monde est construit d'une substance unique, source de toute énergie, mais il possède deux modes de manifestation extérieure. L'hypothèse du monisme s'appuie évidemment sur des généralisations d'ordre biologique et sur les théories de l'évolution.

Toutes ces hypothèses sont fort intéressantes au point de vue philosophique et idéaliste; nous y reviendrons dans le cours de l'année. Elles ont toutes en elles un côté séduisant, une portée sentimentale, artistique, qui n'est pas sans charme; nous devons les connaître et les discussions qu'elles soulèvent peuvent servir à maints jeux de l'esprit, passionnants pour les uns, supportables pour les autres, selon le tempérament de chacun.

La *science positive*, à laquelle nous chercherons à nous rattacher dans ce cours, n'a que faire des théories et des hypothèses *a priori;*

elle ne cherche à en démontrer aucune; elle étudie tous *les faits* au moyen des mêmes méthodes : l'observation et l'expérimentation. Elle ne cherche pas à pénétrer l'absolu et ne fait point de spéculations sur la nature et l'essence intime des phénomènes, non plus que sur leur finalité. Et délibérément, elle sait accepter l'agnosticisme qui résulte de cette prise de position.

Actuellement, la psychologie est basée sur la science positive; elle étudie, par les méthodes habituellement usitées dans la science, *les faits psychiques*. Elle s'est absolument séparée de la métaphysique et l'on peut constater avec Beaunis, que c'est de cette séparation que datent ses progrès.

Elle devient de plus en plus une *science naturelle*.

Ces tendances s'affirment nettement déjà au XIXe siècle chez Bain, Spencer, Taine. Les grands progrès de la physiologie et de l'anatomie du système nerveux, les travaux des anatomistes comme Cabanis, Broussais, Bichat, Gall, des physiologistes comme Jean Müller, Donders, Helmholtz, Ernest Weber ont grandement contribué à l'évolution vers la physiologie de la science psychologique.

Lorsqu'on a constaté combien la " conscience ", les données du " moi ", l'introspection, sont susceptibles de nous tromper sur les phénomènes de conscience les plus simples, comme ceux de la sensation, par exemple, lorsque cette sensation analysée par l'expérimentation psycho-physiologique apparut non plus comme un processus élémentaire et simple, mais avec toute la complexité que nous lui connaissons, et que la conscience est impuissante à nous révéler, ce fut pour l'auto-observation du moi, pour l'introspection (source unique jusqu'alors de l'étude des phénomènes psychiques), une secousse dont elle ne se releva point.

Puis, les travaux dans le domaine de la physiologie nerveuse se font de plus en plus nombreux et leurs données fournissent à la psychologie scientifique des bases de plus en plus solides. L'étude du cerveau prouve le parallélisme psycho-physiologique; tout acte psychique a son concomitant cérébral. Helmholtz détermine en 1847 la vitesse de transmission de la force nerveuse; l'étude des sensations continue à faire d'immenses progrès; on découvre le processus d'inhibition nerveuse, les localisations cérébrales. Claude Bernard

nous donne les règles de l'expérimentation physiologique et ses méthodes sont transportées dans le domaine psychologique.

Ce sont, en somme, les progrès de la technique expérimentale, tant en physiologie qu'en anatomie, qui furent les véritables facteurs des découvertes modernes dans ces divers domaines, et qui contribuèrent, par conséquent, en grande partie aux progrès de la science psychologique.

Diverses sources précieuses de documents psychologiques nous sont fournies encore par l'étude de l'enfant, par l'étude de la psychologie des animaux et par celle des cas pathologiques.

La *psychogenèse*, l'étude du développement mental de l'enfant, commencée par Preyer, Perez, Baldwin, a pour la psychologie une importance fondamentale. Examiner et observer objectivement comment naissent et se développent chez l'enfant les divers processus mentaux a évidemment une autre valeur que toutes les spéculations philosophiques *a priori* sur la genèse de la pensée.

Cette étude ontogénique du développement de l'esprit est complétée par la *psychologie animale*, étudiée par Houzeau, Romanes et, à l'époque moderne, par Forel, Bohn, Groos; elle nous fournit aussi des documents objectifs importants sur la psychogénèse phylogénique.

La pathologie mentale et nerveuse a fourni à la psychologie des données précieuses et, chaque jour, peut-on dire, elle enrichit le champ de nos connaissances psychologiques. Comment, en effet, mieux apprécier l'importance d'une fonction qu'en étudiant le malade qui l'a perdue? Quel vaste champ d'étude nous offrent aussi les états congénitaux d'insuffisance mentale, les arrêts de développement, qui nous permettent d'étudier à loisir pendant un temps prolongé les divers stades psychologiques auxquels ces malades se sont arrêtés!

Ces études tout objectives, la joie de constater et de vérifier des faits exacts et précis ont pour l'esprit positif un charme qui vaut, certes, toutes les spéculations théoriques.

C'est en 1860, à l'apparition du livre de Fechner : *Elemente der Psycho-Physik*, qu'on voit se produire la notion bien nette de la mesure des phénomènes psychiques. Ce fut là une véritable révolution. Vouloir soumettre à la mesure et au calcul, à des lois mathé-

matiques, les phénomènes psychiques, a semblé à cette époque une chose d'une extraordinaire témérité. Weber et Fechner ont montré cependant que, dans certaines limites au moins, les rapports entre la sensation et son excitation sont réglés par la loi logarithmique; ils ont déterminé des équivalents mathématiques des processus sensationnels.

En 1874, Wundt publia ses *Grundzüge der physiologischen Psychologie*. La psychophysique y était étudiée et développée en détail. Sa psychologie se basait nettement sur la physiologie.

Ribot, en 1876, fondait en France la *Revue philosophique* et entrait complètement dans la voie psycho-physiologique.

Le laboratoire psychologique de Wundt fut fondé à Leipzig, en 1878, et la psychologie devint dès lors nettement expérimentale. Ce laboratoire a servi de modèle à de nombreux autres, institués en Allemagne et en Amérique. Il reçut de très nombreux élèves parmi lesquels fut M. Dwelshauwers, professeur à notre faculté de philosophie.

Les tendances expérimentales de la psychologie se dessinent de plus en plus dans les années qui suivent. Non seulement les sensations et la durée des processus psychiques sont l'objet des études expérimentales, mais à l'époque moderne, l'attention, la mémoire, le jugement, la volonté sont étudiés par les procédés expérimentaux.

Peut-être même y eut-il, chez certains, un excès d'instrumentation expérimentale, et Binet rappelait récemment qu'on peut faire de la très bonne psychologie avec un matériel expérimental comportant un sujet, un morceau de papier, un crayon et une montre. L'idée directrice de l'expérimentateur et son pouvoir d'observation restent évidemment, en psychologie, des facteurs autrement importants que l'appareil expérimental comme tel.

Tout récemment, la vieille introspection elle-même a été rajeunie; on l'a soumise au contrôle expérimental et on l'a fait intervenir dans la plupart des expériences psychologiques concernant les processus mentaux supérieurs. L'école de Würzburg avec Külpe, celle de Paris avec Binet, ont établi la possibilité et même la nécessité du contrôle subjectif dans les données expérimentales.

Quelques mots, en terminant, de l'*utilité* de la psychologie. Elle n'est plus, comme jadis, une pure spéculation théorique, bonne

seulement à provoquer et à entretenir des discussions entre les philosophes. Elle est devenue une science appliquée. Et parmi ses applications directes, je citerai tout d'abord l'*éducation de l'enfance*. Celle-ci ne peut être basée que sur la psychologie. Elle est essentiellement l'art de diriger le développement harmonique des individus; elle ne peut donc être rationnelle que si elle se préoccupe tout d'abord de bien connaître, dans leurs diverses manifestations psychiques et physiques, les individus à éduquer.

Nous sommes ou nous serons tous un jour, dans un domaine quelconque, des éducateurs. J'espère que tous vous serez un jour des mères et des pères de famille et vous comprendrez mieux alors l'importance éducative des notions psychologiques que vous aurez acquises.

Le médecin est constamment placé en face de problèmes d'éducation et de psychologie. C'est seulement le médecin psychologue qui pénétrera la conscience de son malade de façon suffisamment intime pour faire donner au traitement moral, si important, tous ses effets bienfaisants.

La psychologie apprend aussi à se connaître soi-même. Cette connaissance était pour les anciens la première condition de la sagesse et vous vous rappelez l'inscription qui brillait au fronton du temple de Delphes : Γνωθι σεαυτον. Nous n'avons pas trouvé mieux depuis et ce principe de la connaissance de soi-même reste à la base de toute la morale et de toute la sagesse humaine. C'est de cette connaissance que dépendent la maîtrise de soi et le contrôle personnel.

Lorsqu'on se connaît soi-même, on peut arriver aussi à connaître les autres et à les comprendre. C'est souvent parce que nous ne nous rendons pas compte du déterminisme psychologique et moral des actes d'autrui que naissent des conflits, des malentendus, des déceptions, qui pourraient souvent être évités. La connaissance exacte de soi-même et d'autrui porte à l'optimisme et à l'indulgence; elle est un des facteurs importants du bonheur de l'homme. « Tout comprendre, a dit Mme de Staël, c'est tout pardonner. »

La psychologie est aussi à la base de la sociologie. Si l'organisme social peut être considéré comme ayant sa physiologie et sa pathologie spéciales, il a aussi sa psychologie; l'étude de la psychologie

des peuples, à laquelle Alfred Fouillée a fourni une si importante contribution, est de nature à apporter à la sociologie des documents de haute valeur. Toutes les réactions sociales sont, d'ailleurs, fonctions des réactions psychiques des individus.

J'espère vous montrer de façon intuitive que la psychologie n'est point un amas de spéculations théoriques et vagues, mais qu'elle est située en plein " dans la vie " ; je compte vous faire visiter, dans ce but, des écoles, des laboratoires, des instituts dans lesquels on applique journellement les données de la psychologie soit à l'éducation, soit à l'amélioration de l'homme sain, ou à sa guérison lorsqu'il est malade. Vous aurez l'occasion d'apprécier aussi, en visitant l'Institut de sociologie Solvay, l'importance de la psychologie dans la constitution de la science sociale.

Mes chers élèves,

Je serais désolé si vous vous borniez à recueillir et à apprendre pour la débiter plus tard, plus ou moins bien, la substance formelle de ce cours.

Il y a certes un fonds de connaissances indispensables que vous devez acquérir.

Mais combien plus fécond et plus utile sera pour vous le travail personnel, original, spontané! Vous avez à vous documenter, à faire par vous-mêmes des recherches pour lesquelles je suis prêt à vous aider; vous devez vous enquérir des sources où se puisent les connaissances acquises par ceux qui nous ont précédés; vous aurez aussi l'occasion d'être mis pratiquement à même d'observer et d'expérimenter dans le domaine psychologique. Ces conseils valent, d'ailleurs, pour toute la durée de vos études.

Employez donc bien vos belles années d'Université, dépensez au travail personnel cette belle vigueur et ce potentiel de force qui sont votre heureux apanage.

Deux mots encore :

Vous êtes élèves de l'Université libre de Bruxelles. Actuellement, en Belgique, cette Université est un des seuls refuges de la pensée

libre. Cette pensée libre, vous saurez la défendre chaque fois qu'elle sera attaquée.

Mais il ne suffit pas de proclamer que notre pensée est libre. Pour qu'elle le soit réellement, il faut aussi qu'elle soit forte, qu'elle soit cultivée, qu'elle soit disciplinée, qu'elle soit juste.

C'est en travaillant à votre perfectionnement intellectuel, en cultivant et en fortifiant votre pensée, que vous la garderez du dogme et des préjugés, que vous la rendrez indépendante et libre.

Octobre 1912.

La politique productiviste et son rôle en Belgique

PAR

GEORGES DE LEENER,

Professeur à l'Université.

Leçon d'ouverture de ce cours donnée au Comité local de l'Extension de l'Université libre, à Anvers, le 19 octobre 1912.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous entretiendrai de la politique productiviste et de son rôle en Belgique.

Si j'ai choisi un tel sujet pour un cours à professer devant les auditoires de l'Extension de l'Université libre, c'est qu'une conviction profonde me guide, à savoir la nécessité d'une orientation de la vie économique de notre patrie.

On peut concevoir divers genres d'orientations. L'une d'elles, qui fut indiquée, il y a près de dix ans, est aujourd'hui bien passée de mode. C'était l'orientation vers l'au-delà de nos frontières. Pour la désigner à la foule, on l'a immédiatement baptisée du nom d'expansion mondiale. A peine en entend-on encore quelques rares échos dans des tirades patriotiques à l'ouverture de congrès, à l'inauguration de commissions ou à la fin de banquets.

Suivant la formule de l'expansion mondiale, l'épanouissement de la Belgique devait être assuré en dehors du pays, au delà des mers, dans le monde entier. On voulait faire porter au dehors des frontières le meilleur des activités nationales.

C'est un programme ambitieux. Il dépassait la mesure permise pour un tout petit pays comme la Belgique. Rappelez-vous les dimensions de notre territoire national et comparez-les à celles de la plupart des pays d'Europe. Jetez un coup d'œil sur la carte du Vieux-Monde. Tous, nous sommes accoutumés depuis les premières années d'école à considérer la carte de la Belgique en grandeur égale à celles de l'Allemagne et de la France, suivant le format des pages d'atlas qui ont servi de guide à l'acquisition de nos premières notions géographiques. Excusez ce retour à des notions si élémentaires. Il est nécessaire pour ramener les esprits aux réalités.

Le sens des réalités devait d'ailleurs provoquer bientôt une réaction. Le Belge est réaliste. C'est une de ses qualités foncières. Il a du bon sens. Or, on voulait faire rayonner partout la puissance de la Belgique; mais on négligeait d'assurer à son essor économique, dans l'intérieur même de ses frontières, les fondements nécessaires à des progrès réels.

A la même époque où se préparait une expédition militaire belge en Chine, pour y poursuivre on ne sait quelle chimère, les influences étrangères gagnaient du terrain dans notre pays que nous leur abandonnions sans aucune réflexion. Pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai que des groupements allemands ont acquis de façon plus ou moins directe le contrôle de toutes les usines à zinc belges, sauf une ou deux exceptions.

Actuellement, il n'y a, à vrai dire, aucune politique économique dans le pays.

Vous me direz peut-être que cela n'empêche pas les Belges de vivre, Anvers de regorger de navires et la Belgique de mener une existence tranquille et facile.

Mais réfléchissons et demandons-nous si tout est vraiment pour le mieux dans le meilleur des mondes.

C'est vrai qu'Anvers reçoit plus de navires que le port ne peut en abriter; mais il en accueillerait encore bien davantage si ses installations étaient suffisantes. Leur encombrement habituel force des

navires à se servir des ports de Gand, de Bruges ou d'Ostende. C'est tout le secret du trafic du bois qui s'est développé dans ces trois villes.

Il est vrai aussi que les Belges vivent, mais comment vivent-ils? Peut-on sincèrement se contenter du sort qui est fait à de nombreuses catégories d'ouvriers?

Chacun a encore à la mémoire la triste situation des ouvriers à domicile que la Section consacrée à ce sujet a révélée aux visiteurs de l'Exposition de Bruxelles en 1910. Le livre si profondément vrai, *A travers les Flandres*, par A. Dewinne, avait déjà levé le voile qui cachait ces misères à la masse indifférente du public. Dans les mêmes industries, le travail des petits enfants est resté fréquent.

Le logement de nos ouvriers n'est souvent qu'un honteux taudis. Quiconque a su voir ces réalités de la vie d'une notable partie de notre population ouvrière ne peut s'empêcher de désirer une très grande amélioration. L'esprit se reporte à la situation infiniment supérieure de bon nombre d'ouvriers qui, dans de grands pays voisins, habitent de coquets *cottages* au milieu de vastes cités-jardins.

L'ouvrier belge est d'ordinaire mal nourri. Une enquête poursuivie par les Instituts Solvay, au sujet de la nourriture de 1.065 familles ouvrières, a produit des résultats décevants. L'alimentation des ouvriers belges est généralement insuffisante pour satisfaire aux nécessités physiologiques.

Quant à l'objection que la Belgique mène, malgré tout, une vie tranquille et facile, j'y répondrai en évoquant les menaces qui pèsent sur notre indépendance économique. Pour la dignité d'un pays, ce n'est pas assez de pouvoir revendiquer son autonomie politique. Il faut aussi plus que cela pour assurer son développement normal à l'abri des risques de l'avenir. L'indépendance politique est vaine et précaire, si elle ne se complète par l'indépendance économique.

En prononçant ces mots, je veux dire une situation dans laquelle les concours d'activités et capitaux nationaux suffisent pour que le pays n'abandonne pas à l'étranger le profit de l'exploitation d'aucune de ses sources de revenus ou le bénéfice de son commerce intérieur et extérieur.

Cette indépendance économique, nous ne la possédons plus entièrement. L'industrie belge en Belgique même est en passe de se

dénationaliser sous l'influence de l'intrusion de groupes financiers étrangers. Des banques des pays voisins s'établissent dans nos grandes villes pour s'y offrir à opérer toutes les transactions financières.

Les Belges ne produisent pas tout ce qu'ils pourraient obtenir par leurs propres ressources. Ils négligent aussi une source d'enrichissement en achetant à l'étranger ce que l'industrie nationale même devrait fabriquer.

Les défauts de notre industrie à ce sujet ressortent très bien de l'examen des chiffres fournis par la statistique de notre commerce international. En 1911, les exportations de marchandises belges ont compris 1 milliard et 740 millions de francs de matières brutes ou simplement préparées contre 1 milliard et 300 millions de francs seulement de produits fabriqués. C'est dire que notre industrie prépare plus de produits qu'elle n'en achève. Elle abandonne à l'étranger le bénéfice de cet achèvement. Par contre, elle est obligée de se fournir dans les pays voisins des mêmes produits finis qui représentent 16 p. c. dans le total de ses importations. On notera encore que, même dans ces produits, la valeur du kilogramme de la marchandise importée est supérieure à celle de la marchandise exportée. C'est 51 centimes pour la première et 43 centimes pour la seconde. J'en conclus que, parmi les produits finis aussi, nous importons des marchandises auxquelles plus de main-d'œuvre a été incorporée que nous n'en avons consacré à produire celles que nous exportons.

La situation est toute autre dans les pays voisins et même dans des petits pays tels que la Suisse auxquels la Belgique, fière de son passé, se croit, avec orgueil, infiniment supérieure. On a, il y a quelques années, réuni des chiffres qui permettent de très bien caractériser à cet égard la composition du commerce extérieur de diverses nations et, par contre-coup, de reconnaître la nature et les défauts des activités productrices de notre pays (1). On peut ainsi constater qu'en Angleterre l'exportation des produits manufacturés correspond

---

(1) A. Julin. De quoi se compose le commerce extérieur de la Belgique. *Revue économique internationale*. 1907.

à plus de 80 p. c. de la valeur totale des exportations nationales. Leur part est de 57 p. c. en France, de 42 p. c. en Autriche et de 76 p. c. en Suisse. C'est donc beaucoup plus que les 36 p. c. relevés en Belgique. Or, on peut dire qu'un pays qui exporte plus de produits finis est supérieur à un autre tout comme un ouvrier horloger est supérieur à un terrassier. Le premier sera peuplé d'une population ouvrière plus aisée et plus heureuse que celle du second. La richesse y sera aussi plus grande et l'état intellectuel et social sera plus élevé. Les grands mouvements politiques y trouveront des esprits mûrs pour leur libération.

* * *

On doutera peut-être qu'une orientation quelconque de la vie économique puisse changer quoi que ce soit à la situation que je viens d'esquisser.

Pénétrez-vous bien de cette vérité que l'évolution économique d'une nation n'est pas toute spontanée. Evidemment, elle est prédéterminée dans une certaine mesure par l'influence de facteurs naturels qui tiennent surtout aux conditions géographiques du pays ainsi qu'aux ressources dont la nature l'a doté. L'effet de causes historiques n'est pas négligeable. Mais à côté de ces facteurs il en est d'autres non moins influents. Ils sont relatifs à la façon dont la vie économique s'est organisée et aux activités auxquelles elle s'est consacrée. C'est assez dire que l'influence de l'action de l'Etat est considérable.

L'évolution économique des peuples n'est donc soumise à aucun fatalisme. Elle est subordonnée en grande partie à l'intervention des pouvoirs publics. En outre, elle dépend des initiatives libres d'individualités ou de groupements puissants.

Si l'on hésitait à reconnaître l'influence de ces facteurs, je rappellerais que c'est à la pression exercée par un seul homme habile et tenace que la Belgique doit de s'être engagée malgré elle dans la voie des tentatives de colonisation. Je signalerais aussi que les courants commerciaux qui enrichissent Anvers sont en partie à la merci de mesures qui pourraient être prises dans des pays voisins pour les en détourner au profit de ports rivaux.

Là où il n'y a pas d'orientation ou de système, là où, pour tout dire, il n'y a pas de politique économique, il n'y a qu'incohérence. Je ne veux reprocher ce défaut à qui que ce soit. Il est la conséquence inévitable de l'absence de plan, de méthode, de ligne de conduite suivie avec persévérance.

Les exemples d'incohérence sont nombreux dans la vie économique de la Belgique.

Une complète anarchie règne en matière d'enseignement professionnel. A considérer cette situation, il ne semble pas que l'on se doute de l'importance de la question pour l'avenir du pays. Un pays ne peut cependant atteindre les échelons supérieurs dans la hiérarchie des nations, si sa population ouvrière n'est pas préparée méthodiquement à l'exercice des professions les plus élevées.

Dans une même localité, il existe parfois, comme à Bruxelles, plusieurs écoles pour la même spécialité de métier ou d'industrie, tandis qu'il en manque pour des professions essentielles. D'autre part, aucun contrôle sérieux n'est appliqué ni aux programmes d'enseignement ni aux conditions d'admission dans les écoles. C'est ainsi que le dessin n'est pas enseigné à l'école des peintres en bâtiment de Bruxelles. D'un autre côté, de jeunes élèves sont admis à l'école de lithographie de la capitale sans présenter de garanties suffisantes quant à leurs connaissances ou à leur développement intellectuel. Il suffit qu'ils satisfassent à un examen sur *quelques* matières de l'enseignement primaire. Si cet examen est élémentaire, c'est parce qu'une forte proportion des apprentis lithographes qui désirent fréquenter l'école sont à peu près illettrés. Des élèves ne sachant ni lire ni écrire sont admis à l'école des tailleurs. Pareille situation est à peine croyable.

Si telle est l'anarchie en matière d'enseignement professionnel, vous ne serez pas étonnés lorsque je vous apprendrai, dans une prochaine leçon, que nombre d'industries ne peuvent être exploitées en Belgique faute de main-d'œuvre instruite et préparée.

L'incohérence est complète en matière de transports. Le gouvernement semble acquiescer de façon tacite à l'exécution de travaux de réfection ou d'extension des voies navigables suivant des projets dont la réalisation coûtera des centaines de millions au Trésor

public. Par contre, des ordres de service prescrivent aux fonctionnaires de l'administration des chemins de fer de l'État belge de n'entreprendre aucun nouveau travail, s'il n'est exigé par des conditions de danger imminent. En conséquence, on arrête l'amélioration du réseau des voies ferrées. Or, des travaux seraient nécessaires pour permettre au profit de la collectivité toute entière d'effectuer à moindre prix les transports par rail.

La Belgique n'a pas de politique commerciale. Elle pratique un système douanier chèvre-choutiste, ni protectionniste, ni libre-échangiste. Le gouvernement est hors d'état, faute de tarification douanière assez spécialisée, de peser sur la négociation des traités de commerce avec les pays étrangers pour obtenir de ces derniers des réductions de droits de douane au bénéfice de nos produits nationaux. Si des modifications sont apportées ou projetées pour notre tarif douanier, c'est au hasard des intrigues menées par quelque groupe financier ou de la surenchère électorale suscitée dans quelque arrondissement. Il en a été ainsi, et pour les droits sur l'outillage électrique, et pour ceux sur les houblons.

La situation n'est pas meilleure dans l'administration ou dans la mise en valeur de la colonie du Congo. Voyez les résultats des fautes commises de la façon la plus inconsidérée dans l'ouverture du Katanga. Le Katanga a été ouvert à la pénétration commerciale par le sud, sept ou huit ans avant que les courants commerciaux ne puissent y pénétrer par le nord, c'est-à-dire par les territoires voisins de la colonie même. Il n'était cependant pas difficile de prévoir ce qui se passerait. L'organisation commerciale de la Rhodésie ne pouvait manquer de profiter de cette occasion inespérée pour étendre son champ d'action au Katanga. Celui-ci lui était désormais ouvert presque à l'exclusion de tout concurrent. Il n'en eut pas été de même si le commerce belge, avec une base d'action établie dans le bas Congo, s'était installé au Katanga avant que la porte du sud ne fût ouverte aux trafiquants sud-africains. Dès lors, grâce à la priorité de son établissement, il aurait été en état de mieux se défendre contre les influences étrangères.

Ces quelques faits — et nous en rencontrerons d'autres dans nos futurs entretiens — témoignent de décisions prises au jour le jour, au gré des circonstances. Ces décisions font quelquefois preuve d'oppor-

tunisme et surtout d'habileté politique. Mais ce n'est pas ce que réclame le plein développement du pays.

* * *

Actuellement plus que jamais, il est nécessaire d'asseoir l'avenir de la Belgique sur des fondements solides. La situation financière du pays est devenue difficile. Les derniers emprunts du gouvernement ont révélé un crédit précaire. Faut-il rappeler l'échec récent d'une émission de bons du Trésor à 4 p. c.? Le total à émettre devait s'élever à 300 millions de francs. Des banques belges et étrangères garantirent 150 millions. Non seulement les 150 millions non garantis ne purent être placés, mais même sur les 150 millions garantis par le consortium financier, la souscription publique laissa un déficit d'environ 15 millions. Depuis lors, le gouvernement a été obligé de consentir un intérêt de 4 3/4 p. c. pour assurer le placement de nouveaux bons du Trésor.

C'est assez dire qu'il faut se montrer parcimonieux des finances publiques. Et cependant, elles sont sollicitées de toutes parts : œuvres d'enseignement, défense militaire, marine marchande et même marine de guerre, mise en valeur de la colonie du Congo, ports de mer multiples, extension illimitée du réseau des voies navigables, réfection des chemins de fer de l'État. Ce sont autant d'objets d'intervention financière de l'État.

Il n'est pas possible que les ressources disponibles suffisent à tout. A défaut d'une véritable politique économique, le gouvernement sera, quel qu'il soit, acculé à des difficultés énormes. Il ne pourra résister aux pressions que les intéressés feront agir dans la sphère de leurs préoccupations principales. Il cherchera à contenter tout le monde, sans distinguer entre les objets justifiés ou injustifiés. On commencera tout et l'on ne finira rien. C'est ce que ne montrent déjà que trop les lenteurs voulues dont souffre l'exécution des travaux publics. Tels le canal du Centre commencé en 1880 et encore inachevé aujourd'hui, le canal de Charleroi, dont les travaux de mise à grande section, commencés à la même époque, n'ont pas même été entamés sur la moitié de la longueur, le port d'Anvers dont les installations sont toujours de dix ans en retard sur les nécessités

du trafic. A toutes ces lenteurs, il n'y a d'autre raison sérieuse que l'impossibilité de fournir les capitaux requis pour le prompt achèvement des travaux.

Une limitation s'impose donc. Sans limitation, ce sera tôt ou tard la débâcle. Pour que la Belgique conserve une situation digne et indépendante dans le monde, la force économique n'est pas moins nécessaire que la force militaire. Prenons garde à nos grands voisins. Ils sont à l'affût autant des faiblesses de notre situation économique que des défauts de notre défense militaire. Les adversaires de la Turquie n'ont pas invoqué de meilleur argument pour se justifier de la dépouiller, que son impuissance à assurer le développement économique des pays placés sous sa domination.

Pour qu'une limitation soit possible, il faut qu'un critérium puisse y servir. Ce critérium sera fourni par la notion des intérêts supérieurs de la nation. La complexité et l'étendue de ces intérêts sont tels qu'il importe de préciser les circonstances et les conditions de l'intervention des pouvoirs publics.

C'est tout le nœud du problème et c'est ici que le principe du productivisme nous viendra à point. Selon ce principe, auquel M. Ernest Solvay a attaché son nom, le but suprême de toute intervention des pouvoirs publics dans la vie économique d'un pays, " doit être avant tout et toujours la production maximum „. L'importance du principe productiviste a été illustrée par de nombreux travaux et enquêtes entrepris à l'Institut de sociologie fondé par M. Solvay. Sa fécondité d'application apparaît notamment dans toute la série des ouvrages publiés sous le titre d' " Actualités sociales „.

Suivant la politique productiviste, le gouvernement se donnera pour tâche de développer dans le pays, " par tous les moyens, la production des choses matérielles que les hommes désirent et désireront sans cesse davantage. „

A vrai dire, le terme production doit être entendu ici de la façon la plus large. Il s'agit non seulement de la production proprement dite, mais encore de toutes les activités, telles que les transports et le commerce, qui permettent à la production même de rendre son maximum d'effet utile.

Voilà donc le critère que je vous propose pour l'appréciation de la

nécessité de l'intervention des pouvoirs publics! Il ne sera pas moins utile dans l'orientation des initiatives privées. Nous en ferons ensemble des applications dans quelques domaines essentiels et caractéristiques de la vie économique de la Belgique.

Nous pouvons déjà, sans plus, reconnaître que l'adoption de la politique productiviste corrigerait les défauts reconnus dans l'absence de plan et de principes.

* * *

L'axiome de la politique productiviste est partout vrai; mais les conditions d'application doivent varier suivant le milieu. Les mêmes considérations théoriques ne peuvent donc pas recevoir dans deux pays voisins une égale consécration pratique. Or, c'est encore une faute, dans l'incohérence de notre vie économique nationale, que la tendance constante à l'imitation servile de l'étranger. Rien n'est moins scientifique.

Considérons, avant de terminer ce soir et comme introduction aux matières que nous traiterons prochainement, ce que sont les conditions particulières de la Belgique.

Notre première observation sur ce point vous est connue. Il s'agit de l'étendue du pays. La Belgique est petite. Sa superficie égale environ la dix-huitième partie de l'Allemagne. Petit pays, petit peuple. Le rapport de population entre la Belgique et l'Allemagne est comme un est à neuf.

La densité de notre population est grande. La Belgique, contrairement à la croyance générale, n'est cependant pas surpeuplée. Au contraire, il nous manque des hommes. Il en manque en quantité et il en manque en qualité.

L'insuffisance de quantité se constate dans l'industrie charbonnière. Les directeurs de charbonnages réclament à cor et à cri des ouvriers pour exploiter dans des conditions convenables les richesses de nos anciens bassins houillers. Pour remédier à ce défaut de main-d'œuvre, on emploie des ouvriers polonais dans diverses houillères.

Nul ne sait encore où pourront se recruter les quelques dizaines de milliers d'ouvriers qui seront nécessaires pour l'exploitation des

nouvelles mines de la Campine. On a songé à l'immigration en masse d'ouvriers étrangers et même de *coolies* chinois.

La qualité ne fait pas moins défaut. Dans nombre de maisons de commerce, la préférence est donnée aux commis allemands pour l'intelligence, la ponctualité et la souplesse de leur travail. Certains travaux de métiers, tels que le montage des tuyauteries de chauffage central, sont abandonnés en grande partie à des ouvriers allemands.

Quelles que soient les ressources et les richesses relatives d'un petit peuple, on ne peut espérer qu'il puisse fournir en aussi peu de temps et en aussi grande quantité les capitaux qu'un grand pays mettra facilement à la disposition de l'État.

Une conséquence apparaît immédiatement : c'est la nécessité de concentrer tous les efforts et toutes les ressources sur un petit nombre d'objets convenablement choisis. Pas de dispersion, mais concentration.

Cette conséquence s'impose d'autant plus que, même par tête d'habitant, les richesses de la Belgique sont moindres que celles d'autres pays. Les estimations sont naturellement difficiles en cette matière, car une large place y revient aux conjectures. Les écarts constatés entre les chiffres sont cependant tels que l'inégalité paraît certaine entre la Belgique et l'Angleterre, la France, la Suisse ou les États-Unis. Daus notre pays, la richesse a été estimée à 3.000 francs seulement par habitant, tandis qu'elle serait de 10.000 francs en Angleterre, de 6.000 francs en Suisse et en France et de 6.600 francs aux États-Unis.

Ces chiffres détruisent donc ce préjugé suivant lequel la Belgique serait le pays le plus riche du monde. C'est un de ces refrains de patriotisme facile et cocardier, qu'il faut laisser à ceux qui, sans souci de la vérité, se plaisent à faire état de mirages dangereux.

J'en conclurai que la matière imposable est plus rare en Belgique que dans d'autres pays. Sans doute, toutes proportions gardées, elle est encore moins frappée d'impôts qu'ailleurs; mais les difficultés d'imposition restent cependant très grandes. On ne peut espérer, même moyennant un changement d'impôts, assurer au Trésor public, dans des conditions raisonnables, des ressources comparables à celles dont disposent les pays plus riches.

Avant tout, il faut désirer que cette situation s'améliore. Pour

accroître la richesse publique, il est permis d'attendre beaucoup de la mise en œuvre des principes productivistes adaptés aux conditions économiques de la Belgique.

La Belgique est petite, on le sait, mais la densité de sa population est très grande. Elle ne peut donc se suffire à sa propre alimentation. La nourriture doit être importée. Rien qu'à ce titre déjà, des relations commerciales très suivies sont nécessaires avec l'étranger.

Cette même nécessité est renforcée par le fait de la rareté de nos matières minérales, exception faite pour la houille et pour les matériaux de construction. Or, précisément pour tirer parti de la houille, il faut pouvoir disposer d'autres matières minérales brutes, telles que les minerais de fer et les minerais de zinc. La Belgique est dans l'obligation de les acquérir à l'étranger.

En matière de commerce international, les marchandises sont payées par des marchandises; les importations sont payées par les exportations. Moins nos exportations ont de valeur spécifique et plus grandes doivent en être les quantités nécessaires pour obtenir de l'étranger ce que nous lui demandons. La population belge est forcée de payer par une somme considérable de main-d'œuvre, par un dur labeur, les subsistances dont elle vit et les matières premières qu'elle travaille. Cette charge serait moins lourde si le travail national ajoutait une plus grande valeur aux produits exportés. On aperçoit ainsi la nécessité, pour un petit pays, incapable de se sustenter, d'être en état d'offrir, en contre-partie de ses importations, des produits de grande valeur spécifique.

L'étroitesse du pays a pour conséquence naturelle que toutes les distances de transport sont peu considérables. D'autre part, les *hinterlands* des divers ports de mer se recouvrent tant à l'intérieur du pays que dans la plus grande partie de leur champ d'action étranger.

La Belgique a pour particularité d'être située au centre de la région la plus industrielle de l'Europe et peut-être du monde entier. C'est la région qui s'étend du nord-ouest de l'Angleterre jusqu'au nord de l'Italie et qui comprend l'Allemagne rhénane et le nord et l'est de la France, ainsi que la Suisse.

Cette circonstance exerce une grande influence au point de vue

des conditions du trafic qui se produit au travers de la Belgique. Elle réagit aussi sur l'attraction des transports maritimes.

Autre circonstance géographique : la Belgique et Anvers en particulier se trouvent placés, par ses côtes et grâce à l'estuaire de l'Escaut, pour ainsi dire sur le chemin des navires marchands à destination ou en provenance de la plupart des grands ports de l'Europe du nord-ouest. Cette condition affecte aussi de façon très considérable les relations maritimes du pays.

Ce sont autant de circonstances qui conditionnent l'application des principes productivistes à la solution des problèmes économiques nationaux. Ne pas en tenir compte, c'est se livrer à des entreprises qui risqueront d'être stériles, quels que soient la grandeur du but que l'on s'était proposé et le poids des sacrifices que l'on aura consentis.

Les solutions à appliquer et les directions à adopter sont celles dont les résultats seront le plus directement productifs dans l'intérêt supérieur du pays. D'autres solutions et d'autres directions, moins sûres et moins productives, pourront être préconisées; mais il faut savoir se limiter et sérier les efforts et les sacrifices, au mieux du but à atteindre et des conditions particulières de la vie économique de la nation.

Former la main-d'œuvre pour accroître son utilité, assurer les transports réellement les plus avantageux à l'essor du commerce et de l'industrie, organiser la production dans chaque entreprise, coordonner les efforts de toutes les entreprises d'une même industrie, voilà le programme productiviste que je vous exposerai. Il est de réalisation immédiate. Il comprend les objets essentiels à notre prospérité nationale.

C'est comme petit pays que la Belgique doit vouloir briller dans le monde. Que cette ambition lui suffise et nous suffise! Il est temps que les Belges, abandonnant résolument des plans d'une ambition démesurée, se replient sur eux-mêmes et concentrent toutes leurs activités et toutes leurs ressources sur un petit nombre de problèmes capitaux. Ce sera faire œuvre durable. La Belgique imposera le respect de son indépendance en ajoutant à ses moyens de défense le prestige que donne une vraie prospérité nationale. La vie économique

de la nation belge se décomposerait, au contraire, si l'on laissait s'aggraver l'intrusion de nos voisins de l'est ou du sud.

En dehors d'un programme productiviste, il n'y a qu'apparence et artifice. En voulant se grandir, la Belgique se diminuerait. Elle s'affaiblirait et elle éteindrait ses vraies forces productives. Ce n'est point ce que réclame de nous un patriotisme éclairé et inspiré d'un esprit de libre critique et, pour tout dire, de l'esprit du libre examen.

Le Congo belge

(Notes de voyage)

PAR

GEORGES COSYNS.

I

La main-d'œuvre indigène.

Quand on débarque en Afrique, la première impression que donne la jeune colonie belge est charmante. De même en remontant les eaux du Congo et du Kasaï, on est surpris par l'ampleur et la fraîcheur de la végétation qui couvre les rives. La monotonie est heureusement rompue par de nombreux *postes* dont les habitations coquettes et de couleurs vives jettent une note lumineuse sur le fond de verdure sombre.

Les populations riveraines, plus ou moins policées par le passage répété des Européens, sont accueillantes et pleines de promesses pour l'avenir.

Mais si l'on s'éloigne des grandes vallées luxuriantes pour se diriger vers le sud, les marais et les plaines se montrent dans toute leur stérilité. La région comprise entre le Kwilu et le haut Kasaï présente de vastes plateaux aux larges ondulations, couverts d'herbes sèches et siliceuses, jaunies par l'ardeur du soleil. A l'horizon se profile de loin en loin le tronc grêle d'un palmier qui élève bien haut sa tête ruinée par la violence des vents. Périodiquement le feu dévore la brousse, noircissant les troncs des palmiers isolés, respectant des îlots d'herbes encore vertes ou

humides et laissant après son passage un réseau sinueux de cendres grises qui ronge la terre comme une lèpre.

Au milieu de cette solitude, on rencontre de temps à autre un village abandonné : quelques cabanes sont encore habitables, mais d'autres, éventrées ou tordues sous l'effort des cyclones, gisent lamentablement. Devant ces habitations, se trouve encore une cuisine rudimentaire : sur du bois consumé, trois pierres supportent une poterie sphérique où ont été oubliés quelques restes d'aliments. Dans les huttes, le mobilier primitif est là intact, seuls les habitants ont disparu ; la plupart sont tombés sous la famine, la trypanosomiase ou la malaria ; les autres, se sentant seuls et sans défense contre les fauves et les voisins toujours hostiles, ont émigré. Aux environs, gisent des ossements éparpillés par les rapaces, tandis que la brousse a envahi les anciennes cultures de manioc, millet, etc.

Le spectacle de ces villages ruinés par la mort est assez fréquent dans certaine région du Congo et prouve l'intensité du dépeuplement dont les résultats se sont fait si vivement sentir dans ces dernières années. En effet, la main-d'œuvre, tout en devenant plus coûteuse, s'est faite aussi plus rare, et la pénurie de travailleurs est telle dans le haut Kasaï et le Katanga que les entreprises commerciales et industrielles sont complètement entravées dans leur développement.

Ce n'est pas uniquement à la maladie du sommeil que l'on doit attribuer ce fléau d'extermination, loin s'en faut. Pour trouver l'origine du mal, il faut remonter à une vingtaine d'années.

Jadis le colon avide de richesses obligeait par des moyens plus ou moins violents le nègre à faire du caoutchouc. Ce travail est long et pénible, et, pour aller en forêt saigner les lianes, l'indigène doit abandonner son village à la garde des femmes et des vieillards. Après des semaines ou des mois, il rapporte le latex qu'il remet soit aux agents de l'Etat pour acquitter son impôt, soit aux agents des compagnies en échange d'un peu de tissus sans utilité directe.

A son retour, le noir trouve son village dans un état lamentable, les terres cultivées sont envahies par la brousse et les récoltes compromises; parfois des tribus voisines ont pillé les

cases et enlevé des femmes. Le nègre alors doit peiner lourdement pour réparer les dégâts et relever les cultures. Mais bientôt des sommations rappellent l'indigène dans la forêt pour de nouvelles récoltes de caoutchouc. Les villages ainsi périodiquement abandonnés sont voués à une perte certaine.

Le mauvais état ou plutôt le manque de cultures vivrières a rendu l'alimentation du noir insuffisante et défectueuse. L'organisme du nègre ainsi anémié devient la proie des maladies tropicales. Tous les Européens qui ont utilisé le noir tant comme travailleur que comme porteur se sont plaints de son peu d'endurance à la fatigue et aux maladies.

En Europe, on se représente généralement le nègre d'Afrique au corps souple et presque félin, actif au travail comme un être encore neuf et plein de vitalité. Certes, on rencontre encore des tribus privilégiées, habitant des rives fertiles et giboyeuses, qui ont conservé une certaine indépendance et qui sont industrieuses, intelligentes, braves et actives.

Mais le noir, engagé comme travailleur aux factoreries, ne peut ni se livrer à la chasse, ni à la pêche; il doit se contenter, pour toute nourriture, de maïs, de manioc, de riz et d'autres aliments féculents trop pauvres en matières azotées. Il devient malingre et n'offre plus de résistance aux maladies qui s'abattent sur lui et le déciment.

Si l'on a le ferme et sincère désir de donner au nègre une certaine civilisation, d'améliorer et de relever son état social, il est illogique et même dangereux d'exiger de lui un impôt trop lourd et un travail qui le détourne complètement de ses cultures sans lui donner en échange de sérieuses compensations. Or, que fait-on? On développe chez lui des besoins inutiles, on entretient son goût enfantin pour la verroterie et les cotonnades bariolées. Si la vente des objets de pacotille produit quelques maigres profits aux commerçants, elle est fort pernicieuse pour l'indigène, elle détourne le salaire du travailleur de sa vraie destination, c'est-à-dire de son alimentation et de son confort matériel.

Les principales maladies contre lesquelles le nègre doit lutter sont :

1° La malaria et autres fièvres tropicales qui terrassent le noir

débilité, tandis qu'elles respectent l'indigène robuste et bien nourri des contrées fertiles;

2° La furonculose. Le travailleur se rend à l'ouvrage presque nu, sans chaussures ; les pierres de la route, les outils, les caisses qu'il manipule couvrent son corps d'égratignures ; ces plaies se cicatrisent mal et, sur les individus anémiés, elles dégénèrent en abcès purulents que l'on désigne sous le nom de *sarnes* ;

3° Les affections pulmonaires attaquent particulièrement les travailleurs et porteurs obligés de supporter la froidure des nuits dans des abris de fortune. Chez les êtres affaiblis, ces espèces de bronchites se transforment en une variété de tuberculose très souvent funeste et qui semble être contagieuse ;

4° La dysenterie et le typhus intestinal affectent tout particulièrement les porteurs des caravanes qui parcourent les régions marécageuses du sud et qui sont obligés de boire l'eau qui stagne ;

5° Enfin, c'est la maladie du sommeil. On peut constater que le maximum de ravage ne se produit pas là où la mouche propagatrice est la plus nombreuse, mais bien là où la nature avare a préparé le terrain par une disette alimentaire préliminaire; ce sont les populations pauvres habitant les régions stériles, où la culture est pénible, qui sont le plus décimées par le fléau. Il en est de même en Europe ; n'est-ce pas parmi les pauvres que la tuberculose fait le plus de ravage ?

* * *

Actuellement, le prospecteur qui parcourt l'Afrique découvre à chaque pas de nouveaux indices de la richesse minérale du sol, mais, en même temps, il est obligé de constater une dépopulation régulière et surtout une débilitation de l'indigène. Ce phénomène s'explique, car les factoreries et les industries réquisitionnent et immobilisent de jour en jour un nombre plus grand d'indigènes qui ainsi sont enlevés à l'agriculture.

Il ne suffit pas en Afrique de découvrir des minerais et du charbon, il faut surtout chercher les moyens de rendre acces-

Culture de maïs mal dessouchée,
montrant les troncs pourris chargés de champignons
et contaminant les récoltes.

Cabane pauvre de travailleurs à Luebo.
(Elle n'est entourée d'aucune culture.)

sibles les richesses trouvées, et, parmi tous les problèmes qui se posent, celui de la main-d'œuvre indigène sera le plus difficile à résoudre.

On connaît pourtant l'une des causes principales de la crise actuelle; c'est la méthode en usage par les factoreries existantes : l'exploitant colonial exige du nègre dix heures de travail par jour; en échange, il lui donne un salaire dérisoire de six à douze francs par mois, plus un peu de sel ration (environ un demi-kilog. par semaine). En même temps, le factorien étale aux yeux du travailleur noir des verroteries, des étoffes bariolées, des objets brillants sans utilité aucune, n'ayant d'autre but que de faire rentrer dans la caisse de la factorerie le montant de la paye mensuelle.

D'autre part, les cultures étant loin d'être intensives, les vivres indigènes atteignent un prix de vente qui s'élève avec une rapidité déconcertante dès que le nombre des travailleurs devient quelque peu important dans un même endroit.

A la fin du mois, le noir reçoit son salaire; il n'hésite pas, il achète des pacotilles, puis se voit obligé de se nourrir d'une façon déplorable; parfois, talonné par la faim, il devient voleur, toujours il travaille mal et encourt des peines corporelles qui achèvent de le déprimer, il se dégoûte du labeur et voue une haine sourde aux blancs; en un mot, il acquiert la mentalité du crève-de-faim mécontent.

Il en résulte pour la main-d'œuvre un rendement exécrable, une élévation des salaires et une débilitation générale des travailleurs.

Parfois, on peut constater ce fait qui, à première vue, paraît étrange, qu'un nègre abandonne son travail rémunéré pour aller se mettre au service des *missions* qui ne payent pas leurs ouvriers. Il faut savoir que les missionnaires protestants ou catholiques acceptent tous les travailleurs pour la construction de bâtiments, pour des travaux agricoles, etc.; généralement, ils ne donnent point de salaire, mais ils nourrissent abondamment leurs ouvriers noirs; de plus, ils leur procurent des habitations confortables et salubres et n'exigent d'eux qu'un travail limité à leurs aptitudes. Ils arrivent à ce résultat en autorisant,

ou même en obligeant leurs travailleurs à prélever sur la journée un certain nombre d'heures qu'ils doivent consacrer à l'entretien des cultures et des habitations. Par ce moyen, les missions arrivent à s'entourer de serviteurs solides, bien nourris, bien logés et qui ne leur coûtent que fort peu.

Si l'on veut que l'industrialisation de l'Afrique ne soit pas une œuvre vaine, il faut que l'Etat s'entende avec les sociétés commerciales afin d'organiser de vastes cultures indigènes, d'accumuler des réserves et de pouvoir distribuer régulièrement, en plus du salaire en argent, une ample ration d'aliments réconfortants.

De cette façon, on pourra espérer, non seulement d'obtenir des travailleurs robustes, résistants et dévoués, mais encore on leur permettra de fonder une famille et d'élever des enfants vigoureux qui seront les gages du développement industriel et commercial de l'Afrique belge.

Luebo, le 20 avril 1912.

(A suivre.)

Variétés

Jeanne d'Arc et les Fées

PAR

MARCEL HÉBERT.

On se représenterait volontiers les *Fatæ* et les *Fati* romains comme la menue monnaie du *Fatum*. Mais l'intelligence humaine n'est pas allée, du premier coup, à cette centralisation, à cette unification précise que suppose la croyance au *Fatum*, à la Destinée. Avant d'admettre le *Fatum*, concept déjà philosophique, le peuple croyait à de multiples influences mystérieuses, puissances particulières réglant la destinée particulière d'un chacun. C'est ainsi que les *Genii* et les *Junones* (1) furent antérieurs à *Genius* et à *Juno* (2); chez les Grecs, les Μοῖραι à Μοῖρα (3).

La fusion s'opéra, sans grande difficulté, entre le « pluralisme » romain et le « pluralisme » gaulois. Un grand nombre de divinités champêtres, « esprits » des eaux, des bois, prirent le nom de *Fatæ*, les *Fées*, s'assimilant, en certains cas, quelques traits de ces vénérables et aimables « Dames » de bon secours, « Dames de grande

(1) Il me semble intéressant de citer l'inscription : DEABUS IUNONIBUS trouvée à Gouécourt, un peu plus au sud que Domremy, de l'autre côté de la Meuse et près de son gracieux affluent le Vair. (*Catalogue du musée de Saint-Germain*, p. 31, moulage 24688.)

(2) CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE, *Manuel d'histoire des religions*, p. 597.

(3) FARNELL, *The Cults of the Greek States* (Oxford, Clarendon, 1909), vol. V, p. 447. Par analogie, citons aussi, chez les Chinois les divinités protectrices et fécondatrices de tel ou tel terrain, dont le culte précéda celui de la Terre-mère. Cfr. ED. CHAVANNES, « Le dieu du sol dans la Chine antique », *Annales du musée Guimet*, t. XXI, p. 437.

munificence », « conservatrices et indulgentes », les « Mères » (1). Plus tard, quand triomphera le christianisme, les déesses mères groupées par trois à la romaine et à la grecque, les *tres mairæ* deviendront les *trois Maries*. Par contre, Sotrés, Lutins et Fées seront considérés comme des démons!

On s'étonnera peut-être de la diffusion et de la persistance de la croyance aux *Fées*. Crédulité, ignorance, superstition, c'est entendu. Mais il faut bien que la conscience humaine y ait, quand même, trouvé quelque aliment. Serait-il si difficile de construire une subtile théorie « moderniste » pour réhabiliter, en l'interprétant, cette vieille forme de foi (2)? Ne pourrait-on dire que tout, dans les représentations méthodiques qui constituent les sciences, doit s'expliquer par des éléments mécaniques, mais que rien, dans la vie réelle, ne s'explique sans finalité et sans intervention de « forces » d'ordre physique et moral? Seulement, au lieu de les personnifier en Esprits et en Fées, nous nous les représentons, grâce à la psychologie et à la métaphysique, d'une manière abstraite et un peu moins enfantine. « Σύμπνοια πάντα ».

En tous cas, nos ancêtres n'avaient pas une autre constitution mentale que la nôtre. Ils n'étaient nullement « alogiques »; ils prétendaient bien justifier leurs croyances et invoquaient, pour cela, l'expérience tout comme nous. Mais leurs *expériences* étaient mal faites, pleines d'illusions. C'est surtout dans les méthodes, les techniques, en effet, que se réalise le « progrès »; or, les expériences bien organisées et contrôlées ne datent que d'hier.

Un exemple entre des milliers.

Lorsqu'en 1575 Catherine de Médicis traversa Lusignan, elle ne manqua pas d'interroger les femmes du pays au sujet de la fée Mélusine.

« Les unes luy disoient qu'ilz la voyoient quelques fois venir à la fontaine pour s'y baigner, en forme d'une très belle femme et en habit de vefve; les autres disoient qu'ilz la voyoient, mais très-rarement, et ce les samedis à vespres (car en cest estat ne se laissoit-elle guières

---

(1) *Dict. des antiquités grecques et romaines* (Daremberg). Article *Matres* et article *Fatum*.

(2) On l'a fait, d'ailleurs. Cfr. Weniz (docteur ès lettres), *The fairy-faith in celtic countries; its psychical origin and nature;* Rennes, Oberthur, 1909. Ce que soutient l'auteur, c'est qu'il existe *a psychic element or subjective world in Nature*, p. 298. (Cote de cet ouvrage à la Bibliothèque nationale, 8° G 8770.)

voir), se baigner, moytié le corps d'une très-belle dame et l'autre moytié en serpent; les unes disoient qu'ilz la voyoient se pourmener toute vesteue avecqu'une très-grave magesté; les autres, qu'elle paroissoit sur le haut de sa grosse tour en femme très-belle et en serpent; les unes disoient que, quand il devoit arriver quelque grand désastre au royaume, ou changement de règne, ou mort et inconvénient de ses parens, les plus grandz de la France, et fussent roys, que trois jours avant on l'oyoit crier d'un cry très-aigre et effroyable par trois fois : on tient cestuy-ci pour très-vray. Plusieurs personnes de là qui l'ont ouy assurent, et le tiennent de père en filz; et mesmes que, lorsque le siège y vint, force soldats et gens d'honneur l'affirment qui y estoient; mais surtout, quand la sentence fut donnée d'abbattre et ruyner son chasteau, ce fut alors qu'elle fit ses plus hautz cris et clameurs; cela est très-vray, par le dire d'honnestes gens. Du despuis on ne l'a point ouye. Aucunes vieilles pourtant disent qu'elle s'est apparue, mais très-rarement (1). »

Ne sourions pas. *Historiquement* parlant, l'existence des anges est-elle mieux attestée que celle des Fées? L'archange saint Michel ou même sainte Catherine sont-ils moins légendaires que Mélusine?

—o—

Le coin de France où naquit Jeanne d'Arc est un pays de belles forêts et de belles eaux : aussi trouvons-nous à chaque pas le souvenir des Fées : le *Ruisseau des Fées* à Gérardmer, le *Pont des Fées* à Saint-Étienne, au Val d'Ajol, à Uriménil; le *Château des Fées* à Ruaux et à Champenoux; le *Moûtier des Fées* à La Bresse, le *Four des Fées* près du Thillot (2); la *Haye des Fées*, près Marsal, le *Trou des Fées*, à Liverdun (3), etc., etc. Tout près de Domremy, à Gondrecourt, la *Côte des Fées* (4).

---

(1) Brantôme, *La vie des grands capitaines français*. Œuvres complètes. Edit. Renouard, 1869. Tome V, p. 19.

(2) Sauvé, *Les littératures populaires de toutes les nations*. Tome XXIX. *Le folk-lore des Hautes-Vosges*, p. 238 à 243.

(3) Alfred Maury, *Croyances et légendes du moyen âge* (Champion, 1896), Les Fées, p. 32.

(4) H. Labourasse, « Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés du département de la Meuse », dans *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, IVe série, tome I, 1902. A la page 164, l'auteur relate une jolie légende relative à Jeanne d'Arc; malheureusement, elle est toute de son invention.

Je ne connais, de la région même, qu'une légende authentique ; légende écrite, mais Jeanne dut l'ouïr de la bouche d'une de ses marraines, Jeannette Thiesselin, femme de noble homme Thiesselin de Vitel, écuyer (1). Celle-ci la répéta au procès de réhabilitation : « J'ai entendu lire dans un roman que, jadis, le chevalier Pierre Granier, seigneur de Bourlemont, et une Dame que l'on nommait Fée (2), se donnaient des rendez-vous sous cet arbre et y avaient des entretiens. »

Apparitions des plus suspectes !... Mais il ne faut pas en conclure que la croyance aux Fées ne consistât, pour ces consciences, qu'en imaginations frivoles. De graves préoccupations pouvaient y trouver place, comme le montre cette jolie légende que l'on raconte encore, non loin de chez Jeanne, dans la région vosgienne :

Les Fées étaient groupées d'après une certaine hiérarchie. Or donc une reine des Fées « avait un fils initié à la magie et fréquentant volontiers une famille de sorciers... Un jour, il s'oublia jusqu'à dire à ses amis : « Vous avez tort de vous laisser mourir, quand il y a près de chez vous trois plantes qui vous assureraient l'immortalité. » Pressé de questions, il allait livrer le secret, et déjà il avait dit en patois : « Do cél'ri au meix, do c'mi au pré » (Du céleri au jardin, du cumin au pré...), quand tout à coup, du haut de la roche où elle se trouvait, sa mère proféra cette terrible menace : « Mon fils, si tu fais connaître la troisième, je m'arrache le sein »... Le fils de la reine des Fées se tut... Il nous laissait, pauvres mortels, livrés à notre triste destinée (3). »

—o—

A l'orée du bois Chesnu, près du grand chemin par où on allait

---

(1) Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Supplément aux preuves, XL.

(2) A cette légende peut se rapporter l'appellation « arbre charmine faée de Bourlemont » conservée dans le cinquième article de l'acte d'accusation (P. C., 27 mars). J. Fabre traduit, en effet, « arbre de la fée de Bourlemont ». D'autres (p. ex. Marius Sepet, *Jeanne d'Arc*, p. 96) traduisent : l'arbre fée de Bourlemont. *Fée* est ici pour *fée* de *faer*, *féer*, douer d'une vertu magique. L'arbre se trouvait sur les terres du seigneur de Bourlémont (P. C., 3e interrog. public). *Charmin*, adj. de *charme*, *carmen*, incantation, enchantement.

(3) Martin, *Folk-Lore de Saint-Remy* (Canton de Raon-l'Etape, près Saint-Dié), p. 9. Édition du *Pays lorrain* et de la *Revue lorraine illustrée*, Nancy, 29, rue des Carmes, 1907.

alors à Neufchâteau (1), se dressait un hêtre magnifique « dont les branches toutes rondes rendent une belle et grande ombre pour s'abriter dessous, comme presque l'on ferait au couvert d'une chambre » (2). Il se peut, nous dit-on (3), qu'il appartînt « à la variété des hêtres « tortillards », très rares en notre région et dont les rameaux pendants prennent une forme curieuse, tourmentée et bizarre. On en admire aujourd'hui deux ou trois sujets en pleine forêt, non loin du château de Bourlémont. »

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'il passât pour un lieu de réunion des Fées, le théâtre de leurs danses, la « Loge des Dames » (4).

Cet arbre existait encore dans le premier quart du XVIIe siècle, lorsque le syndic Edmond Richer écrivit son *Histoire de la Pucelle*. Il fut détruit « durant les guerres terribles qui dévastèrent la Lorraine avant de l'unir à la France » (5).

Jeannette ne se rappelait pas avoir jamais entendu les Voix sous

---

(1) P. R. Témoignages de Jean Moen et de Béatrix Estellin. — L'arbre devait se trouver non loin de l'endroit où se dresse aujourd'hui l'encombrante basilique. La fontaine des Fées coule un peu plus bas. ÉMILE HINZELIN (*Chez Jeanne d'Arc*, p. 205-206) reporte plus loin, en allant vers Coussey, vis-à-vis du château de Bourlémont, arbre et source. J'ai visité l'endroit pittoresque indiqué; un vieux cantonnier me fit remarquer qu'il n'y eut jamais là de source, mais une mare artificielle.

(2) *Histoire manuscrite de Jeanne d'Arc*, par EDMOND RICHER (Biblioth. nation., fonds français n° 10448), p. 14 verso.

(3) « La légende du Bois-Chenu à Domremy-la-Pucelle », par EDMOND STOFFLET. *Bull. mens. de la Société d'archéologie lorraine*, mai 1910, p. 101, note 1. — *Et est multum corbatus*, P. R. Tém. de Lacloppe. — Le poirier incorruptible dont parle M. Stofflet page 102 d'après une légende allemande n'a rien à voir avec le « fau ». Ce doit être un arbre du jardin paternel où Jeannette eut sa première vision. (P. C. Deuxième interrog. public.) — Je désigne par P. C. le procès de condamnation, par P. R. le procès de réhabilitation. Une traduction, par Joseph Fabre, de ces deux procès existe (3 vol. in-16) à la librairie Hachette. Je ne cesserai de le répéter : rien ne peut remplacer, rien ne vaut la lecture de ces textes qui permettent, comme le dit si bien Maurice Barrès, « de cueillir les fruits sur la branche » (*Amitiés françaises*, p. 161). On ne saurait être trop reconnaissant à M. Joseph Fabre d'avoir mis ces précieux documents à la portée de tous. Une seconde édition du procès de réhabilitation vient de paraître chez Hachette (2 vol. in-16 de 415 et 360 pages).

(4) *P. R.* Témoignages d'Isabellette, Mengette, Colin, Lebuin, Morel, etc.

(5) Article précité de M. STOFFLET, p. 102.

l'arbre, une fois tout au plus près de la fontaine (1). Je n'insisterais donc point si je ne croyais utile de faire ressortir l'influence profonde que l'émotion esthétique, le sens de la beauté naturelle, exerce sur des cœurs simples.

Le fait est que ces pauvres gens ne peuvent parler du fameux arbre sans qu'éclate leur vive admiration. Non seulement le curé de Montier-sur-Saulx, Jacob, déclara (2) que l'arbre est « d'une étonnante et admirable beauté » (*miræ el mirabilis specici*), mais c'est un laboureur de Domremy, Gérardin, qui trouve l'exquise comparaison : « Au printemps, *il est beau comme les lys*; il est large et touffu; ses branches descendent jusqu'à terre. C'est à cause de cette beauté (*quia tunc est pulchra sicut lilia*) que les seigneurs de Domremy viennent se promener et goûter sous son ombre; « à cause de la beauté de l'arbre » (*propter pulchritudinem arboris*) », reprend Béatrix Estellin (1).

La beauté, l'étrangeté de ce hêtre les impressionnaient donc puissamment (2). Nous avons là un élément d'explication des cultes primitifs s'adressant directement aux objets eux-mêmes, à l'arbre lui-même senti comme une réalité vivante, bienfaisante, avant même qu'il fût considéré comme habitation de quelque esprit proprement dit.

Quorum specie delectati deos putaverunt, dit l'auteur de *La Sagesse* (3). Nous trouvons à Domremy une frappante survivance de cette mentalité : lorsque les jeunes filles dressaient des guirlandes sous l'arbre, tantôt elles les emportaient pour la Vierge de l'église du village, tantôt elles en décoraient l'arbre lui-même (4).

---

(1) P. C. Cinquième interrogatoire public, et réponse à l'article 56 de l'acte d'accusation.

(2) *Dixit quod illa arbor est miræ et mirabilis speciei et est causa, ut credit, propter quam puellae et pueri libenter vadunt choreatum subtus illam.* Quicherat, *P. R.*, II, p. 394.

(3) Chap. XIII, v. 3. Ce livre date d'un siècle avant notre ère. Milieu judéo-alexandrin.

(4) P. C. Troisième interrogatoire public. — Et, au neuvième interrogatoire secret, Jeanne, interrogée si les guirlandes à l'arbre et les chapeaux de fleurs étaient mis en l'honneur des saintes qui lui apparaissent, le nie formellement. La méchanceté des juges en concluait qu'elles étaient destinées aux Fées, malins esprits; ils prétendaient que « le lendemain matin, il était impossible de retrouver les guirlandes laissées la veille » (acte d'accusation, 27 mars. Article VI). — C'est le cas de citer l'inscription gallo-romaine : FAGO DEO. (Charles Michel, *Survivances du fétichisme*, etc., *Rev. hist. des relig.* Septembre 1909.)

La Jeannette, la Mengette, l'Hauviette n'y cherchaient point malice, et pourtant, *propter pulchritudinem arboris*, elles répétaient inconsciemment le vieux geste des cultes préanimistes.

—o—

Il en était de même lorsque les gens de Domremy accomplissaient le joyeux rite de *l'homme de Mai* (1) et celui du *beau Mai* dont a parlé Jeannette (2).

Plus je relis les textes, moins il m'est possible de croire que ce soit l'Arbre des Fées qu'elle ait appelé le « beau Mai », comme on l'affirme habituellement (3) :

« *Item interrogata fuit de quadam arbore existente prope villam ipsius. Ad quod respondit quod satis prope villam de Dompremi est quædam arbor vocata Arbor Dominarum, et alii vocant eam Arborem Fatalium, gallicè des Faées..... Item dicit quod audivit quod infirmi, quando possunt se levare, vadunt ad arborem pro spatiando. Et est una magna arbor vocata Fagus, unde venit mayum, gallicè le beau may.* »

Vocata... vocant... vocata : les appellations sont ainsi nettement désignées. Traduire *unde venit mayum* : d'où vient *le nom de* « beau May » ne s'harmonise nullement avec le contexte.

Jeannette ne veut-elle pas dire que de l'arbre fameux et, pour beaucoup, sacré *proviennent* les feuillages de la fête de Mai ?

On sait combien ce rite fut largement répandu :

« Presque partout en Europe, on a l'habitude d'orner de feuillage vert, le 1er mai, les maisons des jeunes filles qui sont fiancées..... Au printemps... c'était et c'est encore l'usage, en maintes régions de l'Europe, d'aller au bois, d'y couper un arbre, de l'apporter au village, et de l'y planter au milieu de la joie générale. Ailleurs les villageois se contentent de couper des branches d'arbre dans les forêts et de les fixer à chaque maison... Dans la Brie, on dresse un arbre de mai au

---

(1) *P. R.* Témoignage de Colin, fils de Jean Colin. Quicherat, II, p. 234. La traduction de Fabre, ici, est insuffisante (*P. R.*, II, p. 85).

(2) P. C. Troisième interrogatoire public.

(3) Récemment, Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, I, p. 13; Lang, *La Pucelle de France*, p. 38. Ouvrages plus anciens : Wallon, *Jeanne d'Arc* (Didot, 1876), p. 242; Ayrolles, *La vraie Jeanne d'Arc* (Gaume, 1894) II, p. 121; Dunand, *Histoire complète de Jeanne d'Arc* (Privat, 1898), I, p. 107. Tous paraissent, sur ce point, s'être copiés. M. Joseph Fabre, P. C., p. 74, donne une traduction littérale exacte, mais sans aucune explication.

milieu du village. Les filles du pays dansent tout autour tandis qu'un garçon enveloppé de feuilles et nommé le Père Mai est promené dans tout le village » (1).

« Pendant la même nuit (qui précède le 1er mai) les jeunes gens de Cousancelles (2) déposent, à la porte des jeunes filles, de grands rameaux *de hêtre* et de charme » (3).

Il s'agissait, dans ces cérémonies, de faire communier les jeunes filles et le village entier à la puissance vivifiante des « Esprits » de la végétation et aussi d'aider ces Esprits, de les réveiller et exciter, de coopérer avec eux. Explication « animiste ».

Explication « dynamiste », « préanimiste » (4) : Avant que l'homme distinguât entre *corps* et *esprit*, il imaginait l'énergie végétative plutôt comme une sorte de fluide (5) émanant de l'être vivant et auquel on pouvait participer par contact.

On traita donc les arbres, êtres extraordinaires qui semblent mourir l'hiver, ressusciter au printemps, qui opèrent ces miracles : la fleur, le fruit, comme, depuis, les croyants traitèrent les corps des Saints qu'ils croyaient imbibés d'une vertu bienfaisante : feuilles et rameaux devinrent autant de « reliques ». C'est ainsi que, de nos jours encore, en Belgique, on cueille et emporte les feuilles du platane de Trazegnies.

---

(1) Frazer, *Le rameau d'or*, 3e volume, pp. 34, 36, 50, 135, etc.

(2) Département de la Meuse.

(3) Article précité de Labourasse, p. 109.

(4) Les Anglais distinguent maintenant *animatism* d'*animism*. Cet *animatism* n'est autre que le *naturisme* dont parlait déjà A. Réville il y a trente ans (*Les religions des peuples non civilisés*, I, 57, 67; II, 222 à 230).

(5) Cette antique conception réaliste subsiste même dans les religions plus idéalisées : le troisième évangile (Luc, VI, 19) nous dit : « Toute la foule cherchait à toucher Jésus, car une force (δύναμις) sortait de lui et les guérissait tous ». — « J'ai senti une force sortir de moi », dit Jésus (Luc, VIII, 46), quand l'hémorroïsse a touché son vêtement. L'aspect *moral* de cette δύναμις c'est la « grâce » transmise par les sacrements. Qu'on lise, par exemple, la lettre de Bossuet à Mme d'Albert (12 octobre 1695, édit. Vivès, t. XXVIII, p. 259), où il explique les effets de l'Eucharistie : «... Il est vrai que cette vertu dont Jésus est plein ne demande qu'à sortir ; et ainsi, comme elle a choisi la divine Eucharistie comme le canal où elle se veut dégorger sur les âmes, c'est lui faire violence que de retarder ses écoulements en différant les communions. » Il ne m'échappe point, d'ailleurs, que sous le *mana* du primitif, sous la *grâce* du chrétien, il y a un sentiment direct de l'énergie créatrice.

on débite en morceau les branches et l'écorce de l'épine d'Haekendover (1).

Intéressantes survivances d'une époque où l'homme n'avait pu songer à comparer et classifier ses émotions et où « magie » et « religion » étaient encore étroitement unies (2).

—o—

Jeanne eut plusieurs fois l'occasion de dire ce qu'elle pensait des Fées.

Pendant le troisième interrogatoire public (24 février 1431), on l'interrogea « relativement à un certain arbre existant près de son village ».

« Assez près de Domremy, répondit-elle, il est un arbre appelé l'Arbre des Dames; d'autres le nomment l'Arbre des Faées... Plusieurs fois j'ai ouï dire à des anciens (qui n'étaient pas de ma famille) que les Dames Fées y venaient. J'ai entendu l'une de mes marraines Jeanne, femme du maire Aubry, assurer qu'elle-même avait vu les Dames Fées. Est-ce vrai ou non, je l'ignore. Je ne les ai jamais vues près de l'arbre. Ailleurs, les ai-je vues ou non? Je n'en sais rien. »

On lui demande encore si le bois Chesnu est hanté par les Fées.

« Je n'en sais rien, dit-elle, et ne l'ai jamais entendu dire. Mais j'ai ouï répéter à mon frère ce que l'on disait à Domremy : Jeannette a pris son fait sous l'arbre des Dames-Fées (3). Il n'en est rien et je lui ai dit le contraire. »

— Le 17 mars, au neuvième interrogatoire secret : Savez-vous quelque chose, lui demande-t-on, au sujet de ceux qui vont « en l'erre avec les Fées » ?

« Respond qu'elle n'en fist oncques ou sceust quelque chose ; mais a

---

(1) Cfr. Jean Chalon, *Les arbres fétiches de la Belgique* (Anvers, Buschmann, 1912), p. 56, 59, etc. A notre époque la vertu miraculeuse est censée communiquée par Dieu à l'arbre, Dieu n'étant le plus souvent, pour ces intelligences incultes, réalistes, que le grand Magicien, qui peut tout ce qu'il veut.

(2) J'ai étudié ce problème psychologique dans *Le Divin* (Alcan, 1907), p. 255, 259, 260.

(3) On comprend combien il était facile aux ennemis de Jeanne d'abuser de ces commérages. Hélas ! Ils n'y manquèrent point.

bien ouy parler, et que on y aloit le jeudi; mais n'y croist point et croist que ce soit sorcerie » (1).

— Dix jours plus tard, lui fut lu par Thomas de Courcelles l'acte d'accusation. D'après l'article IV, l'accusée « dès son enfance, au lieu d'être instruite dans la foi, avait été endoctrinée par quelques vieilles femmes qui l'ont initié aux œuvres de la superstition, de la divination et de la magie. Ce pays est d'ailleurs connu par le grand nombre de ses habitants qui usent de maléfices. Jeanne elle-même a avoué qu'elle avait appris de sa marraine beaucoup de choses sur les apparitions des Fées; et telles sont les pernicieuses erreurs dont on l'a imbue, que devant vous, ses juges, elle a confessé ne pas savoir si les Fées sont ou non de mauvais esprits (2). »

« Les Fées, je ne sais ce que c'est », répond-elle.

Voilà une parole nette, tout à l'honneur du grand bon sens de Jeanne et de sa prudence, mais pas de nature à satisfaire ces doctes théologiens convaincus, eux, de *savoir* et se flattant de connaître, sur ce point comme sur tant d'autres, la propre pensée de Dieu. Jeannette partage la croyance, universelle alors, à l'existence des Fées. Quant à ce que l'on raconte d'elles, est-ce vrai, est-ce faux? Elle refuse de se prononcer. Les racontars ne l'influencent pas. Ce ne sont point, observe-t-elle, des traditions de sa famille. Jeannette « n'avait appris sa créance que de sa mère (3) »; or ce que nous savons d'Isabelle Romée (pélerinage du Puy; de Rome, peut-être) nous la montre orientée non vers le merveilleux païen, mais le merveilleux catholique autrement riche en éléments moraux.

Familiale, paroissiale (4), on peut employer ces mots pour qualifier

---

(1) Minute française du P. C. Quicherat, I, p. 187. Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy, III, p. 328, donna *erre* = voyage, chemin, route. Le verbe *errer* (exemple : Juif *errant*), en ce sens, vient du latin populaire *iterare* (cfr. Dict. Hatzfeld et Darmesteter).

(2) C'est au troisième interrogatoire secret que la question lui fut posée. « Interroguée s'elle croiet point au devant de aujourduy que les fées feussent maulvais esperis : respond qu'elle n'en sçavoit rien (*respondit quod de hoc nihil scit*), Quicherat, I, p. 178. Au même interrogatoire « interroguée de sa marraine qui a veu les fées, s'elle est repputée saige femme : respond qu'elle est tenue et reputée bonne preude femme (*una proba mulier*), non pas devine ou sorcière ».

(3) P. C. Premier interrogatoire public.

(4) Dans l'église si odieusement mutilée de Domremy, on montre une statue de sainte Marguerite qui peut dater de l'époque de Jeanne d'Arc. A Maxey, de l'autre côté de la Meuse, antique pèlerinage de sainte Catherine, dont la roue

la piété de Jeanne; on ne saurait la dire : « régionaliste ». Jamais non plus Jeanne ne fait allusion à ces martyrs gallo-romains que la légende populaire a réunis en une seule famille (1) : Saint Elophe dont elle voyait à quelque distance, de l'arbre des Fées, le lieu du supplice et de la sépulture, Sainte-Libaire que l'on vénérait dans l'église de Burey-en-Vaux, pays de l' « oncle » Laxart (2), et les autres. Elle n'aspire qu'à se « déraciner » et ne sera jamais plus française qu'une fois déracinée. Elle sait voir par delà son village, comme elle sait voir par delà l'Eglise (3).

Lorsqu'après un quart de siècle eut lieu le procès de réhabilitation, il semble que les gens de Domremy eussent quelque souci de la réputation de superstitieux et de sorciers qui leur avait été publiquement octroyée : Oh! c'est jadis, il y a longtemps, longtemps, que les Fées venaient sous l'arbre... Eux n'ont jamais rien aperçu, ni entendu dire que, de leur temps, quelqu'un ait vu davantage (4).

Y sont-elles jamais venues, ces « femmes », remarque le brave Lebuin, puisque maintenant on ne les y voit plus?

A cette objection, les gens semblent avoir fait deux réponses. Le procès de réhabilitation nous les a conservées.

---

sert encore, au XXe siècle, à retrouver les noyés! La statue de sainte Catherine, celle aussi de saint Michel, pouvaient, d'ailleurs, se trouver dans l'église même de Domremy. Gabriel est l'ange de l'Ave Maria si cher à Jeanne.

(1) « Ce cycle de légendes n'a pas encore été étudié scientifiquement. » PFISTER, *La Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés* (Paris, Cerf, 1912), p. 80. Cfr. DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, livre V. Le peuple a même fait de l'épée qui aurait servi à décapiter saint Elophe une sainte : sainte Epéotte ou Epagnotte, servante de saint Elophe. Cette singulière sainte est représentée sur un bas-relief dans une petite chapelle à Soulosse (*Solimaricia* des Romains).

(2) CHÉVELLE, *Jeanne d'Arc à Burey-le-Petit ou Burey-en-Vaux. La famille Laxart* (Nancy, 1899 — Bibliothèque nationale, cote L. N. 27, 47055).

(3) Par exemple, dans cette claire et loyale réponse : « Je croy bien que l'Église militant ne peust errer ou faillir, mais quant à mes dis et mes fais, je les meicts et raporte du tout à Dieu qui me a fait faire ce que je ay fait. »... « *Item de revelationibus* : respond que de ce, elle s'en raporte à son juge, c'est assavoir Dieu, et dit que ses révélacions sont de Dieu sans autre moyen (= sans intermédiaire). » P. C. Séance du 2 mai; dans Quicherat, I, 392, 395. Nous assistons là au spectacle toujours admirable d'une conscience individuelle émergeant de la collectivité et affirmant sa valeur propre. De même, dans toute la séance du 31 mars.

(4) P. R. Témoignages de Lacloppe, Watrin, Hauviette, Mengette, etc.

Celle de Jean Morel qui, comme Simonin Musnier, ne doutait pas que les Fées ne fussent des êtres diaboliques : depuis que le curé va lire ou chanter sous l'arbre le prologue de l'Évangile selon saint Jean, elles ne viennent plus.

C'est à cause de nos péchés qu'elles ne viennent plus, répond au contraire Béatrix Estellin. Surprenante affirmation ! A ce point qu'au lieu de « *propter eorum peccata nunc non vadunt* » on a préféré lire : *propter earum peccata* (1). Les *péchés* des Fées : leurs malices ou leurs fredaines? C'est bien difficile à soutenir.

Comment, par contre, la disparition d'êtres diaboliques pourrait-elle être considérée comme punition divine des péchés des hommes?

Une pensée m'est venue, que je donne pour ce qu'elle vaut. N'y aurait-il point là erreur de copiste, et *peccata* ne serait-il pas mis pour *precata?*

Precata n'est pas une expression cicéronienne, mais on l'employait au moyen âge :

« *Cœlumque lacrymas fundendo suspiciens... talia emisit precata.* » (2)

Et nous connaissons l'invocation :

Inviolata, integra et casta es, Maria!
. . . . . .
Tua per precata dulcisona
Nobis concedas veniam per sæcula!

Si l'on accepte cette correction, les témoignages de Jean Morel et de Béatrix Estellin deviennent strictement parallèles : les fées ne viennent plus, à cause des prières et conjurations qui les en empêchent.

Mais je ne me crois pas le droit d'insister sur cette hypothèse Il est impossible, en effet, de rapprocher les deux textes :

« *Sed, ut dicitur, postquam Evangelium Beati Johannis legitur et dicitur, amplius non vadunt.* » (J. Morel.)

« *Sed propter eorum peccata, ut dixit, nunc non vadunt.* » (B. Estellin.)

---

(1) Par exemple, M. Germain de Maidy, dans son étude : *L'arbre des fées se trouvait-il en un lieu mal famé?* Extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, février 1911. — Michelet (*Hist. de France*, édit. Lacroix, 1874. Tome V, p. 37), tout en lisant *eorum*, interprête aussi : les péchés des fées. De même A. France (*Vie de Jeanne d'Arc*, Ier, p. 14) qui assure que « le sens n'est pas douteux » (??). Les manuscrits (Bibl. nationale, fonds latin, nos 5970 et 17013) portent certainement *eorum*.

(2) *Vita S. Aldemarii ;* dans Gloss. Du Cange, au mot *precata*.

sans s'apercevoir que l'affirmation de Béatrix est comme soulignée par l'*ut dixit*. Elle a dû surprendre ceux qui l'ont entendue et ils lui en ont laissé la responsabilité (1).

Mieux vaut donc peut-être la lui conserver et rejeter les corrections.

La remarque de B. Estellin prouverait simplement ceci : elle estimait que les Fées qui hantaient jadis les ombrages du bel arbre n'étaient pas considérées comme de l'espèce capricieuse et hostile, mais de l'espèce bienfaisante, de ces « Dominæ fatales » moralement apparentées aux « Dominæ Matres », sortes d'Anges des forêts et des eaux, comme les Anges sont les Fées du ciel ; Dieu les envoie ou les retire, selon qu'il récompense ou punit.

N'est-ce pas de cette imagination populaire, où paganisme et christianisme sont harmonieusement associés, que nous avons un témoignage dans ces lignes du soi-disant « Bourgeois de Paris » :

« 1431 — Item, vray est qu'elle (Jeanne) disoit estre aagée environ de vingt-sept ans, sans avoir honte que maugré père et mère et parens et amis, que souvent allast à une belle fontaine au pays de Lorraine, laquelle elle nommoit Bonne Fontaine aux Fées Nostre-Seigneur... » (2).

Le récit de cet ennemi de Jeanne est plein d'inexactitudes et de calomnies, mais les dernières lignes que je viens de citer sont un trait de lumière. Que Jeanne ait employé, oui ou non, cette expression, il n'importe. Elle existait à son époque. Le peuple a son syncrétisme, comme les lettrés. Plus facilement même, car les lettrés sont davantage préoccupés, souvent, des différences, l'âme simple, des ressemblances. Chez l'intellectuel, une forme contredit et chasse l'autre ; chez le senti-

---

(1) Cela me paraît d'autant plus certain que Béatrix, après avoir raconté ce qui se passe le dimanche « des Fontaines », continue (comme n'ayant pas encore touché à ce sujet) : « La veille de l'Ascension. à la procession où les croix sont portées par les champs, le curé va sous cet arbre et y chante l'évangile. Il va aussi à la fontaine aux groseilliers et aux autres fontaines pour chanter l'évangile ». Remarquer que l'on exorcise aussi bien les fontaines que l'arbre — boire aux fontaines étant, à l'origine, un rite païen de communion. (Fontaine dite : aux groseillers, *ad rannos*, pour *rhamnos* ?? Cfr. Quicherat, *Aperçus nouveaux*. Dans les procès, au tome II, p. 391, note 2, il traduit : aux Rains. Lacurne de Sainte Palaye et Godefroy donnent à *rains* les sens de branches, branchages, brins, rameaux, lisière d'un bois. — Cette fontaine a été captée par la commune de Domremy ; une petite borne marque son emplacement dans un champ, à 600 mètres des dernières maisons et à 30 mètres de la Meuse. Ne pas la confondre avec la fontaine voisine de l'Arbre, à 1 kilomètre de là.)

(2) Cfr. Quicherat, V, p. 468.

mental, les deux formes subsistent et se juxtaposent, associées par une même émotion.

—o—

Je demande la permission d'ajouter, en appendice, quelques observations sur les apparitions de Jeanne. Dans ma précédente étude (1), je n'ai pas suffisamment insisté sur les points suivants :

I. Jeanne avait une puissante imagination constructive. Elle en fit preuve lorsque, pour dérouter ses juges et ne pas leur livrer le *secret du roi*, elle inventa et soutint à plusieurs reprises (2) la fameuse *fiction* (3) de l'Ange apportant une couronne au dauphin. Les juges en furent exaspérés comme d'un mensonge ; de nos jours même, des écrivains catholiques paraissent y voir une certaine dose de vanterie (4). A tort, je crois. Si Jeanne tantôt s'est distinguée de l'ange, tantôt s'est identifiée avec lui, c'est en vertu de ces unifications et « participations » familières aux mentalités encore très instinctives — tel le primitif s'unifiant avec son totem ou s'en distinguant.

Le témoignage de l'intendant de Jeanne, d'Aulon, fournit aussi un excellent exemple : la voyant, au siège de Saint-Pierre-le-Moustier, accompagnée de quatre ou cinq hommes seulement, il lui reproche son imprudence. La pucelle « apres ce qu'elle ot (eut) osté sa salade (casque) de dessus sa teste, luy respondit qu'elle n'estoit pas seule, et que encores avoit-elle en sa compagnie cinquante mille de ses gens, et que d'ilec ne se partiroit jusques à ce qu'elles eust prinse ladicte ville. »

II. Jeanne n'était pas sans se rendre compte, à sa manière, du *facteur personnel d'interprétation* que comportaient ses apparitions.

Comment connûtes vous, lui demande-t-on, que c'étaient des anges?

Je le crus assez tôt, répond-elle, *et j'eus cette volonté de le croire.* » (5)

« Assez-tôt » — pas du premier coup,

« Lorsque je l'entendis (la voix) *pour la troisième fois*, je reconnus que c'était la voix d'un ange » (6).

---

(1) « Jeanne d'Arc, la fille au grand Cœur », dans le numéro de janvier 1912 de la *Revue de l'Université de Bruxelles*.

(2) P. C., premier, deuxième, quatrième interrogatoires secrets.

(3) P. C., dernières déclarations (extrajudiciaires).

(4) P. H. Denifle et Em. Chatelain, « Le procès de Jeanne et l'Université de Paris, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, tome XXIV (1897), p. 1 à 32.

(5) P. C. Septième interrogatoire secret.

(6) P. C. Deuxième interr. public.

Les *visions* ne vinrent donc qu'après les *auditions*.

« La première fois, *j'eus grand doute* si c'était saint Michel qui venait à moi, et cette première fois j'eus grand'peur. Même maintes fois je le vis avant de savoir que ce fût saint Michel... Depuis, saint Michel m'enseigna et montra tant *que je crus fermement* que c'était lui » (1). — « *Ce qui me meut à croire* (que c'est saint Michel), c'est le bon conseil, le réconfort et les enseignements qu'il m'a donnés (2). » Raisonnement tout pratique.

Une voix (ou des voix) détermine l'apparition de la lumière : « La clarté vient, dit Jeanne, au nom de la voix » (3). Lumière dont les rayons ou étincelles prêtent si facilement aux constructions imaginatives! N'oublions pas (4) à quel point Jeanne paraît, précisément, peu fixée sur l'apparence extérieure de ses Anges et de ses Saintes. Les juges ne manquèrent point de faire ressortir cette particularité : « Attendu votre dire que vous ne savez rien ni de leurs membres ni des autres détails de leurs personnes, la tête exceptée (5). »

III. Jeanne, dans les *Dernières déclarations* (qui ne semblent pas devoir être suspectées sur ce point) explique qu'elle voyait les Anges « *en grande multitude et en minime étendue* ».

Le Dr Dumas indique (6) un fait analogue, sous certains rapports, à celui de Jeanne, le cas de sainte Rose de Lima ; et il renvoie à la *Vie* de cette sainte par le P. Hansen (7). Comme il n'est pas facile de se procurer ce livre, je transcris le passage :

« Il arriva souvent tandis qu'elle savourait la douceur de ce nom chéri (Jésus), les yeux fixés sur le livre où il était écrit, que l'enfant Jésus venait se placer sur l'écriture sous la forme la plus séduisante. Sa taille égalait à peine la longueur d'un doigt, et, dans un si petit corps, il laissait voir une beauté et une bonne grâce incomparables. En arrivant, il demeurait un instant immobile, puis se promenait gravement entre les lignes du livre, ensuite se tournait vers son épouse

(1) P. C. Septième interr. secret.

(2) P. C. Huitième interr. secret.

(3) P. C. Troisième interr. public.

(4) *Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1912, p. 346. — Se reporter, par exemple, au cinquième interr. public.

(5) P. C. Admonition publique du 2 mai, § V.

(6) Lettre insérée dans la deuxième volume de la *Vie de Jeanne d'Arc*, par A. France, p. 463.

(7) *Vie de sainte Rose de Lima*, par le P. Hansen, p. 179. A la Bibliothèque nationale, cote O° 247.

bien-aimée qu'il enivrait par ses regards pleins de bonté, de douceur et de tendresse. Enfin, il lui disait intérieurement : Lis-moi, car je suis le Verbe de la Parole ; lis-moi avec toute l'attention dont je suis digne, car, si petit que je sois, je n'en renferme pas moins tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu ». — « Il est plus probable, ajoute Hansen, que (ces) visions se passaient uniquement dans l'imagination de la servante de Dieu. »

Nous en sommes convaincus et il ne sera pas inutile, je crois, de fournir un exemple analogue tiré d'une savante étude sur le cas du faux Dauphin Naundorff. Les auteurs montrent que « Naundorff faux-messie n'est pas plus un imposteur que Naundorff faux-Dauphin. Il avait l'âme d'un croyant, l'ardeur d'un apôtre; en d'autres temps on eut trouvé en lui l'étoffe d'un martyr. De toute sa personne rayonnait une sincérité impressionnante et convaincante ». C'était un halluciné et un « mythomane ». Or voici — c'est Naundorff lui-même qui écrit — le récit du rêve auquel il dut sa conversion au catholicisme, et où nous retrouverons les anges « en minime étendue » :

« ... Je fus entouré tout à coup d'une lumière de soleil prodigieusement brillante. Je levai le regard et je me crus entouré de rayons de soleil brillant comme de l'or, dont la source primitive semblait provenir de mon propre corps. Mais combien grand fut mon étonnement quand je vis que, sur ces rayons se berçait un nombre infini de très délicats charmants petits anges doués d'ailes, qui fixaient leurs ravissants et aimables regards tantôt sur moi et tantôt sur un autre objet derrière moi. C'est pourquoi je me retournai et ici ma plume est trop faible pour décrire ce que je vis. A trois pas environ, derrière moi, se tenait debout un bel homme, d'après l'apparence de l'âge de 28 à 30 ans, et une bonne demi-tête de plus que moi... Il s'écoulait de sa tête une substance blanche indescriptiblement brillante qui se formait autour de lui en une auréole sur les rayons de laquelle les petits anges se balançaient comme des oiseaux sur les branches d'un arbre.

« ... Je le contemplai, le Magnifique, et mon étonnement sur sa majesté me rendit muet... « Tu ne me connais pas? » me dit-il enfin. Si dans ce moment j'avais été de pierre, cette voix m'eût appelé à la vie. Je répondis : « Non, je ne te connais pas. » Il reprit : « Je suis Jésus et envoyé pour t'annoncer la grâce de Dieu ». Je tombai à ses pieds et j'étais tellement ému que je me réveillai... » (1)

---

(1) Sérieux et Capgras, *Le Messianisme d'un faux Dauphin*, Journal de psychologie normale et pathologique (Alcan) 1912; nos 3 et 4 : pp. 206 et 301.

Aux physiologistes de nous expliquer le mécanisme de ces phénomènes de « micropsie ». A nous de soigneusement distinguer entre les dits phénomènes classifiés d'après une méthode abstraite et ces mêmes phénomènes utilisés par le mystique — entre la plante desséchée et cataloguée dans l'herbier et la fleur vivante. L'hallucination vaut ce que vaut le mystique (1).

Les stoïciens faisaient avec grand soin la distinction entre nos « représentations », « qui ne dépendent pas de nous », et « l'usage de nos représentations, », « qui dépend de nous » et constitue la plus réelle expression de notre personnalité.

Il y a donc l'hallucination — et la manière de s'en servir. Chez certains mystiques, l'activité spirituelle domine, dirige le déterminisme organique, triomphe de ses tares physiologiques, les utilise même pour réaliser sa propre finalité.

---

(1) « Quelles que soient les circonstances d'ordre physique ou moral qui expliquent que Jeanne ait été prédisposée à avoir des visions, encore est-ce son cœur qui a déterminé le caractère de ses visions ; c'est de son cœur qu'ont procédé ses dits et ses faits ; c'est dans son cœur qu'est le secret de son héroïsme » Joseph Fabre, P. R., 2e édition, 2e volume, p. 400.

Etude des éléments moraux de l'infraction au point de vue philosophique

Communication faite au cours de Droit pénal

PAR

HENRY L. BOTSON,

Etudiant en droit.

Si la société était un organisme sain de corps et d'esprit, il n'y aurait jamais de délinquants; par suite, pas de délits, pas de blessures sociales, pas de réaction, pas de droit pénal donc, et il est probable que la plus grande partie de l'humanité en serait parfaitement heureuse.

Mais, hélas! cette société saine n'est qu'un mythe! A tout moment, des infractions se commettent. Des hommes se révoltent, vivent en dehors de la société. Il se forme des groupements parasites..., des actes contre nature sont commis..., et chaque fois il faut réagir..., car, sans réaction, la gangrène se mettrait dans les plaies et ce serait vite fait de la société.

Cette réaction est apparue du jour où la société s'est formée. Le droit de punir n'est pas, comme le disent Hobbes ou Locke, la clause d'un contrat, la sanction d'un accord. C'est la réaction toute naturelle de la victime qui se défend..., réaction qui, par suite de la sociabilité de plus en plus grande des individus, a passé de l'individu à la famille, puis à la société tout entière.

En même temps que se faisait cette transmutation, se formaient les premières conceptions philosophiques et morales. La notion du bien et du mal apparaissait, ainsi que l'idée de la récompense et de la peine, la récompense étant jointe au bien, la peine au mal. — Ces notions se fusionnent avec les premiers embryons de droit répressif et bientôt l'on considère que le criminel agit mal, et qu'à cause de cela il doit être puni. Mais il n'y a alors aucun degré dans

la faute. L'humanité ne comprend que deux catégories d'hommes : les bons et les mauvais. Ou bien on est tout à fait bon, ou bien on est tout à fait mauvais. Tout délinquant est coupable et doit être puni. Tel est le principe primitif.

C'est ainsi que l'on trouve chez Aristote « que l'acte est tout entier contenu dans la pensée ». Tout crime, pour lui, est l'extériorisation d'une pensée coupable. Le criminel est un individu intelligent et libre. Il fait le mal pour le mal. Il pourrait ne pas le faire, s'il voulait ne pas le faire. Dès lors, il est coupable, il est méchant. On le considère un peu comme l'enfant qui a fait une gaminerie. Il faut le punir... et c'est la peine qui n'a plus le caractère de réaction spontanée de la punition primitive, mais qui est donnée d'une manière intelligente, avec la volonté de faire du mal au délinquant, pour le faire expier..., car à l'idée de peine est jointe l'idée d'expiation.

C'est de ce point de vue simpliste qu'est parti le droit pénal. C'est là qu'il faut chercher la cause des monstruosités qui furent commises un peu de tout temps au nom d'une prétendue justice.

Cependant, les philosophes et les moralistes s'attachèrent à cette question de la réaction de la société contre l'individu coupable. Et ce qui tomba à la toute première réflexion, c'est cette unité dans la faute. Le fait existe, l'auteur doit être puni. Cela n'est pas.

Il faudrait nier l'évidence pour ne pas reconnaître que tout homme peut, à un moment donné, ne pas être maître de lui et que, dès lors, l'homme le plus sain et le plus honnête peut, à ce moment, commettre un crime... crime qu'il n'aurait pas commis dans les circonstances ordinaires de la vie... Sera-t-il coupable, alors, et devra-t-on le punir avec l'idée de le faire expier... doit-on sciemment lui rendre le mal qu'il a fait inconsciemment?

Les spéculations philosophiques du XVIIIe siècle s'occupèrent beaucoup de cette question... et l'on en arriva à cette idée que, pour qu'un acte soit punissable, il faut qu'en dehors des éléments matériels de l'infraction il y ait aussi des éléments moraux. Il faut qu'à côté du lien de causalité physique entre l'agent et l'infraction il y ait aussi un lien de causalité morale; il faut qu'il y ait un élément intentionnel; il faut, en d'autres termes, que le délinquant puisse être déclaré responsable, c'est-à-dire que l'on reconnaisse l'individu sain de corps et d'esprit, capable d'avoir conçu l'infraction, de l'avoir exécutée sciemment, et susceptible d'être puni de ce chef.

* * *

Le délit est un acte comme un autre. Il est le résultat d'une activité psychique interne comme tous les actes de la vie. Tout délit doit

être élaboré, puis exécuté. Le système nerveux tout entier travaille comme pour un acte ordinaire.

Dès lors, les conditions psychiques dans lesquelles le délit a été commis prennent une importance capitale.

Ainsi se crée la notion de responsabilité qui devient la base du droit pénal de l'école classique.

Notion troublante, s'il en fut. Troublante parce que mal définie, indéfinissable dans ses éléments intimes, dirai-je même. Et une notion aussi indéfinissable étant placée à la base du droit pénal, il est à craindre que l'arbitraire ne sévisse et ne décide que tel individu est responsable, tel autre irresponsable, ne frappe l'un, ne sauve l'autre.

Dans l'école classique, les délinquants nous apparaissent donc comme divisés en deux catégories : ceux qui commettent une infraction en toute sanité d'esprit, les responsables, et les autres, les irresponsables. Et le grand principe qui intervient est que l'homme responsable peut être puni, l'homme irresponsable ne peut être puni.

Cette question de la punissabilité apparaît donc comme excessivement simpliste. Mais ce n'est qu'une apparence, et, à cause même de la complexité de la notion de responsabilité du délinquant, une foule de problèmes vont surgir. Les idées les plus contradictoires ont pris naissance et, à certains moments, on reste comme désemparé devant les errements de la science répressive, et l'on cherche presqu'en vain les remèdes à y apporter.

Il convient donc d'analyser le mieux possible la notion de responsabilité, puisqu'elle nous apparaît comme la base du droit pénal de l'école classique.

* * *

J'ai dit que le délit était un acte comme un autre. Qu'il obéissait à un travail psychique interne comme tous les actes de la vie. Et, de même que dans les actes ordinaires, il y a des actes réflexes et des actes réfléchis, des actes forcés et des actes qui semblent volontaires, il faut considérer une division analogue en ce qui concerne les délits.

Ainsi déjà, toute une série de délinquants échappe naturellement à la justice répressive. Il est évident que l'homme attaqué par un malfaiteur et qui tue ce dernier en se défendant, ne peut être considéré comme punissable. Pas plus que la femme à qui l'on place dans la main un poignard et dont on dirige la main ainsi armée vers une autre personne pour la tuer.

Et, si les actes ainsi commis ne sont pas punissables, c'est qu'il manque dans leur élaboration un élément intentionnel, la volonté.

Quel que soit l'acte que nous commettions, bon ou mauvais, nous n'aurons à en répondre que si nous trouvons à la base de cet acte la volonté. Ainsi, nous découvrons comme élément primordial de la responsabilité, un élément qui nous est déjà beaucoup plus perceptible.

Il est à remarquer que l'absence de cet élément écartant toute responsabilité et que la responsabilité étant la condition essentielle de la punissabilité, échappent ainsi tous les êtres dépourvus de volonté, soit qu'ils n'en aient jamais eu, soit qu'ils en aient été privés momentanément.

Ce qui est intéressant à étudier, c'est le point de savoir si la volonté ainsi placée à la base du droit pénal est une volonté libre dépourvue d'influence agissant en tant que volonté, libre d'agir ou de ne pas agir, et susceptible d'être punie ou bien si cette volonté est déterminée, c'est-à-dire qu'elle n'échappe pas à la loi de la causalité.

Il importe de noter que cette discussion a, au point de vue juridique pratique, une importance beaucoup moins grande qu'au point de vue moral. Car tous les savants, quelle qu'ait été leur opinion, ont toujours été d'accord sur ce point : la nécessité d'une sanction; car cette sanction est indispensable à la vie même du corps social. Des discussions de mots peuvent naître, à savoir s'il faut parler de « peines » ou de « mesures de préservation ». Mais tout le monde est d'accord quant à la nécessité de la sanction.

Le désaccord entre libre-arbitre et déterminisme est donc surtout intéressant au point de vue philosophique.

J'envisage plusieurs hypothèses : ou bien la volonté est libre d'agir à sa guise. Elle apparaît comme une entité directrice de tous nos actes et libre d'échapper aux influences extérieures. Elle semble n'obéir qu'à son caprice.

A l'autre extrémité, une volonté déterminée n'agissant pas à sa guise, mais soumise comme tous les phénomènes à la loi de la causalité.

Entre ces deux extrêmes, une opinion médiate : celle de M. le professeur Prins. La volonté n'est pas libre. Elle n'est pas non plus strictement déterminée. Il y a une certaine dose de liberté. C'est la théorie de la liberté relative.

J'ajoute tout de suite que je suis partisan de la théorie déterministe.

Certes, l'humanité ne nous apparaît pas encore aujourd'hui comme une machine parfaitement réglée, comme un pur mécanisme. Mais c'est parce que cette machine est trop compliquée, ses rouages sont trop nombreux, notre connaissance est trop petite. Il y a des choses

que nous ne pouvons savoir. Cependant, je considère que rien ne peut échapper à la loi de la causalité et qu'il est impossible d'imaginer un phénomène qui se produit sans causes.

Quant à savoir quel est l'enchaînement de ces causes, quelles sont les lois primordiales qui les relient, nous ne le pouvons. Mais est-ce assez pour dire que ces lois n'existent pas?

Je préfère en soupçonner l'existence que d'imaginer une certaine dose de volonté libre qui y suppléerait. C'est ce que j'essaierai de démontrer.

* * *

Le libre arbitre absolu est un postulat de la raison. Cette volonté dégagée d'influence, qui plane au-dessus de nos actes et nous commande à sa guise en suivant ses caprices, a pu enchanter des rêveurs, des idéalistes, des poètes. Mais comme elle est loin de la réalité! Comme elle ressemble peu à tout ce que nous voyons, à tout ce que nous pouvons constater par les sens!

L'école du droit pénal classique, qui est partisan de cette théorie du libre arbitre, dit qu'on ne punit un homme que quand il a fait ce qu'il a voulu faire, qu'il a su ce qu'il faisait et que l'acte a jailli de sa conscience.

Mais jamais un acte n'apparaît ainsi; une foule de motifs l'ont amené. Ces motifs n'apparaissent peut-être pas toujours au premier abord, mais ils sont vite découverts.

Il est à remarquer, du reste, qu'au point de vue répressif, cette théorie du libre arbitre aurait des conséquences désastreuses, car elle ferait nécessairement conclure à l'inutilité de la peine. La volonté apparaissant en effet comme affranchie de toute influence s'inquiéterait bien peu des obstacles que l'on tenterait de lui opposer. Et ce n'est pas le fantôme d'une peine qui pourrait agir sur son action ou sur son inaction.

Nous ne pouvons, du reste, concevoir un homme qui pourrait, au même moment, avec le même caractère et dans les mêmes conditions, faire exactement l'opposé de ce qu'il fait.

Tout acte dépend d'un mobile déterminant. Et tout mobile se rattache à notre caractère. Or, ce caractère dépend de circonstances sur lesquelles l'homme n'a aucune prise. Dans sa formation initiale surtout, il est soumis à des facteurs sur lesquels l'homme n'a aucun contrôle. Facteurs psychologiques, hérédité, dégénérescence, maladie, facteurs sociologiques, éducation, milieu, hasard des fréquentations, lectures, etc...., il est impossible d'envisager dans leur ensemble les conditions de cette formation première.

Aussi ce caractère qui nous influe, cette volonté qui imprime telle ou telle direction à nos idées, à notre conduite, est le produit de l'élaboration de milliers de facteurs différents que nous ne connaissons souvent pas... et c'est dans ces facteurs que se trouvent les germes des actes que l'individu va commettre.

Dès lors, l'individu ne jouit plus d'une volonté libre, dégagée d'influence... partout, au contraire, nous verrons s'exercer la loi de la causalité.

Ce qui fait croire à cette liberté, c'est que la cause première d'un acte n'apparaît pas au début.

La façon d'agir d'un homme dépend de circonstances secondaires que nous ne voyons pas au premier abord. Mais si l'on essaie de remonter à la cause première de l'action, on découvre la série logique des états successifs qui l'ont amenée. Au début, elle apparaît comme le résultat spontané du travail d'une volonté autonome, alors qu'en réalité cette volonté est l'esclave de cent mille facteurs différents qui se révèlent peu à peu, l'encerclent, la commandent et lui ôtent toute liberté d'action.

Et lorsque nous ne voyons pas la cause immédiate qui a déterminé la volonté à agir, ce n'est pas une raison pour dire que cette cause n'existe pas.

* * *

Cette tendance que l'on a à créer une certaine dose de liberté dans les actions humaines provient de ce que nous rapprochons ce que nous voulons connaître de ce que nous connaissons.

Nous voyons tourner une machine à vapeur. Nous en connaissons parfaitement le mécanisme. Il nous semble en voir la cause première. Nous disons que c'est un phénomène nettement déterminé. Nous savons qu'en tournant tel ou tel robinet, la machine ira plus vite, ou bien qu'elle s'arrêtera.

Pareille détermination semble ne pas exister dans le mécanisme des actions humaines. Nous ne pouvons prévoir ce qui arrivera, ni influer sur les décisions. Pourquoi? Parce que nous ne connaissons pas la machine humaine comme la machine à vapeur. Elle est infiniment plus complexe. Nous ne voyons du reste pas non plus la cause première qui fait tourner la machine. Certes, nous connaissons la force de la vapeur, l'énergie de la chaleur, mais qu'est-ce que que cette énergie, d'où vient-elle? Nous ne le savons. La cause première nous échappe. Et, cependant, nous n'hésitons pas à reconnaître qu'elle existe et nous ne voyons pas à la base de cette énergie un élément autonome.

Pourquoi en supposer dès lors l'existence à la base des actions humaines à cause de leur complexité?

A mon avis, du reste, il n'y a aucun phénomène échappant à la loi de la causalité, ou, du moins, s'il y en avait, nous ne pourrions les connaître. Car connaître une chose, c'est affirmer des caractères communs à cette chose et à d'autres, c'est affirmer une loi. C'est ramener le phénomène inconnu à un autre dont nous savons déjà quelque chose. C'est unifier une diversité. Or, cette unification ne peut se faire que par des lois et, parmi celles-ci, il faut reconnaître comme primordiale la loi de la causalité.

Si un phénomène pouvait exister en dehors de toute loi, il n'aurait avec les autres phénomènes aucun caractère commun. Aussi, comment le saisir, le comprendre? Il serait pour nous comme une création nouvelle, un petit monde tout à fait différent du nôtre et sur lequel nos moyens de connaître n'auraient aucune prise.

Dès lors, il passerait inaperçu et n'existerait pas pour nous.

J'en conclus que nous ne pouvons connaître que des phénomènes obéissant à des lois, base générale de notre connaissance.

* * *

L'homme doué de volonté est le produit d'un enchaînement ininterrompu d'éléments multiples, de facteurs différents : hérédité, éducation, milieu, tout a une influence sur lui.

Cependant, deux êtres placés. semble-t-il, identiquement dans les mêmes conditions n'agissent pas de même manière. Et cela fait croire à une certaine dose de volonté libre.

Est-ce pour cela dire que la loi de la causalité est prise en défaut et qu'il arrive un moment où, à la suite de l'enchaînement des mêmes causes, deux êtres différents peuvent choisir une direction différente?

Non! si les effets sont différents, c'est qu'il existe dans les conditions qui ont amené l'acte des différences qui nous échappent. Comment connaître, par exemple, toutes les influences ancestrales qui peuvent agir jusqu'à la dixième génération et qui font qu'un homme peut avoir à subir, rien que de ce fait, jusqu'à deux mille influences différentes.

La cause qui différencie notre personnalité de celle de nos semblables échappe à notre perception. Est-ce pour cela dire qu'elle n'existe pas? Faut-il, pour y suppléer, introduire un élément de liberté? Est-ce parce que nous ne connaissons pas la loi qu'il faut la considérer comme inexistante?

Un exemple : la loi de Newton a longtemps été considérée comme une loi générale s'appliquant à tous les corps. Or, on a remarqué, par expérience, qu'elle ne s'applique pas aux infiniment petits. Est-ce pour cela dire que ceux-ci sont doués d'autonomie et qu'ils n'obéissent à aucune loi?

Non! il faut reconnaître qu'il existe une loi plus générale que la loi de Newton, qui englobe cette dernière et d'autres encore... Nous ne la connaissons pas, mais nous la supposerons, car le but de notre connaissance est d'unifier et de trouver des lois de plus en plus vastes englobant tous les phénomènes.

De même pour les actions humaines, nous pouvons supposer une loi que nous ne connaissons pas parce que notre connaissance est imparfaite. Et je préfère la supposer que de créer une volonté libre et même rien qu'une partie de volonté libre. Car cette liberté n'est créée que pour les besoins de la cause. C'est un produit de notre esprit assoiffé de curiosité et qui veut tout savoir. Lorsqu'il se trouve devant un phénomène momentanément inconnaissable, il préfère créer du surnaturel que d'attendre patiemment que la connaissance se perfectionne.

Ainsi, les anciens ont créé une foule de dieux pour toutes les circonstances de la vie. Beaucoup de ces dieux sont tombés peu à peu, sapés par la science qui se développe. Mais il en reste encore... et il en restera jusqu'au moment où notre connaissance sera parfaite, c'est-à-dire probablement toujours parce que nous voulons tout savoir et que nous ne reconnaissons jamais notre ignorance.

* * *

Certes, nous avons l'aspect de la liberté. Nous en avons en nous comme le reflet, l'intuition, la conscience. Et ce reflet a fait croire à beaucoup que cette liberté existait objectivement. Mais ce n'est qu'une apparence.

Tout acte, et principalement les actes de notre volonté, dépend d'une série de causes extraordinairement complexes. Et, dans toutes les causes, il y a évidemment des motifs bien différents qui se contrebalancent... il y a du pour et du contre... Tous ces motifs se rencontrent et il se forme une espèce d'oscillation... le plus fort l'emporte. Mais il se produit un moment d'hésitation, pendant que les influences se contrebalancent, et il semble qu'un élément étranger intervient. Un élément autonome semble choisir et peser d'un côté. Et cet élément autonome, on le baptise volonté libre. C'est là une erreur. Ce n'est pas la volonté qui entraîne un des plateaux de la balance, c'est elle qui est entraînée parce que, du côté où elle va, les

motifs sont plus nombreux ou plus forts que de l'autre. C'est l'illusion de la liberté qui nous apparaît. Ce n'est pas la liberté elle-même.

Ce moment d'hésitation peut être fort long et donner ainsi à l'esprit l'aspect d'une méditation prolongée, d'un travail approfondi de la volonté hésitant à prendre tel ou tel parti. Des milliers et des milliers d'influences pèsent sur l'individu. Des causes éloignées dont nous ne pourrions soupçonner l'existence influent sur sa destinée. Les mobiles se heurtent, s'accumulent de l'un et l'autre côté et, finalement, la volonté est irrémédiablement entraînée par la fatalité triomphante.

Ainsi, une pierre qui tombe d'une montagne arrive sur une éminence, oscille quelques secondes de droite et de gauche et s'en va finalement rouler dans le torrent. Et, pendant ces oscillations, elle paraissait réfléchir, choisir quel était le meilleur côté pour choir.

* * *

On oppose à la loi de la causalité la loi de la finalité. On prétend découvrir par là des actes de l'intelligence humaine échappant à la loi de la causalité.

Le génie créateur, par exemple. Il semble que nulle cause n'entoure la création de son œuvre. Il va vers un but, et ses éléments, il les prend en lui-même; il semble les créer de toute pièce, parce qu'il fait quelque chose de neuf, d'original. Il est l'aspect absolu de la volonté agissant en toute liberté et dans un but qu'elle s'est créé elle-même.

Il est plus vrai que la cause de cette activité réside dans le but même. L'œuvre ou la conception de l'œuvre n'est pas un produit de l'esprit autonome. Une image s'est présentée à l'esprit. Elle semblait s'être créée toute seule. Et, cependant, cette conception est le résultat de l'élaboration de causes multiples, dont beaucoup ne tombent pas sous le contrôle des sens, mais qui existent néanmoins. Même pour une œuvre tout à fait originale, on découvrirait à la conception première toute une série de causes. L'artiste est soumis à l'influence de son tempérament, de son caractère, de son éducation, des œuvres précédentes et des critiques qui en ont été faites. Il est possédé comme par un esprit réformateur qui le pousse à rechercher des formes nouvelles. Il combine ce qu'il a déjà vu, avec ce que son tempérament le pousse à voir. Ainsi, il forme quelque chose qui semble tout à fait nouveau et qui, cependant, dépend de ce qui a été.

Aussi, cette image exerce sur l'esprit de l'artiste créateur une attirance constante. Il doit créer ce qu'il a entrevu et sa volonté est invariablement attirée par cette force qui l'amène au but.

L'on objecte cependant que l'artiste est libre de créer ou de ne pas créer. Ici encore, ce n'est que l'apparence. S'il ne crée pas, c'est que la force attirante du but n'est pas assez grande pour le forcer à agir. La conception est imprécise. Elle reste comme enveloppée d'un nuage. L'artiste voit bien, dans son rêve, de vagues formes qui l'enchantent; il cherche à les préciser. Mais les influences ne sont pas assez fortes. La forme ne se précise pas. Ce quelque chose d'indécis ne peut mettre l'artiste en action. Il ne crée pas. De là, tout le troupeau des ratés, des miséreux, dont on dit qu'ils vivent dans un rêve perpétuel.

Ou bien aussi la force attirante du but est assez grande, mais il y a d'autres forces s'opposant à ce que l'esprit entre en action. Celles-ci peuvent résider dans le caractère de celui qui devrait créer : une très grande paresse peut-être ou, dans des circonstances extérieures indépendantes, des vices, l'alcoolisme, l'amour d'une femme...

Plus simplement. L'on pose en un point A un mobile que l'on veut faire rouler jusqu'en un point B, où il y a un obstacle pour l'arrêter. Pour ce faire, on imprime au mobile un mouvement qui est la cause de sa translation... le mobile roule vers son but en suivant une ligne droite dont on peut déterminer d'avance tous les points, et arrive à son but. Voilà un phénomène qui nous apparaît comme tout à fait déterminé. Nous en voyons la cause. Nous en voyons le but, nous en voyons distinctement toutes les phases.

Le mobile est une boule de fer, l'obstacle un aimant. Si ce dernier est suffisamment fort et qu'aucune autre force ne s'oppose à la translation du mobile, celui-ci se précipite de lui-même, semble-t-il, sur l'aimant. Il paraît agir librement, partir sans cause déterminée vers un but. Ce n'est qu'une apparence. Nous le savons, parce que nous connaissons la force attirante de l'aimant. Nous reconnaissons le phénomène déterminé. Si, cependant, nous ne connaissions pas les lois de l'aimantation, devrions-nous pour cela en conclure que le mobile est libre, qu'il se précipite vers l'aimant de son plein gré?

Nous voyons qu'ici cause et but se trouvent réunis en un même point.

L'œuvre de création est un phénomène purement analogue. Finalité et causalité se confondent. La loi de la finalité que l'on oppose se ramène finalement à la causalité, et nous voyons, une fois de plus, que, là où la liberté semble être la plus grande, la volonté est cependant enchaînée par des causes multiples et déterminantes.

* * *

Aucun acte de la vie humaine n'échappe à la loi de la causalité. L'humanité est une gigantesque machine d'une complexité formi-

dable et dont nous connaissons bien peu de chose. Nous voulons lui appliquer les petites lois de notre connaissance, et nous voyons que ces lois n'aboutissent pas. Nous en déduisons qu'il n'y a pas de lois, que la machine est autonome, qu'elle est douée de volonté libre.

Et, pourtant, les lois se révèlent dans tous les phénomènes.

Pourquoi, du reste, supposer cette liberté, alors que nous reconnaissons, alors qu'il tombe sous les sens, que, dans beaucoup de cas, l'individu n'est que le jouet de multiples causes qui encerclent sa volonté?

Nous voyons souvent la volonté guidée par une fatalité irrémédiable. Alors seulement, les anti-déterministes reconnaissent la cause. Comme saint Thomas, ils ne croient que ce qu'ils voient. Mais ils se rattrapent et récréent de l'autonomie pour ce qu'ils ne voient pas.

Dans le système des astres, il y en a dont les mouvements nous apparaissent comme bien déterminés, d'autres moins bien, d'autres pas du tout. Est-ce à dire que ceux-ci n'agissent que d'après leur libre arbitre et n'obéissent à aucune loi?

Nous connaissons d'une manière tout à fait exacte le mouvement des planètes. Nous pouvons déterminer leur orbe. Nous savons que tel jour, à telle heure, elles seront à telle place.

Mais il peut y avoir des comètes dont nous ne connaissons rien. Est-ce à dire que celles-ci sont douées de volonté libre et qu'elles se promènent dans l'infini au hasard de leurs caprices?

Non! pour elles, nous reconnaissons que notre connaissance est insuffisante. Nous ne savons pas les causes qui influent sur leur gravitation, mais nous sommes certains qu'il y en a et que le trajet qu'elles parcourent dans le ciel, quoique inconnu pour nous, est nettement déterminé.

Pareillement, il y a des actes de l'esprit que nous reconnaissons comme parfaitement déterminés. Il y en a d'autres qui semblent n'obéir qu'à leur bon vouloir. Mais pourquoi imaginer pour ceux-ci qui ne sont que des phénomènes ordinaires une dose de liberté que nous refusons aux autres phénomènes indéterminés?

Si nous semblons avoir conscience de cette liberté, c'est que nous en voyons l'aspect. Mais ce n'est là qu'une apparence, un vain fantôme, sans réalité objective. La vérité, c'est que nous sommes guidés par une infinité de causes qui souvent nous échappent, mais qui cependant nous entraînent chacun vers notre but d'une manière fixe et immuable.

*
* *

Dans son cours de droit pénal, M. Prins défend la théorie de la liberté relative. Pour lui, tout être humain a en lui un élément de

liberté et un élément de nécessité. L'élément de liberté consiste à pouvoir choisir entre les motifs, et à vouloir. L'élément de nécessité consiste dans l'empreinte de la famille, de la race, du milieu, de l'époque.

Je ne crois pas à cette liberté. Je crois qu'elle n'est qu'une apparence. Que cette liberté, en d'autres termes, n'a qu'une existence provisoire.

Les phénomènes naturels nous apparaissent comme déterminés. Cependant, dans certains cas, nous sommes bien obligés de reconnaître une certaine dose de contingence. C'est cette contingence que je prétends provisoire.

Je m'explique. — Nous pouvons connaître la longueur d'onde d'un rayon lumineux, car ses vibrations obéissent à une loi. Or, la loi que nous employons pour déterminer ce phénomène formule, je suppose, le nombre 3. Nous avons obtenu ce nombre par une série de calculs. Cependant, le résultat de ces calculs n'a pas toujours été le même. Nous avons obtenu, tantôt 2,99999, tantôt 3,11111... Est-ce à dire que le phénomène ne se passe jamais deux fois de la même manière et qu'il est, de ce fait, impossible à déterminer? — Non! Si de telles divergences apparaissent dans nos résultats, c'est que nos données ne sont pas tout à fait exactes. Les moyens que nous avons pour observer les vibrations d'un rayon lumineux ne sont pas suffisamment perfectionnés pour que, dans cette observation, il ne se glisse pas de légères erreurs. Ces erreurs influent sur le calcul tout entier et nous amène ainsi chaque fois à des résultats différents. Cependant, nous n'hésitons pas à reconnaître que le phénomène est déterminé et à formuler une loi. Nous forçons les résultats et nous disons : la longueur d'onde est 3.

Le phénomène est donc déterminé en ce sens qu'il obéit à une loi qui en fixe les différentes phases. Mais, à côté de ce déterminisme, nous devons reconnaître une certaine dose de contingence, tout au moins provisoire, en ce que le phénomène se passe, peut-être, légèrement autrement que ne le dit la loi. Mais, au jour où notre observation sera parfaite, il n'y aura plus d'erreur, par suite, plus de divergence, plus de contingence, et le phénomène nous apparaîtra tel qu'il est, c'est-à-dire nettement déterminé.

J'envisage comme jouant un rôle analogue à cette contingence provisoire la théorie de la liberté relative défendue par M. Prins. Nous ne pouvons observer les lois qui déterminent nos actes. Nous ne les connaissons pas. Et nous imaginons une certaine dose de liberté pour suppléer à cette insuffisance de notre connaissance.

Mais cela ne veut pas dire que la loi n'existe pas. Et, du jour où notre connaissance sera perfectionnée, cette contingence disparaîtra peu à peu pour faire place au déterminisme le plus absolu.

Je reconnais, certes, que, pour affirmer ma théorie, il faut que j'aie recours au domaine de l'hypothèse. Je dois supposer l'existence de lois que je ne puis prouver. Je ne puis apporter d'arguments irréfutables. Cette faiblesse provient également de l'insuffisance de ma connaissance.

Mais celui qui crée une volonté libre rencontre le même obstacle. Il ne pourra apporter d'arguments que je ne puisse discuter. Il ne peut apporter de preuves tangibles de l'existence de cette liberté. Il doit aussi avoir recours à des hypothèses et ses hypothèses à lui seront bien plus hasardées. Car il crée quelque chose de nouveau, quelque chose de différent de ce que nous voyons. Il différencie les actes de la vie humaine des autres phénomènes qui peuplent l'Univers. Il les élève au-dessus de ces phénomènes, les doue d'une autonomie qui a quelque chose de supérieur, qui a comme un caractère divin. Et cette autonomie, il ne l'a rencontrée nulle part. Il en a vu l'apparence, mais presque chaque fois cette apparence est tombée après réflexion.

Quant à moi, en supposant des lois directrices à tous les actes de la vie, je ne m'écarte pas de ce que mes sens m'ont appris à connaître. Je reste dans le cadre de ma compréhension de l'Univers. Je ne me base que sur des données tangibles et démontrables. Je ne crée pas de surnaturel. Je n'introduis pas un élément supérieur ou divin. Je rapproche simplement l'inconnu de la réalité et je cherche à tirer par analogie des conclusions vraisemblables.

C'est pourquoi je nie l'existence de la liberté que je ne rencontre nulle part ou dont je ne vois du moins que l'apparence; et je suppose partout l'existence de la loi de la causalité, directrice de nos actes, de nos pensées, de notre conduite, comme des phénomènes matériels de l'Univers.

* * *

La vie humaine m'apparaît donc comme déterminée et suivant le cours que lui indiquent les causes multiples qui influent sur elle.

Il s'ensuit que la volonté, élément essentiel de la responsabilité, est déterminée; qu'elle obéit à des lois générales; qu'elle est dépourvue du droit d'agir à sa guise en suivant son caprice.

La notion de responsabilité, telle qu'elle fut établie par l'école classique, ne pourra donc plus servir de base quant à la punissabilité des infractions.

« On ne punit un homme que quand il a fait ce qu'il a voulu faire, « qu'il a vu ce qu'il faisait et que l'acte a jailli de sa conscience. »

Partant de ce principe, il suffit que les causes qui ont déterminé

le criminel à agir échappent à celui qui le juge pour que la peine vienne l'écraser, foudroyante, impitoyable!

D'un autre côté, si ces causes sont nettement apparentes, l'individu est déclaré irresponsable et acquitté, ou condamné à une peine légère. Et, souvent alors, il devient récidiviste.

C'est, du reste, là que réside la plus grande erreur de l'école classique, erreur provenant de ce que cette dernière se base sur la notion de responsabilité et de ce qu'elle définit cette notion d'une manière purement théorique et sans se baser sur l'expérience.

Elle envisage un homme absolument normal et parfait qu'elle déclare responsable. Or, cet homme n'existe pas. Il peut y avoir un type se rapprochant de l'idéal, mais l'être sans défaut est une création de l'esprit, sans aucune réalité objective. Elle envisage, de l'autre côté, un homme absolument anormal et imparfait, qu'elle déclare irresponsable. Elle ne peut considérer donc que deux mesures à prendre : la condamnation, l'acquittement. Seules, en effet, ces deux mesures sont prévues par le Code pénal.

Or, en prenant ces deux types absolus, elle a négligé toute la série des anormaux, depuis l'aliéné jusqu'au maniaque, et c'est précisément entre ces deux extrêmes que se trouve la généralité des hommes.

Or, pour ces degrés d'anormalité, la distinction radicale entre acquittement et peine est insuffisante. Dans certains cas, il n'y a lieu ni à punition, ni à acquittement. Le Code pénal est tout à fait insuffisant à ce sujet.

A mon avis, du reste, la responsabilité ne peut servir de base à la sanction. Tout délinquant, tout criminel, est irresponsable, comme tout homme est irresponsable de ses actes. On n'a jamais que l'aspect de la responsabilité. Lorsque l'homme semble avoir agi en pleine liberté, c'est que les causes déterminantes de son acte nous échappent.

L'être vicieux, du reste, n'a pas demandé à naître. Le malheureux qui souffre de misère non plus. Il peut être né d'une prostituée au hasard d'une rencontre. Ne jamais soupçonner qui fut son père... être ainsi soumis à l'influence de l'hérédité de toute une ascendance inconnue... et de cette naissance découle une foule de calamités... la vie de cet être n'est qu'un long malheur; il ne pourrait rien faire pour y échapper; il est irresponsable.

Pourquoi, du reste, avoir tranché arbitrairement cette question de la responsabilité?

Dans un crime dit passionnel, on déclare l'accusé irresponsable et on l'acquitte. L'homme, qui sous l'empire de la jalousie tue son rival, est acquitté. On dit qu'il n'a pu mesurer ses actes.

Pourquoi? Parce que les causes déterminantes de l'acte apparaissent ici en toute évidence. Parce que l'esprit voit tout de suite le rapport de cause à effet; que l'acte est nettement déterminé; que les circonstances ôtent sans aucun doute à l'agent toute liberté d'action; que sa volonté est tout à fait enchaînée par les événements et n'a pu réagir.

D'un autre côté, si l'on prend comme exemple les crimes de la bande Bonnot, Garnier et consorts, le mobile déterminant n'apparaît pas de suite. Il semble que le crime soit le résultat de machinations épouvantables d'esprits tout à fait libres et intelligents. Les complots froidement formés sont là pour montrer toute la présence d'esprit des criminels. Ils sont responsables. Il faut qu'on les punisse sans merci.

Et pourtant on pourrait remonter facilement l'échelle des causes qui ont amené ces crimes.

Bonnot, par exemple, nous apparaît comme un individu physiquement à peu près normal. On ne trouve pas en lui de tares très accentuées. Il ne peut être rangé dans aucune des classes d'anormaux que la science répressive a prévues. Aussi, le déclare-t-on responsable. Pourtant, cet homme n'obéissait qu'aux tendances de son éducation première. En son for intérieur, il était persuadé qu'il agissait bien. Il n'y avait pas dans ses actes ce qu'on pourrait appeler une intention méchante. Non! les idées anarchistes qu'il avait puisées un peu partout ont influencé son esprit non suffisamment cultivé pour les digérer. Il les a mal comprises. Aussi, ces doctrines incomprises ont influencé terriblement tous ses actes. Ainsi, on pourrait analyser minutieusement le processus de ses crimes. Et, à chaque phase, on découvrirait une cause déterminante. Ses paroles célèbres « Je veux vivre ma vie » n'apparaîtraient plus comme une plaisanterie cynique ou comme une idée de dément. Elles seraient le résultat inévitable de cette éducation anarchiste bâclée sans méthode, sans frein, sans raison.

Tout comme dans un crime passionnel, la volonté nous apparaîtrait ici enchaînée. Et bien plus encore, peut-être, car cette volonté est empêtrée dans tout un réseau d'arguments, de raisonnements, d'idées révolutionnaires. Elle est prisonnière comme une mouche dans une toile d'araignée. Elle ne peut que suivre son implacable destinée.

Quel que soit le crime, on trouvera partout une telle détermination. Aussi, la distinction entre criminels responsables et irresponsables ne m'apparaît que comme une question de mots, basée sur la plus ou moins grande apparence des causes qui ont déterminé le crime.

* * *

Cette théorie ne fait évidemment pas conclure à un acquittement général de tous les prévenus. Au contraire, la peine va acquérir une valeur exemplaire et sa force deviendra énorme. Elle devient, à son tour, cause déterminante et, comme telle, elle agit sur les actions humaines. On m'a objecté que cet argument faisait croire au libre arbitre du délinquant capable de choisir l'action ou l'inaction pour éviter la peine. — Cela n'est pas. L'individu ne porte pas nécessairement en lui les causes qui le font agir. La grande majorité des influences vient de l'extérieur. Parmi celles-ci, la peine exemple apparaît comme primordiale pour déterminer l'individu à ne pas fauter. Il ne choisit pas, il obéit. Une influence nouvelle le fait dévier du chemin dangereux qu'il suivait, l'écarte du crime, le protège du mal. Il n'y a là aucune trace du libre arbitre.

Cette valeur exemplaire de la peine pourrait devenir énorme. Ce ne serait plus alors la vieille idée qu'il faut punir pour faire naître les remords, pour faire expier. Il faut punir parce que l'exemple est utile et préserve d'une chute fatale le malheureux qui était entraîné dans la voie du crime. Ainsi, la peine acquiert un rôle social. Elle ne nous apparaît plus comme une férocité de tortionnaires.

* * *

Ce n'est donc plus sur la responsabilité du délinquant qu'il faudra graduer la punissabilité. Il faut que le juge s'écarte de cette notion (1). Le juge représente la société. Chaque fois qu'un crime est commis, c'est la société tout entière qui est lésée. Aussi, est-ce à ce point de vue que le juge doit se placer.

Ainsi apparaît la thèse de la défense sociale, si admirablement défendue par M. Prins. Le juge répressif n'a pas à trancher une question de métaphysique. Il n'a pas à rechercher si le délinquant qu'on lui soumet est un être doué de volonté libre, agissant d'après son libre arbitre, en pleine connaissance de cause avec la volonté de faire le mal, et devant, à cause de cette intention méchante, être puni. Ou bien, si c'est un misérable pantin, jouet de sa destinée,

---

(1) Je fais remarquer en passant que lorsque je parle de gradation de peines par le juge, je ne reconnais pas à celui-ci une volonté libre qui serait en désaccord avec les idées que j'ai exposées. Le juge est influencé par des causes multiples : son instruction, sa connaissance du droit, la matérialité des faits, les tendances directrices de son caractère, les plaidoiries qui ont été faites. Le travail interne qui se fait dans son cerveau et qui fait croire à un choix libre et dégagé d'influence c'est cette oscillation dont j'ai parlé, ce heurt des motifs différents, cette lutte du pour et du contre. Tout cela n'est que l'apparence du libre arbitre.

incapable de réagir, emporté dans le crime par le poids de ses tares et de sa désastreuse hérédité.

Un tel problème ne peut être posé au juge. Car, en remontant l'échelle des causes déterminantes d'un délit, il apparaîtrait clairement que le délinquant n'est pas responsable de ses actes. Dès lors, en toute équité, on ne pourrait le punir; on ne pourrait lui appliquer une peine, c'est-à-dire une punition, lui faire du mal pour le corriger, parce qu'il a fait du mal. Et on laisserait ainsi des êtres dangereux pour la société en pleine liberté. Il n'y aurait plus aucune sécurité pour l'humanité.

Ce que le juge répressif doit rechercher, c'est le point de savoir quel danger le délinquant présente pour la société et quelles mesures il faudra prendre pour protéger la société contre des lésions éventuelles de la part de ce délinquant.

Ainsi, l'on voit apparaître la conception d'un système de préservation et d'établissements de préservation.

Ce mouvement de réforme a déjà commencé partout. La loi sur la protection de l'enfance en est un exemple en Belgique. Ce système devrait être généralisé.

Il faudrait de plus s'occuper du délinquant dès avant le délit. Car la société ne doit pas se protéger seulement contre la récidive. Elle doit se protéger également contre toute lésion possible.

Or, on peut découvrir les causes déterminantes de beaucoup d'infractions, hérédité, promiscuité, inceste, éducation, tares, maladies, misère, ignorance.

Il faudrait que l'on organise un système d'hygiène mentale et morale analogue au système d'hygiène physique.

Quant à la manière de graduer les mesures de préservation qu'il faudrait prendre sans se baser sur le degré de responsabilité apparente du délinquant, rien n'est plus facile, si l'on s'inspire du danger que ce délinquant peut présenter pour la société.

On pourra parfois acquitter le criminel passionnel parce que l'on reconnaît que les causes déterminantes qui ont amené son crime sont exceptionnelles et ont fort peu de chance pour se reproduire... et que, dès lors, ce criminel cesse d'être dangereux. Mais les associés de la bande Bonnot restent dangereux. Les causes déterminantes de leurs actes ne sont pas exceptionnelles. Elles se sont lentement formées. Elles restent implantées dans leur cerveau. Elles ne le quitteront probablement plus et elles les influeront toute leur vie. Aussi faut-il absolument prendre contre eux des mesures qui les mettent complètement hors d'état de nuire.

Ceci ressemble à la conception de l'organicisme. L'humanité est semblable à un grand corps vivant. On a poussé très loin cette res-

semblance. On a dit que la circulation des richesses était la circulation du sang. On a trouvé que certaines glandes du corps jouaient dans l'économie humaine le même rôle que les gendarmes dans l'économie sociale.

De même que le cancer est dans le corps humain un groupement de cellules parasites, qui vivent au détriment du corps tout entier et peuvent entraîner sa fin, de même la bande Bonnot est un groupement parasite.

Que fera-t-on pour un cancer? On le soignera, si c'est possible. Sinon, il faut l'opérer. Peut-être que les cellules qui le composent prétendraient également vivre leur vie. On ne les écoute pas. Leur disparition est nécessaire à la vie du corps tout entier.

On tâchera de soigner également le groupement social parasite. Mais si l'affection est inguérissable et si elle menace de s'étendre, il faudra prendre des mesures radicales. Quelque cruelles qu'elles puissent paraître, elles sont nécessaires, car c'est la vie du corps social tout entier qui est en jeu. L'intérêt particulier doit disparaître ici devant l'intérêt général.

* * *

Si nous faisons l'histoire de la punissabilité des infractions, nous voyons qu'au début, à la naissance du droit pénal, il suffit que l'infraction existe pour que l'auteur en soit puni. Telles sont les idées d'Aristote. Le fait est là. Peu importent les causes, la moralité de l'auteur, son incapacité mentale. Il a fait le mal, il doit être puni.

Puis, peu à peu, des éléments philosophiques se mêlent à la science répressive. Et l'on forme lentement la notion de responsabilité sur laquelle on va baser tout le droit pénal. Dans certains cas, en effet, les causes déterminantes d'un acte apparaissent si clairement qu'il est impossible de ne pas comprendre que l'auteur a sa volonté enchaînée, que le juge ne peut donc punir.

Mais, pour la grande majorité des cas, où les causes déterminantes sont cachées et n'apparaîtraient qu'à la suite d'un long travail de recherches et de patience, on préfère inventer la notion du libre arbitre. Le délinquant est déclaré responsable. Il est puni.

Quels que soient les progrès que l'on ait faits en cette matière, en se basant sur la notion de responsabilité, on n'aboutit qu'à ce résultat : punir des gens qui sont simplement les esclaves de causes multiples, qu'on ne connaît pas, mais qui n'en existent pas moins. Ou bien, en reconnaissant en partie les causes, on les punit à des peines légères qui auront sur eux des effets désastreux.

Tous les jours, les tribunaux frappent ainsi de peines des délinquants qui sont les victimes de l'alcool, de la syphilis, de la dégéné-

rescence de leurs parents. Peines réduites, il est vrai. Mais loin de hâter la guérison du malade, elles le contaminent plus encore. Celui-ci devient un paria, rejeté de l'humanité. Et, s'il veut rester en liberté, il n'a plus qu'à mourir de faim et de misère.

Laissons, au contraire, de côté cette notion de la responsabilité du délinquant. Etudions le danger que ce délinquant présente pour la société.

Etablissons pour lui des mesures de préservation qui le mettent hors d'état de nuire et qui, par leur exemple, joueront un rôle efficace dans les milieux où s'élaborent les crimes. Occupons-nous de rechercher les causes déterminantes de ces crimes et les remèdes à y apporter.

Alors la science répressive aura perdu le caractère de vengeance et de cruauté qu'elle aura eu pendant si longtemps. Alors le droit pénal sera vraiment un droit, car il s'inspirera d'un idéal de justice et d'équité.

Bibliographie

LÉON CLÉDAT : **Dictionnaire étymologique de la langue française.** Paris, Hachette, 1912. 1 vol. in-12, de x-620 pages. Prix : 4 francs.

Le savant professeur de l'Université de Lyon a excellemment caractérisé son livre en l'appelant « un dictionnaire de vulgarisation ». Constatant les grands progrès accomplis par les études de *phonétique* française depuis les lexiques d'Aug. Brachet et d'Aug. Scheler, progrès dont on peut contrôler le détail dans des ouvrages spéciaux facilement accessibles, il estime qu'une œuvre destinée au grand public doit surtout mettre en relief l'histoire des *sens*; ce livre est et veut être avant tout un livre de *sémantique.*

Pour les mots d'origine grecque ou latine, le prototype ancien est indiqué. S'il s'agit de vocables qui ne viennent ni du latin ni du grec, M. Clédat se contente de signaler leur origine celtique ou germanique, sans nous instruire des formes étrangères d'où sont issus les mots devenus français; à l'occasion, il mentionnera la forme actuelle allemande ou anglaise.

Il a soin de rappeler combien il importe de reproduire les sons latins avec leur véritable valeur, et il ne m'est pas du tout désagréable de trouver ici consignée cette opinion, d'autant que, dans notre pays, nombre de bons esprits estiment qu'il est absolument indifférent de prononcer bien ou mal le latin, de lui conserver sa prononciation traditionnelle, sciemment incorrecte, ou de lui rendre la prononciation antique...

C'est sous leur forme classique que sont cités les mots latins, soit par exemple *nasci,* s'il s'agit du français *naître,* alors que la forme populaire *nascere* a pu seule évoluer en *nais're, naistre, naître.* La généralité des lecteurs pourra s'en contenter.

M. Clédat s'est donc efforcé, et il y a réussi, me paraît-il, d'écarter tout ce qui eût pu sembler rébarbatif ou pédantesque à un lecteur qui ne veut pas lui-même devenir un spécialiste, qui n'a point de

goût pour les étymologies controversées, mais qui désire emporter une image précise des modifications introduites par l'usage dans la signification première. A ce titre, le dictionnaire de M. Clédat me paraît en tous points devoir être recommandé aux étudiants des facultés de lettres, aux élèves des cours supérieurs pour jeunes filles, aux élèves des écoles normales, aux étudiants des classes supérieures de l'enseignement secondaire. Le livre est scientifiquement exact; il est attrayant, il est clair et d'une lecture aisée; on ne saurait aujourd'hui trouver guide plus commode dans l'exploration d'un domaine auquel tout homme, qu'il le veuille ou non, s'intéresse.

Emile Boisacq.

—

Georges ROUMA : **Le langage graphique de l'enfant**. — Bruxelles, Misch et Thron, 1912.

Sous ce titre suggestif, M. Georges Rouma, docteur en sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles, ancien professeur de pédagogie à l'Ecole normale de Charleroi, et actuellement directeur de l'Ecole normale de Sucre en Bolivie, nous donne, dans un volume grand in-8° de 300 pages, orné de nombreux clichés et de gravures, les résultats de l'enquête longue, minutieuse et surtout consciencieuse qu'il a faite sur l'*importance du dessin libre et spontané pour l'interprétation de la psychologie des enfants*.

Depuis octobre 1900 jusqu'en mars 1909, c'est-à-dire pendant près de dix années consécutives, M. Rouma a systématiquement et méthodiquement poursuivi son enquête sur des sujets nombreux et divers et sur des types choisis : enfants de parents riches et enfants du peuple, normaux et anormaux, petits du jardin Frœbel et élèves d'écoles primaires, et même des enfants ne fréquentant aucune école. Beaucoup de ces enfants, âgés de 3 à 9 ans, furent « suivis » pendant un an et parfois davantage. Parallèlement au dessin, pour un grand nombre de ces sujets, Rouma étudiait en même temps l'évolution de l'expression par le modelage et le langage. Il notait régulièrement sur le papier tous les commentaires dont les enfants accompagnaient leurs travaux de dessin et de modelage.

Il rassembla ainsi des milliers de dessins d'enfants de tous âges. Par une analyse attentive de ce matériel très étendu, il fut conduit à un classement des dessins d'après diverses caractéristiques fort intéressantes au point de vue de l'évolution mentale de l'enfant.

Pour ses recherches, Rouma a adopté la *méthode biographique*, combinée avec celle de l'*observation directe*, rompant ainsi résolument avec les méthodes d'investigation adoptées par ses devanciers :

Ricci, Clark, Lamprecht, Schuyten, etc. La méthode biographique consiste à suivre l'évolution du dessin libre de certains enfants pendant une période de temps plus ou moins considérable. Dans la méthode d'observation directe, l'investigateur fait dessiner l'enfant en sa présence et s'informe du pourquoi des différents traits.

Cette méthode est incontestablement meilleure que la *méthode d'enquête* et *celle du collectionnement* adoptées jusqu'ici par le plus grand nombre des chercheurs. Ces dernières méthodes ne permettent pas d'arriver à des conclusions positives, parce que les travaux se font en dehors de la présence de l'enquêteur. Les dessins sont examinés par lui, dans son cabinet de travail. Or, il est difficile, sinon impossible, de lire un dessin et de lui donner sa valeur exacte, lorsqu'on l'étudie en dehors des commentaires dont l'enfant l'accompagne et en dehors des autres travaux fournis par l'enfant. Seules, les méthodes biographique et d'observation directe apparaissent comme propres à faire connaître et comprendre exactement la psychologie de l'enfant.

Tout en laissant à des investigations ultérieures le soin de préciser certains aspects du problème, M. Rouma a pu déjà formuler les importantes et intéressantes conclusions que nous résumons ci-dessous :

— Le dessin libre de l'enfant passe par une série d'étapes qui se succèdent dans un ordre constant et qui sont parcourues par tous les enfants.

— Les arriérés passent plus lentement d'une étape à l'autre.

— Les enfants qui n'ont pas eu l'occasion de pratiquer ce procédé de langage qu'est le dessin spontané, tracent des dessins moins évolués que ceux correspondant au stade de leur âge et à leur intelligence; mais s'ils s'exercent, ils arrivent rapidement au stade de leur âge.

— Quand les enfants copient des gravures ou des dessins, ils les traduisent dans le stade d'évolution auquel ils sont arrivés. L'évolution est contrecarrée par l'installation de clichés.

— Le dessin libre est avant tout une *forme de langage*. Elle se présente rarement seule; d'autres modes d'expression, tels que la parole ou la musique, s'associent étroitement au langage graphique.

— Le dessin libre, essentiellement indicatif dans ses débuts, tend à évoluer vers une représentation visuelle plus exacte ou *dessin-image*.

— Les dessins des enfants n'appartiennent pas tous au même stade de développement. Des influences diverses peuvent provoquer

un développement plus rapide de la représentation de certains sujets particuliers.

— On observe des régressions dans la suite des dessins d'un enfant. Ces retours à des stades inférieurs correspondent à des troubles de l'attention ou à un état d'affaiblissement général.

— Rôle de l'éducateur. — L'éducateur doit s'inspirer de ces indications en vue d'une culture rationnelle des aptitudes au dessin des enfants. Les différents stades d'évolution se présenteront d'autant plus vite que l'intervention de l'éducateur sera plus intelligente.

Il excitera au dessin, en suggérant des sujets.

Il amènera le petit dessinateur à s'inspirer plus directement des choses de la nature. Il cherchera, par des appels à l'observation, à amener l'enfant à compléter, corriger, améliorer ses reproductions. C'est l'enfant qui se corrige après avoir regardé l'objet et l'avoir comparé avec son dessin; l'instituteur causera avec l'enfant et attirera son attention sur *quelques* imperfections, par de petites questions.

L'évolution vers des représentations de plus en plus parfaites sera facilitée par le choix des sujets.

Le dessin-langage évoluant naturellement vers le dessin-image, l'instituteur arrive tout naturellement au dessin d'après nature.

L'enseignement de la perspective se fera par l'observation et ne pourra être entreprise avec succès qu'avec les élèves des classes supérieures des écoles primaires.

— Quand l'enfant dessine, il fait un travail intellectuel extrêmement actif; il crée, compose, échafaude; il cherche à fixer des impressions vécues, des souvenirs ou à les communiquer à d'autres.

La personnalité de l'enfant doit être respectée : il doit pouvoir extérioriser, sans contrainte, toutes ses sensations. Pendant les leçons de dessin, une grande animation règne dans la classe : l'enfant sent le besoin de compléter son travail par le langage parlé; il doit l'expliquer, prendre lui-même les attitudes qu'il veut donner à ses personnages. Ces manifestations toutes spontanées, toutes naturelles, sont étroitement unies à la manifestation du dessin.

Ce n'est que lorsque l'enfant comprendra par la pratique toute l'utilité du dessin et qu'il se sera heurté à des difficultés de perspective, qu'on entamera un cours méthodique du dessin.

La dernière partie du livre de Rouma est consacrée à la critique de la thèse du professeur allemand Karl Lamprecht. Ce savant historien, préoccupé du classement des civilisations et dominé par la loi qui énonce la répétition de la philogénie dans l'ontogénie, eut l'idée

audacieuse de s'adresser aux dessins d'enfants pour compléter ses études historiques.

Rouma, charmé par la beauté du système imaginé par Karl Lamprecht, se préoccupa de collaborer aux enquêtes ouvertes en Belgique par le savant professeur. Il fut ainsi amené à étudier comparativement des dessins d'enfants et des dessins de sauvages et de préhistoriques, et il constata que les grandes ressemblances signalées entre les deux groupes de productions iconographiques sont plus apparentes que réelles, tandis que les différences sont plus considérables que les ressemblances.

Le dessin des enfants présente ce caractère quasi général d'être une forme de langage qui s'associe aux autres formes de langage et aide l'enfant à extérioriser ses idées. Chez le primitif, le dessin, suivant les circonstances, a une signification absolument différente. Le plus généralement, il correspond à des moments de prospérité de la tribu et répond au besoin d'embellir, d'orner et d'occuper des loisirs. Parfois, il a une signification religieuse et, dans certains cas, il est utilisé pour faire connaître à d'autres individus des événements qui se sont passés.

Le milieu influe fortement sur les travaux artistiques des primitifs. Les aptitudes développées chez les peuples chasseurs se retrouvent dans leurs œuvres d'art, ainsi que les préoccupations dominantes de la vie et de la chasse. Dans les productions iconographiques d'autres peuples, nous pouvons retrouver l'influence d'idées religieuses ou industrielles, lesquelles ont orienté complètement l'évolution de ces productions.

Dans les dessins des enfants, nous ne nous trouvons jamais en présence des influences sociales signalées ci-dessus : il y a donc ici un point de divergence très important qui rend très difficile la comparaison entre les productions iconographiques des primitifs et celles des enfants. D'autre part, il faut considérer que le primitif qui dessine ou peint le fait parce qu'il est naturellement attiré par ce genre d'occupation qui lui procure des satisfactions, tandis que nos enfants travaillent à l'école et obéissent aux ordres des professeurs.

Les dessins des primitifs que l'on étudie d'ordinaire et que l'on compare avec ceux de nos enfants sont donc le résultat d'une *spécialisation*; ce sont les travaux d'individus de beaucoup supérieurs à la moyenne du groupe ethnique dont ils font partie. Ils ne peuvent être comparés aux travaux de nos enfants d'aptitudes moyennes et régulièrement exercés au dessin.

En admettant même que les productions iconographiques des primitifs fussent comparables à celles de nos enfants, les méthodes d'investigation employées dans les recherches actuelles permet-

traient-elles d'arriver à de bons résultats? Pour arriver à connaître la vraie signification d'un dessin d'enfant, il faut que celui-ci le produise devant l'observateur. L'interprétation après coup donne lieu à des erreurs grossières. Pour comparer les dessins des primitifs avec ceux des enfants, il convient de soumettre les premiers aux mêmes méthodes d'investigation et étudier en même temps et directement toutes les influences sociales qui ont une action sur l'orientation des dessins des primitifs.

Les premiers stades d'évolution du dessin chez l'enfant sont étroitement liés à son inhabileté visuelle et à son inhabileté musculaire manuelle. A mesure que l'expérience éduque la vue et la main, nous voyons le dessin évoluer vers une représentation plus exacte. Le primitif, qui passe la majeure partie de son temps à chasser et se confectionner des armes, s'occupe depuis son enfance à éduquer ses habiletés visuelles et manuelles. Les productions graphiques doivent donc être des deux côtés complètement différentes.

Par conséquent, l'évolution du dessin d'enfants n'est pas la même que celle des primitifs et il n'est pas possible de s'appuyer sur l'évolution des dessins d'enfants pour en tirer des déductions applicables à l'évolution de la civilisation, comme le pense Lamprecht.

Ce résumé des conclusions de Rouma permettra aux lecteurs de la *Revue* d'apprécier l'intérêt puissant du livre que nous analysons. C'est une contribution de premier ordre apportée à l'étude de la psychologie des enfants. A ce titre, il sera lu avec intérêt par tous ceux qui étudient la « science de l'enfant ».

Il fournira aussi de précieuses indications à ceux qui ont pour mission d'enseigner le dessin aux jeunes enfants. Comme Rouma l'affirme, le dessin libre et spontané doit être l'*introduction* au dessin d'après nature. Déjà, dans les jardins d'enfants de Bruxelles, le dessin libre remplace le dessin stigmographique, fastidieux et non éducatif de Frœbel, et, dans les classes élémentaires des écoles primaires, une large place est faite au dessin spontané. On fournit ainsi à l'enfant l'occasion de sentir et d'exprimer ses sensations personnelles : petit à petit, l'essor de la libre expression graphique succède à la contrainte du savoir impersonnel.

Et, ainsi, une orientation toute nouvelle est donnée à l'enseignement du dessin. La méthode actuelle se limite à enseigner à l'enfant ce qu'il serait incapable de trouver par ses propres forces et à développer sa formule d'art primitif en l'initiant aux formes plus élevées et plus parfaites.

Nous sommes heureux de constater qu'en poursuivant consciencieusement son enquête et en en analysant scientifiquement les

résultats, Rouma arrive aux mêmes conclusions que celles que, depuis longtemps déjà, nous avions indiquées nous-même.

J.-B. Tensi,
Professeur à l'Ecole normale de Bruxelles.

Note. — Le « Langage graphique » paraîtra en 2e édition en mai prochain. L'auteur a apporté de nombreux et importants changements à l'ouvrage. Les gravures ont été revues; plusieurs ont été refaites et le nombre des planches nouvelles est de 22, ce qui porte le total des planches à 70.

Aux observations qu'il a faites sur le dessin, Rouma ajoute celles qu'il a faites sur le modelage spontané des enfants. Il consacre aussi un chapitre spécial à la culture des aptitudes au langage graphique. Enfin, il a réuni en un seul chapitre toutes les notes concernant le dessin des primitifs et la discussion de la thèse de Lamprecht. Ainsi modifié et complété, l'ouvrage constitue un tout homogène divisé en 13 chapitres, abondamment illustrés, et les gravures seront toujours mises en regard du texte qui y correspond, ce qui, par suite d'une erreur de mise en pages, n'avait pas été réalisé dans la première édition.

Ajoutons encore que l'ouvrage sera vendu 7 fr. 50 c. au lieu de 15 francs.

Chronique Universitaire

L'Institut de botanique. — La loi du 12 août 1911 a concédé la personnalité civile aux universités de Bruxelles et de Louvain. Cette mesure législative — réclamée depuis tant d'années — était nécessaire pour permettre à des intentions généreuses de se manifester avec une complète sécurité et, disons-le aussi, avec une entière franchise. L'Université de Bruxelles, pour la première fois, vient de bénéficier du régime nouveau. Les ayants cause de Léo Errera ont fait don de l'Institut de botanique à l'Université; de plus, ils ont garanti pour l'avenir l'existence de cet établissement.

Pour n'être pas extrêmement ancien, l'Institut de botanique a déjà un passé. Il fut inauguré le 4 janvier 1892. Si l'on ose ainsi parler, il est issu de deux chambrettes situées sous des combles, où le Laboratoire d'anatomie et de physiologie végétales du doctorat en sciences avait trouvé asile depuis 1884. Ce laboratoire, réinstallé en 1891, devint l'*Institut botanique*. Une brochure, publiée en 1895, à l'occasion des fêtes universitaires qui furent célébrées cette année, décrit avec une vivante exactitude l'organisation de l'Institut et nous offre le tableau des résultats, déjà fort importants, de l'activité scientifique qui s'y exerça. Mais cette brochure ne nous apprend rien sur la personnalité des fondateurs de l'Institut. C'est à peine si elle fait allusion, en passant, à de généreux anonymes. Ce n'est pourtant un mystère pour personne que l'Institut de botanique fut une création de Léo Errera. Matériellement, la nouvelle institution lui dut son existence; ce qui est plus précieux encore, elle lui est redevable de l'esprit qui la vivifia dès l'origine et qui n'a pas cessé d'inspirer les recherches qui s'y poursuivent.

De tout temps, Léo Errera eut le désir de transférer l'Institut de botanique à l'Université de Bruxelles. Ce qui l'arrêta, c'était précisément cette absence de personnalité civile qui interdisait à l'Univer-

sité d'acquérir régulièrement la propriété d'un établissement scientifique.

Léo Errera mourut le 1er avril 1905, avant d'avoir pu assister à l'accomplissement d'un de ses vœux les plus chers. Mais ses héritiers — Mme Léo Errera et ses enfants — eurent le souci de réaliser, dès que les circonstances le permirent, la volonté du fondateur de l'Institut.

Par un acte du 10 janvier 1913, reçu par M. le notaire Van Halteren, Mme Léo Errera, M. Alfred Errera et Mlle Ida Errera ont fait donation à l'Université libre de Bruxelles d'un immeuble sis à Saint-Josse-ten-Noode, rue Botanique, 40, actuellement à usage d'institut de botanique, cadastré pour une contenance de 4 ares 20 centiares.

L'Institut était richement fourni d'instruments et de collections scientifiques, de meubles meublants, de photographies, de livres et de brochures. Ces objets, propriété personnelle de Mme Léo Errera, ont été abandonnés par elle à l'Université. Ajoutons que Mme Léo Errera a mis l'Université en mesure d'affecter une rente annuelle et perpétuelle de 15,000 francs à la gestion scientifique de l'Institut.

Il est superflu d'insister sur la gratitude que méritent des libéralités de ce genre. Grâce à la fondation Errera, les destinées de l'enseignement de la botanique sont définitivement assurées à Bruxelles. On ne saurait s'empêcher de rendre hommage à la noblesse d'une pensée qui considéra comme un pieux devoir de garantir le maintien d'une œuvre scientifique, née de l'intelligence et du dévouement d'un homme, dont l'enseignement — avant une fin prématurée — fut l'une des gloires de notre Université.

—

Réforme des examens à l'École de commerce. — Une série de dispositions ont été introduites récemment dans le régime des examens de la 3e et de la 4e année d'études. Elles tendent à éviter « le bloc » de fin d'année et à permettre une appréciation judicieuse des aptitudes intellectuelles des élèves.

I. — Pour chaque cours, l'épreuve comprend *trois interrogations*. Chaque interrogation compte pour un tiers dans la cote générale de l'épreuve.

II. — *La première et la seconde interrogation* ont lieu pendant la période des cours et se rapportent respectivement, la première aux matières enseignées depuis le début du cours, la seconde aux matières comprises dans l'intervalle des deux interrogations.

Ces interrogations se font par écrit ou oralement. Elles peuvent comprendre des exercices d'application sur les matières enseignées.

Elles figurent à l'horaire régulier des cours à partir du 15 novembre et à raison d'un nombre d'heures qui ne peut excéder dix heures par cours. Les élèves sont informés le lundi de chaque semaine des interrogations auxquelles ils seront soumis au cours de la semaine suivante.

Les cotes obtenues sont communiquées aux élèves à la fin de chaque mois.

III. — *La troisième interrogation* a lieu à la fin de l'année académique (session de juillet ou d'octobre) et a pour but principal de constater les aptitudes intellectuelles des récipiendaires. Elle est limitée à un objet déterminé des cours, qui peut être différent pour chaque élève.

L'objet de la troisième interrogation est porté à la connaissance des élèves six semaines avant la date fixée pour la session d'examen.

La troisième interrogation comporte une épreuve écrite pour certains cours. L'épreuve écrite porte sur le même objet que l'épreuve orale.

IV. — Les élèves *ajournés* à la session de juillet doivent subir, à la session d'octobre, une *épreuve générale* sur l'ensemble de tous les cours et les cotes de l'année n'interviennent plus dans l'appréciation de cette épreuve.

Les élèves *refusés* qui recommencent leur année d'études doivent subir à nouveau les interrogations au cours de l'année.

Leçon introductive au cours d'Histoire des doctrines économiques[1]

PAR

GEORGES BIGWOOD,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Au moment de commencer la série de leçons qui constituent le cours d'histoire des doctrines économiques, je me dois de vous rappeler à qui m'incombe la lourde tâche de succéder. Hector Denis n'est pas seulement le premier titulaire de cette chaire, il en est le fondateur, je dirais même l'inspirateur. Au milieu d'occupations multiples et diverses, auxquelles il consacre une activité véritablement déconcertante, Hector Denis n'a cessé de se reporter à ses études sur l'histoire de la pensée économique. Il y puiserait un réconfort et un encouragement, si son ardeur et son enthousiasme pour les causes auxquelles il se dévoue, pouvaient en avoir besoin. Quoi de plus réconfortant, en effet, que de suivre pas à pas le développement et l'affermissement d'une science à laquelle on a soi-même apporté de notables contributions? En professant l'histoire des doctrines économiques, H. Denis parlait de choses qui, dans leur dernier état, faisaient en quelque sorte partie de sa propre existence, tellement il les avait vécues.

L'inexorable règlement de cette Université vous prive de ses précieuses leçons. Je ne puis vous apporter, pour remplacer les

---

(1) Leçon donnée le 3 mars 1913.

mérites de mon éminent prédécesseur, que ma bonne volonté et mon désir de m'inspirer de son enseignement.

MESSIEURS,

Il est certaines sciences qu'il est possible d'étudier et d'enseigner sans connaître l'histoire de leur formation. Ce sont en particulier les sciences que l'on range communément sous la rubrique de sciences naturelles ou celle de sciences mathématiques. Sans doute, il n'est pas sans intérêt, pour le savant qui les étudie, de rechercher comment elles se sont constituées, de connaître les grandes découvertes qui jalonnent la marche de l'esprit humain pénétrant dans le domaine de ces connaissances. Mais précisément l'intérêt qui s'attache à de pareilles recherches consiste surtout à suivre les progrès de la connaissance humaine plutôt que dans la révélation des faits eux-mêmes, et il est vrai de dire que l'on peut apprécier sainement les lois de la physique ou celles de la chimie sans rechercher dans quelles circonstances chacune d'elles a été formulée pour la première fois.

Il n'en est pas de même de ces sciences que nous qualifions de morales ou politiques. A la différence de celles dont je viens de parler, elles ont l'homme, pris isolément ou réuni en collectivité, comme objet. Elles portent à proprement parler sur l'humanité surprise au cours de son évolution, et il n'est plus nécessaire de rappeler que chaque moment de cette évolution est la suite de ceux qui l'ont précédé.

Le passé est ici dans une large mesure déterminant du présent. Chacune de nos sciences sociales envisage la collectivité humaine à un certain point de vue. Quel que soit ce dernier, l'étude des groupements humains emporte toujours la recherche des états antérieurs à côté de l'analyse du moment actuel.

L'économie politique est une de ces sciences morales. Elle étudie les hommes dans leurs rapports avec les richesses qu'ils produisent, échangent et consomment.

Ainsi définie, elle porte sur des faits analysés dans leur existence actuelle et leurs causes passées. Ces faits sont des phénomènes sociaux, des manifestations — dans un certain ordre de

choses — de l'activité des hommes. Toutes les formes de l'activité humaine, envisagées au point de vue de notre science, rentrent dans le cadre de celle-ci. Parmi ces formes figurent la manifestation des idées et des opinions. L'opinion d'une collectivité humaine sur son activité économique est un fait et un fait d'ordre économique. Pareille opinion peut s'exprimer de diverses façons. Elle peut être isolée et il importe alors de rechercher si celui qui l'exprima est représentatif d'un groupe plus ou moins important, ou s'il s'est borné à nous donner une opinion individuelle. Dans ce dernier cas, si intéressante qu'elle puisse être en elle-même, elle n'arrêtera pas l'historien. Seuls les concepts admis par un ensemble d'individualités doivent être retenus et compris dans l'histoire des doctrines et des théories sociales ou politiques.

Seuls, en effet, ces concepts sont des faits historiques. Ils expriment une manière de voir ou d'expliquer les phénomènes envisagés. A vrai dire, ils en sont inhérents, car ils naissent d'eux et réagissent sur eux. Les penseurs les plus théoriciens n'ont jamais pu s'abstraire complètement de leur milieu et leurs doctrines ne se sont répandues que dans la mesure où elles cadraient avec les réalités et les contingences.

Particulièrement, en ce qui concerne les théories sociales et les doctrines économiques, il y a entre elles et les conditions économiques du moment qui les vit se former et se développer une étroite corrélation, au point qu'en réalité l'histoire économique comprend à la fois l'étude de l'évolution économique des peuples et celle de leurs opinions et de leurs doctrines économiques.

C'est pour des raisons de nécessités pratiques, que dans le haut enseignement, ces deux matières font l'objet de cours distincts.

* * *

Ces considérations vous indiquent déjà le point de vue auquel j'entends me placer.

Des opinions, des idées relatives à des faits d'économie

publique se trouvent exprimées à tous les moments de l'histoire. L'antiquité nous en donne de nombreux exemples et de savants auteurs ont patiemment recherché et groupé les passages des auteurs classiques, où ceux-ci formulaient des opinions sur les phénomènes d'ordre économique qui les avaient intéressés.

Certains de ces anciens ont formulé de véritables systèmes très complets. Platon, pour n'en citer qu'un, dans sa *République*, réglemente la vie tout entière des citoyens, même dans leurs rapports économiques.

Néanmoins, on ne peut dire que l'antiquité ait connu de véritable théorie économique.

Le moyen âge non plus n'a pas connu de véritable science économique. Ce n'est pas que la pensée médiévale ait ignoré les faits économiques. Les théologiens, et les juristes, en particulier, ont rencontré au cours de leurs études des problèmes de cette nature. Ils en ont abordé l'étude et souvent ils la poursuivirent au point d'épuiser la matière. Il se créa ainsi sur de nombreux points des théories qui furent généralement suivies et représentaient l'opinion commune de l'élite intellectuelle de l'époque.

Je n'en citerai que les principales. C'est d'abord le problème de la richesse en elle-même, que l'homme a le droit de rechercher, pourvu que ce soit avec modération et aux fins d'en user dans l'intérêt de tous. De cette idée générale sort la solution que le moyen âge donne au problème de la propriété individuelle. Il l'admet, mais en lui assignant une véritable fonction sociale dévolue aux propriétaires dans l'intérêt de la collectivité.

Parmi les faits que les docteurs rencontraient, il en est un qui prit très vite une importance capitale, car il dominait toute la vie économique du moyen âge : c'est le problème de l'intérêt, en particulier de celui de l'argent. Je ne puis songer à exposer ici la doctrine de « l'usure ». Il me suffira de rappeler que l'opposition entre le principe de la prohibition de tout intérêt et la tendance, si naturelle pour ceux qui détenaient des capitaux, de les faire fructifier, fut une source féconde de distinctions juridiques et économiques, laquelle fut, en définitive, favorable au progrès : on distingua la notion du capital de celle de la monnaie, on précisa le rôle de cette dernière, on rechercha les

conditions économiques dans lesquelles pouvaient se trouver prêteur et emprunteur et desquelles il pouvait légitimement résulter un « interesse ». Les praticiens enfin cherchèrent et trouvèrent des combinaisons juridiques que les docteurs justifiaient et qui permettaient la mise à fruit des capitaux. Que d'institutions juridiques, dont le développement a été prodigieux, comme les constitutions de rentes, et les divers contrats de société, qui sont nés des difficultés que présentait le problème de l'intérêt, et qui ont profondément influencé le développement et la direction de l'activité économique des peuples.

Les phénomènes de circulation des biens, précisément parce qu'ils n'étaient pas très importants, n'ont attiré que faiblement l'attention des docteurs. On rencontre ici la théorie du juste prix, suivant laquelle toute condition d'achat, de vente ou d'échange devait répondre à la double condition de constituer un avantage pour chaque partie et tenir compte des frais de production, c'est-à-dire avant tout de ne pas amener une baisse des salaires.

Ceci nous amène au problème de la production. En dehors de la question de l'esclavage et du servage, les théoriciens du moyen âge ne se sont guère occupés du problème de la production et des conditions dans lesquelles il se présentait. Mais les faits le firent pour eux. On sait comment s'est constitué le régime du travail au moyen âge, sous la pression des circonstances et des nécessités, et quels caractères tout particuliers il présenta.

En somme, le moyen âge résolut de nombreux problèmes économiques et sociaux. Il le fit souvent d'une façon remarquable, donna des solutions non dépourvues d'élégance, dénotant de la force dans la pensée, de la vigueur dans le raisonnement et de la finesse dans la dialectique. Mais toutes les questions qu'il envisagea, ce fut à un point de vue tout spécial et sous un certain angle qu'il les solutionna. Alors même qu'il faisait abstraction de principes purement théologiques, il restait dans le cadre de la philosophie morale ou dans le domaine purement juridique. Il n'examina pas les phénomènes d'ordre économique objectivement; surtout il ne les coordonna pas et ne

présenta jamais une doctrine d'ensemble, une théorie les embrassant tous.

* * *

Cependant, de profondes modifications s'accomplissaient dans les conditions économiques de l'Europe. Les nations prenaient conscience d'elles-mêmes et commençaient à constituer de grandes unités politiques et économiques; en même temps s'accroissaient les rapports internationaux. Puis survinrent les grandes découvertes géographiques et leurs énormes conséquences. Non seulement les faits économiques, les échanges et la production en particulier, augmentent en nombre et en fréquence, mais encore ils gagnent en amplitude; la richesse s'accroît ; les cadres sociaux de l'époque antérieure se brisent et la population se répartit différemment. Les oppositions s'accentuent : de grandes fortunes se constituent, une riche bourgeoisie se forme, mais aussi les classes inférieures, urbaines ou rurales, se voient comprimées et rejetées dans une condition qui les prive de tout espoir d'amélioration.

Dans le monde de la pensée, les bouleversements ne sont pas moindres. Ce serait sortir des limites de cet aperçu que d'analyser les grands courants d'idées qui marquèrent le XVIe siècle.

Si nous nous en tenons aux idées dominantes qui s'expriment alors sur le droit des hommes et sur la propriété privée, nous voyons des tendances fort disparates se faire jour.

Tandis que les Scolastiques perpétuent les doctrines anciennes et que les Réformateurs, d'accord ici avec eux, adversaires du luxe, à peine tolérants pour le commerce, exaltent l'agriculture et les travaux manuels, les Humanistes, surtout ceux de l'Italie, abandonnent le point de vue moral pour se placer à celui des intérêts de l'Etat : ils aboutirent, en somme, au même résultat, sauf leur condamnation de l'ascétisme.

Le retour aux idées de l'antiquité a marqué, au point de vue de la propriété privée, deux tendances opposées : les juristes, à qui la réception du droit romain et l'étude désormais générale de celui-ci, avaient donné une importance considérable, déve-

loppèrent la notion de la propriété quiritaire, avec son caractère absolu, alors que les Humanistes hantés par la République de Platon, rêvent à l'instauration du communisme et que des mouvements populaires cherchent, souvent par la violence, à y atteindre. On peut trouver au XVIe siècle dans l'*Utopia* de Thomas Morus, les *Mundi* de Antonio Francesco Doni, et dans les écrits des chefs ou des inspirateurs des paysans allemands révoltés, des Anabaptistes, des Frères Moraves et des Libertins, les origines des théories communistes postérieures, jusqu'à celles de notre époque.

Quant aux Réformateurs, s'ils prirent nettement position contre les mouvements communistes, ils maintinrent le point de vue médiéval, sur la nécessité pour tout détenteur de biens terrestres de n'en faire usage que pour le profit de tous, en l'accompagnant de l'obligation morale, mais stricte, de la charité.

Les transformations profondes des conditions économiques de l'Europe mirent, dès le début du siècle, au premier rang des préoccupations, les problèmes monétaires et de crédit. L'augmentation du numéraire et la hausse générale des prix attirèrent l'attention des publicistes. D'importantes monographies paraissent, consacrées à la question de la monnaie. Si celle-ci est encore pour certains l'objet de défiance, elle est par contre, pour d'autres, déjà considérée comme la véritable richesse. Elle est l'objet d'analyses déjà fort complètes et exactes; mais si les phénomènes monétaires sont constatés et si des remèdes sont proposés aux maux dont souffre l'Europe, les lois qui les régissent et leurs véritables causes ne sont pas encore dégagées.

Le XVIe siècle vit se développer l'activité économique des nations et le crédit prit un aspect nouveau : l'emprunt devint de plus en plus un adjuvant de la production et non plus un acte de consommation. Le problème de l'intérêt et de l'usure, tout en restant un des plus importants, se présenta avec un caractère nouveau. Trois tendances se manifestèrent : la tradition ancienne resta défendue non seulement par les docteurs scolastiques, mais encore par l'ensemble des Réformateurs et par les chefs des mouvements populaires, sauf une illustre

exception; les Humanistes restèrent indifférents, s'en tenant généralement au respect des lois positives; enfin, les juristes après s'être bornés à commenter le droit romain, en ignorant systématiquement le droit canon, finirent par critiquer ce dernier et par rechercher les raisons qu'il y avait, pour légitimer l'intérêt de l'argent, sans approuver les abus de l'usure proprement dite. Deux noms sont ici à retenir : ceux de Calvin et de Dumoulin; ils marquent le point de départ de la théorie moderne de l'intérêt. Au XVIIIe siècle, Cl. Salmazius et les juristes de son école accentuent le mouvement.

Sur un autre point, un principe cher au moyen âge, celui du juste prix dans les échanges et dans les salaires, vint se heurter aux circonstances de fait. On sait que pendant la première moitié du XVIe siècle de grandes sociétés commerciales, surtout en Allemagne, s'assurèrent de véritables monopoles. Les conséquences fâcheuses, pour le public, de cet état de choses non seulement amena l'intervention des législateurs, mais attira l'attention des théoriciens sur la nécessité de maintenir un juste prix, tant dans les ventes que dans les salaires, de sévir contre les accaparements et de créer une balance du commerce favorable. Cette dernière notion, jointe à celle que l'argent constitue la véritable richesse, sera ultérieurement reprise par l'école des Mercantilistes.

Ici comme à bien d'autres points de vue, le XVIe siècle fut une période de transition. Les faits avaient posé de nombreux problèmes d'ordre économique et ouvert la période moderne de l'évolution économique de l'Europe. Les idées n'avaient pas marché aussi rapidement. Les théoriciens ne se sont pas entièrement dégagés des principes et des points de vue du moyen âge. Le côté moral pour n'être plus exclusif, est encore dominant : le point de vue objectif et scientifique se formule à peine. On doit cependant reconnaître que sur des points particuliers, le XVIe siècle apporta des éléments que la science a pu utiliser.

* * *

Les écrits dont nous venons d'indiquer l'objet et les tendances sont généralement inspirés par les circonstances ; quand

ce ne sont pas de courts libelles, ce sont des monographies. Au cours du XVIIe siècle et pendant une notable partie du XVIIIe siècle, nous continuons à trouver de semblables monographies. Elles portent sur les même problèmes, ceux-ci continuant à s'imposer à l'attention publique.

Je citerai les questions monétaires, qui, dans tous les pays, sont l'objet d'écrits sans nombre et de solutions multiples. En étroite connexité avec elles, le problème du renchérissement des prix est l'objet d'études dont les auteurs démêlent plus ou moins exactement les causes des phénomènes et en cherchent les remèdes.

Une préoccupation nouvelle se fait jour, celle de la population. Jean Botero, au XVIe siècle, déjà l'avait étudiée ; Bodin en France, à la même époque, puis au XVIIIe siècle Franklin, Beccaria et bien d'autres analysent les effets de l'augmentation de la population et le danger possible de disettes.

Dans un ordre d'idées tout différent, une autre préoccupation domina cette époque ; elle naquit des ruines des banques privées et du crédit particulier. Dès le XVe siècle l'Espagne, au siècle suivant l'Italie, au XVIIe siècle le reste de l'Europe virent se constituer des banques publiques ; en même temps, le crédit public, les emprunts des villes et des Etats se développent. Pour parer aux abus des financiers de profession, les Monts-de-Piété se créent un peu partout. Tout cela donne naissance à une riche littérature comprenant, à côté d'ouvrages descriptifs, des écrits de polémique et d'analyse critique. L'Italie et l'Angleterre en particulier furent des terres d'expérience où par suite les monographies furent les plus nombreuses. Au début du XVIIIe siècle, le système de Law fit éclore à son tour, en France, toute une littérature.

Cependant le XVIIe siècle vit se produire un phénomène du plus grand intérêt : une certaine coordination dans la législation, qui, en matière économique, tendit à obéir à une idée directrice. On a qualifié cette dernière de système mercantile.

Le mercantilisme est né de l'observation de faits évidents, à savoir que l'argent permet d'acquérir toutes les richesses, et que le peuple qui en possédait beaucoup occupait le premier rang

dans la société des nations. Ces peuples étaient à la fin du XVIe et au début du siècle suivant ceux qui, grâce à leurs possessions coloniales, à leur commerce et à leur industrie, s'étaient rapidement enrichis. C'étaient surtout l'Angleterre et les Provinces-Unies.

La conclusion de ces observations était la nécessité de conserver le plus de numéraire possible dans le pays et de chercher à en augmenter la quantité. Tous les moyens sont mis en œuvre dans ce but.

Les gouvernements recoururent à diverses mesures telles que la prohibition de la sortie du numéraire, des droits élevés à l'importation des marchandises et autres semblables que nombre d'écrivains approuvaient.

Ces procédés ne tardèrent pas dans certains pays à devenir impossibles en présence de leurs développement économique.

En Angleterre, en particulier, on trouve une série de « statuts » et de mesures tendant à réglementer et à surveiller les contrats entre commerçants nationaux et étrangers, imposant notamment aux premiers, de faire rentrer dans leur pays une partie de l'argent gagné à l'étranger, et aux deuxièmes, de dépenser en Angleterre l'argent acquis par un précédent marché. C'est le système de la balance des contrats, défendu ou critiqué par de nombreux polémistes anglais du XVIIe siècle.

C'est de cette polémique que sortit sous sa forme dernière, la plus scientifique, la théorie mercantile. L'insuffisance et bientôt l'impossibilité de la surveillance des contrats entre commerçants amenèrent certains observateurs et en particulier Thomas Mun, à envisager le problème à un point de vue plus général. Mun fit la théorie de commerce international et fit de la balance du commerce le fondement justificatif du système. Ce fut dès lors autour de ce problème, comme des craintes et des espérances que la situation commerciale faisait naître que se livrèrent les batailles entre écrivains. L'Angleterre en compte d'importants, comme Guillaume Temple, Josias Child et Charles Davenant. En Allemagne, Seckendorff et Conring se rattachent à l'école.

En France, Jean-François Melon dans son *Essai politique sur*

le Commerce (1734), dont le retentissement fut considérable, formula le mieux la doctrine, précisément à un moment où elle allait être abandonnée.

Dans la législation positive, le Mercantilisme avait surtout cherché à favoriser le commerce et l'industrie et avait abouti au protectionnisme. La politique de Cromwell et celle de Colbert en sont restées les modèles les plus complets. L'Agriculture se trouva reléguée à l'arrière-plan, tandis que le commerce intérieur et la petite industrie, sacrifiés aux manufactures, dépérissaient dans les cadres rigides d'une organisation désuète.

Enfin, la situation financière des grandes nations épuisées par les guerres entraînait une augmentation constante des charges fiscales, au surplus mal réparties.

Autant de causes à des réactions et à de nouvelles luttes.

Au point de vue agraire, rappelons que l'époque moderne avait conservé, tout en se relâchant quelque peu dans son application, la législation annonaire médiévale, réglementant étroitement le marché des céréales, entravant leur circulation intérieure et défendant leur exportation. L'idéal était le blé en abondance et à bon marché ; le Colbertisme, désireux de maintenir les bas salaires, aboutissait à la même conséquence. Par contre, les partisans du développement des classes rurales cherchèrent à leur assurer plus d'aisance par le relèvement du prix des produits agricoles et pour y réussir veulent supprimer les entraves à la circulation des blés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Parmi les écrivains qui se firent les défenseurs de ces idées, il faut citer avant tout Boisguilbert qui eut tant en France qu'en Italie beaucoup de disciples. Leurs écrits eurent du succès et certaines de leurs idées seront reprises par les physiocrates, mais on ne peut les considérer comme se rattachant à ces derniers.

Il en est de même des écrivains qui se sont efforcés de supprimer les entraves apportées à l'industrie et au commerce, attaquant ainsi une autre insuffisance du Mercantilisme, bien que certains partisans de celui-ci soient adversaires des corporations. On sait que ces efforts ne réussirent que très imparfaitement et tardivement et qu'il faudra la révolution politique et surtout

l'introduction du machinisme pour en avoir raison et seulement encore sous leur forme ancienne.

Il est enfin un domaine dans lequel le XVIIIe siècle fit preuve de beaucoup d'activité : c'est l'étude des finances publiques. Des considérations d'opportunité, rendues plus sensibles par la situation financière de plusieurs pays, provoquèrent des écrits d'une portée plus générale, dont les auteurs furent amenés à émettre des principes à caractère scientifique, tels que la généralité de l'impôt, la justice dans sa répartition, les avantages ou les inconvénients, pour la collectivité, des diverses espèces d'impôts. Pour spéciales qu'elles étaient, ces considérations touchaient à nombre de questions de nature économique. Decker, Gould, Barnard en Angleterre, Vauban en France, Broggia en Italie s'occupent tout spécialement de réformes financières.

A ce mouvement, il faut rattacher la formation de la science caméraliste, curieux mélange, dans le haut enseignement allemand, d'études portant sur l'agriculture, le commerce, l'administration des finances.

* * *

Vers le milieu du XVIIIe siècle, il existait sur une foule de questions de nature économique, un grand nombre d'écrits de mérite très inégal, entre lesquels il n'existait guère de coordination. Celle-ci a été tentée par certains écrivains. En France, Forbonnais, dans ses *Principes et observations économiques*, parus en 1767, Sir James Steuart, en Angleterre, dans *An inquiry into the principles of political Economy*, publié à Londres, en 1767 également, l'abbé et professeur Genovesi, dans ses *Leçons*, éditées à Naples en 1765, présentent une série plus ou moins complète d'études sur des sujets d'économie ou de finance publique. Les deux caméralistes Justi, en Allemagne, et Sonnenfels, en Autriche, sont des Mercantilistes et si, le premier surtout, ils s'attachent de préférence aux problèmes fiscaux, ils ont le mérite de les rattacher à des problèmes plus vastes.

Aucun d'eux, cependant, ne peut être considéré comme ayant créé une discipline nouvelle, une véritable science.

Néanmoins, le moment où il va s'en constituer une est proche. Les faits particuliers et les observations de détails sont nombreux. Les matériaux ne feront pas défaut. En dehors de toute la série d'écrivains, dont les œuvres peuvent fournir des éléments et des indications, il y avait plusieurs siècles de législations dont les effets étaient connus. D'un autre côté, l'opinion publique s'intéressait à des questions économiques ; même elle se passionnait pour certaines d'entre elles : la liberté du commerce de grains, de la grande industrie, les douanes. Les chaires universitaires, les revues et journaux se multiplient qui constituent des tribunes d'où l'on s'adresse à elle.

Enfin, il faut signaler que des penseurs avaient déjà dégagé sur certains points des données d'un caractère nettement scientifique.

Sir William Petty, dès le XVIIe siècle, s'occupe de statistique et analyse les phénomènes de production dont il voit la source dans le travail et la terre.

John Locke, tout en traitant plus spécialement de politique et de droit, fait dériver la propriété du travail, dont il met en lumière la puissance productive. Il est partisan d'un impôt unique sur les terres, comme l'est aussi après lui J. Vanderlint.

La liberté du commerce justifiée par les raisons théoriques est défendue dès le XVIIe siècle en Angleterre par Sir Dudley North et au siècle suivant, en France, par d'Argenson.

Il me reste trois noms à citer parce qu'ils sont ceux de penseurs qui eurent une part considérable dans la formation de notre science, ne fût-ce que par leur influence sur les créateurs de l'économie politique.

Ce sont d'abord deux philosophes : l'un Hutcheson, professeur à Glasgow, reprenant l'étude du droit des gens d'après les fondateurs de celui-ci, en développe la partie économique et inspira Adam Smith, son élève et son successeur.

L'autre est Hume, qui, dans ses Essais, adversaire énergique du Mercantilisme, traita nombre de questions dans un sens favorable à la liberté.

C'est ensuite un homme d'affaires, un banquier Richard Cantillon, dont l'*Essai sur la nature du Commerce* est remarquable

par son caractère systématique. On y retrouve en germe les idées mêmes qui inspireront les véritables fondateurs de l'économie politique.

Ceux dont nous venons de rappeler les noms annoncent l'imminente apparition d'une science nouvelle. Toutes les conditions favorables à pareille éclosion se trouvent réunies. L'objet dont elle aura à s'occuper est placé, par les conditions du développement des nations européennes, au premier rang des préoccupations des gouvernements comme des particuliers eux-mêmes.

La méthode à employer sera celle en honneur à l'époque et dont nul ne songe à discuter le mérite et la suffisance.

Les voies sont tracées, des aperçus sur la route à suivre et le but à atteindre, jalonnent l'histoire de la pensée humaine.

Il suffira à quelques esprits synthétiques d'embrasser dans leur ensemble les phénomènes économiques jusqu'ici étudiés séparément et de formuler les lois qui les régissent ou devraient, d'après eux, les gouverner, pour que l'économie politique en tant que science soit née.

Ce sera l'œuvre de Quesnay et de son Ecole. C'est avec l'étude de leur système que commence l'histoire véritable des doctrines économiques.

La Senne

Etude toponymique

PAR

AUGUSTE VINCENT

Communication faite à la Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques, *séance de novembre 1912, à Bruxelles.*

1. La rivière appelée aujourd'hui *Senne* prend sa source à Naast (Hainaut), au bois dit d'Ottignies, près de la limite de Mignault ; elle arrose Soignies, Hal, Bruxelles, Vilvorde ; après un cours de 103 kilomètres, dans une direction générale SSO-NNE, elle se jette dans la Dyle à Malines au lieu dit *Sennegat*, où elle forme la limite entre cette ville et la commune de Heffen (Anvers).

La *Senne* traverse perpendiculairement la frontière linguistique ; jusque Tubize, elle coule dans la région romane ; à Lembecq, elle entre dans la région germanique actuelle.

2. Dans les documents connus, le nom de *Senne* apparaît pour la première fois au XIIe siècle : *ad pontem Senne in Brosele* (manuscrit cité par Alphonse Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles,* 1855, I, 77 note).

Ce nom se trouve aussi en composition :

1129. *Sennebruch* (nom d'un endroit voisin de Vilvorde. Wauters, *Env.*, III, 262).

On trouve ensuite :

1159. *A Saina usque ad Hegam* (la Heegde, partie de la forêt de Soignes. *Cartul. d'Afflighem* publié par Edgar de Marneffe, 1894, 166, nº CVII).

1185. *Sennam* (à Arquennes. — De Smet, *Chron. Fland.*, II, 1841, 789).

1225. *Super Sennam* (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, IV, 1867, 38).

1234. *Zenna* (E. De Dynter, *Chron. des ducs de Brabant*. Edit. De Ram. II, 1854, 175).

1341. *In de Zenne* (*Belgisch museum*, I, 1837, 248).

xvᵉ siècle, *Oultre le Zeene* (Jehan Wauquelin, traduction de la *Chronique* de De Dynter. V. *Chronique des ducs de Brabant* par Edmond De Dynter... publiée... par P.-F.-X. De Ram. III, 1857, 815).

xvᵉ siècle. *Over Senne* (var. *Zenne, Zinne*, J. De Klerk, *Brabantsche Yeesten*, livre VII, vers 9446).

1491. *Cleyne Sinne* (à Bruxelles. Al. Henne et Alph. Wauters. *Histoire de la ville de Bruxelles*. 1845, III, 75).

1689. *De Zinne* (*Compte rendu des séances de la Commission royale d'Histoire*, 4ᵉ s., VIII, 1880, 56).

Dans le flamand populaire, on prononce aujourd'hui *Senne, Zenne* et plus rarement *Zinne*.

3. Sur ce nom a été formé un diminutif flamand que l'on trouve dès le xivᵉ siècle :

1397. *'t Cleyn Senneken* (à Bruxelles. H. et W. *Brux.* III, 6, note 3).

D'autre part, au xixᵉ siècle a apparu le diminutif roman *Sennette*.

Dans la nomenclature géographique actuelle, la Sennette est le cours d'eau qui se forme entre Familleureux et Houdeng-Gœgnies (Hainaut) de la réunion de plusieurs ruisselets, arrose Marche, les deux Ecaussines, Henripont, Ronquières, où elle reçoit à droite la Samme venant de Seneffe, Virginal, Oisquercq, Clabecq et Tubize, où elle se jette dans la Senne proprement dite.

Ce petit cours d'eau, considéré aujourd'hui comme un affluent, était jadis tout simplement un bras de la Senne, au même titre que

celui de Soignies. C'est ainsi que la carte de Ferraris (1777) donne à la rivière, à la hauteur de Virginal, le nom simple de *Senne*.

En 1833, Van der Maelen (*Dict. géog. de la prov. de Hainaut*, p. 92,) dit : " Brabant, petit affluent de la *Senne*, qui arrose le territoire de Marche-les-Ecaussines de l'E. à l'O. „ Ce petit affluent de la Sennette s'appelle aujourd'hui le rieu de Brabant.

Et en 1853 encore, C. Stroobant (*Histoire de la commune de Virginal*, carte) renseigne, exactement à l'est du village de Virginal, sur la rivière, un lieu dit *A Senne Pont*.

Les plans cadastraux de Popp, dressés au milieu du XIXe siècle, appellent tous la Sennette actuelle *Senne* ; à Virginal seulement, ce cours d'eau porte le nom de *Sennette*. C'est, à notre connaissance, la première fois que l'on emploie ce diminutif.

4. Voilà pour le nom de *Senne* et ses dérivés. Notre rivière a porté jadis un nom légèrement différent, mais visiblement apparenté à celui-là. Nous trouvons en effet :

1179. *Ucclam et Ruschbroc... et quicquid dux habet inter Sonnam et Flandriam* (*Compte rendu C. R. H.* 4e s., VII, 1880, 135. — Butkens, *Trophées de Brabant,* I, 1724, *Preuves,* 43).

Alphonse Wauters, qui publie ce document, traduit *Sonnam* par *Zuene* (p. 135 n° 6). Mais le ruisseau de la Zuene ne pourrait guère servir de limite géographique en opposition avec la frontière de la Flandre; ce cours d'eau n'a qu'une faible longueur, et il coule presque de l'ouest à l'est, perpendiculairement à cette frontière. D'autre part, dans *Sonnam*, l'*o* est bref, ce qui ne se rencontre jamais dans le nom de la Zuene. *Sonnam* désigne donc bien ici la Senne; du reste, nous retrouvons ce même nom en composition dans *Sunniacum* et *Soneffia*.

5. Sur *Sonna* a été formé le nom primitif de la ville de Soignies :

870. *Sunniacum* (traité de partage entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, Miraeus, *Op. dipl.*, I, 28.

Xe siècle, *Soniacas* (U. Berlière, *Monasticon belge*, I, 1890-1897, 315).

C. 1250. *Soniacam* (MGH. SS. XXV. 52. 20. Ce document est

rédigé d'après des sources qui peuvent dater du IXe ou du Xe siècle).

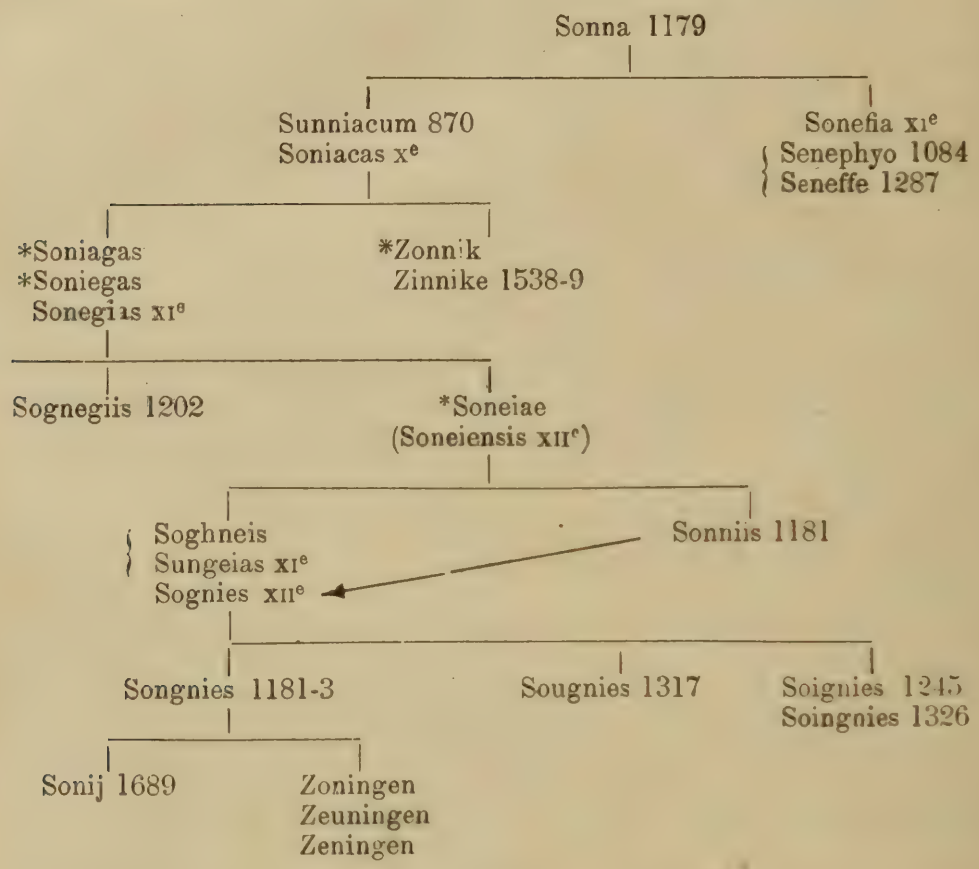

On trouve aussi l'adjectif correspondant, avec une légère variante dans le radical :

Début du XIIe siècle. *Somniacensis* (*Auctarium Hasnoniense* de la *Chronique* de Sigebert de Gembloux, MGH. SS. VI, 1844, 441, 45).

Au radical *Sonn*— est ajouté le suffixe —*idcus*; ce suffixe fut dégagé, à l'époque franque et mérovingienne, des nombreux noms de lieu gallo-romains en —*iacus*, où l'*i* appartient au radical d'un gentilice en —*ius*, le suffixe étant simplement —*acus*, qui a une valeur adjective; *Valeriacus* (*fundus*) c'était le domaine de Valerius. Le suffixe —*acus* a aussi servi à former des noms de lieu sur un nom de rivière; et ici, nous retrouvons le même emploi pour —*iacus*. *Sunniacum*, c'est-à-dire « la localité sur la Senne », est donc un nom à

ajouter à l'intéressante liste des noms cités par M. Kurth (*La frontière linguistique ...*, I, 1896, 471-472). Ce sont : *Ernacum*, *Fruscia-cum*, *Glaniacum*, *Ledernacum*, *Saltiacus rivus*, *Tiliacus*, *Uriacum*, *Urtacum*, désignant tous des localités belges.

6. Suivant l'évolution ordinaire des noms semblables, *Soniacas* a dû donner **Soniagas*, et **Soniegas*; ces deux formes ne se rencontrent pas dans les documents conservés.

Mais nous connaissons le stade suivant, qui est *Sonegias*, résultat d'une métathèse de l'*i* de **Soniegas* :

.... *loci, Sonegias nuncupati* (*Vita Vincentii Madelgarii*, IV, 26. *ASS.* 14 jul., III, p. 647 B).

.... *quod vocatur Sonegias* (*Vita Landrici*, 6, *ASS.*, 17 apr., II, p. 486 F).

.... *Sonegias* (*Acta S. Madelbertæ Virginis. ASS.* 7 sept., III, p. 110 A).

XIe siècle. *In loco Sonegias dicto* (*Gesta abbatum Gemblacensium*, auctore Sigeberto (mort 1112). MGH. SS. VIII, 1848, 530, 40).

XIIe siècle et suivants. *Sonegiæ* (Théophile Lejeune. *Mém. hist. sur l'ancienne ville de Soignies*, dans *Mém. et Publ. de la Soc. des Sc.... du Hainaut*, 3e s., IV, 1869, 67).

On trouve aussi, comme il arrive souvent, une variante en *—ium* :

1092. *Sonegium* (charte de Gérard, évêque de Cambrai, citée par Chotin. *Études étymologiques... Hainaut*, s. d., 315).

On rencontre une variante avec l'*n* mouillée :

1202. *de Sognegiis* (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.* II[1], 1869, 359).

Sur *Sonegiæ* a été reformé le nom actuel des habitants de la ville : *Sonégiens*. Cet adjectif apparaît, avec certaines variantes, dès une époque ancienne :

1092. *Sonegiensis* (*Compte rendu C. R. H.* 4e s., VII, 1880, 117).

1152. *Sonegiensis* (*Monuments...* II[2], 1869, 94).

1296. *Sonogiensis* (*Cartulaire de l'abbaye de Flines*, I, 1873, 363).

1299. *Senogiensis* (*Ibid.*, 380).

Sur *Sonegiæ*, et par réminiscence de *Sunniacum*, on a aussi créé l'adjectif *Sunegacensis* (1172, *Monuments...*, II[1], 1869, 8).

7. Suivant le processus ordinaire dans les noms de l'espèce, le *g* de *Sonegiæ* a dû, à un certain moment, se transformer en yod, ce qui a donné **Soneiæ*. Nous n'avons pas rencontré cette forme dans les anciens documents ; mais, ce qui revient au même, nous constatons l'emploi de l'adjectif qui en dérive :

XIIe siècle. *Clericus Soneiensis* (*Gesta abbatum Gemblacensium. Continuatio* auctore Godeschalco. MGH. SS., VIII, 1848, 542-543).

**Soneiæ* a ensuite subi deux transformations :

a) *ei* a évolué en *i:*

1181. *Ad terram Sancti Vincentii de Sonniis* (Duvivier, 641) ;

b) d'autre part, l'*n* s'est mouillée, ce que les documents rendent par des graphies diverses :

.... *Boso quidam clericus Soghneis habitabat* (*ASS.*, 18 apr., II, 566F).
XIe siècle. *Sungeias* (variante *Sumgeias*. — *Gesta Episcoporum Cameracensium*, attribués à Baldricus, II, 46, *MGH. SS.*, VII, 1846, 465, 13).

8. Les deux transformations réunies ont produit la première forme que donnent les documents romans :

XIIe siècle. *Sognies* (*Monuments....*, II[1], 1869, 309).
1154. *Sognies* (*Ibid.* 96).

On trouve ensuite :

1181-1183. *Songnies* (*Analectes*, V, 1868, 97), qui est encore employé au XVIe siècle.

Dès 1317 apparaît *Sougnies* (Th. Lejeune, 67), encore en usage aujourd'hui dans le wallon de la région.

Le nom français actuel est connu depuis le début du XIIIe siècle :

1245. *Soignies* (*Chartes de Sainte-Waudru à Mons*, I, 206, 20).
1298. *Soignies* (*Monuments*, I, 1844, 466).

Au XVIe siècle, chez Guichardin, par exemple, on trouve aussi la variante *Soigny*, qui n'a pas subsisté au delà du XVIIe.

On a employé la même forme avec nasalisation :

1326. *Soingnies* (*Monuments...*, III, 1874, 166).

XVIe siècle. *Soingnies* (Gachard et Piot, *Coll. des voyages des souverains des Pays-Bas*, I, 1876, 129).

En 1659, on trouve exceptionnellement une forme compliquée : *Souignies* (A. Demeuldre, *Soignies*, 1897, 17).

C'est sur les formes romanes qu'est reformé, par un malencontreux essai de latinisation, le *Sognesiæ* employé par certains auteurs du XVIe et du XVIIe siècle (Th. Lejeune, 67).

9. Le nom flamand qui a été adopté dans le langage officiel moderne est *Zinnik*. Il apparaît dans les documents au XVIe siècle :

1538-1539. *Zinnike* (Wauters, *Env.*, III, 71).

La terminaison *—ik* est le résultat régulier de l'évolution de *—acum* (Tornacum — Doornik). La voyelle radicale, au contraire, est insolite : on s'attendrait à **Zonnik*. Dans l'élimination de cet *o* par *i*, on reconnaît l'influence du nom flamand de la Senne, *Zinne*.

Sur les noms romans *Sognies*, *Songnies*, on a reformé un nom flamand :

1689. *Sonij* (*Compte rendu C. R. H.*, IVe siècle, VIII, 1880, 60).

Ce nom a fait place aujourd'hui à une forme plus compliquée, créée à l'imitation d'une classe nombreuse de toponymes de la région germanique : c'est *Zoningen*. Il est difficile de déterminer l'époque de son apparition ; nous ignorons si elle est antérieure au XIXe siècle. *Zoningen* a ensuite évolué en *Zeuningen* (qui s'abrège aussi en *Zeuning*), puis en *Zeningen*, et même *Zeninx*. Ces cinq formes sont usitées de nos jours.

10. Si la ville a emprunté son nom à la rivière, elle lui a en revanche temporairement repassé le sien. C'est ainsi que dans l'*Atlas portatif de la Flandre, Brabant, Artois, Hainaut, Namur, Limbourg, Liége et ses environs*, Amsterdam, P.-J. Baalde (XVIIIe siècle), folio 16,

la Senne, à Soignies, est appelée " *la Senneque* ", nom formé sans doute par imitation du nom flamand de cette ville.

Dans l'*Atlas curieux oder Neues und compendieuse Atlas*, de Gabriel Bodenehr, publié à Augsbourg vers 1720, la rivière de Soignies s'appelle même la *Sonneque*, nom dans lequel on retrouve l'*o* de Soignies.

Ce sont là, il est vrai, des atlas étrangers à notre pays, et dans lesquels on doit s'attendre à trouver des dénaturations.

11. Nous venons de constater à plusieurs reprises des influences exercées les uns sur les autres par les divers noms de la Senne et leurs dérivés. Nous allons en trouver un nouvel exemple à propos d'un autre dérivé de *Sonna*, qui désignait jadis une forêt située au sud-ouest de Nivelles :

XIe siècle. *In sylva Sonefia* (*Vita Ettonis*, *ASS.* 10 jul., III, p. 58 c.

XII siècle. *Per silvam Soneffiam* (*Vita S. Gertrudis*, citée par Duvivier, 62, note 2).

Dans ce nom, au radical *Sonn-*, que nous connaissons bien, est adaptée la terminaison *effia*, fort répandue dans nos régions (*Floreffe*, *Laneffe*, *Sombreffe*, etc.). Elle est une de celles qui ont fourni matière aux plus vives discussions (V. G. Kurth, *La frontière linguistique*, t. I, 1896, 435-438). Toujours est-il qu'elle semble avoir, en général, été employée dans les noms de cours d'eau.

Soneffia aura donc été :

a) le nom d'un bras de la Senne, c'est-à-dire la Samme actuelle ;

b) le nom d'une forêt longée ou traversée par ce cours d'eau. Nous constaterons plus bas une extension de nom toute semblable pour le nom simple de la Senne, qui a passé à la forêt de Soignes ;

c) Enfin, ce nom est également celui de la ville née sur les bords du cours d'eau, *Seneffe*. Ce nom a déjà son aspect actuel dès le XIe siècle au moins :

1084. *Odam de Senephyo*. Duvivier, 196, 440.

On trouve ensuite :

1125. *Senophe*. Miraeus, I, 103.

1146. *In territorio de Sonefia*. (*Chartes du XIIe siècle de l'Abbaye de Villers-en-Brabant*, 1905, 7).

1153. *In parochia Seneffiensi.* (De Smet, *Chron. Fland.*, II, 1841, 760).

1167. *Seneffia* (Duvivier, 196).

1168. *In territorio... de Soneffia* (*Chartes du XIIe siècle de l'Abbaye de Villers-en-Brabant*, 1905, 14).

1226. *Senefia* (V. Barbier, *Histoire de l'Abbaye de Floreffe*, 2e édit., II, 1892, 78).

1287. *Seneffe* (De Smet. *Chron. Fland.*, II, 1841, 954).

XIVe siècle. *Senophia* (Duvivier, 48, note 2).

1374. *Sneffe* (J. Cuvelier. *Les dénombrements de foyers en Brabant, XIVe-XVIe siècle*, 1912, 5).

1387. *Seneffe* (*Cartulaire des Comtes du Hainaut...* publié par L. Devillers, II, 1883, 415, note 1).

L'*o* radical de *Soneffia*, qui subsiste encore au XIIe siècle, a dû faire place à *e* sous l'influence du nom de *Senne*. Cet *o* reparaît, déplacé, dans le *Senophe* de 1125, le *Senophia* du XIVe siècle.

12. Comme nous venons de le dire, le nom même de Seneffe suffirait à attester que le cours d'eau arrosant cette ville est une ancienne *Sonna*, et qu'il a ensuite porté le nom de *Senne*. Cette seconde déduction est confirmée par des documents authentiques :

1185. *Decimam de Sarto, quæ inter Sennam et Scalmont* (aujourd'hui Scoumont) *in parochia de Archen* (De Smet, *Chron. Fland.*, II, 1841, 760).

Arquennes est située entre Seneffe et Ronquières.

On trouvera plus bas un document de 1153 dans lequel, à Arquennes également, la rivière est appelée *Samiam*.

13. A côté des noms dérivant de *Sonna*, nous en trouvons d'autres, également dans le bassin de la Senne, dont la forme ancienne est *Sonia*, variété de *Sonna* : il s'agit de la Zuene, affluent de gauche de la Senne à Anderlecht, près d'Aa, et de la forêt de Soignes, auxquelles on a tout simplement étendu le nom de la rivière.

Nous trouvons pour la Zuene :

1219. *Inter Sennam et Soniam* (*Cartul. d'Afflighem*, publié par Edgar de Marneffe, 1894, 390, n° CCCIII).

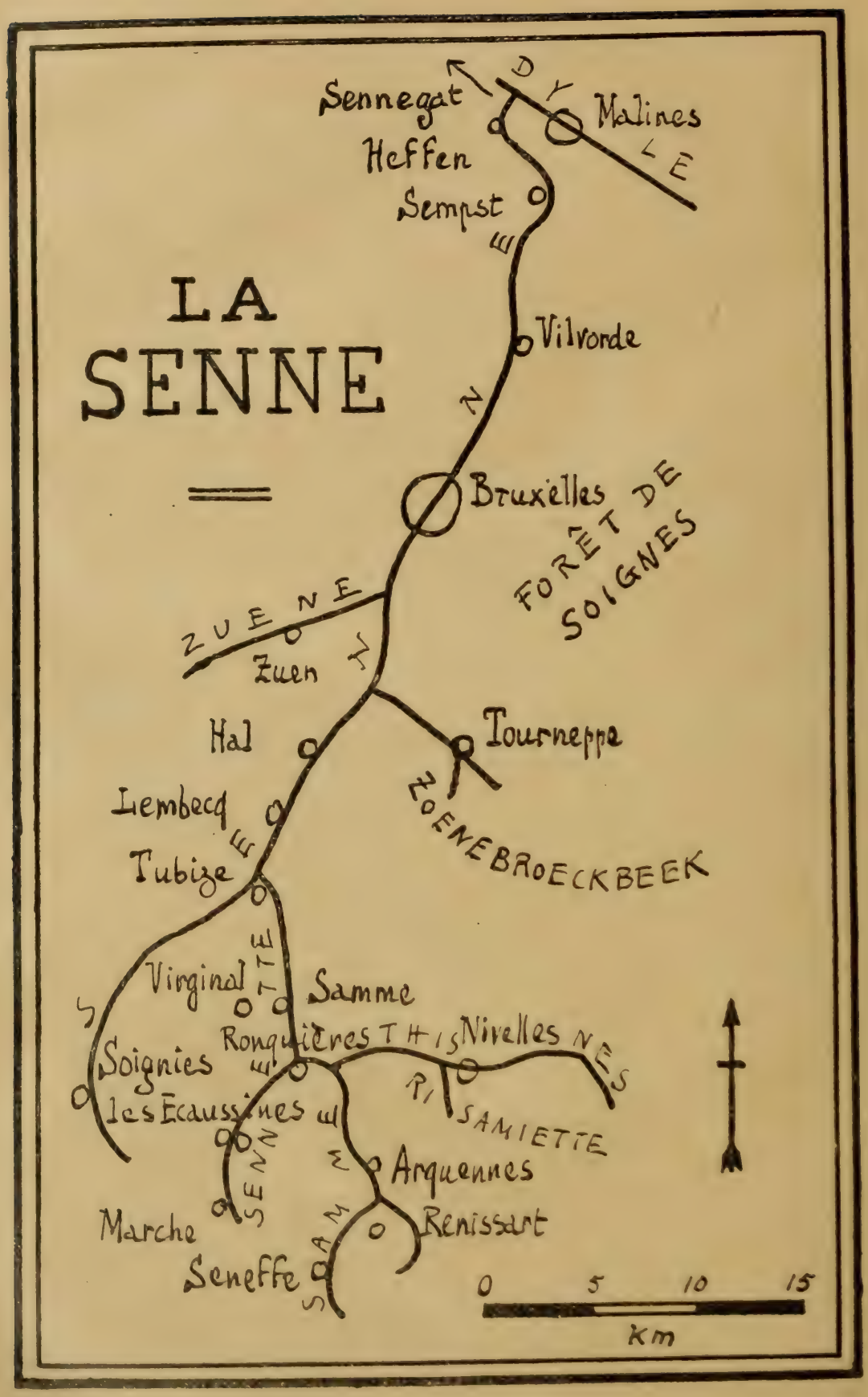
LA
SENNE
Sennegat
Malines
Heffen
Sempst
Vilvorde
Bruxelles
FORÊT DE
SOIGNES
ZUENE
Zuen
Hal
Tourneppe
ZOENEBROECKBEEK
Liembecq
Tubize
Virginal
Samme
Ronquières
Nivelles
Soignies
les Ecaussines
SAMIETTE
Arquennes
Marche
Renissart
Seneffe
0 5 10 15
km

1296. *Inter Zoene et Sennam apud Aa*, (W. *Env.*, I, 75, note).

Ce ruisseau a donné son nom à un petit hameau de Leeuw-Saint-Pierre : *Zuen*, appelé jadis *Sone* (1175, 1197, 1235), *Suen* ou *Zuene* (W., *Env.*, I, 93). A travers son évolution phonétique, ce nom a toujours gardé longue sa voyelle radicale; l'*i* de la terminaison est tombé.

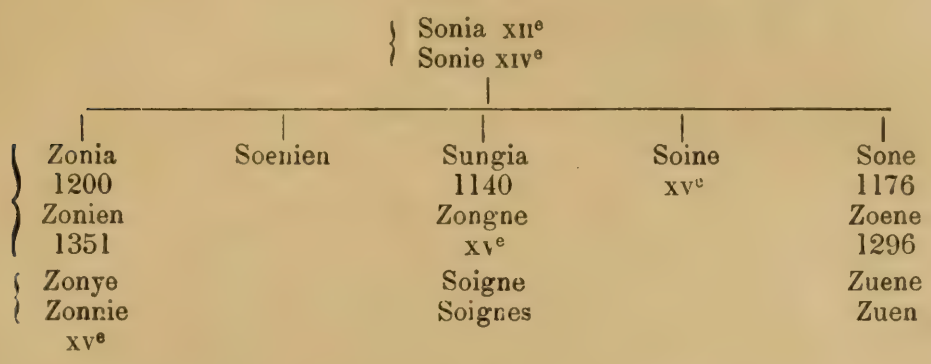

14. Ainsi que nous venons de le dire, ce même *Sonia* se retrouve encore ailleurs; c'est la forme ancienne du nom de la forêt de Soignes, traversée ou tout au moins longée jadis par la Senne (1) :

XIIe siècle. *Silva communis que vocatur Sonia* (W., *Env.*, I, 77, note).
1200. *Zonia* (*ibid.*, III, 874).
1234. *Silva Zonia* (*De Brabantsche Yeesten...*, door Jan de Klerk, van Antwerpen, uitgegeven door J.-F. Willems. I, 1839, 642).

(1) La vieille forêt Charbonnière (VIe siècle : *apud Carbonariam*, Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, 2, 9) a de bonne heure été fortement entamée par les établissements humains de la vallée de la Senne et de ses affluents. Mais des tronçons ont subsisté très tard dans des endroits relativement proches de la rivière : la forêt de Soignes s'étendait encore jusqu'à Bruxelles et Uccle au XIXe siècle; que l'on pense aussi à la forêt de Hal et aux bois qui s'y raccordent. Un fragment de la Charbonnière, et portant ce nom, existait encore près de Soignies au XIIe siècle, et appartenait au chapitre de Saint-Vincent : « cum nemore Carbonere, cum nemore Spatiel, cum nemore quod dicitur Lis » (L'spodiau sous Soignies, et Lisbecq sous Hoves. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, V, 1868, 98). Pareillement, le bois de Seneffe portait encore le même nom à la fin du XIIe siècle, en 1186, par exemple : *usum nemoris de Carbonirs* (De Smet, *Chron. Fland.*, II, 1841, 793); et en 1190 : *usum quoque nemoris de Carbonires* (*ibid.*, 803).

1260. *De nemore Soniæ* (Miræus, *Op. dipl.*, Ed. sec. I, 1723, 207).
1351. *Tgoet van Zonien* (*De Brabantsche Yeesten...*, II, 1843, 472).
XIVe siècle. *Sonie, Zonie, Sonien, Zonien.*

En flamand, l'*o* radical a subsisté pur très tard.

En français, sous l'influence de l'*i*, l'*n* s'est d'abord mouillée; c'est ainsi que l'on a :

1140. *Sungia* (W., *Env.*, III, 374), qu'il faut prononcer **Sogna*.

Ensuite, l'*o* radical, sous l'influence du *y* de la syllabe suivante, s'est transformé en *oi*, ce qui a donné la forme ordinaire *Soigne*, usitée jusqu'au XIXe siècle.

Jehan Wauquelin, qui écrivait dans la première moitié du XVe siècle, dit "*forest de Soine*" (*Chronique des ducs de Brabant*, par Edm. De Dynter, publiée par P.-F.-X. De Ram, II, 1854, l. IV, ch. XXI). Mais cette forme semble être une romanisation du cru de Wauquelin; plus loin, il emploie en effet une forme différente : *ès bois de Zongne* (*Chronique...*, III, 1857, 815, l. VI, ch. CXLVI).

En flamand, la terminaison a gardé l'*i*, ce qui a lieu parfois; que l'on pense à Genappe, dont le nom roman a perdu de bonne heure l'*i* de la terminaison, mais dont le nom flamand est resté longtemps *Genapie*, *Genepie*. *Sonie* s'est allongé en *Sonien*, *Zonien*; les trois formes sont employées dans les chartes de Rouge-Cloître de la seconde moitié du XIVe siècle. L'apparition de cet *n* terminal est régulier dans les noms de lieu flamands.

L'*Atlas* de Blaeu donne, évidemment d'après des documents brabançons, la forme "*Soenien bosch*", que nous n'avons pas trouvée ailleurs (*Quatrième volume de la Géographie Blaviane...*, Amsterdam Jean Blaen, 1667, carte, p. 177-178).

15. Anciennement, le nom de la forêt est ordinairement *Zonien*, *Soigne*, tout court; on dit "in Zonien", "op Zonien" (XVe siècle), "en Soigne". Le texte français de la *Joyeuse Entrée* d'Antoine de Bourgogne (1406) dit simplement "*Zonnie*" (*Cartul. de Nivelles...* par J. Buisseret et E. de Prelle de la Nieppe, 1892, 51) (1).

(1) Cette forme est la forme flamande contemporaine, mais avec l'*o* rendu bref. On trouve aussi, au milieu du XVe siècle : «*bois de Zonye*» (*Compte rendu C. R. H.*, 4e s., V, 1878, 458).

Cet usage est aujourd'hui perdu depuis longtemps; la forme composée *Sonienbosch* est restée seule en usage en flamand ; en français, on ne dit plus que " forêt de Soignes „.

Mais on a peu à peu cessé de voir dans ces deux noms l'apposition qui y existe, et on les a compris comme s'ils étaient composés de *forêt*, *bosch*, avec une détermination. Cette détermination, qui n'y était pas, et qui ne s'expliquait donc pas, une étymologie populaire s'est chargée de la rendre présentable; et dans *Soigne*, *Sonien*, qui étaient les vrais noms de la forêt, elle a cru pouvoir reconnaître celui de la ville de Soignies.

La similitude des deux noms rendait la confusion facile, presque inévitable; déjà au XVIe siècle, Guichardin disait : " Sogni ha vicino il bellissimo bosco di Sogni „ (*Descrittione di tutti i Paesi Bassi*... En Anversa, 1567, 268. La carte de la page 259 a du reste, d'une part, *Soignies*, de l'autre, *La foresta di Sonnyen*). On trouve dans l'édition française: " Près de Soigny est la forêt dicte de Soigny „ (*Description de touts les Pays-Bas*..., Amstelodami, 1625, 415. La carte p. 398 dit " Soingnies „).

Sous l'influence de cette fausse étymologie, " forêt de Soigne „ est devenu " forêt de Soignes „ ; d'autre part, la forme flamande *Sonienbosch* a été transformée d'après le nom flamand populaire de la ville de Soignies, *Zoningen*. Et aujourd'hui, on ne dit plus que *Zeunigenbosch*, *Zeuningenbosch*, *Zenigenbosch*, *Zeningenbosch*.

D'un autre côté, Ch. Duvivier (*Recherches sur le Hainaut ancien*, 1866, 62), avec tout aussi peu de raison, croyait au contraire que c'était la ville qui tirait son nom de la forêt.

Certains étymologistes modernes ont du reste cherché une autre explication du nom flamand *Sonienbosch*. Négligeant de remonter aux anciens documents, qui les auraient éclairés sur la nature grammaticale de ce nom, ils ont aussi cru y reconnaître une détermination ; et se contentant d'un à peu près, ils ont vu dans le premier élément du nom le mot *zon*, soleil, en ne tenant compte ni de la quantité de l'*o*, ni de la présence de l'*i* dans *Sonienbosch*, indices qui suffisaient à faire écarter cette nouvelle hypothèse. On en a conclu que la forêt de Soignes avait, de temps immémorial, été consacrée au Soleil; ce qui est une légende qu'il est grand temps d'abandonner.

Ajoutons pour mémoire que Duvivier (p. 197) donne aussi, pour le

XIIe siècle, la forme *Sonniaca Silva,* sans dire, malheureusement, où il l'a rencontrée; *Sonniaca* appliqué à la forêt est une forme reconstituée artificiellement sur l'ancien nom de Soignies, *Sunniacum*, et qui ne paraît pas avoir jamais vécu. Elle ne se retrouve, à notre connaissance, que dans le titre d'un petit poème latin dû à un curé d'Hoeylaert, l'abbé E. Gouffaux (*Cursus vitæ mortalis, Christum ferens Columbus, Meditatio silvæ Soniacæ, Flosculi tres...*, 1893). Dans le poème lui-même, l'auteur n'emploie du reste que la forme *Sonia* :

Soniæ meditans per devia silvæ...

16. A Tourneppe, un petit cours d'eau naissant au lieu dit Keldergat s'appelle *Zoenebroeckbeek (Carte de l'État-major au 40,000^e*, feuille 39, 1893-1894). En 1733, il portait le nom de *Sonien Broeck* (Sander Pierron, *Hist. de la forêt de Soigne*, 1905, 294), tiré comme on le voit, de la forêt qui s'étendait jusque-là.

17. La portion sud du réseau hydrographique de la Senne offre trois particularités remarquables :

a) Le nom de *Samme* a aujourd'hui supplanté, dans le bras de Seneffe, l'ancien nom de Senne.

En réalité, les deux noms ont longtemps coexisté dans cette région. On trouve dans les anciens documents :

1153. *In territorio de Arkenna ... usque ad Samiam* (*Chartes du* XIIe *siècle de l'Abbaye de Villers-en-Brabant*, 1905, 11).

1185. *Inter Sennam et Scalmont in parochia de Archen* (v. plus haut);

1221. *Infra duos fluvios Marcam videlicet et Samiam* (à Ronquières. *Monuments*, II^2, 1869, 570). La *Marca* est évidemment le bras de Marche-les-Ecaussines; *Samia* désigne donc le bras de Seneffe.

18. Ce nom apparaît également sous la forme diminutive *Samilla*, appliquée à ce qu'on appelle aujourd'hui le ruisseau de Renissart, affluent de droite de la Samme en amont d'Arquennes.

1190. *Et de terra quæ dicitur Malavilla prout clauditur inter Sennam et Samillam* (De Smet, *Chron. Fland.*, II, 1841, 803).

Le champ dit *Malavilla* était situé près de l'ancien prieuré de Renissart (Arquennes). C'est ce qui ressort d'un document de la même époque, dont voici un extrait :

1189. *Decimamque omnem prout agri coluntur inter minorem et majorem Sennam sive frugum fuerit sive feni, jam dictæ ecclesiæ confirmamus, excepto tertio manipulo de Malavilla* (De Smet, *Chron. Fland.*, II, 1841, 801).

Chose très intéressante pour nous, ce que l'on appelle ici *minor Senna*, c'est le ruisseau de Renissart, c'est-à-dire la *Samilla* de l'acte de 1190; et la *major Senna*, que ce même acte de 1190 appelle *Senna* tout court, c'est la Samme actuelle, entre Seneffe et Arquennes. On voit avec quelle facilité tous ces noms s'emploient les uns pour les autres.

19. *b*) A Virginal, en aval donc du confluent de la Samme et de la Sennette, se trouve, près de la rivière, le hameau de *Samme*.

1284. *Ægidius de Samma* (De Smet, *Chron. Fland.*, II, 1841, 951).
1295. *Jakemet de Sames* (*Monuments*, II², 1869, 633).
1319. *Dou moulin de Ronkières au moulin a le Samme — jusques a le Samme* (ibid. 633).
1320. *Gilliars de Samme* (ibid., 635).
1346. *Eskevins de Samme* (C. Stroobant, *Histoire de Virginal*, 16).
1402-1403. *Les dismes de Same* (*Monuments*, II¹, 1869, 217).
1402-1403. *Les dismes de Samme* (ibid., 218).
1446. *Les dismes de Saulmes* (ibid., 341).
1446. *Les dismes de Somme* (ibid., 343).

L'évolution de l'*a* radical en *o*, que l'on constate au xve siècle, n'a pas persisté.

La présence de ce hameau à cet endroit nous indique que la Sennette actuelle s'y est jadis appelée Samme. Et en effet, Tarlier et Wauters, dans leur notice sur la commune de Virginal-Samme (*Géographie et histoire des communes belges. Canton de Nivelles. Communes rurales.* 1869, 24), écrivent : “ La Sennette, que l'on nomme aussi Samme... „. D'autre part, selon Alfred Harou (*La commune de Manage, Hainaut. Étude de géographie locale*, dans *Bulletin de la*

Société royale belge de géographie, IX, 1885, 189, et *La commune de Bellecourt*, *ibid.*, XI, 1887, 303), c'est la " Sennette ", c'est-à-dire le bras des Ecaussines, qui est l'affluent de la Samme à Ronquières.

20. *c*) Mais il y a plus. Dans un texte du début du xie siècle, l'*Historia inventionis, miraculorum et translationis* [*sancti Veronis*], par Albert, abbé de Gembloux, mort en 1048, nous lisons :

In pago Bracbatensi... villa est non modica supra Sammam fluvium posita, a collimitaneis Lembeca vocitata (*ASS*, 30 mart., 843 c).

Il s'agit de Lembecq-lez-Hal. Or, ce village est en aval de Tubize, c'est-à-dire du confluent de la Senne et de la Sennette actuelle, l'ancienne Samme.

21. Ajoutons ici, pour épuiser la question du nom de Samme au point de vue topographique, qu'un diminutif de ce nom est porté aujourd'hui par un sous-affluent de la Samme. Il s'agit d'un petit ruisseau dit *ri Samiette*. qui se jette à Nivelles, à l'ouest de la ville, près du chemin de fer, dans la Thisnes, affluent de droite de la Samme à Arquennes. (Voir Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Ville de Nivelles*, 1862, « Plan de la ville de Nivelles », et p. 13). Le nom est encore en usage dans le pays, mais les répertoires géographiques et les cartes de l'Etat-major ne le mentionnent pas. Il doit remonter à une époque fort ancienne, puisqu'il a conservé l'*i*, que nous n'avons rencontré qu'aux xiie et xiiie siècles (*Samia*, *Samilla*). Le diminutif moderne correspondant serait **Sammette*.

22. Ainsi que nous venons de le constater, nous trouvons, dans toute cette région, un curieux mélange de noms en *Son-*, *Sen-* et *Sam-*. Et le mélange est si complet, ces noms se substituent si facilement les uns aux autres, qu'on est tenté de se demander si les deux premiers radicaux, qui se ressemblent le plus, ne sont pas au fond la même chose que le troisième.

23. Et puisque nous nous intéressons maintenant à un radical en *m*, il ne sera pas hors de propos de faire remarquer l'existence sur la Senne, entre Vilvorde et Malines, d'un village appelé *Sempst*.

Le *t* final est de date récente ; il apparaît, à l'époque moderne, dans plusieurs noms de lieu flamands en *s* ; que l'on pense à *Temse*, Tamise

sur l'Escaut, qui a été pendant un certain temps *Tempst*. On trouve anciennement :

1220. *Zempsa* (*Analectes*, XVI, 1879, 84).
1234. *Zempse* (E. De Dynter, *Chron. des ducs de Brabant*, publiée par De Ram, II, 1854, 175).
1289. *Sempsa* (A. Wauters, *Env.*, II, 548).
1326. *Symsa* (*Ibid.*).
1349. *Zemse* (*Ibid.*).
1469. *Sempse* (*Ibid*).
1828. *Sempse* (*Historie van Onze Lieve Vrouw in het Hammeken onder het dorp Sempse...* Mechelen, Hanicq, 1828),

Le radical primitif du nom de ce village ne serait-il pas celui de *Samme*, nom porté jadis par la Senne dans une grande partie de son cours?

24. On le voit, plusieurs questions se posent au sujet de la toponymie de la Senne. Les documents que nous avons rassemblés et classés, dans les pages qui précèdent, nous font connaître certains groupes de noms; à l'intérieur de ces groupes, les relations sont claires et bien établies. Les divers groupes, d'autre part, nous semblent, à première vue, apparentés entre eux. Mais nous n'avons pu jusqu'à présent découvrir les chaînons intermédiaires qui les relieraient les uns aux autres. Devons-nous donc nous arrêter ici?

Nous ne le pensons pas. Et nous n'hésiterons pas à développer une hypothèse générale sur la parenté des noms étudiés ci-dessus. Ce n'est pas, bien certainement, pour satisfaire notre curiosité : les faits démontrés peuvent seuls mettre un terme à notre besoin de connaître. Mais c'est que précisément une hypothèse est un moyen de recherche; nous tâcherons de reconstituer des formes intermédiaires, actuellement inconnues, afin qu'elles n'échappent pas à ceux qui auraient l'occasion de les rencontrer. Nous n'accordons pas à nos hypothèses un autre intérêt.

25. Les noms en *Sen—*, *Son—*, *Sam—*, *Sem—*, qui se rencontrent sur le cours de la Senne, paraissent dériver d'un nom primitif à radical *Sam—* désignant la rivière elle-même. Ce radical n'est pas inconnu dans l'hydronymie ancienne de nos régions.

C'est ainsi que *Samara* est le nom de la Somme sous l'Empire romain. Il devient ensuite :

428. *Summa* (*Rec. des hist. de la France*, II, 665).
445. *Sumna* (*Ibid.*, II, 544).
VIe siècle. *Sumina* (Grégoire de Tours).
VIe siècle. *Somena* (Fortunat).
660. *Somna* (diplôme de Clotaire III).
VIIIe siècle. *Sumena* (Anonyme de Ravenne).
825. *Somana* (diplôme de Louis et Lothaire).
C. 901. *Soma* (*Rec. des hist. de la France*, IX, 492).

La Sambre, *Sabis* chez César, est dès le VIIe siècle *Sambra* (vers 900 : *in pago Sambrico*), ce qui nous permet de remonter à une forme antérieure **Sam—era*, **Sam—ara*, identique au nom de la Somme.

26. Pour la Senne comme pour la Somme, au radical *Sam*,— on aurait adapté divers suffixes usités dans les noms de rivières; on sait que ce phénomène est très ordinaire dans nos régions pour les noms de cours d'eau remontant à la même époque. Et l'on aurait eu les formes suivantes :

a) Le radical sans suffixe spécial :

Samma; seconde variété : *Samia*;

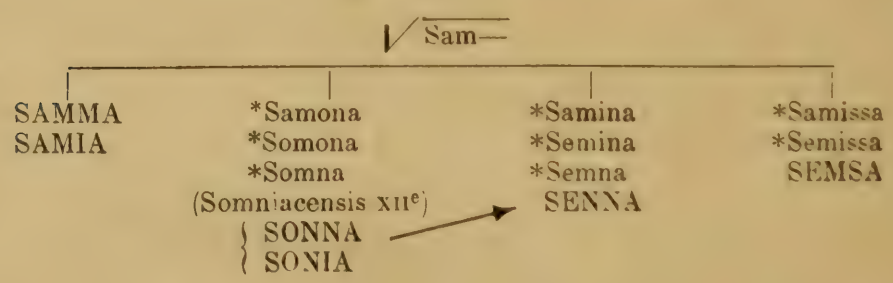

b) Avec le suffixe *—ona*, très fréquent dans notre hydronymie, **Sam—ona*, dont l'*a* radical se serait changé en *o* sous l'influence de l'*o* de la terminaison : **Som—ona*. Cette forme, contractée, serait devenue **Somna*, dont le *Somniacensis* du XIIe siècle est sans doute un souvenir, puis *Sonna* (seconde variété *Sonia*).

Toutes ces transformations n'ont rien que de très régulier; la

dernière seule peut sembler insolite et improbable. En effet, le groupe latin *mn* intervocalique donne en français *mm*, *m* :

damnaticu — dammage, damage, aujourd'hui dommage.
seminare — *semnare — semer.
nominare — *nomnare — nommer.

Ce n'est que dans les mots semi-savants que *mn* a finalement donné *nn* :

colomne — colonne.
damner — danner.
solemnitet — solennitet — solennité.

Toutefois, remarquons que la transformation en *nn* du groupe *mn* d'un nom ancien se rencontre aussi dans certains noms propres, et précisément dans des noms de rivières :

a) La Garonne est anciennement :

Ier siècle avant notre ère. *Garumna* (Tibulle, I, 7, 11 ; César, *B. g.*, I. 1, 1).

Ier siècle de notre ère. *Garunna* (Mela, III, 20).

b) D'autre part, choisissons un cas plus rapproché de nous. La Wamme, affluent de la Lesse à Jemelle, est au VIIIe siècle :

751-768. *Super fluviolo Vemena* (chartes de Stavelot).

Or, dès 875, on trouve : super fluvium *Wenna (Gesta Episcoporum Cameracensium* attribués à Baldricus, I, 54, *MGH. SS.* VII, 1846, 420, 15).

Vemena a dû donner **Vemna*, puis **Venna*, devenu ici *Wenna*.

Nous pouvons donc parfaitement croire que c'est **Som-ona*, contracté en **Somna*, qui aura donné, dans le cas qui nous occupe, le *Sonna* des anciens documents.

Ce serait du reste précisément la même chose que ce qui s'est produit, mais temporairement, pour la Somme elle-même ; car nous trouvons :

XIe-XIIe siècle. *Quæ inter Scaldum et Sunnam fluvios iacent* (Ekkehardus, *Chronicon universale*, *MGH. SS.* VI, 1844, 116, 9).

La forme en *o* bref *Sonna* paraît avoir été usitée primitivement

dans la région romane : en effet, c'est sur elle que l'on a formé là, à une époque ancienne, les noms de *Suniacum* et de *Soneffia*. Dans la région germanique, l'*o* radical a été allongé : *Sonia* > *Zuene*, *Sonia*, > *Zonien*, *Soignes*.

La forme *Senne* a généralement prévalu dans la région flamande. On peut lui reconstituer une forme antérieure **Sam-ina*, composée au moyen d'un suffixe très répandu. L'*a* radical se transformant en *e* sous l'influence de l'*i*, une évolution régulière aura donné **Semina*, **Semena*, *Semna*. De cette dernière forme au *Senna* connu historiquement, le passage se sera probablement fait à l'imitation de la forme apparentée *Sonna*; on se rappellera combien nombreuses sont les influences réciproques observées dans cette famille de noms. Puis *Senne*, que nous voyons éliminer *Sonna*, comme nom de la rivière, même dans la région romane, influence à son tour *Soneffia*, qui se transforme en *Seneffe*, et **Zonnik*, qui devient *Zinnik*.

D'autre part, dans la région flamande également, nous retrouvons le même radical *Sam* en composition avec la terminaison *-issa* dans *Semse* (aujourd'hui, *Sempst*), qui dériverait de **Samissa* par l'affaiblissement de l'*a* radical en *e* : **Semissa* (tout comme dans **Samina*, **Semina*), puis par contraction *Semsa*.

27. Comme on le voit, le nom de la Senne a une histoire curieuse et compliquée ; on trouverait peu de cours d'eau, même beaucoup plus longs et plus importants, dont le nom se soit étendu et transformé autant que celui-ci. Nous avons cependant eu déjà l'occasion d'étudier un cas analogue, celui de la Gette (*Revue de l'Université de Bruxelles*, XVI, 1910-1911, 484-496).

Si les phénomènes toponymiques se ressemblent tant dans le bassin de la Gette et dans celui de la Senne, c'est que les deux rivières se trouvent dans des conditions extérieures presque identiques. Elles arrosent une région qui est, depuis un temps immémorial, l'une des plus peuplées de l'Europe. Les mouvements de l'occupation humaine, particulièrement intenses, y ont fait se succéder rapidement des langues diverses. Et depuis le moment où la géographie linguistique a acquis une certaine fixité, les deux bassins, celui de la Senne et celui de la Gette se sont trouvés partagés entre la région romane, où ces rivières ont leurs sources, et la région germanique, où elles

achèvent leur cours. On ne pourrait imaginer des conditions meilleures pour un développement toponymique intense et varié. Mais enfin, ce développement n'était pas nécessaire, et il ne s'est produit ni pour la Dyle, ni pour la Dendre, qui se trouvent cependant dans les mêmes conditions. Et il est certain qu'un autre élément est encore intervenu : la phonétique du nom primitif était, tant pour la Senne que pour la Gette, particulièrement favorable à une évolution compliquée.

Le Congo belge

(Notes de voyage)

PAR

GEORGES COSYNS.

(SUITE)

II.

La végétation.

Le soir tombe; le grand fleuve d'Afrique se couvre ça et là de traînées de vapeurs lourdes qui attestent encore la chaleur du jour. Sur l'horizon bariolé par les feux du couchant se profilent des silhouettes noires. Des pêcheurs, debouts sur des pirogues en dérive, attendent, immobiles, le passage d'un poisson. Parfois, d'un saut brusque, ils se jettent vers l'eau, mais s'arrêtent, se relèvent et déposent la proie palpitante qu'ils viennent de harponner. Enfin, les nègres abandonnent le guet et troublent le silence de la nuit par le bruit des pagayes et le rythme monotone de leur chant. Les pirogues, se suivant à la file, longent le sombre rempart des forêts qui empiètent sur le fleuve, puis elles s'engagent sous une voûte de verdure, elles se coulent entre les lianes, les troncs d'arbres et les mille obstacles formés par la végétation, elles accostent finalement un îlot où se presse un village de pêcheurs protégé contre les inondations par un savant fascinage de lianes et d'argile.

Pendant les grandes crues, les eaux s'avancent fort loin vers l'intérieur des terres en formant une zone de submersion dont

l'importance varie avec l'altitude du sol. Ainsi prennent naissance périodiquement des marais où se déposent alternativement le limon amené par l'eau des crues et l'humus résultant de la décomposition des microorganismes (algues, rhizopodes, etc.) qui pullulent. Après un certain temps, ces dépôts accumulés relèvent suffisamment le terrain pour rendre toute nouvelle inondation impossible. La végétation prend alors pied et s'élève sur cette terre vierge avec une vigueur surprenante : la canne à sucre, le coton, le riz, le bananier s'y développent merveilleusement.

Cependant, si l'on y fait succéder intensivement les cultures, on constate un rapide affaiblissement du sol. En effet, ce terrain est très pauvre en alcalis fixes, potasses et soude, il ne contient pas ou peu de bactéries nitrifiantes, d'où absence presque complète de nitrates. En outre, il ne renferme que fort rarement des sels de chaux. Par contre, on trouve pas mal de carbonate d'ammonium résultant de la dégradation des matières albuminoïdes. Malheureusement, sous l'action oxydante de l'air et du soleil, les sels ammoniacaux et l'humus sont rapidement détruits; il reste alors un sol brûlé pulvérulent et stérile.

En Afrique, la culture rencontre de bien grosses difficultés, car une des conditions essentielles pour former une bonne terre arable réside dans la présence d'un humus abondant, liant les particules du sol et retenant l'eau et les sels alcalins. Or, ici, cet humus ne résiste pas à la combustion spontanée provoquée par l'action combinée du soleil et de l'oxygène de l'air.

Cette argile sableuse et ferrugineuse ainsi privée de matières organiques, devient poussiéreuse en temps de sécheresse et s'agglutine en une masse compacte par l'eau des pluies. Tantôt les jeunes racines des plantations sont brûlées, tantôt elles étouffent dans un sol aggloméré.

L'absence presque complète de sels de chaux est une des causes qui empêchent de nombreuses espèces végétales de se développer. C'est ainsi que la vigne a complètement échoué à Luluabourg, tandis qu'elle a superbement réussi dans certains districts calcaires de l'Angola portugais.

Les vers de terre et les animaux fouisseurs font généralement

défaut et ne contribuent pas, par leurs galeries souterraines, à l'aération de l'argile qui reste compacte, étouffantes et funeste pour les jeunes racines.

Enfin, la longueur des saisons sèches et des périodes de pluie contribue tantôt à brûler les organes verts, tantôt à noyer les racines des végétaux mal protégés.

Les directeurs de cultures ne semblent pas avoir compris toute l'importance de cette double action climatérique, car, dans leurs plantations, ils livrent non seulement les plantes à l'ardeur du soleil, mais ils désherbent soigneusement les terrains cultivés, de façon à ce qu'ils présentent un aspect net et propre comme les cultures européennes. Cet état favorise l'évaporation, permet une combustion rapide des matières humiques et ne retient pas l'eau des grandes pluies qui ruisselle en agglutinant l'argile.

On devrait s'inspirer davantage des nombreux exemples que nous montre la végétation indigène. Le palmier élaïs, par exemple, croît avec vigueur en symbiox mutualiste avec les autres végétaux de la forêt; il élève bien haut sa tête chargée de noix et dont les énormes feuilles découpées tamisent judicieusement la lumière vivifiant la multitude végétale qui se presse à son pied. Ces fouillis de végétaux retiennent l'eau de la rosée et des pluies, entretenant ainsi une fraîcheur humide et bienfaisante; de plus, par l'alternance de leur croissance et de leur destruction, ils forment un humus riche en sels ammoniacaux. Ils constituent ainsi avec les palmiers une association inséparable, car si l'on vient à abattre les élaïs, le soleil a vite fait de brûler cette végétation privée de son ombrage naturel. De même si, par mesure hygiénique, on débrousse la palmeraie, et que, pour bien détruire les nids de moustiques réfugiés dans l'herbe humide, on ensarcle profondément le sol; on ne tarde pas à observer que les palmiers les plus vigoureux dépérissent et s'étiolent sous l'influence de cette privation d'humidité et d'humus.

Cet exemple devrait être médité par les chefs de culture, qui pourraient encadrer leurs plantations arborescentes entre un rideau ombrageant formé d'arbres de très hautes futaies à feuil-

lage découpé porté par une cime largement épanouie et une végétation naine à racines peu profondes ne demandant que peu de chose au sol.

Cette végétation rampante, destinée à maintenir l'humidité et l'humus du sol pourrait avoir le grave inconvénient de maintenir ou même de favoriser le développement des moustiques. Cependant il existe pas mal de végétaux d'ombre élaborant des essences terpeniques analogues à celles de l'eucalyptus qui sont si moustiquicides.

Mais il ne suffit pas de maintenir les cultures dans un état de fraîcheur suffisante, il faut aussi rendre et donner au sol les matériaux fertilisants.

D'une façon générale, le sol est pauvre en nitrate et cet état provient en premier lieu de l'absence de bactéries nitrifiantes et des alcalis permettant le développement de ces organismes.

Si l'on plante des pois, on constate que les gousses restent vides et avortent. Ces légumineuses offrent bien dans leurs racines des loges hospitalières aux bactéries, mais comme ces dernières font défaut le plus souvent, le végétal dépérit faute de nitrate. On voit donc que pour enrichir la terre en matière azotée, il ne suffit pas de cultiver des légumineuses et de les enfouir, il faut aussi ensemencer le sol de bactéries et le pourvoir d'alcalis.

Le problème de l'enrichissement minéral des aires cultivées sera difficile à résoudre mais sa résolution est une condition *sine qua non* du développement de l'agriculture en Afrique.

Il existe dans la région du Congo pas mal de terrains de calcaire tendre, de roches éruptives dont les produits d'altérations contiennent suffisamment de potasse, de magnésie et de chaux.

Mais la difficulté ne réside pas seulement dans le transport, le concassage et l'immixtion de ces minéraux aux cultures, elle consiste surtout à trouver le moyen d'empêcher les pluies tropicales de léviger le sol et d'entraîner tous les matériaux solubles et fertilisants; pour cela, il faut imprégner profondément la terre de matières végétales et spongieuses jouant un rôle fixateur pour les sels dissous et permettant aux bactéries de se développer.

Au Mexique, dans des conditions analogues, on a obtenu des résultats surprenants en pourvoyant le sol d'alcalis, de bactéries nitrifiantes et en l'ensemençant de légumineuses (fèves noires). Au moment de la formation des gousses, on retourne la terre en enfouissant profondément cette végétation riche en matière azotée. On recommence ainsi à deux ou trois reprises et l'on obtient un sol d'une fertilité et d'une légèreté remarquables.

Une cause d'échec agricole réside aussi dans les méthodes d'encouragement usitées. C'est ainsi qu'on offre une prime importante aux agents préposés pour chaque hectare débroussé et planté de caféiers.

Un agent agricole ne réside généralement que pour un terme de deux ou trois ans dans un même poste; ensuite il rentre en Europe et ne s'inquiète que fort peu du sort de ses plantations; ce qui l'intéresse, c'est l'importance des primes qu'il aura à recevoir. Aussi s'est-il hâté de débrousser en enlevant incomplètement les souches des arbres, qui vont permettre le développement de champignons nuisibles. En outre, il a planté les jeunes arbres dans un sol insuffisamment défoncé; il s'est borné à faire creuser des trous assez grands pour permettre aux racines de reprendre, mais trop peu profonds pour leur assurer un parfait développement.

Pendant les premières années, les caféiers croissent normalement, mais bientôt les racines à l'étroit ne pouvant pénétrer plus avant dans un sol trop dur et non ameubli dépérissent, l'arbre languit et donne des fruits médiocres et peu abondants.

La culture a même échoué vis-à-vis de plantes indigènes. Les lianes du Kasaï produisent un caoutchouc de qualité supérieure, aussi a-t-on songé à les développer par la culture; mais au lieu de copier fidèlement la nature, on a voulu cultiver la liane à latex comme un simple caféier, c'est-à-dire qu'on a placé les jeunes plants dans un sol pauvre en humus, mal irrigué et exposé à l'ardeur du soleil. Ces lianes, mal développées, n'ont pas donné de latex après plusieurs années de culture, et elles ont été abandonnées.

Si l'on examine les lianes indigènes, on constate que les plus productives sont fort vieilles et, qu'en outre, elles sont localisées

dans les forêts bordant les rivières où elles ont à la fois l'ombre, l'air, l'eau courante et un sol noir d'humus. Dans leur culture, on n'a ni réalisé ces conditions favorables, ni attendu suffisamment.

Au lieu de multiplier les centres de culture, ne serait-il pas préférable de concentrer les efforts sur des espaces restreints, choisis judicieusement, que l'on pourrait amender et travailler méthodiquement et où l'on cultiverait parallèlement toutes les varietés végétales tant indigènes qu'exotiques, susceptibles de donner des produits rémunérateurs. A l'heure actuelle, qui est encore l'heure des tâtonnements, ne serait-il pas préférable de donner des primes d'encouragement plutôt sur la qualité des produits obtenus que sur la quantité d'arbrisseaux plantés ?

Qu'importe pour le moment le nombre d'hectares mis en exploitation si le succès n'en est pas assuré !

Dans divers endroits du Congo on a eu la naïveté de mettre à la tête des cultures d'excellents cultivateurs flamands qui auraient fort bien réussi en Flandre, mais qui ont été fort perplexes devant les caprices d'un climat et d'une terre équatoriaux. Ce n'est pas en Flandre que nous devons chercher des enseignements pour orienter le développement agricole de l'Afrique. Mais que l'on lise l'histoire de la colonisation de l'Amérique du Sud, que l'on médite devant les difficultés qu'ont éprouvées les premiers colons pour dompter le sol et lui imposer une végétation rémunératrice. Et si l'on désire doter l'Afrique belge d'un système de culture sérieux, il est indispensable que des techniciens compétents étudient d'une façon approfondie tout ce qui a été fait pour l'agriculture dans les régions du globe ayant un climat et un sol analogues.

III.

Le portage.

La région du haut Kasaï, voisine de la frontière portugaise, est riche en caoutchouc de qualité supérieure; malheureusement, pour amener le latex du lieu de production au port d'embarquement, les difficultés sont grandes, et les conditions de transport sont à ce point défavorables qu'elles grèvent bien lourdement le prix de revient des produits, compromettent la qualité des marchandises et pourraient paralyser la prospérité des sociétés exploitantes.

Le caoutchouc est recueilli par de petites factoreries disséminées dans la zone de production; de là, les récoltes sont dirigées par caravanes vers des centres de transit, tels que Tschidadi, Ba Rette, Luluabourg, où il se produit des accumulations énormes de marchandises qui attendent souvent longtemps et dans des conditions défectueuses que le recrutement toujours difficile des porteurs en permette l'écoulement vers les points d'embarquement des steamers.

* * *

Quand on se rend de Luebo à Luluabourg, on est désagréablement surpris de voir l'aspect de la route. C'est un tout petit sentier aux méandres capricieux contournant tous les moindres obstacles. Souvent des arbres terrassés par l'âge et les tornades tombent au travers du chemin; personne ne songe à déblayer la route, le nègre contourne ce nouvel obstacle en allongeant encore le sentier d'un lacet supplémentaire. Même si l'arbre rongé par les termites venait à disparaître, le noir routinier continuerait à observer la sinuosité inutile du chemin battu par l'usage.

Au passage des ravins, le sentier descend en raidillon, et, à chaque saison de pluie, il est profondément raviné et transformé en lit torrentiel; mais les caravanes s'obstinent à les

suivre tantôt sur les bords croulants et à peine praticables, tantôt sur le lit rocailleux qui ensanglante leurs pieds.

* * *

Au milieu de la journée, un silence absolu règne sur ces contrées brûlées par le soleil zénithal, mais quand les vents alizés du soir viennent tempérer la chaleur diurne, la vie reprend son cours. On perçoit à l'horizon d'invraisemblables clameurs qui grandissent peu à peu; ce sont des caravanes qui arrivent. Les éclaireurs, les porteurs, les capitats crient, soufflent, hurlent, chantent et font vibrer, pour tromper la longueur de la route, des instruments aussi primitifs que divers.

Généralement la caravane est composée : d'abord d'éclaireurs musiciens et de nègres armés de vieux fusils arabes au canon démesurément long et à la crose bariolée de bleu et de rouge et ornée de multiples clous à tête dorée; ensuite viennent les porteurs, accrochés deux par deux à une charge légère qui semble les écraser; enfin viennent des capitats qui ne font ni ne portent rien, mais se démènent énormément pour stimuler et énerver les traînards. Malgré leurs cris, leurs gestes désordonnés, la caravane avance plutôt lentement. En réalité, les nègres se fatiguent beaucoup; ils semblent courir tout le temps, mais ne font que trépigner sur place; ils trébuchent sur les rocailles de la route, s'enchevêtrent dans les lianes, contournent lentement des obstacles, hésitent au passage des rivières et des marais.

La nature de la route empêche toute marche régulière et rapide; l'élan de la course est constamment brisé par des crochets inutiles; de plus, les pierrailles et les souches d'arbres empêchent le nègre de poser franchement son pied et de maintenir une allure suivie et cadencée.

Une pluie un peu sérieuse vient-elle à surprendre la caravane, brusquement les charges sont jetées sur la route et les porteurs cherchent un abri plus ou moins illusoire. Les marchandises ainsi transportées sont tantôt soumises à de longues stations en plein soleil, tantôt elles supportent l'action encore plus funeste des pluies. Elles arrivent souvent détrempées au point

de transit où elles doivent attendre longtemps, remisées dans des magasins défectueux. On comprend sans peine qu'un pareil traitement entraîne de sérieux déchets et compromette la qualité du produit.

La charge d'un homme est théoriquement de 25 kilogrammes, mais si on tient compte de l'importance de la tare, des hommes inutiles, c'est-à-dire ceux qui, ne portant rien, accompagnent les caravanes, on arrive à une charge effective bien inférieure à ce chiffre. La main-d'œuvre, et particulièrement celle du portage, devient de plus en plus coûteuse; il en résulte que les récoltes, dans les zones éloignées, seront limitées sinon arrêtées par les frais de transport, surtout quand on songe que pour entretenir la factorerie et pour acquérir le caoutchouc, il faut des marchandises d'échange dont le poids arrive facilement au double de celui du latex acquis. Il en résulte que, pour amener une tonne de produits indigènes à bon port, il faut assurer le transport de plus de deux tonnes de marchandises.

Actuellement, on ne peut pas encore envisager l'éventualité de couvrir l'Afrique d'un réseau de voies ferrées. Il serait aussi téméraire d'espérer beaucoup de la traction animale avant d'avoir assaini la région et avant de l'avoir dotée de pâturages permanents permettant l'alimentation régulière du bétail. Enfin ce qui entravera surtout et pendant longtemps encore la traction animale et mécanique, c'est la création de routes carrossables à pentes minima et de ponts permettant le passage des nombreuses rivières.

Pour les régions du sud, la formation de ces routes sera extrêmement laborieuse; tantôt on est en présence de vallées profondes taillées dans un granit rouge très dur; tantôt on est devant des accumulations de latérite ou argile rouge, qui ne résiste à l'action des pluies que grâce à son manteau de végétation. Les moyens manquent pour creuser des routes à pentes douces en roches dures, et celles qui seront créées dans la latérite ne résisteront pas aux agents météoriques; il se formera, à chaque grande pluie, des ravinements extrêmement profonds qui entraveront toute circulation.

Quant à construire des routes empierrées avec les éléments

granitiques de la région, il ne faudra pas y songer d'ici tôt, car la main-d'œuvre spéciale qu'un tel travail exigerait fera défaut longtemps encore dans la colonie. Actuellement, on devrait se borner à redresser les sentiers reliant les centres de partage et à organiser méthodiquement les caravanes.

Il existe déjà de nombreux projets de routes larges et carrossables qui ont reçu un commencement d'exécution. A Luebo, par exemple, on a construit une belle route large se dirigeant vers Luluabourg; malheureusement il y a un *mais*, c'est que l'on a arrêté les travaux à quelques centaines de mètres de Luebo. On ne peut pas demander à l'Etat des choses impossibles, et il est évident que la création de routes de cette ampleur exigerait une immobilisation énorme de capitaux, car il ne suffirait pas de tracer et d'établir le tablier de la route, il faudrait, si l'on voulait faire des choses durables, envisager les crédits nécessaires pour pourvoir à l'entretien de ces voies de communications. Et ces frais de réfection seraient loin d'être négligeables étant donné les ravages causés par l'intensité des pluies et l'âpreté que met la végétation à reconquérir le sol déboisé.

Mais, en attendant de pouvoir doter la colonie d'un réseau de routes somptuaires, ne pourrait-on pas se borner à redresser les sentiers, à en niveler le sol, à les débarrasser des rocailles et des arbres, de façon à permettre aux caravanes une marche facile et une allure accélérée dont l'élan ne serait pas brisé à chaque instant ?

Le recrutement actuel des porteurs se fait d'une façon déplorable.

Pour assurer le transport de quelques tonnes de marchandises, il faut commencer à rechercher des porteurs; pour cela, il faut faire de longues courses de village en village; implorer les chefs indigènes, leur donner de menus cadeaux pour qu'ils consentent à engager quelques hommes à venir se présenter comme porteurs.

La caravane sera ainsi constituée d'hommes venant de divers villages souvent antipathiques les uns aux autres. Ces hommes se sont résignés à porter des charges soit sur la pression du

chef, soit pour pouvoir acquitter leur impôt annuel, mais, généralement, ce sont des porteurs d'occasion qui n'ont ni l'habitude, ni l'entraînement nécessaire et qui considèrent le portage comme une corvée répugnante qu'ils font à contre-cœur. On voit donc que tout contribue à rendre les conditions du portage les plus défectueuses possibles.

Il faudrait que les transports soient entrepris soit par l'Etat, soit par une société puissante qui organiserait un véritable service public.

Cet organisme, secondé par l'Etat, redresserait les routes et en assurerait l'entretien; il procéderait au recrutement, à l'éducation et à la formation d'équipes de porteurs qui finalement seraient bien stylés, bien entraînés et rompus à ce genre de travail.

Les routes seraient pourvues d'abris où le soir, après l'étape, hommes et ballots trouveraient un refuge sûr pour la nuit. Tous les transports seraient ainsi drainés, centralisés par un organisme unique qui en assurerait la célérité et garantirait les risques tout en exigeant un tarif minimum et maintenu uniforme en toute saison. Actuellement, ce sont les mêmes hommes qui transportent un ballot pendant plusieurs jours. Ces nègres sont donc obligés d'abandonner leur foyer pendant une ou deux semaines et quand ils reviennent au village, souvent ils trouvent leur cabane vide, les femmes ayant déserté la case pour suivre quelques serviteurs d'Européens. Quand des porteurs ont mené leurs colis à destination, ils reviennent à vide et accomplissent ainsi un trajet inutile; tandis que des charges attendent le bon vouloir des noirs de la région. A cause de ce manque d'organisation et d'entente entre les diverses sociétés : ils font recruter deux fois plus d'hommes qu'il n'en est réellement nécessaire.

Si une administration centrale organisait le transport, une route pourrait être divisée en une serie de secteurs ayant chacun un entrepôt et une équipe de porteurs actifs qui assurerait pendant le cours d'une journée le transport, d'un secteur à l'autre, de la totalité des charges, tant à l'aller qu'au retour.

De cette façon, le nègre porteur pourrait revenir et loger

chaque jour dans sa case; il ne devrait emporter avec lui ni provisions alimentaires ni couvertures pour la nuit; sa marche en serait allégée et son alimentation ne dépendrait pas du hasard de la route et il n'aurait point à craindre de passer les nuits d'orages sans abri.

L'avenir de notre jeune colonie dépend moins des projets grandioses que l'on effectuera dans un temps plus ou moins éloigné que d'une foule de petites améliorations qui pourraient être de réalisation immédiate et qui ne nécessiteraient pas une immobilisation considérable de capitaux.

Luebo, le 22 avril 1912.

(A suivre.) G. Cosyns.

Nécrologie

Hermann PERGAMENI

Hermann Pergameni, professeur à la Faculté de philosophie et lettres, est mort le 27 avril 1913, succombant aux atteintes d'une longue et pénible maladie qui l'avait obligé, — en dépit des efforts que lui dictait la haute conscience qu'il avait de ses devoirs professionnels, — à solliciter un congé à la fin de l'année 1912.

L'Université libre perd en lui un de ses professeurs les plus dévoués ; la Faculté de philosophie et lettres, son doyen éminent ; la *Revue de l'Université*, un de ses plus actifs collaborateurs, un des membres de son comité de rédaction (1).

Les sentiments qu'ont éprouvés les collègues et les nombreux amis d'Hermann Pergameni en se séparant de lui pour toujours ont été exprimés, le 30 avril, à ses funérailles, célébrées au milieu d'une grande affluence : membres du conseil d'administration et du corps professoral de l'Université, représentants du barreau, du monde politique, des administrations communales et du corps enseignant de Bruxelles (2) et de Saint-Josse-ten-Noode, délégués de la *Ligue de l'Enseignement*, sociétés d'étudiants avec leurs drapeaux, amis personnels...

M. le recteur Jean De Moor a pris la parole au nom de l'Université :

« Messieurs,

« La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs.

« Il y a peu de temps, nous perdions les regrettés collègues Willems et Monseur. Aujourd'hui, disparaît le sympathique professeur Hermann Pergameni.

---

(1) Nos lecteurs n'ont assurément pas perdu le souvenir des belles études d'histoire qu'il nous donna : *La Belgique est-elle une nation ?; la Compagnie d'Ostende; Ivan le Terrible et les origines de la Russie ; Les rapports religieux de la Belgique et de la Hollande au* XVIIe *siècle ; Le sens de l'histoire*, etc.

(2) H. Pergameni fut, de 1882 à 1913, professeur d'histoire au cours supérieur d'éducation B.

« H. Pergameni était une des figures caractéristiques du corps professoral universitaire, au nom duquel je lui dis adieu.

« Il était un professeur dévoué, un orateur éloquent et spirituel et un penseur enthousiaste, dont il ne m'appartient pas de définir les connaissances et la valeur. Il était une énergie, dont je n'ai pas à rappeler la combativité et la ténacité. Il était un sincère et un franc, dont le rôle, dans l'évolution de notre pensée nationale, devra être étudié par d'autres que moi.

« Il était profondément attaché à l'Université de Bruxelles, à laquelle il a donné le meilleur de son travail et de son intellect généreux, simple et noble. Il en fut partout le défenseur désintéressé : il la voulait toujours plus grande, plus influente et plus féconde. Jusqu'en ces tous derniers mois, il fut, dans les conseils académiques, l'avocat documenté et persuasif, à la fois paradoxal et précis, de la cause du progrès de l'enseignement général.

« C'est que notre collègue joignait à toutes les qualités de l'universitaire spécialiste et du vulgarisateur celles du vrai pédagogue.

« Pergameni était un professeur, dans le véritable sens du mot.

« Il connaissait le problème de l'enseignement dans toute son étendue : il en avait scruté l'histoire et il en avait suivi les progrès. Il était le maître, englobant dans sa conception, à la fois très personnelle et très tolérante, tous les efforts poursuivis dans les domaines nombreux et variés de la science et de l'éducation. Il était, dans le haut enseignement belge, une de ces trop rares personnalités qui se préoccupent de la formation intégrale de la jeunesse, et dont l'activité peut s'infiltrer directement dans la méthodologie générale pour y devenir utile au développement des masses.

« La mort de Pergameni laisse un grand vide.

« Nombreux sont, dans les écoles, dans le domaine des arts et des sciences, ceux qui évoqueront, durant de longues années encore, le maître aujourd'hui disparu.

« Mais dans la vieille Université — qu'il aimait beaucoup — où il enseigna durant trente-deux ans, nous reverrons sans cesse sa silhouette agile et puissante et nous entendrons toujours sa parole charmante, honnête, et si amicalement bonne.

« Nous le conduirons tantôt à sa demeure dernière, par un jour de printemps et de soleil, par un de ces jours qu'il adorait et qu'il me décrivait encore poétiquement, il y a peu de temps, quand, au parc Léopold, il était venu voir ce que serait bientôt l'Université agrandie, celle dans laquelle il ne parlera jamais, mais où ses amis rappelleront — avec reconnaissance — aux générations successives d'étudiants ce qu'il fut comme défenseur de la vérité et du beau, comme homme et comme professeur.

« Nous adressons à Madame Pergameni, à ses enfants, à son fils, notre jeune collègue, l'expression de nos condoléances les plus sincères. »

M. le professeur Leclère s'est fait l'interprète de la Faculté de philosophie et lettres dans les termes suivants :

« Comme vient de le constater M. le recteur, les deuils succèdent aux deuils dans notre Faculté. En cinq mois, elle a perdu trois de ses membres. Après Alphonse Willems, Eugène Monseur ; après Eugène Monseur, Hermann Pergameni.

« Né le 23 avril 1844, notre vénéré doyen fit ses études à l'Athénée, puis à l'Université de Bruxelles. Docteur en droit en 1867, avocat à la Cour d'appel, il se consacra plus tard au professorat.

« Chargé de cours dans la Faculté en 1880, professeur extraordinaire l'année suivante, il fut nommé professeur ordinaire en 1887. Depuis trente-trois ans, il occupait la chaire d'histoire de la littérature française ; depuis 1891, il professait, en outre, les cours d'histoire politique moderne, d'histoire politique interne de la Belgique aux temps modernes, de géographie et d'histoire de la géographie.

« Cette énumération permet de mesurer l'étendue de la place qu'il tenait parmi nous.

« S'il a pu, pendant plus de vingt ans, porter avec aisance le poids d'un enseignement dont les matières étaient si variées, ce n'est pas seulement parce qu'il était doué d'une grande puissance de travail, c'est aussi parce que l'ampleur de ses connaissances, acquises et augmentées sans cesse par un labeur continu, lui permettait de mener de front les études littéraires, historiques et géographiques ; c'est surtout parce qu'il aimait son métier, qu'il se donnait tout entier à la tâche d'éducateur de la jeunesse. En affirmant qu'il fut un grand professeur, je ne serai contredit par aucun de ceux qui ont écouté ses leçons. Le fond en était solide, substantiel ; le plan clair et méthodique ; la forme, éloquente, primesautière, vivante, voire passionnée. Faisait-il toujours preuve d'une rigoureuse impartialité ? Il n'y prétendait point : « Les vices et les vertus, écrivait-il un jour, perdent-ils leur nom quand on les rencontre dans l'histoire ? Dois-je me taire quand je me trouve en présence d'un Philippe II ou d'un Taciturne ? Raconter des faits avec exactitude, c'est bien, mais ce n'est pas assez. Si l'historien n'apparaît pas lui-même, à quoi bon l'histoire ? » Sans doute, ses auditeurs n'ont pas toujours adopté les opinions de leur maître ; toujours, du moins, ils ont été entraînés par cette action, cette force communicative qui se dégageaient de lui et qui sont les marques du véritable professeur. « S'il ne négligeait aucune des parties du vaste enseignement que la con-

fiance bien placée de l'Université lui avait attribué, il nourrissait peut-être une discrète préférence pour ses cours de géographie. A l'école de son père, géographe distingué, il n'avait cessé depuis son adolescence de faire des travaux pratiques de géographie, de géologie et de cartographie. Je le vois encore, il y a peu de semaines, se levant péniblement de son fauteuil de malade pour me montrer la série des belles cartes en relief qu'il avait patiemment dressées pour son instruction personnelle, il y a près d'un demi-siècle.

« Mais, pour lui, ce n'était pas seulement une mission scientifique que le professeur devait remplir, il avait un rôle social à jouer. L'ardeur de ses convictions politiques s'accordait ici avec l'amour de sa profession. C'est pourquoi, lorsqu'il y a vingt ans, les promoteurs de l'*Extension de l'Université* demandèrent à leur aîné de bien vouloir collaborer à leur entreprise, il leur accorda sans balancer sa cordiale adhésion. Il fit à Bruxelles plusieurs cours d'histoire et de littérature dont les syllabus comptent parmi les plus remarquables de notre collection (1). L'*Extension de l'Université* salue avec émotion, avec gratitude la mémoire de celui qui, dès la première heure, comprit si bien son utlité et son but.

« Ainsi, soit à notre Faculté, soit à l'*Extension*, Pergameni a rendu d'éclatants services à l'Université. Héritier de la forte tradition de nos « anciens », il aimait notre Université comme l'aima son compagnon d'études Léon Vanderkindere, pour elle-même, pour les principes qu'elle incarne, pour les idées qu'elle représente. Elle l'avait pénétré de son esprit : jusqu'aux derniers jours de sa vie, je puis en témoigner, il n'a pas cessé de penser à elle.

« Professeur de premier ordre, Hermann Pergameni fut un écrivain fécond. Dans sa jeunesse, il publia deux recueils de poesies (2), des romans, des nouvelles (3) ; puis vinrent des études de droit (4) et de pédagogie (5), sans oublier les articles de combat où il défendait la cause, qui lui fut toujours chère, du libéralisme démocra-

---

(1) *Joseph II et la Révolution brabançonne* (1893 et 1904). — *Le roman français au* XIXe *siècle* (1896). — *Le théâtre français au* XIXe *siècle* (1897). — *Les origines et le développement du romantisme en Europe* (1900). — *Le théâtre politique en France depuis 1789* (1903).

(2) En 1870 et en 1871 : le premier en collaboration avec M. Adolphe Prins.

(3) *La Closière*, *Le vicaire de Noirval*, *La fortune de Mira Tavernier*, *Claire Miramon*, *Le Feu*, *Le mariage d'Ango*, etc. (de 1873 à 1888).

(4) *Réforme de l'instruction préparatoire en matière criminelle* (en collaboration avec M. Adolphe Prins) 1872.

(5) *La réforme de l'enseignement moyen du degré supérieur* (1872). — *La liberté de l'enseignement* (1882). — *La réforme des Universités* (1904), etc.

tique (1). Ses publications d'ordre scientifique, les seules dont je doive parler ici, furent nombreuses, elles aussi. Leurs sujets peuvent être divers, un lien les unit toutes : la conception que notre collègue se faisait de l'histoire. Il l'avait fondée sur quelques idées principales que la lecture des historiens allemands du milieu du XIXe siècle avait contribué à lui faire adopter (2) : l'influence prépondérante de la race parmi les causes de l'évolution des peuples; la nécessité d'admettre le postulat de la liberté humaine pour comprendre les événements historiques; une prédilection pour les études d'histoire intellectuelle et politique. Ses pensées directrices expliquent les critiques qu'il dirigeait souvent, avec une verve originale, contre les partisans du déterminisme et du matérialisme historiques, elles l'ont guidé dans tous ses travaux, quand il écrivait son œuvre la plus considérable, l'*Histoire générale de la littérature française*, fruit d'immenses lectures et de multiples recherches (3), quand il rédigeait son lumineux manuel d'*Histoire moderne* (4), quand il s'attachait à raconter les *Guerres des paysans* ou *Dix ans d'histoire de Belgique* (1789-1799) (5), quand, enfin, il cherchait à définir le *Sens de l'histoire*.

« Quelle que soit la valeur de ces conceptions, fortement battues en brèche aujourd'hui, les œuvres d'histoire et d'histoire des lettres françaises d'Hermann Pergameni lui font grand honneur. Elles resteront, elles conserveront leur utilité, car elles ont su réunir la sûreté de la documentation à l'agrément de la forme et à la netteté du plan.

« Que dire enfin de l'homme qui ne surpasse encore l'éloge mérité par le professeur et par le savant? Tous ceux qui ont vécu et travaillé à ses côtés ont admiré cette pensée active qui s'intéressait aussi bien aux doctrines de l'éducation physique qu'aux problèmes de la philosophie ou aux questions politiques et sociales; ils ont rendu hommage à son noble sentiment du devoir professionnel, accompli sans trève et jusqu'au bout; ils ont éprouvé la franchise de son caractère, la sincérité de sa parole, la cordialité de son accueil, la générosité de sa nature expansive.

---

(1) Il fut, de 1871 à 1873, directeur du journal *La Discussion*.

(2) Dans le discours émouvant qu'il prononça à l'Université, lors de l'inauguration du buste de L. Vanderkindere, Pergameni a analysé très clairement les influences qui avaient agi sur la formation intellectuelle de ses amis et sur la sienne propre (*Revue de l'Université*, mars 1909, pp. 471-473).

(3) 1889; 2e édition, 1903.

(4) 1902.

(5) Ces deux volumes ont paru en 1880.

« Dans le cercle de notre Faculté, sa perte cause un très grand vide : tous nous l'entourions d'une respectueuse affection.

« Me permettra-t-on d'ajouter que ceux-là surtout qui, depuis près d'un quart de siècle, ont été honorés de ses conseils et de son amitié souffrent profondément en voyant disparaître à jamais ce maître, ce collègue excellent?

« La Faculté de philosophie et lettres présente ses condoléances émues à la veuve, aux enfants, à tous les parents de son cher et regretté doyen, à ce fils, agrégé à notre Faculté, qui perd aujourd'hui le meilleur des pères et le plus tendre des amis.

« Elle les prie de croire à toute sa sympathie en ces heures douloureuses. Elle leur donne l'assurance que le souvenir d'Hermann Pergameni demeurera vivace, impérissable dans le cœur de ses collègues, ou, pour mieux dire, dans toute l'Université de Bruxelles qu'il a tant aimée et si bien servie. »

M. H. Frick, représentant le barreau de Bruxelles, s'est exprimé comme suit :

« L'ordre des avocats apporte son tribut de regrets à la mémoire de son confrère Hermann Pergameni. S'il a consacré au professorat, aux belles-lettres, à la publication d'études juridiques plus de temps qu'il n'en réserva pour le travail quotidien du palais, il ne cessa d'honorer le barreau par son observation rigoureuse des principes de complète indépendance, de dignité et de délicatesse qui sont l'essence même de notre profession.

« Chaque fois qu'il aborda la barre, son argumentation incisive, l'énergie de sa parole révélaient une conviction profonde : c'était bien l'orateur probe et libre exprimant avec fermeté ce qu'il croit juste, en son âme et conscience.

« Cette mentalité juridique, formée et affermie par la constante préoccupation du devoir professionnel, s'affirma dans toutes les manifestations de son intelligence.

« Si le professeur, l'historien n'eurent d'autre guide que la recherche et la proclamation de la vérité, en dehors de toute considération de secte ou de parti, n'est-ce pas sous l'impulsion de cet esprit d'indépendance et de sereine équité que donnent l'étude et la pratique du droit?

« Docteur en droit de l'Université de Bruxelles le 12 août 1867, Pergameni prêta le serment d'avocat le 15 octobre 1867; il fut inscrit à la liste des stagiaires le 19 octobre, et au tableau de l'ordre, le 23 novembre 1870.

« En 1871, il fut, à la conférence du Jeune barreau, l'un des rapporteurs d'un projet concernant la revision du code de procédure civile; chargé d'examiner la question si délicate de l'emploi des

langues devant les tribunaux civils, Pergameni proclama cette vérité que « les habitants de chaque moitié du pays ont le droit absolu de s'exprimer dans leur langue devant les tribunaux de leur sol ». Mais il ajoutait que ce droit ne devait jamais donner prétexte à contrainte, et surtout ne pouvaient gêner l'action de la défense.

« En matière d'instruction criminelle, il voulait que l'égalité la plus absolue fût assurée à l'accusé, devant la société accusatrice. Dans le beau livre, écrit en collaboration avec Adolphe Prins, sur l'instruction criminelle et la réforme de la procédure préparatoire dans les causes pénales, nous trouvons cette déclaration de principe : « L'accusation est libre; la défense doit l'être; elle doit pouvoir se développer au grand jour. »

« L'instruction contradictoire et publique, l'abolition de toute procédure inquisitoriale et secrète étaient ainsi réclamées par de jeunes avocats, il y a trente-deux ans. Pergameni s'attacha, pendant toute sa vie, à cette réforme : puissions-nous y parvenir bientôt, en nous souvenant des hommes généreux qui en furent les précurseurs.

« Dans de nombreuses études, publiées dans la *Revue de Belgique* et dans des organes de la presse quotidienne, notre confrère a étudié la loi sur les jeux, la liberté de l'enseignement, la législation directe et le régime représentatif, l'instruction criminelle, la charte coloniale, la représentation proportionnelle.

« Avant de proposer une réforme, Pergameni se demandait avant tout si elle était juste, sans aucune préoccupation de l'avantage que pourrait en retirer son parti, ou de l'affaiblissement qu'en ressentiraient ceux dont il combattait les idées.

« Liberté en tout et pour tous, mais aussi droit absolu et égal pour tous les hommes, toutes les opinions, toutes les confessions et toutes leurs manifestations légales : voilà la règle de conduite dont jamais il ne s'est écarté.

« Ce fut un avocat loyal, sincère et probe : toute son existence reflète ces belles qualités professionnelles, inspiratrices de sa vie.

« Au nom de l'ordre des avocats, je salue le confrère qui n'est plus. Son nom restera parmi nous : pour l'homme de bien, le souvenir s'élève, lumineux, au-dessus des ténèbres du tombeau. »

Parlant ensuite comme bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, M. Frick a apporté l'hommage suprême du corps enseignant et des écoliers de la commune au membre éminent, zélé et compétent du comité scolaire de ce faubourg.

M. Paul Hymans, vice-président de la *Ligue de l'Enseignement*,

a rappelé les grands services rendus par H. Pergameni à cette association et à la cause de l'instruction publique laïque :

« Au nom de la Ligue de l'Enseignement et en l'absence de M. Buls, son président, je viens saluer d'un hommage attristé cette dépouille mortelle sur laquelle s'inclinent tant d'amitiés en deuil. Pergameni était un des vétérans du conseil général de notre œuvre.

« M. Buls, qui l'a fondée il y aura bientôt cinquante ans, aurait sans doute rappelé ici, avec des détails évocateurs, la part de collaboration que lui a apportée, dans les débuts, le jeune avocat que bientôt l'enseignement allait absorber tout entier. Dans ce temps-là, Pergameni plaidait, rimait, faisait du droit et des vers, de la politique et de la procédure pénale, se répandant en ces besognes diverses de propagande et d'expansion intellectuelle où les penchants d'une nature sensible, généreuse et spontanée jettent les jeunes hommes ardents à vivre et impatients d'agir. Mais déjà se dessinait ce qu'il fut essentiellement, l'homme d'école, passionné pour les problèmes de l'éducation, et qui avait le goût et le don de l'enseignement.

« En 1877, dans un discours à l'assemblée de la Ligue, Pergameni dénonce l'insuffisance de l'enseignement primaire qui cesse à l'âge où la raison, armée des outils essentiels, exige le plus d'aliments, une matière à mettre en œuvre, une adaptation pratique à la vie sociale. Il réclame des musées, des bibliothèques populaires, des cercles libres d'enseignement. Il apparaît en apôtre, en annonciateur de ce que nous appelons aujourd'hui l'éducation postscolaire.

« En 1880, c'est de la réforme de l'enseignement moyen qu'il entretient la Ligue. Il prend parti pour les humanités modernes, il assigne dans les programmes une large place à l'histoire, à l'histoire contemporaine surtout, aux littératures vivantes. « Donnons-nous, s'écrie-t-il en terminant, un enseignement modèle afin qu'aux nations qui étalent tout l'appareil de la puissance la Belgique puisse répondre, comme la mère des Gracques, en leur montrant ses écoles, ses athénées, ses universités — mes trésors, les voici ! »

« Il y eut une époque, messieurs, où, dans ce pays, de telles paroles remuaient l'opinion et répondaient au sentiment national.

« Pergameni est resté, jusqu'en ses ultimes années, fidèle aux causes auxquelles il avait voué ses premières ferveurs, la défense de l'enseignement laïc et la conquête de l'instruction obligatoire. Il est resté associé étroitement aux efforts et aux combats de la Ligue.

« Il a gardé jusqu'au bout sa chaleur d'âme et sa puissance d'enthousiasme.

« La Ligue de l'Enseignement honore en lui un vaillant et un convaincu.

« Et celui qui parle aujourd'hui en son nom n'oubliera pas le maître dont il a, sur les bancs de l'Université, écouté les fortes et frémissantes leçons. »

Hector DENIS

Il faut méditer sur la vie plutôt
que sur la mort.

SPINOSA.

Un nouveau deuil cruel vient de nous frapper : Hector Denis, notre Maître est mort. Si nous suivions l'élan de nos sentiments, nous verserions des larmes à voir brisé ce beau et noble cœur, à voir éteinte cette ardente bonté qui se répandait sur tous les hommes, encourageant les petits, avertissant les grands. Nous pleurerions en songeant qu'il n'est plus là pour nous instruire; que ses paroles et son exemple ne pourront plus nous fortifier et nous guider dans la bonne voie.

Mais nous dompterons notre cœur et nos larmes, et nous rendrons au grand Disparu l'hommage de suivre la maxime qu'il nous a enseignée : Il faut méditer sur la vie plutôt que sur la mort...

* * *

Hector Denis était un homme de haute stature, grand et mince, la tête ornée d'une ample chevelure que le temps avait respectée et qui lui déferlait jusque dans la nuque, la barbe ondoyante lui allongeant le visage, les joues rasées; ses mâchoires et ses arcades sourcilières très marquées, son front haut et son nez fortement aquilin concentraient tous les yeux sur lui. Son regard pénétrant et bon, son regard qui voyait haut et loin, lui attirait invinciblement les sympathies. Sa voix était claire; il avait l'habitude de rouler les *r*, ce qui ajoutait à l'impression un peu méridionale que lui donnait sa physionomie attachante.

Les journaux ont été remplis de l'histoire de sa vie (1). Aussi, pour ne retracer que sa carrière académique, nous suffira-t-il de rappeler qu'il naquit à Braine-le-Comte, le 29 avril 1842, qu'il y fit ses premières études, puis qu'il vint à Bruxelles, à l'Athénée et à l'Université libre, où il conquit successivement les grades de docteur en droit (1865) et en sciences naturelles (1868). En 1878, il fut chargé à l'École polytechnique du cours de droit industriel et d'économie politique, qu'il

(1) Voir surtout : Les quotidiens du 11 mai et notamment *Le Peuple;* le *Bulletin technique de l'Association des Ingénieurs sortis de l'École polytechnique de Bruxelles* du 2 décembre 1912 ; l'*Écho des Étudiants* des 17 et 29 octobre 1912.

professa pendant plus de trente ans, et à la Faculté des sciences, des cours philosophiques. Dans l'entre-temps, la Ville de Bruxelles le désignait pour son cours public d'économie politique, l'École moyenne des filles pour celui de géographie et l'École des sciences sociales de l'Université pour ceux de sociologie générale et de méthodologie des sciences. Il fut nommé, en 1879, professeur extraordinaire et obtint l'ordinariat en 1883. Élu recteur de l'Université libre en 1892, la droiture de son caractère, qui l'empêchait en conscience de sévir lors de la pénible affaire Elisée Reclus, lui fit quitter cette fonction deux ans plus tard. L'année dernière, il fut atteint par la limite d'âge et dut céder ses cours à de plus jeunes que lui.

Pendant plus de dix-huit ans il fut député socialiste de Liége. Il était membre de l'Académie royale et de nombreuses organisations sociales et politiques.

* * *

Sans compter les journaux et revues auxquels il collabora, il publia de nombreux travaux (2). M. L. Varlez a l'intention d'en donner une analyse dans la notice biographique sur Hector Denis qu'il destine à l'Institut international de statistique et qui sera publiée dans l'un des prochains fascicules du *Bulletin* de cet organisme; que ceci nous excuse de ne toucher quelques mots que des trois plus importants d'entre eux (3).

L'Impôt (avec atlas), paru en 1889, comprend des études sur la théorie générale des finances publiques et de l'impôt, notamment de l'impôt direct, avec une description des systèmes appliqués dans différents pays et des notes détaillées d'histoire, de bibliographie et de statistique. Dans cet ouvrage remarquable d'érudition et de largeur de vue, l'auteur expose sur chaque problème les opinions des maîtres de la science économique et soumet leurs idées à une analyse approfondie.

Il s'occupe d'abord de la place du budget dans la vie économique et sociale du pays. Pour lui, la fluctuation du budget d'un État est « l'un des aspects de la philosophie même de son histoire; c'est là que viennent s'exprimer, sous une forme concrète, tangible, d'année en année, ses besoins, ses aspirations, ses défaillances, les progrès de sa puissance matérielle, le degré de sa civilisation et de sa justice ».

---

(2) On en trouvera une liste (jusque 1909) dans *L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*, par le comte Goblet d'Alviella (Weissenbruch, 1909).

(3) D'après des notes que M. Chlepner, docteur en sciences économiques, a eu l'obligeance de nous communiquer.

Dans une série de leçons, il développe alors la loi d'accroissement des dépenses publiques et la loi de subordination du rendement des impôts à l'ensemble du mouvement social de la richesse.

Puis il étudie les sources du revenu de l'État et les problèmes généraux se rapportant à l'impôt. Il montre comment les besoins communs de la société, tendant de plus en plus à être satisfaits par l'État, ont leur répercussion sur le budget.

Ce qui le préoccupe dans tout le cours du travail, c'est la relativité des phénomènes qu'il analyse, leur caractère évolutif, historique. Comme dans chacun de ses ouvrages, il se montre profondément éclectique, cherchant à voir ce qu'il y a de vrai dans toutes les conceptions, pour en dégager des principes à ses yeux indiscutables, des principes faisant la part des contingences, mais imprégnés d'aspirations vers la justice dans l'impôt.

Dans *La Dépression économique et l'Histoire des Prix* (1895) sont réunies les leçons que Denis professa aux cours publics de la Ville de Bruxelles sur un sujet qui, à cette époque, était très discuté. On sait la profonde dépression, caractérisée surtout par la baisse générale des prix, qui s'abattit, de 1873 à 1896, sur la vie économique; les uns, les bimétallistes, attribuaient cette baisse à l'arrêt des frappes d'argent et à la diminution conséquente de la quantité des monnaies; les autres, les monométallistes, niaient cette diminution et expliquaient la baisse des prix par les progrès techniques et aussi par le développement de la navigation à vapeur, qui a permis aux États-Unis de faire une concurrence acharnée à l'agriculture européenne.

L'auteur examine d'abord la répercussion de la baisse des prix sur la vie économique et sociale et ensuite les causes de cette baisse. Ses préférences vont à la doctrine bimétalliste; mais il veut voir ce qu'il y a de vrai dans les deux théories, et il le fait avec son impartialité et sa sérénité habituelles. Armé d'une documentation colossale et de statistiques détaillées, il expose la part que peut avoir chacun des facteurs invoqués par l'une et l'autre partie; il ne se contente d'aucune vue générale, d'aucune conception théorique déduite de principes abstraits. A le voir examiner l'importance relative des divers éléments, on croirait un chimiste dosant avec de minutieuses précautions les éléments d'une réaction.

Peu importent ses conclusions, qui n'ont plus qu'un intérêt rétrospectif; l'essentiel est la richesse de ses documents et l'impartialité de sa méthode. N'a-t-il pas qualifié l'impartialité, « le légitime hommage rendu aux efforts de l'esprit humain dans sa poursuite incessante de la vérité ».

La mort a empêché Hector Denis d'achever son *Histoire des Systèmes économiques et socialistes*, dont deux volumes seulement ont paru (1904 et 1907). Cet important travail, qu'il considérait lui-même comme l'œuvre maîtresse de sa vie, contribuera plus que tout autre à conserver sa mémoire parmi les économistes et les sociologues.

Son but était de décrire l'évolution des systèmes et de montrer la part de vérité relative que comporte chaque doctrine; il souscrivait au mot de Kautz pour caractériser le rôle de l'histoire : « Aucun penseur ne peut prétendre que l'organisation économique actuelle soit la seule possible et la plus juste. Il est donc indispensable de savoir ce que d'autres ont pensé des questions qui sont encore restées sans réponse. » Préoccupé surtout d'établir la filiation des théories, il cherchait chez les précurseurs les germes des idées de chaque écrivain.

Le premier volume est consacré aux physiocrates, à David Hume et Adam Smith, le second à Malthus, Ricardo, Sismondi, Owen et Thompson. Il destinait le troisième aux socialistes de la première moitié du XIXe siècle; on peut dire que personne en Europe ne connaissait cette époque mieux que lui; ce volume était presque prêt et nous avons l'espoir de le voir publier : quel plus beau monument pourrait-on élever à la mémoire de son auteur (4)?

* * *

Hector Denis était intégralement positiviste, ou, comme il le disait parfois, expérimentaliste. Il rejetait les dogmes et les *à priori*. Ses théories sociales et métaphysiques, il les fondait sur les données de l'expérience. Et il réservait le contrôle perpétuel des vérités acquises au libre examen, le « maître inflexible de tous les maîtres », le « juge de toutes les conceptions théologiques et philosophiques », ainsi qu'il l'appelait dans son testament scientifique intitulé : « La philosophie positive et le libre examen (5) ».

Il dit encore dans cette admirable leçon : « Une vaste synthèse s'élabore embrassant tout le savoir relatif, dégagé des spéculations sur l'absolu et indéfiniment perfectible : les systèmes personnels des philosophes, après les dogmes immuables des théologiens, fléchiront de plus en plus devant une œuvre collective grandiose, vrai patrimoine de l'Humanité, et dont les lignes harmonieuses semblent définitive-

(4) Nous apprenons qu'un comité d'amis et de collègues d'Hector Denis s'est constitué pour publier les œuvres qu'il a laissées.

(5) Voir le *Bulletin technique* cité plus haut (1) *passim*.

ment conquises. Ainsi s'opère sans aucune contrainte dans le domaine du savoir expérimental, de la vérité relative, l'unité mentale de l'humanité ; ainsi se dégage cette vérité suprême : *que le libre examen individuel et sans limite est la condition permanente de la positivité collective*, et l'effort à accomplir dans l'enseignement, dans l'enseignement supérieur surtout, c'est que cette unité spirituelle grandissante se réfléchisse dans tous les esprits individuels, et que chacun rattache toute vérité particulière à cette conception de l'ensemble phénoménal qui ne sera jamais qu'une approximation de la vérité absolue. »

Effectivement, il rattachait à cet ensemble toutes les vérités qu'il apercevait. La sociologie, par exemple, avait, depuis Comte, sa place dans le tableau, une place prépondérante : « La sociologie couronne l'édifice de la philosophie naturelle de Comte : elle est basée sur l'étude directe de l'ensemble des faits sociaux : ses vérités ne se déduisent plus des données *a priori* de la métaphysique, ou de données empruntées à des sciences plus simples : la biologie, la psychologie. C'est une science indépendante, inductive. »

La politique était pour lui la sociologie appliquée et rentrait par là dans le grand schéma. Voilà pourquoi, s'adressant à l'Université, il exprimait l'espoir de lui voir créer une chaire de politique positive. Nous souhaitons qu'elle ait à cœur de réaliser cette partie du testament du grand Disparu.

On comprendra que, partant de prémisses aussi élevées, il n'avait pas du socialisme une conception vulgaire. Là, pas plus qu'ailleurs, il ne reconnaissait un chef ou un organisme infaillible. Le socialisme était pour lui non pas le but, mais un stade de l'évolution, un progrès relatif sur le monde actuel. « Le développement de l'intervention de l'État n'a rien de fatal, et si le socialisme en vient jamais à se tourner contre sa propre fin, les individualités puissantes qu'il aura lui-même formées se soulèveront contre lui, pour confondre la témérité de ses sectaires et leur prouver que l'humanité ne se ment pas à elle-même(6). » Parlant plus loin du problème social, il dit : « La solution n'est impossible que si l'esprit humain poursuit l'absolu ; elle est possible si l'on assigne au socialisme, dégagé de tout système absolu, un caractère vraiment expérimental et positif ; ne le considérons ici qu'en tant qu'il peut exercer une action directe sur les causes d'inégalité »

---

(6) Voir dans le *Rapport sur l'année académique* 1891-1892, publié par l'Université libre de Bruxelles, le discours de M. Hector Denis, recteur, pp. 34 et 44.

Comme corollaire de ces belles pensées, il tâchait, dans chaque cas particulier, de trouver une issue acceptable pour le plus grand nombre. Il recherchait toujours, disait-il, « la ligne de moindre résistance »; par exemple, dans l'angoissant problème des salaires, il ne s'adressait pas à la lutte des classes, mais à la coopération du travail et du capital, pour élever d'un degré le niveau de l'humanité.

* * *

Parmi les hommes d'élite il en est de deux sortes : ceux que leurs aptitudes poussent à la spécialisation : ceux-là travaillent en profondeur; et ceux qui se développent en étendue : leurs connaissances, moins détaillées, sont plus larges. Denis était de ceux-ci : son savoir était véritablement encyclopédique.

C'était bien là une qualité nécessaire à celui qui enseignait des cours communs aux futurs médecins et à ceux qui se destinent à des doctorats scientifiques. Posté en un carrefour — avant les grandes bifurcations — il s'adressait aux uns et aux autres et les initiait aux éléments de la philosophie; il leur apprenait à aimer l'étude désintéressée. Voilà pourquoi ses leçons ont laissé sur eux une empreinte qui ne s'effacera pas.

Nous avions pour le Maître un enthousiasme sans bornes; nous le savions grand travailleur, mais notre opinion restait bien en deçà de la réalité; nous le vénérions pour sa bonté devenue proverbiale : et il avait la première qualité pédagogique, la patience. Avant et après la leçon, il était assailli de questions; il ne marchandait ni ses explications ni ses conseils; pour les étudiantes et pour les étudiants, qu'il considérait comme ses enfants, il n'avait que de bonnes paroles. On lui a reproché parfois sa trop grande bonté; et autour de lui s'est formée cette légende qu'il en était dupe lui-même. A tort, car s'il encourageait si souvent des médiocrités, c'était bien à dessein : il espérait en faire plus et mieux.

Lorsqu'il était lui-même étudiant, il avait déjà entrevu sa voie : le rôle primordial qui incombe dans la Nation à l'élite universitaire est d'étudier les conditions du progrès économique et moral; et les hommes politiques, une fois la vérité entrevue, doivent s'efforcer de pousser vers elle la lourde masse de l'humanité. Cette pensée fut le fil conducteur de ses savants essais et de ses meilleurs discours; elle fut l'unité de sa vie et la force de son professorat

S'il croyait avoir atteint une solution pour l'un des innombrables problèmes sociaux, il en poursuivait à la Chambre des députés la

meilleure application possible. Aux étudiants, il exposait ses méthodes. Il voulait plus nous faire sentir la nécessité de ces recherches, que nous convaincre de la justesse de ses résultats : il savait que du point de vue éducatif, l'important de ces problèmes est de les poser, plus encore que de les résoudre.

Avec l'empire qu'il avait sur beaucoup d'entre nous, il aurait pu travailler à nous faire partager ses opinions politiques; mais jamais il ne s'est départi à notre égard de son rôle de professeur et de savant.

Dans son cours de logique, après avoir exposé la nature très spéciale et l'objet de cette science, il expliquait les principales méthodes de raisonnement et les dangers auxquels elles peuvent conduire. Il nous montrait que dans les sciences concrètes on ne peut raisonner que par induction, par généralisation des résultats de l'expérience. L'un des grands moyens d'acquérir ces résultats, c'est une statistique, notamment sous sa forme parlante : un diagramme. Et aussitôt, il prenait comme exemple telle ou telle courbe qu'il avait tracée et nous montrait le faisceau de lois générales qu'on en peut déduire. Il attachait aussi à la classification des connaissances une grande importance dans la formation de la jeunesse. Et il n'avait pas tort de diriger nos réflexions dans cette voie, malgré les réserves que l'on peut faire, et qu'il faisait, sur la valeur objective de ces grandes synthèses.

Son cours de psychologie était, lui aussi, plein d'enseignements généraux. Après une description du système nerveux, fondement concret de notre activité intellectuelle, il étudiait longuement les phénomènes psychiques. Et tout à coup, au milieu des broussailles de théories complexes, il nous faisait entrevoir de lumineuses échappées vers les problèmes de la vie active. Il nous montrait par exemple les difficultés de l'éducation, les facteurs inattendus avec lesquels on doit compter, les espérances que l'on peut fonder et concluait que « toute mère doit être une psychologue et une hygiéniste ». Il passait en revue détaillée les phénomènes de jugement, de sentiment et de volonté; et il montrait de quels moyens nous disposons pour nous éduquer, nous perfectionner, élever notre niveau et cultiver notre intelligence.

Mais de tous ses cours, le plus beau était certainement son éthique. Moins que tous les autres, il n'avait d'application directe. Bien plus qu'eux encore, il s'éloignait des études spéciales; et là était la haute valeur de cet enseignement.

Et quoi de plus désintéressé que cet abrégé de l'histoire des grands penseurs? Notre maître nous montrait les difficultés auxquelles ils s'étaient butés, leurs tâtonnements, leurs retours en arrière aussi, les efforts qu'ils avaient accomplis pour dégager la morale de sa gangue de préjugés. Il passait en revue les grands problèmes de l'éthique; il précisait la notion de la responsabilité, le rôle des sanctions et il nous montrait les bornes de la punition légitime. Ici encore, la statistique, les conquêtes de l'économie politique servaient d'exemples et parfois de fondements à ses démonstrations.

Puis il exposait les préceptes principaux de la morale individuelle et de la morale sociale. Il plaçait la femme sur un piédestal indestructible. Il nous apprenait à respecter partout et toujours la dignité humaine, à traiter les hommes et les femmes, selon le précepte de Kant, comme des fins, jamais comme des moyens. Ce catéchisme laïc, loin de détruire, comme on l'a dit, le sentiment de la famille, l'épure et le renforce de l'arsenal de la raison.

* * *

Mais de tous les enseignements que le Maître nous donnait, en était-il un aussi impressionnant que la norme constante de son exemple? Quelle admirable leçon de respect et d'amour, cette vie sans défaillance!

Lorsque sa Compagne se fut éteinte, tous ses élèves, tous ses amis eurent un serrement de cœur. Combien souvent on le vit se diriger vers le cimetière, déposer des fleurs et des larmes sur la tombe de Celle qu'il aimait par delà la mort!

Oui, toute sa vie privée et publique fut ce que doit être une noble vie.

Vendredi, le 9 mai 1913, il prononça à la Chambre un excellent discours, une belle leçon de sciences financières, planant bien au-dessus des petits calculs de la politique. Puis il alla présider un Comité de patronage des habitations ouvrières. Il rentra chez lui pour souper, et après, se remit à la besogne. Il ne se coucha que vers minuit et travailla encore étant couché. Le lendemain matin on le trouva mort, des livres d'histoire et de sociologie épars sur son lit.

Jusqu'au bout, il accomplit le devoir qu'étudiant il s'était tracé, fier comme cette sentence d'Alfred de Vigny qu'il aimait tant à citer : « Qu'est ce qu'une grande vie? Une pensée de la jeunesse réalisée dans l'âge mûr ».

A. E.

Variétés

Constantinople pendant la guerre[1]

(novembre-décembre 1912)

PAR

PIERRE DEPAGE,

Étudiant.

Rien ne fut plus imprévu pour moi que ce voyage; je m'attendais à suivre mes cours d'université pendant tout un trimestre, sans broncher, lorsqu'un beau jour, tandis que j'étais en train de travailler dans mon bureau, mon père entra et me demanda à brûle-pourpoint : « Veux-tu partir avec moi la semaine prochaine pour chez les Turcs? Je puis te prendre comme brancardier. » Vous dire que je ne fus pas un peu abasourdi serait peut-être exagéré; mais, comme vous devez le comprendre, j'acceptai sans hésitation et avec joie, et voilà comment il se fait que, le 15 novembre dernier, je quittai Bruxelles, encore un peu étonné sans doute, avec mon père, ma mère, les Drs Neuman, Le Boulengé, De Nève et quatre infirmières, qui constituaient l'ambulance belge de Constantinople.

Notre voyage s'effectua parfaitement et les souhaits nombreux qui nous saluèrent au départ furent exaucés; car, depuis le moment où nous quittâmes le quai de la gare du Nord, jusqu'à notre retour à Bruxelles, nous n'avons pas eu le moindre ennui.

Un instant, peut-être, avons-nous ressenti une impression pénible,

(1) Extrait d'une causerie faite, le 11 mars 1913, au Cercle des Anciens Elèves de l'école moyenne A.

un frisson d'angoisse : c'était pendant la traversée du Bosphore, dans ce décor merveilleux que Loti et Farrère ont si bien décrit. Du bateau, on nous montra, à 200 mètres de nous, sur la côte d'Asie, des tentes alignées; un peu plus loin, une tranchée ouverte, un va-et-vient d'hommes portant des fardeaux. D'abord, nous croyions voir un camp de soldats, mais c'était un lazaret de cholériques. Les soldats ramassaient les morts au milieu des mourants, ils les couchaient dans la tranchée qu'une double équipe d'ouvriers fermait à gauche, tandis qu'à droite, on creusait en vue de la moisson du lendemain! Le souvenir de tout ce qu'on nous avait dit à Bruxelles nous revint à la mémoire et, malgré le ciel bleu et le radieux soleil, nous vîmes luire à nos yeux comme un éclair d'épouvante.

Mais comment résister à l'enchantement du panorama qui se déroulait sous nos yeux! Notre bateau voguait sur une mer limpide, entre la riante côte d'Asie et les jardins de Thérapia; ce fut Bailerbay et le palais d'Abdul Hamid, une prison de marbre blanc entourée d'un parc somptueux; Scutari et son cimetière de cyprès; en face, le palais du sultan Mehmed; puis Galata et Péra, dont les maisons rouges et blanches escaladent les collines en s'accrochant les unes aux autres. Devant nous, la pointe du sérail, dominée par la masse imposante de Ste-Sophie, et dressant entre la Marmara et la Corne d'Or les flèches élancées de ses multiples et blancs minarets.

Dans la rade, les croiseurs et les cuirassés des puissances européennes, rangés comme pour une revue, et, sur tout cela, une couleur dorée, une lumière d'Orient, impossible à décrire et qui magnifie tout ce qu'elle touche.

Nous étions attendus sur le quai par un groupe d'amis, de délégués officiels, auxquels s'étaient joints des badauds, curieux et oisifs, et cependant l'arrivée du *Roumain* (ainsi qu'on appelle le bateau de Constantza), qui a lieu trois fois par semaine à heure fixe, semble être l'événement le plus inattendu; l'agitation qui se manifeste autour de nous et les difficultés de l'abordage sont grandes : marche avant, marche arrière, cris, coups de sifflets et de sirène; ce n'est qu'après une demi-heure d'efforts que nous parvenons à accoster un postier; la passerelle est jetée, mais elle est aussitôt envahie par une foule grouillante et bousculante qui sort de l'entrepont. Ce sont des émigrés, pauvres gens fuyant les provinces occupées par l'ennemi, emportant tout ce que, à la hâte, ils ont pu réunir; il y avait là des types extraordinaires : de grosses femmes voilées, emmitouflées, les chevilles serrées dans la vaste culotte turque; des vieillards à longue barbe, le front ceint d'un turban.

vêtus d'une ample houppelande, et qui semblaient évadés de l'ancien Testament. Tandis qu'ils se pressaient comme des moutons sur l'étroite passerelle, une horde de portefaix, braillant une langue inconnue, escalade le passage en sens inverse, portant la bousculade à son comble. On nous arrache nos valises, et nous ne retrouvons un moment de répit qu'à la douane, où nous rentrons en possession de nos bagages épars; nous montons en voiture au milieu des disputes et des vociférations les plus exaspérées et nous nous faisons conduire à l'hôtel.

En effet, avant de savoir dans quel quartier nous aurions à travailler, nous nous sommes installés au Pera-Palace Hôtel. Arrivés le lundi après-midi à Constantinople, nous n'avons reçu que le vendredi l'autorisation de nous installer à la caserne de Tach-Kichla, soit quatre jours après notre arrivée.

Nous avons mis à profit ces quelques jours pour visiter la ville et nous acclimater un peu au nouveau milieu dans lequel nous allions vivre pendant deux mois.

La semaine de notre arrivée était précisément une semaine de désœuvrement : le mercredi, c'était Beyram, fête bisannuelle, avec sacrifices de moutons comme du temps d'Abraham. Les moutons sont égorgés devant la demeure de celui qui les a achetés, puis dépecés et distribués aux pauvres.

Le vendredi (qui est le dimanche des Musulmans), nous avons assisté au Sélamlik, la promenade que fait, chaque semaine, le Sultan pour se rendre à la mosquée. Toutes les troupes disponibles sont de service. Evidemment, pendant la guerre, la garnison était considérablement réduite, mais on avait essayé de remédier à cette disette d'hommes en convoquant les pompiers dont l'uniforme est très martial : casque rouge et fusil sur l'épaule (le fusil, je ne sais trop pourquoi!) Une partie des troupes (les fantassins), forme une double haie, depuis le palais de Dolma Baghgé jusqu'à la mosquée toute proche; l'autre partie (les cavaliers), forme l'avant-garde et l'arrière-garde du cortège. Le Sultan, seul dans sa calèche, est suivi de ses principaux généraux, des hauts dignitaires de la cour, des ministres, du corps diplomatique, tous à pied derrière la voiture. A l'aller, le groupe chamarré est d'un effet imposant, mais, au retour, est-ce le protocole?... ou le bon plaisir de Sa Majesté?... toujours est-il que les chevaux prennent régulièrement le trot; cette allure accélérée, si avantageuse aux pur-sang de Mehmed, est plutôt néfaste au prestige de sa noble suite : tous ces pauvres gens suivent au pas de course, tant bien que mal, embarrassés par leur sabre et soutenant de leurs deux mains un embonpoint qui n'a rien de majestueux.

Immédiatement après le Sélamlik, on se rend chez les derviches tourneurs. Je n'ai pu élucider si le spectacle qu'ils offrent aux fidèles, et surtout aux curieux, est agréable au Seigneur ou s'il constitue simplement une source de revenus pour la communauté !... toujours est-il que, vêtus d'une ample robe aux larges manches et coiffés d'un bonnet de feutre en forme de pain de sucre, ils se mettent à prier en tournant sur place, les bras en l'air, d'abord doucement et à voix basse, puis plus vite et plus haut, encore plus vite, toujours plus haut, si bien qu'après quelque temps, ils ont acquis une rapidité vertigineuse et poussent des hurlements qui n'ont plus rien d'humain. La foule les regarde, extasiée; quant à eux, ils ne s'appartiennent plus; et leur regard illuminé, quand enfin ils s'arrêtent, ferait croire que vraiment ils reviennent des régions éthérées. Toutefois, leur âme seule a dû faire le voyage céleste, car la forme matérielle de leur individualité se révèle énergiquement par une odeur de transpiration qui ne serait pas tolérée au paradis.

Toute la journée du vendredi, les banques et les magasins sont fermés; il en est de même du dimanche; le repos dominical est également observé les jours de fêtes juives et arméniennes, de sorte que l'on compte, par an, 150 jours pendant lesquels les affaires sont arrêtées.

Un autre détail qui nuit singulièrement à la régularité de la vie, c'est la variation quotidienne de l'heure : Chaque soir, un signal prévient les habitants que le soleil vient de disparaître à l'horizon, et chacun met sa pendule à douze heures. Cet événement naturel variant selon les saisons, il se fait qu'en hiver, il est midi à quatre heures, tandis qu'en été, il est midi à huit heures. Inutile de vous dire que, dans ces conditions, sans chercher midi à quatorze heures, il est absolument impossible de dresser un horaire de chemins de fer ou de bateaux. Les gens peu pressés (ils sont légion à Constantinople) profitent de la situation pour n'être jamais exacts, et les cuisinières ont toujours une excuse quand le dîner n'est pas prêt.

Pour en revenir à notre ambulance, le samedi, nous prenions possession de notre local et, le lundi matin, les premières opérations étaient pratiquées dans un service complètement organisé. Jamais, de mémoire de Turc, on n'était allé aussi vite ! Evidemment, il avait fallu travailler ferme, car ce local, composé de deux grands dortoirs, de 70 lits chacun, et de quatre grandes salles, était dans un état de saleté et de vétusté remarquables. Il n'avait d'ailleurs jamais été destiné à servir d'hôpital. La caserne de Tach-Kichla (caserne de pierre) est un immense bâtiment pouvant contenir 5.000 hommes; il abritait à ce moment 1.200 malades. Il est situé sur les hauteurs de Pancaldy, au-dessus du palais de Dolma-Baghgé. La vue que l'on

a des fenêtres est admirable : la rive asiatique du Bosphore, Scutari, l'entrée de la Marmara, la pointe du sérail avec ses mosquées et l'ancien palais des empereurs de Byzance ; enfin, dans le lointain, les montagnes de l'Olympe aux sommets neigeux !

Notre salle d'opération, une ancienne salle de garde aux murs dégradés, au plancher vermoulu nous donna, certes, le plus de travail ; il fallut exercer les métiers les plus divers et, plus d'une fois, je me suis réjoui d'avoir été scout; jamais, je n'aurais cru que mon apprentissage me serait aussi utile. Nous nous sommes mis tous à la besogne, à tour de bras, et vous ne pouvez vous imaginer le plaisir que nous avons éprouvé en voyant peu à peu l'infect local se modifier, se transformer en une coquette salle d'opération, éblouissante de blancheur : les murs furent passés à la chaux ; le plancher disparut sous un linoleum ; les tables, les armoires, tout étonnées d'être propres, étaient garnies de toile cirée blanche; les instruments, rangés en ordre de bataille, perdaient leur air terrible tant ils étaient brillants et bien en ordre.

Comme personnel, en plus des dix membres de la mission, on avait mis à notre disposition deux médecins-interprètes; on nous donna également deux domestiques, par salle, pour les gros ouvrages, le transport des civières, etc.; deux sœurs de charité voulurent bien se charger du service de nuit.

Dès le moment de notre arrivée, nous n'avons trouvé autour de nous que des bonnes volontés, des aides spontanées, un ensemble de sympathies absolument touchant. La confiance de nos blessés, leur docilité nous ont étonnés et les éloges naïfs qu'ils faisaient de nous, nous ont souvent émus. Parfois, ils devaient subir des opérations graves, des amputations... ils s'y résignaient, sans hésiter, dès que le « grand Effendi » avait parlé. Quant aux petits pansements, c'était pour eux une distraction, un passe-temps ; les malades qui ne devaient passer par nos mains que tous les deux ou trois jours trichaient : ils prétendaient qu'on les avait oubliés, ou que le pansement était trop serré ; ils riaient, en nous débitant ces blagues, avec de si bons et beaux yeux que souvent nous nous laissions attendrir ; mais, gare ! si, au lieu d'une belle bande blanche, nous leur collions un sparadrap ! Ils s'en allaient alors fort mécontents. Leur étonnement fut grand de voir les infirmières les raser d'une main experte ; quant à l'emploi du thermomètre... il resta pour eux une coutume bizarre et mystérieuse de nos contrées lointaines.

Pendant les quelques jours qui précédèrent notre installation, nous avons également visité les hôpitaux et les ambulances. Il y a, à Constantinople, des hôpitaux nationaux turcs, grecs et arméniens, et des hôpitaux permanents français, anglais, allemand, autrichien,

russe, italien, etc. Pendant la guerre, il y avait, en plus, des ambulances envoyées par tous les pays d'Europe, à l'exception de l'Espagne et du Portugal, par les Etats-Unis, les Indes, l'Egypte, le Turkestan, etc. Presque toutes étaient organisées par les Croix-rouges et jouissaient de ressources considérables : les Hollandais avaient un crédit de 200,000 francs; les Egyptiens, de 600,000 francs. L'ambulance belge disposait d'une somme plus modeste, mais suffisante, étant donné que nous avons pu profiter d'installations existantes, telles que la radiographie, que la caserne nous a fourni la literie et la nourriture des malades, ainsi qu'un supplément de personnel (interprètes, sœurs de charité, domestiques); qu'enfin, le Croissant-rouge nous procura une grande quantité de linge. On nous a même offert de nous loger à la caserne; mais les conditions d'hygiène et de salubrité y étaient telles qu'il eût été téméraire et parfaitement inutile de s'exposer à une contamination certaine. L'épidémie de choléra battait son plein, puisque le chiffre officiel des décès, en ville, fut de 2,700 en un jour. Nous en avons eu quelques cas dans nos salles, ainsi que plusieurs varioleux, et cela dans des locaux impossibles à désinfecter. Nous ne pouvions non plus rester au Péra-Palace, à cause de la distance et de la dépense; alors nous avons loué, en face de la caserne, un petit appartement que nous avons meublé grosso-modo et que nous avons pompeusement dénommé *Modern Paillasse Hôtel*, en raison de son mobilier rudimentaire. C'était loin d'être confortable, mais nous en garderons un bien bon souvenir. Nous nous entendions bien tous les dix, et quand nous nous y retrouvions, le soir, après une journée bien remplie, nous nous sentions unis de pensée et de cœur, et les tristesses entrevues s'évanouissaient dans une atmosphère joyeuse et réconfortante.

Et cependant nous avons vu parfois de terribles spectacles! Notre visite à San Stefano est peut-être, parmi tant de souvenirs lugubres, le plus poignant.

San Stefano est un délicieux endroit de villégiature, au bord de la Marmara, sur la ligne de chemin de fer de Tchataldja; c'est pour cette raison qu'on y avait envoyé les soldats malades qui pouvaient, de là, être dirigés sur Constantinople ou sur l'Asie. Nous y arrivâmes un jour de soleil glorieux, par le bateau à vapeur. Des soldats encombraient le quai; ils avaient peine à se soutenir et titubaient comme des hommes ivres : c'étaient des cholériques qui s'embarquaient pour l'Asie; beaucoup d'entre eux n'arrivèrent pas vivants sur l'autre rive! Dans le village, partout des soldats, la plupart malades, couchés au hasard sur les routes, les uns crispés dans un spasme de douleur, les autres détendus dans le suprême repos.

L'école était transformée en un charnier où s'entassaient, pêle-mêle, cadavres et mourants ; un corps, tordu et bleu, barrait l'entrée.

Tous les jours, les malades arrivaient du champ de bataille en telle quantité que l'on dût songer à prendre des mesures de protection. On interdit l'entrée du village aux nouveaux arrivants, et on les parqua dans une vaste plaine aride et dénudée, bordée par la ligne de chemin de fer. Les convois les déversaient là par milliers. La veille de notre visite, il en était arrivé plus de 3,000 et on en attendait 1,200 pour le soir. Ils étaient là, environ 4,000 hommes, parqués comme des bêtes, dormant sur la terre nue, car les quelques abris qu'on leur avait dressés à la hâte, ne pouvaient contenir qu'une faible partie d'entre eux. Ils ne recevaient ni soins, ni nourriture, puisqu'il n'y avait pas de vivres, même pour ceux qui se battaient héroïquement. De temps en temps, on leur apportait un bidon d'eau, et alors ces gens haletants se ruaient les uns sur les autres, les plus valides renversant, piétinant les autres ; des gourdes, des mains se tendaient; ceux que la faiblesse clouait par terre avançaient les lèvres, jetaient une plainte éperdue ou levaient au ciel un regard suppliant où se lisait l'angoisse de la mort ! Quand un corps ne remuait plus, les brancardiers le ramassaient et allaient le jeter dans la fosse, un peu plus loin, sans chercher à savoir qui c'était, d'où il venait... et même s'il était bien mort ! Ils continuaient cette macabre besogne toute la journée, creusant un nouveau trou chaque fois que le précédent était comblé.

A Hademkeuï, là où l'on se battait, les cadavres étaient plus nombreux encore et l'on ne parvenait plus à les enfouir ; alors, on en faisait des tas, hommes et chevaux, tous ensemble, on les arrosait de pétrole et on y mettait le feu.

Combien de vaillants soldats sont restés là-bas ! car seuls ont été sauvés les blessés qui ont pu se traîner jusqu'aux lignes de convoi; les autres sont restés sur place, mourant de faiblesse, de froid ou de faim, à moins que les corbeaux ne les aient achevés. Nous avons vu de ces malheureux sur la route de Tchataldja, que leurs forces avaient trahis, et qui gisaient sur le chemin, morts, à côté de leur besace vide. Nous avons vu aussi les convois de chevaux devenus inutiles et que l'on ramenait à Constantinople : pauvres bêtes fourbues ! Leur peau est trouée de toutes parts et la selle, laissée pendant des mois sur leur dos y a produit des plaies suppurantes. Ils sont douze ou quinze, le licol de l'un attaché à la queue du précédent ; quelques-uns se refusent à avancer et se laissent traîner par leurs compagnons. Ces tristes débris sont ramenés de Tchataldja vers Constantinople (trois jours de marche) sans nourriture ni eau ! A leur arrivée, les vétérinaires de l'armée leur font subir un examen

de triage. Les bêtes susceptibles de guérison sont mises à part; les autres sont vendues pour peu de chose : de 1 piastre (fr. 1.25) à fr. 12.50.

Et tandis que les canons tonnent, que l'armée succombe sous les balles et la maladie, Constantinople continue sa vie d'indifférente insouciance, comme si de rien n'était : les cafés, les cinémas regorgent de monde et, chaque matin, les journaux annoncent une nouvelle victoire. Quand la bataille se rapproche, on prévient le public que des exercices de tir ont lieu dans les environs; le peuple bénévole ignore même les ravages de l'épidémie, car si 10,000 cholériques sont enfermés dans les mosquées, celles-ci sont gardées par la troupe et les cadavres sont transportés la nuit en Asie (en grand mystère) quand tous les habitants sont couchés. A Stamboul, en effet, dès 8 heures, chacun rentre chez soi et les rues sont désertes. Ste-Sophie, à elle seule, a abrité 3,000 malades et, lorsqu'enfin, le dernier cadavre eût accompli le voyage nocturne, on procéda à une désinfection complète de l'édifice. Jamais, depuis 1453, on n'avait nettoyé! et l'on découvrit trois épaisseurs de paillassons incrustés dans 40 centimètres de crasse!

Ce détail me dispensera de vous dire qu'il ne fait guère propre à Stamboul! mais il y fait si joli! Les ruelles tortueuses y sont bordées de maisons en bois toutes vacillantes et penchées les unes sur les autres; elles ont l'air d'être retenues par les pampres et les glycines qui s'accrochent aux angles des murs, aux grillages des fenêtres; on a l'impression que si l'une d'elles disparaissait, les autres, privées de soutien, s'effondreraient. Souvent le feu prend à l'une de ces bicoques et alors l'incendie se propage avec une rapidité terrible, sans qu'il soit possible de l'arrêter, et laisse des kilomètres de ruines.

Les pompiers de Stamboul sont une institution curieuse, digne du moyen âge; on les appelle *touloumbadgis* (de touloumba, pompe). Ce sont des individus qui ont fondé entre eux une association, d'ailleurs reconnue par les pouvoirs publics. Dès que le feu est signalé, fût-ce à plusieurs lieues de distance, ils partent au pas de course, portant sur leurs épaules une petite pompe portative. Ils arrivent ordinairement à destination comme les carabiniers d'Offenbach, et projettent sur l'élément destructeur un jet d'eau tel qu'en pourrait fournir le plus ancien bourgeois de Bruxelles. On se hâte, d'ailleurs, de les rémunérer afin qu'ils se retirent, car la plupart d'entre eux se contentent de piller la maison. Je me hâte d'ajouter que, récemment, la municipalité de Constantinople a organisé un corps de véritables pompiers, ayant une pompe à vapeur; néanmoins, les touloumbadgis continuent à « secourir » les sinistrés avec le même entrain si désintéressé.

Nous avons eu la chance d'assister, à Stamboul, à quelques cérémonies étranges, entre autres la fête des Persans. Cette « réjouissance » a lieu une fois par an, en commémoration de la mort d'un grand prince. Une procession déambule à travers la ville, drapeaux en tête; elle se compose de groupes de fidèles, les uns vêtus de robes noires, fendues dans le dos et laissant à découvert les épaules et les reins. Ces hommes sont armés de fouets garnis de pointes et ils se flagellent, en chantant, jusqu'à ce que leur dos soit complètement lacérés; d'autres portent une robe blanche et se tailladent la figure à grands coups de sabre. Nous en avons vu un dont l'arcade sourcillière, arrachée, pendait sur la joue. Ils s'excitent jusqu'à la frénésie, en chantant, et les spectateurs trépignent et hurlent à l'unisson. Quand l'un d'eux n'en peut plus, il se laisse choir au bord de la route, et, de la foule, surgit immédiatement un remplaçant. Cette horrible promenade ne cesse que... faute de victimes!

Une des choses les plus curieuses auxquelles il nous ait été permis d'assister, furent les funérailles du patriarche œcuménique Joachim le Bien-Aimé, le pape des chrétiens orthodoxes. Cet homme exerce son pontificat sur la moitié de l'Europe; il est vénéré, non seulement par les croyants, mais par la presque totalité des populations qu'il dirige spirituellement. En effet, il n'est pas seulement l'élu du clergé, mais de tous, son élection se faisant par un conseil de douze prêtres (le Saint-Synode) et de quatre-vingts laïcs représentant le peuple, tous votant à égalité de voix. Trois candidats sont choisis par l'assemblée, parmi lesquels le Saint-Synode nomme, en dernier ressort, celui qui doit être le chef suprême. Tous les orthodoxes, pratiquants ou non, considèrent donc le patriarche comme leur père spirituel et leur guide dans les cas de conscience. C'est ce qui explique l'affluence incroyable de gens arrivant des contrées les plus lointaines pour lui adresser un dernier adieu.

L'usage veut que le patriarche soit exposé sur son trône, vêtu de ses habits sacerdotaux, la tiare sur la tête, le sceptre à la main, entouré de toute la pompe pontificale. Il est resté ainsi dans la petite église grecque de Phanar pendant cinq jours, et l'on évalue à 30,000 personnes la foule qui, en permanence, défilait nuit et jour pour lui baiser la main. Nous avons vu un vieillard qui, depuis six heures du matin attendait son tour, debout, sans manger, et il était quatre heures après-midi! Il semblait à bout de forces, mais prétendait ne pas céder à la fatigue, dût-il rester là jusqu'au lendemain.

Pendant l'office funèbre, le grand patriarche défunt se tenait sur son trône au milieu des officiants, et nous avons entendu des gens non avertis demander : « Quel est donc le prélat qui préside la cérémonie? » Dès l'*Ite Missa est*, quatre porteurs enlevèrent le trône sur

leurs robustes épaules et, cahin-caha, le cortège descendit les ruelles tortueuses, le patriarche oscillant de plus en plus, au milieu d'une foule compacte et recueillie, jusqu'à la Corne d'Or. Là, on le hissa sur un vaisseau de guerre tout endeuillé, pour le mener au cimetière où il devait être placé, tel quel, dans un mausolée. Mais, au débarquement, les fidèles se ruèrent sur le bateau et transportèrent eux-mêmes le précieux fardeau jusqu'au champ de repos.

Les cimetières grecs et arméniens ressemblent aux nôtres, mais les cimetières musulmans ont un aspect bien différent; il s'en dégage en ce moment une poésie intense et troublante qui n'a rien de désolé.

Une impression inoubliable me reste du cimetière d'Eyoub, dans lequel s'était installé un campement d'émigrés. Ces misérables gens avaient fui, emportant leur maigre fortune et leurs familles sur d'antiques chars à bœufs. Les animaux, dételés, broutaient la mousse, des cuisines en plein vent grésillaient, les enfants jouaient sur les pierres disjointes; et, sur les petites tombes pointues, dressant leurs têtes en tous sens, s'épanouissait la plus étrange floraison : haillons de toutes formes et de toutes couleurs, séchant au soleil. Cette scène bariolée, dans un décor de cyprès noirs et de ciel bleu, sous un rayonnant soleil, était une vision de conte de fée.

En avons-nous vu de ces cortèges d'émigrés, traversant la Grand'rue de Péra! Ils venaient de bien loin et se rendaient à Stamboul où, après trois ou quatre jours d'attente, on les expédiait en Asie mineure, dans ce territoire immense où ils pouvaient recréer leur village, donnant ainsi aux maris, aux frères ayant survécu à la guerre, une chance de retrouver leurs familles.

Nous avons vu passer bien d'autres choses encore dans cette Grand'rue de Péra, la seule, l'unique rue de Constantinople, car je ne puis parler des ruelles à peine pavées, qui sillonnent la ville. Tous les hôtels, tous les magasins, tous les cafés, les cinémas, la plupart des hôtels particuliers sont situés Grand'Rue de Péra! C'est, d'ailleurs, la seule voie praticable qui mène de Stamboul, par le port de Galata, jusque Péra, Chichli vers Thérapia. Il existe deux raccourcis entre Galata et Péra, un funiculaire et un escalier qui ressemble à celui de la rue Villa-Hermosa; ils sont tous deux aussi encombrés que la Grand'Rue elle-même. La circulation est si intense qu'à certains jours, on ne peut réellement pas avancer, et l'on évalue approximativement le nombre de personnes qui passent de Stamboul à Galata ou vice-versa par le détail suivant : un droit de passage de quelques centimes par tête est perçu à l'entrée du pont; cette taxe donne une recette de 1,000 francs par jour! On rencontre, dans cette Grand'rue, tous les véhicules connus, depuis le char à

bœufs des ancêtres jusqu'à l'automobile de course, en passant par la chaise à porteurs et les trains de chameaux. Les trottoirs y sont encombrés par les cireurs de bottes, les fumeurs de narghilé; par les marchands de fruits, de café, de nougat, que nous englobions sous le nom général de « marchands de choléra »; par les mendiantes effrontées qui vous disent : « Joli bey, donne-moi 20 paras! » et qui vous récompensent d'un « merci, mon chéri ». Les colis les plus invraisemblables cheminent à dos d'homme, de cheval ou d'âne. On voit des portefaix, courbés sous le poids de trois ou quatre malles superposées, qu'ils soutiennent sur une espèce de coussin en forme de hotte, ou évoluant avec une douzaine de planches de 3 ou 4 mètres de longueur. Des ânes trottinent allègrement, portant six moutons écorchés dont les cous sanguinolents heurtent la terre à chaque pas. On voit des chevaux, encombrant toute la rue, les flancs chargés d'une cargaison d'immenses cruches à lait; des tripiers, portant sur l'épaule une longue perche à laquelle pend un choix de poumons et de foies qu'ils balancent en cadence; parfois, l'homme se retourne pour saluer un camarade, et si l'on n'est pas sur ses gardes, on reçoit un cœur de bœuf sur le nez! Parmi toutes ces choses hétéroclites, des voitures sont lancées à fond de train, les essieux s'accrochent, les brancards crèvent une carrosserie, les garde-boue sont arrachés, les piétons renversés : Inchallah! (à la grâce de Dieu), personne ne s'émeut! Personne ne se retourne même sur les pauvres émigrés, les pitoyables fuyards, les faméliques soldats blessés qui reviennent de la bataille; leurs visages défaits racontent cependant leur lamentable odyssée. Quelques-uns nous ont dit les horreurs du carnage où ils virent périr leurs frères, l'émoi que cause aux plus braves l'éclatement d'un shrapnell : une pétarade assourdissante, et puis... des hurlements de douleur et des chairs déchiquetées! Et l'effet des mitrailleuses qui fauchent tout un rang de soldats comme des capucins de cartes, et puis la faim, le choléra, et toujours la noire et décevante défaite! Ah! voyez-vous, pour qui a vu ou entendu raconter de pareils faits, la guerre est une chose sauvage, atroce; et l'on se demande si la satisfaction de conquérir quelques lieues de terrain ou de vider une querelle politique est une justification suffisante pour tant de souffrances subies, tant de vies tranchées, tant de foyers détruits!

Bibliographie

Dr. P. GABIUS. — **Denkökonomie und Energieprinzip**. — Berlin, Curtius, 1913, XIII et 208 pages.

Le Dr Gabius dont voici, je crois, le premier écrit philosophique, cherche si les deux axiomes de la thermodynamique ne sont pas l'application de principes logiques plus étendus, qui peuvent trouver leur emploi non seulement en mécanique, mais dans les autres formes de connaissance, y compris les sciences morales. Ce livre nous paraît s'adresser principalement à des spécialistes des sciences et de la philosophie scientifique, mais ceux qui s'occupent de questions esthétiques et morales en pourront aussi tirer profit. Il est écrit sérieusement, solidement pensé et bien documenté.

On peut se demander jusqu'à quel point est possible ce genre de généralisation; mais l'auteur prévient la question en se plaçant à ce point de vue que nos systèmes n'ont, philosophiquement, qu'une valeur approximative et, psychologiquement, qu'une portée documentaire : cela ne nous paraît vrai cependant que pour les philosophies qui partent de vérités particulières, c'est-à-dire de l'expérience; elles ne peuvent avoir un autre caractère, étant relatives et variant avec le genre de phénomènes auquel le philosophe accorde ses préférences. Seule peut entraîner la conviction et la certitude une philosophie fondée sur l'unité spirituelle, une métaphysique de l'esprit.

Comment pouvons-nous résumer les idées directrices de l'œuvre du Dr Gabius?

Au point de vue de la méthode : l'homme, excité à penser par l'impression que la réalité ambiante exerce sur lui, se forme des intuitions. Mais l'intuition est une pensée qui n'est pas développée : il faut la transformer en concept. Ce travail nous force à dépouiller le réel de ce qui en fait la vie. Les concepts que nous obtenons ainsi ne sont que des approximations et en même temps que chacun d'eux, se formule en notre esprit leur négation, leur contradictoire. Aussi, faut-il toujours opérer la correction des concepts et ne pas oublier qu'ils ne sont jamais que des approximations (p. 170 et p. 5). C'est ce

que le Dr Gabius résume dans la notion très heureuse de concepts asymptotiques : on fixera la portée des concepts soit d'après le point où ils tendent, soit d'après la loi de leur croissance, et deux concepts formant couple varieront en fonction l'un de l'autre. Un exemple pris à la vie quotidienne : il n'est pas possible d'appliquer d'une manière *absolue* le concept de « musicien » à un individu ; on dira de chaque individu qu'il est *plus* ou *moins* musicien, cette affirmation se faisant à l'aide de deux concepts asymptotiques dont l'un est la négation de l'autre, absolument comme dans un système mécanique donné il existe un rapport semblable entre énergie potentielle et énergie réalisée.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, de critère pour la vérité d'un concept. Toute pensée s'estime d'après son *but*. Le pragmatisme a raison d'introduire, dans la notion de connaissance, des considérations d'utilité. Ce qui peut se dire d'un concept doit se dire à plus forte raison d'un système. On ne croit plus guère à la vérité d'un système et l'agnosticisme en tant qu'attitude a fait des progrès depuis Kant ; on considère plutôt tout système au point de vue psychologique, comme document humain : un système, à ce point de vue, possèdera une valeur esthétique : ce sera sa première condition d'existence. La seconde condition qu'on exigera de lui sera d'être exact vis-à-vis des faits et de centraliser un maximum de faits sous un minimum de points de vue (p. 9). Enfin, la valeur d'un système sera proportionné à sa fécondité à découvrir des faits nouveaux : telles sont, en résumé, les idées directrices de l'Introduction (p. 1 à 12).

Cela posé, le Dr Gabius se demande comment formuler les lois de la connaissance, de façon à rattacher à des principes universellement valables les différents ordres de faits Il lui paraît que deux principes essentiels de la mécanique, l'un relatif à la distribution de l'énergie, qui est le premier théorème de la thermodynamique, l'autre, formulé par Maupertuis et développé par Helmholtz, le principe de la moindre action, répondent à la fois aux caractères des sciences de la nature et des sciences morales ; la grande originalité du livre réside dans la démonstration que tente son auteur de ce parallélisme entre principes mécaniques et principes psychologiques (p. 199), tout en entendant respecter absolument les caractères propres de la vie mentale (p. 18 et suiv.).

Cette tâche n'est possible qu'en établissant les rapports étroits entre le premier et le second des principes invoqués, ce que l'auteur n'a pas perdu de vue.

Comment formuler le premier principe ? « Une capacité se déve-

loppe au détriment de l'autre : *eine Leistungsfähigkeit auf Kosten der anderen* » (p. 14). Nous suivons les applications de ce principe à la mécanique, dans laquelle nous constatons qu'une énergie se développe au détriment de l'autre (p. 17), aussi bien qu'à la psychologie, où nous rencontrons une loi analogue de compensation. L'auteur s'appuyant sur les recherches de la psychologie expérimentale et citant, entre autres, Wundt et Ebbinghaus, établit que notre activité mentale est limitée comme le montrent les recherches sur l'attention et la fatigue, et qu'elle ne répond pas à tout appel extérieur, mais choisit ses représentations au détriment d'autres, également possibles. Cette négation qui atteint certaines impressions, se retrouve dans la formation des concepts, lesquels proviennent d'une synthèse d'expériences sensibles. La formation des concepts ne va pas sans une profonde dualité, celle de l'intuition et de l'abstraction, qui toutes deux concourent à les produire : aussi l'analyse de l'idéation applique-t-elle ici la loi du développement d'une capacité au détriment de l'autre; il se dégage de l'élaboration des concepts, les oppositions irréductibles entre moi et nature, entre quantité et qualité. « Quantité et qualité, disait Goethe, doivent être considérées comme les deux pôles de la réalité phénoménale » (p. 27). Le Dr Gabius, en se fondant sur ces quatre concepts essentiels, tente une classification très intéressante des tendances directrices de la métaphysique. L'auteur n'en condamne aucune, mais il juge que les différences entre les systèmes métaphysiques sont fondées dans la vie même de la pensée et que chaque système est comme un « morceau de psychologie », caractérisant une manière *typique* de concevoir le monde Il se rapproche en cela des appréciations de Dilthey (voir l'étude de Stéphanie Chandler sur ce philosophe, *Revue de l'Université de Bruxelles*, 18e année, n° 4, spécialement p. 340 et suiv.).

Appliqué aux sciences physico-chimiques, le principe de distribution de la capacité amènera le Dr Gabius à fusionner des idées de H. Poincaré et de Mach et à définir ces sciences comme recherche systématique et ordonnance économique de rapports (p. 38) ; dans le choix de certains rapports et la négation d'autres, nous trouvons à la fois la recherche orientée vers un but et l'épargne de travail, correspondant au principe de la moindre action qui sera examiné dans la suite. Les conséquences du premier principe seront poursuivies ensuite dans la biologie, à laquelle sont consacrées des pages très suggestives ; nous nous contenterons ici de rappeler un exemple caractéristique : chez les vertébrés supérieurs, la cellule perd en indépendance ce que l'individu

total gagne par la spécialisation des cellules ; ainsi la régénération qui est étendue chez les tritons, est très réduite, en comparaison, dans les organismes plus complexes des grands vertébrés. L'évolution des races présente des balancements semblables : le développement excessif de la culture entraîne la diminution des naissances et peut être de l'énergie d'expansion. De cette manière, un développement se fait aux dépens de l'autre.

Un des chapitres les plus intéressants et les plus judicieux par les appréciations de l'auteur vise l'application de son premier principe à l'esthétique (pp. 84-129), et les renvois aux œuvres de Vischer, Groos, Lipps, Volkelt, Dessoir, etc., constituent, ici comme dans le reste du livre, une documentation sérieuse. Cette forme d'activité mentale manifeste certaines négations, conformément au principe, ainsi qu'un travail de concentration et d'ordonnance : la négation porte sur la restriction de l'emploi des matériaux physiques ; en effet, l'œuvre d'art n'est pas une imitation de la nature ; elle exclut même de nombreuses données livrées par la nature. Un portrait diffère essentiellement d'une photographie instantanée ; le peintre supprime dans le portrait beaucoup de détails qui existent dans l'instantané ; il y synthétise, d'autre part, bien des particularités qui ne se trouvent jamais réunies dans un moment sensible de la réalité. La même démonstration vaut pour les autres arts ; les pages consacrées à la musique sont d'une justesse parfaite. Il y a donc, dans le travail artistique, négation et disposition, conformément au premier principe ; puis, conformément au second, tendance à procurer le plus de plaisir et le meilleur avec un minimum de dépense de force.

Les applications du premier principe à l'éthique nous font voir comment l'action morale exclut les motifs égoïstes pour faire prédominer la bonté. L'auteur y étudie, en discutant les théories de Schopenhauer, les rapports entre le bien et le bonheur ; abandonnant la recherche d'une classification des biens, il soutient cette idée que le bonheur provient d'une capacité de l'individu à ressentir avec joie les impressions psychiques et il opère ainsi la transmutation de ce problème complexe de la morale en un problème psychologique.

Il serait un peu long de suivre l'application du premier principe à la vie politique et sociale ; il nous semble que, dans des faits aussi complexes que ceux de la société, les théories ne conservent qu'une valeur schématique. Comme nous en prévenait l'auteur, tout axiome, en s'étendant, perd de son contenu. Simmel caractérise cette tendance comme « le tragique dans la formation de nos concepts humains ».

La seconde partie de l'œuvre du Dr Gabius est consacrée aux applications de son second principe ; il lui a été permis ici, grâce au développement qu'il avait donné au premier axiome, de resserrer sa démonstration. L'application du principe de la moindre action, employé pour un système matériel, a été considérée comme légitime, étendue au domaine de la pensée, par Wundt, Mach et Avenarius. Au surplus, la question des limites de l'énergie spirituelle et la direction dans laquelle elle se meut, se pose aussi nettement ici qu'en thermodynamique. Le principe d'économie explique comment nous tendons à donner le maximum d'énergie à l'objet auquel notre attention s'attache, et à rendre la négation du reste des objets la plus grande possible ; comment ensuite l'esprit tend à garder les habitudes acquises et cherche à diminuer les changements que lui impose toute impression nouvelle (p. 184) : c'est en quoi l'inertie trouve un pendant dans l'automatisme psychologique. Et pour compléter le parallèle que l'auteur établit pour le principe de la moindre action et le principe d'inertie, il cherche à en découvrir un semblable pour le principe d'action et de réaction formulé par Le Chatelier en chimie et réglant les rapports entre l'équilibre d'un système et l'action extérieure qui le modifie.

Ainsi se complètent les deux principes directeurs de la recherche et l'emploi du second permet de comprendre exactement la portée du premier.

On sait que dans ces dernières années la logique s'est renouvelée, de sorte que trois tendances principales s'y combattent : la tradition aristotélicienne, qui est à la base de toute logique formelle ; ensuite, des essais assez malheureux de faire une logique sur le plan des formules mathématiques, et dont la logistique, si sévèrement jugée par Poincaré, fournit un exemple ; enfin, une étude critique sur la valeur de la connaissance, dans laquelle on interroge la psychologie, on décompose les hypothèses directrices des sciences, on analyse leurs méthodes, afin de déterminer comment s'est formé et a évolué notre savoir. Cette nouvelle orientation de la logique, infiniment plus riche que les deux autres, a eu son retentissement dans les nombreuses discussions des dernières années sur la valeur de la connaissance ; la pensée allemande avec Avenarius, Wundt, Mach, Ostwald et bien d'autres n'y est pas restée indifférente.

Le livre du Dr Gabius témoigne, on le voit, d'un effort original et vigoureux dans le sens de cette logique nouvelle et d'une largeur de vue à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage.

GEORGES DWELSHAUVERS.

—

MARIA BIERMÉ : **Les artistes de la pensée et du sentiment**. (Editions de la *Belgique artistique et littéraire*, Bruxelles, 1911.)

Le but de ce recueil d'articles littéraires, consacrés à l'analyse de quelques-uns de nos artistes idéalistes, est exposé nettement par l'auteur au cours de sa préface : Maria Biermé a voulu pénétrer l'art des Fernand Khnopff, Eugène Laermans, Alfred Delaunois, William de Gouve de Nuncques, François Beauck; elle s'est proposé d'en exprimer l'esprit, d'en déterminer la trame spirituelle, d'en faire jaillir les facteurs intellectuels et les mobiles sentimentaux. Cette tâche ardue et délicate l'a amenée assez naturellement à signaler en quelques traits la grande influence exercée sur les artistes de notre époque par Constantin Meunier et Xavier Mellery. Le premier attira les foules par la beauté simple et un peu rude des travailleurs dont il magnifiait les attitudes; le second s'adressa à un cercle plus fermé d'admirateurs et accomplit une œuvre de piété en s'arrêtant à l'étude de la vie des humbles, des ignorés, des effacés. Ses émotions plus intimes nécessitaient un cadre fermé : aussi bien les *intérieurs* sont-ils parmi ses sujets de prédilection. La vie matérielle y paraît absente; celle des âmes anime les recoins familiers et les sites d'un pittoresque immatérialisé que nous avons accoutumé de rencontrer sous son pinceau. C'est bien la demeure des êtres matériellement absents qu'il affectionne : leurs âmes s'y prolongent au delà de leur propre durée au sein des logis simples. Plus subtil que Meunier au génie robuste, Mellery est complexe dans sa sobriété même. Aussi, M. Biermé a-t-elle été très heureusement inspirée en lui réservant une place éminente dans sa galerie d'artistes et en lui laissant souvent la parole pour l'exposé des idées et des sentiments fondamentaux auxquels il a voué sa vie.

L'auteur caractérise avec une émotion très délicate le talent du peintre-aquafortiste mystique et recueilli Alfred Delaunois et saisit avec finesse les qualités très spéciales de William de Gouve de Nuncques, qui parvient à extérioriser ses rêves intérieurs avec une sincérité à laquelle elle se plaît à rendre hommage. L'œuvre harmonieuse et *unitaire* de l'artiste si expressif qu'est François Beauck lui fournit encore l'occasion d'une analyse enthousiaste et pénétrante, en raison même de la communion philosophique et religieuse qui l'unit à lui.

Les deux études qui nous paraissent les plus intéressantes sont celles consacrées à Fernand Khnopff et à Eugène Laermans, encore qu'elles n'aient pas, à notre avis, la même valeur. S'il nous est permis de formuler une légère critique à l'endroit de la première, nous dirons volontiers que Maria Biermé n'a pas laissé que d'accorder trop d'importance à la description du « home » de Khnopff, de ses

salons, de son jardin, de ses attitudes même, au lieu de pénétrer plus avant dans l'analyse introspective de son art. Je veux bien que le milieu agisse sur l'individu et que, par voie de retour, celui-ci le façonne suivant ses intentions et ses sentiments, au point de se créer une ambiance esthétique de très haut goût; mais, en toute sincérité, cela prouve-t-il autre chose que le goût même de l'artiste? De grands penseurs, des sentimentaux de race, des poètes de génie, des créateurs d'art de tout premier ordre n'ont-ils pas conçu leurs œuvres immortelles dans des conditions en apparence peu favorables à leur éclosion? Ont-ils eu besoin d'un cadre adéquat à leur pensée? Evidemment, il est à souhaiter que tous les artistes de talent puissent bénéficier de la vie, de manière à se constituer une atmosphère en harmonie avec leurs rêves, mais en est-il bien ainsi? Je n'insisterais aucunement sur ce point de vue secondaire, si je n'avais à m'étonner de la brièveté avec laquelle l'œuvre proprement dite de Khnopff est analysée comparativement aux hors-d'œuvre gracieux et aimables dont on l'environne.

Khnopff est un artiste fin, aristocratique, un peu monotone, un peu froid, britannique, comme le dit Maria Biermé; son art m'apparaît comme plastique, adroit, très travaillé, solennel et hiératique. Peintre des émotions de la pensée, ainsi que l'écrit très justement M. Dumont-Wilden, Khnopff est un esthète intellectuel pur : son sentimentalisme est réfléchi. Si nous avons donc des réserves à formuler au sujet des pages qui lui sont destinées, il n'en sera pas de même pour l'analyse de l'œuvre de Laermans. Maria Biermé en a fort bien compris les caractères distinctifs. Elle en a discerné la beauté profonde et l'empoignante mélancolie. Nous renvoyons le lecteur à ce chapitre bien écrit et bien pensé; il y trouvera plus d'une appréciation et plus d'une réflexion originales. Au reste, nous nous rallions entièrement à cette conclusion : « Si l'art de Laermans est souverain, c'est non seulement qu'il possède une richesse intense de coloris et la vérité profonde de l'expression, mais qu'il est essentiellement humain et tout imprégné de pitié pour ceux qui souffrent, d'indulgence pour ceux qui errent, de sourires pour ceux qui aiment, d'infinie bonté pour tous (p. 63). »

Formulons l'espoir, en terminant cette trop rapide analyse, de voir Maria Biermé poursuivre ses attachantes recherches sur les artistes belges de la pensée et du sentiment, aux fins d'achever ainsi son enquête esthétique relative à l'idéalisme contemporain.

Charles Pergament.

—

A. de SAINT-LÉGER et F. LENNEL : **Notre pays à travers les âges.** (Histoires de Flandre et d'Artois). Lille, Robbe, 1912, 360 pages.

« C'est un fait malheureusement trop certain que la plupart des écoliers et un trop grand nombre de Français ignorent presque entièrement tout ce qui a trait à la géographie et à l'histoire de la commune, du département où ils sont nés et de l'ancienne province dont ce département faisait partie avant la Révolution. Il y aurait cependant le plus sérieux avantage à ce que tous connaissent bien la physionomie particulière de la terre natale, le rôle qu'elle a joué dans le passé... ». Ainsi s'exprimait, le 25 février 1911, une circulaire du ministre français de l'instruction publique. C'est pour répondre à son désir, en ce qui concerne les départements du Nord et du Pas-de-Calais (Flandre, Hainaut, Cambrésis, Artois, Boulonnais de l'ancien régime) que MM. de Saint-Léger et Lennel ont publié *Notre pays à travers les âges.*

La collaboration inédite du savant professeur d'histoire régionale de l'Université de Lille et de M. F. Lennel a produit une œuvre fort intéressante. Ils ont emprunté aux meilleurs travaux des historiens qui se sont occupés des régions du nord de la France une série de « morceaux choisis », — choisis avec une méthode rigoureuse —, éclairés par de sobres commentaires, reliés par de brèves transitions. Rien d'essentiel ne manque, et il n'y a aucune répétition, aucun double emploi. Les extraits se rapportent à toutes les périodes du passé, depuis l'époque préhistorique jusqu'à la troisième République. Avec raison, les auteurs ont fait une large place au moyen âge. Pour la période féodale et communale, ils reproduisent des pages caractéristiques sur l'établissement de la commune de Cambrai, sur la gilde et la commune de Saint-Omer, sur l'Amitié d'Aire, sur la loi de Prisches, sur la bataille de Bouvines, sur la confrérie (encore existante) des Charitables de Béthune, sur l'assistance en Artois au XIVe siècle, etc. Tout en donnant aux institutions, aux coutumes et aux mœurs la part qui leur revient, ils ont tenu compte, surtout pour les temps modernes, de l'histoire militaire, des batailles fameuses qui ont ensanglanté les plaines des « Marches du nord » de la France. L'intérêt soutenu de cet excellent recueil est encore augmenté par les deux études que M. Demangeon, l'éminent professeur de géographie, a écrites spécialement pour cet ouvrage : l'une, au début, trace le tableau géographique de la région du Nord ; l'autre expose, en guise de conclusion, les conditions économiques qui en ont fait la plus riche et la plus active des provinces françaises. N'oublions pas non plus de constater

que les écrits de trois de nos compatriotes ont été mis à contribution par les auteurs. Ils ont emprunté à M. Wauters le récit d'un épisode du règne de Thierry d'Alsace, à M. Vanderkindere quelques pages de son étude sur la loi de Prisches, et à M. Pirenne la substance de son exposé du soulèvement de 1328.

Le volume de MM. de Saint-Léger et Lennel est digne de servir de modèle aux travaux analogues qui verront sans doute le jour en France. Il mériterait aussi d'être imité chez nous. A côté des *Lectures historiques* de MM. Dawans et E. Lameere, il y a place, en Belgique, nous semble-t-il, pour des « séries de morceaux choisis », brabançons ou hennuyers, flamands ou liégeois.

L. L.

—

Cl. HUART : **Histoire des Arabes**, t. I. Paris, Geuthner, in 8°, pp. IV-381, 1912.

Ce volume est, selon l'expression consacrée, de ceux qui « comblent une lacune » Depuis le livre, vieilli, de Sédillot qui parut en 1854, l'histoire des Arabes n'avait plus été exposée, en langue française, du moins, dans un ouvrage d'ensemble. Or, les travaux relatifs à ce vaste sujet se sont multipliés en ces dernières années. Les publications de textes, celles, par exemple, qui ont été faites sous la direction de l'illustre arabisant néerlandais, M. J. de Goeje, ont fourni des matériaux de premier ordre et renouvelé en quelque sorte les connaissances que l'on possédait sur plusieurs périodes de l'histoire des Arabes. L'heure était donc venue pour l'édition d'un manuel scientifique utilisant, en les mettant au point, les études les plus récentes. La compétence de l'auteur, professeur d'arabe à l'École des langues orientales, de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, lui a permis de composer un livre excellent, bien informé, concis dans l'exposition, précis dans les détails, à la fois clair et substantiel, de nature en un mot à rendre de grands services à ceux qui étudient l'histoire des Arabes, celles aussi de l'empire d'Orient ou des croisades. La valeur de l'ouvrage de M. Huart est rehaussée par ce fait que chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie soignée (1), et d'une liste chronologique des souverains arabes.

(1) La *Bibliographie des ouvrages arabes* de M. le professeur Chauvin de l'Université de Liége, a été largement utilisée par M. H. — L'auteur cite l'*Histoire des Mongols* de d'Ohsson (1852). Il aurait pu mentionner aussi l'œuvre plus récente de M. Cahun : *Turcs et Mongols*.

M. Huart a donné à son récit un cadre nettement déterminé. Il comprend : 1° l'histoire de la péninsule arabique avant Mahomet, au temps du prophète et sous ses successeurs immédiats ; 2° l'histoire des États musulmans *de langue arabe*. L'auteur n'a pas exposé l'histoire des États musulmans où cette langue ne s'est pas implantée d'une façon prédominante (Turquie, pays asiatiques), ainsi que les provinces africaines, surtout de langue arabe, conquises par les Ottomans au xve et au xvie siècles. Mais il a fait entrer dans le plan de son exposé celles de ces provinces qui ont conservé leur indépendance jusqu'à nos jours, tels l'Oman et le Maroc.

Le livre s'ouvre par deux chapitres consacrés au milieu physique, ethnique et social où s'est déroulée l'histoire des Arabes. Suivent trois chapitres résumant les faits principaux de cette histoire avant Mahomet, et faisant connaître l'état de la Mecque au moment où apparut le fondateur de l'Islam. La vie et la prédication de Mahomet, les luttes qu'il soutint, sa victoire finale, l'organisation qu'il donna à la société musulmane sont exposées dans la partie centrale, la plus développée, comme il convient, du volume. Dans une troisième partie sont étudiés : les règnes des quatre premiers khalifes : Abou-Bekr, Omar, Othmân, Ali ; des khalifes Omeiyyades et Abbassides, la domination des Emirs el-Omara à Bagdad, celles des Aghlabites en Tunisie, des Fatimites en Égypte, etc. Un exposé synthétique des institutions politiques et économiques de l'empire arabe clôt le volume. Nous ne lui adressons qu'une seule critique; elle n'est pas de nature, d'ailleurs à en diminuer la grande valeur. N'eût-il pas été bon de donner, à la troisième partie, à l'histoire des Arabes après Mahomet de plus grands développements? Elle tient tout entière en 157 pages ; et il s'agit d'événements qui remplissent six siècles, depuis 632 jusqu'en 1258. La brièveté de ces chapitres n'est pas sans leur donner parfois quelque sécheresse. L. L.

Publications de la Société d'histoire du protestantisme belge. — Les Églises protestantes de Belgique unissant leurs efforts ont fondé, il y a une dizaine d'années, une *Société d'histoire du protestantisme belge*. Elles ont voulu par là contribuer à faire mieux connaître leur passé, ce passé si mouvementé et parfois si tragique que deux historiens éminents, MM. Paul Frédéricq et Eugène Hubert, ont déjà exploré dans leurs savants travaux sur l'Inquisition dans les Pays-Bas, sur la Réforme, sur la condition des protestants belges aux xvie, xviie et xviiie siècles.

Depuis 1904, année de sa constitution définitive, la jeune société a grandi et prospéré : le nombre de ses membres s'est accru ; elle a tenu des assemblées annuelles à Bruxelles, à Charleroi, à Gand, à Liége, à Anvers, à Verviers. Elle a fait paraître un *Bulletin* annuel, elle a constitué une collection de livres, de manuscrits, de gravures concernant l'histoire de la Réforme en Belgique. Elle a entrepris, enfin, la publication d'ouvrages historiques et de documents inédits. Quatre volumes ont déjà été édités par ses soins, à l'imprimerie (protestante) de Nessonvaux. Deux sont des recueils de documents. En 1910, M. le pasteur Jean Meyhoffer a publié avec une introduction, une traduction et des notes, une série de pièces, en néerlandais et en latin, relatifs à la vie du pasteur Josse Van Laren, de Comines (1563-1618) et à celle de ses descendants aux XVIIe et XVIIIe siècles. Josse Van Laren, Belge d'origine, dut quitter les Pays-Bas espagnols, en 1585, pour se réfugier dans les Provinces-Unies, où il exerça son ministère à Arnemuiden, puis à Flessingue. Le *Registre des Baptêmes* de l'Église réformée néerlandaise de Frankenthal (Palatinat) a été édité par M. Ad. Van den Velden en 1911. Il intéresse l'histoire du protestantisme belge parce qu'il contient de nombreux noms de réfugiés flamands de 1565 à 1589.

Les deux autres volumes parus sous les auspices de la société sont proprement des études critiques, des travaux personnels. Le premier en date (1907) est le *Martyrologe des Pays-Bas* (1523-1597) par M. Jean Meyhoffer. Le 1er juillet 1523, Henri Voes et Jean Van Esschen, du couvent des Augustins d'Anvers, furent brûlés comme convaincus d'hérésie luthérienne, sur la Grand'Place de Bruxelles ; le 19 juillet 1597, à Bruxelles aussi, fut enterrée vive la dernière victime de l'intolérance religieuse, Anne Untenhove. M. M. a essayé d'établir, aussi exactement que possible, le chiffre des réformés mis à mort dans les dix-sept provinces pendant les trois quarts de siècle qui séparent ces deux dates extrêmes. Grâce à de patientes recherches d'archives, à des relevés minutieux de noms de condamnés, à un examen critique approfondi des chiffres fort différents donnés par les historiens (et qui varient entre deux et cent mille !) M. M. croit pouvoir affirmer que le nombre des victimes directement condamnées par les tribunaux et exécutées par la main du bourreau comme hérétiques fut, au minimum, de dix-huit à vingt mille pour la période qui s'étend de 1523 à 1597. A ce total, il faudrait ajouter, cela va sans dire, les protestants condamnés pour d'autres causes, ceux qui périrent dans les sièges, les combats, dans les sacs des cités, dans les massacres, dans les « furies

espagnoles ». Par sa méthode scrupuleuse, sa documentation abondante et choisie, son objectivité toute scientifique, le livre de M. M. peut être placé au rang des meilleurs travaux critiques que nous possédions sur le protestantisme belge du XVIe siècle.

Sous le titre de : *Scènes et tableaux de la Réformation en Belgique* (1520-1830), M. le pasteur Durand a fait paraître, en 1909, une traduction française, augmentée et annotée, de l'ouvrage néerlandais de M. F. D. J. Moorrees : *Geschiedenis der kerkhervorming in de Zuidelijke Nederlanden*. Le traducteur a joint à son travail un intéressant appendice qui fait connaître l'organisation et les progrès des églises protestantes dans la Belgique contemporaine. La plus grande partie du volume est consacrée, avec raison, au XVIe siècle, à cette époque, « où Anvers, Gand, Bruxelles, Bruges, ... voire même Courtrai, Alost, Ostende,... et d'autres plus petites villes encore comptaient au moins autant de protestants que de catholiques, où nos bons villageois de la Flandre, du Brabant et même de la Campine étaient en très grand nombre passés au protestantisme » Ainsi s'exprime M. Paul Frédéricq dans la préface qu'il a écrite pour le livre de MM. Moorrees et Durand. Et il ajoute : « Comment une région qui, au XVIe siècle, paraissait définitivement acquise au protestantisme a-t-elle pu devenir un pays aussi catholique que la Belgique? Par quels moyens a-t-on abouti à ce résultat? » *Scènes et tableaux* répondent précisément à ces interrogations. Ces pages montrent quels furent les résultats de la politique de violences du gouvernement espagnol et de l'Église : l'extirpation du protestantisme avec toutes les conséquences — encore visibles — que cette opération eut pour notre pays.

Cette notice ne serait pas complète, elle ne rendrait pas un compte suffisantdu labeur de la *Société d'histoire du protestantisme belge* si elle ne mentionnait pas quelques-unes des remarquables études insérées dans les fascicules annuels du *Bulletin*. M. P. Frédéricq a donné à ce recueil le texte d'une conférence sur le protestantisme belge au XVIe siècle (1904) et sur le nombre des martyrs néerlandais au même temps (1907). M. E. Hubert a exposé la législation en matière d'hérésie (1905). M. Vercoullie a montré l'influence des émigrés des Pays-Bas méridionaux sur les Pays-Bas septentrionaux à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle (1910). Guillaume le Taciturne a fait l'objet d'un travail de M. le pasteur Rey (1906). Ce dernier fascicule, enfin, contient une curieuse étude de M. Jean Meyhoffer sur les hérésies et la réforme à Namur. Elle possède les qualités que nous reconnaissions tout à l'heure au *Martyrologe* du jeune et actif historien.

On voit que la *Société d'histoire du protestantisme belge* a fait de bonne besogne en quelques années. Il faut la féliciter, et nous féliciter aussi qu'elle ait joint ses efforts à ceux des historiens qui se sont consacrés à l'étude de l'histoire religieuse de notre pays, et notamment à ce grand drame du XVIe siècle, dont le dénouement fut décisif pour l'avenir de la Belgique, à cette période sombre et grandiose, si riche en sujets d'études pour le chercheur, si riche aussi en sujets de réflexions et de méditations pour celui qui ne limite pas la mission de l'historien à la seule considération des événements et des institutions de l'ordre matériel! L. L.

—

GUIDO PASOLINI, **Andriano VI. Saggio storico,** con venti tavole ed un fac-simile, Roma, Loescher, 1913, XV et 140 pages. Prix : 10 lires.

On trouverait difficilement contraste plus étrange entre deux papes successifs que celui qu'offrent Léon X, pontife fastueux et raffiné et le simple et austère Adrien VI d'Utrecht, dont l'élection imprévue, le 2 décembre 1521, provoqua la stupeur et l'indignation des Romains. Ceux-ci ne virent jamais en lui qu'un « barbare » et ils ne comprirent pas plus ce Flamand, que ce Flamand ne les comprit. Un contemporain parlant d'un des prélats qu'Adrien avait fait venir des Pays-Bas, le définissait un *nomo marmoreo e stupido*. C'est à peu près l'idée que les Italiens se firent aussi du nouveau chef de l'Église. De fait, l'ancien recteur de Louvain montrait pour ses littérateurs un mépris qu'ils lui rendaient avec usure, et il renvoya du Vatican les artistes, qui partirent en le maudissant. Il tolérait avec peine la présence de marbres antiques dans le palais apostolique et il s'offusquait des nus de Michel Ange dans la Chapelle Sixtine. Mais peut-être n'avait-il pas tort de croire que d'autres soucis s'imposaient alors au pape que la protection des arts et des lettres. Le Turc menaçant s'avançait en Europe et Adrien s'efforçait d'arrêter ses progrès, sans parvenir à empêcher la prise de Rhodes. Surtout le luthéranisme qui grandissait en Allemagne, était l'objet de ses préoccupations. Il songeait à le combattre en réformant l'Église. La brièveté de son pontificat rendit vains ses efforts, mais, l'œuvre du concile de Trente et de la contre-réforme constitue le développement des principes qui le guidèrent : Le caractère et l'action de cet homme du Nord et du moyen âge égaré dans la splendeur de la Renaissance romaine ont été excellemment mis en lumière par le comte Guido Pasolini dans un livre attachant, qui trouvera certainement beaucoup de lecteurs en Belgique. Le pré-

cepteur de Charles Quint, qui eut l'honneur d'être — provisoirement — le dernier des papes étrangers, n'est-il pas resté chez nous une figure presque populaire? F. C.

—

Henri ROLIN, juge au tribunal de première instance, professeur à l'Université de Bruxelles, auditeur au Conseil supérieur du Congo belge : **Les lois et l'Administration de la Rhodésie**. Bruxelles, Établissements E. Bruylant. Paris, Augustin Challamel, 1913.

M. Henri Rolin nous avait donné en 1910, une étude sur le droit de l'Uganda, dont tout le mérite fut proclamé alors. La documentation impeccable avait, entre autres qualités, retenu l'attention Poursuivant ses études sur les législations africaines, M. Henri Rolin nous donne aujourd'hui le fruit d'un travail considérable portant cette fois sur la législation de la Rhodésie, méridionale et septentrionale.

Le seul ouvrage qui traita du même sujet était celui de Percy Hone B. A., mais cette étude, outre qu'elle se borne à l'analyse de la législation particulière à la Rhodésie méridionale, ne peut être comparée à l'ouvrage de M. Rolin pour la rigueur de la documentation et le souci de la précision scientifique. L'ouvrage de M. Rolin comble donc une lacune.

Nos compatriotes chargés spécialement d'organiser notre province du Katanga trouveront dans ce précieux ouvrage des renseignements utiles. « Nous le croyons, dit M. Rolin, parce que la Rhodésie à côté de sérieuses différences présente de notables analogies avec le Haut-Katanga. Des problèmes identiques se posent ou se poseront dans les deux régions ».

L'ouvrage de M. Rolin est un exposé objectif de la législation rhodésienne. « Dans ce travail, dit-il, parfois fastidieux, nous avons poussé le souci de l'objectivité si loin que nous avons rarement laissé paraître notre manière personnelle de voir, et jamais, espérons-nous, nous ne lui aurons permis de fausser nos constatations. Si on trouvait dans ce volume des arguments pour combattre nos propres convictions en un sens nous nous en réjouirions, parce que toute science consiste dans les faits, n'est qu'un résumé des faits et la vérité seule nous importe » .

Après un coup d'œil jeté sur le pays et l'histoire de sa mise sous puissance britannique l'auteur examine successivement les principes de l'organisation politique et judiciaire puis, en détaille l'organisation administrative judiciaire et le régime financier.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la politique indigène et en particulier au problème de la main-d'œuvre, des taxes de capitation, des lois de police et de l'enseignement.

Enfin, dans une troisième partie, l'auteur étudie les droits des blancs, la loi qui leur est applicable, les concessions de terres. Un dernier chapitre est consacré aux droits miniers.

Tout ce qu'on peut dire du droit et de l'administration de la Rhodésie n'a certes pas été dit en cet énorme ouvrage. Tel n'était d'ailleurs pas le but que poursuivait M. Rolin. Les problèmes principaux firent seuls l'objet de son examen minutieux et perspicace et c'est avec un rare bonheur qu'il a, dans ce dédale qu'est la législation rhodésienne, pu conduire et instruire le lecteur aux endroits les plus dignes d'attention.

—

Anatole WEBER : **Essai sur le problème de la misère** (*Les Miséreux*, 3e partie). Paris, Marcel Rivière, 1913, 1 vol. in-8°, XII-493 pages. Prix : 5 francs.

Pour remédier à la misère, M. A. Weber préconise une organisation nouvelle destinée à unifier et à systématiser l'octroi de secours aux miséreux. Il n'a pas de peine à justifier les raisons théoriques qui militent en faveur de ce principe de systématisation de la bienfaisance. Dans son état actuel, celle-ci constitue une véritable dilapidation des ressources qui s'offrent pour soulager la misère. C'est la conséquence de l'absence de coordination, à laquelle M. Weber veut mettre fin par son projet d'« aide sociale ».

D'aucuns jugeront qu'un tel projet est chimérique. L'intérêt du livre de M. Weber n'est cependant pas lié à l'opportunité ou l'efficacité même du plan de réformes proposé au lecteur. D'intéressantes observations y ont été réunies sur ce que l'on pourrait appeler le mécanisme et le déterminisme de la misère. Celle-ci apparaît en plus d'un point comme une sorte de corollaire du système régnant d'idées, de la pratique de telle ou telle religion ou de l'organisation sociale du moment. A cet égard, l'aperçu historique du problème de la misère contient, tel qu'il est présenté par M. Weber, à côté de notions banales, des idées qui méritent d'être retenues. « A partir du moment, écrit l'auteur, où il fut enseigné que donner aux pauvres, c'est prêter à Dieu, le mendiant devint aussi nécessaire que le boulanger à une société plus soucieuse de son salut éternel que de son bien-être terrestre, et la mendicité fut un ravage social qui fit apparaître une fonction religieuse (les moines) et une profession libérale (les gueux). »

A ce point de vue, c'est la deuxième partie du livre de M. Weber qui paraît la plus séduisante : on y trouve les traces de l'influence de l'évolution des idées, depuis le début de la civilisation, sur le paupérisme et sur la pratique de la charité. D.

—

Dr G. BARNICH : **La législation et l'organisation ouvrières en Belgique.** Théorie et pratique, tome I. Bruxelles, Émile Rossel, 1913, 1 vol. in 8°, 669 pages.

Dans sa préface, M. le Dr Barnich montre que l'on peut distinguer, dans la législation édictée en vue de la protection des classes laborieuses, deux grandes catégories de lois : les unes, d'application obligatoire, sévissent contre les abus et sont restrictives même de certaines libertés; les autres reposent sur le principe de la libre organisation des intéressés et éventuellement sur le principe de la « liberté subsidiée ». Les lois de cette deuxième catégorie requièrent, pour sortir tous leurs effets, l'existence de groupements. Elles ne se bornent pas à leur concéder certains avantages; mais elles sanctionnent aussi leur organisation.

Ainsi, sous la protection de la loi, de nombreux organismes se sont développés en Belgique. Dans leur ensemble, ils constituent l'organisation ouvrière. Ce n'est cependant pas toute l'organisation ouvrière, car celle-ci comprend encore des groupements qui ne rentrent dans le cadre d'aucune loi : c'est le cas de tous les syndicats ouvriers qui ont préféré conserver leurs libres statuts plutôt que de les conformer aux prescriptions de la loi sur les unions professionnelles.

Cela n'empêche néanmoins que les organismes créés et vivant à la faveur des lois sont très nombreux en Belgique et surtout très variés. Leur organisation est même très complexe et leurs rapports avec l'appareil législatif souvent malaisés à connaître. Il n'en faut pas davantage pour établir toute l'utilité et tout l'intérêt de l'œuvre entreprise par M. Barnich à l'effet de condenser dans un recueil méthodique le régime légal de l'organisation ouvrière en Belgique. Le premier tome, qui vient de paraître, est consacré principalement au régime des diverses sociétés ouvertes à l'action ouvrière. Dans le deuxième tome, déjà annoncé, les questions de l'apprentissage, du contrat de travail et de l'enseignement professionnel seront particulièrement traitées. Ajoutons encore que pour aider à l'utilisation du matériel qu'il présente aux hommes d'œuvre, M. Barnich a complété tout l'arsenal des textes de loi et d'arrêtés, de commentaires explicatifs et de modèles de statuts, de contrats, de comptabilité et d'actes de toute espèce. D.

—

Dr G. K. ANTON, professeur à l'Université d'Iéna : **Die holländische Tarifreform und die Aussichten eines Zollbündnisses mit den Niederlanden.**

Le savant professeur Anton vient de publier sous ce titre dans la *Deutsche Revue* une très intéressante étude, qu'a reproduite la *Deutsche Wochenzeitung fur die Niederlände und Belgien* (9 mars 1913). La thèse de l'auteur est la suivante : les Hollandais auraient tout intérêt à entrer dans le *Zollverein*. M. Anton reconnaît cependant que la prévention de nos voisins du Nord, leur crainte d'une annexion à l'Empire allemand les empêcheront de suivre les conseils qui leur sont donnés de l'autre côté du Rhin. Faut-il penser, comme Bismarck, dont l'opinion est invoquée pour dissiper ces appréhensions, que les relations générales des États sont indépendantes de leur politique commerciale? Il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, le mémoire du professeur Anton est digne d'une sérieuse attention et plein de considérations très fortes, dont une grande partie s'applique à la Belgique aussi bien qu'aux Pays-Bas. H. R.

GAETANO ARANGIO RUIZ, **Instituzioni di Diritto constituzionale italiano.** — Turin 1913, xxx-672 pages.

Un livre arrive toujours à son heure, lorsqu'il est bon. Mais la publication d'un traité complet de droit constitutionnel semble spécialement opportune, afin de fixer les normes du droit public d'une Nation, au moment où elle modifie l'une des bases essentielles de son régime politique, tel l'électorat.

L'Italie se trouve à ce tournant de son histoire. Elle attire à plus d'un titre l'attention des juristes, sa position nouvelle de grande puissance européenne s'affirme en ces dernières années au point de donner à ses institutions une place marquée dans toute étude de droit comparé. Ce n'est donc pas aux seuls lecteurs italiens que s'adresse une œuvre comme celle du professeur G. Arangio Ruiz. Nous avons plaisir, en signalant ses « Institutions de Droit constitutionnel italien » à des lecteurs de langue française, de pouvoir la leur recommander à tous égards, comme une heureuse « synthèse de trente ans de labeur ».

L'auteur combine la méthode juridique et la méthode politico-historique; il nous en prévient lui-même dans sa préface. Il nous présente un exposé clair, méthodique et vivant de la Constitution italienne, telle que l'ont faite soixante cinq ans d'application.

Le Statut de 1848 n'ayant point de clause d'amendement, force est de choisir entre son immutabilité ou sa revision par le pouvoir législatif ordinaire. C'est pour cette seconde solution, que nous appellerons anglaise, que se prononce l'auteur. Il considère la promesse, formulée par Charles Albert, de tenir la Charte pour « loi perpétuelle et irrévocable de la monarchie », comme un engagement de la royauté, de s'y conformer, non comme une défense de la reviser, d'accord avec les représentants de la nation. Cette opinion est certes la meilleure, la seule même qui soit compatible avec un Etat progressif moderne. D'ailleurs, la vie nationale elle-même a déjà adapté le Statut aux circonstances, modifiées si profondément dans la péninsule, depuis la nuit historique où le roi de Piémont priait Dieu de lui révéler les principes du constitutionalisme moderne.

Le traité que nous avons sous les yeux commence par des notions de droit politique général; il expose ensuite les droits du citoyen; il analyse enfin les organes de l'État et leurs fonctions essentielles. Cette partie constructive est pleine d'aperçus juridiques intéressants, présentés avec méthode.

Dans l'étude du système de votation, M. A. R. ne reconnaît peut-être pas à la représentation proportionnelle les mérites qu'elle a, à nos yeux du moins. L'Italie, qui vient d'étendre largement les bases de l'électorat politique, passera t elle par des vicissitudes analogues à celles qui nous ont fait adopter ce régime, en Belgique ? (1) Peut-être des partis politiques — et non pas de simples groupes parlementaires — vont-ils s'y former et s'y disputer le pouvoir, comme chez nous. En ce cas, la question s'imposera sans doute à l'attention du juriste, surtout si certaines régions envoient au Parlement des députations homogènes : la représentation proportionnelle empêche alors que la division du pays au point de vue géographique coïncide avec la division des partis, ce qui est un danger partout et le serait en Italie plus qu'ailleurs.

Le traité du professeur A. R est certes destiné à devenir classique. Il est écrit dans ce style clair et élégant, traditionnel chez les Italiens, juristes de race. P. E.

---

(1) Signalons une erreur à propos du vote plural (p. 313) : ce sont trois voix, à l'électorat politique et quatre à l'électorat local que peut cumuler le même citoyen belge, et non quatre et cinq, comme dit l'auteur.

Chronique Universitaire

Les universités catholiques jugées par M. A. Loisy. — M. A. Loisy, docteur *honoris causà* de notre université, publie en ce moment sous le titre de « Choses passées » (1), une série de souvenirs du plus puissant intérêt et qui nous éclairent sur sa vie intellectuelle, sur l'évolution de sa pensée. Nous en extrayons quelques lignes consacrées aux universités catholiques. C'est évidemment aux Facultés françaises qu'il songe en écrivant :

« Placés sous le contrôle immédiat des évêques, sous la surveillance étroite de l'opinion et de la presse cléricale, sous la direction oppressive et défiante de Rome, ces établissements se trouvent dans la situation la plus fausse et la plus périlleuse, obligés, qu'ils sont, d'être à la fois modernes et archaïques : modernes, parce qu'un enseignement qui veut rivaliser avec celui de l'État ne peut être arriéré sous peine d'être ridicule; archaïque, parce que cet enseignement doit complaire à des gens qui ont de tout autres soucis que celui du progrès scientifique. Les catholiques organisés en parti politique, ont voulu avoir des écoles supérieures qui fussent à eux, et ils ne réussissent pas à les faire marcher : voilà ce qu'il y a de plus clair en cette affaire, qui n'est pas, tant s'en faut, une brillante affaire. »

Le séminaire d'histoire. — Les séances de ce séminaire ont réuni, du mois d'octobre 1912 au mois de mars 1913, sous la direction de M. le professeur Leclère, des étudiants des deux années de la candidature en philosophie et lettres Les communications faites par eux ont été au nombre de dix-sept. Elles ont été consacrées à l'étude détaillée, d'après un plan méthodique et d'après les travaux les plus récents et les plus sûrs, de « la question d'Orient », au moyen âge, au XVIIe, au XVIIIe et au XIXe siècles, jusqu'au Traité de Berlin de 1878.

---

(1) Publication de « l'*Union pour la Vérité* ». Paris, 1912-1913, p. 198.

Séminaire de MM. les professeurs P. Errera et M. Vauthier

Année 1912-1913.

I. — Travaux de Droit public.

Nom des étudiants.	Objet des travaux.	Date de présentation.
Van Leynseele.	Historique de la revision de l'article 47 de la Constitution belge.	28 novembre 1912 et 4 décembre 1912
Thoumsin. Liebbrecht. Jacquemotte.	Introduction, fonctionnement et valeur de la Représentation proportionnelle en Belgique. Sa valeur en général.	19 décembre 1912 et 20 janvier 1913
Soupart.	Différence entre le sacrilège et l'outrage aux objets du culte (affaire des soldats de Bruges).	20 janvier 1913
Verlant.	La Constitution belge permet-elle de conclure un concordat avec le Saint-Siège?	26 février 1913
Franeau.	Questions de la succession de la reine Marie-Henriette et du testament du roi Léopold II au point de vue de certaines donations faites à l'Etat.	30 février 1913
Tassin.	Compétence des tribunaux belges pour connaître des questions de droit canonique (affaire Dumont-Durousseau).	7 mars 1913

II. — Travaux de Droit administratif.

Nom des étudiants.	Objet des travaux.	Dates de présentation.
Jones.	Question de l'application des règlements communaux sur l'autorisation de bâtir à un particulier constructeur d'une grille.	4 novembre 1912

Nom des étudiants.	Objet des travaux.	Date de présentation.
Vauthier.	Responsabilité de la commune en cas d'accident survenu, dans une fête foraine, l'établissement où il s'est produit ayant été autorisé à s'installer sur la place publique.	13 novembre 1912
Netzer.	Examen du droit d'un particulier à s'opposer au placement d'une horloge monumentale sur sa façade.	13 novembre 1912
Beaufort	Responsabilité de la commune au cas où un travail d'installation d'égout provoque des affaissements dangereux pour les maisons riveraines de la voie publique.	21 novembre 1912
Ollenfelds. Botson.	Responsabilité des hospices pour le transport d'un malade au moyen d'une civière en cas d'accident	28 novembre 1912
Hanssens.	Erreur d'un agent de police à l'occasion d'une arrestation en flagrant délit et ses conséquences.	13 décembre 1912
Botson.	Droit d'un bourgmestre d'entrer de force dans un immeuble pour faire cesser le fonctionnement d'un cinéma de façade qui cause des attroupements.	19 décembre 1912
Ponchon.	Taxe pour réverbère perçue par mètre de façade. Exonération d'un hospice en tant qu'établissement d'utilité publique.	23 janvier 1913
Vauthier. Hanssens.	Applications et valeur constitutionnelle et légale des règlements sur l'affichage.	31 janvier 1913 et 13 février 1913
Ponchon.	Cas d'un propriétaire continuant à bâtir malgré un arrêté du bourgmestre le défendant, à cause de mouvements dans le sol.	20 février 1913
Ponchon.	Obligation de la commune à procurer un presbytère au curé, ou une indemnité, alors que la fabrique d'église a reçu une donation à cet effet.	26 février 1913

Les régies sanitaires et alimentaires [1]

PAR

le Dr ENSCH,

Chef du service d'hygiène de Schaerbeek.

Es wächst auf Erden Brot genug,
Für alle Menschenkinder.

La santé humaine est fonction de facteurs si différents, que vous ne serez certainement pas étonnés si, dans diverses circonstances, l'idée de la régie doive être envisagée par les hygiénistes. Et, si on voulait l'examiner dans toute son ampleur, et en s'élançant des préoccupations banales de la vie de chaque jour vers des sphères plus utopiques — disons plus éloignées — il faudrait faire rentrer dans cette causerie, le problème de la socialisation de la médecine.

Non pas qu'il n'existe point en ce moment une tendance actuelle vers cette socialisation, témoin le grand mouvement d'organisation de la médecine qui se poursuit actuellement au delà du détroit sous le couvert de réformes de toutes natures : loi sur l'inspection et le traitement des écoliers, loi sur les nourrissons, loi sur la protection de l'enfance, loi sur les assurances.

L'action du gouvernement britannique dans le domaine de l'organisation (disons de la socialisation) de la médecine a pris une intensité telle que les praticiens réunis dans leurs associations doivent sans cesse défendre leur domaine privé contre les empiètements continus de l'action collective.

---

(1) Conférence à l'École des Hautes Études sociales de Paris, le 8 janvier 1912.

A moins qu'il ne s'agisse de la lutte contre les affections contagieuses, la santé apparaît comme chose privée; mais l'affirmation du droit à la santé devient de jour en jour plus puissante; les devoirs de la collectivité pour permettre la manifestation de ce droit gagnent de plus en plus en précision. Et si je parle devant vous ce soir, c'est parce que j'ai dû examiner ces devoirs en matière d'alimentation en lait des grandes villes. Comme médecin d'une *Goutte de lait*, j'avais senti la grave responsabilité qu'assumaient ceux qui entreprennent de nourrir collectivement les enfants. On peut dire que, dans la plupart des pays, la police sanitaire du lait a échoué. Et, quand on va au fond des choses, on constate que le problème du lait est fait de composantes si multiples, que l'on comprend presque — sans l'excuser — l'inertie des gouvernements en matière de police. Le chef du service d'hygiène d'Ecosse, le Dr Mackenzie, l'un des fonctionnaires les plus progressifs de ce pays, faisait admirablement sentir l'inefficacité de l'action policière et bureaucratique dans un petit pamphlet consacré à la question du lait (1). Il disait notamment : « Un inspecteur peut conseiller, défendre, poursuivre. Le rôle de la meilleure inspection est de régler, non pas de poursuivre. Elle ne changera guère les habitudes d'un peuple, la structure de la société, les conditions économiques de la production. En effet, tant que subsistera l'émiettement dans le commerce, on aura beau réglementer, modifier les règlements, en varier l'application, on continuera à enfreindre les règles de police sanitaire (1). »

Nous sommes moins hantés aujourd'hui par le danger de falsification par l'eau. Fraude de peu d'importance en présence du danger microbien. Le bacille de Koch et le microbe du typhus sont souvent menaçants, et si ce danger était faible et limité jadis, quand la contamination se faisait dans quelque ferme modeste, il grandit à mesure que s'industrialise davantage la production et la manutention du lait. C'est ainsi qu'un auteur allemand, Behla, dans un travail consacré aux dangers sanitaires des laiteries centrales, a su rassembler trente

(1) Mackenzie, *The Hygienics of milk. Edimbourgh Medical Journal*, 1898.

épidémies provoquées par le lait. Seulement elles ont souvent passé inaperçues tant la théorie de l'origine hydrique ou égoutaire a suggestionné et accaparé l'opinion publique. Ainsi Schuder, qui a fait un relevé des causes d'épidémies de typhus, a pu incriminer le lait dans 17 p. c. des cas. Et comment naissent-elles? C'est souvent un cas qui se déclare à la ferme même, ou encore dans la demeure du marchand, ou encore dans le personnel de quelque grand dépôt. Et si le germe arrive au lait que nous buvons, c'est soit par le baptême du lait avec une eau souillée, soit par le lavage des récipients ou par la main du trayeur. On imagine d'ailleurs sans grande peine un grand nombre de circonstances dans lesquelles la contamination peut ou pourrait avoir lieu.

Ainsi, tandis qu'à la campagne le mouvement coopératif apporte à l'industrie laitière de si heureuses modifications, la ville, la grande ville, ne s'inquiète guère du lait qu'elle consomme. Le citadin n'a vis-à-vis de son laitier que les vagues garanties que confère la police des denrées alimentaires. Il doit ignorer la vache qui le lui fournit; peu lui importe dans quelles conditions lamentables d'hygiène se trouve l'étable d'où il sort, et, dans beaucoup de pays, le gouvernement ne s'en préoccupe même pas pour lui ! Que lui importent également, au citoyen de la ville, les soins avec lesquels la traite s'effectue, l'alimentation de la vache?

La liberté industrielle règne ici toute-puissante.

Qu'importent au citoyen les conditions de transport, de manutention, de conservation du lait! Pourtant, dans ces domaines encore, des faits monstrueux se produisent tous les jours. Nous n'en citerons qu'un, dont nous avons été témoin :

Visitant des logements populaires, nous arrivons dans un logis où vivait une famille avec sept enfants en bas-âge. Le père était tuberculeux avéré, crachant beaucoup... : il faisait le commerce du lait! Il le transvasait d'un bidon dans un autre au moment où nous l'avons vu.

Comment vouloir atteindre tous ces crimes contre l'hygiène que l'on observe quotidiennement? La responsabilité s'éparpille, et, pour obtenir un résultat appréciable, il faut que l'on

crée dans le domaine de l'hygiène laitière la même responsabilité collective que dans le domaine de l'hygiène de l'eau.

On est amené à examiner ainsi la question assez éloignée de la régie du lait. Ce n'est d'ailleurs point le seul domaine où nous voyons l'industriel et la commune se disputer des exploitations qui intéressent la santé publique.

Y a-t-il un domaine d'allure plus municipale que la désinfection publique? Voici ce qui se passe à Bruxelles. (Excusez-moi si je vous parle de ma ville d'origine.) Bruxelles est constituée par la juxtaposition d'une série de communes autonomes, en général peu désireuses de s'entendre pour réaliser des choses communes. Cette situation est éminemment favorable aux sociétés capitalistes. Pour arracher un monopole, elles s'entendent isolément avec chaque commune. L'idée de la régie est facilement battue en brèche. Rien de grand peut naître. Chaque commune, prise individuellement, est incapable de créer un bon service de désinfection, un abattoir moderne, un service de transport pour blessés, une usine d'incinération pour immondices, etc., etc. Aussi nous voyons des fonctions sanitaires importantes mieux réalisées par des groupements capitalistes que par les communes : il en est notamment ainsi des services de désinfection et des abattoirs.

A la vérité, nous sommes habitués à voir se dresser les capitalistes contre l'entreprise par la commune des grandes industries lucratives.

Mais — chose curieuse — même là où il s'agit d'industries hygiéniques sans grand rapport, on voit s'opposer les industriels à la commune.

Vous savez qu'en Angleterre et en Allemagne, il y a une profusion de bains publics, et qu'en Allemagne, il existe une société qui fait une propagande inlassable pour l'extension des bains.

Vous pouvez lire les bilans soit dans l'annuaire communal anglais, soit dans l'annuaire municipal allemand (et les bilans anglais sont présentés avec une grande netteté commerciale), vous verrez que partout le déficit règne.

Et malgré cela, quand votre municipalité a voulu installer des bains-douches à Belleville, n'avons-nous pas vu la Chambre

syndicale des propriétaires d'établissements de bains adresser un recours au Conseil d'Etat; comme elle l'avait déjà fait contre l'œuvre bordelaise.

On est tout aussi étonné si les cochers faisaient une réclamation contre les voitures d'ambulance.

Et votre Conseil d'Etat qui pourtant s'est opposé dans diverses circonstances à la régie directe de l'enlevage des gadoues et, avec plus de force encore, contre l'institution d'un médecin communal, votre Conseil d'Etat, dis-je, a renvoyé dos à dos les propriétaires d'établissements de bains et a donné raison à la ville de Paris (1).

S'il est vrai, disait-il en substance, que l'action économique d'une commune n'est pas licite quand elle constitue une intervention portant une atteinte volontaire et systématique à la liberté du commerce et de l'industrie, il y a des circonstances exceptionnelles qui légitiment l'intervention des pouvoirs locaux, notamment quand l'industrie serait peu rémunératrice si on l'appliquait à des prix abordables pour les classes populaires. Car alors l'initiative privée est incapable de satisfaire les besoins publics.

Il en est notamment ainsi des bains populaires... qui ne sont au fond qu'une extension du service d'hygiène.

S'il est vrai que, dans cette matière de bains, tout le monde se risque au déficit et que l'on se console en disant : Il y a de la santé à l'actif, je me demande pourtant si, à la régie de bain, il ne faut pas s'occuper, comme partout ailleurs, du principe du minimum de dépenses pour le rendement maximum, je me demande s'il faut pousser à la création de plus en plus intense de ces établissements de bains complets comme il en existe tant dans les grandes villes allemandes.

Ce qui coûte, c'est le grand bassin — peu utilisé en hiver. Pourquoi, dès lors, ne pas créer plutôt des bassins en plein air ?

Ce qui coûte encore, c'est le personnel, qui ne travaille d'une façon intensive qu'en certains jours. Pourquoi, dès lors, n'ou-

---

(1) Conseil d'État du 2 février 1906.

vrirait-on pas certains établissements qu'aux jours où vraiment le courant de la foule existe ? On peut, d'autre part, combiner ces établissements avec des usines d'incinération qui fourniraient de la chaleur résiduaire.

Bref, je pense qu'il faut non seulement réclamer la comptabilité industrielle, mais encore arriver à combler le déficit.

Il ne faut pas qu'un déficit trop net, trop fréquent, trop régulier arrête le mouvement, suggestionne les pères de nos villes et les paralyse dans leurs bonnes intentions.

Et, à ce point de vue, l'œuvre bordelaise des bains publics est intéressante car, non seulement elle couvre ses frais, mais encore amortit ses frais de premier établissement.

Et pourtant l'abattoir — la centrale de viande, la désinfection publique —, comme la plupart des services sanitaires, devrait rester vierges de tout esprit de lucre. Et si l'on comprend que l'abattoir doit payer les frais d'installation et de la dette, la désinfection publique devrait être un service gratuit et non payant comme c'est encore le cas trop souvent (1).

Même l'éloignement des immondices et leur utilisation sont des industries disputées, alors que leur aspect sanitaire est évident. Et pourtant, en Allemagne, où le socialisme municipal pousse sur une bonne terre, sous le coup d'œil bienveillant du gouvernement, un grand nombre de villes importantes n'exploitent pas encore leur ferme des boues en régie.

Mais je reviens à mon point de départ : la question de la régie du lait.

---

(1) L'office de désinfection de Munich, fondé provisoirement en 1892 lors d'une épidémie de choléra, fut définitivement constitué en 1895. Il se charge de la désinfection des objets, des appartements et des personnes.

Au point de vue financier, la municipalité s'est efforcée depuis la fondation de ce service, non certes de le rendre productif, mais du moins de lui faire payer ses dépenses. Bien qu'on ne soit pas parvenu encore à ce résultat, le déficit a cependant bien diminué, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Recettes moyennes par an. Marks.	Dépenses moyennes par an. Marks.	Déficit annuel. Marks.	Rapport du déficit aux dépenses Pour cent.
De 1899 à 1902	4.572	8.884	4.312	48.5
De 1903 à 1906	7.597	10.829	3.307	30.5

Et pourquoi pas? Le lait n'est-il pas un aliment simple? Les conditions de sa production sont bien déterminées. Il n'y a plus d'inventeurs à récompenser. Tout le monde peut utiliser les règles de la production. Aussi rien de facile et de légitime que de concevoir la systématisation de la production du lait et d'imaginer l'usine municipale de production du lait exploitée industriellement avec une comptabilité industrielle. Et pourquoi la régie du lait ne serait-elle pas aussi légitime que celle de l'eau?

On a, en effet, comparé la régie future du lait à celle de l'eau.

« Nous avons tous besoin de lait (dit Dodd, *loc. cit.*, p. 74). Beaucoup d'entre nous en vivent exclusivement et sa distribution exige de plus grands soins et pendant plus de temps. La laitière pase tous les jours avec la même régularité que le facteur, et la note de lait fait partie du budget familial au même titre que la feuille de contributions. Le commerce du lait est simple, et les dividendes des laiteries modernes indiquent que le commerce est bon (*The Problem of the Milk Supply*, London, Baillière, Tyndall et Cox). »

Oh! nous ne le nions point! les difficultés d'application sont extraordinairement nombreuses; si l'on songe à l'intensité de la production et du commerce du lait, on se laisserait aller à la pensée que rien n'est à faire dans ce domaine de la municipalisation. Il nous souvient d'avoir vu à l'exposition laitière de Hambourg un diagramme intéressant montrant le rapport annuel de l'industrie laitière comparé à celui des autres branches de l'agriculture.

En voici les données :

Industrie laitière	1,625,000,000	marks.
Céréales et orges	1,679,000,000	»
Bétail	832,000,000	»
Porc	1,192,000,000	»
Volailles	483,000,000	»
Potager et verger	380,000,000	»
Sucre	351,000,000	»

Certes, une bonne eau est chose importante, mais si l'on songe

que pour la première enfance le lait est souvent l'aliment unique, et que c'est alors que se compose la trame organique de notre existence future, on conviendra qu'il est au moins aussi important de fournir du bon lait aux citoyens que de la bonne eau.

La solution des distributions d'eau n'a pas été facile; on y a consacré des milliards et des années de travail. Et pour le lait, aliment important, la commune devrait-elle se croiser les bras ?

Il est donc évident que si l'on donne satisfaction aux revendications des hygiénistes on augmente le prix de revient du lait ! Le lait deviendra une boisson du riche ! N'y a-t-il pas moyen d'harmoniser les intérêts du consommateur et les buts de l'hygiène ?

Certes, en supprimant les gaspillages de travail et de temps qui résultent de l'éparpillement des exploitations par l'association.

Car alors les frais d'installation, du personnel, de transport, de conservation diminueraient considérablement et cela proportionnellement au nombre des vaches laitières exploitées. Nous sommes entraînés de la sorte vers le monopole, soit vers la régie.

Etudiant la question dans le *Sanitary Record* (1904), le docteur Edmond Cautley pose la question : « Pourquoi les pouvoirs publics ne pousseraient-ils pas à la création de grandes sociétés productrices de lait auxquelles on accorderait des privilèges semblables à ceux des sociétés de distribution d'eau ? » Mais à peine a-t-il posé la question qu'il la résout négativement : « S'il y a dans l'application de cette mesure un incontestable progrès d'hygiène, il y a en même temps un réel danger. »

Et déjà aujourd'hui l'exploitant isolé qui sait donner à son lait quelque estampille hygiénique, parvient à hausser considérablement le prix du litre.

Ce sera ouvrir une fois de plus la voie aux monopoles. Au monopole exploiteur des sociétés privées, il faut opposer le monopole désintéressé de la communauté.

En tous cas, il semble que le mouvement d'association dans la production et dans le commerce doive précéder tout mou-

vement de reprise. Le jour où la collectivité se trouvera en présence des trusts du lait, la question sera vite résolue. Dans une étude très détaillée sur le marché du lait en Wurtemberg, le conseiller Trudinger, de Stuttgart, montre que les laiteries coopératives traitent presque la moitié de la production.

Nous ne sommes pas encore arrivés au *grand soir* de l'expropriation du sol et de l'industrie agricole. Et si le regretté sociologue Tarbouritch trouve d'excellentes formules pour régler d'emblée la socialisation de l'industrie laitière, il n'en est pas moins vrai que le problème est hérissé de difficultés.

Et pourtant déjà il se trouve soulevé dans les assemblées municipales, en Allemagne, en Suisse.

En Allemagne, le conseil municipal de Stuttgart a discuté la régie du lait non point avec l'esprit sanitaire, mais dans le désir de faire quelque chose pour résister à la hausse incessante des prix, et, s'il est vrai, qu'il a rejeté l'idée de régie, il a pourtant admis que le pouvoir communal devrait pousser à la naissance d'associations d'utilité publique pour entamer la lutte, associations qui pourraient être subsidiées (d'après *Lindemann Kommunales Jahrbuch*, 4e année).

C'est la position qui a été prise également par le conseil municipal de Zurich. Erismann, le chef du service d'hygiène, m'écrit que l'idée de régie n'a pas été admise. Vu les conditions qu'il avait fallu faire au travail, le prix du lait aurait haussé dans de grandes proportions. C'est probable, c'est certain. Mais cela prouve simplement que dans l'organisation actuelle du travail, ou plutôt dans l'organisation actuelle de la société, le travail est mal rémunéré.

Mais en reculant devant la régie absolue, Zurich pourtant était disposée à s'intéresser financièrement dans une industrie laitière. Les producteurs refusèrent au bout de deux ans de négociations. Il fut question d'une entente avec une grande coopérative de consommation (*Lebensmittelverein*), mais le Grand Conseil rejeta l'idée. Il ne pouvait pas subsidier une laiterie, alors qu'il existait déjà dans la ville une laiterie à dividende limité qui avait l'allure d'une société d'utilité publique. A peine avait-il rejeté l'idée, malgré l'opposition socialiste, que

cette société se fusionna avec une autre société d'allure capitaliste.

On voulut faire machine en arrière, mais les syndicats de producteurs avaient, dans l'intervalle, augmenté leur puissance à un tel point, que la lutte entre eux et la ville devenait impossible.

Mais si le moment de l'expropriation n'est point venu encore, on peut pourtant imaginer la création de centrales du lait. Un sociologue milanais en a présenté un projet. Voici comment il est commentée par deux vétérinaires français (1).

---

(1) En Italie, un projet dû à l'avocat G. Majno a été chaudement recommandé par M. Lanzilloti-Buosanti. Nous estimons qu'il est intéressant d'en rappeler ici les principales dispositions.

Il repose sur le principe de la coopération de la commune et d'une société privée à créer, la Société milanaise du lait.

Un établissement est construit sur un devis approuvé par l'autorité municipale. Il reçoit le lait des propriétaires, le passe à la centrifuge après l'analyse et le pasteurise, puis il le donne aux porteurs en bidons de 50 à 25 litres, fermés et plombés, de telle façon qu'on peut en retirer le lait, mais non y mettre autre chose sans rompre les plombs. Chaque bidon doit porter un numéro correspondant à celui assigné préalablement au laitier. Si le lait est écrémé, il doit porter l'inscription convenable.

Des délégués permanents de l'autorité municipale surveillent l'établissement qui est sous son contrôle direct.

Les surveillants municipaux : 1° surveillent et contrôlent quantitativement et qualitativement le lait apporté à l'établissement; 2° surveillent et contrôlent les opérations de lavage des récipients, pasteurisation, etc.

Les laitiers doivent rendre les bidons encore plombés. De cette façon on a la garantie que ces derniers ne peuvent servir à d'autre lait. Les bidons rendus sont lavés et stérilisés à la vapeur avant d'être remplis à nouveau.

La Société grève chaque hectolitre d'une certaine somme pour les dépenses et donne à la municipalité 0 fr. 25 par hectolitre, pour subvenir aux frais de contrôle. Elle restitue aux laitiers, mais pasteurisé, le lait qu'elle a reçu d'eux, sauf $\frac{1}{10^{o}}$ qui correspond à la perte survenue pendant les différentes manipulations.

Ainsi, les habitants des villes auront un lait entier (intégral), sain, uniforme.

« Le projet Majno est tout à fait séduisant, écrivent justement

---

résistant peu altérable, parce que pasteurisé) dans des conditions parfaites, et qui pourra même être utilisé le deuxième jour.

Il faudrait imposer aux laitiers l'obligation de n'extraire le lait des bidons qu'au moment de la vente.

Il est évident qu'en dehors du lait qui peut être consommé dans les quarante-huit heures, l'établissement devra surtout fournir un lait frais.

Le mode de fermeture des bidons et des bouteilles est très important.

Voici, d'autre part, les arguments qu'invoque Majno pour soutenir son projet et répondre aux critiques qui lui ont été adressées.

1° Le service de fourniture de lait est de ceux qui peuvent être municipalisés. Cependant, la municipalisation n'est pas sans présenter quelque danger et la commune court un aléa dans l'édification de l'établissement visé ci-dessus. La commune doit être prudente au point de vue financier et en garantissant la Société, comme elle doit le faire, elle s'expose, en effet, à courir des risques. De plus, elle est à peu près sûre de soulever contre elle les laitiers de la ville. Pour éviter cet obstacle, Majno croit utile de maintenir ceux-ci dans leur situation actuelle, avec l'obligation pour eux de s'approvisionner à la Société placée sous le contrôle direct de la municipalité; ce n'est donc qu'avec le temps que les laitiers disparaîtraient.

Un pareil système permettrait de respecter les intérêts légitimes déjà établis, tout en réalisant l'acheminement vers une municipalisation complète

2° La Société anonyme créée par des actions de 25 francs aurait une base large dans la population. Les laitiers auraient un droit d'option de façon à être intéressés directement au bon fonctionnement de ce service.

3° La Société aurait la possibilité ou d'acheter le lait elle-même ou d'opérer sur le lait acquis par les laitiers.

La distribution pourrait être faite en bidons de 25 à 50 litres ou en bouteilles de verre de dimensions diverses.

4° Les œuvres de bienfaisance seraient soustraites à la spéculation des intermédiaires.

La municipalité devra imposer à la Société l'obligation de vendre le lait aux œuvres de bienfaisance, qui dépendent d'elle, au prix de revient augmenté seulement d'un chiffre établi d'un commun accord comme indemnité pour les diverses manipulations (refroidissement, filtration, homogénéisation, pasteurisation).

5° Les laitiers pourront toujours gagner honnêtement leur vie, mais seront mis dans l'impossibilité de frauder, les bidons étiquetés, fermés, plombés, devant être restitués tels. L'homogénéisation du lait, d'autre part, empêche l'écrémage.

En même temps, les laitiers auront intérêt à ce que la Société prospère,

MM. Nicolas et Porcher. Il tient compte des anciennes habitudes du commerce du lait, et cherche à les modifier sans brusquerie pour arriver, au bout d'un temps plus ou moins long, à la régie du lait. Il est bien certain que la grosse difficulté que rencontrerait la municipalisation, même partielle, résulterait de l'opposition faite par les laitiers, qui se croiraient lésés dans leurs intérêts. C'est donc une tactique excellente que de prévenir cette opposition en ménageant une transition entre l'état de chose actuel et la municipalisation définitive, et en assurant aux laitiers ,qui se croiraient lésés dans leurs intérêts. Une part importante dans l'entreprise communale. A cet égard, le projet dont il vient d'être parlé donnerait satisfaction. Avec lui, la transformation du commerce du lait, qui aboutirait à l'élimination du petit vendeur, ne serait donc complète qu'au bout d'un espace de temps assez grand, grâce auquel la disparition de cet intermédiaire pourrait se faire avec tous les ménagements désirables (1). »

---

puisqu'ils seront actionnaires. Ceux qui protesteraient contre les obligations municipales se dénonceraient eux-mêmes comme ayant peu de scrupules.

6° Le contrôle par la ville se faisant tout à l'origine, c'est-à-dire au siège même de la Société, il n'y aura plus besoin d'avoir un service de contrôle ailleurs; donc, de ce côté, pas d'augmentation de dépenses pour la commune.

Le lait fourni à Milan provient de 13,000 vaches, 5,000 pour Milan, 8,000 pour la banlieue. En estimant à 7 litres la quantité fournie par chaque vache, la consommation s'élève à environ 100,000 litres par jour. La municipalité, en percevant une taxe de 0 fr. 25 par hectolitre, ferait entrer dans sa caisse 250 francs par jour, soit 90,000 francs par an. Avec cet argent, non seulement elle pourra pourvoir largement aux dépenses du contrôle du lait qui entre dans la ville, mais encore à la visite des étables d'où provient ce lait.

Ce sera le moment pour elle de poser aux producteurs le dilemme suivant : Ou bien vous vous astreindrez à ma réglementation, ou je ferme la ville à votre lait.

Les propriétaires visés finiront par trouver qu'il est bon d'acquérir des actions et par s'intéresser directement au succès de l'entreprise municipale.

Ainsi se trouvera constituée, sous l'égide de la municipalité, comme une grande coopération entre tous ceux que la production, la vente, la consommation du bon lait touchent de près .

(1) E. Nicolas et Porcher, *De la municipalisation du lait et de l'hygiène de la viande et du lait*, 1907.

La municipalisation du lait avec le système des « centrales » est une forme rapetissée de la première et les garanties sont moins grandes, puisque l'on n'a pas une prise directe sur la production elle-même; mais il faut bien reconnaître que le contrôle exercé par l'établissement central sur le lait qu'on lui livrerait ne tarderait pas à retentir avantageusement sur les conditions de la production à l'origine, c'est-à-dire à l'étable.

Au fond, la « centrale » serait pour le lait ce que les abattoirs sont pour la viande, une sorte de garantie publique, d'après laquelle le consommateur peut accepter sans scrupule le produit qui lui est offert en vente, et on peut considérer que les contrôles se confondent.

Qui ne considérerait comme réactionnaire celui qui tenterait de ressusciter les tueries privées, dût-on même les soumettre à la plus idéale des inspections sanitaires ?

Les grands abattoirs des sociétés anonymes ont constitué un progrès considérable d'hygiène.

Quel but poursuit-on en créant des abattoirs ? Un but d'hygiène avant tout. Par la centralisation de l'abatage en un seul endroit, on supprime les nuisances résultant de l'éparpillement des tueries particulières (odeurs, déchets). On réalise une meilleure utilisation de ces déchets. On simplifie l'expertise des viandes. On fortifie la lutte contre les épidémies. On assure une meilleure conservation de la viande. On perfectionne le travail.

Voici un relevé des abattoirs publics allemands fait par Edelman (« Schlachthöfe und Viehhöfe », in Wuttke, *Die deutschen Städte*, p. 349) :

Tandis que vers 1870, il n'y avait en Allemagne que 70 à 80 abattoirs publics (en Alsace-Lorraine, il y en avait déjà 50 !), à la fin de 1902, il en existait 361.

Il est logique de faire pour le lait ce qui a été fait pour la viande, et il n'est pas douteux que le jour où les communes s'occuperont davantage d'organisation et d'administration des choses, la centrale du lait sera une œuvre facilement acceptée par tous.

Dans une série d'articles parus dans l'*Humanité*, un de vos députés socialistes, Compère-Morel, a montré le grand danger

de voir les sociétés capitalistes monopoliser l'industrie et le commerce de la viande, et dicter leurs prix aux agriculteurs isolés. Dans nul domaine, il devient plus urgent de défendre l'intérêt de la collectivité que dans la question de l'approvisionnement de la viande. Il s'agit, d'une part, de mettre le consommateur à l'abri de l'accaparement que les frigorifères rendent de plus en plus probable; il s'agit surtout de donner à l'inspection sanitaire la liberté d'allures nécessaire à l'accomplissement de sa tâche si essentielle.

Nous assistons à Bruxelles à une lutte d'abattoirs, l'un privé, le mieux outillé, le plus moderne, l'autre communal. Ils se font concurrence. Ils attirent les bouchers en leur promettant des privilèges de toutes espèces. Le boucher est le maître. L'hygiène n'a souvent qu'à s'incliner.

Toute innovation étant toujours critiquée, aucun des deux grands abattoirs n'oserait en prendre l'initiative : le moindre sujet de mécontentement, justifié ou non, est cause que les clients menacent d'aller de Cureghem à Bruxelles et vice-versa.

M. Delycke, le directeur de l'abattoir de la société anonyme, est partisan de la centralisation. Dans une brochure consacrée à la question, il le démontre.

« Quelques explications, dit-il, sont nécessaires pour préciser davantage notre pensée : la concurrence entre Bruxelles et Cureghem est le principal, si pas le seul obstacle à l'adoption des améliorations suivantes, qui sont réalisées depuis si longtemps dans la plupart des abattoirs d'Allemagne :

« 1° Création d'une école professionnelle pour ouvriers abatteurs et bouchers-charcutiers;

« 2° Suppression du mode d'abatage par le marteau et son remplacement par un procédé plus moderne et surtout plus humain, appareil Stahel, pistolet Behr, etc.;

« 3° Installation d'une salle de bains-douches, avec vestiaire pour les ouvriers abatteurs, tripiers, etc., de façon à leur permettre de sortir avec des vêtements propres et décents.

« Ces habitudes de propreté ne manqueraient pas d'exercer une heureuse influence sur la mentalité de ces ouvriers généralement assez rudes, mais braves et courageux;

« 4° Fermeture des abattoirs les dimanches et jours de fête, excepté pour les abatages de nécessité; depuis la création des frigorifères, il n'existe plus aucune raison pour abattre le dimanche. »

Et il conclut :

« *La centralisation seule permettra d'apporter au service toutes les améliorations reconnues indispensables par les progrès de l'hygiène moderne : créer plus d'hygiène, plus de santé, plus de bien-être pour le plus grand nombre, n'est-ce pas le devoir de tous les mandataires publics et de tous les honnêtes gens?* »

S'il est profondément utopique pour de grandes municipalités de vouloir s'emparer d'une industrie aussi considérable que celle de la production du lait, il est même difficile, dans beaucoup de circonstances, de créer la centrale du lait, il n'en est pas moins vrai que l'on concevra sans peine qu'une agglomération urbaine établisse en régie une installation modèle conçue d'après les derniers perfectionnements de l'hygiène publique. On pourrait donner à cette ferme modèle le caractère d'une usine régulatrice des conditions de propreté que le consommateur est en droit de demander.

Cette ferme communale serait régulatrice des conditions d'hygiène, comme jadis la boulangerie et la boucherie communales devaient, dans l'esprit de Ducpétiaux, régler les conditions économiques de la vente du pain et de la viande. En Angleterre, les municipalités ont établi des buanderies modèles sans monopoliser pour cela en une fois toute l'occupation de la buanderie.

L'étable modèle, telle que nous la préconisons, occuperait dans les régies urbaines une situation analogue.

Voici d'ailleurs le chef du service d'hygiène de *Dundee* (Ecosse) qui, dans son rapport annuel, appuie l'idée d'une vaste ferme modèle établie selon toutes les conditions qu'exige une pareille institution.

« Quelle leçon de choses ne serait point cette ferme modèle ! Certes elle ne pourrait répondre aux besoins que d'une faible partie de la population. Qu'importe ! Si — comme il est pro-

bable — le parlement n'accorde pas en ce moment aux municipalités les pouvoirs nécessaires pour réaliser le monopole du lait, comme elles ont réalisé le monopole de l'eau et du gaz, rien n'empêche de faire dès maintenant cette ferme modèle ! »

Nous voilà arrivés à l'idée d'une régie réduite, d'une régie destinée uniquement à des buts sanitaires, l'alimentation des jeunes enfants et l'alimentation des malades. Ainsi rapetissée, l'idée de la régie laitière a été appliquée ; nous la trouvons associée à une autre régie sanitaire : celle des champs d'épandage.

Voici ce que nous écrit le docteur Bobbyer, *medical officer of health de Nottingham* : « La ville de Nottingham entretient 100 vaches laitières dans sa « sewage farm »; elle vend du lait, de la crème et du beurre à l'hôpital et à l'asile de la ville. »

(Le docteur Bobbyer fait observer, et il est utile de le noter, que les vaches ne sont pas nourries sur les terres traitées par les eaux d'égout.) Il en est de même à Reading et à Birmingham.

Le Conseil du comté de Londres fournit directement le lait à ses asiles, ses *workhouses*, ses infirmeries, ses hôpitaux d'isolement. Il en est de même du *Metropolitan Asylums Board*.

Un des caractères les plus curieux des entreprises civiques modernes, c'est la tendance des villes à étendre leur activité au delà de leurs frontières, à pousser comme des tentacules dans les districts avoisinants. Nous voyons de grandes villes comme Manchester, Liverpool, Birmingham aller au loin pour capter de l'eau. D'autres comme Berlin, Glasgow se constituent de grands domaines agricoles. La loi anglaise permet aux villes de s'étendre en achetant du terrain en dehors de leurs limites. Londres compte fournir du logement à 100,000 personnes dans sa banlieue. Pourquoi trouverait-on étrange dès lors que les grandes villes instituent des fermes, des domaines agricoles où, entre autres activités, elles poursuivraient la production rationnelle et hygiénique du lait ?

Si la municipalisation du lait est appelée à entrer un jour dans la pratique, ce ne sera pas sans que des essais réduits auront été faits. La question est fort complexe. Elle nécessite

des expériences. Or, il n'entre pas dans les mœurs des communes de faire des expériences, même lorsque les premières bases auraient été bien établies, ce qui est à regretter au point de vue social, et l'une des expériences les plus vastes est celle de la ville de Berlin.

La ville de Berlin, qui avait à fournir du lait à ses nourrissons, a décidé de créer de vastes étables sur ses champs d'épandage. Ceux qui ont assisté au dernier congrès des Gouttes de lait ont pu en admirer la belle tenue (1).

Ces étables — bien éclairées et bien ventilées — sont construites suivant le système hollandais et abritent 200 vaches.

Les stalles sont courtes et à pente très prononcée. Une rigole court derrière les bêtes, permettant l'évacuation souterraine du fumier.

Les trayeurs, soumis à l'examen médical, ont un costume spécial. Ils traient le lait dans un local approprié. Le lait est filtré, refroidi et agité; puis il est réparti dans des flacons de couleur différente pour chaque jour de la semaine.

Un wagon frigorifique transporte le lait en ville, d'où il est convoyé dans les quatre-vingts dépôts (des écoles!) et les sept grandes consultations pour nourrissons.

Le litre est payé à raison de 30 pfennig par le service de l'Assistance...

Il est intéressant de voir ainsi une grande ville prendre conscience de ses devoirs vis-à-vis de la santé des nourrissons et agir sans se laisser dévier de la bonne voie. Sans doute, il n'y a pas ici une véritable régie : Berlin ne fait pas le commerce du lait ; il n'en monopolise pas la production. Berlin a besoin de lait. Ses champs d'épandage constituent un domaine agricole de 8,000 hectares. Pourquoi la ville n'aurait-elle pas profité de cette occasion pour se faire productrice de lait.

---

(1) A la ferme de Berlin, on élève des porcs. La vente des petits cochons laissa un bénéfice. On tint même abattoir. Ainsi on tua en 1909-1910, 243 bœufs, 760 veaux, 1,202 porcs, 1,754 moutons. On a vendu pour près de 400,000 francs de lait.

Cela montre la plasticité d'une grande ferme permettant l'examen d'un grand nombre de problèmes.

Berlin n'a pas innové. A Tourcoing, existe une vaste ferme municipale modèle avec 70 bêtes, établissement destiné à approvisionner les services de l'assistance publique et privée.

Il en est de même à Lyon qui possède une vacherie au parc de la Tête-d'Or.

Si, jusqu'ici, la municipalisation du lait, même rapetissée à la création de centrales, même bornée à la création de vacheries municipales, a rencontré des oppositions puissantes, en certains pays, comme en Angleterre, de nombreuses villes, suivant en cela l'initiative des municipalités de Saint-Helens, Liverpool et Battersea, ont établi des usines pour la production de lait stérilisé et maternisé.

Il est curieux de noter que l'Angleterre, cette patrie du libre échange économique, cette terre classique de la liberté individuelle, n'a nullement hésité à renoncer aux principes abstraits pour entrer résolument dans la voie des réformes utiles.

Des villes allemandes importantes, comme Cologne, comme Munich-Gladbach, ont d'ailleurs suivi l'exemple.

Je me trouve pourtant dans cette triste situation de devoir faire l'oraison funèbre de laiteries sanitaires de lait stérilisé.

A Glasgow, le rapport du chef de service d'hygiène, le Dr Chalmers, annonce que le dépôt de lait stérilisé a été supprimé (1). On avait constaté à la consultation pour nourrissons que les enfants nourris au lait communal ne prospéraient pas mieux que les enfants nourris avec un lait quelconque. Dès lors, le déficit annuel de la laiterie ne se justifiait pas. On fit de même à Fribourg, à Magdebourg, à Woolwich.

L'idée de régie n'est pas en jeu ici. Le phénomène de la morbidité et de la mortalité infantiles est très complexe et touche au cœur de la question sociale. J'ai partagé avec d'autres la naïveté de croire à cette panacée. Et je comprends la sagesse des autorités de Glasgow, quand elles ont remplacé le bienfait apparent de la goutte de lait par le bienfait réel d'infirmières pour le domicile.

Pourquoi, dès lors, continuer une pratique onéreuse, puisque

(1) *Report of the medical offices of health of the city of Glasgow*, 1910, p. 21

le déficit montait à Liverpool à 50,000 francs en 1907, et à 12,500 francs à Woolwich?

On aurait pu dire : Il s'agit d'hygiène. Le déficit est justifié. Les administrateurs anglo-saxons ont mesuré le service rendu avec leur esprit positif, et ils se sont arrêtés sur la pente.

S'il est vrai que l'expropriation immédiate des étables se heurterait à d'inouïes difficultés, on peut pourtant concevoir sans peine qu'une grande ville établisse une installation modèle conçue d'après les derniers perfectionnements de l'hygiène publique, sorte d'usine régulatrice des conditions de propreté que le consommateur est en droit de demander. Cette étable s'impose pour divers motifs, dont le principal est certes la création d'une institution où le consommateur puisse s'adresser en toute confiance.

Créée, elle pourrait s'étendre, et ainsi peu à peu la régie du lait s'établirait graduellement. Cette étable communale serait régulatrice des conditions d'hygiène, comme jadis la boulangerie et la boucherie communales devaient, dans l'esprit de Ducpétiaux, régler les conditions économiques. En Angleterre, les municipalités ont établi des buanderies modèles sans monopoliser pour cela, en une fois, toute l'industrie de la buanderie. L'étable modèle, telle que nous la préconisons, occuperait dans les régies urbaines une situation analogue.

Nous aboutirons à des conventions analogues pour la régie du pain et de la viande.

L'examen de l'idée de régie doit être intimement lié avec la lutte qui s'est poursuivie contre la vie chère. Ce sera surtout le mouvement allemand qui sollicitera notre attention.

Occupons nous d'abord des cantines communales.

En matière d'alimentation, l'action directe de la commune a été battue en brèche par la classe capitaliste. Chose curieuse, en Belgique, sous la poussée socialiste, la Ligue de l'enseignement a admis des thèses sur les cantines scolaires en vertu desquelles on considérait que l'enfant pauvre avait le droit à l'alimentation, quelle que soit l'école qu'il fréquente, l'école publique ou l'école libre! La cantine scolaire devait revêtir avant tout un caractère communal, communal plutôt que sco-

laire. Cette thèse a vu des applications pratiques, mais elle est sans cesse combattue par le parti clérical, qui voudrait entacher cette belle œuvre sociale de la tare de la charité.

L'action directe des communes allemandes pour l'alimentation populaire mérite ensuite d'attirer toute notre attention. Nous verrons qu'elle est de nature à éviter bien des inconvénients, pour ne pas dire des calamités, qu'on rencontre ailleurs.

Tandis qu'en France, en Belgique, à Vienne nous avons assisté à des émeutes populaires sur les marchés, au delà du Rhin, ce sont les communes elles-mêmes, c'est-à-dire les ensembles d'individus qui ont fait de l'action directe, sous le regard bienveillant des dirigeants de l'empire.

Ceux-ci se sont toujours piqués de faire de la politique sociale, et, de fait, dans leur action réformiste, ils ont toujours essayé de tendre au bien du plus grand nombre. (Faut-il rappeler les lois d'instruction, d'assurances, etc.?)

Pour ne pas déplaire aux agrariens, les gouvernements allemands se sont gardés d'ouvrir les frontières, de permettre l'importation de viande américaine, — ils ont consenti à diminuer les tarifs de certains transports.

Et pour ne pas déplaire non plus à la grande masse populaire, ils ont poussé les villes à faire « quelque chose ». Ainsi le gouvernement s'est déchargé sur les municipalités qui d'ailleurs ont répondu à l'appel.

Beaucoup de villes sont devenues fermières en créant à la campagne des champs d'épandage pour les eaux d'égout, et de fermières elles sont devenues éleveuses.

Magdebourg a décidé l'élevage du bétail, Rixdorf l'élevage du cochon.

Déjà Charlottenbourg s'en occupait ; elle avait adopté pour se débarrasser des immondices du système de « répartition en 3 », les ménagères mettant dans un sceau spécial les résidus alimentaires et la ferme des boues les utilisant pour engraisser les porcs.

Le porc est en quelque sorte un animal sacré en Allemagne.

Et on comprend que la cherté de la viande de porc soit douloureusement ressentie dans ce pays.

Quand on entre dans un des grands abattoirs qui font l'orgueil des villes allemandes, on est frappé du grand nombre d'employés qui sont là uniquement pour savoir si la viande de porc ne renferme pas de trichines.

Occupons-nous du porc. Vive la régie du porc !

Ici on voit une ville (Darmstadt) qui achète des porcs en grande quantité et qui les revend aux bouchers, ailleurs (Lubeck, Carlsruhe, Berlin) on élève des porcs avec les déchets des abattoirs, des hôpitaux, des asiles ; on les revend adultes aux bouchers.

A Carlsruhe, la capitale du grand-duché de Bade, l'abattoir engraissa 72 porcs et fit un bénéfice de 24 mark par tête. Les bénéfices seraient plus grands si on faisait de l'élevage et de l'engraissage en grand.

Un pas de plus a été fait par les villes de Saxe-Weimar qui ont fait un consortium pour l'achat en commun des aliments les plus importants. Gera et Gotha (deux villes saxonnes) ont acheté en grand de la viande danoise pour la revendre aux consommateurs.

Une action non moins curieuse est la vulgarisation de l'emploi du poisson de mer. La liste des villes qui ont ouvert des marchés aux poissons est longue. Certaines ont créé des cours ménagers pour apprendre aux femmes du peuple à préparer le poisson de mer (Coblence, Dresde), et à faire prendre au peuple de nouvelles habitudes alimentaires. Ailleurs encore les municipalités ont passé des contrats avec de grandes sociétés de pêche pour la fourniture du poisson à des prix raisonnables. Les villes du nord de l'Italie songent d'ailleurs à s'entendre de la même façon avec les coopératives des pêcheurs de l'Adriatique.

Nouvel exemple, très frappant, de l'intérêt immense, — signalé ici à diverses reprises — que peut présenter l'action combinée de la régie directe et de la coopération. Les résultats seraient les suivants : les pêcheurs vendraient le poisson plus cher, les consommateurs l'achèteraient meilleur marché, et l'auraient plus frais. Avantage de prix pour les deux parties — grâce à l'élimination des intermédiaires — et supériorité de qualité.

Dans d'autres circonstances, l'action directe de la commune a pris l'allure d'une guerre avec les bouchers.

Nous avons ainsi en économie sociale des guerres de la viande, des guerres du lait dont les péripéties sont intéressantes à suivre. Généralement la marche est la suivante :

Les magistrats communaux, éclairés par leurs offices de statistique, constatent un écart trop considérable entre le prix des animaux et le prix de la viande. Ils entrent en négociations ou demandent l'étiquetage de la viande. Il se forme même (Stuttgart, Leipzig, Essen, Halle) des commissions permanentes de bouchers et de fonctionnaires communaux pour fixer le prix de la viande. Souvent les négociations échouent. La guerre est déclarée. La municipalité abat directement pour les producteurs (Thionville) ou met ses abattoirs à leur disposition (Freising, Reichenhall, Landsberg, Burghausen). Partout on constate, par une comptabilité honnête, que les bénéfices des bouchers sont exagérés.

Et comme dans toute guerre, il y a des blessés et des morts. Dans l'occurrence, ce sont les petits détaillants. D'autre part, les procédés sont souvent louches. Faut-il citer l'entente de la ville de Bonn qui fait un contrat avec des bouchers jaunes (ils ont rarement cette teinte !) et qui leur donne un subside de loyer pour la vente de la viande à un certain prix ?

Ce qui est remarquable, c'est que l'action communale est généralement couronnée de succès, que le prix de la viande baisse et que les bouchers sont vaincus.

Voici en raccourci l'histoire d'une guerre déjà ancienne.

Je vous citerai la « guerre de la viande », à Fribourg, en 1895. (En matière de régie alimentaire, il n'y a décidément rien de neuf sous le soleil !)

Le prix de la viande ne cessait d'augmenter. Dans les adjudications publiques pour la fourniture aux diverses institutions communales, on offrait, par contre, des rabais jusqu'à 7 p. c.! Pour l'alimentation des prisons, ce rabais atteignait même 26 p. c.

Le conseil municipal envoya un ultimatum à la corporation des bouchers.

Celle-ci refusa de toucher à ses prix.

Le conseil érigea une boucherie et trois magasins pour la vente, vendit la viande de 10 à 12 p. c. moins cher que les bouchers, et, malgré cela, fit un bénéfice de 1,121 marks pendant les trois semaines que la guerre dura.

L'action des villes allemandes apparaît en quelque sorte comme le travail de gestation de la régie alimentaire; ce travail s'opère dans des circonstances de nécessité. Il est anormal, comme disent les accoucheurs !

Mais, chose curieuse, ce qui est anormal, maladif au delà du Rhin, est régulier, légal, commun au delà des Alpes, dans un pays dont nous ne connaissons pas assez la législation sociale : l'Italie, où, sous l'influence d'une loi spéciale sur les régies, une foule de boulangeries, de boucheries, de minoteries communales ont vu le jour.

Le besoin de la viande est-il véritablement si pressant ?

L'alimentation en viande est-elle véritablement indispensable ?

Dans les délibérations de la société d'agriculture d'Allemagne, à propos de la cherté des vivres, on a prétendu qu'il ne fallait point exagérer.

Et, à ce propos, les travaux d'énergétique animale de certains physiologistes américains — de Chittenden, principalement — tendent à faire croire que les besoins de l'organisme adulte en matière carnée sont réduits et que les anciennes rations fixées par les hygiénistes allemands Voit et Pettenkofer sont exagérées.

Dans les recherches sur l'alimentation, on raisonne de l'homme comme d'une machine et, trop souvent, on méconnaît l'encrassement de l'organisme par des diètes carnées. Le mouvement végétarien, d'ailleurs, a prouvé que l'on pouvait faire diminuer considérablement les besoins de la viande.

Et, bien que j'y incline, je suis pourtant retenu par les conclusions de MM. Waxweiler et Slosse à propos de leur enquête sur l'alimentation des ouvriers belges.

« Un des résultats les plus certains de la présente étude est, en effet, la mise en évidence de l'influence prédominante du

milieu social sur la ration des ouvriers. En Belgique, les ouvriers, abandonnés à eux-mêmes, c'est-à-dire obéissant précisément aux sollicitations de leur milieu, modifient spontanément leur régime alimentaire, non pas d'après les exigences musculaires de leur métier, mais suivant qu'ils habitent la grande ville, les centres industriels ou les campagnes, suivant, aussi, qu'ils disposent d'un revenu élevé ou de ressources limitées.

« De même aux Etats-Unis où les revenus disponibles sont notablement plus considérables, les ouvriers se donnent, à métier égal, une alimentation profondément différente de celle des ouvriers belges, et, fait, caractéristique, il n'existe aucune différence entre le régime des ouvriers nés dans le milieu américain et celui des ouvriers immigrés, qui s'y sont adaptés. »

Mais peut-on raisonnablement parler d'exagération pour des ouvriers industriels, dont les huit-dixièmes consomment par jour moins de 150 grammes de viande ? Avant tout, les hommes doivent être de leur temps, et il est parfaitement superflu d'évoquer aujourd'hui des civilisations créées par des mangeurs de blé. Chaque type d'organisation sociale a ses exigences : l'espèce humaine n'eût sans doute pas connu les âges qui ont fait son histoire si, au moment lointain où elle a abandonné le régime frugivore, elle avait écouté des théoriciens réformateurs, dénonçant le danger d'une nourriture artificielle préparée au feu dont les hommes venaient de découvrir l'usage.

Il faut dire davantage.

Un incontestable péril menace toute nation qui viserait systématiquement à éloigner les ouvriers de leur tendance naturelle de consommer de la viande, ou qui ne prendraient pas résolument conscience des raisons profondes de cette tendance.

Il est assurément téméraire de dire avec certains sociologues qu'un pays vaut ce que vaut l'alimentation de ses habitants. Pour donner à de telles affirmations un fondement scientifique, il faudrait d'abord posséder un critérium d'évaluation du degré d'avancement des communautés humaines : le plus souvent, à notre époque, on suppose que ce critérium serait d'ordre écono-

mique et que l'empire du monde serait sous l'empire de l'argent. Même si l'on admettait ce jugement exclusif, on devrait se souvenir que l'expansion industrielle de la première moitié du XIXe siècle a précisément coïncidé avec une période de misère physique et morale des classes ouvrières et qu'ainsi la puissance qui se mesure par la simple richesse matérielle paraît s'accommoder d'un régime alimentaire très inférieur dans les masses laborieuses.

D'autre part, comme le fait observer Nitti, « l'ouvrier de la République Argentine, qui se nourrit bien, les produits alimentaires y étant d'un prix peu élevé, fournit pourtant un travail mal exécuté ».

C'est dire que l'on ne peut enregistrer, sans s'arrêter à de sérieuses réflexions, cette constatation de notre enquête que les ouvriers des centres industriels et manufacturiers sont, en Belgique, précisément ceux dont l'alimentation s'éloigne le plus de l'alimentation type de l'ouvrier moderne, que l'on trouve aux Etats-Unis : Les neuf dixièmes des ouvriers étudiés à Liége, à Charleroi et à Verviers consomment moins de 150 grammes de viande, alors qu'aux Etats-Unis, les neuf dixièmes dépassent ce taux.

Mais il reste de la marge pour le rationnement volontaire de l'individu.

Et si l'action communale est intéressante, l'action directe des individus peut amener de grands résultats, surtout si l'on tient compte de l'intervention des grandes masses syndicalistes, politiques ou coopératives.

Qui pourrait prévoir le résultat économique qu'exerceraient des réductions brusques, non concertées, dans certaines consommations, ou bien encore des changements brusques dans la qualité des aliments consommés? Nous connaissons déjà la grève de l'alcool organisée par la démocratie socialiste allemande et la grève des fumeurs de tabac en France.

A Stuttgart, les syndicats ont organisé le rationnement en lait : (LINDEMANN : *Kommunales Jahrbuch*).

Et voici, sur une échelle plus petite, à Tuttlingen, dans le Wurtemberg, la grève des consommateurs de lait et de beurre,

pour empêcher la hausse de ces denrées. Le beurre ne peut-il pas être remplacé par des graisses végétales? Et le rationnement en lait, n'est-il pas chose possible ?

Les ligues sociales d'acheteurs nous feront peut-être retourner davantage vers la pensée communiste.

Elles amèneront l'individu à s'intéresser aux choses de l'économie internationale.

L'action directe des consommateurs a d'ailleurs, au cours des derniers événements, forcé l'action collective. Résultat de circonstances fortuites, elle a été désordonnée et l'on pourrait imaginer que vos ligues sociales d'acheteurs acquièrent de plus en plus conscience de leur puissance éventuelle — que, de là, il résulte une sorte d'internationale de consommation, comme il existe une internationale syndicale préoccupée principalement des questions de salaires; elle aurait son office comme le socialisme international; on y ferait affluer tous les renseignements concernant les ressources alimentaires, on y dirigerait l'action des consommateurs.

On ferait déclancher au moment psychologique les grèves des consommateurs.

On conçoit aussi que les municipalités établissent des offices alimentaires comme elles ont établi des offices de logement. Rien n'est typique comme l'ignorance des grandes communautés au sujet de la provenance des diverses substances qui constituent le fond de l'alimentation.

Dans certaines grandes villes allemandes, pourtant, on a établi des cartes du lait, et, aux diverses expositions d'hygiène que l'on a tenues récemment au delà du Rhin, on a pu voir ces cartes.

Ces offices pouraient suivre les prix des divers aliments. Ils devraient, enfin, intervenir directement dans l'approvisionnement

Les grandes villes allemandes ne se sont-elles pas faites marchandes de pommes de terre, de choux-fleurs et surtout de poisson de mer ?

Ces offices auraient à rechercher les milieux de production favorables et à favoriser leur arrivée dans les grands centres.

S'il y a des richesses amoncelées dans les abattoirs et les greniers de l'Argentine pour les pays qui savent en profiter, de même, sur une échelle plus petite, il y a beaucoup de fermes qui produisent du bon lait et qui se trouvent en dehors du marché des grandes villes (1).

Carlsruhe a lutté contre la hausse du lait en payant le prix de transport de 5,000 litres de lait suisse.

Ce même office dirigerait les régies régulatrices du prix du pain, de la viande et du lait.

Et ainsi la commune aurait son service permanent de l'alimentation comme elle a son service de la voirie, comme elle devrait avoir celui de l'habitation.

C'est à propos des boulangeries que les questions de communalisation se sont posées tout d'abord. Aux époques de crise, elles ont préoccupé les autorités en France comme en Belgique.

Tandis qu'en Allemagne, nous assistons principalement à des efforts vers la régie de la viande, la lutte pour le pain ne paraît pas avoir préoccupé les administrations publiques. Dans nos grandes villes, les grandes coopératives de boulangerie constituent un contrepoids assez puissant pour résister à la hausse incessante du prix du pain. Ailleurs, les municipalités ont dû intervenir. Elles ont établi des boulangeries communales non point, certes, pour monopoliser l'industrie de la panification, mais pour en régler les facteurs de prix.

Elles paraissent avoir réussi.

« La boulangerie communale de Vérone, fondée en 1909, est une merveille de propreté, de salubrité, de perfectionnement des installations mécaniques, de perfectionnement des conditions du travail.

---

(1) Après avoir décrit les salles où l'on tue les bêtes, M. Victor Margueritte, dans un livre sur l'Argentine, parle des usines frigorifiques :

« Mais tout de même, pensais-je, en essuyant à l'herbe d'un talus mes souliers gluants, au sortir de ces villes rouges, pourquoi la France se prive-t-elle bénévolement de l'inappréciable effort que représentent, pour la richesse générale de ses marchés et pour son bien-être public, les viandes argentines ? Ici pénurie, là production inépuisable. Pourquoi ne pas s'entendre ? »

« Le pain est vendu 42 centimes le kilo, contre 46 à 48 centimes dans les boulangeries privées, qui ont pourtant réduit leurs prix de 5 centimes au kilo depuis la création de la boulangerie municipale. Et il est de qualité supérieure.

« La production journalière est de 35,000 kilos, pour une population de 73,000 habitants.

« La comptabilité est tenue de façon si parfaitement nette que le directeur a pu, en quelques moments, établir le bilan complet de la veille.

« Il bouclait, le 21 mai, par un bénéfice net de 33 francs, bénéfice mis à la réserve pour des améliorations ou des réductions de prix, car on n'admet pas que le budget de la commune puisse être alimenté, si peu que ce soit, par des bénéfices faits sur le pain. » (*Milhaud.*)

Les hygiénistes demandent aussi la régie de la boulangerie.

Ils invoquent l'état d'insalubrité des locaux qui servent à la production du pain.

L'insalubrité des boulangeries a ému à ce point les autorités anglaises d'hygiène qu'elles ont organisé, d'une part, un système intensif d'inspections, et, d'autre part, une lutte active contre les boulangeries souterraines.

Le docteur Hope, *medical officer of health* de Liverpool, signale qu'en 1903, on a fait 2,928 inspections dans 1,028 boulangeries, et que, dans 249, on a trouvé des causes d'insalubrité. De ces 1,028 boulangeries, 365 se trouvaient installées dans les sous-sols. (*Report on the health of the city of Liverpool during 1903.*)

Ils invoquent les conditions si pénibles du travail du boulanger, et l'inévitable répercussion sur la mortalité et la morbidité dans cette profession.

Ils invoquent les falsifications nombreuses auxquelles on peut soumettre la fabrication du pain.

Ils invoquent enfin l'évolution fatale et continue de la boulangerie vers la grande industrie.

Le professeur Emmerich, au Congrès de Munich de 1902 de

l'Association allemande d'hygiène, a vivement appuyé l'idée de la régie dans son rapport (1).

Après avoir fait un tableau saisissant de l'insalubrité des boulangeries, des falsifications nombreuses auxquelles on peut soumettre le pain, les conditions de travail lamentables auxquelles les ouvriers sont soumis, il conclut : « Pour éloigner ces nuisances, il n'y a, à mon avis, qu'un seul moyen certain et radical, notamment la centralisation des boulangeries dans les quartiers suburbains (page 88) ».

Emmerich, dans son rapport, rend hommage aux travaux d'initiation de la démocratie socialiste allemande.

« Certes, l'évolution de la boulangerie vers la grande industrie est amenée d'une part par les efforts des capitalistes et des coopératives, et, d'autre part, par les progrès de la mécanique. Mais nous devons tendre à ce que cette grande industrie devienne la propriété de tous et éviter qu'il ne se constitue quelque dangereux monopole. »

Les boulangeries bouclent.

La boucherie est une entreprise plus pénible.

Aussi la boucherie municipale de Vicence a donné, en 1908, aux recettes 124,076 francs, aux dépenses 126,575 francs, avec une perte de 2,499 francs.

La grande difficulté est l'achat et le découpage de la viande. Chacun veut avoir des bons morceaux. Contenter le consommateur est plus facile pour le pain que pour la viande. Mainte coopérative a fait à ce sujet de douloureuses expériences.

L'idée même de la régie alimentaire paraissait froisser nos mœurs. Elle évoquait l'impression d'une grande révolution.

---

(1) Transformée en régie spéciale depuis 1909.

Voici l'argument hygiénique mis en avant en faveur de la boulangerie régulatrice de Ducpétiaux :

« Par la confiance qu'inspiraient aux consommateurs les garanties de surveillance, de bonne foi et de désintéressement que présenterait la ville dans la gestion d'une entreprise conçue dans l'intérêt de tous, la boulangerie communale serait sans cesse pour les boulangeries particulières un concurrent redoutable, contre lequel elles ne pourraient lutter qu'en employant les mêmes procédés d'honnêteté. »

Il semblait que l'aurore socialiste s'annonçait. La voilà réalisée par des gouvernants bourgeois. Chose à noter, elle a même excité la critique socialiste.

Dans son livre *En garde*, Jules Quesde reproduit un article dirigé contre la régie du pain et la régie de la viande.

« La commune-nation ferait au civil ce que l'Etat fait au militaire. N'est-il point déjà — l'Etat — non seulement le nourrisseur, mais l'habilleur, le logeur, le pourvoyeur général des Français condamnés au service des armes. Qui profite de ces fournitures si ce n'est la société individualiste d'aujourd'hui ? »

« Quant au salarié, quant à la classe ouvrière, dont le salaire est régi par le prix de l'existence, moins ils coûteront à vivre, moins ils seront rétribués. Ile perdront comme travailleurs ce qu'ils gagneront comme consommateurs. Et il n'y aura rien de changé à la misère prolétarienne. »

Il dit encore :

« L'Etat bourgeois pourrait ouvrir demain à prix réduit boutique de pain, de viande, de vin, etc., comme il a déjà ouvert boutique de tabac et de poudre, sans que l'ordre actuel fut atteint et l'enfer prolétaire réduit d'un seul cercle. »

Et encore :

« Il faut que le communisme des moyens de consommation ne puisse pas précéder, il ne peut que suivre le communisme des moyens de production. »

Il serait déplorable que, au point de vue social, la leçon des derniers événements soient perdus, et que la révolte des ménagères se termine par un effort d'adaptation à la mauvaise conjoncture et que l'on se souvienne, comme d'un feu de paille passager, que l'on n'y pense plus, les années de vaches grasses.

Dans un article que j'ai publié il y a quelques années et auquel la *Revue d'hygiène de Paris* a accordé une bienveillante hospitalité, j'écrivais ceci :

« Nous ne connaissons plus guère aujourd'hui les disettes d'autrefois. (Nous vivons peut-être les années de vaches

(1) « Les régies alimentaires devant l'hygiène publique » (*Revue d'hygiène de Paris*) 1905.

grasses !) Les vastes greniers de Russie, de Hongrie, d'Amérique ont écarté pour longtemps le danger de disette; et, d'autre part, la science de la chimie agricole nous berce de doux espoirs. Malgré ces horizons souriants, une grande partie du peuple est encore mal nourrie.

Mais il fut un temps où l'Etat et la commune devaient s'occuper de fournir directement au peuple du pain et de la viande.

Dans l'antique Egypte, l'Etat se chargeait d'utiliser des approvisionnements, sous forme de « greniers d'abondance », espèces de trésors destinés à parer aux récoltes insuffisantes et dans lesquels se trouvaient également les ressources indispensables à la guerre et aux travaux publics.

Ce qui importait, à cette époque-là, c'était le point de vue économique, le précepte évangélique : assurer à chacun son pain quotidien.

L'hygiène, elle, défend les régies selon un raisonnement différent. Tandis que les économistes poursuivent l'abaissement des prix, ce qui lui importe avant tout c'est que le pain soit produit dans les conditions d'honnêteté, de propreté; nous désirons que l'atelier du boulanger soit bien aménagé, que la production du pain soit compatible avec le maximum d'hygiène. Il arrivera certainement que le prix sera augmenté par toutes ces exigences. Qu'importe ! on peut y obvier en centralisant la production.

Vous me traiterez peut-être de louangeur du temps passé. Mais le projet Caillaux (1) qui fit tant crier a été examiné à Bruxelles, il y a septante ans. Ducpétiaux organisa l'*agence des subsistances*, qui n'était pas, à la vérité, une régie, mais surtout

(1) Voici quelques indications à ce sujet :

L'article 1er dit que « les communes pourront être autorisées par décret en Conseil d'Etat, soit à faciliter par des prêts la création de sociétés coopératives de boulangerie ou de boucherie, soit à créer et faire exploiter en régie intéressée des boulangeries et boucheries dans des conditions fixées ».

D'autre part, les coopératives ainsi établies seront tenues à tous les impôts généraux et spéciaux qui pèsent sur les commerces de même nature, et notamment la patente.

Pour empêcher toute concurrence au petit commerce, le projet limite le

un organe régulateur du prix du pain et de la viande. Ducpétiaux proposait aussi, alors, de créer une boulangerie communale qui devait servir de régulateur pour les boulangeries particulières et déterminer le véritable prix du pain. Cette boulangerie était destinée à former une sorte de contrepoids aux inconvénients que pourrait entraîner l'application de la liberté de commerce à l'aliment principal de l'homme. Le conseil communal de Bruxelles s'occupa même sérieusement de ce projet.

En effet, le 24 octobre 1845, il nomma une commission chargée

---

nombre de ces établissements; il a décidé qu'il n'y en aurait qu'un par 5,000 habitants. Mais afin de ne pas mettre les petites communes en état d'infériorité, la loi autorise un syndicat intercommunal, de façon à former un groupement par 5,000 habitants.

En aucun cas la somme prêtée ne pourra dépasser la moitié des dépenses de premier établissement et du fonds de roulement.

Les coopérateurs ou le régisseur fournissant l'autre moitié seront ainsi plus spécialement intéressés aux résultats de l'entreprise.

La loi fixe ensuite à 4 p. c. l'intérêt qui devra être payé par les coopératives. Les municipalités seront garanties par un nantissement sur le fonds de commerce, et de plus le remboursement des avances devra être effectué en quinze ans.

Lorsqu'une municipalité voudra prêter aux coopératives ou en créer en régie intéressée, elle devra transmettre les statuts de la société au Conseil d'Etat. Ces statuts devront déterminer d'une façon très précise les opérations auxquelles se livrent les sociétés, le conseil d'administration, la rémunération des agents, ainsi que celle des capitaux engagés, les conditions faites aux coopérateurs.

De plus, la commune devra préciser les conditions économiques et financières de premier établissement.

L'intérêt des capitaux engagés devra être payé avant le prélèvement au profit du régisseur, dont la situation devra être exactement déterminée.

La délibération du conseil municipal donnera lieu à une enquête pendant un mois, puis, après le dossier transmis au Conseil d'Etat, les commerçants pourront faire entendre leurs explications.

Enfin le projet de loi se termine par un article qui autorise les conseils municipaux à réserver des emplacements spéciaux dans les marchés ou les abattoirs aux sociétés coopératives.

Il en est de même pour les Halles centrales à Paris.

d'étudier l'établissement d'une boulangerie communale. Voici un extrait du rapport :

« Toutefois, si l'on reconnaît que l'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt particulier, il semble que l'intervention de la ville dans ce cas peut être aisément justifiée, que grâce à cette intervention le prix du pain puisse être baissé d'une manière permanente de 15 à 20 p. c.; que les fraudes soient prévenues; que toute sophistication devienne impossible; et la voix publique ne tarderait pas à se prononcer en faveur du système nouveau qui procurerait ces avantages. »

La santé humaine est influencée considérablement par deux facteurs sociaux : celui de l'habitation et celui de l'alimentation.

La misère physiologique, cet état qui prédispose aux maladies et qui ouvre la porte toute grande au fléau de la tuberculose, la misère physiologique est une conséquence directe d'une mauvaise habitation et d'une mauvaise alimentation. Mais tandis que les communes se préoccupent avec plus ou moins de hardiesse à fournir aux ouvriers et petits bourgeois des logements salubres à bon marché, et que même elles gèrent des maisons au même titre qu'elles gèrent des écoles, l'alimentation du peuple demeure toujours dans le domaine privé.

Pourtant de nombreuses coopératives de consommation ont vu le jour dans les pays d'Occident. La commune, qui, en somme, devrait être la coopérative générale, ne va-t-elle pas hâter son évolution et entreprendre les régies alimentaires, tout au moins pour les aliments simples, tels que le pain, la viande, le lait ?

Dans leurs luttes pour assurer toujours plus de santé à l'humanité, les hygiénistes sont souvent amenés à quitter le domaine serein et pur de l'étude et se trouvent entraînés sinon vers l'action politique, du moins vers l'action sociologique. Qu'il s'agisse d'assurer à l'enfant du pauvre le droit à un minimum de nourriture nécessaire à sa subsistance, qu'il soit question de protéger la classe ouvrière contre l'insalubrité des ateliers et des habitations, et même encore lorsqu'il importe simplement de réaliser un peu de propreté dans nos villes et dans nos demeures,

la question d'hygiène s'allie intimement à la question sociale et économique, et souvent même il est difficile de les dissocier.

« L'hygiène et la sociologie, dit Lindemann (1), sont comme deux sœurs jumelles. La génération passée a pu en saluer la venue. Mais c'est aux générations futures qu'il sera donné d'en contempler le merveilleux épanouissement. En s'appuyant sur les progrès de la technique et de la science, elles transformeront les relations humaines et, élevant l'homme au-dessus des liens étroits de la famille et de la religion, l'uniront plus étroitement à la vie de tous les citoyens. »

---

(1) *Die Deutsche Stadtsverwaltung* (Dietz, Stuttgart).

Nécrologie

Jules THIRIAR

Le 25 juin dernier, une triste nouvelle passait de bouche en bouche et venait surprendre le monde médical de la capitale ; on apprenait que le Dr J. Thiriar avait succombé, dans la matinée, à une mort soudaine.

Depuis plusieurs années, il est vrai, les amis du grand chirurgien avaient constaté, non sans inquiétude, le déclin de sa santé. Mais lorsqu'ils le rencontraient toujours énergique et vaillant, lorsqu'ils avaient reçu sa cordiale poignée de main, ils se plaisaient à espérer. Thiriar lui-même ne se faisait pas illusion et redoutait moins la mort que les entraves de la maladie. Celles-ci lui ont été épargnées : c'est en visite, chez un malade, qu'il est tombé, foudroyé sans doute par une rupture vasculaire. Si cruel qu'il soit pour ceux qui aimaient notre maître disparu, son sort, qui est celui du soldat frappé sur la brèche, peut paraître enviable.

L'Université libre de Bruxelles perd en Jules Thiriar un maître éminent, un ami dévoué, une illustration scientifique de l'art médical belge. La grande tradition des chirurgiens bruxellois, fondée par Seutin, continuée par Deroubaix, se retrouvait en Thiriar avec tous ses caractères à la fois personnels et généreux.

Comme Seutin qui était né à Nivelles, comme Deroubaix dont les parents habitaient la frontière française, Thiriar avait apporté dans la capitale son énergie wallonne et sa volonté de parvenir grâce à un travail obstiné. Après de brillantes études à l'Université et une féconde période d'internat aux hôpitaux de Bruxelles, Jules Thiriar aurait pu retourner dans son pays natal, dans cette contrée mi-agricole mi-industrielle des environs de Haine-Saint-Pierre : la ferme paternelle, une famille assez nombreuse, très répandue dans le pays et y jouissant d'une estime particulière, ses propres qualités natives faites de bonhomie, de joyeux entrain, d'intelligence cordiale, ses succès d'étudiant dont le bruit s'était répandu dans toute la contrée ; tout semblait devoir le fixer de préférence dans son bon pays d'origine où l'attendait un succès assuré. S'établir à Bruxelles,

c'était courir un risque ; c'était s'obliger à un travail acharné auprès duquel la conquête du diplôme comptait pour peu de chose.

Mais un secret instinct le poussait vers de plus hautes destinées que celle de médecin de campagne accaparé tout entier par des occupations professionnelles.

Un tempérament chirurgical dont les qualités exceptionnelles s'étaient révélées à lui-même autant qu'elles avaient frappé ses camarades aiguillonnait son activité vers la capitale où il se sentait mieux en mesure d'exercer et de développer ses facultés et son ambition. Aussi s'établit-il, en 1871, dans le bas-Ixelles. Nommé médecin des pauvres du quartier, il s'appliqua, sans mesurer son dévouement, à donner ses soins aux malades, nombreux à ce moment dans cette partie de la banlieue bruxelloise que ravageait alors une épidémie de variole. C'était, avec le typhus qui y faisait rage, un des cadeaux de la guerre. L'une des premières publications de Thiriar se rapporte à cet objet. (*Variole et vaccin*, 1874.)

Il n'y avait pas d'hôpital à Ixelles à cette époque ; les malades hésitaient souvent à se laisser transférer dans des hôpitaux éloignés. Thiriar les soignait à domicile avec le dévouement le plus complet, l'activité la plus large et la plus désintéressée. C'est dans ces trois années de pratique ainsi comprise de la médecine des pauvres que Thiriar a puisé, comme à une source généreuse, le courage qu'allait accentuer bientôt la certitude du succès, et la popularité qui devait le suivre dans toute sa carrière ultérieure.

Sa manière un peu paysanne, son accent de terroir, sa bienveillante rondeur, son inaltérable bonne humeur, sa physionomie énergique, sa robuste carrure étaient des qualités secondaires peut-être, mais qui, à cette époque de sa vie, le servirent merveilleusement. Avec son affection pour les humbles et les faibles, elles le firent aimer avant qu'on pût l'admirer. Ceci n'allait pas tarder.

La vie scientifique de Thiriar commençait hardiment dans une pratique ardue, multipliée et intelligente.

C'est en analysant ses débuts de praticien qu'on peut comprendre la renommée qu'il s'acquit dans la suite, car c'est, dès ce moment, que Thiriar sut asseoir solidement les bases d'une carrière qui a marqué l'essor de la chirurgie scientifique dans notre pays et en a fait la renommée à l'étranger. On ne peut mieux faire à cet égard qu'en reproduisant les lignes que M. le Dr Depage consacrait à Thiriar dont il aime à se dire l'élève, lorsqu'il lui succéda dans la chaire de clinique chirurgicale de l'hôpital Saint-Pierre, et que le *Journal médical* a reproduites récemment. S'adressant aux étudiants, M. Depage disait notamment :

« On était au lendemain de la guerre franco-allemande, au

moment où les pratiques nouvelles de l'asepsie et de l'antisepsie commençaient à s'affirmer grâce aux publications de Lister.

« Vous auriez peine à vous imaginer, Messieurs, ce qu'était la chirurgie à cette époque encore si proche de nous : la réunion par première intention était un rêve bien rarement réalisé ; les plaies opératoires donnaient généralement lieu à de longues suppurations ; les infections dues à l'érésypèle, au tétanos et à ce que l'on appelait du triste nom de « pourriture d'hôpital », étaient à ce point fréquentes dans les salles de chirurgie, que les opérations graves étaient le plus souvent suivies de mort : les amputations de la cuisse, par exemple, donnaient une mortalité de 63 p. c.

« Thiriar, qui se tenait au courant des progrès de la science, qui s'était formée au contact de Billroth et d'Edouard Albert, à Vienne, puisa dans des convictions profondes, la force et le désir de se conformer aux principes des méthodes nouvelles. L'antisepsie et plus encore l'asepsie étaient à cette époque totalement inconnues en Belgique, et je vous étonnerai peut-être en vous disant que, pour les pratiquer alors, il fallait faire preuve de courage et d'énergie.

. . . . . .

« C'était l'époque où l'asepsie n'était guère préconisée que par Koeberlé, de Strasbourg, et où l'on faisait de l'antisepsie en pulvérisant de l'eau phéniquée dans le champ opératoire. On opérait *sous le spray*, les instruments, les pansements, les éponges étaient invariablement baignés dans l'acide phénique. Ce que représentait exactement l'antisepsie, nul n'en avait encore conscience : n'oubliez pas que le terme « microbe » date de 1878 et que ceci se passe en 1873. On obéissait à une sorte d'empirisme intelligent : on obtenait souvent la réunion par première intention, sous l'acide phénique, mais sans savoir pourquoi.

« Chaque fois que Thiriar opérait dans cette clientèle de pauvres, il devait prendre une série de mesures préparatoires pour assainir le logis, pour nettoyer la chambre, les literies, pour isoler le malade. Au jour de l'opération, on se distribuait les rôles ; pourquoi ne rappellerais-je pas les noms de ceux qui prirent chacun leur part dans cette assistance si nécessaire ? Remy Lavisé et Alfred Arnès secondaient le chirurgien, lui passaient les instruments, le catgut, etc. Léon Stiénon et Victor De Smeth surveillaient l'antisepsie, Paul Heger donnait le chloroforme. Les survivants de ce groupe pourraient vous dire quel fut l'effort alors réalisé par l'initiative généreuse de Thiriar et par cette association fraternelle. Et dans quels taudis, dans quelles masures Thiriar parvint à soigner les pauvres « comme on aurait soigné les rois ».

« Pour juger la valeur du résultat obtenu, il nous faut encore

rappeler quelques circonstances relatives à une opération très discutée alors et dont Thiriar a fait le sujet de sa thèse : l'ovariotomie.

« Vous pourriez trouver dans la presse médicale d'alors le compte rendu des insuccès auxquels l'ovariotomie, à ses débuts, avait donné lieu dans notre pays. Le plus habile des chirurgiens belges, Deroubaix, avait vainement essayé de pratiquer l'ovariotomie dans des milieux salubres, car il se rendait bien compte de l'influence du milieu sur l'infection. A un moment donné, le Conseil des Hospices avait même mis à la disposition de Deroubaix le local d'une crèche située à Saint-Josse-ten-Noode, dans un endroit isolé ; mais toutes ces précautions restaient vaines, et, sans qu'on sut pourquoi, la péritonite mortelle survenait promptement et invariablement.

Au mois de novembre 1874, Thiriar entreprenait d'opérer, dans les conditions que j'ai indiquées tout à l'heure, une pauvre femme atteinte d'un énorme kyste de l'ovaire ; c'était dans une pauvre petite maison, non loin de la chaussée de Vleurgat ; l'opération réussit. La même année, Deroubaix présentait à l'Académie de médecine l'observation de trois cas de kyste de l'ovaire opérés avec succès et, comme Thiriar le rappelle dans sa thèse, dès ce moment la cause était gagnée.

« Elle ne le fut cependant d'une manière définitive qu'après la publication que fit Jules Thiriar en 1886, et qui etait triomphalement intitulée : *Considérations pratiques sur une série de vingt-cinq ovariotomies suivies de guérison.* Les partisans des anciennes méthodes, ceux qui avaient douté de l'antisepsie et ceux-là, hélas ! aussi qui en avaient essayé sans savoir l'appliquer, durent enfin se rendre à l'évidence.

« Une autre opération plus hardie encore fut plus tard réalisée, pour la première fois en Belgique, par Thiriar : c'est la gastro-entérostomie. Thiriar fut aussi le premier chirurgien belge qui osa pratiquer la cholécystectomie, on sait avec quel succès. Ses travaux sur la hernie, ses opérations de résection du genou, ses néphrectomies, etc., sont classiques ; mais en remémorant aujourd'hui sa superbe carrière, je me sens attiré, je vous l'avoue, bien plus par cet effort initial si généreux que par ceux qui suivirent. C'est très jeune encore que Thiriar avait donné sa mesure : à partir du moment où Deroubaix se l'était attaché comme adjoint, c'est à l'hôpital Saint-Jean qu'il poursuivit et ses opérations et ses entretiens cliniques si bien documentés, si précis, si réellement instructifs.

« Je me souviens, dans mes débuts à l'hôpital, d'avoir souvent entendu dire que Thiriar avait « de la chance » dans ses opérations. Ce qui a pu contribuer à accréditer cette légende, c'est peut-être l'allure personnelle de ce chirurgien bon enfant, qui n'était point

phraseur, qui n'en imposait pas par sa faconde, dont le mâle visage respirait la bonté et qui, grâce à son instinct médical et à son habileté opératoire, se jouait des difficultés et réussissait parfois comme en défiant le destin.

« Mais j'ai toujours remarqué que les gens qui passent pour avoir de la chance sont prévoyants, soigneux, de conception rapide et d'exécution prudente. Tel était Jules Thiriar; s'il est vrai que les traits de son visage rappellent ceux d'André Vésale, il faut reconnaître que sa manière d'opérer est aussi conforme à l'adage du grand anatomiste : *Cito, tuto et jucunde.* Dans le moment d'agir, il n'hésite pas, il ne délibère plus, il avance avec rapidité et avec sûreté, et l'opération la plus grave est prestement terminée.

« Ainsi, messieurs, les qualités intellectuelles et morales si caractéristiques de Jules Thiriar ont aidé à ses succès tout autant que sa science; il a réussi, non point parce qu'il a eu de la chance, mais parce que, toujours et partout, il a su prévoir et mettre les bonnes chances de son côté. »

On voit combien nous avions raison de dire que le point de départ des succès de Thiriar dans sa brillante carrière chirurgicale doit être cherché dans cet effort personnel et généreux qui attira l'attention de tous sur le médecin des pauvres du bas-Ixelles. Car, il faut le dire, la lutte contre les difficultés du moment était un besoin de Thiriar à cette époque décisive de sa vie. Ceux qui l'ont connu alors aiment à le rappeler : il avait un courage de lion et ne se laissait jamais abattre.

Il faut chercher même dans ce besoin de lutter le secret de certaines décisions imprévues de sa carrière : il souffrait non de bégaiement mais d'une certaine hésitation de parole ou d'achoppement syllabique; entraîné vers le professorat, pour s'y préparer, on le vit prendre part à des débats où il s'exerçait à parler en public. Son attachement à l'Université et aux idées dont elle est le porte-drapeau l'entraînèrent vers la politique; conseiller provincial, député, sénateur, dans toutes ces situations qui semblaient ne pas être faites pour lui, il lutta encore pour le progrès scientifique et humanitaire. Son passage y fut marqué par des luttes généreuses en faveur des idées démocratiques, par des interventions efficaces en faveur de la réforme de l'enseignement supérieur et de la personnification civile des universités. Il servait ainsi l'œuvre scientifique à laquelle il était profondément dévoué, et à laquelle il resta attaché jusqu'à la fin de sa vie.

Agrégé suppléant du cours de pathologie externe depuis 1882, il prenait possession de cette chaire à la mort de Thiry, en 1897. Dans

l'entretemps, il avait succédé à Sacré dans l'enseignement de la clinique chirurgicale aux hôpitaux.

Si Thiriar ne fut pas un brillant professeur, habile à ranger des phrases élégantes dans un langage académique, il fut mieux : il fut un maître excellent, en pleine possession de la science qu'il avait la charge d'enseigner et sachant l'inculquer à ses élèves et la leur faire aimer. Opérateur habile et résolu, clinicien averti, il n'avait aucun secret pour eux; et, à cette jeunesse curieuse de savoir et qu'il aimait, il découvrait avec simplicité mais avec chaleur et conviction les trésors d'une grande expérience et d'un art qu'il pratiquait avec autant de maîtrise que de succès. Que d'existences menacées ont été sauvées par lui! Et combien le seront encore dans l'avenir, grâce aux exemples qu'il a donnés et aux leçons qu'il a prodiguées à ses disciples!

Oui, Thiriar eut la passion de la chirurgie; mais cette passion, il l'associa sans compter à celle qu'il avait vouée à l'Université. Il a bien servi notre maison, et nous savons qu'en exprimant ses volontés dernières, il a désiré qu'un témoignage matériel demeurât après lui du souci qu'il avait de la voir prospérer dans la voie dont il a tracé un si brillant sillon.

Que dire de l'homme sinon que tous ses clients devinrent ses amis et qu'il sut s'acquérir des affections solides? Il savait leur inspirer une si grande confiance que l'un d'eux, qui occupa dans la nation la première place, n'hésita pas à l'associer aux événements intimes de sa vie et à plusieurs de ses entreprises les plus chères. Mais même auprès du souverain disparu, Thiriar, chacun le sait, ne perdit jamais rien de son allure personnelle, un peu libre, remplie à la fois de bonhomie et de finesse.

Ce cœur vaillant fut récompensé de toutes façons : il eut la chance (cette fois nous l'admettons) d'unir sa vie à celle d'une femme douée de toutes les qualités qui pouvaient charmer son existence : il connut le bonheur familial.

Au moment d'une séparation qui doit lui briser le cœur, nous déposons aux pieds de Mme J. Thiriar l'hommage respectueux de notre condoléance émue. Elle et ses enfants peuvent être assurés que l'Université ne perdra pas le souvenir d'un de ses maîtres les plus aimés, à qui elle demeure attachée par des liens d'une profonde reconnaissance. Le nom de Jules Thiriar, né à Saint-Vast (Hainaut) en 1846, décédé à Uccle le 25 juin 1913, ancien étudiant et professeur de notre *Alma mater*, membre titulaire de l'Académie de médecine, restera gravé dans ses fastes.

V. P

Variétés

Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré?

PAR

MARCEL HÉBERT.

Dans toutes les Vies de la Pucelle, se trouve, toujours un peu remanié, le récit de la scène lugubre du cimetière Saint-Ouen (1). Je préfère donc mettre simplement sous les yeux du lecteur, telles quelles, les déclarations de quelques-uns des principaux témoins (2).

I

Déposition de Jean Beaupère :

« Avant que Jeanne fut menée à Saint-Ouen, j'eus congé d'entrer dès le matin en la prison où elle était, et je l'avertis qu'elle serait tantôt conduite sur l'échafaud pour être prêchée. « Si vous êtes bonne « chrétienne, lui dis-je, vous direz là que vous soumettez tous vos faits

(1) 24 mai 1431. — La plaque que l'on a mise à Rouen sur la grille du square près du portail des Marmousets (transept de l'église Saint-Ouen) n'indique pas exactement le lieu de la scène. Les archéologues ont été trompés par la découverte, en cet endroit, d'antiques sépultures. En réalité, l'endroit indiqué était séparé de la place (près de la façade actuelle) par un presbytère et quelques maisons. C'est sur cette place que l'on conduisit Jeanne. Cf. ALBERT SARRAZIN, *Jeanne d'Arc et la Normandie au* XVe *siècle*, Rouen, Gy, 1896, p. 350.

(2) J'utilise les transcriptions en français ordinaire et les fusions en une seule des diverses dispositions de chaque témoin, de JOSEPH FABRE, *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, Hachette, 2 vol. in-12 (2e édition 1913). On trouvera les dépositions elles-mêmes dans le grand ouvrage de QUICHERAT (*Procès*) : *Beaupère*, Enquête de 1450, t. II, p. 20; *Manchon*, enquête de 1450, t. II, p. 10 et suiv.; enquête de 1452, p. 297 et 339; enquête de 1456, t. III, p. 133; *Massieu*, t. II, p. 15; p. 329; t. III, p. 150; *Macy*, t. III, p. 120 à 123.

« et dits à notre sainte Mère l'Eglise et spécialement aux juges ecclé-
« siastiques. » — « Ainsi ferai-je, me répondit-elle ».

Déposition de l'huissier Jean Massieu :

« ... Quand Jeanne fut amenée à Saint-Ouen pour être prêchée par maître Guillaume Erard, celui-ci, vers le milieu de sa prédication, après avoir fait blâmé Jeanne, commença à s'écrier à haute voix : « Ha! France! tu es bien abusée, toi qui as été la maison très chrétienne. Charles, qui se dit roi et de toi gouverneur, s'est attaché comme hérétique et schismatique aux paroles et faits d'une femme malfaisante, diffamée et de tout déshonneur pleine ; et non par lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par lequel elle a été examinée et non reprise, comme elle a dit. » Ledit Erard renouvela deux ou trois fois les mêmes propos sur le roi. Puis, s'adressant à Jeanne, il dit en levant le doigt : « C'est à toi, Jeanne, que je parle ; et je te dis que ton roi est hérétique et schismatique. »

A quoi elle répondit : « Par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Église, et n'est point tel que vous dites. » Lors le prêcheur me dit : « Fais-la taire ».

Erard, à la fin de sa prédication, lut une cédule contenant les articles qu'il l'invitait à abjurer et à révoquer, Jeanne lui répondit qu'elle n'entendait pas ce que cela voulait dire et que là-dessus elle avait besoin de conseil. Erard me passa la cédule pour la lire à Jeanne. Je la lus devant elle. Je me souviens que, dans cette cédule, il était dit que Jeanne ne porterait plus les armes, ni l'habit d'homme, ni les cheveux taillés en rond, sans compter d'autres points dont je ne me souviens pas. Cette cédule, je puis l'affirmer, ne contenait que sept lignes, huit tout au plus. Je sais positivement que ce n'était pas la même qui est mentionnée au procès : la formule que j'ai lue et que Jeanne a signée était différente de la formule insérée dans le procès (1).

---

(1) Aucun doute sur ce point : Témoignages de *Monnet* : « A ce qu'il me semble, c'était une petite cédule, à peu près de six ou sept lignes. ». — *Nicolas Taquel* : « La cédule d'adjuration lui fut lue. C'est Messire Jean Massier qui la lut. Elle comprenait à peu près six lignes de grosse écriture. » — Dr-médecin *Delachambre* : « ... une petite cédule contenant six ou sept lignes sur une feuille de papier double. J'étais si près que je pouvais voir apparemment les lignes et leur quantité. » — *Pierre Migiet* : « La formule de l'abjuration était écrite d'avance. C'était long à peu près comme Notre Père. »

Comme on pressait Jeanne de signer la cédule, il s'éleva un grand murmure parmi les assistants. J'entendis l'évêque (Cauchon) dire à l'un d'eux : « Vous me le payerez ! » Il ajouta : « Je viens d'être insulté. Je ne procéderai pas plus avant jusqu'à ce qu'il m'ait été fait amende honorable. »

Pendant ce temps, j'avertissais Jeanne du péril qui la menaçait au sujet de la signature de cette cédule. Je voyais bien qu'elle ne comprenait ni la cédule, ni le danger imminent pour elle.

Jeanne demandant conseil, Erard m'avait dit : « Conseillez-la pour cette abjuration. » D'abord, je m'étais excusé ; puis je dis à Jeanne : « Comprenez bien que, si vous allez à l'encontre d'aucuns desdits articles, vous serez brûlée. Je vous conseille de vous en rapporter à l'Église universelle si vous devez abjurer ces articles ou non. » Erard me dit : « Eh bien ! Que lui dites-vous ? » Je répondis : « Je fais connaître à Jeanne le texte de la cédule et je l'invite à signer. Mais elle déclare qu'elle ne saurait signer. »

A ce moment, Jeanne que l'on pressait toujours de signer, dit à haute voix : « Je veux que l'Église délibère sur les articles. Je m'en rapporte à l'Église universelle si je les dois abjurer ou non. Que la cédule soit lue par l'Église et par les clercs aux mains desquels je dois être placée. Si leur avis est que je doive la signer et faire ce qui m'est dit, je le ferai volontiers. » Maître Erard répartit : « Fais-le maintenant, sinon tu seras brûlée aujourd'hui même », et il me défendit de conférer davantage avec Jeanne. Jeanne dit alors qu'elle aimait mieux signer que d'être brûlée. Au même instant, un grand tumulte s'éleva parmi le populaire présent. Il y eut plusieurs pierres jetées, je ne sais par qui. De fait, avant de quitter la place, Jeanne abjura les articles. Elle fit une croix avec une plume que je lui donnai. »

Déposition du greffier Manchon :

« Lorsque le procès eut été complétement instruit, des consultations furent demandées ; la collation en fut faite, et on décida que Jeanne serait prêchée.

« Elle avait pour l'assister comme conseil Maître Nicolas Loiseleur qui, tandis qu'elle était debout près d'une petite porte, lui disait : « Jeanne, croyez-moi, parce que, si vous le voulez, vous serez sauvée. Prenez l'habit de votre sexe et faites tout ce qui vous sera ordonné Autrement, vous êtes en péril de mort. Si vous faites ce que je vous dis,

je vous le répète, vous serez sauvée; vous n'aurez aucun mal; vous aurez beaucoup de bien; et vous serez remise à l'Église. »

« On la conduisit alors sur un échafaud.

« Je me souviens que, dans la prédication qui fut faite, maître Jean Erard proféra, entre autres, les paroles suivantes : « Ah ! noble maison de France qui as toujours été protectrice de la foi, as-tu été ainsi abusée, de t'attacher à une hérétique et schismatique ! C'est grande pitié ! » A quoi la Pucelle fit une réponse que je ne me rappelle pas, sauf qu'elle y faisait grand éloge de son roi, en disant que c'était le meilleur chrétien et le plus sage qui fût au monde. Sur ce, ledit Erard et Mgr de Beauvais dirent impérieusement à l'huissier Massieu : « Faites-la taire ».

« Deux sentences avaient été préparées : l'une d'abjuration, l'autre de condamnation. L'évêque les avait toutes deux sur lui. Déjà il avait produit la sentence de condamnation et en donnait lecture. Maître Nicolas Loiseleur continuait à presser Jeanne de faire ce qu'il lui avait dit et de prendre un habit de femme. Il y eut un court temps d'arrêt pendant lequel un Anglais dit à l'évêque qu'il était un traître. « Vous mentez », lui répondit l'évêque. Sur ces entrefaites, Jeanne déclara qu'elle était prête à obéir à l'Église. Aussitôt, on lui fit prononcer l'abjuration dont lecture lui fut donnée. Je ne sais si elle la fit en répétant ce qui était lu, ou si elle se borna, la lecture faite, à déclarer qu'elle disait de même. Ce que je sais, c'est qu'elle souriait. Le bourreau était là, tout près, avec sa charrette, attendant qu'on lui donnât Jeanne pour la brûler.

« Je n'ai pas vu faire la cédule d'abjuration; mais elle avait été faite, une fois les opinions recueillies, avant qu'on se rendît à la place Saint-Ouen. Je ne me souviens pas qu'on eût lu ou expliqué à Jeanne la cédule d'abjuration, si ce n'est au moment même où elle abjura.

« C'est le jeudi après la Pentecôte qu'eurent lieu la prédication, l'abjuration et la sentence par laquelle Jeanne fut condamnée à la prison perpétuelle. »

Déposition du chevalier Aimond de Macy.

« ... Jeanne fut conduite sur la place, devant Saint-Ouen. Là eut lieu un prêche fait par maître Nicolas Midi (1). Entre autres paroles dites par le prédicateur, j'entendis celles-ci : « Jeanne, nous avons si grande

(1) Erreur évidente, pour : Erard.

pitié de toi! Il faut que tu révoques ce que tu as dis, ou que nous t'abandonnions à la justice séculière ». Pour Jeanne, elle dit dans ses réponses qu'elle n'avait rien fait de mal, qu'elle croyait aux douze articles de foi et aux dix commandements du Décalogue. Elle ajouta qu'elle s'en rapportait à la cour romaine et voulait donner sa créance à tout ce que croit la Sainte-Église. Ce nonobstant, on la pressait fortement de se désavouer. A quoi elle répondait par ces mots : « Vous prenez beaucoup de peine pour me séduire ».

« Enfin, pour éviter le péril, Jeanne dit qu'elle était contente de faire tout ce qu'on voudrait. Aussitôt, un secrétaire du roi d'Angleterre, là présent, nommé Jean Calot, tira de sa manche une petite cédule tout écrite, qu'il lui donna à signer. « Mais, répondait-elle, je ne sais ni lire ni écrire. » Ce nonobstant, le secrétaire Laurent Calot remit à Jeanne la dite cédule et une plume pour signer. Par manière de dérision, Jeanne fit une espèce de rond. Alors, Laurent Calot prit la main de Jeanne qui tenait la plume et lui fit tracer un signe dont je n'ai pas souvenir ».

II

Quelles conclusions les contemporains tirèrent-ils de ces témoignages?

Qu'il n'y avait eu là qu'un simulacre d'abjuration et une supercherie par rapport à la substitution d'une cédule à une autre.

Extrait de la requête du procureur Prévosteau, le 18 décembre 1455 (1).

... Allèguera t-on l'abjuration de Jeanne? Mais Jeanne ne comprit nullement cette formule qui lui fut lue en public, à l'improviste, devant les regards et au milieu du tumulte de toute une foule. Comment abjurer ce qu'on ne comprend pas? Or, qu'elle n'ait pas compris, c'est ce que prouvent les avis des docteurs appelés à délibérer sur sa prétendue récidive, lesquels furent presque unanimes à dire, d'accord avec l'abbé de Fécamp, qu'il fallait demander à Jeanne si elle avait compris l'abjuration dont il s'agissait. Et pourtant, on ne voit pas qu'il ait été rien fait pour se conformer à cet avis. C'est qu'interrogée catégoriquement,

(1) Texte complet dans Quicherat, *Procès*, t. II, p. 186, 187.

Jeanne se fut récriée et aurait confondu ses juges par ses légitimes démentis.

En outre, les juges sont coupables d'un faux. La cédule insérée au procès, longue et développée comme elle l'est, n'est pas celle qui fut lue et exhibée à Jeanne à l'heure de sa prétendue abjuration. Celle-ci était courte, contenant peu de mots, et dissemblable.

Extrait des motifs allégués par le promoteur Simon Chapitault (1).

... La prétendue abjuration doit être examinée de près, car celle qui a été insérée au procès a été inventée et fabriquée après coup; prolixe et compliquée comme elle est, jamais une fille simple et ignorante n'eût pu s'en faire même l'idée; c'est une autre qu'on lui présenta, différente et résumée en une brève cédule.

Quand, terrorisée, elle l'aurait signée, c'est comme si elle n'eût rien fait, car on voit bien que c'est la terreur qui la détermina sous la menace d'une mort cruelle, en face du feu préparé et du bourreau qui l'attendait.

Sentence de réhabilitation (Rouen, 7 juillet 1456) (2).

... Après avoir aussi examiné une prétendue abjuration entachée de fausseté et de dol, extorquée par crainte et par force en présence du bourreau et sous la menace du bûcher, sans que (Jeanne) l'eût pu préalablement prévoir et comprendre,... disons, prononçons, décrétons que lesdits procès et lesdites sentences, avec l'abjuration susdite, leur exécution et tout ce qui a suivi, sont manifestement entachés de dol, de calomnie, d'iniquité, d'inconséquence, d'erreurs de droit et de fait.

— Prétendue abjuration, extorquée par les menaces. C'est donc chose acquise depuis plus de quatre siècles. Jeanne a cédé parce qu'un instant, elle eut peur — peur du feu.

C'est elle-même que, sur ce sujet, il faut entendre. Voici donc, d'après la minute française, l'interrogatoire du 28 mai 1431. C'est bien une des plus navrantes lectures que l'on puisse faire, et pourtant des plus réconfortantes, parce que l'on sent une grande âme, un instant ébranlée, qui se ressaisit, une personnalité que la collectivité avait un moment réduite au silence, qui de nouveau, s'affirme et proteste :

(Interrogée quand et pourquoi elle a repris l'habit d'homme),

(1) Quicherat, t. III, p. 273.
(2) Quicherat, t. III, p. 360.

« respond qu'elle a nagairs reprins ledit abbit d'omme, et lessié l'abit de femme.

Interroguée pourquoy elle l'avoit prins, et qui luy avoit fait prendre : respond qu'elle l'a prins de sa voulenté, sans nulle contrainete, et qu'elle ayme mieulx l'abit d'omme que de femme.

Item luy fut dit qu'elle avait promis et juré non reprandre ledit abit de homme. Respond que oncques n'entendi qu'elle eust fait serment de non le prandre.

Interroguée pour quelle cause elle l'avait reprins : respond que, pour ce qu'il luy estoit plus licite de le reprendre et avoir abit d'omme estant entre les hommes que de avoir habit de femme.

Item, dit quelle avoit reprins, pour ce que on ne luy avoit point tenu ce que on lui avoit promis, c'est assavoir qu'elle iroit à la messe et recepvroit son Sauveur et que on la mectroit hors de fers.

Interroguée s'elle avoit abjuré et mesmement de celui habit non reprandre : respond qu'elle ayme mieulx à mourir que de estre ès fers, mais se on la veult laiser aller à la messe et otter hors des fers et maictre en prison gracieuse, et qu'elle eust une femme, elle sera bonne et fera ce que l'église vouldra.

Interroguée se depuis jeudi elle a point ouy ses voix : respond que ouil.

Interroguée qu'elles luy ont dit : respond qu'elles luy ont dit que Dieu luy a mandé par sainctes Katherine et Marguerite la grande pitié de la trayson que elle consenty en faisant l'abjuracion et revocation pour sauver sa vie. *Item*, dit que, en devant de jeudi, que ses voix lui avoient dit ce que elle feroit et qu'elle fist ce jour. Dit oultre que ses voix luy distrent en l'escharfault que elle respondit ad ce prescheur hardiement, et lequel prescheur elle appeloit faulx prescheur, et qu'il avoit dit plusieurs choses qu'elle n'avoit pas faictes.

Item dit que si elle diroit que Dieu ne l'avoit envoyée elle se dampneroit ; que vray est que Dieu l'a envoyée. *Item*, dist que ses voix luy ont dit depuis que avoit fait grande mauvestié de ce qu'elle avoit fait, de confesser qu'elle n'eust bien fait. *Item*, dit que de paour du feu elle a dit ce qu'elle a dit.

Interroguée s'elle croist que ses voix soient saincte Marguerite et saincte Katherine : respond que ouil et de Dieu.

Interroguée de la couronne : respond : « De tout je vous en ay dit la vérité eu procès le mieulx que j'ai sceu ».

Et quant ad ce qui luy fut dit que en l'escharfault avoit dit, menson-

geusement elle s'estoit vantée que c'estoient sainctes Katherine et Marguerite : respond qu'elle ne l'entendoit point ainsi faire ou dire.

Item, dit qu'elle n'a point dit ou entendu révoquer ses apparicions, c'en assavoir que ce fussent sainctes Marguerite et Katherine, et tout ce qu'elle a fait, c'est de paour du feu, et n'a rien révoqué que ce ne soit contre la vérité. *Item*, dit qu'elle ayme mieulx faire sa pénitence en une fois, c'est assavoir à mourrir que endurer plus longuement peine en chartre. *Item*, dit qu'elle ne fit oncques chose contre Dieu ou la foy, quelque chose que on luy ait fait révoquer ; et que ce qui estoit en la cédule de l'abjuracion, elle ne l'entendoit point. *Item*, dit qu'elle dist en l'eure (1) qu'elle n'en entendoit point révoquer quelque chose, se ce n'estoit pourveu qu'il pleust à nostre Sire. *Item*, dit que, se les juges veullent, elle reprendra habit de femme ; du résidu elle n'en fera autre chose. »

IV

Peur du feu, défaillance momentanée de Jeanne — nous avons sur ce point le témoignage de Jeanne elle-même.

Et c'est bien ainsi qu'on a toujours compris les faits. Il serait très facile, mais fastidieux, d'en appeler à tous les historiens de Jeanne. Je citerai seulement la première en date (1625-1630) des Vies de la Pucelle, conservée jusqu'alors manuscrite à la Bibliothèque nationale (fonds français. n° 10448) et qui vient seulement d'être publiée (2) :

« En quatrième lieu, nous apprenons des susdites dépositions, que l'Evesque de Beauvais a fait registrer en ce prétendu procez un autre formulaire d'abjuration que celui qui fut lu et proposé à la Pucelle pour le prononcer et signer sur le théâtre ; qui est une notable fausseté sur laquelle mesme cet Evesque a pris occasion de condamner cette fille en tant que relapse.

Et néantmoins par toute disposition de droit divin et humain, aucun ne peut être tenu pour relaps sinon qu'il ayt esté au préalable canoniquement convaincu d'hérésie et que pareillement il ne l'aye canoniquement abjurée. Or est-il que par tous les actes du procez, il n'appert point que la Pucelle ayt esté convaincue d'hérésie, ni semblablement qu'elle l'aye canoniquement abjurée. Ce que pour effectuer et par un préalable de droit, il estoit tout en premier lieu nécessaire de lui pro-

(1) En l'eure = aussitôt (La Curne); au moment même.

(2) *Histoire de la pucelle d'Orléans*, par Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris. — Le premier volume a paru en 1911, le second en 1912, à Paris, libr. Desclée. La citation est au tome II, p. 99.

poser un formulaire d'abjuration, lui faire bien et canoniquement entendre tous les termes auxquels ils estoit conceu, auparavant que de prononcer sentence contre elle, et ne la pas surprendre tumultuairement sur le théâtre pour l'épouvanter, ni l'intimider et menacer du feu, ainsi qu'ils ont fait. De manière que tous ces actes sont obreptices, pleins de violence, de vol, fraude et d'iniquité : car l'on fait dire, prononcer et signer à une pauvre fille mineure ce quelle ne veut et n'entend pas ; et mesme ou lui dénie toute sorte de conseil contre toute disposition de droit. Au moyen de quoy, elle est grandement excusable et doist estre tenue pour bien et duement relevée de tout ce qu'elle peut avoir fait à son préjudice ; attendu les malignes inductions, fraudes, intimidations, violentes menaces desquelles on a usé à son endroit.

« Et d'ailleurs la faveur et indulgence des lois à l'endroit des personnes mineures et en bas âge excuse assez et protège cette fille. Considéré mesme que Saint-Pierre ayant si longtemps vécu avec N. S. J. C., veu sa transfiguration et infinis autres grands miracles qu'il avoit opérés, ayant fait ressusciter plusieurs morts et tout nouvellement Lazare : outre, venoit de manger l'agneau pascal, et avoit reçu de sa propre main la sainte communion de son précieux corps et sang, n'estant en semblable ni si extrême ni si imminent péril que la Pucelle, néantmoins par infirmité humaine avoit renié Jésus-Christ et abjuré avec blasphèmes, estant interrogé par une simple servante, et non intimidé ou menacé du feu par des juges. Mais tout ainsi qu'après avoir amèrement pleuré et fait pénitence de cette abjuration, il fut reçeu en grâce par Nostre Seigneur, au cas pareil nous verrons aux actes suivant la Pucelle faire pénitence de cette rétractation qu'on lui avait fait faire par violentes menaces, et protester aymer mieux mourir faisant pénitence de tout ce qu'on lui avoit fait faire par crainte du feu, que de tenir aucune chose de tout ce qu'on l'avoit contrainte de rétracter, l'habillement d'homme excepté qu'elle estoit preste de quitter : qui est une suffisante response à tout ce que ses ennemis ou autres pourroient alléguer qu'elle se seroit rétractée. Mais retournons aux actes et voyons la fin de cette sanglante tragédie, et comme tout se passa depuis cette prétendue rétractation. »

V

Pourquoi donc, si nous ouvrons de récentes Vies de Jeanne, trouvons-nous ces constatations des contemporains de la Pucelle exposées à grand renfort d'argumentations et de preuves, comme des vérités tout récem-

ment découvertes? Les auteurs n'ignorent point qu'elles ne sont pas nouvelles; ils le disent même. A quoi bon, dès lors, ce déploiement d'érudition?

Est-ce parce que l'Humanité a la mémoire courte et qu'elle est sensible à l'attrait de la nouveauté (réelle ou supposée)? Je ne le pense point.

Mais prenons, comme exemple concret, la très sérieusement et minutieusement travaillée « *Vie complète de Jeanne d'Arc* » (1) par le chanoine Dunand. Nous y trouvons, certes, les traditionnelles appréciations :

« De la déposition de Massieu, il s'ensuit que la Pucelle n'a pas prononcé la formule d'abjuration que reproduit le document officiel. De la déposition de Manchon à l'enquête de 1456, il s'ensuit également que jamais cette formule n'a été lue ni expliquée à la Pucelle. Mais il ne s'ensuit pas, nous le reconnaissons loyalement, que Jeanne n'ait pas prononcé quelque phrase impliquant ouvertement ou de façon dissimulée une rétractation et abjuration quelconque (2). » « Qui oserait avancer qu'il restait chez cette jeune fille de dix-neuf ans, une enfant à ce moment-là et pas autre chose, assez de possession d'elle-même, assez de sang-froid, assez de liberté morale pour que la rétractation qui lui fut arrachée constituât un acte humain dont on la tienne responsable et qu'on soit en droit de lui reprocher? (3) »

« Une circonstance rapportée par les témoins de cette scène et que n'ont pas remarquée les historiens, nous donne la vraie mesure de l'affaiblissement, disons le mot, de l'égarement qui s'était emparé de Jeanne au moment où elle se prêtait à ce qu'on lui demandait. « Pen- « dant qu'on lui lisait et qu'elle signait la cédule de l'abjuration, elle « souriait », nous apprennent trois témoins bien différents, le prêtre G. Manchon, le chevalier anglo-bourguignon Aimond de Macy et le chanoine de Rouen Guillaume Dudésert. Qui ne l'a rencontré une fois ou l'autre sur son chemin, ce sourire des malheureux que l'adversité poursuit, que l'infortune écrase, sourire parfois d'une ironie cruelle autant que terrible; sourire plus souvent encore indice révélateur d'une faiblesse morale extrême et d'une sorte d'hébétement! La nature si bonne, si douce de Jeanne nous interdit la première explication. Reste alors la seconde, plus affreuse malgré tout et plus désolante!

(1) Trois volumes in-8°, Paris, Poussielgue, 1898-1899.

(2) Tome III, p. 398.

(3) P. 402.

« On comprend aisément que la malheureuse prisonnière ne se soit rendu compte du piège qu'on lui avait tendu, que lorsqu'elle eut ouï les reproches affectueux de ses saintes. Sous le poids de la terreur qui l'accablait, ses forces l'avaient trahie, sa volonté était restée paralysée et comme anéantie. Il n'aurait point un cœur d'homme, encore moins le sentiment et la notion de ce qui est juste, l'historien, le moraliste qui lui en ferait un crime et l'en rendrait responsable. Après tout, Jeanne n'était qu'une simple créature, qu'une femme, presqu'un enfant ! Mais qu'on lui laisse le temps de se reconnaître, cette défaillance ne sera pas de longue durée. L'héroïne ne tardera pas à se ressaisir; la sainte va reparaître dans sa pureté touchante et gravir, le cœur ferme, les degrés de son calvaire (1). »

Dans un travail (2) paru en 1901, le chanoine Dunand prend beaucoup de peine pour nous prouver — qui donc en doutait? — que l'abjuration n'est pas une « véritable abjuration canonique en cause de foi ». Or, voici le point curieux :

« Faut-il voir dans la prétendue abjuration de la Pucelle un acte de haute vertu? Une réponse affirmative ressemble fort à un paradoxe ; et pourtant elle n'exprime que la plus manifeste des vérités (3). » — « Jamais, en aucune autre circonstance de sa vie, la jeune vierge ne s'est montrée plus admirable de patriotisme, de prudence. de force morale et de foi (4). » — « La grande, la constante préoccupation de (Jeanne) dans les conjonctures les plus graves était de ne pas offenser Dieu. « Pourvu que cela plaise à Dieu ! » Telle est l'intention expresse, la volonté formelle qui règne habituellement au fond de son âme, qu'elle renouvelle à cette occasion et qui conditionne tous ses actes. Tel fut le motif qui conditionna et détermina son abjuration à Saint-Ouen. Ignorant ce que c'était d'abjurer, ne comprenant pas les choses qu'on la pressait de révoquer, mais comprenant très bien qu'on en voulait à son honneur et à sa délicatesse de chrétienne plus qu'à sa vie, c'était assez de ce motif, non seulement pour qu'elle n'eût rien à se reprocher, mais encore pour faire de son abjuration un acte admirable

(1) P. 403 à 405.

(2) *L'abjuration du cimetière Saint-Ouen, d'après les textes.* Paris, Poussielgue, 1901. Cet ouvrage est épuisé. Il en a paru un petit résumé sous ce titre ; *Le procès de Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré au cimetière de Saint-Ouen ?* In-12 de 71 pages. Paris, Bloud, 1910.

(3) P. 187, note XVII.

(4) P. 130.

de prudence, de force morale, de foi, un acte méritoire surnaturellement et d'une haute perfection (1). »

Entre l'abjuration « défaillance » et l'abjuration « acte de haute vertu » (2), l'esprit ne peut que demeurer perplexe.

Mais vite on s'aperçoit qu'ayant affaire à un historien théologien, on doit se résigner à entendre l'auteur parler, tour-à-tour, en historien et en théologien.

C'est le théologien qui, tantôt, prend l'abjuration *in sensu composito* (la peur du feu jointe aux autres sentiments si nobles de Jeanne), tantôt *in sensu diviso* (les admirables sentiments de Jeanne, abstraction faite de la peur du feu). Il est des *préparations théologiques* comme il est des préparations anatomiques. Pourquoi donc, au lieu de l'être vivant, est-ce une préparation de ce genre que nous offre M. Dunand? Il va l'expliquer lui-même :

« Ainsi, dit-il, que nous l'écrivions naguère dans la *Revue du clergé français* (15 mai 1902), le procès de béatification qui se poursuit à Rome à cette heure aura achevé et consacré l'œuvre réparatrice du procès de réhabilitation; le pontife régnant de 1902, Léon XIII, donne la main, à travers les siècles, au pontife régnant de 1456, Calixte III.

« C'est donc à l'occasion du procès de béatification et de canonisation de la vénérable Jeanne d'Arc que s'est posée tout récemment la question du problème historique de la prétendue abjuration du cimetière Saint-Ouen, et elle s'est posée en des termes tels, qu'il fallait ou bien en trouver la solution ou bien renoncer à la trouver jamais et proclamer ledit problème humainement insoluble. En tous cas, il n'était guère possible au tribunal romain chargé d'informer en la cause de la Pucelle de se prononcer en faveur de la béatification sollicitée, qu'à la condition de pouvoir, documents et preuves en mains, adopter un sentiment opposé à celui que les historiens de l'héroïne avaient soutenu jusqu'à ce jour. Or, pour en arriver à établir ce sentiment, force était d'envisager la question de la façon la plus complète, c'est-à-dire à un triple point de vue, au point de vue des documents et des textes, au point de vue du droit canonique, et au point de vue théologique et moral. Que recherchaient, en effet, les consulteurs de la Congrégation des Rites dans cette page de l'histoire de Jeanne d'Arc? Ils recherchaient si cette page était de nature à infirmer ou à confirmer

(1) P. 138.

(2) Outre les passages ci-dessus, voir encore p. 159 et 193.

l'héroïcité des vertus théologales cardinales pratiquées par la vénérable servante de Dieu.

« ... Le digne successeur de nos SS. Dupanloup et Coullié, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, s'adressa à l'historien qui venait de publier l'*Histoire complète de Jeanne d'Arc* en trois forts volumes. Sans étudier à fond l'abjuration de Saint-Ouen, l'auteur avait fait entendre clairement dans le chapitre consacré à ce sujet (T. III, p. 404-405, note 2) que, à son avis, il n'y avait point eu, de la part de la Pucelle, abjuration canonique véritable. Dès qu'il eut consenti à se charger de la tâche que lui proposait Mgr d'Orléans, il se mit résolument à l'œuvre et, au bout de cinq mois de travail (décembre 1900 — avril 1901), il présentait à la commission diocésaine d'Orléans, présidée par l'éloquent successeurs de Mgr Dupanloup, une étude complète d'environ deux cents pages, dans laquelle l'abjuration prétendue de la Pucelle au cimetière Saint-Ouen était examinée à fond, tant au point de vue des textes qu'au point de vue canonique et de la théologie. Deux conclusions se dégagent de cette étude critique :

1° La servante de Dieu n'avait souscrit, ni prononcé, ni accepté aucune abjuration canonique proprement dite : le formulaire qu'on voit au procès est un faux inventé pour les besoins de sa cause par l'évêque de Beauvais (Cauchon).

2° Dans tout ce drame de Saint-Ouen, non seulement Jeanne ne s'est rendue coupable d'aucune faute, non seulement elle n'a commis aucun acte de faiblesse ou autre, regrettable à quelque degré, mais dans aucune circonstance de sa vie, tout bien pesé, elle n'a été plus admirable de patriotisme, de constance, de sagesse, de prudence, de force morale et de foi. »

— La première conclusion, nous l'avons vu, était déjà certaine au siècle de la Pucelle. Quant à la seconde, c'est une de ces transformations idéalisatrices, une de ces « mutations » de l'histoire en mythe, dont il est excessivement intéressant d'être témoin, puisque cette idéalisation est le grand agent de l'évolution des dogmes.

L'histoire est l'histoire et le mythe est le mythe. Je n'attaque en aucune manière ce dernier. J'ai toujours considéré notre inlassable faculté d'idéalisation comme un divin ressort de l'âme humaine (1).

---

(1) Cf. *L'évolution de la foi catholique* (Alcan, 1905) : où je développe cette thèse : « L'idéalisation du mythe a pour but d'obtenir une suggestion plus complète qui augmente la vie du sentiment et par rapport à sa *quantité* et par rapport à sa *qualité*. » P. 34, et *Le Divin* (Alcan 1907), chap. X, § 4 et 5.

Tout parti idéalise ses grands hommes. Dès que meurt un honnête citoyen, on le proclame un saint laïque. Si, pour nourrir d'idéal les consciences, l'Eglise a besoin, elle aussi, de *mythiser* ses héros, qui oserait le lui reprocher à condition qu'elle avouât le procédé pédagogique, et qu'agissant franchement, loyalement, elle consentit à proposer les légendes comme des légendes ? —

L'auteur continue :

« Le travail en question, soumis d'abord (en avril 1901) à la Commission diocésaine d'Orléans que présidait Mgr Touchet, fut, de la part de ses membres, l'objet d'un examen approfondi qui eut pour résultat une approbation unanime. La commission décida que ledit travail prendrait place au dossier du procès de béatification et qu'il constituerait l'unique réponse à faire aux *Animadversiones* présentées sur le sujet de l'abjuration de Saint-Ouen par Monseigneur le Promoteur de la Foi.

« Le jugement porté à Rome sur cette même dissertition critique par les avocats de la cause, en décembre 1901, ne fut pas moins favorable. Ils ne récusèrent aucun des arguments invoqués et ils adoptèrent toutes les conclusions de l'auteur. En effet, à la page 190 de leur Mémoire (Imprimerie de la Propagande, 1901, in-4°), ils disaient : « *Quæ cum ita sint, laudibus potius extollendam quam objurgandam Dei famulam dixerim, quippe quæ etiam oppressa ut signaret, suam Ecclesiæ subjectionem palam professa est* ». — *La soumission à l'Église simpliciter*, ainsi que s'exprime l'auteur de l'étude citée, *soumission à laquelle, en définitive, la prétendue abjuration se réduit, constitue un acte de haute vertu, un acte héroïque de prudence, de sagesse, de justice, de force morale, de patriotisme et de foi.* »

« Ainsi en ont jugé, le 17 décembre 1901, les consulteurs de la Sacrée Congrégation des Rites qui avaient à examiner la valeur comparative des objections de la partie adverse sur ce point et celle des réponses des avocats de la cause. Quoique le secret le plus inviolable soit prescrit sur l'issue des pareilles délibérations, le Souverain Pontife qui, lui, n'est point tenu au secret, daigna assurer Mgr d'Orléans, quelques jours après la séance du 17 décembre, que « tout s'y était très bien passé » et par conséquence que le vote émis par les consulteurs de la Sacrée Congrégation avait été favorable. (Voir les *Annales religieuses* d'Orléans et l'*Univers* des derniers jours de décembre 1901) (1). »

— C'est ainsi que s'élabore et s'écrit l'histoire *ad ædificandum*.

(1) *Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré ?* p. 12 à 16.

VI.

Dans le petit résumé populaire (*Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré?*) M. Dunand ne dit mot de la principale objection, la fameuse séance du 28 mai 1431 ! (1)

Mais il en parle dans son plaidoyer.

« Il faut en convenir : à Saint-Ouen, Jeanne s'est abandonnée à la frayeur de la mort; elle a éprouvée un vif et profond regret de la vie. Faut-il la condamner pour cela ? Faut-il au moins la blâmer?... Depuis quand la peur de la mort et l'amour de la vie seraient-ils des crimes? Depuis quand ces sentiments seraient-ils par eux-mêmes défendus ? » (2)

... « Avant de rechercher et de montrer quel est le sujet de cette *grande pitié*, de cette *grande trahison*, de cette *grande mauvaiseté* dont parlent les Saintes, rappelons qu'il n'est pas question ici d'une héroïne ordinaire, d'une héroïne selon le monde, mais d'une héroïne selon l'Évangile et selon Dieu. Ces héroïnes-là s'appellent des Saintes. Or, Dieu exige de ses Saintes plus que le monde n'exige de ses héroïnes. C'est pourquoi un sentiment de frayeur, une attache à la vie que les hommes jugeront irrépréhensibles, même lorsqu'ils dépassent certaines limites, peuvent paraître répréhensibles et constituer une imperfection blâmable aux yeux de Dieu. »

... « Ce que Saintes Catherine et Marguerite reprochent ici à la future martyre, ce n'est pas d'avoir commis une offense de Dieu, mais de s'être oubliée en cette attache trop grande à la vie, en cette peur immodérée du supplice, en cette horreur peu chrétienne de la mort, et de s'y être oubliée jusqu'à l'imperfection. Cela n'allait pas à sa haute nature soutenue par la grâce; cela ne convenait pas à la créature privilégiée que saint Michel avait saluée du nom de Fille de Dieu. Et c'est pour lui donner une juste idée de cette imperfection et pour lui en inspirer un regret sincère que les Saintes emploient ces expressions, qui tout d'abord surprennent, de *mauvaiseté* et de *trahison*. » (3)

— Nous voilà donc en face des catégories de la théologie morale : péché mortel; péché véniel ; imperfection.

Je n'attaque point ces catégories, qui ont leur raison d'être. Même en morale laïque, nous distinguons, par exemple, la *probité*, requise de

---

(1) Ci-dessus, p. 734-736.

(2) *L'abjuration*, etc., p. 124.

(3) P. 125; 127.

tous, et la *délicatesse* sensible aux consciences plus affinées et qui, pour ne pas s'imposer au nom du « devoir » strict, n'est pas moins rigoureuse dans ses exigences. C'est un des aspect du Bien aimé et voulu pour le Bien, abstraction faite de l'utilité individuelle ou sociale.

Mais est-ce le cas de les appliquer ici ?

« Interroguée qu'elles luy ont dit : respond que Dieu luy a mandé par sainctes Katherine et Marguerite la grande pitié de la trayson que elle consenty en faisant l'abjuracion et revocation pour sauver sa vie : et que elle se dampnait pour sauver sa vie. »

Sainte Catherine et sainte Marguerite sont donc de bien mauvaises théologiennes ! Est-ce que l'on est *damné* pour une « imperfection » ?... Ou l'accuseraient-elles de « péché mortel » ? Elles seraient alors infiniment plus sévères que ne le fut aucun historien de Jeanne — car, soit dit en passant, personne n'a jamais accusé Jeanne de faute grave, comme semble toujours le croire M. Dunand.

Il faut donc reconnaître que Jeanne s'exagérait les reproches de sa conscience, mais que les reproches étaient réels.

Sur quoi portaient-ils ?

« Item dist que ses voix luy ont dit depuis que avoit fait grande mauvestié de ce qu'elle avait fait, de confesser qu'elle n'eust bien fait. *Item* dit que de paour du feu elle a dit ce qu'elle a dit. »

Ce que sa conscience lui reproche, ce n'est pas le « motus primo-primus », l'instinct de conservation, la peur du feu, en tant que peur du feu, mais d'avoir confessé *qu'elle n'eût pas bien fait en ce qu'elle avait fait.*

D'autre part, dire comme M. Dunand, que l'abjuration de Jeanne se réduit à « *la soumission à l'Église simpliciter* », laquelle soumission est une vertu, c'est expliquer une réalité par une pure abstraction. Car il ne s'agit pas de la soumission en général, mais de telle soumission, en telles et telles circonstances.

C'est précisément cette soumission qui torture la conscience de Jeanne. L'a-t-on assez réclamée d'elle les jours précédents ! Il faut relire la séance du 2 mai et les fières réponses de la Pucelle :

« Je crois bien l'Église d'ici-bas, mais de mes faits et dits, ainsi qu'autrefois je l'ai déclaré (1), c'est à Dieu que je m'attends et rap-

---

(1) *Séance du 31 mars :* « De tout ce que l'on me demande, je m'en rapporterai à l'église militante, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. Je répute impossible que mes faits et dits déclarés au procès, touchant mes visions et révélations, ne soient pas faits et dits venant de par Dieu. Je ne

porte... Je me soumets à Dieu, mon créateur, qui m'a fait faire ce que j'ai fait. C'est à lui, à sa personne propre que je m'en rapporte... Mes révélations sont de Dieu, sans autre intermédiaire... Je m'en rapporte à mon juge, c'est à dire à Dieu. »

Or, voici qu'au lieu de maintenir ainsi les droits de sa conscience personnelle, elle déclare « que si elle était conseillée par les clercs et que ce qu'on lui demande agréât à leurs consciences, elle ferait volontiers ce qui lui serait conseillé. » (1) *Or elle n'ignorait point quelle était leur opinion sur sa mission, ses Voix.*

C'est là qu'est la défaillance, entrevue déjà comme possible puisque « en devant de jeudi (24 mai) ses voix lui avaient dit ce que elle feroit et qu'elle fist ce jour » ; plus nettement encore lorsque, au moment de partir pour Saint-Ouen, elle répond : « Ainsy ferai-je » aux recommandations de Jean Beaupère. Puis, c'est la lutte : « Vous prenez beaucoup de peine pour me séduire »... et la douloureuse capitulation.

Que M. Dunand soit bien persuadé que j'aime et admire Jeanne autant qu'il peut l'aimer et l'admirer. Et c'est de tout cœur que je souscris aux belles paroles que, comme historien, il a écrites à ce sujet :

« Au point de vue humain, les héros, qui n'ont rien de commun avec les faiblesses de l'humanité, nous déconcertent, ils ont l'air d'appartenir à une autre race que la nôtre, et l'admiration se refroidit en conséquence. Chez Jeanne d'Arc, sans éclipser l'héroïsme, l'abjuration montre bien à découvert la femme, la jeune fille, la vierge, avec leurs appréhensions, leurs terreurs, leurs défaillances ; l'on ne peut douter que cette *Fille de Dieu* ne soit elle aussi de notre chair et de notre sang, une véritable fille des hommes. Plus elle est malheureuse, plus elle nous émeut ; plus noblement, plus saintement elle souffre, plus on l'admire. » (2)

---

les révoquerai pour chose au monde. Ce que notre Seigneur m'a fait faire et commandé et commandera, je ne le laisserai à faire pour homme qui vive. Il me serait impossible de le révoquer. Et au cas où l'Église voudrait me faire faire autre chose à l'encontre du commandement qui m'a été fait par Dieu, je ne le ferais pour rien ... Au cas où l'Église militante me commanderait de faire le contraire, je ne m'en rapporterais point à homme du monde, mais à notre Seigneur et je ferais toujours son bon commandement... Notre sire Dieu premier servi ! »

(1) Témoignage de Monnet

(2) P. 141.

VII.

Il y eut des réserves faites par Jeanne. M. Dunand a raison d'y insister, mais on les connaît depuis toujours.

« *Item* dit qu'elle dist en l'eure (au moment même) qu'elle n'en entendoit point révoquer quelque chose, se ce n'estoit pourveu qu'il pleust à notre Sire. »

Voilà cette exquise conscience aux prises avec la terreur et la foi. Et alors même que la terreur l'emporte, la foi donne son témoignage (1). C'est comme lorsque Jeanne disait : « Je n'ai connu à Domremy qu'un Bourguignon. Et j'aurais voulu qu'il eût eu la tête coupée, si toutefois tel eût été le plaisir de Dieu. » (2) Logiquement, au point de vue abstrait, c'est contradictoire, mais pas au point de vue sentimental, les deux sentiments coexistant dans la conscience, également sincères.

Relativement à la question de substitution des cédules, M. Dunand est-il, du moins, arrivé à quelque résultat nouveau? Non, il ne fait que reprendre l'hypothèse soutenue, il y a plus d'un siècle, par De l'Averdy (3) : au moment où Jeanne se décida à signer, le secrétaire du roi d'Angleterre, Laurent Callot, aurait tiré de sa manche la formule qui fut insérée à ce procès ; elle commençait par *Quotiens*; c'est celle-là que Jeanne aurait signée, non la petite formule offerte par Erard et

---

(1) Autre manifestation de sa piété : « Après le prêche, Jeanne, les mains jointes, dit à haute voix qu'elle se soumettait au jugement de l'Eglise. Elle priait saint Michel de la diriger et de la conseiller ». Un seul témoin, Pierre Bouchier, donne ces détails. « Les mains jointes »; il y a une analogie avec une déposition de Jeanne : « Je lui ai rendu grâce (à la Voix) en me soulevant et m'asseyant sur mon lit, les mains jointes. » (Procès de condamnation; troisième interrogatoire public.) — Rien n'exprime mieux le trouble de cette conscience momentanément partagée en tendances inconciliables que cet aveu de Jeanne : « *Item*, dit qu'elle n'a point dit ou entendu révoquer ses apparicions, c'est assavoir que ce fussent sainctes Marguerite et Katherine, et tout ce qu'elle a fait, c'est de paour du feu, et n'a rien révoqué que ce ne soit contre la vérité. »

(2) Procès de condamnation. Troisième interrogatoire public.

(3) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, Paris, Imprimerie royale, 1790, p. 432. Dans le récit de l'Averdy, on ne se rend pas bien compte de ce que devient la cédule Erard-Massieu. Pour M. Dunand, cette cédule est détruite par Cauchon,

Massieu et qui commençait par *Je, Jehanne* (Dépos. de Courcelles et de Taquel).

L'hypothèse repose sur l'unique témoignage du Chevalier de Macy dont la déposition débute par une erreur manifeste (1). Est-il possible que Massieu, qui proteste précisément contre la substitution des cédules, ne dise mot de cet incident? Au contraire, il affirme en propres termes : « la formule *que j'ai lue et que Jeanne a signée* était différente de la formule insérée dans le procès. » Jeanne a donc certainement signé la formule d'Erard et de Massieu.

A tout prendre, l'hypothèse de Quicherat (2) semble donc préférable. Quicherat ne croit pas que « Cauchon se serait hasardé à une fabrication; ni même à une substitution de pièce, où il aurait eu besoin de la complicité de beaucoup de personnes »... « S'il y a eu réellement deux copies différentes de la formule, l'une courte et l'autre longue, c'est que la première, destinée à être prononcée, contenait seulement les termes de la rétractation, tandis que l'autre, devant être transcrite dans un document solennel, était amplifiée d'un protocole et de considérations finales dans le style théologique du temps; et telle se présente dans son développement la pièce du procès : la rétractation proprement dite s'y réduit à un petit nombre d'articles qui pouvaient tenir en cinq ou six lignes d'écriture.

Si, d'un autre côté, Jeanne montra beaucoup d'hésitation avant de signer, c'est qu'elle combattait entre sa volonté et ce fatal pressentiment de faillir qui avait parlé en elle les jours précédents...

Quant à l'obscurité les témoins sur tous ces faits, je l'explique par une affectation d'ignorance, qui tendait à dissimuler l'aberration passagère de la Pucelle : comme si sa grande vertu n'éclatait pas davantage par cette faute, qu'elle racheta aussitôt après en faisant le sacrifice de sa vie. »

M. Dunand, dans son plaidoyer, répond qu'il est impossible de faire tenir en quelques lignes la partie constituant, à proprement parler, dans la pièce insérée au procès, la rétractation. C'est bien évident s'il s'agit du texte actuel pris *in extenso*, mais la difficulté n'existe plus si l'on parle *d'un simple résumé*. Or, dans son dernier petit écrit, il semble que M. Dunand lui-même arrive à quelque chose d'analogue lorsqu'il dit (p. 43) : « Ce papier (de Laurent Calot) était tout simplement la feuille sur laquelle on avait consigné en tout ou en partie, sauf à le

(1) Confusion de Midy avec Erard.

(2) *Aperçus nouveaux.*

compléter plus tard, le texte d'abjuration qui devait figurer au procès officiel. »

« Sauf à le compléter plus tard », c'est précisément ce que l'on peut dire aussi de la cédule d'Erard et Massieu. L'hypothèse de Quicherat n'est donc nullement réfutée ; il suffit d'ajouter un mot (que je souligne) à sa phrase : « la rétractation proprement dite s'y réduit à un petit nombre d'articles qui, *résumés,* pouvaient tenir en cinq ou six lignes d'écriture. »

En somme, les témoins du procès de réhabilitation se rappellent parfaitement qu'il s'agissait, dans la cédule lue à Jeanne, du « crime de lèse-majesté et de séduction du peuple » (Dépos. de Moreau, bourgeois de Rouen), de la « défense de porter les armes, l'habit d'homme et les chevaux taillés en rond ». « Dép. de J. Massieu). La mémoire ne leur manque qu'au sujet du désaveu des apparitions.

Voilà le texte que, sur ce point, propose (p. 154) M. Dunand : ... Je me soumets à la détermination, au jugement, aux commandements de l'Église ; et, pour les apparitions et révélations que j'ai dit avoir eues, je m'en rapporte totalement à notre Mère la Sainte Église.

C'était cela ou quelque chose d'analogue. Peu importe, puisqu'il est sûr (1) que Jeanne ne comprit point le texte de la cédule. Elle comprit seulement qu'elle cédait, et nous avons vu combien amèrement elle se le reprocha.

VIII

Le chanoine Ulysse Chevalier le reconnaît dans une étude vraiment *exhaustive* sur l'abjuration de Jeanne (2), composée sur les instances

---

(1) « Je voyais bien, dit Massieu, qu'elle ne comprenait ni la cédule, ni le danger imminent pour elle ». — « Selon ma créance, Jeanne ne comprenait nullement et il ne lui fut pas donné d'explication » (Boisguillaume). « Quant au surplus des choses qu'elle passait pour avoir abjurées (c'est-à-dire, en plus de la question des habits d'homme), elle disait n'avoir rien compris du contenu de cette abjuration. Tout ce qu'elle avait fait, cela avait été par peur du feu, ayant devant les yeux le bourreau prêt, avec sa charrette. » — Et Jeanne elle-même : « *Item*, dit qu'elle ne fit oncques chose contre Dieu ou la foy, quelque chose que on luy ait fait révoquer ; et que ce qui estoit en la cédule de l'abjuracion, elle ne l'entendoit point. »

(2) *L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule.* Paris, Picard, in-4° de 88 p., 1902. — Epuisé. Coté à la bibliothèque Sainte-Geneviève, H. 4°, Sup. 207.

du chanoine Dunand qui désirait que la question fût portée « au tribunal du Congrès des Sociétés savantes », à Paris, le 1er avril 1902. C'est donc aussi un plaidoyer, mais où l'historien parle sans cesse et où l'on chercherait vainement le paradoxe de l'abjuration acte de vertu héroïque.

« Je crois, conclut-il, avoir établi les points suivants:

1° La formule d'abjuration insérée dans le procès-verbal de condamnation n'est point celle qu'on a lue à la Pucelle et qu'elle a signée;

2° La formule authentique ne constituait pas une abjuration canonique en matière de foi;

3° En s'y soumettant, Jeanne d'Arc a contrevenu à ses voix, mais son acte manqua des conditions essentielles de connaissance et de volonté. » (1)

J'estime toutefois que M. Uysse Chevalier passe de l'histoire à la théologie quand il dit : « Si nous cherchons à pénétrer dans la moralité de son acte, si réduite qu'elle fût par les circonstances, nous trouverons comme objet une soumission louable à l'Église, comme mobile la crainte et l'espérance. » (2).

Or, j'ai déjà fait remarquer que, pour Jeanne, il ne s'agit pas d'une soumission à l'Église en général, mais sur le point spécial de révélations particulières qu'elle avait toujours affirmées ressortir directement à Dieu, non à l'Église. *Voilà ce qu'elle a vraiment abjuré !* (3)

---

(1) P. 72.

(2) P. 61.

(3) C'est ce que la plupart des témoins qui, en 1901, déposèrent à l'enquête faite à Orléans, à l'occasion de l'introduction de la cause, ont très bien compris. Ils s'efforcent de maintenir qu'il n'y eut là qu'imperfection, mais pas défaillance morale. Cela, je l'ai déjà dit, c'est de la théologie. Mais voici la vérité historique : « Epuisée, terrassée par cette lutte, elle dit : Je me soumets à l'église. Etait-ce abjurer? Non! Elle avait toujours dit qu'elle se soumettrait à l'église de Rome. Seulement, elle cessait de combattre l'équivoque, et par le fait, elle s'abandonnait à l'évêque de Beauvais, à l'église de ses ennemis. » (*Wallon*). — « Ce qui prêta dans sa conduite aux reproches de ses voix, c'est que, à Saint-Ouen même, par peur du feu, elle n'a pas dissipé l'équivoque, éclairé les amphibologies... Jeanne évita quelques minutes durant de faire les *distingo* qui eussent confondu ses juges : de cette complaisance elle attendait le salut. » (*G. Goyau*). — « Très sûrement quand Pierre Cauchon avait fait signer à Jeanne qu'elle se soumettait à l'Église, lui avec ses assesseurs entendaient bien qu'elle admettait les idées que depuis soixante-dix jours on répétait sous toutes les formes, à savoir que sa mission n'était pas divine... Implicitement donc, dans les pièces que signa Jeanne

M. Ulysse Chevalier se déclare « perplexe » relativement à la seconde cédule qu'aurait apportée Calot. « Entre autres difficultés, comment Calot, après avoir objurgué l'évêque de Beauvais, lui reprochant de ne pas achever la sentence de condamnation, a-t-il pu, peu d'instant après, se prêter à faire signer à Jeanne un document qui devait lui épargner le dernier supplice ? » (1) — Conséquences :

« Que fut-il advenu si (Jeanne) eût persévéré dans sa résistance ? Cauchon aurait repris la lecture de la sentence de condamnation ; livrée incontinent au bras séculier, comme elle le sera dans six jours, elle mourait triomphalement sur le bûcher et réalisait la prédiction de ses Voix : « Ne te chaille de ton martyre, tu t'en viendras enfin au royaume de Paradis. » En cédant, elle fit le jeu de ses juges qui, avant de donner aux Anglais la suprême satisfaction de sa mort violente, voulaient la déshonorer et avec elle son roi, en lui faisant confesser elle même qu'elle était sorcière et hérétique ; en cédant, elle s'exposa aux violences dont elle fut l'objet et qui lui firent considérer la prison comme pire que la mort.

« Cette explication est bien conforme aux textes et ne les contraint en aucune façon. Il n'en est plus de même si on rattache les avertissements des Saintes à la crainte de la mort ou à la peur du feu. Ces sentiments qualifiés par les théologiens de *primo primi* sont involontaires et ne constituent par eux-mêmes aucune faute. Ses Voix l'avaient prévenue de ce qu'elle *ferait* le jeudi. Ce sont ces propres termes. Ce qu'elle a *fait*, c'est de signer une formule d'abjuration préparée et sollicitée ardemment par ses ennemis. Qu'elle n'y ait rien compris, comme elle l'affirme ensuite, qu'elle ait formulé les réserves nécessaires pour mettre sa conscience à l'abri d'un péché grave, cela ne change rien à la nature du *fait*. Ses Saints qui l'appelaient « Fille de Dieu » la voulaient mener par la voie royale de l'héroïsme au milieu des saints qu'elle nommait ses « frères du Paradis ». Elle leur désobéit en cette circonstance décisive, comme jadis à Beaurevoir » (2).

---

d'après les idées de Cauchon, il y avait comme une détraction. » (Chanoine Vié) (*Beatificationis* et *canonizationis ven. servæ Dei Joannæ de Arc, positio super virtutibus*. Romæ, Typis S. C. de propaganda fide MCMI, pp. 187, 207, 206, 225. *Bibliothèque nationale*. Cote Lb[26] 341.)

(1) P. 58.

(2) P. 71, 72. Relativement au *rire* de Jeanne, M. Ulysse Chevalier accepte l'interprétation de M. Dunand : « c'était la détente qui suivait une extrême tension physique et morale. » Note 8, p. 52. — Voir ci-après § IX.

Nous voilà loin des pieuses exagérations de M. Dunand ! C'est que M. Dunand écrivait *ad usum* «Promotoris Fidei». Or, le Promoteur de la Foi se place au point de vue des fidèles généralement incapables de faire l'effort nécessaire pour extraire de la réalité la Beauté, pour voir le Divin à travers les misères humaines; scandalisés de ces misères, ils réclament des mythes sans tache, des héros immaculés.

M. Ulysse Chevalier affirme que « durant tout son travail, il n'a jamais ouvert la fenêtre et regardé du côté de Rome » (1).

C'est miracle par le temps qui court !

IX

Une curieuse tentative — aussi de tendance apologétique plutôt qu'historique — a été faite récemment par le comte de Maleyssie, descendant de Charles du Lys petit-neveu de Jeanne d'Arc, et possesseur de trois lettres (authentiques) adressées par Jeanne aux échevins et bourgeois de Reims. Ces lettres furent écrites par un secrétaire, mais deux d'entre elles (de Sully, 16 mars 1430 et 28 mars 1430) sont signées (2). Or en comparant avec la lettre aux habitants de Riom (de Moulins, 9 novembre 1429) également signée, il est impossible de ne pas constater un progrès des signatures de 1430 sur celle de 1429. Il semble difficile aussi, en examinant bien les dites signatures, de ne pas reconnaître que Jeanne les a tracées les doigts libres, sans qu'on lui conduisît la main.

Elle avait donc appris à signer pendant son séjour à la cour de Charles VII, durant l'inaction forcée si pénible pour elle, de l'hiver 1429-1430.

Voilà, je crois, tout ce que l'on peut affirmer avec une immense probabilité. Mais M. de Maleyssie va beaucoup plus loin dans ses déductions.

Non seulement elle savait signer, mais « les personnes qui ont une

---

(1) P. 86.

(2) Celle au Duc de Bourgogne (17 juillet 1429) et la première aux gens de Reims (6 août 1429) ne sont pas signées. — Cf. *Les lettres de Jehanne d'Arc et la prétendue abjuration de Saint-Ouen*, par le comte C. de Maleyssie, in-8° de 83 pages (avec fac-simile des cinq lettres de Jeanne). Paris, Marty, 1911. — Une petite édition populaire, avec reproduction des trois signatures, a paru, 5, rue Bayard, Paris.

écriture aussi déliée savent toutes lire et écrire » (1). Il est vrai que M. de Maleyssie ajouta : « Oserais-je le dire pour Jeanne ?:. Sans pouvoir la résoudre par l'affirmative, cette question s'impose à notre attention. »

M. de Maleyssie essaie de trancher la dite question par quelques paroles de Jeanne, par exemple : « Je veux bien qu'on leur envoie (aux gens de son parti) un messager, mais c'est moi qui leur écrirai ce que c'est que ce procès »... « le « moi » n'est-il pas la négation de tout recours à un secrétaire, en qui elle n'aurait aucune confiance, car elle se sait entourée d'hommes résolus à la perdre ? »

Mais puisque, d'après M. de Maleyssie, Jeanne savait lire, elle eût pu facilement se rendre compte si l'on avait réellement écrit ce qu'elle eût dicté. Il n'y a donc là qu'une apparence de preuve (1).

M. de Maleyssie trouve une « déclaration solennelle de Jehanne, (qui) nous apporte sur le point qui nous occupe une lumière que l'on ne saurait demander plus éclatante » dans ces autres paroles : « Je n'ai jamais écrit ni fait écrire sur le compte des trois papes. J'affirme sous la foi du serment que jamais je n'ai écrit ni fait écrire à ce sujet ». Donc elle pouvait faire écrire ou écrire elle-même. Malheureusement pour la thèse de M. Maleyssie, la lettre sur les trois papes est du 22 août 1429; or, M. de Maleyssie a formellement reconnu, à la page 27 (2), qu'à cette époque Jeanne ne savait pas encore écrire.

Mais passons. Jeanne savait, du moins signer. Voyons quel argument tire de là, M. de Maleyssie :

Les témoins qui ont affirmé que Jeanne ne savait point signer sont des menteurs. Elle n'a pas voulu signer. Elle a remplacé sa signature par une croix. Or n'avait-elle pas dit, en parlant des lettres qu'elle envoyait : « Quelquefois je mettais une croix comme un signe, à celui de mon parti à qui j'écrivais, de ne pas faire ce que je lui écrivais. » Donc, en mettant sur la cédule une croix au lieu d'une signature, elle a volontairement rendu cette pièce complètement nulle,

---

(1) On cite parfois aussi les paroles du médecin Delachambre . « Et sub hac conditione et non alias, hoc fecit, legendo post aliam parvam schedulam... » Si elle *lut* la petite cédule, c'est qu'elle savait lire. Mais le texte est fautif. L'Adverdy et Ulysse Chevalier corrigent : legendo post *alium;* elle lut à la suite de quelqu'un — ce qu'explique très bien Taquel : « Et sibi legit eam Dominus Johannes Massieu, et erat quasi sex linearum grossæ litteræ. *Et dicebat ipsa Johanna post dictum Massieu;* et erat illa littera abjurationis in gallico incipiens je Jehanne. »

(2) P. 24 de la petite édition.

elle a trompé ses ennemis, et voilà pourquoi, joyeuse de sa ruse, elle se moquait, elle riait. Jeanne n'a donc pas abjuré à Saint Ouen. C. Q. F. D.

Ceux qui liront les témoignages se rendront facilement compte de ce que cette habile argumentation a d'artificiel. Non, les témoins n'ont pas menti qui ont fait dire à Jeanne qu'elle « ne saurait signer ». — « Pour écrire facilement, dit M. de Maleyssie lui-même (p. 34), il faut un exercice constant que la vie active de Jehanne ne put évidemment lui permettre. » Tant bien que mal elle traçait son nom. Nous avons tous vu de braves gens obligés de donner leur signature et n'y arrivant qu'à la sueur de leur front, moyennant tranquillité et favorable installation. Et c'est quand elle est sur un échafaud, en face du bourreau, au moment où son système nerveux subit la plus épouvantable crise, que vous offrez à Jeanne une plume!! Tout au plus pourra-t elle tracer un rond ou une croix.

Elle riait, oui, plusieurs témoins l'affirment (1), mais il n'est plus douteux qu'il ne s'agit là d'un réflexe physiologique (2). C'est ce que reconnaît loyalement (3) le chanoine Dunand :

« Rire ou sourire, un pareil phénomène physiologique ne doit pas surprendre chez une jeune fille qui venait de subir de si profondes secousses morales et dont les nerfs étaient tendus à l'excès. La détente suivait la tension, et de cette détente Jeanne n'était problement pas tout à fait maîtresse. Quoi qu'il en fût, physiquement, la torture morale par laquelle elle venait de passer avait pris fin et l'accusée ne pouvait que s'en réjouir. On lui avait fait entendre de séduisantes promesses, et dans son ingénuité, elle ne doutait pas qu'on ne les tînt fidèlement. Elle avait pris aussi ses précautions du côté de la conscience, elle était rassurée. Il n'en fallait pas davantage pour que son visage revêtit l'expression souriante que remarquèrent les témoins Tout bien examiné, parmi les explications

---

(1) Manchon, de Mailly.

(2) « ... Le cas du sujet riant quelques secondes après avoir échappé à un danger est d'observation courante. Il s'est produit ces temps derniers chez un rescapé d'une chute sous un autobus ; mon ami l'a éprouvé après un accident de voiture : c'est un réflexe du même genre que celui qui fait pleurer certains sujets lors d'une cérémonie gaie, qui les fait rire malgré eux à un enterrement. C'est donc un fait d'observation banale et courante. » (Lettre du docteur François Cottin.)

(3) P. 146.

qu'on pourrait donner de ce sourire de la Pucelle, cette dernière nous paraît la plus admissible et la plus naturelle. » —

« Dans les tremblements de terre, dans les catastrophes de chemins de fer, on a vu bien des fois les survivants fuir dans la campagne en poussant de grands éclats de rire. Comme des effets analogues ont dû être observés de tout temps, il est probable qu'ils ont contribué à la croyance, d'ailleurs légitime, que le rire est une exaltation de la vie ou le signe d'une vie renouvelée. Ainsi le rire rituel et commandé aux enfants romains aux Lupercales n'est peut-être que l'imitation et le souvenir d'un rire spontané.

« Je veux citer deux exemples mémorables de ce rire nerveux, non pas rituel mais physiologique, saluant la vie retrouvée, la vie sauve. Le 24 mai 1431, au cimetière de Saint-Ouen, à Rouen, lorsque Jeanne d'Arc, en présence du bûcher qui l'attendait, consentit à prononcer une abjuration, on remarqua qu'elle riait en répétant les mots de l'huissier, ce qui fit dire à plusieurs assistants que son abjuration n'était pas sérieuse, que c'était une farce (*truffa*). Anatole France s'est demandé à ce propos si la raison de Jeanne avait sombré dans les affres du procès, ou si, au contraire, dans son bon sens, elle se moquait des clercs de Rouen (1). Ce n'est ni l'un ni l'autre ; elle n'était ni folle, ni voltairienne ; Jeanne riait parce qu'elle passait brusquement de la terreur des flammes à la douceur de vivre, de la mort anticipée au salut.

« L'autre exemple est tout récent : c'est celui d'un des treize mineurs *rescapés* de Courrières, enfermés pendant vingt jours dans un trou, à plus de 300 mètres de profondeur, sans nourriture, sans lumière, sans espoir, et sauvés enfin par leurs héroïques compagnons. « L'un d'eux, écrit un témoin oculaire, se mit à rire, mais d'un rire effrayant, lugubre. Ce fantôme s'appelle Némy. » Dans la classification des formes de rire, je demande qu'on fasse une place au rire des rescapés. » (2).

Une dernière observation : Que fait M. de Maleyssie des aveux et des remords de Jeanne ? C'est bien simple. Il s'en débarrasse par une note glissée page 68 : « Les deux allégations que Jehanne d'Arc se serait rétractée par crainte du feu et que les Saintes lui auraient dit la grande

---

(1) A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 368.

(2) Salomon Reinach, *Cultes, mythes et Religions*, Paris, Leroux, 1912, t. IV, p. 126, article : *Le rire rituel*. (Paru dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai 1911.)

pitié de sa trahison ne sont que la continuation du brigandage de Saint-Ouen. » Cela suffirait à prouver que le plaidoyer de M. de Maleyssie relève davantage du mythe (1) que de l'histoire.

XI.

« Je voyais bien, dit Massieu, que Jeanne ne comprenait ni la cédule, ni le danger imminent pour elle. » C'est qu'elle croyait encore à la délivrance promise par les Voix — preuve de sa grande sincérité. Il lui fallut, hélas! abandonner cette dernière lueur d'espérance. Les textes de l'Information extrajudiciaire n'étant pas sûrs, il est difficile de dire exactement ce qui se passa dans son esprit. Elle dut conclure que tout n'était pas faux dans les assertions des clercs et que *toutes* ses Voix ne venaient pas de Dieu. De là peut-être les paroles que nous a conservées l'évêque Jean de Mailly : « Je me rappelle bien que, ce jour-là ou la veille, Jeanne dit que, si dans ses propos ou dans ses actes il y avait quelque mal, *bien ou mal* cela provenait d'elle et que son roi ne lui avait rien fait faire. » Si les dites paroles ont été prononcées *la veille*, elles seraient plus frappantes encore : une désillusion partielle aurait préparé Jeanne à sa passagère défaillance.

En tout cas, la voilà qui se sert des termes plus abstraits : *bien ou mal*, ceux que nous employons nous-mêmes, et dont ses expressions habituelles : obéissance aux Voix, désobéissance aux Voix, ne sont que des équivalents imagés fortement — jusqu'à l'hallucination momentanée.

Non certes, il n'avait pas tort ce bon normand de Lohier qui, après avoir affirmé la nullité du procès de Jeanne (2), disait à Manchon : « Vous voyez la manière comment ils procèdent. Ilz la prendront s'ilz peuvent par ses paroles, c'est assavoir ès assercions où elle dit *Je sçai de certain* ce qui touche les apparicions; mais s'elle disoit *Il me semble*

---

(1) Une fois le mythe constitué, la propagande le répand. J'ai sous les yeux *Le Courrier des cercles d'études, pages doctrinales et documentaires nécessaires aux comités de paroisse, syndicats, cercles d'études, etc.*, organe de l'*Action populaire* de Reims, numéro du 30 novembre 1912. Il contient la thèse de Jeanne fidèle à sa mission « *sans faiblir un instant* ».

(2) Cf. dépositions de Manchon. Lohier eut le courage de dire son opinion, mais il craignit la vengeance de Cauchon et partit pour Rome; il y mourut doyen du tribunal de la Rote.

pour icelles paroles *Je sçai de certain*, il m'est advis qu'il n'est homme qui la peust condampner. »

Jeanne parlait comme elle sentait : c'est son tempérament physiologique qui surchargeait de couleurs violentes les manifestations de sa profonde conscience du bon et du juste.

Si l'emploi de la métaphore : *Voix de la conscience* s'exagéra chez Jeanne, est-il expédient de se jeter, par réaction, dans l'enseignement d'ailleurs habituellement inefficace d'une morale tout abstraite ?

Longtemps encore, j'estime, bien des consciences reconnaîtront, dans ces lignes de Renan (1), ce qui se passe en elles :

« Nous sentons bien en nous la voix d'un autre monde ; mais nous ne savons quel est ce monde. Que nous dit cette voix ? Des choses assez claires. D'où vient cette voix ? Rien de plus obscur. Cette voix se fait entendre à nous dans des attraits inexpliqués, des plaisirs impalpables, de petits airs de farfadets, fugaces, insaisissables, qui nous insinuent le dévoûment, nous rendent capables du devoir, nous inspirent le courage, nous font subir les séductions de la beauté. Elle éclate surtout dans ces sublimes absurdités où l'on s'engage, tout en sachant fort bien que l'on fait un mauvais calcul, dans ces quatre grandes folies de l'homme, l'amour, la religion, la poésie, la vertu, inutilités providentielles que l'homme égoïste nie et qui, en dépit de lui, mènent le monde. C'est quand nous écoutons ces voix divines que nous entendons vraiment l'harmonie des sphères célestes, la musique de l'infini. *Præstet fides supplementum sensuum defectui.* »

---

(1) *Examen de conscience philosophique*, dans *Feuilles détachées*, p. 420.

Deux réformes monétaires

(Une expérience sociologique)

La majeure difficulté pour l'étude des phénomènes sociaux réside dans le grand nombre et la complexité des causes dont un phénomène déterminé est le produit, et dans l'impossibilité d'isoler une de ces causes pour en étudier l'influence.

Le sociologue est donc très rarement dans des conditions d'expérience, c'est-à-dire dans des conditions où « toutes choses restant égales d'ailleurs », une seule cause varie et provoque un changement dans le phénomène observé. Car, « en sociologie, il est en somme infiniment rare de pouvoir s'arranger de façon à ne faire varier ou à ne laisser varier que le phénomène que l'on présume en déterminer un autre (1) ».

Cependant, lorsqu'il s'agit de phénomènes économiques, — et n'oublions pas que tout phénomène économique est un phénomène social : il n'est économique que par le point de vue spécial auquel nous nous plaçons pour l'examiner, — des conditions d'expérience peuvent parfois être réalisées par le législateur, sans qu'il le cherche, lorsqu'il veut agir sur un côté spécial et bien déterminé de la vie économique.

L'économiste allemand connu Lexis disait même un jour, en généralisant peut-être un peu trop : « En économie politique les lois nouvelles, — les lois absurdes plus encore peut-être que les lois sages, — tiennent lieu d'expériences. La science doit profiter le plus possible de ces occasions pour établir des principes nouveaux sur les rapports mutuels des phénomènes économiques (2) ».

Dans les pages qui vont suivre, nous avons précisément l'intention de mettre le lecteur en présence d'une expérience sociologique. Nous décrirons deux réformes monétaires faites en Russie, à cinquante ans d'intervalle environ, réformes identiques en tout, sauf en un seul

---

(1) E. Waxweiler, *Esquisse d'une sociologie*, p. 108.

(2) W. Lexis, *Der gegenwärtige Stand der Währungsfrage*, 1896, p. 51.

point. Nous verrons alors comment cette seule différence influa sur les résultats et nous en tirerons certaines conclusions théoriques.

Mais avant d'exposer l'historique de ces deux réformes, il est nécessaire que nous rappelions sommairement certains principes de l'économie monétaire.

* * *

Dans tous les pays un peu avancés, on voit, à côté de la monnaie métallique, circuler une monnaie de papier, dont le type le plus répandu est, comme tout le monde le sait, le billet de banque remboursable en monnaie métallique sur présentation, « à vue ». Mais il arrive souvent que, — par suite de circonstances qui peuvent varier et que nous n'avons pas à examiner ici, — la convertibilité des billets circulants est suspendue, ou même que le Gouvernement émet directement des billets inconvertibles. Ce sont ces billets inconvertibles en monnaie métallique que nous appelons « papier-monnaie ».

Il arrive fréquemment que le papier-monnaie se déprécie par rapport à la monnaie métallique, c'est-à-dire que, pour obtenir un certain nombre d'unités monétaires métalliques, on doit donner un plus grand nombre d'unités monétaires en papier. Par exemple, pour obtenir 1 franc métallique, on doit donner fr. 1.25 papier. La plus-value de la monnaie métallique par rapport au papier-monnaie s'appelle : agio. Dans notre exemple, l'agio est donc de 25 p. c.; on peut dire aussi que le franc-papier vaut 80 centimes métalliques $\left(\frac{100 \cdot 100}{125} = 80\right)$.

Dans les pays au régime de papier-monnaie (1) déprécié, la monnaie métallique disparaît d'ordinaire de la circulation et le public n'emploie que le papier-monnaie pour ses transactioins. Très souvent, lorsque le pays est depuis longtemps au régime de papier-monnaie, le public oublie même que la monnaie « normale » est la monnaie métallique. Tous les prix sont donc exprimés en papier.

---

(1) D'ordinaire on emploie l'expression « pays au régime de cours forcé », mais nous préférons l'expression employée dans le texte parce que l'histoire nous a conservé des exemples de papier-monnaie sans cours forcé, c'est-à-dire des billets inconvertibles qui circulaient bien que la loi ne leur ait pas accordé le cours légal. Il circulaient en vertu de l'usage. L'expression courante s'attache trop au côté juridique du phénomène. Nous ne pouvons pas nous étendre ici sur ce point sans importance pour le sujet même de cet article.

Lorsque l'on disait en Russie : tel objet vaut 20 roubles, cela visait non les roubles métalliques, mais les roubles-papier, bien qu'en réalité le rouble-papier ne valût alors que la moitié, peut-être, du « vrai » rouble, du rouble métallique. Il importe particulièrement de retenir ceci, parce que dans l'exposé qui suivra nous nous référerons souvent à cette habitude du public, constatée dans tous les pays se trouvant au régime de papier-monnaie.

Lorsque le Gouvernement veut procéder à une réforme en vue d'introduire une circulation métallique, deux voies se présentent à lui. Il peut rétablir la convertibilité du papier-monnaie d'après sa valeur nominale, c'est-à-dire il remboursera un franc métallique pour un franc-papier. Mais presque jamais cette méthode n'est suivie. D'ordinaire, les gouvernements recourent à la consolidation de la dépréciation, — opération qu'on appelle en langage technique « dévalvation » — : ils rétablissent la convertibilité d'après le cours du papier-monnaie au moment de la réforme (1). Si l'agio est de 100 p. c., par exemple, le Gouvernement remboursera un franc métallique pour deux francs papier. Cette méthode est la moins coûteuse; c'est aussi la plus recommandable, si le régime de papier-monnaie dure depuis assez longtemps et si l'agio est assez élevé et relativement stable depuis un certain temps. Ceci, parce que dans ce dernier cas les prix se sont plus ou moins adaptés à l'agio et le rétablissement de la convertibilité d'après la première méthode provoquerait une nouvelle révolution monétaire (2).

Ces notions sommaires rappelées, nous pouvons passer au sujet même de notre travail.

* * *

Depuis le dernier quart du XVIIIe siècle, la Russie était au régime de papier-monnaie. Pour une série de raisons, qu'il n'est pas nécessaire d'exposer ici, les billets, — qu'on appelait à cette époque « assignats », — s'étaient fortement dépréciés. Ce régime dura jusqu'en 1839-1843, époque où le ministre des finances Cancrine procéda, par une série de mesures, à une réforme monétaire. A cette

(1) Parfois on prend le cours moyen depuis une certaine époque.

(2) Des notions plus détaillées sur le papier-monnaie peuvent être trouvées dans les manuels d'économie politique, dans celui, devenu classique, de Ch. Gide, par exemple; ou bien dans l'ouvrage d'Arnauné : *La Monnaie, le Crédit et le Change*. L'étude théorique la plus approfondie, et cependant claire et brève, se trouve chez M. Ansiaux : *Principes de la politique régulatrice des changes*, 1910. Bruxelles, pp. 75-104 et 241-259.

époque le rouble-assignat ne valait que les deux septièmes de sa valeur nominale, c'est-à-dire que pour obtenir un rouble-métallique on devait donner 3.5 roubles-assignats.

Cancrine décida à consolider la dépréciation. Il rétablit donc la convertibilité sur la base de 2 roubles métalliques contre 7 roubles-assignats. Il y avait à cette époque une circulation d'assignats d'un montant nominal de 595 millions de roubles. Cancrine retira ces assignats de la circulation et les remplaça par 170 millions de roubles métalliques (1).

Voici donc tout à coup le public obligé de se servir d'un rouble tout nouveau, d'un rouble valant trois fois et demie plus que le rouble auquel il était habitué depuis longtemps. La conséquence immédiate de cette réforme , c'est que tous les prix devaient baisser dans la proportion de 7 à 2, puisque l'unité monétaire avait haussé dans une proportion inverse. En effet, il est bien évident que, lorsque l'on se servait de la nouvelle monnaie on ne pouvait pas continuer à payer un rouble l'objet qu'on payait un rouble lorsque l'on se servait de l'ancienne monnaie.

Il fallait donc que toute l'échelle d'évaluations du public changeât. Tous les prix, toutes les estimations en monnaie, tous les rapports économiques durent s'adapter à la nouvelle unité monétaire.

Les billets de crédit que Cancrine introduisit au lieu des assignats se maintinrent au pair de la monnaie métallique pendant une dizaine d'années environ. Mais ensuite, pour une série de raisons qu'il n'est pas non plus nécessaire d'exposer ici, la convertibilité des billets fut suspendue, ils commencèrent à se déprécier et bientôt la Russie se trouva de nouveau en plein régime de papier-monnaie déprécié. Elle resta de nouveau à ce régime pendant une cinquantaine d'années environ, jusqu'à ce qu'en 1897 le ministre des finances Witté procéda à son tour à une réforme monétaire.

En 1897 les circonstances étaient sensiblement analogues à celles de 1839-1843 : le papier-monnaie était déprécié depuis longtemps, tous les prix étaient exprimés en papier, le rouble d'usage, le rouble que tout le monde connaissait et qui servait à toutes les évaluations, était le rouble-papier.

De même que Cancrine, Witté se décida, lui aussi, à procéder à la réforme monétaire, en consolidant la dépréciation du papier-monnaie. Il fit donc aussi une dévalvation. Il la fit dans des condi-

---

(1) A proprement parler il remplaça les assignat non par des roubles métalliques, mais par de nouveaux billets, — nommés billets de crédit, — mais comme ces billets étaient remboursables en monnaie métallique, c'est comme si Cancrine avait remplacé les assignats par cette dernière.

tions analogues, comme nous venons de le voir, à celles de la première réforme, mais il procéda d'une façon différente. Si l'essence de la réforme fut la même, la technique différa.

L'agio à cette époque était de 50 p. c., c'est-à-dire que le rouble-papier valait deux tiers du rouble métallique (66 2/3 copecks). Si Witté avait voulu procéder de la même façon que Cancrine, il aurait dû rétablir la convertibilité sur la base : 2 roubles-métalliques contre 3 roubles-papier. Il aurait donc dû retirer de la circulation tout le papier et remplacer 3 roubles - crédit par 2 roubles - métalliques. Mais il procéda autrement. Pour éviter toute perturbation dans les prix, il ne voulut pas changer l'unité monétaire qui était la seule connue du public, c'est-à-dire le rouble-papier. A l'encontre de Cancrine, il décida donc d'adapter le rouble-métallique au rouble-papier. Il dit au public : la réforme monétaire n'apporte aucun changement dans les évaluations, le rouble reste ce qu'il était et, par conséquent, ce qui valait 1 rouble doit continuer à valoir 1 rouble. Pour un rouble-papier on en peut obtenir maintenant dans la cicrulation 66 2/3 copecks-métalliques. Eh bien ! nous rétablissons la convertibilité sur cette base. Dorénavant le rouble-métallique sera donc constitué par la quantité d'or contenue maintenant dans 66 2/3 copecks. De cette façon le rouble-métallique s'adapte au rouble-papier, et il n'y a plus qu'un rouble, celui que vous avez connu jusque maintenant.

Witté diminua donc d'un tiers le poids d'or contenu dans le rouble et rétablit la convertibilité sur cette base : 1 rouble-métallique nouveau contre 1 rouble-papier. Ainsi, l'unité monétaire dont se servait le public ne fut pas changée et aucune modification dans les prix ne survint. Witté donna à la circulation monétaire une base métallique sans même que la plus grande partie du public s'en aperçût.

La réforme de Cancrine, au contraire, provoqua une perturbation dans la vie économique. Les prix, avons-nous dit, devaient baisser dans la proportion de sept à deux. Or, cette baisse ne fut ni immédiate, ni surtout uniforme. Certains articles baissèrent sensiblement, d'autres baissèrent moins, les uns baissèrent vite, d'autres baissèrent lentement. Il s'en suivit des pertes pour les uns, des bénéfices pour les autres et, d'une façon générale, un renchérissement des prix pour la grande masse des consommateurs .

En outre, le public s'habitua très difficilement à la nouvelle unité monétaire. Il continua pendant longtemps à se servir pour les comptes du rouble-papier. Le nouveau rouble était à ses yeux non

1 rouble, mais 3 roubles et demi. Le billet de crédit de 5 roubles était considéré comme valant 17.5 roubles (1).

Un contemporain, le professeur Nikitenko, écrivait dans ses mémoires : « Le nouveau système monétaire rend fou tout le monde. On se perd dans les calculs compliqués. Tout le monde est mécontent, tous se plaignent ».

Rappelons-nous bien que Cancrine ne changea l'unité monétaire que comme unité de compte. C'est là le point intéressant. Lorsque le papier-monnaie se déprécie, ou lorsque les rois du moyen-âge augmentaient ou diminuaient la monnaie, il survient un changement dans la valeur de l'unité monétaire, et l'on comprend que cela provoque une crise. Mais dans le cas de la réforme monétaire faite par Cancrine, rien de pareil; le Gouvernement dit tout simplement au public : ce qui jusqu'à présent s'appelait 1 rouble, ne s'appellera dorénavant que 2/7 de rouble. On appellera rouble ce que jusque maintenant on appelait 3 1/2 roubles; tous les prix, contrats, etc., doivent être changés une fois pour toutes. Et c'est cela qui provoqua la crise.

Ainsi, nous avons devant nous une véritable expérience sociologique : deux réformes monétaires se font dans le même pays à cinquante ans de distance. Ses circonstances sont sensiblement analogues. L'essence de la réforme est la même dans les deux cas : la dévalvation. Mais la technique de la réforme varie. Dans le premier cas on veut adapter le rouble que tout le monde emploie, le rouble-papier ou rouble-nouveau; on oblige le public à s'adapter au nouveau système et comme l'adaptation ne se fait pas automatiquement, cela provoque un bouleversement dans la vie économique (2). Dans le second cas

(1) Même dans les ouvrages littéraires de l'époque nous trouvons des traces de la persistance du public à garder le rouble-assignat comme unité de compte. Par exemple dans le célèbre roman de Tourgueneff : *Pères et fils*, dont l'action se passe en 1859, c'est-à-dire presque vingt ans après la réforme et lorsque depuis dix ans il n'y avait plus un seul rouble-assignat en circulation. Edition Marx, p. 141.

(2) On avait prévenu Cancrine que la réforme telle qu'il la projetait provoquerait une crise et on lui proposait une méthode de réforme analogue à celle que fit plus tard Witté. Mais Cancrine n'a probablement pas compris ce qu'on lui voulait, car les raisons qu'il opposait à ces propositions étaient véritablement futiles; cependant Cancrine était un économiste assez connu à son époque. Ses ouvrages, publiés en allemand — il était d'origine allemande et connaissait même mal le russe — étaient remarqués (Voy. W. Roscher, *Geschichte der National-Ockonomik*, 1874, p. 813 et suiv.)

Remarquons que nous n'avons pas à nous occuper ici de ces réformes en elles-mêmes, de leur opportunité ou de leurs bases. Ce dont nous nous occupons ici c'est de la *technique* de ces réformes.

on adapte le rouble nouveau au rouble courant, le public n'a pas à changer ses habitudes, il n'a pas à passer par une « crise d'adaptation » et il ne s'aperçoit même pas de la réforme.

On pourrait dire que la première réforme a été faite par un financier assez habile, la seconde par un financier doublé d'un sociologue.

* * *

Et maintenant, quelles sont les réflexions d'ordre théorique que cette expérience peut suggérer ? Celles-ci sont nombreuses, mais nous nous arrêterons à un ordre d'idées que nous considérons comme particulièrement intéressant : c'est l'importance du facteur subjectif dans les phénomènes monétaires.

Trop souvent les économistes oublient l'importance de ce facteur. Ils oublient que les phénomènes monétaires, comme tous les phénomènes économiques, n'apparaissent pas et ne se développent pas par eux-mêmes, mais sont le résultat de l'activité de l'homme, de ses désirs et de ses sentiments. En un mot, les économistes étudient souvent les phénomènes monétaires d'une façon trop mécanique. Comme l'a bien dit un jour B. Nogaro : « Les études monétaires ont été très souvent jusqu'ici un effort pour ramener les faits à une relation très générale entre les « phénomènes » considérés de façon abstraite, au lieu de rechercher pour chaque cas des relations entre les actes humains qui constituent les faits économiques (1) ».

Il est curieux que dans les études monétaires on tend à négliger le facteur subjectif encore plus que dans les autres départements de la science économique. L'illustre économiste anglais Marshall l'a même proclamé formellement. « La théorie de la monnaie, dit-il, est précisément une partie de la science économique où il n'y a que peu d'inconvénients à négliger les mobiles humains autres que le désir de s'enrichir. La brillante école de raisonnement déductif, dont Ricardo fut le chef, s'est trouvée ici sur un terrain solide (2) ».

Or, nous croyons que cela est absolument inexact.

A. Wagner, dit avec raison que « les problèmes économiques étant intimement liés à l'homme, à ses instincts, à ses mobiles, sont avant tout des problèmes psychologiques, et doivent être compris et traités comme tels (3) ». Or, ce que Wagner dit des problèmes économiques

---

(1) Nogaro, « Contribution d'une théorie réaliste de la monnaie. » *Rev. d'écon. politique*, 1906, p. 723.

(2) A. Marshall, *Principes d'économie politique*. Traduct. franç., t. I, p. 80.

(3) A. Wagner, *Fondements de l'économie politique*. Traduct. franç., t. I, p. 15.

en général est particulièrement vrai des problèmes monétaires. Les phénomènes monétaires sont essentiellement liés à la notion de la valeur, il serait puéril d'insister sur ce point. Or, s'il y a un phénomène essentiellement subjectif, c'est bien celui de la valeur. Pour citer encore A. Wagner, « la valeur n'est pas une propriété intrinsèque des choses..., mais une propriété qu'acquiert le bien quand l'homme prend conscience du rapport de ce bien avec ses besoins. Cette valeur est donc toujours subjective (1) ».

On voit donc combien il est dangereux d'étudier les phénomènes monétaires en faisant abstraction de ce facteur psychologique, en cherchant uniquement à établir, selon l'heureuse expression de Nogaro, des rapports entre les phénomènes, en oubliant de faire intervenir l'homme et sa psychologie.

L'expérience dont nous venons de parler nous semble précisément intéressante parce qu'elle constitue une affirmation vivante du danger des conceptions mécaniques et de la nécessité de tenir, avant tout, compte du facteur psychologique. Car, voici deux réformes monétaires toutes les deux basées sur le même principe, celui de la dévalvation, et faites dans des circonstances sensiblement analogues. Mais la première est faite par un ministre qui oublie que la monnaie ne circule pas par elle-même, que c'est un instrument entre les mains des hommes. Il n'envisage que la monnaie et ne pense pas aux hommes entre les mains de qui cette monnaie se trouvera. Tandis que la seconde réforme est faite par un ministre qui tient compte du facteur subjectif, qui ne se contente pas de manipuler la monnaie, mais qui prend en considération la psychologie des hommes qui devront se servir de cette monnaie.

Or, dans le premier cas, la réforme provoque une crise, dans le second elle passe à peu près inaperçue par le public.

Lorsque la réforme de Cancrine était en préparation, un économiste, n'envisageant que les rapports mécaniques entre les phénomènes, aurait dit : on va changer le système de compte, en rendant l'unité monétaire trois fois et demi plus grande ? Eh bien ! tous les prix changeront dans la proportion inverse et ce sera tout.

Mais, en réalité il n'en est pas ainsi. Les phénomènes monétaires ne se produisent pas d'eux-mêmes, ils sont faits par des hommes. Or, les hommes ne sont pas des automates et ne changent pas automatiquement leurs usages, leurs habitudes. Tout changement nécessite une adaptation à ce changement et cette adaptation ne peut se faire qu'à la longue.

On comprend alors combien avait raison G. Tarde, — ce philosophe

(1) *Ibid.*, p. 485.

qui avait des choses économiques une intuition bien plus profonde que nombre d'économistes, — lorsqu'il disait : « C'est bien à tort que les économistes préoccupés de bâtir leur science sur des fondements tout objectifs ont une prédilection pour le sujet de la monnaie et des finances, où leur rêve, de premier abord, semble se réaliser. En fait, il n'est rien de tel que les phénomènes financiers pour mettre en relief ce qu'il y a d'essentiellement subjectif dans les phénomènes économiques (1) ».

Si telle est l'importance du facteur subjectif dans les phénomènes monétaires, on comprendra combien il est dangereux de les étudier en se plaçant exclusivement au point de vue mécanique.

On ne doit pas tâcher d'établir des rapports entre les phénomènes, mais rechercher quels sont les mobiles des actes humains dont ces phénomènes résultent, c'est-à-dire découvrir dans chaque cas ce que E. Waxweiler appelle « les clés d'interprétation sociologique (2)».

En même temps, dès que l'on abandonnera la méthode mécanique, dès que l'on tiendra toujours compte du facteur subjectif, on s'apercevra de la relativité des phénomènes monétaires, de leur caractère historique. On se rappellera le mot de D. Hume : « Ce qui est vrai dans un temps et dans certaines circonstances, cessera de l'être, lorsqu'il sera survenu des changements dans les mœurs et dans la façon de penser ». Et l'on ne soutiendra plus que la méthode purement déductive convient particulièrement à l'étude des phénomènes monétaires.

B.-S. Chlepner,
Docteur en sciences économiques.
Attaché scientifique à l'Institut de Sociologie Solvay.

---

(1) G. Tarde, *La psychologie économique*, 1902, t, I, p. 328.
(2) E. Waxweiler, ouvrage cité, p. 274.

Bibliographie

F. PICAVET : **Essais sur l'histoire générale et comparée des théologies et des philosophies médiévales.** Paris, Alcan, 1913. VIII-413 pages.

Les sujets de dix-neuf *Essais* réunis par le savant directeur à l'École des Hautes Études de Paris sont extrêmement variés, comme on va le voir. Toutefois leur diversité ne doit pas nous abuser : il ne s'agit pas ici d'études sans cohésion, réunies en un volume d'une manière factice. Une idée générale les domine. Elles tentent toutes à établir que, dans les conceptions philosophiques qui se sont succédé depuis le premier siècle jusqu'à nos jours, il y a une incontestable continuité ; qu'à aucun moment, dans cette continuité, il ne s'est produit de solution de rupture ; que dans le domaine de la pensée, comme dans celui des faits, le moyen âge ne constitue pas une période séparée de ce qui la précède et de ce qui la suit, qu'il entretint et développa la pensée antique, de même qu'il prépara la pensée moderne. En d'autres termes, ce n'est pas une série de révolutions brusques, mais une évolution, tantôt lente, tantôt rapide, qui caractérise l'histoire de la pensée occidentale depuis le début de l'ère chrétienne.

Cette thèse ou, pour mieux dire, ces conclusions, l'auteur les justifie surabondamment dans chacun des chapitres de son livre original, copieux, documenté avec une irréprochable érudition. Ils mériteraient tous une analyse. Nous ne pouvons ici que les mentionner en attirant l'attention sur ceux d'entre eux dont l'intérêt nous a paru tout particulier.

Les deux premiers chapitres de l'ouvrage réunissent des indications sommaires sur le travail accompli depuis 1888, à l'École des Hautes Études, et, depuis 1906, à la Faculté des lettres de Paris, par l'auteur et par les étudiants qui ont reçu son enseignement et coopéré à ses recherches. Ils témoignent d'une belle activité professorale et scienti-

fique. Après avoir noté ce qui a été fait, ils montrent ce qui reste à faire dans le domaine des philosophies et des théologies médiévales, domaine si vaste qu'il est presque impossible de le délimiter exactement.

Suit un exposé de la méthode qui doit présider aux travaux relatifs à la pensée du moyen âge. La *Revue de l'Université* a eu la bonne fortune de publier ce chapitre (1). Nous n'avons donc plus à insister sur l'esprit de la méthode appliquée par M. P. à l'histoire *générale* et *comparée* des philosophies du moyen âge et sur les différences qui la distinguent des procédés antérieurement employés. L'auteur s'attache ensuite à tracer les cadres dans lesquels peuvent être placés les théologiens et les philosophes médiévaux qui ont cherché presque tous à atteindre la suprême perfection, à s'unir à Dieu. De là, un très curieux essai, appuyé de nombreux exemples, sur la *classification des mystiques* (ch. IV). Ces mystiques peuvent être, d'après M. P., rangés en trois classes : ceux qui veulent trouver par eux-mêmes le développement de la personnalité et l'union avec la dernière perfection ; ceux qui font appel à Dieu pour réaliser en eux une personnalité plus haute et pour s'unir à lui ; ceux enfin qui ne songent plus au perfectionnement individuel et chez qui la misère physiologique est aussi grande que la misère psychologique. Ceux-ci sont les plus nombreux Mais les trois classes ensemble sont abondamment représentées dans les périodes de foi, telles que le moyen âge.

L'essai sur l'*éducation hellénique de saint Paul* met en relief une des premières tentatives qui furent faites pour unir la pensée gréco-romaine aux conceptions juives et évangéliques, pour relier le passé antique à l'avenir chrétien (ch. V) Cette synthèse fut d'ailleurs facilitée par ce fait que, chez tous ceux qui pensaient alors, la préoccupation du divin était égale (ch. VI), dans le système de Plotin où la philosophie tient encore la première place comme dans les constructions théologiques du monothéisme. M. P. développe ici une nouvelle fois la thèse (déjà défendue par lui avec une grande richesse d'arguments) qui augmente la part d'influence exercée par les théories plotiniennes sur la pensée du moyen âge (2). Ainsi s'affirme aussi une autre de ses conceptions : la continuité et l'évolution de la pensée humaine. De l'antiquité au moyen âge, écrit-il, « l'effort fut incessant pour con-

(1) Année 1912-1913, pp. 177 à 201.

(2) Voir son *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, 2e éd., 1907.

server et organiser ce qui avait été antérieurement acquis par la spéculation scientifique, philosophique et religieuse. Byzance voulut sauvegarder tout l'héritage antique. Elle le transmit avec ses propres acquisitions aux Syriaques, aux Persans, aux Arabes, aux Slaves. Les Arabes et les Juifs travaillèrent plus de trois siècles en commun et, quand les premiers rompirent avec la philosophie, les seconds conservèrent ce qui avait été leur propriété commune. »

Tournant son attention vers l'Europe occidentale, M. P. s'attache à démontrer qu'un mouvement à peu près analogue s'y produisit. Sans doute, avant le XIII siècle, la pensée plotinienne ne pénétra guère les penseurs, comme le prouvent leurs doctrines relatives aux universaux (ch. VIII) à l'âme du Monde et à l'Esprit Saint (ch. IX). Mais au XIIIe siècle, agit l'influence de l'Orient : byzantine, arabe et juive. Ce n'est pas seulement l'époque de saint Thomas et de la scolastique. Deux tendances s'y partagèrent les esprits, comme l'établit fortement l'auteur (ch. XIV). Les uns travaillaient à systématiser les résultats acquis pour en faire une théologie et une philosophie catholiques. Mais d'autres, comme Roger Bacon, soutinrent qu'il fallait continuer à étudier et à accroître les sciences profanes et sacrées. Si l'Église avait suivi la voie indiquée par le franciscain anglais, « il n'y aurait eu ni Renaissance hostile au christianisme, ni Réforme opposée au catholicisme, ni rupture complète entre les théologiens et les historiens ou savants. » (p. 279). Peut-être... Quoi qu'il en soit, M. P. a raison d'insister sur l'originalité puissante de l'esprit et des idées de Roger Bacon (1) et d'émettre l'avis que si Bacon n'avait pas été oublié pendant un long temps, la Renaissance du XVe siècle, la Réforme du XVIe siècle, le mouvement scientifique du XVIIe auraient pu se réclamer de l'homme qui avait recommandé la pratique de l'observation externe.

Non moins intéressants sont les chapitres où l'éminent professeur de la Sorbonne fait voir les liens qui existent au point de vue des idées entre le moyen âge et les temps modernes comme entre le moyen âge et l'antiquité. En analysant les œuvres de Luther, M. P. retrouve l'inspiration des doctrines plotiniennes que le grand réformateur connut à travers saint Augustin, le Pseudo-Denys l'Aréopagite, Lefèvre d'Étaples, les mystiques allemands : avec les plotiniens, Luther a supprimé les intermédiaires entre les hommes et Dieu (Ch. XV). Pareille-

(1) Trois chapitres : X, XI et XII, sont consacrés aux éditions faites et à faire de l'œuvre de R. B., à son maître René de Maricourt et à son disciple Jean.

ment, Descartes continue l'œuvre des théologiens et des philosophes médiévaux lorsqu'il proclame l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, et c'est une métaphysique à la foi chrétienne et plotinienne qu'il unit aux conceptions originales dont il fut l'auteur (ch. XVII). Pareillement encore, les libertins, les esprits forts, les petits philosophes du XVIIe et du XVIIIe siècles sont les descendants, à filiation très légitime, des averroïstes du XIIIe siècle (ch. XVI).

Les deux études qui terminent l'ouvrage examinent des questions toutes contemporaines Le chapitre XVIII traite en effet du thomisme, devenu, comme on sait, depuis 1879, la philosophie officielle de l'Église catholique, et des efforts des modernistes, de la lutte qui met aux prises, surtout depuis l'avènement de Pie X, les partisans de l'une et de l'autre de ces deux directions intellectuelles. L'examen, tout impartial, des faits a conduit l'auteur à une conclusion qu'il nous semble nécessaire de reproduire. Ne touche-t-elle pas à des questions dont l'intérêt n'est pas seulement spéculatif mais pratique, notamment pour notre pays où l'Université de Louvain est un des grands centres thomistes et où l'influence politique de l'Église reste si considérable : « Le thomisme, écrit M. P., est aujourd'hui, pour les catholiques, la seule philosophie possible. » Mais les néothomistes réussiront-ils, comme au XIIIe siècle, à opérer une grande synthèse scientifique, philosophique et religieuse? « Les condamnations qui ont frappé, depuis 1907, nombre de catholiques qui s'étaient avancés sur le terrain de la recherche historique, exégétique, scientifique et philosophique, ne sont-elles pas de nature à décourager ceux qui seraient tentés de les imiter ? Et dès lors, si les hommes soucieux de conserver le thomisme ne font pas défaut, il y a lieu de se demander s'il s'en trouvera pour rassembler les connaissances nouvelles et par conséquent pour tenter la synthèse entrevue et souhaitée? Mais si le catholicisme en venait ainsi à renoncer à ce qui fait essentiellement la vie de nos sociétés modernes, n'aurait-il pas à craindre ce qui est arrivé à l'islamisme quand il a renoncé aux sciences et à la philosophie? » C'est bien là en effet toute la question. M. P. réserve avec raison son opinion. L'avenir prononcera, dit-il. A en juger par ce qui s'est passé dans l'Église depuis une dizaine d'années, on serait tenté dès maintenant de répondre négativement à la première et affirmativement à la seconde de ces interrogations, surtout après avoir lu l'essai sur l'Islamisme, le dernier (ch. XIX) du livre.

Après avoir exposé les faits, décrit l'évolution de la science, de la théologie, de la philosophie dans le monde musulman, l'auteur en

vient à se poser, ici aussi, une question grave : les musulmans réussiront-ils à faire renaître, comme certains d'entre eux le souhaitent et y travaillent, les sciences et la philosophie qui avaient grandement contribué jadis à rendre leur civilisation prospère ? A vrai dire, cette renaissance n'est pas impossible, mais elle reste fort douteuse.

Ce bref résumé ne fournit, nous le craignons, qu'une idée, bien imparfaite de l'ouvrage de M. Picavet, aussi intéressant par son unité de conception que par l'abondance des faits, dont il tire ingénieusement parti, aussi remarquable par la force de l'argumentation que par la clarté de l'exposition. Il est de ceux qui n'instruisent pas seulement, mais qui font penser et enrichissent, en les renouvelant sur beaucoup de points, nos connaissances.

L'histoire de la philosophie médiévale, suscite, il faut le reconnaître, moins de recherches que l'histoire de la philosophie ancienne ou celle de la philosophie moderne, exception faite des travaux des fidèles du thomisme. C'est le mérite du dernier livre de M. P. — comme de ses publications antérieures et de tout son enseignement universitaire — de montrer l'importance de la place que tiennent les doctrines du moyen âge, soit qu'on les compare entre elles, soit qu'on les rapproche des théories antiques et modernes. C'est son mérite aussi de faire cette démonstration avec une objectivité toute scientifique, également éloignée de l'apologie ou du réquisitoire, uniquement soucieuse de décrire, dans toute son ampleur, un des « moments » caractéristiques de l'histoire intellectuelle de l'Europe.

L. L.

Gustave CHARLIER. — **Le Sentiment de la Nature chez les Romantiques français**. Paris, Fontemoing. In-8°, 419 pages.

Voici un beau livre d'histoire littéraire et, à bien des égards, un modèle.

Comment se défendre d'une immédiate sympathie pour qui traite ce sujet séduisant, mais aussi que d'écueils dans le vague de cette expression : « le sentiment de la nature ! »

M. Charlier commence donc par préciser les termes, dans une introduction qui forme un ensemble achevé. « Cette question du sentiment de la nature n'est à vrai dire qu'une des questions fondamentales que pose et tente de résoudre toute philosophie : Que connaissons-

nous du monde extérieur à nous ? quels rapports peuvent s'établir entre ces deux ordres de réalités, le moi et le non-moi ? » (p. 9).

Sur cette base philosophique, et passant en revue les classifications de Gebhart, Laprade et Angellier, l'auteur pose trois formes principales d'interprétation de l'univers sensible : philosophique, psychologique ou simplement pittoresque.

M. Charlier indique ensuite la méthode suivie au cours de son livre : Il étudiera « dans tout le détail l'œuvre des trois grands écrivains de l'époque envisagée qui ont eu de la nature une vision réellement personnelle : J.-J. Rousseau, Chateaubriand et Lamartine. Les *minores* seront appréciés dans des chapitres de synthèse... » (p. 18).

Il termine par une histoire à vol d'oiseau du sentiment de la nature dans la littérature française de la *Chanson de Roland* à la *Nouvelle Héloïse.*

Le chapitre sur Rousseau était l'un des plus difficiles ou du moins l'un des plus « ingrats », puis qu'il semble que tout ait été dit sur ce sujet. L'auteur met en lumière quelques points saillants : prédilection pour la nature « moyenne », insuffisance du pittoresque, mais, par-dessus tout, naturel et sincérité de Jean-Jacques : « S'il est arrivé depuis que la nature a été peinte avec plus de détail, plus de couleur, plus de réalisme incisif, jamais peut-être elle n'a été tant aimée » (p. 88).

Le chapitre sur la poésie descriptive et la querelle des Jardins qui touche à la mode, à l'histoire des mœurs, qui touche à la littérature anglaise par l'influence de Thomson, est l'un des plus variés, des plus attrayants et nous ne nous plaindrons pas de ses vastes dimensions. N'y a-t-il pas du paradoxe à considérer « en bloc » la poésie descriptive comme une « régression ». Cette forme d'inventaire qui fut, après tout, celle du poète Thomson, ne nous valut-elle pas, çà et là, quelques vers bien frappés dans leur pittoresque ?

« De Buffon à Bernardin de Saint-Pierre », M. Charlier prouve la grandeur de Buffon, son rôle dans l'évolution de l'esthétique classique : « L'idée même de faire une œuvre d'art, d'art très sérieux en décrivant des animaux eût paru au XVIIe siècle parfaitement ridicule. » Par contre, M. Charlier se montre d'une sévérité peut être excessive pour Bernardin de Saint-Pierre. Qu'importe, en effet, que l'auteur de *Paul et Virginie* soit un faux savant et « tout le contraire d'un grand esprit », si par le don de voir et de peindre, par l'exotisme et le néologisme, il a rendu des services que M. Charlier (pp. 150-153) ne laisse pas d'énumérer ?

Il y a deux espèces de *minores* : ceux qui marquent et dont on retrouve la trace dans la littérature suivante, et les autres, ceux dont la découverte n'est qu'une curiosité archéologique. Bernardin de Saint-Pierre appartient à la première catégorie et même la dépasse. Nous rangerions dans la seconde, par exemple, Hector de Latouche, l'auteur de *Fragoletta*, dont M. Charlier exhume une page très curieuse (pp. 377-379), mais bien exceptionnelle dans ce roman où nous trouvons à la fois du roman historique et du roman « terroriste » plein de mystères, d'enlèvements, de moines inquisiteurs et de *jettatori* napolitains.

Passons rapidement sur un autre chapitre de *minores* qui traite de Mmes de Genlis, de Staël, de Souza, de Krudener, de Benjamin Constant, et arrivons à Chateaubriand.

M. Charlier s'occupe d'abord des impressions d'enfance du futur René. Il ne consulte guère les *Mémoires d'Outre-Tombe*, « toujours suspects ». Toujours ? Nous excepterions du moins les descriptions de Combourg et de Plancoët, que nous eûmes l'occasion de comparer, d'après nature, avec leurs modèles. Mais l'auteur a raison de s'attacher au *Tableau de la Nature*, œuvre de jeunesse délaissée par la critique où il trouve les originaux de certaines images du *Voyage en Amérique*, par exemple des « papillons d'or » que forment les fleurs de « l'ulex épineux. »

Les premières influences littéraires sont énumérées en partie dans le *Génie du Christianisme* : Ossian et *Werther* ; les *Rêveries d'un Promeneur solitaire*, mais les emprunts sont tout extérieurs et Chateaubriand doit plus à Rousseau politique et moraliste qu'au descriptif et au peintre ; Homère enfin, pour les procédés, les comparaisons épiques dans les *Natchez*.

A ce propos, quelques curieuses survivances classiques ; qui eût cru que le pommier, dans cette pompeuse langue poétique, se prononçât « l'arbre cher à la Neustrie » ? Enfin l'auteur admet que Chateaubriand s'apparente à Bernardin de Saint-Pierre par les impressions qu'il décrit, sinon par la manière de les décrire et croit qu'il dut aux *Études sur la Nature* (1784) la révélation du paysage exotique.

Quand au voyage en Amérique, les recherches de M. Bédier ont réduit la part d'impressions originales qu'il renferme et d'ailleurs un séjour de trois mois ne pourrait guère métamorphoser un écrivain. « Avant tout, ce fut pour lui le voyage au désert. Il lui révéla les voluptés de la solitude absolue bien plus que des peuples étranges et des mœurs bizarres. »

Esquissant la psychologie de l'écrivain, M. Charlier trouve ses dons

caractéristiques moins dans la richesse du coloris que dans la sensation auditive, Chateaubriand fut « l'un des premiers à découvrir dans la nature la puissance d'évocation des sons ». De plus, il a un instinct singulier pour la disposition des ensembles et notamment un culte pour « la ligne horizontale » à quoi l'auteur a finement rattaché l'antipathie de Chateaubriand pour les grandes montagnes. La vérité, c'est qu'il n'aime les montagnes qu'à certaines conditions. Elles doivent « former la chaîne dans les derniers plans d'un tableau. Leurs têtes chenues, leurs flancs décharnés, leurs membres gigantesques, hideux quand on les contemple de trop près, sont admirables lorsque, au fond d'un horizon vaporeux, ils s'arrondissent et se colorent dans une lumière fluide et dorée. » (1) Ce qu'il importe, c'est qu'ils ne se détachent pas en arrête vive sur le ciel, Chateaubriand veut les lointains « indéterminés ». Et ce goût n'est pas sans rapports à la question que voici.

M. Charlier essaie de démontrer que le sentiment de la nature est bien moins religieux chez Chateaubriand que chez Rousseau ou chez Lamartine. L'auteur, dans ses citations (p. 227), nous paraît attacher trop d'importance à la présence des mots Dieu et Infini. Quand Chateaubriand aspire « à se mêler, à se fondre avec une nature sauvage et sublime », à se perdre en des horizons immenses, n'indique-t-il pas qu'il a, lui aussi, la « révélation de l'infini par le fini » ?

A défaut de la préoccupation constante d'un Dieu personnel et créateur on noterait chez lui un panthéisme latent qui est d'essence religieuse. « Bien plus qu'un sentimental, dit M. Charlier, c'est un sensitif; bien plus qu'un lyrique, un réaliste » : nous le voulons bien, mais peut être n'y a-t-il pas opposition fondamentale entre ces termes.

Dans la dernière période de Chateaubriand, le sentiment de la nature décline. Rome seule et la campagne romaine parviennent à l'émouvoir dans le *Voyage en Italie* : « Pour que la nature nous intéresse encore, il faut qu'il s'y rattache des souvenirs de la société... » C'est parler à peu près comme le président Des Brosses, mais l'imagination du Président n'était même pas capable de peupler la campagne romaine. Ce pays me plairait, disait-il, s'il était bâti, arrangé, mais « qu'est-ce qu'une longue vue sur une plaine déserte ? » (2) Voici vraiment l'absence de l'Infini.

L'imagination de Chateaubriand s'engage donc peu à peu dans une

---

(1) *Voyage au Mont Blanc*, cité p. 223.

(2) Des Brosses, *Voyage en Italie*, I, 272.

direction nouvelle. « Elle s'attache de plus en plus au labeur d'historien-poète. » Dans les *Martyrs*, le paysage est une reconstitution de « milieux » historiques ; souvent aussi une manière de remplir les vides et de nous dissimuler l'insuffisance psychologique de l'auteur.

L'influence de Chateaubriand fut immense mais tardive. Il est vrai que Victor Hugo, dès 1826, défendant les droits de la poésie originale, opposait le jardin de Versailles à une « forêt primitive du Nouveau-Monde. » Mais en général la jeune école de 1830 considéra Chateaubriand « plutôt comme un ancêtre que comme un véritable allié ».

M. Charlier passe ensuite à l'étude de quelques héros solitaires, le Peintre de Salzbourg (de Nodier), Obermann, Adolphe, tous plus ou moins héritiers de Werther et pour qui la nature est avant toutes choses, la solitude. Je me trompe fort, ou nous devons à M. Charlier un néologisme, le « paysage d'âme » qui équivaut au *Stimmungsbild* allemand et abrège en une formule viable la phrase d'Amiel : un paysage qui « est un état d'âme. »

Nous voici devant Lamartine.

L'auteur analyse délicatement le charme unique de ce poète.

Pourquoi la nature vit-elle dans ses vers, bien qu'à peine elle s'y trouve « décrite » ? La raison en est dans ces mots de la préface des *Méditations* : « Les choses extérieures à peine aperçues laissaient une vive et profonde empreinte en moi... mais, de plus, ces images revues et repeintes se transformaient promptement en sentiments... J'étais une glace vivante qu'aucune poussière de ce monde n'avait encore ternie et qui réverbérait l'œuvre de Dieu. »

M. Charlier ne fait pas de littérature comparée, mais il y aurait profit à rapprocher cette phrase de la déclaration de Wordsworth : *Poetry is emotion recollected in tranquillity*. Wordsworth épure ses souvenirs au miroir de « l'imagination poétique », lui aussi élabore un paysage intérieur, *a prospect in the mind*. Mais il y a des différences. La spiritualité de Wordsworth ne se choque d'aucun détail familier, sourit au levreau qui trotte dans les sillons, aux blanches grappes de noisettes qui égaient les taillis. Lamartine au contraire n'admet qu'un *minimum* de réalisme ; « il a un choix de termes généraux et décolorés à souhait », enfin « tout détail pittoresque se charge chez lui d'une signification morale. »

C'est assez pour que M. Charlier considère Lamartine comme un symboliste, voire même comme l'ancêtre authentique des poètes français de 1890 (p. 301, note). Nous n'accepterons qu'en partie cette filiation et cette notion du symbolisme qui semble exclure l'éclat, la

franchise et la précision des images. En tous cas, ce qu'on appela depuis symbolisme, fut quelque chose de différent, non par le développement et l'exagération de l'esthétique lamartinienne. M. Charlier, parlant des *Harmonies*, se demande encore si un pittoresque plus accusé n'eût pas choqué « dans des chants qui sont avant tout des hymnes ». Mais les poètes hébreux nous ont accoutumés à des chants religieux colorés : « Est-ce toi qui donnes au cheval sa force et revêts son cou d'une crinière flottante ». (Job, XXXIX). Après tout, la puissance est un attribut de la divinité, le poitrail magnifique d'un cheval peut éveiller des idées hautes. De même l'éclat, la chaleur, la vie luxuriante des climats méditerranéens paraîtront à certains esprits, l'éclat d'une Force infinie. Pour que la poésie de Lamartine fût idéaliste il n'était pas nécessaire que rien, presque rien de tout cela ne transparût dans les vers délicieux que sa lyre murmure aux bords enchantés du golfe de Baïa. Le parti pris qui fait la suavité de Lamartine diminue, d'autre part, son influence. Un poète agit sur d'autres poètes en leur enseignant à mieux voir la nature. Le sentiment personnel exquis de Lamartine est fugitif, incommunicable et nous sommes d'accord avec M. Charlier quand il critique M. Zyromsky tâchant de fixer, une fois pour toutes, le « paysage intérieur » de l'auteur des *Méditations*. Pour le reste, il y a, croyons-nous, chez Lamartine du préjugé classique, une fausse honte à l'égard de la sensation, la tendance à taxer de matérialisme le goût des beautés sensibles. Aussi la chasteté de sa muse n'aboutira chez les disciples qu'à des pastiches de plus en plus monotones et décolorés.

Les symbolistes vraiment conscients, vraiment dignes de ce nom, (par exemple Maeterlinck ou plus récemment Paul Claudel), devaient considérer la sensation non plus en soi, mais comme une partie du langage poétique ; réconciliant ainsi l'idéalisme et le tempérament artiste et montrant que l'image concrète, même violente, même sensuelle est légitime quand elle sert moins à peindre l'objet qu'à suggérer l'idée.

Dans l'histoire du sentiment de la nature, l'auteur des *Méditations* n'a laissé qu'un court sillage. Ce qui fait le prix de cette poésie c'est le caractère lyrique, l'effusion facile, abondante et spontanée d'une âme naturellement noble et « fondante » comme dit M. Lanson. Le principe des *Harmonies*, le symbolisme qu'indique ce titre, ne se pouvait développer que si, perfectionnant le langage et les rythmes en même temps que la vision du monde extérieur, on rendait possible des correspondances toujours plus subtiles entre les choses et nous.

Lamartine reste le souverain d'un fluide et délicieux royaume. Tel ouvrier, de lettres borné aux moyens de son art, contribua peut-être davantage aux futures synthèses. Nous nous demandons si M. Charlier ne fait pas la part trop belle à l'œuvre de Lamartine qu'il présente comme une des trois étapes de l'évolution qu'il étudie. Mais la conclusion équilibre les jugements du critique. Ici, tous les honneurs, à bon droit, reviennent à Chateaubriand. L'auteur salue en lui le père du paysage d'âme et du paysage pittoresque, l'ancêtre de Flaubert, le lien véritable entre le romantisme, le réalisme, l'impressionnisme.

On voit que M. Charlier plane à des hauteurs sereines au-dessus des régions où s'agite à nouveau, depuis quelques années, la querelle pour ou contre les romantiques.

M. Pierre Lasserre, par exemple, dans son réquisitoire plein de talent contre le romantisme, étend la signification du terme jusqu'à lui faire embrasser certains travers plutôt classiques ou plutôt français. Pour nous le romantisme est avant tout individualisme et ce n'est point sa faute si quelques poètes (français ou anglais comme Byron), manquant de sentiments profonds et de vie intérieure, tombèrent dans le lieu commun et la déclamation à quoi les prédisposait une éducation oratoire. En face de cette critique injuste, violente, animée de partis-pris moralistes ; en face de la critique superficielle des journaux, des dythyrambes complaisants des jeunes revues, M. Charlier représente une critique fondée sur l'histoire, appelons-la si l'on veut « critiques des professeurs » : sage, prudente et désintéressée, s'efforçant d'être sinon une science, du moins la plus scientifique possible et définitive, non pas qu'elle ne se trompe jamais, mais parce qu'elle nous fournit toujours elle-même les moyens de la contrôler. Ajoutons que M. Charlier, lui aussi, aime la nature, ce qui sauve son livre de tout pédantisme ; et que la grâce du langage le rend charmant à lire pour d'autres encore que les étudiants en littérature à qui nous le recommandons spécialement.

PAUL DE REUL.

—

GIORGIO DEL VECCHIO, **Le Valli della Morente italianità**. — *Il « Ladino » al bivio*. — Rome, 1912, 21 pages.

« Dans quelques vallées des deux versants des Alpes résonne depuis des siècles un doux idiome qui garde encore la vive empreinte de la lointaine romanité. »

C'est à cet idiome, le *ladin* ou romanche que M. G. Del Vecchio, professeur à l'Université de Bologne, consacre une intéressante étude (1).

Il s'étonne, non sans raison, que même dans les cantons les plus voisins de l'Italie où le peuple tient à son romanche, à ses poètes dont il fait réciter les vers aux enfants, où se publient des journaux en dialecte ladin, où celui-ci perdure comme langue religieuse dans les catéchismes et tout ce qui touche à la doctrine et aux pratiques de la religion, l'allemand pénètre par l'enseignement des écoles au détriment de l'italien. Contre cette infiltration germanique qui se fait intensivement sentir, les poètes locaux s'insurgent ; mais ils négligent le seul remède contre l'abandon du ladin : l'emploi auxiliaire de l'italien.

Le voisinage des localités italiennes, l'origine commune des langues semble indiquer que pour les documents officiels, l'enseignement, l'orthographe de l'écriture courante, l'adoption de l'italien aiderait à conserver le romanche.

Les gloires du théâtre vénitien, dit l'auteur, les finesses exquises de la lyrique sicilienne, les arguties de la satire milanaise et romaine, prouvent que les dialectes peuvent se conserver et enrichissent une langue.

Les Italiens, ajoute-t-il, n'ont que trop tardé à opposer leur influence à l'expansion de l'allemand.

La germanisation des parties ladines des Grisons ne peut être indifférente à la Suisse italienne. L'avenir en montrera peut être la répercussion plus importante qu'elle ne parût aujourd'hui.

M. E.

—

GIORGIO DEL VECCHIO, **Sui caratteri fondamentali della filosofia politica del Rousseau**, Genova 1912, 15 pages.

Dans un discours lu au IVe Congrès de la Société de philosophie italienne, à Gênes, en octobre dernier, M. Del Vecchio parle des caractères fondamentaux de la philosophie politique de J.-J. Rousseau.

Il débute par un mot juste en appelant Rousseau l'*éternel contemporain*, ses contradictions sont celles mêmes de la nature humaine. Tandis qu'on discute d'autres philosophies on se borne à aimer passionnément ou à haïr Rousseau.

---

(1) *Il « ladino » al bivio.* Extrait de la « Nuova Antologia » de novembre 1912.

C'est dans le *Contrat social*, le *Discours sur l'inégalité* et l'*Emile* que M. Del Vecchio trouve ses conclusions sur les idées politiques de Rousseau qui tire de sa conscience toutes ses idées sur les fondements de la vie sociale. Cela le distingue de la plupart des autres écrivains politiques. Sa méthode est purement *introspective*.

Le principe établi par Rousseau que la liberté est indissoluble de la nature humaine est d'ailleurs le fondement de l'État de droit moderne et le sera plus encore de celui de l'avenir. M. E.

CHARLES DE LANNOY : **L'Organisation coloniale belge**, Bruxelles, Lamertin, 1913. VIII-315 pages.

M. De Lannoy a raison lorsqu'il nous dit, dans sa préface, que son livre est destiné à rendre service « aux colonistes, aux fonctionnaires, aux étudiants de nos universités et de nos écoles supérieures de commerce, ainsi qu'aux personnes belges et étrangères qui s'intéressent au Congo ». Le traité qu'il consacre à l'organisation coloniale belge est modelé sur les formes désormais classiques : il comprend une introduction historique qui nous mène jusqu'à l'annexion et la charte de 1908 ; il étudie ensuite le mode d'exercice des pouvoirs, la condition juridique de la population ; il passe ensuite aux organisations administrative et judiciaire ; enfin il expose le régime financier, non sans faire une intéressante revue de la vie économique, morale et sanitaire de la colonie. Il ajoute même à son œuvre un court aperçu du droit pénal.

Les discussions théoriques sur les différents modes de colonisation et sur les régimes coloniaux eux-mêmes, ne peuvent trouver leur place dans un manuel de ce genre. En revanche, notre collègue de l'Université de Gand a complété les principaux paragraphes de son livre par un aperçu des institutions des quelques colonies voisines du Congo : l'Afrique équatoriale française, l'Afrique orientale allemande, l'Afrique orientale anglaise et l'Uganda ; ses travaux antérieurs le préparaient fort bien à cette tâche et lui faisaient comprendre que mieux vaut, en ces matières comparer que dogmatiser, l'expérience étant bien préférable aux principes absolus quand il s'agit de prévenir les colonies du danger de périr.

M. De Lannoy ne pouvait, dans les limites qu'il s'est tracées, entrer dans le détail des controverses juridiques ou des critiques qui furent

adressées à « la politique régalienne ». Différent en cela du traité, d'ailleurs si intéressant, bien que parfois tendancieux de M. Halewijck, le manuel de M. De Lannoy a sur ce dernier l'avantage d'avoir été vite achevé et d'offrir aux travailleurs une aide facile et précieuse.

P. E.

Chronique Universitaire

Travaux effectués aux cours de Droit civil et d'Économie politique de M. le professeur Van der Rest, année 1912-1913.

René Golstein, 21 novembre 1912 : Herbert Spencer : *Introduction à la science sociale.*

Spencer fait ressortir l'erreur de ceux qui s'imaginent que l'analyse des phénomènes sociaux n'exige pas de sérieuses études préparatoires, et l'inconséquence qu'il y a à se montrer très circonspect dans les autres sciences et à ne pas reculer devant les raisonnements les plus simplistes en matière de science sociale. Après avoir établi qu'il y a une science sociale et après avoir déterminé sa nature, il montre combien l'étude en est difficile. Deux ordres de difficultés nous empêchent de saisir la vérité : difficultés objectives, provenant de la nature intrinsèque des faits à étudier, difficultés subjectives, tenant à la nature imparfaite de l'homme en tant qu'observateur de ces faits. Dans l'ordre des difficultés objectives, il signale particulièrement l'incertitude des données historiques. Les difficultés subjectives se subdivisent en de nombreuses catégories : celles provenant de l'intelligence (nous apprécions les actions des autres à la mesure de nos propres idées), celles venant de nos passions (notamment l'impatience et la haine), des préjugés de l'éducation, du patriotisme, de l'esprit de classe (les classes dirigées ne voient pas la nécessité de l'organisation présente, et les dirigeants ne comprennent pas les revendications des ouvriers), de l'esprit de parti, de notre confiance exagérée dans les constitutions et les lois, des croyances théologiques et de l'esprit antithéologique. Après avoir exposé toutes ces difficultés, Spencer nous parle des études préliminaires indispensables pour acquérir la discipline nécessaire. L'étude des sciences, telles que les mathématiques, la physique,

la chimie, est hautement recommandable, bien qu'il faille éviter de se laisser dominer par elles. Spencer insiste longuement sur l'importance de la biologie comme préparation à l'étude de la science sociale ; il montre les rapports entre les deux sciences, lui-même allant ici trop loin dans ses déductions. Enfin il montre qu'une étude approfondie de la psychologie nous permettra de mieux analyser certains problèmes sociaux de première importance.

Paul Ponchon, 28 novembre 1912 : *La jurisprudence dans le domaine des questions sociales.*

M. Ponchon, s'appuyant sur des conférences données par M. l'avocat Robert, de Paris, expose certaines grandes transformations de la jurisprudence dans le domaine des questions sociales et montre le rôle joué par elle dans l'élaboration de lois nouvelles. Tout d'abord, il parle de l'enfance maltraitée : les tribunaux sont intervenus pour autoriser l'enfant victime de mauvais traitements à quitter la maison paternelle, pour prononcer la déchéance de la puissance paternelle, ces décisions judiciaires annonçant les lois spéciales qui sont venues modifier les dispositions du Code civil. Le second exemple cité est celui fourni au sujet du salaire gagné et de l'épargne réalisée par la femme abandonnée de son mari, celui-ci, fort de sa qualité de chef et maître de la communauté, revendiquant le droit de percevoir et le salaire et l'épargne ; une série de jugements amène des lois protectrices et du salaire et de l'épargne de la femme mariée. Un troisième exemple cité a trait à l'ouvrier, considéré successivement dans son salaire, dans sa santé et sa sécurité, dans son travail. Dans le système du Code civil, le salaire de l'ouvrier était assimilé à une créance ordinaire, et, par suite, pleinement saisissable; des décisions judiciaires, lui donnant rang de privilège et le soustrayant en partie à la saisie, ont bientôt reçu la consécration législative. En cas d'accidents, le fardeau de la preuve incombait à l'ouvrier par application des règles de la responsabilité délictuelle ; certains tribunaux admirent l'interversion de la preuve par application des principes de la responsabilité contractuelle, préparant ainsi la voie à d'importantes réformes légales. Enfin, la liberté d'association une fois reconnue aux ouvriers, la justice intervint pour protéger ceux-ci contre les abus des syndicats. La jurisprudence s'inspira ainsi d'idées interventionistes avant le législateur lui-même et prépara l'œuvre de celui-ci. On peut craindre que l'interventionisme légal ne restreigne celui de la jurisprudence, alors que ce dernier offre moins de dangers que le premier.

Fr. Dohy, 5 décembre 1912 : Edmond Picard : *La Forge Roussel.*

L'auteur encadre dans une description enthousiaste des Ardennes ses idées sur la conception du Droit. Toute croyance métaphysique est morte ; seule subsiste la conscience de notre vie uniquement terrestre ; la consolation de l'éternel progrès a dû sombrer devant l'idée des décadences. Notre petitesse est alors apparue dans l'espace et dans le temps. Dans cette déchéance des illusions humaines, que devient l'idée du Droit qu'on nous a appris à considérer comme l'expression de la nature ? Bien au contraire, il y a opposition flagrante entre le Droit et la nature. Le Droit préconise la monogamie, alors que tout le ferment de nos passions nous en écarte. Il veut le respect de la vie humaine, elle ne s'en soucie. La propriété est en contradiction perpétuelle avec les aspirations de l'individu Le respect de la liberté humaine n'existe que par la force de la loi. L'antagonisme entre le bonheur que nous cherchons et la marche impassible de l'univers se retrouve partout Ni les découvertes des sciences ni l'accroissement du bien-être ne nous rendent plus heureux.

Le Droit naturel n'existe donc pas, le Droit n'est que l'expression de notre lutte contre la nature. Contre nos impulsions naturelles il a institué l'unité dans le mariage. Contre l'instinct qui pousse à convoiter le bien d'autrui il a érigé la propriété individuelle et contraint à le respecter. La même intervention du Droit a dû se produire pour assurer la liberté de l'homme. Il lutte aussi contre les guerres, mais avec combien peu de succès encore !

Il n'y a donc que le Droit social, le Droit économique, qui a pour base les intérêts des sociétés humaines. Le but de la nature et le but social ne sont pas d'accord. Le Droit a pour objet de défendre le second contre le premier. C'est ainsi dans l'homme et non au dehors qu'il faut chercher le principe de la justice. D'immuable elle devient contingente. Cette conception pourrait paraître inquiétante, mais la science ne doit pas avoir de ces scrupules. D'ailleurs, quelle grandeur conserve un pareil combat !

L'idée du Droit a toujours été influencée par la nationalité et par l'histoire. S'il en est ainsi, c'est bien chez le peuple belge, dont l'existence n'est que le fruit de la lutte, que devait éclore cette théorie vigoureuse.

Appréciant cette conception, M. Dohy estime que son erreur fondamentale est de n'avoir point dissocié la nature humaine de la nature universelle et d'avoir enclos ces deux notions dans le même mot, créant ainsi une étrange confusion de termes. La notion du Droit n'a

rien de contraire à la nature humaine, on ne comprendrait pas un droit social ne tenant pas compte et ne s'inspirant pas de la nature humaine.

R. Dupierreux, 9 et 15 janvier 1913 : Edmond Villey : *Les périls de la démocratie française*, 1910.

En présence du mouvement démocratique contemporain, les catholiques ont eu à choisir entre deux lignes de conduite : réaction outrancière, ou adaptation aux circonstances dans les formes diverses du socialisme chrétien. Sans accepter les conclusions du *Sillon*, M. Villey reconnaît l'évolution et s'efforce d'en tirer parti au bénéfice de ses postulats idéologiques. Il construit son système sur deux principes :

1° La société actuelle, dépourvue des liens hiérarchiques de l'ancien régime, ne peut résister à la désagrégation que par une grande vertu : la religion seule la sauvera (réaction contre le positivisme);

2° La limite entre les pouvoirs de l'État et les droits de l'individu doit être fixée et respectée (réaction contre l'interventionisme).

D'après M. Villey, la méconnaissance du premier de ces principes rend l'école laïque hautement nuisible et imprègne le syndicalisme d'un néfaste esprit de trouble; celle du second entraîne l'affaissement des caractères et la destruction de l'initiative individuelle.

Quoi qu'en pense M. Villey, l'impératif catégorique est plus noble et peut être plus efficace que le devoir conditionné des religions; une morale sociale purement laïque est possible, et chacun, croyant ou non, peut y donner son adhésion, la religion restant du for intérieur et l'école laïque pouvant et devant dans sa fonction éducatrice ne pas empiéter sur ce domaine.

Quand M. Villey établit un rapport entre l'école laïque et la criminalité croissante chez les enfants, il perd de vue l'existence de maints autres facteurs, et quand il cherche dans l'abandon des croyances religieuses l'origine des rivalités de classses, il méconnaît la permanence de ces luttes dans tonte la suite des temps.

La critique que présente M. Villey de la thèse de la souveraineté nationale peut avoir sa part de bien fondé; mais quand il oppose les droits de l'individu à ceux de l'État en déniant à celui-ci la faculté de forcer celui-là à s'assurer contre lui-même, il paraît supposer chacun capable de réaliser son propre bien, ce qui n'est vrai ni au point de vue physique ni au point de vue moral.

Quant aux remèdes indiqués par M. Villey : instruction professionnelle, lutte contre l'alcoolisme, habitations ouvrières, accès plus large

à la petite propriété, développement de l'épargne, constitution de comités d'arbitrage, ils sont tous dans l'esprit du temps, ils sont appliqués ou en voie d'application, et ils donnent des résultats qui justifieraient plus de confiance dans la démocratie.

ALBERT GUISLAIN, 16 janvier 1913 : *Théorie de l'astreinte.*

Le Code civil décide, dans son article 1142, que toute obligation de faire ou de ne pas faire se résout en dommages et intérêts en cas d'inexécution de la part du débiteur, les dommages et intérêts devant être l'équivalent du dommage subi par le créancier. Des auteurs et des décisions judiciaires ont admis une autre sanction, consistant dans la condamnation du débiteur au paiement d'une somme qui n'est pas en rapport avec le préjudice causé au créancier, mais avec la fortune du débiteur. C'est à ce moyen de contrainte que l'on donne le nom d'astreinte.Le tribunal donne un ordre au débiteur, et, pour l'amener à s'y conformer, il le condamne, pour chaque jour de retard, à une pénalité pécuniaire dont le taux est tel qu'il y a lieu de s'attendre à sa soumission. Ceux qui admettent ce système admettent aussi que, le jugement étant exécuté tardivement, le tribunal pourra rapporter en tout ou en partie la sentence qu'il a rendue. Les cas d'application les plus intéressants sont ceux relatifs au refus d'une femme de réintégrer le domicile conjugal et au refus d'un époux de remettre les enfants à l'époux auquel la garde de ceux-ci revient de droit ou en vertu d'une décision judiciaire.

M. Guislain signale l'opposition qui existe sur la question entre la jurisprudence française et la jurisprudence belge, la première admettant l'astreinte, la seconde la repoussant. Il se rallie à cette dernière. Les obligations de faire ou de ne pas faire ne peuvent pas donner lieu à d'autres sanctions que celle des dommages-intérêts établie par l'article 1142; une condamnation à des sommes supérieures au dommage constitue une pénalité pécuniaire qu'il n'appartient pas au juge d'ériger en dehors d'un texte formel de loi. La théorie de l'astreinte a un caractère profondément arbitraire et pourrait avoir pour résultat la confiscation du patrimoine. Enfin elle conduit à la violation du principe de la chose jugée.

MAURICE DONS, 6 février 1913 : *Les rapports entre la doctrine et la jurisprudence.*

L'histoire des rapports auxquels le Code civil a donné lieu entre la doctrine et la jurisprudence peut être divisée en trois périodes.

Dans la première, qui va jusque vers 1830, la doctrine et la jurisprudence vivent séparées, la première recourant à la pure dialectique juridique pour dégager les principes des textes et pour en déduire toutes les conséquences directes ou indirectes, la seconde adoptant des interprétations plus larges, à raison des circonstances infiniment variées des procès et de ce que les questions à résoudre ne rentraient souvent pas dans les prévisions de la loi, et procédant ainsi naturellement sans vues d'ensemble et sans ordre méthodique.

De 1830 à 1850, un commencement de rapprochement se produit entre les deux mondes; les recueils d'arrêts se perfectionnent et éclairent la pratique même; de son côté, la doctrine, sans abandonner sa direction dogmatique générale, se laisse dans une certaine mesure pénétrer par la jurisprudence.

Enfin, après 1850, le rapprochement se réalise pleinement; ce qui caractérise cette dernière période, c'est, d'une part, la place grandissante que font les professeurs de droit et les auteurs d'ouvrages juridiques aux questions soulevées dans la pratique judiciaire, et, d'autre part, le développement croissant des notes d'arrêts, c'est-à-dire des commentaires dont les Recueils judiciaires font souvent suivre les jugements et arrêts et qui sont très souvent dus aux théoriciens du droit.

La doctrine et la jurisprudence gagnent l'une et l'autre à ce contact : la jurisprudence, plus près de la vie que la théorie, fait sortir celle-ci du domaine de l'abstraction, et la théorie, plus près des principes, appuie ou combat la jurisprudence suivant le caractère plus ou moins heureux des solutions qu'elle donne aux questions qui se présentent devant elle, souvent en dehors des prévisions des lois. La jurisprudence fournit ainsi les matériaux dont la doctrine peut se servir pour élever des constructions nouvelles, et l'une et l'autre préparent la voie à des règles nouvelles à établir par le législateur.

M. LAGASSE, 7 mai 1913 : *Les divers systèmes d'interprétation du Code civil.*

En négligeant les nuances, on peut dire que les systèmes suivis dans l'interprétation du Code civil se ramènent à trois.

Le premier système, qui a longtemps joui, en Belgique comme en France, d'une autorité à peu près exclusive, a reçu la dénomination de méthode classique; il consiste à ne reconnaître à l'interprète du droit d'autre mission que de rechercher, par voie de déduction logique, quelle a été la volonté du législateur du 1804; le texte de la loi, interprété par la tradition et les travaux préparatoires, est le droit tout entier; il suffit à tout et doit recevoir application aux situations nouvelles, ne rentrant pas dans les prévisions des auteurs de la loi.

A un moment donné, un système d'interprétation plus large s'est fait jour; on a tenu compte de ce que le droit, né de la conscience sociale, évolue avec elle, s'adaptant aux besoins nouveaux, aux idées nouvelles, et, dès lors, il n'est pas possible d'admettre que son interprétation doive rester une et la même dans toute la suite des temps. Ce système d'interprétation plus large peut invoquer en sa faveur l'autorité de Portalis, qui a joué un si grand rôle dans l'élaboration du Code civil : « Les besoins de la société, disait-il, sont si variés, la communication des hommes est si active, leurs intérêts sont si multiples et leurs rapports si étendus, qu'il est impossible au législateur de pourvoir à tout. D'ailleurs comment enchaîner l'action du temps? Comment connaître et calculer d'avance ce que l'expérience seule peut nous révéler? Une foule de choses sont donc nécessairement abandonnées à l'empire de l'usage, à la discussion des hommes instruits, à l'arbitrage des juges... L'œuvre des jurisconsultes et des tribunaux est le vrai supplément de la législation. »

Un troisième système pousse la liberté d'interprétation jusqu'à méconnaître au besoin toute autorité au texte de la loi; un des partisans les plus ardents de cette thèse, M. Mornet (*Du rôle et des droits de la jurisprudence en matière civile*) enseigne que le juge ne doit céder à la loi que lorsqu'il a épuisé en vain tous les moyens de la tourner, et il définit le droit d'interpréter la loi celui de la violer plus ou moins ouvertement.

Le texte est tout ou presque tout, dit on dans le premier système. Le texte n'est rien ou presque rien, dit-on dans le troisième. La vérité semble être dans le second. Comment, dans l'application, le différencier du troisième? Il y a là une question de nuance, de justesse et de pénétration d'esprit, qui n'est pas susceptible de permettre l'application d'un criterium ayant la rigueur d'un procédé mathématique.

M. Wolfers, 8 mars 1913 : Cruet : *La vie du droit et l'impuissance des lois.*

La première partie du livre est consacrée à établir le rôle infime de la loi à côté du rôle joué par le droit du juge et par le droit des mœurs. L'auteur justifie sa thèse par des exemples empruntés aux époques et aux pays les plus divers : droit romain, droit musulman, droit anglais, droit français. Il oppose le point de vue concret du juge au point de vue abstrait du législateur et montre comment le contact quotidien du juge avec la vie juridique lui permet de faire une loi qui corrige heureusement celle faite par le législateur. Il ne va toutefois pas jusqu'à admettre la déformation progressive systématique du droit légal par la pratique judiciaire; le juge doit être le serviteur impersonnel de l'utilité sociale appréciée d'une manière objective; le danger, c'est l'arbitraire et l'ossification finale du droit jurisprudentiel; il faut que la jurisprudence évolue contre elle-même, et il y a lieu parfois de transformer le droit contre la jurisprudence. L'auteur montre ensuite l'action des mœurs politiques contre les lois constitutionnelles, l'action du gouvernement contre les lois administratives, les transformations du droit familial, le conflit entre la loi et l'évolution économique, la réaction du droit contractuel contre le droit impératif.

Dans la seconde partie, M. Cruet étudie la loi en elle-même et les conditions possibles de sa formation et de son application. Il n'y a pas de droit pur, il n'y a pas de principes, il n'y a pas de droit naturel, il y a les faits, et c'est exclusivement dans l'observation des faits que le législateur doit chercher son guide. Le rôle normal de la loi consiste dans la consécration des faits acquis. L'obéissance à la loi a des fondements différents suivant les époques; de nos jours elle n'est basée que sur sa conformité aux nécessités sociales; si la loi n'y répond pas, elle est impuissante. Il y a illusion à croire qu'on légifère pour l'avenir, alors que les lois sont presque toujours en retard sur les faits. L'auteur signale aussi la place que tiennent dans les mœurs l'ignorance et la désuétude des lois, ainsi que les effets lointains provenant du phénomème de l'incidence.

M. Wolfers reproche à l'œuvre de M. Cruet d'être quelque peu diffuse et de combattre la croyance en la puissance absolue des lois par une thèse excessivs en sens contraire; à la pousser à ses conséquences logiques, il serait indifférent de faire des lois bonnes ou mauvaises, puisque les mauvaises ne seraient pas appliquées.

Gaston Vande Wiele, 22 et 28 avril 1913 : *Le contrat collectif de travail.*

M. Vande Wiele signale la complexité de la question du contrat collectif et ses rapports avec celle du syndicalisme et des organismes de conciliation et d'arbitrage.

Le contrat collectif de travail (qu'il ne faut pas confondre avec le contrat de travail collectif) est un accord préliminaire qui se conclut entre des patrons ou unions patronales et des unions ouvrières et qui détermine à l'avance tout ou partie des règles devant être respectées dans les contrats de travail ultérieurs qui se formeront entre employeurs et employés : salaire, durée de travail, contrôle, etc. Ce contrat offre l'avantage de contribuer à établir l'égalité entre les deux parties, à préciser les conditions du contrat, à donner des garanties aux contractants, à introduire l'apaisement dans leurs rapports, sans détruire l'autorité patronale, puisqu'il est étranger à l'organisation et à la direction de l'entreprise, constitution du capital, outillage, matières premières, écoulement des produits, etc.

M. Vande Wiele expose à grands traits les lois des différents pays sur cette matière, ainsi que les résultats obtenus dans les principaux, d'après une étude parue dans le *Bulletin de l'Office du travail de France* (avril 1913, p. 379-384).

La forme juridique donnée ou à donner par le législateur au contrat collectif de travail soulève plusieurs questions délicates. La personnification civile des organismes qui concluent ces contrats doit-elle être entière ou restreinte? Ces organismes doivent-ils être soumis à responsabilité civile? En quoi pourront ou devront consister les garanties assurant cette responsabilité? Le contrat collectif obligera-t-il les tiers? M. Vande Wiele se prononce pour la capacité restreinte, pour la responsabilité garantie par des cotisations et des cautionnements et pour le caractère obligatoire à l'égard des tiers. Il termine son étude en faisant connaître l'état de la question en Belgique en ce qui concerne les cas d'application et les différents projets de loi déposés.

Les résultats notables obtenus en Allemagne et en Angleterre sont-ils de nature à inspirer toute confiance en l'avenir du contrat collectif? En 1911, M. G. Blondel, très au courant des choses d'Allemagne, relevait des craintes manifestées dans un Congrès d'industriels allemands à raison de la part que, dans des cas donnés, les représentants des ouvriers ont voulu avoir dans la direction de l'entreprise.

A. Chômé, 27 mai 1913 : *Le nouveau Code civil suisse.*

Le 1er janvier 1912, par l'entrée en vigueur du nouveau Code civil suisse, s'est achevée, après un siècle d'efforts, l'audacieuse entreprise des juristes helvétiens d'unifier les nombreuses législations de la Confédération. Tâche difficile, en effet, que celle de substituer aux anciennes coutumes, si souples, si adaptées à chaque race, une législation conforme, rigide, nivelant ce que chacune pouvait avoir de trop particulariste, les fusionnant toutes en un alliage homogène et durable. Sans doute, le législateur suisse a-t-il triomphé des résistances des cantons aimant leur vieux droit, parce qu'il a su édifier une œuvre à la fois vraiment moderne et vraiment suisse.

Ne pouvant résumer toute l'œuvre, M. Chômé porte spécialement son attention sur le droit de famille. Le nouveau Code rompt avec le principe de la puissance maritale et consacre l'émancipation de la femme mariée. Le mari et la femme ont désormais les mêmes droits, et, dans le cas où pour des nécessités majeures le législateur a dû maintenir le pouvoir du mari, il réserve à la femme son recours auprès de la justice. Le principe une fois formulé, la loi en fait découler toutes les conséquences naturelles : capacité de la femme d'ester en justice, droit de chaque époux de quitter le domicile conjugal dans des circonstances graves, faculté pour chacun d'eux d'en appeler au juge dans le cas où l'autre conjoint manque à ses devoirs, puissance paternelle remplacée par la puissance parentale des deux époux, etc.

En matière de divorce, le législateur a trouvé une formule à la fois assez souple pour permettre au juge de prononcer le divorce là où il existe déjà moralement entre les époux, et assez ferme pour éviter les abus qui résulteraient d'un texte trop large.

M. Chômé cite encore la transformation de la tutelle en institution administrative, les conséquences juridiques attribuées à la promesse de mariage, la notion de l'abus du droit consacrée par un texte formel.

On peut sans doute faire des critiques de détail et des réserves devant ce vaste ensemble, mais on ne saurait se refuser à reconnaître le large esprit d'innovation avec lequel ont été résolues les grandes difficultés que présentait l'œuvre à réaliser.

—

Université de Bruxelles. — Actes officiels.

I Organisation à la Faculté des sciences d'un cours pratique avec exercices de laboratoire ainsi qu'un séminaire de psychologie (M. le Dr Auguste Ley, chargé de cours).

II M. Emile Boisacq donne le cours libre de sanscrit en remplacement de M. Eugène Monseur, décédé (Faculté de philosophie et lettres).

III Le cours de droit naturel est transféré de la deuxième à la première année de la candidature en notariat (Faculté de droit).

IV Organisation de laboratoires biologiques à la demande et sous la direction de MM. les professeurs Auguste Lameere et Jean Massart :

i. Laboratoire de la Forêt de Soignes, à Rouge-Cloitre, établi par M. Maurice Philippson qui a pris à sa charge la location et l'achat du mobilier ;

ii. Laboratoire des dunes, installé chez M. Massart, à Coxyde, dans la villa qu'il y possède ;

iii. Laboratoire maritime :

a) Utilisation de la station zoologique de Wimereux, dans le Pas-de-Calais ;

b) M. le directeur de la Minque d'Ostende a mis une chambre à notre disposition.

iv. Pour les Flandres, station biologique d'Overmeire, créée par M. le Dr Ernest Rousseau.

v. Pour les bords de la Meuse, un laboratoire sera établi à Samson.

vi. En Ardenne, M. le commandant Lemaire met à la disposition de l'Université, dans sa maison de Coquaifagne (Sart lez-Spa), une chambre ; il offre le vivre et le couvert à l'étudiant qui y travaillera.

V Concours décennal des sciences zoologiques. Le jury a décidé à l'unanimité de proposer pour ce prix, M. Paul Pelseneer, agrégé à la Faculté des sciences.

VI M. Victor Brien, chargé de cours est promu à l'extraordinariat.

VII M. Octave Gengou, docteur en médecine, chirurgie et accouchements de l'Université de Liége, agrégé à l'Université libre, est désigné pour remplacer, dans la chaire d'hygiène, à partir du 1er octobre 1912, M. le professeur Edouard De Smet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

VIII Renouvellement des mandats d'assistant de MM. Maurice Philippson et Marc de Selys Longchamps, à la Faculté des sciences, de M. Oscar Gilson, à la Faculté de médecine.

IX Agrégés à la Faculté de médecine : MM. Louis Le Clerc-Dandoy, docteur spécial en sciences chirurgicales; Edmond Buys, docteur en médecine, chirurgie et accouchements de l'Université de Bologne (le règlement sur l'agrégation du 21 mai 1910 n'exigeant plus le titre préalable de docteur spécial); Charles Cohen, docteur spécial en sciences médico-chirurgicales.

X Les désignations des successeurs de M. Hermann Pergameni données comme provisoires dans le numéro de la *Revue* de février 1913 sont rendues définitives.

MM. de Reul, pour le français, le flamand, l'anglais et l'allemand, et Lonchay, pour l'histoire et la géographie, succèdent à M. Hermann Pergameni comme membres du jury d'admission à l'Ecole polytechnique.

XI Institution d'un grade d'ingénieur-géologue accessible aux ingénieurs civils des mines, ingénieurs des constructions civiles (grades légaux ou grades scientifiques) et aux ingénieurs civils.

Adjonction d'un cours de géologie appliquée au programme du grade d'ingénieur civil. Titulaire : M. Victor Brien, professeur extraordinaire déjà chargé d'une partie du cours d'exploitation des mines.

XII Organisation d'un enseignement pédagogique dans les Facultés de philosophie et lettres et des sciences. Cet enseignement comportera, outre les cours théoriques, des visites des étudiants (assistance à des leçons) dans des établissements de l'enseignement moyen (athénée de Saint-Gilles) au nombre de huit échelonnées sur un trimestre.

Les étudiants auront ensuite à faire rapport sur ces

leçons au professeur de l'Université enseignant la méthodologie de la science faisant l'objet de la leçon.

XIII *Promotions.* — Professeurs ordinaires : MM. Henry Wuyts et Georges De Leener.

Professeur extraordinaire : M. Hippolyte Vanderrydt.

Renouvellement du mandat de M. Jean De Meyer en qualité d'assistant au cours de physiologie.

XIV Fixation de la rentrée au mardi 14 ou mercredi 15 octobre 1913, à 2 heures.

XV *Ecole de commerce.*

MM. Giron et Van Gysel respectivement assistants aux cours de M. Ansiaux et aux cours de M. Appelman, sont remplacés, le premier, par M. Frère, le second, par M. Schimp, tous deux ingénieurs commerciaux.

XVI Une décission du Conseil, prise dans sa séance du 19 juillet, modifie les conditions dans lesquelles est appréciée l'admissibilité des étrangers aux études scientifiques.

D'après l'article 5 § 3 du Règlement pour la délivrance des diplômes scientifiques, l'équivalence des titres est appréciée pour la Faculté compétente pour les délivrer.

La décision du Conseil transfère ce droit à la Faculté où l'étranger désire entrer.

XVII M. Jean Denucé, docteur en philosophie et lettres, conservateur adjoint du Musée Plantin-Moretus, est chargé du cours d'histoire de la géographie à la Faculté de philosophie et lettres.

M. Alfred Hegenscheidt, docteur en sciences naturelles et professeur à l'Ecole normale des institutrices de la ville de Bruxelles, est chargé du cours de géographie. Il est chargé également de la direction des exercices géographiques y afférents.

M. le Dr Depage a été chargé du cours de pathologie chirurgicale générale et spéciale.

Ces cours étaient vacants par suite de la mort de MM. Hermann Pergameni et Thiriar.

XVIII M. Charles Nicaise, docteur en sciences physiques et mathématiques, a été proclamé premier au concours universitaire de

cette année. Le Conseil d'administration a voté au lauréat des félicitations auxquelles il y a lieu d'associer son professeur de physique, M. Verschaffelt.

—

Nomination du recteur. — M. le Dr De Moor, recteur sortant, a été réélu pour l'année académique 1913-1914; il exerce ainsi son mandat pour la troisième fois.

—

Libéralités à l'Université. — M. Henry Cappelly, en son vivant, ingénieur sorti de notre école polytechnique, a institué l'Université libre de Bruxelles, légataire universelle de sa fortune, sous réserve d'usufruit au profit de sa veuve et de quelques autres charges accessoires.

Mme veuve Thiriar a fait don à l'Université de la bibliothèque et des instruments scientifiques de l'éminent praticien, feu M. le professeur Thiriar.

M. Georges Cumont, archéologue, a fait don à l'Universiié d'une collection de minéraux et de fossiles trouvés tant en France qu'en Belgique.

Le Conseil d'administration a exprimé sa reconnaissance à MMmes Cappelly et Thiriar et à M. Georges Cumont.

—

Fêtes en l'honneur de M. Alfred Solvay. — Le 20 septembre prochain, M. Alfred Solvay, docteur *honoris causa* de l'Université et membre permanent de son Conseil d'administration, célèbrera un triple anniversaire : ses 75 ans, ses noces d'or et le cinquantenaire de son invention et de ses débuts dans l'industrie. Aux fêtes que sa famille, ses amis et ses collaborateurs organisent à cette occasion, l'Université a voulu joindre son hommage. Mais comme la date tombe en pleines vacances, elle se réserve d'exprimer, après la rentrée, son admiration et sa reconnaissance envers son éminent bienfaiteur en une séance académique *had hoc*.

Des conférences seront organisées l'hiver prochain à l'Université. Une commission présidée par le recteur a été instituée pour réaliser ce projet.

—

Emplois au Congo. — L'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles porte à la connaissance des anciens étudiants de l'Université que de nombreuses places, au traitement moyen de 10,000 francs, sont à conférer par le gouvernement du Congo belge, spécialement dans le service territorial et pour lesquelles on recherche de préférence des jeunes gens diplômés des universités.

Pour renseignements plus détaillés, s'adresser au secrétaire de l'Union, M. G. Herlant, 53, rue Saint-Bernard.

Table des Articles

parus pendant la 18e année : 1912-1913.

Pages.

Bigwood, Georges. — Leçon introductive au cours d'histoire des doctrines économiques 593-606

Chandler, Stéphanie. — Wilhelm Dithley 329-362

Cosyns, Georges. — Le Congo belge (notes de voyage) . . . 541-546

— — (suite) 629-640

De Leener, Georges. — La politique productiviste et son rôle en Belgique 527-540

Demoor, Dr Jean. — L'enseignement supérieur et le problème scolaire. — Discours rectoral 1-20

Dwelshauvers, Georges. — Evolution et durée dans la philosophie de Bergson 21-66

Ensch, Dr. — Les Régies sanitaires et alimentaires 689-722

Goblet d'Alviella (comte). — De l'assistance que se doivent mutuellement dans l'hiérologie la méthode historique et la méthode comparative 439-457

Leclère, Léon. — La Grande Charte d'Angleterre 481-516

Ley, Auguste. — Leçon d'ouverture du cours de psychologie. 517-526

Lhoneux, J. — Le théâtre anglais contemporain 289-328

Picavet, François. — La conception d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales. 177-201

Robert, Maurice. — Le Katanga septentrional (avec six vues hors texte, deux profils et une carte) 203-251

Vauthier, Maurice. — Meubles et immeubles 401-438

Vincent, Auguste. — La Senne (Etude toponymique) . . . 607-627

Willems, Alphonse. — « Les Cavaliers » d'Aristophane. — Traduction intégrale, inédite 81-155

Table des Variétés

Pages.

Botson, Henry-L. — Etude des éléments moraux de l'infraction au point de vue philosophique 564-582

Chlepner, B. S. — Deux réformes monétaires (une expérience sociologique) 757-765

Depage, Pierre. — Constantinople pendant la guerre (novembre-décembre 1912) 657-667

Dwelshauvers, Georges. — A propos d'un livre récent de Georges Eekhoud 458-465

Errera, Paul. — Le régime électoral belge jugé par un étranger. A propos d'un livre récent 252-266

Golstein, René. — L'évolution des idées et de la forme poétique dans l'œuvre de Verhaeren 363-383

Hébert, Marcel. — Jeanne d'Arc et les fées 547-563

— Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré ? 729-756

Communications faites au cours de M. le professeur E. Van der Rest 67-74

La manifestation Hector Denis 156-164

Table

des

Ouvrages analysés dans la Bibliographie classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Pages.

Anton, Dr **G. K.** — Die holländische Tarifreform und die Aussichten eines Zollbündnisses mit den Niederlanden, par H. R. 684

Arangio Ruiz, Gaetano. — Instituzioni di Diritto constituzionale italiano, par P. E. 684-5

Barnich, Dr **G.** — La législation et l'organisation ouvrières en Belgique, par D. 683

Biermé, Maria. — Les artistes de la pensée et du sentiment, par Charles Pergameni 673-674

Boncour, J.-Paul. — Art et démocratie, par Jean Rolin . . 165-168

Chalon, Jean. — Les arbres fétiches de la Belgique, par Goblet d'Alviella 270-272

Charlier, Gustave. — Le sentiment de la nature chez les romantiques français, par Paul de Reul 770-776

Clédat. Léon. — Dictionnaire étymologique de la langue française, par E. Boisacq 583-584

Counson, Albert. — La pensée romane. Essai sur l'esprit des littératures dans les nations latines, par P. de R. . . 273-275

Le Lannoy, Charles. — L'organisation coloniale belge, par P. E. 778-779

de Saint-Léger, A. et **Lennel, F.** — Notre pays à travers les âges, par L. L. 675-676

Del Vecchio, Giorgio. — Le Valli della morente italianita, par M. E. 776-777

— Sui caratteri fondamentali della filosofia politica del Rousseau, par M. E. 777-778

Pages.

Dupréel, Eugène. — Le rapport social. Essai sur l'objet et la méthode de la sociologie, par MAURICE VAUTHIER . 466-469

Gabius, Dr P. — Denkökonomie und Energieprinzip, par G. DWELSHAUVERS 668-672

Goblet d'Alviella, Félix. — L'Evolution du dogme catholique. I. Les origines (première partie), par MARCEL HÉBERT. 75-77

Houtin, Albert. — Histoire du modernisme catholique, par MARCEL HÉBERT 267-268

Huart, A. — Histoire des Arabes, par L. L. 676-677

Hubland, Emile. — Le naturaliste hollandais Pierre Lyonet. Sa vie et ses œuvres (1706-1789) d'après des lettres inédites, par J. D. M. 175-176

Kugener, M.-A. et **Gumont, Franz.** — Recherches sur le manichéisme, par EUGÈNE MONSEUR . . . . . .

Pasolini, Guido. — Andriano VI. Saggio Storico, par F. C. . 680-681

Philippson, Dr M.— Newste Geschichte des judischen Volkes, par L. L. 169-170

Picavet, F. — Quelques documents sur Roscelin de Compiègne, par L. L. 168-169

— Essais sur l'Histoire générale et comparée des théologies et des philosophies médiévales, par L. L. 766-770

Publications de la Société d'histoire du protestantisme belge, par L. L. 677-680

Rolin, Henri. — Les lois de l'administration de la Rhodésie. 681-682

Rouma, Georges. — Le langage graphique de l'enfant, par J.-B. TENSI. 584-589

Sluys, A., Devogel, V. et **Smelten, N.** — La cité des orphelins, par L. L. 269-270

Van de Sande, René. — Vieux coins de Bruxelles, par L. L. 77

Van Gennep, A. — Religions, mœurs et légendes, par GOBLET D'ALVIELLA 171-172

Verriest, Léo. — Les travaux relatifs à l'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires belges, par L. L. 273

Weber, Anatole. — Essai sur le problème de la misère, par D. 682-683

Wiewiorowski, S. — Einfluss der deutschen Bankenkonzentration auf Krisenerscheinungen, par M. ANSIAUX. 173-175

Table de la Chronique Universitaire

Pages.

UNIVERSITE DE BRUXELLES.

Actes officiels 78-79

— (suite) 471

— (suite) 790-793

Rectorat 793

Mort de M. Alphonse Willems 276-281

Mort de M. Eugène Monseur 387-388

Mort de M. Hermann Pergameni 641-648

Mort de M. Hector Denis 649-656

Mort de M. Thiriar 723-728

Fêtes en l'honneur de M. Alfred Solvay 793

Donation. L'Institut botanique 590-591

Libéralités 793

Les Examens écrits à la Faculté de Droit 395-400

— (suite) 472-480

Université libre de Bruxelles. Cours d'hygiène 282

Réforme des examens à l'Ecole de commerce 591-592

Travaux du Séminaire de Droit public et de Droit administratif. 687-688

Le Séminaire d'histoire 686

Travaux effectués au cours de Droit civil et d'Economie politique de M. le professeur Van der Rest (année 1912-1913). 780-789

L'Institut de sociologie 79-80

Pages.
La semaine sociale de l'Institut de sociologie Solvay . . 282-288
Ecole polytechnique. 282
Union des Anciens Etudiants. Assemblée générale statutaire. Conférence de M. Emile Waxweiler. Le banquet de l'Union 388-394
Revue de l'Enseignement médical à l'Université de Bruxelles. 400
L'extension de l'Université libre 80

MOUVEMENT UNIVERSITAIRE.

Les Universités catholiques, jugées par M. A. Loisy 686
Emplois au Congo 794

AS
242
B53
année 18

Brussels. Université libre
Revue de l'Université de
Bruxelles

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY